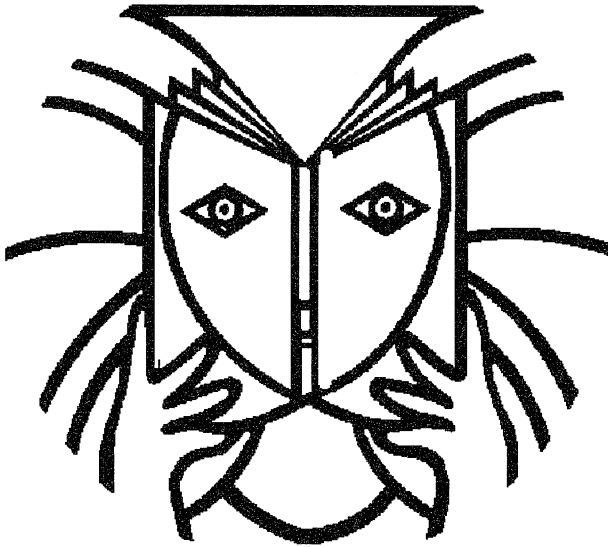




National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada



Microfilmed 2002

for the

**OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION**

of the

**NATIONAL LIBRARY
OF CANADA**

OTTAWA

***Microfilmed by
the NATIONAL ARCHIVES
OF CANADA***

Microfilmé 2002

pour la

**COLLECTION
DES PUBLICATIONS
OFFICIELLES**

de la

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU CANADA**

OTTAWA

***Microfilmé par
les ARCHIVES NATIONALES
DU CANADA***

Canada

DOCUMENTS DE LA SESSION

VOLUME 9

QUATRIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT

DU

CANADA 54159

SESSION 1899

B



Voir aussi la liste numérique, page 5-

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS DE LA SESSION

DU

PARLEMENT DU CANADA

QUATRIÈME SESSION, HUITIÈME PARLEMENT, 1899.

NOTE.— Pour trouver promptement si un document a été imprimé ou non, on a ajouté les lettres (p. i.) en regard de ceux qui ne sont pas imprimés : on comprendra que ceux qui ne sont pas ainsi marqués sont imprimés. On trouvera de plus amples renseignements concernant chaque document dans la liste qui commence à la page 5.

A	B	C
<i>Acadia</i> , Croiseur.(p.i.)	Bibliothèque du Parlement, Rapport.	Câble sous-marin jusqu'à Skagway(p.i.)
Actionnaires des banques chartées	Biens personnels.(p.i.)	97, 97a
Affaires indiennes, Rapport annuel.	Billets de banques.(p.i.)	52
Agnes, Maître de poste d'.(p.i.)	British American Bank Note Co(p.i.)	52a
Agriculture, Rapport annuel.	Brown, Marion.(p.i.)	Caldwell, Wm.(p.i.)
Agriculture, Mises à la retraite dans le ministère de l'(p.i.)	Budgets. 2a à 2e	21a, 21c
Alain, Napoléon.(p.i.)		117
Alaska et le Canada, Frontière entre l'.		Canal Lachine(p.i.)
99		21d, 163 à 163b
Anglo-Canadienne, Cie de prêt et de place- ment(p.i.)		150
35		Cartes postales(p.i.)
Anticosti, Ile d'.		105d
47		Cavalerie, Inspecteurs de.(p.i.)
8a		34
Archives du Canada.		Cens électoral.
49		148
Archives publiques et édifices.(p.i.)		Central du N.-B., Chemin de fer.(p.i.)
49		118
Arrangements pour l'entreposage aux Etats- Unis(p.i.)		Champ de Mars, Montréal.(p.i.)
82		56
Ashcroft, C.-B.(p.i.)		Charlotte, Nasses dans le comté de(p.i.)
61		149
Assurances, Rapport annuel.		Chemins de fer et Canaux, Rapport annuel.
4		10
Assurances, Compagnies d'. 4a, 4b		Chenal du Nord.(p.i.)
1		159
Auditeur général, Rapport de l'.		Chicoutimi, Destitutions dans.(p.i.)
1		21
		China-Point.(p.i.)
		94
		Christie, W. J.(p.i.)
		58, 58a
		Claims miniers.(p.i.)
		62
		Clifton, New-London.(p.i.)
		157
		Collège militaire royal.(p.i.)
		54, 140
		Colombie-Britannique, Administration
		Turner, dans la.
		89
		Colombie-Britannique, Fortifications de
		la.(p.i.)
		138, 138a

C

Colombie-Britannique, Juges de la . . . (p.i.)	55, 72
Colombie-Britannique, Statuts de la	110
Colombie-Britannique, Statuts de la . . . (p.i.)	110a
Commerce, Rapport annuel	5
Commerce et Navigation, Rapport annuel . .	6
Commerce, Rapport spécial sur le	5a
Commissaire de l'or (p.i.)	33
Commission sur la pêche du homard	11c
Commission géologique, Rapport de la . . .	13a
Commission de géographie	11+
Comptes publics, Rapport annuel	2
Cour Supérieure, Québec (p.i.)	143
Coste, Louis	66a
Coste, Louis (p.i.)	66, 137
Coteau-Landing	74
Crépeau, J. H.	21b

D

Deadman, Ile	68a
Deadman, Ile (p.i.)	68
Déclaration du premier ministre (p.i.)	175
Désaveu des statuts de la Colombie-Britannique	110
Désaveu des statuts du Manitoba	134
Dewan et Skelton (p.i.)	170
Diverses dépenses imprévues (p.i.)	25
Dividendes impayés dans les banques	3a
Donaghue, W (p.i.)	75
Dragage à Coteau-Landing	74
Dragueur <i>Prince Edward</i> (p.i.)	164
Droits sur les successions	46
Drummond, Chemin de fer du comté de	88, 88a

E

Eclairage des édifices de l'Etat (p.i.)	156
Edifices du gouvernement (p.i.)	156
Embargo sur le bétail	86
Esquimalt, Bassin de radoub d' (p.i.)	173
Etats-Unis, Navires de pêche des (p.i.)	27, 83

F

Facteurs de la poste à Victoria (p.i.)	123
Faillite, Loi de (p.i.)	166
Fairlie, M. (p.i.)	21s
Falsification des substances alimentaires . .	7b
Fawcett, M. (p.i.)	80
Fermes expérimentales	8b
Fortifications dans la Colombie-Britannique (p.i.)	138
Fort-Williams, Port de (p.i.)	69
Frais de voyage des ministres (p.i.)	98
Frontière de l'Alaska	99
Fruits, Culture des (p.i.)	161

G

Galna, John (p.i.)	21v
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest	15
Gouverneur général, Mandats du (p.i.)	24

G

Gouvernement, Edifices du (p.i.)	156
Grand-Narrows (p.i.)	57i
Grand-View, I.P.E. (p.i.)	155
Gross, Boaz (p.i.)	21r

H

Hall, Dr (p.i.)	162, 162a
Herns, John (p.i.)	21t
Hogg, W. A. (p.i.)	21u
Homesteads, Inscriptions de (p.i.)	62
Haute Commission conjointe (p.i.)	125
Houille, Port de Nanaïmo (p.i.)	169

I

Ile aux Neix (p.i.)	76
Ile du Prince-Edouard	104
" " Malles de (p.i.)	115
" " Ch. de fer de l' (p.i.)	57j, 131
Impressions publiques et papeterie	16b
Inspecteurs de cavalerie, etc (p.i.)	34
Inspection de la potasse (p.i.)	90
Intercolonial, Chemin de fer :	
Archibald, Peter S. (p.i.)	21e
Dépenses	57b
Prolongement à Montréal	88, 88a
Fret transporté	57f
Fret, Drawback sur le (p.i.)	57l, h
Michaud et Bélanger (p.i.)	21y
Service de Québec (p.i.)	57n
Restaurant à Grand-Narrows (p.i.)	57i
Revenu et dépenses (p.i.)	57g
Revenu perçu	57a
Matériel roulant	57e, k
Renseignements statistiques (p.i.)	57m
Soumissions pour rails d'acier (p.i.)	57j
Soumissions pour traverses (p.i.)	57c, d
Dépenses d'exploitation	57
Intérieur, Rapport annuel	13
Iroquois, Ecluses à (p.i.)	139

J

Jésus, Rivière (p.i.)	100
Jetées et quais (p.i.)	135
Justice, Rapport annuel	18

K

Ketcheson, Freeman (p.i.)	21p
King, George G (p.i.)	22b

L

La Reine vs Coulombe (p.i.)	126
Leake, J. R (p.i.)	21i
Lenoir, Alfred (p.i.)	21j
Little-Sands, I.P.E. (p.i.)	21a

M

Macdonald et Fraser, Mort de..... 70
 Madeleine, Ile de la..... (p.i.) 65
 Maîtres de poste, Destitutions de..... (p.i.) 21*l*
 Malles pour l'I.P.-E..... (p.i.) 115
 Mandats du Gouverneur général..... (p.i.) 24
 Mandats-poste..... (p.i.) 105-105*b*
 Manitoba, Poursuites au sujet des élec-
 tions..... (p.i.) 84-84*a*
 Manitoba, Terres des écoles du..... 48
 Manitoba, Terres des écoles du..... (p.i.) 48*a*, 165
 Manitoba, Désaveu des statuts du..... 134
 Marine marchande..... 11*d*
 Marine marchande, Liste de la..... 11*b*
 Marine, Rapport annuel..... 11
 Matrices, Planches, etc..... (p.i.) 105*c*
 Marsh Hill..... (p.i.) 22*b*
 Meagher, Thomas..... (p.i.) 107
 Médicaments pour la gendarmerie à che-
 val..... (p.i.) 168
 Mesures, poids, etc..... 7*a*
 Michaud, Pierre..... (p.i.) 21*y*
 Middleton, W. C..... (p.i.) 60
 Milice et Défense, Rapport annuel..... 19
 Mistassini, Quai de..... (p.i.) 73-141
 Montréal, Champ de Mars de..... (p.i.) 56
 " Douane de..... (p.i.) 21*c*
 " Port de..... (p.i.) 93
 Morris, Dr..... (p.i.) 122

Mc

McMillan, William D..... (p.i.) 21*y*
 McNeil, Joseph..... (p.i.) 21*o*

N

Nanaimo, Port de..... (p.i.) 169
 Nelson vs Donelly..... (p.i.) 33
 Nasses dans le comté de Charlotte..... (p.i.) 149
 Naufrage-Pond..... (p.i.) 146
 Navires, Liste des..... 11*b*
 New-Westminster, Bureau des bois de la
 Couronne de..... (p.i.) 112
 Nord-Ouest, Acte d'irrigation du..... (p.i.) 44
 " Gendarmerie à cheval du..... 15
 Norwood, H. H..... (p.i.) 132
 North-Perott, Bureau de poste de..... (p.i.) 22*a*

O

Obligations et garanties..... (p.i.) 31
 Ogilvie, William..... (p.i.) 37, 92
 " " Rapport de..... 87, 87*a*, 87*b*
 Ottawa, Pouvoir hydraulique de l'..... (p.i.) 147
 Ouellet, David..... (p.i.) 162

P

Pacifique Canadien, Chemin de fer du :
 Affaires avec le minist. de l'Intérieur..... (p.i.) 42
 Convention avec le ministère des Chemins
 de fer..... (p.i.) 64
 Terres vendues par le..... (p.i.) 41

P

Pacifique, Câble du..... 51, 51*a*, 51*b*
 Papeterie et impressions publiques..... 166
 Parc Stanley..... 68*a*
 Passe du Nid-de-Corbeau, Chemin de fer de
 la..... 70
 Pêche du homard, Règlement sur la..... (p.i.) 154
 " Primes de..... (p.i.) 32
 " Permis de..... (p.i.) 27, 83
 Pêcheries, Rapport annuel..... 11*a*^{*}
 Pictou, Quai de..... (p.i.) 145
 Pilotes, Griefs des..... 11^{*}
 Plaines d'Abraham..... (p.i.) 53
 Plébiscite sur la prohibition..... 20
 " "..... (p.i.) 38, 160
 Poids, mesures, etc..... 7*a*
 Pointe-Farran, Canal de la..... (p.i.) 144
 " Ecluses de la..... (p.i.) 139
 Pointe-Claire, Quai de la..... (p.i.) 95
 Police fédérale..... (p.i.) 26
 Postes, Direct. gén. des, Rapport annuel..... 12
 Postes, Ministère des..... (p.i.) 152
 Potasse, Inspection de la..... (p.i.) 90
 Premier ministre..... (p.i.) 98
 Premier ministre, Déclaration du..... (p.i.) 175
 Pressuration des travailleurs..... 151
 Prince-Edouard, Ile du..... 104
 Prince-Edouard, Malles de l'Ile du..... (p.i.) 115
 Prince-Edouard, Chemin de fer de l'Ile
 du..... (p.i.) 57*j*, 131
 Prince Edouard, Dragueur..... (p.i.) 164
 Privilèges commerciaux, par la clause
 du tarif..... 109
 Protocole n° lxiii..... 99
 Publications, Poids des..... (p.i.) 124

Q

Quais et jetées..... (p.i.) 135
 Québec, Employés du gouvernement de..... (p.i.) 103*b*
 Québec, Service de chemin de fer à..... (p.i.) 57*n*
 Québec, Cour Supérieure..... (p.i.) 143

R

Rapport spécial sur le commerce..... 5*a*
 Rébellion de 1885..... (p.i.) 136
 Règlements douaniers, Klondike..... 79
 Rejets des décisions de l'auditeur géné-
 ral..... (p.i.) 23
 Revenu de l'Intérieur, Rapport annuel..... 7
 Roberval, Construction de chalans à..... (p.i.) 75
 Roberval, Jetée de..... (p.i.) 142
 Roche-Fendue et de Calumet, Barrages
 de la..... (p.i.) 128
 Ross, David..... (p.i.) 21
 Rubidge, Tom. S..... (p.i.) 78
 Russell, Charles..... 113
 Russell, M..... (p.i.) 21*k*

S	T
Saisie de pièges et de cordes.....(p.i.) 96	Terres fédérales(p.i.) 36, 43, 45
Sainte-Anne, Ecluse de.....(p.i.) 21 <i>d</i>	Timbres de poste..... 106
Saint-Jean, N.-B.(p.i.) 158	Timbres-poste(p.i.) 105 <i>a</i>
Saint-Méthode(p.i.) 73, 141	Toronto, Bureau de poste de.....(p.i.) 130
Saint-Vincent-de-Paul, Pénitencier de 18	Travaux publics, Rapport annuel..... 9
Saskatchewan, Rébellion de la.....(p.i.) 136	Trésorerie, Rejet des décisions de l'Auditeur général par le Conseil de la.....(p.i.) 23
Sauvages, Acte concernant les.....(p.i.) 28	Turner, Administration, C.-B..... 89
Sauvages, Yale et Caribou.....(p.i.) 167	Tuscarora, Sauvages de.....(p.i.) 85
Sauvages Songhees(p.i.) 119	
Scrimgeour, John Gow.....(p.i.) 116	V
Scugog, Sauvages de l'île.....(p.i.) 21 <i>f</i> , 120	Victoria, Port de(p.i.) 93
Secrétariat d'Etat, Rapport annuel..... 16	Victoria, Facteurs de(p.i.) 123
Service civil :	Virginia, Bureau de poste de.....(p.i.) 22
Nominations et promotions..... 108	
Commission d'enquête.....(p.i.) 21 <i>g</i>	W
Destitutions..... 103 <i>c</i> , <i>e</i> , <i>f</i> et <i>h</i>	Wade, F. C.....(p.i.) 71
Destitutions.....(p.i.) 103, 103 <i>a</i> , <i>d</i> , <i>g</i>	Walker, Christophe.....(p.i.) 21 <i>m</i>
Examineurs..... 16 <i>c</i>	
Officiers d'immigration(p.i.) 101	Y
Acte d'assurance..... 29	Yale et Caribou, Sauvages de.....(p.i.) 167
Liste du..... 16 <i>a</i>	Yorkton, T.N.-O.....(p.i.) 60
Service extérieur.....(p.i.) 111	Yukon :
Ministère des Postes.....(p.i.) 152	Administration du district.....(p.i.) 59, 63 <i>d</i>
Employés de Québec.....(p.i.) 103 <i>b</i>	Arrangements d'entreposage.....(p.i.) 82
Mises à la retraite..... 30	Arrêtés du conseil.....(p.i.) 102 <i>b</i>
Mises à la retraite.....(p.i.) 30 <i>a</i> , <i>b</i>	Baux de dragage d'or.....(p.i.) 39
Skagway, Câble sous-marin jusqu'à.....(p.i.) 97, 97 <i>a</i>	Chemin de fer dans le..... 66 <i>a</i>
Skelton et Dewan.....(p.i.) 170	Commissaire de l'or.....(p.i.) 80
Solliciteur général.....(p.i.) 98	Commission à Wm Ogilvie.....(p.i.) 37
Soulanges, Canal de.....(p.i.) 172	Commission sur plaintes et enquêtes..... 87 <i>a</i> , 87 <i>c</i>
Southport à Murray-Harbour, Chemin de fer de.....(p.i.) 127	Contrats de malle.....(p.i.) 121
Statistique criminelle..... 8 <i>c</i>	Fleuves Stikine et Yukon..... 79
Steamers <i>Pingree</i> et <i>Low</i>(p.i.) 87 <i>d</i>	Inspecteur de l'or.....(p.i.) 132
Steveston, Colombie-Britannique.....(p.i.) 153	Marchandises importées.....(p.i.) 133
	Mines de placers d'or.....(p.i.) 40
	Nominations.....(p.i.) 102, 102 <i>a</i>
	Permis de boissons..... 63 à 63 <i>c</i>
	Permis de boissons.....(p.i.) 63 <i>c</i> à 63 <i>g</i> *
	<i>Pingree</i> et <i>Low</i>(p.i.) 87 <i>d</i>
	Rapport de W. Ogilvie..... 87, 87 <i>b</i>
	Shérif et greffier de la cour.....(p.i.) 81
T	
Tabac, Fabriques de.....(p.i.) 91	
Télégraphe commercial du Nord, Cie de.(p.i.) 114	
Télégraphe jusqu'à Skagway, Ligne de.(p.i.) 97, 97 <i>a</i>	
Terrains aurifères, Mines sur les.....(p.i.) 40	
Terres des écoles, Manitoba..... 48	

Voyez aussi l'Index alphabétique, page 1.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

Arrangés par ordre numérique, avec leur titre au long ; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du Parlement ; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

CONTENU DU VOLUME 1.

(Ce volume est relié en deux parties.)

1. Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 30 juin 1898. Présenté (en partie) le 7 avril 1899, par l'hon. W. S. Fielding. Présenté (complet) le 26 avril 1899.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 2.

2. Comptes Publics du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898. Présentés le 23 mars 1899, par l'hon. W. S. Fielding.....*Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*
- 2a. Estimations des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 30 juin 1900. Présentées le 24 avril 1899, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimées pour la distribution et les documents de la session.
- 2b. Estimations supplémentaires pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1899. Présentées le 12 juin 1899, par l'hon. W. S. Fielding.....*Imprimées pour la distribution et les documents de la session.*
- 2c. Estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 30 juin 1900. Présentées le 18 juillet 1899, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimées pour la distribution et les documents de la session.
- 2d. Estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 30 juin 1900. Présentées le 7 août 1899, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimées pour la distribution et les documents de la session.
3. Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1898. Présentée le 30 mars 1899, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 3a. Rapport des dividendes restant impayés, et des soldes non réclamés dans les banques chartées du Canada, depuis cinq ans et plus, avant le 31 décembre 1898. Présenté le 12 avril 1899, par l'hon. W. S. Fielding*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 3.

4. Rapport du Surintendant des assurances, pour l'année terminée le 31 décembre 1898.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 4a. Relevés préliminaires des affaires des compagnies d'assurances sur la vie, au Canada, pour l'année 1898. Présentés le 10 avril 1899, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.
- 4b. Sommaires des rapports des compagnies d'assurances au Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1898. Présentés le 25 mai 1899, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 4.

5. Rapport du département du Commerce pour l'exercice expiré le 30 juin 1898. Présenté le 19 avril 1899, par sir Richard Cartwright. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 5a. Rapport spécial sur le commerce entre le Canada et les États-Unis ; pour l'usage de la commission nationale, Québec, 1898. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 5.

6. Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1898. Présentés le 20 mars 1899, par l'hon. W. Paterson. *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 6.

7. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1898. Présentés le 21 mars 1899, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.
- 7a. Partie II, inspection des poids et mesures et du gaz, pour l'exercice expiré le 30 juin 1898. Présentée le 21 mars 1899, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 7b. Partie III, falsification des substances alimentaires, pour l'exercice expiré le 30 juin 1898. Présentée le 21 mars 1899, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
8. Rapport du Ministre de l'Agriculture de la Puissance du Canada, pour l'année expirée le 31 octobre 1898. Présenté le 11 avril 1899, par l'hon. S. A. Fisher.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 8a. Rapport sur les Archives du Canada, 1898. Présenté le 1er juin 1899, par l'honorable S. A. Fisher.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 7.

- 8b. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1898. Présenté le 15 mai 1899, par l'hon. S. A. Fisher. . . . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 8c. Statistique criminelle pour l'année 1898. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 8.

9. Rapport annuel du Ministre des Travaux Publics, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898. Présenté le 27 juin 1899, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
10. Rapport annuel du Ministre des Chemins de fer et Canaux, pour l'exercice 1897-98. Présenté le 23 mars 1899, par l'hon. A. G. Blair. . . . *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 9.

11. Rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice expiré le 30 juin 1898. —Marine. Présenté le 7 avril 1899, par sir Louis Davies.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 11*. Rapport des commissaires nommés en vertu de l'arrêté du conseil du 11 janvier 1898, pour faire une enquête sur les prétendus griefs des pilotes du district de Montréal, etc.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 11†. Premier rapport annuel de la Commission de Géographie du Canada, 1898.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 11a. Rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice expiré le 30 juin 1898. —Pêcheries. Présenté le 30 mars 1899, par sir Louis Davies.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 10.

- 11b. Liste de la marine marchande publiée par le ministère de la Marine et des Pêcheries ; étant une liste des navires inscrits sur les livres d'enregistrement du Canada, le 31 décembre 1898.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 11c. Rapport de la Commission Canadienne sur le homard, 1898. Présenté le 29 juin 1899, par sir Louis Davies*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 11d. Rapport des Commissaires du havre, etc., 1898.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
12. Rapport du Directeur général des Postes, pour l'exercice expiré le 30 juin 1898. Présenté le 22 mars 1899, par l'hon. W. Mulock.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 11.

13. Rapport annuel du ministère de l'Intérieur, pour 1898. Présenté le 15 mai 1899, par l'hon. C. Sifton.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 13a. Rapport sommaire de la Commission Géologique pour l'année 1898. Présenté le 24 avril 1899, par l'hon. C. Sifton.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 12.

14. Rapport annuel du ministère des Affaires Indiennes, pour l'exercice expiré le 30 juin 1898. Présenté le 21 mars 1899, par l'hon. C. Sifton.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
15. Rapport sur le corps de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1898. Présenté le 14 juin 1899, par sir Wilfrid Laurier.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 13.

16. Rapport du Secrétaire d'Etat pour 1898. Présenté le 27 mars 1899, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 16a. Liste du Service Civil du Canada, 1898. Présentée le 27 mars 1899, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 16b. Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'exercice expiré le 30 juin 1898. Présenté le 10 avril 1899, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 16c. Rapport du Bureau des Examineurs du service civil, pour l'année civile 1898. Présenté le 2 mai 1899, par sir Wilfrid Laurier.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
17. Rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, pour l'année 1898. Présenté le 16 mars 1899, par l'Orateur*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
18. Rapport du Ministre de la Justice sur les Pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1898. Présenté le 21 juin 1899, par l'hon. C. Fitzpatrick.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
19. Rapport du ministère de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1898. Présenté le 27 mars 1899, par l'hon. F. W. Borden.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 14.

20. Rapport sur le plébiscite de la prohibition tenu le 29 septembre 1898, au Canada. Présenté le 24 avril 1899, par sir Wilfrid Laurier*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
21. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 21 avril 1897,—Copie de toutes lettres, correspondance et pétitions, etc., concernant la destitution de David Ross comme maître de poste de Kinross, I.P.-E. Présentée le 21 mars 1899.—*M. Martin*.....*Pas imprimée.*
- 21a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 21 avril 1897,—Copie de toute correspondance, papiers et pétitions, etc., concernant la destitution du ci-devant maître de poste de Little-Sands, I.P.-E. Présentée le 21 mars 1899.—*M. Martin*.....*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

- 21b. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 21 avril 1897,—Copie de tous papiers, correspondance, pétitions, preuve, rapports et documents de toutes sortes se rattachant à la destitution de J. H. Crépeau comme maître de poste à Saint-Camille, comté de Wolfe, province de Québec. Présentée le 21 mars 1899.—*M. Ives*.....*Pas imprimée.*
- 21c. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Etat donnant,—(a) les noms de tous les employés révoqués par le gouvernement, par destitution ou autrement, dans le bureau de douane de Montréal, depuis le 13 juillet 1896 jusqu'au 1er mars 1898; (b) les années de service de chacun; (c) le chiffre de l'allocation de retraite, s'il en est; (d) la cause de la révocation dans chaque cas; (e) le chiffre du salaire annuel de chacun à la date de la révocation; (f) les noms des nouveaux employés nommés permanemment ou temporairement du 13 juillet 1896 au 1er mars 1898; (g) le chiffre du salaire mensuel à payer à chaque nouvel employé permanent ou temporaire. Présentée le 2 mai 1899.—*M. Quinn*.....*Pas imprimée.*
- 21d. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 2 mai 1898,—Etat donnant les noms de tous les employés du canal de Lachine et de l'écluse de Sainte-Anne qui ont été destitués depuis le 23 juin 1896, la cause de la destitution, le nom de la personne qui a porté plainte dans chaque cas, le montant des gages payés à chaque employé destitué, et le nom de son successeur ainsi que le montant des gages payés au nouveau titulaire. Présentée le 17 mai 1899.—*M. Monk*.....*Pas imprimée.*
- 21c. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 11 mars 1898,—Copie de tous arrêtés du conseil, papiers, dépositions, rapports, preuve, correspondance et documents concernant toutes accusations portées contre Peter S. Archibald, ci-devant ingénieur en chef de l'Intercolonial, ou concernant sa destitution comme tel, ou les motifs de son renvoi, ou concernant toute demande faite par le dit Peter S. Archibald pour une allocation de retraite ou autrement, ou concernant la retraite ou la destitution du dit M. Archibald de sa charge sur l'Intercolonial. Présentée le 25 mai 1899.—*M. Borden (Halifax)*.....*Pas imprimée.*
- 21f. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 juin 1897,—Copie de toute correspondance, rapports et papiers concernant la destitution de M. Wm. Bateman, de Port-Perry, comme agent des Sauvages de l'Île Scugog, et la nomination de M. Williams à sa place. Présentée le 29 mai 1899.—*M. Hughes*.....*Pas imprimée.*
- 21g. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 avril 1899,—Etat faisant connaître toutes les personnes et commissions d'enquêtes nommées pour s'enquérir de la conduite des employés publics depuis le 1er août 1896, les noms des commissaires, le chiffre de leurs salaires et allocations, le montant total payé à chacun comme salaire et allocations, et les dépenses totales de chaque commission en dehors des salaires et allocations, ainsi que les noms et domiciles de toutes les personnes destituées sur le rapport des commissaires. (Revenu de l'Intérieur.) Présentée le 31 mai 1899.—*M. Foster*.....*Pas imprimée.*
- 21h. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 1er mai 1899.—Copie de tous papiers, documents et correspondance concernant la destitution de D. W. Ball comme maître de poste du village de Bath, Ontario. Présentée le 2 juin 1899.—*M. Wilson*.....*Pas imprimée.*
- 21i. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1899,—Copie du rapport de M. Hawkins, inspecteur des postes, au sujet de l'enquête faite sur la conduite de J. R. Leake, maître de poste à Morton, comté de Leeds, et de toute correspondance, plainte, affidavit ou déclaration, et de toute preuve faite à l'enquête, concernant le dit maître de poste, et copie de l'avis de sa destitution. Présentée le 2 juin 1899.—*M. Taylor*.....*Pas imprimée.*
- 21j. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 5 juin 1899,—Copie de la correspondance, etc., concernant la destitution de Alfred Lenoir, comme gardien des pêcheries à l'Île Madame, dans le comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse. Présentée le 2 juin 1899.—*Sir Louis Davies*.....*Pas imprimée.*
- 21k. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 17 mai 1899,—Copie de tous arrêtés du conseil concernant la nomination et la destitution de M. Russell, inspecteur des bateaux à vapeur, de tous les rapports et preuve dans toute enquête faite sur sa conduite, de tous rapports, papiers et correspondance concernant sa dernière nomination ou sa réinstallation dans le service public, et de toutes communications adressées par ou à cet officier, ou le concernant, depuis qu'il a commencé à exercer des fonctions dans le district du Yukon. Présentée le 6 juin 1899.—*Sir C. Hibbert Tupper*.....*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

- 21l. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 1er mai 1899,—Copie de toute requête, correspondance, lettre ou document au sujet des destitutions suivantes: Job Bilodeau, maître de poste de Chambord; Louis Desbiens, maître de poste de Saint-Jérôme; William Larouche, maître de poste du Lac-Bouchette; Ferdinand Larouche, maître de poste de Delisle; F.-X. Létourneau, maître de poste de Saint-Bruno, tous dans le comté de Chicoutimi, ainsi que de toute requête, correspondance, lettre ou document au sujet de la nomination de leurs successeurs. Présentée le 13 juin 1899.—*M. Casgrain*..... *Pas imprimée.*
- 21m. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899,—Copie de tout papier et de toute correspondance au sujet de la destitution de Christopher Walker, maître de poste à Ailsa Craig, Ont., et copie des accusations (s'il en est) portées contre lui, ainsi que du rapport fait à la suite de toute enquête tenue à ce sujet. Présentée le 13 juin 1899.—*M. Haggart*.
Pas imprimée.
- 21n. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance, rapports d'inspecteurs et documents concernant la destitution du maître de poste d'Agnès et le transfert de ce bureau de poste. Présentée le 13 juin 1899.—*M. Pope*. *Pas imprimée.*
- 21o. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 juin 1899, pour copie de la correspondance et autres papiers au sujet de la destitution de M. Joseph McNeil, gardien de phare, Pointe-Jérôme, St. Peter's, Cap-Breton. Présentée le 14 juin 1899.—*Sir Louis Davies*.
Pas imprimée.
- 21p. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 12 avril 1899,—Copie des plaintes portées contre M. Freeman Ketcheson et qui ont amené sa destitution de la position de commis de poste sur chemin de fer; copie de toute la correspondance échangée à ce sujet; aussi les déclarations du dit Freeman Ketcheson en réponse aux dites accusations. Présentée le 15 juin 1899.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*..... *Pas imprimée.*
- 21q. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous arrêtés du conseil, papiers, dépositions, rapports, documents, etc., concernant la destitution de Napoléon Alain comme maître de poste de l'Ancienne Lorette, et copie de toutes instructions données par le ministère des Postes ou aucun de ses officiers à l'inspecteur des postes à Québec ou à quelque autre officier au sujet du témoignage à rendre dans une action pour dommages intentée par le dit Napoléon Alain contre Frédéric Belleau. Présentée le 19 juin 1899.—*M. Casgrain*.
Pas imprimée.
- 21r. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Copie de tous papiers se rapportant à la destitution de Boaz Gross, ci-devant maître de havre à Hillsboro, N.-B., et à la nomination de son successeur, avec copie de toutes accusations et plaintes, de la preuve faite devant le commissaire McAlpine, du rapport du commissaire, et de toute correspondance, recommandations et autres papiers se rapportant en quelque manière à la dite destitution et à la nomination qui a été faite ensuite. Présentée le 26 juin 1899.—*M. McInerney*..... *Pas imprimée.*
- 21s. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Copie de tous rapports, correspondance et autres papiers se rapportant à la destitution de M. Fairlie, principal de l'École Industrielle de la Terre de Rupert, dans la province du Manitoba. Présentée le 28 juin 1899.—*M. Bourassa*..... *Pas imprimée.*
- 21t. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 juin 1899,—Copie de tous papiers, documents et correspondance concernant la destitution de John Hems, gardien de l'édifice public, dans la ville de Napanee. Présentée le 4 juillet 1899.—*M. Wilson*..... *Pas imprimée.*
- 21u. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Copie de la commission émise pour une enquête sur les accusations portées contre W. A. Hogg, préposé au débarquement au port douanier de Collingwood, de la preuve faite devant le commissaire, du rapport de ce dernier, de l'arrêté du conseil basé sur ce rapport, et de toute correspondance et papiers à ce sujet. Présentée le 25 juillet 1899.—*M. McCarthy*..... *Pas imprimée.*
- 21v. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 juillet 1899, pour copie du rapport de Thomas Woodyatt, commissaire, concernant certaines accusations portées contre John Galna, des douanes de Sa Majesté, à Parry-Sound, Ontario. Présentée le 26 juillet 1899.—*Hon. W. Paterson*..... *Pas imprimée.*
- 21w. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 juillet 1899, pour copie du rapport, etc., concernant la suspension de Wm. Caldwell, officier des douanes à Anderdon, Ontario. Présentée le 26 juillet 1899.—*Hon. W. Paterson*..... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

- 21r. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 juillet 1899, pour copie du rapport de M. B. Colcock, sous-inspecteur de ports douaniers, concernant la station douanière d'Anderdon et concernant Wm. Caldwell, ci-devant officier douanier à cette station. Présentée le 29 juillet 1899.—*Hon. W. Paterson*.....*Pas imprimée.*
- 21y. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 juin 1899,—Copie de toute correspondance avec le ministère des Chemins de fer et Canaux ou avec aucun membre du gouvernement au sujet de Pierre Michaud et Fred. Bélanger, respectivement, employés sur la ligne de l'Intercolonial, à Trois-Pistoles, à titre de gardiens de wagon (*porter*) et de chef de section, et qui ont été destitués en 1898. Aussi, copie de toutes pétitions et papiers se rapportant à cette affaire. Présentée le 8 août 1899.—*M. Foster*.....*Pas imprimée.*
- 21z. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 12 juin 1899,—Copie de toute correspondance, télégrammes, pétitions, rapports et tous papiers concernant la destitution de M. William D. McMillan, comme gardien du phare de l'Île Wood, I.P.-E., et la nomination de son remplaçant. Présentée le 10 août 1899.—*M. Martin*.....*Pas imprimée.*
22. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1897,—Copie de toutes pétitions, lettres, avis, correspondance, obligations et papiers concernant l'établissement d'un bureau de poste dans le comté d'Annapolis, appelé "Virginia", et la nomination de M. Ezekiel Banks comme maître de poste au dit endroit. Présentée le 21 mars 1899.—*M. Mills*.....*Pas imprimée.*
- 22a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1897,—Copie de toutes pétitions, lettres, avis, obligations, papiers et documents concernant l'établissement d'un bureau de poste, dans le comté d'Annapolis, appelé "North Perott", et la nomination de M. Alfred Spurr comme maître de poste au dit endroit. Présentée le 21 mars 1899,—*M. Mills*.....*Pas imprimée.*
- 22b. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de toute correspondance avec aucun membre du gouvernement ou aucun officier du ministère des Postes au sujet de la nomination et de l'installation de George G. King comme maître de poste de Marsh-Hill, Ontario. Présentée le 21 mars 1899.—*M. Foster*.....*Pas imprimée.*
23. Rejets par le conseil de la Trésorerie des décisions de l'Auditeur général entre le commencement de la session de 1898 et la session de 1899. Présentés le 21 mars 1899, par l'hon. W. S. Fielding.
Pas imprimés.
24. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement à compte de l'exercice 1898-99. Présenté le 21 mars 1899, par l'hon. W. S. Fielding.....*Pas imprimé.*
25. Relevé des dépenses à compte de dépenses imprévues du 1er juillet 1898 au 16 mars 1899. Présenté le 23 mars 1899, par l'hon. W. S. Fielding.....*Pas imprimé.*
26. Rapport du Commissaire de la Police Fédérale, pour 1898. Présenté le 27 mars 1899, par sir Wilfrid Laurier.....*Pas imprimé.*
27. Copie d'un arrêté du conseil concernant la délivrance de licences à des navires de pêche des États-Unis. Présentée le 30 mars 1899, par sir Louis Davies.....*Pas imprimé.*
28. Etat indiquant les réductions et remises faites sous l'autorité de la clause 141, telle qu'ajoutée à l'Acte des Sauvages par la clause 8, chapitre 35, 58-59 Victoria. Présenté le 30 mars 1899, par l'hon. C. Sifton.....*Pas imprimé.*
29. Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898. Présenté le 30 mars 1899, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimé pour les documents de la session.
30. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1898. Présenté le 30 mars 1899, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimé pour les documents de la session.
- 30a. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1898,—Etat donnant,—(a) les noms de tous les employés civils qui ont été mis à la retraite entre le 13 juillet 1896 et le 1er janvier 1898; (b) l'âge de chacun de ces employés; (c) les années de service des dits employés; (d) le montant retiré par chacun, chaque année; (e) le montant de la pension annuelle accordée à chacun; (f) les noms des nouveaux employés nommés depuis le 13 juillet 1896; (g) l'âge de chacun d'eux; et (h) le montant du salaire de chacun d'eux. Présentée le 14 juin 1899.—*M. Taylor*.
Pas imprimée.

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite*.

306. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899,—Etat indiquant,—(a) les personnes mises à la retraite dans le ministère de l'Agriculture depuis le 30 juillet 1896 jusqu'au 30 avril 1899, dans les services intérieur et extérieur; (b) les pensions ou allocations accordées dans chaque cas; (c) la manière dont les vacances ainsi créées ont été remplies, les noms des personnes qui ont été nommées à ces situations vacantes, et le chiffre du salaire dans chaque cas. Présentée le 30 juin 1899.—*M. Montague*..... *Pas imprimée*.
31. Relevé détaillé de toutes les obligations enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier relevé du 16 février 1898, soumis au Parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts Révisés du Canada. Présenté le 30 mars 1899, par sir Wilfrid Laurier.
Pas imprimé.
32. Relevé des dépenses se rapportant aux primes de pêche pour 1897-98. Présenté le 9 avril 1899, par sir Louis Davies..... *Pas imprimé*.
33. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 5 avril 1899, pour copie des papiers concernant l'affaire de Nelson vs Donnelly, qui est un appel de la décision du Commissaire des mines d'or à Dawson. Présentée le 5 avril 1899.—*Hon. C. Sifton*..... *Pas imprimée*.
34. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Copie de tous rapports et recommandations des inspecteurs de cavalerie, artillerie et infanterie au sujet de leurs inspections jusqu'au 18 avril, pour l'exercice 1897-98. Présentée le 10 avril 1899.—*M. Hughes*..... *Pas imprimée*.
35. Etat d'affaires de la Compagnie de Prêts et de Placements Anglo-Canadienne (à responsabilité limitée) pour l'année expirée le 31 décembre 1898. Présenté (au Sénat) le 21 mars 1899, par l'hon. Président..... *Pas imprimé*.
36. Copie des arrêtés du conseil concernant les terres fédérales dans les provinces du Manitoba et de la Colombie Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest. Présentée (au Sénat) le 11 avril 1899, par l'hon. R. W. Scott..... *Pas imprimée*.
37. Commission nommant William Ogilvie, commissaire, aux termes du chapitre 114 des Statuts Révisés du Canada, pour faire une enquête et un rapport sur des accusations portées contre plusieurs fonctionnaires du gouvernement dans le district du Yukon. Présentée le 17 avril 1899, par l'hon. C. Sifton..... *Pas imprimée*.
38. Réponse préparée par le greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à un ordre de la Chambre en date du 10 mai 1899, demandant copie des livres de votation et des listes d'électeurs pour les comtés de Beauce, Lévis, Montmagny et Kamouraska, qui ont servi pour le plébiscite. Présentée le 13 juillet 1899, par l'Orateur-suppléant..... *Pas imprimée*.
39. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Etat indiquant en détail l'étendue de toutes les concessions pour le dragage de l'or demandées et accordées dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, où elles sont situées, les noms et domiciles des postulants, et le montant payé pour ces concessions. Aussi, copie de toute correspondance et de tous arrêtés du conseil à ce sujet. Présentée le 19 avril 1899.—*M. Foster*..... *Pas imprimée*.
40. Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1898,— Copie de toute correspondance, demandes de soumissions et soumissions reçues, rapports et arrêtés du conseil et liste de tous permis ou licences accordés, comprenant les noms des personnes auxquelles ils ont été accordés, l'étendue de terrain comprise et les conditions attachées à chacun de ces permis, le montant payé et à payer, en rapport avec les terrains aurifères à exploiter au moyen de travaux de mines ou de dragage dans les Territoires du Nord-Ouest et le district du Yukon. Présentée le 19 avril 1899.—*M. Foster*..... *Pas imprimée*.
41. Relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le 1er octobre 1897 jusqu'au 1er octobre 1898. Présenté le 19 avril 1899, par l'hon. C. Sifton.
Pas imprimé.
42. Etat donnant la correspondance, etc., concernant les affaires de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien échangée par le ministère de l'Intérieur depuis le dernier état présenté au Parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882. Présenté le 19 avril 1899, par l'hon. C. Sifton..... *Pas imprimé*.
43. Etat donnant les arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette de la Colombie-Britannique* aux termes du paragraphe (d) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. Présenté le 19 avril 1899, par l'hon. C. Sifton..... *Pas imprimé*.

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

44. Etat donnant les arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, aux termes de la clause 46 de l'Acte d'Irrigation du Nord-Ouest, 57-58 Vic., chap. 30, etc. Présenté le 19 avril 1899, par l'hon. C. Sifton..... *Pas imprimé.*
45. Etat donnant les arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, aux termes de la clause 91 de l'Acte des Terres Fédérales, chapitre 54 des Statuts Révisés du Canada et ses amendements. Présenté le 19 avril 1899, par l'hon. C. Sifton..... *Pas imprimé.*
46. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 21 avril 1899, pour copie des représentations faites par le Haut-Commissaire du Canada et les agents généraux des colonies anglaises au sujet de l'imposition d'un droit foncier sur les propriétés personnelles situées dans les colonies en 1894. Présentée le 21 avril 1899.—*Sir Wilfrid Laurier.*
Imprimée pour les documents de la session.
47. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 21 avril 1899, pour copie de la correspondance échangée entre le ministère des colonies et le gouvernement du Canada au sujet de l'Île d'Anticosti. Présentée le 21 avril 1899.—*Sir Wilfrid Laurier.*
Imprimée pour les documents de la session.
48. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Copie de tous arrêtés du conseil, mémoires, correspondance et tous autres documents concernant l'octroi de 150,000 acres de terres publiques en faveur de l'Université du Manitoba, et le transfert des dites terres et de leurs titres à l'Université. Présentée le 24 avril 1899.—*M. LaRivière.*
Imprimée (en partie) pour la distribution et les documents de la session.
- 48a. Réponse supplémentaire à une adresse du Sénat en date du 31 mars 1898,—Etat indiquant la quantité de terres réservées pour les écoles dans le Manitoba, la quantité de ces terres qui ont été vendues et le prix de leur vente; le montant perçu sur le prix d'achat, les sommes encore dues au gouvernement, la manière dont ce fonds est placé et administré, le montant déjà payé à la province du Manitoba, avec indication de ce qui a été payé sur le capital et les intérêts, le montant restant au crédit de la province, tant en capital qu'en intérêts, les dates des paiements faits dans chaque cas, le montant de chaque paiement; aussi, la correspondance, les documents, mémoires, etc., et les arrêtés du conseil relatifs à ce sujet. Présentée le 25 avril 1899.—*Hon. M. Bernier.*—*Pas imprimée.*
49. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie du rapport des commissaires nommés en 1897 pour faire une enquête sur l'état des archives publiques et des édifices publics. Présentée le 1er mai 1899.—*M. Belcourt.*..... *Pas imprimée.*
50. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Etat donnant le nombre de feuilles de billets de banque de \$1 et \$2 livrées au gouvernement depuis le 1er août 1897 par les nouveaux entrepreneurs, avec le nombre de planches de face, de dos et à teinter des susdites dénominations livrées au gouvernement jusqu'à date, d'après le contrat. Présentée le 1er mai 1899.—*M. Foster.*..... *Pas imprimée.*
51. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial et les autorités coloniales et autres parties au sujet du projet du câble du Pacifique, depuis la réponse déposée sur la table à la dernière session. Aussi copie du rapport de la commission impériale instituée à ce sujet, dans le cas où permission aurait été donnée de le publier. Présentée le 8 mai 1899.—*M. Casey.*
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 51a. Réponse supplémentaire au n° 51. Présentée le 12 mai 1899.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 51b. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899,—Copie de tous arrêtés du conseil et de toute correspondance concernant l'offre faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique en 1899 relativement au câble de l'Océan Pacifique. Présentée le 12 juin 1899.—*Sir C. Hibbert Tupper.*..... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
52. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers et correspondance concernant la mise en vigueur, sur le littoral du Pacifique et de l'Atlantique, des lois du Canada sur le cabotage, en tant qu'elles se rapportent au département des Douanes. Présentée le 8 mai 1899.—*Sir C. Hibbert Tupper.*
Imprimée pour les documents de la session.
- 52a. Réponse supplémentaire au n° 52 (ministère de l'Intérieur). Présentée le 5 juin 1899.
Pas imprimée.

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

53. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Copie du bail de la propriété dans la cité de Québec connue sous le nom de *Plaines d'Abraham*, ou de tout autre titre en vertu duquel le gouvernement du Canada détient la dite propriété, et de tous mémoires, correspondance, etc., adressés au gouvernement touchant le renouvellement du bail ou l'acquisition de la dite propriété. Présentée le 8 mai 1899.—*M. Casgrain*..... *Pas imprimée.*
54. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Etat indiquant le montant des dépenses du Ministère de la Milice et de la Défense, chaque année, de 1867 à 1889 inclusivement. Aussi, le montant dépensé pour l'état-major de la milice pendant la même période. Aussi, le montant dépensé pour le Collège militaire Royal de Kingston pendant la même période. Présentée le 8 mai 1899.—*M. Domville*..... *Pas imprimée.*
55. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de toute correspondance, minutes du conseil et commission concernant la nomination de Son Honneur le juge en chef de la province de la Colombie-Britannique, depuis la date du décès de Son Honneur le juge en chef Davie jusqu'à la nomination du présent titulaire ; aussi, concernant la nomination de Son Honneur le juge Irving et de Son Honneur le juge Martin de la cour suprême de la Colombie-Britannique. Présentée le 15 mai 1899.—*Sir Charles Tupper*..... *Pas imprimée.*
56. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 26 avril 1899,—Copie du bail ou arrangement et de toute correspondance concernant l'occupation du champ de Mars dans la cité de Montréal par les autorités municipales, et des conditions attachées à cette occupation. Présentée le 9 mai 1899.—*M. Monk*..... *Pas imprimée.*
57. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Etat indiquant quelles sont les dépenses d'exploitation et les recettes brutes, respectivement, de l'Intercolonial chaque mois, depuis le 1er juillet 1898 jusqu'à date. Quelles ont été les dépenses d'exploitation et les recettes brutes, respectivement, de ce chemin pendant les mois correspondants de l'année précédente. Présentée le 9 mai 1899.—*M. Foster*..... *Imprimée pour les documents de la session.*
- 57a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Etat indiquant le montant total d'argent perçu par le gouvernement (a) pour le trafic des voyageurs et (b) pour le trafic du fret, aux stations, agences de fret et agences de voyageurs, le long du prolongement de l'Intercolonial entre la Chaudière et Montréal, inclusivement, (1) depuis le 30 juin 1898 exclusivement jusqu'au 1er mars 1899 exclusivement, et (2) depuis le 1er mars 1899 inclusivement jusqu'au 1er avril 1899 exclusivement. Présentée le 16 mai 1899.—*M. Powell*.
Imprimée pour les documents de la session.
- 57b. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Relevé des dépenses faites, à même les recettes, pour améliorations, extensions et additions de nature permanente, autres que les travaux ordinaires d'entretien et de réfection, sur le chemin de fer Intercolonial, depuis le 30 juin 1891 jusqu'au 1er juillet 1897. Présentée le 17 mai 1899.—*M. Powell*.
Imprimée pour les documents de la session.
- 57c. Réponse à un ordre la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Copie de toutes soumissions pour traverses pour l'usage de l'Intercolonial depuis le 1er janvier 1896 jusqu'à date, donnant les noms, quantités et prix et indiquant quelles soumissions ont été acceptées. Présentée le 17 mai 1899.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 57d. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copies de toutes soumissions reçues par le gouvernement ou par le ministère des Chemins de fer et Canaux, ou par aucun de ses officiers, pour des traverses de chemins de fer et du bois de toute espèce fournis à l'Intercolonial entre juillet 1896 et janvier 1898, sur la division de ce chemin de fer qui se trouve dans la province de Québec. Présentée le 17 mai 1899.—*M. Casgrain*..... *Pas imprimée.*
- 57e. Réponse à une adresse du Sénat en date du 24 mars 1899,—Demandant un état indiquant la quantité de matériel roulant acheté à l'occasion de l'extension du chemin de fer Intercolonial depuis Lévis jusqu'à Montréal ; de qui ce matériel a été acheté et à quel prix. Présentée le 19 mai 1899.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*..... *Pas imprimée.*
- 57f. Réponse à une adresse du Sénat en date du 25 avril 1899,—Etat indiquant la quantité de marchandises transportées sur le chemin de fer Intercolonial entre Montréal et Halifax pour être expédiées en Europe, au cours de l'hiver en 1898 et 1899. Présentée le 29 mai 1899.—*Hon. M. Perley*.
Imprimée pour les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

- 57g. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Etat indiquant,—1. Quel a été le montant total des dépenses portées au compte du capital, en ce qui concerne l'Intercolonial et son prolongement jusqu'à Montréal, du 30 juin 1898, exclusivement, au 1er mai 1899, exclusivement. 2. Quelles ont été les recettes totales des susdits chemin et prolongement, du 30 juin 1898, exclusivement, au 1er mai 1899, exclusivement. 3. Quel a été le montant total des dépenses portées au compte des recettes, en ce qui concerne les susdits chemin et prolongement, du 30 juin 1898, exclusivement, au 1er mai 1899, exclusivement. Présentée le 13 juin 1899.—*M. Powell*..... *Pas imprimée.*
- 57h. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 mai 1899,—Etat donnant les noms des personnes auxquelles ont été payés des remboursements ou drawbacks pour des comptes de fret sur la partie de l'Intercolonial sise dans le Nouveau-Brunswick, pendant les mois de janvier et février 1899, le montant et la date des paiements dans chaque cas, et la date à laquelle la surcharge a été faite. Présentée le 13 juin 1899.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 57i. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 mai 1899,—Copie du bail ou contrat en vertu duquel les autorités de l'Intercolonial ont permis ou autorisé la construction d'un restaurant sur la propriété du chemin de fer à Grand-Narrows, et de toute correspondance au sujet de la concession de ce privilège et de l'exploitation du dit restaurant. Présentée le 23 juin 1899.—*M. McDougall*..... *Pas imprimée.*
- 57j. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie des annonces publiées en 1898, demandant des soumissions pour des rails d'acier et attaches pour l'Intercolonial et le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard. Aussi, copie des soumissions reçues et de toute correspondance à ce sujet, et de tous contrat ou contrats passés. Présentée le 27 juin 1899.—*Sir Charles Tupper*..... *Pas imprimée.*
- 57k. Réponse supplémentaire au n° 57e. Présentée le 28 juin 1899..... *Pas imprimée.*
- 57l. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 juin 1899,—Etat donnant les noms des personnes auxquelles des paiements ont été faits à titre d'allocations ou de remises pour des comptes de fret, sur la partie de l'Intercolonial située dans la Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er juillet 1898 jusqu'au 31 mars 1899, et indiquant le montant et la date du paiement ainsi que la date à laquelle la surcharge a été faite. Présentée le 13 juillet 1899.—*M. Bell (Pictou)*.... *Pas imprimée.*
- 57m. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 juin 1899,—Etat indiquant : 1. La totalité du parcours combiné tant des locomotives que des voitures, et celui de l'Intercolonial, pour chaque mois à partir du 1er mars 1898, en ce qui concerne les termini, le pont et les autres parties affermées du Grand-Tronc de chemin de fer, tel qu'énoncé dans les 3ème et 33ème clauses de l'annexe du bill (n° 138). 2. Les montants pour (a) entretien et réparations, (b) pour tous autres frais (séparément) d'exploitation encourus par le Grand-Tronc et l'Intercolonial, chaque mois, depuis le 1er mars 1898. 3. Copie des rapports et renseignements fournis en vertu de la clause 33 de la dite annexe, pour chaque mois depuis le 1er mars 1898. Présentée le 18 juillet 1899.—*M. Foster*... *Pas imprimée.*
- 57n. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de toutes pétitions, mémoires, lettres et correspondance adressés au gouvernement ou à aucun de ses membres, depuis la dernière session, par la Chambre de Commerce de la cité de Québec, le conseil de ville ou de tous autres corps publics ou citoyens de la dite cité, au sujet d'un meilleur service entre le chemin de fer Intercolonial et la cité de Québec. Présentée le 29 juillet 1899.—*M. Casgrain*.
Pas imprimée.
58. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 1er mai 1899,—Copie de tous rapports et correspondance entre W. J. Christie, ci-devant du ministère du Revenu de l'Intérieur à Winnipeg, et tous autres officiers du ministère dans le Manitoba et le ministère à Ottawa ou le ministre du Revenu de l'Intérieur, et de tous arrêtés du conseil au sujet du renvoi, de la suspension et de la destitution finale de W. J. Christie, ci-devant l'un des principaux officiers du ministère à Winnipeg. Présentée le 15 mai 1899.—*M. Roche*..... *Pas imprimée.*
- 58a. Réponse supplémentaire au n° 58. Présentée le 30 mai 1899..... *Pas imprimée.*
59. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Copie de tous rapports adressés au ministre de l'Intérieur ou à aucun officier de ce ministère par William Ogilvie ou par le Conseil du district du Yukon, ou par aucun membre de ce conseil, au sujet de l'administration du dit district, ou se rapportant à quelque question relative à l'administration du dit district. Présentée le 15 mai 1899.—*M. Borden (Halifax)*..... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

60. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de toute correspondance se rapportant au ministère de l'Intérieur à Ottawa autorisant l'agent à Yorkton, T. N.-O., à accorder l'inscription, au nom de M. W. C. Middleton, du $\frac{1}{2}$ S. E. de la sect. 14, canton 24, rang 3, à l'ouest du 2ème méridien. Présentée le 15 mai 1899.—*M. Davin. . . Pas imprimée.*
61. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 1er mai 1899,—Copie de tous télégrammes et lettres échangés entre le gouvernement et la "Ashcroft Water and Electric Coy", ou M. Peter Ryan, ou M. John Shields, ou toute autre personne en leur nom, au sujet de l'acquisition de 4,000 acres de terre, environ, près de Ashcroft, C. B., dans les limites de la zone réservée pour les chemins de fer. Présentée le 15 mai 1899.—*M. Prior. Pas imprimée.*
62. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de tous arrêtés du conseil passés jusqu'à date concernant la prise de concessions minières par des officiers du ministère de l'Intérieur ou autres officiers du gouvernement, ou concernant l'enregistrement des biens de famille (*homesteads*) ou l'achat de terres par des officiers du ministère de l'Intérieur. Présentée le 15 mai 1899.—*M. Davin. Pas imprimée.*
63. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Copie de toutes lettres, télégrammes et communications adressés par Archer Martin, de Victoria, C. B., avocat, au ministre de l'Intérieur ou au député du ministre, ou à aucun officier du ministère de l'Intérieur, concernant la délivrance ou l'approbation de permis ou autorisations d'importer des liqueurs dans le district du Yukon, et copie de toutes réponses faites à ces lettres, télégrammes et communications. Présentée le 15 mai 1899.—*M. Borden (Halifax). Imprimée pour les documents de la session.*
- 63a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Copie de toutes lettres, télégrammes et communications adressés par Frederick Peters, C.R., de Victoria, C. B., au ministre de l'Intérieur ou à aucun autre ministre de la Couronne, ou à aucun sous-ministre, demandant des permis pour importer des liqueurs dans le district du Yukon, ou se rapportant à ce sujet, et copie de toutes réponses faites à ces lettres, télégrammes ou communications. Présentée le 15 mai 1899.—*M. Borden (Halifax). Imprimée pour les documents de la session.*
- 63b. Correspondance concernant l'importation de liqueurs dans le territoire du Yukon. Présentée le 16 mai 1899, par l'hon. C. Sifton. *Imprimée pour les documents de la session.*
- 63c. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Relevé de tous permis pour liqueurs délivrés par le major Walsh, et copie de toute correspondance et rapports concernant ce qu'il a fait à ce sujet. Présentée le 18 mai 1899.—*Sir C. Hibbert Tupper.*
Imprimée pour les documents de la session.
- 63d. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 mai 1899, pour copie de toute correspondance, télégrammes, etc., en rapport avec l'administration du territoire du Yukon tel que mentionné dans le discours prononcé par l'honorable Ministre de l'Intérieur pendant le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, à l'ouverture de la session. Présentée le 25 mai 1899.—*Sir C. Hibbert Tupper. Pas imprimée.*
- 63e. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de toute correspondance entre le ministre de l'Intérieur ou aucun officier de son ministère et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, concernant la délivrance ou la rétention de permis pour le transport de liqueurs dans le territoire du Yukon. Présentée le 30 mai 1899.—*M. Clarke.*
Pas imprimée.
- 63f. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Relevé de toutes les liqueurs introduites dans le Yukon depuis le 1er juillet 1896, avec les noms des personnes ou compagnies qui les ont introduites, la quantité dans chaque cas, la date du permis et l'autorité qui a accordé le permis. Aussi, copie de toute correspondance avec quiconque a demandé ou obtenu un permis pour introduire des liqueurs dans le Yukon. Présentée le 6 juin 1899.—*M. Foster.*
Pas imprimée.
- 63g. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Etat détaillé du nombre de gallons de boissons enivrantes entrés dans le district du Klondike depuis juillet 1896, du nombre de permis accordés pour cet objet, avec les noms et adresses postales de ceux à qui les dits permis ont été accordés, et le montant payé à cette fin. Présentée le 6 juin 1899.—*M. Foster.*
Pas imprimée.
- 63g*. Réponse supplémentaire au n° 63f. Présentée le 13 juillet 1899. *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

64. Copie de la convention intervenue, le 1er juillet 1890, entre le ministère des Chemins de fer et Canaux et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien. Présentée le 16 mai 1899, par l'hon. A. G. Blair.....*Pas imprimée.*
65. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Copie de toutes lettres, documents, mémoires, conventions et correspondance se rapportant en quelque manière aux termes et conditions auxquels des soumissions ont été demandées pour le contrat du transport des malles des Iles de la Madeleine, et d'après lesquels le contrat a été subséquemment accordé à R. J. Leslie, de la maison Leslie, Hart et Cie, de Halifax, N.-E. Présentée le 17 mai 1899.—*M. Pope.*
Pas imprimée.
66. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 24 mars 1899,—Copie de la correspondance échangée avec M. Louis Coste, ci-devant ingénieur du ministère des Travaux publics, et des instructions qu'il a reçues relativement à la route Yukon-Teslin et à la navigation des rivières et des lacs de la région; aussi copie de tous les rapports faits par le dit Louis Coste. Présentée le 17 mai 1899.—*Hon. Sir Mackenzie Bowell*.....*Pas imprimée.*
- 66a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Copie du rapport ou des rapports de M. Coste, ci-devant ingénieur du ministère des Travaux publics, sur le Yukon, et plus particulièrement sur la route du lac Teslin en ce qui concerne la construction d'une ligne ferrée vers le Yukon par cette route; aussi, copie du rapport de M. Lafontaine, ou copie de leur rapport conjoint, si ces deux ingénieurs ont fait un tel rapport. Présentée le 18 mai 1899.—*M. Davin*.....*Imprimée pour les documents de la session.*
66. (1898.) Rapport des commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur l'état et l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Présenté le 26 avril 1898.—*Imprimé pour la distribution et les documents de cette session (1899).* Voir documents de la session n° 18, page 221.
67. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 11 avril 1899,—1. Une copie du dernier rapport adressé au gouvernement par la Banque du Peuple, avant que cette banque ait suspendu ses paiements, avec le nom de la personne qui a signé le dit rapport et la déclaration faite par elle. 2. Une copie des états soumis par les directeurs sur les affaires de la dite banque à chacune des assemblées publiques des actionnaires et des déposants, qui ont été tenues depuis la date de la suspension de paiements. 3. Une liste des noms des directeurs de la banque à l'époque de la dite suspension, et un état du nombre d'actions alors possédées par chacun des directeurs. 4. Une liste des ventes ou transferts d'actions possédées par les directeurs, qui avaient eu lieu depuis la suspension, et à qui ces ventes ou transferts ont été faits. 5. Une liste des vacances qui se sont produites depuis la dite date, avec indication de la cause de ces vacances et du nom de ceux qui ont été appelés à les remplir. 6. Les prix, aussi approximativement qu'on pourra les constater par la cote des actions, auxquels se sont faits les ventes et transferts pendant le mois qui a immédiatement précédé la suspension, et les prix des ventes et transferts depuis la date de la suspension à venir au 1er avril 1899. 7. Une liste des noms des actionnaires de la banque le 1er avril 1899 et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux à cette date. 8. Un état détaillé de l'actif et du passif de la banque, à l'exception du passif des déposants et des actionnaires, lequel pourra être indiqué comme somme totale. Présentée le 17 mai 1899.—*Hon. M. McMillan*.....*Pas imprimée.*
68. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et B. Haigh et Fils, de la Colombie-Britannique, ou toutes autres personne ou personnes en leur nom, en 1880 ou environ, au sujet d'une demande de se servir de l'île Deadman. Aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement fédéral et le procureur général de la province de la Colombie Britannique ou autre membre du gouvernement provincial concernant la dite demande ou l'objet de cette demande. Présentée le 18 mai 1899.—*M. Prior.*
Pas imprimée.
- 68a. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 1er mai 1899,—Copie de tous arrêtés du conseil concernant le Parc Stanley et l'île Deadman, Vancouver, C. B., et de toute correspondance entre les différents ministères du gouvernement et les autorités impériales, militaires et navales, au sujet de l'une ou l'autre de ces propriétés ou des deux. Aussi, copie de toute correspondance à ce sujet avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, la cité de Vancouver et les autorités du Parc. Aussi, copie de toute correspondance à ce sujet entre le député de Burrard, le ministre de la Milice et le ministère de la Milice, le ministre de l'Intérieur et autres membres du gouvernement. Aussi, copie de toute correspondance entre M. Ludgate et ses représentants et aucun ministère du gouvernement au sujet de l'île Deadman. Aussi, copie de toutes demandes

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

- et correspondances concernant l'affermage ou la concession de l'Île Deadman. Aussi, copie de tous mémoires administratifs, rapports ou lettres conservées dans les ministères de la Justice, de l'Intérieur et de la Milice concernant le Parc, l'Île Deadman ou les titres ou la disposition de ces propriétés. Aussi, copie de toutes concessions ou affermages du Parc ou de l'Île Deadman. Aussi, copie de tous rapports ou informations obtenues par les divers ministères avant l'exécution d'aucun affermage ou d'aucune concession de l'Île Deadman. Aussi, copie de tous mémoires ou correspondance concernant la concession ou l'affermage de l'Île Deadman. Présentée le 31 mai 1899.—*M. Prior* *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
69. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de tous papiers, documents et correspondance entre la Bourse des Céréales de Winnipeg et le ministère des Travaux publics, en vue de tenir le port de Fort-William libre de glace aussi tard que possible. Présentée le 18 mai 1899.—*M. Roche* *Pas imprimée.*
70. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de toutes lettres, instructions, correspondance et rapport du commissaire nommé pour faire une enquête sur les griefs des ouvriers employés sur le chemin de fer de la Passe-du-Nid-de-Corbeau, et sur les circonstances qui ont accompagné la mort de deux des dits ouvriers nommés McDonald et Fraser, à ou près Pincher-Creek, avec le rapport du commissaire qui a fait une enquête sur tous les faits qui se rapportent au décès de Charles P. McDonald et de E. McC. Fraser, qui étaient employés à la construction du chemin de fer de la Passe-du-Nid-de-Corbeau. Présentée le 18 mai 1899.—*M. Bell (Pietou)* *Rapport sommaire imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
71. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie des instructions données à M. F. C. Wade avant ou après son départ pour Dawson pour y agir à divers titres officiels, et plus spécialement copie de la permission écrite qui lui a été donnée de jalonner des lots miniers dans le Klondike. Présentée le 18 mai 1899.—*M. Davin* *Pas imprimée.*
72. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 1er mai 1899,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie Britannique et le gouvernement du Canada depuis juillet 1898 jusqu'à date, concernant la cour suprême, les cours de comté ou aucuns des juges de la dite province, les nominations des dits juges ou d'aucuns d'entre eux, ou autres matières se rapportant à l'administration de la justice dans la dite province. Présentée le 25 mai 1899.—*Sir C. Hibbert Tupper* *Pas imprimée.*
73. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Copie de toute correspondance au sujet de la construction des hangars sur les quais de Saint-Méthode et Mistassini, et de l'octroi du contrat pour ces constructions à L. P. Bilodeau, de Roberval. Présentée le 25 mai 1899.—*M. Casgrain* *Pas imprimée.*
74. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Copie de tous papiers, correspondance, etc., se rapportant à l'adjudication, à M. Thomas Gauthier, de Montréal, par le ministère des Travaux publics, du contrat pour le dragage à Coteau-Landing, et de l'avis publié pour demander des soumissions, s'il en est. Aussi, un état indiquant le montant dépensé sur le crédit de \$21,000 voté à cet effet, et à qui il a été payé. Aussi, copie de la correspondance échangée entre M. Gauthier et M. Macdonald qui a exécuté les travaux, et un état indiquant, en pieds cubes, le montant des travaux exécutés, et comment les paiements ont été faits. Présentée le 25 mai 1899.—*M. Bergeron* *Imprimée pour les documents de la session.*
75. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Copie de la correspondance entre le gouvernement ou le ministère des Travaux publics et M. W. Donaghue ou aucune autre personne au sujet de la construction de chalans à Roberval destinés à accompagner le dragueur du même lieu, et de l'octroi du contrat pour la construction des dits chalans au dit M. Donaghue. Présentée le 25 mai 1899.—*M. Casgrain* *Pas imprimée.*
76. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1899,—Copie de tous baux, papiers et documents concernant l'affermage de certaine propriété sur l'Île aux Noix, dans la province de Québec, appartenant au gouvernement et placée sous le contrôle du ministère de la Milice et de la Défense, avec les noms des locataires depuis le 1er janvier 1895 jusqu'à date, et le montant de loyer payé par ces locataires. Présentée le 25 mai 1899.—*M. Quinn* *Pas imprimée.*
77. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899.—Etat indiquant quand et pendant quel temps le steamer *Alaska* a été employé à l'exploration du chenal du lac Saint-François, et quel service a été fait par le steamer *Alert* pendant la même période. Présentée le 25 mai 1899.—*M. Taylor* *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

78. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Etat indiquant les montants payés à Tom S. Rubidge, ingénieur-surintendant du canal de Cornwall, pour salaire et dépenses, du 1er janvier 1897 au 1er janvier 1899 ; aussi, état détaillé du montant payé pour voitures pendant la même période ; aussi, état des dépenses totales en rapport avec le steamer *Alert* ; aussi, état indiquant pendant combien de jours le steamer *Alert* a été réellement employé pour des travaux d'exploration, depuis le 1er janvier 1897 jusqu'au 1er janvier 1899, et pendant combien de jours il a été employé à d'autres services et la nature de ces services. Présentée le 25 mai 1899.—*M. Taylor*. *Pas imprimée.*
79. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1899,—Copie de tous rapports à Son Excellence le Gouverneur général, minutes du conseil, rapports, papiers et correspondance se rapportant en quelque manière à la navigation des fleuves Yukon ou Stikine ou aux règlements douaniers y relatifs, y compris le transbordement des cargaisons. Aussi, copie de tous rapports à Son Excellence le Gouverneur général, minutes du conseil, correspondance et papiers concernant les règlements douaniers et les honoraires imposés sur les marchandises du Canada passant par St-Michael, Dyea, Skagway et Wrangel. Présentée le 25 mai 1899.—*Sir Charles Tupper*. *Imprimée pour les documents de la session.*
80. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de toute correspondance et papiers concernant le renvoi de M. Fawcett comme commissaire des mines d'or du Yukon. Présentée le 25 mai 1899.—*M. Davin* *Pas imprimée.*
81. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 15 mai 1899,—Copie de tous arrêtés du conseil, ordonnances, commission, nomination, cautionnement, certificats et serments au sujet de la nomination du shérif pour le Territoire du Yukon. Aussi, copie des mêmes papiers au sujet de la nomination du greffier de la cour pour le district du Yukon. Présentée le 25 mai 1899.—*Sir C. Hibbert Tupper*. *Pas imprimée.*
82. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres et les autorités américaines directement ou indirectement, ou par l'entremise du gouvernement britannique ou son représentant à Washington, concernant les arrangements pris pour l'entreposage ou le transit sur les côtes du Pacifique, ou concernant les secours à donner aux personnes dans le besoin dans les districts du Yukon ou d'Alaska. Aussi, copie de tous rapports des ministres au gouvernement sur ces matières. Présentée le 25 mai 1899.—*M. Foster*. *Pas imprimée.*
83. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Etat donnant le nombre et les noms des navires de pêche des Etats-Unis, n'ayant pas de licences aux termes du *modus vivendi*, qui ont obtenu des privilèges dans les ports canadiens de l'Atlantique pendant les mois de novembre et décembre 1898 et de janvier et février 1899, et copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses membres, ou aucuns de ses officiers, faisant voir dans quelles circonstances des privilèges ont été accordés à ces navires des Etats-Unis. Présentée le 26 mai 1899.—*M. McAlister*. *Pas imprimée.*
84. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copie de toute correspondance, instructions, rapports, mémoires de frais et comptes, se rapportant aux poursuites qui ont été intentées à la suite des élections générales de 1896 dans la province du Manitoba, ainsi qu'un relevé de tous deniers payés pour cet objet par le gouvernement fédéral. Présentée le 29 mai 1899.—*M. Roche*. *Pas imprimée.*
- 84a. Réponse supplémentaire au n° 84. Présentée le 2 juin 1899. *Pas imprimée.*
85. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 juin 1897,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toutes personnes quelconques dans le comté de Brant concernant la nomination du Dr Levi Secord, de Brantford, du Dr McKee, du même lieu, et du Dr Beer, ci-devant de Plattsville, dans le comté d'Oxford, comme médecin principal et médecins-auxiliaires des sauvages établis sur la réserve du canton de Tuscarora, comté de Brant. Présentée le 29 mai 1899.—*M. Clancy*. *Pas imprimée.*
86. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date entre le gouvernement canadien et les autorités impériales, et entre le gouvernement canadien et le Haut-Commissaire du Canada à Londres, au sujet de l'embargo sur le bétail. Présentée le 27 mai 1899.—*M. Montague*.

Imprimée pour les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

- 87.** Copie de l'arrêté du conseil du 7 octobre 1898, pourvoyant à la nomination de M. William Ogilvie comme commissaire, en vertu des dispositions du chapitre 114 des Statuts révisés du Canada, pour faire une enquête sur les accusations et plaintes mentionnées dans l'arrêté du conseil ; copie de la commission émise sous le grand sceau du Canada, nommant M. Ogilvie comme commissaire ; copie de son rapport du 27 avril 1899, et copie des trois avis publics mentionnés dans le dit rapport et qui lui sont annexés. Présentée le 30 mai 1899, par l'hon. C. Sifton.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 87a.** Copie de la commission décernée à M. William Ogilvie, en vertu du chapitre 114, S.R.C., pour tenir une enquête et recevoir des dépositions assermentées au sujet de certaines accusations portées contre des fonctionnaires du gouvernement fédéral dans le Territoire du Yukon ; et copie de la preuve faite à cette enquête. Présentée le 9 juin 1899, par l'hon. C. Sifton.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 87b.** Copie d'un rapport supplémentaire, en date du 27 mai 1899, de M. William Ogilvie, commissaire nommé en vertu des dispositions du chapitre 114, S.R.C., et par commission émise sous le grand sceau du Canada pour faire une enquête et prendre des dépositions sous serment, au sujet de certaines accusations portées contre certains fonctionnaires du gouvernement fédéral dans le Territoire du Yukon. Présentée le 7 juillet 1899, par l'hon. C. Sifton.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 87c.** Copie de la preuve qui accompagnait le rapport supplémentaire en date du 27 mai 1899 (soumis à la Chambre le 7 juillet courant), de M. William Ogilvie, commissaire nommé en vertu des dispositions du chapitre 114, S.R.C., et par une commission décernée aux termes du dit acte, sous le grand sceau du Canada, pour tenir une enquête et prendre des dépositions sous serment au sujet de certaines accusations portées contre des fonctionnaires du gouvernement fédéral dans le Territoire du Yukon. Présentée le 12 juillet 1899, par l'hon. C. Sifton.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 87d.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes pour copie du rapport de William Ogilvie, commissaire, concernant l'évaluation des steamers *Pingree* et *Low* pour déclaration en douane. Présentée le 27 juillet 1899.—*M. Paterson* *Pas imprimée.*
- 88.** Réponse à une adresse du Sénat, en date du 22 mai 1899, demandant :—(1.) Le contrat primitif passé entre le gouvernement et les propriétaires du chemin de fer du comté de Drummond et la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer. (2.) Le présent contrat ou convention, passé entre les mêmes parties ou compagnies. (3.) Un état indiquant toutes les sommes d'argent payées aux propriétaires du dit chemin de fer, depuis la non-ratification du premier contrat jusqu'au 31 mars 1899. (4.) Un état des recettes et des frais d'exploitation du chemin de fer du comté de Drummond, depuis l'époque où on a commencé à l'exploiter conjointement avec le chemin de fer Intercolonial jusqu'au 31 mars 1899. (5.) Aussi, un état du montant total payé à la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer pour l'usage de gares et le droit de circulation sur sa ligne, travaux de ponts, ou pour tout objet quelconque en rapport avec le prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal. Présentée le 29 mai 1899.—*Hon. sir Mackenzie Bowell.*
Imprimée pour les documents de la session.
- 88a.** Réponse à une adresse du Sénat, en date du 22 courant,—Copie de toutes les conventions et arrangements de trafic supplémentaires, conclus entre le ministère des Chemins de fer du Canada et la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer, en rapport avec le contrat passé entre le dit ministère et la dite compagnie pour le prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal. Présentée le 26 juin 1899.—*Hon. sir Mackenzie Bowell.* *Imprimée pour les documents de la session.*
- 89.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 1er mai 1899,—Copie de toutes pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur général par des membres du cabinet Turner, dans la province de la Colombie-Britannique, au sujet de la conduite du lieutenant-gouverneur de cette province, et demandant qu'il soit nommé une commission pour faire une enquête à ce sujet. Aussi, copie de tous papiers et correspondance se rapportant aux dites pétitions, et de tous papiers et correspondance se rattachant en quelque manière à l'action de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique en renvoyant le cabinet Turner dans la dite province. Présentée le 31 mai 1899.—*M. Prior* *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 90.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—1. Copie de toute correspondance avec le ministère du Revenu de l'Intérieur depuis dix ans au sujet de l'inspection compulsoire de la potasse au port de Montréal. 2. Copie de toutes pétitions présentées à ce

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

sujet au ministre du Revenu de l'Intérieur, et des résolutions adoptées par la Chambre de Commerce de Montréal et autres, demandant au gouvernement de prendre des mesures pour protéger le commerce de la potasse au Canada. Présentée le 31 mai 1899.—*M. Préfontaine.*

Pas imprimée.

91. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—1. Etat donnant la quantité de tabac canadien produit et fabriqué chaque année depuis 1890 jusqu'à ce jour. 2. Nombre de manufactures établies, et la date respective de leur établissement depuis 1890 jusqu'à ce jour pour la fabrication du tabac canadien ou du tabac canadien et du tabac étranger mélangés. 3. Copie des requêtes, pétitions et mémoires présentés au gouvernement depuis 1896, concernant les droits sur le tabac. Présentée le 31 mai 1899.—*M. Gauthier.*.....*Pas imprimée.*
92. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes pour copie du prospectus de la Compagnie Anglo-canadienne des placers d'or du Klondike (limitée), et copie de toute correspondance et autres papiers dans les cartons du ministère de l'Intérieur, concernant les relations que l'on dit exister entre William Ogilvie et cette compagnie. Présentée le 31 mai 1899, par l'hon. C. Sifton...*Pas imprimée.*
93. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Etat indiquant sous des chefs séparés les montants votés et dépensés par le gouvernement fédéral pour le port de Montréal pendant les derniers 28 ans. Aussi, un état, sous des chefs séparés, indiquant les sommes votées et dépensées par le gouvernement fédéral pour le port de Victoria, C. B., pendant la même période. Présentée le 31 mai 1899.—*M. Prior.*.....*Pas imprimée.*
94. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 mai 1899,—Etat indiquant le montant réellement dépensé pour reconstruire la jetée de China-Point, L.P.-E.; la date de ces paiements; à qui ils ont été faits et le montant payé à chaque personne; le montant payé pour les travaux réellement exécutés; le montant payé pour les matériaux non employés, et quand; la quantité et l'espèce de matériaux achetés, et les prix; l'état actuel de la jetée, le progrès des travaux de reconstruction; et copie de tous papiers, correspondance et documents à ce sujet ou donnant des renseignements ou des détails en rapport avec les points ci-dessus énumérés. Présentée le 31 mai 1899.—*M. Martin.*.....*Pas imprimée.*
95. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1899,—Etat indiquant toutes les sommes dépensées jusqu'à date pour le nouveau quai de la Pointe-Claire, Q., la somme de travaux exécutés, le coût estimatif de ce quai, et combien il en coûtera pour le terminer; aussi, copie de toutes annonces demandant des soumissions, ainsi que copie des soumissions et de toute correspondance à ce sujet. Présentée le 31 mai 1899.—*M. Monk.*.....*Pas imprimée.*
96. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Copie de toute correspondance, télégrammes et papiers se rapportant à la saisie des rets à trappe et câbles appartenant à MM. Benjamin Compton et Cie, de Belle-Rivière, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, le 30 juillet 1898, par le croiseur du gouvernement l'*Acadia*. Présentée le 1er juin 1899.—*M. Martin.*.....*Pas imprimée.*
97. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 17 mai 1899,—Copie de toutes lettres, télégrammes, câbles, mémoires et autres papiers reçus par le Très honorable Premier Ministre du Canada, l'honorable J. I. Tarte, ministre des Travaux publics, ou l'honorable A. G. Blair, ministre des Chemins de fer et Canaux, de la Compagnie de Télégraphe Commercial du Nord (à responsabilité limitée), du *Commercial Telegraph Construction Syndicate, Limited*, ou de la *W. T. Henley Telegraph Works, Limited*, ou d'aucuns directeur ou directeurs, personne ou personnes pour ou représentant quelqu'une de ces compagnies, ou du Haut-Commissaire du Canada à Londres, ou de toute autre personne ou compagnie, concernant la construction, par ou pour la Compagnie du Télégraphe Commercial du Nord (à responsabilité limitée), d'une ligne télégraphique entre Skagway et Dawson, ou d'un câble télégraphique sous-marin entre un point dans la Colombie-Britannique et Skagway ou Wrangel, ou se rapportant en quelque manière à l'un ou l'autre de ces objets. Aussi, copie de toutes lettres du Très honorable Premier Ministre du Canada, ou de l'un ou l'autre des dits autres ministres à aucune des dites compagnies ou à aucuns directeur ou directeurs ou autres personne ou personnes agissant au prétendant agir au nom d'aucune des dites compagnies, se rapportant en quelque manière à la construction de la dite ligne télégraphique ou du dit câble par, pour ou en vertu de la charte de la Compagnie du Télégraphe Commercial du Nord (à responsabilité limitée). Aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement fédéral ou aucun de ses membres ou ministères et le gouvernement des Etats-Unis à Washington ou aucun de ses ministères touchant la pose et l'atterrage d'un câble sous-marin entre un point dans la Colombie-Britannique et Skagway ou Wrangel ou tout autre point entre ces deux endroits. Présentée le 1er juin 1899.—*M. Prior.*.....*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

- 97a. Réponse supplémentaire au n° 97. Présentée le 26 juin 1899. *Pas imprimée.*
98. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 6 juin 1898,—Etat du coût des dépenses des voyages faits en 1897, par l'honorable Premier Ministre et par l'honorable Solliciteur général, en Europe, aux Etats-Unis ou ailleurs ; aussi, un état des dépenses de voyage de leurs secrétaires particuliers, ou de toutes autres personnes composant leur suite. Présentée le 29 mai 1898.—*Hon. M. Landry.*
Pas imprimée.
99. Protocole n° LXIII de la Haute Commission conjointe, Washington, concernant la frontière entre l'Alaska et le Canada. Présenté le 5 juin 1899, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
100. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 17 mai 1899,—Copie de tous papiers, plans, cartes géographiques, rapports d'officiers des pêcheries, correspondance et tous autres documents concernant l'existence d'un barrage dans la rivière Jésus, près de la ville de Terrebonne, et la construction d'une passe migratoire dans ce barrage, conformément à la loi. Présentée le 5 juin 1899.—*M. Fortin.* *Pas imprimée.*
101. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Etat donnant une liste de toutes les personnes employées depuis le 1er août 1896, par le ministre de l'Intérieur, à part des employés du service civil à Ottawa, pour des fins d'immigration, avec les noms et les domiciles des personnes employées, le chiffre des appointements et allocations, la date et le motif de la destitution, quand il y a eu destitution, et le pays ou les districts où elles ont rempli leurs fonctions. Présentée le 5 juin 1898.—*M. Foster.* *Pas imprimée.*
102. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Etat faisant connaître toutes les personnes nommées à des emplois ou à des fonctions quelconques dans le district du Yukon depuis le 1er août 1896, leurs noms et domiciles, le chiffre du salaire et des allocations ou dépenses de toutes espèces de chaque personne, les fonctions de chacune, la date de sa nomination, démission ou destitution et le motif de telle démission ou destitution ; le dit état ne devant pas comprendre la police à cheval ou les miliciens canadiens, mais devant cependant inclure les payeurs de chacune de ces deux troupes. Présentée le 5 juin 1899.—*M. Foster.* *Pas imprimée.*
- 102a. Réponse supplémentaire au n° 102. Présentée le 9 juin 1899. *Pas imprimée.*
- 102b. Copie d'arrêtés du conseil concernant le Yukon. Présentée le 21 juin 1899, par l'hon. C. Sifton.
Pas imprimée.
103. Réponse partielle à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 avril 1899,—Etat faisant connaître toutes les personnes et commissions d'enquêtes nommées pour s'enquérir de la conduite des employés publics depuis le 1er août 1896, les noms des commissaires, le chiffre de leurs salaires et allocations, le montant total payé à chacun comme salaire et allocations, et les dépenses totales de chaque commission en dehors des salaires et allocations, ainsi que les noms et domiciles de toutes les personnes destituées sur le rapport des commissaires. Présentée le 6 juin 1899.—*M. Foster.* *Pas imprimée.*
- 103a. Réponse supplémentaire au n° 103 (ministère des Douanes). Présentée le 6 juin 1899. *Pas imprimée.*
- 103c. Réponse partielle à une adresse du Sénat, en date du 28 avril 1899, demandant les noms de tous les commissaires nommés, par arrêté du conseil ou autrement, depuis le 9 avril 1897, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations d'ingérence abusive dans la politique ou de mauvaise conduite portées contre tout employé du gouvernement, permanent ou temporaire. 2. Les rapports des dits commissaires ou de commissaires nommés auparavant, qui n'ont pas encore été présentés, avec indication de la détermination prise par le gouvernement à la suite de ces rapports. 3. Les sommes payées à chaque commissaire, depuis le 9 avril 1897, pour honoraires, allocations quotidiennes, frais de voyages et autres dépenses incidentes. 4. Les noms, l'âge, l'emploi et le salaire de tous les employés, temporaires ou permanents, du service intérieur ou extérieur du gouvernement qui, depuis le 9 avril 1897, ont été renvoyés du service par destitution, mis à la retraite ou autrement, sur le rapport d'un commissaire ou autrement ; spécifiant dans chaque cas la raison du renvoi et le montant de la pension ou de la gratification accordée ; aussi, l'âge, l'emploi, le salaire ou rémunération de toute et chaque personne nommée à la place de l'employé destitué, ou en conséquence de cette destitution. Présentée le 28 juin 1899.—*Hon. sir Mackenzie Bowell.*
Imprimée sous forme de sommaire.
- 103b. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1898,—Etat donnant les noms des commissaires nommés par le gouvernement pour s'enquérir de la conduite de tous les employés du service civil dans la province de Québec, depuis le 23 juin 1896, et le montant payé à chaque commissaire comme salaire ou frais de voyage. Présentée le 14 juin 1899.—*M. Monk.*
Pas imprimée.

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

- 103d.** Réponse supplémentaire au n° 103 (ministère des Postes). Présentée le 5 juillet 1899. *Pas imprimée.*
- 103e.** Réponse supplémentaire au n° 103c. Présentée le 4 juillet 1899. *Voir 103c.*
- 103f.** Réponse supplémentaire au n° 103c. Présentée le 5 juillet 1899. *Voir 103c.*
- 103g.** Réponse supplémentaire au n° 103c (chemins de fer et Canaux). Présentée le 29 juillet 1899. *Pas imprimée.*
- 103h.** Réponse supplémentaire au n° 103c. Présentée le 28 juillet 1899. *Voir 103c.*
- 104.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de tous états, réclamations, mémoires, correspondance, télégrammes, etc., échangés avec le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et une délégation de cette province, en mars dernier, composée des honorables Hector C. McDonald, James W. Richards et Benjamin Rogers, au sujet de questions pendantes entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et celui du Canada. Présentée le 6 juin 1899.—*M. Martin*..... *Imprimée pour les documents de la session.*
- 105.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de tous papiers et correspondance, y compris arrêtés du conseil, soumissions et contrats se rapportant à la fourniture du papier pour les mandats-poste fractionnels avec un échantillon des mandats imprimés. Présentée le 6 juin 1899.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 105a.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Etat indiquant toutes les émissions séparées de timbres-poste, de cartes postales ou de mandats de poste depuis le 1er janvier 1887, avec mention de ceux qui ne sont plus en usage, la quantité de chaque émission avec échantillon de chacune, en faisant connaître, pour ce qui concerne les timbres du jubilé, leur coût et le montant d'argent versé au trésor pour chaque dénomination. Présentée le 12 juin 1899.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 105b.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Copie du contrat pour la fabrication des billets-poste et le coût, par 1,000, de chaque dénomination, à l'exclusion du papier; aussi copie de toute correspondance entre l'entrepreneur, le gouvernement et l'imprimeur de la Reine. Aussi, état indiquant le nombre de rames de papier fabriqué pour chaque dénomination, par qui la commande a été donnée, où le papier a été fabriqué, le nom du fabricant, et qui a actuellement la propriété des rouleaux Dandy qui ont servi à la fabrication du papier. Aussi, état indiquant qui a fourni les électrotypes, où ils ont été fabriqués, la date de la première livraison des billets-poste et le chiffre du cautionnement donné par l'entrepreneur, et si l'entrepreneur a donné les locaux nécessaires pour les employés du gouvernement qui sont chargés de la surveillance et pour l'emmagasinage d'une grande quantité de papier. Présentée le 12 juin 1899.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 105c.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899,—Etat indiquant en détail toutes les matrices, planches ou autres pièces, gravées en tout ou en partie, déclarées en douane comme étant importées par ou pour l'*American Bank Note Co'y* et la *British American Bank Note Company* pour servir à la fabrication des billets de banque, timbres-poste, billets-poste et estampilles du Revenu de l'intérieur pour le gouvernement, avec leur évaluation et le montant de droits imposés et perçus. Présentée le 12 juin 1899.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 105d.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de toute correspondance avec le ministère des Postes ou aucun membre du gouvernement au sujet de la qualité des cartes postales émises par le ministère des Postes depuis le 1er juillet 1896. Présentée le 19 juin 1899.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 106.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Etat donnant le nombre de planches gravées pour timbres du jubilé, les dénominations et le coût des dites planches. Aussi le nombre de planches gravées pour les timbres du Plus Grand Empire (*Greater Empire*) et le coût par planche, avec le coût par 1,000 timbres complets. Présentée le 6 juin 1899.—*M. Foster*.
Imprimée pour les documents de la session.
- 107.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Copie de tous papiers, affidavit et correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement ou des fonctionnaires des Etats-Unis, ou autres personnes, concernant l'affaire de Thomas Meagher, qui a été arrêté dans les eaux canadiennes, sur la rivière Saint-Clair, par des officiers de douane des Etats-Unis, le 19 août 1898, détenu pendant quelque temps et grossièrement traité par les dits officiers et ensuite emprisonné, et qui a été finalement relâché, sans procès, par ordre du gouvernement américain. Présentée le 6 juin 1899.—*M. Cowan*..... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

108. Etat donnant les noms et salaires de toutes les personnes nommées ou promues dans le service civil pendant l'année 1898. Présenté le 6 juin 1899, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour les documents de la session.
109. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance, rapports, arrêté du conseil et instructions au sujet de la participation des pays étrangers aux privilèges commerciaux en vertu de la soi-disant clause préférentielle du tarif 1897. Présentée le 6 juin 1899.—*M. Foster* *Imprimée pour les documents de la session.*
110. Documents concernant certains statuts passés par la législature de la Colombie-Britannique récemment désavoués. Présentés le 7 juin 1899, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 110a. Autres documents concernant certains statuts passés par la législature de la Colombie-Britannique récemment désavoués. Présentés le 21 juin 1899, par sir Wilfrid Laurier *Pas imprimés.*
111. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Etat indiquant, par ministère, la dépense faite chaque année depuis le 1er juillet 1890 pour les salaires de tous les employés permanents ou temporaires dans le service extérieur des ministères des Postes, des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, et donnant les ports principaux et secondaires, pour ce qui concerne les Douanes et le Revenu de l'Intérieur, et les bureaux de poste pour ce qui concerne le ministère des Postes. Présentée le 7 juin 1899.—*M. McMullen* *Pas imprimée.*
112. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 15 mai 1899,—Copie de toutes plaintes mentionnées à la page 3 du rapport du sous-ministre de l'Intérieur (rapport annuel du ministère de l'Intérieur pour l'année 1897), minutes du conseil, commission, instructions et rapport de M. Archer Martin, commissaire, concernant le bureau des bois de la Couronne à New Westminster. Présentée le 9 juin 1899.—*Sir Charles Hibbert Tupper* *Pas imprimée.*
113. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copie de toutes instructions données par le gouvernement du Canada ou aucun de ses ministères à Charles Russell, écuyer, avocat, de Londres, Angleterre, ou à aucun de ses associés, au sujet de toute cause ou affaire dans laquelle le dit gouvernement ou aucun de ses ministères étaient ou sont concernés. Aussi, copie de tous mémoires ou comptes de frais adressés par les dites personnes au gouvernement ou à aucun de ses ministères depuis le 1er juillet 1896. Présentée le 9 juin 1899.—*M. Bergeron* *Imprimée pour les documents de la session.*
114. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899,—Copie de toute correspondance échangée entre la Compagnie du Télégraphe Commercial du Nord et le ministère des Travaux publics pendant les derniers six mois. Présentée le 12 juin 1899.—*M. Maxwell*.
Pas imprimée.
115. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 mai 1899,—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports, contrats, soumissions et tous autres papiers et documents concernant le changement effectué l'hiver dernier dans le transport des malles de l'Île du Prince-Edouard entre l'Intercolonial et le Cap Tourmente. Présentée le 12 juin 1899.—*M. Martin*.
Pas imprimée.
116. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1899,—Copie de toutes pétitions, correspondance, télégrammes et instructions au sujet du privilège accordé à John Gow Scrimgeour d'avoir un entrepôt particulier à Cardigan-Bridge, I.P.-E. Présentée le 12 juin 1899.—*M. Macdonald (King)* *Pas imprimée.*
117. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres ou toute personne ou fonctionnaire en leur nom, et la Compagnie du chemin de fer du Canada-Est ou toute personne en son nom, et copie de tous rapports et papiers se rapportant à une proposition d'acheter le dit chemin de fer pour le gouvernement. Présentée le 12 juin 1899.—*M. Foster* *Pas imprimée.*
118. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Copie de tous arrêtés du conseil, et de tous papiers et correspondance adressés au département des Chemins de fer et Canaux ou au ministre des Chemins de fer par les officiers de la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick, ou par aucuns entrepreneurs ou personnes intéressés à la construction du dit chemin de fer, ou par aucune autre personne en leur nom, au sujet du paiement de subventions ou octrois accordés à la dite compagnie. Présentée le 13 juin 1899.—*M. Foster*.
Pas imprimée.

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

119. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports, depuis le 1er juin 1897, entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique, ou entre toutes personne ou personnes en leur nom, au sujet de la réserve des sauvages Songhees, à Victoria, C.-B. Présentée le 13 juin 1899.—*M. Prior.*
Pas imprimée.
120. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 mai 1899,—Copie de toute correspondance entre le ministre de l'Intérieur ou aucun de ses officiers et M. A. Soper, de Port-Perry, ou autres personnes au sujet de la suppression de la vente de boissons aux sauvages de Scugog. Présentée le 13 juin 1899.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
121. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Copie de tous contrats ou conventions conclus par ou avec le ministre des Postes, ou le ministère des Postes, ou Sa Majesté, ou le gouvernement du Canada, pour le transport des malles dans ou hors du territoire ou district du Yukon ou aucune de ses parties; aussi copie de toutes annonces pour soumissions pour le transport des dites malles, et de toutes soumissions reçues par le ministre des Postes, le ministère des Postes, ou le gouvernement du Canada, ou Sa Majesté la Reine, pour le transport des malles dans ou hors le territoire ou district du Yukon; aussi, copie de tous rapports, lettres et communications écrites de l'inspecteur des postes à Victoria, ou de tout autre inspecteur des postes, ou de tout autre officier du ministère des Postes, au sujet de ces soumissions ou annonces, ou au sujet de l'acceptation ou du rejet d'aucune des dites soumissions. Présentée le 13 juin 1899.—*Sir Charles Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
122. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899,—Copie de toute correspondance, papiers, pétitions, etc., au sujet de la démission du docteur Morris comme maître de poste de Dundas, I.P.-E., de la nomination de son successeur et des personnes qui ont demandé cet emploi. Présentée le 13 juin 1899.—*M. Macdonald (King)*..... *Pas imprimée.*
123. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Etat indiquant,—1. Combien de facteurs ont été employés dans le bureau de poste de Victoria, C.B., en 1895-96, 1896-97 et 1897-98, respectivement, et combien sont employés actuellement; 2. Quel salaire était payé à chaque facteur employé en 1895-96, et quels sont les salaires payés cette année; 3. Quelle allocation provisoire a été accordée à chaque facteur en 1895-96, et ce qu'elle était en 1897-98. Présentée le 13 juin 1899.—*M. Prior*..... *Pas imprimée.*
124. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Etat faisant connaître le poids de chaque émission de publications quotidiennes et hebdomadaires paraissant à Toronto et à Montréal depuis l'inauguration de la loi qui exige que toutes publications doivent être pesées et estampillées avant d'être acceptées au bureau de poste du lieu de publication. Présentée le 13 juin 1899.—*M. Quinn*..... *Pas imprimée.*
125. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 avril 1899,—Etat détaillé de toutes sommes dépensées pour la Haute Commission conjointe entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis depuis l'origine jusqu'à date, avec les noms de toutes personnes attachées à cette commission à titre de commissaires, secrétaires, commis et serviteurs, et les taux et montant total de la compensation payée à chacune comme salaire, allocation et frais, spécifiant chaque item. Présentée le 14 juin 1899.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 126.. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Copie de toutes instructions et correspondance par lettre ou télégramme entre le gouvernement ou aucun ministre ou quelqu'un de ses officiers et le représentant de la Couronne ou toute autre personne au sujet de l'ajournement de l'appel interjeté devant la cour du Banc de la Reine dans la cause de La Reine vs Coulombe et autres, pendant le dernier terme de la dite cour à Québec, et copie de tous documents à ce sujet. Présentée le 14 juin 1899.—*M. Casgrain*..... *Pas imprimée.*
127. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 1er mai 1899,—Copie de toute correspondance, pétitions, résolutions et autres papiers en la possession du gouvernement concernant le projet du chemin de fer d'embranchement de Southport à Murray-Harbour et autres projets d'embranchements dans la province de l'Île du Prince-Edouard. Présentée le 14 juin 1899.—*M. Martin*..... *Pas imprimée.*
128. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Etat faisant connaître tout règlement (s'il en est) fait par le ministère des Chemins de fer et Canaux au cours de la dernière session et depuis ce temps, avec les particuliers qui ont souffert des dommages par suite

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

- de la construction des barrages à la Roche-Fendue et à Calumet en 1883 ; aussi, les noms des estimateurs qui ont réglé ces demandes d'indemnité, et par qui leur nomination a été recommandée. Présentée le 14 mai 1899.—*M. Poupore*..... *Pas imprimée.*
129. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 avril 1899,—Copie de tous papiers et correspondance concernant la réclamation de la *British American Bank Note Company* pour la balance qu'elle prétend lui être due pour des travaux exécutés pour le ministère des Postes en vertu d'un contrat. Présentée le 15 juin 1899.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
130. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1899,—Etat indiquant quels sont les noms des personnes nommées à des emplois dans le bureau de poste de Toronto depuis le 13 juillet 1896, la date de chaque nomination, le salaire de chaque personne ainsi nommée, les fonctions de chacune. Présentée le 15 juin 1899.—*M. Clarke*..... *Pas imprimée.*
131. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 21 mars 1898,—Tous les rapports et relevés faits par les ingénieurs du ministère des Chemins de fer et Canaux, en vue de redresser certaines courbes sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, à ou près de North-Wiltshire. Aussi un état indiquant : 1. Les sommes d'argent dépensées pour le redressement des dites courbes et à qui elles ont été payées. 2. Si les travaux ont été faits à la suite de soumissions, ou s'ils l'ont été à la journée. 3. La nature et l'étendue des changements qui ont été faits. 4. Quels autres changements on se propose de faire. Présentée le 13 juin 1899.—*Hon. M. Ferguson* *Pas imprimée.*
132. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 25 mai 1899,—Copies verbatim certifiées des lettres ou autres documents adressés au ministère de l'Intérieur ou à quelque fonctionnaire de ce ministère, ou à quelque membre du gouvernement, par H. H. Norwood, la personne nommée par le gouvernement à la position d'inspecteur de l'or dans le district du Yukon. Présentée le 13 juin 1899.—*Hon. M. Primrose*..... *Pas imprimée.*
133. Réponse partielle à une adresse du Sénat, en date du 23 mars 1899,—Etat indiquant le montant des droits de douane et d'accise perçus sur les marchandises importées dans cette partie du Dominion connue sous le nom de région du Yukon et du Klondike, depuis le 1er septembre 1898 jusqu'au 1er mars 1899 ; le dit état faisant connaître la nature des marchandises ainsi importées et les pays de leur provenance ; aussi, un état indiquant, autant que possible, la quantité et la nature des marchandises canadiennes expédiées dans la région du Yukon, pendant la même période. Présentée le 13 juin 1899.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*..... *Pas imprimée.*
134. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Copie d'un mémoire signé par feu l'honorable John Norquay, président du Conseil exécutif de la province du Manitoba, au nom du Conseil, demandant d'être entendu devant Sa Majesté en conseil au sujet de la pratique suivie par le Gouverneur général en conseil de désavouer des actes clairement dans les attributions de la législature provinciale, et demandant la discontinuation de cette pratique,—lequel mémoire a été adressé à l'honorable Secrétaire d'Etat du Canada avec prière de le transmettre à Sa Majesté en conseil. Aussi, copie de toute correspondance, rapports au conseil, rapports du conseil et arrêtés du conseil à ce sujet. Présentée le 16 juin 1899.—*M. LaRivière*.
Imprimée pour les documents de la session.
135. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Etat donnant le montant dépensé en 1896-97 et 1897-98 et les dépenses projetées pour 1898-99 pour les jetées et quais de nature privée, et sur les jetées et quais qui ne sont pas sous le contrôle du gouvernement et qui ne sont pas la propriété de l'Etat, ainsi que les noms de ces jetées et quais et de leurs propriétaires, et les sommes dépensées pour chacun de ces quais et jetées pendant les exercices susdits. Présentée le 16 juin 1899.—*M. Martin*..... *Pas imprimée.*
136. Réponse partielle à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 mai 1899,—Copies de tous rapports et recommandations de la commission d'enquête chargée de régler les réclamations pour pertes subies par suite du soulèvement dans le district de la Saskatchewan en 1885, de toutes les réclamations produites, y compris le montant payé dans chaque cas, et de toutes les réclamations qui ont été produites mais qui ont été rejetées. Présentée le 20 juin 1899.—*M. Davis*.
Pas imprimée.
137. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 17 mai 1899,—Copie de toutes instructions, correspondance et rapports, comptes et pièces justificatives concernant les dépenses en rapport avec l'expédition de l'ingénieur en chef Coste, du ministère des Travaux publics, mentionnée dans le rapport annuel du ministre de la Marine et des Pêcheries pour 1898, page 7, et aussi en rapport avec le voyage en Angleterre fait subséquemment par M. Coste dans la même année. Présentée le 20 juin 1899.—*Sir Charles Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

138. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports entre les ministères de la Milice et de la Défense et de la Justice, ou leurs agents, et les personnes suivantes qui ont demandé une indemnité ou une compensation en rapport avec l'érection de fortifications à Macaulay-Point, C. B., savoir : Fred. Hall, J. Jardine, W. F. Bullen, R. W. Reford, Henry Moss, William Moss, J. G. Tiarks, Charles Kent, Thornton Fell, Andras Keating (B. L. Ker), Hans Ogilvy Price, H. F. Bishop, S. J. Pitts et toutes autres personnes qui ont présenté des réclamations à ce même sujet. Présentée le 21 juin 1899. *M. Prior*..... *Pas imprimée.*
- 138a. Réponse supplémentaire au n° 138. Présentée le 29 juin 1899..... *Pas imprimée.*
139. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie des rapports de Walter Shanly, I.C., et de T. C. Keefer, I.C., au sujet des grandes écluses projetées à Iroquois et Farran's-Point. Présentée le 23 juin 1899.—*M. Taylor*..... *Pas imprimée.*
140. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Etat indiquant : 1. les dépenses se rapportant au Collège militaire Royal de Kingston depuis sa fondation. 2. Le nombre des gradués, chaque année, et leurs domiciles et professions dans le moment, autant que les autorités du collège peuvent l'indiquer. 3. Tous les ordres ou règlements généraux concernant l'emploi de ces gradués dans les corps permanents de volontaires ou autres branches du service public. Présentée le 23 juin 1899.—*M. Casey*..... *Pas imprimée.*
141. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Copie de toutes instructions, correspondances, etc., au sujet de la construction de quais à Mistassini et Saint-Méthode (Tékouabé). Etat détaillé indiquant le montant du bois, du fer et de la pierre employés dans ces constructions ; par quelles personnes ces articles ont été fournis ; quels prix ont été payés pour eux à chacune d'elles ; quels étaient les ou les charpentiers employés à ces constructions ; quel prix recevaient-ils par jour, et combien ont-ils reçu en argent, ainsi que les journaliers qui ont travaillé avec eux ; et toute autre dépense en rapport avec ces constructions. Copie de toute correspondance en rapport avec les contrats donnés à MM. Têtu et Savard, de Saint-Félicien, pour préparer du bois de quai pour Saint-Méthode. Copie de ces contrats et de toute correspondance ultérieure pour empêcher le paiement de leurs comptes. Etat indiquant le montant du bois préparé par ces messieurs et du montant qui leur a été payé personnellement. Copie des instructions données à M. J. B. Carbonneau comme premier charpentier aux quais de Mistassini et Saint-Méthode. Correspondance au sujet de l'annulation de ces instructions à Saint-Méthode et de la nomination d'un autre charpentier constructeur à sa place. Présentée le 26 juin 1899.—*M. Casgrain*..... *Pas imprimée.*
142. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Etat détaillé indiquant le montant payé à toute personne qui a travaillé au quai de Roberval en 1896 ; le nombre de jours donnés, le prix payé par jour ; la quantité de bois ou fer fournie, ainsi que les prix payés pour ces bois et fer, et l'endroit où obtenus. Copie de toutes instructions, correspondance, etc., en rapport avec cet ouvrage. Présentée le 26 juin 1899.—*M. Casgrain*..... *Pas imprimée.*
143. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 27 avril 1899,—Etat indiquant les sommes payées comme frais de voyages aux juges de la cour supérieure de la province de Québec venant de districts extérieurs pour siéger dans la cité de Montréal. 1. Depuis le 1er janvier 1898 jusqu'à la mise en vigueur de l'acte 61 Victoria, chapitre 52. 2. Depuis la mise en vigueur du dit statut jusqu'au 1er mars 1899. Présentée le 26 juin 1899.—*M. Monk*..... *Pas imprimée.*
144. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899,—Copie de toutes soumissions ouvertes le 14 mai 1897 pour les travaux de canalisation à la Pointe-Farran, avec les prix des divers soumissionnaires pour chaque item et les quantités approximatives sur lesquelles les soumissions ont été basées, et le montant total stipulé dans chaque soumission. Présentée le 27 juin 1899.—*M. Clancy*..... *Pas imprimée.*
145. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1898,—Copie de toute correspondance et de tous rapports concernant de plus grandes facilités au quai de Pictou, N.-E., en 1892 et depuis cette date. Présentée le 23 juin 1899.—*Sir Charles Hibbert Tupper*.
Pas imprimée.
146. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899,—Copie de tous rapports faits sur toutes explorations de Naufrage-Pond, comté de King I.P.-E., en 1897 ou 1898. Présentée le 28 juin 1899.—*M. Macdonald (King)*. *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

147. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1899.—Copie de tous baux non expirés, de tous renouvellements de baux non expirés et de toutes modifications de baux consentis par le gouvernement en faveur de toutes personnes, personnes ou compagnies et de tous plans et papiers s'y rapportant, en ce qui concerne tous les lots riverains, pouvoirs et privilèges d'eau dans et le long de cette partie de la rivière Ottawa et ses divers chenaux communément appelée la Chaudière qui se trouve dans les limites de la cité d'Ottawa depuis la limite occidentale de la dite cité jusqu'à la ligne de la rue Kent qui se prolonge jusqu'à la dite rivière. Aussi, copie des plans indiquant la situation des dits lots riverains, pouvoirs et privilèges d'eau. Aussi, état indiquant la somme de force hydraulique que chaque locataire a le droit d'employer et la date de l'expiration du bail qui lui donne ce droit. Présentée le 28 juin 1899.—*M. Copp*..... *Pas imprimée.*
149. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1899,—Etat donnant les noms des diverses espèces de nasses en usage en vertu de licences, dans le comté de Charlotte, N.-B., l'endroit où se trouve chacune, la date de l'émission de la licence et le nom ou les noms des porteurs de licences. Aussi, les noms des diverses espèces de nasses pour lesquelles des licences ont été émises en 1898 mais qui n'ont pas été construites, les noms des porteurs de licences et le nombre d'années pendant lesquelles ces licences sont restées sans effet à raison de la non-construction des nasses par les porteurs des dites licences. Présentée le 29 juin 1899.—*M. Ganong*. *Pas imprimée.*
150. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Etat faisant connaître, —1. Les canaux et travaux de rivière en rapport avec les canaux formant la connexion entre les grands lacs et la navigation en eau profonde à Montréal, qui ont été complétés au 1er juillet 1896, la profondeur de l'eau dans chaque cas et le coût jusqu'à cette date. 2. Les canaux et améliorations fluviales s'y rapportant qui, à cette date, étaient en voie de construction ou d'agrandissement avec indication des travaux exécutés dans chaque cas, le coût, jusqu'au 1er juillet, de la construction ou de l'agrandissement, le coût estimatif de l'achèvement des travaux, les contrats alors en vigueur et le montant de chacun, les nouveaux contrats passés depuis le 1er juillet 1896 couvrant des travaux autres que les travaux achevés ou en voie d'exécution à cette date et le montant de chacun. 3. Le coût estimatif de l'achèvement de ces travaux jusqu'à la profondeur projetée, au-dessus des montants stipulés dans les contrats en cours au 1er juillet 1896. Présentée le 29 juin 1899.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
151. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1899,—Etat donnant le nombre de contrats passés par le gouvernement depuis le 30 juin 1897 dans lesquels se trouve inséré une clause défendant de pressurer les travailleurs, le montant total de ces contrats, les noms des ministères respectifs qui ont donné ces contrats, et les noms des compagnies, maisons d'affaires ou particuliers auxquels ces contrats ont été donnés. Présentée le 29 juin 1899.—*M. Clarke*.
Imprimée pour les documents de la session.
152. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 23 mars 1899,—Etat—1. Le nombre de personnes employées dans le ministère des Postes, le 30 juin 1896, et le montant total payé à ces employés pour l'exercice clos le 30 juin 1896. 2. Un état donnant les mêmes renseignements pour l'exercice clos le 30 juin 1898. 3. Le nombre des employés de ce département le 12 juillet 1896 et le 16 février 1899. Présentée le 20 juin 1899.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*..... *Pas imprimée.*
153. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899,—Copie de tous arrêtés du conseil et demandes, correspondance, papiers, plans, etc., qui se trouvent dans les ministères de l'Intérieur et de la Marine et des Pêcheries concernant 37-29 acres ou environ de grève et de rivage situés à environ deux milles en aval de Steveston, C.-B., à l'ouest et dans le voisinage immédiat de la section 9, rang 7, bloc ouest 3, division nord-ouest. Présentée le 30 juin 1899.—*Sir Charles Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
154. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 juin 1899,—Etat indiquant,—1. Le montant payé dans la province de l'Île du Prince-Edouard, depuis 1896, à titre d'amendes pour infraction aux règlements de la pêche du homard, les noms des personnes condamnées à l'amende et le montant de l'amende dans chaque cas; 2. Un relevé détaillé des amendes perçues; 3. L'affectation de ces amendes; 4. Les frais de poursuite dans chaque cas; 5. Les noms des officiers de pêcheries qui ont reçu une part de ces amendes, et le montant reçu dans chaque cas par chaque officier; 6. Le magistrat ou autre officier qui a instruit ces causes d'infractions. Présentée le 30 juin 1899.—*M. Martin*..... *Pas imprimée.*
155. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 juin 1899,—Copie de toute correspondance, pétitions, rapports, télégrammes, etc., concernant le changement projeté dans le service des malles pour Grand-View, I. P.-E. Présentée le 4 juillet 1899.—*M. Martin*..... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

156. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 19 avril 1899,—Etat montrant :—1. Quel a été le montant total, en moyenne, payé chaque année à la Compagnie du gaz d'Ottawa pour l'éclairage des divers édifices du gouvernement pendant les deux années terminées, fin de 1898. 2. Quel est le coût total annuel, avec le système actuel d'éclairage. 3. Si l'on a demandé des soumissions pour l'éclairage des divers édifices au gaz ou à l'électricité. A quelle compagnie le contrat pour l'éclairage a été donné. 4. Quel est le nombre total et la force des lumières électriques incandescentes établies dans tous les édifices publics, à Ottawa. Quel est le coût d'installation, y compris les fils et autres appareils. 5. Quel est le nombre et la force des lumières électriques alimentées par le matériel d'éclairage électrique du gouvernement et quel est le coût de l'éclairage pour les deux ans terminés, fin de 1898. 6. Quel est le coût premier et la valeur actuelle de tout le matériel électrique et des chaudières installés dans les édifices publics, à Ottawa. Combien d'hommes sont employés pour le service d'éclairage. 7. Si des soumissions ont été demandées pour la pose des fils électriques dans tous les édifices du gouvernement et des accessoires nécessaires pour l'éclairage de ces édifices. De qui des offres ont été reçues, et quel était le montant respectif de ces offres. 8. De quelle manière a été dépensé le crédit de \$75,000 destiné à ajouter au matériel électrique du gouvernement et à l'achat de certaines pompes à incendies. Quels sont les articles de ces dépenses. A qui ces sommes ont été payées. Présentée le 4 juillet 1899.—*Hon. sir Mackenzie Bowell.*
Pas imprimée.
157. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 juin 1899,—Copie de toute correspondance, pétitions, etc., concernant la nomination récente du maître de poste de Clifton, New-London, I. P.-E. Présentée le 10 juillet 1899.—*M. Martin.*..... *Pas imprimée.*
158. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie des plans et devis pour la construction du terminus en eau profonde à Saint-Jean, N.-B., y compris les quais, entrepôts, élévateurs, voies, etc., ainsi que copie des soumissions pour les dits travaux et de tous contrats passés à ce sujet. Présentée le 18 juillet 1899.—*Sir Charles Tupper.*..... *Pas imprimée.*
159. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie du contrat et des devis concernant l'amélioration du chenal nord, en aval de Prescott, et de tout arrangement ou arrangements supplémentaires conclus avec l'entrepreneur. Aussi, copie des plans indiquant là où les travaux devaient être faits originairement, et leur site actuel. Présentée le 18 juillet 1899.—*M. Taylor.*..... *Pas imprimée.*
160. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 20 avril 1899,—Correspondance échangée avec le gouvernement ou l'un des membres du gouvernement, concernant la présentation d'une loi prohibitive; aussi les affidavits et autres documents se rapportant au vote donné sur la question de la prohibition le 29 septembre 1898, et aux prétendues fraudes commises à l'occasion de ce vote. Présentée le 18 juillet 1899.—*Hon. sir Mackenzie Bowell.*..... *Pas imprimée.*
161. Réponse à une adresse du Sénat en date du 21 juin 1898,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de l'Agriculture, l'Association des cultivateurs de fruits de l'Île du Prince-Edouard et le premier ministre de cette province, l'honorable M. Farquharson, relativement aux expériences qui se font actuellement sur l'Île du Prince-Edouard au sujet de la culture des fruits; cette correspondance devant comprendre toutes les instructions données à M. Kinsman concernant la nature du travail à faire et le choix des vergers où se font ces expériences. Présentée le 18 juillet 1899.—*Hon. M. Ferguson.*..... *Pas imprimée.*
162. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 juin 1899,—Copie de tous papiers, documents, correspondance, lettres, etc., concernant : 1° la nomination du Dr Hall, vétérinaire, de Québec, pour rechercher la présence de la tuberculose parmi les bestiaux à Hébertville et ailleurs, dans le comté de Chicoutimi; 2° concernant la part prise à ces travaux par son frère; 3° un état donnant le nombre de troupeaux inspectés par le Dr Hall ou par son frère; 4° un état des montants payés pour ces inspections et pour frais de voyage, voitures, aides ou assistants; 5° un état de toutes sommes ou sommes d'argent payées à David Ouellet, de Hébertville, en rapport avec les dites inspections. Présentée le 19 juillet 1899.—*M. Casgrain.*..... *Pas imprimée.*
- 162a. Réponse supplémentaire au n° 162. Présentée le 26 juillet 1899..... *Pas imprimée.*
163. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 26 juin 1899,—Copie de l'estimation finale ou règlement, en détail, concernant les travaux sur la section 3 de l'élargissement du canal de Lachine, de 1875-1880. Présentée le 20 juillet 1899.—*M. McInerney.*..... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 14—*Suite.*

- 163a.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 juin 1899,—Copie des plans et profils des structures inférieures des ponts de trafic ordinaire et de chemins de fer sur le canal de Lachine, à la rue Wellington, Montréal, avec dimensions en chiffres. Aussi des projections isométriques de pile central et des culées, avec élévations et dimensions, en chiffres, des diverses parties, y compris le tablier tournant, la poutre de roulement, les roues et les machines. Présentée le 20 juillet 1899.—*M. McInerney*..... *Pas imprimée.*
- 163b.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 26 juin 1899,—Copie du rapport de la commission chargée de faire une enquête sur la construction des ponts de la rue Wellington et du Grand-Tronc sur le canal de Lachine, à Montréal. Présentée le 29 juillet 1899.—*M. McInerney*..... *Pas imprimée.*
- 164.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 20 mars 1898,—Etat indiquant :—
1. Le nombre de personnes employées sur le dragueur *Prince Edward* comme gardiens ou autrement depuis qu'il a été mis en hivernage à la fin de la dernière saison. 2. Le nombre de personnes employées pendant l'hiver de 1896-97. 3. Le nombre des verges cubes enlevées par le dit dragueur pendant les saisons de 1896 et 1897, respectivement, et le coût, par verge cube, chaque saison. 4. Le nombre de jours pendant lesquels le dit dragueur a été employé effectivement, chaque mois, pendant les saisons de 1896 et 1897, respectivement. 5. Le coût des réparations faites au dit dragueur pendant les années expirées respectivement le 31 décembre 1896 et 1897. Aussi,—copie de toute correspondance se rapportant à la révocation de John N. Macdonald de sa charge sur le dragueur *Prince Edward* et à la nomination de son successeur. Présentée le 22 juillet 1899.—*M. Macdonald (King)*..... *Pas imprimée.*
- 165.** Réponse à une adresse du Sénat, en date du 25 avril 1899, demandant : 1. Un état du nombre d'acres de terre réservées pour des fins d'éducation dans la province du Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, respectivement, sous l'autorité du chapitre 54 des Statuts révisés du Canada, article 23. 2. Le nombre d'acres vendues dans le Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, les paiements faits et les montants restant dus sur ces ventes. 3. Le montant total au crédit du dit fonds détenu par le Dominion, la nature des placements opérés et le taux d'intérêt en provenant. 4. Le montant avancé sur le principal pour venir en aide à l'enseignement dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. 5. Le montant rapporté au dit principal sur le produit de la vente des terres réservées pour les fins de l'enseignement et le montant actuellement dû au dit principal. 6. Et toute correspondance relative à quelque nouvelle avance à faire sur le dit fonds scolaire soit au Manitoba ou au Nord-Ouest. Présentée le 26 juillet 1899.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*..... *Pas imprimée.*
- 166.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 juin 1899,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et les Chambres de Commerce du Canada au sujet de la passation d'une loi de faillite. Présentée le 31 juillet 1899.—*M. Monk*..... *Pas imprimée.*
- 168.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1898,—1. Copie de toutes soumissions reçues en 1897 pour la fourniture de remèdes à la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest à Prince-Albert et Battleford, ainsi que le nom de l'adjudicataire et copie du contrat. 2. Copie de toutes soumissions reçues pour la fourniture de remèdes à la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest à Prince-Albert et Battleford pour 1898, ainsi que le nom de l'adjudicataire et copie du contrat. Présentée le 7 août 1899.—*M. Davin*..... *Pas imprimée.*
- 169.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 août 1899, pour copie de la correspondance au sujet de la poursuite de la "Compagnie de chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo" versus la "Nouvelle Compagnie de houille de Vancouver" au sujet de la propriété des couches de houille qui se trouvent au-dessous du havre de Nanaïmo. Présentée le 8 août 1899.—*Hon. C. Sifton*..... *Pas imprimée.*
- 170.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 juillet 1899, pour copie du rapport de l'honorable ministre de la Justice sur lequel a été basé l'arrêté du conseil passé pour la libération de J. K. Skelton et T. Dewan, qui ont subi leur procès et ont été convaincus de parjure devant le juge Wetmore, à Battleford, en octobre 1897, et qui ont été subséquemment condamnés à l'emprisonnement; aussi, copie des affidavits au soutien de la demande faite pour la libération des dits Skelton et Dewan. Présentée le 8 août 1899.—*M. Davin*..... *Pas imprimée.*
- 171.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—(a) Copie de toute correspondance ou arrêtés du conseil pendant l'année fiscale 1896, concernant les arrangements à prendre par le gouvernement ou par le ministère des Chemins de fer et Canaux pour l'exploita-

CONTENU DU VOLUME 14—*Fin.*

- tion, par ce dernier, du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, et copie du contrat à ce sujet. (b) Etat indiquant la période pendant laquelle le chemin a ainsi été exploité, les dépenses totales se rapportant directement ou indirectement à cette exploitation, et le produit total des recettes provenant de la dite exploitation. Présentée le 8 août 1899.—*M. Bergeron*. *Pas imprimée.*
172. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—(a) Copie des soumissions pour la construction des sections quatre, cinq, six et sept du canal de Soulanges et de l'annonce demandant ces soumissions, et un relevé des prix mentionnés dans les soumissions. (b) Copie des soumissions demandant une nouvelle adjudication de contrats pour la construction des susdites sections et de l'annonce demandant ces soumissions, et un relevé des prix mentionnés dans les soumissions. (c) Copie de toute correspondance ou arrêtés du conseil se rapportant directement ou indirectement à l'adjudication des contrats ou nouveaux contrats pour la construction des susdites sections. Présentée le 8 août 1899.—*M. Bergeron*. *Pas imprimée.*
173. Réponse à un ordre la Chambre des Communes, en date du 8 août 1899, pour copie de la correspondance concernant la question de la réduction des honoraires à la cale sèche d'Esquimalt. Présentée le 8 août 1899.—*Hon. W. S. Fielding*. *Pas imprimée.*
174. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 10 juillet 1899,—Copie de tous papiers concernant les demandes faites pour la commutation de la sentence capitale prononcée contre Marion Brown pour meurtre, et la prise en considération de cette commutation. Présentée le 9 août 1899.—*M. Wallace*. *Pas imprimée.*
175. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Copie de tous câbles, grammes, papiers, correspondance et dépêches ou autres écrits qui ont servi de base à la déclaration faite par le Très honorable Premier Ministre du Canada dans la Chambre des Communes le 10 juin 1898, dans les termes suivants : " Je suis autorisé par le Secrétaire d'Etat pour les Colonies à déclarer qu'il approuve les principes d'après lesquels le Gouverneur général a agi comme étant fondés sur les faits mentionnés dans la lettre de Son Excellence à sir Charles Tupper." Présentée le 11 août 1899.—*Sir Charles Tupper*. *Pas imprimée.*

TRENTE ET UNIÈME RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

1898

MARINE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ
LA REINE

1899

[N° 11—1899.]

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

A Son Excellence le Très-honorable SIR GILBERT JOHN ELLIOT MURRAY-KYNNYMOND,
COMTE DE MINTO, *gouverneur général du Canada, etc., etc.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, pour être présenté à la législature du Canada, le trente et unième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, division de la Marine.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence, le très obéissant serviteur,

LOUIS HENRY DAVIES,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
OTTAWA, 1^{er} décembre 1898.

TABLES DES MATIÈRES.

	PAGE.
Rapport présenté par le Ministre.....	iii
Rapport du député du Ministre.....	1

SUJETS TRAITÉS DANS LE RAPPORT DU DÉPUTÉ DU MINISTRE.

PARTIE I.

Bouées et balises.....	3
Bouées et balises—Liste des.....	75
Cabotage canadien.....	22
Certificats de capitaines et seconds.....	11
Correspondance.....	2
Enlèvement des obstacles gênant la navigation.....	21
Etudes des marées.....	83
Expéditions du bétail sur pieds.....	20
Frais d'entretien des phares et des steamers fédéraux.....	11
Huile pour l'usage des phares.....	4
Inspection du bétail.....	20
" des bateaux à vapeur.....	17
Législation.....	22
Levés hydrographiques.....	81
Marine marchande.....	2
Marins malades et sans ressources.....	13
Naufrages et accidents.....	13
Pétrole pour l'usage des phares.....	4
Pigeons voyageurs.....	19
Rapport annuel de l'ingénieur en chef.....	23
Rapport de l'ingénieur en chef sur l'inspection du chenal des rivières.....	70
Rapport de l'inspecteur en chef sur l'inspection de la Traverse.....	72
Rapport de l'ingénieur en chef sur la construction, etc., des phares.....	29
Services des phares.....	2
" division d'Ontario.....	30
" " de Québec.....	38
" " de la Nouvelle-Ecosse.....	46
" " du Nouveau-Brunswick.....	52
" " de l'Île du Prince-Edouard.....	60
" " de la Colombie-Britannique.....	63
Service postal par bateau brise-glace.....	21
" météorologique.....	20
" extérieur (division de la marine).....	19
" des signaux.....	21
Steamers fédéraux.....	4

ANNEXES.

PARTIE II.

Capitaines et seconds, rapport du président du conseil des examinateurs.....	24
Certificats de mécaniciens.....	133
Contributions au fonds des marins malades.....	56
Dépenses, état des, pour 1897-98.....	3
Dépenses depuis la confédération.....	52
Exportations de bétail, Montréal.....	28

	PAGE.
Exportations du bétail, Saint-Jean, N.-B.....	42
" " Halifax.....	47
Inspection des bateaux à vapeur, rapport du président du conseil.....	58
Observatoires magnétiques.....	13
Phares—Liste des gardiens et stations de.....	137
Postes de sauvetage.....	150
Quais, relevés des.....	49
Recettes, état des.....	5
Récompenses pour sauvetage de vies.....	152
Service météorologique, rapport du directeur.....	6
" des pigeons voyageurs.....	57
" des signaux, rapport.....	17

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT DU DÉPUTÉ DU MINISTRE—RAPPORT DE L'INGÉ-
NIEUR EN CHEF SUR LA CONSTRUCTION DES PHARES
ET LEURS RÉPARATIONS, SUR LES LEVÉS
HYDROGRAPHIQUES, ETC.

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE.

A l'honorable

Sir LOUIS DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR, —J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des opérations de ce ministère (division de la marine) pour l'exercice terminé le 30 juin dernier, avec le compte rendu d'une partie du travail qui s'y est fait jusqu'à ce jour.

La première partie de ce rapport contient des résumés des rapports de l'ingénieur en chef, du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur, du président du bureau d'examineurs des capitaines et seconds, des inspecteurs d'expéditions de bétail, du directeur du service météorologique et magnétique, de l'inspecteur du service des signaux, et des rapports faits sur les postes de sauvetage, et des récompenses accordées pour services humanitaires rendus aux naufragés.

On y donne aussi un compte rendu succinct des travaux accomplis par les steamers fédéraux, et des frais encourus de ce chef, ainsi que pour le service des bouées des côtes, havres et cours d'eau intérieurs, l'approvisionnement de pétrole pour les phares, les hôpitaux de marine du Canada, les certificats de capitaines et seconds, les sinistres et accidents, et le service des malles par bateaux dans les glaces.

La seconde partie contient au long les rapports d'où sont tirés les résumés, ainsi que l'état des dépenses et des recettes, provenant des droits pour les marins malades, du quaiage, des sinistres et accidents, de l'inspection des bateaux, avec une liste des gardiens de phares.

La somme des dépenses faites par le ministère dans les différentes divisions du service public qu'il a administrées durant l'exercice terminé le 30 juin dernier a été de \$782,971.53, contre \$792,971.53 l'année précédente. La dépense pour le gouvernement civil, y comprises les divisions de la marine et des pêcheries, s'est élevée à \$62,705, et pour les dépenses casuelles, à \$11,939.05.

Le crédit affecté par le Parlement à nos différentes divisions, non compris les appointements des employés du ministère, a été de \$825,471.46. On voit donc que la dépense de l'année a été de \$42,559.72 moindre que le crédit affecté par le Parlement.

Le nombre total des personnes attachées au service extérieur de la division de la marine est, au moment du rapport, de 1,825.

Durant le dernier exercice, la dépense encourue pour l'entretien des phares et du service côtier s'est élevée à \$450,265.89, et pour la construction à \$23,950.78; soit en tout, entretien et construction, \$474,216.67; tandis que l'année précédente la dépense pour le service des phares et le service côtier, y compris la construction, s'était élevée à \$445,805.96, accusant une augmentation de dépenses pour l'exercice terminé le 30 juin dernier de \$28,410.71. Le crédit affecté à ce service était de \$505,610, et la dépense a donc été de \$31,393.33 moindre que le crédit affecté par le Parlement pour l'exercice courant.

SERVICE DES PHARES.

Le service des phares du Canada se divise comme suit : division d'Ontario, comprenant tous les phares situés à l'ouest de Montréal jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest ; division de Québec, qui s'étend en aval de Montréal et comprend le fleuve et le golfe Saint-Laurent et le détroit de Belle-Isle ; division de la Nouvelle-Ecosse, comprenant l'île Saint-Paul, le Cap-Breton, l'île de Sable et le cap Race, Terre-Neuve ; les divisions du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Édouard, et de la Colombie Anglaise, comprenant chacune d'elles les phares qui se trouvent dans les limites de chacune de ces provinces. Le nombre total des stations de phares, des phares flottants et signaux de brume du Canada était, au 30 juin 1898, de 653 ; celui des feux, 824 ; le nombre des sifflets de brume, des cornets de brume et autres signaux automatiques était de 86 ; le nombre des gardiens de phares et des mécaniciens des sifflets de brume, y compris les capitaines des phares flottants, était de 672.

On trouve dans la première partie le rapport de l'ingénieur en chef ayant trait à la construction et aux réparations des phares, inspection hydrographiques et se rapportant aux marées, etc. Ce rapport mentionne les principales réparations, changements et améliorations requises aux stations déjà existantes ; on y parle aussi de nouveaux aides pour la navigation. On y voit aussi classé sous des rubriques particulières un aperçu du travail accompli aux postes de signaux d'alarme, au moyen des sifflets à vapeur, des cornets d'appel à air comprimé et des appareils détonnants. Il y est également parlé séparément par stations, de l'importance relative des réparations, avec un compte en détail des réparations faites. L'ingénieur en chef nous y donne aussi des renseignements au sujet des 3 bouées-gaz de la division de Québec et sur deux nouvelles bouées-gaz localisées à l'entrée de Parry-Sound.

CORRESPONDANCE.

Le service de la correspondance de cette division du ministère est sous la conduite de M. John Hardie, premier commis. Il y a été reçu environ 16,572 lettres durant l'exercice. Cette correspondance a été parcourue avec soin et il y a été répondu chaque fois que requis. Il a été expédié durant la même période environ 12,500 lettres. Dans ce nombre de lettres transmises à ce bureau ou expédiées au dehors ne sont pas compris les formules, rapports, lettres circulaires, demandes de soumissions provenant du bureau. Les formules, etc., sont en grand nombre et requièrent une attention spéciale vu l'importance des matières auxquelles elles ont trait.

Dans le département des archives les lettres reçues sont parcourues avec soin, notées au registre, mises en liasses, et la copie de la réponse y est annexée, de sorte qu'il est bien facile de consulter les lettres et réponses, et de retrouver à point nommé un sujet quelconque.

MARINE MARCHANDE.

Nous n'avons pas reçu des registraires de la marine marchande des différents ports du Canada, les rapports ayant trait à la marine marchande pour l'année 1898. Ces rapports sont préparés à la fin de l'année et ne peuvent en conséquence nous parvenir avant les premiers jours de janvier, comme le veut du reste l'Acte de la marine marchande du Canada. Les relevés indiquant le nombre de vaisseaux inscrits aux registres du Canada à la date du 31 décembre 1898, figurent dans l'annexe de ce

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

rapport. On y voit aussi le nombre des vaisseaux nouvellement construits et enregistrés, ainsi qu'un état comparatif du tonnage des vaisseaux construits et enregistrés de 1874 à 1898 inclusivement.

M. W. L. Magee, premier commis, s'occupe de tout ce qui a trait à la marine marchande.

BOUÉES ET BALISES.

La grande étendue des côtes du Canada, les nombreuses baies, anses, rivières, lacs, havres et autres cours d'eau navigables qui s'y trouvent exigent un grand nombre de bouées, dont l'entretien coûte en moyenne \$55,000 par année. Pour l'exercice terminé le 30 juin dernier, ce service a coûté \$50,776.86. Ce coût va en augmentant d'année en année, attendu qu'on y ajoute toujours de nouvelles entreprises pour des bouées-signaux et autres bouées de côtes.

L'ingénieur en chef, dans son rapport pour les bouées, fait remarquer que le ministère est en train de remplacer avantageusement les bouées de bois par des bouées côtières en acier. Les districts pourvus de bouées dans tout le Canada sont aujourd'hui au nombre d'environ trois cents, avec un nombre total d'environ trois mille bouées. On tient au bureau un registre du nom des battures, écueils, récifs et autres endroits des chenaux, havres, etc., où l'on a placé des bouées; ceci permet de localiser immédiatement les bouées dont il est fait mention dans la correspondance.

Le système de mise à l'entreprise de l'entretien des bouées a fonctionné avec économie et efficacité. Dans la plupart des cas, ces entreprises sont sous la direction immédiate des officiers du ministère, lesquels doivent faire rapport au bureau de toute négligence dont pourrait se rendre coupables les entrepreneurs dans l'exécution de leur travail. Il existe actuellement environ 200 adjudications; plus de 60 ayant pris fin ont été renouvelées au printemps dernier. Les entrepreneurs sont payés tous les six mois, sur certificats de l'officier chargé de la surveillance des travaux. Il y a cependant des districts où il n'y a pas d'entreprises, et où les maîtres de havre voient à l'exécution du travail. Ces derniers cas ont démontré qu'il était plus avantageux de confier ce travail à ces officiers.

Un grand nombre de bouées automatiques, bouées-cloches, et autres bouées de fer sont confiées aux steamers fédéraux le long des côtes des diverses provinces du Canada, notamment la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie Anglaise. Le coût de l'entretien confié aux steamers n'est pas directement porté au débit du service des bouées, mais il figure dans les frais d'entretien des steamers, qui remplissent souvent la double fonction de servir les phares et d'entretenir les bouées au cours des mêmes voyages.

La dépense du service des bouées pour l'exercice terminé le 30 juin 1898, se décompose comme suit :

Pour la province de Québec, y compris le port de Montréal..	\$17,616.96
En amont de Montréal, y compris Ontario.....	5,537.73
Nouvelle-Ecosse.....	9,894.87
Nouveau-Brunswick.....	8,277.61
Colombie Anglaise.....	6,273.73
Ile du Prince-Edouard.....	3,175.96
Total.....	<u>\$50,776.86</u>

En sus de ces bouées indicatrices d'endroits périlleux, il y a en aval de Québec dix bouées-gaz qui dirigent, la nuit, les vaisseaux au moyen de leurs lumières. On a placé l'an dernier deux bouées-gaz à la Passe Pelée, dans le lac Erié. Il y a aussi un grand nombre de balises qui servent d'amarques pour diriger les vaisseaux.

PÉTROLE POUR L'USAGE DES PHARES.

On a demandé des soumissions en mars dernier pour le pétrole des phares, et l'adjudication en a été faite à la *National Oil Company* de Pétrolia, Ont., les plus bas soumissionnaires. La spécification suivant laquelle on a demandé des soumissions exige que le pétrole pèse, à 62° Fahrenheit, un minimum de 7.85 liv., et pas plus de 8.20 liv. au gallon, et qu'il ait subi l'épreuve de jaillissement à 115° Fahr.

La quantité de pétrole fournie aux phares en amont de Montréal durant la saison de 1898 a été de 21,838 gallons, mesure impériale, au coût de \$3,817.69; aux phares de la division de Québec, 23,610 gallons, au coût de \$3,940.81; à ceux de la division de la Nouvelle-Ecosse, 39,900 gallons, au coût de \$8,478.74; à ceux de la division du Nouveau-Brunswick, 14,345 gallons, coût \$3,048.31; à ceux de l'Île du Prince-Édouard, 4,750 gallons, coût \$1,045.

En plus le ministère a acheté de la *Standard Oil Company* de New-York pour la division de la Nouvelle-Ecosse, 7,000 gallons de pétrole américain à 14½ cents le gallon, à New-York; pour la division du Nouveau-Brunswick, 3,000 gallons à 14½ cents le gallon, et pour la division en amont de Montréal, 1,450 gallons au même prix à New-York. Le fret en a été payé par le ministère. En sus de cela on a acheté pour la division de la Colombie Anglaise 5,500 gallons de pétrole américain à 21½ cents le gallon.

Ci-dessous la liste des prix d'adjudication de la *National Oil Company* pour la fourniture du pétrole.

Livré à	Par gallon en barils.	Par gallon en boîtes.
	cts.	cts.
Sarnia	14½	19
Hamilton	15	19½
Kingston	15½	20½
Montréal	16½	20½
Québec	16½	21½
Saint-Jean, N.-B.	16½	21½
Pictou, N.-E.	16½	21½
Halifax, N.-E.	16½	21½
Charlottetown, I.P.-E.	17½	22

STEAMERS FÉDÉRAUX.

"NEWFIELD."

Le *Newfield* est un vaisseau en fer commandé par le capitaine John H. Campbell et ayant un équipage de 33 hommes. Voici ses dimensions: longueur, 206 pieds; largeur, 29; profondeur de la cale, 16; tonnage brut, 785 tonneaux; tonnage enregistré, 509.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Le *Newfield* a été employé à la pose du câble, pour le compte de la "Direct Cable Co." du 1er juillet 1897 au 23 août, date à laquelle il est retourné à Halifax, a débarqué l'outillage du posage du câble et a soigné les bouées au large du port. Après avoir embarqué des approvisionnements, le *Newfield* est parti le 13 septembre pour l'Île de Sable et pour ravitailler les phares de la côte est. Le 14 octobre, ayant M. Stevens à bord, il s'est rendu à la côte ouest, a ravitaillé et examiné les stations sur cette côte, puis il est retourné à Halifax le 28 du même mois. Le 16, après avoir pris des bouées il est allé faire le service des phares de la côte ouest jusqu'au 4 décembre ; le service des phares de la côte ouest de la Nouvelle-Ecosse fut alors repris. Le 12 décembre, il se dirigea vers la baie de Fundy, s'occupa de quelques grosses bouées localisées dans cette partie de l'agence et, le 20 décembre, se rendit à l'Île de Sable. Le *Newfield* est resté en service durant les mois d'hiver, levant les bouées automatiques et faisant quelques voyages à l'Île de Sable.

Lors du voyage qu'il fit à cette île le 8 mai, il ramena à Halifax l'équipage du vaisseau naufragé, le *Crafton Hall*, et le 10 mai il retourna au même endroit et en ramena ce qui avait pu être sauvé de ce vaisseau. Du 18 mai au 21 du même mois, le *Newfield* fit le service des bouées de la côte est, puis fut placé dans le bassin de Dartmouth, où sa coque fut peinte. Le 26 mai, il reprit le service des bouées ; le 5 juin il revint au service des phares, qu'il continua jusqu'au 16 juillet.

"STANLEY."

Le *Stanley* est un vaisseau en fer commandé par le capitaine Allan Finlayson et a un équipage de 35 hommes en tout. Ses dimensions sont : longueur, 207 pieds ; largeur, 32 ; profondeur de la cale, 19 ; tonnage brut, 914, et tonnage enregistré, 395.

Du 1er au 7 juillet, le *Stanley* a été en réparations dans le bassin maritime de Pictou ; à cette dernière il alla replacer une bouée automatique à West Point, après quoi il fut placé sur le contrôle de la "Prince Edward Island Steam Navigation Co". Le 17 juillet, il fut amarré au quai de la succession Connolly pour y être repeint et faire réparer ses machines et ses chaudières. Après être allé s'approvisionner de charbon à Pictou, le 11 novembre, le *Stanley* alla replacer des bouées automatiques sur la côte de l'Île du Prince-Edouard et près du Cap Tourmentin, travaux qui durèrent jusqu'au 18 du même mois.

À Charlottetown il passa quelque temps et fut préparé pour le service d'hiver. Le 25 novembre, il se rendit à Pictou et prit 100 barils de farine qui furent distribués aux îles Amherst et Madeleine, et revint à Charlottetown le 29 novembre.

Le service d'hiver fut commencé le 25 décembre. Comme on ne songea pas prudent de conserver le *Stanley* pour le service entre Charlottetown et Pictou, il voyagea entre Georgetown et Pictou jusqu'au 22 janvier 1898, alors qu'il fut entouré de glaces énormes et compactes au large de Pictou ; et en voulant se frayer un chemin entre l'île de Pictou et le barrage de glace il se jeta sur les récifs. Après avoir vidé l'eau du réservoir à l'est, placé à l'arrière, on put dégager le vaisseau sans qu'il éprouvât de dommages, le 23 janvier. Puis, la glace s'étant quelque peu désagrégée, il retourna à Georgetown, vu qu'il était impossible d'atteindre Pictou. Le 24 janvier il essaya de nouveau mais en vain de s'y rendre. On débarqua sur des bateaux-patins les passagers et les malles ; celles-ci furent envoyées par la route des caps le 26 janvier. Le *Stanley* resta pris dans

les glaces, à Pictou, du 27 janvier au 2 février. Jusqu'au 3 mars, aussi régulièrement possible, il continua à voyager entre Georgetown et Pictou, transportant passagers et fret. Le 4 mars, il tenta d'atteindre Charlottetown, mais ne réussit pas. Il fut alors employé entre Souris et Pictou jusqu'au 21 mars, après quoi il put reprendre son service entre Charlottetown, service qui fut continué jusqu'au 11 avril, ayant fait 46 voyages, aller et retour, dans l'hiver de 1897-98.

Les recettes brutes du *Stanley* s'élevèrent à \$9,524.14; il transporta 1,118 passagers et 78,262 colis de marchandises, sans compter les malles.

Le 22 avril il est allé ouvrir le port de Gaspé et revint à Charlottetown, ayant terminé ce travail le 29 du même mois.

Les bouées automatiques de la côte de l'île du Prince-Edouard et près du Cap Tourmentin ont été remises en place par ce steamer du 11 au 17 mai. Ce travail une fois fait, le *Stanley* fut mis sur le chantier de marine à Pictou pour être examiné. A sa sortie du chantier, il prit du charbon et retourna à Charlottetown, où il fut peinturé, nettoyé et disposé pour le service des douanes qu'il fit pendant le reste de la saison.

“ LANSDOWNNE. ”

Le *Lansdowne* est un vaisseau en bois commandé par le capitaine Geo. W. J. Bissett et a un équipage de 34 hommes en tout. Voici ses dimensions : longueur, 188 pieds ; largeur, 32 ; profondeur, 15 ; tonnage brut 680, et tonnage enregistré 463.

Le 15 juin le *Lansdowne* quitta Saint-Jean pour aller remplacer le *Newfield* et arriva à Halifax le 19 juin. Il fit jusqu'au 31 octobre le service des phares et des bouées de la division de la Nouvelle-Ecosse. Sur la côte ouest de cette province, il ravitailla et fournit de charbon les différentes phares et signaux de brume. Il soigna aussi les bouées de la côte, comprenant les sifflets automatiques, bouées-baril en fer et bouées à cloches automatiques, et remplaçant celles qu'il fallait réparer. Plusieurs des grosses bouées remplacées par d'autres apportées pour cela d'Halifax, furent transportées à ce dernier endroit pour être réparées. Ce fut un travail fort difficile, à cause de la température, que de lever ou placer ces grosses bouées. Le *Lansdowne* y fut employé jusqu'au 10 septembre, date à laquelle il s'appêta à recevoir les approvisionnements pour les lumières de l'Est et du Cap Race, Terre-Neuve.

Avec l'inspecteur des postes de sauvetage à bord, le *Lansdowne* a visité plusieurs de ces postes de la Nouvelle-Ecosse. Il est ensuite allé à Saint-Jean afin de servir aux travaux nécessaires dans l'agence du Nouveau-Brunswick. C'est ce vaisseau qui voit à quelques-unes des grosses bouées de la baie de Fundy, et en octobre il fut employé à en changer et replacer plusieurs. Puis il alla changer et replacer les grosses bouées automatiques dans les eaux du Nouveau-Brunswick, travail qui dura jusqu'au 23 décembre 1897, date à laquelle il prit ses quartiers d'hiver et son équipage fut déchargé.

On retint toutefois les services du capitaine, de l'ingénieur en chef, du second et du troisième ingénieur pour la sûreté du vaisseau et aider aux réparations qui se faisaient. On fit aux machines les réparations ordinaires, puis le vaisseau fut mis sur les blocs d'Hilyard le 14 avril 1898 et réparé par les calfats, les charpentiers et les peintres. Le 28 l'équipage fut envoyé et le vaisseau préparé à prendre la mer. Les réparations et le calfatage furent exécutés en mai et le vaisseau reprit son travail ordinaire, plaçant et

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

changeant les bouées et ravitaillant les phares. Ce travail fut continué sans interruption jusqu'au 30 juin.

“QUADRA.”

Le *Quadra* est un vaisseau en fer ayant les dimensions suivantes : longueur, 174 pieds ; largeur, 31.1 ; profondeur de la cale, 13.6 ; tonnage brut, 573.30 tonnes ; tonnage enregistré, 265.25. Il est commandé par John T. Walbran et a un équipage de 21, tout compris. Durant la saison, le *Quadra* a surtout été employé à son travail habituel pour les bouées et les phares de la Colombie Anglaise. Pendant une bonne partie de l'année il a aussi été employé à des travaux spéciaux. Deux voyages à l'Alaska, au compte du ministère de l'Intérieur, pour transporter le détachement de la Police à cheval, l'hon. M. Sifton et des officiers de son ministère, ont absorbé la plus forte partie des mois de septembre et octobre.

En décembre 1897, il est allé sur la côte ouest de l'île Vancouver à la recherche des canots manquants du steamer *Cleveland*, abandonné à la côte. Seize personnes de l'équipage de ce vaisseau furent recueillies dans un état de grand épuisement et ramenées à Victoria.

De bonne heure en avril 1898, il a été fait un voyage dans le nord de la province et à l'Alaska, en rapport avec le ministère des Travaux publics, et le *Quadra* ayant à son bord l'ingénieur en chef Coste et sa suite. Plus tard dans le même mois, un autre voyage fut fait à l'Alaska avec le colonel Anderson, ingénieur en chef de ce ministère, qui fit l'inspection de tous les phares sur la route nord et choisit les sites de cinq nouveaux phares actuellement en construction.

En juin un voyage qui dura deux mois fut fait à la côte ouest de l'île Vancouver dans le but d'aider au départ des vaisseaux destinés à la pêche des phoques dans la mer de Behring.

Du 1er janvier au 15 mars, le *Quadra* fut licencié et subit l'examen et le nettoyage annuel. Le 16 mars il fut placé dans un bassin et peinturé.

“ABERDEEN.”

Le *Aberdeen* est un vaisseau en fer à hélice, long de 180 pieds, large de 21, profond de 16, avec un tonnage brut de 674, et net de 266. Sigismond Bélanger en est le capitaine et l'équipage se compose de 36 hommes, tout compris.

Le 9 juin 1897, l'*Aberdeen* est parti de Québec pour aller ravitailler les phares du fleuve Saint-Laurent, de la côte de Gaspé, de la Baie des Chaleurs et des Rochers aux Oiseaux. Le commandant Lavoie était à bord dans les intérêts du service des pêcheries. Le 29 juin, l'*Aberdeen* reçut ordre d'aider le steamer *Micmac*, échoué à l'entrée de Pictou, et fut retenu deux jours par ce travail. Le 13 juillet, il retourna à Québec, prit des approvisionnements pour Anticosti et le détroit de Belle-Isle, et quitta Québec le 22 juillet. Il fut à peu près trois semaines occupé à ce service de ravitaillement, et vers la fin de septembre et le commencement d'octobre il fit son voyage d'automne aux phares. Le 23 octobre, ordre fut donné d'aborder et de visiter toutes les goélettes rencontrées dans le Golfe, à son retour de Sydney, dans la Baie des Chaleurs et en remontant le fleuve Saint-Laurent, dans le but de découvrir les marchandises passées en contrebande. Le 28 octobre un télégramme annonça que le steamer quittait North-Sydney pour se rendre

aux Rochers aux Oiseaux, qu'il visita vers la fin d'octobre, et il revint à Québec le 10 novembre 1897. Après cette date, ce steamer fit le service des bouées en bas de Québec et il remorqua les phares flottants à leurs quartiers d'hiver quand il alla lui-même prendre les siens, et l'équipage fut licencié.

Le 18 avril 1898, l'*Aberdeen* commença à placer les bouées à gaz et les phares flottants, travail qui l'occupa jusqu'au 9 mai. De cette date jusqu'au 26, il a été à Québec et l'équipage a été occupé à le peindre, puis nettoyer, etc. Le 28 mai il se rendit deux fois à la Grosse-Ile pour le service de la quarantaine en remplacement du *Druid*. Il fit aussi deux voyages pour le même service le 4 juin. Puis il commença sa tournée des phares laquelle se continua jusqu'au 27 juin, alors qu'il fut placé en chantier de marine à Pictou; il en sortit le 1er juillet.

“ DRUID.”

Le *Druid* est un steamer en fer à hélice, long de 161 pieds, large de 21, profond de 9, avec un tonnage brut de 239 tonneaux et un tonnage net de 166. Il est commandé par le capitaine Roening et a un équipage de 20 hommes.

Du 1er au 3 juillet il fut employé au posage des bouées à gaz en bas de Québec, et depuis cette date jusqu'au 9 il resta à Québec où il fut nettoyé et eut son tuyau de surface réparé. Le 9 juillet, ayant à son bord plusieurs officiers du gouvernement, il visita des quais et des phares, approvisionna de charbon quelques-uns des postes, et retourna à Québec le 14 juillet. Le service des phares et des bouées fut continué jusqu'au 4 août, puis trois jours furent passés à nettoyer et à peindre le steamer et le service fut repris. Le 28 juillet, le *Druid* fut dépêché au-devant du *Labrador*, où se trouvaient sir Wilfrid et lady Laurier; il les prit à son bord et remonta la rivière jusqu'au pont projeté. Il reprit le service des phares et des bouées jusqu'à ce qu'il prit ses quartiers d'hiver. Le *Druid* a aussi fait un service hebdomadaire à la quarantaine du 7 mai au 5 novembre. Il a quitté ses quartiers d'hiver le 13 avril 1898 et l'entrepreneur du posage des bouées l'a employé à ce travail entre Montréal et Québec, sur le Saint-Laurent. Le 24 avril, ce vaisseau fit ce posage en bas de Québec, puis fit le service des bouées et de la quarantaine jusqu'à l'expiration de l'exercice.

“ BAYFIELD.”

Le *Bayfield* est un vaisseau en bois, long de 110 pieds, large de 18 et profond de 9. Il sert aux explorations hydrographiques depuis 1884. Ce service en 1898 a commencé le 25 avril. Le *Bayfield* est parti d'Owen-Sound pour examiner la nouvelle route à grains et à fret de Parry-Sound et inspecter les bouées. Le chenal de Carling Rock fut soigneusement exploré, et ce chenal, sur rapport favorable de M. Stewart, explorateur hydrographe, fut adopté. Le déplacement du phare de High Rock à Carling Rock, ainsi que la localisation de bouées à gaz au large des îles Hooper et Spruce, ont depuis considérablement amélioré ce chenal.

Le *Bayfield* a repris aux îles aux Canards et Cockburn et sur la rive sud du Grand Manitoulin l'exploration commencée à l'automne de 1897. Cette exploration fut poussée jusqu'à la baie de la Providence, puis la saison prit fin et le vaisseau fut mis dans ses quartiers d'hiver à Owen-Sound.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

NOUVEAU STEAMER POUR LE SERVICE D'HIVER ENTRE L'ÎLE DU PRINCE-EDOUARD ET LA TERRE FERME.

Depuis 1887, époque où il commença le service d'hiver, le *Stanley* a servi à chaque saison et s'est montré fort excellent vaisseau pour la glace ; mais les violentes tensions auxquelles l'ont soumis ses efforts contre les glaces dans le détroit de Northumberland ont eu leur effet.

Le *Stanley* requiert de considérables réparations qui ne peuvent être exécutées que dans la Grande-Bretagne si on veut le rendre entièrement propre au service d'hiver. Une soigneuse inspection de la coque et des machines a démontré qu'il ne serait pas prudent de pousser le *Stanley* dans les glaces, comme autrefois, quand il y a des vies et des cargaisons en jeu.

Après consultation entre les officiers de ce steamer et les experts du ministère, on a trouvé qu'il était d'intérêt public de construire un vaisseau plus grand et plus perfectionné. L'aviseur de la marine, le capitaine McElhinney, a donc reçu instruction de se rendre dans la Grande-Bretagne, d'examiner les vaisseaux brise-glaces en construction dans ce pays, et d'obtenir des constructeurs de navires des soumissions pour la construction d'un steamer en acier selon les plans et devis de la classe A 1 des Lloyds.

Le capitaine McElhinney a recommandé la soumission de M.M. Gourlay Brothers & Co. comme étant la plus avantageuse. On a étudié la question avec grand soin et un contrat a été passé avec M.M. Gourlay Brothers & Co. pour la construction d'un steamer qui devra être prêt vers la fin d'août 1899.

La capacité du *Stanley* pour le transport du fret et des passagers était parfois insuffisante. Le nouveau steamer offrira plus d'espace et de confort pour les passagers et plus de capacité pour le fret. C'est là une très importante considération et elle a induit le ministère à décider la construction d'un nouveau steamer au lieu de reconstruire le *Stanley* à grands frais. La longueur du nouveau vaisseau sera de 225 pieds entre les perpendiculaires ; sa largeur de 32 pieds 6 pouces net et sa profondeur de 20 pieds et 6 pouces net.

A la hauteur de la ligne de flottaison des fortes plaques rendront plus grande la force de résistance et une charpente en fer protégera l'angle intermédiaire. Des plaques de pareille épaisseur seront placées à la proue et à la coque, sur une surface de 70 pieds en gagnant le milieu du vaisseau.

Les machines seront exceptionnellement fortes, de la classe dite à triple détente, avec des cylindres de 26, 41 et 65 pouces de diamètre, pouvant développer, sous haute pression, une force de pas moins de 2,900 chevaux-vapeur, ce qui excédera de 600 celle du *Stanley*.

La proue sera de forme spéciale et permettra d'aller de l'arrière dans la glace, et comporte un coupe-glace protégeant le moyeu du gouvernail ; le gouvernail proprement dit sera en acier fondu solide. Le steamer sera pourvu de réservoirs d'eau pour est et aussi, à l'avant et à l'arrière, de réservoirs d'arrimage.

On a acquis de l'expérience au cours du service du *Stanley* et il a été tenu compte des améliorations à faire quand les plans du nouveau steamer ont été préparés. Au lieu de "cabine" comme dans le *Stanley* il y aura huit chambres contenant deux lits et un canapé. Une autre chambre plus grande sera pourvue de lits et autres articles

d'utilité. La salle à manger sera suffisamment spacieuse, élégamment meublée et bien éclairée par des lampes électriques incandescentes. Une partie du salon sera disposée de manière à ajouter au confort des dames, et le tout sera chauffé par les appareils les plus perfectionnés. Mais c'est surtout la force de résistance de la coque et la puissance des machines qu'on a eu en vue d'obtenir. Le nouveau steamer coûtera 38,000 louis, l'ameublement non compris.

NOUVEAU STEAMER D'APPROVISIONNEMENT POUR L'AGENCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

La goélette *Prince-Edouard*, construite en 1887, ayant été trouvée impropre au service de ravitaillement des phares et l'agent à Charlottetown ayant recommandé la construction d'un vaisseau pour ce service, d'une capacité suffisante pour transporter tous les approvisionnements destinés aux phares et pour se rendre généralement utile au ministère, on demanda en conséquence des soumissions pour la construction d'un steamer en bois, d'après les devis et le modèle fournis. Celle de M. John White, d'O'Leary Station offrant de construire et terminer la coque pour \$5,400, fut acceptée. D'autres soumissions furent aussi demandées pour les machines et les chaudières, et M. M. Bruce, Stewart et Cie, de Charlottetown, offrirent de construire et poser les chaudières, les machines et les connexions pour la somme de \$9,700. Cette soumission fut acceptée sur l'avis de l'inspecteur des bateaux à vapeur, qui la considéra la plus avantageuse de toutes. La coque et les machines coûteront donc \$15,100. L'équipement entraînera une autre dépense de chiffre modéré.

Le nouveau steamer aura 95 pieds de long, 19 de large et sa profondeur de cale, au centre, sera de 8 pieds. Il recevra une machine à double détente et à condensation, et une chaudière pouvant développer assez de pouvoir pour maintenir une vitesse de neuf nœuds à l'heure. Il est construit sous l'inspection des Lloyds, pour la classe de 10 ans. Les travaux à la coque et aux machines sont bien avancés, et le tout sera prêt en mai ou au commencement de juin prochain.

“ SIR JAMES DOUGLAS. ”

Ce steamer est au repos depuis plusieurs années dans le port de Victoria. On le considère comme impropre aux travaux du gouvernement et on le laisse au quai de l'administration, vu qu'on n'en trouve pas d'acheteur. Le mécanicien du *Quadra* a fait l'examen complet de la machine, et l'a recouverte de blanc de plomb durant l'hiver de 1896-97.

AUTRES STEAMERS.

L'*Acadia*, le *Petrel*, le *Curlaw*, la *Canadienne* et le *Dolphin* sont attachés au service de la protection des pêcheries, et les rapports qui les concernent se trouvent dans le rapport des pêcheries de ce ministère.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

ETAT de frais d'entretien des steamers fédéraux de 1884 à 1898.

Année.	Frais d'entretien.	
	\$	c.
1883-84.....	122,816	25
1884-85.....	148,864	26
1885-86.....	130,759	83
1886-87.....	141,424	42
1887-88.....	150,659	19
1888-89.....	126,629	33
1889-90.....	114,959	20
1890-91.....	111,437	03
1891-92.....	127,406	28
1892-93.....	146,521	77
1893-94.....	142,487	42
1894-95.....	129,899	80
1895-96.....	150,519	41
1896-97.....	136,940	11
1897-98.....	117,644	39

L'état suivant fait voir les frais d'entretien et de réparation et les recettes des steamers pour l'exercice terminé le 30 juin 1887 :—

Nom.	Réparation.	Entretien.	Total.	Recettes.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Compte général.....		1,051 20	1,051 20	
“Druid”.....	1,464 60	12,905 41	14,370 01	
“Lansdowne”.....	1,516 65	20,153 02	21,669 67	
“Newfield”.....	8,110 65	13,645 43	21,756 08	
“Quadra”.....	772 21	22,200 03	22,972 24	
“Stanley”.....	9,616 70	25,723 22	35,339 92	9,524 63
“Aberdeen”— <i>Voir Rapport des Pêcheries</i>	263 53	127 24	390 77	
“La Canadienne”.....	Rien	Rien	Rien	
“Sir James Douglas”.....		94 50	94 50	
	\$21,744 34	\$95,900 05	\$117,644 39	

CERTIFICATS DE CAPITAINES ET SECONDS.

Le rapport du capitaine W. H. Smith, de la réserve de la marine royale, président du bureau d'examineurs des capitaines et seconds, forme l'annexe n° 6 de ce rapport.

Durant l'exercice le bureau d'examineurs des capitaines et seconds a tenu des examens à Halifax 12 fois, à Saint-Jean 9 fois, à Yarmouth 3 fois et à Québec 2 fois, soit en tout 26 fois. Il y a eu aussi 6 examens à Victoria, C.-A., les questionnaires et problèmes ont été expédiés à l'agent de cet endroit et renvoyés à Halifax pour être soumis au président du bureau.

A Halifax il y a eu 9 demandes de certificats de compétence comme capitaine au long cours et 20 pour le cabotage ; il y a eu d'agrées 6 demandes pour le long cours et 19 pour le cabotage. Il y a eu 10 demandes de certificats de seconds au long cours et 7 pour le cabotage ; il y a eu d'agrées 10 demandes pour le long cours et 6 pour le cabotage.

A Saint-Jean il y a eu 12 demandes pour des certificats de capitaines au long cours et 11 ont été agréées. Il y a eu 5 demandes de certificats de seconds au long cours et 13 seconds ont été reçus.

A Yarmouth, 3 demandes de certificats de capitaines au long cours qui toutes ont été agréées ; il y a eu aussi 4 demandes de certificats de seconds au long cours qui toutes ont été agréées.

A Québec, un postulant a demandé un certificat de capitaine au long cours et l'a obtenu ; deux autres ont demandé et obtenu des certificats de seconds au long cours.

A Victoria, C.-A., il y a eu une demande de certificat de capitaine au long cours et 11 pour seconds. Toutes ont été agréées.

Le montant perçu pour renouvellements de certificats pour l'intérieur, le cabotage et le long cours durant les 12 mois finissant le 30 juin 1897 s'est élevé à \$87.50 et le nombre des renouvellements a été de 25.

Dans une annexe de ce rapport on trouvera la liste de tous ceux qui ont obtenu des certificats de compétence et de service comme capitaines ou comme seconds, durant l'exercice terminé le 30 juin.

CERTIFICATS POUR L'INTÉRIEUR ET LE CABOTAGE.

Durant les 12 mois finissant le 30 juin 1898, le nombre des postulants qui ont passé l'examen et obtenu des certificats de capitaines a été de 19, et il a été octroyé 3 certificats de service à des seconds ; le montant payé pour ces certificats a été de \$156.

Le nombre des certificats de compétence comme capitaine a été de 212, comme second de 86, et la somme payée pour ces certificats a été de \$3,745. Le montant perçu pour des renouvellements de certificats de compétence et de services a été de \$35, soit en tout \$3,936, provenant de certificats de capitaines et de seconds tant pour l'intérieur que pour le cabotage.

La somme totale des honoraires perçus pour certificats de compétence et de service pour l'intérieur, le cabotage et le long cours, durant l'exercice terminé le 30 juin 1898, a été de \$4,800, et le montant détaillé des dépenses encourues pour les fins de ce service, comme on peut le voir en référant à l'annexe n° 1 adjointe à ce rapport, a été de \$3,335.40. Le crédit affecté à ce service étant de \$5,000, et la somme dépensée au 30 juin 1898 de \$3,335.40, il reste une différence non touchée de \$1,664.60.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Ci-suit un état indiquant les recettes et les dépenses totales concernant les capitaines et les seconds depuis 1871 :—

	Dépenses.	Recettes.
	\$ c.	\$ c.
Pour l'exercice terminé le 30 juin 1871.....	1,410 45	
do do 1872.....	4,312 07	1,344 00
do do 1873.....	6,466 18	4,963 00
do do 1874.....	4,520 19	2,995 00
do do 1875.....	5,696 62	2,715 00
do do 1876.....	4,672 08	2,021 87
do do 1877.....	4,050 00	1,740 50
do do 1878.....	4,249 76	1,296 50
do do 1879.....	4,250 12	1,334 50
do do 1880.....	4,253 43	1,547 00
do do 1881.....	3,888 41	1,333 50
do do 1882.....	3,965 19	1,152 50
do do 1883.....	4,021 20	1,314 00
do do 1884.....	3,909 59	9,437 50
do do 1885.....	4,324 15	2,897 00
do do 1886.....	5,245 28	2,152 00
do do 1887.....	4,855 98	2,172 00
do do 1888.....	5,060 96	3,220 80
do do 1889.....	4,381 04	2,102 00
do do 1890.....	4 117 83	2,186 00
do do 1891.....	4,255 24	2,586 00
do do 1892.....	4,363 88	2,194 00
do do 1893.....	4,116 99	2,484 00
do do 1894.....	3,721 33	2,907 04
do do 1895.....	3,758 29	3,974 50
do do 1896.....	4,062 82	2,307 50
do do 1897.....	3,536 29	3,754 00
do do 1898.....	3,335 40	4,800 00
Dépenses.....	118,800 77	72,986 71
Recettes.....	72,986 71	
Excédent des dépenses sur les recettes.....	45,814 06	

SINISTRES ET ACCIDENTS.

Le nombre des accidents dont il a été fait rapport au ministère comme étant arrivés aux navires de mer, anglais et canadiens, dans les eaux canadiennes, et à des navires canadiens dans les eaux étrangères, durant l'exercice terminé le 30 juin 1898, a été de 187 ; ces navires représentent un tonnage de 64,777 tonneaux de registre. Le montant des pertes tant partielles que totales sur les navires et les cargaisons, autant qu'on a pu le constater, a été de \$722,967. Le nombre des accidents aux vaisseaux de l'intérieur a été faible et de peu de gravité.

Le nombre de vies perdues à raison de ces accidents a été suivant comptes rendus de 602. Il y a d'annexé à ce rapport un état des sinistres et accidents survenus pendant l'exercice.

MARINS MALADES ET SANS RESSOURCES.

HOPITAUX DE MARINE.

En vertu des dispositions du chapitre 76 des statuts révisés, un droit de deux centins par tonneau de registre est prélevé sur tout navire arrivant dans un port des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique, les deniers ainsi perçus formant "le fonds des marins malades". Les navires de 100 tonneaux et moins payent ce droit une fois par année, et ceux de plus de 100 tonneaux le payent trois fois l'an.

Par une modification de cet acte, opérée à la session du parlement de 1896, 50-51 Victoria, chapitre 40, il est décrété qu'aucun navire qui n'est pas enregistré au Canada, et qui est exclusivement employé à la pêche ou dans une expédition de pêche, sera sujet au paiement de ce droit.

Pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, les recettes se sont élevées à \$54,552.81, soit une augmentation de \$194.71, comparé à l'exercice précédent. L'augmentation des recettes de ce chef pour les diverses provinces a été comme suit :—

Nouvelle-Ecosse, augmentation.....	\$ 259.95
Québec, augmentation.....	1,312.10
Nouveau-Brunswick, diminution.....	1,858.37
Ile du Prince-Edouard, diminution.....	20.34
Colombie-Britannique, augmentation.....	501.37

L'acte concernant les marins malades ne s'appliquant point à la province d'Ontario, il n'est pas perçu de droits sur les navires de cette province, bien qu'on y fasse une légère dépense pour les marins malades ou sans ressources. Un certain crédit est voté par le parlement à l'hôpital général de Sainte-Catherine, et une pareille somme à celui de Kingston, pour y soigner les marins malades qu'ils pourraient recevoir. Pendant le dernier exercice terminé le 30 juin on a payé pour les marins malades à raison de 90 centins par jour.

Dans la province de Québec la dépense faite pour les marins malades s'est élevée à \$8,056.92, soit \$992.71 de plus que l'année précédente. Les perceptions totales dans toute la province pour le fonds des marins malades se sont chiffrées par \$17,577.11, soit \$1,312.10 de plus que pendant l'exercice précédent.

Au port de Montréal les marins sont traités à l'hôpital général et à l'hôpital Notre-Dame, en vertu d'un arrangement fait par le ministère et aux termes duquel 90 centins par jour sont payés pour pension et soins médicaux de chaque marin malade. Le nombre des marins admis à l'hôpital général à Montréal a été de 194. Les dépenses totales, y compris le service de l'ambulance, a été de \$1,870.20. Le montant payé à l'hôpital Notre-Dame a été de \$1,972.80 pour soins donnés à 184 marins malades.

L'hôpital de Chicoutimi a reçu 6 marins, moyennant paiement de \$237.10. Les perceptions faites au port de Montréal pour le fonds des marins malades pour l'exercice terminé le 30 juin se sont élevées à \$7,996.24.

Au port de Québec les marins malades ont été soignés à l'hôpital Jeffrey Hale et à l'Hôtel-Dieu, et une somme de 90 centins par jour est payée pour la pension et les soins médicaux qui leur sont fournis. La somme payée à l'hôpital Jeffrey Hale a été de \$1,223.10; 77 hommes y ont été traités. L'Hôtel-Dieu a reçu \$401.30 pour soins donnés à 5 marins. Les perceptions du port de Québec pour les marins malades ont atteint \$6,793.74.

Les dépenses encourues pour les marins malades dans la province du Nouveau-Brunswick pour cet exercice se sont élevées à \$6,356.23, soit \$889.08 de moins que l'an dernier; les perceptions se chiffrent par \$10,531.51, soit \$1,858.37 de moins que l'année précédente. Des hôpitaux de marine ont été entretenus à Miramichi, Richibouctou et Bathurst.

A l'hôpital général de Saint-Jean, 256 marins ont été soignés au prix de \$2,218.60.

A Miramichi, 42 marins ont été admis et traités au prix de \$1,396.74.

A Richibouctou, 2 marins ont été admis et traités. Coût d'entretien de l'hôpital, \$208.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

A Bathurst, 4 marins ont été à l'hôpital. Les frais d'entretien de l'hôpital pendant l'année ont été de \$299.60.

L'hôpital de Saint-André est sous la charge d'une directrice, à laquelle on alloue \$3 par semaine pour la pension des marins malades. On ne paye aucun salaire dans les frais d'entretien de cet hôpital. Au port de Saint-André la dépense a été nulle durant la dernière année.

L'hôpital de Sackville a reçu \$42 pour pension d'un marin malade.

Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, des hôpitaux de marine existent aux ports de Yarmouth, Pictou, Sydney, Lunenburg et Pointe-Tupper. Le chiffre total des dépenses pour les marins malades dans la Nouvelle-Ecosse, durant le dernier exercice, a été de \$14,005.63, et les recettes de \$17,265.96.

L'hôpital de marine de Yarmouth se trouve sur l'île Bunker. Dans le cours de l'exercice clos le 30 juin, 27 marins y ont été admis et traités. Les dépenses pour cette fin ont été de \$685.69.

A Halifax, on a fait avec les administrateurs de l'hôpital général Victoria des arrangements en vertu desquels la somme de 90 centins par jour est accordée pour couvrir les frais de pension et le traitement des marins malades. La somme payée aux administrateurs de l'hôpital pour la pension et le traitement médical des marins malades, a été de \$3,369.30. Le nombre des patients reçus à cet endroit a été de 228.

A Lunenburg 38 marins ont été reçus et traités ; le coût de l'entretien de l'hôpital a été de \$746.62.

A Pictou 9 marins ont été reçus à l'hôpital. La somme payée pour l'entretien de l'hôpital a été de \$574.44.

A Sydney 31 marins ont reçu les soins des médecins et le coût de l'entretien de l'hôpital a été de \$1,190.05.

A la Pointe-Tupper 9 marins ont été reçus à l'hôpital et la dépense encourue pour l'entretien de l'hôpital s'est élevée à \$288.08.

Dans la province de l'Île du Prince-Edouard, la somme dépensée pour les marins malades ou infirmes durant l'exercice, a été de \$1,593.10, et les recettes provenant des perceptions ont été de \$469.72.

Les marins malades sont traités aux hôpitaux de Charlottetown et de l'Île du Prince-Edouard en vertu d'un arrangement fait avec les administrateurs de ces institutions, au même taux que celui payé aux autres hôpitaux publics du Canada.

L'hôpital de Charlottetown a reçu 32 marins malades, coût \$577.90.

A l'hôpital de l'Île du Prince-Edouard 6 hommes ont reçu des soins. La somme de \$180 a été payée aux administrateurs pour l'exercice se terminant le 30 juin 1897.

Dans la Colombie-Anglaise on a dépensé pour les marins malades et invalides la somme de \$4,514.95, tandis que les recettes provenant des perceptions de droits se sont élevées à \$8,557.59.

L'hôpital de marine de Victoria est pourvu d'un médecin-surintendant ayant des appointements de \$300 par année, et d'un gardien payé \$500 par année. Il lui est aussi alloué \$5.00 par semaine pour la pension et les soins donnés à chaque malade. Le gardien fournit le chauffage, l'éclairage, la literie, etc., à ses frais. 139 marins y ont été reçus durant le dernier exercice, et y ont été traités 1,608 jours, coût \$1,984.73.

A Nanaimo, 5 marins ont été reçus, et les soins à eux donnés ont coûté \$710.72.

A l'île Saint-Paul, Vancouver, il y eu 85 marins de reçus, coût \$1,550.

Le coût des soins donnés aux marins à l'hôpital "Royal Columbia", New-Westminster, a été de \$107.00 pour 5 patients.

Dans les ports de la province de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Anglaise et de l'Île du Prince-Edouard, où il n'y a pas d'hôpitaux de marine, les marins malades sont confiés aux soins des percepteurs des douanes, si les vaisseaux auxquels ils appartiennent ont payé les droits que la loi leur impose. Le 7 février 1891 une circulaire a été adressée aux percepteurs des douanes, leur intimant que les marins peuvent se faire traiter dans le port où leur navire arrive, pourvu que les droits aient été préalablement acquittés à un port quelconque.

Dans le cours du dernier exercice il a été dépensé une somme de \$38,162.56 pour des marins naufragés et sans ressources, en vertu des dispositions de l'acte concernant les marins malades et sans ressources. Sur cette somme il a été payé \$2,526.41 au gouvernement de Sa Majesté pour le rembourser des frais encourus par lui pour des marins canadiens naufragés et sans ressources dans les ports étrangers.

La dépense totale faite par notre ministère pour les marins malades et invalides s'est élevée à \$38,162.25, et le crédit voté par le Parlement pour cette fin a été de \$38,500. Les perceptions ont produit \$54,552.81. On voit que les recettes excèdent les dépenses de \$16,390.25.

Les recettes et les dépenses de ce service, depuis l'exercice de 1869, ont été comme suit :—

	Recettes.		Dépenses.	
	\$	c	\$	c
Exercice clos le 30 juin 1869.....	31,353	78	26,987	64
" " 1870.....	31,410	46	27,029	34
" " 1871.....	29,683	41	28,971	22
" " 1872.....	34,911	64	34,947	60
" " 1873.....	37,136	10	41,016	43
" " 1874.....	41,500	16	59,778	90
" " 1875.....	37,801	46	50,684	76
" " 1876.....	41,287	66	48,828	49
" " 1877.....	43,739	21	51,647	94
" " 1878.....	44,665	07	43,780	90
" " 1879.....	37,779	57	42,729	36
" " 1880.....	42,523	20	42,160	91
" " 1881.....	49,779	72	40,667	52
" " 1882.....	45,951	47	39,359	11
" " 1883.....	45,573	42	36,249	65
" " 1884.....	48,667	07	39,553	58
" " 1885.....	39,068	39	44,501	57
" " 1886.....	40,848	05	50,377	62
" " 1887.....	42,334	92	37,447	35
" " 1888.....	41,669	64	36,447	85
" " 1889.....	39,306	29	41,320	59
" " 1890.....	47,881	75	41,729	11
" " 1891.....	43,829	68	35,155	12
" " 1892.....	45,381	92	33,498	83
" " 1893.....	46,190	69	35,052	37
" " 1894.....	49,105	40	38,403	94
" " 1895.....	42,815	74	38,332	55
" " 1896.....	45,751	61	36,683	36
" " 1897.....	54,358	10	35,931	19
" " 1898.....	54,552	81	34,526	83
Total.....	1,276,858	39	1,196,808	33
A déduire les dépenses sur les recettes.....	1,196,808	33		
Excédent des recettes sur les dépenses.....	80,050	06		

INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR.

Le nombre total des bateaux à vapeur inscrits dans les différentes divisions du pays s'élève à 1,417. De ce nombre 115 sont des vaisseaux neufs avec un tonnage brut de 240,344,71. Les droits d'inspection ont produit \$30,530.40. Le montant perçu des mécaniciens pour certificats a atteint le chiffre de \$855, plus \$80 pour les barges à vapeur ce qui porte la somme totale de la recette provenant de l'inspection des bateaux à vapeur et des certificats de mécaniciens à \$31,525.40. Les recettes provenant des mêmes sources s'élevèrent l'année précédente à \$25,094.95 ; on voit donc que les recettes pour l'exercice expirant le 30 juin 1898 excèdent de \$6,430.45 celles de l'exercice précédent. En raison de l'augmentation du tonnage des vaisseaux, principalement à cause du commerce au Yukon et au surcroît de travaux causé par l'inspection de vaisseaux dépourvus de certificats et non enregistrés au Canada, le service d'inspection a augmenté dans presque toutes les divisions. Un nouvel inspecteur de machines, qui est aussi inspecteur de coques, a été nommé à la Colombie-Anglaise. La dépense totale en rapport avec l'inspection a été de \$26,342.29, ce qui laisse voir dans la dépense une diminution de \$495.54 pour le dernier exercice.

Les lois relatives à l'inspection des bateaux à vapeur ont été refondues à la dernière session du Parlement et l'Acte est maintenant intitulé : " Acte de 1898 pour l'inspection des bateaux " et doit entrer en vigueur le 1er jour de janvier.

Il y a eu plusieurs accidents dans chaque division, mais heureusement aucune perte de vie.

Le rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur est annexé à ce rapport.

Voici l'état comparatif des recettes et des dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur.

	Recettes.		Dépenses.	
	\$	c.	\$	c.
Pour l'année terminée le 30 juin 1870.	12,521	29	7,379	18
" " " 1871.	10,369	96	8,321	00
" " " 1872.	11,710	43	8,500	00
" " " 1873.	15,412	75	11,205	54
" " " 1874.	15,603	19	10,291	58
" " " 1875.	15,011	90	12,199	81
" " " 1876.	13,811	24	13,081	86
" " " 1877.	15,858	42	12,073	01
" " " 1878.	12,431	25	13,228	28
" " " 1879.	12,331	16	13,076	46
" " " 1880.	15,424	02	11,854	34
" " " 1881.	16,905	49	12,211	65
" " " 1882.	15,277	78	14,835	97
" " " 1883.	12,577	36	16,209	02
" " " 1884.	15,371	79	21,893	28
" " " 1885.	13,343	66	23,235	04
" " " 1886.	14,087	76	21,775	57
" " " 1887.	12,701	20	22,837	80
" " " 1888.	12,550	14	21,430	45
" " " 1889.	12,576	18	22,313	03
" " " 1890.	19,859	18	20,989	52
" " " 1891.	21,644	72	22,183	76
" " " 1892.	20,994	84	22,736	59
" " " 1893.	25,295	35	24,386	95
" " " 1894.	24,835	47	25,961	36
" " " 1895.	24,630	56	26,385	88
" " " 1896.	24,002	32	26,321	27
" " " 1897.	25,094	95	26,837	83
" " " 1898.	31,525	40	26,342	29
	493,808	67	521,118	32
A déduire la recette de la dépense.			493,808	67
Balance au débit du fonds.			27,309	65

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

La liste suivante contient les noms des inspecteurs des chaudières et machines, ainsi que des coques et de l'équipement des bateaux à vapeur.

Nom.	Position.	Adresse.
Edward Adams.....	Président du conseil d'inspection des bateaux à vapeur.....	Ottawa.
M. P. McElhinney.....	Inspecteur des coques et des équipements.....	"
I. J. Olive.....	"	St-Jean, N.B.
S. R. Hill.....	"	Halifax, N.E.
William Evans.....	"	Toronto, Ont.
Thos. Donnelly.....	"	Kingston, Ont.
P. D. Brunelle.....	"	Québec.
R. Collister.....	"	Victoria, C.B.
W. A. Russell.....	"	Vancouver.
John Dodds.....	Inspecteur des chaudières et machines.....	Toronto, Ont.
J. Johnson.....	"	"
T. P. Thompson.....	"	Kingston, Ont.
Wm. Laurie.....	"	Montréal, P. Q.
L. Arpin.....	"	"
J. Samson.....	"	Québec, P. Q.
J. P. Esdaile.....	"	Halifax, N.É.
H. L. Waring.....	"	St-Jean, N.B.
J. A. Thomson.....	"	Victoria, C.B.
G. P. Phillips.....	"	Portage-du-Rat, O.
W. A. Russell.....	"	Vancouver.

PIGEONS-VOYAGEURS.

Plusieurs essais ont été faits à Hazel-Hill, où le grenier à pigeons est maintenant, pour entraîner et lancer quelques-uns des volatiles. Les résultats n'ont pas été satisfaisants, les uns s'étant perdus et les autres étant revenus mourants. Le rapport détaillé de M. S. S. Dickenson, sous la charge de qui les pigeons ont été placés, est annexé à ce rapport.

SERVICE EXTÉRIEUR—DIVISION DE LA MARINE.

Voici le nombre des fonctionnaires qui étaient employés au service extérieur, à la date du 30 juin 1894 :

Surintendant des phares et gardiens de phares, etc., dans l'Ontario et en amont de Montréal.....	181
Employés à l'agence de Québec, gardiens de phares et gardiens de sifflets de brume, équipages de phares flottants, etc., à Montréal et aux environs, dans la province de Québec...	178
Agent, commis, huissier, surintendant de phares, gardiens de phares, sifflets de brume, employés aux établissements de secours, etc., dans la Nouvelle-Ecosse.....	205
Agent, commis, huissier, surintendant de phares, gardiens de phares, sifflets de brume, etc., au Nouveau-Brunswick...	108
Agent, contremaître des travaux, messager et gardiens de phares dans l'Île du Prince-Edouard.....	46
Agent et gardiens de phares dans la Colombie-Britannique...	21
Officiers et équipages des steamers et navires fédéraux, y compris le service de la protection des pêcheries.....	394

Capitaines de bateaux de sauvetage.....	25
Inspecteurs de bateaux à vapeur.....	20
do expédition du bétail.....	3
Examineurs de capitaines et seconds de navires, et commis du président du conseil.....	18
Fonctionnaires et serviteurs dans les hôpitaux de marine....	23
Préposés à l'engagement des matelots.....	34
Maîtres de ports.....	202
Surintendants d'observatoires, observateurs météorologiques, etc., recevant des appointements.....	150
Hydrographes et ingénieurs, à Ottawa.....	7
Receveurs d'épaves.....	45
Gardiens de quais.....	163
Total.....	1,825

L'an dernier le nombre des employés était de 1,785. Outre les 1,825 mentionnés plus haut, il y a 70 préposés à l'enregistrement des navires agissant sous la direction de ce ministère et se trouvant sous son contrôle, mais ils sont en même temps percepteurs des douanes dans les divers ports d'enregistrement. Il y a, par tout le pays, 94 jaugeurs et inspecteurs de navires agissant comme fonctionnaires de notre ministère et qui sont rémunérés à même les honoraires de leurs fonctions, bien qu'en outre de ces emplois plusieurs fassent partie du personnel des douanes. De plus, par arrêté du conseil du 21 avril et du 2 décembre 1874, le premier officier dans chaque port des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Anglaise et de l'Île du Prince-Edouard, où il n'y a pas de bureau spécial à cet effet, est censé le commissaire maritime du port, il en remplit les fonctions, perçoit les droits, prépare les relevés annuels pour le ministère, et remplit ces devoirs sous la direction de ce dernier.

EXPÉDITION DE BÉTAIL SUR PIEDS.

Le rapport de l'an dernier contenait les états préparés par messieurs George Pope et E. B. Morgan, inspecteurs à Montréal, et indiquant la quantité de bétail vivant expédié du port de Montréal pendant la saison de 1897. Les états publiés font voir que la quantité totale du bétail expédié de Montréal durant la saison 1898 se chiffre par 99,189 têtes, soit une diminution de 18,058 sur 1897. Le nombre total des moutons expédiés dans le même temps a été de 34,941 têtes, soit une diminution de 25,697 sur les expéditions de 1897. Les chevaux expédiés en 1897 se chiffrent par 5,827 têtes, soit 4,224 de moins que l'an dernier. Le bétail américain en transit expédié de Montréal se monte à 5,179 têtes. De Québec il a été expédié 2,897 têtes de bétail, 1,427 moutons. De Saint-Jean, N.-B., 7,844 têtes de bétail et 391 chevaux. D'Halifax, 4 chevaux. Le total pour tous ces ports est : 109,930 têtes de bétail, 41,261 moutons et 6,222 chevaux. Le rapport détaillé de ces expéditions se trouve annexé à ce rapport sous le titre : Expédition de bétail sur pieds.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.

Il a été fait des efforts pour mettre à jour les comptes rendus mensuels de la température relevant de ce bureau. Ces comptes rendus donnent une description succincte

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

de la température et des courts articles sur la climatologie. Cinq nouvelles stations ont été établies à l'Île du Prince-Edouard durant l'année.

Les ministères de l'agriculture dans Ontario, au Manitoba et à la Colombie-Anglaise, se rendent compte de l'importance que prennent les données météorologiques par rapport aux statistiques des récoltes, au calcul de l'étendue des terres en culture, etc. Nous publions des bulletins mensuels contenant des notes sur la pousse des feuilles, la floraison des plantes et autres renseignements. En août dernier on a commencé la publication d'un bulletin quotidien de température, contenant les informations recueillies des observations météorologiques faites chaque jour à 8 heures du matin. Ce bulletin est affiché à Toronto, à la chambre de commerce, au bureau du maître du havre, et à quelques-unes des écoles publiques. Certains particuliers reçoivent ce bulletin moyennant un abonnement de quatre dollars par année.

Les pronostiques de la température sont télégraphiés à 33 endroits des provinces maritimes ainsi qu'à tous les principaux ports des grands lacs. La lecture du rapport du directeur de ce service ne peut manquer de prouver la grande valeur de ces pronostiques.

SERVICE DES SIGNAUX.

Les rapports des surintendants du service des signaux à Halifax et Québec renferment des renseignements précieux pour les marins. M. H. J. McHugh est le surintendant de ce service à Québec, et le capitaine H. V. Kent, des ingénieurs royaux, remplit les mêmes fonctions à Halifax.

SERVICE DE LA MALLE EN CANOT DANS LES GLACES.

Ce service a commencé le 24 janvier 1898, époque où le *Stanley* a discontinué ses voyages quotidiens et a fonctionné jusqu'au 14 avril. Durant cette période de temps, voici le travail qui a été fait :—

Nombre de sacs de malle transportés.....	3,579	contre	4,721	en 1897.
Bagage additionnel transporté, en livres....	1,169	do	1,425	do
Nombre de passagers ligaturés.....	136	do	151	do

Les dépenses du service des canots se sont élevées à \$9,575.31, ce qui comprend les salaires, le coût des canots et des gréments. Les recettes provenant des passagers et des bagages transportés ont produit \$347.14.

Le coût du transport des malles est compris dans la dépense et ce ministère ne perçoit aucun revenu de ce chef.

ENLÈVEMENT DES OBSTACLES À LA NAVIGATION.

Un crédit de \$1,000 a été affecté par le Parlement au service de l'enlèvement des obstacles à la navigation. En référant au résumé des dépenses du ministère on verra qu'on n'a dépensé que \$704.17 pendant le dernier exercice. Le rapport de l'ingénieur en chef de cette division du ministère, seconde partie de ce rapport, contient un état détaillé de cette dépense. La dépense y figure en détail et comprend tout ce qui a été dépensé pendant toute l'année de calendrier ; elle comprend donc des sommes payées depuis la clôture de l'exercice.

CABOTAGE CANADIEN.

Les dispositions du chapitre 83 des Statuts refondus du Canada ne permettent le transport de marchandises ou des passagers par eau d'un port à un autre du Canada que sur des navires anglais ; mais le gouverneur en conseil peut en tout temps déclarer que l'Acte ne s'appliquera pas aux navires d'un pays étranger qui permet aux navires canadiens de faire le cabotage ou de transporter des marchandises et des passagers d'un port à un autre dans ce pays. Le Parlement du Canada a reçu le pouvoir de passer l'acte en question en vertu des dispositions de l'acte impérial, 32 Vic., chap. II, intitulé : *An Act for amending the Law relating to the Coasting Trade and Merchant Shipping in British Possessions*, lequel est entré en vigueur dans ce pays lors de sa promulgation par le gouverneur général le 23 octobre 1869.

Il a été constaté que l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et la Norvège, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la Belgique et la République Argentine admettaient les navires ou bâtiments britanniques à leur cabotage sur le même pied que les leurs ; les navires d'Italie, par un arrêté du conseil en date du 13 août 1873, ceux de l'Allemagne par un arrêté du conseil en date du 14 mai 1874, ceux des Pays-Bas par un arrêté du conseil en date du 9 septembre 1874, ceux de la Suède et de la Norvège par un arrêté du conseil du 5 novembre 1874, ceux de l'Autriche-Hongrie par un arrêté du conseil du 1er juin 1876, ceux du Danemark par un arrêté du conseil du 25 janvier 1877, ceux de la Belgique par un arrêté du conseil du 30 septembre 1879, et ceux de la République Argentine par un arrêté du conseil du 18 mai 1881, ont été admis au cabotage canadien.

LÉGISLATION.

Durant la session de 1898 l'Acte de l'inspection des bateaux à vapeur a été amendé et refondu et est maintenant intitulé : Acte de l'inspection des bateaux à vapeur de 1898.

Les actes suivants ont été passés : Acte pour amender de nouveau la loi sur la protection des eaux navigables.

Acte pour amender de nouveau la loi sur les havres, les quais et les brise-lames du gouvernement.

Acte pour amender de nouveau la loi sur les certificats des capitaines et seconds de vaisseaux.

Acte pour donner une nouvelle subvention aux commissaires du havre de Montréal.

Acte pour autoriser les commissaires du havre de Québec à faire un emprunt.

Acte pour amender de nouveau la loi sur les havres, les quais et les brise-lames du gouvernement.

F. GOURDEAU,

Sous-ministre de la marine et des pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

OTTAWA, 23 février 1899.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR EN CHEF DU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

Au sous-ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport des travaux exécutés dans les différents services qui sont sous le contrôle de ce bureau, durant les quatorze mois expirant le 31 décembre 1898.

Ce service comprend la plus grande partie du travail technique aux quartiers généraux du ministère, y compris la construction et l'entretien des phares flottants, des signaux de brume, des bouées et des balises ; la surveillance de la construction et de la réparation des steamers du gouvernement ainsi que des bateaux et des postes de sauvetage ; l'administration du crédit voté pour l'enlèvement des épaves et des obstacles dans les eaux navigables, les relevés des marées et des courants ; les relevés hydrographiques et la publication, l'étude et la revision des bulletins hydrographiques ; la construction et la réparation des aquarium ; les travaux aux endroits choisis pour placer et entretenir des passages pour les poissons ; l'inspection des études topographiques des bancs d'huîtres ; l'examen des demandes de lots de grèves, des lots pour quais et de jouissance de parties de rivières en tant qu'elles concernant les intérêts de la navigation ; la rédaction et la publication des avis aux marins, des notes hydrographiques, etc.

Des personnels spéciaux sont chargés des relevés de la marée et des relevés hydrographiques ; la balance des opérations de la division est confiée au personnel général de la division.

LE PERSONNEL.

Il me fait grand plaisir de dire encore combien j'apprécie les services que me rend le personnel peu nombreux mais efficace que j'ai. Un changement y a été apporté à l'ouverture de la navigation, lorsque M. R. E. Tyrwhitt a été adjoint à M. Stewart pour le service des relevés hydrographiques et que M. J. F. Fraser, qui était attaché à ce service, a remplacé M. Tyrwhitt dans mon bureau des dessinateurs. M. J. F. Fraser s'est surtout occupé depuis de compléter la carte des relevés faits dans la Baie de Quinté et en traçant celle du chenal des navires de Montréal.

M. B. H. Eraser, sous-ingénieur en charge du bureau des dessinateurs, m'a de plus remplacé pendant mes nombreuses absences pour affaires officielles, et je désire appeler tout particulièrement l'attention sur le grand nombre de travaux de grande importance qu'il a menés à bonne fin dans le cours de l'année expirée.

M. W. H. Noble, contremaître des travaux aux quartiers généraux, est préposé à la construction des bâtisses et à la surveillance des réparations dans les cas où la nature et l'urgence des travaux rend difficile de les donner à l'entreprise, et l'on a surtout utilisé ses services pour l'établissement des fondations en acier ou en béton. Durant la dernière saison il s'est occupé à ces travaux-ci, entre autres : l'établissement de fondations en acier et en béton aux phares de la batture de l'Île au Serpent, sur le lac Ontario, et à l'Islet Richelieu, sur le fleuve Saint-Laurent ; l'érection d'une tour en acier à Toronto, le remplacement du bois par l'acier dans la charpente du phare de Port-Maitland ; l'érection d'un nouveau phare à Port-Dalhousie et l'installation d'un sifflet de brume à Belle-Isle.

LE TRAVAIL AU BUREAU.

Une forte partie du travail exécuté au bureau par le personnel général de la division consiste dans la construction et l'entretien des bâtisses des phares, des signaux de brume, des bouées, des balises et des autres aides à la navigation. Des détails complets sur les travaux accomplis dans ces domaines, durant la dernière année, se trouvent dans un rapport séparé, préparé par moi, et ci-annexé (Document A.) Les plans et devis pour toutes les nouvelles constructions de quelque importance sont préparés et révisés à Ottawa.

Le tableau suivant montre les travaux exécutés dans le bureau des dessinateurs durant les quatorze derniers mois :—

	Plans dessinés.	Plans reçus.	Copies faite.
Phares (tours et logements).....	29	4	84
Détails.....	7	13
Quais, jetées, etc.....	3	9	1
Constructions au large.....	3
Bouées et appareils.....	2	2	19
Machines.....	35	3
Arpentages.....	8	21	32
Aires d'huitres.....	27	30
Cartes.....	4	4	23
Cartes en préparation.....	2
Divers.....	4	53	62
Lanternes.....	1	1	5
Plans de lots de grèves.....	3	3

Nombre total des plans préparés du 1er novembre 1897 au 31 décembre 1898.....	497
Cartes reçues et mises dans les filières.....	96
“ “ “ “ le livre des cartes.....	39
Photographies reçues et mises dans les filières.....	326
Devis écrits.....	25
Nombre des avis adressés aux marins (sur 216 sujets).....	102

INSPECTIONS PERSONNELLES.

Durant la dernière année j'ai visité différentes parties du pays dans le but de localiser de nouvelles lumières, d'examiner des sites pour les phares, d'inspecter les bâtisses des phares ou de me renseigner sur les plaintes. Voici les plus importantes de ces inspections : En avril et mai derniers, je me suis rendu dans la Colombie-Anglaise et j'ai inspecté tous les phares de cette province. Je me suis aussi rendu à Fort-Wrangell à bord du steamer du gouvernement, le *Quadra*, et j'ai établi des règlements pour rendre plus sûre la navigation sur la rivière Stikine, y compris l'établissement d'un poste de signaux à Little-Canyon. Le développement de l'industrie des mises en conserves, des camps de chantiers de bois et des travaux aux mines tout le long de la côte du nord, et le flot considérable de population qui s'est porté dans l'extrême nord-ouest ont considérablement augmenté le mouvement maritime sur notre côte du Pacifique, depuis ma visite en 1891, et l'urgence de donner plus de facilités à la navigation a augmenté en proportion. Plusieurs sites pour phares ont été examinés et plusieurs phares et bouées ont été localisés, ainsi qu'on le verra en détail dans le rapport séparé sur les aides à la navigation.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Ces nouvelles aides à la navigation sur la route nord ont donné la plus grande satisfaction aux marins et jusqu'à présent on paraît n'apprécier qu'imparfaitement toutes les promesses de développement qu'offre cette riche partie du Canada.

En août dernier j'ai fait personnellement l'inspection de la rivière Saguenay, dans le voisinage de Chicoutimi, dans le but d'améliorer les aides à la navigation à travers les bas-fonds en aval de cette ville. Cette région avait été entièrement arpentée en 1897 par le département des Travaux publics, et c'est grâce à la carte dressée à la suite de cet arpentage que mon inspection est devenue chose possible.

Deux nouvelles bouées ont été placées et plusieurs autres placées en de meilleurs endroits. L'alignement de deux lumières a été changé, on devrait en faire autant pour deux autres à l'ouverture de la navigation et aux trois sur les cinq paires de lumières d'alignement, qui sont à l'état des ruines—des constructions à bon marché—devraient être reconstruites. On peut retarder ce travail jusqu'à ce qu'on ait entrepris le dragage nécessaire pour redresser le chenal.

Le parachèvement du chemin de fer Ottawa, Arnprior et Parry Sound jusqu'à un terminus sur un lac à Depot Harbour Parry-Sound, et l'établissement d'une ligne de gros steamers à fret confinant à cette voie ferrée ont créé l'urgence d'améliorer les facilités et d'augmenter la sûreté de l'entrée de Parry-Sound, et durant l'année écoulée le ministère a accompli d'excellents travaux dans ce sens.

A l'ouverture de la navigation M. Stewart a visité l'endroit, examiné soigneusement le chenal, posé provisoirement les lumières d'alignement, réajusté les bouées, et le ministère a importé trois bouées à gaz Pintsch pour indiquer les battures les plus importantes, la compagnie du chemin de fer s'étant engagée à les approvisionner de gaz.

Je suis allé à Parry-Sound en septembre, j'ai coordonné et installé ces bouées, tracé un meilleur chenal que celui dont on se servait précédemment, et pris des mesures pour améliorer davantage les aides à la navigation, le tout apparaissant en détail dans le Document C, ci-inclus.

L'état du chenal à navires entre Québec et Montréal et la prétendue nécessité d'y apporter toutes sortes d'améliorations ont été une brûlante question durant l'année dernière et ont causé à ce ministère beaucoup de travaux et de soucis. Une bonne partie des griefs contre le chenal provient de l'attitude des agents d'assurance maritime qui ont imposé des taux défavorables au port de Montréal, et on s'est fortement opposé à la méthode suivie par ce ministère de donner à l'entreprise l'entretien des bouées et des balises. Comme on a un nouvel entrepreneur depuis l'hiver dernier, il a été considéré à propos de contrôler son travail de près, et fréquemment et à certains intervalles durant la saison, j'ai fait personnellement quatre inspections comportant la localisation de chaque bouée. Au cours de ma dernière tournée d'inspection, plusieurs des représentants des intérêts les plus en jeu m'accompagnaient et de nos consultations est sorti le rapport détaillé qui est ci-inclus. (Document A.)

Comme on reconnaît et apprécie partout l'importance des intérêts maritimes du port le plus considérable du Canada, j'ai reçu instruction de mettre à effet toutes les recommandations contenues dans le rapport ci-dessus indiqué ; l'on prépare donc en ce moment des plans et devis et l'initiative officielle pour les mettre à exécution sera prise à l'ouverture de la navigation en 1899.

En août dernier j'ai fait l'inspection de deux endroits à la Traverse de Saint-Roch qui étaient proposés comme sites pour l'érection de phares permanents sur jetées, en remplacement des phares flottants existants, et j'ai trouvé de bons fonds à 24 pieds à marée basse. Cependant, comme la marée montante donne là 17 pieds de plus, que le courant atteint 17 nœuds, et qu'en hiver les jetées seraient tout le temps exposées aux glaces mouvantes, il faut des structures lourdes, massives et par conséquent dispendieuses. J'ai instruction de construire une jetée dans le haut de la Traverse durant la prochaine saison et ce sera la construction la plus importante qu'entreprendra ce département l'an prochain. (Voir Document B.)

ENLÈVEMENT DES OBSTACLES.

Les demandes à même le crédit pour l'enlèvement des obstacles, crédit administré par ce ministère—n'ont pas été considérables l'an dernier. L'état suivant décrit les épaves et autres obstacles enlevés :

Obstacles.	Endroit.	Enlevé par qui.	Coût.
Vieux caisson.....	Lac des Chênes, P.Q.....	James Bailie.....	S c. 100 00
Vieille épave.....	Weymouth Bridge, N.E.....	R. O. Payson.....	17 40
"Princess of Wales"...	Charlottetown, I. P.E.....	Hon. J. R. McLean, Com. Travaux publics, Ile du Prince-Edouard.	100 00

La loi sur la protection des eaux navigables (ch. 91, S.R.C.) a été modifiée (60-61 Vic., ch. 23) de façon à empêcher le propriétaire d'un vaisseau naufragé de se mettre à l'abri de ses responsabilités par une vente subséquente du naufrage, et cette modification a probablement induit quelques propriétaires à enlever des épaves qui, dans les circonstances d'autrefois, auraient été abandonnées.

BOUÉES.

Le service des bouées continue d'augmenter rapidement dans les eaux du Canada, et durant l'année écoulée plusieurs autres ont été placées dans plusieurs localités, comme on le verra en consultant le rapport spécial sur les aides à la navigation, le rapport spécial sur le chenal à navires de Montréal, et la liste détaillée de localités pourvues de bouées. Il existe aujourd'hui environ 320 districts, comprenant des havres, des baies, des rivières, des lacs, avec à peu près 3,000 bouées. Le ministère a indiqué les endroits dangereux sur les côtes de la mer par environ 70 grosses bouées en acier de différents genres. Durant les quatorze derniers mois nous avons fait faire, ou nous avons actuellement sous contrat, 17 bouées en acier comprenant des bouées à gaz, à sifflet, à cloche, à baril ou coniques.

Presque toutes les grosses bouées aux endroits les plus exposés de la côte et toutes les bouées à sifflet et à cloches et un certain nombre de bouées à baril ou coniques sont entretenues directement par ce ministère, les steamers du gouvernement contrôlés par nos agents servant comme allèges pour le service de ces bouées. Nous entretenons dans la province de Québec 50 bouées dont 10 à gaz ; dans la Nouvelle Ecosse 31 bouées à

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

signaux sont maintenues en place, et 24 en acier sont directement sous le contrôle de l'agence ; au Nouveau-Brunswick ce ministère contrôle 9 bouées à signaux et un certain nombre de bouées à baril ; il exerce ce contrôle sur 3 bouées à signaux à l'Île du Prince-Edouard et sur 60 grosses bouées de différentes sortes dans la Colombie-Anglaise.

Dans quelques districts ce sont les maîtres du havre qui voient aux bouées ; dans d'autres elles sont sous le contrôle des commissions du havre locales et dans cette dernière catégorie il m'est impossible d'avoir une liste des bouées. Dans les autres cas, les bouées sont entretenues par un système d'entreprise, les entrepreneurs s'engageant à les entretenir conformément à une stricte spécification pour une somme ronde annuelle. Ces contrats sont faits généralement pour une période de trois années. Il y a actuellement environ 180 contrats en existence. C'est M. W. W. Stumbles qui a charge du service d'entretien des bouées et de la préparation des contrats. Ci-inclus (document D) on trouvera une liste préliminaire des bouées du Canada sous le contrôle du ministère.

En sus des bouées, il y a un grand nombre de balises non éclairées pour le jour sur nos côtes, mais il m'a été impossible de m'en procurer une liste exacte.

RELEVÉS HYDROGRAPHIQUES.

Les relevés hydrographiques des Grands-Lacs ont progressé régulièrement durant la dernière année. M. Stewart, à bord du steamer *Bayfield*, a continué l'exploration de la rive sud du lac Huron en partant de l'endroit où les ingénieurs américains avaient terminé leurs travaux (chenal du Faux Détour) et en dirigeant vers l'entrée de la Baie Georgienne, et il a complété celle des rives des îles Cockburn et Duck et de presque toutes les rives à l'ouest et au sud de l'île du Grand Manitoulin.

Je sou mets ci-inclus (document E.) son rapport sur les travaux accomplis à la date du 31 octobre.

M. R. E. Tyrwhitt, attaché à mon bureau de dessinateurs, a remplacé M. Fraser, et M. G. W. Hyndman a démissionné quand le steamer a été mis en commission au printemps. Les légères réparations subies par le vaisseau au printemps ont été trouvées suffisantes pour la saison. Notre inspecteur de coques, M. Evans, de Toronto, l'a examiné cet automne et il faudra lui faire subir d'autres réparations pour le mettre en mesure de servir. En vue des travaux à faire en plein large vis-à-vis la rive est des lacs Huron et Supérieur, il faut le rendre considérablement plus fort et le munir de machines plus puissantes et plus économiques.

Deux copies d'un croquis au propre du relevé de "Longue-Pointe et à Pointe Pelée" ont été préparées l'hiver dernier et envoyées, l'une à l'hydrographe de l'Amirauté, Londres, l'autre à l'hydrographe des Etats-Unis. Deux croquis du relevé de la rive canadienne du lac Erié ont récemment été publiés par l'Amirauté. Le relevé s'étend de Buffalo aux environs de Port Burwell. Il est probable qu'un croquis de plus, complétera la cartographie de notre rive du lac Erié. Un croquis au propre des travaux accomplis entre le chenal du Faux Détour et les îles aux Canards sera complété avant le printemps de 1899 et envoyé à l'hydrographe de l'Amirauté, qui entreprend de graver et de publier toutes nos cartes.

La carte de la partie est de la Baie de Quinté, de l'Amirauté, a été publiée l'an dernier et offerte en vente aux marins avant l'ouverture de la navigation cette année

Un croquis au propre, de la carte du reste de la partie ouest vient d'être terminée et sera publiée par l'Amirauté sans doute en temps pour servir aux marins dès l'ouverture de la navigation la saison prochaine. Cette carte a été dressée par M. J. F. Fraser, qui appartient à mon personnel. Il a été nécessaire de faire d'autres explorations pour relier la partie ouest sur ce croquis avec la baie de la Presqu'île et la baie Weller. L'exploration a été faite par M. Fraser et moi-même en octobre. Il sera à propos de continuer cette exploration de façon à couvrir toute la baie Weller et de réexaminer l'entrée de cette baie et de celles de la Presqu'île, vu que les battures dans cette région paraissent changer.

Comme l'année précédente, le capitaine du steamer du gouvernement le *Quadra* nous a envoyé de nombreuses observations hydrographiques sur les eaux de la Colombie-Britannique, comprenant la localisation des endroits dangereux et des corrections aux cartes existantes. La localisation de plusieurs autres points dangereux sur la côte du Pacifique, que nous ont mentionnés différents observateurs, a été de suite décrite dans des avis adressés aux marins. Lors de ma visite à la Colombie-Britannique, le printemps dernier, j'ai eu l'occasion de faire des explorations sur les lacs de Kitimat et d'Arrowhead et les résultats en seront communiqués à l'hydrographe de l'Amirauté aussitôt qu'on les aura établis sur croquis.

L'Amirauté a dépêché le steamer de Sa Majesté l'*Egeria*, Maurice H. Smith, de la marine royale, commandant, dans les eaux de la Colombie-Britannique, et il n'y a aucun doute qu'il en résultera de grandes améliorations dans les cartes déjà existantes sur les eaux de cette province. La nécessité d'avoir une inspection plus exacte de notre côte du Pacifique est démontrée par les nombreux échouements arrivés sur des points dangereux non indiqués sur les cartes et les fréquentes découvertes de dangers nouveaux, ainsi qu'on en a averti les marins.

Nous avons publié en août une nouvelle édition de la carte généralement connue sous le nom de "Carte du Télégraphe du Golfe", laquelle indique toutes lignes de télégraphe et de câble existants, les voies maritimes, les stations de télégraphe entretenues par le gouvernement du Canada, les phares, les stations à signaux et toutes autres informations utiles aux marins dans la rivière et le golfe Saint-Laurent et dans les provinces maritimes. On conseille fortement de faire retracer cette carte sur une plus grande échelle et avec plus d'exactitude avant d'en tirer d'autres éditions.

ÉTUDES SUR LES MARCHÉES.

Dans les études sur les marées et courants, on a dû s'arrêter faute de fonds, bien que, ainsi que je l'ai dit dans mon dernier rapport, on ait besoin de connaître davantage les courants dans certains endroits.

Durant le cours de l'année courante des réparations absolument urgentes ont été faites aux principales stations d'observation, à même le crédit voté à cet effet. Le perfectionnement apporté à la préparation des tableaux de marée et la note de leur publication sont décrits dans le rapport des travaux préparé par M. Dawson ci-inclus. (Document F.)

Les relevés des stations d'observations augmentent chaque année en valeur, mais par suite du manque de fonds et d'aide, rien de plus n'a pu être fait dans l'analyse des

nouveaux relevés, rien qui pût donner plus d'extension aux tableaux et augmenter leur exactitude.

Il est spécialement à souhaiter que le précieux relevé qu'on possède déjà pour les ports de la Colombie-Britannique serve à préparer des tableaux de marée. Ce relevé a failli être détruit dans un incendie. D'abord la collection des duplicata fournie par le ministère des Travaux publics au service des relevés de marée fut perdue ; mais, heureusement, elle a pu être remplacée avant que l'original soit détruit dans l'incendie de septembre dernier. On a maintenant un relevé pour une période de deux ans à Victoria ou à Esquimault, le port contigu, et aussi pour semblable période à Sand Heads, à l'embouchure de la rivière Fraser, qui est située dans un endroit central comme port de débouché pour le golfe de Géorgie. Je désirerais en conséquence attirer de nouveau l'attention sur la sagesse de voter un crédit pour permettre la condensation et l'analyse de ce relevé et le dressement de tableaux de marée basé sur ce relevé. Il en coûterait \$900 pour préparer ces tableaux à l'aide d'un ordinateur mécanique, et une fois préparés ils serviraient permanemment de base pour dresser les tableaux de marée.

L'été dernier plusieurs stations secondaires ont été établies à différents endroits autour de la baie de Fundy dans le but de s'assurer des différences de marée en rapport à la principale station de Saint-Sean, N.-B., au sujet de laquelle on a émis des tableaux dernièrement. Ce relevé des différences de temps de la marée pour les autres ports autour de la baie rendra les tableaux de Saint-Jean utiles à toute la région.

Les résultats n'ont pas encore été tirés au clair, mais le présent rapport sur les travaux contient les niveaux de marée ainsi que les nouveaux points de repère établis à ces stations et auxquels on rapporte la hauteur de la marée. Se servant des résultats des relevés antérieurs M. Dawson a fait une étude comparative du niveau à marée basse des eaux de la baie de Fundy et celles du golfe St-Laurent ; les résultats de cette étude que nous présentons maintenant sont les meilleurs auxquels on pouvait arriver avec les matériaux disponibles à ce sujet.

RAPPORT DÉTAILLÉ DE L'INGENIEUR EN CHEF SUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES PHARES ET AUTRES AIDES A LA NAVIGATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1898.

Au Député du Ministre
de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel accoutumé sur le travail fait pour la construction et l'entretien des aides pour la navigation jusqu'au 31 décembre dernier. La période embrassée par ce rapport est de quatorze mois, mon dernier ayant été clos le 31 octobre 1897.

Les phares, signaux de brume, bouées, balises et autres aides à la navigation dans tout le pays sont sous la direction du ministère de la marine et des pêcheries. La construction des nouveaux bâtiments relève de moi immédiatement ; l'entretien des stations existantes est confié aux divers agents du ministère, et les inspections périodiques des différents postes sont confiés aux inspecteurs résidant dans les différentes provinces. Les agents de l'Île du Prince-Edouard et de la Colombie-Anglaise remplissent les deux fonctions à la fois. Une grande partie des renseignements contenus ici sont extraits des rapports annuels faits par les officiers du ministère.

Le tableau suivant fait voir le nombre et la distribution des différents aides pourvus pour la navigation dans tout le pays.

DISTRICT.	Stations de phares.									Bouées-gaz.
	Feux.	Gardiens.	Phares flottants.	Sifflets de brume.	Cornets de brume.	Cloches de brume.	Canons ou mortiers de brume.	Bouées automatiques	Bouées-cloches.	
	*	*								
Province d'Ontario	189	245	183	3	2	11	4		5	5
Phares flottants	3	3								
Province de Québec.....	118	159	140	8	2	9		9		10
Phares flottants.....	8	8		3		1				(4av. cloches)
Province de la Nouvelle-Ecosse.....	173	182	178	1	10	6	2	1	16	16
Signaux de brume.....	2	2								
Phares flottants.....	1	1								
Province du Nouveau-Brunswick.....	93	117	101	1	4	8		1	4	3
Signaux de brume.....	3	3								
Phares flottants.....	1	1								
Province de l'Île du Prince-Edouard.....	39	66	44			1			3	1
Province de la Colombie-Anglaise.....	24	29	26		1	5	6			1
	654	816	672	13	22	40	13	11	23	26

Les approvisionnements destinés au service des phares ont été achetés en gros, après adjudication, sauf le cas d'articles qui ne sont requis qu'en petites quantités, lesquels sont alors achetés au marché public de l'endroit. Cet approvisionnement se distribue des magasins de l'administration situés aux quartiers généraux de chaque division. Ces magasins sont généralement sous la direction des inspecteurs de phares, qui inspectent les phares en en faisant le ravitaillement. Ils voient aussi aux menues réparations usuelles et au peintage périodique des bâtiments. Ces fonctions de pure routine ne figurent pas dans la description qui suit des réparations qui ont été faites aux diverses stations.

Les travaux de construction et de grosses réparations se font généralement à l'entreprise; les menues réparations se font sous la surveillance des gardiens des phares ou des contremaîtres employés dans les diverses divisions.

Les gardiens de phares et les mécaniciens de signaux de brume sont censés faire eux-mêmes toutes menues réparations qui peuvent être exécutés par des ouvriers ordinaires, et ce sans frais. Nous leur demandons aussi de faire toute la peinture dont leur station a besoin, et nous leur accordons de l'aide quand les constructions sont assez élevées pour requérir des échafaudages en suspension, etc.

DIVISION D'ONTARIO, SERVICE DES PHARES.

Cette division comprend les phares et autres aides pour la navigation existant dans cette partie de la province de Québec qui est à l'ouest de Montréal, tous les feux de la province d'Ontario, et les feux du lac Winnipeg, dans la province du Manitoba.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Le nombre des phares, phares-balises et phares-flottants entretenus par le gouvernement dans la division d'Ontario est de 246, localisés à 190 stations différentes.

Le nombre des gardiens de phares payés directement par le gouvernement est de 174, mais, dans certains cas, les gardiens emploient des aides qu'ils paient à même l'allocation que le gouvernement leur donne pour cette fin.

Il y a dans cette division deux sifflets de brume, 11 cornets de brume fonctionnant à la vapeur et 4 cloches d'alarme fonctionnant mécaniquement. Tous sont situés à des stations de phares, ainsi que 5 bouées-cloches et 15 bouées-gaz.

Outre les feux entretenus par le ministère, comme il est dit plus haut, il y a à Ontario trois feux sur ponts tournants, un système de feux sur le canal Murray, entretenus par le ministère des chemins de fer et canaux, quatre feux jumeaux d'alignement sur les rivières Détroit et Saint-Clair, entretenus par les propriétaires des vaisseaux américains, principalement intéressés, deux phares flottants privés sur la rivière Ste-Marie, onze feux sur les quais qu'entretiennent les municipalités ou corporations à qui appartiennent ces quais, et deux feux d'alignements entretenus par les intéressés au havre de "Pine-Tree."

Notre ministère fournit du pétrole à six de ces dernières stations pour leur entretien.

Chaque année un vapeur est nolisé pour le ravitaillement des phares sur le fleuve Saint-Laurent et les grands lacs entre Montréal et la tête du lac Supérieur, et le ravitaillement des phares et l'inspection des stations se fait par M. Patrick Harty, surintendant des phares, au cours du voyage ainsi fait, qui prend environ sept semaines. Les phares de la rivière Ottawa et quelques autres de peu d'importance dans des eaux isolées, comprenant les lacs Témiscamingue, Nipissingue, Simcoe et la baie de Quinté n'ont pas été visités. Ceux du lac des Bois l'ont été par M. Kyle, officier des pêcheries à Portage-du-Rat.

NOUVELLES AIDES POUR LA NAVIGATION.

Phare d'Oka.

Un phare a été établi le 4 novembre dernier à la Pointe du Lac, ou Sandy Point, le premier point qui fasse saillie en aval du village d'Oka, dans le but de rendre plus facile la navigation sur le lac des Deux-Montagnes. La tour est en bois et carrée avec parois extérieurs en pente, surmontée d'une lanterne aussi en bois et carrée, le tout peint en blanc. Sa hauteur, de la base à la girouette de la lanterne, est de 28 pieds. Elle repose sur un caisson qui a 6 pieds de haut et s'élève à l'extrémité de la pointe, immédiatement au-dessous de l'indication de la marée haute et au pied de la terre haute. Le feu est blanc fixe, à une hauteur de 30 pieds au-dessus du niveau du lac en été et devrait s'apercevoir à 8 milles de tout point d'approche par eau. L'appareil illuminateur est un foyer dioptrique du septième ordre.

M. Geo. Lauzon, de Saint-Eustache, en a été l'entrepreneur, et le coût s'est élevé à \$1,150. La dépense totale encourue pour établir cette station a été de \$1,226.78.

Les lumières d'alignement de East Gap, Toronto.

L'hiver dernier, le feu rouge fixe placé au sommet d'une petite colonne émergeant d'une structure métallique pour indiquer temporairement l'extrémité est extérieure de la

jetée de "East Gap" dans le port de Toronto, a été transporté à l'extrémité intérieure de cette jetée. Une forte tour à charpente en acier avec un sommet complètement recouvert de fer en feuilles galvanisées remplace l'autre tour et s'élève à l'extrémité est de la jetée.

De cette tour, à une hauteur de 43 pieds au-dessus du niveau du lac, se projette une lumière rouge intermittente, brillant 6 secondes et disparaissant pendant six autres secondes. Les travaux de construction de cette tour ont été faits à la journée sous la direction de M. W. H. Noble, et la dépense totale en rapport avec cette construction a été de \$1,124.92.

LUMIÈRES D'ALIGNEMENT DE LA POINTE ELLIOTT.

Vu les dimensions considérables et le fort tirant des steamers à fret visitant les ports américains sur le lac Érié, le besoin d'aides pour la navigation, non essentielles aux vaisseaux plus petits, s'est fait de plus en plus sentir, et la "Lake Carriers Association", qui a charge de ces intérêts, a jugé à propos, de temps à autres, de placer de sa propre initiative des lumières et d'autres aides pour la navigation.

Deux lumières d'alignement ont été, cette année, placées à la pointe Elliott, sur la rive est de la rivière Détroit, vis-à-vis le phare de l'île aux Bois-Blanc, dans la circonscription sud d'Essex, Ontario.

Les feux en sont rouges fixes se projetant de lanternes de forme tubulaire hissées au bout de perches. Pour que ces perches servent le jour comme indicateurs, on les a rendues plus visibles en y apposant une cible en forme de carreau de 8 pieds carrés, peinte en blanc et portant une ligne noire, verticale, large d'un pied, et qui la sépare juste par le millieu. Le centre de la première cible est à 8 pieds au-dessus de l'eau et celui de la cible d'arrière est de 19½ au-dessus de l'eau.

La première s'élève sur la rive 1,696 pieds S. 53°31' E. du phare de l'île aux Bois-Blanc. La seconde cible est à 309 pieds S. 4°10' E. de l'autre. Les deux lumières ou cibles montrent la voie la plus facile entre l'île aux Bois-Blanc et Amherstburg.

Feux d'alignement de Baymouth-sud.

Deux lumières d'alignement ont été placées en septembre dernier à Baymouth-sud pour aider à entrer dans la baie du sud (golfe Manitoulin), au sud-est de l'île Manitouline, remplaçant des lumières temporaires hissées sur perches et entretenues depuis septembre 1897 par le capitaine Macauley, du steamer *J. H. Jones*.

La première lumière est placée à l'extrémité est d'une île de formation de pierre à chaux, dépourvue de végétation et sise sur le côté nord de l'embouchure de la baie. La bâtisse est une tour en bois, carrée, avec les parois en pente, surmontée d'une lanterne en bois et carrée, le tout peint en blanc. Cette tour mesure, du sol à la girouette de la lanterne, 28 pieds de hauteur. La lumière est blanche fixe, et à 28 pieds au-dessus du niveau du lac, et visible à 10 milles de tout point par le lac. L'appareil illuminateur dioptrique est de septième grandeur.

La seconde lumière est placée à l'endroit principal de l'île Manitouline, dans les bois en arrière du village de Baymouth-sud, 772 pieds N. 28° E. de la première lumière. Elle ressemble à cette dernière sauf que la hauteur de la tour est de 40 pieds. La

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

lumière est blanche fixe, catoptrique, à 46 pieds au-dessus du niveau du lac, devant s'apercevoir de 10 milles de distance sous un léger arc s'étendant de chaque côté de l'alignement.

Ces deux constructions ont été faites par M. J. Candlish, d'Owen-Sound moyennant un prix d'entreprise de \$927. La dépense totale qu'a occasionnée l'installation s'est élevée à \$1,067.09.

L'entrée dans la baie a été indiquée aussi par quatre bouées-espars localisées par M. Stewart, à bord du *Bayfield*.

Lumière et cloche d'alarme de l'île du Pot-aux-Fleurs.

Le phare et la station de la cloche d'alarme sur l'île du Pot-aux-Fleurs, dans la baie Georgienne, dont il a été question dans le rapport de l'an dernier, a été complété à temps pour servir aux marins durant les nuits sombres et orageuses de l'automne de 1897. La lumière est rouge fixe, dioptrique, de septième grandeur, placée à 88 pieds au-dessus de l'eau, s'échappant par une lanterne en bois et carrée qui s'élève du sommet de la toiture de la bâtisse carrée et en bois du phare. Cette bâtisse est peinte en blanc et la toiture en rouge.

Chaque minute la cloche lance deux sons qui se suivent de très près.

Il sera nécessaire de construire à cet endroit, l'an prochain, une résidence pour le gardien du phare et un quai ou un abri quelconque pour son embarcation.

Entrée de Parry-Sound.

Pour rendre plus facile l'entrée à Depot-Harbour pour les gros steamers portant du fret au terminus du chemin de fer O. A. et P.S., il a été nécessaire, l'an dernier, de perfectionner les aides pour la navigation à Parry-Sound. A l'ouverture de la navigation, on a placé une bouée plateforme sur la rive Séguin, et 17 bouées-espars sur des battures près du chenal recommandé par le capitaine Boulton quand il a exploré le Parry-Sound au point de vue hydrographique. De bonne heure après l'ouverture de la navigation, M. Stewart, à bord du *Bayfield*, a inspecté le chenal et a découvert quelques endroits dangereux non indiqués sur les cartes qui rendaient le sud du chenal (le chenal Boulton) très difficile pour les vaisseaux de fort tirant. Il prit des mesures pour désigner deux endroits dangereux en plaçant temporairement des lumières d'alignement ; deux sur les rochers en dedans du rocher Gordon lesquelles, alignées, conduisaient à travers un étroit chenal au rocher Gordon ; deux autres à la Pointe-Harold, lesquelles, alignées, conduisaient assez bien entre les îles Nias et le rocher Carling, sur le côté nord-ouest et l'île Rose, le rocher Hugh et l'île Cameron au sud-est.

En septembre je suis allé à Parry-Sound pour y placer des bouées à gaz, et grâce à leur emploi il nous a été possible de marquer efficacement l'ancien chenal, autrement dit le chenal du Nord, au nord des rochers McLelland et Carling, et d'abandonner le chenal du Sud, que M. Stewart avait trouvé trop tortueux pour la sûreté des vaisseaux d'un gros tirant. Les positions des bouées à gaz et l'installation d'un phare à l'île du Dépôt sont décrites ailleurs. La désignation des battures par des bouées-espars a aussi été changée conformément au nouveau chenal, et vu l'abandon du chenal du Sud il a été jugé nécessaire de transporter au rocher Carling le phare entretenu autrefois au rocher Hugh

Ces travaux ont été accomplis avec succès en octobre dernier par M. A. Logan, de Parry-Sound, moyennant la somme de \$100. Puis des lentilles supplémentaires ont été placées, au prix de \$17, afin de pouvoir augmenter la puissance du secteur lumineux.

Il est question, à l'ouverture de la navigation l'an prochain, d'améliorer davantage le service des bouées et d'ériger un autre phare qui, en alignement avec le phare du rocher Carling, conduira de la bouée à gaz de la batture Hooper à la bouée à gaz de la batture du Pin.

Lumière de l'île du Dépôt.

Comme faisant partie des travaux projetés, pour rendre plus facile le voisinage de Parry Sound un phare a été érigé sur le bord de l'île du Dépôt, à son extrémité ouest, pour indiquer l'entrée du Dépôt. C'est une construction en bois et carrée, avec parois en pente, surmontée d'une lanterne en bois et carrée, le tout peint en blanc et haut de 28 pieds.

M. George W. White a construit le phare moyennant la somme de \$397.

Le chemin de fer O. A. et P. S., s'est engagé à entretenir entièrement et sans charge un gardien comme condition de l'établissement de ce phare.

Lumière de la Pointe-Thessalon.

Une lumière blanche fixe, dioptrique, de septième grandeur, élevée de 30 pieds au-dessus de l'eau, a été installée à la Pointe-Thessalon, dans le chenal nord du lac Huron, à l'ouverture de la navigation. La construction est en bois et carrée, surmontée d'une lanterne en bois et carrée s'élevant au milieu de la toiture du cottage. Des soles à la girouette de la lanterne la hauteur est de 30 pieds; la construction est peinte en blanc, mais la toiture et la lanterne en rouge. Elle a été construite par le ministère sous la direction de M. Gee, d'Ottawa, le travail s'est fait à la journée et le coût s'est élevé à \$1,219.36.

Feux de propriété particulière de la rivière Sainte-Marie.

M. Joseph Rouleau, pilote, a établi, avec la permission du ministère, un feu fixe à lumière blanche pour marquer le bord sud de la courbe draguée vis-à-vis la balise, dans l'entrée d'amont du canal canadien du Saut-Sainte-Marie. Le feu est érigé près d'une bouée dans le voisinage de l'esper noir posé par l'Etat.

Phares du lac Winnipeg.

Pour faciliter la navigation qui se fait de plus en plus sur le lac Winnipeg, deux phares additionnels ont été construits cette année sur cette nappe d'eau, l'un à la pointe de terre qui s'étend de la Grosse-Ile et forme le havre aux Goélands (*Gull Harbour*) l'autre sur l'extrémité est de l'île de l'Ours-Noir. Les tours, qui sont semblables, construites rectangulairement en bois à côtés inclinés, surmontées de lanternes carrées en bois, le tout peinturé en blanc, ont été érigées par M. John W. Scott, de Selkirk, le prix de son contrat pour le phare de Gull-Harbour étant de \$380 et pour l'autre de \$405. Les feux fixes à lumière blanche ont été allumés dans l'automne.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

OUVRAGES CONSTRUITS PAR LES ETATS-UNIS DANS LES EAUX CANADIENNES ET LEUR VOISINAGE.

Beaucoup de travaux ont été faits durant l'été dernier par le gouvernement des Etats-Unis dans les chenaux qui avoisinent la ligne frontière internationale et nombre d'ouvrages exécutés par la Commission Américaine des Phares pour aider à la navigation seront utiles aux bâtiments canadiens comme aux bâtiments américains. L'on peut citer les améliorations suivantes qui, par des avis imprimés, ont été promptement portées à la connaissance des marins : l'établissement d'une bouée à gaz sur la batture d'Hillcrest, en amont de Brockville ; le draguage de la batture de l'île Ronde, Mille-Iles ; l'établissement de bouées à gaz additionnelles à l'extrémité occidentale du lac Erié, sur la route de Sandusky ; l'établissement de feux d'alignement pour marquer l'entrée d'aval du chenal dragué de 20 pieds du lac Saint-Clair ; l'établissement d'un feu-balise sur l'île Russell, dans la rivière Saint-Clair ; dragage additionnel et feux additionnels dans le nouveau chenal de la rivière Sainte-Marie, en aval du Saut ; l'indication, par une bouée, d'un haut fond qu'on a trouvé cette année au large du Gros-Cap, dans le lac Supérieur ; l'indication d'une épave immédiatement en amont de la Pointe-aux-Pins et son enlèvement subséquent.

FEUX SUPPRIMÉS.

Par suite de l'établissement des feux d'alignement ci-dessus décrits à Baymouth-Sud où il y a un bon fort, et de la formation de hauts-fonds à l'entrée de la baie de Michel, qui diminue le trafic, l'on se propose de supprimer le feu à ce dernier endroit.

De même aussi et en conséquence de l'établissement du phare décrit au présent rapport sur la Pointe de Thessalon, l'on a décidé de ne plus fournir d'huile à un petit feu de propriété particulière, sur la rive est de l'embouchure de la rivière Thessalon, et ce feu a été supprimé de la liste des feux canadiens.

AMÉLIORATIONS ET RÉPARATIONS AUX STATIONS EXISTANTES.

Saint-Placide.—En 1896 on a posé des secteurs de couleur au phare d'alignement d'avant pour marquer le chenal d'aval qui conduit au quai, mais l'on constata qu'ils n'indiquaient pas suffisamment bien la tranchée et on les enleva, et le 5 novembre dernier l'on établit un feu additionnel, en guise de feu d'arrière pour la tranchée d'aval, sur la bouée posée en 1896, qui, avec le feu d'alignement d'avant commun aux deux alignements, conduit à la tranchée inférieure. C'est une lumière blanche fixe, à 48 pieds au-dessus du niveau du lac, et elle devrait s'apercevoir à trois milles dans la ligne d'alignement. Là elle s'échappe d'une lanterne fixée au mât de la bouée et elle est à 340 pieds N. par O. du feu d'avant.

Les poteaux ou fascines qui indiquent les côtés des deux tranchées ont été mis en bon état et améliorées durant l'été, et le ministère les a pris sous son contrôle.

Île d'Aylmer.—Le bâtiment de construction grossière et temporaire sur lequel un feu était établi, a été démoli par le vent le printemps dernier et remplacé par une construction solide dont le feu a été allumé pour la première fois le 10 octobre dernier.

Le phare s'élève sur le sommet de la petite île près de son extrémité nord-ouest et est à 1½ mille en amont du quai du village d'Aylmer. C'est une tour carrée et fermée

construite en bois, avec côtés en déclin, surmontée d'une lanterne carrée en bois, le tout peinturé en blanc. Sa hauteur est de 34 pieds, du sol à la girouette de la lanterne.

La lumière est blanche et fixe, à 52 pieds au-dessus du niveau d'été du lac, et devrait s'apercevoir à 10 milles de tous côtés. L'appareil illuminateur est dioptrique et de petite grandeur.

Le travail a été exécuté d'une façon satisfaisante par M. F. Bourgeau, d'Aylmer, au prix de \$485,

Ile au Serpent.—L'on a préparé l'hiver dernier, au prix de \$483.18, une boîte en acier pour la construction d'une pile en béton destinée à servir de fondation à un phare à un point plus rapproché du chenal que le phare actuel, qui de même que sa pile est en très mauvais état, mais la glace n'était pas assez solide pour y travailler, et le parachèvement de cette nouvelle amélioration a été remis à cet hiver. J'ai consulté des navigateurs de Kingston sur les améliorations de cette localité, et l'on installe la pile et pose de nouvelles bouées conformément à leurs désirs.

Port-Dalhousie.—Comme on l'a dit dans le rapport de l'année dernière, on a construit sur des poutres d'acier un chemin élevé qui conduit à la tour d'alignement du large au prix de \$346.25.

Le phare principal a été frappé par la foudre le 12 août dernier et réduit en cendres. Ce fut une lourde perte, vu que le bâtiment et l'appareil illuminateur étaient excellents et que le bâtiment venait de subir des réparations complètes.

M. W. H. Noble fut chargé de construire une nouvelle tour qui sera bientôt terminée. Cette nouvelle tour a été installée sur la rive, où l'on a trouvé une fondation à meilleur marché et où par suite de sa plus grande distance du phare d'avant elle devra donner un meilleur alignement pour entrer dans le canal.

La nouvelle tour s'élève sur la rive immédiatement à l'est de la ligne du brise-lames, à 1,500 pieds en dedans du feu d'alignement d'avant, dans le même alignement que l'ancienne tour.

En attendant le parachèvement de la nouvelle tour, l'on a installé un feu rouge sur la charpente du nouveau bâtiment, à une hauteur de 50 pieds au-dessus du niveau du lac. Le feu permanent de la nouvelle tour donnera une lumière blanche tournante.

Le bâtiment à côté jusqu'à ce jour \$2,592.32.

Port-Maitland.—Les poteaux angulaires et la charpente en bois du phare, qui étaient dangereusement vermoulus, ont été enlevés et remplacés par une substruction en fer, bien avant dans la pile jusqu'à la marque des eaux. La tour devra maintenant durer plusieurs années. Les travaux ont été exécutés par M. W. H. Noble, au prix de \$498.69.

Pointe Pelée.—L'on a fait l'acquisition d'une nouvelle pompe pour le signal de brume au prix de \$47.55 et le blindage en acier de la pile, qui est plus ou moins avarié par la glace chaque hiver, a été réparé au prix de \$123.

Owen-Sound.—La jetée en coffrage sur laquelle se trouvait primitivement le feu d'alignement d'avant, du côté ouest du chenal dragué, à 900 pieds au large de l'extrémité du brise-lames occidental a été enlevé l'été dernier par le dragueur employé par le ministre des travaux publics pour élargir l'entrée. Les travaux ont coûté

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

coûté \$440. La corporation municipale de la localité a posé des bouées sur les bords du chenal dragué.

Les réparations suivantes d'une importance moindre ont été faites aux stations de phares de cette division :—

Station.	Nature des réparations.	Prix de revient.
Ile du Caribou.....	Réparation de la chaudière et des ouvrages en fer.....	\$ 63 25
Centre Brother.....	Construction d'un hangar et radoubage d'une chaloupe.....	69 25
Récif de Colchester.....	Peinturage.....	22 00
Batture de Cole.....	Réparations générales.....	37 05
Collingwood.....	Radoubage d'une chaloupe et deux échelles..	19 31
Dorval.....	Chaloupe neuve.....	16 00
Faux-Canards.....	Ferronnerie et blanchissage à la chaux....	17 48
Kaministiquia.....	Construction d'un brise-lames et réparation du phare.....	225 00
Ile du Pot-aux-Fleurs....	Clôture neuve et ferronnerie.....	26 50
“ “	Réparation de la cloche d'alarme.....	35 79
Gargantua.....	Bois de sciage.....	15 75
Pointe Gibraltar.....	“	15 00
Pointe-Stonehouse.....	Réparation du chemin et radoubage de chaloupe.....	19 15
Ile Griffith.....	Bois de sciage.....	14 72
Pointe-Hooper.....	Chaloupe neuve et ferronnerie.....	68 08
Ile de l'Anse.....	Réparation de la chaudière.....	52 25
Ile Jones.....	Réparation et main-d'œuvre.....	99 97
Bateau-phares n° 2.....	Réparation et peinture.....	39 68
Bateau-phares n° 3.....	Chaloupe neuve.....	18 00
Barre de Lancaster.....	Abri neuf pour chaloupe.....	23 75
Ile Lindø.....	Bois et ferronnerie.....	14 11
Longue-Pointe (extr. est)..	Réparation des lampes et ferronnerie.....	17 70
Ile Lyal.....	Chaloupe neuve et réparation.....	120 00
Ile Michipicoten.....	Voiles neuves pour la chaloupe.....	16 09
Ile Nottawasaga.....	Chaloupe neuve et main-d'œuvre.....	45 00
Pointe-Claire.....	Chaloupe neuve et ouvrages en fer.....	28 00
Pointe-Peter.....	Blanchissage à la chaux de la tour et construction d'un chemin en planche.....	58 50
Port-Arthur.....	Chaloupe neuve.....	30 00

BOUÉES ET BALISES.

Bouées a gaz de Parry-Sound.—Vu que les gros steamers à fret se servent de plus en plus du Parry-Sound, à cause du parachement du chemin de fer O. A. et P. S. jusqu'au Depot-Harbour, l'on a résolu, ainsi qu'on l'a dit déjà, de marquer trois dangereux hauts-fonds de bouées à gaz. Le ministère a pu organiser ce service grâce uniquement au fait que la compagnie du chemin de fer a fourni l'outillage nécessaire pour le transport du gaz comprimé de Montréal et qu'elle a entrepris cette besogne. Les bouées ont

été mises ensemble et placées sous la surveillance personnelle du soussigné en septembre dernier, une à l'extrémité sud de la barre à Séguin, au large du phare du rocher Rouge ; une autre sur l'îlot de 15 pieds au nord de l'île Hooper, dans l'axe des feux d'alignement de l'île Jones, et la troisième à l'extrémité sud du haut-fond qui s'étend au sud de l'île aux Epinettes.

Le posage de ces bouées a fait qu'on peut se servir de l'ancien chenal ou chenal du nord et qu'on a abandonné le nouveau chenal ou chenal du sud dont on se servait depuis que le commandant Boulton avait relevé l'anse. Le chenal du nord est plus profond, plus large et plus court que celui du sud, mais n'avait pu être terminé d'une façon satisfaisante jusqu'ici. Les espars des approches ont été installés à nouveau deux fois durant l'année, et l'année prochaine on ne mettra des bouées que dans le chenal du nord.

Bouées à l'embouchure de la baie du Sud.—Quatre espars placés par M. W. J. Stewart pour marquer les endroits dangereux dans l'embouchure de la baie du Sud, ou golfe Manitoulin, lac Huron, seront, à l'avenir, entretenus par le ministère.

Bouée au large de l'île aux Canards.—M. Stewart a aussi posé un espar rouge dans 6 brasses d'eau au large de l'extrémité sud du haut fond de Jeannie Graham, qui s'étend au sud des îles aux Canards, lac Huron ; ces bouées seront maintenues d'une façon permanente.

Balise de Killbear démolie.—La balise sur la Pointe Killbear a été démolie au mois de novembre, et comme l'on se propose de construire un phare sur l'île du Cousin, à peu de distance de là, il ne sera pas nécessaire de la reconstruire.

Bouée à gaz sur le haut-fond d'Hillcrest.—Une bouée à gaz a été posée l'été dernier par la Commission Américaine des Phares, au large de l'extrémité sud-est du rocher vis-à-vis Hillcrest, en amont de Brockville. Cette bouée est dans les eaux canadiennes.

Bouées à l'embouchure de la rivière du Détroit.—Pour se rendre aux représentations de l'Association des Armateurs des Lacs, le côté ouest du chenal dragué au large de Bar-Point a été marqué de sept espars noirs que ce ministère entretiendra à l'avenir. Le chenal a une longueur de 800 pieds et une profondeur de 21, et il a été creusé par le gouvernement des Etats-Unis.

DIVISION DE QUÉBEC (SERVICE DES PHARES).

La division de Québec s'étend à partir de Montréal jusqu'au bout du détroit de Belle-Isle, soit plus de 1,200 milles de côte et de rivières. Elle comprend tous les phares de la rivière Richelieu, du lac Memphrémagog, ainsi que tous les phares, phares flottants, bouées en bois, balises et signaux de brume du fleuve Saint-Laurent, de la rivière Saguenay, de la baie des Chaleurs, du golfe Saint-Laurent, du détroit de Belle-Isle, de la côte occidentale de Terre-Neuve et du Labrador. Cette division est sous la direction de M. J. U. Gregory, l'agent du ministère de la Marine et des Pêcheries à Québec.

L'agent est aussi préposé à l'engagement des matelots ; il exécute les ordres de la Chambre de Commerce Britannique relativement aux naufrages, aux marins dénués de ressources, et aux accidents de mer ; enfin il est receveur d'épaves, surveillant des gardiens de quais, de même qu'officier des pêcheries pour la province de Québec.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Le personnel des employés de l'agent à Québec se compose de M. L. A. Blanchet, premier commis et comptable, ainsi que sous-préposé à l'engagement des matelots, de M. Geo. D. O'Farrell, inspecteur des phares, de M. Alphonse Hamel, commis, et de M. L. L. Dubé, garde-magasin et gardien de quai, qui a remplacé feu M. N. Fitzhenry.

Les ateliers sont sous la direction de M. Ernest Roy, maître-charpentier, et de M. J. Vézina, maître-forgeron de navires. Les usines à gaz sont administrées par M. G. Bélanger.

Les steamers mis à la disposition de l'agent pendant l'année dernière ont été le *Druid*, qui s'est occupé des bouées à gaz et autres, ainsi que du service des balises en aval de Québec, et le steamer *Aberdeen*, qui a avitaillé les phares du fleuve et du golfe Saint-Laurent, du détroit de Belle-Isle, d'Anticosti, des îles de la Madeleine et de la baie des Chaleurs. Le service des phares entre Québec et Montréal a été fait par des bateaux à passagers ou par chemin de fer, suivant qu'il a été jugé plus commode et plus économique.

Cette division compte 159 feux et 118 stations, 8 phares flottants, dont 3 sont munis de sifflets de brume à vapeur puissants,—9 stations de bombes explosives, en rapport avec les feux ; 2 sifflets de brume à vapeur et 9 cornets de brume ; 10 bouées à gaz, dont 4 sont pourvus de cloches ; 140 bouées en bois et 59 balises.

AIDES NOUVELLES POUR LA NAVIGATION ET AMÉLIORATIONS AUX AIDES DÉJÀ EXISTANTES.

Signal de brume à Belle-Isle.—Le ministère ayant décidé d'ériger un signal de brume à vapeur à Belle-Isle, tel que le comporte le rapport de l'année dernière, je fis le choix d'un emplacement, et M. W. H. Noble, contremaître des travaux, se rendit à Belle-Isle et termina autant que possible les bâtiments nécessaires. Les matériaux requis pour cet objet furent expédiés de Québec par l'*Aberdeen*. M. Noble fut envoyé en Angleterre pour examiner les machines requises pour ce signal de brume, mais il constata qu'elles ne pouvaient être délivrées à Québec à temps pour de là être expédiées par le bateau de cet été, ainsi qu'on le voulait. Les machines sont maintenant à Québec, et l'on espère que les sirènes seront mises en activité de bonne heure le printemps prochain. Jusqu'ici ces ouvrages ont coûté \$15,42530.

Feux du lac Saint-Jean.—L'agent a visité en personne le lac Saint-Jean, et il a réorganisé le service des phares qui avait été négligé.

Les feux d'alignement du village de Roberval sont rétablis, et la lumière est produite par l'électricité. Le feu d'avant s'élève sur la grève à la marque des eaux hautes. Il se compose d'une lumière électrique incandescente renfermée dans une lanterne carrée et renforcée dans le sens de l'alignement par un réflecteur. La lumière est projetée du haut d'un mât haut de 16 pieds et le feu est à 15 pieds au-dessus de la marque des eaux hautes. Le mât d'alignement d'arrière est à 95 pieds en arrière de celui d'avant, sa hauteur est de 25 pieds, et la lumière, qui est semblable à celle d'avant, est à 30 pieds au-dessus de la marque des eaux hautes. Les feux devraient s'apercevoir de 5 milles et sont destinés à diriger les bateaux dans le chenal qui conduit au quai de Roberval.

Un feu a été établi à l'extrémité de la Pointe-Bleue. C'est une lumière blanche fixe, à 28 pieds au-dessus de la marque des hautes eaux, elle devrait s'apercevoir de 5 milles de tout point d'approche par eau. La lumière est projetée d'une lanterne munie de

lentilles pressées, hissée au haut d'un mât blanc de 25 pieds de hauteur, au pied duquel il y a un petit hangar peinturé en rouge.

Feux d'alignement de Sainte-Emélie.

Deux constructions destinées au feu d'alignement furent érigées en 1880 à Sainte-Emélie, pour marquer l'axe du chenal des navires du Cap-à-la-Roche, mais comme on constata que les bâtiments d'un fort tirant d'eau ne passaient pas la nuit dans cette partie du chenal, on ne les alluma pas, se contentant de les entretenir en guise d'amers. Comme l'on représenta que si l'on y mettait des lumières celles-ci aideraient aux vapeurs naviguant entre Montréal et Québec à éviter les bouées dans le courant rapide, tout comme elles serviraient aux bâtiments d'un plus fort tonnage, on alluma les feux le 26 octobre dernier.

Le bâtiment du feu d'alignement d'avant est érigé du côté sud du grand chemin qui passe sur les omets du promontoire sur la rive sud du Saint-Laurent et il se trouve à environ à mi-chemin entre l'embouchure de la Grande rivière du Chêne et celle de la Petite rivière du Chêne. A l'emplacement du phare la rive du fleuve s'élève escarpée à une hauteur d'environ 80 pieds, et le sommet de la rive se compose d'un sol défriché uni et cultivé.

La tour est une construction carrée en bois avec côtés inclinés, surmontée d'une lanterne carrée en tôle galvanisée, et a une hauteur de 30 pieds de sa base au ventilateur de la lanterne. Elle est peinturée en blanc et rayée de rouge au milieu du côté ouest qui fait face au chenal. La lumière est blanche et fixe, et à 114 pieds au-dessus de la moyenne des hautes eaux, et elle devrait s'apercevoir de tout point d'approche par eau. L'appareil illuminateur est catoptrique.

La tour du feu d'alignement d'arrière est semblable à celle d'avant, et elle s'élève par une douce élévation avec bois en arrière à 3,420 pieds S. 70° 30' E. de la tour d'avant. Le feu projette une lumière blanche catoptrique fixe, à 131 pieds au-dessus de la marque des hautes eaux, et elle devrait s'apercevoir à 16 milles en dedans et au-dessus d'un faible arc de chaque côté de l'alignement.

Les deux feux confondus en un seul conduisent à mi-chemin entre les bouées rouge et noire à partir de la courbe du Cap-Charles jusqu'à la courbe du Cap-à-la-Roche. Le chenal marqué par cet alignement a une largeur de 300 pieds et une profondeur d'au moins 27½ pieds à l'étiage.

Feu du pont de chemin de fer à Lacolle.

Le chemin de fer Canada-Atlantique a construit un pont tournant sur le Richelieu à Lacolle, traversant de la rive ouest à l'île au Frêne, et de l'île au Frêne, sur un chenal étroit jusqu'à la rive est. La nuit, le centre du pont tournant est marqué d'une lumière placée au sommet de la superstructure métallique, qui se voit blanche en amont et en aval lorsque le pont est ouvert et rouge lorsqu'il est fermé. Chacune des quatre piles de protection est aussi marquée d'une lumière blanche fixe; ces feux sont entretenus par la compagnie du chemin de fer, mais ils seront inscrits dans la liste officielle des feux pour la gouverne des navigateurs.

PRINCIPALES RÉPARATIONS AUX PHARES EXISTANTS.

Rocher Algernon.—On a bardé le pilier sous la tour avec des plaques de fer afin de le protéger contre la glace et l'on a placé une nouvelle porte dans la tour. Ce sont des ouvriers de Québec qui ont fait l'ouvrage, et le coût en a été de \$267.88.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Anticosti, Heath-Point.—Des ouvriers de Québec ont fait deux nouveaux planchers et peinturé la tour. On a fourni au gardien deux nouvelles batteries électriques pour faire détoner des cartouches de fulmicoton. Dépense totale, \$90.

Anticosti, Pointe Sud.—Un charpentier et un maçon de Québec ont mis en position la nouvelle grande chaudière que l'on avait expédié à l'île en 1896 par le steamer *Aberdeen*. Ces ouvriers ont aussi construit une nouvelle fondation en pierre, un plancher en brique et ciment, et réparé la bâtisse de la sirène d'alarme. Coût, \$336.47.

La pompe à vapeur a été réparée. Coût, \$127.49.

On a également fait une nouvelle fondation pour le treuil à main dont on se sert pour tirer les chaloupes et les colis.

Anticosti, Pointe Ouest.—Des dommages se sont produits tout le long de la façade en pierre du brise-lames, sur une étendue de 300 pieds ; ces dommages étaient d'une telle nature que l'on a trouvé nécessaire de reconstruire le tout en coffrage, et pour protéger les brèches, on les a bouchées au moyen de coffrage grossier. M. W. H. Noble, qui se rendait à Belle-Ile, a mis les travaux en marche, et M. Malouin, le gardien du phare, a surveillé les réparations.

On a descendu une lampe Rochester n° 3, avec réservoir extra, afin de l'éprouver.

Des hommes envoyés de Québec ont peinturé la tour à l'intérieur, et le gardien a réparé le magasin à l'aide de matériaux envoyés de Québec. La dépense totale s'est élevée à \$3,460.02.

Iles au Frêne et du Sang.—Un ouvrier de l'endroit a réparé le pilier sous la tour. Coût \$16.

Baie Saint-Paul.—On a fait un nouveau plancher dans la cuisine et l'on a réparé la passerelle sur chevalets allant du phare au quai. L'on a aussi fait de légères réparations au sommet de la galerie de la lanterne ; coût, \$34.81.

La chaloupe à cette station, a été remplacée au coût de \$60, la vieille chaloupe étant devenue inutile par suite de vétusté.

Pots à l'Eau-de-Vie.—Le gardien, avec l'aide d'un ouvrier de l'endroit, a fait des réparations complètes à une petite bâtisse servant de magasin et de cuisine, en se servant des matériaux sur les lieux destinés à un sémaphore et que l'on n'avait pas utilisés.

On a également fait de menues réparations au phare. Le coût total des réparations s'est élevé à \$84.44.

Rocher aux Oiseaux.—Le treuil à vapeur que l'on avait envoyé à Québec pour le faire réparer, fut renvoyé par le steamer porteur des provisions et placé en position. La dépense s'éleva à \$183.83.

M. F. X. Drolet, machiniste, de Québec, a fourni une nouvelle pompe à vapeur, des soupapes de sûreté, etc., pour la chaudière du signal de brume à vapeur ; coût, \$133.99.

On a peinturé le phare et les autres bâtisses, les câbles en fil de fer de la nouvelle grue ont été épissés et mis en position, avec de nouveaux tourillons ; on a placé des échelles sur les côtés nord et sud du rocher, et réparé la couverture et les fondations du treuil à vapeur. C'est le gardien qui a fait ces travaux.

Cap Bauld.—On a préparé à Québec deux nouvelles cheminées en tôle pour les chaudières du sifflet d'alarme de brume, lesquelles ont été envoyées en même temps que les provisions.

Le nouveau grand pont a été érigé par le gardien, aidé de quelques ouvriers de l'endroit, les matériaux ayant été expédiés de Québec.

L'automne dernier, on a envoyé une nouvelle chaudière horizontale qui a été débarquée au Cap-Bauld. On y a laissé un homme pour aider au gardien à mettre cette chaudière en position. On a aussi fourni une petite pompe. La dépense totale s'est élevée à \$136.04.

Cap Désespoir.—On a renouvelé le plancher et le plafond de la cuisine et l'on a réparé la cheminée. On a installé un nouvel escalier dans la tour, ainsi qu'un nouveau seuil et un nouveau plancher dans le hangar à huile; on a renouvelé le bardeau de ce hangar. La dépense totale s'est élevée à \$73.05.

Cap de la Madeleine (b.)—Le gardien, aidé d'un mécanicien envoyé de Québec, avec les pièces d'ajustement, a mis en place une nouvelle chaudière. On a enlevé une cloison pour donner l'espace nécessaire à la nouvelle chaudière et l'on a lambrissé la partie de l'est de la bâtisse de la même manière que la partie ouest. On a fait une fondation en pierre sous le foyer de la nouvelle chaudière. On a cimenté le plancher et l'on a installé un tuyau d'égout pour enlever l'eau qui s'accumulait parfois dans la cave de la bâtisse. On a aussi mis en place un petit tuyau allant du puits à la demeure pour fournir l'eau à la famille du gardien.

On a mis en bon état le chemin conduisant au phare.

On a fait des réparations considérables à la demeure, on a lambrissé l'extérieur ainsi que certaines parties des corridors et des chambres; on a fait une redistribution des cloisons et d'autres ouvrages. Le coût total des réparations s'est élevé à \$538.75.

Cap Ray.—La chaudière verticale, provenant du Cap de la Madeleine, y a été débarquée et tirée par le gardien jusqu'à la bâtisse du sifflet d'alarme, avec l'aide prise sur les lieux; coût \$48.94. Comme la plate-forme du débarcadère avait besoin d'être renouvelée, les pièces en ont été préparées à Québec et envoyées par steamer.

Le chemin allant de la bâtisse du sifflet d'alarme au hangar au charbon a été mis en bon état par le gardien; coût, \$30.

Cap Rosier.—Le lambrissage qui avait été enlevé par une tempête a été remplacé et la tour peinte par le gardien. On a aussi fait des réparations aux fondations de la tour. La dépense totale a été de \$78.94.

Ile aux Grues.—On a réparé cette partie du quai sur laquelle se trouve le phare et qui avait été endommagée. Des ouvriers envoyés de Québec ont fait ces réparations; coût, \$416.86.

On a fourni au gardien un petit bateau plat.

Etang du Nord.—Par suite d'un excès d'échauffement de l'un des brûleurs (n° 1, circulaire), le feu a causé quelques dommages au phare de cette station, la saison dernière. Depuis l'on a muni ce phare de lampes *Mammoth* de cinq glaces, et l'on a réargenté les réflecteurs. On a réparé la cheminée, le magasin et la cave, et l'on mis de nouveaux verres à la lanterne. Des ouvriers de l'endroit ont fait l'ouvrage; coût, \$29.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Pointe au Père.—On a placé un nouvel escalier et un nouveau plancher dans l'entrée de la tour, réparé le toit et la rampe autour du toit de la tour, et posé de nouveaux châssis à la lanterne. On a peinturé la tour et les autres bâtisses. Un ouvrier compétent de l'endroit a fait ces travaux ; il a aussi fourni les matériaux, à l'exception d'une petite quantité de chêne pour les châssis ; l'*Aberdeen* a transporté le chêne sur place. On a aussi fait quelques légères réparations aux dalots en cuivre et aux doubles-châssis.

On a construit un nouveau hangar à charbon. Le plafond en plâtre de l'une des chambres du phare ayant été détérioré au point de ne pouvoir être réparé, on l'a remplacé par un plafond en bois. Dépense totale, \$270.42.

Ile Verte.—On a placé de nouvelles lampes (mammoth plates) pour remplacer celles de l'ancien type n° 1, dans la lanterne érigée l'année dernière, ce qui a été une amélioration dont il y avait grand besoin.

Ilot aux Alouettes.—La chaudière verticale qui était tout à fait usée a été remplacée par une nouvelle, du genre locomotive, et placée à côté de l'autre chaudière semblable ; l'on a établi la connexion entre les deux chaudières et les deux machines des signaux de brume. On a envoyé de Québec un maçon qui a construit la fondation en brique et le cendrier de la nouvelle chaudière. On y a aussi envoyé un chaudronnier en fer compétent avec le second mécanicien de *La Canadienne* et un machiniste pour exécuter le reste de l'ouvrage. On envoya chez MM. Carrier, Lainé et Cie, de Lévis, les parties qu'il fallait faire passer par l'usine. La petite pompe de la machine poney a été réparée, la soupape de la vapeur examinée et nettoyée, et l'on a fourni de nouvelles bagues métalliques au piston. Dépense totale, \$1,046,91.

Phare flottant du Bas de la traverse d'en bas.—Dans le cours de l'hiver on a réparé la chaudière et les machines de ce vaisseau ; coût, \$315.08. On a raclé et peinturé la coque, comme d'ordinaire. Des ouvriers attachés à l'agence ont aussi réparé le pont pendant que le vaisseau retournait en hivernage dans le bassin Louise. Coût total, \$595.87.

Pointe au Maquereau.—On a construit un petit pont sur le chemin conduisant du chemin du roi au phare, et on a placé une nouvelle porte à la tour ; on a aussi réparé les fenêtres. Des ouvriers de l'endroit ont fait ces travaux.

Rivière Martin.—Un charpentier de l'endroit a été chargé de faire quelques menues réparations à la tour et au toit de la demeure. Le gardien a aussi fait quelques réparations à la fondation de la tour.

Matane.—Le gardien, avec de l'aide prise sur les lieux, a allongé la cheminée et peinturé le phare.

Newport.—On a muni cette station d'un sifflet de brume à main pour répondre aux signaux des navires passants.

Feux d'alignement, Ste-Famille, I.O.—On a construit un petit quai en rapport avec le mât de la lumière ; coût, \$105.45.

Perroquets.—On a lambrissé la cuisine et la couverture en bardeaux a été renouvelée.

Pointe aux Orignaux.—On a assujéti solidement les fondations de la tour sur le quai qui la supporte, renouvelé le lambrissage et la charpente sous la lanterne, et peinturé la tour ; coût, \$116.48.

Pointe de Monts.—On a placé de nouvelles lambourdes et fait un nouveau plancher dans le hangar à huile, et renouvelé le lambrissage. On a également fait un nouveau

plancher dans la cuisine et réparé les fenêtres de la demeure. On a fourni au gardien les matériaux nécessaires pour plafonner l'attique de la demeure. On a aussi fourni un nouveau canot.

On a envoyé de Québec les matériaux voulus pour réparer la cheminée et le four au pain. On a fourni une petite embarcation. On a préparé dans les ateliers du département à Québec le bois nécessaire pour construire un hangar à provisions et une étable, et l'*Aberdeen* dans son voyage d'approvisionnement a transporté ces matériaux. Le gardien, aidé d'un ouvrier de l'endroit, a érigé ces bâtisses; il a aussi peinturé la tour et la demeure, et couvert en bardeaux et peinturé le hangar à huile.

Portneuf, (en amont de Québec).—On a renouvelé le plancher de la cave, et, en partie, ceux du hangar et du magasin. On a posé un drain en bois, lequel était nécessaire. On s'est procuré les matériaux dans la localité, et le gardien, aidé d'un ouvrier pris à gages, a fait l'ouvrage. Dépense totale, \$55.84.

Port St.-François.—Le quai sous la petite tour en avant a été reconstruit par des hommes envoyés de Québec, et l'on a placé un nouveau ventilateur dans cette même tour.

Le gardien a construit un nouveau hangar à huile. Coût total des réparations, \$280.

Phare de l'Île Rouge.—On a réparé la grande chaloupe de cette station; coût, \$60.67.

Phare flottant de l'Île Rouge.—Comme il était nécessaire de mettre ce vaisseau à sec pour en râcler et peinturer la carène et examiner la coque, etc., on a obtenu l'espace voulu dans le cale sèche de M. G. T. Davie et Fils et l'on y a fait es réparations nécessaires à temps pour qu'il fut prêt pour le commencement de la navigation.

La peinture le long de la raie de la ligne de flottaison d'un bout à l'autre était toute détériorée et couverte de rouille, et pendant que le vaisseau se trouvait dans la cale sèche on l'a râclé et décroûté avant de le peinturer. On a complètement réparé la chaudière et la machine, ainsi que les écoutilles et les chaloupes. Dépense totale, \$1,165.01.

Ste-Croix.—Par suite des dommages causés par l'inondation et la glace pendant l'hiver de 1896-97, la demeure était devenue trop froide pour y habiter l'hiver, et des ouvriers de Québec y ont en conséquence fait les séparations voulues; dépense, \$60.90.

Phare flottant de la Traverse d'en haut.—On a placé une rampe sur une partie du pont; coût, \$35,07.

Phare du récif de l'Île Blanche.—On a fait des réparations considérables à la machine et à la chaudière, placé de nouveaux tubes et une nouvelle cloison. On y a aussi placé de nouveaux réservoirs et réparé l'appareil de chauffage. On a réparé la rampe du pont et les écoutilles. Coût total, \$1,580.24.

SERVICES DES BOUÉES ET BALISES.

Bouées à gaz.—Dans la division de Québec il y a 10 bouées à gaz, dont 4 sont munies de cloches de brume, activées par des marteaux mis en mouvement par l'action des vagues. Chacune de ces bouées porte inscrit sur le côté le nom de la station à laquelle elle appartient.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Il y a de relai sur le quai de la Reine, à Québec, deux bouées sphériques à gaz ; sur ce même quai se trouvent les usines à gaz, les réservoirs d'approvisionnement, etc.

La bouée à gaz et à cloche de brume, à la Pointe-aux-Trembles, qui faisait eau, a été remplacée par une bouée sphérique à gaz, mais sans cloche.

Ce service a coûté en tout \$2,628.80 pour l'exercice 1897-98, soit \$184.18 de moins que l'année précédente.

Bouées en bois, bouées-barils, bouées-espars et balises.—Les bouées et balises relevant de l'agence de Québec comprennent toutes celles de la rivière Richelieu, du Saguenay, du Saint-Laurent, de la Baie-des-Chaleurs, de la côte de Gaspé et des Îles de la Madeleine.

Pour l'exercice dernier, le coût total de ce service, y compris l'entreprise d'hiverner, réparer, replacer, enlever et renouveler les bouées et les balises, a été de \$4,332.59.

On a réparé, peinturé et renouvelé le nombre ordinaire de bouées et de balises, et l'on a construit, comme d'habitude, huit bouées-espars destinées à marquer le chenal pour les derniers navires partant pour l'océan. On les a placées aux endroits suivants, pour remplacer des bouées plus grosses enlevées à l'approche de l'hiver, savoir :—

Banc de Beaujeu, extrémité ouest ; battures de l'île aux Grues, la batture du Milieu, St-Roch ; la batture du Chenal ; batture des Pèlerins et le banc de Barrett.

AIDE A LA NAVIGATION DANS LE CHENAL DES NAVIRES.

Le contrat passé avec la Compagnie Sincennes-McNaughton pour la pose des bouées dans le chenal des navires entre Montréal et Québec a expiré l'hiver dernier, et l'on a demandé des soumissions pour le renouvellement du service. L'entreprise a été adjugée à M. J. C. Kaine, de Québec, pour une somme de \$10,000 par année durant une période de cinq années. J'ai fait moi-même, à bord du *Druid*, de temps à autre l'inspection de ce service, et l'on a fait tous les efforts pour améliorer et rectifier la position des bouées. On a placé deux nouvelles bouées pour indiquer la coupe faite dans la Barre à Boulard, dont le dragage a été poussé à une profondeur plus considérable que dans d'autres parties du chenal, et sur une largeur de 500 pieds. On construit dans ce moment des bâtisses destinées aux feux d'alignement établis suivant l'axe de la coupe ; elles seront prêtes pour l'ouverture de la navigation. On a construit en acier et en béton la fondation de la bâtisse du phare d'aval, qui est situé sur le récif à la pointe de l'île Richelieu, sur un point que l'eau recouvre excepté à l'eau basse ; ces travaux se sont faits sous la surveillance de M. W. H. Noble. Cette fondation a coûté jusqu'ici \$3,418.39.

Par suite de l'enlèvement de battures isolées en face de l'embouchure de la rivière Batiscan et près du Cap de la Madeleine, on a changé de place dans ces endroits cinq bouées du chenal.

En face de la ville de Montréal, les commissaires du havre ont changé la position des bouées de manière à indiquer la plus grande largeur du bassin à eau profonde.

Dans ce chenal on se propose de faire des améliorations considérables à la navigation. Pour les détails, voir le rapport spécial de l'Ingénieur en Chef (annexe A).

Sémaphore du Cap Santé.—Le sémaphore du Cap Santé qui, dans les années précédentes, avait été tenu en opération par les entrepreneurs du service des bouées du chenal

des navires, moyennant un prix fixe de \$500, a été maintenu cette année par le département au coût de \$255.49.

DIVISION DES PHARES DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Cette division, sous la régie de M. J. Parsons, agent du département dans cette province, comprend 184 phares exhibant 196 feux, 1 phare flottant, 16 sifflets de brume à vapeur, 23 signaux de brume à main, 2 cloches de brume, 17 bouées à sifflets automatiques, 19 bouées à cloches automatiques, 105 bouées en fer ou en acier, environ 750 bouées-espars et autres petites bouées, 8 balises fixes, 16 stations de bateaux de sauvetage, 3 établissements de secours, 4 stations à signaux et un bâtiment à vapeur, le *Newfield*.

M. C. A. Hutchins, le surintendant des phares, a inspecté les stations. M. D. Stevens, l'inspecteur des bateaux à vapeur du gouvernement, a inspecté les chaudières et les machines des stations de signaux de brume.

AUGMENTATION DES MOYENS DE FACILITER LA NAVIGATION.

Feux d'alignement de Cole-Harbour.

On a commencé, en novembre 1898, le service des feux d'alignement établi sur le côté nord de l'entrée de Cole-Harbour, dans la baie Tor.

Le premier feu se trouve au sommet d'une tour carrée en bois, à côtés en pente, surmontée d'une lanterne carrée en bois, le tout peint en blanc. La bâtisse a 33 pieds de hauteur à partir de la base jusqu'à la girouette sur la lanterne, et se trouve sur un site élevé de 12 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute, à 65 pieds du bord de l'eau.

Le feu est une lumière rouge, élevée de 40 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute. C'est un feu dioptrique de 7ième ordre.

Le deuxième feu se trouve au sommet d'une tour semblable à la présente, érigée sur un site élevé de 80 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute, à une distance de 650 pieds N. 33° E. du premier feu.

C'est une lumière rouge fixe élevée de 107 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute. L'appareil est catoptrique.

Les constructions ont été données à l'entreprise à MM. Mosely et Chisholm, de Dartmouth, au prix de \$775.

Phare d Arisaig.

Presque à la date de la fermeture de la navigation, l'automne dernier, on a commencé à utiliser un phare établi à l'extrémité nord de la Pointe Arisaig, dans le comté d'Antigonish.

Le phare est une tour fermée carrée en bois, avec côtés inclinés, et surmontée d'une lanterne carrée en bois, le tout peint en blanc. La construction a 30 pieds de hauteur, de la base à la girouette sur la lanterne, et se trouve à environ 130 pieds de l'extrémité de la pointe.

La lumière est rouge fixe ; elle se trouve à 40 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute. L'appareil est dioptrique, de faible dimension.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Le phare a été érigé, à l'entreprise, par M. John McDonald, d'Antigonish, et a coûté \$338.

RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS, STATIONS EXISTANTES.

Ingonish-Harbour.—Le phare sur le côté sud du havre a été reculé de 98 pieds à l'ouest de son ancien site par suite de l'affouillement du rivage par une tempête.

Feux de la Pointe Caveau.—Le 3 octobre 1897, on a mis en fonctionnement deux feux-jalons érigés sur la Pointe du Caveau, à l'entrée du havre de l'est, à Cheticamp. Des lumières blanches se trouvent au sommet de tours carrées en bois, avec pans inclinés, ayant 27 pieds de hauteur de la base à la girouette. Ces tours ont été construites, à l'entreprise, par M. Fulgence Aucoin ; coût, \$447.

Meagher's-Beach.—Le plancher de la plate-forme à l'extérieur de la lanterne a été en partie renouvelé, et l'escalier conduisant de la chambre inférieure dans la cave a été réparé et en partie renouvelé. On a renouvelé la passerelle en madriers et les rampes allant de la demeure à la tour. On a placé de nouvelles lambourdes et de nouveaux soliveaux dans le hangar à huile, et renouvelé le bardeau sur le côté et sur le toit.

Pope's-Harbour.—On a reconstruit une partie de la fondation du mur du hangar à l'huile et l'on a réparé le hangar au bois et le plan incliné des embarcations.

Liscomb.—On a reconstruit la cheminée à partir du toit en montant et on a posé de nouvelles pièces de recouvrement en plomb. On a bouché une fissure dans le toit, et recouvert en bardeaux la toiture de la cuisine et le toit nord du hangar à huile ; on a aussi réparé la porte d'entrée.

Wedge-Island.—Les marches pour descendre à la cave et les portes de cave ont été renouvelées, et les dalots réparés. On a couvert en bardeaux le toit du dépôt de l'huile et celui des côtés du hangar à huile, et exhaussé les murs de fondation du hangar à bois.

Isaacs-Harbour.—On a renouvelé le bardeau du toit du hangar à huile et l'ouvrage en bois de la lanterne jusqu'aux allèges des fenêtres. On a en partie renouvelé la plateforme et couvert le tout de préart. On a doublé en bois embouveté le toit inférieur de la tour.

Havre de Canso.—Au débarcadère de cette station, on a construit un nouvel abri pour les chaloupes.

Phare de Freestone Islet.—On a érigé à Freestone Islet un phare permanent à l'entrée nord-est de la baie Saint-Pierre, pour remplacer le mât qui avait jusqu'ici porté la lumière. Ce phare a été mis en fonctionnement au mois d'octobre 1898.

La bâtisse, qui se trouve près de l'endroit où était le mât, à l'extrémité ouest de l'îlot, se compose d'une tour carrée en bois, avec pans inclinés, surmontée d'une lanterne carrée en bois. Elle a 33 pieds de hauteur depuis la base jusqu'au ventilateur sur la lanterne, et le tout est peint en blanc.

La lumière est fixe, rouge, et dioptrique de 7^{ème} ordre ; elle se trouve à 30 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute. L'ouvrage a été donné à l'entreprise à M. Alex. McCuish, de St. Peters, au prix de \$387.

St-Esprit.—Toutes les lambourdes extérieures de la tour et de la demeure, et l'une de celles du hangar à bois ont été renouvelées, ainsi que plusieurs poteaux corniers et

montants. On a renouvelé environ la moitié des planches sur les côtés sud, est et nord de la tour. On a enlevé l'ancien lambrissage et les vieux bardeaux sur les côtés et on les a remplacés par du papier goudronné et des bardeaux de cèdre. On a renouvelé le bardeau de la toiture de la demeure et du hangar au bois, ainsi que le seuil de la porte d'entrée et une partie des entourages des ouvertures. On a aussi fait des réparations aux fenêtres, aux portes, aux rampes, et aux soliveaux de la plateforme. On a recouvert de prélat toute la plateforme, et l'on a donné une couche de peinture blanche à tout le nouvel ouvrage en bois.

On a jointoyé avec soin au ciment le mur de fondation et renouvelé l'une des lambourdes sous le hangar à huile. On a renouvelé quatre pièces dans le brise-lames qui protège le débarcadère, et rempli ce brise-lames de pierre de lestage. On a placé au pied des broussailles pour empêcher les pierres de lestage de s'échapper par-dessus les longrines inférieures.

Phare de Canso-Nord.—On a réparé la fondation en pierre et ajouté aux côtés nord et sud un lambris en planches d'épinette recouvertes de papier goudronné et de bardeaux.

On a renouvelé le bardeau sur la hauteur du premier étage des côtés sud et est de la bâtisse, en faisant joindre ces bardeaux à ceux qui couvrent le mur de pierre, en bas, et les bardeaux qui se trouvaient au-dessus. On a renouvelé les lambourdes et le toit du portique; on a couvert les portes de la cave et réparé toutes les portes extérieures.

Phare de Pugwash.—A cette station, on a réparé le mur de fondation et les enduits.

Chebucto-Head.—On a fourni deux lampes à cette station et on en a réparé deux autres; on a aussi réparé la chaussée.

Hobson's-Nose.—On a réparé et cimenté à l'intérieur la citerne en brique dans la cave de ce phare.

Cross Island.—On a réparé et jointoyé les murs de fondation de ce phare, ainsi que le hangar.

Fort-Point.—On a placé une nouvelle porte à la cuisine, et changé la porte du côté ouest au côté sud; on a aussi fait une nouvelle fenêtre. On a fait un cabinet dans la chambre inférieure, et fixé un garde-manger et une porte dans la cuisine. On a placé à l'intérieur deux gouttières et construit une nouvelle plateforme. On a réparé la cheminée et fourni un nouveau placard. Les réflecteurs ont été réarrangés.

Little Hope.—On a fourni une nouvelle chaloupe à cette station. On a réparé un seuil de porte, les marches du portique et les portes de la cave. On a placé un nouveau carreau de verre dans la lanterne. On a renouvelé le seuil de la porte du hangar à chaloupe, et réparé une partie du brise-lames en pierre. On a renouvelé la partie inférieure du plan incliné des bateaux, et établi un ouvrage de protection mesurant 25 pieds x 10 pieds de largeur.

On a réparé la cheminée et assujetti un nouveau placard.

Port Herbert.—On a renouvelé la plateforme de la lanterne et réparé les enduits dans deux chambres.

Gull Rock.—On a posé un lambris sur les murs de fondation de la cave, placé de nouvelles gouttières et des portes. On a renouvelé le bardeau du hangar à huile et

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

peinturé le phare et les dépendances. On a aussi réparé le mur de protection en pierre sur le côté sud-est.

Ile Pages.—On a reculé le hangar à bateaux de cette station et érigé un ouvrage de protection en grosses pièces rondes sur le côté est du plan incliné des bateaux. On a renouvelé ce dernier, placé une nouvelle porte sur le côté sud du hangar à bois, et changé la fenêtre au côté ouest. Un sifflet de brume à main a été fourni à cette station pour servir à répondre aux signaux des steamers.

Phare de Pubnico.—On a jointoyé les murs de fondation dans la terre, et posé des pièces de zinc sur le toit entre la cuisine et la bâtisse principale. On a fait un plafond dans le garde-manger et peinturé le phare. On a aussi réparé le brise-lames autour du phare. On a muni cette station d'un sifflet de brume à main pour servir à répondre aux signaux des steamers.

Ile Bunker.—On a fait des réparations au mécanisme d'horlogerie et au puits qui se trouve sur l'île et placé sur le côté de la jetée des pièces verticales pour le service des embarcations.

Ile Brier.—On a terminé en septembre 1897 la bâtisse de la nouvelle sirène de brume dont il est fait mention dans le rapport de l'année dernière ; coût total, \$2,056.78.

Phare de Westport.—On a placé un nouveau plancher dans la cuisine et l'on a refait la couverture en bardeau du hangar à huile.

Pointe Shaffners.—Les marches à l'entrée ont été réparées et l'on a placé une nouvelle serrure à la porte. On a muni cette station d'une nouvelle lampe.

Pointe Prim.—On a réparé les marches de la cuisine et renouvelé le plancher de la cave.

Ile Haute.—On a réparé la plate-forme de la lanterne à cette station et renouvelé la couverture en bardeau du hangar à bois. On a aussi réparé le drain de la cave.

Rivière aux Pommes.—On a placé des pièces de bois le long du remblai sur le côté supérieur de la chaussée à partir du quai, et fait les réparations nécessaires à la chaussée.

Phare de Whitehead.—On a construit un nouveau hangar à bateaux au débarcadère de cette station.

Signal de brume au Cap Race.—Dans le cours du mois de mars dernier on a placé de nouveaux tubes dans la chaudière du côté gauche, et posé dans la chaudière de droite 24 nouveaux tubes. On a ajusté une pièce dans la partie inférieure.

Ile de Sable.—A la station n° 1 on a rallongé la plate-forme et la rampe, on a réparé la demeure du surintendant et placé un nouveau réservoir pour l'eau à l'habitation des hommes. On a reclusé les bardeaux sur le hangar à chaloupes d'en haut et sur l'entrepôt, construit un nouvel escalier pour le poste d'observation, et fait des nouvelles marches au hangar à chaloupes d'en bas, dont on a couvert le toit en bardeaux.

A la station n° 2 on a ajouté une aile à la demeure ; dimensions : 16 x 18 x 12 pieds.

Au phare de la Pointe de l'Est on a construit une nouvelle dépendance ; dimensions : 12 x 22 x 7 pieds.

Le 27 juin dernier, M. C. A. Hutchins a inspecté toutes les stations.

A la même date, le capitaine Bloomfield Douglas, de la marine royale, a inspecté les appareils de sauvetage des stations n^{os} 1 et 4.

La récolte du foin sur l'île a été assez abondante et suffisante pour la nourriture des bestiaux et des poneys sur l'île. Tous les végétaux que l'on a cultivés ont assez bien réussi ; les sauterelles ont causé peu de dommage.

Pendant l'année, on a tué douze bœufs pesant 7,292 livres ; huit cochons pesant 901 livres ; et six veaux pesant 600 livres. Le troupeau ordinaire de 90 bêtes à cornes et d'environ 125 poneys sauvages sont à présent dans le meilleur état. On y a reçu en septembre 1897 un superbe taureau reproducteur.

On a expédié de l'île 144 barils d'airelles ainsi qu'une bonne quantité de peaux salées.

Ile Saint-Paul.—On a posé de nouveaux tubes et fait d'autres réparations dans l'ancienne chaudière ; on a également fait des réparations à la petite chaudière sous la direction de l'inspecteur Stevens. La nouvelle chaudière que l'on avait installée a été inspectée par M. Stevens, qui s'en est déclaré satisfait.

Dans le mois d'octobre, une tempête a renversé le hangar à chaloupes sur le côté nord-est de l'île. On a réparé la ligne de téléphone et expédié de nouveaux instruments pour remplacer ceux qui étaient usés.

Pour l'avantage du steamer qui voyage entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Ecosse, et celui des chasseurs de loup marin, le département a décidé de tenir les feux sur l'île en fonctionnement aussi longtemps que la navigation se continue, et de les mettre en activité dès le mois de mars si quelque bâtiment se livre à la chasse du loup marin dans les environs.

La barque italienne *Maria Casapona* a été jetée à la côte sur le côté nord-ouest de l'île dans le cours du mois d'octobre et a fait un naufrage complet ; il n'y a pas eu de perte de vie. Le capitaine et l'équipage ont été conduits sur la terre ferme par le bâtiment à vapeur *Harlaw*, qui fait escale à cette station tous les quinze jours dans ses voyages entre Halifax et Terre-Neuve.

SERVICE DES BOUÉES.

Bouée automatique du Cap Fourchu.—Cette bouée a chassé sur ses ancrs, a été recueillie moins son ancre et remise en place.

Bouée à cloche "The Sisters".—Cette bouée a été entraînée à la dérive, et quand on l'a retrouvée le 8 janvier, l'ancre et trente brasses de chaîne manquaient. Le 2 février on l'a transportée à Halifax, où l'on constata que le fond était endommagé et que deux bras étaient cassés. On a encore trouvé le 7 mars cette même bouée à la dérive ayant perdu son ancre et 28 brasses de chaîne.

Bouée automatique de Sambro.—En février 1898, cette bouée a été entraînée par la glace et a été recueillie par des pêcheurs au large de Liverpool, avec sa chaîne complète, mais sans l'ancre ; le *Newfield* l'a transportée à Halifax.

Ile du Jersiais.—On a mouillé une bouée conique en acier, peinte en rouge, vis-à-vis l'extrémité extérieure du haut-fond qui s'étend à l'ouest de l'île du Jersiais sur le côté sud de la Passe Crid, à l'entrée du havre d'Arichat.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Bouée du milieu du chenal, Havre de Canso.—Une bouée-baril en fer, peinte par bandes verticales blanches et noires, a été mouillée dans 13 brasses d'eau à un mille et un seizième au nord moitié est du phare de l'île Hart, dans le milieu du chenal du havre de Canso, dans l'entrée nord.

Batture de l'Île du Castor.—Une bouée-baril en fer, peinte en noir, a été mouillée vis-à-vis l'extrémité de la batture qui s'étend à l'est de l'extrémité est de l'île du Castor, à un demi-mille à l'est du phare de cette île.

Port Medway.—Vers la première semaine de novembre, on a fait les changements suivants dans le mouillage des bouées aux abords de Port Medway :—

1. La bouée à cloche qui marquait auparavant le récif sud-ouest a été transportée dans un nouvel endroit à un mille et trois quarts S. S.-O. du récif, pour servir à indiquer le milieu du chenal à suivre pour entrer dans le havre. Elle est ancrée dans 14 brasses d'eau et peinte par bandes verticales noires et blanches, avec les mots "Port Medway" peints sur les côtés.

2. A l'endroit où se trouvait la bouée ci-dessus mentionnée, et pour indiquer le récif dangereux qui s'y trouve, on a mouillé une bouée conique, en fer, peinte en rouge, avec les mots "S. W. Breaker" en lettres blanches sur le côté.

3. En dehors de la pointe de la batture au large de la Pointe Neil, on a mouillé une grande bouée-baril en fer ; elle remplace une bouée-espar qu'on y maintenait depuis 1888.

Passage Barrington.—Cet hiver on a placé dans le passage Barrington neuf bouées-espars en sus des bouées que l'on y maintenait antérieurement. Points des mouillages : une bouée-espar rouge sur le récif Liverpool ; deux bouées-espars rouges sur le tribord du chenal dragué conduisant au quai Robertson ; deux bouées-espars à bâbord du même chenal ; une bouée-espar noire sur le récif de l'angle sud ; une bouée-espar rouge sur le rocher Haskin ; une bouée-espar noire sur le récif Cunningham.

Milieu du chenal de l'Île Pease.—Le 27 août on a mouillé une bouée à cloche pour indiquer le milieu du chenal entre les battures du Vieux (*Old man*) et de la Vieille (*Old Woman*) au large de l'île Pease, dans le comté de Yarmouth. La bouée est mouillée dans $9\frac{1}{2}$ brasses ; elle est peinte par bandes horizontales rouges et noires, avec les mots "Peases Id. Fy." peints en blanc sur la partie supérieure.

Chenal de Lockport.—Le 31 août on a établi une bouée à cloche vis-à-vis les abords du havre de Lockport ; elle est peinte par bandes horizontales rouges et noires, avec les mots "Lockport Fy." peints en blanc à la partie supérieure, et est mouillée dans $12\frac{1}{2}$ brasses.

Rocher Chester.—Le 25 août on a établi dans deux brasses d'eau une bouée-baril en bois peinte par bandes horizontales rouges et noires, sur la batture connue sous le nom de Rocher Chester dans le havre de Chester.

Banc des Goëlands (Gull).—Le 30 août on a établi dans 7 brasses d'eau une bouée conique en fer peinte en rouge, avec les mots "Gull Ledge" en lettres blanches sur le côté, pour indiquer le récif du banc des Goëlands (*Gull*), dans le comté de Yarmouth.

Havre de Halifax.—Le 14 octobre on a établi dans 6 brasses d'eau, immédiatement au sud de la batture du milieu entre Meagher Beach et Pheasant Point, dans le havre

de Halifax, une bouée-baril surmontée par une cage sphérique en lattes, le tout peint par bandes alternatives rouges et noires.

DIVISION DES PHARES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Cette division comprend tous les phares et les autres aides à la navigation se trouvant dans les limites de la province, tant dans la baie de Fundy que sur la côte du golfe Saint-Laurent. Le vapeur *Lansdowne*, sous la direction de l'agent de la division du Nouveau-Brunswick, s'occupe des grandes bouées que le gouvernement maintient sur la côte de la baie de Fundy qui se trouve dans la Nouvelle-Ecosse, mais pour les autres fins elles sont sous la régie de l'agent de la Nouvelle-Ecosse.

Cette division est sous la régie de M. F. J. Harding, l'agent du département à Saint-Jean, N.-B.,

M. John Kelly, l'inspecteur des phares, a fait l'inspection des phares, etc.

Il y a dans cette agence 122 phares, 1 phare flottant et 12 signaux de brume.

Voici comment sont répartis, sous le rapport du nombre, les gardiens et les mécaniciens affectés au service des phares et des signaux de brume : 85 gardiens de phares ; 7 gardiens de phares et mécaniciens de signaux de brume, 12 mécaniciens et 6 aides mécaniciens—110 en tout.

Le mode d'approvisionnement des phares varie suivant les localités. On a envoyé par les vapeurs locaux réguliers l'approvisionnement destiné aux phares de la rivière Saint-Jean, du Grand-Lac et du lac Washademoak, et un compte des frais de transport a été fourni pour chaque station.

Le bateau-phare *Jennie* a transporté les provisions destinées aux feux dans la rivière Miramichi ; pour les autres points, on a eu recours aux vapeurs ou aux goélettes qui font un trajet régulier aux différents endroits.

Le vapeur *Lansdowne* a transporté les approvisionnements des phares de la baie de Fundy, et l'on a expédié par voie ferrée ceux des phares du district de la baie des Chaleurs. Dans tous les cas, on a adopté le mode le plus commode et le plus économique dans la livraison des approvisionnements.

RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS AUX PHARES EXISTANTS.

Phare de Anderson's-Hollow.—A l'extrémité extérieure du quai public qu'on a réparé, on a érigé une nouvelle tour fermée, en bois, pour remplacer le mât portant temporairement la lumière et que l'on y avait maintenu depuis que la tempête avait renversé la tour antérieure. Elle est carrée, à pans inclinés, surmontée d'une lanterne carrée en bois, peinte en blanc, et a 24 pieds de hauteur à partir du quai jusqu'à la girouette de la lanterne. Le feu dans la nouvelle tour est une lumière fixe rouge, et dioptrique de septième ordre. Les travaux ont été donnés à l'entreprise à M. H. O. Barbour, de Waterside ; coût, \$182.

Phare Balise.—On a blanchi le bloc à la chaux et peinturé à l'intérieur et à l'extérieur la tour du phare et la lanterne. On a placé quelques madriers sur les côtés du bloc et sur les marches.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

A cette station il y a une cloche de brume mise en fonctionnement au moyen d'un mécanisme.

Phare de Bathurst.—On a remplacé une vieille bâtisse par un nouveau phare d'alignement, et l'on a profité de la circonstance pour rectifier l'alignement. C'est une tour en bois, carrée et à côtés inclinés, surmontée par une lanterne carrée, en bois ; la tour a 33 pieds de hauteur et est peinte en blanc. Le feu est une lumière fixe blanche, et dioptrique de septième ordre.

Signal de brume de l'Île du Gros-Canard.—On a posé de nouveaux tubes de connexion en cuivre entre les deux chaudières ; le mécanicien et son fils ont fait l'ouvrage. On a peinturé la bâtisse de la machine et la demeure.

Phare de l'Île Bliss.—On a renouvelé la partie en bois de la tour au-dessous du verre de la lanterne, et placé un nouvel escalier pour monter jusqu'à la lumière.

On a peinturé l'intérieur et l'extérieur du phare, de la lanterne et du hangar à huile.

On a réargenté deux des réflecteurs, et placé un nouvel évier en fer et des tuyaux de connexion entre la demeure et l'égout. Tout cet ouvrage a été fait par le gardien.

Feux d'alignement de Campbelltown.—On a renouvelé les madriers de l'abord de la tour sur le quai public, et fait un trottoir autour de la bâtisse.

Dans le but d'établir une différence entre les feux d'alignement et les lumières incandescentes dont on se sert sur le quai et dans la ville, au commencement de la navigation on a changé les feux d'alignement du blanc fixe au rouge fixe.

Signal de brume et feu du Cap Enragé.—M. James O'Donnell a réparé la chaudière ; coût, \$81.21 ; on a blanchi à la chaux la chambre de la machine, dont on a renouvelé le plancher en ciment. On a peinturé le phare de la lanterne et couvert en bardeaux un côté du toit de l'étable.

Phare du Cap Jourimain.—On a reconstruit les clôtures qui avaient été renversées, et entouré la demeure de plantes marines et de glaise, ce qui a fourni beaucoup de confort. On a peinturé l'extérieur et la partie supérieure, ainsi que l'intérieur et le plancher de la lanterne.

Phare du Cap Spencer.—On a recouvert en bardeaux le toit du hangar à huile, auquel on a mis un nouveau cadre et une porte. On a placé également un nouveau cadre pour la porte de cave.

On a peinturé, la lanterne, à laquelle on a posé de nouveaux verres. A cette station se trouve un signal de brume mis en fonctionnement à la main.

Phare de la Pointe à Cassie.—On a placé un nouveau tourillon pour le feu pivotant. On a peinturé l'intérieur de la lanterne, et recouvert en bois le plafond de la cuisine, vu que le plâtre tombait.

Phare de la Pointe Cox.—On a posé du bardeau sur l'extérieur du phare et peinturé celui-ci. On a peinturé l'intérieur de la lanterne et réargenté les quatre réflecteurs.

Phare et signal de brume d'Escuminac.—On a fait quelques réparations à la chaudière dans la chambre de la machine, remplacé quatre tubes et quelques tuyaux, et peinturé presque toutes les bâtisses.

Ile aux Renards (phare d'en haut).—Le trottoir en bois traversant le marais vers le phare du sud, qui avait été enlevé par une tempête, a été remplacé par un autre construit de traverses en bois de colombage et madriers de trois pouces. Coût, \$36.

Ile aux Renards (phare d'en bas).—On a fourni un câble en fil de fer pour hisser les deux lampes. On a peinturé les tours et la demeure, et tapissé de papier peint les chambres de la demeure.

Phare et signal de brume de l'Ile à la Meule (Grindstone).—On a exhaussé la cuisine au niveau de la demeure, posé un nouveau plancher et tapissé et papier peint les chambres. On a creusé une cave sous la cuisine et construit un mur en pierre montant jusqu'aux lambourdes, et fait une porte pour la cave. On a aussi exhaussé le dépôt et fait quelques légères réparations. Coût total, \$84.

On a muni cette station d'une nouvelle chaloupe ; coût \$60.

Phare du Rocher Gannet (Gannet Rock).—On a construit un tramway en se servant de vieux rails qui se trouvaient sur le côté est de la petite baie.

On a placé dans la lanterne des châssis intérieurs. On a fourni au gardien une nouvelle chaloupe qui a coûté \$45.

Phare du Lac aux Oies.—La tempête de novembre 1897 a enlevé le banc de sable et la partie du rivage le long du mur du phare faisant face à la mer, ainsi qu'une partie de la clôture, et il a été nécessaire de transporter le hangar à huile plus près du phare, et de construire autour du phare et des autres bâtisses un mur de protection contre les efforts de la mer ; coût, \$80

Dans le hangar à huile on a placé une nouvelle lanterne et fait un nouveau plancher.

Signal de brume de Grand-Manan.—On a placé un jeu complet de bouilleurs dans la grande chaudière et ajusté quelques pièces ; on a aussi fait quelques réparations à la petite chaudière. Coût total de la main d'œuvre et des matériaux, \$123.35. Le gardien a fait quelques petites réparations à la machine.

On a recouvert en bardeaux le côté sud du toit de la demeure. On a fait un nouveau trottoir allant de la bâtisse du sifflet de brume à la demeure.

Phare de Grand-Harbour.—On a renouvelé le bardeau d'une partie de la tour, et renouvelé l'entourage en planches sous la plateforme de la lanterne.

On a construit un mur de protection contre la mer à partir de l'extrémité de l'ancienne jetée, et peinturé le phare et la demeure. Dépense totale, \$171.38.

Phare et signal de brume de Head-Harbour.—Au coût de \$35, on a fourni une nouvelle chaloupe au gardien.

Phare de l'Ile au Héron.—On a réargenté les réflecteurs ; coût, \$20.36.

Phare de l'Ile au Foin.—Le gardien a remplacé les marches semportées par une tempête et qui se trouvaient à l'entrée du phare et de la demeure ; coût, \$3.50, qui ont défrayé la dépense des matériaux et de l'aide obtenue. On a placé une nouvelle fenêtre dans le côté sud-ouest de la lanterne.

L'appareil catoptrique a été remplacé par une lampe avec une petite lentille en verre pressé. Antérieurement, le brûleur était un mammoth n° 3, maintenant c'est un duplex.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Signal de brume de Letete.—A même les matériaux qui sont restés après les réparations faites à la demeure, on a construit une boutique de forge.

On a mis en position de nouveaux tuyaux en cuivre pour la vapeur et pour l'eau, et rectifié l'ajustement des soupapes et de certaines parties de l'appareil du signal de brume afin de les tenir en bon état.

Phare flottant "Jennie", Miramichi.—On a réparé le mât, les gatioles, les écoutes et la poupe. On a râclé la carène du bâtiment et calfaté et peinturé en peinture de cuivre.

On a réparé les boîtes des pompes et quatre lampes.

On a fourni une chaloupe ; coût, \$50.

Phare de Midgie Bluff.—On a réargenté les réflecteurs de ce phare ; coût, \$50.25.

Phare et signal de brume de l'Île aux Phoques Machias.—On a placé à la partie supérieure de la lanterne 12 nouveaux boulons en cuivre et posé un nouveau dôme en tôle galvanisée au-dessus des lentilles à l'intérieur de la lanterne du feu de l'ouest. On a muni le tramway de quatre cents pieds de cordage d'un pouce.

Les pièces de charpente au-dessus du réservoir de l'eau dans la bâtisse de la machine ayant cédé, on les a réparé ; on a aussi réparé le plancher en avant des chaudières. On a réparé la chaudière, ajusté un nouveau ressort au régulateur, et une nouvelle soupape d'arrêt. On a réparé la soupape ouvrière de la grande bouilloire et ajusté de nouvelles connexions.

On a adapté à la pompe une nouvelle soupape sphérique et des bouts en cuivre. On a réparé le joint autour des boulons d'étai sur le sommet du dôme, et placé de nouveaux boulons dans une partie moins solide de la chaudière.

On a réparé la chaloupe. Comme l'entreprise du transport de l'eau et du courrier à cette station était arrivée à son terme, le département a décidé d'accorder une somme de \$125 par année pour effectuer tel transport.

Phare de la Pointe Marks.—On a construit des piliers en pierre sous les lambourdes à cette station.

Phare de la Pointe McManus.—On a enlevé les voliges de la tour, et couvert en bardeaux et peinturé la bâtisse. On a peinturé la lanterne à l'intérieur et à l'extérieur, et installé de nouvelles marches pour atteindre le feu. On a réargenté le réflecteur.

Phare de Néguaq.—On a recouvert de prélat la plateforme de la lanterne. On a placé de nouvelles lambourdes sous la bâtisse du feu d'alignement et fourni de nouvelles serrures pour le phare et la demeure.

Phare de la Pointe Negrotown.—On a construit à cette station un plan incliné pour les chaloupes au coût de \$88.05, et fait quelques réparations au tramway au coût de \$20.

Feu et signal de brume de l'Île aux Perdrix.—Dans le cours de l'année on a bouché les fissures qui s'étaient produites dans la chaudière de l'est.

On a posé de nouveaux madriers sur une certaine étendue de la partie supérieure du quai de l'est, et réparé la chaussée allant du débarcadère du quai jusqu'à la bâtisse de la machine. On a renouvelé le bardeau sur le côté est du toit de la demeure

Feu de Pokemouche.—On a réparé le trottoir en madriers allant du feu principal au feu d'alignement, et l'on y a ajouté une rampe. On a fourni de nouvelles persiennes et des cadres en fer.

Feu de l'Ile du Portage.—On a couvert en bardeaux le toit de la demeure. On a réargenté trois réflecteurs.

Pointe aux Pois.—On a renouvelé la plateforme de la lanterne et posé un nouveau plancher en ciment dans le sous-sol de la tour, ainsi qu'un nouveau cadre de porte et une porte pour la cave.

On a réargenté les réflecteurs, mastiqué les verres de la lanterne et posé un nouveau verre.

On a fourni au gardien des cercles, des boulons à clavette et des étançons destinés à un nouveau mât de pavillon.

Feu de la Pointe Lepreau.—On a recouvert en bardeaux la bâtisse des chaloupes à cette station ; coût, \$3.75. On a fait quelques réparations au chemin qui conduit de la grue et de la bâtisse des chaloupes au feu de ce poste.

Le 31 janvier dernier, à cette station, un incendie a détruit le phare, le signal de brume et 30 tonnes de charbon. On a érigé immédiatement à une faible distance du phare détruit un mât portant un feu temporaire (Chance Anchor Lens), expédié des magasins d'Ottawa. On y a maintenu ce feu depuis. On a donné à l'entreprise l'érection d'un nouveau phare.

Signal de brume de la Pointe Lepreau.—On a construit une nouvelle chambre des machines sur les fondations de l'ancienne construction, et fourni à la station une pompe et une sirène. Au 9 mars, le signal de brume était en fonctionnement dans la nouvelle bâtisse.

On a enlevé la vieille fondation sous les chaudières et les cylindres, et on l'a remplacée par une fondation solide en ciment. On a construit une nouvelle citerne dans la fondation du côté sud de la chambre de la machine.

Feu de la Baie de Passamaquoddy.—La tempête du 2 février a causé des dommages considérables au bloc du côté nord-est, ce qui a rendu nécessaire de grosses réparations. On a réparé l'échelle du côté sud-est et fourni une nouvelle pour le côté nord-ouest. Coût total des réparations, \$96.15.

On a réparé et peinturé la grande chaloupe, coût, \$7. On a fourni à cette station une nouvelle chaloupe au coût de \$17, l'autre ayant été enlevée par la tempête de février.

On a installé des nouveaux daviers en fer à cette station et réparé ceux qui s'y trouvaient déjà, ce qui a coûté \$19.45.

Feux de la Batture Preston.—On a remplacé par de nouvelles tours de phare les mâts qui portaient les feux d'alignement à cette station.

La tour antérieure est carrée, construite en bois, avec pans inclinés et une lanterne carrée en bois, peinte en blanc, avec un feu rouge. Elle a 29 pieds de hauteur.

La tour postérieure est en charpente d'acier, carrée, avec pans inclinés, surmontée d'une chambre de la lumière et lanterne en bois. Elle a 59 pieds de hauteur. La lan-

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

terne et la charpente en fer sont peintes en rouge. Le haut de la tour qui est fermé est peint en blanc.

Les feux dans les anciennes tours étaient catoptriques, mais on les a remplacés par de petites lentilles en verre pressé.

Feu du Petit-Kocher.—Cette année, on a réargenté les deux réflecteurs.

Feu de Poquesudie.—On a installé de nouveaux verres dans la lanterne de cette station ; coût, \$23.15.

Feu de Quaco.—On a fourni aux gardiens des tuyaux d'un pouce pour amener l'eau du sommet de la colline jusque dans l'intérieur des demeures ; coût, \$26.23 ; ce sont les gardiens qui ont fait l'installation des tuyaux. On a érigé une clôture en fil de fer le long de la ligne ; coût \$38.87.

Station du signal de brume de Quaco.—Comme la fondation sous le signal de brume à cette station subissait un tassement continu, on a fait l'excavation voulue et construit une nouvelle fondation en pierre et ciment ; coût, \$24.95. On a réparé l'ancienne chaudière ; coût, \$65.30.

On a aussi fait des réparations à l'ouvrage en bois de cette station, ce qui a nécessité une dépense de \$18 pour bois et \$16.20 pour main-d'œuvre

Feu de la Pointe Robertson.—Le gardien, qui est le propriétaire du terrain, a abattu les arbres qui cachaient en partie le feu de ce poste à ceux qui naviguent sur le lac.

Feu de la Pointe de Sable.—On a enlevé le mât reposant sur une charpente à jour et qui portait le feu de la Pointe de Sable, sur la rivière Saint-Jean, et on l'a remplacé par une tour formée d'une charpente à jour en acier, avec plans inclinés, surmontée d'une chambre fermée, en bois, pour le service du feu, et d'une lanterne carrée, en bois.

Le nouveau phare occupe le site de l'ancien mât, à environ 150 pieds en arrière de la marque de l'eau haute, sur la partie de la pointe qui est le plus en vue. La lanterne et l'ouvrage en fer sont peints en rouge, et la partie supérieure fermée de la tour est peinte en blanc. De la base au ventilateur de la lanterne, la construction a 58 pieds de hauteur.

Le nouveau phare montre un feu dioptrique de septième ordre, fixe, de couleur blanche, à 60 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute, et doit être visible dans un rayon de 13 milles pour ceux qui naviguent dans les environs.

M. G. W. Palmer, de Kars, a fait l'ouvrage. Le prix de l'entreprise a été de \$699.

Feu d'alignement du chenal nord de Shédiac.—On a remplacé les mâts sur la partie la plus au nord de la Pointe du Chêne, lesquels portaient des feux rouges servant à éclairer le chenal nord de l'entrée dans le havre de Shédiac, par des tours fermées portant des feux plus considérables. Le 5 décembre 1898, on a commencé à se servir des nouveaux feux.

La construction du feu d'alignement antérieur est une tour carrée en bois, avec pans inclinés, peinte en blanc, et surmontée d'une lanterne carrée en bois peinte en rouge. Il y a 27 pieds entre la base et le ventilateur de la lanterne.

Le feu est rouge fixe, se trouve à 32 pieds au-dessus de l'eau, et devrait être visible à sept milles suivant la ligne d'alignement. L'appareil de la lumière est catoptrique.

La tour du feu d'alignement postérieur est érigée sur le site autrefois occupé par l'un des mâts mentionnés plus haut ; elle se trouve à 602 pieds S. O. par S. de la tour antérieure, La tour postérieure est semblable à la tour antérieure, mais elle a 39 pieds de haut. Le feu est fixe, rouge, et se trouve à 43 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute, et doit être visible dans un rayon de huit milles de la direction d'alignement.

Sous la surveillance de M. John Kelly, inspecteur des feux, ces tours ont été érigées par le travail à la journée. Le coût en a été de \$567.23.

Feu de Swallow-Tail.—On a recloué les bardeaux sur le toit de la cuisine, tapissé et peinturé deux chambres. On a également peinturé la lanterne.

On a fait un canal d'égout allant de l'évier de la cuisine et de la cave par delà la berge ; on a utilisé un baril de ciment dans la cave.

En face de la demeure, on a fait un about en bois rond rempli de pierre et de terre.

On a construit un nouveau trottoir en madriers allant du hangar à huile, au phare, muni d'une rampe, et l'on a aussi fait un nouveau trottoir en avant et en arrière de la demeure. Les réparations ont coûté \$42.65.

On a érigé une grue au coût de \$19.25.

Phare de Saint-André.—On a fait une nouvelle plateforme sur le quai que l'on a entourée d'une nouvelle clôture.

On a réparé deux des fenêtres et la cheminée de la demeure.

Phare de la Pointe aux Epinettes.—On a construit un nouveau pilier en pierre sous les lambourdes de la tour : coût, \$16.50.

Phare de South-West Head.—On a fourni le bois pour réparer la clôture et renouveler les portes des dépendances. On a aussi fourni des bardeaux pour réparer le toit de la demeure, et une paire de portes, ainsi que des soles pour la cave ; coût total, \$66.47.

Dans le cours de l'année on a fourni à cette station six nouveaux brûleurs "argand."

SERVICE DES BOUÉES.

Le service des bouées dans la plupart des ports de l'agence du Nouveau-Brunswick fait à l'entreprise sous la surveillance des maîtres de havre.

Quant aux bouées des côtes dans le district du Nouveau-Brunswick et une partie de la Nouvelle-Ecosse dans la baie de Fundy, le service a été fait par le vapeur *Lansdowne*.

Bateaux à cloche au large de l'Île aux Perdrix.—Le vapeur du gouvernement le *Lansdowne* a mouillé de nouveau à l'endroit requis ce bateau à cloche, le 21 décembre 1897, après les réparations terminées.

Il n'y a pas eu besoin de réparer la bouée pour cette saison, à l'exception des chaînes de mouillage et du service de la pompe pour enlever l'eau introduite dans la bouée. Coût total des réparations, \$38.45.

Bouée automatique de la Pointe-Noire.—Le vapeur *Lansdowne* a relevé cette bouée, puis l'a remise en mouillage le 31 mai 1898. Coût des réparations de cette bouée \$12.89.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Bouée automatique de la Blonde Rock.—Cette bouée a été relevée, puis le 1er décembre 1897 le vapeur *Lansdowne* l'a remise en mouillage avec un nouvel ancre d'amarrage. La même opération s'est renouvelée le 21 mai 1898.

Les chaînes, les ferrures, etc., de cette bouée ont coûté dans le cours de l'année \$555.43.

Bouée de la chaîne de rochers de Chebogue.—Le vapeur *Lansdowne* a relevé cette bouée et son appareil de mouillage et l'a remplacée à l'endroit requis le 25 mai 1898.

On a dépensé pendant l'année une somme de \$30.50 pour réparer cette bouée.

Bouée à cloche du Rocher du Chat.—Le 26 mai 1898, le vapeur *Lansdowne* a mouillé cette bouée à l'endroit requis.

Dalhousie.—En septembre, sur le bord sud-est de la batture du milieu, au côté nord de l'abord du chenal dans le havre de Dalhousie, on a établi une nouvelle bouée-espar rouge.

Bouée automatique de Lepreau.—Deux fois par année, le vapeur *Lansdowne* relève cette bouée. Le 13 décembre 1897, elle a été mouillée à l'endroit requis.

Bouée Lurcher.—Chaque automne et chaque printemps, cette bouée est relevée par le vapeur *Lansdowne* et remplacée par une autre. Le 7 décembre dernier, elle a été relevée et remise en position ; il en a été de même le 19 mai 1898.

Pendant l'année, le coût des réparations, des chaînes, etc., s'est élevé à \$901.35.

Bouée-baril du Vieux (Old Man).—Cette bouée est remise en place deux fois l'année par le *Lansdowne*. Le 30 novembre 1897, on a relevé cette bouée et trouvé nécessaire de la transporter à Saint-Jean pour la réparer. Elle a été mouillée de nouveau le 7 décembre 1897. Elle a été également relevée et remplacée le 21 mai 1898.

Bouée-baril de la Vieille (Old Woman).—C'est là encore une des bouées de la côte que l'on relève et remet en place deux fois l'année. Le 30 novembre 1897, le *Lansdowne* l'a relevée, en a changé l'appareil de mouillage, après un examen général, et l'a remplacée à l'endroit voulu ; la même chose a eu lieu le 23 mai 1898.

Bouée de la chaîne de rochers Pease.—Le *Lansdowne* a examiné cette bouée et l'a remise en place le 30 novembre 1897, ainsi que le 23 mai 1898. Le coût des réparations s'est élevé à \$10.81.

Quaco.—Le vapeur *Lansdowne* relève chaque année les bouées de Quaco, qui sont au nombre de trois, deux bouées à cloche et une bouée-baril. On a remis en place la bouée à cloche du banc de roches de Quaco le 13 mai 1898 ; la bouée-baril de la batture de Quaco le 4 mai 1898, et l'autre bouée à cloche du banc de roches de Quaco le 4 mai 1898.

Le coût des réparations de ces bouées s'est élevé à \$85.06 pendant l'année.

Saint-André.—En juillet, on a placé dans six brasses d'eau une bouée-baril noire en acier à deux câbles de distance S.E. de la balise sur le coude est de l'île Navy, à l'entrée du havre.

Roaring Bull.—Les 7 décembre 1897 et le 25 mai 1898 le vapeur *Lansdowne* a relevé la bouée-baril à cet endroit dangereux et l'a remplacé à l'endroit voulu.

Bouée de Split Rock.—Le vapeur *Lansdowne* fait l'examen de cette bouée chaque printemps et chaque automne.

Le 10 décembre 1897, on a relevé et replacé cette bouée. Le 4 février 1898, on nous a informé qu'elle avait été entraînée hors de l'endroit qu'elle doit occuper, et le 5 février le capitaine Bissett, du *Lansdowne*, l'a remise en place. Le 25 du même mois elle est encore partie à la dérive et a été replacée au bon endroit. Le 14 mai 1898 elle a été encore relevée et mouillée de nouveau.

Bouée automatique de Southern Wolf.—L'automne dernier, le 13 décembre, et de nouveau ce printemps, le 28 juin, on a enlevé cette bouée, que l'on a remplacée par une autre; le travail a été fait par le *Lansdowne*. On a placé sur cette bouée un nouveau sifflet le 28 mai 1898.

Bouée à cloche de la chaîne de rochers Trinity.—Chaque automne et chaque printemps, le vapeur *Lansdowne* enlève et replace cette bouée. L'opération s'est faite le 1^{er} décembre 1897 et le 21 mai 1898.

Bouée à cloche de Yarmouth.—Le vapeur *Lansdowne* a relevé et replacé cette bouée le 29 décembre 1897 ainsi que le 19 mai 1898.

Coût des réparations de cette bouée, \$35.91.

Bouée S.O. du chenal.—Le 7 décembre 1897 et le 4 juillet 1898, le vapeur *Lansdowne* a relevé et replacé cette bouée.

Bouée N.O. du chenal.—Le 25 mai 1898, le vapeur *Lansdowne* a relevé et replacé cette bouée.

Bouée de la chaîne de rochers Nord-Ouest.—Le vapeur *Lansdowne* a relevé et replacé cette bouée le 27 mai 1898. On a constaté que deux des talons étaient cassés et disparus, et qu'il y avait besoin de réparations.

AGENCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Cette division est dans la régie de M. Artemas Lord, qui est l'agent du département à Charlottetown et remplit en même temps les fonctions d'inspecteur des feux dans le district, lequel comprend toute la province. L'agent, assisté de M. H. W. Mutch, commis et messenger, a accompli, comme de coutume, le travail général ordinaire du bureau. M. H. Walsh, en sa qualité de contremaître des travaux, s'est occupé de la construction des nouveaux phares et de la surveillance des grosses réparations dans les stations déjà établies. Sous la direction de l'agent, M. Walsh est aussi le gardien de l'entrepôt des approvisionnements destinés aux phares, lequel se trouve à Charlottetown.

Il y a dans cette division 66 feux répartis entre 39 stations, et une sirène de brume. Il y a 44 gardiens. Il y a trois bouées automatiques à sifflet et une bouée à cloche.

La plupart des feux sont situés sur des promontoires, et servent aux fins générales de la navigation; les autres sont des feux de havre principalement à l'usage des pêcheurs. Il y a trente havres dans lesquels le service des bouées se fait à l'entreprise, par période de trois ans, et sept dans lesquels le service des bouées est maintenu par le département sous la régie des maîtres de havre respectifs.

L'agent, accompagné de M. Walsh, a inspecté toutes les stations de l'île à l'occasion du voyage annuel dans le cours du mois de juillet dernier. On a nolisé le remorqueur *William Aitkin* pour le service de ravitaillement des phares. M. Lord fait rapport que les stations sont généralement en bonne condition.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

NOUVEAUX SECOURS A LA NAVIGATION.

Feux d'alignement de la rivière Orwell.

Le feu isolé qui a servi antérieurement à marquer la position du quai Brush à l'embouchure de la rivière Orwell a été remplacé par une double paire de feux d'alignement disposés de manière à guider les vaisseaux dans deux courses du chenal étroit ; une paire, que l'on désignera sous le nom d'alignement de la Pointe Douse, exhibant des feux rouges, fixes, et conduisant d'un point en face de la pointe Belfast jusqu'en travers de la pointe China ; l'autre paire, qui sera désignée sous le nom d'alignement du quai Brush, conduisant au confluent des chenaux des rivières Orwell et Vernon au quai Brush. L'ancien phare a été transporté et sert pour le feu postérieur de l'alignement de la Pointe Douse.

La construction d'avant de l'alignement de la Pointe Douse se trouve près du bord de l'eau, sur l'extrémité nord de la Pointe Mutton que l'on appelle sur les lieux la Pointe Douse. C'est une construction carrée en bois, avec pans inclinés, surmontée d'une lanterne carrée en bois, et elle est peinte en blanc. De la base au ventilateur de la lanterne, elle a 16 pieds de hauteur.

Le feu est rouge, fixe, catoptrique, à 16 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute, et visible dans un rayon de 6 milles dans la direction de l'alignement.

Le feu postérieur de l'alignement est semblable au précédent. Il se trouve à 28 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute et doit être visible dans un rayon de 6 milles dans la direction de l'alignement. Le phare est une tour carrée, en bois, à pans inclinés, surmontée par une lanterne carrée en bois, le tout peint en blanc. Le phare a 22 pieds de hauteur, et se trouve à 1,315 pieds N.-E. par E. $\frac{1}{2}$ E. du phare d'avant.

Le feu d'avant de l'alignement du quai Brush est exhibé du haut d'une tour bâtie sur un pilier contenu dans l'angle sud-ouest du quai Brush. La tour est de forme carrée, avec pans inclinés, surmontée d'une lanterne carrée en bois. Elle a 15 pieds de hauteur et est peinte en blanc. Le feu est une lumière verte, fixe, catoptrique, à 12 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute et doit être visible dans un rayon de 2 milles dans la direction de l'alignement.

Le feu postérieur de cet alignement est une lumière identique, à 27 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute, éclairant du haut d'une tour semblable érigée sur la berge de la rivière à 500 pieds E. $\frac{3}{4}$ S. du phare d'avant.

Les trois nouvelles constructions ont été érigées par M. Walsh et ont coûté \$210.77.

Phare et balise d'Annandale.

Le 26 août dernier on a établi et mis en fonctionnement deux feux d'alignement devant indiquer la course à suivre pour entrer dans la Grande-Rivière.

La construction du phare d'avant se trouve dans le village d'Annandale, à 220 pieds au nord de la berge de la rivière, et à 312 pieds N. 70° E. de la tête du quai public.

C'est une tour fermée, carrée, en bois, à pans inclinés, surmontée d'une lanterne carrée en bois, le tout peint en blanc, et mesurant 13 pieds de hauteur de sa base à la

girouette sur la lanterne. Elle porte un feu blanc, fixe, catoptrique, qui se trouve à 28 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute.

La bâtisse du phare d'arrière se trouve sur la berge nord de la rivière, à 4,340 pieds N.-O. par N. du phare d'avant. C'est une tour en charpente à jour, carrée, en bois, avec pans inclinés, surmontée d'une lanterne fermée, en bois. On a posé une claire-voie sur le côté de la tour faisant face au chenal, afin de mieux attirer l'attention, mais toute la charpente est peinte en blanc. La hauteur de la tour, de la base à la girouette, est de 56 pieds. Le feu est une lumière blanche, fixe, catoptrique, et placé à 72 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute.

On a en même temps établi sur l'angle nord-ouest du quai d'Annandale un mât portant une lumière fixe, rouge, à 11 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute, et destinée à indiquer le coude de la course du chenal.

On a aussi érigé sur un bloc en caisson lesté reposant sur un rivage sablonneux au côté nord du chenal, au sud-est du phare d'avant, une amarque en forme de diamant, et composée de lattes peintes en blanc. L'eau couvre le rivage à l'eau haute, de sorte que l'amarque se trouve entourée d'eau durant trois ou quatre heures à chaque marée haute. L'amarque se trouve à 13 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute.

Ces travaux ont été faits sous la direction de M. Wa'sh et ont coûté \$270.55.

Les dépenses légales en rapport avec l'achat des sites se sont élevées à \$115.47.

AMÉLIORATIONS ET RÉPARATIONS PRINCIPALES AUX STATIONS DE JÀ ÉTABLIES.

Feu du Quai Palmer.—L'année dernière, on a augmenté de 10 pieds de hauteur le mât porteur du feu établi en 1894 sur le quai Palmer, dans le havre de Crapaud. Le feu se trouve maintenant à 20 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute. Le mât qui porte la lanterne-lumière a 18 pieds de hauteur, du quai à son sommet.

Feu de l'Île Saint-Pierre.—A l'ouverture de la navigation, le printemps dernier, on a remplacé le feu rouge fixe qu'on y avait maintenu jusque-là par un feu blanc intermittent, donnant une occultation de six secondes à chaque demi-minute. L'appareil éclairant est dioptrique de sixième ordre. Cela a été fait afin d'augmenter le pouvoir de ce feu et de le rendre plus distinctif.

Rustico Nord.—Les grosses réparations aux œuvres protectrices de la plage, dont il a été fait mention l'année dernière, ont été terminées en 1897; M. Lemuel Clark en avait l'entreprise, au prix de \$1,740.

Quelques dommages ont été causés à ces œuvres protectrices par le travail de la mer et par la tempête du 27 novembre 1898. M. Archibald Warren, à trois différentes reprises, a fait des réparations se montant à \$269. M. Warren a aussi dépensé \$62.96 pour travaux sur la partie de l'île Robertson faisant face à la mer dans le but d'empêcher celle-ci de faire une percée à travers l'île jusque dans le havre.

Cap à l'Ours.—On a creusé un puits et posé un epompe; coût, \$110; et l'on a fait une addition à la demeure du gardien; coût, \$282.51.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Dans cette agence, on a dépensé les modiques sommes suivantes pour réparations :—

New-London.—Digue en broussailles	\$24.00
Sea-Cow-Head.—Réparations à la lanterne.....	19.15
Grand-Tracadie.—Réparations à la tour.....	14.50
Iles Boisées.—Peinture et réparations.....	29.60
Fish-Island.—Nouvelle chaloupe.....	50.00
Ferronnerie	11.78
Ile Saint-Pierre.—Réparations à la bâtisse	40.82

DIVISION DES PHARES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Cette division comprend toutes les eaux canadiennes de la côte du Pacifique et le système de la navigation intérieure de la Colombie-Britannique, et est sous la régie du capitaine James Gaudin, l'agent du département à Victoria, lequel remplit aussi les fonctions d'inspecteur des phares.

Il y a dans cette province 24 phares, dont 6 sont munis de sirènes de brume, et 6 autres, de cloches mues par des machines. Le port de Victoria possède aussi 2 feux balises, et celui de Nanaimo deux feux semblables que les navigateurs apprécient hautement à cause des services qu'ils rendent à la navigation.

Les feux sont sous les soins de 24 gardiens, dont quelques-uns paient des aides à même leur salaire.

Les phares sont ravitaillés par le vapeur fédéral, le *Quadra*, capitaine J. T. Walbran, et le mécanicien-chef du *Quadra* a fait l'inspection annuelle des machines qui font fonctionner les sirènes de brume aux différentes stations.

NAVIGATION RENDUE PLUS SURE.

Feu de Kaslo Spit.—Dans l'automne de 1897, on a établi un feu électrique à Kaslo Spit, lac Kootenay. La Compagnie de lumière électrique de Kootenay tient ce feu en activité. Ce feu est très utile. Coût de construction, \$163.74.

Feux du mouillage de la Quarantaine.

Le département de l'Agriculture a établi et maintient deux feux qui marquent les limites du mouillage à la station de quarantaine de William-Head ; à l'avenir, ces feux seront compris dans la liste canadienne des phares et signaux de brume.

Le feu le plus au nord est sur la pointe la plus avancée de William-Head, à 90 pieds de la ligne de l'eau haute, et à 30 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute.

Le feu d'arrière de l'alignement est à une distance de 30 pieds S. par O. $\frac{1}{2}$ O. du feu d'avant et à 36 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute. Les deux feux sont rouges, fixes, et proviennent de lanternes portées par des poteaux. Par un temps clair, ces feux doivent être visibles dans un rayon de 4 milles.

Feu de balise de la chaîne de rochers de Brotchy.

On a terminé avec succès, dans le cours de cette saison, la substruction de fer et de maçonnerie. On avait commencé l'ouvrage l'année dernière, mais la mer avait détruit

ce qu'il y avait de fait. C'est l'intention de fournir la lumière électrique à ces balises. La dépense totale pour ces travaux jusqu'à ce jour, en y comprenant ceux des deux saisons, s'est élevée à \$10,468.93. Les ouvrages ont été faits par l'équipage du *Quadra*.

Phare du récif Fiddle.

Le 2 décembre 1893, on a mis en activité un phare érigé sur le récif Fiddle, chenal Mayor ; il remplace une balise de jour qui se trouvait antérieurement sur le récif.

Le phare est une tour carrée en bois, surmontée d'une lanterne carrée en bois, et est peint en bois. Il est supporté par un bloc en béton de 7 pieds de hauteur. La hauteur de la tour, depuis sa base jusqu'au ventilateur de la lanterne, est de 30 pieds. Le feu se compose d'une lumière blanche, fixe, dioptrique de 7ème ordre, et se trouve à 30 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute.

La bâtisse a été érigée à la journée sous la surveillance personnelle de l'agent, la fondation en béton par l'équipage du *Quadra*, et la superstructure sous la direction du contremaître, M. John H. Port, de Victoria. Le coût total de la construction a été de \$1,571.26.

Feu pour les pêcheurs à Garry-Point.

On a mis en activité le 24 juillet 1898 un feu établi à Garry-Point, au débouché du chenal principal de la rivière Fraser. C'est pour rendre service aux bateaux pêcheurs d'un faible tirant d'eau qui peuvent traverser les Sand-Heads à la marée haute. Par suite des sinuosités du chenal, il sera impossible de s'en servir comme guide dans le chenal principal à travers les Sand-Heads.

Le feu est une lumière rouge, fixe, provenant d'une lanterne à lentille portée par la plateforme de l'échelle des marées, laquelle est supportée par des pilots. Le feu se trouve à 22 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute. C'est un feu dioptrique de 7ème ordre.

Phare et cloche de brume de Prospect Point.

Le 1er octobre 1898, on a mis en activité un phare, sous le cap à pic de Prospect Point, First Narrows, Burrard Inlet, aux abords du havre de Vancouver, Colombie-Britannique.

Le phare est une construction carrée en bois, portant une lanterne carrée en bois sur le milieu du toit pointu, avec une cloche dans un pignon qui projette en avant. La bâtisse est peinte en blanc ; le toit et la lanterne, en rouge. Elle a 31 pieds de hauteur.

Le feu est une lumière blanche, fixe, se trouvant à 28 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute. Il est dioptrique, de 7ème ordre.

Un marteau frappe sur une cloche, suspendue à un pignon sur le devant du phare, deux coups rapprochés à chaque minute, comme signal de brume.

Le phare a été érigé à la journée, sous la surveillance de M. D. M. Fraser, de Vancouver, et coûte \$2,183.38.

Il a fallu prendre beaucoup de soin afin d'atteindre un fond solide pour la fondation, construite sur le rivage entre les lignes de l'eau haute et de l'eau basse ; il a fallu

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

construire une base solide pour résister aux efforts des vagues, aux chocs du bois à la dérive, etc.

Phare et cloche de brume des Sœurs (Sisters.)

En décembre 1898, on a mis en activité un phare établi dans le détroit de Géorgie sur la plus grosse, celle qui se trouve le plus à l'est, de trois roches formant le groupe des Sœurs (*Sisters*). Il remplace la balise de jour que l'on y maintenait auparavant.

Il consiste en une demeure rectangulaire en bois avec une tour carrée qui s'élève au-dessus du toit au coin nord-ouest et qui est couronnée d'une lanterne octogonale en bois. La demeure est peinte en blanc, la lanterne en rouge, mais les bardeaux du toit ne sont pas peints. La hauteur de la bâtisse, depuis le solage en pierre qui la porte jusqu'au ventilateur de la lanterne, est de 36 pieds. La fondation en maçonnerie et la plateforme sont destinés à fournir les avantages d'une bonne cave, et un espace de niveau pour la circulation autour de la bâtisse. Elle est partant faite de pierre et ciment.

Le feu est une lumière blanche fixe, à 46 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute ; il est dioptrique, de septième ordre.

Une cloche suspendue à un pignon au coin nord-est de la bâtisse sonne au moyen d'un mécanisme chaque 30 secondes, pour les fins d'un signal de brume.

L'entreprise de la bâtisse a été adjugée à M. Geo. H. Frost, de Nanaimo, le plus bas soumissionnaire, au prix de \$3,257.

Phare du Cap Mudge.

Le 16 septembre 1898, on a mis en activité un phare érigé sur l'extrémité ouest du Cap Mudge, Ile Valdez, Passage Discovery, au large de la côte orientale de l'Ile Vancouver.

Le phare occupe le bord d'une éminence, à 6 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute. La bâtisse consiste en une demeure carrée en bois, avec une lanterne carrée en bois sur le milieu du toit pointu. Des lambourdes à la girouette sur la lanterne, la distance est de 30 pieds. Elle est peinte en blanc, le toit et la lanterne sont peints en rouge.

Le feu est une lumière blanche fixe, à 32 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute, et doit être visible dans un rayon de 10 milles sur un arc de 205° entre la course de S. 48° E. en allant de N. à N. 73° O. Le feu est dioptrique, de septième ordre.

L'entreprise a été adjugée à M. G. H. Frost, de Nanaimo, le plus bas soumissionnaire, au prix de \$1,225.

Phare de l'Ile aux Œufs.

Le 7 octobre 1898 on a mis en activité un phare construit sur le côté ouest de l'Ile aux Œufs, dans le détroit de la Reine-Charlotte.

Le phare est situé sur le sommet de l'îlot contigu au côté ouest de l'Ile aux Œufs, On en a enlevé les arbres pour y placer la bâtisse, laquelle est de bois, avec une tour carrée aux pans verticaux qui s'élève au-dessus du coin ouest de la demeure du gardien.

Cette tour supporte une lanterne polygonale en fer. La bâtisse est peinte en blanc et la lanterne en rouge. De la base à la girouette sur la lanterne il y a 50 pieds.

Le feu est une lumière blanche, pivotante, catoptrique, les jets de lumière atteignant leurs plus vifs éclats à chaque 30 secondes. Le feu se trouve à 72 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute.

On a construit cette bâtisse à la journée, sous la surveillance de M. D. M. Fraser, de Vancouver, et a coûté \$3,601.86. On s'est servi pour cette station de la grande lanterne en fer et de l'appareil à éclairer de l'Ile Jaune (*Yellow Island*).

Phare de l'Ile à l'Ivoire.

Le 1^{er} octobre on a mis en activité un phare sur la pointe Surf, Ile à l'Ivoire (*Ivory Island*), détroit de Milbank. Le phare, qui est situé sur la roche nue à la partie sud de la pointe, est une bâtisse carrée en bois, à pans verticaux, portant une lanterne carrée en bois sur le sommet du toit pointu. Les pans sont peints en blanc, le toit et la lanterne en rouge. De la base à la girouette sur la lanterne, la hauteur de la bâtisse est de 30 pieds.

Le feu est une lumière blanche fixe, à 66 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute. L'appareil éclairer est dioptrique, de septième ordre.

On a construit la bâtisse à la journée, sous la surveillance de M. Alexander Bruce, de Vancouver, au coût de \$2,009.35.

Navigation de la Stikine.

Au mois de mai dernier, on a pourvu à un système de signaux à Little Canyon, sur la rivière Stikine, en vue de prévenir les abordages. On a établi une station de sémaphore à la gorge avec les signaux voulus pour guider les vaisseaux.

On a aussi promulgué les règles que devront suivre les vaisseaux sur d'autres points de la rivière, surtout en ce qui concerne le cas de l'un des vaisseaux remontant la rivière en touée.

On a tenu le sémaphore en activité durant toute la dernière saison de navigation, mais à moins que le trafic n'augmente beaucoup sur la rivière à la prochaine saison, il n'est pas probable qu'il soit nécessaire de maintenir ce service l'année prochaine.

AMÉLIORATIONS ET PRINCIPALES RÉPARATIONS AUX STATIONS DÉJÀ ÉTABLIES.

Cap Beale.—On a fourni au gardien une sirène de brume fonctionnant au moyen d'un mécanisme. On s'en sert par les temps de brume pour répondre aux signaux des vaisseaux qui passent.

On a construit un nouveau tramway qui a coûté \$550 en main-d'œuvre et en matériaux.

Le feu blanc pivotant était arrangé de manière à avoir sa lumière interceptée en passant au nord de la course est, de sorte que les vaisseaux perdant de vue cette lumière se trouvaient avertis qu'ils s'approchaient d'un endroit dangereux. Le 1^{er} mai, on a changé la disposition de ce feu de manière à montrer une lumière rouge pivotante se pro-

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

jetant dans le détroit de Barclay, entre les courses est et approximativement S. S. E. ; le secteur de la lumière blanche restant le même. Le nouveau secteur rouge fait l'office de signal de danger.

Carmanah.—L'on a trouvé nécessaire de renouveler le bardeau du toit de la bâtisse de la sirène de brume et de réparer le tramway. Coût de ces travaux, \$180.

Fisgard.—On a fourni une sirène de brume fonctionnant au moyen d'un mécanisme et dont on se servira pour répondre aux signaux des vaisseaux qui passent.

Ile Saturna.—On a fourni une sirène de brume fonctionnant au moyen d'un mécanisme et dont on se servira pour répondre aux signaux des vaisseaux qui passent ; on a aussi fourni un autre pavillon.

Sand-Heads.—Là où les pièces verticales en fer avaient souffert de corrosion, on les a revêtues de pièces d'affermissement ; coût, \$138.

Ile de l'Entrée.—Au mois de novembre dernier, la lanterne fut en partie détruite par suite de ce que la lampe a pris feu ; la lampe fut un peu endommagée, et tous les verres de la lanterne furent détruits. Le gardien et son aide éteignirent promptement le feu. Le mécanicien du *Quadra* a posé de nouveaux verres à la lanterne, et le gardien a renouvelé la plateforme du phare.

Ile Jaune (Yellow Island).—On a enlevé le grand feu pivotant qu'il y avait à cette station, et la lanterne et l'appareil éclairer ont été transportés au nouveau phare sur l'île aux Œufs.

On a enlevé la partie supérieure de la tour et placé un toit sur la partie inférieure ; toute la partie est maintenant utilisée exclusivement comme demeure.

Deux nouveaux feux d'alignement mis en activité le 16 juillet sont d'une grande utilité pour les navigateurs qui passent par le chenal.

La tour du feu d'arrière est située près de l'extrémité est de l'île.

C'est une bâtisse en bois surmontée d'une lanterne en bois ; la hauteur, de la base à la girouette, en est de 28 pieds. Le feu est une lumière blanche, fixe, dioptrique, de 7^{ème} ordre, et se trouve à 71 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute.

La tour d'avant est à une distance de 290 pieds, S. 74° O. de la tour d'arrière ; elle est construite dans le même genre de la tour principale et a 20 pieds de hauteur de la base à la girouette. Le feu est blanc, fixe, catoptrique, à 48 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute, visible seulement vers l'ouest et dans la direction du chenal.

Les deux feux amenés en alignement indiquent le chenal entre la balise de Maple Spit et le récif.

Phare Balfour.—L'automne dernier, on a construit un nouvel abri et un dépôt pour les provisions. M. Grant McKean, le plus bas soumissionnaire, a fait ces ouvrages ; coût, \$97.

BOUÉES ET BALISES.

Lac Kootenay.—On a établi onze bouées en bois en lattis dans le bras ouest du lac Kootenay pour indiquer ce chenal tortueux, et l'on a placé deux bouées de même genre à l'embouchure de la rivière Kootenay pour en marquer l'entrée ; dépense totale, \$390.

Roche Rosedale.—On a mouillé une bouée-baril en acier, peinte en noir, dans 6 brasses d'eau, vis-à-vis la Roche Rosedale, à l'est des Iles Race, dans le détroit de Juan de Fuca.

Chenal Sidney.—On a mouillé une bouée en acier, peinte en rouge, dans 7 brasses d'eau, à l'ouest de la batture ouest au large du Sidney Pit, Ile Sidney.

La couleur de la bouée-espar mouillée sur la batture de l'est, dans la même localité, a été changée. Elle est maintenant peinte en noir, et doit rester à bâbord d'un vaisseau porté par la marée montante qui veut prendre le chenal entre la batture de l'est et le Spit. Il n'y a pas de passage sûr entre les deux bouées.

On a enlevé la bouée-espar noire qui marquait la partie de la batture de l'est à l'ouest de l'Ile Darcy, dans l'entrée sud du chenal Sydney. Les deux parties de haut-fond qu'elle indiquait n'ont pas moins de $19\frac{1}{2}$ pieds d'eau à marée basse, ce qui est plus profond que le tirant d'eau des vaisseaux qui se servent de ce chenal. La bouée était plutôt un obstacle à la navigation.

Bouée à cloche de Sand Heads.—Par suite d'un changement qui s'est produit dans l'extrémité extérieure du chenal navigable à travers les Sand Heads, à l'embouchure de la rivière Fraser, on a trouvé nécessaire d'enlever de sa position la bouée à cloche qui marque la pointe où le chenal atteint l'eau profonde dans le golfe de Géorgie et de la mouiller à un nouveau point, dans 17 brasses d'eau, à une distance de 2,550 pieds S.S.E. de l'ancien mouillage.

Balise noire de Sand Head Nord.—Cette balise a été entraînée l'été dernier, et comme elle était devenue inutile à la navigation par suite du remplissage de l'ancienne entrée de la rivière Fraser, on a l'intention de ne pas la remplacer.

Rivière Fraser, Bras Nord-Ouest.—Les balises-pilots qui, antérieurement, marquaient ce chenal, sont toutes disparues. Les pêcheurs ayant fait observer que ces balises causaient du dommage à leurs filets, on les a remplacées par des bouées-espars.

Passe des Canots.—Les balises-pilots qui, antérieurement, marquaient ce chenal à travers les Sand-Heads, ayant disparu, on les a remplacées par des bouées-espars.

Balise nord du rivage de l'Esturgeon.—Cette balise est disparue dans le cours de l'hiver dernier. L'agent a reçu instruction de la remplacer.

Balise de Spanish Bank.—Cette balise est disparue dans le cours de l'hiver dernier. L'agent a reçu instruction de la remplacer.

First Narrows.—La balise qui se trouvait à l'est de l'embouchure est de Capilano Creek est disparue et ne sera pas remplacée. Cet automne on a érigé une nouvelle balise sur le bord extérieur de la batture immédiatement à l'ouest de l'embouchure est de Capilano Creek. Cette balise se compose de cinq pilotis affermis ensemble au sommet ; ils sont peints en noir, et sont surmontés d'un triangle ouvert, dont la base se trouve en haut, et qui est peint en blanc. Cette balise se voit à 15 pieds au-dessus du niveau de l'eau haute, et est à sec à l'eau basse extrême.

On a placé un triangle ouvert, dont les côtés mesurent 6 pieds de longueur, peint en blanc, *sommet du triangle en haut*, sur le mât d'alignement d'arrière, ou de l'est, à la Pointe Brockton, de sorte que l'on puisse mieux distinguer les deux balises.

On a mouillé dans trois brasses d'eau une bouée-espar, peinte en rouge, vis-à-vis la pointe sur la rive sud des Narrows.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Batture de la Pointe Welcome.—On a mouillé dans six brasses d'eau une bouée-espar, vis-à-vis la pointe Welcome, à l'entrée est de la passe Welcome, péninsule de Seechelt, pour marquer la limite de la batture vis-à-vis cette pointe.

Débarcadère Gibson.—Pour marquer une dangereuse chaîne de roches, l'équipage du *Quadra* a construit à cet endroit une balise en pierre qui émerge de neuf pieds.

Nile Rock, détroit de Malaspina.—Pour marquer ce rocher dangereux que la marée haute recouvre, l'équipage du *Quadra* a construit une petite balise en pierre.

Beacon Rock, havre de Nanaïmo.—Cette balise, qu'un vaisseau a détruite en donnant contre elle, a été reconstruite par voie d'entreprise ; coût, \$125.

Détroit de Bayne.—Les deux échelles de marée établies par le commodore Norris H. Smyth, de la marine royale, commandant le navire d'exploration *Egeria*, seront à l'avenir maintenues sur deux balises à pilotis, marquant le chenal à travers le banc de Kelp, par le département.

On a placé sur chacune des deux balises une large planche blanche marquée XXV. Quand la hauteur de l'eau arrivera au niveau du bas des chiffres, il y aura 25 pieds sur la partie de la traverse où l'eau est moins profonde.

Quatre lattes horizontales ont été placées au-dessous de chacun de ces tableaux, espacées d'un pied afin d'aider l'œil à supputer en tout temps la hauteur de l'eau et par conséquence la profondeur au-dessus du barrage.

Ripple Reef.—Le navire *Richard III* a frappé l'hiver dernier contre ce récif, dans le détroit de Johnston, qu'on avait toujours cru assez profond. Après examen, on a découvert un obstacle de dix pieds d'étendue qui a été marqué à l'aide d'une bouée-baril en acier.

Dall Patch.—La bouée-espar qui désignait autrefois Dall Patch dans le chenal de Seaforth a été, le 23 avril dernier, remplacée par une grosse bouée-plateforme carrée en acier.

Hewitt Rock.—Une bouée-baril en acier de quatre pieds de face a été ancrée sur ce roc dans le chenal de Finlayson.

Respectueusement soumis,

WM. ANDERSON,

Ingénieur en chef et surintendant des phares.

(Annexe A.)

RAPPORT DÉTAILLÉ DE L'INSPECTION DU CHENAL DES NAVIRES ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
OTTAWA, 12 octobre 1898.

Au Sous-Ministre de la Marine et des Pêcheries,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que conformément aux instructions reçues, j'ai quitté Québec le matin du 4 courant, à bord du steamer *Druid*, pour aller inspecter les aides à la navigation dans le chenal des navires entre Québec et Montréal. Ainsi qu'il avait été précédemment décidé, j'étais accompagné du capitaine Archibald Reid, maître du port de Montréal, représentant le Board of Trade de cette ville ; de M. John Kennedy, ingénieur en chef du bureau des commissaires du havre de Montréal, représentant cette corporation ; de M. Alexander Sinclair, de la Compagnie Elder Dempster, chargé de représenter les intérêts maritimes ; le major E. L. Bond, président de l'Association des Assureurs de la Marine ; M. Cléophas Auger, président du bureau des pilotes—jusqu'à Batiscan—et M. Bouillé, secrétaire du bureau des pilotes, chargé de représenter les intérêts de ceux-ci de Batiscan à Montréal ; de M. U. P. Boucher, ingénieur au service des entrepreneurs du service des bouées, et de M. J. F. Fraser, qui fait partie de mon personnel.

2. J'ai soigneusement noté la position de chaque bouée dans le chenal des navires, et à part une ou deux exceptions de peu de conséquence, je les ai toutes trouvées en bonne position. J'inclus un memorandum des bouées absentes ou se trouvant de quelque façon hors de position. Je me suis particulièrement attaché à bien examiner les bouées aux endroits difficiles tels que les courbes du Cap à la Roche et de Contrecœur, et je suis certain qu'elles étaient toutes au bon endroit.

3. Au sujet de l'assertion faite qu'une des bouées au Cap à la Roche se trouvait en écart de 20 pieds quand le *Glenarm Head* a touché, j'ai fait remarquer à mes compagnons d'inspection que certaines bouées à cet endroit se balançaient jusqu'à plus de 20 pieds à cause de la force du courant, au moment même où nous étions en vue. Ces bouées ancrées à une profondeur de 20 à 40 pieds d'eau doivent avoir un peu de projection considérable si on ne veut pas qu'elles soient submergées par le courant si fort à cet endroit, et aucun système d'ancrage ne saurait être adopté qui pût faire supprimer ce supplément qui comporte nécessairement un peu de va et vient dans la position des bouées.

4. Le premier point soulevé fut au sujet du contrôle du service des bouées. On est fortement d'opinion que ce service devrait être sous le contrôle immédiat des corps intéressés, soit le gouvernement, soit les commissaires du havre de Montréal. On donne pour raison que tandis qu'il serait dans leur intérêt de maintenir un service aussi efficace que possible, il est de celui d'un entrepreneur de maintenir ce service avec le moins de frais possible et à ne lui donner que l'efficacité à laquelle il est forcément tenu. Personnellement, je sais que ce ministère n'a à se plaindre en rien de la manière dont les entrepreneurs ont rempli leurs engagements dans le passé. Cette année, au cours de trois tournées d'inspection, je n'ai pu découvrir une seule bouée assez hors de position pour pouvoir causer du danger, mais il peut arriver, quelque soit la façon dont le service est fait, qu'une bouée se déplace de temps à autre. C'est ce qui arrive fréquemment à nos propres bouées en avant de Québec, là où les causes de déplacement sont plus nombreuses que dans le chenal des navires.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

6. On a débattu la question de placer une bouée rouge en face de chaque bouée noire. Je recommande qu'on en mette là où les chenaux sont étroits et dangereux, mais je n'en vois pas la nécessité dans les voies larges où les bouées ne sont placées sur un côté seulement que pour marquer l'extrême limite de l'étendue navigable. Sur le lac Saint-Pierre, les bouées sont alternativement simples et doubles, mais elles sont si rapprochées que tous se sont accordés à admettre qu'il n'était besoin d'aucune bouée additionnelle.

7. On a insisté pour que toutes les bouées-barils à tribord soient remplacées par des bouées coniques. Je recommande de faire graduellement ce changement, et comme commencement je proposerais que six bouées pour des courants rapides, munies de têtes coniques, soient fabriquées cet hiver et placées le printemps prochain. Le coût de chacune serait d'environ \$300.

8. Je demande respectueusement qu'il me soit permis de recommander qu'on place les bouées-espars suivantes, non pas tant parce que je les considère absolument indispensables que parce que cela rencontrerait les vues des représentants qui m'accompagnaient et contribueraient fortement à supprimer toute objection possible à la manière dont le chenal est balisé : Quatre bouées-espars sur la batture de St-Augustin pour indiquer le chenal le plus profond à cet endroit. Je pense qu'avec le *Druid* ce travail pourrait être fait et les bouées placées plus économiquement que par l'entrepreneur. C'est près de la bouée à gaz de la batture de la Pointe-aux-Trembles, et leur surveillance pourrait être ajoutée à celle de cette dernière.

Deux autres bouées sur la batture de la Pointe-aux-Trembles et sur la grève des Ecoreuils. C'est un long parcours et il n'y existe à l'heure présente pour toute indication que deux bouées. Le chenal est large mais la batture s'étend sur plus de deux tiers de la largeur de la rivière. Environ cinq bouées additionnelles entre Ste-Croix et la Barre à Boulard. Les pilotes n'en recommandent pas le passage vu qu'une partie du chenal est indiquée par des lumières d'alignement, et ils craignent que des bouées placées sur des chenaux étroits seront une source de dangers pour les vaisseaux de tirant modéré qui marchent habituellement pendant la nuit.

Une bouée-espar rouge à la tête de la batture de Ste-Anne.

Distancer davantage les bouées du mouillage de Batiscan pour en indiquer l'entière largeur.

Une bouée noire au large de la batture ouest de Pouiller Grandmont.

Deux bouées additionnelles à Pouiller Grandmont.

Deux bouées additionnelles à Pouiller Carpentier.

Deux bouées rouges sur la batture aux Raisins.

Une bouée rouge sur la batture Népigon.

Une bouée noire additionnelle à la courbe Bellmouth.

Des bouées rouges vis-à-vis les bouées noires sur la voie supérieure en face de l'île St-Ours.

Une bouée rouge additionnelle à la courbe de la Pointe-aux-Trembles (en haut) et redistribution de toutes les bouées à cet endroit.

9. Au sujet du numérotage classé en quatre districts entre Québec et Montréal, tous reconnuent qu'il serait difficile de placer des numéros sur les bouées-espars et qu'il serait suffisant de les peindre sur les bouées en fer.

10. L'usage des ancres à oreilles fut mis sur le tapis, et je crois sincèrement que nous devrions prendre des mesures pour les abolir entièrement. Une ancre à oreille se soulevant de 8 à 10 pieds du fond, dans une tranchée en plein roc, constitue certainement un sérieux danger pour un vaisseau. J'ai promis aux représentants que je m'emploierais énergiquement à faire remplacer, le printemps prochain, cette sorte d'ancre par des poids en fonte.

11. Il y a des réparations urgentes à faire aux balises de jour. Si la haute balise au Platon était peinte en noir avec un centre blanc elle se détacherait probablement mieux sur la ligne de l'horizon. M. Hamel, le propriétaire d'une maison sise tout près de la balise s'est dit consentant à ce que le pignon faisant face au chenal soit peint par le ministère de la Marine. Je conseillerais que ce fût en couleur de plomb.

Les arbres cachent presque entièrement les balises de Nicolet. On devrait ou abattre quelques arbres ou hausser les balises.

La balise inférieure à Saint-Ours est à peine visible et devrait être haussée.

Il y a probablement d'autres balises qui requièrent des améliorations, et je demandais qu'on me permette de m'occuper d'avantage de ce point, quand j'aurai une chance de descendre à terre et d'examiner ces balises de plus près que ne me l'a permis le temps dont disposaient mes compagnons pour ce voyage.

12. On s'est aussi occupé des lumières nouvelles à ajouter et il n'y a aucun doute qu'il sera bientôt nécessaire d'en placer d'autres. Dans mon opinion on ne risquera pas d'ici à quelques années les vaisseaux de fort tirant dans les parties les plus compliquées et les plus étroites, durant la nuit. Voici les lumières additionnelles dont la pose est soumise à votre considération immédiate.

Deux lumières d'alignement à la Pointe à Basile, qui aideraient à franchir le barrage de Saint-Augustin.

Deux lumières d'alignement en amont de Sainte-Croix pour franchir le barrage de Sainte-Croix.

Deux lumières d'alignement au Platon pour franchir la Barre à Boulard et conduire au Cap Charles.

La mise en fonctionnement de deux lumières d'alignement pour lesquelles on a construit il y a quelques années des tours qui ont depuis servi de balises de jour à Sainte-Émélie.

13. Les représentants ont abondé dans l'opinion qu'une forte partie des difficultés que rencontrait la navigation sur la rivière provenait de l'ignorance des pilotes, et que tout en reconnaissant la majorité des pilotes comme très dignes de confiance, il était urgent de reviser entièrement le système de pilotage afin d'éliminer les incapables, de pouvoir assurer la punition des négligences, des cas d'ivrognerie, de l'incompétence et des accidents que celle-ci entraîne, et que cette carrière devait être ouverte à un concours de quelque sorte.

14. Il fut aussi question de continuer à creuser, à élargir et à redresser le chenal, mais je refusai de prendre part au débat de cette question, vu qu'elle n'était pas du domaine de ce ministère.

15. J'annexe pour qu'elles servent au ministère comme pièces de référence des notes prises au cours de l'inspection.

Le tout respectueusement soumis,

WM. P. ANDERSON,
Ingénieur en chef.

[Annexe B.]

RAPPORT DÉTAILLÉ DE L'INSPECTION DE LA TRAVERSE.

4 novembre 1898.

Au Sous-Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Monsieur, — J'ai l'honneur de faire rapport que j'ai étudié à fond et sur les lieux le projet de remplacer les deux phares flottants à la traverse Saint-Laurent, en amont de Québec, par des phares stationnaires sur jetées, et, conformément aux instructions reçues, je sou mets le résultat de mes recherches à ce sujet.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE ET DES PHARES FLOTTANTS.

La traverse est un endroit dangereux pour la navigation sur le Saint-Laurent : le chenal le plus profond n'ayant sur un parcours de trois milles qu'un quart de mille de

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

largeur, avec un courant de sept milles et demi et la voie suivant une direction diagonale. Cette traverse se trouvant dans un endroit où la rivière est large et des hauts-fonds invisibles existant de chaque côté, il a toujours été nécessaire de bien la baliser, et cela, d'autant plus, qu'il a été prouvé que des lumières d'alignement sur la rive n'étaient d'aucune aide pratique. Depuis 1836, cette traverse est indiquée par deux phares flottants, un à chaque extrémité, du côté sud du chenal. Le phare flottant inférieur est un fort vaisseau en fer muni d'une puissante sirène. L'autre est un vaisseau en bois en pleine désuétude qu'il faudra bientôt remplacer.

CHANGEMENT DANS LES CONDITIONS DU TRAFIC.

L'augmentation du trafic sur le Saint-Laurent a, ces années dernières, poussé les propriétaires de vaisseaux à risquer beaucoup plus que ne le prescrit la prudence, c'est-à-dire, à commencer plus tôt le printemps la navigation et surtout à la prolonger davantage l'automne. Ce nouvel état de choses a donné lieu à des récriminations contre le système de phares flottants, parce qu'ils ne peuvent être mis en place assez tôt ni être maintenus assez tard pour l'accommodement de la navigation. On a donc insisté auprès du ministère de la Marine pour que ces deux phares flottants soient remplacés par des aides stationnaires plus effectifs.

DÉTAILS SUR LES SITES.

En trois circonstances, la dernière fois en août dernier, j'ai fait des sondages et j'ai examiné le fond de la rivière dans le voisinage des deux phares flottants afin de déterminer ce qu'ils offraient de stabilité pour y asseoir les fondements des jetées. Aux deux endroits le lit est de boue recouvrant, ce me semble, un schiste argileux et offrant des plats de niveau assez régulier à environ quatre brasses sous eau. Tout près de ces phares-flottants on trouve facilement des plats à deux brasses seulement sous l'eau, mais, je le crains, ce ne serait pas assez près du chenal ni suffisamment en ligne pour donner satisfaction, et puis, à cet endroit, le fond paraît être différent au double point de vue du niveau et de la composition.

DESCRIPTION DES JETÉES REQUISES.

Il serait absolument indispensable de construire, dans 20 pieds de profondeur à marée basse, ce qui serait de 41 pieds à marée haute, des jetées à larges assises, et pour qu'elles résistent au courant qui est très fort et aux banquises possibles, il faudra, de toute nécessité les faire lourdes et immuables. Aux deux extrémités de la Traverse, la nature physique est la même : il y aurait toutefois à ajouter à n'importe quel mode de balisement au bout inférieur, un sifflet d'alarme dont il ne serait d'aucun besoin à l'autre.

Les jetées les moins dispendieuses et les plus faciles à construire seraient nécessairement celles formées de caissons de bois rempli d'un lest de pierres détachées ; je recommanderais ce genre de construction pour la partie au-dessous de l'eau à son plus bas, quel que soit le genre de construction adopté pour l'extrémité supérieure. Pour la partie au-dessus de l'eau le problème est quelque peu difficile à résoudre. Si l'on a en vue la double question de la durée et de l'efficacité, ce qu'il y aurait de mieux serait un manchon en acier, doublé d'un épais mur en béton et avec un pont de même composition ; mais, l'exécution de ce plan entraînerait une dépense beaucoup plus forte que si on n'employait que du bois pour toute la construction. D'après ce que j'ai pu en juger par les vieux quais de Québec, je crois que le bois est de bonne durée jusqu'à près du niveau de l'eau à son plus haut ; mais au-dessus et partout où le bois est sujet à devenir alternativement mouillé et sec, sa destruction est plus rapide, ne durant que 10 à 15 ans au plus, si ce bois est de qualité supérieure.

NÉCESSITÉ DES PHARES STATIONNAIRES.

Vu que le phare flottant du haut de la Traverse est en si mauvais état, il est d'urgence que nous y construisions de suite une jetée, et je suis d'avis qu'on fasse la même chose à l'autre extrémité si les fonds nécessaires sont fournis, parce que ce serait beau-

coup plus sûr que tout phare flottant, que ce serait là aux époques où le besoin d'aide à la navigation se fait le plus sentir et où l'on ne peut maintenir un phare flottant, c'est-à-dire aux deux bouts de la saison de la navigation. Etant donnée la tendance à prolonger davantage chaque année cette saison et à faire remonter le Saint-Laurent à des vaisseaux de plus en plus gros, cette nécessité est devenue pressante. Une fois le phare établi, son entretien ne coûte pas plus que celui d'un phare flottant, et d'un autre côté, le prix de construction ne dépassera pas considérablement le premier coût d'un phare flottant.

La nécessité d'un phare stationnaire à l'extrémité inférieure de la Traverse est moins grande qu'à l'autre, vu que le phare flottant qui y est est de premier ordre; que c'est en automne que les risques sont plus grands, vu que les vaisseaux descendent la rivière et doivent passer d'abord par l'extrémité supérieure; et vu aussi qu'un phare stationnaire à cet endroit en alignement avec un phare sur pilliers dirigerait dans la partie inférieure du chenal dans laquelle on peut naviguer en utilisant les deux lumières. Cependant, un deuxième phare stationnaire augmenterait la sécurité et améliorerait sensiblement le service.

PLAN ET COÛT.

Il n'a pas été préparé un plan soigné de la jetée ou phare stationnaire, mais, d'après une estimation approximative basée sur la quantité de matériaux entrant dans une structure de grandeur raisonnable le coût serait de \$40,000 pour une jetée en bois avec un phare, et complet; si la partie au-dessus de l'eau était en acier et béton, ce coût serait augmenté d'environ \$20,000, mais ce changement triplerait probablement la durée de la construction sans qu'il fut besoin de réparations considérables. Pour le sommet je recommande une structure en bois recouverte de béton et surmontée d'un phare et d'une habitation pour le gardien, le tout en bois, comme offrant les meilleurs avantages à chacune des deux stations. Pour agrandir la jetée de façon qu'on puisse y placer un sifflet d'alarme de première classe, et pour installer ce sifflet, la dépense pour la station inférieure de la Traverse serait augmentée de \$10,000 à \$12,000 environ.

MODE DE FAIRE LES TRAVAUX.

Je recommande aussi que les travaux soient faits par le ministère de la Marine, sous son contrôle direct. S'ils l'étaient à l'entreprise la probabilité des suppléments serait telle qu'il serait nécessaire d'établir une large marge pour y pourvoir, et les nombreuses chances de négligence qu'offre ce genre de travaux seraient une grande tentation. Le ministère contrôlant, on serait assuré d'avoir du bon ouvrage, de bons matériaux, et le coût serait probablement moins élevé que si c'était donné à l'entreprise.

RÉSUMÉ.

En résumé, je recommande la construction immédiate d'un phare permanent sur jetée à l'extrémité supérieure de la Traverse, la structure de base devant être en billots, la structure extérieure en béton et les bâtisses en bois, au coût probable de \$60,000, et qu'ensuite on élève une structure semblable, mais muni d'un sifflet d'alarme, à la Traverse d'en bas, au coût probable de \$72,000, aussitôt que les fonds nécessaires seront accordés pour ces travaux, et que ceux-ci soient exécutés sous la surveillance directe du ministère et non à l'entreprise, cela garantissant un travail et des matériaux de première classe et assez probablement une plus grande économie.

Respectueusement soumis,

WM. P. ANDERSON,
Ingénieur en chef.

Marine et Pêcheries.—Division de la Marine.

[Annexe C.]

LISTE DES BOUÉES MAINTENUES DANS LES EAUX DU CANADA PAR LE MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

ONTARIO.

Amherstburg, y compris Bois-Blanc.....	44
Baie de Quinté (trois contrats).....	31
Baie Burlington.....	1
Collingwood.....	14
Fiddler's-Elbow.....	1
Gananoque Narrows.....	5
Baie Georgienne.....	11
Batture Grecque.....	1
Batture Verte.....	1
Grosse Pointe.....	6
Kaministiquia.....	11
Batture Kennedy.....	1
Kingston.....	16
Petit Courant.....	6
Lac des Bois.....	144
Rocher Solitaire (<i>Lone Rock</i>), bouée-cloche.....	1
Midland.....	6
Canal Murray et baie de la Presqu'île.....	23
North Sisters Rock, Ont.....	4
Napanee.....	14
Niagara, bouée-cloche.....	1
Orillia.....	6
Owen-Sound.....	.
Parry-Sound.....	26
do bouée à gaz.....	3
Pembroke.....	20
Pointe Pelée, bouée à gaz.....	2
Port-Rowan.....	10
Rivière Thames.....	7
Rondeau.....	6
Lac Nipissingue.....	32
Saut Sainte-Marie.....	20
do abords du canal.....	25
South Baymouth.....	4
Lac Supérieur.....	7
Trenton.....	11
Pointe au Baril.....	18
Batture de la Surprise (bouée-cloche).....	1
Penetanguishene.....	10
Rocher du Cheval-Rouge.....	1
Chenal Saint-Joseph.....	4
Port-Arthur.....	1
Lac Simcoe.....	8
Batture à la Crêpe (bouée-cloche).....	1
Batture Tin-Cap.....	2

QUÉBEC.

Anse aux Maisons, Iles de la Madeleine.....	6
Bersimis et Baie des Outardes	10
Cap Chatte.....	1
Pointe Carleton	1
Chicoutimi.....	13
Pointe au Coq	1
Rivière au Renard	1
Gaspé.....	5
Lachine et lac Saint-Louis.....	23
Lac Saint-François.....	36
Matane.....	3
New-Richmond	4
Paspébiac.....	1
Percé.....	2
Rivière Richelieu (2 contrats).....	42
Rivière des Prairies.....	10
Rivière Ste-Anne.....	1
Saint-Thomas	8
St-Placide.....	40 ou 50
Chenal nord (île d'Orléans).....	10
Anse du Cap.....	6
Bonaventure.....	1
Saint-Laurent (de Montréal à Québec).....	258
Rocher Eshourie.....	2
Grande Entrée.....	5
Havre Amherst.....	8
Rapides Richelieu (balises).....	..
Entretenues par agents pour le ministère, bouées à gaz.....	10
“ “ “ bouées plus petites.....	40

558

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Bathurst.....	26
Baie Verte.....	36
Port aux Castors et havre de Black	9
Baie du Vin.....	4
Rivière Saint-Jean.....	68
Goulet des Terres Noires.....	12
Bouctouche.....	15
Campobello.....	10
Carquette.....	20
Cocagne, pieux, 50.....	11
Dalhousie et Ristigouche.....	9
Didgequash.....	5
Dorchester.....	3
Grand-Lac et rivière au Saumon.....	68
Grand-Manan.....	29
Grande Shemogue.....	7
Harvey.....	7
Letête et baie Back.....	21
Lepreaux.....	3
Petite Shemogue.....	6
Petite Shippégan et Miscou.....	12
Magaguadavic !.....	13
Miramichi.....	14

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

NOUVAU-BRUNSWICK.—*Fin.*

Musquash	7
Néguac	12
Baie du Chêne et Ristigouche	6
Oromocto	14
Pisarinco	5
Pokemouche	5
Quaco	3
Richibouctou et Albion	28
Richibouctou, Kingston et Cour de Brown	30
Shédiac	11
Shippégan	19
Saint-André	15
Baie Sainte-Croix	11
Tabusintac	17
Tracadie	19
Washadamoak	2
Iles Occidentales	22
Maquapit et lacs des Français	24
Grande-Anse	4
Petit-Rocher
Bras nord-ouest, Miramichi	6
Pointe au Marais	1
Dipper-Harbour	3
Rivière Bouctouche	18
Ruisseau Tynemouth	2
Entretenues par agents (bouées-signaux)	9
“ “ (bouées-barils)	2

702

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Baie Fortune	3
Pointe à la Plage	3
Bedèque	11
Cardigan (en bas)	5
Cardigan (en haut)
Cascumpec	26
Charlottetown	42
Tête de l'Anse	2
Crapaud	6
Rivière de l'Est	16
Baie Egmont	10
Georgetown	13
Havre aux Oies	2
Grande Rivière	10
“ “ Lot 14	8
Rocher aux Sauvages	1
Malpèque	16
Miminegash	3
Petit Chenal	2
Montague	6
Port-Murray	23
New-London	20
Orwell et rivière Vernon	6
Pinette	5

ILE DU PRINCE-EDOUARD.—*Fin.*

Port-Hill.....	9
Pownal.....	7
Baie Rollo.....	3
Rustico.....	5
Savage Harbour.....	2
Souris.....	4
Port Saint-Pierre.....	8
Summerside.....	11
Tracadie.....	3
Pointe Ouest.....	1
Ile Boisée.....	1
Baie Egmont.....	2
Brae Harbour.....	3
Entretenuës par agents (bouées-signaux).....	3

312

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Havre de l'Avocat.....	5
Rivière aux Pommes.....	8
Arichat.....	16
Rivière Avon.....	5
Barrington.....	32
Rivière aux Ours.....	12
Havre aux Castors.....	2
Birchton.....	5
Bridgewater.....	10
Canso et Passage Saint-André.....	28
Cap du Nègre et Havre Nord-Est.....	14
Caribou.....	6
Chéticamp.....	12
Chezsetcook et Petpiswick.....	6
Ile de Noël et détroit de Barra.....	11
Anse de Clark, baie de l'Ouest.....	3
Havre de Clark.....	15
Passe Cockerwit et Havre Woods.....	15
Havre au Corbeau.....	3
D'Escousse.....	8
Chester.....	5
Digby et Annapolis.....	7
Dover.....	5
Havre Dipper.....	3
Grand-Bras-d'Or.....	7
Guysborough.....	3
Anse au Foin.....	8
Havre au Bouche.....	1
Ingonish, baie du Sud.....	8
Havre d'Isaac.....	11
Janvrin.....	4
Jeddore.....	11
Judique.....	1
Ketch Harbour.....	13
L'Ardoise.....	3
La Have.....	8
Passage Lennox.....	16

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

NOUVELE-ÉCOSSE.—*Suite.*

Little-Narrows.....	10
Liverpool.....	3
Lockport.....	6
Lunenburg.....	9
Lunenburg, sud.....	9
Lunenburg, sud du milieu.....	16
Louisbourg.....	6
Mabou.....	12
Baie Mahone et Chester.....	13
Main-à-Dieu.....	6
Havre Margaree.....	9
Ruisseau à la Martre.....	6
Merigomish.....	6
Monsellier.....	10
Havre McKinnon.....	4
Musquodoboit.....	7
Northport.....	11
Sydney-Nord.....	5
Parrsboro.....	6
Petit de Grat.....	11
Pictou.....	3
Havre de Pope.....	3
Port-Hood.....	6
Port Le Tour.....	11
Port-Medway.....	9
Port-Marien.....	2
Pubnico.....	16
Pugwash.....	8
Prospect, en bas.....	10
Rivière Jean.....	3
Sainte-Anne.....	2
Rivière Sainte-Marie.....	8
Baie Saint-Pierre.....	16
St. Peter's Inlet.....	11
Sambro.....	9
Havre Shag.....	12
Sheet Harbour.....	9
Shelburne.....	10
Tatamagouche.....	18
Baie Terreneuve.....	3
Baie Tor.....	16
Havre de Trois-Brasses.....	5
Tidnish.....	5
Tusket.....	17
Prospect, en haut.....	4
Wallace.....	5
Baie de l'Ouest.....	3
Westport.....	3
Tangiers.....	4
Pointe Gillis, port Boulacet.....	1
Dublin Ouest et chenal Croche.....	13
Pointe Chester Martin.....	3
Weymouth.....	13
Whitehead.....	9
Yarmouth.....	50
Ile de Smith.....	1

NOUVELE-ÉCQSSE.—*Fin.*

Rocher au Navire		1
Sydney.....		2
Shulee.....		8
Baie Bras-d'Or-Est.....		2
Port-Félix.....		7
Entreteneus par agents.....	(Bouées-sifflets)	17
“ “.....	(Bouées-cloches)	14
“ “.....	(Bouées-barils)	24

 916

COLOMBIE-ANGLAISE.

Récif Gossip.....	(Bouée-baril, bois)	1
Récif Gabriola.....	(“ fer)	1
Ile du phare.....	(“ bois)	1
Pointe-Grey.....	(“ fer)	1
Spanish Bank.....	(“ bois)	1
Sturgeon Bank.....	(Bouée-conique, fer)	3
Ile Jesse.....	(Bouée-baril, bois)	1
Récif Horsewell.....	(“ “)	1
Pointe au récif, M. I.....	(“ “)	1
Rocher Clark.....	(“ “)	1
Qualicum.....	(“ “)	1
Comox Bar 1.....	(“ “)	1
Comox Bar 2.....	(“ “)	1
Récif Kelp.....	(Espar)	1
Récif Burnaby.....	(“ “)	1
Pointe Kelp, Bras de Baynes.....	(“ “)	1
Pointe du Village “.....	(“ “)	1
Somass, R. Alberni.....	(“ “)	5
Victoria, port.....	(Cage en treillis)	3
“ “.....	(Bouée-baril, bois)	1
Havre aux Esquimaux.....	(“ “)	1
“ “.....	(Bouée conique, fer)	1
Nanaïmo.....	(Cage en treillis)	10
Sand-Heads, rivière Fraser.....	(Fer)	10

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

[Annexe D.]

RAPPORT ANNUEL DES RELEVÉS HYDROGRAPHIQUES DES GRANDS LACS.

BUREAU DES RELEVÉS HYDROGRAPHIQUES,

OTTAWA, 17 novembre, 1898.

A l'ingénieur en chef,
Ministère de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant au sujet des relevés hydrographiques faits au cours de l'année dernière.

Durant l'hiver, on a préparé et transmis à l'hydrographe de l'amirauté à Londres et à l'hydrographe de la marine américaine, à Washington, E.-U., chacun un croquis au propre de la rive canadienne du lac Erié comprenant l'espace entre la Longue Pointe et la Pointe Pelée. L'amirauté a publié récemment deux nouvelles cartes de la partie orientale du lac Erié. Elles comprennent toute la rive canadienne de la rivière Niagara jusqu'à Port Burwell, y compris la Longue Pointe.

Il y a eu changement personnel au printemps : M. R. E. Tyrwhitt, du bureau des dessinateurs, remplaçant M. J. F. Fraser et M. G. W. Hyndmont (prenant sa retraite). M. Tyrwhitt a apporté dans l'accomplissement de ses devoirs beaucoup de zèle et d'efforts.

La saison des relevés hydrographiques a commencé le 25 avril, date à laquelle le steamer *Bayfield* a quitté Owen-Sound après avoir réparé plusieurs balises-compas et le "swinging ship" afin de découvrir les irrégularités de son propre compas.

Vu l'ouverture de la nouvelle voie pour le grain et le fret à Parry-Sound par des vaisseaux à fort tirant destinés à ce trafic, je reçus instruction de me rendre à Parry-Sound, de faire une soigneuse inspection de toutes les bouées-espars, de les changer de place, si c'était nécessaire, de baliser la rive Séguin, d'examiner attentivement tous les sondages marqués comme douteux sur la carte, et de faire rapport sur l'à-propos de substituer le chenal de la Roche Carling au chenal de la Roche Gordon.

J'employai une grosse semaine à ce travail : je changeai de position plusieurs bouées et je découvris une grosse roche dans le milieu du passage à la Roche Gordon ainsi que d'autres de moindre volume dans le chenal. Je fis un rapport favorable du chenal de la Roche Carling (adopté depuis) ; mais en l'absence de lumière suffisante sur son parcours je dus améliorer temporairement celle du chenal de la Roche Gordon en y ajoutant un feu d'alignement pour aider à franchir le passage à la Roche Gordon et un autre feu d'alignement pour guider entre les Roches Lyons et l'île Cameron. On a cessé de se servir de ces feux en septembre, et pour marquer pendant la nuit le chenal de la Roche Carling on a placé une bouée à gaz à l'île Hooper, une autre au large de l'île du Sapin, et une lumière stationnaire sur la Roche Carling.

Le 4 mai, j'arrivai à l'île aux Canards, et je continuai les relevés hydrographiques des rives sud des îles Grand Manitoulin et Cockburn ; jusqu'au 10 juillet j'employai tout mon temps à compléter les travaux aux environs et plus particulièrement à l'ouest des îles aux Canards (travaux commencés à l'automne 1877). Depuis cette date les relevés ont été complétés du côté de l'est jusqu'à la baie de la Providence ; puis la triangulation et l'exploration de la ligne riveraine ont été complétés jusqu'au phare de l'île à l'Anse, c'est-à-dire jusqu'au point où ces travaux se rattachent, ceux qu'a fait le capitaine Boulton en 1883-84.

Montés sur de petites embarcations nous avons fait des sondages sur une distance moyenne d'un mille marin à partir de la rive, c'est-à-dire de façon à étudier toute la batture submergée. Les sondages dans l'eau profonde furent faits du pont du steamer sur une étendue moyenné de dix milles et à une profondeur variant de 40 à 60 brasses. En petites embarcations il a été fait 110 milles d'exploration et 1,035 milles de sondage, et en steamer 830 milles de sondage.

Rien de bien important n'a été découvert, mais plusieurs hauts-fonds (tel que celui qui est au sud des îles aux Canards) et plusieurs battures déjà connues ont été soigneusement examinées et notées.

La ligne presque invariablement droite et très basse de la rive sud de l'île du Grand Manitoulin a rendu impossible toute triangulation régulière. Sur la rive est du havre de l'île Verte, un excellent fond a été déterminé; une triangulation satisfaisante a été faite à l'ouest jusqu'à l'extrémité la plus avancée de l'île Cockburn et dans le détroit de Mississauga, ainsi qu'à l'est de la Pointe Melville (à dix milles à l'ouest de la baie de la Providence). Pour rattacher le triangle ouest à l'île Drummond et celui de l'est au phare de l'île à l'Anse, on a dû jeter l'ancre à environ 8 milles au large de la rive et placer sur la rive trois principales stations consécutives, trois lunettes méridiennes afin de prendre simultanément des vues à un signal à bord du bateau. Cette méthode de travail a été trouvée très satisfaisante quand le temps était beau. Le steamer a pris sept positions différentes entre la Pointe Melville et l'île à l'Anse et deux entre le détroit de Mississauga et l'île Drummond.

Un site d'observation a été établi à N. 74° 23' E. 957 pieds de la partie la plus élevée de l'île, et pendant huit nuits sa latitude a été étudiée au moyen d'un sextant et d'un horizon artificiel. Chaque nuit on a noté les altitudes circum-méridiennes d'au moins deux étoiles au méridien du sud et environ 50 altitudes de la région polaire. La latitude moyenne est de 45°, 39', 74" N. avec une erreur probable de 35". Ce résultat place l'extrémité sud des îles aux Canards 1¼ mille plus loin du côté nord que d'après la vieille carte. Je m'attendais à cela vu les difficultés que nous éprouvons soit pour nous rendre à ces îles, soit pour en revenir.

La longitude sur ce point d'observation fut également obtenue en établissant une distance méridienne entre lui et le phare de l'île à l'Anse. Cinq voyages furent faits entre les deux endroits et cinq chronomètres furent apportés. La distance méridienne s'est trouvée être de 4m. 14s. 77 ou 1° 11' 11".55, ce qui met la longitude à 82° 55' 20".08 ouest de Greenwich.

L'occasion s'en présentant M. Anderson a fait des observations sur les déclinaisons de l'aiguille magnétique avec un magnétomètre unifilaire, et ont été 6° 38' .0 ouest aux îles Reid, Parry-Sound, 6° 53' .0 ouest au phare de l'île à l'Anse, 3° 47' .5 ouest à Baymouth sud, et 31° 18' ouest à la baie de la Misère, île du Grand Manitoulin. Ces observations et d'autres précédentes à l'île de l'Anse sembleraient indiquer à cet endroit une variation anormale. Les dernières cartes isogones donnent 5° ouest comme déclinaison pour cette localité.

Pour le bénéfice général des navigateurs une bouée-espar rouge a été placée sur la pointe avancée des battures qui partent de l'extrémité sud des îles aux Canards. Jusqu'ici ce dangereux récif n'avait jamais été bien indiqué.

On a aussi placé quatre bouées-espars à l'entrée du golfe Manitoulin pour contribuer avec les lumières d'alignement à guider les vaisseaux pour pénétrer dans la baie du sud. Pour rendre sûre l'entrée des vaisseaux qui recourent à cette baie comme port de refuge, il faudrait enlever les roches qui sont au milieu afin qu'ils puissent y pénétrer librement, car la courbe brusque qui existe aujourd'hui est dangereuse pour n'importe quel vaisseau dans les gros temps.

La saison qui vient de se terminer (25 octobre) a été loin d'être propice aux travaux sur une rive aussi exposée que l'est la rive sud de l'île du Grand Manitoulin. Il y a presque toujours fait grand vent, ce qui rendait impossible l'atterrissage au milieu de ces galets et de ces récifs, et tout autre qu'agréable les sondages à bord des petites embarcations. Les nuits étaient presque toujours obscures, et j'ai perdu plusieurs occasions d'obtenir des latitudes.

Mes assistants, M.M. Anderson et Tyrwhitt, ont fait durant la saison un travail très satisfaisant. Comme d'habitude, les officiers du steamer, le capitaine McGregor et Mr. Nesbit, ingénieur, m'ont rendu de très précieux services.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. J. STEWART.

(Annexe E.)

ÉTUDES SUR LES MARÉES ET LES COURANTS DANS LES EAUX
CANADIENNES.

OTTAWA, 15 décembre 1898.

M. WM. P. ANDERSON, I.C., ingénieur en chef,
Ministère de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport qui suit sur les progrès faits dans ces études. Les localités où se faisait le plus sentir présentement le besoin des recherches sur les courants le long de nos côtes ont été mentionnées dans mon dernier rapport ; mais aucune mesure n'a été prise pour exécuter cette partie du service au cours de cette saison. Tout de même, on a pu, en étudiant les marées dans cette région, recueillir quelques renseignements sur la direction des courants dans la baie de Fundy.

Deux des principales stations d'observation des marées ont été entièrement réparées cette année ; on a aussi perfectionné les méthodes de calcul ainsi que la publication des tableaux de marées qui est faite par ce bureau.

Durant l'été nous avons étudié le jeu des marées dans la baie de Fundy, où huit stations d'observation ont été établies, et à des différents endroits on a, pendant une période de trois à cinq mois, obtenu un pointage régulier. A plusieurs de ces stations les niveaux de marées ont été marqués sur marégraphes permanents. On s'est également occupé de la question de la moyenne du niveau de la marée dans la baie de Fundy, et les données établies au cours des études les plus satisfaisantes qu'on a pu faire se trouvent dans ce rapport.

J'ai mentionné dans mon dernier rapport les principales revues et publications maritimes et géographiques qui publient des analyses, des rapports de notre bureau et des résultats obtenus. Il faut y ajouter deux autres analyses publiées dans la publication hollandaise *De Ingénieur*. Ces analyses couvrent cinq pages in-quarto et contiennent deux cartes reproduites de ces rapports. Dans une étude sur le dernier rapport annuel de ce ministère, le *Journal of Commerce*, de Liverpool, continue à exprimer sa plus entière satisfaction des travaux de notre bureau, et il appuie sur l'importance des résultats au point de vue commercial.

Les moyennes de marées pour Saint-Jean, N.-B., données dans mon dernier rapport et provenant du point de repère établi à la maison de douanes, ont été d'une grande utilité à cet endroit. En comparant ces niveaux avec les données indiquées par le point de repère, M. Wm. Murdock, I.C., le surintendant du château d'eau, a pu fixer la véritable élévation du niveau moyen de la mer, le relevé à eau basse, et obtenir d'autres renseignements précieux pour lui. Les niveaux de marée qu'il fallait établir en vue de la construction des quais cette année, ont été obtenus de cette manière au même point de repère. Nous avons aussi obtenu par le marégraphe de Saint-Jean, et de minute en minute, le niveau de la marée, afin de pouvoir ramener à un ensemble très succinct de vastes séries de sondages pratiqués pendant la saison par M. E. T. P. Shewen, ingénieur local des travaux publics. Pour y arriver on a noté 3,800 données spéciales fournies à ce marégraphe par D. L. Hutchinson, l'observateur des marées, en septembre et en octobre 1898.

Le relevé des marées à l'embouchure de la rivière Fraser a également été de grande utilité lors de la construction d'un vaste quai à charbon à Vancouver. C'est M. H. J. Cambie, ingénieur local pour la section du Pacifique Canadien, qui a été, à cette fin, noter les relevés, le but étant de trouver à quelles périodes de la marée le changement pourrait être effectué pendant le plus grand nombre d'heures consécutives. L'irrégularité et l'inégalité qui distinguent la marée sur le Pacifique rendent très difficile la tâche de fixer ces périodes à moins d'avoir un relevé des marées pour guide. La différence d'un pied dans le niveau du quai, soit en plus, soit en moins, déterminerait un écart considérable dans le nombre d'heures par semaine où le travail serait possible. La nature des marées sur la rivière Fraser est tellement identique aux marées près de Vancouver, que les mêmes données donnent les mêmes exactitudes.

Tous ces faits prouvent de combien de manières notre bureau peut indirectement rendre des services précieux, en outre de ce qu'il fait directement pour les intérêts de la navigation.

La dépense totale encourue pour les relevés des marées durant l'année administrative 1897-98 a été de \$3,081.45.

LES PRINCIPALES STATIONS DE RELEVÉES DES MARÉES.

A ces stations, à l'exception de la baie Forteau, dans le détroit de Belle-Isle, il y a eu durant l'an dernier peu d'interruption de conséquence dans le progrès du relevé des marées. A cet endroit, le caisson sur lequel repose le marégraphe était trouvé en plein état de vétusté, lors de l'inspection de 1897, mais faute de ressources on ne put les réparer. Il fut cependant fait quelques améliorations et un marégraphe de style perfectionné fut substitué à l'ancien. En novembre, au cours d'une forte tempête, le caisson fut si endommagé et dérangé que l'instrument se trouva mis hors d'utilité. On prit de nouveau des mesures dans l'espoir de faire des réparations cette année, en construisant un caisson pour recouvrir l'ancien sur deux côtés. Il fallait aussi établir d'autres niveaux pour fixer de nouveau la donnée du plan après les changements faits à cette station et il fallait accorder à cette donnée le marégraphe optique. Un nouveau barographe de genre supérieur devait être substitué au barographe actuel et on devait se servir du dipléidoscope et l'ajuster au besoin pour assurer l'exactitude du temps, servant à cette station. Ce travail fut confié au capitaine Douglas, R.M.R., qui avait surveillé l'érection du marégraphe de la baie Forteau, lors de la première installation. On lui fournit aussi tous les instruments et matériaux nécessaires pour établir une station secondaire de relevé des marées à la baie Château, travaux qui pouvaient être exécutés en même temps que ceux du caisson de la baie de Forteau. La comparaison avec la baie Château, à l'extrémité la plus éloignée du détroit, au moyen d'observations simultanées pendant quelques mois serait très précieuse, parce que tout indique que le temps des marées à la baie Forteau, subit l'influence de la marée qui sort du fleuve Saint-Laurent. On pourrait ainsi préciser jusqu'à quel point cette influence existe et on pourrait alors en tenir compte. Malheureusement des difficultés ont surgi et empêché de mettre ces arrangements à exécution. On a essayé ensuite de faire donner ordre à un officier du département qui se trouvait alors à Belle-Isle de faire construire le caisson requis, ce qui empêcherait le marégraphe d'être emporté en temps de tempête d'hiver. Des instructions furent envoyées d'Ottawa par courrier ; on fit aussi des efforts pour l'atteindre à Tilt Cove, la station télégraphique la plus proche, pour le cas où il reviendra par la route ordinaire suivie *via* Saint-Jean, Terre-neuve : (2,120 milles pour se rendre à Ottawa). On ne put réussir. Sur les entrefaites on apprit à Ottawa, le 16 août : que le commandant H. E. Purey-Cust, M.R., du *Rambler*, occupé à faire des explorations dans le détroit de Belle-Isle, s'était rendu dans la baie Forteau à la fin de juin, avait bien voulu rentourer le marégraphe et mettre en bon ordre d'opération l'instrument. Le ministre lui doit des remerciements pour ce travail d'autant plus appréciable dans un endroit aussi isolé quand tout autre arrangement avait fait long feu. Nous avons été heureux d'envoyer à sa demande, pour servir en rapport avec ses propres explorations, une copie du relevé des marées obtenu là. Pour assurer l'érection du caisson, un plan et une description furent préparés pour la troisième fois et envoyés à l'observateur des marées à la baie Forteau, M. A. Hart.

Les matériaux avaient déjà été expédiés de Québec lors du voyage annuel du vaisseau d'approvisionnement, et en septembre, après que la partie la plus active de la saison de la pêche fut terminée, M. Hart put s'assurer des services des hommes de l'endroit pour ce travail. En bâtissant le caisson, la maison du poste fut mise à plus haut niveau, ce qui altère l'élévation du zéro du marégraphe optique : celui-ci est donc de nouveau en bon ordre, mais sans les moyens d'obtenir une donnée exacte d'un niveau pour les observations, pendant que, contrairement à ce qu'on espérait cette saison, on n'a pu obtenir les autres améliorations à cette station et les observations comparatives.

A l'île Saint-Paul, le caisson érigé en 1893 a été rongé et partiellement défoncé à cause des fortes intempéries auxquelles il est exposé. Les parties attaquées ont été rem-

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

placées par d'autres pièces de bois placées à la façon en septembre, sous la surveillance du capitaine Douglas. Ce caisson nouveau a été travaillé de façon à s'appuyer fortement sur la falaise rocheuse sur les deux côtés : il est chargé d'un pesant lest et la façade est recouverte de fer.

On a aussi pris l'occasion de mettre à l'épreuve et d'ajuster le diploscope et de remettre le baromètre en bon ordre grâce à une comparaison simultanée, par une journée favorable, transmise par câble de l'observatoire météorologique de Sydney, Cap-Breton.

A la Pointe sud-ouest d'Anticosti, le caisson qui protège le marégraphe en face se trouvait en plein dépérissement lors de la visite dans l'été de 1897. Conséquemment, cette année-là en décembre, un coup de vent terrible a soulevé l'encaissement en fer qui renfermait les tuyaux de marée et le marégraphe n'a plus fonctionné jusqu'à la fin de janvier, époque où la glace se forma et abaissa les flots. On a découvert que la différence dans le temps de la marée entre Anticosti et Québec se soutient assez régulièrement, et comme au cours de trois ans on a obtenu déjà un relevé sur une bonne échelle, il a été décidé d'abandonner la dépense qu'entraîneraient des réparations complètes et de continuer de simples observations tant que le marégraphe sera en bon ordre. Comme le déplacement de la feuille de métal fait sortir l'encaissement de sa position verticale, les tuyaux ont été remplacés, et tout l'encaissement, trois pieds de diamètre, a été utilisé comme puits de marée. Heureusement le tout a pu servir de cette manière pendant tout l'été dernier et jusqu'à maintenant, ce qui a permis d'obtenir ce relevé additionnel.

A la Pointe au Père, on prend les relevés à l'aide de syphon à marée basse ; pour compléter le raccordement, une pompe aspirante s'étend dans le fond sur près de 200 pieds dans la direction de la mer. Au printemps cette pompe fut emportée par la glace et de nouveau le 15 octobre, au cours d'un ouragan d'une violence inouïe. On a pu heureusement la replacer avant l'hiver, ce qui nous fera obtenir un relevé des plus basses marées pendant l'hiver.

A Halifax, la seule interruption a été causée par la cassure du cheveu dans l'horloge du marégraphe et le temps pris à en reposer un autre. Ce cheveu-ressort est en palladium, car ceux d'acier se rouillent au point d'altérer la régularité de l'horloge. Il est cependant probable que quand les ressorts en acier sont dorés ou quand on se sert de la composition employée pour les ressorts non magnétiques, on obtient ce qu'il y a de mieux, parce que les chances de cassure sont moins nombreuses. Ce danger est complètement éliminé partout où l'on se sert de l'horloge à cylindre alternatif en rapport avec le marégraphe.

Le marégraphe de la cale sèche de Lévis est le seul qui repose sur une base de maçonnerie, et se trouvant dans un port abrité, il n'a pas causé d'ennuis pour la peine d'en parler. Toutefois quelques interruptions ont été causées par le fait que les marqueurs de marée restés dans les tuyaux après que leur diamètre eut été réduit à trois pouces à cause de l'exigüité de l'endroit où il fallut les placer. Des tuyaux en cuivre de trois pouces et demi de diamètre intérieur ont remplacé ceux en fer, et pour ces nouveaux tuyaux il a été préparé tout spécialement des marqueurs (*floats*) en cuivre (*copper*) de deux pouces et demi de diamètre. Ce diamètre a été jugé suffisant, vu que ces tuyaux ne s'enrasseraient pas. Le marqueur est lesté d'un poids en plomb, placé à l'extérieur, qui conservera l'exacte verticalité et l'empêchera de s'immobiliser dans le tuyau. Le nouveau marqueur a aussi 50 pour 100 plus de volume que l'ancien, qui n'avait que deux pouces de diamètre et même, si peu volumineux qu'il fût, était exposé à s'arrêter dans le tuyau une fois rouillé.

Relevés sur la côte du Pacifique.—Outre les sept principales stations de relevés de marées sur nos côtes de l'est, il y a aussi deux stations sur le Pacifique qui sont sous la surveillance du ministère des Travaux publics : la première se trouve à Sand Heads, à l'embouchure de la rivière Fraser, dans le golfe de Géorgie, et l'autre, qui était à Victoria, a été plus tard placée dans le voisinage du havre d'Esquimalt. Tous les relevés obtenus à ces stations s'étendent de février 1895 jusqu'à date, soit une période de plus de trois années. Une copie de ces relevés a été fournie à notre ministère sous forme d'une série d'imprimés sur fond bleu, reproduits des originaux. Lors de l'incendie de février 1897, qui détruisit les mansardes du ministère de la Marine, où se trouvaient alors nos bureaux, ces imprimés furent perdus, vu qu'il fallut s'occuper tout d'abord de sauver les originaux, des relevés des côtes de l'est, qui le furent tous ainsi que les comparaisons pour les don-

nées de niveau, les données barométriques et les aperçus météorologiques qui les accompagnent.

Grâce à l'obligeance de l'ingénieur en chef des Travaux publics, les copies détruites ont pu être remplacées depuis. Le surintendant du service côtier et géodésique des Etats-Unis, apprenant par les rapports de notre bureau de relevés, l'existence de ces relevés, demanda de les lui prêter en avril 1897, vu que ce sont là les seuls points où des observations aient été faites entre la côte américaine sur le Pacifique et l'Alaska. On accéda à cette demande. En mars 1898, ces copies furent envoyées à l'observatoire météorologique de Toronto pour servir au cours des recherches sur les ondulations secondaires de la marée entreprises par M. Denison, du personnel du bureau météorologique de Toronto. Dans les deux cas ces copies sont revenues en excellent état.

En septembre 1898, toutes les archives des pointages primitifs sur le littoral du Pacifique ont été perdues dans l'incendie de New-Westminster; et les copies fournies à ce département sont les seules en existence. Ces copies couvrent le temps écoulé depuis février 1895 jusqu'à juillet 1898, inclusivement, moins un intervalle d'un mois pour chacune des deux stations.

C'est pourquoi le ministère des Travaux publics a demandé qu'il fut fait un double de toutes les copies pour remplacer ses propres originaux. L'hydrographe de l'amirauté a aussi demandé les pointages d'une année entière à chaque station. Ainsi il a été nécessaire de se procurer de quelque manière un double des pointages soit par la reproduction soit par une classification nouvelle.

Des faits ci-dessus mentionnés il ressort évidemment qu'on encourt des risques graves en permettant que des relevés des marées d'une telle importance demeurent d'année en année sans en faire les classifications et les réductions nécessaires, et sans les soumettre à l'analyse harmonique, faute de pouvoir faire les dépenses nécessaires. Tant que cela n'est pas fait on n'en obtient aucun résultat constant; ces travaux une fois faits serviraient de base aux tableaux de marées à l'usage des ports de la côte du Pacifique.

AMÉLIORATIONS DES TABLEAUX DE MARÉE POUR 1898.

Tableaux de marée pour Saint-Jean, N.-B.—Ils ont été publiés pour la première fois pour l'année 1898. Ils sont basés sur les pointages faits depuis avril 1894 jusqu'à mai 1896, soit pendant deux années entières, les premiers pointages qui s'étendent de décembre 1892 à mars 1894 n'ont pas été compris parce qu'il n'était pas certain que la prise d'eau des tuyaux indicateurs eût toujours été libre, et que les pointages ont été très satisfaisants.

Après Halifax et Québec, Saint-Jean est pour l'importance le troisième port du Canada pour lequel des tableaux complets de marée indiquant et l'heure et la hauteur des marées ont été préparés et publiés depuis le commencement des relevés hydrographiques en 1893. Ces tableaux sont compilés d'après des observations exactes des marées dans ces ports, et bien qu'ils soient encore basés sur des pointages faits pendant un laps de temps relativement peu étendu, ils sont sans contredit meilleurs que tout ce qu'on pouvait se procurer jusqu'ici. La hauteur des marées, telle qu'indiquée dans ces tableaux, est d'une grande utilité dans les endroits où le flux et le reflux sont aussi considérables qu'à Saint-Jean et à Québec. Quand les observations faites durant cette saison aux postes secondaires de la baie de Fundy seront classifiées, elles donneront la différence des marées comparées avec celles de Saint-Jean, ce qui rendra ces tableaux d'une utilité générale pour toute cette région.

Le bas du fleuve et la rivière Saint-Laurent.—Les tableaux de marée pour la Pointe-au-Père, poste le plus avancé dans le bas du fleuve, sont établis en calculant la différence d'heure avec Québec. La différence de l'heure de la marée haute est basée sur des pointages simultanés de deux années entières, donnés par des marégraphes placés en deux endroits, et le résultat obtenu a été révisé complètement pour corriger les erreurs de temps. La différence de l'heure de la marée basse a maintenant aussi été établie d'après des relevés simultanés pendant toute une année. Comme je l'ai déjà expliqué, il n'a pas été constaté que la différence pour le flux variait avec régularité suivant les phases de la lune, c'est-à-dire suivant le changement de la crue des eaux des

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

grandes mers aux mortes eaux, comme on pouvait s'y attendre dans un estuaire profond. La différence pour le reflux est plus grande que pour le flux, s'écarte aussi davantage de la moyenne. Les plus longues durées se remarquent principalement quand le périégée de la lune coïncide presque avec la pleine lune ou la nouvelle. Il semblerait par conséquent que les plus basses marées prennent plus de temps à remonter la rivière, ce qui est d'accord avec la théorie du progrès des ondulations des marées. Ceci pourrait faire découvrir la loi qui régit la variation de ces différences quand elles seront établies avec plus de précision ; en tant que ces variations peuvent dépendre de causes astronomiques plutôt que de l'action des vents qui semblent exercer la plus grande influence. Dans l'intervalle on se sert des durées moyennes pour calculer les tableaux de marée à la Pointe-au-Père. La résultante des différences d'heure est donnée ci-dessous. Pointe-au-Père et Québec.—(Pointe-au-Père avant Québec,) Différence moyenne dans l'heure de la marée haute.

D'après les relevés du 17 décembre 1894 au 31 janvier 1896....	4h. 21m.
“ “ 1 ^{er} février 1896 au 31 janvier 1897.	4h. 19m.
Durée moyenne.....	4h. 20m.

Différence moyenne de la durée de la marée basse :—

D'après des relevés du 1^{er} février 1896 au 31 janvier 1897..... 5h. 30m.

Ces différences ont été établies à temps pour s'en servir dans la supputation des tableaux de marée pour la Pointe-au-Père pour la saison de la navigation de 1898.

Les tableaux de marée furent de nouveau supputés, pour la barre Sainte-Croix, dans le fleuve Saint-Laurent en amont de Québec, qui est encore l'endroit le moins profond du chenal des navires, tant que le draguage qui s'y fait actuellement ne sera pas complété. Ces tableaux sont basés sur les différences dans la durée des marées à Québec ; la différence variant avec la hauteur de l'eau du fleuve suivant la saison, du printemps à l'automne. Les durées des revisées des différences employées ont été obtenues par les pointages des signaux du sémaphore donnés à Cap Santé en face de la barre. La hauteur de la marée à cet endroit est de 12 à 15 pieds et demi, et chaque demi-pied de flux et de reflux est enregistré pour les cinq minutes les plus voisines. D'après ces pointages, néanmoins, la durée du flux et du reflux peut être établie assez exactement. La durée des pointages n'a été que du 14 août au 2 novembre 1897 ; et les pointages n'ayant eu lieu que pour les marées diurnes, ont établi la durée de 84 marées hautes et de 93 marées basses, devant être comparée aux pointages simultanés du maréographe dans le havre de Québec. Une plus grande précision de ces tableaux a ainsi été assurée. Ils rendent de grands services aux navires en leur permettant de connaître d'avance l'heure à laquelle ils peuvent s'attendre à la marée haute sur la barre, et l'élevation des eaux à cet endroit est d'une grande importance pour le tirant d'eau permis. Avec ces tableaux est aussi donnée la différence dans l'heure de la marée sur le banc suivant à Saint-Augustin.

Le golfe Saint-Laurent et le détroit de Northumberland.—D'après les relevés des marées faites en 1896 dans la partie sud-ouest du golfe Saint-Laurent et le détroit de Northumberland, il a été démontré que les marées de cette zone peuvent mieux se rapporter au poste de l'île Saint-Paul, l'un des principaux postes hydrographiques situé à l'embouchure principale par laquelle les marées entrent de l'Atlantique dans le golfe. Une année complète des relevés hydrographiques de cette station a en conséquence été préparée pour être analysée au printemps de 1897, et sert à établir les tableaux de marée pour l'île Saint-Paul elle-même ; ces tableaux serviront à leur tour à en préparer d'autres pour Pictou et Charlottetown à tour de rôle. De cette façon on obtient des résultantes précises, tandis que les tableaux de marée pour les postes du golfe, quand ils sont basés sur une différence constante avec quelque port de l'Atlantique donnée dans les almanachs locaux sont susceptibles d'écarts qui peuvent être aussi considérables qu'une heure et demie, d'avance ou de retard. C'est ce que démontre bien la comparaison suivante entre des observations simultanées d'après l'heure du méridien

à Pictou et à Halifax qui font voir comment varie la différence d'heure des marées hautes :—

DATE.	HEURE DE LA MARÉE HAUTE		Différence.	Observations.
	Pictou.	Halifax.		
	H. M.	H. M.	H. M.	
8 juillet 1896.....	7 10	6 15	0 55	Déclin maximum de la lune, au nord.
8 " "	21 11	18 02	3 09	
9 " "	8 02	6 50	1 12	Nouvelle lune.
9 " "	22 07	18 55	3 12	
10 " "	9 00	7 50	1 10	
10 " "	23 15	19 30	3 45	
11 " "	9 45	8 35	1 10	
11 " "	23 57	20 22	3 35	
12 " "	10 35	9 15	1 20	

Les relevés hydrographiques, en 1896, montrent que la partie sud-ouest du golfe, au sud de la baie des Chaleurs, doit être divisée en deux zones. L'une renferme la rive du golfe, y compris la côte nord du Nouveau-Brunswick donnant sur le golfe et la rive septentrionale de l'île du Prince-Edouard. Cette zone peut être rapportée à l'île Saint-Paul en indiquant que l'heure est en avant sur l'heure de ce poste. Autrement la différence dans l'heure des marées varie si considérablement que les relevés sont pratiquement sans valeur. L'autre zone comprend le détroit de Northumberland, et pour celle-ci aussi il est préférable de rapporter l'heure directement ou indirectement au poste de l'île Saint-Paul.

La différence dans l'heure de la marée entre les postes du détroit de Northumberland et de l'île St-Paul n'est pas constante. Les variations sont surtout causées par l'inégalité des marées de jour très prononcée dans ces endroits, et cette inégalité semble elle-même varier à mesure que la marée s'avance le long du détroit. Après une longue série de comparaisons entre les localités sises sur les bords du détroit et d'autres ports, grâce aux observations simultanées de 1896, on découvrit que Pictou était le meilleur endroit qu'on pouvait choisir comme port de repère pour cette zone. Pictou est situé au centre, et le changement dans l'inégalité diurne dans le détroit sera mieux réparti, si de cet endroit les différences sont constatées d'un côté comme de l'autre. Un examen raisonné des courants de marée du détroit fera probablement constater que ces courants se font plus fortement sentir à Pictou.

L'avantage de rapporter Pictou à l'île St-Paul plutôt qu'à Halifax devint encore plus évident quand les résultantes finales furent établies. Quand toutes les séries des pointages de 275 marées simultanées en 1896, à Pictou, Halifax et l'île St-Paul furent réduites et que la moyenne en fut trouvée, on constata que la différence dans l'heure de la marée haute entre Pictou et Halifax variait de 0h. 55mi. à 3 heures 28 minutes; tandis que la différence entre l'île St-Paul et Pictou ne variait que de 1h. 05 min. à 1h. 55 min. Une variation semblable, quoique moins sensible, existe dans l'heure de la marée basse. On peut établir une règle constante régissant ces variations, car il a été constaté que la différence varie proportionnellement au déclin de la lune. C'est ce qui permet de tenir compte de la variation dans la préparation des tableaux de marée.

Dans le but d'obtenir une base plus étendue pour supputer les tableaux de marée de cette zone de nouveaux pointages furent faits à Pictou en 1897, du 21 juin au 30 novembre; malheureusement le maréographe de l'île St-Paul fut dérangé pendant l'automne, à partir du 16 septembre. Le nombre de pointages additionnels de marée simultanées obtenus fut de 146, portant à 421 le total pour la marée haute et à 412 celui des pointages de la marée basse, répartie sur une période de neuf mois pendant les deux saisons.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Le résultat final des pointages obtenus à été de faire adopter la méthode suivante pour les relevés hydrographiques dans le détroit de Northumberland : établir d'abord les tableaux de marée pour Pictou, et dans la préparation de ces tableaux on tient compte de la plus forte variation dans la différence des marées en rapport avec l'île St-Paul. On se sert ensuite de différences constantes avec Pictou pour tous les endroits échelonnés des deux côtés depuis Pictou, jusqu'aux extrémités du détroit, et l'inégalité est répartie de façon à être en pratique éliminée du résultat. Ces différences constantes sont obtenues au moyen de pointages simultanés à Souris et au Cap Tourmentin, qui est l'endroit le plus éloigné du côté ouest où la marée se fasse sentir d'une manière appréciable. A l'extrémité occidentale du détroit au delà du Cap Tourmentin, de Shédiac à Richibouctou, le flux et le reflux sont si peu prononcés qu'on ne sait pas au juste l'heure de la haute mer et des eaux basses. Les recherches faites pour en arriver à cette méthode et l'explication de quelques anomalies des marées du golfe sont contenues dans un mémoire intitulé "Caractère et cours des marées dans le golfe et le fleuve St-Laurent", que j'ai communiqué en mai dernier à la Société Royale du Canada ; je n'ai, par conséquent, pas besoin de m'étendre sur ces sujets.

Les tableaux de marée pour l'île St-Paul elle-même ont actuellement pour base les pointages continus obtenus pendant l'espace d'une seule année entière, à savoir, d'octobre 1895 à novembre 1896. Ces pointages sont soumis à l'analyse harmonique et servent au bureau de l'Almanach Nautique, à Londres, à préparer les tableaux.

La série des différences variables dans l'heure de la marée entre Pictou et l'île St-Paul est obtenue par des pointages simultanés faits aux deux endroits de juin à novembre en 1896, et de juin à septembre en 1897, ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Les différences pour la marée haute et l'eau basse ont été classifiées séparément pendant les mois draconiques, c'est-à-dire suivant le déclin de la lune ; et les différences moyennes obtenues ont été groupées sous forme de diagrammes afin d'obtenir le meilleur tableau de moyennes. Ces moyennes, qui diffèrent pour la marée haute et pour les eaux basses, sont contenues dans le tableau suivant ; en s'en servant, il faut prendre soin de différencier les marées hautes et les eaux basses pendant que la lune passe au méridien.

Les différences sont indiquées en temps précis, et donnent ainsi l'heure de la marée à Pictou en heure officielle moyenne, qui est l'heure qui sert à calculer les marées de l'île. Il faut aussi observer que lorsque la lune passe au sud de l'île Saint-Paul, le reflux se fait sentir d'abord, et la marée haute ensuite. En se servant du tableau on trouve avantageux de mettre la marée numéro 13 au centre, au plus fort déclin de la lune, et de permettre à toute déviation de s'ajuster lorsque l'orbe de la lune coupe l'écliptique, alors que des différences sont plus près d'être constantes.

On verra par le tableau que la différence de la marée haute est constante pour toutes les marées semblables ; c'est à-dire que pour toutes les marées hautes, pendant le noeud ascendant, ou la lune s'avancant vers le nord, et pour les marées basses pendant sa course vers le sud, on verra aussi que les différences les plus minimes pour le flux comme pour le reflux se remarquent à la troisième marée après que la lune est dans son plus grand déclin ; et qu'elles sont les mêmes que lors des grandes mers après la pleine lune ou la nouvelle.

TABLEAU SERVANT À CALCULER LES MARÉES DE PICTOU D'APRÈS CELLES DE L'ÎLE SAINT-PAUL.

Les différences doivent être ajoutées à l'heure de la marée à l'île Saint-Paul ; en heure officielle moyenne. Dans le numérotage, les marées qui ont lieu pendant que la lune est dans son nœud ascendant, sont indiquées entre parenthèses. Les nœuds de la lune indiquent les endroits où la lune traverse l'équateur, en déclinant du nord au sud ; et du sud au nord.

La marée moyenne la plus voisine du plus grand déclin de la lune est indiquée ainsi :—*

POUR LA MARÉE HAUTE.			POUR LA MARÉE BASSE.		
Lune au nord. Nombre des marées après le nœud ascendant.	Différence.	Lune au sud. Nombre des marées après le nœud descendant.	Lune au nord. Nombre des marées après le nœud ascendant.	Différence.	Lune au sud. Nombre des marées après le nœud descendant.
	H. M.			H. M.	
(0).....	1 41	0	0.....	1 31	(0)
1.....	1 41	(1)	(1).....	1 31	1
(2).....	1 41	2	2.....	1 31	(2)
3.....	1 41	(3)	(3).....	1 31	3
(4).....	1 41	4	4.....	1 31	(4)
5.....	1 41	(5)	(5).....	1 31	5
(6).....	1 41	6	6.....	1 31	(6)
7.....	1 41	(7)	(7).....	1 31	7
(8).....	1 38	8	8.....	1 31	(8)
9.....	1 41	(9)	(9).....	1 25	9
(10).....	1 30	10	10.....	1 25	(10)
11.....	1 41	(11)	(11).....	1 15	11
(12).....	1 20	12	12.....	1 15	(12)
13.....	1 41	(13)	*13.....	1 15	13*
(14).....	1 12	14	14.....	1 08	(14)
15.....	1 41	(15)	(15).....	1 08	15
(16).....	1 10	16	16.....	1 08	(16)
17.....	1 41	(17)	(17).....	1 08	17
(18).....	1 12	18	18.....	1 08	(18)
19.....	1 41	(19)	(19).....	1 12	19
(20).....	1 17	20	20.....	1 12	(20)
21.....	1 41	(21)	(21).....	1 12	21
(22).....	1 22	22	22.....	1 20	(22)
23.....	1 41	(23)	(23).....	1 20	23
(24).....	1 30	24	24.....	1 20	(24)
25.....	1 41	(25)	(25).....	1 31	25
(26).....	1 38	26	26.....	1 31	(26)
Nœud descendant....		Nœud ascendant....	Nœud descendant....		Nœud ascendant....

Les différences dans l'heure des marées depuis Pictou dans toute l'étendue du détroit de Northumberland qui sont basées directement sur des pointages simultanés réduits à l'heure officielle moyenne, sont comme suit :—

LOCALITÉS.	Différence d'heure de la marée haute.		Différence d'heure de la marée basse.	
	H. M.		H. M.	
<i>Souris, I. P. E.</i> Marée plus tôt qu'à Pictou.....	1	17	1	15
<i>Havre de Pictou.</i>	0	00	0	00
<i>Charlottetown.</i> Marée plus tard qu'à Pictou.....	1	04	1	04
<i>Cap Tourmentin.</i> Marée plus tard qu'à Pictou.....	0	23	0	43

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Les tableaux de marée à Charlottetown sont supputés au moyen des tableaux de Pictou en se servant de la différence moyenne ci-dessus pour l'heure de la marée. Les pointages faits à Charlottetown et à Pictou, en 1896, ne couvrent en tout qu'une période de trois mois et demi, permettant de comparer 144 marées simultanées aux deux endroits ; et comme la marée de l'extrémité occidentale du détroit de Northumberland, la durée des pointages n'a pas été suffisante pour permettre d'en tenir compte avec précision. En conséquence, il arrive parfois dans le cours d'un mois que l'heure de la marée telle que donnée dans les tableaux diffère de l'heure véritable même d'une heure, d'avance ou de retard ; mais généralement l'heure est assez précisément indiquée.

Ces tableaux de marée pour Charlottetown, Pictou et l'île Saint-Paul forment une série publiée pour la première fois pour la saison de navigation en 1898. Ils furent imprimés en brochures de 8 pages ; les tableaux couvrant les huit mois d'avril à novembre inclusivement.

Ces tableaux sont accompagnés des différences de marée suivantes pour indiquer l'heure de la marée haute en quatorze endroits dans la partie sud-ouest du golfe. Les tableaux préparés pour les rives de l'embouchure du golfe sont rapportés directement à l'île Saint-Paul ; et ceux du détroit de Northumberland sont rapportés à Pictou pour les raisons ci-dessus mentionnées. Ces différences sont d'abord établies sur les résultats ci-dessus donnés pour les postes de maréographe aux deux extrémités du détroit, et ces résultats sont ensuite comparés à la différence donnée sur la carte de l'Amirauté pour les endroits intermédiaires. Appliqués aux tableaux, ils donnent dans tous les cas l'heure de la marée haute en heure officielle moyenne.

D'APRÈS LES TABLEAUX DE MARÉES DE L'ÎLE SAINT-PAUL.

Pour l'embouchure du golfe, y compris la région de Miramichi, et la côte septentrionale de l'île du Prince-Édouard.

Pour l'heure de la marée haute en heure officielle moyenne pour le 60ème méridien, soustraire les montants suivants de l'heure indiquée dans les tableaux de marée de l'île Saint-Paul.

	H.	M.
Néguac inférieure et entrée de la baie de Miramichi.....	Sous. 3	21
Alberton, I.P.E.....	" 2	33
Baie de Richmond ; dans l'entrée..	" 2	26
Du Grand Rustico; au phare St-Pierre	" 2	31
A l'entrée de la baie.....	" 2	10

D'APRÈS LES TABLEAUX DE MARÉES DE PICTOU.

Pour le détroit de Northumberland.

Pour l'heure de la marée haute en heure officielle moyenne pour le 60ème méridien, faire l'application des différences suivantes à l'heure indiquée dans les tableaux de marée de Pictou.

	H.	M.
Souris.....	Sous. 1	17
Port Hood.....	" 1	00
Cap Bear.....	" 0	55
Cap George.....	" 0	50
Tatamagouche.....	Ajou. 0	13.
Pugwash.....	" 0	32
Cap Tourmentin.....	" 0	23
Baie Verte.....	" 0	27
Baie Bedèque.....	" 0	34

PUBLICATION DES TABLEAUX DE MARÉE POUR 1898.

Québec, Halifax et Saint-Jean, N.-B.—Les tableaux de marée de ces principaux havres ont été communiqués aux almanachs anglais et canadiens les plus importants, qui consentaient à les publier. Les tableaux indiquent les eaux hautes et les eaux basses de toutes les marées, de jour et de nuit, et la hauteur des eaux à marée haute et basse. La profondeur de l'eau sur le seuil des cales sèches à Québec et à Halifax est aussi donnée en rapport avec la marée, pour permettre aux navires de connaître la profondeur d'eau qui leur permettra d'entrer dans ces cales sèches lors de toute marée haute. Ces tableaux indiquent aussi les différences de marée pour d'autres localités. Dans la plupart des cas les almanachs n'ont publié que partie de ces renseignements.

Le seul almanach qui ait donné en entier les tableaux de marée pour tous ces ports est l'Almanach Greenwood, publié par M. W. N. Greenwood, de Lancaster, Angleterre. Les tableaux d'Halifax et de Québec ont été publiés en entier, avec les différences de marée pour les autres endroits, dans le *Canadian Almanac*, publié par la Compagnie Copp, Clark, de Toronto. Les tableaux de marée d'Halifax, indiquant seulement l'heure de la marée haute et de l'eau basse, sans indiquer la hauteur des marées, ont été

publiés dans le *Belcher's Almanac*, publié par la Compagnie McAlpine, et aussi dans le *Cogswell Almanac* publié par M. R. H. Cogswell, d'Halifax. L'heure de la marée haute à Halifax a été donnée par le *Browné's Almanac*, publié par Messrs. J. Brown & Son, de Glasgow, parmi les seize tableaux demandés pour les ports coloniaux et étrangers. Les tableaux de marée pour Saint-Jean, N.-B., réduits à l'heure de la marée haute seulement, sans indication de la marée basse et de la hauteur des marées, ont été reproduits dans les colonnes du *McMillan's Almanac*, publié par MM. J. & A. McMillan, de Saint-Jean. L'heure de la marée à Québec a été donnée sur une feuille publiée par MM. T. J. Moore et Cie, de Québec.

Dans les tableaux de marée publiés par le service côtier et géodésique des Etats-Unis, les tableaux d'Halifax, depuis l'année 1898, sont calculés d'après des constantes obtenues par ces explorations. Ce département a aussi demandé communication des constantes pour Québec et Saint-Jean, N.-B.; mais ces derniers n'ont pas paru dans leurs tableaux de marée jusqu'à l'année 1899. Les tableaux de marée de Québec pour la saison de la navigation sur le Saint-Laurent sont donnés dans la brochure préparée par les commissaires du havre de Montréal, à l'usage des pilotes. Dans toutes ces publications, on remercie la division, du ministère de la marine chargée de l'étude des marées pour l'envoi de ces tableaux.

On s'est aussi informé des journaux qui consentiraient à publier les tableaux de marée pour leur propre localité. Des copies manuscrites de tableaux ont été fournies à six des principaux journaux, mais trois de ceux-ci seulement les ont publiés. Le *Chronicle* de Québec, et le *Telegraph* de Saint-Jean, ont publié en entier les tableaux de ces ports un mois à la fois, et le *Globe* de Saint-Jean a donné d'après ces tableaux l'heure de la marée haute, chaque jour, dans un almanach en miniature. M. Hard Peters, I. C., l'ingénieur de la cité de Saint-Jean, N.-B., disait de ces tableaux de marée : "Durant l'année 1898 les tableaux de Saint-Jean ont été publiés tous les mois dans l'un des journaux de Saint-Jean, et ils ont été d'une grande utilité à tous ceux concernés dans la navigation, le havre et les affaires maritimes en général." Les tableaux pour le port d'Halifax n'ont pas été publiés par les journaux de cette ville.

Environ deux douzaines de ces tableaux ont été fournis par M. Greenwood, qui les avait fait réimprimer d'après son almanach, aux compagnies transatlantiques et autres intéressés tant que les copies n'ont pas été épuisées. De nouvelles demandes pour ces tableaux n'ont pas pu être satisfaites.

Burre de Ste-Croix.—Des tableaux de marée indiquant l'heure de la marée à cet endroit pendant le temps de la navigation ont été publiés avec les tableaux de marée du port de Québec, par les commissaires du havre de Montréal dans leur brochure intitulée : "Tableaux de marée et autres renseignements relatifs au chenal des navires entre Montréal et Québec"; brochure préparée à l'usage des pilotes du Saint-Laurent.

Pointe-au-Père.—Des tableaux de marée manuscrits ont été compilés et affichés au phare de la Pointe-au-Père, où tous les pilotes pouvaient en prendre connaissance. Ces tableaux donnent l'heure de la marée haute et de l'eau basse, ce qui est important si on considère les forts courants de marée du bas du Saint-Laurent.

Charlottetown, Pictou et Saint-Paul.—Ces tableaux de marée pour 1899 ayant été compilés d'après des données revisées par la nouvelle méthode décrite ci-dessus furent imprimés et distribués à profusion. Cette distribution avait le même but que celui mentionné ci-dessous au sujet des tableaux de marée de 1899, mais quelques modifications y avaient été apportées pour l'avantage de la région qui se trouve du côté sud-ouest du golfe Saint-Laurent à laquelle se rapportent les différences de marée qui accompagnent ces tableaux. Des copies en furent aussi envoyées à dix journaux des provinces maritimes et à vingt-six marchands d'almanachs et de publications maritimes, pour faire connaître ces tableaux, vu qu'ils étaient alors publiés pour la première fois. Le nombre de copies envoyées fut de 242.

TABLEAUX DE MARÉE POUR 1899; PUBLICATIONS, ETC.

Les tableaux de marée pour Halifax et Québec sont devenus bien connus par leur publication dans le *Canadian Almanac* depuis 1896; et aussi dans le *Star Almanac*

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

de 1896, qui fut la dernière année de la publication de cet almanach. Les tableaux de Québec ont aussi paru dans la brochure publiée par les commissaires du havre de Montréal et ont de la sorte été connus du service des pilotes et des compagnies de navires à vapeur du Saint-Laurent. Il a été moins facile de faire connaître les nouveaux tableaux de Saint-Jean, et leur publication, en 1898, n'a pas donné satisfaction. Le seul almanach dans lequel ces tableaux ont paru est l'almanach McMillan, publié à Saint-Jean même ; mais les résumés des tableaux qu'il contenait étaient bien pauvres. Les tableaux ont paru en entier dans le *Telegraph* de Saint-Jean, ce qui a contribué à les faire connaître au Nouveau-Brunswick, mais les journaux de Saint-Jean ont une faible circulation du côté de la baie de Fundy qui baigne la Nouvelle-Ecosse, et au point de vue des marées, Saint-Jean est la station principale de toute la baie.

Afin de faire connaître davantage les tableaux de marée, il fut convenu de les faire réimprimer d'après le *Greenwood's Almanac*, pour 1899, en brochure de 8 pages. Cet almanach publiait en entier les tableaux de marée pour les trois ports de Halifax, Québec et Saint-Jean, et 350 des exemplaires réimprimés d'après lui ont été distribués au loin : Ils ont été envoyés aux agents de ce département, aux commissaires du havre, aux maîtres des havres, aux gardiens des ports et aux percepteurs des douanes, aux corporations de pilotes et aux commissaires du pilotage, aux chambres de commerce et à trente-sept compagnies de navires à vapeur et à leurs agences qui font escale dans nos ports de l'est. Des copies ont aussi été envoyées à vingt-six des principaux marchands d'almanachs et de publications nautiques dans la Grande-Bretagne, en Europe et aux Etats-Unis, et à vingt publications périodiques traitant des sujets nautiques et autres, la plupart publiées à l'étranger, ainsi qu'à des journaux paraissant dans les cités de l'est : on espère de la sorte faire mieux connaître les tableaux de marée. Le *Canadian Almanac* publiera aussi les tableaux de marée pour 1899 pour les trois ports.

D'un autre côté, toute amélioration nouvelle dans la précision des tableaux de marée eux-mêmes est retardée, faute d'aide suffisante et des crédits nécessaires à défrayer le coût de l'analyse de nouveaux pointages. Ceci s'applique même aux tableaux de marée pour 1900 vu qu'il faut les calculer aussi longtemps que cela à l'avance. Les tableaux jusqu'à cette année-là n'ont ainsi comme base que deux années de pointages de marée, à Québec et à Saint-Jean respectivement. A Halifax, les tableaux de marée jusqu'en 1897 reposaient sur quatre années d'anciens pointages relevés entre 1851 et 1861, et une seulement de pointages nouveaux a été ajoutée pour améliorer ces tableaux. Les tableaux de marée pour l'île Saint-Paul n'ont pour base que les pointages d'une seule année. De ces quatre principaux tableaux de marée dépend nécessairement la précision des autres tableaux supputés pour la saison de la navigation.

TABLEAUX DE MARÉE SECONDAIRES DE LA SAISON DE 1898.

Pendant cette saison, des études ont été faites sur les marées de la baie de Fundy. Cette baie a 154 milles de longueur depuis l'île Bryer jusqu'au bassin de Cumberland, et une largeur de 36 milles. Le principal but des explorations était de déterminer le rapport entre les marées de la baie et celles du principal poste de maréographe à Saint-Jean, N.-B., au moyen d'observations simultanées obtenues au moyen de maréographes automatiques à différents endroits autour de la baie. Un autre but était de déterminer l'endroit où il fallait faire passer sur le littoral sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, près de l'embouchure de la baie, la ligne de division entre les ports qui devaient être rapportés à Saint-Jean, d'un côté, ou à Halifax, de l'autre, comme point de repère. Les données obtenues sur les marées serviront aussi de base aux études des courants de marée de la baie de Fundy, quand ces études seront entreprises.

En choisissant les endroits du contour de la baie les plus appropriés à ces fins, les localités où les établissements avaient été fixés pour l'amirauté ont eu la préférence. On a aussi pris en considération les endroits où il y a des quais qui s'avancent jusqu'à la ligne des eaux basses ; mais les meilleurs renseignements qu'il a été possible d'obtenir à l'avance ont été jugés très erronés quand ces endroits furent visités. L'emplacement des stations et les endroits où l'amirauté avait préalablement fixé ses établissements sont indiqués sur la carte ci-contre, planche n° 1. Les postes choisis ont tous été pourvus de maréographes automatiques, afin d'obtenir des pointages ininterrompus des marées.

Postes de marée du bas de la baie de Fundy.—Dans cette partie de la baie qui se trouve en aval de Saint-Jean, quatre postes ont été établis : à Yarmouth, à Westport, sur l'île Bryer et à Digby, du côté de la Nouvelle-Ecosse ; ainsi qu'à Campobello, du côté du Nouveau-Brunswick. Les données du service des marées à Yarmouth sont non seulement importantes pour ce havre lui-même, mais elles permettent aussi d'établir des comparaisons dans les deux directions avec Halifax et Saint-Jean, comme il est mentionné ci-dessus, afin de montrer jusqu'où les différences de marée avec ces deux ports de repère devront s'étendre le long de cette côte. Westport peut être considéré comme situé à l'entrée de la baie de Fundy, et les données obtenues à Yarmouth et à Westport devront être les plus en rapport avec les forts courants de marée à l'embouchure de la baie, quand ceux-ci seront étudiés. Le poste de Digby est situé sur la nouvelle jetée de la ville de Digby, dans le bassin d'Annapolis. Bien que l'établissement de l'amirauté ait été fixé à l'entrée du goulet de Digby, l'avantage réel de cette situation l'a emporté ; car la jetée de Digby sert maintenant au service de vapeurs récemment établi et qui relie Saint-Jean à Halifax.

Pour établir la comparaison avec la marée dans la baie ouverte on a mesuré la hauteur des marées, aux deux époques des grandes mers, à la pointe Prim, en dehors du goulet de Digby, du côté sud. Ces mesures ont été prises par William Ellis, gardien du phare de la pointe. Elles ont été prises de l'extrémité d'une poutre placée de façon à projeter en dehors d'une falaise verticale au phare, le niveau des eaux étant mesuré directement de là au moyen d'un mètre de ruban. La comparaison avec les pointages de marée simultanés obtenus à Digby à l'intérieur du bassin, fera voir quelle influence exerce l'entrée étroite sur la marée dans le bassin par rapport à la marée en pleine mer.

Du côté du Nouveau-Brunswick il fut plus difficile de choisir l'emplacement d'un poste de maréographe. La partie occidentale du littoral du Nouveau-Brunswick, qui est la limite du territoire canadien voisin de l'Etat du Maine, est environnée d'îles formant des chenaux qui donnent accès à de grandes étendues d'eau entourées par ces îles. Cela occasionne beaucoup de variations locales du cours général des marées et des irrégularités déjà contractés par les établissements qui y ont été fixés. La partie méridionale de l'île Grand Manan eut été très appropriée, vu qu'elle est la plus voisine de l'embouchure de la baie et qu'elle se trouve bien située par rapport à Westport, sur la rive opposée. Malheureusement, cependant, il n'y a pas là de quai qui aille jusqu'à l'eau basse. En fin de compte, on choisit l'île Campobello parce qu'elle offre en somme les plus grands avantages, et le maréographe fut placé à Welchpool. C'était anciennement le lieu de résidence de l'amiral Owen, et l'établissement en cet endroit est bien déterminé par des pointages de marée qui couvrent le temps écoulé du 13 octobre 1845 au 21 octobre 1847, moins des interruptions qui n'ont pas duré trois mois en tout. Welchpool est aussi sur un chenal opposé en droite ligne à Eastport, dans l'Etat du Maine, où des pointages de marée ont été obtenus pendant une année complète en 1862 par le service côtier des Etats-Unis, et les observations actuellement faites à cet endroit serviront ainsi à compléter les pointages obtenus par les Etats-Unis. Il y a aussi une bonne profondeur d'eau près du quai aux basses mers, contrairement aux renseignements obtenus avant de visiter l'endroit.

Le principal désavantage de ce poste au point de vue des marées, est sa proximité de la grande nappe d'eau de la baie Passamoquoddy, qui peut avoir un effet appréciable pour modifier les marées. Ceci peut être la raison des difficultés qui se sont élevées quand il s'est agi d'établir une différence constante dans l'heure des marées entre Eastport et Saint-Jean.

Une comparaison entre les marées constatées à Eastport et les marées observées à Saint-Jean a été établie pour une période de huit mois, en 1893 ; et il a été constaté que la différence en temps précis, en faisant abstraction de quelques données extrêmes, variait de la façon suivante :—marée haute à Eastport, de 37 minutes plus tôt, à 29 minutes plus tard qu'à Saint-Jean. On espère que la comparaison qu'il sera maintenant possible d'établir entre les pointages simultanés faits aux deux endroits donnera un résultat plus satisfaisant.

A chacun des quatre postes du bas de la baie toute la marée jusqu'aux eaux basses a été relevée ; excepté à Westport, où l'extrémité du quai est à sec aux plus basses eaux lors des grandes mers.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Etat des marées dans le haut de la baie.—Dans la baie de Fundy, en amont de Saint-Jean, après un examen personnel et des renseignements soigneux, il fut constaté qu'il n'y avait pas de quais allant jusqu'à la ligne des eaux basses ; il n'y a pas non plus de falaise surplombant l'eau profonde à laquelle il serait possible de fixer un maréographe, excepté à un endroit qui se trouve à plusieurs milles de distance de l'habitation la plus voisine. Pour obtenir des pointages de marée basse il faudrait par conséquent des arrangements spéciaux et des dépenses plus fortes que ce service peut présentement s'en permettre.

L'importance de recueillir des pointages de marée basse est aussi moins grande dans cette région qu'elle ne l'est ailleurs, si on ne considère que la question de navigation, car les bateaux à vapeur doivent arriver à la marée haute et leur départ doit avoir lieu avant le reflux, tandis que les voiliers qui sont presque tous de moindre dimension peuvent fort bien reposer sur leur coque le long des quais pour décharger leur cargaison. Voilà pourquoi on cherche si peu à prolonger les quais jusqu'en eau basse. Au lieu d'être à flot et de s'élever à 30 ou 40 pieds le long d'un quai, un vaisseau entre pendant la marée haute et s'avance aussi près que son tirant d'eau le lui permet et repose sur le lit de la mer pendant la plus grande partie de la durée de la marée, sans changer beaucoup de niveau, ce qui en facilite beaucoup le déchargement. Le fond dans tout l'enfoncement de la baie, sans les premiers pouces de boue rouge et molle, a la consistance d'une argile dure et est presque dénué de pierres, circonstance qui favorise cette pratique. Dans les endroits où des difficultés locales se présentent, on place au-devant des quais des établis ou chevalets pour y recevoir les vaisseaux quand l'eau se retire.

Dans ces conditions, c'est l'heure de la marée haute qui est d'importance primordiale pour la navigation ; et ensuite le laps de temps pendant lequel l'eau demeure suffisamment haute pour permettre à un vaisseau d'un tirant modéré de flotter. Ces données peuvent être obtenues au moyen de pointages qui ne constatent que la partie supérieure de la marée.

D'un autre côté on n'obtient pas la forme de la courbe de la marée entière, ni les données du niveau moyen de la mer ; et l'heure de la marée basse ne peut être donnée qu'approximativement par les pointages enregistrés par la partie supérieure de la marée.

Pour obtenir des pointages complets des marées au moyen d'un maréographe automatique, il est nécessaire que toute la marée monte et descende dans une seule colonne verticale. Dans une zone où la hauteur des marées est de 40 à 50 pieds, un maréographe d'une construction spéciale serait nécessaire. Si les données d'une mire suffisaient, il ne serait pas nécessaire de constater la hauteur entière en un seul endroit. On pourrait mettre une mire à la ligne des eaux basses d'une hauteur d'environ douze pieds, une autre un peu plus haut sur la plage en pente et ainsi de suite. Le coût des pointages obtenus par cette méthode serait de beaucoup plus élevé que par un maréographe automatique, et on n'obtiendrait que la moitié des renseignements, car les marées de nuit ne seraient pas constatées.

Les quais qui s'avancent à demi au devant des marées sont déjà assez longs ; et cependant les eaux s'éloignent de près d'un quart de mille de leur extrémité, laissant à découvert de vastes mares de boue. Dans ces circonstances, le choix s'impose entre les deux alternatives suivantes. Elever une construction dépassant d'environ 50 pieds le niveau des eaux basses pour supporter un tuyau vertical qui servirait de colonne de marée au maréographe. L'autre alternative serait de profiter des quais en existence pour s'avancer aussi loin que possible vers la mer et de creuser à l'extrémité des quais un puits de marée dans lequel la marée monterait et descendrait au moyen d'un siphon descendant jusqu'à l'eau basse. Pour le bon fonctionnement de ce siphon le puits ne devrait pas avoir plus de 20 à 25 pieds de profondeur, calculant cette hauteur à la plus basse élévation de la marée. Il faudrait aussi que le siphon fut large comparé au puits de marée, car la mer monte ou descend de huit pieds par heure. La plus grande difficulté résulte du caractère boueux de l'eau, qui finirait par boucher les tuyaux, si quelque moyen de les nettoyer n'était pas adopté.

La méthode du siphon a été essayée avec succès à Moncton, bien que la hauteur desservie par le siphon ne fut que de neuf pieds. La difficulté était de parvenir à faire fonctionner le siphon de manière à remplir le puits de marée pendant la crue rapide qui suit le mascaret.

La crue fut alors dans la proportion de 18 pieds à l'heure pendant plus d'une demi-heure. Le puits de marée avait 12 pouces de diamètre et était en plaques de fer boulonnées ; il avait douze pieds de profondeur. Le lit de la rivière dans lequel il dut être enfoncé était dur et rocailleux. Du sommet de ce puits de marée, un tuyau indicateur forme ordinaire fut élevé jusqu'au couronnement du quai. Le siphon consistait d'un tube de 1 pouce et demi, le plus large qu'on avait pu se procurer sur les lieux. La branche intérieure était verticale et descendait tout près du fond du puits de marée, de manière à laisser un espace suffisant pour permettre à la boue de reposer. Avec un tuyau de cette dimension il y avait place pour permettre au flotteur, qui a six pouces de diamètre, du maréographe de fonctionner librement. La branche extérieure du siphon formait un long plan incliné s'étendant sur une distance de 55 pieds vers le chenal du fleuve. La courbe du siphon passait à travers l'un des côtés du puits de marée à deux pieds plus bas que son sommet, et à sa partie supérieure était placée une soupape à air pour permettre la sortie de l'air quand le siphon était complètement recouvert par la marée. A cette fin on employait une soupape sphérique faite pour demeurer ouverte quand elle était recouverte par les eaux et pour refermer quand la marée descendrait à son niveau, mais avant que celle-ci n'eut atteint la courbe du siphon. De cette façon la soupape fonctionnait automatiquement, mais par suite de l'état boueux des eaux il se formait un tel dépôt près du siège de la soupape qu'elle ne fermait plus juste après avoir été ouverte si longtemps de suite. Il fallut par conséquent l'arranger de façon à l'ouvrir avec la main au moyen d'une chaîne reliée au couronnement du quai. Les oisifs qui fréquentaient le quai dérangeaient souvent cette chaîne, et il fallut la recouvrir complètement d'une boîte dans toute sa longueur. A l'extrémité du siphon donnant sur le large, l'eau du fleuve était si basse qu'elle ne recouvrait pas toujours le siphon, quelle que fut la marée. En conséquence on introduisit l'extrémité du siphon dans un tonneau de manière à former un puits terminal, et son niveau fut soigneusement ajusté, par rapport au fond du puits de marée, de façon à empêcher l'interruption du fonctionnement du siphon. Ce tonneau fut boulonné à une plate-forme de madriers, lourdement lestée de façon à ce qu'elle put résister à la violence du mascaret. Les premières vagues du mascaret étaient presque toujours suffisantes pour recouvrir du coup le tonneau, de façon que l'heure du mascaret était enregistrée sur la maréographe. Grâce à ces mesures, le fonctionnement du siphon donna complète satisfaction.

Ce fut la seule tentative d'employer le système du siphon pendant cette saison. Pour faire usage de l'une ou de l'autre des méthodes ci-dessus mentionnées, sur une plus grande échelle, il faudrait commencer les travaux plus tôt dans la saison, afin de profiter pleinement des dépenses que ces travaux occasionnent, car il est peu probable qu'ils pourraient résister pendant l'hiver de manière à servir l'année suivante. Pendant cette saison les pointages obtenus aux postes qui se trouvent dans le haut de la baie ont été limités à la marée haute.

Dans le bassin Minas, le haut de la baie Cobequid est divisé lors de la marée basse par des battures de sable. Les eaux sont ainsi emprisonnées et ne baissent pas au véritable niveau des eaux basses. En conséquence, bien que les plus hautes mers se fassent sentir jusque près de Truro, la pleine hauteur des marées ne peut pas être obtenue en amont de la baie de Noël, à 22 milles plus bas. Dans cette partie de la baie Cobequid, le niveau des eaux basses d'après la carte marine est dix-huit pieds plus haut que le niveau véritable.

La même observation s'applique à la rivière Avon, en aval de Windsor. Les battures qui la traversent forment à marée basse une suite de barrages partiels qui emprisonnent les eaux à différentes hauteurs. Bien que l'eau ait encore une certaine profondeur près des piles du pont à Windsor, cette profondeur ne présente pas le véritable niveau des eaux basses. En conséquence les points les plus éloignés pour lesquels sont obtenus les Etablissements de l'Amirauté et la hauteur des marées sont Horton Bluff, à l'embouchure de l'Avon et la baie Noël.

La rivière Peticodiac, au haut de la baie Chignecto, n'est pas véritablement un estuaire. Jusqu'à Moncton, la marée descend tranquillement jusqu'au moment où la marée montante cause une subite intumescence des eaux. Cependant, à marée basse, les eaux baissent jusqu'à l'embouchure de la rivière. Il s'ensuit qu'à Grindstone, quatre milles plus bas que Moncton, le niveau des eaux basses est d'environ douze pieds plus.

haut qu'à l'embouchure de la rivière, tel qu'indiqué sur la carte marine. La marée basse est ainsi réduite d'autant. La hauteur des grandes marées d'après le tableau de l'amirauté est de 47, pieds ; mais c'est un calcul purement théorique, car la crue véritable lors des grandes mers au-dessus du niveau des eaux basses dans le fleuve n'est que de 30 pieds. En conséquence, les trois endroits où il est plus facile de mesurer la hauteur des marées sont le bassin de Cumberland, Horton Bluff et la baie de Noël dans le bassin Minas. Nous donnerons plus loin le chiffre de ces hauteurs.

Choix des postes de marée dans le haut de la baie de Fundy.—Dans le choix des postes de cette région, il a fallu tenir compte des conditions ci-dessus mentionnées ainsi que de la route directe la plus avantageuse à la navigation. Dans le bassin Minas, les deux endroits les plus importants dans ces circonstances étaient Parrsboro et Windsor. Dans l'autre bras de la baie, le cap Hopewell et Moncton furent choisis. Le maréographe à Parrsboro et sur la jetée de Parrsboro, voisin de l'île Partridge, et il y a un établissement fixé à West Bay, de l'autre côté de l'île Partridge, à deux milles de la jetée. Avant de choisir Windsor, la plage avoisinante fut examinée jusqu'à Kingsport, mais on constata qu'il n'y avait ni quai, ni jetée de déchargement près desquels on put obtenir le niveau des eaux basses.

Windsor fut donc choisi comme l'endroit le plus important. Dans le bassin Cumberland, à la tête de la baie de Chignecto, des pointages de marée ont été pris pour obtenir le niveau de la marée haute et des eaux basses au terminus du chemin de fer projeté, mais l'Établissement dans ce bassin est fixé à Sackville. Dans l'autre bras de la baie Chignecto, il y a un Établissement à Folly Point, où l'on remarque que l'heure de la marée ne diffère que de six minutes de celles du bassin Cumberland. Il s'ensuit que l'un ou l'autre bras de la baie pourra servir au but qu'on se propose. A Folly Point les falaises ne permettent pas de fixer un maréographe ; et le cap Hopewell, qui se trouve juste en face, fut choisi parce qu'il offrait les plus grands avantages. On peut considérer Moncton comme étant au fin fond de la baie de Fundy ; et on espère que l'heure du mascaret à cet endroit, qui est bien précise, pourra jeter du jour sur les progrès de la marée dans toute la baie de Fundy prise dans son ensemble.

Après ces stations de marée, les plus importantes à mentionner sont la baie Noël, qui est l'endroit où l'on constate les plus hautes marées, et l'anse aux Harengs, sur la côte du Nouveau-Brunswick, juste en face de Chignecto, où l'on construit actuellement un brise-lames. Un poste dans ce voisinage diviserait la distance entre Saint-Jean et la tête de la baie de Fundy. On ne peut se rendre dans ces localités qu'en diligence, et l'arrivée tardive du dernier des instruments de pointage n'a pas permis d'y placer des maréographes sans négliger les autres postes.

Équipement des postes de marée et description des postes établis.—L'instrument qui sert aux pointages de marée dans la plupart des postes est le maréographe automatique Richard. Il est de petite dimension et simple dans sa construction. Il a été mis dans une boîte dont le couvert est en zinc et servant à le protéger, et a été placé au sommet de la colonne de marée dans laquelle un flotteur monte et baisse avec la marée et fait fonctionner l'instrument. L'échelle peut indiquer une hauteur de 16 pieds ; mais cela étant insuffisant même pour la partie supérieure de la marée dans la plupart des localités, une roue ou poulie de marée d'un diamètre double fut attachée à l'instrument afin de pouvoir indiquer une hauteur double sur l'échelle. L'entaille de cette roue fut creusée de façon à avoir le diamètre requis en tenant compte de l'épaisseur de la corde. Celle-ci fut attachée d'un côté au flotteur, et passant par-dessus la poulie de marée qu'elle faisait tourner par la friction seulement elle était attachée à son autre bout à un contre-poids. La corde fut choisie avec soin ; car une corde en fer galvanisé qu'on avait employée pendant les saisons précédentes était si raide qu'elle sortait de l'entaille de la roue, et de plus elle ne résistait pas à l'eau salée. On se servit donc d'une corde flexible en cuivre, faite avec du fil le plus fin. Le flotteur consistait en une feuille de zinc, de six pouces de diamètre, lestée de plomb de chasse. La colonne de marée faite en planches d'un pouce et demi, blanchies sur un côté, avait généralement dix pouces carrés à l'intérieur. Parfois elle était en doublage blanchi et embouveté, ou de tous autres matériaux qu'il était possible de se procurer dans la localité. Elle devait avoir une certaine résistance car les surfaces des quais étaient rarement verticales, et la colonne ne trou-

vait d'appuis qu'à certains intervalles, et dans les quais sur pilotis elle devait être fixée entre les piliers ou assujettie aux lisses.

Dans le haut de la baie une petite cuvette ou une terrine était placée au bas de la colonne de marée, au-dessous du niveau de la prise d'eau ; de sorte que le flotteur flottait encore sans chavirer après que la marée se fut retirée du pied de la colonne.

A Yarmouth et à Digby les instruments de pointage étaient ceux de plus grande dimension dont j'avais donné le plan pour les principales stations de marée. On s'en est servi par suite du délai apporté par les fabricants dans la transmission des deux derniers maréographes et parce qu'on espère pouvoir continuer les pointages à Yarmouth pendant tout l'hiver. Ces maréographes ont des engrenages de rechange qui permettent de les disposer pour des hauteurs de 9, 18, 27 ou 36 pds, et une feuille de marée de neuf pouces de hauteur pour toutes ces échelles. C'était un avantage, mais d'un autre côté l'outillage de ces grands instruments exigea beaucoup de travaux spéciaux. Mais il n'est pas nécessaire de décrire en détail les dispositions prises à cette fin.

Les instruments des deux genres font les pointages au moyen d'un crayon ; on se sert ensuite d'encre de différentes couleurs pour différencier les divers jours de la semaine. Instruction fut donnée aux observateurs de changer la feuille servant aux pointages deux fois par semaine afin d'éviter toute confusion qui aurait pu occasionner les courbes de marée. Chaque jour, ils devaient comparer la hauteur de la marée indiquée sur l'échelle de marée et la hauteur donnée par l'instrument de pointage. Pour ces comparaisons, on prend une ligne comme base qui sert de donnée uniforme pour la véritable hauteur de la marée, ce qui dispense de se fier à la pose exacte de la feuille de marée dans l'instrument. Lors de ces comparaisons, l'heure indiquée par l'instrument était aussi comparée à l'heure véritable, et la différence en plus ou en moins, était soigneusement notée. On peut ainsi tenir compte de toutes les erreurs d'heure, en établissant la résultante des pointages. Comme on change la feuille de marée deux fois la semaine et qu'on règle en même temps l'horloge, la différence d'heure ne peut pas être très grande dans la demi-semaine, et elle est même généralement inappréciable si le mouvement de l'horloge est bien réglé.

Nous donnons ci-dessous une liste des postes établis, la durée des pointages et la hauteur de la marée enregistrée.

Yarmouth, N.E.—Maréographe placé dans la ville de Yarmouth, près d'un quai appartenant à la Yarmouth Steamship Company, connu sous le nom de quai de Baker. Le maréographe a été placé dans l'angle sud-ouest d'un hangar à marchandises élevé en travers de la tête du quai. Le quai est sur pilotis et la colonne de marée est assujettie entre les piliers.

Pointages de marée depuis le 24 juin jusqu'à ce jour. Toute la hauteur de la marée est indiquée jusqu'aux eaux basses. Observateur, le capitaine J. E. Murphy, observateur du service météorologique.

Westport, île Brier, N.E.—Maréographe placé à la tête du quai du capitaine Payson, juste en avant du Central House, érigé rue Water, à 620 pieds au nord-est d'un chemin de traverse qui se dirige vers l'intérieur plus loin que l'église baptiste.

Pointages du 7 juillet à la fin de décembre, moins quelques semaines d'interruption. Toute la hauteur de la marée a été observée, excepté aux eaux basses lors des grandes mers. Observateur, Frank Morrel, préposé aux signaux.

Digby, N.E.—Maréographe placé du côté nord de la jetée de Digby, à environ 40 pieds de son extrémité.

Pointages de marée du 30 juin au 18 décembre. Toute la hauteur de la marée a été observée. Observateur, N. A. Turnbull, observateur du service météorologique et chef de gare.

Campobello, N.B.—Maréographe placé en arrière du "L" à la tête du quai des bateaux à vapeur à Welchpool, île Campobello.

Pointages de marée du 15 juillet au 15 novembre. Toute la marée a été observée. Observateur A. J. Clook, officier des douanes.

Parrsboro, N.E.—Maréographe à la jetée de Parrsboro, près de l'île Partridge. Fixé au côté est de la jetée, à environ un tiers de la longueur à partir de la plage, endroit où le côté de la jetée est plus vertical.

Pointage de marée du 22 juillet au 14 octobre. Hauteur observée, 21 pieds au-dessous des plus hautes marées, près du niveau moyen de l'océan. Observateur, Dr W. H. Magee, observateur du service météorologique.

Windsor, N.E.—Maréographe placé à l'angle ouest du quai du chemin de fer; formant partie de la propriété qui s'étend de la gare du chemin de fer à la plage.

Pointages de marée du 16 août au 18 novembre. Hauteur observée, 13 pieds au-dessous des pleines mers ordinaires lors des grandes mers. Quand l'eau baisse jusqu'à ce niveau, les quais de Windsor sont à sec. Observateur, Charles Cook, du bureau du chemin de fer Midland.

Cap Hopedwell, N.B.—Maréographe placé dans l'angle derrière la tête de la jetée à l'abri, le bas de la colonne de marée étant enfoncée de trois pieds dans la glaise. Prise d'eau effectuée au moyen d'un tuyau en fer contournant l'angle du quai et prolongé jusqu'en avant de la jetée.

Pointages de marée du 30 juillet au 15 novembre. Hauteur observée, 14 pieds au-dessous de la marée haute. Observateur, J. L. Pagé, officier des douanes.

Moncton, N.B.—Maréographe placé dans l'angle supérieur du quai de Dunlop, au bas de la rue Pleasant. Colonne de marée fixée au côté du quai et prolongée à vingt pieds dans le sol comme puits de marée, en tuyau de fer de 12 pouces. La marée remplit et vide ce puits de marée au moyen d'un siphon, tel que décrit plus haut.

Pointages de marée, du 10 août au 18 novembre. Hauteur de la marée constatée, 28 pieds au-dessous de la marée haute. Observateur, G. W. McCready, I.C., ancien ingénieur de la cité.

Les six premiers de ces maréographes, à commencer par les plus importants, furent ainsi érigés entre le 20 juin et le 30 juillet, soit exactement en six semaines, y compris le temps pris par les voyages et le temps nécessaire pour mettre l'observateur au courant de ses devoirs. Cet espace de temps était trop court; il est aussi désirable de visiter de nouveau ces stations environ une semaine après qu'elles ont été organisées pour remédier aux difficultés que l'observateur pourrait rencontrer dans un ouvrage nouveau pour lui, mais cela n'a pas été possible. Quoiqu'il en soit, le mois de juillet était bien entamé avant que les premiers résultats simultanés furent obtenus, et c'est là le point le plus important dans un travail de ce genre. Pour remédier à cet inconvénient, les travaux auraient dû être entrepris plus tôt; mais vers la fin de l'exercice qui se termine le 30 juin, les crédits étaient presque épuisés.

Données pour l'heure à la hauteur—La chose la plus importante requise pour assurer le succès des observations sur les marées est de fournir le moyen d'avoir le temps juste aux divers postes, et dans le cas actuel ceci fut la plus grande difficulté. En second lieu il est important de pouvoir comparer la hauteur de la marée à un point fixe de repère pour les travaux futurs dans le havre ou pour la fixation du niveau moyen de la mer. Comme nous n'avons pas encore de système uniforme de niveaux comparés au Canada, ces points fixes de repère sont nécessairement isolés dans l'intervalle, mais on peut toujours s'en servir de suite pour les besoins de l'endroit, et ils seront de la plus grande utilité dans la fixation du niveau moyen de l'océan, quand un système général de nivelage sera adopté par tout le pays. Une conférence internationale géodésique a récemment eu lieu à Struttgart, et l'un de ses devoirs est de déterminer jusqu'à quel point ce nivelage a été fait dans les divers pays de l'univers et à quels endroits des différentes mers, le niveau moyen de l'océan a déjà été fixé.

D'un côté de la baie de Fundy, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, on se sert partout de l'heure officielle moyenne maintenant; bien qu'elle soit généralement connue sous l'appellation fautive "d'heure locale", pour la distinguer de l'heure officielle moyenne de l'est, qui retarde d'une heure, dont on se sert sur les chemins de fer. De l'autre côté de la baie, dans la province du Nouveau-Brunswick, on n'a pas encore résolu la question de savoir quelle heure officielle moyenne on emploierait, celle du 60^e ou du 75^e méridien, et il s'ensuit qu'en certains endroits on se sert encore de l'heure locale. Dans ces circonstances on a cru préférable de se servir, aux stations de marée, de l'heure qu'il était plus facile d'obtenir. Dans les localités où il y avait des gares de chemin de fer de l'une des principales voies ferrées, on a utilisé le signal du midi donné par le télégraphe sur tout le parcours du chemin de fer. A quelques endroits il n'était pas pos-

sible d'obtenir l'heure exacte et il fallut aviser aux moyens de l'obtenir. Voici quelle a été l'heure dont on a fait usage aux postes de marée, et comment elle a été obtenue.

Saint-Jean, principal poste de marée ou port de repère.—Heure locale ; la longitude de l'observation de Saint-Jean étant 4 hrs 24 min. 16 sec. ouest.

Yarmouth.—Heure officielle moyenne du 60^e méridien. L'observateur de marées, le capitaine J. E. Murphy, a soin du poste météorologique, qui est aussi pourvu de chronomètres, et il peut ainsi donner l'heure exacte pour le maréographe.

Westport, île Brier.—Heure officielle moyenne pour le 60^e méridien. Pour Westport, il a été convenu qu'on se procurerait deux fois par semaine l'heure du chemin de fer au moyen du téléphone à l'usage des endroits éloignés, à la gare de Digby, à 41 milles de distance ; mais en prenant des précautions, on peut se fier à l'heure ainsi obtenue, à une minute près. Pour conserver l'heure exacte durant le cours de la semaine, l'observateur reçut aussi une horloge Seth Thomas qu'on emploie d'habitude dans la chambre des machines. Mais malheureusement celle-ci avançait de plus de dix minutes par jour, et son régulateur était d'une sensibilité telle qu'il était impossible de la régler. L'incertitude où l'on était sur l'heure exacte, a rendu les observations de peu de valeur jusqu'au milieu d'août. Lors d'une nouvelle visite à ce poste au commencement de septembre, pour remédier à cet inconvénient, on établit une marque méridienne qui permettait d'obtenir aisément l'heure du passage du soleil au méridien aussi exactement qu'il était possible, accompagné d'un tableau à l'usage de l'observateur, qui donne l'heure officielle moyenne du midi apparent. Dans la préparation de ce tableau on a tenu compte de la différence de longitude d'avec l'heure officielle du méridien, ainsi que de l'équation du temps ; de sorte que l'observateur n'a qu'à régler sa montre sur l'heure indiquée au tableau au moment du midi apparent. De cette manière l'heure dont on s'est servi n'a pas changé et on pourrait encore faire usage de l'heure des signaux de chemins de fer transmise par le téléphone lors des temps sombres ou brumeux, sans confusion.

Campobello.—Poste de marée à Welchpool. Tout d'abord on se servit de l'heure locale de Eastport, car un bateau traversier fait plusieurs fois dans la journée le trajet d'Eastport, qui n'est qu'à deux milles de l'autre côté de l'eau. L'heure ainsi obtenue variait tellement qu'on ne pouvait avoir l'heure précise, à deux ou trois minutes près. Cette incertitude régna au commencement des observations ; mais sitôt que l'observateur en eut fait mention, une entente fut conclue avec le capitaine Ingersoll, du steamer *Flushing*, pour qu'il apportât une fois par semaine l'heure locale de Saint-Jean, lors de ses voyages réguliers, ce qu'il consentit de faire. Comme le *Flushing* n'est pas dans le port lorsque tombe le poids indicateur de l'observatoire de Saint-Jean, l'observateur obtenait l'heure d'un bon horloger de Saint-Jean, qui a un chronomètre réglé sur l'heure locale obtenue directement de l'observatoire. Je ferai remarquer que le cadran solaire érigé par l'amiral Owen à Welchpool, reposait sur un pilier en bois qui est maintenant brisé. L'heure dont on s'est servi à ce poste, a été la suivante.

Jusqu'au 11 août, l'heure locale d'Eastport, correspondait à la longitude 4 heures 27 min. 56 sec. ; et depuis cette date, l'heure locale de St-Jean correspond à la longitude 4 heures 24 min. 16 sec. ouest.

Windsor.—Heure officielle moyenne du 60^e méridien, comme ci-dessus.

Cap Hopewell.—Heure locale obtenue au moyen d'une marque moyenne tracée à la Douane. Un tableau indiquant l'heure moyenne du midi apparent, basée sur l'équation de temps, a été fourni à l'observateur. Cette localité est reliée à Moncton par le téléphone à l'usage des endroits éloignés ; mais les communications ne sont pas assez directes pour permettre de se servir du téléphone pour obtenir l'heure. La longitude du cap Hopewell est 4 heures 18 min. 20 secondes.

Moncton.—Heure officielle moyenne de l'est pour le 75^e méridien ou heure du chemin de fer qui est généralement en usage à Moncton. L'heure du midi est sonnée par la cloche de l'édifice municipal mise en mouvement au bureau de l'ingénieur en chef du chemin de fer Intercolonial.

Points fixes de repère, échelles de marée et niveaux de marée.—Aux postes considérés comme assez importants, des points fixes de repère ont été établis, auxquels a été

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

comparé le zéro du maréographe employé pour les observations. Cette échelle de marée consistait en une planche peinte, avec indication de pieds et de fractions de pieds attachée à la colonne de marée, et elle servait à l'instrument enregistreur à indiquer la hauteur.

Il n'a pas été jugé nécessaire de marquer un point fixe de repère à Welclpool, sur l'île Campobello, à Westport sur l'île Brier ou au cap Hopewell. A ces postes, la hauteur des marées a été indiquée sur une échelle graduée en pieds et ayant son zéro au niveau de la prise d'eau au bas de la colonne de marée. A Moncton il existe des points fixes de repère auxquels sont rapportées les données servant à la cité de Moncton ; on s'en est servi pour établir un plan de repère pour les niveaux de marée à cet endroit.

Les nouveaux points fixes de repère établis pendant la saison par le bureau des observations de marée, et ceux employés à Moncton sont décrits ci-dessous, parce qu'ils servent à fixer d'une manière permanente les niveaux de marée déterminés par les observations. Quelques-uns des principaux sont aussi donnés, ainsi que la hauteur du zéro de l'échelle de marée de chaque poste.

Yarmouth.—Il a été difficile de trouver un endroit convenable pour marquer le point fixe de repère. La cheminée en brique de la "Kentville Lumber Company" fut choisie parce qu'elle s'élève sur des fondations reposant sur un lit de ciment, et comme ces fondations sont creusées jusqu'au roc, elles ne sont pas exposées au tassement.

	Pieds.
Point de repère fixe ; le joint entre la base de pierre et les ouvrages en briques, à l'angle nord-ouest de la susdite cheminée. Hauteur.....	108·53
Sommet du rail à la traverse de la voie ferrée au pied de la rue Forrest. Hauteur moyenne des deux côtés de la voie.....	100·00
Surface du couronnement du quai au maréographe.....	91·85
Plus haute marée observée pendant la saison de 1898 : le 4 juillet, dans l'après-midi.....	90·45
Plus basse marée observée : le 5 juillet, dans la matinée.....	74·15
Zéro du maréographe, au niveau de la prise d'eau au bas de la colonne de marée.....	72·36

Westport.—Du 7 juillet au 24 novembre :—

Plus haute marée d'après le maréographe : après-midi du 2 août 1898.....	18·80
Plus basse marée, 3 août, a.m.....	1·60
La plus grande différence observée en cet endroit se trouve ainsi de.....	20·40

Digby.—La même difficulté s'est présentée ici qu'à Yarmouth. Un point de repère fixe a été gravé dans la pierre d'un long escalier en granit rouge, en face de la résidence de madame Marshall. Le point de repère est une ligne tracée au ciseau et une large flèche pareillement tracée au milieu d'un grand bloc de granit, en arrière des marches du côté est. La maison est construite en bois, sur une fondation en pierre, du côté nord du chemin qui de la tête de la jetée de Digby conduit vers la grève. Elle est à environ 340 pieds de distance de l'extrémité de la jetée qui touche au rivage.

Les ouvrages en granit qui forment ces marches sont puissants et bien construits au-dessus de terre, mais la partie qui se trouve sous terre est en petits fragments de roc. Les travaux en granit se sont crevassés, dans les joints, en deux endroits, et un tassement a pu se produire. C'est cependant la meilleure maçonnerie qu'on puisse trouver dans les environs.

	Pieds.
Point de repère fixe comme ci-dessus. Hauteur.....	105·80
Sommet de la pièce de couronnement, du côté nord de la jetée, à l'extrémité dominant sur la plage, presque vis-à-vis la ligne de la marée haute sur la grève...	98·75
Sommet du couronnement, côté nord de la jetée, vis-à-vis l'extrémité supérieure du plan incliné du débarcadère.....	99·10
Sommet du couronnement, côté nord de la jetée, à la colonne du maréographe. Hauteur convenue 100·00 pour la commodité des pointages de marée ; les autres hauteurs sont fixées d'après celle-ci.....	100·00
Plus haute marée observée jusqu'à la fin de novembre : 3 juillet, p.m.....	93·90
Plus basse marée observée : 5 juillet, a.m.....	64·29
Prise d'eau au bas de la colonne de marée.....	53·00

Campobello.—Les hauteurs ont été prises sur les échelles de marée ; elles n'ont pas été comparées à un point fixe de repère.

	Pieds.
Plus haute marée d'après l'échelle de marée pendant la saison de 1898 : 2 août, après-midi.....	29 00
Plus basse marée le 3 août, a.m.....	5 50
Dans les pointages obtenus de 1845 à 1847 : La plus haute marée observée d'après l'échelle de marée dont on se servit eut lieu en 1846, le 27 janvier, a.m.....	27 00
La plus basse marée eut lieu en 1846, le 20 décembre, p.m.....	1 40
La différence extrême observée est donc de 25 60.	

Windsor.—Point de repère fixe A. Sur l'édifice Wilcox ; construction en brique située du côté sud-est de la rue Water, à l'angle de la rue Garrish. Le point servant de point de repère fixe est le sommet de la plinthe en pierre à sablon taillée sur la façade donnant sur la rue Water, du côté de la rue Gerrish, qui est la plus proche ; c'est la ligne de division entre les ouvrages en pierre à sablon et les ouvrages en brique.

Point de repère fixe B. Sur une construction en brique portant l'enseigne de W. H. Roach et Cie, située du côté nord-ouest de la rue Water, qui se trouve précisément en face. Le point qui sert de repère est le sommet de la plinthe en pierre à sablon taillée, à l'angle de l'édifice, au-dessous des ouvrages en brique.

	Pieds.
Point de repère fixe A, tel que décrit ci-dessus. Hauteur convenue.....	100 00
Point de repère fixe B, tel que décrit ci-dessus.....	100 03
Niveau des rails rue Water, vis-à-vis le bas de la rue King.....	98 26
Couronnement du quai au maréographe.....	95 19
Plus haute marée observée pendant la saison de 1898 : le 1er septembre, a.m.....	93 70
Zéro du maréographe, au niveau de la prise d'eau de la colonne de marée.....	81 07

La surface de la plage fangeuse au-devant du quai est un pied plus basse que la prise d'eau de la colonne de marée. La plage en cet endroit est à peu près au même niveau que près des autres quais. D'où il suit que la plus grande hauteur qu'atteigne la marée près des quais est de près de 14 pieds.

Les constructions ci-dessus décrites furent la proie des flammes lors de l'incendie de Windsor durant l'automne de 1897 ; mais ayant été reconstruites sur les anciennes fondations, il n'est pas probable qu'aucun tassement aura lieu de nature à faire varier la hauteur des marques qui sont de points de repère fixes.

Parrsboro.—Point de repère fixe pour le maréographe de la jetée de Parrsboro, près de l'île Partridge. La marque consiste en une ligne et une large flèche tracées au ciseau sur une pierre faisant partie du mur sud d'une petite construction en pierre, servant anciennement d'école, et maintenant de glacière, située de la manière suivante : A 290 pieds de l'extrémité de la jetée donnant sur le rivage, le long du grand chemin qui se dirige au nord vers la ville de Parrsboro, un chemin de traverse tourne du côté de l'ouest ; l'édifice est du côté nord de ce chemin de traverse, à 200 pieds du chemin principal.

	Pieds
Hauteur moyenne pour ce point de repère fixe.....	100 00
Sommet du couronnement de la jetée, près du rivage.....	57 02
Sommet du couronnement à l'extrémité du large.....	52 55
Plus haute marée qui inonde la plus grande partie de la jetée : Point le plus élevé atteint par la marée sur le tablier de la jetée, tel qu'indiqué par le docteur Deerbome, qui pendant plusieurs saisons a habité une villa près de l'extrémité de la jetée.....	56 69
Grève de galets qui s'incline du côté de terre, couvrant sur une bonne largeur l'espace compris entre la jetée et l'île Partridge.....	56 30
Haute marée qui a inondé la jetée en juillet 1898, telle qu'indiquée près du sommet d'un poteau d'amarrage par l'équipage du vapeur <i>Evangelène</i> , qui fait tous les jours le service de Kingsport.....	55 53
Plus haute marée indiquée par le maréographe pendant la saison de 1898 : le 3 août a.m.....	54 85
Zéro de l'échelle de marée au niveau de la prise d'eau de la colonne de marée.....	34 15
Surface du banc à l'extrémité de la jetée donnant sur le large ; à sec à marée basse	18 25
Marée basse lors des grandes mers, observée lors de la détermination des niveaux, le 23 juillet 1898.....	14 53

Suivant les meilleurs renseignements qu'il a été possible d'obtenir, aux plus basses marées l'eau baisse d'environ cinq pieds au-dessous du niveau de la marée basse du 21 juillet. La différence entre ce niveau et la hauteur des plus hautes mers telle qu'indiquée ci-dessus, porterait à 47 pieds la différence extrême entre les niveaux des marées à Parrsboro.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Moncton.—On s'est servi ici de la donnée de la cité de Moncton, qui a été fixée avec soin et constatée par des points de repère fixes par M. G. W. McCready, lorsqu'il était ingénieur de la cité. Pour ne pas obtenir de données négatives, cependant, en augmentant les hauteurs de façon à comprendre les niveaux de marée, on a adopté un plan de repère à 100·00 pieds au-dessous de la donnée servant à la cité : ce qui est la même chose que d'ajouter 100 pieds aux hauteurs constatées par la donnée de la cité. Cette addition est faite pour toutes les hauteurs que nous mentionnons ici.

Point fixe de repère de la cité.—La surface du seuil en pierre de la porte de l'édifice municipal, à l'entrée du côté est, là où le seuil n'est pas usé. Hauteur 128·16.

Sur un édifice de brique sur fondations en pierre, à l'angle sud-est des rues Duke et Main, en ligne diagonale avec le bureau de poste. Le point servant de point de repère fixe est le sommet des fondations en pierre à l'encoignure de ces rues, qui est à environ un pouce au-dessus du niveau du trottoir en asphalte. Hauteur, 113·54. Ce point de repère a servi à déterminer tous les niveaux de marée pendant cette saison.

Point fixe de repère du département des Travaux publics :

Au bout de la façade de la raffinerie de sucre. Surface du seuil de la porte du côté est de l'entrée de l'est. Hauteur, 119·33. La hauteur, de ce point de repère au-dessus de la donnée des Travaux publics est de 101·27 ; la marée haute lors des grandes mers comptant pour 100·00.

Marée de Saxby à Moncton ; la plus haute marée connue dans la baie de Fundy ; elle eut lieu le 5 octobre 1869	126·09
Haute marée exceptionnelle, le 12 octobre 1887 ; telle qu'indiquée par le maître du havre	119·66
Haute marée exceptionnelle, le 8 octobre 1896 ; d'après les niveaux pris à cette époque par les ingénieurs de l'Intercolonial, à la demande du bureau du service des marées	111·91 Pieds.
Plus haute marée observée pendant la saison de 1898 : le 31 août, p.m.	117·06
Niveaux de marée adoptés par le département des Travaux publics pour la construction des quais :—	
Haute marée lors des grandes mers	118·06
Haute marée lors des mortes eaux	108·56
Couronnement du quai de Dunlap, à l'angle sud-ouest où est le maréographe.	
Hauteur pendant le mois d'août 1898	118·98
Sommet du tuyau en fer de 12 pouces formant le puits de marée du maréographe	100·66
Zéro de l'échelle de marée du maréographe ; étant le niveau du fond du puits de marée, qui a 12 pieds de profondeur	88·66
Eaux basses lors des grandes mers ; la plus basse marée observée pendant les grandes mers au commencement d'août et à la fin de septembre 1898	87·88
Plus basse marée de la saison de 1898, le 29 octobre	87·81
Plus basse marée en face de l'embouchure de Hall's Creek, telle que fixée par M. W. McCready, pendant qu'il était ingénieur de la cité	87·75

LE MASCARET À MONCTON.

Moncton est situé sur la rivière Petitcodiac, juste au-dessus de l'endroit appelé "la courbe", où la rivière coule abruptement à angle droit. Cet endroit est à 19 milles en amont de l'embouchure de la Petitcodiac, à Folly Point, où la rivière débouche dans la baie de Fundy. Cette partie de la rivière est plutôt, à proprement parler, un estuaire qui s'enfonce à 13 milles en amont jusqu'à la jonction Salisbury. À marée haute la rivière à Moncton forme une nappe d'eau d'un demi-mille de largeur ; tandis qu'aux eaux basses elle forme des bancs de boue et des bas-fonds avec un cours d'eau d'environ 500 pieds de largeur, qu'un fort courant pousse à travers un chenal tortueux parmi les barrages et les bas-fonds fangeux qui sont à sec à marée basse.

La marée montante forme d'abord un mascaret à Stony Creek, à huit milles en aval de Moncton, et elle se rend jusqu'au fond de l'estuaire à Salisbury, à treize milles en amont. La longueur totale de la rivière où le mascaret se fait sentir est par conséquent de 21 milles.

Quant à l'heure du mascaret à Moncton, elle coïncide avec l'heure de la marée sur les côtes. À mi-distance entre l'heure de la dernière marée haute et de la prochaine, à l'heure de la marée basse théoriquement parlant, le niveau des eaux de la rivière continue à baisser, et il baisse ainsi, bien que beaucoup plus lentement, pendant encore trois

heures avant l'arrivée du mascaret. De sorte que l'heure du mascaret ne précède que d'environ trois heures la marée haute suivante, ce qui explique la crue rapide des eaux qui a lieu après le mascaret.

Les eaux baissent, au plus fort du jusant, de huit pieds à l'heure ; mais après l'heure des eaux basses, théoriquement parlant, les eaux commencent à baisser avec beaucoup de lenteur, et la rivière, pour un observateur superficiel, semble conserver le même niveau pendant environ deux heures avant l'arrivée du mascaret. Le flux, cependant, ne cesse pas d'être assez prononcé, et il n'y a pas à douter qu'il est encore causé par la marée. La différence dans le niveau des eaux, telle que mesurée peu après les grandes mers, a été établie comme suit :—

De $4\frac{1}{2}$ à $2\frac{1}{2}$ heures avant l'heure du mascaret, l'eau baisse de six pouces par heure.
De $2\frac{1}{2}$ à 1^{re} heure avant l'heure du mascaret, l'eau baisse de six pouces par heure.
De 40 minutes à 15 minutes avant l'heure du mascaret, l'eau baisse de trois pouces par heure.

La première observation concernant le mascaret a eu lieu le soir du 4 août. Le poste d'observation était le quai le plus près du pied du courant, près de la courbe. Il permet d'observer les eaux jusqu'à deux ou trois milles en aval du courant plus bas que la courbe, ainsi que l'avant-grève en amont, vis-à-vis Moncton. La lune venait d'entrer dans son plein, et était assez haute à l'horizon avant l'heure du mascaret, et le firmament était aussi sans nuage. Une brise légère soufflait, et grâce au calme de la nature les bruits se percevaient distinctement. C'était à l'époque des grandes mers, vingt-quatre heures après la plus basse marée de ce mois lunaire.

Le premier bruit du mascaret qui s'avancait fut entendu à 23 heures 08 minutes, d'après l'heure du 60^{ème} méridien, et deux minutes plus tard le bruit était bien distinct. Ce bruit ressemblait beaucoup à celui d'un train éloigné qu'on entendrait de l'autre côté des eaux. Il devint bientôt semblable au sifflement des eaux qui se brisent sur les rochers d'un rapide ; mais ce bruit ne ressemblait pas au grondement d'une chute d'eau, même lorsqu'elle tombe d'une hauteur peu considérable. Le mascaret se fit sentir près du quai à 23 heures 19 minutes, soit onze minutes après que le bruit fut perçu tout d'abord. Le flot rapide de la marée montante s'éleva au-dessus du courant de la rivière, allant en sens contraire, et les premières vagues écumantes s'élevaient à deux ou trois pieds de hauteur. Les eaux ne s'avançaient pas en ligne droite. La plus grande partie du mascaret s'étendait sur toute la longueur du fleuve, dont le courant venant en sens contraire formait au centre, où il est naturellement plus rapide, une courbe et un exhaussement des eaux de la marée montante. Plus loin, le mascaret s'étendait en une large nappe d'eau au-dessus des bas-fonds, plus haut et moins élevé à mesure qu'il approchait de la rive la plus distante de la rivière.

La surface des eaux courantes suivant la tête du mascaret coule avec une égale rapidité, et après le passage de la première vague il s'en forme d'habitude une suite d'autres de quelques pouces plus élevées. Elles forment des courbes de lignes irrégulières sur toute la surface de la marée montante, qui ne s'avance guère avant d'être interceptée : ce qui peut être causé par les eaux repoussées par les bas-fonds dans le chenal principal. Vues pendant le jour, les eaux du mascaret sont excessivement fangeuses et de couleur jaune tirant sur le rouge, comme le sont les eaux du jusant dans la rivière. Les eaux qui se brisent à la tête du mascaret sont presque blanches, si ce n'est près de la plage, mais les flots de la marée montante sur les bas-fonds sont presque noirs en plein soleil. Quand une forte brise souffle en sens opposé, le bruit du mascaret n'est perceptible que lorsqu'il est à quelque centaines de verges. Le mascaret se fait aussi sentir à l'époque des mortes-eaux, et sa tête s'élève d'ordinaire de quelques pouces. Mais il arrive que le mascaret ne forme que de profondes ondulations comme en produit la proue d'un vapeur qui glisse sur des eaux tranquilles ; alors, il est rarement intercepté, excepté lorsqu'il passe sur des bas-fonds.

Vitesse du mascaret.—Sa vitesse a été observée d'un poste d'observation sur l'un des quais élevés qui permet de voir la courbe de la rivière, et l'heure de son apparition à différents endroits a été soigneusement notée. Les distances qui séparent ces endroits ont été calculées d'après un plan des bords du fleuve à Moncton ; mais la distance du point le plus éloigné n'a pu être obtenue avec précision, et c'est pourquoi elle n'a pas été mentionnée.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Voici le résultat des observations faites lors des 3ème et 5ème marées, après les grandes mers au commencement d'août.

Intervalles.	Distance entre les deux points.	Le vendredi 5 août.		Le samedi 6 août.	
		Intervalle de temps.	Vitesse en milles par heure.	Intervalle de temps.	Vitesse en milles par heure.
		Pieds.	mi. sec.	mi. sec.	mi. sec.
De l'embouchure de Hall Creek au quai public	1,550	1 50	9 61	1 57	9 03
Du quai public au quai de Summer	1,175	1 45	7 62	1 45	7 62
Valeurs			8 61	8 33

Moyenne générale 8.47 milles par heure.

Une tentative a été faite pour observer le temps que le mascaret prend pour remonter le fleuve de Stony Creek à Moncton, mais les observations simultanées requises à cette fin n'ont pu être faites.

Apparence du mascaret.—Pour établir la forme du mascaret, et la hauteur de la crue des eaux, une planche graduée de 13 pieds de hauteur a été placée en avant du quai où le maréographe avait été installé. Celui-ci fut fixé à l'angle du coffrage et du clayonnage placés à un bas niveau en avant du quai pour permettre aux vaisseaux d'y reposer à l'eau basse, et il fut assujéti pour résister au courant. Ce courant, après que le mascaret est passé, semble à sa surface avoir la même vélocité que le mascaret lui-même, dont la vitesse est indiquée ci-dessus. Dans ces circonstances, la planche graduée dut être renouvelée de temps à autre ; mais la hauteur du zéro a été fixée dans chaque cas avec précision, relativement aux niveaux établis par le maréographe. Il eût sans doute été préférable de bien enfoncer la planche graduée dans le lit du fleuve, où l'eau coule plus librement, si cela n'eût pas été aussi difficile. Mais sitôt que le bas coffrage était couvert, la planche baignait en pleine eau, à près de vingt pieds de l'extrémité du quai. Dans le courant rapide la surface des eaux était tourmentée, mais parfois les eaux s'apaisaient quelques instants. Par conséquent, il était préférable d'enregistrer les observations en notant l'heure à laquelle le niveau moyen des eaux s'élevait à la hauteur de chacune des divisions indiquées sur l'échelle. Quand la marée parvenait au sommet de celle-ci, on pouvait, si on le jugeait à propos, constater toute crue additionnelle sur l'échelle de la colonne de marée.

Le diagramme suivant, tableau n° II, indique la hauteur du mascaret, telle qu'observée lors des grandes mers et des mortes-eaux, ainsi que la crue des eaux qui suit le mascaret. La crue n'est nullement uniforme. Il se produit à certains moments des enjambées bien distinctes, qu'on peut parfois constater d'une manière bien visible sur la surface des eaux montantes. D'autres fois l'eau garde le même niveau pendant un court intervalle, puis monte avec rapidité comme pour rattraper le temps perdu. Ces irrégularités dans la crue des eaux ont été notées aussi correctement que possible, et elles sont indiquées dans les diagrammes.

Ces diagrammes peuvent aussi servir à représenter la forme du mascaret, ou son profil le long de la rivière à un moment donné. A strictement parler, ceci suppose que toute la masse des eaux s'avance avec une même vitesse que celle de la tête des eaux qui forme le mascaret proprement dit : ce qui très probablement est assez exact. Pour compléter les observations une échelle des distances est indiquée sur le diagramme ; cette échelle est calculée d'après les progrès du mascaret dans sa marche ascendante ; le tableau suivant donne aussi un extrait des observations, afin de faire voir plus clairement, au moyen des chiffres, quelques-uns des résultats obtenus. Ce tableau n'indique que les pieds et les demi-pieds, et ne mentionne pas les irrégularités de la crue, car pour les y

inclure, il eut été nécessaire de mettre en tableau les observations recueillies pour chaque jour séparément, et les diagrammes les contiennent déjà.

LE MASCARET DANS LA RIVIÈRE PETITCODIAC À MONCTON.

Taux de la crue lors des grandes mers et des mortes-eaux telle qu'observée sur une échelle de pieds au maréographe. L'heure est l'heure officielle moyenne du 60^e méridien : année 1898 :—

Hauteur sur l'échelle graduée en pieds, etc.	Samedi 6 août. — 5 ^{me} marée après la plus haute des grandes mers.	Temps pris pour monter d'un pied.	Mardi 9 août. — 11 ^{me} marée (Mortes-eaux).	Vendredi, 30 septembre. — 1 ^{re} marée avant la plus haute des grandes mers.	Samedi, 1 ^{er} octobre. — Plus haute des grandes mers.
Hauteur du zéro sur l'échelle graduée en pieds.....	88.13	88.13	88.26	88.26
Niveau des eaux basses à l'arrivée du mascaret.....	3'' en-dess. de 0	0' 0''	0' 8''	0' 8½''
Heure de l'arrivée du mascaret au maréographe.....	h. m. s.	m. s.	h. m. s.	h. m. s.	h. m. s.
Hauteur, 1 pied.....	12 29 50	14 44 05	9 21 07	10 02 02
" 1½ ".....	14 44 25
" 2 ".....	12 30 00	45 40
" 2½ ".....	0 45	46 45	9 21 12	10 02 10
" 3 ".....	12 30 45	48 40	9 21 30	02 25
" 3½ ".....	3 45	50 35	21 40	02 40
" 4 ".....	12 34 30	52 25	22 20	03 35
" 4½ ".....	2 45	55 40	23 35	04 42
" 5 ".....	12 37 15	25 30	06 35
" 5½ ".....	3 35	15 00 20	27 10	08 20
" 6 ".....	12 40 50	02 00	28 40	10 20
" 6½ ".....	12 41 40	2 50	04 30	11 35
" 7 ".....	12 43 40	07 35	31 15	13 15
" 7½ ".....	3 35	11 20	32 30	14 20
" 8 ".....	12 47 15	14 00	34 05	15 55
" 8½ ".....	12 48 00	3 55	17 35
" 9 ".....	12 51 10	19 25	38 40	19 25
" 10 ".....	22 00	43 30	24 00
" 11 ".....	26 40	46 30	28 15
" 12 ".....	15 33 45	50 00	31 20
" 13 " 3 pouces.....	9 55 30	10 37 15

Ainsi il appert que le mascaret lui-même n'est, en réalité, que les vagues brisées à la tête d'une longue nappe d'eau qui remonte la rivière. Le taux maximum de la crue des eaux lors des grandes mers après le passage du mascaret est de 3 pieds en 10 min. 05 sec., et si nous prenons 8 milles et demi à l'heure comme vitesse moyenne, le surplomb équivalent des eaux est de 2.10 pieds par mille. Cette inclinaison semble peu considérable dans les circonstances, bien qu'elle soit en réalité plus prononcée que dans la plupart des rivières, excepté aux endroits où il y a des rapides. Aussi, comme question d'hydraulique, on constaterait sans doute que cette pente est en rapport direct avec la vitesse du courant après le passage du mascaret, si on établissait soigneusement le calcul.

Hauteur du mascaret.—On dit qu'anciennement le mascaret était plus élevé qu'actuellement, vu les changements faits par les battures de la rivière, qui est maintenant le chenal à marée basse et empêche son développement. Aucune information bien précise n'a pu être obtenue à ce sujet. Le maître d'une goélette a déclaré qu'anciennement son vaisseau tirant neuf pieds d'eau était remis à flot par la première secousse du mascaret. Ceci est évidemment une exagération due au fait de n'avoir pas constaté la crue rapide des eaux après le passage du mascaret. Le 22 août 1892, on a pris une bonne photographie du mascaret qui a été publiée dans un rapport des explorations géologiques. Sa hauteur telle que constatée à cette époque était de 5 pieds 4 pouces. En mentionnant ce chiffre, il est bon de faire observer que la crue des eaux qui suit immédiatement le passage du mascaret est si rapide qu'un retard de quelques minutes dans la constatation de la hauteur sur l'échelle graduée, serait cause d'une forte augmentation de la

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

hauteur constatée d'après les observations indiquées au tableau ci-dessus, et il est évident que 3 ou 4 minutes après le passage du mascaret l'eau a déjà monté d'un pied de plus. La plus grande hauteur relevée au cours des observations mentionnées ci-dessus a été de 3 pieds 3 pouces, mais cette hauteur aurait été légèrement plus élevée au milieu de la rivière. Ce chiffre donne probablement la juste moyenne de la crue des eaux lors des grandes mers ordinaires. La hauteur extrême doit sans doute être atteinte lorsque la lune est dans son périgée, lorsqu'elle est pleine ou nouvelle, et aussi lors de son plus grand déclin, car c'est alors que l'une des deux marées de la journée accuse la plus grande différence entre ces points extrêmes. Il faut aussi tenir compte du niveau des eaux basses, car il contribue à augmenter la hauteur du mascaret. Cependant, il a été constaté pendant la saison d'été que la différence totale entre le niveau des eaux basses lors des grandes mers et des mortes-eaux, et entre une suite de grandes mers et une autre ne dépasse guère un pied en tout. Tard, dans l'automne, quand l'eau douce coule plus abondante, dans la rivière Petitcodiac, la surface des eaux à marée basse ne descend pas si bas.

Heure de l'apparition du mascaret.—Le temps de son arrivée comparée à l'heure de la marée haute à Moncton a été calculé d'après les tableaux de marée de St-Jean, au moyen de la différence donnée par l'Etablissement de l'amirauté. Cette comparaison a démontré que l'heure de l'apparition du mascaret varie de 3 heures 01 min. à 3 heures 24 min. avant l'heure de la haute marée. Ce résultat est sujet à correction, car l'addition d'un siphon au maréographe même devra faire obtenir des pointages plus complets quant à l'heure de l'arrivée du mascaret, ainsi que l'heure de la marée haute, avec plus de précision, pour les fins de la comparaison à établir.

Il faut espérer que le passage du mascaret, ayant lieu à un moment bien précis, servira à élucider la question des progrès de la marée dans la baie de Fundy. Quand toute la série des observations aura été classifiée, elle procurera des renseignements précieux, tout en constatant un phénomène plein d'intérêt, et c'est dans ce but que tant d'attention lui est consacrée.

Le mascaret ailleurs.—Le seul autre endroit de la baie de Fundy où le mascaret s'est fait sentir, est dans le haut de la baie Cobequid. La marée arrivait à Maitland, à l'embouchure de la rivière Shubenacadie, sous forme de mascaret, mais le changement de position des bancs de sable en aval de Maitland a changé cet état de choses. Cependant, en remontant la rivière Shubenacadie, la marée forme encore parfois un clapotis ou mascaret en miniature.

RÉSULTATS DES OBSERVATIONS FAITES PENDANT L'ÉTÉ.

Il n'est pas encore possible, la saison active étant à peine terminée, de donner le résultat des observations de cette année quant à l'heure et aux différences des marées. Le but principal des observations est de déterminer une série de "différences de marée" en rapport avec le poste principal, à Saint-Jean. Ces différences serviront à obtenir avec précision l'heure de la marée haute dans toute la baie de Fundy par la différence d'heure, au moyen des tableaux de marée actuellement publiés par ce bureau pour Saint-Jean même. En établissant ces différences, on se servira comme base première des comparaisons avec Saint-Jean, des pointages de marée de cette saison ; et les données de l'amirauté serviront ensuite à intercaler les différences de marée pour les endroits intermédiaires. L'importance pour la navigation d'avoir des renseignements exacts sur l'heure de la marée haute est trop évidente pour qu'il soit nécessaire d'y insister.

On a aussi obtenu pendant cette saison une certaine somme de renseignements sur les courants de la baie de Fundy, des capitaines et d'autres personnes qui ont eu une longue expérience de la navigation dans cet endroit. Il sera préférable de donner ces renseignements en même temps que ceux obtenus sur l'heure de la marée, quand seront établies les résultantes des pointages de marée.

Le coût total des observations a été de \$951.44. Cette somme comprend l'établissement des huit postes de marée, les frais de déplacement, et les salaires des observateurs pendant la saison : mais elle ne comprend pas le prix des instruments de marée ni le salaire de l'ingénieur. Le coût moyen par poste est ainsi de \$119. Cette somme

représente le montant dépensé pour établir les postes d'été de la manière peu coûteuse qui a été décrite, postes qui ont permis d'obtenir des pointages pour la marée haute seulement dans le fond de la baie de Fundy, où la différence des niveaux est plus considérable. Une dépense beaucoup plus forte serait nécessaire pour obtenir des pointages complets de toute la hauteur de la marée à cet endroit par les méthodes déjà mentionnées dans ce rapport.

La durée des pointages de marée a été en moyenne, pour chaque poste, de quatre mois précis, déduction faite des interruptions et en tenant des pointages sans valeur par suite de l'incertitude de l'heure employée pour noter ces observations. Tous les pointages obtenus peuvent servir à des comparaisons simultanées avec le principal poste de marée à Saint-Jean, N.-B., car pendant la saison il n'y a pas eu, à cet endroit, d'interruption des pointages.

RAPPORTS ENTRE LE NIVEAU MOYEN DE L'OcéAN DANS LA BAIE DE FUNDY ET
DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT.

Comparaison basée sur les relevés primitifs du chemin de fer Européen et Nord-Américain.—Lors de la construction du chemin de fer reliant Saint-Jean, N.-B., à Shédiac, sur le détroit de Northumberland, vers 1859, les niveaux furent établis avec plus de soins que pour la plupart des voies ferrées; et les plans et les rapports qui contiennent ces relevés de niveaux firent concevoir l'espoir de pouvoir établir des comparaisons précieuses entre les niveaux de marée de la baie de Fundy et du golfe Saint-Laurent. Cette voie ferrée s'appelait ordinairement le chemin de fer Européen et Nord-Américain, et tous les documents qui existent encore à son sujet se trouvent au bureau principal de l'Intercolonial, à Moncton. Plusieurs jours furent consacrés à faire l'examen des pointages et la réduction des observations spéciales de la marée à Saint-Jean, et on prit des nivellements avec les instruments pour tenter de déterminer de nouveau la donnée primitive du chemin de fer, et pour la comparer avec les niveaux de marée tels qu'ils sont actuellement établis par le maréographe de ce port.

La distance entre Saint-Jean et Shédiac est de 108 milles, et un ancien plan représentant un relevé préliminaire, fait en 1848, indique des niveaux continus sur toute cette distance. C'est le seul plan qui soit continu, en ce sens qu'il est réduit à une donnée uniforme sur toute sa longueur. Il est proprement dessiné et semble fait avec précision, mais les hauteurs ne sont pas indiquées, et il faut les déterminer au moyen d'une échelle. Il y a sur ce plan plusieurs lignes horizontales qui représentent la hauteur des marées hautes, des inondations, etc., et deux de ces lignes traversent tout le plan.

D'après des mesures exactes des différences de niveau entre ces lignes, telles que déterminées par des échelles verticales spéciales placées aux deux côtés du plan lui-même, on constate que le niveau de la marée haute lors des grandes mers à Shédiac est de 20.00 pieds plus bas qu'à Saint-Jean. Cette différence est bien trop considérable, comme l'ont constaté des relevés subséquents faits après la construction de la voie. Cette différence est trop grande d'au moins sept pieds; comment cette erreur a pu être commise, c'est ce qui est encore inexplicable. Nous devons nous contenter de considérer le résultat obtenu comme n'étant pas digne de confiance; un rapport de M. A. L. Light, ingénieur en chef du chemin Européen et Nord-Américain, en date du 2 février 1859, contenu dans le "Rapport des Commissaires des chemins de fer de la province du Nouveau-Brunswick pour l'année 1858", nous offre une source plus récente de renseignements. Le chemin de fer était encore en voie de construction à cette époque, mais on espérait le terminer au printemps de 1860. Ce rapport contient un tableau couvrant cinq pages in-octavo, intitulé: "Tableau des pentes sur l'emplacement révisé de Saint-Jean à Shédiac."

Il indique la longueur et l'inclinaison de chaque rampe et donne une suite de hauteurs à chaque changement de rampe dans une colonne qui porte l'en-tête: "Hauteur au-dessus de la marée haute, grandes mers, Saint-Jean." A la fin du tableau se lit la note suivante: N. B: On remarquera que le niveau des rails sur le quai de Shédiac est de 6.70 au-dessous du niveau de la marée haute à Saint-Jean, et que le niveau de la

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

marée haute à ce dernier endroit est de 10.70 pieds au-dessus de celui de la marée haute dans le havre de Shédiac.

Cette différence de 10.70 pieds entre la marée haute à Saint-Jean et à Shédiac, si on tient compte de la différence dans la hauteur des marées aux deux endroits, indiquerait que la hauteur du niveau moyen de l'océan aux deux endroits est à peu de chose près la même. On s'est trop empressé d'ajouter foi à cette conclusion, parce qu'elle avait pour base un rapport qui donne avec beaucoup de détails les niveaux de ce chemin de fer. Cependant, ces niveaux eux-mêmes ont été pris dans les plans de construction de 1857, comme l'a établi une comparaison attentive, rampe par rampe, faite cet été à Moncton. Cette comparaison a aussi révélé une foule de différences dont on ne tient pas compte dans le rapport. Il faut en conséquence accepter avec une grande réserve la conclusion contenue dans le rapport.

Malheureusement le plan de construction ne se rend pas jusqu'au niveau de l'eau soit à un bout, soit à l'autre, de sorte qu'il n'indique aucun rapport direct avec les niveaux de marée. Il semble aussi qu'à l'extrémité du chemin de fer, du côté de Shédiac, il y a une autre rampe qui n'est pas indiquée sur le plan de construction. Dans une comparaison des niveaux de marée faite par les ingénieurs de l'Intercolonial à Moncton, cette dernière rampe n'a pas été calculée ; et comme elle a une inclinaison de 4.50 pieds le résultat auquel ils en sont arrivés est erroné d'autant.

Le chemin est divisé en 21 sections, et aux points de jonction de ces sections il y a parfois une différence dans les niveaux qui affecte la continuité de la donnée. On a découvert six points en tout où ces différences produisent un changement dans le plan de repère, et à l'un de ces points il y a aussi une différence de 40 pieds dans la hauteur de la donnée employée. Le rapport de M. Light tient compte de ce changement, mais d'un autre côté il a négligé toutes les différences, sauf une, qui a été l'objet d'une correction partielle. Les autres différences sont parfois en plus, parfois en moins, aux points de raccordement des différentes sections, et la somme de ces différences une fois faite avec autant de précision que possible, est de 2.03 pieds. Il faut donc faire cette correction aux niveaux mentionnés dans le rapport. On obtient alors avec autant de précision que les informations qu'on étudie permettent d'y apporter, la différence de niveau entre la marée haute à Shédiac et la marée haute à Saint-Jean, ce qui est le plan de repère dont M. Light s'est servi pour établir les niveaux sur la voie ferrée.

Une autre difficulté qui se présente, accompagnée d'un peu d'incertitude, c'est de s'assurer de nos jours quelle hauteur M. Light a adoptée comme niveau de la "marée haute, grandes mers", à Saint-Jean, car il n'y a aucun point fixe de repère permanent et il n'existe pas de plans de quai ou de constructions de cette époque indiquant le niveau adopté comme étant celui de la marée haute. Pour arriver à déterminer cette hauteur, j'ai fait pendant l'automne un examen du terrain. Les niveaux de marée du maréographe de Saint-Jean ont été transportés au pont de Marsh Creek, de l'autre côté de la cité de Saint-Jean, au moyen d'observations simultanées du niveau des eaux à marée haute lors des grandes mers le 3 octobre ; et pour relier ces niveaux au commencement du plan du chemin de fer, des niveaux ont été établis sur un mille et demi de longueur le long de la voie à un endroit où il n'y avait pas de rampe et où elle trouverait un large marais, qui se trouve voisin de la station du chemin de fer de Saint-Jean, du côté est. A cet endroit la voie, sur une longueur de près de trois milles, est de niveau, comme le constate le plan de construction, et bien que cet endroit porte le nom de marais il n'est pas marécageux, comme semblerait l'indiquer cette appellation ; mais consiste en terres à foin unies, au sol d'argile ferme, et en conséquence aucun tassement n'est à craindre. La rampe dans ce marais qui était primitivement de niveau, est maintenant aussi forte que 0.91 de pied. En déterminant le niveau primitif pour la pose des rails, on a eu soin de noter tous les indices qui pourraient par la suite servir à constater quelle partie de la voie a moins été dérangée depuis sa construction. Le niveau moyen de sept points pris sur plus d'un mille du parcours fut choisi comme base pour déterminer l'élévation de la voie par rapport au niveau de la marée haute, lors des grandes mers, tel que donné dans le rapport de M. Light.

C'est la meilleure méthode à adopter actuellement pour établir la comparaison entre les niveaux primitifs du chemin de fer, en 1859, et les niveaux à moitié constatés de nos jours par le maréographe de Saint-Jean. Sans donner les résultats en détail, qu'il suffise

de dire que cette comparaison démontre que M. Light avait adopté comme ligne de la marée haute lors des grandes mers un point situé à 11·85 pieds au-dessus du niveau moyen de l'océan, tel que constaté de nos jours par les pointages de marée à Saint-Jean. De sorte qu'il appert qu'il avait adopté un niveau beaucoup trop bas pour la marée haute, car il indiquerait le niveau correspondant lors des grandes mers comme beaucoup plus bas qu'il ne doit être en moyenne. Cependant, le résultat, quand on tient compte de l'incertitude des données, est probablement exact, à un demi-pied près : ce qui dans les circonstances est assez satisfaisant, vu que la ligne des eaux hautes varie tant par suite de l'élévation considérable des marées à Saint-Jean. Il s'ensuit que si on considère comme 100 la hauteur adoptée par M. Light comme niveau de la marée haute lors des grandes mers à Saint-Jean, la hauteur du niveau moyen de l'océan au-dessus de sa donnée, telle que constatée par la différence de niveau ci-dessus, est de 88·15 : on peu sans commettre d'erreur appréciable prendre 4·00 pieds comme hauteur des grandes mers à Shédiac.

De cette façon nous obtenons les comparaisons indiquées dans le tableau suivant entre le niveau moyen de l'océan à St-Jean et à Shédiac, suivant que le rapport de M. Light est accepté sans corrections ou après que les corrections indiquées au plan de construction sont faites. La raison de cette comparaison alternative est qu'on pourrait prétendre d'un côté que M. Light a omis de faire des corrections, ou d'un autre côté que les différences apparentes au plan de construction n'affectaient pas en réalité la continuité des niveaux, mais que ces différences ont été relevées sur le terrain par suite de changements arbitraires dans les rampes.

Hauteur du niveau moyen de la mer à St-Jean, au-dessus de la donnée de M. Light, déterminé comme susdit.....	88·15	88·15
Hauteur de la marée haute, grandes mers, à St-Jean, adoptée par M. Light.....	100·00	100·00
Haute marée, grandes mers, à Shédiac au-dessous de la marée haute à St-Jean :—		
(a) D'après le rapport de M. Light.....	10·70	
(b) Après corrections faites des petites différences relevées sur le plan de construction se montant à 2·03 pieds.....		12·73
Haute marée, grandes mers à Shédiac.....	89·30	87·27
Mi-hauteur des grandes mers à Shédiac.....	2·00	2·00
Hauteur du niveau moyen de l'océan à Shédiac au-dessus de la donnée de M. Light.....	87·30	85·27

Il ressort des explications données ci-dessus que cette comparaison offre encore quelque incertitude. Il est possible que la donnée du niveau moyen de l'océan à St-Jean en rapport avec la donnée de M. Light soit encore trop élevée d'un montant qui ne dépasse pas l'erreur probable faite lors de sa détermination. Somme toute, ces niveaux de chemin de fer ne peuvent servir qu'à établir que la différence de hauteur entre le niveau moyen de l'océan à St-Jean et à Shédiac n'est pas très considérable. Il est préférable de baser toute autre conclusion plus définie sur les niveaux exacts de chemin de fer à navires de Chignecto, qui sont donnés plus loin.

La difficulté d'obtenir au moyen de ces niveaux de chemin de fer un résultat sur lequel on puisse compter sert à démontrer avec plus de force combien malheureuse est la pratique qui prévaut encore sur les chemins de fer de n'employer lors de la construction que des points de repère temporaires et périssables. Il en coûterait peu de travail de plus, quand on fait des nivellements considérables, de les rapporter à des points de repère permanents, du moins aux points de raccordement et aux terminus. Faute d'en agir ainsi, beaucoup de renseignements précieux se perdent, et dans la suite il est impossible de les remplacer.

Une nouvelle tentative a été faite pour relier les niveaux du chemin de fer Européen et Nord-Américain à ceux du chemin de fer à navires de Chignecto, qui part du bassin Cumberland, dans la baie de Fundy, et se rend dans la baie Verte, dans le détroit de Northumberland. Cela accompli, on obtiendrait des comparaisons précieuses sur les

niveaux de marée à quatre endroits : à St-Jean et dans le bassin de Cumberland, dans la baie de Fundy et à Shédiac et dans la baie Verte, dans le golfe St-Laurent. L'Intercolonial devrait procurer le moyen de relier ces niveaux, car il traverse l'ancien chemin de fer Européen et Nord-Américain à la jonction de Painsec, ainsi que le chemin de fer à navires près d'Amherst, la distance qui sépare ces deux points étant de 37 milles. Un plan primitif existe encore de cette partie de l'Intercolonial qui s'étend de la jonction de Painsec à la frontière entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, s'arrêtant ainsi à environ un mille en deçà de l'endroit où il traverse le chemin de fer à navires. Pour combler cette lacune, j'ai relevé le niveau instrumental en octobre. Tant de points fixes de repère sur l'Intercolonial et par suite de changements de niveau quand les constructions primitives en bois ont été renouvelées, les points les plus avantageux pour faire le relevé des niveaux primitifs étaient les pentes dans le terrassement aux extrémités des tranchées. En établissant la moyenne des hauteurs de plusieurs de ces pentes sur plus de deux milles de parcours de la voie, et en transportant ces niveaux à l'autre extrémité du mille mentionné ci-dessus près des points fixes de repère qui constatent les niveaux du chemin de fer à navires, on a obtenu un résultat assez satisfaisant.

Cependant quand on tenta de raccorder ces niveaux à ceux du chemin de fer Européen et Nord-Américain, à l'aide du plan ci-dessus décrit, on constata une différence d'environ cinq pieds à la jonction de Painsec quand on établit ces niveaux jusqu'à la ligne des eaux de marée. Tous les moyens furent employés pour expliquer cette différence ; on établit les niveaux d'après diverses hypothèses, mais aucune de ces hypothèses ne put expliquer cette différence. En conséquence, il n'a pas été possible de raccorder les niveaux, ce qui eut été très utile à la comparaison des niveaux de marée.

Niveaux de marée à la tête de la baie de Fundy et dans le golfe St-Laurent, d'après les niveaux du chemin de fer à navires de Chignecto.—Le chemin de fer à navires, encore inachevé, traverse l'isthme qui relie la Nouvelle-Ecosse au continent. Son extrémité méridionale est au dock de Fort-Lawrence, dans le bassin de Cumberland, à la tête de la baie de Fundy; et son extrémité septentrionale à Tidnish, sur la baie Verte, dans le détroit de Northumberland. Les niveaux sur ce chemin de fer sont précis, et ils sont comparés aux marées par une suite d'observations simultanées faites à ces deux extrémités. On peut plutôt se fier à ces résultats qu'aux plans ordinaires des chemins de fer. Il y a sur des ponceaux en pierre, dans le voisinage de l'Intercolonial, deux points fixes de repère indiquant les niveaux du chemin de fer à navires. Ils sont d'une valeur incalculable dans cette région où de très vastes terres à foins sont protégées par des digues contre l'inondation que causeraient les hautes mers. Ce sont les deux seuls points de repère permanents qui permettent de constater le niveau de la marée haute, ou des grandes mers extrêmes, pour déterminer la hauteur à donner aux digues servant à protéger cette contrée contre l'inondation. Mais ils ne sont pas faciles à découvrir pour quiconque n'en connaît pas la description, car la pierre qui les indique étant peu résistante, a beaucoup été détériorée par les intempéries des saisons.

C'est pour cette raison que nous en donnons la description suivante, résultat d'un examen personnel. Les hauteurs ont été prises sur le plan des travaux faits par l'ingénieur principal, feu M. H. G. C. Ketchum, où elles sont indiquées en rapport à la donnée du chemin de fer à navires. Cette donnée est à 100.00' pieds au-dessous du niveau du bassin de Fort-Lawrence, de la plus haute marée connue, la marée de Saxby, qui eut lieu le 5 octobre 1869.

(1). Point fixe de repère à l'extrémité ouest du pilier en pierre d'un ponceau sur le chemin de fer à navires, à 2,120 pieds au sud de la traverse du chemin de fer Intercolonial. Le point fixe de repère a été indiqué par un petit carré taillé sur le faite du chaperon de l'angle sud-ouest. Hauteur au-dessus de la donnée du chemin de fer à navires.—97.42.

(2). Point fixe de repère sur le pilier en pierre d'un ponceau au nord de la voie du chemin de fer Intercolonial. C'est l'un des deux ponceaux érigés de chaque côté de la traverse du chemin de fer pour permettre aux eaux de s'écouler dans les fossés. Un petit carré comme ci-dessus, sur l'angle sud-ouest du chaperon à l'extrémité ouest du ponceau. Hauteur au-dessus de la donnée du chemin de fer à navires—100.86.

Cette hauteur est incorrectement indiquée comme étant de 100.36, au lieu de 100.86, qui a été vérifiée au moyen d'un niveau établi à partir de l'autre point fixe de repère, et en comparant cette hauteur au niveau de la voie.

Un diagramme suspendu au mur dans les bureaux de la Compagnie à Amherst donne une suite de niveaux de marée aux deux extrémités du chemin de fer à navires. Une échelle d'un pouce au pied sur ce diagramme indique la hauteur de la marée haute et des eaux basses pour tous les jours consécutifs pendant une période de près de cinq mois. La planche III donne une réduction de ce diagramme. L'utilité de ce diagramme est évidente, car les observations sont simultanées et réduites au même plan de repère et pour le bassin Cumberland et pour la baie Verte. On n'a pu obtenir les notes des observations primitives, mais comme le diagramme est dessiné sur une grande échelle, les mouvements de la marée, de jour en jour, peuvent y être soigneusement notés. Pour le bassin Cumberland les observations s'étendent du 13 août au 31 décembre, et pour la baie Verte, du 11 août au 16 novembre; cependant il y a plusieurs lacunes en septembre.

L'année où les observations ont été faites n'est pas indiquée, mais ce doit être 1893 d'après les souvenirs du fonctionnaire actuellement chargé du travail, et par la comparaison des grandes mers et des phases de la lune cette année.

Ces niveaux de marée fournissent les meilleurs moyens de constater la hauteur du niveau moyen de l'océan à la tête de la baie de Fundy comparé à celui du golfe St-Laurent. Il faut cependant remarquer que d'après ces observations, le résultat obtenu a pour base la hauteur moyenne entre l'eau haute et l'eau basse, sans s'occuper de l'apparence des marées. La courbe des marées à la tête de la baie de Fundy, comme cela arrive d'ordinaire dans les estuaires, est plus large et plus unie à la marée basse, et plus accentuée à la marée haute, au lieu d'être symétrique comme elle l'est encore jusqu'à St-Jean. Il faut donc conclure que l'élévation du niveau moyen de l'océan dans le bassin de Cumberland, constaté de cette façon, sera plus grande que l'élévation véritable, que constateraient des observations faites d'heure en heure ou la bissection de l'aire de la courbe des marées. Dans la baie Verte toute différence provenant de cette courbe est probablement imperceptible, vu que la hauteur des marées est moindre, et que leur forme est probablement symétrique. Bien que la durée des observations dans la baie Verte soit plus courte, le résultat pour ces raisons est aussi exact que dans le bassin Cumberland, toute proportion gardée. Le niveau moyen de l'océan dans la baie Verte est probablement le même que sur l'Atlantique. S'il y a une différence, c'est qu'il est plus élevé que sur l'Atlantique, parce que la densité plus faible des eaux du golfe Saint-Laurent doit permettre à la surface de l'eau de s'y maintenir plus élevée de quelques pouces qu'en plein océan.

Nous ajoutons aussi un tableau fait d'après ces observations pour montrer l'élévation des grandes mers et des mortes-eaux dans le bassin Cumberland. Il semble que ces observations ne se rapportent qu'aux marées du jour; ceci tendrait à expliquer les irrégularités apparentes dans l'intervalle de temps qui s'écoule entre les grandes mers et les mortes eaux. D'après les tableaux de marée de l'Amirauté, l'élévation des marées dans le bassin Cumberland est la plus considérable de toute la baie de Fundy, excepté dans la baie de Noël et à Horton Bluff, dans le bassin Minas. La hauteur lors des grandes mers et lors des mortes eaux, d'après le tableau de l'Amirauté, est comme suit :

Baie Noël.—Grandes mers 50 pieds et demi, mortes eaux 43 pieds et demi : bassin Cumberland à Sackville : grandes mers 40 pieds et un quart, mortes eaux 38 pieds.

1. Niveau moyen de l'océan à la tête de la baie de Fundy et dans le golfe Saint Laurent, étant l'élévation moyenne à mi-marée au-dessus de la donnée du chemin de fer à navires à Chignecto. Au dock de Fort-Lawrence, bassin Cumberland, dans la baie de Fundy : Niveau moyen de l'océan d'après les observations faites pendant 116 jours consécutifs, divisés en mois lunaires ou périodes de 29 jours.

29 août au 26 septembre.—Hauteur du niveau moyen de l'océan..	70.26
27 septembre au 25 octobre.— " " "	70.67
26 octobre au 23 novembre.— " " "	71.12
24 novembre au 22 décembre.— " " "	71.01
Hauteur moyenne.	<u>70.16</u>

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

A Tidnish, Baie Verte, dans le golfe Saint-Laurent : Hauteur moyenne à mi-marée pendant 78 jours consécutifs pendant lesquels on a observé et la marée haute et les eaux basses, du 11 août au 16 novembre.

Hauteur moyenne..... 71·02

II. Grandes mers et mortes eaux au dock de Fort-Lawrence, bassin Cumberland : ainsi que la hauteur de la marée haute et des eaux basses au-dessus de la donnée du chemin de fer à navires de Chignecto.

Marées et date. (L'année n'est pas indiquée : probablement 1893.)	Élévation de la marée H.	Élévation de la marée B.	Grandes mers.	Mortes eaux.
Mortes eaux, 20 août.....	85·05	55·65		29·40
Grandes mers, 29 ".....	92·45	48·40	44·05	
Mortes eaux, 5 septembre.....	86·50	50·50		36·00
Grandes mers, 10 ".....	90·80	51·90	38·90	
Mortes eaux, 17 ".....	85·00	55·75		29·25
Grandes mers, 27 ".....	94·60	47·60	47·00	
Mortes eaux, 4 octobre.....	86·55	53·65		32·90
Grandes mers { 9 ".....	90·00	50·35	39·65	
{ 10 ".....	90·70	51·15	—	
Mortes eaux, 17 ".....	85·00	58·55		26·45
Grandes mers, 25 ".....	96·00	47·00	49·00	
Mortes eaux, 3 novembre.....	87·40	54·50		32·90
Grandes mers { 7 ".....	88·75	53·30	35·45	
{ 8 ".....	88·80	53·65	—	
Mortes eaux, 16 novembre.....	85·25	57·10		28·15
Grandes mers, 24 ".....	94·40	47·00	47·40	
Mortes eaux, 30 ".....	86·00	54·70		31·30
Grandes mers, 7 décembre.....	88·75	53·95	34·80	
Mortes eaux, 15 ".....	86·85	55·85		31·00
Grandes mers, 22 ".....	94·15	47·20	46·95	
Hauteur moyenne.....			42·58	30·82

Les hauteurs officielles pour les niveaux de marée, adoptés par les ingénieurs du chemin de fer à navires, sont les suivantes :

Hauteur de la marée d'après les plans du chemin de fer à navires.	Bassin de Cumberland, Baie de Fundy.	Baie Verte, Golfe Saint-Laurent.
Marée de Saxby, la plus forte connue : eut lieu le 5 oct. 1869...	100·00	
Marée haute exceptionnelle, la plus forte connue.....		79·00
Marée haute, grandes mers.....	96·00	
Marée haute ordinaire.....	89·00	74·00
Marée basse ordinaire.....	52·59	68·40
Marée basse extrême, à laquelle sont réduits les sondages du chemin de fer à navires.....	47·20	65·60

Dans un but de comparaison nous pouvons mentionner une marée haute exceptionnelle qui se produisit le 8 octobre 1896, et qui atteignit 96·13 pieds de hauteur près du dock de Fort-Lawrence. Cette marée, comme j'en fis alors l'observation, a dépassé les digues en plusieurs endroits entre Amherst et Sackville, ainsi que dans plusieurs localités le long de la rivière Petitcodiac, jusqu'à Moncton. Le temps n'était pas orageux en cette circonstance, mais, d'un autre côté, cette marée se produisit dans des conditions astronomiques telles qu'il est probable que c'est la plus haute qui puisse être produite par l'influence des conditions astronomiques seules, sans tenir compte des troubles atmosphériques.

NIVEAUX REQUIS POUR RELIER LE NIVEAU MOYEN DE L'OcéAN DANS LA BAIE DE FUNDY,
LE GOLFE SAINT-LAURENT ET L'OcéAN ATLANTIQUE.

Dans différents ports, le niveau moyen de l'océan a déjà été déterminé par le bureau des observations sur les marées, et les observations de cet été ont procuré de nouvelles données dans ce but. Bien que l'objet principal de ces observations ne soit en aucune façon la fixation de ce niveau : cette fixation demande peu de travail additionnel, grâce aux observations exactes et continues requises pour la détermination d'un niveau uniforme pour les pointages de marée eux-mêmes, ce qui est essentiel pour établir une base servant aux tableaux de marée. Sous notre climat, on peut, pendant l'été, constater les indications que donnent les échelles découvertes, mais par suite de la formation de la glace cela est impossible pendant l'hiver. La donnée doit en conséquence être déterminée au moyen de comparaisons avec des marégraphes à découvert placés sous des abris et chauffés pendant l'hiver de même que l'instrument pointeur lui-même. Les dispositions prises à cette fin ont déjà été décrites dans ces rapports. Les marégraphes à découvert sont reliés au moyen de niveaux aux points de repère permanents.

Quant à ce qui concerne la comparaison des niveaux de marée de la baie de Fundy avec ceux du golfe Saint-Laurent et du littoral de l'Atlantique, le niveau moyen de l'océan a déjà été déterminé dans les ports suivants :—

A St-Jean, N.-B., d'après deux années de pointages de marée continus : le niveau moyen de l'océan est comparé au point fixe de repère du service des observations de marée, sur la maison des Douanes.

A Halifax, d'après les pointages de marée d'une année entière, comparés au point fixe de repère de l'Amirauté sur l'arsenal de la marine.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Les résultats obtenus à cet endroit et ceux obtenus à Québec sont contenus dans le rapport des travaux de l'année dernière. On peut encore faire usage des renseignements suivants :—

A Yarmouth et à Digby, dans la baie de Fundy, cinq mois de pointages de marée continus en 1898 : la donnée de ces observations est comparée aux points fixes de repère décrits dans ce rapport. Aussi, dans le bassin Cumberland, la détermination du niveau moyen de l'océan, d'après quatre mois d'observation des niveaux de marée et relié au moyen des niveaux du chemin de fer à navires ; la fixation du niveau à la Baie Verte d'après les observations des niveaux de marée pendant une période de 2 mois et demi en tout. Des niveaux précis établis par des instruments seraient requis de Saint-Jean à Moncton aux points de repère du chemin de fer à navires près d'Amherst, 48 milles. En suivant cette route, on relierait ces niveaux aux niveaux bien précis de la cité de Moncton et aux observations de marée à la tête de la Petitcodiac, et les niveaux établis à la tête de la baie de Fundy, de Moncton à Amherst, permettraient aussi de fixer des points de repère relatifs aux niveaux de marée qui serviraient à mieux protéger contre l'inondation lors des grandes marées, les marais endigués sur une grande étendue. En établissant un niveau du point de repère à Digby, jusqu'au point de repère de l'Amirauté, on relierait directement les niveaux de marée de la baie de Fundy et de l'océan Atlantique. Ces niveaux rendraient aussi les mêmes services dont il est parlé plus haut aux marais endigués du bassin Minas. On pourrait vérifier davantage les niveaux relatifs au moyen des observations simultanées faites pendant cette saison à Digby et à Saint-Jean, en supposant que le niveau moyen de l'océan est le même aux deux endroits, car ils sont juste en face l'un de l'autre des deux côtés de la baie de Fundy. On pourrait alors comparer les niveaux de marée à St-Jean avec ceux du golfe Saint-Laurent et de l'océan Atlantique à Halifax. On obtiendrait le même résultat, mais avec plus de difficultés, en prolongeant les niveaux instrumentaux de Amherst à Halifax, distance de 138 milles.

Il serait aussi très utile de relier le point fixe de repère de Yarmouth à Digby, 75 milles, car le niveau moyen de l'océan à Yarmouth doit être presque le même qu'en plein océan Atlantique. En comparant avec Halifax on s'assurerait si cela est rigoureusement exact. Quand une suite de hauteurs comparées du niveau moyen ne l'océan sera établie à Yarmouth, Digby, St-Jean et dans le bassin de Cumberland, on aura une base pour fixer la hauteur actuelle de la marée haute et des eaux basses à différents endroits de la baie, et pour indiquer les progrès de la marée dans toute la baie de Fundy.

On peut difficilement considérer comme du ressort du bureau des observations de marée d'établir un tel système de nivellement, mais il peut être bon de démontrer comment cela peut se faire en profitant des travaux déjà faits et des observations déjà obtenues.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. BELL DAWSON,
Préposé aux observations de la marée.

TABLEAUX DES CONSTANTES DE MARÉE.—EXPLICATION.

Ces constantes sont déterminées au moyen des anciennes observations à Halifax, de la manière indiquée, et au moyen de pointages de marée réduits à une donnée uniforme et coordonnés en ondulations horaires.

L'analyse des pointages et la détermination des constantes ont été faites par M. Edward Roberts, F.R.A.S., principal assistant du bureau de l'*Almanach nautique*, à Londres.

HALIFAX. *Donnée.*—Les variantes de la valeur de A_0 correspondent à la différence de la donnée dont on s'est servi dans les anciennes observations. Dans les présentes séries, 1895 à 1896, la hauteur correspond à la donnée de l'Amirauté, telle qu'établie par le point fixe de repère dans l'arsenal de la marine.

Les K correspondent au méridien de l'endroit.

M. Roberts fait les observations suivantes sur les constantes telles que déterminées actuellement : "Quelques-unes des moindres composantes n'ont pas été mises en ligne de compte pour l'année 1860, parce que les observations n'étaient pas continues et qu'on pourrait probablement obtenir un résultat plus précis en les laissant de côté. Les marées prolongées lunaires et luni-solaire, en 1861, ont pareillement été laissées de côté. Les résultats ne concordent pas bien pour ces marées prolongées et peuvent difficilement passer pour précis. En conséquence, la moyenne n'en a pas été établie à l'aide des résultats des trois années. Les résultats de la marée solaire annuelle concordent très bien, et ceux de la marée solaire semi-annuelle assez bien. Toutes les marées de peu de durée donnent de bons résultats ; et les moyennes sont excellentes. C'est un tableau de constantes auquel on peut beaucoup se fier.

SAINT-JEAN, N.-B. *Donnée.*—La donnée à laquelle les marées sont comparées est à 55·60 pieds au-dessous du point fixe de repère du bureau des observations de la marée, à l'angle sud-est de la Douane. Les valeurs du plan harmonique de marée, du niveau moyen de l'océan, etc., sont contenues dans le dernier rapport de ce bureau.

Les K correspondent au méridien de l'observatoire de Saint-Jean, dont la longitude est de 4 hrs 24 min. 16 sec. ouest.

QUÉBEC. *Donnée.*—Les marées sont comparées à la donnée primitive de l'Amirauté, telle que fixée par le point fixe de repère sur l'édifice de la Marine et des Pêcheries à Québec. L'échelle des hauteurs servant au maréographe était l'échelle extérieure taillée dans la maçonnerie de la cale sèche de Lévis : une légère erreur a été constatée dans les subdivisions de cette échelle. Le zéro véritable de l'échelle correspondant aux chiffres se trouve de 7·78 pieds au-dessous de la donnée de l'Amirauté, au lieu de 7·80 pieds, comme le fait supposer le tableau des pointages de marée. D'où il suit que la hauteur du niveau moyen de l'océan au-dessus de la donnée de l'Amirauté = $A_0 + 0·020 = 8·602$.

Les K correspondent au 75ème méridien ouest pour coïncider avec l'heure officielle moyenne de l'est.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Tableau des constantes de marée.

CONSTANTES.	HALIFAX, N.-E.				SAINT-JEAN, N.-B.	QUÉBEC.	CONSTANTES
	1851 et 1852. Deux années.	1860 et 1861. Deux années.	1895 à 1896. Une année.	Moyenne.	1894 à 1896. Deux années.	1894 et 1895. Deux années.	
A°.....	4·643 pds	3·829 pds 4·391 pds	3·391 pds	13·951 pds	8·582 pds	
S ¹ H K	0·021 pd 3°	0·024 pd 66°	0·029 pd 322°	0·024 pd 20°	0·015 pd 85°	0·030 pd 183°S ¹
S ² H K	0·445 pd 257·5°	0·447 pd 260·1°	0·484 pd 254·3°	0·454 pd 257·9°	1·622 pd 4·1°	1·373 pd 228·2°S ²
S ⁴ H K	0·021 pd 324°	0·021 pd 306°	0·020 pd 306°	0·021 pd 313°	0·046 pd 22°S ⁴
M ¹ H K	0·008 pd 48°	0·015 pd 56°	0·015 pd 75°	0·012 pd 57°	0·041 pd 289°M ¹
M ² H K	2·013 pds 223·9°	2·014 pds 223·5°	2·122 pds 222·9°	2·035 pds 223·5°	10·042 pds 324·7°	5·803 pds 179·3°M ²
M ³ H K	0·003 pd 83°	0·012 pd 55°	0·003 pd 158°	0·007 pd 87°	0·056 pd 230°M ³
M ⁴ H K	0·121 pd 28·2°	0·114 pd 23·6°	0·109 pd 21·5°	0·116 pd 25·0°	0·098 pd 151·9°	0·900 pd 269·6°M ⁴
M ⁶ H K	0·016 pd 79°	0·011 pd 69°	0·013 pd 65°	0·014 pd 72°	0·096 pd 176°	0·232 pd 237°M ⁶
M ⁸ H K	0·005 pd 115°	0·007 pd 52°	0·005 pd 171°	0·006 pd 101°	0·172 pd 340°M ⁸
K ¹ H K	0·342 pd 58·7°	0·331 pd 60·8°	0·346 pd 58·3°	0·338 pd 59·5°	0·496 pd 128·8°	0·759 pd 270·1°K
K ² H K	0·129 pd 252·0°	0·141 pd 261·3°	0·137 pd 260·2°	0·136 pd 257·4°	0·470 pd 7·2°	0·392 pd 229·0°K
O..... H K	0·155 pd 40·9°	0·164 pd 39·7°	0·141 pd 29·0°	0·156 pd 38·0°	0·369 pd 109·2°	0·713 pd 242·3°O
P..... H K	0·106 pd 60·9°	0·094 pd 65·8°	0·110 pd 60·2°	0·102 pd 62·7°	0·142 pd 129·9°	0·175 pd 279·6°P
J..... H K	0·020 pd 110°	0·024 pd 46°	0·029 pd 83°	0·023 pd 79°	0·022 pd 139°	0·033 pd 331°J
Q..... H K	0·014 pd 74°	0·028 pd 60°	0·014 pd 350°	0·019 pd 51°	0·063 pd 82°	0·093 pd 221°Q

Tableau des constantes de marée—Fin.

CONSTANTES.	HALIFAX, N.-E.				SAINT-JEAN, N.-B.	QUÉBEC.	CONSTANTES.
	1851 et 1852. Deux années.	1860 et 1861. Deux années.	1895 à 1896. Une année.	Moyenne.	1894 à 1896. Deux années.	1894 et 1895. Deux années.	
L..... H K	0·124 pd 244°	0·108 pd 312°	0·079 pd 178°	0·109 pd 258°	0·734 pd 14°	0·540 pd 231°L
N..... H K	0·425 pd 203°	0·447 pd 210°	0·519 pd 198°	0·453 pd 205°	2·296 pd 295°	0·929 pd 150°N
2 N..... H K	0·078 pd 181°	*·089 pd 197°	0·064 pd 172°	0·077 pd 183°	0·297 pd 292°	0·254 pd 186°2 N
ν..... H K	0·172 pd 213°	0·157 pd 201°	0·112 pd 178°	0·154 pd 200°	0·604 pd 295°	0·290 pd 181°ν
μ..... H K	0·658 pd 192°	0·060 pd 194°	0·075 pd 200°	0·062 pd 196°	0·059 pd 59°	0·401 pd 305°μ
2 SM..... H K	0·005 pd 218°	*·003 pd 68°	0·007 pd 160°	0·005 pd 166°	0·023 pd 280°	0·090 pd 93·6°2 SM
MS..... H K	0·057 pd 159°	*·065 pd 148°	0·063 pd 152°	0·060 pd 154°	0·050 pd 198°	0·427 pd 320·5°MS
M ² N..... H K	0·060 pd 332°	*·050 pd 342°	0·069 pd 320°	0·060 pd 331°	0·053 pd 112°	0·322 pd 247·3°M ² N
2 M ² K ¹ H K	0·006 pd 0°	*·005 pd 33°	0·007 pd 52°	0·006 pd 21°	0·036 pd 128°	0·198 pd 311·6°2 M ² K ²
M ² K ¹ H K	0·035 pd 103°	*·021 pd 232°	0·007 pd 274°	0·025 pd 178°	0·128 pd 138°	0·164 pd 347·3°M ² K ¹
M _m H K	†·029 pd 215°	†·113 pd 64°	0·104 pd 97°	0·333 pd 28°M _m
M _f H K	†·025 pd 324°	†·042 pd 178°	0·053 pd 196°	0·101 pd 81°M _f
MS _f H K	†·073 pd 302°	†·060 pd 175°	0·108 pd 90°	0·569 pd 56°MS _f
Sa..... H K	0·170 pd 244°	0·156 pd 254°	0·098 pd 266°	0·150 pd 252°	0·065 pd 76°	0·483 pd 65°Sa
Ssa..... H K	0·108 pd 109°	0·222 pd 118°	0·132 pd 277°	0·158 pd 146°	0·130 pd 141°	0·380 pd 126°Ssa

* Pour l'année 1861 seulement.

† Ne concordent pas bien et ne sont pas comprises dans la moyenne.

DEUXIÈME PARTIE.

ÉTAT DES DÉPENSES—ÉTAT DES RECETTES—SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE—OBSERVATOIRES MAGNÉTIQUES—SERVICE DES SIGNAUX—BUREAU D'EXAMINATEURS DES CAPITAINES ET SECONDS—EXPÉDITION DE BÉTAIL SUR PIEDS—RELEVÉ DES QUAIS—POSTES DE BATEAUX DE SAUVETAGE—CONTRIBUTIONS DES MATELOTS MALADES—PIGEONS VOYAGERS—RÉCOMPENSES POUR SERVICES D'HUMANITÉ—INSPECTEUR DES BATEAUX À VAPEUR, LISTE DES PHARES ET DES GARDIENS DE PHARES.

ANNEXE N^o I.

ÉTAT GÉNÉRAL des dépenses pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

Service.	Somme.		Total.
	\$ c.	\$ c.	
Service par voie de mer et à l'intérieur—			
Compte général des steamers fédéraux.....	1,051 20		
<i>Druid</i>	14,370 01		
<i>Lansdowne</i>	21,669 67		
<i>Newfield</i>	21,756 08		
<i>Quadra</i>	22,972 24		
<i>Aberdeen</i>	390 77		
<i>Stanley</i>	35,339 92		
<i>Sir James Douglas</i>	94 50		
		117,644 39	
Examen des capitaines et seconds.....		3,335 40	
Récompenses pour sauvetage de vies.....		5,081 40	
Enquêtes sur les naufrages.....		312 77	
Enregistrement des navires.....		818 33	
Enlèvement des obstacles gênant la navigation.....		704 17	
Service des marées.....		3,081 45	
Service postal d'hiver.....		9,575 31	
			140,553 22
Phares et service côtier—			
Appointements et allocations des gardiens de phares.....	204,677 94		
Agences, loyers et faux frais.....	15,448 14		
Entretien et réparations.....	222,526 96		
		442,653 04	
Construction et achèvement de phares, etc.....		23,950 78	
Réparations aux quais.....		1,618 97	
Service des signaux.....		5,993 88	
			474,216 67
Institutions scientifiques, etc.—			
Observatoire, Toronto.....		2,707 05	
Service météorologique.....		61,428 66	
Levés hydrographiques.....		15,306 66	
			79,442 37
Hôpitaux de la marine—			
Marins malades.....		35,141 75	
Marins naufragés et dénués de ressources.....		3,020 81	
			38,162 56
Divers—			
Inspection des bateaux à vapeur.....		26,342 29	
Inspection du bétail.....		2,499 80	
Expédition à la baie d'Hudson.....		21,050 66	
J. P. Dillon.....		231 46	
Rapports au Parlement.....		412 71	
			50,536 92
PÊCHERIES.			
Appointements et déboursés des insp. de pêcheries et gardes-pêche.....		90,332 14	
Pisciculture.....		28,002 32	
Protection des pêcheries.....		106,316 41	
Construction de passes migratoires.....	690 24		
Frais judiciaires et casuels.....	1,239 84		
Exposition de pêcheries canadiennes.....	882 24		
			782,911 74

ÉTAT GÉNÉRAL des dépenses pour l'exercice terminé le 30 juin 1898—*Fin.*

Service.	Somme.		Total.
	§ c.	§ c.	§ c.
PÊCHERIES— <i>Fin.</i>			
Distribution de primes de pêche.....	4,965	68	
Ostréiculture.....	3,234	59	
Revenu des pêcheries.....	1,276	25	
Règlements des arbitres de Paris.....	1,046	27	
Commission de la mer de Behring.....	32,709	14	
Renvoi de causes de pêcheries.....	13,135	34	
Exposition de pêcheries et de yachts.....	548	99	
Dr Andrew McPhail.....	750	00	
Licences, navires des Etats-Unis.....	244	57	
Dépensances Allen.....	180	00	
		60,903	15
Gouvernement civil—appointements.....		62,705	00
" " dépenses casuelles.....		11,939	05
			74,644 05
			1,143,109 36
Primes de pêche.....			157,504 00

F. GOURDEAU,

*Député du ministre de la Marine et des Pêcheries.*A. W. OWEN,
Comptable.

ANNEXE N^o 2.

Etat du revenu du ministère de la marine et des pêcheries pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

Service.	Montant.
	\$ c.
Revenu casuel (vente de formules de navigation \$172.38 ; \$7,141.72.....	7,315 10
Service postal des caps.....	343 14
Steamers fédéraux.....	9,556 63
Examens des capitaines et seconds.....	4,800 50
Amendes et confiscations.....	937 50
Havres, jetées et quais.....	7,986 75
Inspection du bétail.....	2,589 37
Certificats de mécaniciens de bateaux à vapeur.....	995 00
	34,523 99

F. GOURDEAU,
Député du ministre de la Marine et des Pêcheries.

A. W. OWEN,
Comptable.

ANNEXE N^o 3

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.

BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE,

TORONTO, 2 novembre 1898.

Major F. GOURDEAU,
Député du ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le vingt-septième rapport annuel du service météorologique du Canada pour l'exercice compris entre le 1er juillet 1897 et le 30 juin 1898, avec les annexes A et B, qui sont des rapports sur les observatoires de Québec et de Saint-Jean.

An 30 juin il y avait 159 personnes rémunérées pour des fonctions qu'elles remplissent dans le service météorologique. Quelques-unes de ces personnes consacrent tout leur temps aux travaux de ce service ; d'autres ne sont payées que pour des fonctions qui n'absorbent qu'une partie de chaque jour ; il en est d'autres aussi qui ne sont payées que pour arborer les signaux de tempête.

En outre, il y a dans le Dominion 248 personnes qui prennent des observations météorologiques, sans rémunération. A ces dernières nous sommes redevables de l'aide qu'elles nous donnent dans l'étude du climat du Canada, et je désire les en remercier ici.

La liste suivante des postes établis depuis mon dernier rapport comprend les cinq de l'Île du Prince-Edouard, qui sont très importants.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

- Classe II.—Masset, Île de la Reine Charlotte, C. Harrison.
- “ II.—Quesnelle Forks, Caribou, H. B. Hobson.
- “ II.—Ladner, New-Westminster, A. D. R. Taylor.
- “ Revelstoke, Kootenay, W. B. McKechnie, M. C.
- “ Pilot Bay, Kootenay, J. McKee.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

- Classe II.—Fort-Simpson, région de la rivière Mackenzie, Très rév. évêque Reeve.
- “ II.—Dawson-City, Yukon, E. D. Bolton.
- “ II.—Good-Hope, révérend J. Séguin.
- “ II.—Lac-au-Canard, Alberta, sergent d'état-major Hooper, G. à C. du N.-O.
- “ III.—Western Beaver Hills, Alberta, C. Hoyler.

ONTARIO.

- Classe II.—Île Cockburn, Algoma, A. Monk.
- “ Hamilton Wentworth, révérend Chanoine Bland.
- “ Pickering, Ontario, W. P. Frith.
- “ Zurich, Huron, F. W. Hess.
- “ Chatham, Kent (rétabli), R. C. Burt.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

- Classe II—Sussex, King, F. L. Tufts.
“ II—St-Stephens, Charlotte J. Vroom.
“ II—Moncton, Westmorland, J. Edingtop.

NOUVELLE-ECOSSE.

- Classe II—Bridgetown, Annapolis, John Ervin.
“ II—Wolfville, King, F. C. Sears.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

- Classe II—Summerside, Prince-Est, J. A. Gourlie.
“ II—Hamilton, Prince-Est, J. Ramsey.
“ III—Rivière-Murray, Queen-Est, C. L. Barnes, M. D.
“ III—Mount-Stewart, Queen-Est, H. M. Sterns.
“ III—Port-Hill, Prince-Ouest, H. Montgomery.

Les postes suivants ont cessé les opérations :—

- Colombie-Britannique, classe II—Salmon-Arm. Décès de l'observateur.
Territoires du Nord-Ouest, classe II—Saskatoon—Déplacement de l'observateur.
“ “ II—Lac à l'Esturgeon. Observateur transféré à
Muscowpetung.
Territoires du Nord-Ouest, classe II—Henrietta. Déplacement de l'observateur.
Québec, classe I—La Meule. Observations discontinuées.
“ II—Gaspé. Déplacement de l'observateur.

Les départements de l'Agriculture de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique continuent à nous fournir des données météorologiques, et celui des Territoires du Nord-Ouest vient de consentir à en faire autant.

BUREAU CENTRAL.

Aucun changement n'est survenu dans le personnel du bureau central, et, bien que l'ouvrage augmente sans cesse, le même personnel suffit à l'expédier. Le *Monthly Weather Review* et les rapports annuels qui résument toutes les observations et dont la préparation exige beaucoup de travail ont été distribués au fur et à mesure qu'ils étaient imprimés. A part les pronostics et avertissements ordinaires, le bulletin quotidien de la température a été affiché dans les principales places de Toronto ; le public en fait grand cas. La revue mensuelle de la température qui est maintenant publiée le troisième ou le quatrième jour de chaque mois, est aussi très appréciée, car elle fait connaître les conditions météorologiques du mois précédent et contient des notes sur le progrès de la végétation et l'état des récoltes à date. Pendant les mois d'été, les pronostics ont été communiqués chaque jour aux chemins de fer, qui les répandaient au moyen de disques-signaux affichés sur leurs convois du matin. Pendant les mois d'hiver, des avis spéciaux annonçant des tempêtes de neige ou de vent leur ont été transmis comme auparavant. La demande de ces données météorologiques devant servir à la solution de litiges augmente toujours ; nous y faisons droit promptement. Comme d'habitude nous avons aussi transmis, par télégraphe ou par téléphone, des prévisions spéciales aux personnes qui en faisaient la demande.

PRONOSTICS ET AVIS DE TEMPÊTES.

Le Canada compte maintenant 68 mâts-signaux, c'est-à-dire un de plus que l'année dernière, et il a été établi l'année dernière à Summerside, Ile du Prince-Edouard. Le

public a reçu avec empressement un nouveau service que nous avons tenté à la fin de l'année, et qui consiste à donner chaque matin, à 10 heures, les pronostics de la température pour les 36 heures suivantes. Ces pronostics sont publiés par presque tous les journaux du soir et affichés dans plusieurs bureaux de télégraphe d'Ontario, de Québec et des provinces maritimes.

Nous nous sommes spécialement appliqués à améliorer et disséminer davantage les pronostics partout où nous pensions qu'ils pouvaient être utiles aux navigateurs et aux pêcheurs. Chaque matin, aussitôt la carte de 8 huit heures préparée, nous transmettons par télégraphe à Saint-Jean et à Halifax un bulletin faisant connaître les conditions atmosphériques du continent, ainsi qu'une prévision concernant une période aussi longue que ces conditions peuvent permettre d'embrasser. De Saint-Jean et de Halifax ce bulletin est disséminé le plus possible dans les provinces maritimes et est affiché par les maîtres de havre ou autres agents officiels sur les quais et dans les autres endroits fréquentés par les matelots et les pêcheurs. En cela j'ai été bien secondé par M. Hutchinson, de Saint-Jean.

Des arrangements ont été faits pour étendre à la Colombie-Britannique le service des pronostics et des avis de tempêtes. Dorénavant les rapports télégraphiques envoyés toutes les deux heures de toutes les stations canadiennes à partir de Port-Arthur en allant vers l'ouest seront transmis à Victoria en même temps qu'à Toronto ; puis grâce à la courtoisie du chef du bureau météorologique des Etats-Unis, dix ou douze rapports de stations établies sur le Pacifique américain seront aussi transmis de Portland, Océan, à Victoria. De cette façon, M. Baynes Reed, qui sera le principal fonctionnaire provincial préposé aux pronostics, pourra baser ses prévisions sur une carte aussi complète que possible jusqu'à ce qu'une communication télégraphique soit établie avec des régions plus au nord, c'est mon intention que les premières prévisions soient publiées vers le 1er novembre. Il est question d'établir, dans le cours de l'année prochaine, des mâts-signaux à Victoria, Nanaïmo, Vancouver et New-Westminster, et rien ne sera épargné pour que ce service soit un succès.

Le nombre d'avis de tempêtes donnés pendant l'année 1897 est le plus considérable qu'il y ait eu depuis le commencement du service, et la proportion des réalisations a été la plus considérable connue. Les six mois de 1898 accusent une proportion moindre, mais comme le nombre des avis donnés n'était que pour une partie de l'année et faible, il n'est pas un juste critérium de l'année entière.

L'année terminée le 30 juin a été signalée par plusieurs tempêtes. Dans l'automne de 1897 un gros coup de vent, le plus violent de toute l'année, s'est produit le 16 octobre dans le Canada-Est, et des signaux comportant une petite brise seulement avaient été déployés. De grands coups de vent eurent lieu les 10 et 12 novembre et avaient été annoncés d'avance ; le 9 novembre des navires avaient fui devant la tempête dans le havre d'Ingonish, C.-B., et plusieurs accidents furent signaler les 10 et 12. Le 9, la goélette *Janet A* quitta le havre de Tignish malgré l'avertissement, et se perdit corps et biens. Un grand vent se fit aussi sentir sur les lacs le 11 et le 12 ; avis en avait été donné. En 1898, les 23 et 31 janvier, de grosses tempêtes eurent lieu dans le Canada-Est ; elles avaient été annoncées, de même que le furent plus tard des coups de vents qui sévirent les 16 et 23 février, dans les provinces de l'est.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

TABLEAU I.

Le tableau suivant indique le nombre des avertissements qui ont été distribués et la proportion de ceux qui se sont réalisés :—

Année.	Nombre total d'avis.	Nombre d'avis qui se sont réalisés.	Proportion pour 100.
1877.	743	510	68·6
1878.	860	673	78·3
1879.	712	591	83·0
1880.	889	736	82·8
1881.	854	727	85·1
1882.	841	658	78·2
1883.	1,085	858	79·1
1884.	798	663	83·2
1885.	830	741	89·3
1886.	906	799	88·2
1887.	1,093	972	88·9
1888.	897	758	84·5
1889.	1,126	926	81·3
1890.	1,199	987	82·3
1891.	1,017	826	81·2
1892.	1,161	888	80·7
1893.	1,317	1,118	84·9
1894.	1,333	1,149	86·2
1895.	1,307	1,168	89·4
1896.	1,181	1,015	85·9
1897.	1,368	1,248	91·2
1898, six mois du 1er janvier au 30 juin.	262	215	82·1

TABEAU II.—SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE—Nombre de prévisions données et proportion de celles qui se sont réalisées dans chaque district, chaque mois, de juillet 1897 à juin 1898, inclusivement.

Mois.	MANITOBA.				LAC SUPÉRIEUR.				BAIE GEORGIENNE.				LACS INFÉRIEURS.				VALLÉE DE L'OTTAWA.						
	Réalises.				Réalises.				Réalises.				Réalises.				Réalises.						
	En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.	En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.	En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.	En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.	En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.			
1897.																							
Juillet.....	90	65	18	7 82-2	113	91	16	6 87-6	132	95	16	21	78-0	126	92	16	18	79-4	104	86	11	7	88-0
Août.....	85	63	6	16 77-7	105	78	18	9 82-9	124	101	19	4	89-1	128	103	18	7	87-5	117	91	13	13	83-3
Septembre.....	95	71	15	9 82-6	111	89	14	8 86-5	134	96	24	14	80-6	136	161	23	12	82-7	114	81	13	20	78-8
Octobre.....	92	67	14	11 80-4	108	72	21	12 77-8	113	88	19	6	86-3	111	86	17	8	85-1	98	83	9	6	80-3
Novembre.....	79	61	11	7 84-2	110	74	21	15 76-8	129	97	24	8	84-5	135	104	18	13	83-7	124	102	15	7	88-3
Décembre.....	110	79	16	15 79-1	108	72	26	10 78-7	135	88	32	15	77-0	133	91	32	12	79-3	112	73	19	20	73-7
1898.																							
Janvier.....	82	49	27	6 75-2	88	47	28	13 69-3	114	77	23	14	72-6	117	82	16	19	76-9	104	78	18	8	83-7
Février.....	76	60	9	7 84-9	74	57	13	4 85-8	93	70	15	5	83-3	95	81	9	5	90-0	83	70	10	3	90-4
Mars.....	84	61	17	6 82-7	84	56	21	7 79-2	100	84	11	5	89-5	104	83	14	7	86-5	91	80	6	5	91-2
Avril.....	90	69	10	11 82-2	96	70	19	7 82-8	119	72	21	26	69-3	119	79	19	21	74-4	97	74	11	12	82-0
Mai.....	81	57	17	7 80-9	94	82	10	2 92-6	96	81	12	3	90-6	96	80	13	3	90-1	90	75	6	9	86-7
Juin.....	89	65	15	9 81-5	103	73	18	12 70-6	111	83	15	13	81-5	109	87	13	9	84-9	110	92	9	9	87-7
Totaux.....	1,053	767	175	111 81-1	1,104	861	228	105 81-7	1,400	1,032	231	137	82-0	1,411	1,069	208	134	83-1	1,244	985	140	119	84-8

TABLEAU II.—SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.—Nombre de prévisions et proportion de celles qui se sont réalisées dans chaque district, etc.—Suzie.

Mois.	VALLÉE DU HAUT SAINT-LAURENT.				VALLÉE DU BAS SAINT-LAURENT.				GOLFE.				PROVINCES MARITIMES.				TOTAL.								
	Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.		Réalises.						
	En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.	En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.	En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.	En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.	En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.					
1897.																									
Juillet.....	102	88	9	90.7	95	72	14	9	83.2	120	90	18	12	82.5	133	97	27	9	83.1	1,015	776	145	94	83.6	
Août.....	116	86	20	10	82.8	113	85	17	11	82.7	104	75	22	7	82.7	108	83	18	7	85.2	1,000	765	151	84	84.1
Septembre.....	113	76	20	17	76.1	105	76	13	13	80.0	126	88	22	16	78.6	134	88	34	12	78.4	1,068	766	181	121	80.1
Octobre.....	99	81	12	6	87.0	108	88	12	8	87.0	121	93	15	13	83.1	127	104	15	10	86.4	979	762	137	80	84.8
Novembre.....	124	101	15	8	87.5	127	96	25	6	85.4	124	101	18	5	88.7	136	109	24	8	89.0	1,088	845	171	72	85.5
Décembre.....	117	69	30	18	71.8	115	81	24	10	80.9	110	76	18	16	77.3	132	84	33	15	76.1	1,074	713	230	131	77.1
1898.																									
Janvier.....	106	79	18	6	83.0	91	60	18	13	75.8	90	66	8	16	77.8	109	61	31	17	70.2	901	599	187	115	76.9
Février.....	83	67	15	1	89.8	85	75	9	1	93.5	82	66	12	4	87.8	95	74	15	6	85.8	766	620	107	39	87.9
Mars.....	92	78	10	4	90.2	88	78	6	4	92.0	104	77	11	7	87.1	111	81	26	4	84.7	851	680	122	49	87.1
Avril.....	97	67	17	13	77.8	95	63	14	18	73.7	104	76	21	7	83.2	115	70	26	10	80.0	932	649	158	125	78.1
Mai.....	89	68	18	8	86.5	88	61	20	7	80.7	97	67	18	12	78.4	95	60	26	9	78.8	826	631	140	55	84.9
Juin.....	109	80	20	9	82.6	101	69	22	10	79.2	114	79	22	13	78.9	117	77	31	9	79.1	963	705	165	93	81.8
Totaux.....	1,247	940	204	103	83.6	1,211	904	197	10	82.7	1,280	956	205	128	82.1	1,414	997	306	111	81.3	11,463	8,511	1,894	1,058	82.5

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DES ÉTATS-UNIS.

Le directeur du service météorologique des États-Unis a continué l'échange de rapports avec notre bureau et je désire exprimer ici la vive appréciation que je fais de la courtoisie constante qui a marqué ses relations avec nous.

SERVICE HORAIRE.

Le mode d'accomplissement de ce travail et un tableau faisant voir la discordance qui existe entre les différents observatoires se trouvent dans le rapport de l'observatoire magnétique.

Le rapport de l'observatoire de Québec constitue l'annexe A.

Celui de l'observatoire de Saint-Jean l'annexe B.

BIBLIOTHÈQUE.

Durant l'année 313 publications de tous genres ont été reçues à la bibliothèque ; c'était pour la plupart des revues et rapports annuels, trimestriels, mensuels, hebdomadaires et quotidiens, venant des principaux observatoires astronomiques, météorologiques et magnétiques du monde entier.

PUBLICATIONS.

Grand nombre de citoyens des États-Unis, particulièrement de l'ouest, nous ont demandé nos publications. Nous avons distribué dans toutes les parties du monde 750 exemplaires de la *Monthly Weather Review* et autant du *General Meteorological Register* de Toronto ; 500 exemplaires du Bulletin mensuel de la température ont été distribués en Canada et aux États-Unis, et chaque jour 60 exemplaires du Bulletin quotidien.

COMPAGNIES DE TÉLÉGRAPHE.

Il est de simple justice de dire que toutes ont fait preuve d'un plus grand zèle à satisfaire mes désirs en mettant la plus grande célérité à transmettre les bulletins de température et les avis de tempêtes. Je dois des remerciements particuliers à M. Dwight, directeur général de la compagnie G. N. W., à M. Jenkins, du C. C. P., à Winnipeg, à M. Dawson, directeur de la W. U., dans les provinces maritimes, à M. James, directeur de la Compagnie anglo-américaine, à Charlottetown, et à M. Reid, directeur de la Compagnie de téléphone de l'Île du Prince Édouard, à Charlottetown.

INSPECTION DES STATIONS.

Les stations ont été inspectées durant le dernier exercice, et la nécessité de faire des inspections fréquentes et soignées et de justifier les instruments était très apparente. Le directeur du service a inspecté les stations suivantes :—

Montréal, Saint-Jean, Saint-André, Grand-Manan, Digby, Bridgewater, Liverpool, Halifax, Sydney-Nord, Sydney, Louisbourg, Port-Morien, Petite-Baie-Glacée, Truro, Richmond, Brome, Ottawa, White-River, Winnipeg, Qu'Appelle, Edmonton, Prince-Albert, Banff, Kamloops, Vancouver et Victoria.

Les stations suivantes ont été inspectées par Hugh V. Payne, Paspébiac, Qué. ; Biquette, Qué. ; Bathurst, N.-B. ; Chatham, N.-B. ; Pointe-au-Père, Qué. ; Pointe-Madeleine, Qué. ; Pointe Ouest, Anticosti ; Pointe Sud-Ouest, Anticosti ; Pointe Sud, Anticosti ; Pointe Heath, Anticosti ; Pointe Amour, Labrador ; Belle-Isle, Terre-Neuve ; Cap Norman, Terre-Neuve ; Pointe Riche, Terre-Neuve ; Rochersa-ux-Oiseaux, Qué. ; Île de la Meule, Qué. ; Port-Dalhousie, Ont., et Port-Colborne, Ont.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

A Paspébiac il a fallu faire des réparations au hangar des signaux ; à Bathurst on ne s'était pas beaucoup appliqué aux observations hygrométriques ; à Chatham, le mât-signal avait besoin d'être posé à nouveau, et la situation présente des instruments n'est pas du tout favorable ; plusieurs réparations ont été faites à Biquette, où de nouveaux instruments sont nécessaires ; à la Pointe Madeleine on manquait d'instructions, pour l'enregistrement de la pluie ; à la Pointe Sud-Ouest d'Anticosti, le baromètre demandait à être nettoyé ; les thermomètres maximum et minimum avaient besoin d'être corrigés, et l'anémographe de plus de cavités, pour la gravité ; à la Pointe Sud d'Anticosti on avait besoin d'une série complète d'instruments pour permettre au nouveau gardien du phare de prendre des observations ; à la Pointe Heath, Anticosti, on avait besoin de quelques nouveaux instruments, car les observations ne donnaient pas tout à fait satisfaction ; à Belle-Isle le baromètre demandait à être réparé et nettoyé, et l'anémomètre ainsi que le cadran solaire étaient usés ; au Cap Norman le cadran solaire avait besoin d'être nivelé, et l'observateur d'instructions pour prendre les observations de la pluie ; aux Rochers-aux-Oiseaux les thermomètres demandaient à être changés de place, et le baromètre ne pouvant plus servir. En conséquence le nouvel observateur fut amené à l'Île de la Meule, où il apprit la manière de remplir ses nouvelles fonctions et reçut les instruments de ses prédécesseurs. A la Meule la station fut fermée et tous les instruments furent envoyés au bureau central, sauf ceux qu'il fallait pour approvisionner Rochers-aux-Oiseaux. A Port-Colborne le mât avait besoin de réparations considérables et il a fallu le changer de place.

M. Payne a obtenu la promesse des services gratuits de quatre observateurs sur la côte nord du golfe Saint-Laurent. Il fait aussi valoir l'à-propos de prolonger la ligne télégraphique depuis Esquimaux-Harbour jusqu'à Belle-Isle, ainsi que de réparer le câble jusqu'aux Rochers-aux-Oiseaux, et il croit qu'à un point de vue météorologique les difficultés de la navigation et les dangers et retards auxquels elles exposent les bâtiments qui naviguent dans le golfe seraient beaucoup amoindris si ces navires pouvaient être mis au fait des vents dominants, des brouillards, de la glace, etc. ; il trouve Belle-Isle, Rochers-aux-Oiseaux et la Pointe-au-Père spécialement adaptés à ce service, car les navires suivant les grandes routes de navigation passent près de là.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. F. STUPART,

Directeur.

OBSERVATOIRE MAGNÉTIQUE.

TORONTO, octobre 1898.

Au major F. GOURDEAU,
Député du ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de cet observatoire pour l'exercice clos le 30 juin 1898.

Les instruments photographiques, magnétiques et météorologiques ont fonctionné pendant toute l'année ; on a fait d'heure en heure des mesurages de toutes les courbes, on en a tiré des résultats et pris des moyennes d'heure en heure, quotidiennes et mensuelles.

Des observations à l'œil des instruments magnétiques ont été prises régulièrement à 8 heures a.m. et à 2, 4 et 10 heures p.m. afin de compléter les moyennes mensuelles pour les anciennes séries.

Il ne s'est produit aucune interruption dans les données obtenues au moyen des instruments enregistreurs automatiques, c'est-à-dire le barographe, le thermographe, le pluviomètre et l'anémographe.

Au mois de septembre nous avons ajouté à notre équipement un séismographe modèle du professeur Milne. Les résultats donnés par cet instrument ont été très intéressants et des plus satisfaisants ; plusieurs tremblements de terre qui se sont produits dans des pays lointains ont été enregistrés ici, et il me fait plaisir de dire que notre collaboration à une étude séismologique du monde entier est appréciée par les sociétés savantes de l'Europe qui s'intéressent à ces recherches.

Les tempêtes magnétiques les plus importantes ont eu lieu aux dates qui suivent : les 11 et 20 décembre 1897 ; les 16, 17, 18 et 19 janvier ; les 11, 12, 13, 14, 15 et 16 février ; les 12, 13, 14 et 15 avril ; les 3, 4, 29 et 30 mai. La tempête des 14 et 15 mars a été la plus active qui ait été enregistrée depuis quelques années à l'observatoire, l'aiguille de la déclinaison ayant changé $2^{\circ}45'$ en une heure et neuf minutes.

Comme vous le savez, nous avons pleinement reconnu depuis quelques années que les données magnétiques obtenues à cet observatoire ont été sérieusement et de plus en plus gâtées par les courants électriques que transmettent les fils du tramway électrique de Toronto. Voyant cela et hésitant à recommander définitivement la discontinuation de l'une des plus longues séries d'observations magnétiques qui existe au monde, j'invitai au mois d'août dernier, avec l'autorisation que j'en avais reçue du département au mois de février précédent, plusieurs magnéticiens bien connus d'Europe et d'Amérique qui assistaient à la conférence de l'Association Britannique à Toronto à visiter l'observatoire et après avoir pris connaissance de nos données photographiques, à dire si l'observatoire devait être déplacé ou s'il était préférable qu'il restât à son ancienne place et que nous fissions les connexions nécessaires pour l'effet du *trolley*. Les messieurs qui nous firent la gracieuseté d'accepter notre invitation étaient : le professeur Rucker, F.R.S., le professeur Carey Foster, F.R.S., le professeur Fitzgerald, F.R.S., le docteur Van Rijkevorsel, de Hollande, et le professeur F. H. Bigelow, de Washington, D.C. Ils eurent l'obligeance de signer collectivement une déclaration exprimant leur opinion que la valeur des observations magnétiques à Toronto avait été sérieusement diminuée par le réseau du *trolley* et recommandant le déplacement de l'observatoire en un autre endroit. Ayant été autorisé par le département, au mois de novembre, de choisir un nouvel emplacement, je fis des expériences pour connaître la distance où il serait nécessaire de mettre l'observatoire à l'abri de l'influence des courants du *trolley* ; après en être venu à la conclusion que deux milles seraient un éloignement suffisant, il fut décidé de placer le nouvel observatoire au village d'Agincourt, à une dizaine de milles de l'ancien observatoire—endroit facilement accessible par chemin de fer, à six milles de toute ligne existante de tramway électrique, et à deux milles de toute ligne à être établie probablement dans un avenir peu éloigné.

Le nouvel observatoire, qui a été commencé au mois de juin, sera composé de deux parties : une cave circulaire en pierre de 19 pieds de diamètre, avec murs de 2 pieds d'épaisseur, plancher en béton et couverture en feutre et gravier, dans laquelle, sur des piles en fer enfoncées dans le béton à une profondeur de 6 pieds au-dessous du plancher sont placés les instruments photographiques automatiques, c'est-à-dire le déclinomètre pour enregistrer les changements survenant dans la direction de l'aiguille magnétique, ainsi que le biflaire et les instruments à force verticale pour enregistrer les changements qui se produisent dans les constituants horizontaux et verticaux du magnétisme de la terre ; au-dessus du sol et raccordé avec la cave par un escalier est une construction divisée en deux pièces. Dans la plus grande de ces pièces seront faites les déterminations magnétiques absolues, car il y aura là des piles sur lesquelles seront placés les instruments nécessaires, et une ouverture dans le toit pour l'étude méridienne ; dans la plus petite il y aura un bureau qui sera chauffé par un poêle en cuivre. Il y a lieu de croire que la nouvelle construction remplira toutes les conditions qui en ferait un observatoire de premier ordre.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

SERVICE HORAIRE.

Durant l'exercice terminé le 30 juin 1898 il a été fait 130 observations du méridien avec la lunette méridienne pour obtenir l'heure exacte, et dans ces études 399 étoiles fixes ont été observées. La position des étoiles telle qu'indiquée par le *Berliner Johrbuch* est celle qui nous a servi. L'erreur de collimation de la lunette méridienne a été fréquemment déterminée par des mesurages micrométriques sur le télescope collimateur et par le renversement sur les étoiles. Cette erreur, ainsi que les erreurs d'azimut et de niveau, a très peu varié pendant l'année. Le contact électrique automatique de l'horloge moyenne qui a été installée l'année dernière a donné grande satisfaction ; il n'a pas fait défaut.

Durant le printemps et l'été de cette année des séries d'observations du soleil ont été faites à Agincourt dans le but de déterminer l'azimut approximatif pour le méridien employé dans la détermination de la déclinaison absolue en cet endroit. Cette valeur n'est qu'approximative et on s'en sert en attendant que les valeurs finales de la latitude et de la longitude de l'observatoire soient obtenues.

Nous avons continué les observations des taches du soleil avec le télescope équatorial, et nous en avons obtenu des cartes de la surface du soleil de 4 pouces de diamètre pendant 202 jours.

Les échanges d'heure faites avec Montréal, Québec et Saint-Jean ont toutes été enregistrées sur le chronographe à Toronto. Les erreurs de l'horloge de Toronto et des chronomètres employés ailleurs par les différents observateurs sont comptées d'après les observations les plus récentes.

En différentes occasions l'heure a été donnée à la canonnière *Rambler* employée à des levés hydrographiques à Halifax.

Le tableau suivant fait voir la différence qui existe entre l'heure indiquée par le *Standard Observer* et celle transmise par les observatoires.

Le signe + indique que l'heure transmise par les différents observatoires a de l'avance sur celle du *Standard Observer*. Cette dernière est calculée en prenant la moyenne arithmétique des heures de Toronto et de Montréal.

	Toronto.	Montréal.	Québec.	Saint-Jean.
1897.	Secondes.	Secondes.	Secondes.	Secondes.
12 août.	+0.06	-0.06	+2.61	+0.77
30 "	+0.11	-0.11	-1.03	+1.27
16 septembre.	-0.01	+0.01	...	-1.01
30 "	+0.11	-0.11	+0.23	+1.19
15 octobre	+0.18	-0.18	-0.40	+0.95
29 "	-0.12	+0.12	+0.52	+1.05
18 novembre.	+0.20	-0.20	-0.10	+0.85
30 "	+0.15	-0.15	+0.93	+1.01
23 décembre.	+0.16	-0.16	+1.21	+1.43
1898.				
11 janvier.	-0.03	+0.03	+0.08	+1.36
27 "	-0.14	+0.14	+0.10	+0.40
16 février.	-0.06	+0.06	-2.25	-8.76
28 "	+0.11	-0.11	+0.42	-0.28
17 mars.	-0.01	+0.01	+0.43	+2.30
30 "	+0.13	-0.13	+1.02	+1.05
15 avril.	+0.02	-0.02	-0.30	+0.88
13 mai.	+0.06	-0.06	+0.93	+0.30
3 juin	+0.21	-0.21	+0.81
23 "	+0.51	-0.51	+0.87	+2.03

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. F. STUPART,

Directeur.

ANNEXE A.

OBSERVATOIRE DE QUÉBEC,

QUÉBEC, 23 juillet 1898.

Au Directeur -
du Service Météorologique,
Toronto.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel pour l'exercice 1897-98.

Les observations météorologiques ont été prises chaque jour à l'observatoire, et les instruments sont en bon ordre.

Chaque jour aussi l'heure exacte a été donnée aux navigateurs et à la ville comme auparavant.

Il n'a pas été fait de changements à l'observatoire cette année. Certaines réparations ont été jugées nécessaires, et au mois de mars dernier j'ai transmis un rapport spécial à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ARTHUR SMITH,

Directeur.

ANNEXE B.

OBSERVATOIRE DE SAINT-JEAN,

SAINT-JEAN, N.B., 31 octobre 1898.

A monsieur, A. F. STUPART,
Directeur du Service Météorologique
Toronto.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur l'observatoire de Saint-Jean pour l'exercice 1897-98.

En rapport avec le service horaire nous avons fait à de fréquents intervalles des observations d'étoiles pour corriger la marche et les erreurs de l'horloge. Toute l'année durant (les dimanches exceptés) l'heure quotidienne a été donnée au commerce maritime et au public par le moyen de la boule horaire abaissée à 1 heure de l'après-midi, temps local.

Les observations météorologiques qui constituent la routine de la station principale ont été continuées sans aucun changement.

Le bulletin quotidien, lancé à midi et contenant des rapports de la température d'une douzaine de stations ainsi que les probabilités et un résumé des conditions atmosphériques par tout le continent, est affiché sur des places publiques et envoyé par la poste à ceux qui ont des intérêts dans la navigation. Il est aussi publié par tous nos journaux quotidiens.

Nous voyons augmenter le nombre des gens qui viennent à l'observatoire s'informer des probabilités de la température prochaine et demander des données pour faire des comparaisons thermométriques et barométriques, etc. La réponse à ces demandes absorbe une notable partie de notre temps.

Les probabilités du matin continuent à être téléphonées à Saint-Martin, où elles sont affichées au bureau du téléphone pour l'avantage des navigateurs et autres intéressés. Des avis de tempêtes sont aussi téléphonés à Saint-Martin, et des signaux sont déployés au phare de Quaco, près de là.

La service météorologique est d'une grande utilité pour la navigation et le commerce ; les prévisions et les avis de tempêtes ont une valeur inestimable pour les navigateurs et généralement utiles à tous les habitants de notre côte.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. L. HUTCHISON,

Directeur de l'observatoire de Saint-Jean.

ANNEXE N^o 4

SERVICE DES SIGNAUX,

BUREAU DU SURINTENDANT,

QUÉBEC, 10 décembre 1898.

Au major F. GOURDEAU,
Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur ce service pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

Comme les années précédentes nous avons reçu, des stations du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent, des rapports faisant connaître la température, le vent, l'état et le mouvement des glaces pendant les mois d'hiver et de printemps, et pendant la saison de navigation les navires qui ont été signalés aux stations en descendant et en remontant.

Du 1er au 20 avril, trois rapports ont été obtenus et transmis aux *Boards of trade* de Montréal, Saint-Jean, N. B., et Québec, à la Chambre de Commerce de Halifax, aux journaux de Montréal et de Québec, à l'agent du département, Québec, à la douane et à l'agent d'immigration, aux agents des lignes de paquebots, aux propriétaires de remorqueurs, aux pilotes en amont et en aval de Québec, ainsi qu'à MM. H. Fry et Cie, agents des Lloyds à Québec.

A partir du 21 avril et pendant toute la saison de navigation des rapports ont été reçus chaque jour et transmis aux adresses ci-dessus et, en outre, aux commissaires du havre de Sydney-Nord.

Le directeur en chef du service de quarantaine à la Grosse-Ile reçoit aussi des renseignements complets au sujet de la température, du vent et de l'arrivée de tous les transatlantiques et navires étrangers.

Le médecin de la quarantaine stationné à Rimouski reçut également avis de l'arrivée des paquebots-poste, avec indication de la station et de l'heure où ils ont été tout d'abord signalés.

Comme les années précédentes, notre bureau a renseigné, à partir du 13 avril, les agents préposés à Anticosti, aux Iles de la Madeleine, Meat-Cove, N. B., à Cap-Ray et Cap-Race, Terre-neuve, ainsi qu'à Saint-Pierre Miquelon, sur la température, le vent, la condition et le mouvement des glaces dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal, pour la gouverne des bâtiments qui venaient demander information.

Des renseignements sur la température, le vent et la glace aux environs d'Anticosti, des Iles de la Madeleine, de Meat-Cove, de l'île Saint-Paul et de Cap-Ray sont aussi expédiés en mars à la Pointe-aux-Esquimaux par la flotte de pêche aux phoques.

NAVIGATION.

Le détroit de Canso fut fermé à la navigation le 5 janvier 1898, et rouvert le 30 mars.

12 avril 1898.—Premier arrivage du nord.

A Low-Point, C.B., cessation générale de la navigation entre le 27 janvier et le 24 avril 1898. Hiver exceptionnellement doux ; pendant plus de dix jours le port n'a pas été fermé par la glace. Entre les dates ci-dessus le steamer *Bruce* a fait vingt-huit voyages de Placentia, Terre-neuve, à Sydney-Nord.

Grosse-Ile, station de quarantaine, a, après un peu de pratique, signalé tous les transatlantiques—et rendu par là même de grands services.

Ce service ne coûte rien au département, car les messages sont transmis par le télégraphe de l'Etat à Québec.

NOTES GÉNÉRALES, NAVIRES EN PARTANCE, ETC.

16 novembre 1897.—Départ du dernier voilier, la barque *Prince Eugène*, pour Glasgow.

21 novembre 1897.—Départ du dernier paquebot-poste, le *State of California*, pour Liverpool.

27 novembre 1897.—Départ du dernier steamer, le *Loango*, pour Bristol.

16 avril 1898.—Le cutter-pilote n° 2 part pour le Bic avec des pilotes.

19 avril 1898.—Le bateau à vapeur *Ste-Croix* arrive d'en haut du fleuve.

19 avril 1898.—Le bateau à vapeur *Canada* arrive de Montréal.

19 avril 1898.—Le steamer à hélice *La Canadienne*, le steamer à hélice *Otter*, le remorqueur de la quarantaine *Challenger*, le cutter-pilote n° 1 et le bateau-phare de l'Île Rouge sortent de leurs quartiers d'hiver.

27 avril 1898.—Le *Otter* part pour la côte du Labrador.

27 avril.—Le *Savoy* part pour Anticosti.

Premiers arrivages de la mer, 1898 :—

23 avril 1898.—Cap-Race signale le steamer *Queensmore* en route pour l'intérieur à 1 p. m. Premier navire en vue pour le Saint-Laurent.

24 avril 1898.—Cap-Ray signale le steamer *Alcides* se dirigeant vers l'intérieur à 10 a. m., à destination de Montréal.

25 avril 1898.—Arrivée des steamers *Matthews* et *Scotsman* de Liverpool.

28 avril 1898.—Arrivée du premier paquebot-poste, le *Lake Ontario*, de Liverpool.

17 mai 1898.—Arrivée du premier voilier, la barque *Maggie*, des Barbades, et de la barque *Herhi*, de Moss, Norvège.

Deux nouvelles stations ont été ouvertes pendant la saison de 1897, l'une à Pointe-Lépreau, N.-E., et l'autre à l'Île aux Eglantiers, N.-E. Toutes deux font rapport directement à l'agent des signaux à Saint-Jean, N.-B.

ANNEXE A.

Mouvements de la glace, etc., dans le détroit de Belle-Île et sur la côte de Terre-Neuve, tels que notés par les agents du département à Belle-Île, Cap-Bauld, Cap-Norman, Pointe-Amour et Rochers-aux-Oiseaux, dans le golfe Saint-Laurent.

BELLE-ÎLE.

16 novembre 1897.—Le dernier steamer remorqué se dirigeant vers l'extérieur a été le *Labrador*. Il n'a pas été vu de glace, et n'importe quel autre navire aurait pu passer par le détroit jusqu'à la fin du mois.

Décembre 1897.—Le 4 décembre on aperçoit la première glace, désignée sous le nom de glace en feuille venant du nord ; vents variables, nord et nord-ouest. Des nappes de glace arrivent le 14 et continuent jusqu'au 30, alors que les glaçons en dérive de l'Arctique font leur apparition.

Janvier 1898.—Ce mois a été comparativement libre de neige. Pendant plusieurs jours on a remarqué des nappes et des bancs de glace venant du nord. Après le 10, le temps s'est mis au froid, et de grandes nappes de glace auraient rendu le passage hasardeux pour les navires ; en même temps le brouillard a été général durant la dernière partie du mois.

Février.—Il n'est pas venu de glace du nord dans le détroit pendant ce mois, bien que le froid fût dominant. Très peu de neige ; mais durant les quatre derniers jours du mois la pluie et la brume ont été continuës.

Mars 1898.—Pendant la première partie du mois, temps clair et glace éparse aussi loin que la vue peut s'étendre, jusqu'au 11 ; les navires n'auraient pas de misère à passer. Quelques morceaux de glace, quoique pas excessifs, apparaissent après cette date. Six goélettes parvinrent à Quirpon le 16. Pas aperçu de navires ni vu de phoques.

Avril 1898.—A la suite de vents nord-est et est-nord-est le détroit fut bloqué par la glace pendant tout ce mois. Il a été vu très peu d'eau libre, sauf vers la côte nord. Quelques montagnes de glace flottante ont passé au sud, au large ; 42 sont entrées dans le détroit. Pas de phoques.

Mai 1898.—Légers vents variables et beau temps tout ce mois durant. La glace est restée épaisse et n'aurait pas permis à un navire de passer. A partir du 20 la glace

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

s'est répandue sur la côte du Labrador, mais la partie supérieure du détroit était couverte de banquises. Il a été vu quelques troupeaux de phoques qui passaient au nord.

Jun 1898.—Glace éparpillée dans le détroit ; forts vents d'ouest. Le 6, trois barges de Quirpon et une de Battle-Harbour sont venues apporter de la nourriture, car les gens souffraient de faim. Le blocus des glaces a empêché les navires marchands et les paquebots-poste de venir en ces parages. Nous leur avons donné des vivres. Le 14, une goélette a traversé le détroit. Le 16, un steamer à deux mâts est passé à 8 p. m., se dirigeant vers l'intérieur.

CÂP BAULD, TERRENEUVE.

Comme il est dit dans des rapports précédents, la distance de Belle-Île ici n'est que de 14 milles, et les observations sur le vent, la température, etc., varient très peu avec celles qui sont faites en ce dernier endroit. La première neige tomba le 4 novembre 1897, il en est tombé trois fois en décembre, et, le 26, la glace arriva en grandes quantités.

Janvier 1898.—Le 8, quelques phoques furent remarqués sur la glace au large ; de ce côté le détroit resta couvert de glace pendant toute la dernière partie du mois.

Mars 1898.—Dans la première partie du mois temps clair et beau ; cinq goélettes en vue le 17 se dirigeant vers les champs de phoques.

Avril 1898.—Le 4, quatre cents jeunes phoques furent débarqués ici ; grosses mers, et les navires ont dû partir ; le 12, trois navires ont débarqué 150 phoques.

Mai 1898.—De cette station on ne voit pas d'eau ; détroit rempli de glace.

CAP NORMAN.

Décembre 1897.—Première chute de neige, vent nord-ouest, très peu de neige durant ce mois. La glace s'est formée très serrée, et une grande quantité de glaces impénétrables est passée au large allant à l'ouest, vents d'est pendant presque tout le mois. Temps pareil durant l'hiver. Pas de phoques tués ni en vue ici.

MONTAGNES DE GLACE.

Octobre 1897.—3 à 5 en vue chaque jour.

Novembre 1897.—5 en vue chaque jour.

Décembre 1897.—Aucune.

POINTE AMOUR

Les rapports accusent une tempête similaire, et en moyenne les mêmes montagnes de glace flottante en vue. Chevreuil abondant ; il en a été tué jusqu'à 53 dans une seule journée.

ROCHERS-AUX-OISEAUX.

8 janvier 1898.—Première apparition de la glace sur la côte ; le 11 on en voyait aussi loin que possible dans toutes les directions.

Février 1898.—Très grands froids pendant ce mois ; bien que la glace fût très profonde, elle était cependant assez pénétrable pour qu'un navire passe à travers.

Mars 1898.—Partout glace profonde mais pénétrable, vents variables ; échange des signaux avec les steamers *Harlaw* et *Kite* ; aux environs, un très grand nombre de goélettes qui faisaient la chasse aux phoques.

Avril 1898.—Température semblable à celle du mois dernier ; glace impénétrable et glace ouverte jusqu'au 20, alors qu'elle s'éparilla et on n'en vit plus ; les steamers *Hope*, *Nimrod* et *Harlaw* ont été aperçus de nouveau, ainsi qu'un grand nombre de goélettes faisant la chasse aux phoques ; quelques troupeaux de phoques ont été vus au nord. Le 22, deux steamers ont été aperçus remontant. Le 31, la glace a disparu complètement.

Respectueusement soumis,

H. J. MCHUGH,

Surintendant

ANNEXE B.

INDICATIONS du thermomètre à Belle-Isle, du 1er décembre 1897 au 31 mai 1898.

Date.	Degrés.	Date.	Degrés.	Date.	Degrés.
1897.		1898.		1898.	
1er décembre.....	21	3 février.....	6	3 avril.....	18
2 ".....	14	4 ".....	— 5	4 ".....	20
3 ".....	— 1	5 ".....	2	5 ".....	19
4 ".....	0	6 ".....	6	6 ".....	20
5 ".....	16	7 ".....	3	7 ".....	24
6 ".....	17	8 ".....	—13	8 ".....	21
7 ".....	10	9 ".....	— 5	9 ".....	16
8 ".....	14	10 ".....	— 3	10 ".....	13
9 ".....	17	11 ".....	0	11 ".....	13
10 ".....	18	12 ".....	20	12 ".....	20
11 ".....	10	13 ".....	26	13 ".....	26
12 ".....	10	14 ".....	16	14 ".....	29
13 ".....	15	15 ".....	15	15 ".....	28
14 ".....	10	16 ".....	20	16 ".....	29
15 ".....	12	17 ".....	33	17 ".....	29
16 ".....	32	18 ".....	34	18 ".....	30
17 ".....	21	19 ".....	20	19 ".....	30
18 ".....	24	20 ".....	5	20 ".....	28
19 ".....	26	21 ".....	6	21 ".....	31
20 ".....	27	22 ".....	13	22 ".....	32
21 ".....	20	23 ".....	0	23 ".....	29
22 ".....	15	24 ".....	16	24 ".....	27
23 ".....	14	25 ".....	20	25 ".....	25
24 ".....	14	26 ".....	24	26 ".....	20
25 ".....	13	27 ".....	30	27 ".....	24
		28 ".....	30	28 ".....	30
1898.		29 ".....	30	29 ".....	31
1er janvier.....	24	1er mars.....	20	30 ".....	33
2 ".....	6	2 ".....	20	30 ".....	33
3 ".....	6	3 ".....	21	1er mai.....	32
4 ".....	8	4 ".....	25	2 ".....	32
5 ".....	— 1	5 ".....	20	3 ".....	34
6 ".....	— 3	6 ".....	20	4 ".....	32
7 ".....	15	7 ".....	22	5 ".....	33
8 ".....	16	8 ".....	22	6 ".....	27
9 ".....	18	9 ".....	24	7 ".....	27
10 ".....	10	10 ".....	22	8 ".....	32
11 ".....	— 4	11 ".....	24	9 ".....	31
12 ".....	— 5	12 ".....	30	10 ".....	33
13 ".....	— 5	13 ".....	32	11 ".....	34
14 ".....	— 5	14 ".....	16	12 ".....	33
15 ".....	— 3	15 ".....	14	13 ".....	37
16 ".....	— 5	16 ".....	20	14 ".....	32
17 ".....	— 6	17 ".....	25	15 ".....	28
18 ".....	—10	18 ".....	17	16 ".....	32
19 ".....	— 3	19 ".....	20	17 ".....	33
20 ".....	—10	20 ".....	17	18 ".....	36
21 ".....	—15	21 ".....	15	19 ".....	37
22 ".....	—14	22 ".....	20	20 ".....	33
23 ".....	—16	23 ".....	8	21 ".....	36
24 ".....	— 3	24 ".....	0	22 ".....	37
25 ".....	— 7	25 ".....	— 5	23 ".....	39
26 ".....	6	26 ".....	16	24 ".....	34
27 ".....	7	27 ".....	24	25 ".....	34
28 ".....	—12	28 ".....	26	26 ".....	35
29 ".....	— 7	29 ".....	29	27 ".....	40
30 ".....	—10	30 ".....	30	28 ".....	39
31 ".....	—16	31 ".....	26	29 ".....	39
1er février.....	— 5	1er avril.....	30	30 ".....	40
2 ".....	15	2 ".....	30	31 ".....	40

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Température la plus basse, 1897, 3 décembre ; température la plus haute, 16. Température la plus basse, 1898, 23 et 31 janvier ; température la plus haute, 1er janvier. Température la plus haute, 18 février ; température la plus basse, 8 février. Température la plus haute, 14 mars ; température la plus basse 26 mars. Température la plus haute d'avril, 30 ; température la plus basse, 10 et 11. Température la plus haute de mai, 28 et 31 ; température la plus basse de mai, 7 et 8.

Respectueusement soumis,

MICHAEL COLTON,
Gardien de phare.

H. J. McHUGH,
Surintendant du service des signaux.

STATION DE SIGNAUX DE HALIFAX.

CITADELLE, HALIFAX, N.-E., 20 octobre 1898.

A. M. J. PARSONS,
Agent, Marine et Pêcheries,
Halifax, N.-E.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous envoyer un relevé du nombre de navires qui ont été signalés à cette station pendant les douze mois terminés au 30 juin 1898.

J'ai à faire rapport que le service a été accompli d'une manière satisfaisante, malgré les fréquents changements opérés parmi le personnel préposé aux signaux suivant les exigences du régiment. Il n'y a pas de doute que le service serait meilleur s'il y avait un signaliste permanent à Camperdown. Ce signaliste devrait être un civil, de préférence un ancien employé de bâtiment de guerre qui pourrait apprendre aux signalistes du régiment à identifier les navires et à communiquer avec eux au moyen du code international de signaux.

Les diagrammes illustrés du code de signaux, dont je parlais dans mon rapport de l'année dernière, n'ont pas encore été publiés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CAPITAINE H. V. KENT, I. R.
Surintendant des signaux.

PORT D'HALIFAX, N.-E.,

NAVIRES signalés durant

Année ou mois	Vaisseaux de guerre anglais. Transports.			Vaisseaux de guerre étrangers.			Steamers, 1re classe.			Steamers, 2e classe.		
	Rapportés.	Arrivés.	Passés.	Rapportés.	Arrivés.	Passés.	Rapportés.	Arrivés.	Passés.	Rapportés.	Arrivés.	Passés.
1897.												
Juillet.....	2	2	0	0	0	0	17	17	0	72	67	5
Août.....	2	2	0	2	2	0	24	18	6	80	76	4
Septembre.....	2	2	0	0	0	0	21	19	2	71	68	3
Octobre.....	6	6	0	0	0	0	18	18	0	73	65	8
Novembre.....	6	6	0	0	0	0	23	23	0	64	55	9
Décembre.....	5	5	0	0	0	0	21	21	0	59	56	3
1898.												
Janvier.....	6	6	0	0	0	0	23	23	0	39	34	5
Février.....	4	4	0	0	0	0	23	23	0	33	31	2
Mars.....	1	1	0	0	0	0	30	30	0	43	38	5
Avril.....	3	3	0	3	3	0	30	30	0	40	39	1
Mai.....	1	1	0	1	1	0	25	19	6	81	74	7
Juin.....	0	0	0	0	0	0	17	17	0	68	68	0
Totaux.....	38	38	0	6	6	0	272	258	14	723	671	52

N.B.—Outre les voiliers signalés, il en est arrivé durant la nuit un grand nombre

SERVICE DES SIGNAUX.

l'exercice clos le 30 juin 1898.

Navires.	Barques.	Petites barques.	Bricks.	Brigantins.	Goélettes à 3 mâts ou portant des signaux particuliers.			Totaux mensuels.											
					Rapportés.	Arrivés.	Passés.	Rapportés.	Arrivés.	Passés.									
0	0	0	4	3	1	3	3	0	0	0	3	3	0	2	1	1	103	96	7
0	0	0	5	5	0	2	2	0	0	0	8	8	0	10	8	2	133	121	12
1	0	1	8	5	3	3	2	1	0	0	8	7	1	10	7	3	124	110	14
1	1	0	6	5	1	6	6	0	0	0	6	6	0	6	5	1	122	112	10
1	0	1	3	3	0	0	0	1	1	0	3	3	0	4	4	0	105	95	10
0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	3	3	0	3	3	0	93	90	3
0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2	2	0	4	3	1	75	69	6
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	61	59	2
0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2	2	0	5	2	3	82	74	8
0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	3	3	0	1	0	1	88	81	7
0	0	0	9	9	0	3	2	1	1	1	4	4	0	2	1	1	127	112	15
1	1	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	5	1	97	95	2
4	2	2	44	39	5	18	16	2	3	3	0	42	41	1	54	40	1,205	1,114	91

dont on ne tient pas compte.

H. W. KENT, Capit. I.R.,
Surintendant des signaux.

ANNEXE N^o 5.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE CAPITAINES ET SECONDS.

HALIFAX, N. E., 3 novembre 1898.

Au député du Ministre de la Marine et des Pêcheries,
 {Ottawa

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du bureau des examinateurs de capitaines et seconds, du 30 juin 1897 au 30 juin 1898—fin du dernier exercice.

Le bureau a eu, pour des fins d'examen, les réunions suivantes :—

Au port de Halifax.....	12 fois
“ “ de Saint-Jean.....	9 “
“ “ de Yarmouth.....	3 “
“ “ de Québec.....	2 “
	26 fois

Il y a eu aussi 6 examens à Victoria, C. B. ; les programmes et les problèmes ont été expédiés à l'agent stationné à cet endroit, et renvoyés à Halifax pour être corrigés et approuvés par le président du bureau.

A Halifax, il y a eu 9 demandes de certificats de capitaines au long cours et 20 demandes pour certificats de compétence au cabotage. Six capitaines au long cours et dix-neuf capitaines de cabotage ont reçu des certificats. Il y a eu dix demandes de certificats de seconds pour la navigation au long cours et sept pour le cabotage, et il a été décerné dix certificats de seconds au long cours et six pour le cabotage.

A Saint-Jean il y a eu 12 demandes de certificats de capitaines au long cours, et 11 ont été accordées ; 19 demandes de certificats de seconds au long cours, et 13 ont été accordées.

A Yarmouth, il y a eu trois demandes de certificats de capitaines au long cours, et trois de certificats de seconds ; toutes ont été agréées.

A Québec, il y eut un candidat au certificat de capitaine au long cours, et deux au certificat de seconds. Tous ont réussi.

A Victoria, C. B., il y eut une demande de certificat de capitaine au long cours et onze pour seconds ; dix ont reçu leurs certificats.

Ainsi on voit que dans l'espace des deux mois expirés au 30 juin 1898, il y a eu 27 demandes de certificats de capitaines au long cours et 45 certificats de seconds ; 24 capitaines et 38 seconds ont réussi. Vingt demandes de certificats de compétence comme capitaine de cabotage ont été adressées au bureau des examinateurs, et sept de certificats de seconds ; 19 capitaines et 5 seconds ont reçu leurs certificats.

Quatre certificats de service ont été accordés par le bureau de Halifax à des capitaines de cabotage et un à un second, et 3 certificats ont été renouvelés.

Le nombre total des certificats accordés par le ministère de la Marine et des Pêcheries, comprenant les certificats de compétence, de service et de renouvellements, sur demande faite au bureau des examinateurs à Halifax, a été de 93, et il a été perçu des honoraires s'élevant à \$953.50. Les honoraires provenant des examens faits à Victoria sont envoyés directement à Ottawa, et il n'en est pas tenu compte par le président.

Ce rapport ne tient aucun compte des certificats pour le cabotage et la navigation intérieure, qui sont accordés par le ministère de la Marine et des Pêcheries après examens subis à d'autres ports que ceux mentionnés.

A Saint-Jean, le membre résidant du bureau fait subir des examens aux candidats pour le cabotage et fait rapport au ministère.

Parmi les demandes ci-dessus énumérées quelques-unes venaient pour la seconde, troisième et même quatrième fois, les aspirants capitaines ou seconds selon le cas ayant échoué.

Les noms de ces aspirants apparaissent sur les livres chaque fois qu'ils se présentent à l'examen. On leur accorde cependant le droit de subir un second examen sans payer un honoraire, mais à chaque nouvelle épreuve après celle-là on exige d'eux le plein montant de l'honoraire.

On permet aujourd'hui aux détenteurs de certificats de cabotage de faire un voyage aux Antilles et sur toute la côte d'Amérique. Je suis d'opinion que les connaissances que l'on exige d'eux ne sont pas suffisantes pour les admettre à commander ou à servir comme seconds sur les grands bâtiments à passagers qui naviguent dans ces eaux.

J'ai fait au département des représentations à cet effet, et j'ai été prié de préparer de nouvelles formules d'examen pour navigateurs qui se destinent au cabotage. Je me suis rendu à cette demande, et j'ai soumis un projet contenant des problèmes qu'il me paraît nécessaire de poser aux candidats et que ces derniers doivent résoudre.

Bien que l'examen proposé soit un peu plus difficile que celui qui se fait actuellement, les aptitudes qu'il exige d'un aspirant au certificat de caboteur dépassent de très peu celles qui sont requises d'un aspirant au certificat de second lieutenant au long cours.

Comme les dimensions et la vitesse des navires employés au cabotage augmentent, ainsi que leur capacité à transporter un grand nombre de passagers, je considère d'urgence nécessaire que l'examen suggéré soit imposé à tous les officiers qui demandent des certificats.

Je suis aussi fermement d'opinion, et je tiens à le dire, que les capitaines de steamers en fer ou en acier qui transportent des passagers en faisant le cabotage doivent subir un examen sur les déviations de la boussole.

Il est tout aussi nécessaire pour les hommes qui sont chargés de diriger des navires de cette classe de posséder la connaissance des déviations de la boussole et de savoir comment les constater et les appliquer, qu'il l'est pour les officiers des navires au long cours.

En effet, si l'on veut que la navigation sur nos côtes ne soit pas entravée de dangers quand il devient inévitable de changer fréquemment la route d'un navire, il est de grande importance que les capitaines de steamers connaissent la somme exacte de déviation qu'il faut accorder à chaque direction que prend la tête d'un navire, plus spécialement quand il y a du brouillard.

Aujourd'hui quelques-uns de ces officiers connaissent bien peu de choses des questions pratiques en rapport avec les attractions qui amènent des erreurs dans la boussole, et ils ne prennent pas notes des changements qui se produisent de temps en temps dans la déviation, afin de pouvoir par la suite consulter ces notes et les transmettre à leurs successeurs dans le commandement du navire.

Cependant, il est à ma connaissance que quelques capitaines de nos caboteurs qui transportent des passagers sont des hommes très intelligents et qu'ils acquièrent chaque jour de l'expérience, surveillant constamment leurs boussoles et prenant des observations du soleil et des étoiles afin de découvrir des erreurs chaque fois que l'occasion s'en présente.

Je suis d'avis qu'il serait utile de décerner deux classes de certificat pour le cabotage : un aux officiers qui sont employés à ce que l'on pourrait appeler le "cabotage canadien", certificat qui donnerait à son détenteur le droit d'agir comme capitaine et second de navires faisant le service entre les ports des provinces maritimes, ou entre des ports canadiens et Terre-Neuve, et des ports des Etats-Unis jusqu'à Cape-Cod, au sud ; si cette dénomination de "cabotage canadien" était approuvée, certaines limites pourraient être définies pour le dit service sur les côtes du Pacifique. L'autre certificat pourrait être appelé certificat de "cabotage étranger", comportant les mêmes attributions que le présent certificat de cabotage. L'examen pour le certificat de "cabotage canadien" ne comprendrait pas des problèmes nautiques très difficiles.

Aujourd'hui on se contente d'exiger d'un aspirant au certificat de capitaine de cabotage qu'il ait à son avoir un service de trois ans de mer, service qu'il peut avoir fait

sous n'importe quelle classe de bâtiments naviguant entre deux ou plusieurs ports de la côte.

Ce service ne paraît pas être suffisant pour rendre un homme apte à prendre charge d'un navire de gros tonnage ou d'un steamer transportant des passagers. Dans le nouvel examen que je suggère plus haut j'ai prolongé le temps pendant lequel un aspirant capitaine doit avoir servi à flot.

Je prends aussi la liberté de suggérer que la délivrance des certificats de service déjà mentionnés soit discontinuée le plus tôt possible.

Il se présente encore des aspirants à ces certificats, et quelques-uns d'eux ne sont pas allés en mer depuis des années, mais ils sont établis sur des terres, occupés à des opérations de mines ou de bois, et par conséquent ils doivent avoir oublié en partie les connaissances en navigation qu'ils possédaient autrefois. Il ne faut pas oublier, non plus, que la " Règle de la route à la mer " a été révisée plus d'une fois depuis qu'ils ont servi à bord d'un navire.

Quinze années se sont écoulées depuis l'établissement de la loi accordant des certificats de service, et ces hommes qui veulent encore suivre la carrière de navigateurs ont eu amplement le temps de demander ces certificats.

Je suis, etc.,

Votre obéissant serviteur,

W. H. SMITH,
Président

ANNEXE N^o 6.

EXPORTATIONS DE BETAIL

ANNEXE N° 6

EXPORTATIONS DE BÉTAIL.

Relevé du bétail expédié du port de Montréal pendant le mois de mai 1898.

Numero.	Date.	Steamer.	Destination.	MOUTONS.		BÊTES À CORNES.		Droits perçus.	CHEVAUX.		COCHONS.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.	Bétail des États-Unis en entrepôt.
				Expédités.	Perdus.	Gras.	A engrais.		Total.	Perdus.	Expédités.	Perdus.				
1	30 avril.	Scotsman	Liverpool					15 65	139				Liv.	Liv.		
2	3 mai	Prussian	Glasgow					9 26	48							
3	4 "	Lake Ontario	Liverpool					0 60								
4	4 "	Aleides	Glasgow					3 77	18							
5	4 "	Queensmore	Bristol					3 95								
6	5 "	Lavonian	Londres					7 14								
7	6 "	Kiltona	Glasgow					8 02	70							
8	7 "	Bellona	Newcastle					3 95								
9	7 "	Oakmore	Liverpool					8 37								
10	7 "	Ramore Head	Belfast					0 90	18							
11	7 "	Laurentian	Liverpool					10 56	29							
12	8 "	Cynthiana	Manchester					4 98								
13	8 "	Montevidean	Londres					5 34	28							
14	8 "	Fremona	Liverpool					7 17								
15	9 "	Montezuma	Londres					12 00	168							
16	10 "	Buenos Ayran	Glasgow					7 35	42							
17	11 "	Lake Winnipeg	Liverpool					6 15								
18	11 "	Kastalia	Glasgow					7 66	41							
19	11 "	Devona	Londres					4 85								
20	13 "	Meunon	Bristol					4 62								
21	14 "	Labrador	Liverpool					1 80	36							
22	15 "	Parkmore	Manchester					5 82								
23	15 "	Hurona	Londres					13 19								
24	15 "	Canadian	"					5 97								
25	17 "	Sardinous	Glasgow					6 17	12							
26	18 "	Amarantha	"			64		7 25	39							
27	18 "	Lake Huron	Liverpool					7 45	20							
28	19 "	Baltimore	"					4 86								
29	20 "	Escatona	Newcastle					2 42								
30	"	Milwaukee	Londres					15 64	160							
31	21 "	Carthaginian	Liverpool					12 40	41							
32	21 "	Dominion	"					2 35	47							
33	24 "	Merrimac	Londres					9 55	115							
34	24 "	Rosarian	"					12 39	171							
35	24 "	Norwegian	Glasgow			145		7 88	38							
36	24 "	Montcalm	Bristol					6 26								
37	24 "	St. Romans	Londres					4 07								
38	25 "	Lake Superior	Liverpool					8 03	43							
39	25 "	Concordia	Glasgow					5 28								
40	26 "	Ganges	Newcastle					3 23								
41	27 "	Cervona	Londres					11 79	119							
42	28 "	Ashanti	"					5 60								
43	29 "	Rosmore	Liverpool					5 55								
44	29 "	Assyrian	Londres					7 86	84							
45	29 "	Pomeranian	Glasgow					7 37	10							
46	31 "	Manitoban	"			100		5 75								
						309	15,563	318 51	1,669				4,423,305	1,355,140	787	
39		Même date, 1897.						284 89								
37		" 1895.						232 09	1,530							
37		" 1895.						521 11	2,184							
									1,997							

MONTRÉAL, 31 mai 1898.

POPE ET MORGAN,
Inspecteurs.

RELEVÉ du bétail expédié du port de Montréal dans le cours du mois de juin 1898.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	MOUTONS.		BÊTES À CORNES.			Droits perçus.		CHEVAUX.		COCHONS.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.	Bétail des États-Unis en entrepôt.
				Expédiés.	Perdus.	Gras.	A engrais.	Total.	Perdus.	Expédiés.	Perdus.	Expédiés.	Perdus.					
47	1er juin.	Gullia.	Liverpool					68		\$	1 02						3	
48	"	T. tonia.	Glasgow					304			9 64						16	
49	"	Montrose.	Bristol					384			9 41						20	
50	"	Scotsman.	Liverpool					569			15 99						31	
51	"	Numidian.	"					286			5 29						12	
52	"	Strats Menai.	Manchester.					334			9 01						13	
53	"	Aleides.	Glasgow					350			7 05						16	
54	"	Lake Ontario.	Liverpool					266			4 94						19	
55	"	Sarnatian.	Glasgow					350			6 40						12	
56	"	Montrey.	Bristol					377			8 46						13	
57	"	Oakmore.	Liverpool					534			9 21						18	
58	"	Laurentian.	"					506			11 14						22	
59	"	Lycia.	Bristol					66			0 90						3	
60	"	Queensmore.	Manchester.					450			6 75						18	
61	"	Buenos Ayrean.	Glasgow					320			8 45						15	
62	"	Montevidean.	Londres					281			11 57						21	
63	"	Kastalia.	Glasgow					380			7 35						17	
64	"	Lake Winnipeg.	Liverpool					466			6 84						18	
65	"	Mennon.	Bristol					308			4 02						12	
66	"	Iona.	Londres					400			10 84						20	
67	"	Frenona.	Londres					37			6 80						18	
68	"	Kildona.	Leith					302			4 53						12	
69	"	Dominion.	Newcastle.					473			1 70						2	
70	"	Livonian.	Liverpool					400			7 84						20	
71	"	Cynthiana.	Londres					150			6 75						17	
72	"	Montezuma.	Manchester.					400			6 05						10	
73	"	Sardinian.	Londres					151			7 19						17	
74	"	Amarnythia.	Glasgow					350			6 77						16	
75	"	Lake Huron.	"					252			3 78						10	
76	"	Hurona.	Liverpool					482			9 87						22	
77	"	Beltona.	Londres					268			3 95						10	
78	"	Montcalm.	Newcastle					358			3 07						19	
79	"	Baltimore.	Bristol					319			4 79						12	
80	"	Carthaginian.	Londres					529			7 94						27	
81	"	Ormiston.	"					252			7 73						15	
82	"	Monarch.	Glasgow					463			6 98						18	
83	"	Norwegian.	Liverpool					350			12 08						22	
84	"	Lake Superior.	Liverpool					202			3 03						8	
85	"	Parkmore.	Manchester.					388			5 82						16	
		Total pour juin 1898.						13,336			273 21						689	
		Reporté, 31 mai 1898.						16,563			318 51						737	
		Total à ce jour, 1898.						28,899			591 72						1,376	
81		Même date, 1897.									3,747,985							
71		" 1896.									4,428,305							
70		" 1895.									7,226,290							

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	MOUTONS.		BÊTES À CORNES.			Droits perçus.		CHEVAUX.		COCHONS.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.	Bétail des États-Unis en entrepôt.
				Expédiés.	Perdus.	Gras.	A engrais.	Total.	Perdus.	Expédiés.	Perdus.							
80	25	"	Carthaginian.					529			7 94						27	
81	26	"	Ormiston.					252			7 73						15	
82	27	"	Monarch.					463			6 98						18	
83	28	"	Norwegian.					350			12 08						22	
84	29	"	Lake Superior.					202			3 03						8	
85	29	"	Parkmore.					388			5 82						16	
			Total pour juin 1898.					13,336			273 21						689	
			Reporté, 31 mai 1898.					16,563			318 51						737	
			Total à ce jour, 1898.					28,899			591 72						1,376	
81			Même date, 1897.								3,747,985							
71			" 1896.								4,428,305							
70			" 1895.								7,226,290							

POPE ET MORGAN,
Inspecteurs.

MONTRÉAL, 30 juin 1898.

RELEVÉ du bétail expédié du port de Montréal dans le cours du mois de juillet 1898.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	MOUTONS.		BÊTES À CORNES.		Droits perçus.		CHEVAUX.		COCHONS.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.	Bétail des États-Unis en entrepôt.
				Expédités.	Perdus.	Gras.	A engrais.	Total.	Perdus.	Expédités.	Perdus.	Expédités.	Perdus.				
86	1er juill.	Devona	Londres	56				353	8 08	50				Liv.		18	
87	1er "	Arona	Leith.					301	4 52							12	
88	1er "	Concordia	Glasgow					350	5 25							14	
89	2 "	Rossmore	Liverpool.					526	7 89							21	
90	3 "	Montrose.	Bristol.	325				300	8 50	58						19	
91	4 "	Pomeranian.	Glasgow.					350	8 78	38						14	
92	5 "	Gallia.	Liverpool.	430				68	1 02	35						3	
93	6 "	Tritonia.	Glasgow.					309	8 54							16	
94	7 "	Ecalon.	Newcastle					160	2 40							6	
95	7 "	Monterey	Bristol.					390	6 95	22						16	
96	7 "	Nunuidian.	Liverpool.						2 25	45						8	
97	7 "	Rosarian.	Londres	290					3 73							7	
98	8 "	Cervona.	"					152	5 80	11						20	
99	8 "	Milwaukee.	"	182				509	7 64							16	
100	8 "	Scotsman	Liverpool.					306	5 80							16	
101	10 "	Ashanti	Londres					698	12 42	42						30	
102	11 "	Sarmatian.	Glasgow	344				219	8 20							9	
103	13 "	Ottoman.	Liverpool.	535				788	6 02							16	
104	13 "	Lake Ontario.	"					220	14 30	109						34	
105	14 "	Assyrian.	Londres	55				212	8 90							9	
106	14 "	Oakmore.	Liverpool.					565	8 48							17	
107	14 "	Ganges.	Newcastle					215	3 22							23	
108	14 "	Alcides.	Glasgow					347	5 21							14	
109	16 "	Lycia.	Bristol.					66	0 99							3	
110	16 "	Sweet Marie.	Manchester					225	3 38							10	
111	16 "	Newman	Londres	329				264	5 61							12	
112	17 "	Buenos Ayrean.	Glasgow	285				350	6 73							16	
113	20 "	Lake Winnipeg.	Liverpool.					414	6 21							16	
114	21 "	Kastalia.	Glasgow					380	7 30	32						17	
115	21 "	Iona.	Londres	409				353	14 75	148						24	
116	21 "	Laurentian.	Liverpool.					706	12 48	11						33	
117	21 "	Montevidean.	Londres	54				228	3 69							9	
118	21 "	Montcalm.	Bristol.					352	7 63	38						17	
119	23 "	Fremona.	Liverpool.					450	6 73							18	

120	24 "	Lologa.	Londres	635				259	7 07	20						13	
121	24 "	Tauranian.	"					204	4 06							15	
122	24 "	Manchester Enter-prise.	Manchester.	56				370	5 83	40						14	
123	25 "	Sardinian	Glasgow					350	7 25	15						19	
124	27 "	Lake Huron	Liverpool.					452	4 60							11	
125	27 "	St. Romans.	Londres	152				256	5 25							14	
126	28 "	Amaynthia	Glasgow					350	7 18	5						16	
127	28 "	Flurona.	Londres	306				360	4 86							13	
128	29 "	Baltimore	Liverpool.					324	4 59							12	
129	30 "	Kildona	Newcastle.	306				306	8 39	16						19	
130	31 "	Montezuma.	Londres	458				205	7 42	41						13	
131	31 "	Ormiston.	"	144				471	7 79							20	
132	31 "	Cynthiana.	Manchester.														
		Total pour le mois.		5,311				15,986	304 94	771						1,293,280	
		Reporté auparavant		2,682	4			28,899	591 72	2,894	23					2,592,270	
		Total à date.		7,993				44,885	896 66	3,665						3,816,550	
129		Même date, 1897		22,302				56,647	1,017 02	4,788							
112		" 1896		18,204				44,489	763 89	5,969							
110		" 1895		42,892				44,627	1,767 73	6,642							*

* Jusqu'à aujourd'hui il a été expédié d'ici en entrepôt 4,343 bestiaux des États-Unis, mais ils sont compris dans le grand total.

MONTRÉAL, 31 juillet 1898.

POPE ET MORGAN,
Inspecteurs.

RELEVÉ du bétail expédié du port de Montréal dans le cours du mois d'août 1898.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	MOUTONS.		BÊTES À CORNES.		Droits perçus.	CHEVAUX.		COCHONS.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.	Bétail des États-Unis en entrepôt.
				Expédités.	Perdus.	Gras.	A engrais.		Total.	Perdus.	Expédités.	Perdus.				
133	1er août 1898.	Merrimac.	Bristol.						25				Liv.	Liv.	17	
134	"	Norwegian.	Glasgow.			371		6 82								
135	"	Lake Superior.	Liverpool.			353		6 95								
136	"	Rossario.	"			351		6 87								
137	"	Norwegian.	"			534		8 01								
138	"	Norwegian.	Glasgow.			90		0 80								
139	"	Concordia.	"			222		3 78								
140	"	Salacia.	"			125		2 79								
141	"	Beltona.	Newcastle			260		3 00								
142	"	Monarch.	Londres.			432		10 04								
143	"	Devona.	"			137		3 36								
144	"	Monterey.	Bristol.			386		5 79								
145	"	Monmouth.	Liverpool.			586		13 20								
146	"	Ponnerian.	Glasgow.			353		5 20								
147	"	Brazilian.	Londres.			118		3 78								
148	"	Manchester Traden.	Manchester.			394		6 60								
149	"	Tritonia.	Glasgow.			305		5 93								
150	"	Gallia.	Liverpool.			57		0 86								
151	"	Montrose.	Bristol.			374		5 61								
152	"	Devona.	Londres.			355		6 43								
153	"	Scotsman.	Liverpool.			661		10 17								
154	"	Rosarian.	Londres.			160		5 46								
155	"	Oakrove.	Liverpool.			532		8 03								
156	"	Sarmatian.	Glasgow.			231		7 15								
157	"	Lake Ontario.	Liverpool.			330		5 22								
158	"	Otomani.	"			1180		14 30								
159	"	Alerdes.	Glasgow.			533		8 30								
160	"	Laurentian.	Liverpool.			530		8 00								
161	"	Montcalm.	Bristol.			380		8 05								
162	"	Sedgmore.	Liverpool.			682		10 23								
163	"	Cervona.	Londres.			318		7 62								
164	"	Assyrian.	"			158		10 13								
165	"	Ganges.	Newcastle			215		3 23								
166	"	Ashanti.	Londres.			278		6 27								
167	"	Buenos Ayrean.	Glasgow.			355		6 33								
167	"	Kustalin.	"			380		5 70								
168	"	Lycia.	Bristol.			66		0 89								
169	"	Iona.	Londres.			339		7 10								
170	"	Montevideo.	"			213		8 27								
171	"	Mernott.	"			308		4 62								
172	"	Baltimore.	Liverpool.			419		9 29								
173	"	Fremona.	"			600		6 75								
174	"	Sardinian.	Glasgow.			450		7 25								
175	"	Lake Huron.	Liverpool.			350		6 38								
176	"	Straits Mensai.	Manchester.			422		3 47								
177	"	Total pour août.				25										
178	"	Rapporté auparavant.				14,685		283 47								
179	"	Total au 31 août 1898.				44,885		896 66								
180	"	Même date, 1897.				59,580		1,180 13								
181	"	" 1896.				75,176		1,405 22								
182	"	" 1895.				62,312		1,145 24								
183	"	" 1894.				60,216		2,529 80								
184	"	" 1893.				29,118		6,309								
185	"	" 1892.				41,383		7,255								
186	"	" 1891.				72,341		8,281								
187	"	" 1890.				14,110		4,312								
188	"	" 1889.				15,850		4,896,919								
189	"	" 1888.				4,082,657		1,180,369								
190	"	" 1887.				11,767,486		3,816,550								
191	"	" 1886.				2,097		4,343								
192	"	" 1885.				2,755		4,533								
193	"	" 1884.				8,942										

POPE ET MORGAN,
Inspecteurs.

MONTRÉAL, 31 août 1898.

RELEVÉ du bétail expédié du port de Montréal dans le cours de septembre 1898.

Numero.	Date.	Steamer.	Destination.	MOUTONS.		BÊTES À CORNES.			Droits perçus.		CHEVAUX.		Cochons.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.	Bétail des États-Unis en entrepôt.
				Expédités.	Perdus.	Gras.	A engras-ser.	Total.	Perdus.	\$	c.	Expédités.	Perdus.	Expédités.				
177	1898.	Amerynthia	Glasgow					350		6 00							15	
178	1er sept.	Hurona	Londres	143				340		7 12	15						17	
179	"	Tauranian	"	1060				207		8 41	26						13	
180	"	Norwegian	Liverpool					477		7 15							19	
181	3	Lavonian	Londres	580				355		8 05	19						18	32
182	4	Monterey	Bristol	129				290		7 40	43						17	
183	6	Greician	Glasgow					350		6 49	40						14	
184	7	Lake Superior	Liverpool					299		4 27							6	
185	7	Ornisman	Londres	601				84		12 16	18						26	
186	8	Norseman	Liverpool	794				486		8 41	60						16	
187	8	Kildona	Londres	259				295		3 53							9	
188	8	Concordia	Glasgow	274				218		5 82	42						12	
189	9	Merrimac	Bristol					434		6 51							19	
190	9	Rossmore	Liverpool					619		9 34	1						26	
191	10	Scotsman	Londres					200		3 00							8	
192	11	Lakoja	Glasgow					322		5 28	16						14	48
193	13	Pomeranian	Londres					200		7 29							20	
194	13	Tritonia	Liverpool	709				486		3 55							4	
195	15	Laurentian	Londres					200		3 20							12	
196	15	Brazilian	Leith					252		9 78							10	
197	15	Arona	Bristol					363		5 43							19	100
198	16	Montrose	Liverpool					472		10 09	21						13	
199	16	Oakmore	Londres	392				352		6 18	18						16	48
200	18	Monach	Londres					191		3 92	21						10	
201	20	Sarmatian	Londres					114		7 48	30						10	
202	21	Lake Ontario	Liverpool	854				664		12 67							34	
203	21	Rosarian	Londres					360		5 40							14	
204	21	Ottoman	Liverpool	541				368		7 12	20						17	
205	22	Salacea	Glasgow					882		10 23							28	100
206	22	Montcalm	Bristol	129				382		8 95	65						19	
207	23	Sedgmore	Liverpool					351		10 24							20	
208	25	Devona	Londres	994				364		6 19							15	
209	27	Buenos Ayrean	Glasgow	146														
210	27	Assyrian	Londres															

211	"	29	Kastalia	Glasgow	411	6 17													
212	"	29	Nuniddian	Liverpool	353	6 15													
213	"	29	Cervona	Londres	340	5 10													
214	"	29	Gauges	Leith	219	3 29													
			Total pour septembre		12,841	259 18									3,748,270		596	428	
			Reporté auparavant		59,580	1,180 13									15,850,043		2,755	4,533	
			Total pour la saison à date		72,421	1,439 31									19,598,313		3,351	4,961	
120			Même date, 1897		91,906														
194			"		75,075														
188			"		66,789														
198			"		112,165														
201			"		90,703														
204			"		905														
214			"		15,967														

POPE ET MORGAN,
Inspecteurs.

MONTRÉAL, 30 septembre 1898.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	MOUTONS.		BÊTES À CORNES.			CHEVAUX.		COCHONS.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.	Bétail des États-Unis en entrepôt.
				Expédités.	Perdus.	Gras.	A engrais.	Total.	Perdus.	Expédités.	Perdus.	Expédités.				
215	1898.															
216	1er oct.	Ashanti	Londres	440				316							15	
217	"	Baltimore	Liverpool	547				422		10					17	
218	"	Aleids	Glasgow					205							8	
219	"	Lycia	Bristol					300							12	
220	"	Sardinian	Glasgow	504				349		11					17	
221	"	Montevideo	Londres	738				154							9	
222	"	Lake Huron	Liverpool					350		24					16	
223	"	Manchester Traden	Manchester					398							16	
224	"	Hurons	Londres	993				340							17	100
225	"	Monterey	Bristol	130				250							17	
226	"	Amarynthia	Glasgow					183		21					8	
227	"	Fremont	Liverpool					450							7	
228	"	Turanian	"					737							18	
229	"	Mannon	"	237				1106							29	
230	"	Norwegian	Liverpool					282							12	
231	"	Grecian.	Glasgow					523							21	
232	"	Iona.	Londres					352		10					17	100
233	"	Norseman	Liverpool	584				120		60					15	
234	"	Lake Superior	"					158		5					34	
235	"	Ormiston	Londres	65				310							14	
236	"	Concordia	Glasgow	122				248							10	
237	"	Rossmore	Liverpool					703							10	
238	"	Merrimac.	Bristol					824							13	
239	"	Scotsman	Liverpool	913				650		1					28	
240	"	Andoni	Londres	467				224							26	
241	"	Tritonia.	"	55				175							8	
242	"	Escomon.	Glasgow					160		28					8	
243	"	Statis Menal.	Newcastle					224							6	
244	"	Pomeranian.	Glasgow					276							9	
245	"	Laurentian	Liverpool	53				552							11	
246	"	Kildona	Londres	135				285							22	100
247	"	Montrose.	Bristol					285							17	
248	"	Oakmore.	Liverpool					557		74					22	
249	"	Salucia.	Glasgow					320		40					16	
250	"	Cynthiana.	Manchester	292				219							10	
251	"	Sarmatian.	Glasgow					350		24					16	
252	"	Lake Ontario	Liverpool					250							10	
253	"	Brazilian.	Londres	391				229							11	
254	"	Montcalm.	Bristol					321		92					18	
255	"	Nunmidian.	Liverpool					91							4	
256	"	Sedgmore.	"	698				642		35					28	
257	"	Ottoman.	"	82				750							33	
258	"	Arona.	Londres					292							12	
259	"	Lokega.	"					290							8	
260	"	Rosarian	"	712				168							10	
		Total pour octobre		7,453				15,119		472					694	800
		Reporté auparavant		21,447				72,421		4,309					3,351	4,961
		Total pour la saison à date...		28,900				87,540		5,381					4,045	5,261
		Même date, 1897		51,825				105,681		8,853						
		" 1896		70,112				87,479		10,033						
		" 1895		171,252				88,460		11,896						

* 1,875 bêtes à cornes et 1,095 moutons expédiés à Québec.

POPE ET MORGAN,
Inspecteurs.

MONTRÉAL, 31 octobre 1898.

RELEVÉ du bétail expédié du port de Montréal dans le cours du mois de novembre 1898.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	MOUTONS.		BÊTES À CORNES.			CHEVAUX.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.	Bétail des États-Unis en entrepôt.		EXPÉDIÉS À QUÉBEC.	
				Expédités.	Perdus.	Gras.	A engrais.	Total.	Perdus.	Droits perçus.				Expédités.	Perdus.	Bêtes à cornes.	Moutons.
261	1er nov...	Manchester Enter-prise	Manchester					582									
262	"	Kastalia	Glasgow					303									
263	"	Buenos Ayreau...	"	517				190									
264	5 "	Aleides	"					208									
265	8 "	Manitoba	"					150									
266	9 "	Lake Huron	Liverpool					196									
267	9 "	Assyrian	Liverpool					207									
268	10 "	Monterey	Bristol	141				305									
269	10 "	Devona	Londres	346				305									
270	10 "	Sardinian	Liverpool					563									
271	12 "	Labrador	"														
272	12 "	Cervona	Londres	482													
273	12 "	Amarnythia	Glasgow	235				235									
274	15 "	Irishman	Liverpool	688				688									
275	16 "	Turanian	Glasgow	367				367									
276	16 "	Lake Superior	Liverpool	138				138									
277	16 "	Lycia	Bristol	142				286									
278	17 "	Baltimore	Liverpool	411				417									
279	17 "	Norseman	"	1,178				625									
280	17 "	Montevideoan	Londres	523				182									
281	17 "	Grecian	Liverpool					419									
282	18 "	Laurentian	"					296									
283	19 "	Yote	Londres	200				200									
284	19 "	Scotsman	Liverpool	677				310									
285	19 "	Tritonia	Glasgow	310				310									
286	20 "	Bellona	Newcastle	290				290									
287	20 "	Merrimac	Bristol	191				297									
288	20 "	Norwegian	Glasgow	184				184									
289	21 "	Ornisson	Londres	1,506				38									
290	21 "	Iona	"					322									
291	21 "	Rossore	Liverpool					300									
292	21 "	Mannon	Londres	137				220									
293	22 "	Concordia	Glasgow					103									

294	"	Hurona	Londres					479									
295	"	Ashanti	"	64				243									
296	"	Fremona	Liverpool	300				416									
297	"	Manchester Trader	Manchester	575				310									
298	"	Montrose	Bristol					40									
		Total pour novembre		6,090				11,649									
		Reporté au paravant		28,900				87,540									
		Total pour 1898		34,991				99,189									
304		Saison, 1897		60,638	252			117,247	536								
242		" 1896		76,320	438			96,448	485								
224		" 1895		210,607	1914			94,972	78								
229		" 1894		139,780				86,635	473								

* Perdus en mer en 1898 : 481 moutons, 153 bêtes à cornes et 68 chevaux.

MONTREAL, 24 novembre 1898.

POPE ET MORGAN,
Inspecteurs.

RELEVÉ du bétail expédié du port de Saint-Jean, N.-B., dans le cours du mois de décembre 1897.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	MOUTONS.		BÊTES À CORNES.			CHEVAUX.		COCHONS.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
				Expédités.	Perdus.	Gras.	A engrais.	Total.	Perdus.	Droits perçus.	Expédités.	Perdus.			
1	2 déc.	Alcides.	Glasgow.	251	251	1	4 67	18	60,975	27,915	10
2	8 "	Gallia.	Liverpool	213	213	20	3 20	47,920	17,040	8
3	15 "	Lake Winnipeg.	"	382	2	298	298	3	6 38	81,120	27,040	14
4	16 "	Concordia.	Glasgow.	301	301	4	4 52	82,800	25,904	12
5	22 "	Lake Ontario.	Liverpool	254	254	4 76	19	61,425	22,220	13
6	29 "	Lake Huron.	"	315	10	325	4 88	78,483	26,000	13
7	30 "	Keennun.	Glasgow.	301	301	3	0 22	34	87,330	27,530	14
		Total.....		382	2	1,933	10	1,943	31	34 63	71	500,053	173,649	84

F. J. HARDING,
Inspecteur.

RELEVÉ du bétail expédié du port de Saint-Jean, N.-B., dans le cours du mois de janvier 1898.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	MOUTONS.		BÊTES À CORNES.			Droits perçus.		CHEVAUX.		COCHONS.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
				Expédiés.	Perdus.	Gras.	A engrais.	Total.	Perdus.	Expédiés.	Perdus.	Expédiés.	Perdus.	Expédiés.			
								§ c.						Liv.			
8	5 janvier.	Lake Superior	Liverpool	50	306	306	306	4 84	24,720	13	
9	12 "	Gallia	"	100	100	100	1 50	8,000	4	
10	13 "	Alcides	Glasgow	251	251	20	271	4 57	26,300	11	
11	17 "	Livonian	Londres.	201	201	1	202	3 02	18,080	8	
12	19 "	Lake Winnipeg	Liverpool	798	235	235	235	7 52	28,400	13	
13	26 "	Lake Ontario	"	400	151	151	1	152	7 72	23,350	13	
14	29 "	Concordia	Glasgow	301	301	2	303	4 52	24,080	13	
Total				1,248	1,545	1,545	24	1,569	33 69	85	465,667	75	

F. J. HARDING,
Inspecteur.

RELEVÉ du bétail expédié du port de Saint-Jean, N.-B., dans le cours du mois de février 1898.

N ^o Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	MOUTONS.		BÊTES À CORNES.			CHEVAUX.		COCHONS.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
				Expédies.	Perdus.	Gras.	A engrais.	Total.	Perdus.	Droits perçus.	Expédies.	Perdus.			
15	2 février.	Lake Huron	Liverpool	450		290		290					100,500	33,960	18
16	9 "	Lake Superior	"	46		377		377		67			95,500	30,560	16
17	11 "	Keenun	Glasgow			301		301		16			87,265	26,480	13
18	16 "	Gallia	Liverpool			67		67					16,000	5,360	3
19	27 "	Lake Winnipeg.	"			407		407					105,820	32,560	16
20	27 "	Alcides.	Glasgow.	906	11	201		201		16			119,720	34,700	12
		Totals		1,402	11	1,643		1,643		99			524,805	163,620	78

F. J. HARDING,
Inspecteur.

RELEVÉ du bétail expédié du port de Saint-Jean, N.-B., dans le cours du mois de mars 1898.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	MOUTONS.		BÊTES À CORNES.			Droits perçus.		CHEVAUX.		COCHONS.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
				Expédités.	Perdus.	Gras.	A engrais.	Total.	Perdus.	Expédités.	Perdus.	Expédités.	Perdus.	Expédités.			
21	7 mars.	Livonian	Londres.			427		427	6 41						Liv.	38,430	17
22	"	Concordia	Glasgow	902	4	201		201	8 34		16				145,180	34,650	13
23	"	Lake Huron	Liverpool			250		250	4 50		15				83,470	21,500	12
24	16 "	Lake Superior	"			181		181	4 52		36				66,250	18,080	9
25	23 "	Keenum	Glasgow	909	29	201		201	9 27		34				54,250	31,582	15
26	23 "	Gallia	Liverpool			67		67	1 01						90,215	5,360	3
27	30 "	Lake Ontario.	"			216		216	4 16		18				15,075	19,460	10
		Totaux.		1,811	33	1,543		1,543	38 21		119				513,190	160,062	79

F. J. HARDING,
Inspecteur.

RELEVÉ du bétail expédié du port de Saint-Jean, N.-B., dans le cours du mois d'avril 1898.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	MOUTONS.		BÊTES À CORNES.			CHEVAUX.		COCHONS.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
				Expédités.	Perdus.	Gras.	A engrais.	Total.	Perdus.	Droits perçus.	Expédités.	Perdus.			
	1898.												Liv.	Liv.	
28	6 avril.	Lake Winnipeg.	Liverpool.			331		331	4 97				89,370	26,480	13
29	13 "	Lake Huron.	"			139		139	2 99				50,000	16,000	8
30	13 "	Concordia.	Glasgow.			300		300	5 35	17			87,095	25,060	12
31	20 "	Lake Superior.	Liverpool.			273		273	4 10				68,250	21,840	11
32	26 "	Gallia.	"			67		67	1 01				15,075	5,360	3
		Totaux.				1,170		1,170	18 42	17			309,790	94,740	47

F. J. HARDING,
Inspecteur.

RELEVÉ du bétail expédié du port d'Halifax, N.-E., dans le cours du mois de décembre 1897.

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	MOUTONS.			BÊTES À CORNES.			CHEVAUX.		COCHONS.		Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
				Expédiés.	Perdus.	Droits perçus.	Gras.	À engrais.	Total.	Perdus.	Expédiés.	Perdus.	Expédiés.			
12	17 déc.	Halifax City	Londres.													
						\$				*1				Liv.	Liv.	
						c.								Suffisant.	Suffisant.	

* Cheval expédié dans une stalle bien tamponnée.

RELEVÉ du bétail expédié du port d'Halifax, N.-E., dans le cours du mois de juin 1898.

12	16 juin	Damarà.	Londres, G. B.			05				*1				Suffisant.	Suffisant.		{
13	30 "	St. John City	"			10				+2				Suffisant.	Suffisant.		{

* Ce cheval, appartenant à un officier, était en transit des Antilles par le steamer *Bita*, et fut expédié dans une stalle tamponnée et sous les soins d'un palefrenier.

+ Les chevaux appartenaient au général *Montgomery Moore* et furent expédiés dans des stalles tamponnées, sous les soins d'un palefrenier.

DAVID HUNTER,
Gardien de port.

NOMBRE total de moutons, bêtes à cornes et chevaux expédiés de Montréal, Québec, Saint-Jean, N.-B., et Halifax au Royaume-Uni, pendant la saison de 1898, y compris le bétail expédié de Saint-Jean en décembre 1897.

	Moutons.	Bêtes à cornes.	Droits perçus.	Chevaux.
Montréal.....	34,941	59,189	\$ c. 1,954 61	5,827
Québec.....	1,477	2,897	50 87
Saint-Jean, N.-B.....	4,843	7,844	161 53	391
Halifax.....	0 15	4
Total.....	41,261	109,930	2,167 16	6,222

NOTA.—Le nombre de bêtes à cornes expédiées de Montréal comprend 5,719 bestiaux des Etats-Unis expédiés en entrepôt.

ANNEXE N^o 7.

RELEVÉ des quais sous le contrôle du ministère de la Marine le 30 juin 1898.

Localité.	Gardien du quai.	Quand nommé.	Rémunération allouée.	Montant déposé au crédit du receveur général.
<i>Ontario.</i>				\$ c.
Ile Cockburn.....	Alfred Monck	30 mai 1889.	25 p. 100 des perceptions.	116 31
Goderich.....	W. Marilton	14 fév. 1894.	25 " "	561 67
Hilton, Ile St-Joseph, Algoma	E. Stubbs	20 juin 1898.	25 " "	
Kingsville.....	A. E. Malotte	6 nov. 1895.	25 " "	29 88
Morpeth.....	C. Stammers.....	1er août 1894.	25 " "	
Port-Rowan.....	John Collett.....	2 mai 1898.	25 " "	3 32
Rondeau.....	W. R. Fellowes.....	17 déc. 1888.	25 " "	61 65
Saut-Sainte-Marie.....	Geo. Boyd.....	9 avril 1897.	\$112 par mois pendant huit mois durant la saison de navigation...	221 13
Southampton.....	Geo. McVittie.....	16 août 1895.	25 p. 100 des perceptions.	25 30
Summerstown.....	A. bail.....			
Thessalon, Algoma.....	F. Leighfield.....	28 mai 1897.	25 p. 100 des perceptions.	
Warton.....	H. R. A. Ely.....	10 déc. 1890.	25 " "	136 96
<i>Québec.</i>				Total
				1,156 22
Agnes.....	L. A. Roy.....	27 nov. 1891.	25 p. 100 des perceptions.	
Anse-Saint-Jean.....	F. Lavoie.....	13 mars 1895.	25 " "	35 77
Baie-Saint-Paul.....	Vacant.....		25 " "	
Baie-Saint-Paul, bloc isolé.....	H. Tremblay.....	25 août 1891.	25 " "	75 75
Beauport.....	D. Giroux.....	11 nov. 1896.	25 " "	47 28
Berthier.....	E. Gaumond.....	5 juillet 1897.	25 " "	65 95
Cap-à-l'Aigle.....	Jos. Guay.....	7 oct. 1896.	25 " "	24 50
Carleton.....	Jos. E. Cullen.....	25 mars 1896.	\$50 par année.....	18 13
Cascades.....	Moïse Leroux.....	20 oct. 1897.	25 p. 100 des perceptions.	
Cèdres.....	John Reay.....	29 avril 1898.	25 " "	
Chicoutimi.....	Thos. E. Saucier.....	16 mai 1898.	25 " "	
Coteau-du-Lac.....	M. St. Amour.....	21 sept. 1896.	25 " "	33 38
Coteau-Landing.....	J. A. Prieur.....	25 mai 1897.	25 " "	
Echo-Vale, lac Mégantic.....	D. P. Matheson.....	16 " 1894.	25 " "	
Grande-Rivière.....	Geo. Beaudin.....	16 nov. 1896.	25 " "	153 32
Ile aux Grues.....	Jos. Painchaud.....	17 fév. 1890.	25 " "	1 67
Ile Perrot.....	Roger Leduc.....	20 oct. 1897.	25 " "	
Knowlton's-Landing.....	L. Knowlton.....	26 nov. 1897.	25 " "	
Lacolle.....	R. J. Robinson.....	8 mars 1894.	25 " "	14 09
Les Eboulements.....	M. Tremblay.....	4 sept. 1894.	25 " "	
L'Islet.....	Octave Morin.....	3 fév. 1893.	25 " "	
Longueuil.....	Chas. Poirier.....	22 oct. 1896.	25 " "	73 58
Magog.....	Edward Addy.....	20 juin 1898.	25 " "	52 36
Matane.....	David Bauville.....	29 avril 1898.	25 " "	
Malbaie.....	Elie Maltais.....	15 août 1893.	25 " "	48 92
New-Carlisle.....	John C. Hall.....	4 juin 1889.	25 " "	182 76
Percé.....	T. W. Flynn.....	19 janv. 1893.	25 " "	7 02
Port-Daniel.....	John Enright.....	11 sept. 1890.	\$50 par année.....	60 78
Rimouski.....	Chas. Lepage.....	24 juillet 1894.	25 p. 100 des perceptions.	
Rivière-Ouelle.....	J. H. dit Beaulieu.....	28 nov. 1892.	25 " "	0 10
Rivière-du-Loup.....	Louis Pinze.....	16 sept. 1891.	25 " "	
Saint-Anicet.....	S. Dupuis.....	14 " 1896.	25 " "	22 53
Saint-Alphonse de Bagotville.....	Abel Tremblay.....	7 juillet 1891.	25 " "	115 93
Saint-Jean d'Orléans.....	L. Lachance.....	26 sept. 1896.	25 " "	120 38
Saint-Jean Port-Joli.....	J. Pelletier.....	14 " 1896.	25 " "	
Sainte-Cécile du Bic.....	L. N. Côté.....	20 juillet 1891.	25 " "	
Saint-Laurent d'Orléans.....	Ed. Chabot.....	25 août 1894.	25 " "	28 26
Saint-Thomas de Montmagny.....	L. L. Dionne.....	22 oct. 1896.	25 " "	
Saint-Zotique.....	J. M. Leroux.....	21 sept. 1896.	25 " "	34 00
Tadoussac.....	A. Christiansen.....	20 oct. 1897.	25 " "	87 10
Trois-Pistoles.....	D. Damour.....	10 mai 1895.	25 " "	
Pointe-Valois.....	L. Gastonguay.....	20 oct. 1897.	25 " "	
Total				1,303 56

*La commission sur les perceptions ne devant pas dépasser \$200 par année.

RELEVÉ des quais, etc.—*Suite.*

Localité.	Gardien du quai.	Quand nommé.	Rémunération allouée.	Montant déposé au crédit du receveur général.
				\$ c.
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>				
Arisaig.....	John McInnis.....	27 août 1892.	25 p. 100 des perceptions.	
Avonport.....	Robert Shaw.....	23 nov. 1888.	25 " " " " " "	
Barrington.....	J. H. Christie.....	31 août 1896.	25 " " " " " "	156 27
Anse Babbins.....	Alex. Thomas.....	20 oct. 1897.	25 " " " " " "	4 20
Rivière-à-l'Achigan.....	Jotham Fulton.....	6 janv. 1898.	25 " " " " " "	
Bayfield.....	W. McDonald.....	30 oct. 1894.	25 " " " " " "	48 70
Anse-Belliveau.....	St. Clair Thérieau.....	24 nov. 1892.	25 " " " " " "	107 83
Broad-Cove.....	John Teal.....	12 juin 1893.	25 " " " " " "	
Broad-Cove-Marsh.....	Hugh McDonald.....	19 oct. 1892.	25 " " " " " "	
Brooklyn.....	F. F. Gardiner.....	20 " 1882.	20 " " " " " "	
Canada-Creek.....	C. E. Eaton.....	23 nov. 1888.	25 " " " " " "	
Anse-du-Cap.....	J. A. Ellis.....	14 mai 1897.	25 " " " " " "	18 05
Centreville.....	Alfred Ward.....	29 " 1897.	25 " " " " " "	99 61
Ruisseau Chipman.....	Jas. Misner.....	23 nov. 1888.	25 " " " " " "	
Pointe de l'Eglise.....	Chas. F. Belliveau.....	20 août 1892.	25 " " " " " "	39 99
Baie des Vaches.....	John McAulay.....	10 déc. 1896.	7½ " " " " " "	157 67
Cranberry-Head.....	Abram Thurston.....	16 fév. 1889.	25 " " " " " "	
Jetée de Cribbens.....	A. R. Boyd.....	2 oct. 1895.	25 " " " " " "	
Anse Delap.....	R. W. McCaul.....	28 nov. 1889.	25 " " " " " "	13 16
Digby.....	W. W. Hayden.....	20 avril 1897.	25 " " " " " "	1,359 21
Eagle-Head.....	Nathan Leslie.....	9 " 1889.	25 " " " " " "	
Baie de l'Est.....	Donald McInnis (fils de Ronald).....	5 " 1886.	50 " " " " " "	
Rivière de l'Est, havre de Sheet	Malcolm McFarlane.....	20 mai 1890.	25 " " " " " "	
Grand-Narrows, c'té Victoria.	F. X. McNeill.....	11 nov. 1896.	25 " " " " " "	
Gr'd-Narrows, c'té Cap-Breton	E. A. McNeill.....	6 " 1888.	25 " " " " " "	63 50
Havre de Hall.....	T. A. Neville.....	8 janv. 1897.	25 " " " " " "	
Hampton.....	Judson Foster.....	25 août 1888.	25 " " " " " "	17 95
Harbourville.....	Isaac Cook.....	28 mai 1897.	25 " " " " " "	39 00
Horton-Landing.....	F. G. Curry.....	30 avril 1898.	25 " " " " " "	
Irish-Cove.....	Colin Cash.....	28 mai 1895.	25 " " " " " "	20 70
Baie Jordan.....	Wm. Martin.....	25 août 1896.	25 " " " " " "	42 04
Lismore.....	D. A. McKinnon.....	5 juillet 1895.	25 " " " " " "	
Maitland, comté de Hants.....	W. B. Smith.....	8 juin 1894.	25 " " " " " "	
Maitland, comté de Yarmouth	J. Ellis.....	10 déc. 1896.	25 " " " " " "	34 10
Margaretsville.....	C. S. McLean.....	7 mai 1897.	25 " " " " " "	102 72
Anse Météghan.....	H. F. Robicheau.....	28 " 1897.	25 " " " " " "	47 09
Rivière Météghan.....	D. D'Entremont.....	14 " 1897.	25 " " " " " "	71 95
Pointe de la Milice.....	D. McIntosh.....	20 août 1892.	25 " " " " " "	
Morden.....	John Redgate.....	16 nov. 1893.	25 " " " " " "	16 11
Côté Nord, Boularderie.....	Dun. McKenzie.....	26 " 1897.	25 " " " " " "	
Pointe du Chêne (Kingsport).....	Loué de la com. d. ch.f.			
Ogilvie.....	M. Donnellan.....	13 juillet 1893.	25 p. 100 des perceptions.	24 14
Parrsboro'.....	Thompson Tipping.....	26 " 1888.	25 " " " " " "	32 91
Quai de Pickett.....	Andrew Bishop.....	24 déc. 1884.	25 " " " " " "	
Plympton.....	Wm. Smith.....	8 août 1890.	25 " " " " " "	
Pointe-Brûlée.....	David Stevenson.....	23 nov. 1888.	25 " " " " " "	21 71
Port-George.....	W. Crawford.....	7 juin 1894.	25 " " " " " "	71 51
Port-Hood.....	V. A. McDougald.....	17 mai 1892.	25 " " " " " "	64 23
Port-Lorne.....	Freeman Beardsley.....	22 juin 1897.	25 " " " " " "	39 74
Rivière au Saumon.....	J. M. Deveau.....	25 nov. 1890.	25 " " " " " "	
Saulniersville.....	John T. Saulnier.....	25 août 1888.	25 " " " " " "	23 75
Ile Tancook.....	Amos Stevens.....	11 mars 1898.	25 " " " " " "	5 20
Tidnish.....	A. E. Sampson.....	20 août 1896.	25 " " " " " "	18 61
Tracadie.....	J. M. Hall.....	6 nov. 1888.	25 " " " " " "	
Tusket-Wedge.....	Jas. Cothreau.....	16 fév. 1889.	25 " " " " " "	
Victoria.....	William Brown.....	11 " 1889.	25 " " " " " "	17 02
Wallace.....	Don. McKenzie.....	16 déc. 1892.	25 " " " " " "	
Pubnico-ouest.....	C. C. D'Entremont.....	28 mars 1898.	25 " " " " " "	
Rivière de l'Ouest, hav. de Sheet	Malcolm McFarlane.....	3 " 1889.	25 " " " " " "	
Pointe Blanche.....	Elisha West.....	9 janv. 1889.	25 " " " " " "	
White Waters.....	C. V. Anthony.....	14 fév. 1898.	25 " " " " " "	6 00
<i>Nouveau-Brunswick.</i>				
Total.....				2,784 67
Rivière Noire.....	Robert McLeod.....	23 mars 1898.	25 p. 100 des perceptions.	
Boutouche.....	J. J. LeBlanc.....	2 mai 1892.	25 " " " " " "	70 15
Campbellton.....	Alfred J. Venner.....	10 juin 1893.	25 " " " " " "	580 08

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

RELEVÉ des quais, etc.—Fin.

Localité.	Gardien de quai.	Quand nommé.	Rémunération allouée.	Montant déposé au crédit du receveur général.
<i>Nouveau-Brunswick—Fin.</i>				\$ c.
Cap Tourmentin	E. T. Allen	20 oct. 1897.	25 p. 100 des perceptions.	342 61
Clifton, Stonehaven	S. Paynes	9 nov. 1894.	25 " "	15 53
Dalhousie	W. J. Smith	27 juin 1891.	25 " "	118 69
Edgett's-Landing	Thos. Barnett	5 juillet 1895.	25 " "	
Cap Hopewell	Wm. Hamilton	9 avril 1890.	25 " "	87 53
Kingston	James Gordon	9 " 1898.	25 " "	
Néguac	B. Poirier	17 juin 1897.	25 " "	
Quaco	James Delong	29 mars 1898.	25 " "	
Saint-Louis	C. Frigand	29 oct. 1895.	25 " "	
Sainte-Marie	M. J. S. LeBlanc	1er mars 1897.	25 " "	
Tracadie	X. Robichaud	14 avril 1897.	25 " "	2 55
<i>Ile du Prince-Edouard.</i>			Total	1,217 14
Annandale	W. C. Jenkins	4 mai 1897.	25 p. 100 des perceptions.	34 61
Bay-View	Joseph Harrington	2 oct. 1885.	25 " "	14 67
Belfast	Thos. McLennan	21 juillet 1890.	25 " "	137 15
Quai Brush	Levi R. Ings	18 sept. 1885.	25 " "	149 73
Anse Campbell	Angus McIntyre	17 oct. 1888.	25 " "	
Pointe de la Chapelle	Ronald McCormack	1er sept. 1885.	25 " "	20 49
Pointe de la Chine	W. S. N. Crane	18 " 1885.	25 " "	
Clifton	Wm. McKay	22 " 1886.	25 " "	
Cranberry, Rivière de l'Est.	James Hughes	11 mars 1898.	25 " "	
Crapaud et jetée Victoria	E. McKinnon	7 juillet 1897.	25 " "	91 36
Georgetown	James Bourke	2 " 1885.	25 " "	15 62
Quai de Haggerty	M. Burnett	14 fév. 1898.	25 " "	
Quai de Hickey	Mark Webster	22 oct. 1896.	25 " "	
Higgin's-Shore	G. G. Henry	9 nov. 1891.	25 " "	2 02
Pointe de Hurd	R. Robblee	6 oct. 1888.	25 " "	15 04
Kier's-Shore	W. Hodgson	10 juin 1895.	25 " "	87 48
Lambert	Angus McQueen	24 oct. 1891.	25 " "	
Pointe Lewis	J. G. Scrimigeour	14 " 1896.	25 " "	35 69
Ile McGee	Norman Gallant	9 nov. 1891.	25 " "	
Rivière au Vison	B. Clow	30 juin 1892.	25 " "	
Havre de Murray-Sud	J. McKinnon	27 janv. 1896.	25 " "	
Crique des Neuf-Milles	Edward Harrington	29 oct. 1885.	25 " "	
Cardigan-Nord	Donald McIntyre	2 juillet 1885.	25 " "	32 95
Pinette	Amos H. Hubley	18 déc. 1897.	25 " "	
Pownal	M. M. Haley	13 oct. 1896.	25 " "	107 73
Pointe Rouge	Alex. McEachern	7 mars 1898.	25 " "	
Baie Sainte-Marie	John Dickson	10 déc. 1896.	25 " "	24 61
Rustico-Sud, pont du Banc d'Huîtres	D. Gallant	23 fév. 1895.	25 " "	10 60
Stevens et Montague	Angus McQueen	24 oct. 1891.	25 " "	63 82
Rivière à l'Esturgoen	Bernard Kearney	18 sept. 1885.	25 " "	46 09
Rivière Tignish	Geo. Conroy	2 oct. 1891.	25 " "	
Rivière Vernon	J. G. McKenzie	19 " 1885.	25 " "	110 88
Ile Boisée	James McMillan	13 juillet 1897.	25 " "	11 12
			Total	1,011 66

RÉCAPITULATION.

	\$	c.
Ontario	1,156	22
Québec	1,303	56
Nouveau-Ecosse	2,784	67
Nouveau-Brunswick	1,217	14
Ile du Prince-Edouard	1,011	66

Total des droits de quaiage perçus et placés au crédit du receveur général. \$7,473 25

À AJOUTER—Reçu par les capitaines des ports suivants, en sus de la rémunération allouée :—

Capitaine de port—Saint-Jean, Qué.	\$220	50
" Louisbourg, N.-E.	228	00
" Dalhousie, N.-B.	1	00
" Hillsboro', N.-B.	64	00
	513	50

Revenu total des quais et havres \$7,986 75

ANNEXE

ÉTAT des dépenses encourues par le ministère de la Marine

	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.
	S c.	S c.	S c.	S c.	S c.	S c.
Entretien des phares—						
En amont de Montréal.....	40,561 28	42,306 09	46,289 05	44,054 01	57,609 16	61,036 47
District de Montréal.....	23,053 56	25,762 54	21,699 49	22,453 52	22,369 00	31,143 14
En aval de Québec.....	45,615 65	41,651 73	43,730 61	31,582 75	41,936 00	65,545 00
Nouvelle-Ecosse.....	46,460 72	56,394 88	43,682 86	76,230 77	67,862 24	100,953 80
Nouveau-Brunswick.....	20,488 00	23,893 00	27,485 14	20,542 29	23,369 12	29,266 85
Ile du Prince-Edouard.....						
Colombie-Britannique.....						13,207 00
Construction—						
En amont de Montréal.....	3,136 15		2,976 83	8,770 55	6,940 45	18,999 38
Québec.....	7,323 75	7,492 59	1,543 06		57,818 35	39,303 87
Nouvelle-Ecosse.....	22,041 42	6,905 80	18,967 23	10,948 31	34,760 12	90,181 79
Nouveau-Brunswick.....			11,555 91	8,735 73	9,561 14	16,691 06
Ile du Prince-Edouard.....						
Colombie-Britannique.....						
Steamers fédéraux—						
Québec.....	69,026 73	37,176 02	34,549 49	59,797 05	47,500 00	51,758 05
Nouvelle-Ecosse.....	14,778 92	26,603 94	19,759 96		20,999 63	24,999 57
Nouveau-Brunswick.....						
Ile du Prince-Edouard.....						
Colombie-Britannique.....					12,115 96	15,984 72
Examens des capitaines et lieutenants.....			908 12	1,407 66	4,312 07	6,466 18
Expédition à la baie d'Hudson.....			140 00		874 00	1,068 89
Enquêtes au sujet des naufrages.....						21,000 00
Hôpital de la marine, Québec.....	19,977 36	19,221 45	21,618 73	19,823 18	21,000 00	21,000 00
Hôpitaux de marine.....	1,070 86	13,615 71	15,652 62	15,728 93	23,536 16	27,150 43
Service météorologique.....	8,200 00	8,950 00	8,950 00	9,379 82	12,618 15	18,830 54
Enregistrement des navires canadiens.....			2,350 07	1,000 00		
Enlèvement des obstacles à la navigation.....					2,284 32	1,975 13
Récompenses pour sauvetage de vies.....						
Service des signaux.....						
Inspection des bateaux à vapeur.....	7,106 93	7,999 00	7,396 96	8,321 00	8,500 00	13,266 00
Levé hydrographique, baie Georgienne.....						
Police riveraine, Montréal.....	27,445 35	10,238 71	9,423 31	8,030 00	10,000 00	14,453 87
Québec.....		12,623 59	9,038 62	9,370 73	10,348 00	18,200 00
Gouvernement civil.....	15,083 88	18,064 25	19,401 05	20,220 96	22,644 52	25,336 04
Communication par steamers—						
Entre Québec et les provinces mari- times.....						
Entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme.....						
Achat de steamer pour remplacer—						
<i>Glendon</i>						
<i>Lady Head</i>						
Service postal d'hiver.....						
Observations des marées.....						
Gratifications.....						
Levé hydrographique, anse Burrard.....						
Commerce d'exportation du bétail.....						
Total.....	371,070 56	360,899 90	367,129 11	389,537 12	518,958 49	706,817 92

Nº 8

depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1897.

1874.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	1881.	1882.
S c.	S c.	S c.	S c.	S c.	S c.	S c.	S c.	S c.
60,798 75	71,937 18	68,844 18	65,421 00	73,175 11	74,587 78	65,518 61	65,541 21	71,048 50
20,939 13	15,000 00	12,999 48	15,998 00	15,998 00	14,917 95	16,523 88	14,326 36	21,643 05
102,056 09	110,362 00	98,792 93	89,980 41	96,904 00	93,178 61	96,703 87	89,781 29	91,098 66
114,711 91	114,344 51	143,125 56	128,496 00	132,888 95	120,951 33	116,189 60	128,918 59	137,846 15
53,439 04	60,119 02	62,551 61	50,998 00	58,989 00	57,499 02	61,252 82	63,921 90	66,073 00
3,357 71	12,584 64	13,730 53	11,817 00	16,986 66	12,158 72	15,288 17	12,997 33	16,985 72
18,519 50	15,983 72	17,175 97	15,853 00	18,948 78	15,152 73	15,576 99	17,570 72	17,803 00
24,461 86	14,286 65	13,320 40	16,267 98	7,207 90	11,993 75	13,297 81	14,180 02	13,581 06
41,950 82	19,325 00	24,336 47	12,945 29	12,776 47	4,154 58	7,797 75	7,539 76	3,731 31
51,867 94	43,898 63	42,214 55	25,550 00	13,500 00	17,386 97	7,069 01	7,758 36	13,355 00
31,572 60	8,842 97	17,819 85	7,083 82	13,028 13	22,598 14	4,965 53	4,578 52	2,253 80
4,353 93	8,799 07	8,477 67	11,829 61	17,752 00	2,504 47	2,560 88	6,074 50	3,092 00
64,490 00	79,043 70	62,971 49	49,987 66	42,683 00	44,972 79	49,318 93	64,973 00	44,928 98
30,008 99	22,992 62	133,826 08	38,839 39	43,027 00	42,016 53	32,574 64	34,700 60	31,049 74
		16,241 26	61,782 63	28,933 63	16,333 05	14,429 52	15,189 95	23,911 97
10,555 67	41,796 74	19,156 56	16,095 90	12,193 40	8,400 68	9,733 34	11,788 09	8,504 61
4,520 19	5,096 62	4,672 08	4,050 00	4,249 76	4,250 12	4,253 43	3,888 41	3,982 00
2,313 31	366 00	466 41	342 65	500 00	1,691 00	676 73	310 48	863 19
20,456 45	21,994 75	23,795 85	19,965 97	19,987 50	20,791 77	12,991 22	19,961 33	19,938 12
45,986 87	37,111 67	37,155 72	42,449 55	37,487 10	37,445 57	35,040 00	32,218 94	33,162 45
36,760 59	33,580 00	45,560 03	44,871 38	46,050 24	45,706 13	45,554 51	46,163 54	47,464 07
272 30	1,096 46	412 06	842 14	1,435 10	239 26	257 75	607 43	2,013 28
4,931 78	450 00		203 00	462 00	305 86	825 00	150 00	1,116 51
1,000 00	3,552 86	2,292 20	1,958 55	4,071 00	2,833 10	2,263 15	1,806 13	2,212 00
10,291 58	12,200 00	13,081 86	13,073 01	13,228 88	13,076 46	11,854 34	12,211 65	14,835 00
12,370 86	13,395 00	14,090 00	13,524 29	14,062 00	13,462 74	13,131 06	21,953 26	21,994 74
26,526 66	24,500 00	27,136 68	21,482 08	23,498 06	23,023 26	22,094 48	13,497 81	20,321 82
30,087 23	31,326 18	32,789 18	32,304 12	32,682 59	33,610 19	35,083 95	36,447 50	36,789 46
15,000 00	10,000 00	10,000 00						
		750 00						
845,150 09	844,586 09	970,146 27	820,054 38	786,156 23	755,359 47	723,360 89	761,730 62	774,831 53

ANNEXE N^o 9

TABLEAU des droits perçus pour les matelots malades pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898.

<i>Québec.</i>	\$ c.	<i>Nouvelle-Ecosse.—Fin.</i>	\$ c.
Gaspé	75 94	Halifax	7,265 96
Montréal	7,996 24	Kentville	19 82
Paspébiac	289 42	Liverpool	155 88
Percé	108 78	Lockeport	22 52
Québec	6,793 74	Lunenburg	531 24
Rimouski	625 70	Middleton	0 28
Saint-Armand	3 64	Sydney-Nord	1,261 30
Saint-Jean	1,175 10	Parrsboro'	830 24
Sorel	70 60	Pictou	653 00
Stanstead	22 29	Port-Hawkesbury	23 46
Trois-Rivières	415 66	Port-Hood	12 30
		Shelburne	75 08
Total	17,577 11	Sydney	3,700 96
		Truro	1 12
<i>Nouveau-Brunswick.</i>		Weymouth	147 90
Bathurst	284 50	Windsor	971 32
Chatham	1,256 20	Yarmouth	410 04
Dalhousie	871 86		
Moncton	1,505 12	Total	17,416 88
Newcastle	694 08		
Sackville	309 08	<i>Ile du Prince-Edouard.</i>	
Saint-Jean	5,492 22	Charlottetown	364 86
St-Stephen	118 45	Summerside	104 86
Total	10,531 51	Total	469 72
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>		<i>Colombie-Britannique</i>	
Amherst	763 70	Nanaimo	3,462 83
Annapolis	121 44	New-Westminster	135 90
Arichat	62 74	Vancouver	1,356 84
Antigonish	7 76	Victoria	3,602 02
Baddeck	68 88		
Barrington	20 38	Total	8,557 59
Canso	135 40		
Digby	154 16	Grand total	54,552 81

ANNEXE N^o 10.

PIGEONS VOYAGEURS.

HAZEL-HILLS, comté de Guysboro, N.-E., 3 décembre 1898.

A M. J. PARSONS,
Agent, Marine et Pêcheries, Halifax, N.-E.

MONSIEUR,—Le temps a été exceptionnellement défavorable pendant la dernière saison, et les résultats obtenus avec nos pigeons voyageurs ont été plus décourageants encore que l'année dernière. J'étais absent, aux Bermudes et ailleurs, durant la plus grande partie de la saison, et par suite je n'ai pas pu consacrer à leur entraînement le même temps qu'en 1897.

Cinq de nos oiseaux ont été portés en différents endroits à moins de 5 milles du colombier ; mais sur ces cinq un seul est revenu, mourant, après une absence de deux jours.

Un a été trouvé sur le bord du chemin, à trois quarts de mille du colombier. Son plumage était avarié, et il est mort le lendemain. Deux ont été vus à Little-Dover, à 5 milles d'ici, mais ils se sont envolés et nous n'en avons pas eu d'autres nouvelles.

Afin de familiariser nos pigeons avec les alentours, nous avons essayé d'en éloigner quelques-uns du colombier, mais sans succès. Ils ne veulent pas quitter la tablette ou le toit à moins d'y être forcés, et ils profitent de la première chance qu'ils ont pour rentrer au logis. Plusieurs, qui en avaient été chassés, prirent alarme, s'envolèrent et ne revinrent plus.

Comme mon temps et celui de M. Carmichael ont été si remplis, j'ai depuis le 1er octobre confié à M. F. Lawson la charge entière des pigeons. Ce monsieur, qui depuis quelques mois réside ici avec son fils, a une foule de loisirs, et il donne aux pigeons un entraînement intelligent. Il a essayé de les amadouer avec de la nourriture, et il espère avec le temps vaincre leur timidité. Il leur accorde une grande partie de son temps, et il est peut-être bon de lui accorder une autre année pour continuer ses expériences, puisque n'ayant pas d'autres occupations il peut leur consacrer tout son temps.

N'ayant pas reçu de réponse à mes lettres du 26 août et du 22 juin par lesquelles je demandais des attaches, nous n'avons pas laissé les pigeons couvrir cette année, car sans les attaches nous n'aurions pas pu marquer les pigeonceaux ; et il ne nous a pas paru prudent d'augmenter le nombre des pigeons, et par suite la consommation de nourriture, si votre département n'a pas l'intention de continuer l'entreprise.

Bien à vous,

S. S. DICKENSON.

ANNEXE N^o II.RAPPORT DU PRÉSIDENT DU BUREAU D'INSPECTION DES
BATEAUX À VAPEUR.

BUREAU DU PRÉSIDENT.

OTTAWA, novembre 1897.

SIR LOUIS H. DAVIES,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur le service d'inspection des bateaux à vapeur pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898.

Ce rapport contient le relevé des assemblées du bureau tenues pendant l'année, les accidents survenus, et les poursuites intentées pour infractions à la loi concernant l'inspection des bateaux à vapeur, ainsi que le nombre des bateaux à vapeur qu'il y a au Canada et qui sont connus des inspecteurs. L'état n^o 1 indique les bateaux à vapeur inspectés, et l'état n^o 2 ceux qui ne l'ont pas été; l'état n^o 4 indique le nombre des bateaux à vapeur ajoutés à la liste de ceux déjà existants au Canada, et l'état n^o 5 le nombre des bateaux à vapeur désemparés ou autrement supprimés de la circulation.

En sus des bateaux à vapeur inspectés au port de Montréal, les inspecteurs de cette division ont également inspecté sur 408 navires les appareils de hissage et les agrès servant au chargement et au déchargement.

L'arrêté en conseil du 27 janvier 1898, décrète que certaines dispositions de la loi, des règles et règlements concernant l'inspection des bateaux à vapeur, soient appliquées aux bateaux à vapeur à passagers enregistrés ailleurs qu'au Canada et transportant des passagers d'un endroit à un autre en Canada, en dehors des bateaux à vapeur porteurs de certificats accordés par le "Board of Trade" de Sa Majesté. Comme résultant de cette application, le tableau n^o 1 A fait connaître les bateaux à vapeur étrangers qui ont été inspectés en vertu du dit arrêté en conseil.

Le tableau A fait connaître le nombre et le tonnage brut des bateaux rapportés par les inspecteurs des différentes divisions, ainsi que le nombre des steamers, avec leur tonnage, qui ont été inspectés; le tableau B fait connaître le montant des droits et honoraires qui ont été perçus pour l'inspection des bateaux, et le tableau C le nombre des bateaux à vapeur qui ont été ajoutés à la flotte du Canada, avec leur tonnage brut et enregistré.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

A.—NOMBRE de bateaux à vapeur, d'après le rapport des inspecteurs des bateaux du Canada, et leur tonnage brut, pour l'année terminée le 30 juin 1898. Aussi le nombre des bateaux inspectés mais non enregistrés, dans le Dominion, du 27 janvier au 30 juin 1898.

Division.	Nombre total de bateaux à vapeur du Dominion.	Tonnage brut de bateaux à vapeur du Dominion.	Nombre de vapeurs inspectés, mais non enregistrés, dans le Dominion.	Tonnage brut des vapeurs inspectés, mais non enregistrés, dans le Dominion.
Ontario ouest, Huron et Supérieur.....	360	68,489 00	4	511 00
Kingston.....	159	22,985 80	14	2,033 81
Montréal.....	206	21,152 05	2	868 46
Québec.....	142	38,445 00	1	1,091 00
Nouvelle-Ecosse.....	124	27,037 57	12	10,348 45
Nouveau-Brunswick et Ile du Prince-Edouard.....	128	16,866 47	6	5,467 91
Colombie-Britannique.....	180	38,849 68	23	35,460 44
Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest.....	118	6,519 14		
Total.....	1,417	240,344 71	62	55,781 07

B.—DROITS et honoraires perçus pour inspection de bateaux à vapeur durant l'exercice finissant le 30 juin 1898.

Division.	Montant.
	\$ c.
Ontario-ouest, Huron et Supérieur.....	6,937 18
Kingston.....	2,766 89
Montréal.....	2,955 90
Québec.....	4,003 88
Nouvelle-Ecosse.....	3,481 84
Nouveau-Brunswick et Ile du Prince-Edouard.....	2,650 29
Colombie-Britannique.....	6,996 73
Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest.....	577 11
Inspection de barges de remorquage.....	140 00
Certificats de mécaniciens.....	855 00
Total.....	31,364 82

C.—NOMBRE de bateaux à vapeur ajoutés à la liste de ceux déjà existants au Canada durant l'exercice finissant le 30 juin 1898.

Division.	Nombre de bateaux.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.
Ontario-ouest, Huron et Supérieur.....	20	1,062 00	603 00
Kingston.....	9	470 96	170 83
Montréal.....	9	868 60	412 76
Québec.....	5	443 58	301 63
Nouvelle-Ecosse.....	6	306 82	182 23
Nouveau-Brunswick et Ile du Prince-Edouard.....	9	1,395 58	885 03
Colombie-Britannique.....	31	13,659 95	8,567 05
Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-ouest.....	26	1,383 39	915 12
Total.....	115	19,590 83	12,037 65

ASSEMBLÉES DU BUREAU.

A une assemblée du bureau tenue à Toronto le 26 janvier 1898, jusqu'au 29 inclusivement, les inspecteurs ont étudié la question des modifications à faire aux règlements concernant la pression de marche accordée aux fournaies horizontales : le but de cette étude était de mettre les règlements canadiens plus en conformité avec ceux du "Board of Trade" britannique. Les amendements en question furent approuvés par le Gouverneur général en Conseil le 14 février 1898, et sont connus sous la désignation de paragraphes "d" et "e" de l'article 40, part. 1, des règlements existants, et l'article 74 de la part. 2 fut modifié en ajoutant les paragraphes "d" et "e" au paragraphe "c".

L'accroissement de commerce, principalement avec le Yukon, ayant amené la nécessité d'ajouter un certain nombre de navires à la division de la Colombie-Britannique et d'inspecter les steamers qui n'étaient pas enregistrés au Canada, il a fallu augmenter le personnel d'inspecteurs.

Le président a visité la Colombie-Britannique le 1er mars 1898, alors qu'une assemblée du bureau fut convoquée à Victoria pour l'examen des candidats qui aspiraient aux charges d'inspecteurs de coques, machines et chaudières. Résultats : M. W. A. Russell, un ancien inspecteur, fut nommé inspecteur de chaudières et de machines dans la Colombie-Britannique, avec bureau à Vancouver ; et en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 8, chapitre 78 des statuts révisés, les fonctions d'inspecteur de coques pour la rivière Skeena et les régions septentrionales de la Colombie-Britannique lui ont aussi été assignées.

LÉGISLATIGN.

Au cours de la dernière session du Parlement il a été déposé un projet de loi à l'effet de codifier les différentes lois relatives à l'inspection des bateaux à vapeur. Ce projet a été sanctionné sous le titre de "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, 1898", et la nouvelle loi prendra effet le 1er janvier 1899.

ACCIDENTS.

Ci-suit une nomenclature des accidents dont les différentes stations ont fait rapport comme ayant eu lieu pendant le dernier exercice. J'ai la satisfaction de pouvoir dire qu'aucun de ces accidents n'a entraîné des pertes de vies.

Division d'Ontario-Ouest et de Huron.

26 août 1897.—Le vapeur *Acacia*, de Hamilton, est partiellement détruit par le feu pendant qu'il était au quai de Hamilton ; origine de l'incendie inconnue.

Le vapeur *Athena*, de Hamilton, était en même temps au quai, et prend feu ; destruction totale.

3 décembre 1897.—Le remorqueur à vapeur *Osprey*, de Toronto, prend feu en allant de Midland à la rivière Moore et est totalement détruit ; origine de l'incendie inconnue.

26 juin 1898.—Le vapeur *Tecumseh*, de service, touche fond dans le port de Marquette, lac Supérieur ; l'enlèvement de la savate et de l'étambot du gouvernail lui fait faire de l'eau au point qu'il sombre dans 18 pieds d'eau ; il est relevé et mis en cale sèche, où il subit des réparations qui le rendent propre à reprendre son service.

Division d'Ontario-Est.

2 juillet 1897.—Pendant que le vapeur *Tecumseh* est dans le bassin de radoub de Kingston, on découvre que l'arbre de sa machine est fendu en plusieurs endroits à la butée ; cette pièce est remplacée par une neuve.

4 décembre 1897.—En descendant le lac Ontario avec un chargement de grain le vapeur *Rosedale*, de Toronto, s'échoue sur le haut-fond East-Charity ; la cargaison est

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

presque totalement perdue. Plus tard, le vapeur est dégagé et réparé à Kingston. Les pertes, pour le bateau et le chargement, s'élèvent à \$120,000.

8 juillet 1898.—Pendant que le vapeur *Jubilee*, de Kingston, se rendait de Frederickburg à Kingston avec des excursionnistes, la porte de son fourneau s'ouvra violemment et le feu prend à quelques pièces de boiserie, mais il est éteint avant de causer des dommages graves ; le mécanicien et le chauffeur reçoivent quelques brûlures aux mains et au visage. Après examen, on découvre que l'accident est dû au sautage de la cheville fusible de la boîte à feu.

Division de Montréal.

20 octobre 1897.—Pendant que le vapeur *Princess*, de Montréal était en route sur la rivière Ottawa à une quinzaine de milles en aval de la capitale, son arbre de tribord se brise ; il est remplacé par un neuf.

22 novembre 1897.—Pendant qu'il est au quai de Lachine, le vapeur *Laurier* prend feu. Il est partiellement consumé et coule au quai. Origine de l'incendie, inconnue.

Division de Québec.

5 octobre 1897.—En se rendant de Gaspé à Montréal le vapeur *La Canadienne*, d'Ottawa, aborde, dans un brouillard épais, la barque *Charles Lamaix*, et avarie sa proue. Ensuite, le 28 octobre, venant de Montréal et à la hauteur de Sillery, il vient en abordage avec la frégate américaine *Yantic*. Avaries considérables à la coque du vapeur *La Canadienne*, dont la cale n° 1 s'est immédiatement remplie d'eau. Aucune perte de vies.

9 novembre 1897.—En allant de Québec à Chicoutimi le vapeur *Saguenay*, de Québec, touche fond à l'Île aux Coudres, au milieu d'une grosse brume, sa coque est avariée, et le tuyau de conduite de la vapeur est brisé.

16 mai 1898.—Le vapeur *Canada*, de Montréal, en route de Montréal à Québec, dévient incontrôlable au milieu d'une tempête, et se heurte contre le vapeur *Cacouna*, qui était à l'ancre. Avaries considérables dans ses œuvres mortes, et un des arbres des roues est ployé.

Division de la Nouvelle-Ecosse.

6 septembre 1897.—Pendant que le remorqueur à vapeur *Clipper*, de Digby, passait par l'entrée de Digby avec une goélette à sa remorque, le câble de remorque se détacha ; le remorqueur vient se heurter violemment contre la proue de la goélette et coule bas dans 60 brasses d'eau. Aucune perte de vies.

10 septembre 1897.—En se rendant de Mulgrave à Saint-Pierre, le vapeur *Blue Hill* brise son arbre de bâbord en dehors du tube d'étambot ; il est amené au port avec l'hélice de tribord et on lui pose un nouvel arbre.

5 décembre 1897.—Pendant que le steamer *Coban*, de Montréal, se rendait de Sydney, N.-E., à Saint-Jean de Terre-Neuve, sa roue d'hélice se fend et est perdue. Il est remorqué à Halifax, où il reçoit une roue neuve.

12 janvier 1898.—Le remorqueur de pêche *May Flower*, en entrant dans le havre de Lockport, touche un récif et se perd totalement. Aucune perte de vies.

30 mai 1898.—Le steamer *May Queen*, de Halifax, désarmé à Baddeck, prend feu et est consumé jusqu'à fleur d'eau. Perte totale.

Division du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard.

24 octobre 1897.—Le steamer *Rustler*, de Chatham, mouillé au quai de Newcastle, prend feu à 2 heures du matin et est consumé jusqu'à fleur d'eau. Origine de l'incendie inconnue. Il est ensuite relevé et reconstruit.

Manitoba, Kéwatin, et Territoires du Nord-Ouest.

Il n'est pas survenu d'accidents graves dans cette division.

Division de la Colombie-Britannique.

23 décembre 1897.—Se trouvant dans le bassin de radoub de Arrow-Head, Colombie-Britannique, le steamer *Nakusp*, de Westminster, est totalement consumé ; cause de l'incendie, un pot de vernis à l'alcool et des guenilles laissés sur la table dans l'office.

1er juin 1898.—Le steamer *Iskort*, de Victoria, en se rendant à la rivière Fraser, se trompe de passe dans le chenal de Granville et touche un récif ; sa coque se brise en deux, mais les deux machines sont sauvées.

Les inspecteurs ont aussi fait rapports de légers accidents arrivés à des navires en donnant à la côte.

POURSUITES, SUIVIES D'AMENDES, POUR CONTRAVENTION À LA LOI CONCERNANT LES
BATEAUX À VAPEUR.

5 juillet 1897.—Plainte fut portée au département, à l'effet que le remorqueur à vapeur *Philadelphie*, de Saut-Sainte-Marie, avait transporté des passagers sans être muni du certificat voulu.

Renseignements pris auprès du receveur des douanes au Saut-Sainte-Marie, il fut constaté que les passagers en question étaient des actionnaires de la Compagnie de Papier de Pulpe à laquelle le bateau appartient ; le président déclara que les actionnaires étaient d'opinion que la loi leur permettait de se servir du bateau, mais qu'ils n'étaient nullement disposés à éluder la responsabilité ou à cacher les faits.

Dans ces conditions, le receveur des douanes fut autorisé à percevoir le minimum de l'amende imposée, \$50, laquelle fut payée, le 4 avril 1897, par le président, qui exprima en même temps le désir de faire établir exactement par autorité si, oui ou non, la compagnie a le droit, de par la loi, de voiturer ses actionnaires sur ses remorqueurs sans posséder une licence de passagers.

L'affaire fut soumise à l'honorable Ministre de la Justice, qui décida que cela serait en contravention avec la loi concernant l'inspection des bateaux à vapeur.

5 août 1897.—Le remorqueur à vapeur *Rover*, d'Owen-Sound, fut confisqué par le receveur des douanes au port de Meaford, Ontario, pour avoir transporté des passagers contrairement à la loi. Il fut remis en liberté sur garantie du paiement de l'amende imposée, qui fut taxée à \$50 et les frais et payée au département le 29 octobre 1897.

7 avril 1897.—Le remorqueur à vapeur *Frederick A.*, de Richibouctou, N.-B., fut dénoncé pour avoir remorqué deux chalans qui contenaient des passagers, et ce, contrairement à la loi ; l'infraction fut confessée par ses propriétaires, qui payèrent une amende de \$60.

Il fut aussi constaté que le remorqueur *Calluna*, également de Richibouctou, avait remorqué les mêmes chalans avec passagers. Son propriétaire paya une amende de \$20 que le département reçut le 24 décembre 1897.

12 août 1897.—Les steamers *Emma* et *Lorna Doone*, de Collingwood, furent dénoncés pour avoir navigué contrairement à la loi, et des poursuites furent instituées contre leur propriétaire. La cause fut instruite devant magistrat le 15 octobre. Résultat : le propriétaire fut condamné à une amende de \$20 sur trois convictions d'avoir remorqué un chalan non autorisé à transporter passagers, \$60 en tout ; plus \$50 pour deux convictions d'avoir navigué en dehors des limites assignées par ce certificat, et \$200 sur deux convictions d'avoir employé un mécanicien sans certificat à bord du steamer *Lorna Doone* : total des amendes, \$360.

Albert Seney, sur deux convictions d'avoir, sans certificat, rempli l'office de mécanicien à bord du *Lorna Doone*, fut condamné à une amende de \$200—\$100 pour chaque infraction.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

Des représentations exposant certaines circonstances atténuantes furent faites à l'honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries, lequel, après en avoir pris connaissance, jugea que si les propriétaires payaient \$50 pour avoir dépassé les limites, \$20 pour le chalan non autorisé et \$50 pour le mécanicien sans certificat, à part les frais encourus, cela aurait autant d'effet que des amendes plus fortes sur les autres pour faire respecter la loi : l'amende mitigée de \$120 fut reçue par le département le 20 janvier 1898.

13 août 1897.—Des plaintes furent portées à l'effet que le vapeur *Lakeside*, de Windsor, avait, le 2 août, transporté de Sainte-Catherine un plus grand nombre de passagers que ne le permettait son certificat.

Des procédures furent en conséquence instituées contre le propriétaire, qui par son avocat admit l'infraction, et dans ces conditions il fut condamné à \$20 d'amende et aux frais, lesquels furent payés le 5 janvier 1898.

14 avril 1897.—Des plaintes ayant été portées à l'effet que le vapeur à passagers *Thames*, de Port-Stanley, avait navigué sans mécanicien autorisé, des procédures furent prises contre son propriétaire ; la cause fut instruite devant le magistrat de London le 21 septembre, et le défendeur, après conviction, fut condamné à \$100 d'amende et aux frais.

A la suite d'un appel qui lui fut porté exposant les raisons pour lesquelles la peine devait être réduite, l'honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries décida de la diminuer à \$50 et les frais, et ils furent payés au département le 9 juin 1898.

17 août 1897.—Des procédures furent instituées contre le propriétaire du vapeur *Mary-Louise*, de Toronto, pour infraction à la loi en transportant plus de passagers que son certificat ne l'y autorisait. Résultat : une amende de \$50 et les frais, lesquels furent payés au département par chèque le 10 novembre 1897.

1er septembre 1897.—Le vapeur *Robert Anglin*, de Belleville, fut saisi par le receveur des douanes à Ottawa pour avoir navigué sans le certificat d'inspection et sans avoir acquitté les droits et honoraires pour la saison courante. La saisie ayant été faite en vertu de l'article 48 de la loi concernant l'inspection des bateaux à vapeur, le propriétaire déposa au crédit du receveur général l'amende de \$400.

Les raisons pour lesquelles le vapeur n'avait pas subi l'inspection ayant été expliquées à l'honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries, ce dernier fut d'avis que les fins de la justice seraient atteintes en mitigeant la peine, et recommanda que \$350 des \$400 déposés fussent remis au propriétaire, ce qui fut approuvé par arrêté du conseil le 26 novembre 1897.

29 septembre 1897.—Le vapeur *Equal Rights*, de Toronto, fut saisi près de Huntsville par le receveur des douanes, en vertu de l'article 48 de la loi concernant l'inspection des bateaux à vapeur, pour avoir navigué sans certificat et sans avoir acquitté les droits et honoraires ; le navire fut remis en liberté après avoir satisfait aux exigences de la loi et après avoir payé \$50 d'amende et \$9.80 de frais, ce dont le département fut informé le 29 octobre 1897.

24 octobre 1897.—Le vapeur *Elsie Ross*, d'Ottawa, fut saisi par le receveur des douanes pour infraction à la loi d'inspection des bateaux à vapeur et en naviguant sur le lac Témiscamingue sans avoir acquitté les droits et honoraires et sans avoir été inspecté.

Ordre fut donné de prendre des procédures contre le propriétaire du navire pour recouvrer l'amende imposée en vertu de l'article 10 de la loi d'inspection des bateaux à vapeur, qui avait été réglée avant le procès, le propriétaire payant une amende de \$100 et \$50 de frais que le département reçut par chèque le 9 mai 1898.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EDWARD ADAMS,

Président, bureau d'inspection des bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION D'ONTARIO-OUEST.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du bateau.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.		Observations.
				\$	c.	
		1898.				
Bruce	Remorq ..	1er juillet.	16	6 28	A hélice,	baie Georgienne.
D. L. White.....	" ..	1 " "	56	9 48	" "	" "
Osprey.....	40 " ..	2 " "	39	8 12	" "	Penetang. et Pointe au Baril.
Topsy.....	Yacht ..	2 " "	9	5 72	" "	baie Georgienne.
Lillian.....	" ..	2 " "	5	5 40	" "	" "
Conqueror.....	40 " ..	13 " "	25	7 00	" "	Barrie et Pointe de la Grande Baie
Seaflower.....	Yacht ..	13 " "	7	5 56	" "	lac Simcoe.
Naiad.....	" ..	14 " "	29	7 32	" "	lacs Muskoka.
Mink.....	40 " ..	14 " "	13	6 04	" "	" "
Jennie Wilson.....	Remorq ..	14 " "	7	5 56	" "	" "
Ontario.....	" ..	15 " "	11	5 88	" "	" "
Flyer.....	17 " ..	15 " "	4	5 32	" "	" "
Wapenao.....	Yacht ..	15 " "	5	5 40	" "	" "
Onaganoh.....	20 " ..	15 " "	19	6 52	" "	" "
Siesta.....	Yacht ..	16 " "	3	5 24	" "	" "
Rassseau.....	Remorq ..	16 " "	53	9 24	" "	" "
Ethel May.....	Yacht ..	16 " "	13	6 04	" "	" "
Bertha May.....	Remorq ..	19 " "	20	6 60	" "	" "
Charlie M.....	Yacht ..	19 " "	37	7 96	" "	" "
Southwood.....	Remorq ..	19 " "	19	6 52	" "	" "
Maple Leaf.....	13 " ..	20 " "	12	5 96	" "	" "
Lake Joseph.....	Remorq ..	20 " "	28	7 24	" "	" "
Nymoca.....	40 " ..	20 " "	25	7 00	" "	" "
Empress Victoria.....	40 " ..	22 " "	106	16 48	" "	lacs à Huntsville.
Sylvester.....	Remorq ..	22 " "	27	7 16	" "	" "
Equal Rights.....	Yacht ..	22 " "	6	5 48	" "	" "
Lady of the Lakes.....	Remorq ..	22 " "	10	5 80	" "	" "
Erastus Wiman.....	" ..	23 " "	54	9 32	" "	" "
Florence.....	" ..	23 " "	27	7 16	" "	lac des Baies.
Mary Louise.....	40 " ..	23 " "	64	10 12	" "	lac du Portage.
Gem.....	Remorq ..	24 " "	9	5 72	" "	lacs à Huntsville.
Camilla.....	40 " ..	4 août ..	54	9 32	" "	Soo à Pointe aux Pins.
Edna.....	Remorq ..	Non émis.	9	5 72	" "	rivière Sainte-Marie.
Waubashene.....	" ..	17 août ..	98	12 76	" "	baie Georgienne.
J. C. Else.....	" ..	17 " "	33	7 64	A aubes,	baie de l'Ésturgeon.
Sea Gull.....	" ..	17 " "	9	5 72	A hélice,	baie Georgienne.
May Flower.....	" ..	17 " "	14	6 12	" "	" "
Sweet Mary.....	" ..	18 " "	13	6 04	" "	" "
Ida.....	Yacht ..	18 " "	21	6 68	" "	" "
John William.....	Remorq ..	18 " "	14	6 12	" "	" "
Stiletto.....	" ..	18 " "	14	6 12	" "	" "
Maggie McLean.....	" ..	21 " "	37	7 96	" "	rivière des Français.
Nocross.....	" ..	21 " "	20	6 60	" "	" "
Evelyn.....	" ..	21 " "	85	11 80	" "	les lacs.
Queen.....	12 " ..	27 " "	7	5 56	" "	Bell Ewart et Pointe Roache.
Minota.....	Yacht ..	27 " "	29	7 32	" "	lac Simcoe.
Chub.....	Fret ..	1er sept.	57	9 56	" "	lac Ontario.
Hattie Vinton.....	Remorq ..	17 " "	55	9 40	" "	les lacs.
Bertha Endress.....	" ..	17 " "	32	7 56	" "	rivière Sainte-Marie.
Sea Gull.....	" ..	18 " "	41	8 28	" "	" "
Gorden Gauthier.....	16 " ..	18 " "	26	7 08	" "	Desbarats et Soo.
W. A. Rooth.....	Remorq ..	18 " "	52	9 16	" "	les lacs.
W. L. Davis.....	40 " ..	20 " "	46	8 68	" "	rivière Sainte-Marie.
Edgar P. Sawyer.....	Remorq ..	20 " "	52	9 16	" "	" "
Susan C. Doty.....	Rem. de p.	21 " "	26	7 08	" "	lac Supérieur.
Anne Clark.....	" ..	22 " "	51	9 08	" "	" "
Agnes C.....	Remorq ..	Non émis.	20	6 60	" "	chenal Nord.
Delight.....	" ..	24 sept.	26	7 08	" "	lac Huron.
Alpha.....	" ..	25 " "	34	7 72	" "	" "
M. G. McDonald.....	Rem. de p.	27 " "	29	7 32	" "	" "

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest—*Suite.*

CHAUDIÈRES ET MACHINES—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.		Observations.
				\$	c.	
		1898.				
Vixen.....	Rem. de p.	27 sept....	68	10 44		A hélice, lac Huron.
James McKeon.....	Remorq ..	27 "	36	7 88		" "
Iota.....	"	28 "	6	5 48		" rivière des Espagnols.
P. S. Hiesordt.....	"	28 "	45	8 60		" lac Huron.
Surprise.....	10.....	29 "	19	6 52		" riv. des Espagnols et baie Gore.
Huron Bell.....	Remorq ..	29 "	27	7 16		" lac Huron.
Advance.....	10.....	30 "	72	10 76		" "
Scotch Thistle.....	30.....	1er oct....	17	6 36		" Killarney et Algoma-Mills.
Edward Blake.....	Remorq ..	1er "	22	6 76		" chenal Nord.
Georgia.....	"	1er "	28	7 24		" baie Georgienne.
Uncle Jim.....	Rem. de p.	2 "	11	5 88		" chenal Nord.
John Harrison.....	Remorq ..	2 "	44	8 52		" "
Gertrude A. Rennie.....	Rem. de p.	2 "	14	6 12		" lac Huron et baie Georgienne.
Maggie May.....	40.....	4 "	46	8 68		" Killarney et Thessalon.
Lilly.....	Remorq ..	4 "	22	6 76		" chenal Nord.
Yacht Maida.....	Yacht	4 "	2	5 24		" baie Georgienne.
P. M. Campbell.....	Remorq ..	5 "	49	8 92		" "
Fanny Arnold.....	12.....	5 "	73	10 84		" Killarney et Soo.
Adam Ainslie.....	Remorq ..	21 avril...	59	9 72		" baie Georgienne.
Rover.....	"	21 "	51	9 08		" "
Hugh S.....	Rem. de p.	17 "	24	6 92		" "
Heather Belle.....	"	6 nov....	20	6 60		" "
Elite.....	"	30 sept....	22	6 76		" lac Huron.
Mascot.....	"	30 nov....	21	6 68		" baie Georgienne.
Laura M.....	"	1er déc....	18	6 44		" "
James Playfair.....	"	1er "	26	7 08		" "
Mizpah.....	Yacht.....	2 "	18	6 44		" tous les lacs.
James Story.....	Fret.....	2 "	49	8 92		" baie Georgienne.
		1899.				
Fred. A. Hodgson.....	Remorq ..	24 mars ..	63	10 04		" lac Huron et baie Georgienne.
Dalton McCarthy.....	Rem. de p.	25 "	54	9 32		" baie Georgienne.
Orcadia.....	"	25 "	26	7 08		" "
Hugh S.....	"	25 "	24	6 92		" "
Telegram.....	Non émis.		198	23 84		" lac Supérieur.
Seguin.....	45.....	31 mars ..	818	73 44		" Prescott et Duluth.
Algonquin.....	Fret.....	31 "	1,806	149 48		" tous les lacs.
Bob Foote.....	Rem. de p.	5 avril...	39	8 12		" baie Georgienne.
J. V. O'Brien.....	25.....	6 "	59	9 72		" "
Majestic.....	763.....	12 "	1,578	134 24		" Collingwood et Duluth.
Northern Belle.....	216.....	12 "	514	49 04		" Collingwood et baie Georgienne.
Pacific.....	340.....	12 "	918	81 44		" Collingwood et Soo.
Atlantic.....	300.....	12 "	683	62 64		" "
City of Toronto.....	400.....	13 "	782	70 56		" Penetanguishene et Soo.
City of Parry Sound.....	280.....	13 "	491	47 28		" Collingwood et p. b. Georgienne.
City of Collingwood.....	650.....	13 "	1,387	118 96		" Collingwood et Duluth.
City of Midland.....	375.....	13 "	974	85 72		" Collingwood et Soo.
City of London.....	300.....	14 "	516	49 28		" Collingwood et p. b. Georgienne.
Grace Darling.....	Remorq ..	Non émis.	28	7 24		" baie Georgienne.
Saucy Jim.....	"	14 avril...	93	12 44		" "
Maud S.....	"	Non émis.	14	6 92		" "
Manitoba.....	500.....	15 avril...	2,616	217 28		" Owen-Sound et Fort-William.
Athabasca.....	500.....	15 "	2,269	189 52		" " "
Alberta.....	500.....	16 "	2,282	190 56		" " "
Erin.....	10.....	16 "	651	60 08		" Montréal à Duluth.
Shawanaga.....	Remorq ..	18 "	96	12 68		" baie Georgienne.
C. W. Chamberlaine.....	Fret.....	Non émis.	385	35 80		" Kingston et Duluth.
Reliance.....	Remorq ..	19 avril...	311	29 88		" tous les lacs.
Masonic.....	40.....	19 "	39	8 12		" Penetang à Pte au Baril.
Odessa Yacht.....	30.....	20 "	12	5 96		" Midland et environs.
D. L. White.....	Remorq ..	20 "	56	9 48		" baie Georgienne.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest—*Suite.*

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.		Observations.
				\$	c.	
			1899.			
Topsy.....	Yacht.....	20 avril...	9	5	72	A hélice, baie Georgienne.
Harvey Neelon.....	Remorq.....	28 " "...	65	10	20	" baie de Toronto.
Ada Alice.....	100.....	2 mai "...	53	9	24	" "
Chicora.....	872.....	3 " "...	931	82	48	A aubes, Toronto et Lewiston.
Chippewa.....	2,000.....	3 " "...	1,514	129	12	" "
Ongiara.....	244.....	4 " "...	98	12	84	A hélice, Niagara et Lewiston.
Corona.....	1,456.....	4 " "...	1,274	109	92	A aubes, Toronto et Lewiston.
Hiawatha.....	Yacht.....	10 " "...	46	8	68	A hélice, tous les lacs.
Walter Scott.....	Remorq.....	18 " "...	26	7	16	" baie Georgienne.
J. H. Jones.....	".....	Non émis.	152	20	24	" baie Georgienne et lac Huron.
A. Seaman.....	Remorq.....	21 mai "...	76	11	16	" baie Georgienne.
Port Elgin Queen.....	".....	21 " "...	37	7	96	" "
Agnes.....	".....	23 " "...	23	6	84	" "
Joe Milton.....	".....	Non émis.	93	12	52	" "
Ann Long.....	Remorq.....	23 mai "...	45	8	60	" "
G. P. McIntosh.....	".....	18 " "...	58	9	64	" "
Constance.....	40.....	31 " "...	42	8	36	" lac Muskoka.
* Devenish.....	Yacht.....	Non émis.	3	10	48	" "
			1898.			
Secret.....	Yacht.....	30 déc. "...	9	5	72	" "
			1899.			
Gypsy.....	40.....	1er juin "...	20	6	60	" "
Charlie M.....	39.....	2 " "...	50	9	00	" "
Enterprise.....	305.....	7 " "...	148	19	84	A hélices jumelles, lac Simcoe.
Agnes.....	25.....	7 " "...	14	6	12	A hélice, Belle Ewart et Pointe Roache.
Henozha.....	363.....	15 " "...	225	26	00	" lac Muskoka.
Priscilla.....	Yacht.....	15 " "...	20	6	60	" "
Oriole.....	97.....	15 " "...	75	11	00	" "
Comet.....	Remorq.....	15 " "...	20	6	60	" "
Ahmic.....	40.....	15 " "...	43	8	44	" "
Medora.....	416.....	16 " "...	299	31	92	" "
Nipissing.....	396.....	16 " "...	275	30	00	A aubes
Muskoka.....	248.....	16 " "...	99	12	92	A hélice
Queen of the Isles.....	34.....	16 " "...	40	8	20	" "
Wanita.....	125.....	16 " "...	44	8	52	" Burk's-Falls à Ahmic Harbour.
Emulator.....	Remorq.....	17 " "...	23	7	00	" rivière Maganettawan.
Glenrosa.....	".....	17 " "...	63	10	04	" Burk's-Falls et Ahmic Harbour
Wenonah.....	108.....	17 " "...	161	20	88	A aubes et hélice, Burk's-Falls et Ahmic Harbour.
Isla.....	348.....	18 " "...	175	22	00	A hélice, Orillia et Barrie.
Longford.....	40.....	18 " "...	53	9	24	" lac Couchiching.
Lorna Doone.....	Yacht.....	20 " "...	5	5	40	" "
Emma.....	150.....	21 " "...	75	11	00	" Pointe au Baril et Penetang.
Alfred Morrell.....	Remorq.....	21 " "...	40	8	76	" baie Georgienne.
Geraldine.....	40.....	21 " "...	65	10	28	" Penetang et Pointe au Baril.
Marie.....	Remorq.....	21 " "...	12	6	04	" baie Georgienne.
Lorna Doone.....	38.....	21 " "...	18	6	52	" Pte au Baril et baie des 12-Milles.
Bertha.....	38.....	22 " "...	18	6	44	" Parry-Sound et Moon-River.
Carlton.....	30.....	22 " "...	8	5	72	" "
Mabel G.....	Yacht.....	Non émis.	10	5	80	" baie Georgienne.
Maud.....	40.....	24 juin "...	40	8	20	" Penetang. et Pointe au Baril.
Fred Davidson.....	125.....	24 " "...	43	8	44	" "
Halero.....	Yacht.....	24 " "...	8	5	64	" baie Georgienne.
Ray.....	".....	Non émis.	6	5	48	" "
Total.....			29,204	3,271	28	

* Droits et honoraires pour 1897 et 1898.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest—*Suite.*

CHAUDIÈRES ET MACHINES—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations
		1898.		\$ c.	
Viola	Yacht ..	5 juillet..	68	10 44	A hélice, lacs.
Elmer	Remorq ..	7 " ..	38	8 04	" lac Huron.
Winnie	" ..	7 " ..	14	6 12	" "
Gilphie	33	7 " ..	19	6 52	" Kincardine et Tobermoray.
Phoenix	Remorq ..	8 " ..	37	7 96	" lac Huron.
Earl	Rem. d. p.	8 " ..	18	6 44	" "
Mary Arnott ..	Remorq ..	8 " ..	8	5 64	" "
Welcome	Rem. d. p.	8 " ..	21	6 68	" "
A. Chambers ..	" ..	9 " ..	23	6 84	" "
Killarney Belle ..	" ..	9 " ..	28	7 24	" "
John Logie	" ..	10 " ..	29	7 32	" "
Sea Shell	Remorq ..	10 " ..	7	5 56	" "
* Ocean Lily	" ..	Non émis	3	10 48	" "
Reliance	" ..	15 juillet..	311	29 88	" les lacs.
L. Shickluna	" ..	26 " ..	16	6 28	" lac Ontario.
* Rosamond	Yacht ..	27 " ..	23	13 68	" baie de la Longue-Pointe.
Hazard	Rem. d. p.	28 " ..	34	7 72	" lac Erié.
Albani	Yacht ..	28 " ..	5	5 40	" baie de la Longue-Pointe.
W. M. German	Rem. d. p.	28 " ..	28	7 24	" "
Ivey Alderson	Yacht ..	28 " ..	39	8 12	" "
Osprey	Rem. d. p.	29 " ..	6	5 48	" lac Erié.
Eleanor	" ..	30 " ..	26	7 10	" "
Undine	Yacht ..	Non émis.	9	" aller au Portage-du-Rat.
Juno	Rem. d. p.	5 août ..	28	7 24	" lac Huron.
Clucas	" ..	5 " ..	28	7 24	" "
Sea Queen	" ..	6 " ..	18	6 44	" "
Sea Gull	" ..	7 " ..	19	6 52	" "
Lizzie May	Remorq ..	Non émis.	18	6 44	" "
J. H. Jones	40	9 août ..	152	20 24	" " et baie Georgienne.
A. H. Jennie	Fret ..	8 " ..	148	16 84	" les lacs.
Euna	Remorq ..	19 mai ..	6	5 48	" Chatham et environs.
City of Mt. Clemens ..	150	24 août ..	102	16 16	" lacs Erié et Huron.
W. S. Ireland	Fret ..	24 " ..	105	13 40	" Wallaceburg et environs.
Willie Scagel	Remorq ..	25 " ..	22	6 76	" "
Harry Sewell	" ..	25 " ..	25	7 00	" "
Jno. Lee, Sr	100	25 " ..	52	9 16	" entre les lacs Erié et Huron.
Nina	Remorq ..	26 " ..	11	5 88	" Wallaceburg et environs.
Ariadne	" ..	26 " ..	38	8 04	" "
T. J. Collup	Fret ..	26 " ..	63	10 04	" "
		1897.			
E. Windsor	"	31 déc.	86	11 88	" "
		1898.			
Ripple	Yacht	27 août ..	15	6 20	" "
Messenger	Remorq ..	Non émis.	15	" chaudière condamnée.
Snowstorm	Rem. d. p.	2 sept.	17	6 36	" lac Erié.
A. V. Crawford	" ..	2 " ..	51	9 08	" "
Enterprise	" ..	3 " ..	18	6 44	" "
Uncle Tom	" ..	3 " ..	8	5 72	" "
Belle	" ..	4 " ..	16	6 28	" "
Swan	" ..	4 " ..	14	6 12	" "
Ida Bell	" ..	4 " ..	6	5 48	" "
Monarch	330	10 " ..	2,017	169 36	" Windsor et Duluth.
Lansdowne	200	13 " ..	1,571	133 68	A aubes, Windsor et Détroit.
Great Western	200	13 " ..	1,080	94 40	" "
Geo. Swann	Rem. d. p.	2 " ..	18	6 45	A hélice, lac Huron.
Evelyn	" ..	3 " ..	32	7 56	" "
Sea King	" ..	3 " ..	26	7 08	" "
W. H. Siebold	" ..	3 " ..	22	6 76	" "
Daisy	Remorq ..	3 " ..	11	5 88	" "

* Honoraires et droits pour 1896 et 1897.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Divison d'Ontario-Ouest—*Suite.*CHAUDIÈRES ET MACHINES—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1898.		\$ c.	
Lillie Smith	Fret.	10 sept. ...	275	27 00	A hélice, Duluth et Montréal.
C. M. Bowman	Remorq ..	Non émis.	88	12 04	" lac Huron.
Morning Star	" ..	12 oct. ...	5	5 40	" baie Toronto.
		1899.			
Lakeside	524	5 mars ..	348	35 84	" ports du lac Ontario et Toronto.
Ontario	500	16 " ..	1,615	137 20	A aubes, Windsor et Détroit.
Michigan	500	16 " ..	1,730	146 40	" " "
* W. F. McRae	Remorq ..	2 avril. ...	46	17 36	A hélice, lac Ontario.
Electric	Yacht.	4 " ..	23	6 84	" Toronto et environs.
Macassa	616	6 " ..	459	44 72	" double, Toronto et Hamilton.
Acacia	200	7 " ..	107	16 54	" Hamilton et Burlington.
Charlton	Remorq ..	7 " ..	389	36 12	" les lacs.
United Empire	295	7 " ..	1,961	164 88	" Windsor et Duluth.
Tepiakaro	Rem. d. p.	7 " ..	29	7 32	" lac Huron.
Persia	150	12 " ..	757	68 56	" Montréal et Hamilton.
Niagara	Fret.	12 " ..	468	42 44	" " Duluth.
Ocean	125	14 " ..	684	62 72	" " Sarnia.
Hamilton	375	14 " ..	1,052	92 16	A aubes, Montréal et Hamilton.
Lake Michigan	12	15 " ..	573	53 84	A hélice, Montréal et Duluth.
Arabian	13	15 " ..	1,073	93 84	" Québec et Duluth.
Myles	Fret.	16 " ..	1,199	100 92	" " "
Mary R.	Remorq ..	19 " ..	44	8 52	" canal Welland.
Escort	" ..	19 " ..	40	8 20	" " "
Chas. E. Armstrong	" ..	19 " ..	49	8 92	" " "
A. D. Cross	" ..	20 " ..	47	8 76	" " "
S. Kneeland	" ..	20 " ..	46	8 68	" " "
Inez	" ..	20 " ..	59	9 72	" " "
Alert	" ..	20 " ..	47	8 76	" " "
Golden City	" ..	20 " ..	35	7 80	" " "
Garden City	{ Cabotage { Lac. }	21 " ..	637	59 04	A aubes, ports du lac Ontario et Toronto.
Melbourne	120	21 " ..	894	79 52	A hélice, Montréal et Toledo.
Greyhound	530	22 " ..	337	34 96	" Toronto et Oakville.
Clinton	Fret.	23 " ..	430	39 40	" Montréal et Duluth.
United Lumberman	" ..	25 " ..	399	36 92	" " "
Wales	Remorq ..	25 " ..	350	33 00	" les lacs.
Saginaw	" ..	25 " ..	357	33 56	" " "
Juno	Fret.	27 " ..	288	28 04	" " "
Sunshine	Yacht.	27 " ..	66	10 28	" " "
Imperial	220	27 " ..	150	20 00	" Sarnia et Sandusky.
† Ranger	Rem. d. p.	28 " ..	8	16 92	" rivière Détroit.
Home Rule	Remorq ..	Non émis.	81	11 48	" les lacs.
		1899.			
Onaping	Remorq ..	28 avril. ...	256	25 48	" " "
Albert Wright	" ..	29 " ..	29	7 22	" " "
Tecumseh	Fret.	29 " ..	840	72 20	" Prescott et Duluth.
Primrose	900	2 mai.	189	23 12	A aubes, baie Toronto.
Mayflower	900	2 " ..	189	23 12	" " "
Thistle	345	2 " ..	78	11 24	" " "
Shamrock	383	2 " ..	154	20 32	" " "
Kathleen	196	3 " ..	110	16 80	A hélice, baie Toronto.
Arlington	100	3 " ..	23	6 84	" " "
Maid of the Mist	80	5 " ..	62	9 96	" ch. Nia., Ont., et ch. Nia., N. Y.
Union	300	6 " ..	267	29 36	A aubes, lac Érié et Black-Rock.
Sir S. L. Tilley	8	7 " ..	1,178	102 24	A hélice, Québec et Duluth.
Modjeska	801	7 " ..	678	62 24	" double, Hamilton et Toronto.
Gertrude	" ..	Non émis.	76	11 08	" baie de Toronto.

* Honoraires et droits pour 1897 et 1898.

† Honoraires et droits pour 1896, 1897 et 1898.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest—*Fin.*

CHAUDIÈRES ET MACHINES—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Clark Bros.....	40	12 mai	33	7 64	A hélice, baie de Toronto.
Gordon Jerry.....	Fret	16 "	124	14 92	" lac Ontario.
Island Queen.....	140	16 "	23	6 84	" baie de Toronto.
Maybird.....	Fret	16 "	46	8 68	" lac Ontario.
Luella.....	125	16 "	38	8 04	" baie de Toronto.
Cuba.....	109	17 "	931	82 48	Toledo et Montréal.
City of Chatham.....	300	19 "	341	35 28	" Chatham et Détroit.
Vick.....	Remorq	20 "	13	6 04	" Chatham et environs.
Owen.....	Fret	20 "	103	13 24	" "
Euna.....	Remorq	21 "	6	5 48	" "
A. J. Tyman (cabotage lac)	448..... 300.....	23 "	194	23 52	" lac Ontario.
John Hanlan.....	173	30 "	37	7 96	" baie de Toronto.
Ella Taylor.....	Remorq	2 juin	34	7 72	" canal Welland.
Nellie Bly.....	Rem. de p.	Non émis.	13	6 04	" lac Ontario.
		1899.			
Heward McMaugh.....	Remorq	2 juin	42	8 36	A aubes, canal Welland.
Augusta.....	"	3 "	57	9 56	" "
Jas. Norris.....	"	3 "	50	9 00	" "
M. R. Mitchell.....	"	3 "	40	8 20	" "
Hope.....	300	4 "	170	21 60	" Bridgeburg et Black-Rock.
St. Andrew.....	10	25 mai	1,113	97 04	" Prescott et Duluth.
Island Belle.....	Remorq	Non émis.	31	7 48	" lac Huron.
Grace Darling.....	"	"	26		" Sarnia et environs.
		1899.			
Brockville.....	375	11 juin	191	23 28	A hélice, Kingston et Cornwall.
St. George.....	Remorq	13 "	21	6 68	" baie de Toronto.
Magnolia.....	"	16 "	367	34 36	" les lacs.
Minitaga.....	"	16 "	73	10 84	" "
Metamora.....	"	17 "	239	24 12	" "
Mazepa.....	300	18 "	146	19 65	" Hamilton et Toronto.
Abino.....	40	21 "	8	5 64	" Youngstown et Niagara.
Carmona.....	300	22 "	980	86 40	A aubes, Cleveland et Soo.
Jubilee.....	40	24 "	10	5 80	A hélice, baie de Rondeau.
City of Dresden.....	100	25 "	194	23 32	" Windsor et ports du lac Erie.
Energy.....	Fret	27 "	116	14 28	" Windsor et environs.
Scotia.....	"	Non émis.	13	6 04	" Amherstburg et environs.
		1899.			
Hiawatha.....	300	29 juin	163	21 04	" Sarnia et environs.
Despatch.....	Rem. de p.	29 "	33	7 64	" "
Comfort.....	39	30 "	14	6 12	" Sombra et Marine-City.
Geo. W. Parker.....	Remorq	Non émis.	12	5 96	" "
Total.....			34,087	3,596 02	

JOHN DODDS,
Toronto.

BATEAUX à vapeur non inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Observations. Cause de la non-inspection et classe du bateau.
John J. Long.....	201	137	A hélice, passagers.
Huron.....	1,338	910	A hélices jum., wag. dec. def.
International.....	1,052	638	" " " "
Meteor.....	337	181	A aubes, remorqueur.
Abeona.....	46	31	A hélice, yacht.
Sonntag.....	7	5	" " " "
Mascott.....	49	33	" passagers.
Wm. Booth.....	46	32	" yacht.
Luther Westover.....	127	80	A aubes, remorqueur.
Evangeline.....	24	16	A hélice, yacht.
Cecebe.....	11	8	" remorqueur.
City of Stratford.....	4	3	" yacht.
Ripple.....	5	4	" " " "
Herbert M.....	26	18	" remorqueur.
Herbert.....	21	10	" " " "
Signal.....	94	64	" " " "
W. J. Aikens.....	42	25	" " " "
H. L. Lovering.....	55	38	" " " "
Cleopatra.....	104	71	" yacht.
Curlew.....	3	3	" " " "
Frank Reeds.....	34	23	" remorqueur.
Adrelexa.....	15	10	" yacht.
Dominion.....	478	304	" fret.
Frankie.....	24	16	" yacht.
Wm. Wilson.....	12	8	" remorq. de pêche.
Sandford.....	56	38	" remorqueur.
Queen City.....	312	209	" passagers.
J. C. Clark.....	145	99	" " " "
A. M. Petrie.....	20	13	" yacht.
Purvis.....	13	9	" remorq. de pêche.
Tecumseh.....	10	6	" remorqueur.
Minnie Martin.....	10	7	" " " "
Seyern.....	44	30	" " " "
Creole.....	21	14	" yacht.
Superior.....	88	71	" remorqueur.
Home Rule.....	3	2	" yacht.
Arbutus.....	49	34	" remorqueur.
Nautilus.....	9	6	" " " "
La Belle.....	75	58	" fret.
Caponaning.....	18	12	" remorqueur.
Philadelphia.....	148	88	" passagers.
Shamrock of Collingwood.....	14	10	" remorq. de pêche.
Stella.....	16	11	" " " "
Cynthia.....	35	24	" " " "
Ethel.....	13	9	" " " "
Sarah E. Day.....	5	4	" remorqueur.
City of Windsor.....	510	316	" passagers, à être inspecté plus tard.
Total.....	5,769	3,738	

Pas employé.

Pas de demande.

Hors du district.

JAMES JOHNSTON,
JOHN DODDS,
Toronto.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest.

INSPECTION DES COQUES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1898.		\$ c.	
Osprey.....	40	1er juill..	39	8 12	A hélice, baie Georgienne.
C. W. Chamberlain....	Fret. 280	30 juin ...	385	35 80	" Kingston et Duluth.
Mazeppa.....	280	3 juill ...	146	19 65	" Hamilton et Toronto.
J. C. Clark.....	283	14 " ..	145	19 60	" Sarnia, Pt. Hur'n et Stag. Isd
Juno.....	Fret. 15	" ..	288	28 04	" Montréal et Duluth.
John Lee, Sr.....	100	16 " ..	52	9 16	" Entre les lacs Erié et Huron.
City of Mt. Clemens..	150	14 " ..	102	16 16	" " "
Hope.....	300	17 " ..	170	21 60	" Bridgeburg et Black-Rock.
Albino.....	40	17 " ..	8	5 64	" rivière Niagara.
Conqueror.....	40	20 " ..	25	7 00	" Barrie et Big Bay Point.
Islay.....	348	21 " ..	175	22 00	" lac Simcoe.
Queen.....	12	20 " ..	7	5 56	" Roache's Pt. et Bell Ewart.
Longford.....	40	21 " ..	53	9 24	" Orillia, Longford et Barrie.
Scow Vladmer.....	100	22 " ..	43	10 00	" lac Muskoka.
Maple Leaf.....	13	23 " ..	12	5 96	" " "
Scow No. 1.....	100	26 " ..	16	10 00	Chalan, Toronto et Ile.
Madora.....	305	2 août...	299	31 92	A hélice, lac Muskoka.
Nipissing.....	396	4 " ..	275	30 00	A aubes " "
Mink.....	40	4 " ..	13	6 01	A hélice " "
Oriole.....	97	4 " ..	75	11 00	" " "
Kenozha.....	194	6 " ..	191	23 28	" " "
Flyer.....	17	5 " ..	4	5 32	" " "
Edith May.....	40	5 " ..	45	8 60	" " "
Onaganoh.....	20	5 " ..	19	6 52	" " "
Ahmie.....	40	6 " ..	43	8 44	" " "
Muskoka.....	127	6 " ..	99	12 92	" " "
Empress Victoria.....	40	7 " ..	106	16 48	" Huntsville à Portage.
Mary Louise.....	40	7 " ..	64	10 12	" lac des Baies.
Equal Rights.....		Non accor.			" lac de la Péninsule.
Wenonah.....	93	9 août...	161	20 88	A aubes et hélice, Burks-Falls, Ahmie
Alfred Morrell.....		Non accor.	40	8 76	A hélice, baie Georgienne. [Hbr.
P. M. Campbell.....					" " "
City of Windsor.....	300	25 août...	511	48 88	" Collingwood.
Scotch Thistle.....	30	26 " ..	17	6 36	" Killarney et Algoma-Mills.
Maggie May.....	40	26 " ..	46	8 68	" Killarney et Thessalon.
Surprise.....	10	27 " ..	19	6 52	" b. Meldrum et Little-Curren
Advance.....	10	27 " ..	72	10 76	" " "
Telegram.....	(Rivière 200 Lac 330)	31 août.	198	23 84	" Saut-Ste-Marie et Pen'lar H.
Gordon Gauthier.....	16	30 août...	26	7 08	" Desbarats et Saut-Ste-Marie.
Fanny Arnold.....	12	6 sept...	73	10 84	" Killarney "
Great Western.....	200	20 " ..	1,080	94 40	A aubes, Windsor et Détroit.
Lansdowne.....	200	21 " ..	1,571	133 68	" " Duluth.
Monarch.....	330	22 " ..	2,017	169 36	A hélice " "
J. K. Jones.....	40	9 " ..	152	20 24	" lac Huron et baie Georgienne
Joe Milton.....	200	8 " ..	93	12 52	" ports de la baie Georgienne
Lillie Smith.....	Fret. 200	22 " ..	275	27 00	" Duluth et Montréal.
Philadelphia.....	35	31 août...	148	19 84	" " "
		1899.			
Macassa.....	616	7 avril...	459	44 72	" Hamilton et Toronto.
Lakeside.....	524	11 " ..	348	35 84	" Toronto et p. du lac Ontario
Majestic.....	763	12 " ..	1,578	134 24	" tous les lacs.
Pacific.....	340	12 " ..	918	81 44	" " "
Atlantic.....	300	12 " ..	683	62 64	" Collingwood et Soo.
Northern Belle.....	216	13 " ..	514	49 04	" " b. Georgienne.
City of Midland.....	375	13 " ..	974	85 92	" tous les lacs.
City of Collingwood...	650	13 " ..	1,387	118 96	" " "
City of Parry Sound..	280	14 " ..	491	47 28	" Collingwood et Soo.
City of Toronto.....	400	14 " ..	782	70 56	A aubes, Collingw'd, Penetang. et Soo
City of London.....	300	14 " ..	516	49 28	A hélice, ports de la baie Georgienne.
Julian V. O'Brien.....	25	14 " ..	59	9 72	" " "

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest—*Suite.*INSPECTION DES COQUES—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.		Observations.
				S	c.	
		1899.				
Manitoba.....	500	15 avril...	2,616	217	28	A hélice, Owen-Sound et Fort-William
Athabaska.....	500	15 " "	2,268	189	52	" " "
Alberta.....	500	16 " "	2,282	190	56	" " "
Erin.....	10	16 " "	651	60	08	" Montréal et Duluth.
Michigan.....	500	18 " "	1,730	146	40	A aubes, Windsor et Détroit.
Ontario.....	500	19 " "	1,615	137	20	" " "
United Empire.....	295	18 " "	1,961	164	88	A hélice, Windsor et Duluth.
Imperial.....	220	19 " "	150	20	00	" Sarnia et Sandusky.
United Lumberman.....	Fret.....	20 " "	399	36	92	" Montréal et Duluth.
Algonquin.....	"	21 " "	1,806	149	48	" Duluth et Prescott.
Niagara.....	"	21 " "	468	42	44	" Duluth et Montréal.
Persia.....	150	21 " "	757	68	56	" Montréal et Hamilton.
Ocean.....	125	21 " "	684	62	72	" Montréal et Sarnia.
Myles.....	Fret.....	22 " "	1,199	100	92	" Montréal et Prescott.
Arabian.....	13	22 " "	1,073	93	84	" Duluth et Québec.
Lake Michigan.....	12	23 " "	573	53	84	" Duluth et Montréal.
Ada Alice.....	100	25 " "	53	9	24	" Toronto et Ile.
Clinton.....	Fret.....	25 " "	430	39	40	" Montréal et Duluth.
Cyclone.....		Non émis.	44			" Burk's-Falls et Ahmic Har.
		1898.				
Constance.....	40	5 août...	42	8	36	" lac Muskoka.
Nynoca.....	40	5 " "	25	7	00	" " "
Queen of the Isles.....	34	5 " "	40	8	20	" " "
Lady of the Lakes.....		Non accor.	10			" lac des Baies.
		1899.				
Island Queen.....	140	2 mai...	23	6	84	" baie de Toronto.
Luella.....	125	2 " "	38	8	04	" " "
Chicora.....	872	3 " "	931	82	48	A aubes, ports du lac Ontario.
Melbourne.....	120	4 " "	894	79	52	A hélice, Toledo et Montréal.
Acacia.....	200	6 " "	107	16	54	" Hamilton et Burlington.
Sir L. Tilley.....	8	6 " "	1,178	102	24	" Duluth et Québec.
Chippewa.....	2,000	9 " "	1,514	129	12	A aubes, Toronto et lac Ontario.
Corona.....	1,456	9 " "	1,274	109	02	" " "
Ongeara.....	244	9 " "	98	12	84	A hélice, Niagara et Lewiston.
Primrose.....	900	10 " "	189	23	12	A aubes, baie de Toronto.
May Flower.....	900	10 " "	189	23	12	" " "
Shanrock.....	383	10 " "	154	20	32	" " "
Kathleen.....	196	11 " "	110	16	80	A hélice " "
Thistle.....	345	11 " "	78	11	24	A aubes " "
Clark Bro's.....	40	11 " "	33	7	64	A hélice " "
Garden City.....	Cabot. 760 Lac 500	} 20 mai	637	59	04	A aubes, ports du lac Ontario.
Cuba.....	109	20 mai	931	82	48	A hélice, Toledo et Montréal.
Greyhound.....	Cabot. 530 Lac 250	} 21 mai	337	34	96	" Toronto et Oakville.
Modjeska.....	801	23 mai	678	62	24	" Toronto et Hamilton.
Made of the Mist.....	80	24 " "	62	9	96	" chutes Niagara, N.-Y., aux chutes Niagara, Ont.
Union.....	300	24 mai	267	29	36	A aubes, Fort-Erié et Black-Rock.
A. J. Tynon.....	Cabot. 448 Lac 300	} 25 mai	194	23	52	A hélice, ports du lac Ontario.
Tecumseh.....	Fret.....	28 mai	840	72	20	" Prescott et Duluth.
St. Andrew.....	10	28 " "	1,113	97	04	" " "
Hiawatha.....	300	30 " "	163	21	04	" Sarnia et rivière St-Claire.
Comfort.....	39	31 " "	14	6	12	" Sombra et Marine-City.
		1898.				
Enterprise.....	305	21 juill...	148	19	84	" lac Simcoe.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest.—*Suite.*

INSPECTION DES COQUES—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		S c.	
Brockville.....	375	9 juin... 1898.	191	23 28	A hélice, Kingston et Cornwall.
Gypsy.....	40	5 août... 1898.	20	6 60	" lacs Muskoka.
Camilla.....	40	28 "...	54	9 32	" Killarney et Pt-aux-Pins.
Walter S. Davis.....	40	28 "...	46	8 68	" rivière Sault-Ste-Marie.
		1899.			
Seguin.....	20	18 juin... 1898.	818	73 44	" Prescott et Duluth.
Carlton.....	30	22 "...	8	5 72	" Parry-Sound et Moon-Riv.
Lorna Doone.....	38	23 "...	18	6 52	" P. au Baril et b. d. 12-Milles
Emma.....	150	23 "...	75	11 00	" Penetang. et P. au Baril.
Gereldine.....	40	23 "...	65	10 28	" " " "
Bertha.....	38	23 "...	18	6 44	" Parry-Sound et Moon-Riv.
Maud.....	40	24 "...	40	8 20	" Penetang. et P. au Baril.
Fred Davidson.....	125	24 "...	43	8 44	" " " "
Masonic.....	40	24 "...	39	8 12	" " " "
Odessa.....	30	25 "...	12	5 96	" Midland, Pentang., baie Big David.
*Mazeppa.....	300	27 "...	146	19 65	" Hamilton et Toronto.
*Hope.....	300	24 mai... 1898.	170	21 60	" Bridgeburg et Black-Rock.
*Abina.....	40	28 juin... 1898.	8	5 64	" rivière Niagara.
Arlington.....	100	29 "...	23	6 84	" baie Toronto.
*Scow No. 1.....	100	30 "...	16	10 00	Chalan " "

* Bateaux à vapeur marqués d'un astérisque ont été inspectés deux fois pendant l'année.

WILLIAM EVANS.

BATEAUX à vapeur inspectés en Canada mais enregistrés ailleurs, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

INSPECTION DES COQUES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		S c.	
Welcome.....	266	1er juin... 1898.	213	25 04	A hélice, Port-Huron et Détroit.
International.....	380	31 août... 1898.	144	19 52	" Saut-Ste-Marie et Thessalon.
J. L. Beckwith.....	100	Non émis.	104	16 32	" Saut-Ste-Marie, E.-U., au Saut-Ste-Marie, Ont.
Niagara.....		Non accordé.....			A hélice, Fort-Erié et Buffalo.
		1899.			
Annie F. Owen.....	49	23 juin... 1898.	50	9 00	A hélice, rivière Niagara.
Total.....			511	69 88	

WILLIAM EVANS.

BATEAUX à vapeur non inspectés, etc.,—Division d'Ontario-Ouest.

Nom du vapeur.	Tonnage Brut.	Tonnage enregistré.	Observations. — Cause de la non-insp. et classe du vapeur.
John J. Long.....	201	137	Passagers, pas de demande.
Mascot.....	49	33	" "
Glenrosa.....	63	43	" "
Gilphie.....	19	18	" "
Shawanaga.....	96	65	" "
Iota.....	6	4	" "

WILLIAM EVANS.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Est.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Classe du bateau et où employé.
		1898.		\$ c.	
Edmond		3 juillet..	39 10	8 12	Remorqueur, canal Rideau.
Priscilla		6 " ..	20 47	6 60	Yacht de plaisance.
		1897.			
International.....		15 nov.	395 31	39 60	Fret, Brockville et Prescott.
		1898.			
Illecillewaet		9 juillet..	15 69	6 28	Yacht de plaisance.
City of Peterborough..	300	13 " ..	237 60	31 04	Passagers, lac du Riz et tributaires.
Beaver	75	14 " ..	18 00	6 44	" " " "
North Star	165	14 " ..	39 60	8 20	" " " "
Golden City	175	68 02	10 45	" " Ctés. Victoria et Peterboro.
Lenore					Remorq. " " "
Idle Hour		16 juillet..	2 40	5 16	Yacht " " "
Maple Leaf	70	17 " ..	26 08	7 08	Passagers " " "
Undine	22	17 " ..	13 81	6 12	" " " "
Beaubocage.....	150	19 " ..	129 00	18 32	" " " "
Esturian.....	297	19 " ..	139 39	19 12	" " " "
Bella Fair.....		20 " ..	6 60	5 56	Remorq. " " "
Calumet.....		20 " ..	21 87	6 76	Yacht de plaisance.
Stranger.....		21 " ..	53 41	9 24	Remorq., Lindsay.
Grey Hound.....	40	21 " ..	37 35	7 96	Passagers, Ctés. Victoria et Peterboro.
Marie Louise.....	110	22 " ..	39 02	8 12	" " " "
Dawn	40	20 20	6 60	" " " "
Alice Ethel.....	175	23 juillet..	71 75	10 76	" " " "
Comet.....	35	23 " ..	7 60	5 64	" " " "
Water Witch		24 " ..	9 20	5 72	Remorq. " " "
Crandella.....	400	24 " ..	266 20	29 28	Passagers " " "
Myrtle					Remorq. " " "
Sunbeam			13 43	6 04	Remorq., lac du Riz.
Outlet Queen	37		18 45	Passagers, lac du Riz.
Beaver		11 août..	40 88	8 28	Remorqueur, canal Cornwall.
Grenada	175	12 " ..	57 00	9 56	Passagers, Kingston et Montréal.
Ivy.....	30	12 " ..	7 43	5 56	" lac Saint-François.
Princess Lcuise	100	13 " ..	26 36	7 08	" Kingston et Montréal.
Mary Ellen		14 " ..	20 22	6 60	Remorqueur, canal.
Mona		14 " ..	24 87	7 00	" " "
C. F. Dunbar		16 " ..	32 86	7 64	" " "
Alaska	100	17 " ..	48 74	8 92	Passagers, Kingston et Montréal.
Montmorency		17 " ..	17 81	6 44	Remorqueur, canal.
W. J. Poupore		18 " ..	46 54	8 76	" canal et rivière.
A. B. Cooke		18 " ..	34 17	7 72	" " "
Hubert Larkin		19 " ..	48 73	8 92	" " "
H. C. Curtis		21 " ..	36 19	7 96	" " "
John Hunter		21 " ..	32 14	7 56	" " "
Umbria		23 " ..	42 98	8 84	" " "
Myra		24 " ..	73 21	10 84	" " fleuve St-Laurent.
Fearless		31 " ..	46 38	8 68	Remorqueur, canal et rivière.
Commodore			3 06	5 24	Passagers, rivière Mississippi.
Tropic.....	24	8 sept....	8 86	5 72	" Kingston et Ottawa.
Nellie		9 " ..	6 82	5 56	Yacht de plaisance.
Aberdeen	40	10 " ..	12 65	6 04	Passagers, Kingston et Ottawa.
Eva Belle.....		10 " ..	10 10	5 80	Yacht de plaisance.
Prince Edward		6 oct....	18 22	6 44	Passagers, bateau traversier.
International.....		24 juin ..	395 31	8 00	Bateau passeur, Brockville et Prescott.
		1899.			
Pierrepont.....	415	12 mars..	251 98	28 16	Passagers, Trenton et Prescott.
Hero.....	475	25 " ..	342 12	35 36	" Trenton et Montreal.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Est—*Suite*.CHAUDIÈRES ET MACHINES—*Suite*.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Classe du bateau et où employé.
Thistle.....		26 mars...	36 02	7 88	Remorqueur, baie de Quinté.
William Johnston.....		26 "...	94 72	12 60	" fleuve Saint-Laurent.
Parthia.....		26 "...	198 13	20 84	" "
Valeria.....	135	28 "...	51 55	9 16	Passagers, Trenton et Prescott.
Glengarry.....		30 "...	732 41	63 56	Fret, les lacs.
D. D. Calvin.....		31 "...	749 53	65 00	" "
Bothnia.....		31 "...	833 36	75 80	" "
Armenia.....		2 avril...	623 68	54 92	" "
Reginald.....		2 "...	186 26	19 88	Remorqueur, fleuve St-Laurent.
Rescue.....	25	4 "...	52 29	9 16	Passagers, Trenton et Prescott.
Deseronto.....	85	4 "...	54 57	9 40	" "
Ella Ross.....	300	5 "...	324 88	34 00	" Brighton et Prescott.
Reliance.....	25	5 "...	239 14	27 12	" les lacs.
James A. Walker.....		6 "...	183 58	19 72	Remorqueur, fleuve Saint-Laurent.
David G. Thomson.....		6 "...	185 05	19 80	" " "
Glide.....		7 "...	77 90	11 24	" " "
Princess Louise.....	240	9 "...	114 88	17 20	Passagers, Kingston et Grenville.
Jessie Hall.....		9 "...	56 54	9 56	Remorqueur, fleuve Saint-Laurent.
Rosemount.....	10	11 "...	1580 37	134 40	Fret et passagers, les lacs.
Bannockburn.....	15	12 "...	1619 56	137 60	" "
Jubilee.....	140	13 "...	53 94	9 32	Passagers, Trenton et Prescott.
North King.....	525	14 "...	872 95	77 84	" lac Ont. et flv. St-Laurent.
Chieftain.....		16 "...	434 68	39 80	Remorq., fleuve St-Laurent.
D. R. Van Allen.....		18 "...	317 95	30 44	Fret, les lacs.
Alexandria... { 450 } { lacs }	600	19 "...	863 15	77 04	Passagers, Charlotte et Montréal.
Water Lily.....		20 "...	95 09	12 60	Fret, lac et rivière.
Aberdeen.....		20 "...	141 86	16 36	" "
Resolute.....	25	21 "...	371 86	37 76	Fret et passagers, tous les lacs.
Armenia.....	275	21 "...	109 99	16 80	Passagers, Trenton et Dickinson-L'ndg
Nile.....		22 "...	96 30	12 68	Fret, baie de Quinté.
Ranger.....	25	22 "...	13 83	6 12	Passagers, Trenton et Picton.
Nora.....	40	23 "...	28 13	7 24	" " "
Alberta.....			68 00	10 44	" " "
Hydra.....		23 avril...	5 70	5 48	Remorq. de pêche, baie de Quinté.
Petrel.....		25 "...	345 76	32 68	Remorq., tous les lacs.
Rival.....		25 "...	125 14	15 00	Remorq, fleuve Saint-Laurent.
Orion.....		26 "...	846 43	72 68	Fret, tous les lacs.
Saturn.....	15	26 "...	883 09	78 64	Fret et passagers, tous les lacs.
Active.....		28 "...	301 70	29 16	Remorq., fleuve Saint-Laurent.
H. F. Bronson.....		28 "...	137 12	15 96	" " "
King Ben.....		28 "...	145 36	16 60	Fret, lac et rivière.
James Swift.....	150	28 "...	265 92	29 23	Passagers, Kingston et Ottawa.
Antelope.....		29 "...	82 84	11 64	Remorq., fleuve Saint-Laurent.
St. George.....		29 "...	67 85	10 44	" " "
Frank Jackman.....		30 "...	38 90	8 12	" " "
John Milne.....		5 mai...	108 53	13 72	Fret, canal Rideau.
Alberta.....			88 70	12 04	" fleuve Saint-Laurent.
Cambria.....	350	10 mai...	937 25	82 96	Passagers, Kingston et Buffalo.
J. G. Nichols.....		11 "...	139 15	16 12	Fret, lac et rivière.
Skyark.....		16 "...	43 29	8 44	Yacht de plaisance.
Curlew.....	20	17 "...	8 55	5 72	Passagers, Trenton et Prescott.
Jessie Forward.....	25	17 "...	5 64	5 48	" " "
Annie Lake.....	40	17 "...	18 52	6 52	" Brighton et Prescott.
Madge.....		18 "...	9 49	5 72	Yacht de plaisance.
Mildred.....		18 "...	4 50	6 20	" "
Kismet.....		19 "...	5 42	5 40	" "
Carmana.....		19 "...	56 08	9 48	" "
Nellie Cuthbert.....	125	19 "...	59 03	9 72	Passagers, Kingston et Ottawa.
C. H. Merritt.....	350	20 "...	121 58	17 76	" Brighton et Prescott.
Empress of India.....	680	20 "...	579 05	54 32	" Toronto et Pt-Dalhousie.
Varuna.....	240	21 "...	134 04	18 72	" Brighton et Prescott.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Est—*Suite.*

CHAUDIÈRES ET MACHINES—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899		\$ c.	
Reindeer	165	21 mai...	58·29	9 64	Passagers, Trenton et Prescott.
America { 500 à Mont-réal. }	698	1er avril..	553·03	52 24	" " Montréal.
John Haggart.....	250	26 mai...	201·60	24 16	" Kingston et Ottawa.
Geraldine.....		27 " ..	17·90	6 44	Yacht de plaisance.
Where Now.....	85	30 " ..	47·78	8 84	Passagers, Kingston et Prescott.
Mary.....		31 " ..	61·52	9 88	Remorqueur, canal.
Antelope.....	40	2 juin...	19·59	6 60	Passagers, Trenton et Prescott.
Robinault.....			191·84	23 36	"
Blue Bell.....		6 juin...	11·97	5 96	Yacht de plaisance.
Anna.....		8 " ..	7·89	5 64	Remorqueur, canal.
Maggie May.....		1 " ..	29·03	7 32	" canal Rideau.
Marmora.....	35	13 " ..	12·96	6 04	Passagers, Marmora et rivière Trent.
Siesta.....		15 " ..	14·96	6 20	Yacht de plaisance.
Naiad.....		16 " ..	15·41	6 20	"
City of Belleville.....	250	22 " ..	101·17	16 08	Passagers, Kingston et Prescott.
Transit.....	450	23 " ..	140·81	19 28	" " "
Shoecraft.....			26·83	7 16	Remorqueur, fleuve Saint-Laurent.
Dortha.....		28 juin...	50·98	9 08	Yacht de plaisance.
Lee.....		28 " ..	8·73	5 72	"
Kenneth.....		29 " ..	4·11	5 32	"
Iona.....	25	29 " ..	231·53	26 56	Fret et passagers, tous les lacs.
Corella.....	20	30 " ..	3·81	5 32	Passagers, Kingston et Prescott.
Illecillewet.....		30 " ..	15·69	6 28	Yacht de plaisance.
Total			22,299·39	2,513 09	

THOS. P. THOMPSON,

Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés en Canada, mais enregistrés ailleurs, pour l'année terminée le 30 juin 1898.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Islander.....	416	31 mars ..	118·61	17 52	A aubes, Kingston et Ogdensburg.
Jessie Bain.....	150	9 avril..	44·37	8 52	A hélice " "
Empire State.....	863	} 23 mai..	379·74	38 40	A aubes, Kingston et Montréal.
	600 à Montréal.				
New Island Wanderer.....			195·63	23 68	A hélice
St. Lawrence.....	645	28 mai...	312·90	33 04	A aubes " "
New York.....			294·87	31 60	" "
Henry Plumb.....	237	21 juin...	92·78	12 44	A hélice, Kingston et Cornwall.
Oelenna.....			149·52	20 00	"
Wm. Armstrong.....			181·24	22 48	"
Algona.....			92·06	12 36	"
Messina.....	90	24 juin...	72·73	10 84	" Cap-Vincent et Cornwall.
Spencer Meade.....	35	25 " ..	17·94	6 44	" " Ft-Covington.
Milton.....	45	25 " ..	19·42	6 52	" " "
Cresco.....	65	27 " ..	62·00	9 96	" " "
Total.....			2,033·81	253 80	

THOS. P. THOMPSON,

Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'année terminée le 30 juin 1898.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Observations.	
			Cause de la non-inspection et classe du vapeur.	
Dolce.....	4 74	3 22	Passagers, à hélice,	} Pas de demande.
Norma Roy.....	4 14	2 26	Yacht "	
Pilgrim.....	262 49	165 37	Passagers, à aubes,	
Rescue.....	7 23	4 92	" à hélice,	
Florence.....	3 08	2 09	" "	
Lily.....	16 01	2 45	Remorqueur "	
Maud L.....	14 05	9 56	" "	
Caribou.....	144 19	97 49	Passagers "	
Mary Ethel.....	98 61	56 13	" à aubes,	
Startled Fawn.....	25 49	17 34	" à hélice,	
Gladys.....	26 01	17 69	Yacht "	
Carleton.....	67 94	61 27	Passagers, à aubes,	
Mabel C.....	4 48	3 36	" à hélice,	
Mollie.....	Yacht "	
Widgeon.....	7 95	6 09	Passagers "	
	686 41	449 24		

THOS. P. THOMPSON,

Inspecteur de bateaux à vapeur.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1897.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

INSPECTION DES COQUES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1898.		\$ c.	
Sophy.....	30	3 juillet	25 73	7 08	A hélice, Trenton et Prescott.
		1897.			
International.....	Fret.....	1er nov...	395 31	39 60	A hélices jum., Brockville et Prescott.
		1898.			
North Star.....	165	15 juillet..	39 60	8 20	A hélice, lac du Riz et tributaires.
City of Peterborough..	300	15 " ..	287 60	31 04	A aubes " "
Beaver.....	75	16 " ..	18 00	6 44	A hélice " "
Golden City.....	175	17 " ..	68 02	10 45	" " com. Vict. de et Peterboro'.
Beaubocage.....	150	19 " ..	129 00	18 32	A aubes " "
Undine.....	22	19 " ..	13 81	6 12	A hélice " "
Maple Leaf.....	70	20 " ..	26 08	7 08	" " " "
Marie Louise.....	110	22 " ..	39 02	8 12	" " " "
Grey Hound.....	40	22 " ..	37 35	7 96	" " " "
Comet.....	35	23 " ..	7 60	5 64	" " " "
Alice Ethel.....	175	23 " ..	71 75	10 76	A aubes " "
Crandella.....	400	24 " ..	266 20	29 28	" " " "
Outlet Queen.....		Non émis.	18 45		A hélice, lac du Riz et tributaires.
Marmora.....		" "	12 96	6 04	" " Marmora et rivière Trent.
Esturion.....	297	12 août..	139 39	19 12	A aubes, com. Victoria et Peterboro'.
Grenada.....	175	17 " ..	57 00	9 56	A hélice, Kingston et Montréal.
Princess Louise.....	100	18 " ..	26 36	7 08	" " " "
Ivy.....	30	18 " ..	7 43	5 56	" " Cornwall et lac St-François.
Alaska.....	100	19 " ..	48 74	8 92	" " Kingston et Montréal.
Commodore.....	30	Non émis.	3 06	5 24	" " Carleton-Place et Innisville.
Tropic.....	24	14 sept...	8 86	5 72	" " Kingston et Ottawa.
Aberdeen.....	40	15 " ..	12 65	6 04	" " " "
Prince Edward.....	Passeur..	21 oct....	18 22	6 44	A roue centrale, Tyendinaga et Sophasburg.
International.....	Fret.....	25 juin...	395 31	8 00	A hélices jum., Brockville et Prescott
		1899.			
Pierrepoint.....	415	24 mars ..	251 98	28 16	A aubes, Trenton, Cap-Vincent et Prescott.
Hero.....	Lac 300 Riv. 475	} 29 mars	342 12	35 36	A aubes, Trenton et Montréal.
Glengarry.....	Fret.....	30 mars ..	732 41	63 56	A hélice, tous lacs et rivières.
Reliance.....	25	4 avril..	239 14	27 12	A hélices jum., tous lacs et rivières.
Deseronto.....	85	4 " ..	54 57	9 40	" " Trenton et Prescott.
Rescue.....	25	5 " ..	52 29	9 16	A hélice, Trenton et Prescott.
Ella Ross.....	300	5 " ..	324 88	34 00	A aubes, Brighton, et Prescott.
D. D. Calvin.....	Fret.....	7 " ..	749 53	65 00	A hélice, tous lacs et rivières.
Armenia.....	" "	7 " ..	623 68	54 92	" " " "
Bothnia.....	" "	7 " ..	833 36	71 64	" " " "
Princess Louise.....	240	13 " ..	114 88	17 20	" " Kingston et Grenville.
Valeria.....	135	15 " ..	51 55	9 16	" " Trenton et Prescott.
D. R. Vanallen.....	Fret.....	18 " ..	317 95	30 44	" " tous lacs et rivières.
Bannockburn.....	15	19 " ..	1,619 56	137 60	" " " "
Rosemont.....	10	19 " ..	1,580 30	134 40	" " " "
Alexandria.....	Lac 450 Riv. 600	} 20 avril.	863 15	77 04	A aubes, Charlotte et Montréal.
Resolute.....	25	21 avril..	371 86	37 76	A hélices jum., tous lacs et rivières.
Armenia.....	275	21 " ..	109 99	16 80	A hélice, Trenton et Dickinson's-Landing.
Nora.....	40	22 " ..	28 13	7 24	A hélice, Trenton et Pictou.
Orion.....	Fret....	22 " ..	846 43	72 68	" " tous lacs et rivières.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Est—Fin.

INSPECTION DES COQUES—Fin.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Saturn.....	15	22 avril...	883.09	78 64	A hélice, tous les lacs et rivières.
Ottawa.....	230	25 " ..	116.28	17 28	A aubes, Pembroke et Des Joachims.
D. B. Mulligan....	40	25 " ..	76.69	11 16	A hélice, Pembroke et Allumette.
Victoria.....	400	25 " ..	187.58	23 04	A aubes, Pembroke et Des Joachims.
James Swift.....	150	28 " ..	265.92	29 28	A hélice, Kingston et Ottawa.
Jubilee.....	140	29 " ..	53.94	9 32	" Trenton et Prescott.
North King.....	525	30 " ..	872.95	77 84	A aubes, lac Ontario et fleuve Saint Laurent.
Annie Lake.....	40	16 mai ...	18.52	6 52	A hélice, Brighton et Prescott.
Jessie Forward.....	25	16 " ..	5.64	5 48	" Trenton et Prescott.
Curlew.....	20	17 " ..	8.55	5 72	" " "
Reindeer.....	165	18 " ..	58.29	9 64	" " "
Nellie Cuthbert.....	125	18 " ..	59.03	9 72	" Kingston et Ottawa.
C. H. Merritt.....	350	19 " ..	121.58	17 76	" Brighton et Prescott.
Empress of India.....	680	19 " ..	579.05	54 32	A aubes, Toronto et Port-Dalhousie.
Varuna.....	240	20 " ..	134.04	18 72	A hélice, Brighton et Prescott.
America.....	698	23 " ..	553.03	52 24	A aubes, Trenton, Cap-Vincent et Montréal.
John Haggart.....	250	3 juin....	201.60	24 16	A hélice, Kingston et Ottawa.
Antelope.....	40	4 " ..	19.59	6 60	" Trenton et Prescott.
Wherenow.....	85	7 " ..	47.78	8 84	" Kingston et Prescott.
Marmora.....	35	14 " ..	12.96	6 54	" Marmora et rivière Trent.
Ranger.....	25	15 " ..	13.83	6 12	" Trenton et Picton.
Transit.....	450	24 " ..	140.81	19 28	A hélices jum., Kingston et Prescott.
City of Belleville.....	250	27 " ..	101.17	16 08	A hélice, Kingston et Prescott.
Corella.....	20	27 " ..	3.81	5 32	" " "
Olga.....	25	27 " ..	5.28	5 40	" " "
Iona.....	25	29 " ..	231.53	26 56	" tous lacs et rivières.
Cambria.....	350	29 " ..	937.25	82 96	A aubes, Kingston et Buffalo.
Rosedale.....	Freight...	30 " ..	1,506.93	128 56	A hélice, Duluth et Presc tt

THOMAS DONNELLY,

Insp.ateur des coques et des grèements, division d'Ontario-Est,

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés en Canada, mais enregistrés ailleurs, pour l'exercice terminé
le 30 juin 1898.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

INSPECTION DES COQUES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Islander	416	31 mars...	118 61	17 52	A aubes, Kingston, Cap-Vincent et Ogdensburgh.
Empire State.....	863	21 mai ...	379 74	38 40	" Kingston et Montréal.
Jessie Bain.....	150	27 " ..	44 37	8 52	A hélice, Kingston et Ogdensburgh.
New Island Wanderer.....		Non émis.	195 63	23 68	" Kingston, Cap-Vincent et Ogdensburgh.
St. Lawrence.....	645	30 mai... ..	312 90	33 04	A aubes, Kingston, Cap-Vincent et Montréal.
New York.....		Non émis.	294 87	31 60	" Kingston et Montréal.
Henry Plumb.....	237	21 juin ...	92 78	12 44	A hélice, Kingston et Cornwall.
Massena.....	90	21 " ..	72 73	10 84	" Cap-Vincent et Cornwall.
Oclemena.....		Non émis.	149 52	20 00	" Oswego et Cornwall.
Milton.....	45	22 juin ...	19 42	6 52	" Cap-Vincent et Ft Covington
Spencer Meade.....	35	23 " ..	17 94	6 44	" " " "
Wm. Armstrong.....		Non émis.	181 24	22 48	" Brockville et Ogdensburgh.
Algoma.....		" ..	92 06	12 36	" Cap-Vincent et Ft Covington
Cresco.....	65	25 juin... ..	62 00	9 96	" " " "

THOS. DONNELLY,

Inspecteur de bateaux à vapeur, division d'Ontario-Est.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Observations.	
			Cause de la non-inspection et classe du vapeur.	
Caribou	144·19	97·49	A hélice, passagers, pas employé.	
Mary Ethel.....	98·61	56·13	Roue centrale, passagers, pas employé.	
Startled Fawn.....	25·49	17·34	A hélice, passagers, pas employé.	
Dolce	4·74	3·22	" " "	"
Pilgrim.....	262·49	165·37	A aubes " "	"
Mildred.....	4·50	3·06	A hélice " "	comme yacht seulement.
Rescue.....	7·23	4·92	" " "	pas employé.
Florence.....	3·08	2·09	" " "	pas de demande.
Widgeon.....	7·95	6·09	" " "	"
Bertha.....	17·64	12·00	" " "	hors du district.
Nellie.....	6·82	3·33	" " "	comme yacht seulement.
Carleton.....	67·94	61·27	A aubes " "	pas employé.
Janet Craig.....	11·73	5·91	A hélice " "	reconstruit.

THOS. DONNELLY,

Inspecteur de bateaux à vapeur, division d'Ontario-Est.

LISTE des remorqueurs inspectés et des certificats pour remorquage accordés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Nom du vapeur.	Nombre de passagers.	Port d'inspection.	Date de l'inspection.	Date du certificat.	Date de l'émission du certificat.	Tonnage brut.	Honoraires d'inspection.	Date du paiement.
			1897.	1898.	1897.			\$ c.
Otonabee.....	200	Peterborough.	16 juillet.	16 juillet..	2 août...	49·00	10 00	17 juill.
Lindsay.....	500	Lindsay	24 " ..	24 " ..	2 " ..	75·00	10 00	24 "
Chemong.....	400	"	26 " ..	26 " ..	2 " ..	103·23	10 00	26 "
City of Peterboro'.	200	Hastings.....	27 " ..	27 " ..	2 " ..	49·50	10 00	27 "
Sultana.....	200	"	28 " ..	28 " ..	2 " ..	40·00	10 00	16 "
Total.....						316·73	50 00	

THOS. DONNELLY,

Inspecteur de bateaux à vapeur, division d'Ontario-Est.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE MONTRÉAL.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Classe du vapeur et où employé.
		1898.		\$ c.	
*Greetlands.....				8 00	
Tiber.....	80	13 juillet..	1,735·86	146 80	A hélice, pass., ports du golfe.
Lady of the Lake.....	700	14 " ..	607·00	56 56	A aubes, " lac Magog.
Massawippi.....		14 " ..	3·76	5 32	A hélice, yacht, lac Massawipi.
John A.....		14 " ..	19·70	6 60	" remorq., lac Magog.
Annie C.....	40	15 " ..	6·33	5 51	" pass. "
Owl.....		15 " ..	3·69	5 32	" yacht "
Frolic.....		21 " ..	15·72	6 28	" " Saint-Laurent.
		1897.			
Stranger.....	35	1er oct ..	49·58	9 00	" pass., Montréal et Valleyfield.
		1898.			
R. Hurdman.....	40	3 août..	93·12	12 44	" " lac Kippewa.
D. A. Martin.....	40	4 " ..	77·60	11 24	" " rivière du Nord.
Charlotte.....	30	4 " ..	13·86	6 12	" " lac Kippewa.
Otter.....		5 " ..	21·16	6 68	A aubes, alligator, lac Kippewa.
F. W. Avery.....		5 " ..	14·04	6 12	" " " "
C. E. Read.....		5 " ..	12·56	6 04	" " " "
North River.....		5 " ..	14·00	6 12	" " " "
John Thompson.....		9 " ..	5·16	5 40	A hélice, pass., lac des Quinze.
H. Trudel.....		9 " ..	13·38	6 04	A aubes, alligator, lac des Quinze.
Wenoway.....	40	10 " ..	98·96	12 92	" passagers "
Ballantyne.....		10 " ..	13·82	6 04	" alligator "
Quinze.....		10 " ..	32·46	7 56	A hélice, remorq. "
Clyde.....	60	12 " ..	29·16	7 32	" pass., lac Témiscamingue.
Dora.....		12 " ..	48·32	8 84	" remorq. "
Argo.....	75	13 " ..	154·06	20 32	A aubes, passagers "
Meteor.....		14 " ..	299·00	31 92	A hélice, " "
Mink.....		16 " ..	13·82	6 12	A aubes., alligator "
Beaver.....		16 " ..	13·09	6 04	" " " "
River Belle.....		17 " ..	14·14	6 12	A hélice, remorq., baie Combermere.
Sandy.....		24 " ..	29·57	7 32	" " rivière Ottawa.
		1897.			
Hiram Easton.....		24 nov....	34 00	7 72	" " "
		1898.			
Robert Anglin.....		1er sept..	97·18	12 76	" fret "
Laurier.....		16 " ..	14 28	6 12	" remorq., fleuve St-Laurent.
Wm. Davis.....		24 " ..	40 23	8 20	" " " "
Elsie Ross.....		Non émis.	9·83	5 80	" yacht, lac Témiscamingue.
Wild Rose.....		28 oct ..	9·97	5·80	" " fleuve St-Laurent.
		1899.			
Longueuil.....	275	30 mars ..	365·42	37 20	A aub., trav., Longueuil et Montréal.
Hochelega.....	300	30 " ..	419·00	41 52	" " Boucherville et Mont.
Paul Smith.....	300	11 avril..	293·16	31 44	" pass., Montréal et Berthier.
G. H. Nottter.....		12 " ..	14 00	6 12	A hélice, remorq., rivière Ottawa.
Dolphin.....		12 " ..	69·66	10 60	" " " "
Sir Hector.....		12 " ..	39·72	8 20	" " " "
G. A. Harris.....		12 " ..	87·46	11 96	" " " "
Archie Stewart.....		12 " ..	79·62	11 40	" " " "
Florence.....		13 " ..	61·53	9 96	" " " "

* Deuxième inspection à la demande du propriétaire.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de Montréal—*Suite.*CHAUDIÈRES ET MACHINES—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Classe du vapeur et où employé.
		1899.		S c.	
E. B. Eddy.....		13 avril...	78 44	11 24	A hélice, remorq., rivière Ottawa.
T. Osborne.....		13 " ..	24 97	7 00	" " "
Rockland.....		13 " ..	77 56	11 24	" " "
Mansfield.....	40	13 " ..	169 06	21 52	" trav. Pte-Gatineau à New-Ed.
Ada.....		13 " ..	28 52	7 24	" remorq., rivière Ottawa.
Empress.....		14 " ..	35 57	7 88	" lac Nipissingue.
Booth.....		15 " ..	234 73	23 72	A aubes " "
Ladas.....		15 " ..	54 47	9 32	A hélice " "
Zephyr.....		15 " ..	2 78	5 24	" " "
Nosbonsing.....		15 " ..	24 53	7 00	" " Nosbonsing.
Sparrow.....		15 " ..	25 23	7 00	" " lac Nipissingue.
Dauntless.....	20	15 " ..	7 93	5 64	" pass., "
Shoofly.....		16 " ..	9 99	5 80	" remorq., lac à la Truite.
Okinawakiawa.....		16 " ..	12 78	6 04	" yacht, lac Nipissingue.
D. B. Mulligan.....	40	18 " ..	76 69	11 16	" trav., Pembroke et Allumette
Alexander Fraser.....		18 " ..	320 20	30 60	A aubes, remorq., riv. Ottawa (haut)
E. H. Bronson.....		18 " ..	285 22	27 80	" " "
Victoria.....	400	18 " ..	187 58	23 04	" passagers, Pembroke et Des Joachims.
C. B. Powell.....		19 " ..	272 34	26 76	" remorq., riv. Ottawa (haut).
Pembroke.....		19 " ..	194 21	20 52	" " "
Ottawa.....	230	19 " ..	116 28	17 28	" passagers, Pembroke et Des Joachims.
Harry Bates.....		20 " ..	253 71	28 32	A hélice, fret, Montréal et Ottawa.
Welshman.....		20 " ..	143 43	16 44	" " " "
Hall.....	50	20 " ..	246 92	27 76	" pass " "
Quebec.....		20 " ..	108 31	13 64	" fret " "
Gladys.....		20 " ..	26 01	7 08	" yacht, rivière Ottawa.
Chateauguay.....	140	22 " ..	222 27	25 76	A aubes, passagers, Montréal et Chateauguay.
Duchess of York.....	700	22 " ..	489 74	47 20	" passagers, St-Laurent.
Charlemagne.....		23 " ..	76 38	11 08	A hélice, remorq. "
Richelieu.....	250	25 " ..	113 38	17 04	A aubes, passagers "
Princess.....	443	28 " ..	579 96	54 32	" " Montréal et Ottawa.
McNaughton.....		29 " ..	137 19	15 96	A hélice, remorq., rivières et lacs.
Bouenfant.....	20	3 mai...	21 34	6 68	A aubes, traversier, Bout de l'île et Charlemagne.
*Ishaway.....		4 " ..	6 76	22 24	A hélice, yacht, fleuve St-Laurent.
Maude.....	350	5 " ..	269 23	29 52	A aubes, pass., Montréal et Ottawa.
Garnet.....	200	7 " ..	152 05	20 16	" " Valleyfield
Rocket.....	400	7 " ..	428 50	42 24	" " Cornwall.
White Star.....	468	10 " ..	450 91	44 08	" " Toronto et Grimsby.
Sovereign.....	700	11 " ..	637 29	58 96	" " Montréal et Carillon.
Conqueror.....		12 " ..	233 04	23 64	" remorq., St-Laurent.
Ida.....	140	12 " ..	247 26	27 76	A hélice, pass., Montréal et Ottawa.
Empress.....	800	13 " ..	677 60	62 16	A aubes " Ottawa et Grenville.
Emile.....	40	15 " ..	11 80	5 96	A hélice " rivière Ottawa.
E. G. Laverdure.....	100	13 " ..	54 00	9 32	" " "
Madawaska.....		14 " ..	14 57	6 20	A aubes, remorq. "
Amable du Fond.....		14 " ..	17 40	6 36	" " lac des Chats.
J. L. Murphy.....		14 " ..	173 05	18 84	A hélice " "
Samson.....		14 " ..	15 27	6 20	A aubes " "
HAMILTON.....		16 " ..	319 88	30 60	" " "
G. B. Greene.....	565	16 " ..	254 81	28 40	" passagers, Aylmer et rapides des Chats.
Albert.....		16 " ..	216 98	22 36	" rem., Aylmer et rap. d. Chats
G. B. Pattee.....		17 " ..	30 38	7 40	A hélice " "
Thistle.....		17 " ..	4 86	5 40	" yacht " "
Juno.....		17 " ..	17 09	6 36	" " " "
Beatrice B.....	40	17 " ..	58 63	9 72	" traversier, Ottawa et Hull.
Marquis of Lorne.....	40	17 " ..	20 19	6 60	" " " "

* Droits et honoraires payés pour 1895-96-97-98.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de Montréal—Fin.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Robert Anglin.....		18 mai ...	97 78	12 76	A hélice, fret, rivière Ottawa.
Minnie Bell.....		18 " ..	21 74	6 76	" remorq., canal Rideau.
Chummy.....		18 " ..	5 37	5 40	" yacht, rivièr Ottawa.
		1898.			
Hiram Easton.....		23 juin ...	34 00	7 72	" remorq., canal Rideau.
		1899.			
Agnes.....	40	19 mai ...	29 37	7 32	passagers, Buckingham et High-Falls.
Mildred.....	25	19 " ..	15 22	6 20	" passagers, Buckingham et High-Falls.
Leon.....	25	19 " ..	14 37	6 20	" passagers, riv. du Lièvre.
Russell.....		20 " ..	76 49	11 16	" remorq., rivière Ottawa.
Aid.....		20 " ..	25 26	7 00	A aubes " "
Nokomis.....		20 " ..	25 02	7 00	A hélice, yacht " "
Thurso.....	40	20 " ..	20 07	6 60	A aubes, passeur, Thurso et Clarence.
Bonito.....	30	21 " ..	17 35	6 36	A hélice " L'Orignal et Calumet
Glide.....	40	21 " ..	80 48	11 40	" " Hawkesbury "
Filgate.....	658	23 " ..	263 25	29 04	A aubes, passagers, Montréal et Sorel
Nama.....		31 " ..	41 86	8 36	A hélice, yacht, fleuve Saint-Laurent.
Alexandria.....		1er juin ..	58 00	9 24	" " rivière Richelieu.
Adonis.....		1er " ..	13 99	6 12	" " " "
Antonia.....		1er " ..	10 62	5 88	" " " "
J. R. Booth.....		4 " ..	131 58	15 56	" remorq., fleuve St-Laurent.
Olive.....	60	8 " ..	213 00	25 04	" passagers, Montréal et Perth.
Col. By.....		10 " ..	9 31	5 72	" remorq., canal Rideau.
Bella Ritchie.....	100	10 " ..	82 17	11 56	A aubes, passagers, Aylmer et Fitzroy
Florence.....		11 " ..	112 94	14 04	A hélice, remorq., Saint-Laurent.
Chipmonk.....		13 " ..	37 00	7 96	" yacht " "
Vesta.....		20 " ..	14 17	6 12	" " " "
Chance.....		20 " ..	5 02	5 40	" " rivière Ottawa.
Prefontaine.....	40	21 " ..	433 83	42 72	" passag., Montréal et Québec.
Tiber.....	80	22 " ..	1,735 86	146 88	" " Pictou.
Isle Heron.....	40	22 " ..	160 45	20 80	A aubes, passeur, Verdun et Côte Ste-Catherine.
Lady of the Lake.....	700	23 " ..	607 00	56 56	" passagers, Newport et Magog
John A.....		23 " ..	19 70	6 60	A hélice, remorq., lac Magog.
Annie C.....		23 " ..	6 33	5 51	" yacht " "
Massawippi.....		24 " ..	3 76	5 32	" lac Massawipi.
Chaffey.....		28 " ..	42 44	8 36	" passagers, Lancaster et Valleyfield.
White Squall.....		29 " ..	7 47	5 56	" yacht fleuve Saint-Laurent.
John.....	30	30 " ..	35 17	7 80	A aubes, pass., Carillon et P. Fortune
Total			18,559 29	2,273 74	

WM. LAURIE,

Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de Montréal

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.		Observations.
				\$	c.	
		1898.				
Jeanne.....		24 juillet..	16 12	6 28		A hélice, yacht.
Frank Perew.....		31 " ..	43 02	8 44		" remorq., fleuve St-Laurent.
Nellie Reid.....		9 août...	55 71	9 40		" " " l. Ontario
Maggie R. King.....		9 " ..	27 13	7 16		" " canal Lachine.
Gilbert.....		10 " ..	40 83	8 28		" " fleuve St-Laurent.
Tim Doyle.....		19 " ..	14 84	6 20		" " canal Lachine.
Gracie.....	25	23 " ..	9 43	5 72		A aubes. p., Cornwall et Massena, N. Y.
Honoré.....		14 oct....	21 89	6 76		A hélice, remorq., fleuve St-Laurent.
		1899.				
Aberdeen.....		6 avril..	86 58	11 96		" " " "
Grue n° 4.....		8 " ..	100 00	13 00		Grue flottante, port de Montréal.
" 5.....		9 " ..	100 00	13 00		" " " "
St. Peter.....		9 " ..	43 00	8 44		A hélice, remorq., fleuve St-Laurent.
Grue n° 6.....		14 " ..	100 00	13 00		Grue flottante, port de Montréal.
Dragueur n° 2.....		18 " ..	100 00	13 00		Drague à cuiller, port de Montréal.
" 3.....		21 " ..	100 00	13 00		" " " "
" 1.....		23 " ..	100 00	13 00		" " " "
Ida.....		27 " ..	26 41	7 08		A hélice, remorq., fleuve St-Laurent.
St. Louis.....		29 " ..	34 00	7 72		" " " "
Hector.....		2 mai ..	43 05	8 44		" " " "
Élévateur à grain n° 2.....		2 " ..	170 00	18 60		" port de Montréal.
Plover.....		11 " ..	40 30	8 20		" remorq., fleuve St-Laurent.
C. W. Jones.....		12 " ..	47 96	8 84		" " " "
H. M. Mixer.....		14 " ..	30 00	7 40		" " riv. Ottawa.
H. Larosée.....		16 " ..	12 69	6 04		" canal Lachine.
Victoria.....		17 " ..	145 56	16 68		" fret, fl. St-Laurent et Richel.
Aurelia.....		21 " ..	32 05	7 56		" remorq., fleuve St-Laurent.
Emma Munson.....		24 " ..	32 00	7 56		" canal Lachine.
Dama.....	40	31 " ..	54 58	9 40		" passagers, fleuve St-Laurent.
Shickluna.....		1er juin..	66 00	10 28		" remorq. " "
		1898.				
Agnes McMahon.....		25 nov....	81 48	11 48		" " canaux et port.
		1899.				
Élévateur à grain n° 12.....		3 juin...	183 00	19 64		" port de Montréal.
" 5.....		3 " ..	80 00	11 40		" " "
" 11.....		3 " ..	169 00	18 52		" " "
" 7.....		4 " ..	170 00	18 60		" " "
" 6.....		4 " ..	170 00	18 60		" " "
" 14.....		4 " ..	181 00	19 48		" " "
" 1.....		6 " ..	165 00	18 20		" " "
" 8.....		6 " ..	80 00	11 40		" " "
Mabel Macdonald.....		7 " ..	41 81	8 36		" remorq., fleuve St-Laurent.
C. W. Dennis.....		7 " ..	16 91	6 36		" " " "
Élévateur à grain, [St-Laurent, n° 1.....		9 " ..	83 00	11 64		" port de Montréal.
Élévateur à grain n° 4.....		9 " ..	188 00	20 04		" " "
" 13.....		9 " ..	178 00	19 24		" " "
" 9.....		10 " ..	172 00	18 76		" " "
" 10.....		10 " ..	173 00	18 84		" " "
Dragueur n° 7.....		10 " ..	100 00	13 00		Drague à cuillère, port de Montréal.
" 4.....		11 " ..	100 00	13 00		" " p. du Coteau-Landing
" 6.....		Non émis.	100 00	13 00		" " " "
Hector.....		12 juin..	20 64	6 68		A hélice, remorq., fleuve St-Laurent.
Mary A. Laughlin.....		12 " ..	22 62	6 84		" " " "
Asilda.....		13 " ..	23 72	6 84		" " canal Lachine.
W. F. Logie.....		15 " ..	17 32	6 36		" " " "
Total.....			4,209 65	596 72		

LOUIS ARPIN, inspecteur de bateaux à vapeur.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés en Canada, mais enregistrés à l'étranger, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE MONTRÉAL.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Reindeer	756	2 juin ...	498·33	47 84	A aubes, lac Champlain. " Burlington et Maquam.
Maquam	578	2 " ..	370·13	37 60	
Total.....			868·46	85 44	

WM. LAURIE,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE MONTRÉAL.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du bateau.
Pearl.....	5·03	3·43	Pas employé.
Mattawa.....	22·43	15·25	" "
Lottie.....	10·04	8·52	" "
Union.....	75·04	66·05	" "
Emerillon.....	15·00	13·00	" "
Monico.....	9·69	6·05	" "
Clipper.....	4·00	3·00	" "
Little Roxy.....	11·67	6·88	" "
Hiram Robinson.....	60·90	38·80	" "
Monarque.....	136·41	85·94	" "
Flora.....	5·18	3·96	" "
Janet Craig.....	11·73	5·91	" "
Laurier.....	14·28	9·71	" "
Daniel McLachlin.....	22·08	21·47	" "
Enterprise.....	13·43	9·14	" "
Hurtubise.....	46·12	42·52	" "
Gertie.....	17·05	8·97	" "
Eileen.....	11·00	9·00	" "
Richelieu.....	33·67	22·90	" "
Grue n° 2.....	100·00	" "
Grue n° 3.....	100·00	" "
Bâteau-forêt.....	100·00	" "
Windermere.....	31·17	21·20	" "
Tit Willow.....	16·83	10·64	" "
W. Ross.....	14·19	9·64	En réparations.
Total.....	886·94	421·98	

WILLIAM LAURIE.
LOUIS ARPIN.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE QUÉBEC.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1898.		\$ c.	
Two Brothers.....	Equipage.	26 août. . .	14	6 12	A hélice, remorqueur, port de Québec.
Lillie H.....	"	23 " . . .	19	5 96	" " " "
Eureka.....	30	12 juillet..	163	21 04	" remorq. et passagers, Montréal et golfe.
Batiscan.....	Equipage.	5 août. . .	40	8 20	A aubes, remorq., Québec et Batiscan.
Polaris.....	450	1er sept. . .	533	50 64	A hélice, passeur d'hiver.
Cygnat.....	Equipage.	" . . .	12	5 96	" yacht de plaisance.
Glacial.....	150	6 juillet..	109	16 72	" passeur, Trois-Rivières et Sainte-Angele.
Bourgeois.....	200	6 " . . .	94	12 52	A aubes, pass., Trois-Rivières et Laval.
Beatrice.....	Equipage.	7 " . . .	40	8 20	" remorq. " "
Como.....	40	7 " . . .	75	11 00	" passagers, Trois-Rivières et Nicolet.
Blanford.....	Equipage.	7 " . . .	65	10 20	A aubes, rem., rivière Saint-Maurice.
Albani.....	"	20 " . . .	58	9 64	A hélice, yacht de plaisance.
Arizona.....	"	28 " . . .	9	5 72	" " " "
La Canadienne.....	25	29 " . . .	372	37 76	" passagers et fret, Montréal et Gaspé.
Johanna B.....	Equipage.	31 " . . .	17	6 36	A hélice, remorqueur, Métis.
Admiral.....	340	3 août. . .	682	62 56	A aubes, passag., Dalhousie et Gaspé.
Vulcan.....	20	3 " . . .	18	6 44	A hélice, pas'r, Magaraska et Dalhousie
Fearless.....	Equipage.	4 " . . .	10	5 80	" remorqueur, rivière Pabos.
Victory.....	"	4 " . . .	42	8 36	" " " "
Marie Louise.....	"	6 " . . .	99	12 92	A aubes, remorq., Maria et Dalhousie.
Oak Bay.....	"	6 " . . .	2	7 16	" remorqueur.
Frances.....	40	6 " . . .	19	6 52	" passeur, Cross-Foinet et Campbellton.
Christiana.....	Equipage.	6 " . . .	57	9 56	A aubes, remorqueur.
Forest.....	"	18 oct. . .	26	7 08	A hélice " "
Savoy.....	25	12 sept. . .	348	35 84	" passagers et fret, Québec et Anticosti.
Florence.....	Equipage.	2 " . . .	155	15 64	A hélice, remorq., Montréal et golfe.
Thor.....	"	20 " . . .	323	30 84	A aubes, remorq., rivière Saguenay.
Bell.....	"	21 " . . .	51	9 08	A hélice " " "
Kinogami.....	"	18 " . . .	21	6 68	" " " "
Brothers.....	500	23 juillet..	367	37 36	A aubes, passag., Québec et Ste-Anne.
St. Anne.....	25	18 sept. . .	18	6 44	" pas'r, Chicoutimi et " "
L'Amie.....	Equipage.	15 " . . .	16	6 28	A hélice, remorqueur, port de Québec.
Lena.....	"	10 oct. . .	22	6 76	" " lac Mégantic.
Macannamar.....	"	9 " . . .	4	5 32	" yacht de p., l. aux Araignées.
Compania.....	"	9 " . . .	23	6 84	" remorqueur, lac Mégantic.
Fairy.....	"	9 nov. . .	16	6 28	" remorq., rivière Montmagny.
Jessie Hume.....	"	9 sept. . .	58	9 64	" remorqueur, port de Québec.
Maud.....	"	9 " . . .	50	9 00	A aubes, rem., Sorel et Trois-Rivières.
Swallow.....	"	10 " . . .	9	5 72	A hélice, remorqueur, port de Québec.
		1899.			
Terrebonne.....	450	2 mai. . .	716	65 28	A aubes, passagers, Sorel et Montréal.
Berthier.....	700	1er " . . .	1,283	110 64	" " Trois-Rivières " "
Chambly.....	600	1er " . . .	647	59 76	" " Chambly " "
Cultivateur.....	730	1er " . . .	362	36 96	" " Sorel " "
Cartier.....	Equipage.	1er " . . .			Min. des Tr. publics, serv. de dragueur
John Pratt.....	"	1er " . . .			" " " "
Hosanna.....	200	1er " . . .	89	12 12	A hélice, passeur, Montréal.
Fire Fly.....	40	1er " . . .	214	25 12	A aubes, passeur, Berthier et Sorel.
Sorel.....	40	1er " . . .	158	20 64	" " " "
St-Jean d'Iberville.....	Equipage.	1er " . . .			Min. des Tr. publics, serv. de dragueur
Rivière du Loup.....	40	1er " . . .	199	23 92	A aubes, passeur.
Campana.....	400	1er " . . .	1,697	143 76	A hélices jumelles, passagers, Montréal et Pictou.
Montreal.....	300	1er " . . .	2,211	184 88	A aubes, Montréal et Québec.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de Québec.—*Suite.*

CHAUDIÈRES ET MACHINES.—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Classe du bateau et où employé
		1899.		\$ c.	
Laprairie	350	1er mai	600	56 00	A aubes, Montréal, passeur.
Blanford	Equipage.	23 "	65	10 20	" remorq., St-Maurice et Trois-Rivières.
Dandy	"	1er "	46	8 68	A hélice, remorq., port de Montréal.
Ethel	"	1er "	72	10 76	" " " "
Canada	600	1er "	2,009	168 72	A aubes, Montréal et Chicoutimi.
Hudson	Equipage.	1er "	158	17 64	" remorq., Montréal et Québec.
Julia	"	1er "	91	12 28	A hélice " " " "
Georgiana	"	1er "	53	9 24	" " " " " "
Alice	"	1er "	67	10 36	" " " " " "
Maud	Equipage.	16 "	50	9 00	A aubes, remorq., Sorel et Trois-Riv.
Robert Stoker	"	16 avril	14	6 12	A hélice, remorq., port de Montréal.
Sincennes	"	16 "	228	23 24	A aubes, remorq., Québec et Montréal.
W. C. Francis	"	16 "	37	7 96	A hélice, remorq., port de Montréal.
North	400	18 "	289	31 12	A aubes, Québec et Lévis, passeur.
South	400	18 "	349	35 92	" " " " " "
Polino	30	19 "	807	72 56	A hél., pass. et fret, Montréal et M.F.I.
Rhoda	150	19 "	182	22 56	A aubes, pass., Rimouski et Québec.
Champion	650	19 "	482	46 56	" " Québec et Berthier.
Constance	"	"	"	"	Croiseur de l'Etat, golfe St-Laurent.
Neptune	Equipage.	20 avril	11	5 88	A hélice, rem., sur la riv. Chaudière.
Anglesea	"	15 juin	153	17 24	A aubes, rem., Montréal et Québec.
Alma	"	11 avril	12	5 96	A hélice, remorq. " " " "
Charlotte	"	22 "	59	9 72	" " " " " "
Activity	"	22 "	22	6 76	" " " " " "
Spray	"	22 "	107	13 56	" " " " " "
T. H. Nasmith	"	22 "	49	8 92	" " " " " "
Saguenay	430	22 "	1,104	96 32	A aubes, pass., Québec et Chicoutimi.
C. Anderson	Equipage.	23 "	125	15 00	A hélice, fret, Québec et Montréal.
Ste. Croix	550	26 "	506	48 48	A aubes, pass., Montréal et Ste-Anne.
Anna McGee	Equipage.	1er juin	60	9 80	A hélice, sauvetage, golfe.
Fabiola	"	26 mai	81	11 48	" " " " " "
Florence	"	4 "	133	15 64	" " " " " "
Otter	115	2 "	198	23 84	" pass., Québec et pte Esquimaux
Acadian	20	2 "	931	82 48	" fret, Montréal et St-Jean, Terre-neuve.
Dot	Equipage.	4 "	10	5 80	" remorq., lac Saint-François.
Daisy	"	9 "	4	5 32	" " lac Edouard.
Swan	"	9 "	5	5 40	" yacht de plaisir, lac Edouard.
Jessie Hume	"	6 "	58	9 64	" remorqueur, port.
Pilot	450	8 juin	426	42 08	" pass. d'hiver, Québec et Lévis.
C. J. Bridges	Equipage.	1er mai	"	"	Travaux publics, serv. de dragueur.
St. Francis	"	"	"	"	" " " " " "
Lord Stanley	50	14 mai	276	30 08	A hélices jum., pass. et remorq., golfe.
Lévis	350	14 "	156	20 48	A hélice, pass., Québec et St-Romuald
Vega	250	18 "	132	18 56	" " " " " "
Etoile	591	21 "	560	52 80	A aubes, pass., Montréal et Ste-Anne.
Eureka	Equipage.	23 "	163	18 04	A hélice, remorq., Montréal et golfe.
Hope	"	14 juin	19	6 52	" " port de Québec.
Marie Josephine	"	26 mai	117	14 36	" sauvetage, golfe.
Spray	"	9 juin	24	6 92	" remorq., port de Québec.
Temiscouata	"	10 "	11	5 88	" " " " " "
Island Queen	250	27 mai	98	12 84	" passagers, passeur.
Algerian	400	27 "	914	81 12	A aubes, pass., Montréal et Toronto.
Corsican	400	27 "	946	83 68	" " " " " "
Spartan	400	27 "	945	83 60	" " " " " "
Passport	400	28 "	968	85 41	" " " " " "
Trois Rivières	1,000	28 "	1,710	144 80	" " Montréal et Ste-Anne.
Carolina	600	28 "	977	86 16	" " Chicoutimi.
Beaver	Equipage.	28 "	273	26 84	" remorq., Québec et Montréal.
St. Anne	40	28 "	14	6 12	A hélice, passeur, Sorel et Berthier.
Québec	800	1er juin	3,053	252 48	A aubes, pass., Québec et Montréal.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de Québec.—Fin.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.—Fin.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Classe du bateau et où employé.
		1899.		\$ c.	
Victor	Equipage.	7 juin ...	35	7 80	A hélice, remorq., port de Québec.
		1898.			
Brothers	Equipage.	1er avril..	367	37 36	A aubes, fret, Sorel et Montréal.
		1899.			
Contest	Equipage.	8 mai....	274	29 92	A aubes, remorqueur.
Orleans	530	15 " ...	269	29 52	A hélice, Québec et Orléans, passeur.
Diver	Equipage.	12 " ...	86	11 88	" sauvetage, golfe.
Glacial	150	22 juin ...	109	16 76	" pass., Trois-Riv. et Ste-Angèle
Bourgeois	200	22 " ...	94	12 52	A aubes " " Nicolet.
Como	40	23 " ...	75	11 00	" " " Laval.
Beatrice	Equipage.	23 " ...	40	8 20	" remorq., Trois-Rivières.
Columbian	{ L. 400 R. 910 }	24 " ...	704	64 32	A hélices jum., pass., lac et rivière.
Bohemian	400	24 " ...	1,138	99 04	A aubes, pass., Montréal et Toronto.
Ivan R.	39	25 " ...	18	6 44	A hélice, pass., Gr. Piles à LaTuque.
Florence	Equipage.	25 " ...	18	6 44	" " " " "
Dauntless	"	26 " ...	81	11 48	" remorq., Montréal à golfe.
St. Louis	414	26 " ...	428	42 24	A aubes, pass., Montréal et Ste-Anne.
St. Roch	Equipage.	28 " ...	18	6 44	A hélice, remorq., port de Québec.
M. E. Hackett	"	28 " ...	78	11 24	" " " " "
Randolph	"	29 " ...	16	6 28	" " " " "
Mistassini	40	30 " ...	249	27 92	A aubes, pass., Roberval à Gr. Déch.
Le Colon	40	30 " ...	173	21 84	" " " et Mistassini.
Peribonca	Equipage.	30 " ...	179	22 32	" remorq., lac St-Jean.
Arthur	"	30 " ...	15	6 20	A hélice " " " "
Undine	"	30 " ...	17	6 36	" " " " "
Eva	"	30 " ...	4	5 32	" yacht de plaisir, lac Kiskising.
		1898.			
Relief	"	30 nov....	381	35 48	" remorq., golfe à Montréal.
		1899.			
Arthur	"	30 juin ...	78	11 24	A aubes, remorq., Pierreville à Sorel.
Rodolphe	"	24 " ...	116	14 28	" " " " "
		1898.			
Queen	450	1er sept...	367	37 36	A hélice, passeur d'hiver.
Brothers	400	15 août...	367	37 36	A aubes, passeur extra.
Amanda	Equipage.	9 " ...	11	5 88	A hélice, remorq., port de Québec.
Total			38,445	3,908 60	

JOS. SAMPSON,

Inspecteur de machines et de chaudières.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés en Canada, mais enregistrés à l'étranger, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE QUÉBEC.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Greetland.....	40	11 mai ...	1,091.	95 28	A hélice, fret et pass., entre Montréal et Saint-Jean, Terre-Neuve.

JOS. SAMSON,

Inspecteur de machines et de chaudières.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE QUÉBEC.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations.
			\$ c.	Cause de la non-insp. et classe du bateau.
Lake.....	146	89		A hélice, remorq., Montréal et golfe.
Commodore Holiwell.....	10	3		" " port de Québec.
Daisy.....	15	10		" " "
Five Brothers.....	11	7		" " "
Cuckoo.....	6	4		" " rivière Saguenay.
Canadien.....	22	15		" " port de Sorel.
Victory.....	42	15		" " rivière Pabos.
Frank.....	58	39		A aubes " Québec et Trois-Rivières.
Genereux.....	7	6		A hélice " Grandes-Piles.
Arizona.....	9	6		" yacht de plaisance, lac St-Joseph.
	326	194		

NOTE.—Aucun de ces bateaux n'a été équipé, faute d'emploi.

JOS. SAMSON,

Inspecteur de machines et de chaudières.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE QUÉBEC ET MONTRÉAL.

INSPECTION DES COQUES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1898.		\$ c.	
Isle Héron.....	40	9 juillet..	160	20 80	
Hall.....	50	10 " ..	247	27 76	A hélice, pass. et fret, Montréal et Ottawa.
Bonenfant.....	20	10 " ..	21	6 68	A aub., passeur, Charlemagne et B. de l'Île.
Victoria.....	Fret.....	12 " ..	170	18 60	A hélice, fret, Montréal et Chambly.
Harry Bates.....	"	13 " ..	254	28 32	" " " Ottawa.
Lady of the Lake..	700	13 " ..	607	56 56	A aubes, passagers, Newport et Magog.
Missawippi.....	25	13 " ..	4	5 32	A hélice " lac Mississipi.
Annie C.....	40	15 " ..	6 33	5 51	" " lac Magog.
Richelieu.....			34	7 72	" " Saint-Jean, P.Q., et lac Champlain.
Mistassini.....	40	21 juillet..	249	27 92	A aubes, passagers, Roberval et Mistassini.
Colon.....	40	22 " ..	173	21 84	" " " "
Undine.....	40	22 " ..	17	6 36	A hélice " " G.-Décharge
Peribonca.....	100	22 " ..	179	22 32	A hélice " " " "
*Arthur.....					A aubes " " Mistassini.
Ste. Anne.....	25	23 juillet..	18	6 44	A aubes, passeur, Chicoutimi et Ste-Anne.
Admiral.....	340	27 " ..	682	62 56	" passagers, Dalhousie et Gaspé.
Vulcan.....	20	27 " ..	18	6 44	A hélice, passeur " Maguash.
Frances.....	40	28 " ..	19	6 52	A aubes " Campbellton et Cross-Pt.
C. Anderson.....	94	16 juin...	125	18 00	A hélice, pass., Montréal et Chambly.
Stranger.....	35	1er août...	50	9 00	" " Valleyfield.
Charlotte.....	30	4 " ..	14	6 12	" Prtg. à la Tortue et r. du Nord
D. A. Martin.....	40	4 " ..	78	11 24	" " " "
R. Hurdman.....	150	3 " ..	93	12 44	" " eaux du lac Kippewa.
John Thomson.....	25	10 " ..	5	5 40	" " " lac Quinze.
Henoway.....	40	10 " ..	99	12 92	A hélice, pass., " " "
Clyde.....	60	12 " ..	29	7 32	A hélice, passagers, Gordon-Creek et Témiscamingue-Nord.
*Dora.....	40		48	8 84	A hélice, pass., Gordon-Creek et baie Pinch
Argo.....	75	13 août...	154	17 32	A aubes " " " "
†Meteor.....			299	31 92	A hélice " " " "
Dauntless.....	20	16 août...	8	5 64	" " " eau du lac Nipissingue.
La Canadienne....	25	18 oct....	372	37 76	" " et fret Montréal et Gaspé.
Olive.....	60	18 " ..	213	22 04	" " " Ottawa
Chaffée.....	40	19 août...	42	8 36	" passeur, Valleyfield et Lancaster
Ida.....	40	19 " ..	247	27 76	" pass., fret, Montréal et Ottawa.
Gracey.....	25	20 " ..	9	5 72	A aubes, passeur, Conwall et Messina.
John.....	30	21 " ..	35	7 80	" " Carillon et Pte Fortune.
Brothers.....	526	28 " ..	367	37 36	" passagers, Québec et Berthier.
Savoy.....	25	23 " ..	348	35 84	A hélice, passagers et fret, Québec et île d'Anticosti.
†Ivan R.....	39				A hélice, pass., Grandes-Piles et LaTuque.
Polaris.....	350	6 oct....	533	50 64	" passeur, Québec et Lévis.
Queen.....	350	7 " ..	367	37 36	" " " "
Pilot.....	350	8 " ..	426	42 08	" " " "
Lena.....	20	4 " ..	22	6 76	" " " Mégantic et Trois-Lacs
		1899.			
Rivière du Loup..	40	2 avril...	199	23 92	A aubes, pass'r, Varennes et L'Assomption.
Berthier.....	700	2 " ..	1,283	110 64	" " Montréal et Trois-Rivières.
Terrebonne.....	450	2 " ..	716	65 28	" " " Sorel.
Sorel.....	40	4 " ..	158	20 64	" " " Pierreville.
Ste. Anne.....	40	4 " ..	14	6 12	A hélice passeur, Sorel et Berthier.
Fire Fly.....	40	4 " ..	214	25 12	A aubes " " " "
Chambly.....	600	4 " ..	647	59 76	" pass., Montréal et Chambly.
Cultivateur.....	730	5 " ..	362	36 96	" passeur " île Ste-Hélène.
Hosanna.....	185	5 " ..	89	12 12	A hélice " " Longueuil.
Polino.....	30	11 " ..	807	72 56	" " " fret, Mont. et Terreneuve.

* N'ont pas reçu la permission de prendre des passagers à leur bord.

† N'a pas obtenu de certificat.

‡ N'a pas navigué, faute d'eau.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE QUÉBEC ET MONTRÉAL.

INSPECTION DES COQUES—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expira- tion du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspec- tion.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Campana.....	400	12 avril...	1,697	143 76	A hélice, passag. et fret, Montréal et Pictou.
Montreal.....	800	15 " ..	2,211	184 88	A aubes, passagers, Québec et Montréal.
Canada.....	600	16 " ..	2,009	168 72	" " Québec et Chicoutimi.
Rhoda.....	150	19 " ..	182	22 56	" " " Rimouski.
North.....	450	25 " ..	289	31 12	A aubes, passeur, Québec et Lévis.
South.....	450	25 " ..	349	35 92	" " " "
Vega.....	250	27 " ..	132	18 56	A hélice, passeur, Québec et île d'Orléans.
Hamilton.....	375	28 " ..	1,052	92 16	A aubes, passagers, Montréal et Hamilton.
Longueuil.....	275	28 " ..	365	37 20	" passeur, Hochelaga et Longueuil.
Hochelaga.....	300	29 " ..	419	41 52	" " Hochelaga et Boucherville
Laprairie.....	350	29 " ..	600	56 60	" " Montréal et Laprairie.
Saguenay.....	430	2 mai...	1,104	96 32	" passagers, Québec et Chicoutimi.
Acadian.....	20	3 " ..	931	82 48	A hélice.
Otter.....	115	6 " ..	198	23 84	" passagers et fret, Québec et Natas- quan.
Lord Stanley.....	30	10 " ..	276	30 08	A hélice, sauvetage, golfe Saint-Laurent.
Levis.....	350	11 " ..	156	20 48	" passeur, Québec et St-Romuald.
White Star.....	14	" ..	451	44 08	A aubes, passagers, Toronto et Grimsby.
Empress.....	800	16 " ..	677	62 16	" " Ottawa et Grenville.
Marquis de Lorne..	40	16 " ..	20	6 60	A hélice, passeur, Ottawa et Hull.
E. G. Laverdure..	100	17 " ..	54	9 32	" passagers, sur la rivière Ottawa.
G. B. Greene.....	565	17 " ..	255	28 40	A aubes, passag., Aylmer et Rapides Chats.
Beatrice B.....	40	17 " ..	59	9 72	A hélice, passeur, Ottawa et Hull.
Emile.....	40	18 " ..	12	5 96	" passagers, Ottawa et Grenville.
Mansfield.....	40	18 " ..	169	21 52	" passeur, New-Edinburgh et la Pointe-Gatineau.
Agnes.....	40	19 " ..	29	7 32	A hélice, pass'r, Buckingham et High-Falls
Mildred.....	25	19 " ..	15	6 20	" " " "
Léon.....	20	19 " ..	15	6 20	" " High-Falls et Notre-Dame de Laus.
Thurso.....	40	20 " ..	20	6 60	A aubes, passeur, Thurso et Clarence.
Glide.....	40	21 " ..	80	11 40	A hélice " Calumet et Hawkesbury.
Bonito.....	30	21 " ..	17	6 36	" " " L'Original.
Sovereign.....	700	21 " ..	637	58 96	A aubes, passagers, Montréal et Carillon.
Princess.....	443	23 " ..	579	54 32	" " " Ottawa.
Prefontaine.....	40	23 " ..	434	42 72	A hélice, passag. et fret, Mont. et Québec.
Filgate.....	250	23 " ..	263	29 04	A aubes, passagers, Montréal et île Gros- Bois.
Duchess of York..	700	23 " ..	490	47 20	A aubes, passag., Montréal et Ottawa.
Quebec.....	800	24 " ..	3,056	252 48	" " " Québec.
Trois Rivières....	1,000	24 " ..	1,710	144 80	" " " Ste-Anne de Beaupré.
Rocket.....	400	24 " ..	428	42 24	" " " Cornwall.
Garnet.....	200	24 " ..	152	20 16	" " " Valleyfield.
Chateauguay.....	140	24 " ..	222	25 76	" " " Chateauguay.
Welshman.....	Fret.....	24 " ..	143	16 44	A hélice, fret, Montréal et Ottawa.
Dama.....	40	25 " ..	55	9 40	" passagers, Montréal et Québec.
Spartan.....	400	27 " ..	946	83 68	A aubes " Montréal et Toronto.
Corsican.....	400	27 " ..	946	83 68	" " " "
Island Queen.....	250	27 juillet..	98	12 84	A hélice, passeur, Saint-Jean et lac Cham plain.
Maud.....	350	3 juin...	269	29 52	A aubes, passagers, Montréal et Ottawa.
Hall.....	50	3 " ..	247	27 76	A hélice, passag., fret " "
Paul Smith.....	300	6 " ..	293	31 44	A aubes " Montréal et Berthier.
Algerian.....	400	10 " ..	914	81 12	" " " Toronto.
Passport.....	400	13 " ..	968	85 44	" " " "
Carolina.....	600	17 " ..	977	86 16	" " " Québec et Chicoutimi.
Etoile.....	591	17 " ..	560	52 80	" " " Montréal.

*468 sur le lac, 702 sur le fleuve.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de Québec et de Montréal—*Fin.*INSPECTION DES COQUES—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Ste. Croix.....	550	17 juin. . .	506	48 48	A aubes, passagers, Québec et Ste-Croix.
Bella Ritchie.....	100	22 " ..	82	11 56	" " Newport et Magog.
Lady of the Lake..	700	23 " ..	607	56 56	" " " "
Columbian.....	*	24 " ..	704	64 32	A hélice " Montréal et Toronto.
Bohemian.....	400	25 " ..	1,138	99 04	A aubes " Montréal et Prescott.
Bourgeois.....	200	25 " ..	94	12 52	" passeur, Trois-Rivières et Nicolet.
Glacial.....	155	25 " ..	109	16 72	A hélice " Ste-Angèle.
Como.....	40	25 " ..	75	11 00	A aubes " Nicolet.
Richelieu.....	250	25 " ..	113	17 04	" passag., Trois-Rivières et St-Jean Deschailons.
St. Louis.....	514	30 " ..	428	42 24	" " Québec "
Champion.....	612	30 " ..	482	46 56	" " " Berthier.

*400 sur le lac, 950 sur le fleuve.

PIERRE D. BRUNELLE,
Inspecteur de coques

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés en Canada, mais enregistrés à l'étranger, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE QUÉBEC ET MONTRÉAL.

INSPECTION DES COQUES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Maquam	360	4 juin . . .	370	37 60	A aubes, passagers, Burlington et Maquam.
Reindeer	756	4 " . . .	498	47 84	A aubes, passagers, Burlington et Maquam.
Greetlands	40	25 avril . . .	1091	95 28	A hélice, passagers et fret, Montréal et Sydney.

PIERRE D. BRUNELLE,

Inspecteur de coques.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE QUÉBEC ET MONTRÉAL.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Observations. Cause de la non-inspection et classe du vapeur.
Annie C.	6 33	4 30	A hélice, bateau de plaisance, lac Magog, ne prend pas de passagers.
Arthur	14 98	12 24	A hélice, rem., ne prend pas de pass. cette année.
Arizona	9	6	" pass., sur lac St-Joseph, ne marche pas.
Clipper	4	3	" yacht de plaisance, lac Magog, ne prend pas de passagers.
Canadian	22 28	15 13	A hélice, pass., ne prend pas de pass. cette année
Laurier	14 28	9 71	" passagers, Montréal et Sorel, ne marche pas cette année.
Owl	3 60	2 51	A hélice, yacht de plaisance, lac Magog, ne prend pas de passagers.
Richelieu et Montreal	33 67	22 90	A hélice, passagers, lac Champlain, ne prend pas de passagers.
Stranger	49 58	32 19	A hélice, passagers, Montréal et Valleyfield, pas employé.

PIERRE D. BRUNELLE,

Inspecteur de coques.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1898.		\$ c.	
Yuba.....	20	6 juillet..	12 04	5 96	A hélice, passeur, Barrington et île du Cap-Sable.
May Flower.....	6	" ..	5 92	5 48	" bateau de pêche, Barrington et Bear-Point.
Fairy.....		7 " ..	15 55	6 28	" bateau à eau, havre de Lunenburg.
Maggie.....	40	8 " ..	19 26	6 52	" passeur, Lunenburg et Sud.
Sea Bird.....		9 " ..	41 28	8 28	" bat. de pêche, Liverpool et la côte.
St Michael.....	15	9 " ..	39 20	8 12	" remorqueur et passagers, Liverpool et Port-Mouton.
Aid.....		9 " ..	98 55	12 84	" allège, Liverpool et la côte.
		1897.			
May Queen.....	40	31 déc....	142 09	19 36	A aubes, passagers, lac Bras-d'Or.
		1898.			
Zulieka.....		14 juillet..	12 38	5 96	A hélice, yacht, lac Bras-d'Or.
Jessie Grey.....		15 " ..	76 01	11 08	Roue à l'arrière, allège, lac Bras-d'Or
Lennox.....	25	17 " ..	63 29	10 28	A aubes, passeur, passage Lennox.
Mulgrave.....	250	17 " ..	484 86	ap. à l'Etat	A hélice " détroit de Canso.
John L. Cann.....	100	1er mai ..	165 55	21 28	" passagers, détroit de Canso.
Meadow Flower.....		19 juillet..	5 56	5 48	" bateau à eau, havre de Canso.
Beaver.....	45	25 avril..	84 73	11 80	" passagers, N.-E. et N.-B.
Albatross.....		13 juin ...	20 46	6 60	" yacht, Yarmouth et la côte.
Ida Lue.....	25	12 " ..	44 51	8 60	" passagers, Yarmouth et Tusket-Wedge.
Commodore.....	25	26 juillet..	12 84	6 04	" passagers, havre d'Halifax.
Anticosti.....		18 " ..	19 00	6 52	" yacht, havre d'Halifax.
Mic Mac.....	50	12 août..	150 63	20 00	A aubes, passeur, havre d'Halifax.
Ulunda.....	40	20 " ..	1,717 09	145 36	A hélice, fret et passagers, ports canadiens et étrangers.
Bessie and Harry L. Boyer.....	100	19 " ..	22 00	6 76	" bateau à eau, havre d'Halifax.
Mascotte.....	20	13 sept ..	35 40	7 80	" remorq., passag., havre d'Halifax.
Barcelona.....	30	21 " ..	1,801 53	152 16	" passagers, havre d'Halifax.
Volunda.....		22 " ..	29 80	7 40	" fret et passagers, Canada et étranger.
Annie.....		8 oct ..	42 12	8 36	" junelles, yacht, côte de la N.-E.
Newfoundland.....		14 " ..	918 75	78 52	" bateau à eau, havre d'Halifax.
Ralph E. S.....	25	" ..	27 82	7 24	" fret, Halifax et la côte.
Bridgewater.....	200	26 " ..	207 79	24 64	" bateau de pêche, Halifax et la côte.
Westport.....	25	3 nov.	80 09	11 40	" fret et passagers, N.-E. et N.-B.
Florence C.....	30	3 " ..	38 98	8 04	" " " " " "
Edna R.....		3 " ..	49 66	8 92	" passagers, Yarmouth et la côte.
Island Gem.....		3 " ..	15 62	6 28	" bat. de pêche, Yarmouth et la côte.
Wanda.....		4 " ..	38 48	8 04	" " " " " "
Nereid.....		4 " ..	12 24	5 96	" " " " " "
Halifax.....	240	6 " ..	338 42	35 04	A aubes, passeur, havre d'Halifax.
Elliot.....		11 " ..	367 48	34 36	A hélice, fret, Canada et étranger.
Henry Hoover.....	100	24 " ..	54 64	9 40	" remorq. et passag., havre d'Halifax.
Salvor.....		16 déc....	44 93	8 60	" allège, havre d'Halifax.
Wilfred C.....	60	6 nov.	99 26	12 92	" passagers, Yarmouth et la côte.
La Tour.....	70	6 " ..	154 43	20 32	" " " " " "
		1899.			
Harlaw.....	75	24 fév....	451 36	44 08	" passagers, Halifax et la côte.
Louisburg.....		19 mars ...	1,815 60	150 28	" fret, Canada et étrangers.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de la Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

CHAUDIÈRES ET MACHINES—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Classe du bateau et où employé.
		1899.		\$ c.	
Marina		9 mars...	32 46	7 56	Fret, bat. de pêc., Yarmouth et côte.
Yarmouth	450	9 " "	1,451 92	124 16	" passagers, Yarmouth et Boston.
City of St. John	150	10 " "	709 12	64 72	A aubes, passagers, Yarmouth et côte.
Alpha	30	11 " "	306 91	32 48	A hélice, fret et passagers, N.-E., N.-B. et E.-U.A.
Lenore		22 " "	15 23	6 20	" bat. de pêc., Halifax et côte.
Gertrude M.	40	11 " "	47 58	8 84	" " passagers, Yarmouth et la côte.
Bonavista	60	6 avril...	1,306 33	112 48	" fret et passagers, Canada et étranger.
Coban	41	7 " "	1,063 30	93 04	" fret et passagers, Canada et étranger.
Cacouna		7 " "	1,450 78	121 08	" fret, Canada et étranger.
Anita		7 " "	26 50	7 16	" bat. de pêc., Halifax et côte.
Cape Breton		21 " "	1,764 19	146 12	" fret, Canada et étranger.
Gambrinus		26 " "	28 36	7 24	" allège, havre de Halifax.
Ulala		21 " "	13 70	6 12	" yacht, Halifax et la côte.
Mary Jane		23 " "	25 86	7 08	" bat. de pêc., Halifax et côte.
Chester		27 " "	79 50	11 40	" remorq., rivière Avon.
Hiawatha	200	27 " "	229 79	26 40	" passag. et fret, N.-E. et N.-B.
W. M. Weatherspoon		28 " "	59 29	9 72	" remorq., Basin de Minas.
Acadia	150	28 " "	74 21	10 92	" passag., Hantsport et la côte.
Avon	40	27 " "	64 66	10 12	" passag., Windsor et Kingsport
Rob Roy		27 " "	13 97	6 12	" bateau à eau, rivière Avon.
Halifax	500	4 mai...	1,738 45	147 04	" passag., Canada et E.-U.A.
Dartmouth	200	6 " "	311 23	32 88	A aubes, passeur, havre de Halifax.
Diamond		12 " "	22 65	6 84	A hélice, remorq., havre de Pictou.
Marion	35	12 " "	11 57	5 96	" passagers, havre de Pictou.
Arcadia	29	13 " "	61 64	9 96	" " Pictou et la côte.
Elsie		13 " "	22 14	6 76	A hélice, remorq., havre de Pictou.
St. Olaf	150	1er janv.	305 27	32 40	" fr. et passag., Pictou et côte.
Caber Feidh	40	17 mai...	61 07	9 88	" passagers, Halifax et la côte.
Peerless	200	19 " "	94 27	12 52	" p., Sydney et lac Bras-d'Or.
Weymouth	130	19 " "	153 93	20 32	" passagers, Sydney et la côte.
Merrimac		19 " "	85 80	11 80	" remorq., Sydney et la côte.
Daisy		19 " "	10 74	5 88	" " "
Zaidee		20 " "	18 63	6 44	" " "
Marion	400	20 " "	478 49	46 24	A aubes, passagers, Sydney et détroit de Canso.
Gladiator		20 " "	70 40	10 60	A hélice, remorq., Sydney et la côte.
Blue Hill	40	23 " "	195 83	23 68	A hélices jum., p., Sydney et Mulgrave
Eldon	40	24 " "	37 91	8 04	A hélice, passagers, détroit de Canso.
John L. Cann	125	24 " "	165 55	21 28	A hélice, passagers, N.-Ecosse et Cap-Breton.
Nygeia	40	24 " "	57 69	9 64	A hélice, passag., Sydney et lac Bras-d'Or.
Westport	30	24 " "	80 06	11 40	A hélice, passag., N.-E. et C.-Breton.
Petrel	20	1er juin...	6 36	5 48	" passagers, havre de Halifax.
A. C. Whitney	150	2 " "	62 67	10 04	" rem. et passag. "
Falmouth		3 " "	43 03	8 41	" passagers, rivière Avon.
Lunenburg	200	10 " "	265 55	29 28	" passag., Halifax et la côte.
Pastime	175	11 " "	67 71	10 44	A hélices jumelles, allège et passagers, havre de Halifax.
Leonora		10 " "	5 00	5 40	A hélice, yacht, havre de Halifax.
Boston	550	14 " "	1,694 50	143 52	" passag., Yarmouth et Boston.
Juno	40	15 " "	9 29	5 72	" passag., havre de Yarmouth.
Pinafore		16 " "	25 86	7 08	" remorq., rivière Annapolis.
Freddie V		16 " "	26 69	7 08	" " Yarmouth et côte.
Glencoe	40	16 " "	32 21	7 56	" passag., Annapolis et Granville.
Evangeline	160	17 " "	78 74	11 32	A hélices jum., p., Kingsport et côte.
Beaver	175	17 " "	84 73	11 80	A hélice, fr. et passag., N.-E. et N.-B.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de la Nouvelle-Ecosse—Fin.

CHAUDIÈRES ET MACHINES—Fin.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Classe du bateau et où employé.
		1899.		\$ c.	
Highland Mary.....	160	20 juin...	73·73	10 92	A hélices jumelles, bateau d'excursion, havre de Halifax.
Robbie Burns.....	200	20 " ...	88·95	12 12	A hélices jumelles, bateau d'excursion, havre de Halifax.
Lion.....		23 " ...	19·82	6 60	A hélice, remorq., Pugwash et côte.
Victor.....		23 " ...	9·62	5 80	" remorq., Northport et côte.
Star.....	15	24 " ...	6·07	5 48	" passagers, havre de Wallace.
Totals.....			25,287·71	2,560 76	

JOHN P. ESDAILE,

Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés en Canada et enregistrés ailleurs, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Classe du bateau et où employé.
		1898.		\$ c.	
City of Ghent.....	40	12 août...	198·64	23 92	A hélice, passagers, N.-E. et I.P.-E.
Prince Edward.....	338	2 sept ...	1,413·74	121 12	A hélices jumelles, passagers et fret, Yarmouth et Boston.
Beta.....	100	15 " ...	1,086·67	94 96	A hélice, passagers et fret, Canada et étranger.
Alpha.....	75	26 nov....	653·46	60 24	" " " "
		1899.			
Taymouth Castle.....	50	22 mars...	1,826·54	154 16	" " " "
Tyrian.....		1er avril..	1,038·57	91 12	A hélice, fret " " "
Fastnet.....	50	11 " ..	337·71	35 04	" passagers et fret, Halifax et la côte.
Duart Castle.....	60	22 " ..	1,838·59	155 12	" " Canada et étrang.
Douglas H. Thomas...	15	25 " ..	211·91	24 96	A hélice, passagers et remorq., Halifax et la côte.
Grand Lake.....	40	28 mars...	895·89	79 68	A hélice, passag. et fret. " "
C. M. Winch.....		21 mai ...	87·72	12·04	A hélice, remorq., Sydney et la côte.
Pro Patria.....	40	11 juin ...	759·01	68 72	A hélice, fret et passagers, Canada et étranger.
Total.....			10,348·45	921 08	

JOHN P. ESDAILE,

Inspecteur de bateaux à vapeur, Halifax, N.-E.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Observations. Cause de la non-inspection et classe du bateau.
Goliah	146·83	99·85	Dégréé, remorqueur.
Rescue	124·09	84·92	" " "
Tusket	3·04	2·00	" " "
Alida	64·18	29·52	" " "
Scotia	41·58	28·27	" " "
Vesta	9·21	5·40	" bateau de pêche.
Havana	470·98	245·86	" passagers.
Rimouski	124·70	84·80	" " "
Maple Leaf	129·06	81·31	" passeur.
St. John	47·28	32·15	" remorqueur.
Nerens	16·39	11·15	" yacht.
Arrow	10·02	7·92	" " "
J. B. Hamblin	31·71	21·56	Hors du district, bateau de pêche.
Gipsy	16·70	11·37	" " remorqueur.
Shannon	75·11	51·07	A l'emploi du gouvernement.
Active	59·91	21·50	Pas encore inspecté, bateau de pêche.
Bessie	10·45	5·74	" " remorqueur.
Carrie	14·83	7·37	" " passagers.
La Have	49·27	34·01	" " remorqueur.
Eleanor M. Cates	58·81	46·23	" " "
Dolphin	8·07	3·66	" " bateau de pêche.
Collector	52·05	35·39	Dégréé pour nouvelle chaudière; allège.
David Duncan	20·59	10·59	" réparations à la chaudière, remorq.
Gem	4·69	2·12	Dégréé, bateau de pêche.
Mayflower	392·05	235·78	A l'emploi du gouvernement.
Total	1,982·60	1,209·54	

JOHN P. ESDAILE,

Inspecteur de bateaux à vapeur, Halifax, N.-E.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de la Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

INSPECTION DES COQUES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
				\$ c.	
		1898.			
Yuba.....	20	6 juillet..	12 04	5 96	A hélice, passeur, Passage Barrington.
Maggie.....	40	7 " ..	19 26	6 02	" " Lunenburg et Sud.
May Queen.....	40	" ..	142 09	19 36	A aubes, passagers, Baddeck et Grand-Narrows.
Mulgrave.....	250	16 " ..	484 86	A hélice, passeur, détroit de Conso c. f. I.
Lennox.....	25	17 " ..	66 29	10 28	A aubes " Lennox et Grandique.
John L. Cann.....	100	1er mai..	165 55	21 28	A hélice, passagers, Mulgrave et Canso.
Beaver.....	45	2 août..	84 73	11 50	" " Canning et la côte.
Star.....	15	5 " ..	6 07	5 48	A hélice, passeur, Wallace et Wallace-Ouest.
Mic Mac.....	50	13 " ..	150 63	20 00	A aubes, passeur, Halifax et Dartmouth.
Ulunda.....	40	16 " ..	1,717 09	145 36	A hélice, passagers et fret, Halifax et étranger.
L. Boyer.....	100	25 " ..	60 00	9 80	A hélice, passagers, ports de Halifax.
Commodore.....	25	26 juillet..	12 00	6 04	" bat. d'excursion, p. de Halifax.
Mascotte.....	20	13 sept..	35 40	7 80	" " " " "
Barcelona.....	30	17 " ..	1,801 53	152 16	" passagers et fret, Halifax et étranger.
Bridgewater.....	200	26 oct....	207 79	24 64	A hélice, passagers, Halifax et la côte.
Florence C.....	30	6 nov....	38 98	8 04	" " Yarmouth et la côte.
Westport.....	25	8 " ..	83 09	11 40	" " " " "
Elliot.....	11	" ..	367 48	34 36	" et fret, Halifax et étranger.
Halifax, (passeur).....	240	13 " ..	338 92	35 04	A aubes, passeur, Halifax et Dartmouth.
St. Michael.....	15	9 juillet..	39 20	8 02	A hélice, passagers, Liverpool et Port-Mouton.
Henry Hoover.....	100	26 nov....	54 64	9 40	A hélice, bat. d'excursion, p. de Halifax.
Wilfred C.....	60	6 " ..	99 26	12 92	" passagers, Yarmouth et la côte.
La Tour.....	70	6 " ..	154 43	20 32	" " " " "
Newfoundland.....	14 oct....	918 75	78 52	" p. au phoq. Halifax et Terre-neuve
		1899.			
City of St. John.....	150	9 mars ..	709 12	64 72	A aubes, passagers, Yarmouth et la côte.
Alpha.....	30	11 " ..	306 91	32 84	A hélice " " " "
Louisburg.....	12 avril..	1,815 60	150 28	" fret, Halifax et étranger.
Fastnet.....	50	12 " ..	337 71	35 04	" pass., " et la côte.
Gertrude M.....	40	12 " ..	47 58	8 84	" " Yarmouth et la côte.
Yarmouth.....	450	12 " ..	1,457 92	124 16	" " " et Boston.
Cape Breton.....	20 " ..	1,764 19	146 12	" fret, Halifax et étranger.
Bonavista.....	50	20 " ..	1,306 33	112 48	" passagers et fret, Halifax et étranger.
Coban.....	41	21 " ..	1,063 30	93 00	" " " " "
Cacouna.....	21 " ..	1,450 78	121 08	A hélice, fret, Halifax et étranger.
Acadia.....	150	28 " ..	74 21	10 92	" passagers, rivière Avon.
W. M. Weatherspoon.....	25	28 " ..	59 29	9 72	" " Hantsport et Parrsboro'
Hiawatha.....	200	28 " ..	229 79	26 40	" " Halifax et la côte.
Avon.....	40	29 " ..	64 66	10 12	" " rivière Avon.
Halifax.....	500	5 mai ..	1,738 45	147 00	" " et fret, Halifax et la côte.
Marion.....	35	" 12 ..	11 57	5 96	A hélice, passeur, Pictou et New-Glasgow.
St. Olaf.....	150	1er janv..	305 27	32 40	A hélice, passagers, Pictou et la côte.
Harlaw.....	60	17 mai ..	451 36	44 08	" passeur, Halifax " "
Caber Feidh.....	40	17 " ..	61 07	9 88	" passagers " " "
Peerless.....	200	19 " ..	94 27	12 52	" jumelles, passagers, Sydney et Sydney-Nord.
Weymouth.....	130	19 " ..	153 93	20 32	A hélice, passagers, Sydney et la côte.
Marion.....	400	20 " ..	478 49	46 24	A aubes, passagers, Sydney et iacs Bras-d'Or.
Blue Hill.....	120	21 " ..	195 83	68	A hélices jumelles, passagers, Baddeck et Grand-Narrows.

* Clôture de la navigation en 1898.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de la Nouvelle-Ecosse—*Fin.*

INSPECTION DES COQUES—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Eldon.....	40	21 mai....	37 91	8 04	A hélice, passag., détroit de Canso.
Hygiea.....	40	21 " ..	59 69	9 64	" " Mulgrave et St-Pierre.
John L. Cann.....	125	23 " ..	165 55	21 28	" " " Canso.
Westport.....	30	23 " ..	80 06	11 40	" " " et la côte.
Dartmouth.....	300	28 " ..	311 23	32 04	A aubes, passeur, Halifax et Dartmouth.
Arcadia.....	39	13 " ..	61 64	9 96	A hélice, passagers, Pictou et la côte.
Petrel.....	25	8 juin....	6 35	5 48	" " havre d'Halifax.
Lunenburg.....	200	11 " ..	256 55	29 28	" " Halifax et la côte.
Juno.....	40	15 " ..	9 29	5 72	" passeur, Yarmouth et Bay-View.
Boston.....	550	15 " ..	1,694 50	143 52	" passag., Yarmouth et Boston.
Glencoe.....	40	16 " ..	32 21	7 56	" passeur, Annapolis et Granville.
Evangeline.....	150	17 " ..	78 74	11 32	" passag., Kingsport et Parrsboro'
Beaver.....	175	17 " ..	84 73	11 80	" " Canning et la côte.
A. C. Whitney.....	150	20 " ..	62 67	10 04	" bat. d'excurs., havre d'Halifax.
Pastime.....	175	20 " ..	67 71	10 44	" " " "
Star.....	15	24 " ..	6 07	5 48	" passeur, Wallace et Wallace-Ouest.

S. R. HILL,
Inspecteur de coques.

BATEAUX à vapeur inspectés en Canada, mais enregistrés à l'étranger, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1898.		\$ c.	
City of Ghent	40	16 août. . .	198·64	23 92	A hélice, passagers et fret, Halifax et la côte.
Prince Edward.....	350	31 " ..	1,413·74	121 12	" passagers et fret, Yarmouth et Boston.
Beta	100	15 sept. . .	1,086·67	94 96	" passagers et fret, ports canadiens et étrangers.
		1899.			
Tyrian		1er avril. . .	1,038·57	91 12	" passagers et fret, ports canadiens et étrangers.
		1898.			
Alpha	75	26 juillet. .	653 46	60 32	" passagers et fret, ports canadiens et étrangers.
		1899.			
Duart Castle.....	60	22 avril. . .	1,838·59	155 12	" passagers et fret, ports canadiens et étrangers.
Grand Lake.....	40	28 mars. . .	895·89	79·68	" passagers et fret, ports canadiens et étrangers.
Douglas H. Thomas.....	15	25 avril. . .	211·91	24 96	" passagers et remorqueur, Halifax et la côte.
Taymouth Castle.....	50	22 mars. . .	1,826·54	154 16	" passagers et fret, ports canadiens et étrangers.
Pro Patria.	40	6 juin. . .	759·01	68 72	" passagers et fret, ports canadiens et étrangers.

S. R. HILL,

Inspecteur de coques et gréments.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Observations.
			Cause de la non-inspection et classe du bateau.
Havana.....	470·78	245·86	A hélice, passagers et fret, dégréé.
Rimouski	124·70	84·80	" " " "
Carrie	14·83	7·37	" passeur, à être inspecté.
Delta.....	873·21	549·71	" passag. et fret, en voyage à l'étranger.
Collector	52·05	35·39	" bat. d'excursion, dégréé pour répar.
Mayflower	392·05	235·78	" passeur, au service du gouvernement.
Maple Leaf	129·06	81·31	A aubes, passeur, dégréé.

S. R. HILL,

Inspecteur de coques et gréments.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
1898.					
Peri.....		3 juillet..	11 77	5 96	A hélice, Saint-Jean, N.-B.
Waring.....		5 " "	28 74	7 32	" " "
Edith.....		6 " "	21 55	6 76	" Miramichi.
Irene.....		6 " "	10 32	5 80	" " "
East Riding.....		9 " "	85 55	11 88	A aubes, Ristigouche.
Henrietta.....		9 " "	19 12	6 52	A hélice " "
Squirrel.....		9 " "	13 11	6 04	" " "
Victor.....	35	10 " "	45 51	8 68	A aubes " "
St. Lawrence.....		12 " "	50 82	9 00	A hélice, Bathurst.
Florence.....		13 " "	19 33	6 52	" Miramichi.
Laura.....		13 " "	13 55	6 12	" " "
Bessie.....		13 " "	5 18	5 40	" " "
Loyalist.....		14 " "	17 57	6 44	A aubes " "
Zulu.....		14 " "	17 60	6 44	" " "
Lady Dufferin.....	40	14 " "	47 48	8 76	" " "
Rustler.....	200	15 " "	89 19	12 12	" " "
Marietta.....		16 " "	4 79	5 56	A hélice " "
St. Andrew.....		16 " "	76 64	11 16	" " "
Bridgetown.....		16 " "	14 66	6 20	" " "
Nelson.....	100	16 " "	64 34	10 12	" " "
Sarcella.....		16 " "	21 86	6 76	" " "
Lina.....		16 " "	26 40	7 08	" " "
Sybella H.....	40	16 " "	70 68	10 60	A aubes " "
Alycane.....		16 " "	15 05	6 20	A hélice " "
St. Isidore.....	200	17 " "	141 75	19 36	A aubes " "
Arthur.....		17 " "	4 99	5 40	A hélice " "
Gubille.....		19 " "	16 52	6 36	" " "
Mascott.....		19 " "	70 50	10 60	" " "
St. Nicholas.....		19 " "	62 20	9 96	" " "
Miramichi.....	100	19 " "	75 18	11 00	" " "
St. George.....		20 " "	277 78	27 24	A aubes " "
Mary Odell.....		21 " "	22 53	6 84	A hélice, Richibouctou.
Eva.....		21 " "	18 01	6 44	" " "
Amanda Green.....		24 " "	19 65	6 60	" Saint-Jean.
Dream.....		28 " "	44 51	8 52	" " "
Tangent.....		29 " "	35 74	7 88	" " "
Bessie Ardella.....		3 août..	17 44	6 36	" Ile au Chevreuil.
Calla.....	30	3 " "	9 79	5 80	" " "
Arbutus.....	86	3 " "	46 76	8 76	" Saint-André.
Marguerite.....		4 " "	19 66	6 60	" " "
Delta.....	40	10 " "	19 93	6 60	" Hillsborough.
Atlas.....		11 " "	15 79	6 28	" " "
Cricket.....		18 " "	4 85	5 40	" Saint-Jean.
Lotus.....		18 " "	5 00	5 40	" " "
Wenola.....		1er sept..	25 10	7 00	" Port-Elgin.
Yantic.....		1er " "	14 16	6 12	" Tidnish.
Victoria.....	365	26 août..	1,001 93	88 16	A aubes, Saint-Jean.
Nellie H.....		22 sept..	7 52	5 64	A hélice, New-Mills.
Aberdeen.....	400	1er oct..	243 86	27 44	Roue à l'arrière, Saint-Jean.
Springhill.....	100	6 " "	189 05	23 12	A hélice, Saint-Jean.
Princess.....	350	25 " "	541 79	51 36	" Ile du Prince-Edouard.
Kingsville.....		4 nov..	36 59	7 88	" Saint-Jean.
Western Extension.....	250	12 oct..	424 89	41 92	A aubes " "
Ouangondy.....	200	21 déc..	294 75	31 52	" " "
1899.					
Captain.....		28 janv..	68 43	10 44	A hélice " "
Nereid.....		26 fév..	30 03	7 40	" " "
Storm King.....	70	7 mars..	107 87	16 64	" " "

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard.—*Suite.*CHAUDIÈRES ET MACHINES—*Suite*—

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
E. Ross.....	40	7 mars ..	29 63	7 40	A hélice, Jaint-Jean.
Hercules.....		21 " ..	87 11	11 96	" " "
Maggie M.....		21 " ..	65 78	10 28	" " "
Leader.....		22 " ..	29 32	7 32	" " "
Northumberland.....	350	25 " ..	1,255 46	108 40	" Charlottetown.
Princess.....	350	25 " ..	541 79	51 36	" " "
Jacques Cartier.....	300	26 " ..	379 96	38 40	A aubes " "
Nelson.....		26 " ..	32 90	7 64	A hélice " "
Springfield.....	170	1er avril ..	232 73	26 56	Roue à l'arrière, Saint-Jean.
Hampstead.....	150	4 " ..	234 52	26 80	A hélice " "
Lilly Glasier.....		4 " ..	209 31	21 72	A aubes " "
W. H. Murray.....	40	4 " ..	72 55	10 74	A hélice " "
Admiral.....		4 " ..	158 20	17 64	A aubes " "
Hero.....		4 " ..	127 60	15 16	" " "
Fred Glasier.....		4 " ..	10 39	5 80	A hélice " "
Fanchon.....	40	4 " ..	110 61	16 80	A aubes " "
David Weston.....	450	4 " ..	765 15	69 20	" " "
Star.....	300	4 " ..	461 03	44 88	" " "
Mildred.....		4 " ..	40 11	8 20	A hélice " "
Sea King.....		14 " ..	128 63	15 32	" " "
Maggie Miller.....	150	14 " ..	104 66	16 32	A aubes " "
May Queen.....	321	14 " ..	539 40	51 12	" " "
Olivette.....	260	14 " ..	318 37	33 44	" " "
Tangent.....		15 " ..	35 74	7 88	A hélices jumelles " "
Clifton.....	200	15 " ..	138 21	19 04	Roue à l'arrière " "
Bismarck.....		18 " ..	49 01	8 92	A aubes " "
G. D. Hunter.....		18 " ..	67 97	10 44	A hélice " "
G. K. King.....		20 " ..	45 48	8 60	" " "
Peri.....		23 " ..	11 77	5 96	" " "
Champion.....		23 " ..	190 14	20 20	A aubes " "
Winnie.....		23 " ..	12 46	5 96	A hélice " "
City of Monticello.....	350	25 " ..	1,033 65	90 64	A aubes " "
Prince Rupert.....	850	25 " ..	1,158 44	100 64	" " "
Martello.....		4 mai ..	18 78	6 52	A hélice " "
Viking.....	200	6 " ..	127 70	18 24	" Saint-André.
Fannie.....		9 " ..	33 44	7 64	" Jaint-Jean.
Lillie.....	65	9 " ..	71 64	10 76	" " "
Hope.....		10 " ..	305 77	29 48	A aubes " "
Electra.....	40	12 " ..	106 96	16 56	A hélice, Charlottetown.
Alameda.....	70	12 " ..	62 59	10 04	" " "
May Queen.....	35	12 " ..	35 92	7 88	" " "
William Aitken.....	40	13 " ..	74 87	11 00	" " "
Fred M. Batt.....		14 " ..	59 90	9 80	" " "
Montague.....	75	13 " ..	129 55	18 32	A aubes, Georgetown.
Frank C. Batt.....	40	13 " ..	32 90	7 64	A hélice, Summerside.
T. A. Stewart.....		14 " ..	35 94	7 88	A hélices jumelles, Summerside.
Atlas.....		18 " ..	15 79	6 28	A hélice, Pointe-du-Chêne.
Alice.....		18 " ..	15 77	6 28	" " "
Flushing.....	250	25 " ..	257 09	28 56	" Saint-Jean.
Dirigo.....	40	25 " ..	70 13	10 60	" " "
Neptune.....	40	20 " ..	71 15	10 65	" " "
Tourist.....		4 juin ..	16 15	6 28	" " "
Ada.....		9 " ..	3 66	5 32	" Frédériciton.
Ernest.....		9 " ..	12 58	5 96	" " "
Quiddy.....		9 " ..	30 59	7 40	A aubes " "
Randolph.....		9 " ..	8 71	5 72	A hélices jumelles, Frédériciton.
Annie Currier.....		9 " ..	10 56	5 88	A hélice, Frédériciton.
Meta.....	10	" ..	5 05	5 40	" " "
Carrie Knight.....	10	" ..	5 88	5 48	" " "
Eva Johnston.....	10	" ..	15 77	6 28	" " "
Nautilus.....		14 " ..	26 58	7 16	" St-Stephen.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard—*Fin.*

CHAUDIÈRES ET MACHINES—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Classe du bateau et où employé.
		1899.		\$ c.	
Ada G.		20 juin.	102.08	13 16	A aubes, Saint-Jean.
St. Nicholas	100	21 "	62.20	9 96	A hélice, Chatham.
St. Andrew		21 "	76.64	11 16	" " "
St. George		21 "	277.78	30 24	A aubes " "
Miramichi	100	21 "	75.18	11 00	A hélice " "
Edith		21 "	21.55	6 76	" " "
Frances	30	21 "	26.34	7 08	" " "
Nelson	100	22 "	64.34	10 12	" " "
Mascott		22 "	70.50	10 60	" " "
Lina		22 "	26.40	7 08	" " "
Sybella H.	40	22 "	70.68	10 68	A aubes " "
Arthur		22 "	4.99	5 40	A hélice " "
Marietta		22 "	7.04	5 56	" " "
Alcyone		22 "	15.05	6 20	" " "
Bridgetown		23 "	14.66	6 20	" " "
Sarcella		23 "	21.86	6 76	" " "
Jubilee		23 "	16.52	6 36	" " "
Florence		23 "	19.33	6 52	" Newcastle
Laura		23 "	13.55	6 12	" " "
Lady Dufferin	40	24 "	47.48	8 76	A aubes " "
Bessie		24 "	5.18	5 40	A hélice " "
Rustler	200	24 "	101.54	16 16	A aubes " "
Irene		24 "	10.32	5 80	A hélice " "
Zulu		24 "	17.60	6 44	A aubes " "
St. Isidore	200	24 "	141.75	19 36	" " "
Loyalist		24 "	17.57	6 44	" " "
St. Lawrence		27 "	50.82	9 00	A hélice, Bathurst.
Eva	40	28 "	18.01	6 44	" Dalhousie.
Henrietta		28 "	19.12	6 52	" " "
East Riding		28 "	85.55	11 88	A aubes " "
Nellie H.		29 "	7.52	5 64	A hélice, Campbellton.
Victor	35	29 "	45.51	8 68	A aubes " "
Squirrel		29 "	13.11	6 04	A hélice " "
Total			16,612.64	2,170.77	

W. L. WARING,

Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés en Canada et enregistrés ailleurs, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Classe du bateau et où employé.
		1898.		\$ c.	
State of Maine.....	550	7 avril...	1,409·99	120 80	A aubes, passag., Boston à St-Jean.
Cumberland.....	550	27 " ..	1,605·82	136 48	" " " " "
Rose Standish.....	325	7 mai...	384·93	38 80	" " " sur la riv. Ste-Croix.
General Leavitt.....	40	24 " ..	22·65	6 84	A hélice, Eastport à Campobello.
Lubec.....	95	13 juin ..	50·94	9 08	" " " " "
St. Croix.....	400	16 " ..	1,993·58	167 52	A hélice, Boston à Saint-Jean.
Total			5,467·91	479 52	

W. L. WARING,

Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur non inspectés pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Observations. Cause de la non-inspection et classe du bateau.
Wee Laddie.....	16·60	11·29	A hélice, dégréé.
Electric.....	3·74	2·55	" " "
Olivette.....	1,611·42	1,104·90	" non demandée.
Derby.....	11·66	8·66	A aubes, dégréé.
Victor.....	9·62	6·40	A hélice, non demandée.
Utopia.....	25·00	17·00	" dégréé.
Southport.....	239·92	186·15	A aubes, non demandée.
Elfin.....	122·42	34·23	" " "
Hillsborough.....	228·67	66·13	" " "
Commodore.....	12·84	7·67	A hélice " "
Marion.....	11·57	7·87	" " " "
Grip.....	4·81	3·27	" dégréé.
Total	2,298·27	1,456·12	

W. L. WARING,

Inspecteur de bateaux à vapeur.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

INSPECTION DES COQUES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1898.		\$ c.	
Lady Dufferin.	40	14 juillet.	47 48	3 76	A aubes, passagers, Newcastle.
Rustler.	200	15 " "	89 19	7 12	" " " "
Nelson.	100	16 " "	64 34	5 12	A hélice " Chatham.
Miramichi.	100	16 " "	75 18	6 20	" " " "
St. Isidore.	200	17 " "	141 75	11 36	A aubes " " "
Sybella H.	40	16 " "	70 68	5 60	" " " "
Victor.	35	10 " "	45 51	3 68	" " " Campbellton.
Barge (J. F. Bridges)	70	21 " "	Touée " " rivière Saint-Jean.
Arbutus.	86	3 août.	46 76	3 76	A hélice " St-Stephen.
Delta.	40	10 " "	19 93	1 60	" " " Cap-Hopewell.
Calla.	30	3 " "	9 79	0 80	" " " Saint-André.
Neptune.	40	3 mai.	71 15	5 68	" " " Saint-Jean.
Victoria.	365	26 août.	1,001 93	80 16	A aubes " " "
Springhill.	100	6 oct.	189 05	15 12	A hélice " Bassin de Minas.
Aberdeen.	400	1er " "	243 86	19 44	Roue à l'arr. " Saint-Jean.
Princess.	350	25 " "	541 79	43 36	A hélice " Charlottet'n, I.P.-E.
Western Extension. . .	250	16 juin.	424 89	33 92	A aubes " Saint-Jean.
Ouangondy.	200	21 déc.	294 75	23 52	" " " " "
		1899.			
E. Ross.	40	7 mars.	29 63	2 32	A hélice " Saint-Jean.
Northumberland. . . .	350	25 " "	1,255 46	100 40	" jum. " Charlottet'n, I.P.-E.
Jacques Cartier. . . .	70	25 " "	379 96	30 40	A aubes " " "
Storm King.	300	7 " "	107 87	8 56	A hélice " Saint-Jean.
Princess.	350	25 " "	541 79	43 36	" " " Charlottet'n, I.P.-E.
Springfield.	170	1er avril.	232 73	18 56	Roue à l'arr. " Saint-Jean.
Hampstead.	150	4 " "	234 52	18 80	A hélice " " "
Star.	300	4 " "	461 03	36 88	A aubes " " "
Wm. H. Murray.	40	4 " "	72 55	5 76	A hélice " " "
Fanchon.	40	4 " "	110 61	8 80	A aubes " " "
Maggie Miller.	150	13 " "	104 66	8 32	" " " Millidgeville.
Clifton.	200	15 " "	138 21	11 04	Roue à l'arr. " Saint-Jean.
Olivette.	260	14 " "	318 37	25 44	A aubes " " "
David Weston.	450	4 " "	765 15	61 20	" " " " "
May Queen.	321	14 " "	539 40	43 12	" " " " "
Prince Rupert.	850	25 " "	1,158 44	92 64	" " " " "
City of Monticello. . .	350	25 " "	1,033 65	82 64	" " " Dalhousie.
Viking.	200	6 mai.	127 70	10 24	" " " St-Stephen.
Dirigo.	40	25 " "	70 13	5 60	A hélice " Saint-Jean.
Flushing.	250	23 " "	257 09	20 56	" " " " "
Electra.	40	12 " "	106 96	8 48	" " " Charlottet'n, I.P.-E.
Wm. Aitken.	40	13 " "	74 87	6 00	" " " " "
Alameda.	70	12 " "	62 59	5 04	" " " " "
May Queen.	35	12 " "	35 92	2 88	" " " " "
Montague.	75	14 " "	129 55	10 32	A aubes " Georgetown, I.P.-E.
Frank C. Batt.	40	17 " "	32 90	2 64	A hélice " Summerside, I.P.-E.
Lillie.	65	29 " "	71 64	5 76	" " " Saint-Jean.
Lady Dufferin.	40	24 juin.	47 48	3 76	A aubes " Newcastle.
Rustler.	200	24 " "	101 54	8 16	" " " " "
Nelson.	100	22 " "	64 34	5 12	" " " Chatham.
Miramichi.	100	21 " "	75 18	6 00	" " " " "
St. Nicholas.	100	21 " "	62 20	4 96	" " " " "
Sybella, H.	40	22 " "	70 68	5 68	A aubes " " "
Frances.	30	21 " "	26 34	2 08	A hélice " " "
Victor.	35	28 " "	45 51	3 68	A aubes " Campbellton.
Eva.	40	28 " "	18 01	1 44	A hélice " Dalhousie.
Frederick A.	Non émis	31 11	2 48	" " " Richibouctou.
St. George.	" "	277 78	22 44	A aubes " Chatham.
Chalan (n° 1).	100	30 juin.	30 00	Touée " Richibouctou.
Calluna.	Non émis.	22 26	1 76	A hélice " " "
Chalan (n° 2).	300	1er juill.	66 00	Touée " Bouctouche.
Neptune.	40	20 juin.	71 15	* 5 68	A hélice " Saint-Jean.

*L'honoraire d'inspection n'a pas été ajouté dans cette colonne.

I. J. OLIVE, inspecteur de coques.

BATEAUX à vapeur inspectés en Canada, mais enregistrés à l'étranger, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

INSPECTION DES COQUES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
State of Maine.....	550	7 avril...	1,409 99	*112 80	A aubes, Boston et Saint-Jean.
Cumberland.....	550	27 " ..	1,605 82	128 48	" Calais, Saint-André et Eastport.
Rose Standish.....	325	7 mai....	384 93	30 80	" " " "
General Leavitt.....	40	27 " ..	22 65	1 84	A hélice, Lubec et Campobello.
Lubec.....	95	11 juin...	50 94	4 08	" " " "
St. Croix.....	400	16 " ..	1,993 58	159 52	" Boston et Saint-Jean.

*Honoraires pas ajoutés.

I. J. OLIVE,
Inspecteur de coques, etc.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Observations. Cause de la non-inspection et classe du vapeur.
Hillsborough.....	228 67	66 13	A aubes, pas demandée.
Elfin.....	122 42	34 23	" " "
Southport.....	239 92	186 15	" " "
Olivette (Am.).....	1,611 42	1,104 90	A hélice " "
Tourist.....	16 15	10 98	Hors du district.

I. J. OLIVE,
Inspecteur de coques, etc.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1898.		\$ c.	
Katie.....		18 juin...	46'00	8 68	Fret, havre.
Courser.....	100	9 juillet..	160'79	20 88	Fret et passagers, rivière Fraser.
Star.....		13 " "	13'50	6 04	Service de paquage, rivière Fraser.
Swan.....		18 " "	36'32	7 88	" " " Rivers Inlet.
Spitfire.....		18 " "	8'00	5 64	" " " "
Chieftain.....		20 " "	64'80	10 20	" " " rivière Skeena.
Florence.....		21 " "	30'41	7 40	" " " "
Westminster.....		22 " "	18'29	6 44	" " " "
Nora.....		22 " "	19'43	6 52	" " " "
Caledonia.....	40	21 " "	353'82	36 32	Fret et passagers " "
Hope.....	20	26 " "	78'49	11 32	Remorqueur, côte, C.-B.
Joan.....	400	6 août...	821'21	73 68	Fret et passagers, côte, C.-B.
Swan.....		6 " "	12'27	5 96	Yacht, Nanaïmo.
Mermaid.....	100	17 juillet..	128'55	18 32	Fret et passagers, havre de Nanaïmo.
Bristol.....	350	9 " "	1,983'15	166 64	" " " côtes du Pacifique.
Willapa.....	100	10 " "	373'09	37 84	" " " "
City of Latona.....	17	12 " "	18'89	6 52	Passagers, lac Harrison.
Clara Young.....		13 " "	30'75	7 48	Service de paquage, rivière Fraser.
Hong Kong.....		13 " "	35'76	7 88	" " " "
Halifax.....		13 " "	28'19	7 24	" " " "
Dreadnought.....		26 " "	32'84	7 64	Remorqueur, côte, C.-B.
Belle.....	12	26 " "	66'62	10 36	" " " "
Horse Shoe.....		27 " "	17'71	6 44	" " " rivière Fraser.
Leonora.....		27 " "	33'00	7 64	" " " "
Senator.....	30	27 " "	27'63	7 24	Passeur, anse Burrard.
Mamie.....	12	30 " "	89'60	12 20	Remorqueur, côte, C.-B.
Rainbow.....	35	26 " "	207'21	24 64	Fret et passagers, côte, C.-B.
Ethel Ross.....		8 sept...	82'05	11 56	Fret, Kamloops.
Thompson.....	40	8 " "	149'80	20 00	Fret et passagers, rivière Thompson.
Selkirk.....		8 " "	58'48	9 64	Yacht, rivière Thompson.
Lardeau.....	15	10 " "	9'60	5 80	Passagers, rivière Colombie.
Illecillewaet.....	35	10 sept...	97'92	12 84	Fret et passagers, rivière Colombie.
Columbia.....		10 " "	49'84	9 00	Remorqueur " "
Trail.....	50	12 " "	662'77	61 04	Fret et passagers " "
Nakusp.....	200	12 " "	1,083'18	94 64	" " " "
Red Star.....		14 " "	14'81	6 20	Remorqueur, lac Kootenay.
Kaslo.....		14 " "	51'17	9 08	" " " "
Nelson.....	125	14 " "	496'01	47 68	Fret et passagers, lac Kootenay.
International.....	300	15 " "	525'55	50 08	" " " "
City of Ainsworth.....	50	16 " "	193'49	23 44	" " " "
Dispatch.....		16 " "	6'91	5 56	Remorqueur " "
Idaho.....		16 " "	6'04	5 48	" " " "
Haylis.....		16 " "	43'81	8 52	" " " "
Wm. Hunter.....	25	18 " "	50'67	9 08	Fret et passagers, rivière Slocan.
Denver.....		18 " "	8'51	5 72	Yacht " "
Arrow.....		18 " "	4'50	5 40	Remorqueur " "
Lytton.....	125	20 " "	451'66	44 16	Fret et passagers, rivière Colombie.
Aberdeen.....	250	22 " "	554'04	52 32	" " " lac Okanagon.
Penticton.....		22 " "	49'69	9 00	Remorqueur " "
Islander.....	450	10 " "	1,495'09	127 60	Fret et passagers, côte du Pacifique.
Yosemite.....	400	16 " "	1,525'03	130 00	" " " côte, C.-B.
Glad Tidings.....		1er oct...	43'02	8 44	Service des missions, C.-B.
City of Nanaïmo.....	500	4 sept...	761'37	68 88	Fret et passagers, côte, C.-B.
Barbara Boscowitz.....	150	5 oct....	269'08	29 52	" " " "
Water Lily.....		13 " "	73'81	10 92	Bateau à eau, Esquimaux.
Mystery.....	20	26 sept...	64'80	10 20	Remorqueur, côte, C.-B.
Etta White.....	15	14 oct....	97'35	12 76	" " " "
Vancouver.....		15 " "	49'96	9 00	" " " "
Delta.....		19 " "	25'20	7 00	Fret " "
Bonanza.....		21 " "	109'04	13 72	" " " "

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de la Colombie-Britannique—*Fin.*CHAUDIÈRES ET MACHINES—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1898.		\$ c.	
Nell		15 juin	207 97	24 64	Fret, côte, C.-B.
Thistle	25	3 nov	222 36	25 76	" " "
Tees	71	29 août	569 24	53 52	Fret et passagers, côte, C.-B.
Esperanza		13 nov	30 88	7 48	Remorqueur " "
Kildonan		18 "	51 41	9 08	" " "
J. L. Card		18 "	165 02	21 20	Fret " "
Danube	300	"	886 89	78 96	Fret et passagers, côtes du Pacifique.
Maude	12	29 "	174 99	22 00	" " côte, C.-B.
Princess Louise	98	14 déc.	931 76	82 56	" " "
Saturna		15 "	22 05	6 76	Remorqueur " "
Spray		15 "	7 36	5 56	" " "
Fairy Queen		16 "	24 94	7 00	Fret, rivière Fraser.
		1898.			
Autolycus		19 janvier	25 47	7 00	Yacht, côte, Colombie-Britannique.
Iris		25 "	19 32	6 60	Remorqueur, rivière Fraser.
Brunette		25 "	37 03	7 96	" " "
Active	20	18 "	171 74	21 76	" " côte, C.-B.
Robert Dunsmuir	75	5 février	231 75	26 56	Fret et passagers, côte, C.-B.
Chieftain	20	15 "	64 80	10 20	Remorqueur et passagers, côte, C.-B.
Coquitlam	75	19 "	256 33	28 48	Fret et passagers " "
Surrey		14 "	263 26	29 04	Passeur, rivière Fraser.
North Star		21 "	8 11	5 64	Remorq. " "
Winetta		21 "	23 53	6 92	" " "
Thistle	92	23 "	222 36	25 76	Fret et passagers, côte, C.-B.
Spratts Ark		13 janvier	307 88	32 64	Fret " "
Lorne	20	18 mars	287 96	31 04	Remorqueur " "
Constance	12	23 "	49 52	9 00	" " "
Daisy	12	22 "	60 10	9 80	" " "
Muriel		26 "	44 13	8 52	" " "
Czar		1er avril	152 18	20 16	" " "
Hope	12	2 "	78 49	11 32	" " "
Nell	60	4 "	207 97	24 64	Fret et passagers " "
Capilano	25	1 "	231 14	26 48	" " "
Burt	20	1 "	50 41	9 00	" " "
Courser	70	5 "	160 79	20 88	" " rivière Stikine.
R. P. Rithet	81	15 octobre	816 69	73 36	" " Fraser.
Alert	12	3 mai	43 81	8 52	Remorqueur, côte, C.-B.
Victorian	200	7 "	716 39	65 28	Fret et passagers, rivière Stikine.
Oscar		7 "	95 42	12 60	Fret, côte, Colombie-Britannique.
Sadie	25	3 "	49 30	8 92	Remorq. " "
Casca	150	17 "	589 73	55 20	Fret et passagers, rivière Stikine.
Florence	140	25 "	59 44	9 80	Passagers, havre de Victoria.
Katie	145	25 "	46 00	8 68	" " "
Lapwing		30 "	150 73	20 08	Fret, côte, Colombie-Britannique.
Mischief		1er juin	65 49	10 28	" " "
Columbian	200	3 "	716 42	65 28	Fret et passagers, rivière Stikine.
San Juan		7 "	21 41	6 68	Service de paquage, rivière Fraser.
Lottie		8 "	29 24	7 32	" " "
Canadian		11 "	716 42	65 28	Fret et passagers, rivière Stikine.
Beaver	150	14 "	545 44	51 60	" " Fraser.
Selkirk		16 "	141 63	16 36	Fret, côte, Colombie-Britannique.
Charmer	500	20 "	1,044 41	91 52	Fret et passagers, côte, C.-B.
Reindeer	100	28 "	357 84	36 64	" " rivière Yukon.
Nahleen	200	29 "	589 98	55 20	" " "
Total			26,845 61	2,861 84	

J. A. THOMSON,

Inspecteur de bateaux à vapeur.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droit de tonnage et honoraires d'inspection	Observations.
		1898.		\$ c.	
Amur.....	252	3 mars ..	907 17	80 56	Fret et pass., côte du Pacifique (anglaise).
Centennial.....	475	7 " ..	2,075 24	174 00	" " (danoise).
Ning Chow.....	574	9 " ..	2,707 74	224 64	" " (anglaise).
Evangel.....	40	19 " ..	164 89	21 20	Fret et pass., ports du Sound (américains).
City of Seattle....	592	29 " ..	1,411 05	120 88	Fret et pass., côte du Pacifq. (américaine).
Farallon.....	108	28 " ..	749 96	68 00	" " " "
Elwood.....	100	22 avril...	510 44	48 80	Fret et pass., rivière Stikine (américaine).
Queen.....	402	" 30..	2,727 80	226 24	Fret et pass., côte de Pacifq. (américaine).
City of Kingston..	500	6 mai ...	1,117 40	97 36	" " " "
Al-Ki.....	108	8 " ..	1,259 46	108 72	" " " "
Cottage City.....	273	14 " ..	1,885 11	158 80	" " " "
Walla Walla.....	421	19 " ..	3,069 76	253 60	" " " "
Tordenskjold.....	444	25 " ..	1,186 08	102 88	" " (novégienne).
Umetilla.....	400	26 " ..	3,069 76	253 60	" " (américaine).
Brinham.....	143	8 juin...	900 27	80 00	" " " "
North Pacific.....	200	13 " ..	488 73	47 12	" ports du Sound " "
Progresso.....	238	13 " ..	1,919 13	161 52	" côte du Pacifq. " "
City of Topeka....	150	30 " ..	1,057 29	92 56	" " " "
Total.....			27,207 28	2,320 48	

J. A. THOMSON,

Inspecteur de bateaux à vapeur, Victoria, C.-B.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

MACHINES ET CHAUDIÈRES.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Observations.
			Cause de la non-inspection et classe du bateau.
Willie.....	82 60	55 94	Pas de demande. Fret et passagers.
Charlotte.....	217 06	77 23	Dégréé.
Clayoquot.....	87 18	54 25	" " "
Duchess.....	145 48	91 66	" " "
Hyak.....	39 04	24 60	" " "
Gwendoline.....	90 59	57 98	" " "
Marion.....	14 78	9 32	" " "
Kootenay.....	1,117 09	732 45	} A être inspectés en juillet.
Slocan.....	578 03	364 16	
Surprise.....	14 80	10 00	
Kokanee.....	347 50	164 79	
Alberta.....	508 15	320 05	
Angerona.....	13 79	9 32	
Edith.....	41 87	26 00	
Stella.....	16 32	12 64	
Advance.....	35 75	24 31	
Joe Adams.....	11 89	8 18	
Buzz.....	12 59	7 03	} Ces steamers sont dans le district de l'inspecteur de Vancouver.
Winnifred.....	12 97	7 80	
Gipsy.....	10 06	6 89	
Wellington.....	16 30	11 00	
Ina.....	7 52	5 12	
Fingal.....	90 69	59 75	
Evangeline.....	13 89	8 97	
Morris.....	11 69	8 04	
Popcum.....	12 64	7 97	
Total.....	3,550 21	2,164 55	

J. A. THOMSON,

Inspecteur de bateaux à vapeur, Victoria, C.-B.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

CHAUDIÈRES ET MACHINES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.	\$ c.		
Tepic	15	20 mars	70.87	10 68	A hélice, eaux de la C.-B.
Transfer	120	22 "	264.16	29 12	Roue à l'arrière, rivière Fraser.
Gipsy	Remorq	3 "	49.63	9 00	" " "
Brant	"	24 "	18.66	6 52	A hélice " "
Gladys	60	22 "	211.23	24 88	Roue à l'arrière " "
Bon Accord.	35	22 "	84.15	11 72	" " "
Chehalis	15	3 avril	53.75	9 32	A hélice, eaux de la C.-B.
Caledonia.	150	25 "	569.06	53 52	Roue à l'arrière, rivière Stikine.
Hamlin	100	25 "	514.91	49 20	" " "
Nordica	Remorq	23 "	9.18	5 72	A hélice " "
Ogilvie.	200	2 mai	741.00	67 28	Roue à l'arrière " "
Telephone	Fret	24 "	80.66	11 48	" " rivière Fraser.
Reliance	Remorq	3 "	36.14	7 88	A hélice, eaux de la C.-B.
Stikine Chief	200	5 "	846.74	75 76	Roue à l'arrière, rivière Stikine.
Strathcona	200	6 "	596.28	55 68	" " "
*Comox	140	6 "	161.17	16 08	A hélice, eaux de la C.-B.
Glenora	100	10 "	542.16	51 36	Roue à l'arrière, rivière Stikine.
City of Columbia.	Remorq	23 avril	25.63	7 08	A hélice, eaux de la C.-B.
Erie.	"	22 mai	26.74	7 16	" " "
Duchesnay.	40	14 "	276.72	30 16	Roue à l'arrière, rivière Stikine.
Agnes	Fret	5 "	22.70	6 84	A hélice, eaux de la C.-B.
Magnet.	Remorq	18 "	23.72	6 92	" " "
St. Clair	"	26 "	68.12	10 45	" " "
Iskoot	200	21 "	589.98	55 20	Roue à l'arrière, rivière Stikine.
Nagasaki	Remorq	5 "	15.13	6 20	A hélice, eaux de la C.-B.
Fraser	"	23 avril	36.20	7 88	" " "
Lois	10	7 mai	25.15	7 00	" " "
Blonde.	Remorq	24 avril	32.64	7 64	" " "
McConnell	150	31 mai	727.30	66 16	Roue à l'arrière, rivière Stikine.
Antic.	Yacht	1er juin	4.21	5 32	A hélice, Burrard-Inlet.
Edgar	50	1er "	165.13	21 20	Roue à l'arrière, rivière Fraser.
Comet	12	12 mai	85.26	11 80	A hélice, eaux de la C.-B.
James Domville.	100	6 juin	485.96	46 88	Roue à l'arrière, rivière Yukon.
Cutch	200	8 "	675.85	62 08	A hélice, Vancouver et ports du Nord
Sunbury	Remorq	8 "	37.72	8 04	" " eaux de la C.-B.
Lightning	45	9 "	556.91	52 56	Roue à l'arrière, rivière Yukon.
Fearless	Remorq	11 "	52.97	9 24	A hélice, eaux de la C.-B.
Thistle	"	16 "	2.43	5 16	" " "
Star.	"	18 "	13.50	6 12	" " "
Niagara	"	18 "	6.25	5 48	" " "
Swan	"	21 "	16.65	6 36	" " "
Burpee	Fret	22 "	9.47	5 72	Roue à l'arrière, rivière Yukon.
Cleeve	Remorq	23 "	35.94	7 88	A hélice, eaux de la C.-B.
May Queen.	"	23 "	14.10	6 12	" " "
Stranger	"	2 "	21.26	6 68	" " "
Delta.	"	23 "	14.90	6 20	" " "
Eva.	"	24 "	34.94	7 80	" " "
Marquis of Dufferin.	32	28 "	629.33	58 32	Roue à l'arrière, rivière Yukon.
Rothsay	175	28 "	553.11	52 24	" " "
Staffa	Fret	30 "	51.30	9 08	A hélice, eaux de la C.-B.
Total			10,126.97	1,114 17	

* En dehors de Burrard-Inlet, 60.

W. A. RUSSELL,
Inspecteur de bateaux à vapeur, Vancouver, C.-B.

BATEAUX à vapeur inspectés en Canada, mais enregistrés à l'étranger, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Noû du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Ocean Wave.....	150	16 avril...	724 00	65 92	A aubes, Colombie-Britannique et Puget-Sound.
Aorangi.....	170	1er juin...	4,268 06	349 44	A hélice, C. Britannique et Australie
Alliance.....		13 " ..	679 60	62 40	" " ports américains
South Portland.....	125	24 " ..	909 41	80 72	" " océan Pacifique
Mananeuse.....	220	7 " ..	1,672 09	141 76	" " "
Total	8,253 16	700 24	

W. A. RUSSELL,
Inspecteur de bateaux à vapeur, Vancouver, C.-B.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'année terminée le 30 juin 1898.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

INSPECTION DES COQUES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1898.		\$ c.	
Courseur	70	9 juillet..	160 79	20 88	Roue à l'arrière, passagers.
Mermaid.. ..	100	17 " ..	125 55	18 32	A hélices jumelles "
Hope	12	26 " ..	78 49	11 32	A hélice, remorq. "
Willapa.. ..	100	10 août...	373 09	37 84	" " "
Joan.. ..	400	6 " ..	821 21	73 68	A hélices jumelles "
Bristol	350	9 " ..	1985 15	168 64	A hélice " "
Senator	30	21 " ..	27 63	7 24	" " "
Rainbow	35	26 " ..	207 21	24 64	" " "
Belle	12	26 " ..	66 62	10 36	" remorq. "
Mamie	12	30 " ..	89 60	12 20	" " "
Islander	450	10 sept...	1495 09	127 60	A hélices jumelles "
City of Latona	17	12 août...	18 89	6 52	A hélice " "
Yosemite	400	16 sept...	1,525 03	130 00	A aubes " "
City of Nanaimo	500	4 " ..	761 37	68 80	A hélices jumelles "
Barbara Boscowitz	150	5 oct ..	269 08	29 52	A hélice " "
Mystery	20	26 sept...	64 80	10 20	" remorq. "
Etta White	15	14 oct...	97 35	12 76	" " "
Nell	25	3 nov...	207 97	24 64	A hélices jumelles, fret.
Thistle	71	29 août...	569 24	53 52	A hélice, passagers.
Tees	300	28 nov...	886 89	78 96	" " "
Danube	12	29 " ..	174 99	22 00	" " "
Maude	98	14 déc...	931 76	82 56	A aubes " "
Princess Louise	18	18 nov...	165 02	21 20	A hélice, fret.
J. L. Card					
		1899.			
Active	20	26 janv...	171 74	21 76	A hélice, remorqueur, passagers.
Robert Dunsmuir	75	5 fév...	231 75	26 56	A hélices jumelles, passagers.
Surrey	50	14 " ..	263 26	29 04	A aubes, passagers.
Chieftain	20	15 " ..	64 80	10 20	A hélice " "
Thistle	92	23 " ..	222 36	25 76	" " "
Coquitlam	75	19 " ..	256 33	28 48	" " "
Spratts Ark	13	" ..	307 88	32 64	A hélices jumelles, fret.
Lorne	20	18 mars ..	287 96	31 04	A hélice, remorqueur et passagers.
Daisy	12	22 " ..	60 10	9 80	" " "
Constance	12	17 " ..	49 52	9 00	" " "
Capilano	25	1er avril ..	231 14	26 48	" fret et passagers.
Burt	20	1er " ..	50 41	9 00	A hélices jumelles, fret et passagers.
Czar	2	" ..	152 18	20 16	A hélice, remorqueur.
Hope	12	2 " ..	78 49	11 32	" " et passagers.
Nell	60	4 " ..	207 97	24 64	A hélices jumelles, fret et passagers.
Courseur	70	5 " ..	160 79	20 88	Roue à l'arrière " "
Tepic	15	8 " ..	70 87	10 65	A hélice, remorqueur, passagers.
Gladys	60	22 mars...	211 23	24 85	Roue à l'arrière, passagers.
Bon Accord	35	22 " ..	81 15	11 72	" " "
Transfer	120	22 " ..	264 16	29 12	" " "
Hamlin	100	25 avril ..	514 91	49 20	" " "
Caledonia	150	26 " ..	569 06	53 52	" " "
Ogilvie	200	30 " ..	741 02	67 28	" " "
		1898.			
R. P. Rithet	81	15 oct....	816 69	73 36	" " "
		1899.			
Alert	12	3 mai....	43 81	8 52	A hélice, remorq. "
Sadie	25	3 " ..	49 30	8 92	" " "
Stikine chief	200	5 " ..	846 74	75 76	Roue à l'arrière "

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de la Colombie-Britannique—*Fin.*INSPECTION DES COQUES—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Comox.....	140	6 mai....	101 17	16 08	A hélice, passagers.
Chehalis.....	15	3 avril...	53 75	9 32	" remorq., passagers.
Strathcona.....	200	7 mai....	596 28	55 68	Roue à l'arrière "
Victorian.....	200	7 "....	716 39	65 28	" " "
Glenora.....	100	10 "....	524 15	51 36	" " "
Lois.....	10	11 "....	25 15	7 09	A hélice, remorq. "
Comet.....	12	12 "....	85 26	11 80	" " " "
Duchesnay.....	40	15 "....	276 72	30 16	Roue à l'arrière "
Casco.....	150	17 "....	589 73	58 20	" " "
		1898.			
Florence.....	140	25 mai....	59 44	9 80	" " "
Katie.....	145	25 "....	46 00	8 68	A hélice.
		1899.			
Iskoot.....	200	21 mai....	589 98	55 20	Roue à l'arr., fret et passagers.
McConnell.....	150	28 "....	728 50	66 16	" " " "
Lapwing.....	30	30 "....	150 73	20 08	A hélice " " "
Cutch.....	200	8 juin....	675 85	62 08	" " " "
Columbian.....	200	3 "....	716 42	65 28	Roue à l'arr. " " "
Charmer.....	500	20 "....	1,044 41	91 52	A hélice " " "
James Domville.....	100	8 "....	485 96	46 88	Roue à l'arr. " " "
Lightning.....	45	9 "....	556 91	52 56	" " " "
Canadian.....	200	11 "....	716 42	65 28	" " " "
Beaver.....	150	14 "....	545 44	51 60	" " " "
Edgar.....	50	19 mai....	165 13	21 20	" " " "
Rothsay.....	175	28 juin....	553 11	52 24	" " " "
Marquis of Dufferin.....	32	28 "....	629 33	58 32	" " " "

R. COLLISTER,
Inspecteur de coques.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés en Canada et enregistrés ailleurs, pour l'exercice terminé
le 30 juin 1898.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

INSPECTION DES COQUES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Amur	252	3 mars ..	907·17	80 56	A hélice, anglais, passag., ports du nord.
Centennial.....	475	7 " ..	2,075·24	174 00	" danois " "
Ning Chow.....	574	9 " ..	2,707·74	224 64	" anglais " "
Farallon.....	108	28 " ..	709·96	68 00	" Etats-Unis " "
Evangel.....	40	19 " ..	164·89	21 20	" " " ports du Sound.
City of Seattle.....	592	29 " ..	1,411·05	120 88	" " " ports du nord.
Ocean Wave.....	150	16 avril..	724·40	65 92	A aubes " " ports du Sound.
Elwood.....	100	22 " ..	510·44	48 80	Roue à l'arr. " " riv. Stikine.
City of Kingston...	500	6 mai.....	1,117·40	97 36	A hélice " " ports du Sound.
Queen.....	402	30 avril..	2,727·80	226 24	" " " ports du nord.
Al-Ki.....	168	8 mai.....	1,259·44	108 72	" " " "
Cottage City.....	273	14 " ..	1,885·11	158 80	" " " "
Walla Walla.....	401	19 " ..	3,069·78	253 60	" " " San-Francisco,
Tordenskjold.....	444	25 " ..	1,186·08	102 88	" norvégien " ports du nord.
Umatilla.....	400	26 " ..	3,069·76	253 60	" Etats-Unis " San-Francisco.
Aorangi.....	170	1er juin..	4,268·06	349 44	" anglais " Australie.
Mananeuse.....	220	6 " ..	1,672·09	141 76	" " " ports du nord.
Brixham.....	143	8 " ..	900·27	80 00	" Etats-Unis " "
North Pacific.....	200	13 " ..	488·73	47 12	A aubes " " ports du Sound.
South Portland.....	125	24 " ..	909·41	80 72	A hélice " " ports du nord.
Progresso.....	238	13 " ..	1,919·13	161 52	" " " "
City of Topeka.....	150	30 " ..	1,057·29	92 56	" " " "

R. COLLISTER,
Inspecteur de coques.

BATEAUX à vapeur inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898.

DIVISION DU MANITOBA, KÉWATIN, ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

INSPECTION DES CHAUDIÈRES, MACHINES ET COQUES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.		Observations.
					\$ c.	
		1898.				
Gem		15 sept.	11 08	5 88		A hélice, remorqueur, lac des Bois.
Hudson Bay Messenger		10 "	5 29	5 40	"	" " "
Delia		Non émis.	12 52	6 04	"	" " "
Keenora		14 août.	486 34	46 88	"	passagers et fret, lac des Bois et rivière La Pluie.
Princess		13 "	7 83	5 64	"	remorq., lac des Bois et rivière La Pluie.
City of Alberton	40	17 "	67 72	10 44		A hélice, passagers et fret, lac La Pluie.
Maple Leaf		18 "	75 08	11 00	"	" " "
William Cross		Non émis.	21 66		"	remorqueur, lac Manitoba.
Widgeon		6 sept.	2 29	5 16	"	" lac des Bois.
Chieftain		8 "	36 26	7 88	"	" " "
Clipper		9 août.	52 95	9 24	"	passagers et fret, lac des Bois.
Victoria		22 juillet. .	22 69	6 84	"	remorqueur de pêche, lac Manitoba.
Isabel		22 "	60 90	9 88	"	fret, lac Manitoba.
		1899.				
Kennina	39	20 avril. .	41 86	8 36	"	passager, P.-du-Rat et Kéwatin.
Phantom	39	21 "	55 86	9 48	"	" " "
Shamrock	40	21 "	79 84	11 40	"	passagers et fret, Portage-du-Rat et Fort-Francois.
Keenora	520	23 "	486 34	46 88	"	passagers et fret, Portage-du-Rat et Fort-Francois.
Lotta S.	20	25 "	48 03	8 84	"	passagers et fret, lac des Bois.
Gordon M.		26 "	3 01	5 24	"	remorqueur, rivière Winnipeg.
Elna Brydges	40	13 mai.	176 05	22 08	"	passagers et fret, Portage-du-Rat et Fort-Francois.
Clipper	30	14 "	52 95	9 24	"	passagers et fret, lac des Bois.
Rambler	30	14 "	25 83	7 08	"	" " "
Catherine S.	35	10 "	66 60	10 36	"	" " "
Queen		13 "	31 64	7 56	"	remorqueur " " "
Ethel		13 "	20 20	6 60	"	" " " "
Cruiser		9 "	26 92	7 24	"	" " " "
Keewatin		9 "	41 25	8 28	"	" " " "
D. L. Mather		9 "	103 32	13 24	"	" " " "
Regina	15	11 "	6 78	5 56	"	passag. et remorq. " " "
Minnetonka		13 "	68 34	10 44	"	remorqueur " " "
Monarch		Non émis.	167 64			A aubes, lac des Bois.
Nora	30	12 mai.	20 23	6 60		A hélice, passagers et fret " " "
Gem		13 "	11 08	5 88	"	remorqueur " " "
Spray		13 "	8 98	5 72	"	" " " "
C. W. Vanhorn	25	14 "	59 91	9 80	"	passagers et fret " " "
City of Selkirk	65	7 "	457 82	44 64	"	" " lac Winnipeg.
Angler		7 "	16 16	6 28	"	remorq. de pêche " " "
Fisherman		7 "	44 22	8 52	"	" " " "
Miles		7 "	63 04	10 04	"	" " " "
Aurora		7 "	224 50	23 00		A aubes, remorqueur " " "
Premier	60	7 "	413 99	41 12		A hélice, passagers et fret " " "
Frank Burton		7 "	52 00	9 16	"	remorq. de pêche " " "
Sultana		Non émis.	357 55		"	fret " " "
Ideal		7 mai.	53 92	9 32	"	remorq. de pêche " " "
Lady Ellen		7 "	18 87	6 52	"	" " " "
Ogema		7 "	62 05	9 96	"	remorqueur " " "
Red River	Deck 20	7 "	165 74	21 28	"	passagers et fret " " "
Lady of the Lake	50	7 "	201 43	24 16	"	" " " "
Millie Howell		8 "	24 11	6 95	"	remorq. de pêche " " "
Uncle Sam		Non émis.	7 79		"	fret et remorq., riv. McKenzie.
Alpha		"	7 50		"	" " riv. d. l'Esclave.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de Kéwatin, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest—*Fin.*

INSPECTION DES CHAUDIÈRES, MACHINES ET COQUES—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1899.		\$ c.	
Sparrow.....		Non émis.	49 28	A hélice, pass. et fret, riv. McKenzie
Garden City.....		"	94 07	Roue à l'arrière " "
Minnehaha.....		"	9 85	" " " "
Daisy Bell.....		"	7 65	" " riv. Athabasca
St. Joseph.....		"	25 91	A aubes, fret, rivière de l'Esclave.
Graham.....		"	359 48	Roue à l'arrière, fret, riv. de l'Esclave
Total.....		"	5,697 13	577 11	

GEO. P. PHILLIPS,

Inspecteur de bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur non inspectés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1898

DIVISION DE KÉWATIN, MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Observations. Cause de la non-inspection et classe du bateau
Empress	129 28	73 43	A être inspecté ; à hélice, remorqueur.
Mary Hatch	121 18	82 40	" " "
Daisy Moore	31 16	21 19	" " "
Sunbeam	2 86	1 94	" " "
Rover	7 82	5 32	" " "
Pastime	4 00	2 82	" " "
Elenore	1 97	1 34	" " "
Squaw	21 60	17 73	" " "
Josie	12 42	6 96	" " "
Sultana	3 35	2 83	" " "
May	11 08	7 20	" " "
Jenny Lind	5 81	4 37	" " "
Heather Bell	21 18	14 40	" " "
Mikado	24 92	16 86	" " "
Sport	16 26	11 64	" " "
Beaver	13 42	11 10	" " "
Orval	3 79	2 45	" " "
Agnes	5 30	3 60	" " "
Lily	1 61	1 01	" " "
Undine	9 46	6 44	" " "
Water Witch	2 21	1 49	" " "
Alma T.	15 78	10 73	" " "
Ethel Banning	37 54	25 53	Pas en service " "
Caro	14 47	9 84	A être inspecté " "
Ida	18 57	12 63	Pas en service " "
Keewatin	15 03	11 09	A être inspecté " "
Ripple	9 83	6 19	" " "
Harry Montgomery	3 65	2 91	Pas en service " "
Hazel	7 52	5 11	" " roue à l'arrière.
Assiniboine	102 02	96 37	" " "
William Whyte	17 81	12 34	A être inspecté ; à hélice, remorqueur.
Una	19 42	11 50	" " roue à l'arrière.
Widgeon	7 95	1 09	" " à hélice, remorqueur.
Mocking Bird	38 02	25 85	" " "
Kate Marks	54 15	43 01	" " "
Mary Ann	86 86	57 00	" " "
Salty Jack	44 62	28 24	" " "
Georgina	43 78	29 78	" " "
Jas. Mayhew	16 94	5 30	" " "
Zena	6 66	5 00	" " "
Zephyr	19 27	11 25	" " yacht de plaisance.
Arcadia	23 16	15 57	" " à hélice, remorq. de pêche.
Ida	19 37	13 57	" " "
Fida	2 37	1 89	" " "
Miota	34 95	23 77	" " "
Clara	11 51	7 83	" " "
Maud C.	5 16	3 25	" " "
Siskiwett	47 17	34 27	" " "
Brothers	17 50	11 90	" " "
Minnehaha	2 42	0 64	" " "
Mountain Bell	Non inspecté ..	" " "	" " "
Athabasca	166 73	25 58	Pas en service ; roue à l'arrière.
North-West	425 00	305 00	" " "
Northern Bell	6 79	3 85	A être inspecté ; à hélice, remorqueur.
Annie Mc	13 42	11 10	" " "
Dolphin	12 63	8 59	" " "
Josie	25 04	16 88	" " "
Total	1,843 79	1,190 97	

GEO. P. PHILLIPS,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construite, ou et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Che-vaux-vapeur.	Classe.	Bois, fer ou acier.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Gem	1-63	A hélice.....	Bois.....	9	6	Port-Sidney	Remorqueur, lac à Huntsville.
Stiletto.....	1-2	"	"	14	10	Havre de Victoria.....	" baie Georgienne.
Charley M.....	8-16	"	"	37	25	Gravenhurst.....	Yacht, lacs Muskoka.
Ethel May.....	1-2	"	"	13	9	Mortimer's-Point.....	" "
Hugh S.....	10-66	"	"	24	16	Collingwood.....	Remorqueur de pêche, baie Georgienne.
Agnes.....	1-87	"	"	14	10	Toronto.....	Passagers, lac Simcoe.
Mable G.....	2-8	"	"	10	8	Penetang.....	Yacht, baie Georgienne.
Roy	53	"	"	6	4	Havre de Victoria.....	" "
Constance.....	4-26	"	"	42	29	Gravenhurst.....	Passagers, lacs Muskoka.
Maple Leaf.....	1-63	"	"	12	8	Toronto.....	" "
	33-94			181	125		

JAMES JOHNSON,
Toronto.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898 ; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construite, où et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	Bois, fer ou acier.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Winnie.....	2-13	A hélice.....	Bois.....	14	9	Pike-Bay.....	Lac Huron, remorqueur.
Lizette May.....	2-13	".....	".....	18	12	Goderich.....	" " de pêche.
C. M. Bowman.....	33-38	".....	".....	88	60	Port-Elgin.....	" "
Mary R.....	10-80	".....	".....	44	30	Port-Colborne.....	Canal Welland, remorqueur.
Island Belle.....	4-80	".....	".....	31	21	Toledo, Ohio.....	Lac Huron "
Heward McMaugh.....	10-80	".....	".....	42	29	Sainte-Catherine.....	Canal Welland "
Brockville.....	13-50	".....	".....	191	88	Toronto.....	Fleuve Saint-Laurent, passagers.
Magnolia.....	56-53	".....	".....	367	191	Midland.....	Baie Georgienne et lac Huron, remorqueur.
Mimitaga.....	28-27	".....	".....	73	29	".....	" " "
Scotia.....	1-66	".....	".....	13	9	Glasgow, G.-B.....	Amherstburg et environs, passagers.
	164-00			881	478		

JOHN DODDS,
Toronto.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, où et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Che-vaux-vapeur.	Classe.	Bois, fer ou acier.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Priscilla.....	8 60	A hélice.....	Bois.....	20 47	13 72	Kingston.....	Yacht de plaisance.
Illecillewaet.....	1 63	"	"	15 69	9 59	Brockville.....	"
Esturion.....	38 50	A aubes.....	"	139 39	84 97	Bobcaygeon.....	Passagers, comtés de Victoria et Peterboro.
Kilbernie.....	1 20	A hélice.....	"	15 23	9 63	Alexandria-Bay, N.-Y.....	Yacht de plaisance.
Shocraft.....	2 13	"	"	26 83	12 49	Ogdensburg, N.-Y.....	Remorqueur, fleuve Saint-Laurent.
Lee.....	1 40	"	"	8 73	7 28	Kingston, Ont.....	Yacht de plaisance.
Skylark.....	18 13	"	"	43 29	26 69	Brooklyn, N.-Y.....	"
Madge.....	1 40	"	"	9 49	6 46	Belleville.....	"
Robinaut.....	28 16	"	"	191 84	Passagers, Montréal et Valleyfield.
	101 15			470 96	170 83		

THOS. P. THOMPSON.

Inspecteur de bateaux à vapeur.

TABEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, où et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Che-vaux-vapeur.	Classe.	Bois, fer ou acier.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Stranger.....	4-3	A hélice.....	Bois	49-58	32-19	Hammond's-Point, N.-Y. . .	Montréal et Valleyfield, passagers.
Wm. Davis.....	8-5	"	Acier.....	40-23	27-36	Montréal.....	Fleuve Saint-Laurent "
Victoria.....	48-00	A anbes.....	"	187-58	98-51	Pembroke.....	Pembroke et Des-Joachins, passagers.
White Star.....	40-8	"	"	450-91	228-52	Montréal.....	Toronto et Grimstly-Park "
12 4 Tjastle.....	83	A hélice.....	Bois.....	4-86	2-44	Hull.....	Lac Deschênes, yacht de plaisance.
Chummy.....	2-13	"	"	5-37	3-76	"	Rivière Ottawa "
Hector.....	12-3	"	"	20-64	14-04	Sorel.....	Fleuve Saint-Laurent, remorqueur.
Gracie.....	1-2	A anbes..	"	9-43	5-94	Lachine.....	" passagers.
Dredge No. 6.....	3-3	Drag. à euill.	"	100-00	Canal Soulanges.....	" dragueur.
	121-86			868-60	412-76		

WM. LAURIN,
LOUIS ARPIN.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898, leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construite, où et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	Bois, fer ou acier.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Orleans.....	48·16	A hélice...	Acier.....	269·33	185·14	Lévis, 1898.....	Passeur, Québec et île d'Orléans.
Alleghany.....	1·2	"	Bois.....	4·53	5·08	Sorel, 1898.....	Yacht de plaisance, rivière Sorel.
Jubilee.....	2·13	"	"	24·78	16·85	" 1897.....	"
Nile.....	21·28	"	"	27·52	18·71	" 1894.....	"
Marie Josephine.....	20·09	"	"	117·43	79·85	Rivière-du-Loup, 1891.....	Goélette à vapeur de sauvetage, changée ses voiles pour la vapeur.
				443·59	301·63		

JOS. SAMSON, inspecteur de machines et de chaudières.

PIERRE D. BRUNELLE, inspecteur de coques.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898 ; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construite, où et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Che-vaux vapeur.	Classe.	Bois, fer ou acier.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Beaver	13-50	A hélice.....	Bois	84-73	57-62	Canning, N.-E.....	Fret et passagers, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.
Willfred C.....	16-60	"	"	99-26	48-24	Yarmouth, N.-E.....	Fret et passagers, Yarmouth et la côte.
Gertrude M.....	13-50	"	"	47-58	25-21	Liverpool, N.-E.....	Bateau de pêche " "
Mary Jane.....	9-63	"	"	26-86	17-58	Noank, E.-U.A.....	" " Halifax et la côte.
Petrel.....	0-75	"	"	6-36	4-31	Halifax, N.-E.....	Passagers, havre d'Halifax.
Falmouth.....	16-66	"	Acier	43-03	29-27	New-Glasgow, N.-E.....	Remorqueur, rivière Avon.
	70-64			300-82	182-23		

JOHN P. ESDAILE,

Inspecteur de bateaux à vapeur, Halifax, N.-E.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898 ; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, où et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	Bois, fer ou acier.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Edith	12·0	A hélice	Bois.....	21·55	14·65	Chatham, N.-B.....	Remorqueur, rivière Miramichi.
Irene.....	6·0	"	"	10·32	7·02	"	"
Mariette.....	1·8	"	"	7·04	4·79	"	Yacht
Jubilee.....	6·0	"	"	16·52	11·24	"	Remorqueur et à bateau de pêche, riv. Miramichi.
St. George.....	44·9	A aubes	"	277·78	175·01	"	"
Victoria.....	53·3	"	"	1,001·93	631·22	Saint-Jean, N.-B.....	Passagers, rivières Saint-Jean.
Nellie H.....	1·8	A hélice	"	7·52	5·12	Chatham, N.-B.....	Bateau de pêche, côte.
Nautlius.....	10·6	"	"	26·58	18·07	New-York, E.-U.A.....	Yacht, Sainte-Croix, rivière et côte.
Frances	12·7	"	"	26·34	17·91	Chatham, N.-B.....	Remorqueur et passagers, rivière Miramichi.
	149·1			1,395·58	885·03		

W. L. WARING,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

TABEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, où et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	Bois, fer ou acier.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Hamlin.....	17 00	Route à l'arr.	Bois.....	514 91	323 40	Vancouver.....	Rivière Stikine, fret et passagers.
Caledonia.....	17 00	"	"	569 06	358 52	Victoria.....	"
Ogilvie.....	17 00	"	"	741 92	453 46	Vancouver.....	"
Stikine Chief.....	19 27	"	"	846 74	577 62	"	"
Strathcona.....	17 00	"	"	596 28	375 66	New-Westminster.....	"
Victorian.....	15 00	"	"	716 39	455 15	Victoria.....	"
Glenora.....	13 00	"	"	542 15	341 57	Tacoma, E.-U.....	"
Duchésnay.....	9 60	"	"	276 72	184 34	Vancouver.....	"
Casco.....	17 00	"	"	589 73	363 74	Victoria.....	"
Iskoot.....	"	"	"	589 98	356 09	New-Westminster.....	"
Star.....	2 1	Helice, rem.	"	13 50	9 18	Seattle, Wash.....	Rivière Fraser, service des homarderies.
McConnell.....	17 00	Route à l'arr.	"	728 50	444 53	Vancouver.....	Rivière Stikine, fret et passagers.
Lapwing.....	3 3	A helice.	"	130 73	98 18	Victoria.....	Éaux de la Colombie-Britannique, fret.
Columbian.....	15 00	Route à l'arr.	"	716 42	455 15	Vancouver.....	Rivière Stikine, fret et passagers.
James Donville.....	42 66	"	"	485 96	293 50	New-Westminster.....	"
Lightning.....	13 00	"	"	556 91	350 86	Victoria.....	Rivière Yukon
Canadian.....	"	"	"	716 42	455 15	"	"
Beaver.....	13 00	"	Acier.....	545 44	343 50	"	"
Rothsay.....	17 00	"	Bois.....	533 11	348 46	New-Westminster.....	Rivière Fraser
Marquis of Dufferin.....	17 00	"	"	629 33	374 34	Vancouver.....	Furard-Inlet, rivières Fraser, Stikine et Yukon, fret et passagers.
Tyrrall.....	42 3	A helice.....	Composé.....	678 26	408 08	"	"
Willapa.....	2 1	"	Bois.....	373 09	245	Astoria, E.-U.....	Côte de la Colombie-Britannique, fret et passagers.
City of Latona.....	8 9	"	"	18 89	12 01	Seattle, E.-U.....	Lac Harrison, fret et passagers.
Hong Kong.....	15 5	Route à l'arr.	"	35 76	24 68	New-Westminster.....	Eaux de la Colombie-Britannique, fret.
Ethel Ross.....	6 4	A helice.....	"	82 05	51 70	Kamloops.....	Lac Kamloops, fret.
Bonanza.....	5 4	"	"	28 19	19 45	New-Westminster.....	Rivière Fraser, service des homarderies.
J. L. Card.....	11 2	Helices jum.	"	109 04	74 15	Victoria.....	Côte de la Colombie-Britannique, fret.
Selkirk.....	9 6	A helice.....	"	165 02	112 22	New-Westminster.....	"
Reindeer.....	17	Route à l'arr.	"	141 63	86 47	Victoria.....	"
Nobleman.....	"	"	"	357 84	234 80	"	Rivière Yukon, fret et passagers.
"	"	"	"	589 98	356 09	"	"
				13,656 95	8,567 05		

R. COLLISTER, inspecteur de coques.

F. A. THOMSON, inspecteur de chaudières.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898 ; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, où et comment ils ont été employés

DIVISION DE KÉWATIN, DU MANITOBA ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Nom du vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	Bois, fer ou acier.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Wrigley	4-8	A hélice.	Bois	130-79	93-12	Fort-Smith	Fret, riv. McKenzie et de l'Esclave, lac de l'Esclave.
Graham	9-6	R. à l'arrière	"	359-48	231-80	Fort-Chippewyan	" rivières de l'Esclave et Athabasca
Sparrow	6-3	A hél. jum.	Composition	49-28	27-90	Athabasca-Landing	Passagers et fret, riv. McKenzie et lac de l'Esclave.
Alpha	3-3	A hélice.	Bois	7-50	4-96	"	Remorqueur, rivières de l'Esclave et Athabasca.
Uncle Sam	1-66	Acter	Bois	7-97	5-27	"	et fret, McKenzie.
Joste	1-66	A anbes.	Acter	25-04	16-88	Prince-Albert	Fret, rivière Saskatchewan.
Northern Bell	1-2	A hélice.	Bois	8-03	4-00	"	" et remorqueur, rivière Saskatchewan.
Garden City	1-2	R. à l'arrière	"	6-78	7-01	"	"
Minnehaha	.83	"	"	9-47	7-49	"	"
Daisy Bell	.53	"	"	9-85	7-65	"	"
St. Joseph	1-66	A anbes.	"	25-91	14-91	Fort-Chippewyan	" rivières de l'Esclave et Athabasca
Empire	3	A hélice.	"	3-70	1-70	Athabasca-Landing	" " " et McKenzie.
St. Alphonse	2-01	"	"	24-94	15-30	Fort-Smith	" " " et McKenzie.
William Cross	1-2	"	"	21-66	16-31	Lac Manitou	" et remorqueur, lac Manitou.
Undine	1-2	"	Composition	9-46	6-44	Toronto	" " lac des Bois.
Princess	2-7	"	"	7-83	3-63	Portage-du-Rat	Remorqueur, lac des Bois.
City of Alberton	3-3	"	Bois	67-72	42-03	Fort-François	Passagers, lac LaPluie.
Orval	.3	"	"	3-70	2-45	Portage-du-Rat	Remorqueur, lac des Bois.
Lily	.3	"	"	1-61	1-01	"	" " " "
Clipper	8-13	"	Composition	52-95	32-43	"	Passagers et remorqueur, lac des Bois.
Hudson Bay Messenger	1-63	"	"	5-29	3-01	Toronto	Remorqueur, lac des Bois.
Delia	.83	"	Bois	12-52	9-67	Portage-du-Rat	Passagers et fret, Portage-du-Rat et Fort-François.
Keenora	38-6	"	Acter	486-34	335-15	"	Remorqueur, lac des Bois.
Gem	1-6	"	Bois	11-08	7-12	"	"
Cruiser	1-2	"	"	26-92	15-56	Kéwatin	"
				1,383-30	915-12		

GEO. P. PHILLIPS,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

LISTE des bateaux à vapeur perdus, désemparés et désarmés comme impropres au service en Canada pendant l'exercice terminé le 30 juin 1898, et où et à quoi employés

DIVISION D'ONTARIO-OUEST.

Nom du vapeur.	Où et comment employé en dernier lieu.	Tonnage brut.	Classe du bateau et pourquoi impropre au service.
Eurydice.....	Lac Ontario, passagers.....	596	A aubes, coque impropre au service.
Ontario.....	Sarnia à Duluth, passagers.....	1,338	A hélice " " "
Ruby.....	Lac Érié, remorqueur de pêche.	72	" " " "
Joe Mac.....	Canal Welland, remorqueur...	44	" " " "
Mary of Port Stanley...	Rivière Sydenham " "	4	" chaudière et machine enlevées.
Dominion of Chatham...	" de la Thames " "	138	" " " "
Thames.....	" " passagers..	82	R. à l'arrière " " "
Edith May.....	Lac Muskoka, passagers.....	45	A hélice " " "
Athena.....	Lac Ontario, yacht.....	18	" incendié.
Osprey.....	Baie Georgienne, remorqueur..	39	" " " "
Messenger.....	Rivière Sydenham " "	15	" chaudière condamnée.
Grace Darling.....	" Détroit et St-Clair, remq..	26	" " "
		2,417	

JAMES JOHNSTON,

JOHN DODDS,

Inspecteurs de bateaux à vapeur, Toronto.

LISTE des bateaux à vapeur perdus, désemparés et désarmés, etc.—*Suite.*

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Nom du vapeur.	Où et comment employé en dernier lieu.	Tonnage brut.	Classe du bateau et pourquoi impropre au service.
Bella Fair.....	Remorqueur, comtés de Victoria et Peterborough.....	6'60	A hélice, coque usée.
Echo.....	Yacht de plaisance.....	6'06	" " "
Esturian.....	Passagers, comtés de Victoria et Peterborough.....	118'36	A aubes " "
Sunbeam.....	Remorqueur, lac du Riz.....	13'43	A hélice " "
		144'45	

THOS. P. THOMPSON,

Inspecteur de bateaux à vapeur.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

LISTE des bateaux à vapeur perdus, désemparés ou désarmés, etc.—*Suite.*

DIVISION DE MONTRÉAL.

Nom du vapeur.	Où et comment employé en dernier lieu.	Tonnage brut.	Classe du bateau et pourquoi impropre au service.
Monitor	Lac Deschênes, remorqueur....	333·00	A aubes, impropre au service.

WM. LAURIE,
Inspecteur de bateaux à vapeur.

LISTE des bateaux à vapeur perdus, désemparés ou désarmés, etc.—*Suite.*

DIVISION DE QUÉBEC.

Nom du vapeur.	Où et comment employé en dernier lieu.	Tonnage brut.	Classe du bateau et pourquoi impropre au service.
Orleans	Québec et île d'Orléans, passeur.	181	A hélice, bois, coque hors de réparat.
St. Anne	Chicoutimi et Ste-Anne, passeur	18	A aubes " " " "
Patrick Murphy	Port de Québec, remorqueur....	10	A hélice " désemparé. "
		209	

JOS. SAMSON,
Inspecteur de machines et de chaudières.

PIERRE D. BRUNELLE,
Inspecteur de coques.

LISTE des bateaux à vapeur perdus, désemparés ou désarmés etc.—*Suite.*

DIVISION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom du vapeur.	Où et comment employé en dernier lieu.	Tonnage brut.	Classe du bateau et pourquoi impropre au service.
Clipper	Remorqueur, Digby et la côte..	29 85	Perdu, abordage.
May Flower.....	Bateau de pêche, havre Shag et Pointe à l'Ours.....	5 92	" échoué.
May Queen.....	Passagers, lacs Bras d'Or ...	142 09	Incendié pendant qu'il était dégréé
Bermuda.....	Fret et passagers, étranger.....	1,284 37	Vendu à l'étranger.
		1,462 23	

JOHN P. ESDAILE,

*Inspecteur de bateaux à vapeur, Halifax, N.-E.*LISTE des bateaux à vapeur perdus, désemparés ou désarmés, etc.—*Suite.*

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom du vapeur.	Où et comment employé en dernier lieu.	Tonnage brut.	Classe du bateau et pourquoi impropre au service.
Nakusp.....	Rivière Colombie, passagers et fret.....	1,083 13	Incendié, perte totale.
Iskoot.....	Allant à la rivière Stikine.....	589 98	Passagers, échoué, perte t tale.
Caledonia.....	Rivière Skeena.....	353 82	" désemparé.
		2,026 93	

J. A. THOMSON,

*Inspecteur de bateaux à vapeur, Victoria, C.-B.*LISTE des bateaux à vapeur perdus, désemparés ou désarmés, etc.—*Suite.*

DIVISION DE KÉWATIN, DU MANITOBA ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Nom du vapeur.	Où et comment employé en dernier lieu.	Tonnage brut.	Classe du bateau et pourquoi impropre au service.
Wrigley.....	Rivière McKenzie, bat. à fret..	90 04	A hélice, coque condamnée.
Grahame.....	Rivière de l'Esclave, bat. à fret.	332 18	Roue à l'arrière, coque condamnée.
Cruiser.....	Lac des Bois, remorqueur.....	11 59	A hélice, coque condamnée.
Maple Leaf.....	Lac LaPluie, passagers et fret..	75 08	" coque convertie en barge.
		508 89	

GEO. P. PHILLIPS,

Inspecteur de bateaux à vapeur.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

LISTE des certificats d'aptitude accordés aux mécaniciens de bateaux à vapeur, pour
l'exercice terminé le 30 juin 1898.

Numéro du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Classe.	Adresse.	Où examiné.	Honoraires.	
						\$	c.
1897.							
2077	12 juillet.	Michael John Barrett.	4e classe.	Vancouver, C.-B.	Victoria	5	00
2078	13 "	Joseph Harris Daball.	Temporaire.	Parry-Sound, Ont.	Parry-Sound	2	00
2079	13 "	Albert L. Nickerson.	"	Midland, Ont.	Midland	2	00
2080	13 "	Geo. Morris Beachor.	"	Brockville, Ont.	Brockville	2	00
2081	13 "	Joseph Harris Daball.	4e classe.	Parry-Sound, Ont.	Parry-Sound	5	00
2082	14 "	George Dixon.	4e "	Vancouver, C.-B.	Victoria	5	00
2083	14 "	Benj. J. Richmond.	3e "	Port-Arthur, Ont.	Port-Arthur	5	00
2084	14 "	Ransom H. Richmond.	3e "	"	"	5	00
2085	14 "	Edward Hill.	Temporaire.	"	Wabigoon	2	00
2086	19 "	James Thomas Eldridge.	"	"	Rat-Portage	2	00
2087	19 "	Wm. P. Johnstone.	"	Wabigoon, Ont.	Wabigoon	2	00
2088	19 "	Geo. René des Cotret.	4e classe.	Montréal, Qué.	Montréal	5	00
2089	19 "	Arthur Reid.	4e "	"	"	5	00
2090	21 "	Marshall A. Putney.	Temporaire.	North-Hatley, Ont.	"	2	00
2091	23 "	John Mowat.	3e classe.	Vancouver, C.-B.	Victoria	5	00
2092	23 "	Arthur McCann.	Temporaire.	Wallace, N.-E.	Wallace	2	00
2093	9 août.	Daniel O'Donnell.	"	Belleville, Ont.	Belleville	2	00
2094	9 "	William O'Mara.	"	Smith's-Falls, Ont.	Smith's-Falls	2	00
2095	9 "	John Edward Ball.	"	Cresare, Ont.	Lindsay	2	00
2096	9 "	Timothy Whitred.	"	Hastings, Ont.	Hastings	2	00
2097	9 "	George A. Oustrout.	"	Montréal, Qué.	Lac des Quinze	2	00
2098	9 "	George M. Crawford.	3e classe.	Pictou, N.-E.	Halifax	5	00
2099	16 "	James Sidney Smith.	Temporaire.	Savanne, Ont.	Savanne	2	00
2100	18 "	Helgi Sveinsson.	4e classe.	Selkirk, Man.	Selkirk	*	
2101	30 "	George Hanelin.	3e "	Chumplain, Qué.	Québec	5	00
2102	30 "	John T. Nickerson.	3e "	Liverpool, N.-E.	Halifax	5	00
2103	30 "	William Beazley.	4e "	Dartmouth, N.-E.	"	5	00
2104	30 "	Wm. Washington Beach.	Temporaire.	Kippewa, Qué.	Turtle Portage	2	00
2105	8 sept.	Wm. Wotherspoon.	"	Cornwall, Ont.	Kingston	2	00
2106	22 "	Claude O. Osborne.	3e classe.	Vancouver, C.-B.	Victoria	5	00
2107	22 "	Joseph A. Sanson.	4e "	Village de Bienville, Qué.	Québec	5	00
2108	23 "	Almond Stevens.	Temporaire.	Westport, Ont.	Kingston	2	00
2109	24 "	Charles E. Maddams.	4e classe.	Walkerville, Ont.	Windsor	5	00
2110	1er oct.	Alex. Anderson.	Temporaire.	Halifax, N.-E.	Halifax	2	00
2111	1 "	Wm. Albert McKay.	3e classe.	Summerside, I.P.-E.	St-Jean, N.-B.	*	
2112	1 "	Arthur Martin.	4e "	Village de Bienville, Qué.	Québec	5	00
2113	5 "	John W. Johnston.	Temporaire.	Chester, N.-E.	Halifax	5	00
2114	4 "	Louis J. A. Blanchet.	4e classe.	Québec.	Québec	2	00
2115	12 "	Fred. Orlando Dow.	Temporaire.	Kalso, C.-B.	Victoria	2	00
2116	12 "	Duncan J. McGillivray.	"	"	"	2	00
2117	13 "	Patrick Deveney.	"	Belleville, Ont.	Kingston	2	00
2118	15 "	Henry Naas.	3e classe.	Lunenburg, N.-E.	Halifax	5	00
2119	20 "	David H. Judd.	Temporaire.	Lac Mégantic, Qué.	Québec	2	00
2120	21 "	George Stevens.	3e classe.	Napanee, Ont.	Kingston	5	00
2121	23 "	Joseph H. McNeill.	1re classe, R. U.	Charlottetown, I.P.-E.	Halifax	5	00
2122	23 "	Alex. Rondeau.	3e classe.	Sorel, Qué.	Sorel	*	
2123	26 "	James McRoberts.	3e "	Kéwatin, Ont.	Port.-du-Rat.	5	00
2124	1er nov.	Samuel Mack.	4e "	Spanish-River, Ont.	Spanish-River	5	00
2125	10 "	Wm. Seney.	Temporaire.	Parry-Sound, Ont.	Toronto	2	00
2126	13 "	Samuel R. Roberts.	4e classe.	Vancouver, C.-B.	Victoria	5	00
2127	13 "	John Bolton.	2e "	Kingston, Ont.	Kingston	5	00
2128	13 "	Thomas C. Walker.	3e "	Vancouver, C.-B.	Victoria	5	00
2129	13 "	Neville R. Preston.	3e "	Westminster, C.-B.	"	5	00
2130	15 "	Joseph Ladds.	2e "	Windsor, Ont.	Toronto	5	00
2131	30 "	Robert Steel.	2e classe, R. U.	Victoria, C.-B.	Victoria	5	00
2132	30 "	John Leonard.	Temporaire.	St-Jean, N.-B.	St-Jean, N.-B.	2	00
2133	4 déc.	Clarence Arthur.	4e classe.	Vancouver, C.-B.	Victoria	5	00
2134	9 "	George Edwards.	Temporaire.	Annapolis, N.-E.	Halifax	2	00
2135	13 "	Marshall Graham.	4e classe.	New-Glasgow, N.-E.	"	5	00
2136	13 "	James Aubrey Crane.	4e "	Lunenburg, N.-E.	"	5	00

* Second examen.

LISTE des certificats d'aptitude accordés aux mécaniciens de bat. à vapeur, etc.—*Suite.*

Numéro du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Classe.	Adresse.	Où examiné.	Honoraires.
	1898.					¢ c.
2137	4 janv...	David Roberts.....	4e classe.....	Vancouver, C.-B.....	Victoria.....	5 00
2138	4 "	Geo. W. Brown.....	4e "	Victoria, C.-B.....	".....	5 00
2139	4 "	Robert Wm. Ross.....	4e "	Vancouver, C.-B.....	".....	5 00
2140	4 "	Eugene Hamelin.....	4e "	Ste-Cunégonde, P.Q.....	Montréal.....	*
2141	4 "	Thomas Service.....	4e "	Halifax, N.-E.....	Halifax.....	5 00
2142	4 "	Noé Chartier.....	4e "	Montréal, P.Q.....	Montréal.....	5 00
2143	4 "	Frederick Lefave.....	4e "	Ile au Jardin, Ont.....	Kingston.....	5 00
2144	4 "	James M. McMillan.....	4e "	Woodside, Dartmt'h, N.E.....	Halifax.....	5 00
2145	4 "	John E. Schell.....	4e "	Port-Perry, Ont.....	Kingston.....	5 00
2146	5 "	Sidney G. Harding.....	2e "	Chatham, N.-B.....	St-Jean, N.-B.....	5 00
2147	5 "	Chas. Edwin Staples.....	4e "	Victoria, C.-B.....	Victoria.....	5 00
2148	5 "	Thos. W. Allan.....	2e "	R. U. Vancouver, C.-B.....	".....	5 00
2149	5 "	Samuel A. Shaver.....	3e "	Ottawa, Ont.....	Montréal.....	5 00
2150	5 "	Joseph A. Allard.....	3e "	Carleton, P.Q.....	Québec.....	5 00
2151	10 "	John Leonard.....	Temporaire.....	St-Jean, N.-B.....	St-Jean, N.-B.....	2 00
2152	5 "	Frank Watson.....	3e classe.....	Swan Crk, Sunbury, N.-B.....	".....	5 00
2153	10 "	Wm. George Scott.....	4e "	Brentwood, Ont.....	Toronto.....	5 00
2154	10 "	Eugene Bélanger, jne.....	4e "	Village de Bienville, P.Q.....	Québec.....	5 00
2155	11 "	James Conley.....	4e "	Kingston, Ont.....	Kingston.....	5 00
2156	11 "	Thos. W. Whitely.....	Temporaire.....	Sombra, Ont.....	Sombra, Ont.....	2 00
2157	20 "	Wm. Hy. Linter.....	2e classe.....	Chutes-Niagara, Ont.....	Toronto.....	5 00
2158	22 "	Wm. Charlton Derry.....	4e "	Kingston, Ont.....	Kingston.....	5 00
2159	22 "	Henry Colbeck.....	3e "	Vernon, C.-B.....	Victoria.....	5 00
2160	22 "	Charles Mowat.....	2e "	R. U. Vancouver, C.-B.....	".....	5 00
2161	25 "	Wm. Clauson.....	2e "	Quyion, P.Q.....	Montréal.....	5 00
2162	25 "	George Noel.....	3e "	".....	".....	5 00
2163	25 "	Geo. H. Johnson.....	3e "	Campbellton, N.-B.....	Québec.....	5 00
2164	2 fév.	Geo. Herbert Burpee.....	4e "	St-Jean, N.-B.....	St-Jean, N.-B.....	5 00
2165	2 "	Thomas Cole.....	4e "	Yarmouth, N.-E.....	Halifax.....	5 00
2166	2 "	Geo. Fred. McRoberts.....	4e "	St-André, N.-B.....	St-Jean, N.-B.....	5 00
2167	2 "	Fred. John Lewis.....	2e "	R. U. St-Jean, N.-B.....	".....	5 00
2168	2 "	Geo. Hart Waring, jr.....	1re "	R. U. ".....	".....	5 00
2169	4 "	Wm. James Armstrong.....	4e "	Lorne-ouest, Ont.....	Toronto.....	5 00
2170	4 "	Jas. R. Dillon.....	4e "	Guelph, Ont.....	".....	5 00
2171	4 "	Matthew Dory.....	4e "	Ile au Jardin, Ont.....	Kingston.....	5 00
2172	4 "	Charles A. McWilliam.....	4e "	Kingston, Ont.....	".....	5 00
2173	4 "	John H. Ritchie.....	4e "	Victoria, C.-B.....	Victoria.....	5 00
2174	4 "	Elish T. McGuire.....	2e "	R. U. ".....	".....	5 00
2175	5 "	Thomas Smith.....	2e "	Ile au Jardin, Ont.....	Kingston.....	5 00
2176	5 "	Chas. H. Hansen.....	3e "	Clifton, N.-B.....	St-Jean, N.-B.....	5 00
2177	5 "	Adelard Perron.....	3e "	Deschambault, P.Q.....	Montréal.....	5 00
2178	5 "	Louis Toupin.....	3e "	Champlain, P.Q.....	".....	5 00
2179	10 "	H. Charland.....	2e "	Pembroke, Ont.....	".....	5 00
2180	10 "	Alexander Ross.....	4e "	Victoria, C.-B.....	Victoria.....	5 00
2181	10 "	David A. Sinclair.....	4e "	Kingston, Ont.....	Kingston.....	5 00
2182	11 "	Wm. W. Robertson.....	4e "	Owen-Sound, Ont.....	Toronto.....	5 00
2183	11 "	Jeffrey Roe.....	4e "	Village de Lauzon, P.Q.....	Québec.....	5 00
2184	11 "	Charles Butterworth.....	4e "	Owen-Sound, Ont.....	Toronto.....	5 00
2185	17 "	Robert Chalmers.....	2e "	".....	".....	5 00
2186	19 avril.	Edgar P. Strang.....	Temporaire.....	Cap- Traverse, I.P.-E.....	St-Jean, N.-B.....	2 00
2187	26 "	Siméon Jacques.....	2e classe.....	St-Antoine de Tilley.....	Montréal.....	5 00
2188	30 "	Howard A. McKenzie.....	2e "	R. U. Montréal, P.Q.....	".....	5 00
2189	30 "	Wm. Thos. Windsor.....	Temporaire.....	Callender, Ont.....	Callender.....	2 00
2190	30 "	John Chas. Burkitt.....	".....	Little-Current, Ont.....	Toronto.....	2 00
2191	30 "	Alex McLeod.....	".....	Pictou, N.-E.....	Halifax.....	2 00
2192	30 "	Wilnot Johnson.....	".....	Kéwatin, Ont.....	Port-du-Rat.....	2 00
2193	2 mai.	John Jamieson.....	4e classe.....	Deseronto, Ont.....	Kingston.....	5 00
2194	2 "	Stuart Mercer.....	4e "	Kingston, Ont.....	".....	5 00
2195	2 "	Alonzo Jas. Garner.....	3e "	Ste-Catherine, Ont.....	Toronto.....	5 00
2196	2 "	James C. Fitzgerald.....	3e "	Parry-Sound, Ont.....	".....	5 00
2197	3 "	Wm. Seney.....	Temporaire.....	".....	".....	2 00
2198	3 "	Nelson Stone.....	".....	Gore-Bay, Ont.....	Gore-Bay.....	2 00
2199	3 "	Arthur McCann.....	".....	Wallace, N.-E.....	Halifax.....	2 00

Second examen.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

LISTE des certificats d'aptitude accordés aux mécaniciens de bat. à vapeur, etc.—*Suite.*

Numéro du certi- ficat.	Date du certificat.	Nom.	Classe.	Adresse.	Où examiné.	Honoraires.
	1898.					\$ c.
2200	3 mai	Frank McDonald	Temporaire	Cornwall, Ont.	Montréal	2 00
2201	3 "	Arthur Davis	"	Poole's-Resort, Ont.	Kingston	2 00
2202	3 "	Thos. Wm. Fultz	"	Halifax, N.-E.	Halifax	2 00
2203	3 "	Jonathan Hymers	"	Parry-Sound, Ont.	Parry-Sound	2 00
2204	4 "	Owen Flood	3e classe	Deseronto, Ont.	Kingston	5 00
2205	4 "	Thomas Bard	2e "	Hamilton, Ont.	Toronto	5 00
2206	4 "	Alex. S. Robertson	1re " R. U.	Montréal, Qué.	Montréal	5 00
2207	6 "	Peter T. Goldthorpe	Temporaire	Portage-du-Rat, Ont.	Port.-du-Rat	2 00
2208	7 "	Wm. Wallace McLaren	4e classe	Georgetown, I.P.-E.	St-Jean, N.-B.	5 00
2209	9 "	Alex. McDougall	4e "	Collingwood, Ont.	Toronto	5 00
2210	9 "	Martin Brown	3e "	Halifax, N.-E.	Halifax	5 00
2211	9 "	Ernest H. Haviland	3e "	Chatham, N.-B.	St-Jean, N.-B.	5 00
2212	10 "	John McKeon	3e "	Vancouver, C.-B.	Victoria	5 00
2213	10 "	George N. Smith	3e "	Midland, Ont.	Toronto	5 00
2214	10 "	Armond Tuck Berry	3e "	St-Jean, N.-B.	St-Jean, N.-B.	*
2215	10 "	Cléophas Barras	3e "	Village de Lauzon, Qué.	Québec	5 00
2216	10 "	Henry Walter Cross	3e "	Port-Arthur, Ont.	Port-Arthur	5 00
2217	10 "	John A. C. Scagel	3e "	"	"	5 00
2218	10 "	Joseph McCauley	3e "	Portage-du-Rat, Ont.	Port.-du-Rat	*
2219	10 "	Wm. John Vigars	3e "	Port-Arthur, Ont.	Port-Arthur	5 00
2220	10 "	Andrew W. Lockerbie	4e "	Owen-Sound, Ont.	Owen-Sound	5 00
2221	10 "	Joseph F. Rioux	4e "	Québec	Québec	5 00
2222	10 "	Adéliard Gendron	4e "	Sorel, Qué.	Sorel	5 00
2223	10 "	Adjutor Roy	4e "	Village de Lauzon, Qué.	Québec	5 00
2224	10 "	Wm. Matthews	4e "	Scarboro'-Junction, Ont.	Toronto	5 00
2225	10 "	Thomas Jas. Arnall	4e "	Victoria, C.-B.	Victoria	5 00
2226	11 "	A. F. McKenna	Temporaire	Vancouver, C.-B.	"	2 00
2227	11 "	Augustin Lacompte	"	Valleyfield, Qué.	Montréal	2 00
2228	11 "	Nazaire Debien	"	St-Joseph de Lévis, Qué.	"	2 00
2229	11 "	Joseph Fitzgerald	"	Québec	Québec	2 00
2230	11 "	Gabriel Bellefeuille	"	Portage-du-Rat, Ont.	Port.-du-Rat	2 00
2231	11 "	Frs. James Dawson	"	"	"	2 00
2232	11 "	Daniel McArthur	"	"	"	2 00
2233	11 "	Robt. S. Pendleton	"	Deer-Island, N.-B.	St-Jean, N.-B.	2 00
2234	11 "	Hedley Vicar Pye	"	Cap-Hopewell, N.-B.	"	2 00
2235	17 "	Chas. Sherman Flesh	3e classe	Victoria, C.-B.	Victoria	5 00
2236	18 "	James G. Miller	3e "	Chatham, N.-B.	St-Jean, N.-B.	5 00
2237	18 "	Wm. E. Sutherland	2e " R. U.	Louisburg, N.-E.	Québec	5 00
2238	18 "	Wm. Atkinson	3e "	Frédéricton, N.-B.	St-Jean, N.-B.	5 00
2239	18 "	Robt. Alex. McHarg	4e "	St-Jean, N.-B.	"	5 00
2240	18 "	Wm. Thos. Hyde	3e "	Dresden, Ont.	Toronto	5 00
2241	18 "	Geo. Lee Whitehead	3e "	Oil-Springs, Ont.	"	5 00
2242	18 "	James Fraser Paige	4e "	Truro, N.-E.	Halifax	5 00
2243	18 "	John Thos. Reid	3e "	Pictou, N.-E.	"	5 00
2244	18 "	Fred W. Richardson	Temporaire	Lord's-Cove, N.-B.	St-Jean, N.-B.	2 00
2245	27 "	Paul Bolduc	3e classe	Village de Bienville, Qué.	Québec	5 00
2246	27 "	Johnny St. Michel	3e "	Sorel, Qué.	Sorel	5 00
2247	27 "	Luther Smith	3e "	Pictou, Ont.	Kingston	5 00
2248	27 "	Daniel McSorley	3e "	Kingston, Ont.	"	5 00
2249	27 "	James Wm. Halpin	3e "	Kingston, Ont.	Kingston	5 00
2250	27 "	Joseph E. Samson	4e "	Village de Bienville, Qué.	Québec	5 00
2251	27 "	Oscar James Lee	4e "	Hamilton, Ont.	Toronto	5 00
2252	27 "	Franz Schneider	4e "	Morden, Man.	Port.-du-Rat	5 00
2253	27 "	Chas. R. Kenny	4e "	Owen-Sound, Ont.	Toronto	5 00
2254	27 "	Henry Bowler	4e "	Toronto, Ont.	"	5 00
2255	27 "	Narcisse Marchand	2e "	Montréal, Qué.	Montréal	5 00
2256	27 "	Andrew S. Cordiner	1re " R. U.	Yarmouth, N.-E.	Halifax	5 00
2257	27 "	John Evans	2e "	Kingston, Ont.	Kingston	5 00
2258	27 "	George Gagnon	2e "	Village de Bienville, Qué.	Québec	5 00
2259	27 "	Jos. A. Lefebvre	4e "	Sorel, Qué.	Sorel	5 00
2260	27 "	Edwd. Geo. Bernard	2e " R. U.	Yarmouth, N.-E.	Halifax	5 00
2261	28 "	E. F. Lambert	4e "	Victoria, C.-B.	Victoria	5 00
2262	28 "	Ephraim Reid	3e "	"	"	5 00

*Second examen.

LISTE des certificats d'aptitude accordés aux mécaniciens de bat. à vapeur, etc.—Fin.

Numéro du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Classe.	Adresse.	Où examiné.	Honoraires.
	1898.					\$ c.
2263	28 mai	Jas. Sephton McCulloch	3e classe	Chatham, N.-B.	St-Jean	5 00
2264	28 "	A. F. McKenna	4e "	Vancouver, C.-B.	Victoria	5 00
2265	28 "	John H. Alexander	4e "	Victoria, C.-B.	"	5 00
2266	28 "	Clément Mandeville	Temporaire	Thurso, Qué.	Montréal	2 00
2267	28 "	Moïse Racette	"	Hull, Qué.	Ottawa	2 00
2268	28 "	George Thos. Leach	"	Montréal, Qué.	Montréal	2 00
2269	28 "	André Lajeunesse	"	Peterboro', Ont.	Peterboro'	2 00
2270	28 "	John Fyfe	2e classe R. U.	Arrow-Head, C.-B.	Victoria	5 00
2271	30 "	David J. Gulliver	Temporaire	Loggesville, N.-B.	St-Jean	2 00
2272	30 "	John Gillis Clark	3e classe	Charlottetown, I.P.-E.	Halifax	5 00
2273	30 "	Dan. E. Read	2e " R. U.	Pictou, N.-E.	"	5 00
2274	30 "	John James Wilmot	"	Halifax, N.-E.	"	5 00
2275	1er juin	François Vignaux	Temporaire	Ox-Bow-Farm, P.Q.	Notre Dame de la Garde, Qué.	2 00
2276	1er "	Robert Saxby	"	Toronto, Ont.	Toronto	2 00
2277	4 "	A. J. Erskine	4e classe	Victoria, C.-B.	Victoria	5 00
2278	4 "	Wm. Nowery	4e "	Vancouver, C.-B.	"	5 00
2279	4 "	Wm. Joass	4e "	"	"	5 00
2280	7 "	Albert L. Nickerson	Temporaire	Midland, Ont.	Midland	2 00
2281	7 "	Lennuel Winchester	"	Charlottetown, I.P.-E.	St-Jean	2 00
2282	8 "	Daniel O'Donnell	"	Belleville, Ont.	Belleville	2 00
2283	8 "	John Edwd. Ball	"	Cæsarea, Ont.	Lindsay	2 00
2284	10 "	Chas. Eryou	"	Georgeville, Qué.	Owl's-Head	2 00
2285	10 "	Philéas Beaudet	3e classe	Montréal, Qué.	Montréal	5 00
2286	10 "	Edouard Denis, aîné	2e "	Sorel, Qué.	Sorel	*1 00
2287	13 "	Wilbert Chas. Harris	Temporaire	Gore's-Landing, Ont.	Kingston	2 00
2288	14 "	George Gendron	2e classe	Sorel, Qué.	Sorel	5 00
2289	15 "	Chas. Tennant Bruce	3e "	Victoria, C.-B.	Victoria	5 00
2290	18 "	Rich. B. Proutt	Temporaire	Marmorra, Ont.	Marmorra	2 00
2291	18 "	Napoléon Beaudoin	2e classe	Sorel, Qué.	Sorel	5 00
2292	22 "	Edwin L. Bedford	4e "	Vancouver, C.-B.	Vancouver	5 00
2293	23 "	William Spence	4e "	"	"	5 00

* Certificat échangé.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

ANNEXE N^o 12.

ÉTAT donnant les noms et postes des gardiens de phares, etc., au Canada, jusqu'à date.

EN AMONT DE MONTRÉAL.

Nom.	Poste.	Quand nommé.	Appointements.
			\$ c.
Acton, Jas. A.	Ile Brûlée.	12 avril 1890	250 00
Armstrong, John	Rivière Kaministiquia.	28 " 1894	200 00
Alexander, Andrew.	Ile de l'Agneau.	1er mai 1897	400 00
Baker, Henry F.	Ile Clapperton.	2 décembre 1895.	350 00
Boyd, Robert P.	Batture de Cole.	9 avril 1894.	250 00
Boyd, Wm. S.	Ile Griffith.	14 mai 1889.	350 00
Burlingham, James.	Pointe à Pitre, feu et signal de brume	1er " 1876.	650 00
Butler, Silas L.	Port Dover.	15 juillet 1897.	300 00
Baxter, Wm. I.	Rocher au Genievre.	23 novembre 1895.	300 00
Barr, Robert.	Rivière Nipissing-sud, feu-balise	22 mai 1889.	80 00
Barron, Edward.	Rivière des Français.	13 septembre 1875.	500 00
Beaulieu, Octave.	Pointe à Cadieux.	26 juillet 1892.	150 00
Boucher, François	Ile Aylmer.	17 novembre 1882.	175 00
Bamford, Robert.	Chenal Wilson, Algoma.	21 juin 1888.	250 00
Bertrand, Félix	Lac Coulonge, tête d'aval.	16 mars 1885.	100 00
Boyd, Wm. M.	Kagawong.	13 avril 1893.	72 00
Boyer, Napoléon.	Lac St-Louis, phare flottant n ^o 3.	13 " 1898.	300 00
Boyter, A. B.	Ile Etroite.	3 janvier 1898.	200 00
Blair, Ben.	Neebish, rivière Ste-Marie.	4 mai 1898.	100 00
Campbell, Thos.	Burlington-Beach.	1er avril 1875	350 00
Collins, Allen	Ile du Chrétien.	25 mars 1891.	*425 00
Cross, Manly R.	Gananoque Narrows et batture Jack Straw.	25 août 1896	480 00
Campbell, Robert.	Goderich.	9 juin 1886	400 00
Currie, Geo	Ile des Anses.	1er avril 1878	+650 00
Craig, Wm	Cap du Tonnerre	17 mai 1892.	600 00
Cook, Seldon B.	Longue Pointe, feu et signal de brume.	9 juin 1897	700 00
Cullis, William.	Ile Manitouline.	1er octobre 1877.	740 00
Campbell, John.	Pointe McTavish.	18 novembre 1896	100 00
Clark, Arthur Geo.	Ile Nottawasaga.	5 juillet 1890.	500 00
Crevier, Dolphis	Pointe Claire.	11 mai 1888.	200 00
Cartier, H. J.	Rivière Thames	19 octobre 1884	425 00
Chase, Jonathan.	Ile du Milieu.	21 septembre 1893.	240 00
Chisholm, John W.	Pointe Michel.	4 juin 1883	250 00
Cooper, John.	Prince-Arthur's Landing.	14 octobre 1882.	250 00
Cosgrove, George.	Ile Victoria, lac Supérieur.	14 novembre 1889	350 00
Columbus, Christopher.	Penetanguishene et l'Ile au Whiskey.	18 mars 1893.	300 00
Conover, Forrest H. C.	Leamington.	24 avril 1883.	150 00
Covert, John.	Belleville.	1er juin 1881	200 00
Cox, John.	Morrison's ou ile Hawley.	22 " 1887	100 00
Chabot, Joseph	Papineauville, feux d'alignement	17 " 1897	100 00
Davieux, Joseph.	Pointe Corbay, Batchewana.	27 mai 1890.	350 00
Durnan, George	Pointe Gibraltar.	31 " 1854.	625 00
Daoust, Daniel.	Lac Saint-Louis, phare flottant n ^o 2.	20 octobre 1897.	300 00
Dickinson, Wm. E.	Longue Pointe, extrémité est	30 septembre 1879.	*400 00
Davieau, Hyacinth.	Ile Michipicoten.	1er juillet 1881.	400 00
Daoust, Dosithee.	Pointe McKie.	22 septembre 1893.	175 00
Davis, John H.	Ile au Pigeon.	6 mai 1896.	350 00
Dick, Andrew.	Pointe Porphyre.	10 août 1880	400 00
Dutcher, Samuel.	Meaford.	7 mai 1877.	150 00
Davis, Henry	Tobermory.	23 novembre 1895.	130 00
Darling, Thomas.	Nipissingue, baie sud-est, feu-balise.	1er juillet 1890.	60 00
Dixon, Joseph G.	Lac Rosseau.	21 " 1890	100 00

*Allocation, \$10.

†Allocation, \$100.

ÉTAT donnant les noms et postes des gardiens de phares, etc.—*Suite.*EN AMONT DE MONTRÉAL—*Suite.*

Noms.	Postes.	Quand nommés.	Appointements.	
			\$	c.
Dempsey, J. Frank	Ile Potter, poteau-phare	14 juin 1892	*10	00
Daby, A. W.	Ile Pie, Port-Arthur	12 septembre 1895	75	00
Ead, Mme C.	Port-Stanley	— août 1890	300	00
Ely, Henry R. A.	Wiarston, poteauphare	14 septembre 1891	75	00
Felan, Maurice	Oakville, jetée	28 avril 1894	150	00
Fortier, David, H. A.	Port-Colborne, feux d'alig. et sig. de brume	11 " 1885	550	00
Farley, William	Scotch-Bonnet	19 février 1896	350	00
Fellowes, W. R.	Havre de Rondeau	18 décembre 1888	300	00
Filiatreault, Thomas	Coteau-Landing	27 mai 1890	140	00
Grignon, Xavier	Beauharnois	16 mars 1885	†200	00
Gloude, Benjamin	Pointe-Claire	7 septembre 1872	300	00
Grubb, W. A.	Récif de la Pte-Pelée, feu et sig. de brume	21 octobre 1893	700	00
Gillespie, Wm.	Ile Wolfe	16 mars 1885	250	00
Gauthier, Charles	St-Placide	1er mai 1874	100	00
Gordon, Robert	Jetée de Cobourg	16 " 1883	180	00
Godin, J. N.	Baie Bishop	24 mars 1898	150	00
Hackett, Andrew	Bois-Blanc	13 janvier 1864	435	00
Hudgins, James M.	Faux-Canards	28 avril 1894	350	00
Hamilton, John	Ile Hamilton	3 septembre 1873	130	00
Hill, Thomas H.	Lancaster, jetée	1er juillet 1877	325	00
Haitze, Jean	Ile Seule	11 mai 1885	450	00
Hunter, David	Port-Dalhousie	29 octobre 1879	350	00
Hawkins, David B.	Havre de la Péninsule	31 août 1891	400	00
Huff, Thomas W.	Parry-Sound, feux d'alignement	25 juillet 1894	500	00
Harvey, James	Thessalon	22 novembre 1897	150	00
Hughes, Wm.	Rivière Rouge, phare flottant	— 1885	250	00
Irving, Mathew	Manitowaning	30 mai 1887	150	00
Johnson, Isaac S.	Ile aux Cerises	5 novembre 1883	300	00
Jackson, Wm.	Batture du Spectac. et roch. du Cheval-Rouge	1er août 1880	400	00
Jeffrey, Carson	Batture de l'île du Nègre	28 avril 1894	200	00
Kay, William	Kincardine	5 mars 1875	400	00
Kinney, James	Baie Gore	27 juillet 1895	350	00
Kennedy, James	Ile aux Allumettes	23 mai 1887	100	00
Lambert, Wm. McGregor	Ile Chantry	1er octobre 1880	500	00
Labelle, Louis	Ile de la Rivière Creuse	5 mai 1897	100	00
Laberge, Alfred	Batture Verte	26 janvier 1866	†240	00
Lamorandière, Pierre Régis de	Killarney	24 septembre 1880	400	00
Léger, Thomas	Lachine, jetée	14 juillet 1897	200	00
Lamondin, Joseph	Byng-Inlet	19 avril 1884	375	00
Lee, John	Southampton	7 octobre 1882	150	00
Lockerbie, Andrew	Havre de Collingwood	4 mai 1883	300	00
Low, Robert	Thornbury	12 avril 1887	80	00
Little, Rolland B.	Ile du Tombeau du Géant	6 février 1893	250	00
Lowry, Robert M.	Port-Elgin	14 mars 1896	60	00
Lumsden, A.	Lac Sourcier, Témiscamingue	6 octobre 1890	200	00
Lavan, F., gardien int.	Ile Victoria, Galetta	— mars 1898	100	00
Meloche, Simon	Lac Saint-Louis, phare flottant n° 1	1er mai 1880	250	00
Munroe, John Jacob	Barre Lancaster	8 juin 1892	250	00
Moreland, F.	Pointe de Neuf-Milles	1er avril 1895	200	00
Masson, Lucas	Pointe aux Anglais	4 septembre 1897	200	00
Mongeon, Charles A.	Way-Shoal	23 mai 1887	100	00
Marcheldon, Thomas	Ile Hope	28 avril 1894	450	00
Matheson, Norman	Cap Robert, Algoma	7 octobre 1896	350	00
Millar, Alex.	Port-Crédit	16 décembre 1897	150	00
Morriseau, Jon.	Pointe Hooper	4 mars 1898	150	00

*Par mois pendant la saison de navigation. †Allocation, \$60. ‡Allocation, \$10.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

ÉTAT donnant les noms et postes des gardiens de phares, etc.—*Suite.*

EN AMONT DE MONTRÉAL—*Suite.*

Noms.	Postes.	Quand nommés.	Appointe- ments.
			\$ c.
Manson, John.....	Récif Colchester.....	9 juin 1886.....	600 00
Morriseau, Michael.....	Rivière La Plue, Algoma.....	9 juin 1886.....	250 00
Martin, Wm. J.....	Rivière des Espagnols.....	5 juillet 1890.....	250 00
Malott, Albert E.....	Kingsville, feux d'alignement.....	12 avril 1890.....	150 00
Miron, Louis.....	Gargantua.....	26 octobre 1889.....	450 00
Maguire, James W.....	Corunna, feux d'alignement.....	12 avril 1890.....	120 00
Milligan, Alexander.....	Valleyfield, feux d'alignement.....	25 avril 1892.....	150 00
Montgomery, Wm.....	Port de Toronto, chenal de l'est.....	16 octobre 1895.....	150 00
McKenzie, Donald.....	Little-Current.....	1er septembre 1898.....	350 00
McKillop, John.....	Ile Campbell.....	2 avril 1892.....	150 00
McIntosh, John.....	Ile Arnprior.....	2 avril 1892.....	150 00
McLachlan, Mme K.....	Glangarry, ou Stone House Point.....	9 avril 1890.....	250 00
McKenzie, John.....	Owen-Sound.....	14 juillet 1873.....	100 00
McConachie, John.....	Rocher Rouge, Parry-Sound.....	30 juin 1897.....	450 00
McDonald, Murdoch.....	Pointe-Clark.....	8 janvier 1897.....	350 00
McDonald, Amos.....	Pointe au Saumon.....	12 juillet 1897.....	300 00
McKillop, Donald.....	Batture de St-Anicet.....	8 juin 1892.....	230 00
McLaren, Allan J.....	Pointe Brown ou Knapp.....	11 février 1896.....	180 00
McKay, Chas S.....	Ile de la Bataille.....	27 août 1877.....	500 00
McIntosh, Daniel.....	Marysburg-sud.....	1er octobre 1881.....	200 00
McKenzie, Wm.....	Ile aux Fraises.....	17 mai 1893.....	300 00
McQuestion, Mme Maria.....	Pointe-McQuestion.....	9 juin 1886.....	100 00
McLeod, Murdoch.....	Rivière Saugéen.....	4 août, 1883.....	80 00
McDonald, Lauchlin D.....	Ile Mississauga.....	16 mai 1896.....	450 00
McCool, James.....	Fort-William, feu balise, rivière Ottawa.....	23 mai 1887.....	90 00
McDevitt, Chas.....	Pointe au Baril.....	1er mars 1897.....	300 00
McKay, John.....	Ile Lyal.....	27 octobre 1884.....	450 00
McLean, Arch.....	Owen-Sound.....	23 décembre 1897.....	126 00
•Donell, Eugene.....	Pointe aux Pins.....	8 août 1893.....	250 00
Orr, Wm. B.....	Ile Snake.....	2 juillet 1888.....	350 00
Orser, Wm.....	Baie Weller.....	16 février 1889.....	150 00
Quillette, Godfrey.....	Pointe Buckams.....	1er mai 1884.....	180 00
O'Rourke, Michael.....	Iles des Frères centre.....	18 juin 1894.....	200 00
O'Brien, Matthew.....	Baie des Français.....	13 octobre 1898.....	125 00
Prinyer, John.....	Pointe Plaisante.....	4 janvier 1867.....	300 00
Plumb, Ward S.....	Pointe du Moulin-à-Vent.....	18 novembre 1882.....	180 00
Purvis, John.....	Ile du Gros-Canard, feux et signal de brume.....	9 mars 1898.....	***500 00
Pim, Chas. Jas.....	Ile du Cariboo, lac Supérieur.....	23 mai 1887.....	*500 00
Pettypiece, Stephen.....	Traverse du Four-à-Chaux.....	11 mai 1888.....	350 00
Prosser, John.....	Muskoka ou Ile au Renard.....	4 septembre 1896.....	250 00
Plunkett, H. E.....	Ile marécageuse, lac Winnipeg.....	12 octobre 1884.....	350 00
Quick, James E.....	Ile Pelée.....	11 juillet 1888.....	300 00
Root, Albert.....	Ile du Grenadier.....	15 décembre 1863.....	250 00
Roddick, Robert.....	Ile au Géoland.....	Mars, 1872.....	500 00
Rowe, Geo. Albert.....	Ile du Télégraphe.....	25 octobre 1895.....	200 00
Repentigny, Toussaint de.....	Ste-Anne de Bellevue.....	28 février 1881.....	†125 00
Robillard, Honoré.....	Ile Perrot.....	25 janvier 1897.....	100 00
Redmond, William H.....	Gravenhurst Narrows.....	18 juin 1894.....	100 00
Rains, Evan.....	Shoal Point, Algoma, Sailors' Encampment.....	24 novembre 1884.....	250 00
Rains, A. M.....	Rivière Ste-Marie.....	Août, 1892.....	†17 00
Rains, W. W.....	Rivière Ste-Marie, feux d'alig. Westfield.....	Août, 1892.....	\$7 00
Ritchie, James.....	Baie-sud, feux d'alignement.....	20 août 1898.....	150 00
Shannon, William.....	Grosse Pointe.....	27 septembre 1866.....	**425 00
Shannon George.....	Assistant.....	27 septembre 1866.....	175 00
Séguin, Grégoire.....	L'Orignal.....	8 mai 1894.....	100 00
Smithers, R. O.....	Ile Mohawk.....	31 mars 1896.....	400 00
Sutherland, Jno.....	Port Burwell.....	18 juin 1894.....	225 00
Schofield, Fergus.....	Port Maitland.....	10 avril 1871.....	350 00

*Allocation, \$300. †Allocation, \$25. ‡Par mois pendant que le phare est en opération. §Par moi pendant que le phare est en opération. **Allocation, \$10. ***Allocation, \$200 pour soin de siffet de brume

ÉTAT donnant les noms et postes des gardiens de phares, etc.—*Suite.*EN AMONT DE MONTRÉAL—*Fin.*

Noms.	Postes.	Quand nommés.	Appointements.
			§ c.
Simpson, Hedley V.	Presqu'Isle, feux d'alignement.	11 mai 1888	540 00
Smith, H. E.	Presqu'île, feu principal.	29 avril 1898	350 00
Shepperd, Mme Wm., gard. interim	Ile du Soufre.	Août, 1890	300 00
Sullivan, Silas	Quai Barkin	22 décembre 1896	130 00
Sauvé, Honoré	Pointe à Caron	16 février 1889	60 00
Spence, Bernard	Rapides Paquet.	2 avril 1892	100 00
Stoneburner, John A.	Canal Cornwall, entrée d'amont	12 avril 1890	100 00
Smith, Richard	Ile de l'Ouest.	5 mars 1896	700 00
Smith, Donald	Ile du Pot-aux-Fleurs	8 novembre 1897	300 00
Veech, Stannes	Pointe de Neuf-Milles; gardien de phare et mécanicien du signal de brume.	7 mars 1894	450 00
Wallace, John G.	Ile Lindoe	1er juillet 1881	250 00
Winthrop, Robert W.	Tête des Rapides Deschênes	13 avril 1891	100 00
Weightman, Wm	Rocher des Sœurs, nord, Algoma	6 novembre 1885	350 00
Wootton, Edward	Niagara	11 juillet 1887	50 00
White, Chas. L.	Havre Snug, Parry-Sound.	25 juillet 1894	350 00
Webster, Chas	Cabot's-Head, feu et signal de brume.	10 mai 1898	650 00

ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC ET EN AVAL DE QUÉBEC.

Arcand, Elzéar	Cap de la Madeleine	17 mai 1892	80 00
Alarie, Pierre	Pointe du Lac	21 mars 1896	100 00
Ayer, R.	Georgeville, lac Memphremagog	D'une année à l'autre	*1 50
Arcand, Alfred	Sept-îles	20 mai 1898	324 00
Ascah, J. M.	Pointe Renommée	4 mai 1896	400 00
Beaudet, Fulgence	Lotbinière (1)	1er juin 1895	80 00
Beaudet, George	Lotbinière (2)	4 janvier 1883	80 00
Beaudet, Charles	Piaton	24 août 1894	120 00
Brassard, Philippe	Port Saint-François	20 avril 1897	†30 00
Bourque, Pierre	Rocher aux Oiseaux	27 novembre 1896	1,300 00
Bouilliane, Pierre	Ilet aux Alouettes	1er septembre 1872	200 00
Bertrand, Auguste	Pointe aux Maquereaux	21 décembre 1877	300 00
Banville, Joseph	Matane	1er février 1897	†250 00
Bourget, F.	Rade de Percé	18 mars 1893	200 00
Babin, Louis D.	Piliers	23 février 1874	450 00
Babin, Louis D.	Rocher Algernon	23 février 1874	150 00
Breton, Narcisse	Pointe Riche	16 mai 1896	500 00
Bourget, Charles	Cap-Désespoir	1er novembre 1897	\$400 00
Bisson, Wm	Grande-Rivière	22 octobre 1896	**150 00
Bergeron, George	Rivière de la Vallée	16 juin 1885	70 00
Bouchard, Louis	Cap au Saumon, phare et signal de brume.	16 mai 1896	600 00
Beaujeu, Jos. Hudon dit.	Pointe aux Orignaux	7 avril 1875	250 00
Boucher, Louis	Ile aux Raisins	13 avril 1898	240 00
Belanger, H.	Saint-Thomas, quai	4 avril 1898	80 00
Carignan, P. L.	Champlain, feu principal	1er octobre 1893	80 00
Cormier, William	Ile Amherst	26 avril 1885	††300 00
Coltin, Michael	Bellefle	1er avril 1882	††900 00
Côté, Louis T.	Cap Chatte	10 septembre 1874	§§300 00
Campbell, John W.	Cap-Norman, phare et signal de brume.	12 avril 1890	720 00
Costin, Eugene	Cap Rosier	4 novembre 1890	800 00
Cassidy, James	Ile de l'Entrée	22 septembre 1873	***200 00
Côté, Paul	Ile aux Oufes	3 novembre 1871	**500 00
Chabot, Edouard	Pointe Saint-Laurent	1er août 1880	300 00
Chiasson, Edouard	Etang du Nord	22 octobre 1896	350 00

*Par semaine. †Par mois. ††Allocation, \$50. §Allocation, \$20. **Allocation, \$30.
 ‡Allocation, \$50. †††Allocation, \$100. §§Allocation, \$200. ***Allocation, \$20. ††††Par mois.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

ETAT donnant les noms et postes des gardiens de phares, etc.—*Suite.*

ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC ET EN AVAL DE QUÉBEC—*Suite.*

Noms.	Postes.	Quand nommés.	Appointements.
			\$ c
Dubreuil, Hector	Pointe aux Trembles	18 février 1897	130 00
Desmarais, Philéas	Rivière Saint-François	2 juillet 1897	††20 00
Desjardins, Jean B.	Kamouraska	23 août 1887	400 00
Duperie, Alfred J.	Pointe aux Jones	Mai 1873	40 00
E den, François	Quai de Gaspé	2 mai 1888	42 00
Fugère, Léandre	Batiscan (1)	19 avril 1868	80 00
Fugère, Napoléon	Batiscan (2)	10 janvier 1887	80 00
Fiset, Jean H.	Lac Saint-Pierre et phare flottant n° 2	22 avril 1875	500 00
Franccœur, Siméon C.	Saint-Pierre les Becquets	24 septembre 1862	70 00
Fontaine, Edouard	Cap Bauld, phare et signal de brume	1er novembre 1892	800 00
Fafard, Victor	Pointe des Monts	1er août 1889	*400 00
Fraser, Pierre T.	Ile Rouge	12 avril 1890	450 00
Fagot, George	Ile Greenly, phare et signal de brume	30 juin 1890	800 00
G ervais, Ovilas	Contreccœur (1)	1er mars 1877	100 00
Giguère, Denis	Lavaltrie	24 avril 1870	300 00
Gagné, Joseph Z.	Anticosti-Est ou Heath-Point	5 juillet 1890	†600 00
Galibois, Jean B.	Bellechasse	23 juin 1880	320 00
Gourdeau, Isaac	Traverse d'en bas, phare flottant	8 mai 1866	2,300 00
Gauthier, Jean	Rivière Martin	21 février 1876	300 00
Godreault, Jos. M.	Rivière au Caribou	— 1874	40 00
Gauthier, Francis	Pointe aux Jones	Avril, 1872	40 00
Goudreault, Abraham	Eboulements, poteau-phare	10 mai 1892	40 00
Grenier, Solomon	Newport	3 juin 1897	100 00
Guyon, Philippe	Ile aux Prunes	22 mars 1898	120 00
H oude, Athanase	Cap Charles	4 novembre 1890	150 00
Hébert, Moïse M.	Cap de la Madeleine	11 mai 1888	80 00
Heppel, Elzéar	Bicquet, phare et signal de brume	17 avril 1891	700 00
Harvey, André	Quai de Chicoutimi	30 mai 1889	40 00
Huot, Joseph	L'Ange-Gardien	1er août 1885	70 00
Héroux, Didier	Lac Saint-Pierre, phare flottant n° 3	13 avril 1898	400 00
L afèche, Désiré	Lac Saint-Pierre, phare flottant n° 1	12 avril 1887	400 00
Lachapelle, Jean B.	Repentigny (2)	1er février 1861	75 00
Langlois, Antoine	Rivière du Chêne	11 juillet 1888	100 00
Laliberté, Arthur	Sainte-Emilie, feu d'avant	24 septembre 1880	70 00
Laliberté, Florent	Sainte-Emilie, feu d'arrière	31 mars 1887	80 00
Lavoie, M.	Saint-Fulgence	— 1893	70 00
Landry, Elmira	Pointe Carleton	1er avril 1872	300 00
Le Hugué, François	Cap Gaspé	22 octobre 1896	650 00
Lindsay, Irénée	Ile Verte	25 septembre 1888	600 00
Loisel, John	Pointe Paspébiac	27 août 1894	150 00
Laffeur, Léon	Saint-Antoine	15 mars 1867	175 00
Labelle, Esdras	Traverse d'en haut, phare flottant	13 avril 1893	1,400 00
Leblanc, Régis	Ile Blanche, phare flottant	11 janvier 1878	†500 00
Lachance, Louis	Port de Saint-Jean	26 septembre 1896	300 00
Lavoie, F.	Anse Saint-Jean, quai	— 1889	40 00
M ontplaisir, Antoine E.	Cap de la Madeleine	6 août 1877	175 00
Martineau, Valérie	Champlain, poteau-phare	2 août 1889	60 00
Mercier, O	Ile à la Bague	31 août 1883	150 00
Malo, Joseph	Ile Sainte-Thérèse (1)	1er février 1897	130 00
Ménard, Denis	Nord de Pointe mi-chemin	12 septembre 1890	170 00
Marchand, Ferdinand	Pointe aux Citrouilles	27 avril 1896	200 00
Martin, Paul	Saint-Valentin	28 avril 1873	150 00
Molson, Mme Alexander	Ile Molson, Lac Memphrémagog	D'année en année	**2 50
Malouin, Alfred	Anticosti, Pointe-Ouest	1er juillet 1877	††450 00
Martin, Jule G.	Petit-Métis	23 décembre 1879	300 00
Marceau, Louis	Saint-François	1er avril 1884	75 00
Maltais, Eli	Malbaie	10 mai 1882	50 00

*\$200 pour service du canon, etc. †Allocation \$50.

††Allocation, \$2,300. **Par semaine. †††Allocation, \$250 ††††par mois.

ETAT donnant les noms et postes des gardiens de phares, etc.—*Suite.*ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC ET EN AVAL DE QUÉBEC—*Fin.*

Noms.	Postes.	Quand nommés.	Appointements.	
			\$	c.
Myrick, John	Cap-Race, Terre-neuve, phare et sifflet de brume	1er novembre 1897	1,000	00
Morin, Hypolite	Pélerins	29 avril 1898	340	00
McWilliams, John J.	Pointe au Père	1er juin 1876	200	00
McLaren, Donald	Rivière du Moulin	19 septembre 1889	35	00
Nadeau, Alphonse	Anticosti, Pointe-sud	18 juin 1894	800	00
Paul, Edouard	Ile de Grâce	7 septembre 1871	*30	00
Pagé, Célestin	L'Islet Richelieu	9 janvier 1895	150	00
Peters, D. E.	Witch Rock, lac Memphrémagog	D'année en année	+2	50
Peters, J. H.	Pointe Verte	"	+1	50
Patterson, J. C.	Wadleigh	"	+1	50
Pope, Herbert	Anticosti, Pointe-sud-ouest	22 octobre 1892	†400	00
Painchaud, Joseph	Ile aux Grues	1er octobre 1864	320	00
Paquet, Pierre	Sainte-Famille	19 octobre 1885	70	00
Poitrais, Alexandre	Bersimis, feux d'alignement	21 septembre 1891	100	00
Pedneau, Pierre	Ile aux Coudres, poteau-phare	6 avril 1896	40	00
Pettigrew, Sylvie	Ile Rouge, phare flottant	13 avril 1898	\$500	00
Poulin, Alfred	Sainte-Famille	26 avril 1898	70	00
Reeves, Samuel	Ile Sainte-Thérèse (2)	12 octobre 1870	270	00
Rivet, Léon L.	Repentigny (1)	28 avril 1894	75	00
Robinson, George L.	Ile des Cendres et du Sang	18 juin 1894	200	00
Richard, Alphonse	Pots à l'Eau-de-Vie	7 octobre 1878	400	00
Rennie, E. H.	Cap-Ray, phare et sifflet de brume	19 octobre 1884	800	00
Roberge, C. Honoré	Ile Saint-Pierre	19 octobre 1885	70	00
Rodrique, F. F.	Portneuf (1)	22 janvier 1858	250	00
St-Onge, Thomas	Contrecoeur	14 juin 1886	75	00
Salvail, Omer	Ile à la Pierre	6 mai 1897	220	00
Simard, Edouard	Montée du Lac, et Cap Rouge, balise	28 octobre 1876	400	00
Sasseville, F. J.	Cap Madeleine, phare et sifflet de brume	9 juin 1886	700	00
Simard, Arthur	Rivière au Caribou	9 juin 1870	40	00
Savard, Xavier	Rivière au Caribou	1er mai 1873	40	00
St-Croix, George	Rocher du Plateau	22 septembre 1896	400	00
Trottier, veuve J.	Grondines (1)	1er août 1872	100	00
Trottier, Ephrem	Grondines (2)	17 mai 1892	100	00
Thurber, Wm.	Sainte-Croix	5 octobre 1878	175	00
Tremblay, W. T.	Cap aux Oies	4 avril 1888	250	00
Tremblay, Dorilas	Portneuf (2)	18 février 1875	350	00
Tremblay, George	Rivière du Moulin	9 septembre 1889	35	00
Trudelle, Ambroise	L'Ange-Gardien	18 octobre 1885	70	00
Tremblay, Pitre	Saint-Alphonse quai	19 juin 1895	40	00
Tremblay, Henri	{ Cap de l'Aigle, poteau-phare Baie Saint-Paul	6 février 1896	40	00
Vigneau, Placide	Ile au Perroquet	19 septembre 1892	600	00
Vézina, Oliver	Saint-Pierre	28 octobre 1897	70	00
Whitman, Robert H.	Lacolle	14 mai 1883	150	00
Wheeler, W.	Mines de plomb, lac Memphrémagog	D'année en année	+1	50
Wyatt, Thomas M.	Porteau, phare et sifflet de brume	18 octobre 1889	†800	00

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Arseneau, James	Dalhousie	18 juin 1894	100	00
Archer, Wm.	Tracadie-Nord	7 novembre 1872	275	00
Allain, Joseph	Ile au Foin, feu balise	21 mai 1895	150	00

*Par mois. †Par semaine. ‡\$250 pour aide.

† Allocation \$75. § Allocation \$1,900.

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

ÉTAT donnant les noms des postes et gardiens de phares, etc.—*Suite.*

NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

Noms.	Postes.	Quand nommés.	Appointements.
			S c.
Barbour, Jas. G.	Cap Enragé, phare et signal de brume.....	11 mai 1888.....	800 00
Bent, A. W.	Cap Jourmain ou Cap Tourmentin.....	15 septembre 1875.....	300 00
Blacklock, Fred G.	Cap Spencer.....	5 mars 1888.....	400 00
Brown, Charles.	Quaco.....	25 novembre 1884.....	400 00
Bradshaw, L. B.	Quaco, signal de brume.....	3 septembre 1887.....	400 00
Bridges, Abraham.	Bridge's Point.....	9 octobre 1891.....	80 00
Brune, John David.	Luc aux Oies.....	11 mai 1888.....	250 00
Boyd, B. G.	Pointe aux Epinettes.....	— septembre 1892.....	120 00
Boudreau, Jos. B.	Petit-Rocher.....	26 février 1896.....	150 00
Beleyea, S. B.	Pointe Beleyea.....	19 mai 1882.....	90 00
Blakley, Lawrence.	Pointe Harper.....	9 septembre 1887.....	75 00
Bellmore, Fredk.	Havre Dipper.....	12 mars 1895.....	100 00
Belliveau, Philippe T.	Pointe de la Folie.....	20 novembre 1897.....	175 00
Cochran, Fredk M.	Quai Saint-Martin, Quaco.....	25 mars 1892.....	100 00
Clarke, Geo. H.	Havre Saint-Jean.....	2 octobre 1893.....	350 00
Conley, John C.	Havre au Castor.....	2 avril 1892.....	250 00
Cummings, Geo.	Campbellton, feu-balise.....	1er janvier 1880.....	100 00
Chapman, James.	Ile de la Baie-du-Vin.....	24 juillet 1882.....	200 00
Delaney, John.	Plage Grant.....	7 octobre 1880.....	125 00
Drake, Jeremiah.	Saint-Jean, station de signaux.....	24 mars 1881.....	650 00
Dumaresq, Francis X.	Shippegan.....	7 novembre 1872.....	280 00
Dalzell, Geo. Y.	Queue d'Hirondelle.....	18 mars 1893.....	400 00
Dutch, John.	Ile au Héron.....	7 " 1875.....	200 00
Davison, Warren P.	Pointe aux Pois.....	14 janvier 1897.....	250 00
Daggett, Mark.	Grand-Havre.....	15 novembre 1880.....	*400 00
Dinsmore, Samuel G.	Ile du Gros-Canard, signal de brume.....	5 juillet 1886.....	550 00
DeGrace, John.	Pointe au Sauvage.....	14 juin 1889.....	150 00
Egan, Edward.	Pointe Bellonie.....	17 mai 1892.....	100 00
Frawley, Frank.	Pointe Lepreau, signal de brume.....	15 juin 1898.....	400 00
Flewelling, M.	Quai Flewelling.....	12 avril 1890.....	80 00
Fanjoy, William.	Pointe Fanjoy.....	15 décembre 1897.....	80 00
Ferguson, W. G.	Goulet de Tracadie-sud.....	23 mars 1898.....	150 00
Gillard, John.	Pointe du Chêne, feux d'alignement.....	13 juin 1888.....	90 00
Gillespie, David.	Hillsborough, jetée.....	31 décembre 1892.....	75 00
Hendry, E. M.	Ferme Hendry.....	18 mai 1897.....	80 00
Hayden, Michael.	Pokemouche.....	17 octobre 1888.....	20 00
Henderson, Arthur.	Midjic-Bluff.....	5 " 1894.....	200 00
Hamm, Chas. P.	Musquash.....	14 janvier 1879.....	300 00
Helms, Geo.	Petit Passage, sifflet de brume.....	5 mai 1882.....	+400 00
Hachey, Octave.	Ile Pokesudie.....	12 juillet 1881.....	180 00
Hagen, E.	Pointe Ward.....	12 avril 1890.....	80 00
Harvey, W. L.	Rocher Gannet.....	20 mai 1898.....	700 00
Kilpatrick, Joseph.	Baie Passamaquoddy.....	3 février 1898.....	350 00
Lantaigne, Gervais.	Ile Caraquette.....	16 juin 1888.....	200 00
Leblanc, Charles P.	Pointe à Cassie.....	4 mai 1872.....	250 00
Looney, Thos. E.	Greenhead, rivière Saint-Jean.....	14 octobre 1896.....	80 00
Lacy, Labaron.	Pointe du Chêne.....	23 février 1897.....	80 00
Mills, George.	Ile au Renard, en bas.....	23 juin 1897.....	200 00
Morrison, Peter.	Pointe du Chêne.....	24 juillet 1882.....	100 00
Morrison, Peter, jeune.	Ile du Portage.....	1er juillet 1892.....	200 00
Morrison, Duncan.	Ile Sheldrake.....	25 février 1880.....	300 00
Munrow, Ezra.	Loups, en bas.....	19 septembre 1882.....	500 00
Maillet, D. O.	Pointe du Sauvage, Bouctouche.....	7 juillet 1883.....	150 00
Moore, Rev. S. C.	Anderson's-Hollow.....	14 mai 1889.....	100 00
Matheson, R. B.	Newcastle.....	18 avril 1898.....	100 00

* Allocation, \$20.

+ Allocation, \$180.

ÉTAT donnant les noms des postes et gardiens de phares, etc.—*Suite.*NOUVEAU-BRUNSWICK—*Fin.*

Noms.	Postes.	Quand nommés.	Appointements.
			\$ c.
McGee, Jos. E.	Ile Bliss	2 novembre 1897	300 00
McLennan, Kenneth	Escuminac, phare et sifflet de brume.	7 mars 1892	750 00
McEwen, David	Ile du Milieu	22 juillet 1875	300 00
McIntosh, Chas.	Néguac, feux d'alignement.	19 décembre 1892	100 00
McBaine, Alex	Pointe Cox	6 mai 1898.	80 00
McMonagle, Miles.	Battures Oromocto	26 " 1891.	80 00
McDonald, Whitfield.	Ile Musquash	1er juin 1888.	80 00
McMann, Robert	Pointe McMann	7 septembre 1876	80 00
McLaughlin, Walter B.	South-West Head	29 octobre 1879.	500 00
McNeill, Henry H.	Dalhousie, feu balise et feu de l'île Douglas.	1er janvier 1880	150 00
McConnell, Robert.	Goulet Miscou.	9 septembre 1887	100 00
Nevers, George.	Jemseg	24 novembre 1884.	80 00
Nobles, Israel	Pointe Bellefleur	23 " 1885	80 00
Purvis, David	No-Man's-Friend	2 juin 1897	80 00
Preston, S.	Plage Preston	11 juillet 1889.	125 00
Pendlebury, Wm. J.	Saint-André.	10 avril 1889	250 00
Pickett, Robert E.	Farmers' Point	11 mai 1897.	80 00
Parker, Malachi	Pointe Mulholland	4 avril 1885	200 00
Quinton, Wm. N.	Pointe Mark	12 " 1890.	120 00
Russell, George N.	Ile à la Meule	6 novembre 1885.	700 00
Ryan, William	Miramichi, phare flottant	22 mai 1889.	*400 00
Rivers, Robert.	Miscou, phare et sifflet de brume	24 avril 1877	800 00
Robinson, John	Néguac.	30 juin 1896	150 00
Richard, Peter F.	Richibouctou.	30 mai 1895.	185 00
Robertson, Chas. M.	Pointe Robertson	30 juin 1897	80 00
Robertson, Meier.	Ile Shédiac, balise.	29 décembre 1893.	250 00
Ross, Elijah	Pointe du Nègre.	5 mars 1878.	400 00
Robichaud, Jude.	Richibouctou, balise.	5 décembre 1891.	225 00
Robicheau, Henri B.	Pointe Dixon	21 juin 1884	150 00
Roberty, A.	Belledune	5 février 1895	100 00
Sutherland, George A.	Havre Bathurst	20 mars 1882	†200 00
Seely, Chas. F.	Machias, Ile aux Phoques, phare et sifflet de brume	14 juin 1883	1,000 00
Seely, Neil	Head-Harbour, phare et sifflet de brume.	3 mai 1882	800 00
Scott, Chas. F.	Stonehaven	20 juillet 1885.	100 00
Thomas, George H.	Pointe Lepreau	29 août 1884	400 00
Tatton, George H.	Grand-Manan, sifflet de brume.	16 octobre 1886.	550 00
Williston, Wm. W.	Ile aux Renards.	31 mai 1873.	300 00
Wilson, James.	Perdrix, phare et sifflet de brume	5 décembre 1857.	800 00
Wagner, Richard.	Pointe au Sable	7 juin 1883	80 00
Wilnot, Henry	Wilnot's-Bluff	23 mai 1896.	80 00
Williams, Forrest W.	Quai de William.	11 " 1897.	80 00

* Allocation, \$300.

† Allocation, \$10.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Amero, George D.	Pubnico.	6 février 1893.	200 00
Amero, Basil.	Sissisbo.	17 avril 1871	200 00
Amero, Chas. A.	Ile Whitehead	9 novembre 1897	200 00
Beaman, Edwin	Digby, jetée.	29 mai 1897.	100 00
Bancroft, Joseph E.	Ile aux Eglantiers.	19 avril 1884.	400 00
Burk, James.	Main-à-Dieu.	2 mai 1871.	300 00
Bonner, George	Pointe Aconi.	18 avril 1874	200 00
Burgess, Watson.	Port l'Hébert.	26 juillet 1892.	150 00

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

ÉTAT donnant les noms des postes et gardiens de phares, etc.—*Suite.*

NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Noms.	Postes.	Quand nommés.	Appointements.	
			\$	c.
Boutillier, R. J.	Surintendant de l'île au Sable.	13 novembre 1884	*450	00
Bollong, James.	Havre de Pope.	6 août 1877	300	00
Bourgeois, Philippe.	Chéticamp, feux d'alignement.	23 mai 1898.	150	00
Baker, Thomas.	Île aux Pois.	19 mai 1879.	350	00
Burns, Wm. H.	Île Wedge.	2 avril 1892.	400	00
Brackett, Wm.	Anse au Hareng	28 août 1897.	100	00
Belliveau, John H.	Anse Belliveau	16 février 1889.	80	00
Brownell, Alfred.	Cold-Spring-Head	26 mai 1891.	100	00
Brown, James.	Cranberry-Head, signal de brume.	22 juin 1898	500	00
Chiasson, Germain.	Pointe du Caveau, feux d'alignement.	20 août 1897	120	00
Crichton, H. H.	Crichton's-Head.	6 mai 1874.	200	00
Condon, Wm., jeune.	Île aux Œufs	6 mai 1874.	500	00
Crooks, Demas.	Liscomb.	5 octobre 1894.	300	00
Connington, Thomas.	Louisburg, feux d'alignement.	26 octobre 1897	150	00
Crowell, Corning.	Île aux Phoques, phares et sifflet de brume.	1er mai 1880	*800	00
Campbell, Samuel C.	Île Saint-Paul, surintendant.	17 juillet 1897	†700	00
Campbell, J. O.	Port-Mouton.	29 avril 1898.	300	00
Comeau, Louis C.	Rivière Météghan, quai.	12 octobre 1875.	100	00
Christain, Patrick.	Île Betty.	27 septembre 1875.	500	00
Croucher, George A.	Île Croucher.	1er janvier 1883.	300	00
Clough, Daniel.	Grandigue, poteau-phare.	4 juillet 1894.	70	00
Clory, Abraham.	Pointe Glasgies, poteau-phare.	25 juillet 1894.	60	00
Coolin, Joseph.	Pointe Westhaver.	5 août 1885.	250	00
Carey, James.	Carey's-Beach	18 août 1886.	60	00
Cameron, John.	Pointe au Castor	29 septembre 1896.	150	00
Crowell, Benjamin S.	Île Pagis, Port LaTour	30 juin 1890	150	00
DeCoste, C.	Arichat.	14 juin 1875	250	00
Dunlap, Wm. H.	Île aux Oiseaux.	26 juin 1897	400	00
Doane, Isaac.	Cap Sable.	1er juillet 1871.	800	00
Duane, Wm.	Île Verte.	30 octobre 1871.	500	00
Doody, James.	Meagher's-Beach, phare et sifflet de brume.	19 février 1896.	800	00
Dunn, James M.	Fort-William.	26 octobre 1859	260	00
DeMings, Francis.	Île McNutt, havre de Shelburne, ph. et s. de b.	10 mai 1880.	800	00
Doane, John H.	Yarmouth Fourchu, phare et sifflet de brume	1er juillet 1874.	800	00
Doane, Joshua.	Havre d'Yarmouth.	23 février 1874.	‡350	00
Doyle, Edward.	Mabou, feux d'alignement.	14 juin 1897.	70	00
D'Entremont, W. H.	Havre Abbott	22 mai 1888.	75	00
Dewis, F. H. P.	Cap d'Or.	13 avril 1898.	500	00
Ellis, Wm. E.	Pte Annapolis Prim ou Digby, ph. et s. de b.	8 mars 1875.	800	00
Early, John.	Margaretville.	19 février 1887.	230	00
Fowler, James E.	Rivière aux Pommes, phare et sifflet de brume	25 juillet 1894.	700	00
Fisher, Joel W.	Baccaro ou Barrington.	8 août 1893	350	00
Fulker, William G.	Île au Diable.	1er juillet 1886	420	00
Firth, Charles M.	Île Coffin, Liverpool.	30 juin 1880	400	00
Foster, Israel C.	Port-Medway.	13 octobre 1892.	260	00
Foster, George M.	Port-George.	5 novembre 1897.	100	00
Fraser, John A.	Île Callaghan.	31 décembre 1892.	200	00
Faulker, W. G.	Burnt-Coat.	22 juin 1898	250	00
Giffin, Spencer H.	Havre du Pays.	18 septembre 1883.	400	00
Gillie, Henry A.	Sambro.	8 janvier 1877.	800	00
Giffin, Ira L.	Pointe Hawley, Havre d'Isaac.	28 avril 1894.	200	00
Goudock, Edward.	Shelburne, Pointe de Sable	3 décembre 1880.	280	00
Gardner, Frederick T.	Jetée Brooklyn	6 février 1885.	100	00
Helm, William.	Île Flint.	31 juillet 1883.	450	00
Hopkins, Leslie.	Île Bon-Portage.	20 octobre 1897.	350	00
Huntley, Charles H.	Jetée Kingsport.	30 juin 1890.	100	00
Hensbee, David S.	Havre Crowe	10 novembre 1897.	300	00
Hawley, Matthew.	Baie Sud.	13 mai 1897.	140	00
Hardy, John.	Gabarus.	22 novembre 1890.	200	00

* Avec pension pour lui et sa famille. * Allocation \$120, † Allocation \$1,200. ‡ Allocation \$30.

ÉTAT donnant les noms des postes et gardiens de phares, etc.—*Suite.*NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Noms.	Postes.	Quand nommés.	Appointements. \$ c.
Jackson, David	Ile Ingonish	13 avril 1898	300 00
Johnson, Edward	Chibucto-Head, phare et sifflet de brume	14 mai 1872	800 00
Johnston, John J.	Ile Rouge.	15 novembre 1895	120 00
Joyce, Simeon	Ile au Loup-marin, poteau-phare.	4 juillet 1884	100 00
Jollimore, Peter	Baie Terence	1er septembre 1884	100 00
Jamieson, Charles	Cap Saint-Laurent	21 septembre 1893	400 00
Long, Joseph	Havre de Canso	31 décembre 1896	200 00
Leblanc, Séverin	Ile au Poisson	1er juillet 1889	250 00
Lowden, David	Havre de Pictou, feux d'alignement.	12 juillet 1897	150 00
Latimer, Charles	Cap LaRonde.	1er décembre 1874	300 00
Lyons, John W.	Barrington, phare flottant	18 juin 1897	500 00
Landry, Edouard	Ile Grande-Fleche.	23 février 1897	200 00
Larkin, Ephraim	Havre de Shag, ile Stoddart	18 mars 1896	150 00
Livingstone, George S.	Havre de l'Avocat.	8 mai 1884	250 00
Leblanc, Benjamin	Tusket-Wedge	1er novembre 1892	300 00
Morrison, Charles	Ile Amet	5 octobre 1894	320 00
Morrison, M. D.	Pointe du Rocher-Noir	8 juin 1892	250 00
Muise, Marcellin	Chéticamp	27 novembre 1896	300 00
Misner, John E.	Pointe du Fort.	16 mai 1896	150 00
Moser, Samuel	Ile Moser	6 novembre 1885	450 00
Mullins, James	Pointe Mullin	8 juin 1892	250 00
Munro, William	Pictou	22 novembre 1890	460 00
Murphy, Michael	Ile Pomket.	18 décembre 1890	350 00
Mundell, Joseph	Pointe du Sable	18 octobre 1869	400 00
Martel, John T.	Scatteri, phare et sifflet de brume	30 juillet 1897	500 00
Murray, John	Cap George	3 novembre 1882	200 00
Munroe, William L.	Ile Three Top.	28 octobre 1879	300 00
Mitchell, John W.	Rocher Jeddore	29 septembre 1882	400 00
Mitchell, William A.	Ile du Quaker	19 février 1896	300 00
Matheson, Murdoch	Whycocomah, poteau-phare.	11 septembre 1884	60 00
Morrison, Widow	Freestone, poteau-phare.	15 juin 1897	150 00
McDonald, Robert	Ile Carter.	Janvier 1885	250 00
McKenzie, R.	Rocher au Goéland, ile au Carribou	1er janvier 1881	300 00
McDonald, Henry S	Little-Hope, ile	3 avril 1897	500 00
McRae, Roderick	Margaree ou ile Sea Wolf.	3 février 1898	400 00
McFarlane, Alex.	Havre Margaree	18 août 1886	60 00
McKay, R.	Canso-nord.	4 février 1882	350 00
McFarlane, Andrew	Ile Pictou	8 juin 1892	400 00
McDonald, John A.	Port-Hood	10 mai 1880	280 00
McDonald, James	Pointe Tupper	15 mars 1870	300 00
McAskell, Donald	Havre Sainte-Anne	26 juin 1889	140 00
McLean, H.	Pointe Gillis.	18 décembre 1897	120 00
McRae, Hector	Pointe McKenzie, havre Plaster.	20 août 1890	160 00
McDonald, John	Cap-Nord.	14 décembre 1885	400 00
McLeod, John	Mécanicien, signal de brume, ile Saint-Paul.	17 juillet 1897	400 00
McRae, Donald	Ile Kidston	17 mai 1892	200 00
McLeod, Angus	Saint-Esprit.	27 octobre 1880	400 00
McDonald, Charles L.	Little-Narrows	17 janvier 1896	120 00
McDonald, Norman	Ile Marjorie, poteau-phare	4 juillet 1884	100 00
McAskill, James	Pointe Jérôme	8 novembre 1897	250 00
McNeill, John C.	Anse Piper	18 décembre 1897	120 00
McNeil, Laughlin	McNeill's-Bach, poteau-phare	6 août 1884	60 00
McFadyen, M.	Mabou, feux d'alignement	17 avril 1891	50 00
McVickar, Archibald	Baie des Vaches, brise-lames	3 juillet 1896	70 00
McDonald, Donald	Havre de Clark, poteau-phare	25 avril 1892	50 00
McNeil, Neil	Ile Campbell, comté de Victoria.	1er décembre 1897	100 00
McEachern, A. L.	Cap Saint-George.	8 septembre 1898	450 00
McLeod, Murdoch	Pugwash	10 décembre 1897	250 00
Nass, Henry	Lunenburg	12 mai 1897	300 00
Nickerson, Byron	Ile du Nègre	26 juillet 1897	250 00
Nunn, George	Sidney-sud, barre de	20 juin 1872	300 00

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

ÉTAT donnant les noms et postes des gardiens de phares, etc.—*Suite.*

NOUVELLE-ÉCOSSE—*Fin.*

Nom.	Postes.	Quand nommés.	Appointements.
			\$ c.
●Leary, John F.....	Ile au Castor	7 mars 1894.....	350 00
Orchard, L. D.....	Rocher aux Goélands.....	1er janvier 1877.....	400 00
Pearl, Albert.....	Ile Verte.....	29 décembre 1873.....	500 00
Price, Philip.....	Louisbourg.....	8 novembre 1897.....	350 00
Peters, John G.....	Pointe Basse.....	1er octobre 1865.....	460 00
Pettis, William.....	Parrsboro.....	6 décembre 1888.....	340 00
Palmer, David.....	Pointe Wolfe.....	15 janvier 1898.....	250 00
Palmer, H. W.....	Pointe du Fort.....	22 mai 1878.....	200 00
Perry, John.....	Sheet-Harbour.....	17 décembre 1878.....	500 00
Phinney, Elisha.....	Cap Sharp, rivière Diligente.....	6 juillet 1893.....	250 00
Quinn, James.....	Lingan.....	13 avril 1874.....	200 00
Robinson, Charles.....	Rocher Noir.....	16 mars 1885.....	330 00
Ruggles, H. M.....	Boar's-Head.....	1er décembre 1864.....	425 00
Bobicheau, B. H.....	Cap Sainte-Marie.....	5 juillet 1886.....	350 00
Rathburn, S. M.....	Horton-Bluff.....	26 octobre 1870.....	250 00
Reid, George J.....	Ile Haute.....	18 octobre 1889.....	500 00
Ross, Robert.....	Ile George.....	17 janvier 1885.....	250 00
Robblee, Jacob V.....	Pointe Shafner.....	29 mai 1897.....	150 00
Riley, Simon W.....	Annapolis Royal.....	7 mars 1892.....	100 00
Sullivan, James.....	Cap Canso, Ile aux Atocas, ph. sif. de brume.....	23 mai 1897.....	800 00
Scott, M. C.....	Guysborough.....	19 avril 1884.....	220 00
Swinehammer, George.....	Pointe à l'Anse à Peggy.....	4 janvier 1883.....	350 00
Spencer, Robert A.....	Pointe Spencer.....	1er avril 1870.....	125 00
Suthern, Edward W.....	Westport.....	12 avril 1890.....	300 00
Suthern, John F.....	Ile aux Eglantiers, sifflet de brume.....	1er octobre 1874.....	500 00
Saulnier, John H.....	Pointe de l'Eglise.....	8 août 1878.....	200 00
Sampson, C.....	Ile Ouetique.....	1er décembre 1874.....	350 00
Strum, James A.....	Ile Westhaver.....	25 septembre 1888.....	200 00
Sollows, Walter.....	Anse Verte, poteau-phare.....	15 août 1884.....	60 00
Sampson, Theodore.....	Havre au Castor, sud, poteau-phare.....	15 octobre 1892.....	80 00
Smith, Caleb.....	Salter's-Head, feu balise.....	21 juin 1888.....	60 00
Smith, William B.....	Westhead Barrington.....	12 avril 1890.....	200 00
Simpson, W. H.....	Douane de Pictou, phare.....	21 décembre 1897.....	100 00
Vigneau, George.....	Ile du Jersiais.....	23 mars 1883.....	300 00
Vance, George.....	Masstown.....	29 juin 1898.....	25 00
Wolfe, Howard M.....	Iron Bound.....	22 juin 1895.....	250 00
Wheadon, Burton.....	Havre Walton.....	26 mai 1891.....	125 00
Wells, James.....	Whitehead.....	20 octobre 1897.....	510 00
Winton, Robert B.....	Ile Guion.....	28 avril 1877.....	450 00
Wambold, James.....	Sheet Harbour Passage.....	11 mai 1887.....	50 00
Webb, Patrick.....	Havre au Bouche.....	19 février 1896.....	250 00
Webber, James M.....	Torbay.....	10 mai 1898.....	300 00
Wynacht, W. H.....	Ile à la Croix, phare et sifflet de brume.....	13 avril 1898.....	800 00
Young, Uriah.....	Chester, ile du Quaker.....	15 février 1884.....	400 00
Zinck, Jeremiah.....	Baie Mahone, sur Hobson's-Nose.....	2 décembre 1895.....	300 00

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Allen, Joel S.....	Pointe du Sauvage, jetée.....	18 mai 1898.....	350 00
Champion, Wm.....	Havre Cascumpec.....	25 octobre 1897.....	80 00
Costain, Frederick.....	Miminegash, Pointe-Rix, feu d'alignement.....	19 mai 1897.....	40 00
Fraser, John.....	Summerside, quai.....	12 avril 1897.....	100 00

ÉTAT donnant les noms et postes des gardiens de phares, etc.—*Suite.*ILE DU PRINCE-EDOUARD—*Fin.*

Nom.	Postes.	Quand nommés.	Appointements.	
			\$	c.
Gallivan, James.....	Brighton Beach, feux d'alignement.....	12 avril 1890.....	100	00
Gaudet, Agape.....	Tignish.....	30 août 1897.....	130	00
Gillis, Donald.....	Pointe Prim.....	10 décembre 1897.....	300	00
Hardy, Wm.....	Petit Chenal.....	26 juillet 1875.....	100	00
Howatt, Abner J.....	Crapaud, feu d'alignement, au large.....	22 juillet 1893.....	100	00
Harris, Wm.....	Cap à l'Ours.....	11 novembre 1896.....	300	00
Kennedy, Alexander.....	Haszard, feu d'alignement, à terre.....	27 juin 1890.....	60	00
Leard, Solomon J.....	Crapaud, feu d'alignement, à terre.....	14 mai 1889.....	100	00
Munn, Duncan.....	Little-Sands.....	1er mai 1877.....	30	00
Morrison, Angus.....	Cardigan.....	21 septembre 1883.....	100	00
McLaine, Archibald.....	Block-House, Charlottetown.....	3 avril 1867.....	340	00
McDonald, Lauchlin.....	Pointe de l'Est, phare et sifflet de brume.....	23 février 1897.....	500	00
McDonald, Wm.....	Ile Panmure.....	20 novembre 1853.....	300	00
McGrath, Wm. W.....	Havre Saint-Pierre.....	8 mai 1872.....	130	00
McDonald, Chas. Æ.....	Pointe Saint-André, alignement, au large.....	18 juillet 1887.....	125	00
McDonald, John.....	Orwell.....	25 juin 1879.....	80	00
McLeod, James.....	New-London.....	29 janvier 1896.....	130	00
McDonald, Wm.....	Pointe Ouest.....	1er décembre 1875.....	300	00
McKay, John.....	Ile Boisée.....	12 septembre 1898.....	250	00
McMillan, Donald.....	Covehead, feux d'alignement.....	21 octobre 1893.....	90	00
McDonald, Angus.....	Souris.....	13 novembre 1880.....	300	00
McDonald, Jas. A.....	Havre Savage.....	11 juillet 1889.....	100	00
McLeod, Lemuel.....	Havre Murray, feu de grève.....	21 décembre 1897.....	50	00
Oulton, Robert T.....	Ile Savage, Cascumpec.....	14 juin 1897.....	80	00
O'Brien, Patrick.....	Miminegash, feu d'alignement.....	14 mai 1897.....	60	00
Phee, James.....	Cap Nord.....	4 septembre 1897.....	300	00
Penny, Robert.....	Havre Murray, feu de Penny.....	11 novembre 1897.....	50	00
Pino, Joseph N.....	Rustico Nord.....	6 février 1897.....	100	00
Perry, Bruno.....	Cap Egmont.....	21 juillet 1884.....	200	00
Ranaghan, Peter.....	Sea-Cow-Head.....	21 avril 1873.....	250	00
Ready, Michael.....	Tracadie.....	Août 1867.....	100	00
Robertson, Alfred.....	Annandale, feux d'alignement.....	5 octobre 1898.....	100	00
Sinclair, Wm.....	Ile au Poisson.....	8 mars 1897.....	250	00
Stavart, Geo.....	Havre de Summerside, feu d'alig. en arr.....	5 septembre 1895.....	80	00
Tuplin, Jas. C.....	Ile au Sable, Cascumpec.....	5 mai 1897.....	200	00
Taylor, Chas.....	Basin Darnley, feux d'alignement.....	14 juillet 1897.....	40	00
Taylor, James W.....	Ile Saint-Pierre.....	1er mai 1897.....	200	00
Wood, George.....	Haszard, feu d'alignement.....	4 mai 1893.....	70	00
Westaway, Roger D.....	Pointe Saint-André, alignement, à terre.....	19 mai 1883.....	125	00
Wiggins, G. W. J.....	Pointe Darnley, feux d'alignement.....	16 octobre 1896.....	100	00
Wright, Charles L.....	Wright, feux d'alignement de Crapaud.....	14 juin 1894.....	100	00

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Armour, Hamilton.....	Sand-Heads.....	27 août 1892.....	900	00
Brinn, Richard.....	Ile de la Découverte, phare et siffl. de brume.....	14 juin 1886.....	900	00
Brown, William.....	Ile aux Œufs.....	15 juin 1898.....	500	00

Marine et Pêcheries—Division de la Marine.

ÉTAT donnant les noms des postes et gardiens de phares, etc.—*Fin.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Fin.*

Noms.	Postes.	Quand nommés.	Appointements.
			\$ c.
Cummins, H. C.	Balfour	10 juillet 1897.....	*20 00
Crozier, James.....	Bare Point, Chemainus.....	12 juin 1897.....	120 00
Clark, M. G.....	Ile de l'Entrée, phare et sifflet de brume....	26 novembre 1897...	900 00
Daykin, William P.....	Pointe Carmanah, phare et sifflet de brume..	4 novembre 1890...	1,200 00
Davidson, John	Cap Mudge.....	27 juin 1898	360 00
Eastwood, F. M.	Race Rocks.....	31 janvier 1891.....	1,200 00
Erwin, Walter.....	Pointe Atkinson, phare et sifflet de brume..	5 octobre 1880.....	1,000 00
Georgeson, Henry.....	Plumper Pass, phare et sifflet de brume....	21 juillet 1884.....	900 00
Georgeson, James.....	Ile Saturna.....	22 octobre 1889.....	500 00
Grove, John.....	Prospect-Point.....	21 juin 1898	300 00
Harrison, S. G.....	Ile Beren.....	4 novembre 1897...	300 00
Jones, William D.....	Pointe Brockton, Burrard-Inlet.....	20 août 1890.....	300 00
McKenzie, Douglas.....	Fisgard.....	1er septembre 1898..	500 00
McDonagh, William.....	Ile Jaune.....	16 septembre 1898..	500 00
Patterson, Thomas. . .	Cap Beale.....	2 mars 1895.....	†500 00
Richardson, John.....	Pointe Portlock, phare et signal de brume..	2 décembre 1895. . .	460 00
Wylie, Peter.....	Ile Ivory... ..	30 juin 1898.....	450 00

* Par mois. † Allocation, \$700.

ANNEXE

SITUATION des postes de sauvetage

Poste.	Quand établi.	Patrons.	Hommes d'équipage.	Appointements du patron.	Gages de l'équipage.
Blanche, N.-E.	sept. 1895	W. A. B. Smith.	6	\$75 p. an et \$1.50 p. chaque exercice.	\$1.50 p. chq. ex., 2 fois par mois.
Cap Sable, N.-E.		Gardien du phare	Pas d'équip. organisé.		
Cobourg, Ont.	7 nov. 1882	D. Rooney.	6	\$74 p. an et \$1.50 p. chaque exercice.	\$1.50 p. chq. ex., 2 fois par mois.
Collingwood, Ont.	2 sept. 1885	P. Doherty.	6	"	"
Ile du Diable, N.-E.	1885. Rétabli en 1890.	F. Edward.	6	"	"
Anse Duncan, N.-E.	1886.	R. E. Monk.	6	"	"
Goderich, Ont.	21 oct. 1886.	Wm. Babb.	6	"	"
Anse aux Havengs, N.-E.		J. Dempsey.	Pas d'équip. organisé.		
Ile à la Vase, N.-E.		J. Pitman.	"	\$80.	
Ile Pelée, Ont.		A. Henning.	6	\$75 p. an et \$1.50 p. chaque exercice.	\$1.50 p. chq. ex., 2 fois par mois.
Ile Pictou, N.-E.	23 nov. 1889	Alex. Currie, 1896	6	"	"
Pointe au Peuplier, Ont.	20 avril 1883	L. Spafford.	6	"	"
Port-Hope, Ont.	6 nov. 1889	C. R. Nixon.	6	"	"
Port-Mouton, N.-E.	" 1889.	Jos. Frausel.	6	"	"
Port-Rowan, Ont.	19 oct. 1883.	Richard Clark.	6	"	"
Port-Stanley, Ont.	25 juin 1885	Wm. Berry.	6	"	"
Ile de Sable, N.-E.	1885.	Surintendant de l'établissement de secours.	Du personnel de l'établissement de secours.	Payé comme surintendant et personnel de l'établissement de secours.	
Scatterie, N.-E.	1885. Rétabli en 1890.	J. N. Brown.	6	\$75 p. an et \$1.50 p. chaque exercice.	\$1.50 p. chq. ex., 2 fois par mois.
Ile au Phoque, N.-E.	1880.	T. Hitchins.	7	\$250 par an.	\$100 chaque par an.
Ile Saint-Paul, N.-E.		Sur. de l'établ. de secours.	Pas d'équip. organisé.		
Cap-Tourmentin, N.-B.	août 1893.	W. P. Walsh, Bayfield.	"		
Toronto, Ont.	1er mars.	W. Ward.	6	\$75 p. an et \$1.50 p. chaque exercice.	\$1.50 p. chq. ex., 2 fois par mois.
Wellington, Ont.	17 mars 1883	H. McCullough.	6	"	"
Whitehead, N.-E.	6 juin 1890.	H. P. Monroe.	6	"	"
Yarmouth, N.-E.	1886. Rétabli en 1889.	Albert Cain.	6	"	"

N^o 13.

entretenus par le gouvernement du Canada.

Valeur du bateau.	Description du bateau.	Equipement.	Où construit.
\$ 375	Qui se vide et se redres. autom., 25 pds d'un bout à l'autre, 8 pds de bau, mod. Dobbins.	Equip. complet, tel qu'exigé par les réglem., hangar à bateau.	Dartmouth, N.-E.
150	Bateau de sauvetage métallique, 16 pds de quille, 5 pds de bau.	Equipement ordinaire.	
575	Qui se vide et se redres. autom., 25 pds d'un bout à l'autre, 8 pds de bau, mod. Dobbins.	Equip. complet, tel qu'exigé par les réglem., hangar à bateau.	Goderich, Ont.
360	"	"	Nouveau bateau construit à Collingwood, 1896.
575	Qui se vide et se redres. autom., 25 pds d'un bout à l'autre, 8 pds de bau, mod. Dobbins.	"	Dartmouth.
575	"	"	"
575	"	"	Goderich, Ont.
200	Bateau de sauvetage métallique, 28 pds de quille, 6 pieds de bau.	Equipement au complet.	New-York.
	Bateaux de pêche et chaloupes (non la propriété du gouvernement).		
575	Qui se vide et se redres. autom., 25 pds d'un bout à l'autre, 7 pds de bau, mod. Dobbins.	Equip. complet, tel qu'exigé par les réglem., hangar à bateau.	Goderich, Ont.
595	"	"	Dartmouth, N.-E.
550	Qui se vide et se redres. autom., 26 pds d'un bout à l'autre, 7 pds de bau, mod. Dobbins.	"	Buffalo, E.-U.
620	"	"	Goderich, Ont.
575	"	"	Dartmouth, N.-E.
375	Bateau à ressac, 26 pds de long, 6½ pds de bau.	Equipement complet et hangar à bateau.	Buffalo, E.-U.
575	Qui se vide et se redres. autom., 25 pds d'un bout à l'autre, 7 pds de bau.	"	Goderich, Ont.
1,100	Les deux bateaux modèle Dobbins ont été changés en 1893 pour un bateau à ressac Beede et bateau Beede-McLellan qui se vide automatiquement.	Hangar à bateau, équipement complet, etc.	Halifax, N.-E.
550	Qui se redresse, etc., de même que les modèles Dobbins et bateaux de sauvetage bordés à clin, 21 pieds de quille.	Equipement complet et hangar à bateau.	Dartmouth, N.-E.
375	Bateau Beede-McLellan sur le côté est et un bateau à ressac sur le côté ouest.	"	Halifax, N.-E.
650	Deux bat. à ressac, 25 pds d'un bout à l'autre, 6½ pds de bau, l'autre 23 pds de long, 4 pds 8 pcs de bau.	"	"
250	Qui se redresse, etc.	"	"
575	Qui se redresse, etc., de même que les modèles Dobbins (nouveau bateau en 1895).	"	Goderich, Ont.
1,400*	"	"	Buffalo, E.-U.
575	"	"	Dartmouth, N.-E.
575	"	"	"

* Y compris la voiture.

ANNEXE N^o 14.

RÉCOMPENSES POUR SAUVETAGE DE VIES.

LISTE des personnes auxquelles des récompenses ont été données par le gouvernement du Canada pour l'exercice terminé le 30 juin 1898, pour des services de bravoure et d'humanité rendus en sauvant des vies de naufrages de vaisseaux, ou par les gouvernements anglais ou étrangers pour services semblables, rendus par des bateaux canadiens en sauvant de naufrages de vaisseaux anglais ou étrangers, durant la même période.

Noms et désignation des personnes.	Nature des services rendus.	Date des services rendus.	Description des récompenses.
Capitaine Thomas Betancourt, patron; Manuel Angulo, Jose Ramon Alvarez, Pablo Ojeda, Domingo Armas Betancourt, Manuel Pereira et Jose Alfonso Milian, matelots de la goélette espagnole <i>Lola</i> de la Havane.	Humanité et bravoure dans le sauvetage de l'équipage naufragé de la goélette <i>Beatrice McLean</i> , de St-Jean, N.-B., échouée à la hauteur des côtes de la Floride.	20 nov. 1895..	Une montre d'or au patron, et \$10 à chacun des matelots.
John McKinnon, second; Wm. Clark, coq de bord; Daniel McDonald, Daniel Bedreaux, matelots de <i>Georges Boutwell</i> de Gloucester, Mass. M.M. Parmenter et Cie, propriétaires du navire.	Services dans le sauvetage de l'équipage du steamer <i>Warwick</i> , nauf. à Murr Ledge.	31 déc. 1896..	Médaille d'argent à chacun des matelots, £5 aux propriétaires par le gouvernement de Sa Majesté.
Capitaine Wilmer Davison, patron du trois-mâts <i>Africa</i> .	Services rendus au navire américain <i>Thomas N. Stone</i>	Un binocle de la part du Président des Etats-Unis.
Capitaine Caesor.....	Courage remarquable en sauvant un enfant qui était sur le point de se noyer dans le canal à Fenelon-Falls, et bravoure déployée dans plusieurs autres sauvetages.	4 juillet 1897.	Une médaille de la "Royal Canadian Humane Association" de Hamilton, Ont.
Wm. Ward, patron de chaloupe; J. Kennedy, J. Titus, H. Ramsden et W. Ramsden, équip. du poste de sauv. de l'île Toronto.	Services dans le sauvetage de la goélette <i>W. Y. Emory</i> , échouée vis-à-vis Fisher's-Point.	9 nov. 1897..	Ont été notifiés que le département était content des services qu'ils ont rendus.
Capitaine Wm. Perry, patron de chaloupe; George Stanton, Luke Perry et Horatio Thorn, équipage; poste de sauvetage à Port-Stanley, Ont. John Beasley, Joseph Huff et Wm. Huff, volontaires.	Services héroïques dans le sauvetage du capitaine et de l'équipage de la goélette américaine <i>Groton</i> .	11 nov. 1897..	Une longue-vue au patron de chaloupe et une médaille d'or à chaque matelot. De la part du Président des Etats-Unis.
Wm. Munsie, de Victoria, C.-B., affrèteur de la goélette <i>Aurora</i> .	Services rendus au nav. <i>Buckhurst</i> , à Panama, en sauvant et débarquant le patron et l'équipage de 23 hommes.	£40 de la part du gouvernement de Sa Majesté.
Capitaine John McLean, patron de la goélette britannique <i>Favourite</i> de Victoria, C.-B.	Traitement humain donné aux survivants de la goélette américaine <i>Jane Grey</i> , de Seattle, sombrée à la hauteur de Cap-Flattery.	22 mai 1898...	Une longue-vue de la part du Président des Etats-Unis.

SUPPLÉMENT

DU

TRENTÉ-UNIÈME RAPPORT ANNUEL DU MINISTRE DE LA MARINE ET DES
PÊCHERIES, POUR L'EXERCICE EXPIRÉ LE 30 JUIN 1898.

M A R I N E

RAPPORT

DES

COMMISSAIRES

NOMMÉS SOUS L'EMPIRE

DE L'ARRÊTÉ RENDU EN CONSEIL LE 11 JANVIER 1898

POUR S'ENQUÉRIR DES

Griefs que prétendaient avoir les pilotes

DU

DISTRICT DE MONTRÉAL, ETC.



O T T A W A

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1898

Griefs des pilotes de Montréal.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMITÉ DE L'HONORABLE CONSEIL PRIVÉ, APPROUVÉ PAR SON EXCELLENCE LE 11 JANVIER 1898.

Vu un rapport en date du 8 janvier 1898, du ministre de la marine et des pêcheries, déclarant que depuis un certain temps les pilotes faisant le service dans le district de Montréal font des instances pour être constitués en corporation et pour obtenir de plus grands privilèges comme pilotes, et que, durant la dernière session du parlement, M. Guay, député, a présenté un projet de loi qui constituait les pilotes en corporation, leur donnait l'administration de leurs affaires et le pouvoir de faire des règlements pour le maintien de la discipline, et contenait d'autres dispositions. Le commerce maritime de Montréal et la commission du port, qui est légalement constituée en commission de pilotage pour le district, s'opposèrent vigoureusement à ce projet de loi, mais le projet de loi, après avoir été étudié en comité et subi des modifications, passa sa troisième délibération dans la Chambre des Communes, et il fut subséquemment rejeté par le Sénat. En conséquence de ce rejet du projet de loi, les pilotes, le 18 juin 1897, refusèrent de piloter les navires ou d'exercer leur état à moins d'être constitués en corporation, ce qui amena des embarras et du retard à la navigation. Après être restés en grève une semaine ou un peu plus, les pilotes reprirent leur besogne, sur l'assurance de la part du ministre de la marine et des pêcheries que le gouvernement, durant la vacance, se ferait un devoir de tenir une enquête sur les griefs qu'ils prétendaient avoir.

En conséquence le ministre recommande que, en vertu, des dispositions du chapitre 115, des statuts revisés du Canada, intitulé : " Acte relatif aux enquêtes à faire sous serment", pouvoir lui soit donné de nommer Son Honneur M. le juge Lavergne, d'Ottawa, le major F. Gourdeau, sous-ministre de la marine et des pêcheries, et le commandant W. Wakeham, M. D., d'Ottawa, pour s'enquérir des griefs que prétendent avoir les pilotes du district de Montréal ; avec aussi mémoire de faire rapport sur le système de pilotage qui existe présentement dans ce port, sur son fonctionnement et sa constitution, le nombre des pilotes et leur qualité, les règles et règlements qui les régissent, et en général sur toutes les autres choses qui touchent à ce système de pilotage, les commissaires ainsi nommés devant avoir tous les pouvoirs que confère le statut en question aux commissaires nommés sous son empire, et de faire rapport de tous changements qu'ils jugeront opportuns dans la composition de la commission du pilotage, et en général de tous changements à l'égard de l'administration et du fonctionnement du dit système de pilotage et de toutes modifications à l'endroit de quelque-une de ces choses qu'ils jugeront opportunes.

Le comité soumet les recommandations qui précèdent à l'approbation de Son Excellence.

JOHN J. MCGEE,
Greffier du Conseil privé.

RAPPORT

A l'honorable sir LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR.—Conformément aux instructions contenus au précédent "Extrait" d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le 11 janvier 1898, vos commissaires se sont rendus à Montréal, et le lundi, 17 janvier, dans la salle des délibérations de la commission du port, que son président avait eu l'obligeance de mettre à leurs dispositions, ouvrirent l'enquête tel qu'ordonné.

Étaient présents M. Robert McKay, président de la commission du port, et MM. Andrew Allan, Torrance, Wait, Bond, ainsi que plusieurs autres messieurs représentant la navigation et le commerce. Les pilotes étaient représentés par leur président, M. Cléophas Auger, et MM. Bouilli, Beaudet, Perrault, Arcand, Lafrance et plusieurs autres.

Comme procureur, M. James Allan a comparu pour les commissaires du port durant les premiers jours de l'enquête, pour être remplacé plus tard par M. Geoffrion, de la société Geoffrion et Dorion. M. Fred'k E. Meredith représentait les divers intérêts de la navigation. M. Bond a comparu pour les assureurs, tandis que les pilotes étaient représentés par l'honorable Jules Tessier, président de l'Assemblée législative de Québec, et par M. Charles Langelier, aussi de Québec.

Les instructions contenues à l'arrêt du conseil qui nommait vos commissaires et indiquait la portée et la nature de l'enquête ayant été lues, vos commissaires procédèrent immédiatement à l'audition des griefs et des recommandations des pilotes. L'enquête se continua à Montréal toute la semaine, et plus tard les commissaires se rendirent à Québec pour y continuer l'enquête le 31 janvier, afin de donner aux pilotes et aux autres témoins qui n'avaient pu se présenter à Montréal l'occasion de se faire entendre. La commission tint jusqu'au 14 avril diverses autres séances à des jours qui convenaient aux intéressés, et à cette dernière date l'enquête fut finalement close.

Les griefs des pilotes, qui ressortent des témoignages comme des plaintes qui ont été faites à votre ministère depuis plusieurs années, se résument comme suit:—

1. Les pilotes, en matière d'accidents, ne sont pas jugés par un tribunal compétent.

2. Les 2 pour 100 qu'on déduit des recettes des pilotes pour l'entretien du bureau à Québec et pour les frais des procès et des enquêtes devraient, d'abord, quand à l'entretien du bureau de Québec, être administrés par eux-mêmes, et, en second lieu, l'on ne devrait pas mettre à leur charge les frais des procès et des enquêtes nécessités par les accidents.

3. Les commissaires du port donnent des certificats de pilote à des personnes incompetentes, et, comme le nombre des pilotes est trop considérable, les hommes de *tour de rôle*, c'est-à-dire ceux-là qui ne font pas le service sur les lignes régulières, deviennent inhabiles, et, dans certain cas, incompetents à piloter de gros navires lorsqu'il s'en offre, à cause de leur manque de pratique et du faible nombre de voyages qu'ils ont eu l'occasion de faire dans le chenal.

4. Ils disent qu'on ne leur fournit pas gratuitement de cartes du fleuve, et qu'on place des bouées inutiles dans le chenal sans les consulter.

5. On ne prête que peu d'attention à leurs représentations; ils n'ont aucun poids auprès des fonctionnaires de la commission du port, ce qui provient du fait qu'ils ne sont pas représentés dans le conseil de la commission et qu'ils n'ont pas l'occasion de discuter leurs affaires.

6. Ils ne sont pas constitués en corporation comme le sont les pilotes en aval de Québec ou d'autres corps semblables qui n'ont pas plus d'importance qu'eux.

7. Vu leur manque de constitution en corporation ils ne peuvent avoir de règlements à eux-propres pour régir leurs affaires d'économie interne.

8. Ils ne sont pas représentés dans la commission du port, même pour des affaires de pilotage, alors que d'autres intérêts individuels le sont.

9. Ils sont suspendus avant procès. Ils réclament le droit de faire le service jusqu'à ce qu'ils soient condamnés.

10. Le conseil de la commission du port modifie les règlements sans les consulter, et ils ne connaissent ces règlements que lorsqu'ils deviennent loi.

11. Leur système d'apprentissage est défectueux.

Comme remède à leurs griefs, les pilotes, dans leur mémoire, suggèrent, en attendant qu'ils soient constitués en corporation, la promulgation des règlements qui suivent :—

A. Nomination d'un pilote expérimenté dont les avis seraient pris sur la pose des bouées, des marques de terre et sur les sondages ;

B. Que ce pilote ait le droit de siéger sur la Commission du Havre chaque fois qu'il s'agira de questions de pilotage ;

C. Réduire le nombre des pilotes à 45 et celui des apprentis au nombre de 10 ;

D. Adopter une législation pour rendre obligatoire, pour les pilotes, nos règlements, après qu'ils auront été soumis à la Commission du Havre et approuvés par le Gouverneur général en conseil ;

E. Laisser aux pilotes l'administration des deux pour cent que leur fait payer la Commission du Havre ;

F. Nommer un tribunal compétent pour juger les pilotes dans les causes d'accidents ;

G. Changer le système d'apprentissage de manière à ce que l'apprenti puisse faire une étude convenable avant d'être admis à la pratique ;

H. Comme cette enquête a été tenue non pas dans l'intérêt des pilotes, mais dans l'intérêt public, dans celui du commerce et de la navigation, nous croyons qu'il ne serait que juste de faire payer par le gouvernement les frais qui ont été encourus par les pilotes, tels que les honoraires de leur avocat et les déboursés qu'ils ont faits. Les pilotes espèrent que vos Commissaires voudront bien faire une recommandation dans ce sens.

Relativement à la susdite énumération de griefs et de représentations, vos commissaires ont l'honneur de faire le rapport qui suit :

1. " Les pilotes ne sont pas jugés par un tribunal compétent."

Il n'a été démontré qu'à un moment quelconque les commissaires du port aient été disposés à traiter injustement les pilotes lorsque ces derniers étaient traduits devant eux. A ces procès les pilotes étaient accompagnés de leurs avocats et les commissaires du port, lorsqu'ils l'ont jugé nécessaire, ont fait entendre des experts et des pilotes, ainsi que d'autres personnes, sur le sujet qui faisait l'objet de l'enquête. Malgré cela, vos commissaires sont d'avis que le mode actuellement en vigueur pour l'instruction des accusations portées contre les pilotes n'est pas le meilleur.

2. " Les 2 pour 100 qu'on déduit des recettes de pilotes pour l'entretien du bureau à Québec et pour les frais des procès et des enquêtes devraient, quant à l'entretien du bureau de Québec, être administrés par eux-mêmes, et l'on ne devrait pas mettre à leur charge les frais des procès et des enquêtes nécessités par les accidents."

Le ministère de la justice a décidé que, sous l'empire de la loi telle qu'elle est et dont les commissaires du port ne sont pas responsables, il n'existe pas présentement d'autre moyen de faire face à ces dépenses qu'une taxe sur les recettes des pilotes.

Griefs des pilotes de Montréal.

Jusqu'en 1895 les frais d'entretien du bureau à Québec étaient soldés à même la caisse du port de Montréal; il fut, toutefois, reconnu que c'était irrégulier. Le bureau de Québec ayant été primitivement établi et soutenu par les commissaires du port, ainsi qu'on vient de le dire, il s'ensuivit naturellement qu'ils continuèrent de l'administrer alors même qu'il était soutenu, et ce conformément à la loi, par une taxe directe sur les pilotes.

3. "Les commissaires du port donnent des certificats de pilotes à des personnes incompétentes, et, comme le nombre des pilotes est trop considérable, les hommes du *tour de rôle*, c'est-à-dire ceux-là qui ne font pas le service sur les lignes régulières, deviennent inhabiles et, dans certains cas, incompétents à piloter de gros navires lorsqu'il s'en offre, à cause de leur manque de pratique et du faible nombre de voyages qu'ils ont eu l'occasion de faire dans le chenal."

On n'a fourni qu'un seul cas de cette catégorie, ce fut un jeune homme qui reçut son certificat avant son tour; mais les circonstances étaient tout à fait exceptionnelles; l'homme en question subit un examen et répondit à l'appel qui fut fait lorsque les pilotes réguliers refusaient de faire le service. Dans de telles circonstances, il semble à vos commissaires que la commission du port ne pouvait guère faire autre chose que ce qu'elle a fait. Le nombre des pilotes fut, il y a quelques années, porté au chiffre actuel, c'était en prévision d'un surcroît considérable de vaisseaux. Comme le capitaine d'un navire a le choix entre trois pilotes de *tour de rôle*, il ne semble pas qu'il y ait beaucoup à craindre qu'un homme incompétent soit choisi. L'on ne voit pas que de graves accidents soient arrivés à causes de l'incompétence d'un pilote de *tour de rôle*.

4. "L'on devrait fournir gratuitement aux pilotes des cartes du fleuve, et l'on place des bouées inutiles dans le chenal sans consulter les pilotes."

L'on a dressé des cartes qui sont en vente à un prix presque nominal, et nulle part est-ce l'habitude de fournir des cartes gratuitement aux marins ou aux pilotes.

Lors de la grève des pilotes l'on eut l'idée que la pose de certaines bouées aiderait ceux qui, ceci dit à leur louange, s'étaient portés au secours de la navigation et aidèrent à piloter les navires dans le fleuve tant à l'entrée qu'à la sortie. Lorsque les pilotes réguliers reprirent le service et qu'ils représentèrent que les bouées en question n'étaient pas nécessaires on les enleva; et l'on n'a pas l'intention de les reposer. L'ingénieur de la commission du port nie que les bouées entravaient la voie, et les cartes démontrent qu'il y avait amplement de place pour passer au sud et loin des bouées. Lorsqu'on recommanda de poser ces bouées et que la chose fut approuvée, il n'y avait pas de pilotes pour les consulter.

5. "On ne prête que peu d'attention à leurs représentations; ils n'ont aucun poids auprès des fonctionnaires de la commission du port, ce qui provient du fait qu'ils ne sont pas représentés dans le conseil de la commission."

L'on ne voit pas qu'on ait fait de sérieuses représentations dont les commissaires du port pouvaient faire disparaître la cause ou la corriger. Les archives de votre ministère qui ont été mises à la disposition de cette commission font voir que la majeure partie des plaintes et des représentations, sinon toutes, ont été dûment soumises au fur et à mesure à votre ministère, qui est pour les commissaires du port la source de l'autorité. De sorte que les commissaires du port ne sont pas à blâmer si les plaintes et les représentations des pilotes n'ont pas toujours été admises ou approuvées. Le plus souvent les pilotes en ont eux-mêmes appelé directement à votre ministère en même temps qu'aux commissaires du port, de sorte que le fait qu'ils n'étaient pas représentés dans le conseil n'a eu que très peu, sinon rien, à voir à leur insuccès ou leur manque d'influence. Toutefois nous ne croyons que raisonnable qu'en plusieurs matières, telle que la pose de nouvelles bouées ou de nouveaux feux, les pilotes devraient être consultés.

6. "Ils ne sont pas constitués en corporation comme le sont les pilotes en aval de Québec ou d'autres corps semblables qui n'ont pas plus d'importance qu'eux."

Ils sont peu nombreux et ils ne sont pas tenus d'avoir des vaisseaux ou des biens à eux propres, leurs finances sont administrées pour eux par les commissaires du port, et cela pratiquement sans frais, de sorte qu'il ne semble pas y avoir de raisons sérieuses ou valides à ce qu'ils soient constitués en corporation.

7. "Vu leur marque de constitution corporative ils ne peuvent avoir de règlements à eux propres pour régir leurs affaires d'économie interne."

Comme on l'a fait précédemment remarquer, il ne semble pas nécessaire qu'ils soient constitués en corporation. Les règles et règlements des commissaires du port devraient pourvoir à tout ce qui est nécessaire à la bonne gouverne des pilotes. Les commissaires du port, en se consultant avec des représentants des pilotes, devraient pouvoir adopter tous les règlements nécessaires à la bonne gouverne de ces deniers.

8. "Ils ne sont pas représentés dans la commission du port, même pour des affaires de pilotage, alors que d'autres intérêts individuels le sont."

Les intérêts qui sont représentés à la commission du port sont les principaux intérêts commerciaux du Canada, et mis en regard de ceux-ci les intérêts des pilotes, bien qu'importants pour eux-mêmes, ne le sont certainement pas autant. Toutefois nous sommes d'avis qu'en matières qui touchent aux pilotes le représentant dûment choisis des pilotes devrait être consulté.

9. "Ils sont suspendus avant procès; ils réclament le droit de faire le service jusqu'à ce qu'ils soient condamnés."

Le règlement qui donne ici matière à objection a été modifié, il s'en suit que, de ce chef, le grief n'existe plus.

10. "Le conseil de la commission du port modifie les règlements sans les consulter, et ils ne connaissent ces règlements que lorsqu'ils deviennent loi."

Le grief de ce chef disparaîtra si l'on adopte la recommandation que fait le paragraphe 7.

11. "Le système d'apprentissage est défectueux."

Les pilotes n'ont pas clairement démontré en quoi le système en vigueur est défectueux. Certains pilotes qui ont été entendus ont dit que durant leurs années d'étude ou d'apprentissage ils ne pouvait gagner suffisamment pour vivre, mais en ceci ils ne sont pas dans une position pire que celle où se trouvent les jeunes gens qui se préparent pour toute autre carrière; c'est d'eux-mêmes qu'ils ont choisi de devenir pilotes, et il n'appartient pas aux commissaires du port ou au public de les faire vivre pendant qu'ils se préparent à pratiquer leur état dans l'avenir.

Nous avons donné les griefs les plus sérieux des pilotes en les accompagnant de nos observations, et avant de procéder aux autres choses se rattachant au système de pilotage sur lesquelles nous avions instruction de faire une enquête et un rapport, nous avons l'honneur de présenter les mémoires et autres documents suivants qui nous ont été soumis et que nous annexons à notre rapport:

1. Liste des pilotes réellement de service durant la campagne de 1897, avec un tableau qui indique leurs recettes brutes. Cet état fait voir que sur un total de 52 pilotes, 39 ont été occupés à faire du service spécial pour les lignes régulières et 13 étaient des pilotes de *tour de rôle*.

2. Liste des apprentis pilotes actuellement de service et de ceux qui aspirent à devenir apprentis.

3. Mémoire des pilotes.

4. Mémoire des commissaires du port.

5. Mémoire des intérêts maritimes.

6. Mémoire des assureurs.

7. Conclusions du comité de régie de la Halle aux Blés sur les affaires de pilotage, adoptées à une assemblée spéciale tenue le jeudi, 7 avril 1898.

8. Mémoire sur des affaires relatives au chenal et aux bouées, ainsi que sur le pilotage, présenté par des agents maritimes et d'assurance, par l'entremise de M. Robert Reford, agent pour les lignes Donaldson et Thompson.

9. Extrait d'une lettre de M. C. Auger, président des pilotes, au sujet du système d'apprentissage.

Griefs des pilotes de Montréal.

10. Copie d'une lettre adressée au conseil de la Chambre du commerce de Montréal par le président de l'Association des Assurances Maritimes sur la question du chenal entre Montréal et Québec et sur les améliorations qu'il nécessite.

11. Mémoire sur l'égalisation proportionnelle des pilotages du Saint-Laurent, par M. J. X. Perreault, délégué de la Chambre du Commerce du district de Montréal.

Pour ce qui est des griefs des pilotes, griefs énoncés et exposés au long dans les pages qui précèdent, vos commissaires ont l'honneur de recommander ce qui suit :

1. Les pilotes ne sont pas jugés par un tribunal compétent.

Nous sommes d'avis que les procès des pilotes pour cause d'accidents survenus aux navires lorsqu'ils sont dans les eaux soumises au pilotage entre Montréal et Québec, sous la charge de pilotes, devraient être instruits devant une cour maritime se composant de trois experts, dont un nommé par les commissaires du port, un *deuxième* nommé par les pilotes, sans qu'il soit nécessaire que cet homme soit pilote de service actif entre Montréal et Québec, et un *troisième* par le ministre de la marine et des pêcheries. Mais si plus tard une cour d'amirauté était établie à Montréal, alors ces procès devront s'instruire devant ce juge, aidés de deux assesseurs nautiques.

2. Les 2 pour 100 qu'on déduit des recettes des pilotes pour l'entretien du bureau à Québec et pour les frais des procès et des enquêtes devraient, premièrement, pour l'entretien du bureau de Québec, être administrés par eux-mêmes, et, en second lieu, l'on ne devrait pas mettre à leur charge les frais des procès et des enquêtes nécessités par les accidents.

Nous sommes d'avis qu'on devrait laisser aux pilotes le choix de leur propre bureau à Québec ainsi que le choix du gardien, soumis à l'approbation des commissaires du gouvernement, et qu'on ne devrait les taxer pour cela que d'une somme suffisante pour couvrir les frais de ce service.

Lorsqu'une cour maritime sera organisée tel que mentionné plus haut, ou qu'une cour d'amirauté sera établie et que des accusations contre des pilotes seront portées devant elle, les frais du procès ne devraient être imputés au pilote que lorsque le jugement aura été prononcé contre lui. Lorsque le pilote aura été accusé, la partie, qui aura porté l'accusation contre lui devra être passible de tous les frais, sauf lorsqu'il aura été décidé que chaque partie devra payer ses frais. Les commissaires du port devront avoir le pouvoir de percevoir du pilote en défaut une somme suffisante pour couvrir les frais lorsque le jugement contre le pilote l'ordonnera. Nous ne voyons pas pourquoi le corps des pilotes devrait être mis à contribution pour la faute ou l'erreur d'un pilote en particulier. D'un autre côté les frais devront être à la charge du propriétaire de navire, de l'agent ou du capitaine qui porte une accusation contre un pilote lorsque le jugement lui aura été adverse.

3. Les commissaires du port donnent des certificats de pilotes à des personnes incompétentes, et, comme le nombre des pilotes est trop considérable, les hommes de *tour de rôle*, c'est-à-dire ceux là qui ne font pas le service sur les lignes régulières, deviennent inhabiles, et, dans certains cas, incompétents à piloter de gros navires lorsqu'il s'en offre, à cause de leur manque de pratique et du faible nombre de voyages qu'ils ont eu l'occasion de faire dans le chenal.

Nous avons déjà dit qu'on n'a signalé qu'un seul cas de cette catégorie : ce fut lorsqu'on donna à un apprenti un certificat avant son tour, et cette circonstance était exceptionnelle, et les commissaires du port ne pouvaient faire autrement qu'ils ont fait.

La question de mettre une limite au nombre de pilotes, ainsi que ces derniers le demandent, ou de permettre à quiconque peut passer l'examen voulu de devenir pilote, laissant ainsi le champ parfaitement libre, ainsi que le suggèrent les divers intérêts du commerce et de la navigation, est la plus difficile que nos commissaires sont appelés à résoudre. La manière de voir des intérêts de la navigation et des divers autres intérêts du commerce

a été exposée avec clarté et habileté dans les mémoires et rapports qu'on a présentés, et nous n'avons rien à y ajouter. Depuis plusieurs années le nombre des pilotes a été soumis à une limite, et, en thèse générale, l'on ne peut guère dire que le système a mal fonctionné.

Il y a eu, chez les pilotes, froissement et mécontentement qui ont malheureusement abouti à la grève de l'année dernière; mais cette grève a eu pour cause leur insuccès à obtenir une constitution corporative et leur tentative infructueuse à obtenir pour eux-mêmes des recettes uniformes, et non pas seulement parce qu'ils étaient restreints en nombre. L'on n'a jamais constaté que le nombre de pilotes fut insuffisant, de fait le contraire est la vérité. Il n'est pas probable qu'il se fasse d'autres grèves, mais il pourrait s'en faire tout aussi bien s'il y avait un grand nombre de pilotes mécontents et mal rémunérés; de fait, avec un nombre restreint d'hommes bien payés les grèves seraient moins probables. Si l'on devait donner des certificats de pilote en nombre illimité, il ne semblerait pas y avoir de raison de leur refuser la constitution corporative qu'ils désirent avoir. Toutefois, tant qu'on jugera inutile de les constituer en corporation, et tant qu'ils resteront tout simplement dans la position d'employés exécutant leurs fonctions sous la direction de la commission de pilotage, il ne semble pas y avoir de raison pour que leur nombre ne soit pas limité. Il y a aujourd'hui au moins trois fois plus de pilotes qu'il n'en faut pour faire le travail qu'ils sont appelés à exécuter. S'ils étaient plus nombreux et que leur besogne fût plus partagée, leur efficacité souffrirait du manque de pratique.

Sous l'empire du système actuel les pilotes des lignes régulières travaillent moins de seize heures par semaine en moyenne, tandis que les hommes de *tour de rôle* ne travaillent pas plus de seize heures en quinze ou vingt jours. Il n'est que juste pour les intérêts maritimes qu'ils puissent choisir leurs pilotes parmi un bon nombre. Bien que la constitution corporative que les pilotes ont récemment demandée ne leur aurait donnée que des pouvoirs et des privilèges très restreints, dont la plupart n'avaient trait qu'à leur propre économie interne et à leur propre discipline, et quoique des corps bien moins importants que les pilotes aient été constitués en corporation, tout de même nous ne croyons pas la chose nécessaire ou opportune avec le système actuel. Nous croyons que ce que nous suggérons dans ce rapport fera disparaître tous les justes griefs que peuvent avoir les pilotes, ce qui rend inutile leur demande de constitution corporative. Si nos commissaires avaient tout simplement à créer un nouveau système de pilotage pour le début d'hommes absolument neufs, il est très possible qu'ils n'auraient pas tenté de restreindre le nombre des pilotes. Mais il faut nous en tenir à un système établi et dont le fonctionnement n'a pas été défectueux; le nombre de pilotes est plus que suffisant pour la besogne à faire; les pilotes actuels ont été dressés sous l'empire de ce système; ils ont pris cette carrière d'après ce système, et, en présence de ces faits, nous sommes disposés à continuer la restriction, tout en donnant aux commissaires du port, soumis toujours à l'approbation de votre ministère, le pouvoir d'en grandir le nombre en admettant des hommes compétents si la nécessité s'en faisait sentir.

Vos commissaires recommanderaient donc que le nombre de pilotes compétents auxquels on pourra accorder des brevets soit fixé à cinquante. Nous ne suggérons pas naturellement qu'aucun des hommes actuellement porteur de brevet soit déplacé, mais bien qu'on laisse décroître le nombre naturellement, et qu'on n'admette de nouveaux pilotes que lorsque le nombre en sera tombé au-dessous du chiffre indiqué.

Le nombre des apprentis devrait être illimité, car en restreignant celui des pilotes nous ne voyons pas qu'il y ait lieu de restreindre le nombre des apprentis; le champ devrait rester libre à tous ceux qui désirent courir le risque d'une très longue attente, et advenant une urgence qui, en présence

Griefs des pilotes de Montréal.

des réformes suggérées, ne se présentera probablement pas, croyons-nous, il serait bon d'avoir un grand nombre d'apprentis dans les rangs desquels on pourrait puiser.

4. L'on ne fournit pas gratuitement aux pilotes des cartes du fleuve, et l'on place des bouées inutiles dans le chenal sans qu'on les ait consultés.

Les prix des cartes est insignifiant, ce n'est pas la coutume chez les marins et les pilotes ailleurs de les obtenir en pur don. Inutile de se départir de cette coutume dans le cas actuel.

Les bouées dont on se plaint ici ont été demandées dans un moment critique, depuis lors on les a enlevées. Vos commissaires sont d'avis que pour ce qui est de la pose des nouvelles bouées et des nouveaux feux, l'on devrait consulter les représentants des pilotes. Toutefois ceci est en réalité une question à régler entre votre ministère et les pilotes, vu que les commissaires du port de Montréal ne sont pas directement responsables des bouées et des feux en dehors du port de Montréal.

5. On ne prête que peu d'attention à leurs représentations; ils n'ont pas de poids auprès des fonctionnaires de la commission, ce qui provient du fait qu'ils ne sont pas représentés dans le conseil de la commission pour y avoir l'occasion de débattre leurs affaires.

Nous sommes d'avis que dans toutes les questions qui touchent aux pilotes, que ce soit à l'égard de la pose des bouées ou des feux, ou à l'égard des règles et règlements à faire relativement à leur état ou à leur discipline, il n'est que juste et raisonnable que les commissaires du port consultent les représentants des pilotes.

6. Ils ne sont pas constitués en corporation comme le sont les pilotes en aval de Québec ou d'autres corps semblables qui n'en ont pas plus d'importance qu'eux.

Pour les raisons qu'on a déjà données l'on ne croit pas nécessaire ou opportun que les pilotes soient constitués en corporation. Cette question a été discutée au paragraphe 3.

7. Vu leur manque de constitution corporative ils ne peuvent avoir de règlements à eux propres pour régir leurs affaires d'économie interne.

Les règles et règlements des commissaires du port, soumis à l'approbation du gouverneur général en conseil, devraient pourvoir à tout ce qui est nécessaire à la gouverne des pilotes. Nous avons recommandé que les pilotes soient représentés dans le conseil de la commission pour toutes les questions qui touchent à leur discipline interne, ainsi qu'à la pose des nouvelles bouées et des nouveaux feux. Nous croyons ceci opportun dans l'intérêt de la navigation de même que pour les choses qui intéressent personnellement les pilotes.

Nous suggérons que, chaque printemps, avant l'ouverture de la navigation, les pilotes fournissent à la commission du port les noms de deux des leur qui auront également le droit de représenter les pilotes dans le conseil. Un seul cependant sera admis aux séances du conseil sur toutes les questions qui touchent au pilotage ou aux pilotes. Nous suggérons que deux pilotes soient proposés à ces fonctions, afin qu'on puisse toujours en avoir un sous la main. Il n'est pas nécessaire que le représentant des pilotes ait droit au suffrage lorsqu'une question en délibération devant le conseil est réglée par une mise aux voix.

Un de ces pilotes, dûment choisi par ces derniers et accrédité auprès des commissaires du port, devra être considéré comme le représentant des pilotes dans le conseil sur toutes les questions intéressant les pilotes, et jusqu'à ce qu'une cour d'amirauté ait été établie, un de ces pilotes assistera à tous les procès, et nulle réunion du conseil dans les questions relatives au pilotage ne sera réputée régulière, si le représentant des pilotes n'y assiste pas ou s'il n'a pas été dûment mis en demeure d'y assister.

8. Ils ne sont pas représentés dans la commission du port, tandis que d'autres intérêts individuels le sont.

Si l'on adopte les recommandations énoncées à l'article qui précède ce grief disparaîtra immédiatement.

9. Ils sont suspendus avant procès.

Par la modification apportée à la page 126 des règlements de la commission du port de Montréal, ce grief se trouve à ne plus exister, et il n'est pas besoin de faire d'autre modification de ce chef.

10. Le conseil de la commission du port modifie leurs règlements sans consulter les pilotes, et ceux-ci ne les connaissent que lorsqu'ils deviennent loi.

Ce grief disparaîtra complètement si l'on adopte les recommandations énoncées aux articles 3, 5 et 7.

11. Le système d'apprentissage est défectueux.

Il n'a pas été clairement dit en quoi le système d'apprentissage est défectueux. Lorsque des voiliers fréquentaient régulièrement le port de Montréal, les apprentis apprenaient d'habitude à connaître le fleuve à bords des remorqueurs qui naviguaient constamment entre Montréal et Québec. Sur les remorqueurs les apprentis se mettaient au fait des principales marques ainsi que des principaux feux et courants, de sorte que lorsqu'un pilote régulier les prenait avec lui durant les deux dernières années d'apprentissage, ainsi que le comporte l'article 94 des règlements, ils étaient déjà très au courant du fleuve. L'occasion de s'employer sur les remorqueurs e-t disparue avec les voiliers. Toutefois, il n'est guère nécessaire que vos commissaires entrent dans les détails de la question. Les pilotes, par l'entremise de leur représentant dans le conseil de la commission, devraient pouvoir dire comment l'apprenti devrait se dresser.

D'après l'article 95 des règlements relatifs aux apprentis, tels que constitués aujourd'hui, il est obligatoire pour eux de faire trois voyages à l'étranger durant l'hiver, dont un de ces voyages doit se faire à bord d'un voilier. Vu le peu de voiliers qui fréquentent aujourd'hui le port de Montréal, il est difficile pour les apprentis de se conformer à ce règlement. Vos commissaires ne croient pas nécessaire, vu la nature particulière des services du pilotage dans le chenal, que l'obligation de faire une traversée sur un voilier se continue ; mais les trois traversées devront certainement se continuer. Vos commissaires sont d'avis qu'en sus des qualités d'âge, de bonne conduite et d'instruction, requises par l'article 93 des règlements relatifs aux pilotes, il importe beaucoup que les candidats à l'admission au poste responsable de pilotes, subissent la même épreuve quand à la vue et à la distinctions des couleurs que les candidats qui subissent les examens de capitaine et de second. Il nous semblerait que même que les pilotes devraient périodiquement subir des épreuves dans le même but.

Vos commissaires sont d'avis qu'avec les changements et modifications qu'ils ont recommandé, le système de pilotage qui existe aujourd'hui entre Montréal et Québec est tout ce qu'il faut.

Les intérêts maritimes ont prétendu que les contributions exigées pour le pilotage sont excessifs. Vos commissaires ne partagent pas cet avis ; les prix ont été réglés il y a plusieurs années, alors que les vaisseaux étaient beaucoup plus petits et plus faciles à manier que ceux qui viennent aujourd'hui dans le Saint-Laurent. Les premiers vaisseaux à lignes plus fines, bien que d'un tonnage beaucoup plus faible, tiraient proportionnellement beaucoup plus d'eau que les gros navires à fond plat dont on se sert aujourd'hui. Les navires actuels, bien que tirant que très peu plus d'eau, ont un tonnage et une capacité de près de quatre fois plus considérable et sont beaucoup plus difficiles à manier, et ils exigent une connaissance plus intime du chenal et des courants, tout en donnant beaucoup plus d'anxiété au pilote.

Griefs des pilotes de Montréal.

Il est vrai que depuis les premiers temps le chenal a été creusé et élargi, mais non pas en proportion de l'augmentation du tonnage des navires. En conséquence, et pour les raisons qui précèdent, nous sommes d'avis que les contributions pour le pilotage devraient rester ce qu'elles sont.

Bien que l'arrêté du conseil qui a nommé vos commissaires et en vertu duquel cette enquête s'est faite, en ce qui concerne les pilotes, ne nous donne pas d'instruction au sujet de la question générale de la navigation du fleuve entre Québec et Montréal et des besoins du commerce à cet égard, nous avons, tout de même, entendu tant de la part des pilotes que des propriétaires de navires, comme des représentants des assurances, des témoignages sur la question des améliorations que requiert le fleuve, attendu qu'on a compris qu'une promesse verbale avait été faite au président de l'Association des Assureurs Maritimes de Montréal que notre enquête embrasserait ces questions.

Vos commissaires croyant qu'il est de l'intérêt du commerce par le Saint-Laurent qu'on devrait faire, dans les limites des dépenses raisonnables, tout ce qui coopère au développement de cette voie, à la réduction des impôts et à faire disparaître les risques de la navigation, s'accordent à faire le rapport qui suit :—

1. Les amers temporaires devraient être remplacés par permanents.

2. Le chenal du fleuve devrait être distinctement marqué de chaque côté par des bouées de forme et de couleurs différentes, chacune de ces bouées devant porter une marque ou chiffre distinctif. Ce mode de balisage se pratique, croyons-nous, aujourd'hui dans plusieurs ports dont les abords sont difficiles.

3. Les bouées additionnelles devraient être fournies en la manière énoncée au témoignage du président des pilotes, M. Auger, et telles qu'indiquées sur les cartes déposées entre les mains des commissaires.

4. Le chenal devrait être éclairé de manière à rendre la navigation praticable aux gros vaisseaux la nuit et le jour. L'on croit que si le chenal était mieux éclairé chaque bout, les vaisseaux pourraient quitter Montréal plus tard qu'aujourd'hui dans la journée et réussir à se rendre à Québec durant la nuit, ceci dit pour l'extrémité d'aval; tandis que si la partie d'amont du chenal, près de Montréal, était également bien éclairée, les vaisseaux à l'entrée qui auraient dépassé Québec tard durant le jour, pourraient continuer jusqu'à Montréal et venir amarrer durant la nuit, de sorte que le déchargement pourrait recommencer immédiatement. Présentement, l'on dit que les vaisseaux qui n'atteignent pas Montréal avant la chute du jour sont obligés de jeter l'ancre pour la nuit en aval de la ville, et ils n'arrivent à leur mouillage que le lendemain, de sorte que, pratiquement, un jour est perdu. Les moyens de chargement et de déchargement sont aujourd'hui si considérables que chaque heure de retard dans le fleuve compte.

5. Le curage du chenal du fleuve devrait se faire régulièrement. L'expérience a démontré que la débâcle des glaces ou les glaces flottantes en hiver et au printemps déposent des cailloux dans le chenal; il s'en suit que, vu que de gros vaisseaux lourdement chargés passent, à l'entrée et à la sortie, avec tout le tirant d'eau que le chenal peut permettre, et glissent même souvent dans la vase du fond, il est de la plus grande importance que l'on prenne toutes les mesures possibles pour faire disparaître ces obstacles, tels que les cailloux, les ancras, etc. L'on croit que des navires, tout en étant parfaitement dans le chenal, ont subi de graves avaries à cause de la présence de ces obstacles; l'on devrait se prémunir contre cet état de chose au moyen d'un curage régulier et soigneux du chenal.

6. Un fonctionnaire compétent du ministère de la marine et des pêcheries devrait régulièrement et fréquemment inspecter le chenal, de même que son système de bouées, de balises et de feux.

7. Le chenal devrait être élargi. Les pilotes sont d'avis que le chenal devrait être élargi de 500 à 600 pieds dans les tranchées en ligne droite. L'on fait remarquer que bon nombre de navires qui passent dans le chenal sont d'environ 500 pieds de long, et s'il arrivait un accident à un de ces navires dans le chenal il est bien possible que ce dernier serait complètement barré; l'on devrait se prémunir contre cette éventualité. Dans les courbes la largeur devrait être portée à pas moins de 700 pieds. Tous ceux qui ont été entendus par vos commissaires ont tous été d'avis que

le chenal devrait être creusé à 30 pieds, et 2 pieds de plus dans les courbes. Le dossier ci-annexé fait voir que lorsqu'un navire à fond plat, du genre de ceux qui fréquentent le Saint-Laurent, donne de la bande, ainsi qu'il le fait lorsqu'il contourne une courbe, il tire beaucoup plus d'eau que lorsqu'il a une quille égale. L'on croit que plusieurs vaisseaux ont été avariés de cette façon. Partout où la chose peut se faire, les courbes devraient être redressées autant que possible, de manière à permettre aux long navires d'y passer en faisant une déviation facile.

Vos commissaires font les recommandations qui précèdent à la suite des témoignages des pilotes, de l'ingénieur des commissaires du port et de l'ingénieur préposé au service des bouées, et d'après les mémoires et les rapports que nous avons incorporés dans ce rapport. Nous ne prétendons pas offrir une opinion d'experts dans l'espèce, bien que la nécessité de la majeure partie des améliorations suggérées ici parle par elle-même. Les pilotes font observer en terminant leur mémoire que, comme cette enquête n'a pas été tenue dans le seul but de régler leurs griefs, mais qu'elle a été plutôt une enquête spéciale sur toutes les questions qui touchent au fleuve entre Québec et Montréal, de même qu'au système de pilotage généralement, que comme tel elle a dû s'occuper de questions d'intérêt public, ils ne devraient pas être tenus de solder les dépenses qu'ils ont été obligés de faire à cet égard.

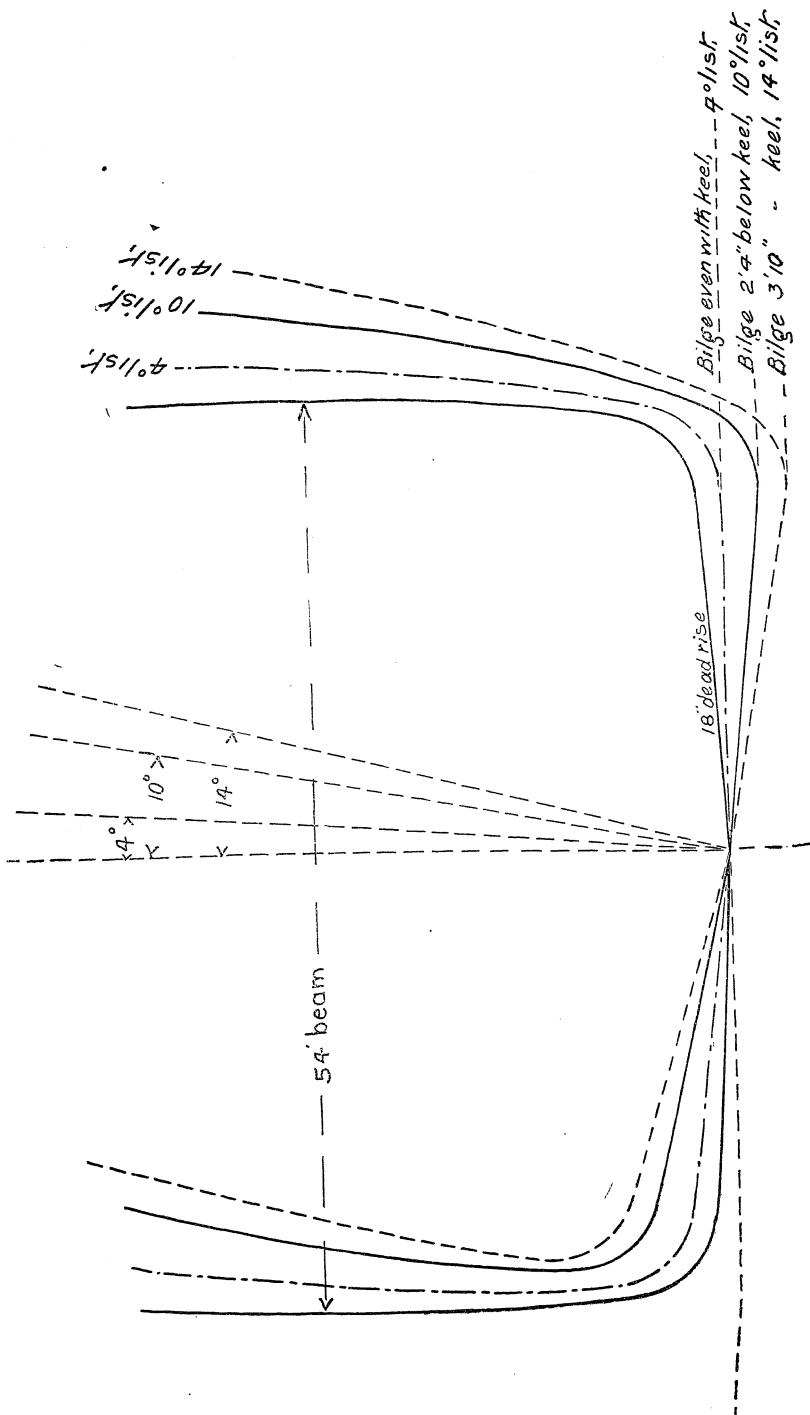
Les avocats des intérêts maritimes et des commissaires du port ont été du même avis et heureux de dire qu'ils approuvaient cet appel des pilotes. Vos commissaires ont le plaisir de dire que les pilotes, et particulièrement leur président, ont toujours été prêts à apporter le concours de leurs conseils dont toutes les questions relatives aux moyens à prendre pour améliorer la navigation dans le fleuve. Les frais de déplacement des pilotes pour aller rencontrer vos commissaires à Québec et à Montréal, joints aux honoraires et déboursés de leurs avocats, doivent être considérables. Comme l'enquête a été d'une nature très générale, vos commissaires sont d'avis que si tant est que la chose soit possible pour le gouvernement de se rendre aux vœux des pilotes pour ce qui est de ces frais en en payant au moins une partie, il ne serait que juste de le faire.

Le tout humblement soumis,

J. LAVERGNE,
Président.
F. GOURDEAU,
W. WAKEMAN,
Commissaires.

Griefs des pilotes de Montréal.

D qui indique l'effet du faux côté sur le tirant des navires à fond plat. Echelle, 10 pieds au pouce.



Griefs des pilotes de Montréal.

ANNEXES

DU

RAPPORT DES COMMISSAIRES

ANNEXE No 1.

TABLEAU qui indique le nombre de pilotes lamineurs pour le port de Québec et en amont, durant l'année de 1897, leur âge, résidence, le nombre de pilotages, leurs recettes, et s'ils sont employés à un service spécial ou à tour de rôle.

Numéro.	Noms.	Résidence.	Date du brevet.	Remarques.	Nombre de voyages à Montréal.		Nombre de voyages à des ports intermédiaires.		No. total de voyages.	Recettes à Montréal.		Recettes aux ports intermédiaires.		Total des recettes.	Employé à un service spécial ou à tour de rôle.
					Al'ter.	Al'a sorte.	Al'ter.	Al'a sorte.		\$	c.	\$	c.		
1	Bouillé, Zéphirin...	68 Deschambault...	1er mars 1855...	Nouv. cer. pour 97 : voir liv. de lettre.	15	16	34	1,730	96	1,730 96	Ligne Allan.
2	Naud, Onésime...	55 " "	16 " 1870...	Arrende : voir liv. de lettre.	16	16	32	1,722	83	1,722 83	"
3	Chandonnet, Jos.	56 Lévis	2 août 1870...	de lettre.	15	12	27	1,545	40	1,545 40	Ligne Beaver.
4	Bouillé, Louis A.	60 Deschambault...	1er sept. 1870...		13	15	29	1,514	28	1,514 28	Elder, Dempster et Cie
5	Beaudet, Prudent...	56 432 rue St-Joseph, Québec	10 oct. 1870...	Membre du comité des pilotes ; voir livre de lettres.	9	12	25	952	50	952 50	Hamburg-Amer. P. Co
6	Bélisle, Elzéar...	63 Deschambault	" "	voir livre de lettres	9	6	18	594	66	594 66	Tour de rôle.
7	Pleau, Joseph...	60 Ste-Anne de la Pêrade	" "	voir livre de lettres	10	11	21	995	97	995 97	"
8	Brunet, Célestin...	53 147 rue St-Paul, Montréal.	28 fév. 1872...	voir livre de lettres	20	21	41	1,747	89	1,747 89	Carbay, Routh et Cie.
9	Bélisle, Louis...	51 Deschambault	" "	Secrétaire du comité des pilotes	16	14	30	1,470	61	1,470 61	Elder, Dempster et Cie
10	Groleau, Utric...	49 Grouennes...	30 oct. 1872...		10	9	22	827	65	827 65	Tour de rôle.
11	Frenette, Alfred...	58 Portneuf...	" "		14	17	33	1,465	62	1,465 62	McLean, Kennedy et C.
12	St-Amant, Alfred...	53 Deschambault	" "		13	10	27	1,014	21	1,014 21	Tour de rôle.
13	Bélanger, Philippe...	58 Lotbinière	8 avril 1874...	voir livre de lettres	8	9	17	846	42	846 42	"
14	Perrault, Philippe...	60 Deschambault	9 " 1874		17	17	34	1,777	23	1,777 23	Ligne Donaldson.
15	Auger, Cléophas...	51 Pointe-Lévis	22 sept. 1874...	Président du comité des pilotes	14	15	29	1,542	67	1,542 67	"
16	Labranche, Ferd.	50 Portneuf	8 avril 1875...	Membre du comité des pilotes	18	14	32	1,680	65	1,680 65	Elder, Dempster et Cie.
17	Bouillé, Louis...	47 Deschambault	16 janv. 1878...		15	15	30	1,680	65	1,680 65	Ligne Allan
18	Gauthier, Laurent...	46 " "	10 déc. 1879		2	11	26	1,511	21	1,511 21	Ligne Dominion.
19	Arcand, Jean...	44 " "	" "	voir livre de lettres.	9	14	23	811	47	811 47	Tour de rôle.
20	Naud, Delevois...	44 " "	" "		20	21	43	1,545	27	1,545 27	Dominion Coal Co.
21	Gauthier, Wilbrod...	44 " "	" "	Membre du comité des pilotes	15	15	30	1,592	16	1,592 16	Ligne Allan.

22	Mayrand, Louis...	60 Sainte-Anne de la Pérade	9 " 1880	voir livre de lettres	18	16	35	1,343	63	1,370 68	Dominion Coal Co.	
23	Dufresne, George...	48 Deschambault	10 " 1880		10	6	16	652	85	652 85	Tour de rôle.	
24	Arcand, Norbert...	44 Champlain.	10 " 1880		18	18	39	1,452	65	1,526 75	Dominion Coal Co.	
25	Bouillé, Tancred...	43 Deschambault	11 " 1880		13	16	29	1,583	31	1,583 31	Ligne Allan.	
26	Arcand, Nestor...	41 " "	20 février 1884...		17	15	36	1,256	37	1,374 32	Dominion Coal Co.	
27	Naud, Jean...	40 " "	20 " 1884		20	18	38	1,682	04	1,682 04	"	
28	Dussault, Joseph...	41 Grouennes...	20 " 1884		20	21	42	1,642	20	1,682 55	"	
29	Groleau, Gédéon...	45 Grouennes...	20 mai 1887		11	9	1	22	872	80	935 68	Tour de rôle.
30	Bélisle, Nivé...	46 Deschambault	20 " 1887		18	17	35	1,417	63	1,417 68	Dominion Coal Co.	
31	Perrault, Liboire	51 147 rue St-Paul, Montréal.	20 avril 1888...		7	8	1	17	84	669 16	Tour de rôle.	
32	Raymond, Wilfrid...	42 Deschambault...	20 " 1888		13	11	26	1,193	73	1,248 08	Ligne Johnston.	
33	Hurteau, Joseph...	36 588 rue St-Denis, Montréal.	20 mars 1889		15	16	31	1,673	51	1,673 51	Ligne Allan.	
34	Perrault, Edouard...	47 Deschambault...	20 " 1889		11	12	23	1,409	29	1,409 29	Dominion Coal Co.	
35	Bouillé, C. Yvon...	40 " "	20 " 1889		12	13	26	1,005	91	1,005 91	Ligne Beaver.	
36	Dussault, Honoré...	44 Sainte-Pétronille	16 juillet 1889...	voir livre de lettres	14	12	27	1,207	70	1,304 15	Henry Dobeil et Cie.	
37	Brière, Arthur...	40 Portneuf	28 avril 1891...		13	11	2	747	94	870 99	Ligne Thomson.	
38	Labranche, J. Siroi...	43 Deschambault	28 " 1891		9	9	2	402	43	402 43	Dominion Coal Co.	
39	Perrault, Alexis...	34 " "	23 juin 1891		18	16	1	1,233	98	1,150 23	Tour de rôle.	
40	Dufresne, N. Come...	38 Lévis.	11 juillet 1893		16	15	31	1,434	53	1,434 53	McLean, Kennedy, Cie	
41	Nadeau, Jean-B...	38 " "	11 juillet 1893		16	14	29	1,546	40	1,546 40	Ligne Allan.	
42	Naud, Aubert...	42 Deschambault	10 octobre 1893	voir livre de lettres	18	14	34	1,278	27	1,383 65	Dominion Coal Co.	
43	Sauvageau, Joseph...	36 " "	8 avril 1894		14	13	27	1,353	36	1,353 36	Ligne Thomson.	
44	Dussault, Napoléon...	35 " "	3 " 1894		11	12	2	1,084	86	1,151 11	Tour de rôle.	
45	Arcand, Barthélemi...	33 " "	3 " 1894		14	14	2	1,384	98	1,503 26	Dominion Coal Co.	
46	Bélisle, Prudent...	34 " "	3 " 1894		14	14	2	1,119	79	1,217 79	Ligne Dominion.	
47	Arcand, George...	31 Trois-Rivières...	3 " 1894	Censuré ; voir livre de lettres	12	11	1	1,064	48	1,102 98	Tour de rôle.	
48	Toupin, Constant...	32 Deschambault	11 sept. 1894		12	13	1	1,145	15	1,145 15	J. G. Brock.	
49	Perrault, George...	32 Deschambault	9 octobre 1894		13	14	27	1,378	93	1,378 93	Ligne Johnston.	
50	Bouillé, Narcisse...	38 " "	18 juin 1895		13	14	1	1,459	55	1,488 05	Intercolonial Coal Co.	
51	Léveillé, Joseph...	31 Batiscan	14 avril 1896	Suspendu du 23 novembre au 1er juillet 1898 ; voir livre de lettres	18	16	2	1,027	47	1,103 60	Tour de rôle.	
52	Peron, Sévère...	30 Deschambault	14 avril 1896		11	11	2	1,610	08	68,741 69	"	
Total.										67,125	61			68,741	69	

ALEXANDER ROBERTSON,
Secrétaire.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU PORT,
MONTRÉAL, 18 janvier 1898.

ANNEXE N^o 2.

LISTE des apprentis pilotes qui font actuellement leur apprentissage sous la commission de pilotage du district de Montréal.

N ^o	Nom.	Age.	Résidence.
1	Albéric Angers.....	23	Sainte-Anne de la Péraie.
2	Arthur Bellisle.....	23	Deschambault.
3	Théodule Hamelin.....	23	Grondines.
4	Cyrille Bellisle.....	29	Deschambault.
5	J. F. Pleau.....	28	Sainte-Anne de la Péraie.
6	Anthyme Perrault.....	29	Deschambault.
7	Jos. N. Raymond.....	27	"
8	Georges Veillet.....	26	Sainte-Anne de la Péraie.
9	Melville Lafrance.....	23	Portneuf.
10	Albert Gagnon.....	22	Trois-Rivières.
11	Azarias Paquin.....	24	Deschambault.
12	Arthur Gignac.....	24	Portneuf.
13	Achille Bélanger.....	24	Lotbinière.
14	Damien Paquet.....	24	Deschambault.
15	Henri Bourassa.....	24	"
16	Alfred Angers.....	21	Sainte-Anne de la Péraie.
17	J. W. Arthur Gariépy.....	18	Saint-Alban.

LISTE de ceux qui aspirent à un certificat d'apprentis pilotes.

N ^o	Nom.	Résidence.	Date de la demande.
1	Gariépy, A. J. P.....	Lachevrotière.....	16 janvier 1894.
2	Frenette, Oswald.....	Portneuf.....	1er mars 1894.
3	Hamelin, Chas B.....	Champlain.....	17 novembre 1896.
4	Perron, Tancrede.....	Deschambault.....	28 novembre 1896.
5	Patoine, J. B., jr.....	Sydney, C.-B.....	3 décembre 1896.
6	Frenette, Delevoie.....	Portneuf.....	28 janvier 1897.
7	Gauthier, Laurent J.....	Deschambault.....	26 mars 1897.
8	Perrault, David, fils.....	".....	8 avril 1897.
9	Hamelin, Fortunat.....	".....	19 avril 1897.
10	Gauthier, Adélard.....	".....	6 mai 1897.
11	Arcand, J. Emilien.....	".....	7 mai 1897.
12	Gauthier, Cyriac.....	".....	9 mai 1897.
13	Royer, fils.....	306 rue Saint-Valier, Québec.....	23 mai 1897.
14	Gariépy, Emilien.....	Lachevrotière.....	24 mai 1897.
15	Gariépy, Henri.....	".....	24 mai 1897.
16	Perrault, Jean.....	Deschambault.....	25 mai 1897.

Griefs des pilotes de Montréal,

ANNEXE N^o 3.

MÉMOIRE DES PILOTES.

A M. le Président de la Commission nommée pour s'enquérir des griefs des pilotes de Montréal, et à MM. les Commissaires.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Au nom du corps des pilotes de Montréal, dont j'ai l'honneur d'être le président, je vous sou mets les humbles observations suivantes :

Depuis quelques mois surtout, les hommes d'affaires de Montréal, et je pourrais dire ceux de toutes les villes importantes du Canada, se sont sérieusement préoccupés de la navigation du Saint-Laurent, entre Québec et Montréal. Les nombreux accidents arrivés depuis un certain temps n'ont pas manqué de frapper l'attention publique. Tous ceux intéressés à faire disparaître cet état de choses se sont demandé quelles pourraient être les causes de ces accidents et le moyen d'en empêcher la répétition pour l'avenir.

Le gouvernement, alarmé à bon droit d'un pareil état de choses, a ordonné une enquête afin d'en découvrir les causes. Après la longue enquête qui a été tenue, j'en suis venu à la conclusion que si nous travaillons tous dans un même but : la prospérité du port de Montréal, nous ne sommes pas d'accord sur les moyens à adopter pour remédier au mal.

Quant à la défectuosité du système actuel, on est à peu près unanime à l'admettre. Et je crains fort que si le gouvernement se laisse guider sur des questions exclusivement de navigation, par des négociants, sans tenir compte de l'avis de navigateurs expérimentés, l'enquête n'aura pas produit les résultats pratiques que nous en espérons.

Les principaux griefs des pilotes se réduisent à quatre : 1. Dans certains cas, ils ont été traités injustement par les autorités : 2. Défectuosités dans l'organisation et l'entretien de la rivière, et la pose et la surveillance des bouées ; 3. Apprentissage des pilotes ; 4. Abolition des pilotes.

I

TRAITEMENT INJUSTE INFLIGÉ AUX PILOTES.

Pendant un temps, on semblait croire, à la Commission du Havre, que les pilotes n'étaient que de vulgaires esclaves, indignes des égards les plus élémentaires. La loi n'existait pas pour eux. Il a été établi devant votre Commission que dans plusieurs cas des pilotes ont été ou suspendus ou condamnés à payer des frais onéreux pour des accidents dont ils n'étaient en aucune façon responsables. Dans certains cas, les accidents sont arrivés parce que la profondeur de l'eau était moindre qu'indiquée sur la carte ; parce que la profondeur de l'eau qu'on nous donnait était incorrecte, par suite de la mauvaise organisation du chenal ; d'autres fois, parce qu'il existait dans le chenal ou près des quais, à Montréal, des obstructions qui n'avaient pas été signalées aux pilotes.

La carte faite par l'ingénieur de la commission, et dont une partie, à part les sondages faits pour le creusement du chenal, a été copiée sur la carte de l'amiral Bayfield, vieille de 60 ans, et n'est certainement pas correcte à plusieurs endroits, et c'est cette carte que l'on fournit aux apprentis pour étudier le chenal.

Il a même été prouvé que la Commission du Havre ne pouvait pas même fournir une carte indiquant la profondeur des eaux aux différents endroits dans le port de

Montréal! L'ingénieur répondait qu'il ne pouvait point donner la profondeur de l'eau, parce que les travaux se continuaient.

Voilà des choses intolérables, des abus révoltants. Si l'on ne peut pas donner une carte, que l'on fasse au moins les sondages nécessaires et qu'on affiche la chose aux endroits voulus afin d'assurer la protection aux vaisseaux.

II

DÉFECTUOSITÉS DE L'ORGANISATION DU CHENAL.

On comprend qu'il est dans l'intérêt de la ville de Montréal, comme dans celui des compagnies d'assurance maritime, de rendre le plus sûre possible la navigation entre Québec et Montréal. Que faudrait-il faire pour obtenir ce résultat si désirable? Peu de chose en réalité.

Ce sont les bouées qui sont les plus importantes pour diriger les vaisseaux dans le chenal, et ce sont les pilotes seuls qui se servent des bouées et qui, partant, savent le mieux les endroits où elles doivent être placées. Tous les pilotes entendus à l'enquête, et quelques autres témoins, ont été d'opinion que la pose des bouées, à l'ouverture de la navigation, se fasse de la manière jugée nécessaire, par un pilote nommé à cet effet par le gouvernement. Ce pilote étant aussi chargé de la pose de nouvelles bouées et des marques qui pourraient disparaître, ainsi que des sondages jugés nécessaires par les pilotes, la chose se ferait d'une manière beaucoup plus effective et plus prompte vu que ce pilote serait toujours en communication directe avec les pilotes actifs. Il pourrait indiquer aux officiers du département où elles doivent être placées, ainsi que les marques, pour être vraiment effectives. Ce pilote devrait également, dans le cours de la saison de navigation, chaque fois que les employés du département balayent le chenal ou vont replacer les bouées qui ont été dérangées, être à bord du *tug* pour donner ses avis et les faire bénéficier de son expérience. De cette façon, et sans entraîner une dépense sérieuse, le gouvernement arriverait à rendre relativement facile la navigation du chenal, et, une foule d'accidents seraient évités, des sommes énormes seraient sauvées.

Au lieu de consulter les pilotes, qu'a-t-on fait? On est allé poser des bouées, sans même les en avvertir, à des endroits où non seulement elles n'étaient pas nécessaires, mais où elles constituaient un danger permanent pour la navigation durant la nuit. En effet quelques-unes avaient été placées en plein chenal, et il y avait danger, durant la nuit, de passer par-dessus et de briser des hélices. Chose singulière, l'on plaçait ainsi des bouées absolument inutiles, quand on refusait d'en mettre à des endroits suggérés depuis longtemps par les pilotes!

III

DES PILOTES ET DES APPRENTIS.

Il est certain que le nombre des pilotes est trop grand pour celui des vaisseaux qui fréquentent le port de Montréal. C'est un sujet de discorde et de mécontentement continuel entre les pilotes, qui est encouragé par certains membres de la Commission du Havre, nous ne savons pas trop dans quel but. En tous cas, cela fait un tort considérable au commerce.

Il a été prouvé que la moitié du nombre actuel pouvait facilement faire toute la besogne si les pilotes travaillaient plus. Aujourd'hui, grâce à un règlement de la Commission du Havre, qui existe, même les plus privilégiés n'ont pas le droit de faire plus d'un pilotage par semaine, quand ils pourraient facilement en faire deux ou trois et acquérir ainsi bien plus d'expérience. Tous les pilotes entendus comme témoins se sont accordés à dire que le chiffre de 45 était tout à fait suffisant, même en supposant une grande augmentation de trafic

Griefs des pilotes de Montréal.

On a prétendu qu'un certain nombre de pilotes étaient incompetents pour les grandes responsabilites qui leur incombent. Nous n'hésiterons pas à dire que si ce reproche est vrai, la cause est due à cette douzaine de pilotes qui ont été licenciés sans necessité et malgré les protestations répétées des pilotes.

Ne sachant plus que faire de tous ces pilotes, les autorités ont divisé l'ouvrage en mettant plus de pilotes dans les lignes régulières; mais les compagnies s'étant plaint qu'on leur donnait des pilotes dans lesquels ils n'avaient pas confiance, ont objecté à ce système. Alors, on a eu recours à un moyen arbitraire et injuste, celui de donner la charge des grands vaisseaux aux plus habiles, en les forçant de prendre avec eux un de ces pilotes dans lesquels les compagnies n'avaient pas confiance, lequel partageait les honoraires de pilotage avec lui. Les compagnies n'ont pas objecté à cela, mais elles ont eu tort, car c'est un moyen infailible de chasser du pilotage tout homme intelligent, quand le premier ignorant venu saura qu'il aura quelqu'un de plus habile que lui pour le diriger et le payer. Cela répugne au bon sens le plus élémentaire.

Que dirait-on, si le conseil de ville de Montréal, sous prétexte qu'il y faut du commerce, passait un règlement forçant tout marchand qui, par son travail et son habileté en affaires, se serait fait une belle position, à prendre avec lui, une semaine sur trois, un voisin sans expérience que lui imposerait le conseil, pour diviser ses revenus avec lui? On jetterait les hauts cris, et, cependant, ce ne serait pas plus révoltant que ce qui se pratique à l'endroit des pilotes.

Vraiment il est surprenant que malgré la mauvaise administration du pilotage, depuis plus de vingt ans, les pilotes aient pu se maintenir comme ils l'ont fait. Mais, que l'on laisse disparaître ceux qui ont eu l'avantage de se faire pilotes avant que l'administration actuelle ait tout gâté, et l'on ne tardera pas à en recueillir les désastreux résultats.

IV

ABOLITION DES PILOTES.

Pendant l'enquête, certain témoins ont émis l'opinion que l'on pourrait facilement se dispenser des pilotes entre Québec et Montréal. Cette prétention est absurde au plus haut point. Si on l'a émise pour effrayer les pilotes, on a guère réussi, car elle a eu simplement pour effet de les faire sourire de pitié et de couvrir de ridicule ceux qui l'on soutenue. Ces derniers, qui prétendaient que les capitaines pouvaient facilement se familiariser avec cette navigation, ont été totalement démolis par des hommes de l'art. En effet, les capitaines Bernier, Demers, Kœning, Couillard, etc., etc., ont tous déclaré la chose impossible et impraticable. Le capitaine Clift, qui a soutenu cette théorie ridicule, n'a pas donné de bonnes raisons pour répondre aux témoins que nous venons de mentionner.

Comment voulez-vous, en effet, que les capitaines au long cours apprennent cette navigation difficile en deux ou trois ans, quand aujourd'hui il faut dix ans d'apprentissage avant de devenir pilote. Du reste, tout capitaine qui possède quelques notions de notre navigation admet qu'elle est des plus difficiles et qu'elle exige une étude de plusieurs années. Il n'y a que les ignorants ou les prétendus capitaines qui sont d'autant plus braves qu'ils vivent depuis plusieurs années sur la terre ferme où ils prétendent bien rester.

D'autres enfin, comme M. Watt, ont prétendu sérieusement qu'il faudrait abolir le pilotage. Ce serait une innovation qui en vaudrait la peine. Ce brave homme qui s'imagine avoir fait une merveilleuse découverte, prétend que depuis deux cents ans passés, on fait dans tous les ports du monde une grave erreur en donnant des licences à ces hommes qu'on appelle pilotes. Il a même fait le calcul des sommes énormes que ces corps inutiles ont coûtées depuis qu'ils existent.

Peut-on rien imaginer de plus absurde? Cela prouve une chose: c'est que le pilotage ne devrait pas être aboli, mais que le système actuel de laisser des hommes incompetents s'occuper de choses dont ils ne comprennent pas le premier mot, est

défectueux. Le port de Montréal a déjà beaucoup souffert de cet état de choses, et nous croyons que, dans l'intérêt du commerce, il est grand temps que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour soustraire la navigation à des hommes sans expérience, pour la confier à des personnes du métier.

Qui pourrait nier les griefs des pilotes quand un de leurs pires adversaires, M. E. L. Bond, courtier d'assurance maritime, les a reconnus? Voici en effet ce qu'il écrivait pas plus tard que le 1^{er} novembre dernier :

“MONTRÉAL, 1^{er} novembre 1897.

“M. CLÉOPHAS AUGER,
“Président du comité des pilotes de Montréal,
“Lévis.

“**CHER MONSIEUR,**—Lors d'un voyage que je fis récemment à Québec à bord du steamer *Arabia*, j'ai conversé avec M. Beaudette, pilote de navire. Il a semblé croire qu'en ma qualité de président du conseil des Assureurs Maritimes, de même qu'en ma qualité de membre du conseil de la Chambre de Commerce, je pourrais être de quelque service à obtenir remède aux griefs dont se plaignent les pilotes. Je puis dire que je suis convaincu que les pilotes ont quelques raisons de se plaindre, et si je pouvais être de quelque utilité à les faire disparaître, je ne serais que trop heureux de tenter l'entreprise.

“Bien à vous,

“E. L. BOND.”

RÉSUMÉ.

En attendant notre incorporation, voici ce qui devrait être fait :

1. Nomination d'un pilote expérimenté dont les avis seraient pris sur la pose des bouées, des marques de terre et sur les sondages ;
2. Que ce pilote ait le droit de siéger sur la commission du havre chaque fois qu'il s'agira de questions de pilotage ;
3. Réduire le nombre des pilotes à 45 et celui des apprentis au nombre de 10 ;
4. Adopter une législation pour rendre obligatoire, pour les pilotes, nos règlements, après qu'ils auront été soumis à la Commission du Havre et approuvés par le Gouverneur général en conseil ;
5. Laisser aux pilotes l'administration des deux pour cent que leur fait payer la Commission du Havre ;
6. Nommer un tribunal compétent pour juger les pilotes dans les causes d'accidents.
7. Changer le système d'apprentissage de manière à ce que l'apprenti puisse faire une étude convenable avant d'être admis à la pratique.

Comme cette enquête a été tenue non pas dans l'intérêt des pilotes, mais dans l'intérêt public, dans celui du commerce et de la navigation, nous croyons qu'il ne serait que juste de faire payer par le gouvernement les frais qui ont été encourus par les pilotes, tels que les honoraires de leur avocat et les déboursés qu'ils ont faits. Les pilotes espèrent que vos commissaires voudront bien faire une recommandation dans ce sens.

CLEOPHAS AUGER,
Président des pilotes de Montréal.

ANNEXE N^o 4.

MÉMOIRE DES COMMISSAIRES DU PORT DE MONTRÉAL À LA COMMISSION CHARGÉE DE S'ENQUÉRIR DE LA QUESTION DU PILOTAGE.

Les témoignages qu'ont entendus les commissaires ont embrassé un grand nombre de questions qui peuvent se résumer comme suit:—

1. Plaintes à l'égard du chenal.
2. Plaintes contre les commissaires du port de Montréal.
 - (a.) Relativement au port de Montréal;
 - (b.) Comme corps judiciaire;
 - (c.) Pour la manière dont ils traitent généralement les pilotes.

1. Les commissaires du port depuis un grand nombre d'années n'ont rien à faire avec le chenal entre Montréal et Québec, à part du port de Montréal même, et, en conséquence l'on peut mettre de côté les témoignages à cet égard, pour ce qui est des commissaires. Ils ont fait tout leur possible pour aider à obtenir les changements qu'on a demandés ou recommandés à l'égard du chenal, et ils ont signalé au fur et à mesure au gouvernement d'Ottawa les défauts qu'on a constatés.

2. (a) Certaines plaintes ont été faites à l'égard des défauts et modifications du port de Montréal, et des inconvénients créés par les travaux en voie d'exécution sans en donner avis aux pilotes. De prime abord ces plaintes semblent, jusqu'à un certain point, raisonnables, mais le témoignage de M. Kennedy démontre clairement qu'on a toujours fait ce qui pouvait être fait pour éviter des dangers et des difficultés aux navires. Il est naturellement impossible qu'un seul homme soit à plusieurs endroits à la fois et qu'il puisse instantanément voir si l'on a exécuté ses ordres; mais que les ordres qu'il a donnés aient toujours été raisonnables, et que les travaux aient été exécutés sans entrave ou obstacles à la navigation dans le port, la chose semble parfaitement claire, et chaque fois qu'une plainte raisonnable lui a été faite, il a immédiatement fait son possible pour satisfaire la personne qui se plaignait, en tant, au moins, que la chose était humainement possible. Le fond du port se compose de matières très mouvantes et des changements arrivent constamment de semaine en semaine, déterminés principalement par l'action des hélices des navires, qui déforment le lit du port, particulièrement le long des quais, et ces changements sont sans doute fréquemment causés ou aggravés par des matières, tel que les cendres qui sortent des steamers. Dans ces circonstances, il est donc impossible que l'état exact du port, le long des quais, soit exactement indiqué de jour en jour. Telle est en réalité la seule plainte sérieuse qu'on ait faite, relativement au port même, et l'explication donnée par M. Kennedy est, prétend-on, amplement satisfaisante.

(b) Les commissaires du port, comme corps judiciaire, n'ont peut-être pas donné satisfaction soit aux pilotes ou aux propriétaires de navires. La conclusion à tirer de ce fait est qu'en toute probabilité ils ont fait leur devoir avec justice et impartialité. On doit se rappeler que les procès des pilotes doivent nécessairement se faire à très court avis, afin d'avoir, pendant que le navire est au port, le témoignage de ceux qui sont à bord du vaisseau. Il a dû s'en suivre, sans doute, que les procès sont parfois faits à la hâte, et il est arrivé que dans plusieurs cas des erreurs de procédure, au point de vue technique, ont été commises, erreurs qui ont donné lieu à des appels à la cour Supérieure, où l'on met volontiers ces erreurs techniques à profit pour renverser la décision des commissaires.

Les pilotes ont dit a plusieurs reprises qu'ils ont été amenés à Montréal, soit pour répondre à une accusation ou pour rendre témoignage, et que ceci leur a fait perdre du temps et causé des dépenses. Ils ne forment pas toutefois une classe

plus privilégiée que les autres citoyens ordinaires du pays, et l'on ne voit pas pourquoi ils devraient être traités autrement que tout autre. Le témoin ordinaire et l'accusé ordinaire perdent leur temps et se trouvent dans l'obligation de faire certaines dépenses; mais si la justice doit s'administrer, il doit apparemment en être toujours ainsi.

L'on a fait un grand grief de ce que les pilotes ne sont pas représentés dans la commission, lorsqu'elle siège en matière de pilotage, particulièrement pour le procès des pilotes. Demander que la personne qui subit son procès soit représentée par un de sa classe dans le tribunal semble être une prétention extraordinaire. Nous ne sachions pas que la chose existe quelque part dans les systèmes judiciaires. Ce serait étrange qu'elle existât. Il n'y a pas de doute qu'il conviendrait à plusieurs classes de la société d'être jugées et condamnées par des personnes de leur état. Le voleur de profession priserait fort la chose, sans doute, et serait plus satisfait qu'il ne l'est du système actuel. C'est invoquer un principe peu désirable, il semble, que demander que les pilotes, particulièrement pour les procès, aient un représentant de leur corps dans la commission. Il pourrait parfaitement arriver que ce pilote fut appelé à juger un parent, un de ses confrères à bord de la même ligne de steamers, ou un autre avec lequel il ne serait pas en bons termes. L'on a suggéré qu'il pourrait être nommé pour trois ou cinq ans; ceci offrirait un grand danger, car il saurait alors que, tôt ou tard, il aurait à se trouver dans la même position que son confrère qu'il est appelé à juger. Le but que l'on se propose nous semble plus facile à atteindre avec plus de satisfaction avec le système tel qu'il existe. La seule utilité pratique d'avoir un pilote dans la commission serait son concours pour les questions techniques. Ceci, toutefois, peut s'obtenir également, sinon mieux, à l'aide d'un témoin expert. Il est sous serment et soumis à un examen contradictoire, et son témoignage peut être mis à l'épreuve, renforcé ou affaibli selon son mérite.

L'on a fréquemment dit que les commissaires, n'étant pas au fait des affaires de navigation, ne sont pas compétents à juger avec justice les questions qui leur arrivent. Ceci est clairement en dehors de la question. Tout dispensateur de la justice est presque tous les jours appelé à juger des questions au sujet desquelles il n'a pas de connaissances techniques, et il nous semble bien plus probable qu'en matière technique un esprit indépendant peut bien mieux peser la preuve qu'on a faite devant lui et rendre un jugement équitable et juste, qu'une personne qui pourrait être imbuë de certaines idées arrêtées à l'égard de choses de sa propre profession.

Quant à la compétence des commissaires du port de s'occuper de toutes les causes relevant de leur juridiction, il ne devrait pas y avoir de doute là-dessus. Leur conseil se compose, règle générale, d'un groupe d'hommes les plus intelligents qu'on puisse réunir, choisis dans les rangs les mieux dressés de notre monde commercial, tels que les représentants de nos différentes chambres de commerce, du commerce maritime, le maire, qui se trouve un de nos avocats de Montréal. Tous ces hommes peuvent saisir n'importe quelle question qui leur est soumise, et ils n'ont à décider que des questions de fait, qui peuvent facilement s'élucider par témoignage d'experts.

Somme toute, les plaintes qui ont été faites contre les commissaires du port comme corps judiciaire semblent être d'une nature triviale.

(c.) Les pilotes se sont plaints d'être maltraités par les commissaires comme corps et par certains de leurs fonctionnaires, les accusations s'adressant plus particulièrement à ces derniers. Toutefois les explications de M. Kennedy et de M. Robertson ont absolument fait justice de ces plaintes. Ces plaintes ont été excessivement déraisonnables à maints égards, et pour plusieurs autres elles ont été le résultat de malentendus purs et simples de la part des pilotes. Les pilotes semblent croire que les commissaires du port et leurs fonctionnaires n'ont rien à faire qu'à s'occuper des affaires de pilotage et à se tenir à la disposition des pilotes. Naturellement il est loin d'en être ainsi. Les fonctions de l'ingénieur et du secrétaire sont très étendues, et ils ont nombre d'affaires à s'occuper en dehors des affaires du pilotage. Que les pilotes aient été traités raisonnablement et équitablement par ces deux fonctionnaires, la chose ne peut être mise en doute, après le témoignage de ces derniers.

Quand aux commissaires comme corps, les plaintes semblent aussi être le résultat d'un malentendu ou de l'ignorance de la part des pilotes. On doit se rappeler

Griefs des pilotes de Montréal.

que, bien que les pouvoirs de la commission soient très étendus, elle est liée par les règlements, attendu qu'elle ne peut faire que très peu sans qu'un règlement ait été adopté dans le but de définir ses devoirs et ses pouvoirs sur un point particulier quelconque. Ces règlements ne peuvent d'abord devenir loi qu'après avoir été approuvés par le gouverneur général en conseil; en second lieu ils ne peuvent être abrogés ou modifiés à moins que le règlement qui abroge ou modifie un règlement existant ne soit approuvé par le gouverneur général en conseil. Il est notoire et les témoignages l'ont prouvé, que les pilotes ont demandé des changements et que ces changements ont été insérés dans des règlements qui ont été soumis au gouvernement d'Ottawa, pour être approuvés par le gouverneur général en conseil, et qu'ils y sont toujours restés depuis. Il est injuste que les commissaires du port soient blâmés dans ces circonstances.

D'autres plaintes triviales ont été formulées sous prétexte de manque de renseignements et qu'on refusait de leur donner des indications des départs et des arrivées et des cartes. Il a été prouvé que les pilotes peuvent avoir tous les renseignements que peuvent avoir les commissaires du port et leurs fonctionnaires, soit en se donnant la peine d'entrer dans le bureau du pilotage, dans l'édifice des commissaires du port, et de lire les renseignements qui sont invariablement affichés sur les murs du bureau, ou en s'adressant aux fonctionnaires de la commission. Il a aussi été prouvé que, chaque année, l'on distribue gratuitement des tables de marées aux pilotes, qui ont une habitude de les donner et d'en demander d'autres, jusqu'à ce qu'enfin l'édition s'épuise, et puis alors ils se plaignent de ne pouvoir en avoir un autre exemplaire lorsqu'on ne peut s'en procurer. Quant aux cartes, il a aussi été prouvé qu'elles se vendent à un prix nominal, et quiconque veut bien payer la somme insignifiante qu'on en exige peut se les procurer. Il ne semble pas y avoir de raison valable pour que l'on fournisse plus les cartes gratuitement aux pilotes qu'aux propriétaires ou aux capitaines de navires. Le capitaine ou le propriétaire d'un navire est obligé d'acheter les cartes et instruments nécessaires à la gouverne de son vaisseau. Il semble raisonnable qu'un pilote doive payer pour les articles que requiert l'exercice de sa profession, tout comme un autre. Il n'existe pas, que nous sachions, de profession ou de métier où l'on fournisse les moyens d'exploitation sans avoir à payer pour les avoir.

Quant à la question de réduire le nombre des pilotes et des apprentis, nous croyons qu'il serait déraisonnable de la part des commissaires du port de la recommander. En face des témoignages unanimes des intérêts maritimes et des propriétaires de navires, ce serait un principe dangereux à sanctionner. Les pilotes forment une partie estimable de notre population, mais nous ne croyons pas qu'ils aient des titres à plus de privilèges que toute autre classe de la société. Ils ne sont qu'un faible nombre; ils gagnent de bons salaires, et quelques-uns font jusqu'à \$1,700 en six mois de travail, et ils peuvent faire autre chose durant les autres six mois. Quelques-uns gagnent plus que leurs confrères, mais il en est ainsi dans tous les autres métiers ou professions. Prenez par exemple la profession de médecin. Les pilotes disent que leur profession entraîne d'immenses responsabilités. N'admettront-ils pas que nos médecins ont aussi de grandes responsabilités, et supposez qu'ils se missent en tête de demander au gouvernement de restreindre leur nombre à la moitié de ce qu'il est aujourd'hui, à Montréal, sous le simple prétexte qu'ils ne peuvent gagner assez et que le travail pourrait se faire avec le nombre réduit, pourrait-on croire que le gouvernement se rendit à cette demande? Il serait ridicule de le penser. Et puis est-ce juste alors que notre commerce s'accroît si rapidement et que notre navigation est à la veille de prendre de grandes proportions que nous disions, ayons moins de pilotes et n'ayons plus d'apprentis?

En général. Le conflit qui existe depuis des années relativement aux affaires du pilotage, semble le résultat, premièrement, de dissension entre les pilotes mêmes, et deuxièmement de la trop grande facilité avec laquelle ils gagnent leur vie et plus que leur vie. Nombre des difficultés qui ont surgi ont eu pour cause le fait que le pilote oisif ou incompetent croit que le pays lui doit de le faire vivre, et qu'on doit lui fournir de l'expérience, du travail et un revenu aux dépens du pays et de ses collègues compétents et énergiques. Il suffit de mentionner la chose pour qu'elle se

réfute d'elle-même. L'on ne voit pas pourquoi l'on ferait alors vivre les oisifs, les incompetents ou les malchanceux plus dans cette classe particulière que dans toute autre. Il faut qu'il y ait des gens qui végètent dans toutes les carrières, et celle des pilotes n'est certainement pas une exception. La facilité avec laquelle ceux qui y gagent leur vie réussissent, a certainement eu l'effet de les rendre exigeants et déraisonnables. L'idée de puissance qu'ils avaient jusqu'à la grève de l'année dernière les a aussi rendus d'un contrôle difficile. La grève a heureusement démontré qu'on pouvait très bien se passer du corps des pilotes lamineurs. Il y a une autre question sur laquelle on doit fortement insister auprès des commissaires. Tel que les règlements des commissaires du port existent aujourd'hui, ces derniers se trouvent les mains absolument liées, advenant une difficulté comme celle qui est arrivée l'année dernière. Il leur est pratiquement impossible de grossir le nombre des pilotes, et nous croyons que les commissaires devraient fortement recommander au gouvernement de mettre en vigueur les règlements qui ont été soumis à son approbation l'année dernière. Ceci permettrait de mettre promptement et efficacement fin à une crise comme celle qui a surgi l'an dernier.

Somme toute, nous prétendons respectueusement qu'il a été établi que les griefs quelconques qui existent chez les pilotes, sont d'une nature triviale et sans importance, et qu'on peut facilement y remédier en modifiant légèrement les règlements des commissaires du port, et en obtenant du gouvernement qu'il surveille de plus près l'administration du chenal entre Montréal et Québec.

GEOFFRION ET DORION,
Avocats des commissaires du port de Montréal.

Montréal, 16 avril 1898.

ANNEXE N^o 5.

COMMISSION DE PILOTAGE.

MÉMOIRE DES INTÉRÊTS MARITIMES DE MONTRÉAL.

On attire particulièrement l'attention des commissaires sur l'énorme importance des intérêts en jeu dans cette enquête. Le capital, règle générale, est extrêmement sensible, et il n'y en a pas probablement d'espèce qui le soit autant que celui qui est placé dans la navigation, attendu qu'il peut se déplacer beaucoup plus facilement et plus promptement que presque n'importe quel autre.

En conséquence, tout ce qui porte atteinte au commerce maritime du Saint-Laurent doit nécessairement se faire ressentir gravement dans tout autre intérêt de quelque importance en Canada.

C'est pourquoi les intérêts maritimes de Montréal espèrent et croient que les commissaires, dans leur rapport au gouvernement, ne tiendront pas compte d'intérêts de section quelconques, mais qu'ils feront des recommandations pour l'avantage général du pays.

La question la plus opportune de toutes celles qui ont été soumises à la commission est incontestablement celle de l'amélioration du chenal entre Montréal et Québec. La preuve révèle de sérieuses lacunes et de graves défauts dans le nombre et la qualité des bouées qu'on emploie actuellement, de même qu'elle fait voir que la navigation est impossible la nuit et que le chenal n'a pas été surveillé comme il aurait dû l'être.

L'on suggère que les questions qui suivent fassent l'objet des recommandations et d'une attention immédiate :—

1. Remplacer les amers temporaires par d'autres permanents en bois ou en pierre.

2. Poser des bouées d'une couleur et d'une forme sur un côté du chenal ; placer les bouées en face l'une de l'autre ; donner une marque distinctive à chaque bouée.

3. Poser des bouées additionnelles pour compléter le balisage du chenal.

4. Eclairer le chenal afin de rendre la navigation possible et sûre la nuit.

5. Faire le curage du chenal deux fois par année, une fois le printemps aussitôt que possible, et de nouveau lorsque l'eau est tombée à trente pieds.

6. Faire inspecter les bouées, les balises, etc., à des intervalles réguliers, et obtenir chaque fois rapport de l'inspection.

7. Faire exécuter tous les travaux relatifs au chenal par des fonctionnaires de l'Etat.

8. Elargir le chenal à cinq ou six cents pieds, sauf dans les courbes, où la largeur devrait être de sept cents pieds, et le creuser à trente pieds, et à trente-deux pieds dans les courbes.

Pour les détails des bouées additionnelles requises et des autres améliorations du chenal, l'on renvoie respectueusement les commissaires à la seconde déposition de M. Auger.

Vu le tonnage de plus en plus fort des navires qui viennent dans le port de Montréal, les commissaires sont vivement priés d'insister auprès du gouvernement sur l'importance immédiate et urgente de ces travaux.

La question qui en importance vient ensuite est celle d'avoir un corps suffisant de pilotes compétents. Le système actuellement suivi pour admettre des pilotes et leur accorder des brevets, comme pour régler leur emploi, mécontente tous les intéressés. Quiconque peut subir l'examen nécessaire et prouver qu'il a acquis l'expérience nécessaire, devrait être admis à pratiquer le métier de pilote. L'examen devrait se faire devant des examinateurs compétents en matière nautique. Une fois

admis on devrait entraver l'exercice de sa profession par le moins d'obstacles possible. Il devrait pouvoir, s'il est compétent et industriel, arriver au premier rang dans son état, réaliser le plus qu'il peut pour son travail, et acquérir toute l'expérience possible. Il semble absolument déraisonnable qu'un homme capable et désireux de faire deux, trois ou quatre pilotages par semaine soit restreint à un, afin de permettre à son collègue moins capable ou moins industriel de gagner sa vie. S'il y avait moins de restrictions qu'il y en a aujourd'hui d'imposées au pilote et au propriétaire de navires, l'on pourrait parfaitement avoir des pilotes bien mieux expérimentés qui pourraient gagner beaucoup plus d'argent qu'aujourd'hui, ce qui permettrait ainsi de réduire considérablement les taux, tout en faisant diminuer ou complètement disparaître les dépenses que s'impose un pilote d'une semaine à l'autre entre chaque pilotage.

L'idée de restreindre le nombre des pilotes est aussi déraisonnable que restreindre la somme de travail qu'ils pourront faire. La raison la plus forte qu'a un homme de bien remplir ses fonctions est de savoir qu'il y en a d'autres prêts et désireux de les remplir à sa place, s'ils peuvent avoir l'occasion de le faire. Il n'est de l'intérêt de personne que les pilotes se trouvent dans une position qui les rende pratiquement maîtres de la situation et les garantisse contre toute concurrence.

Le moyen de résoudre les présentes difficultés et d'empêcher qu'elles se présentent de nouveau, pour ce qui est des pilotes, c'est de refaire le système actuel en suivant ce que l'on vient de dire. Si l'on prend les mesures voulues pour rendre absolument complet l'examen d'un pilote de même que l'octroi de son brevet, après cela l'on devrait laisser au pilote et à celui qui l'emploie de régler le reste entre eux. Le propriétaire d'un navire paiera invariablement un bon prix pour un bon pilote, mais il est injuste de lui demander de payer un bon prix pour un mauvais pilote ou un pilote médiocre, comme il est sans doute obligé de le faire parfois avec le système actuel.

Les honoraires que l'on exige présentement pour les services d'un pilote en comparaison de la somme de travail qu'il a à faire, sont certainement excessifs. L'on ne prétend guère, de la part des pilotes mêmes, qu'ils ne sont pas très généreusement payés. Les contributions actuelles sont en vigueur depuis plusieurs années et ont été fixées à une époque où il fallait parfois plusieurs jours à un vaisseau pour venir de Québec à Montréal. Aujourd'hui le pilote est payé au même taux pour le même travail qui présentement prend probablement de dix ou douze heures. La somme totale gagnée par chaque pilote n'est pas excessive en elle-même, mais si on la met en regard du travail qu'il fait, elle est évidemment contre toute raison. Les propriétaires de navires ne s'objectent pas à ce que les pilotes gagnent autant ou même plus qu'aujourd'hui, mais ils croient qu'ils devraient être tenus de faire plus de besogne pour ce qu'ils touchent. La législature semble croire que six cents dollars par année suffisent pour les pilotes en aval de Québec, et les pilotes en aval de Québec, les témoignages nous l'ont fait savoir, ont une vie beaucoup plus rude et des fonctions tout aussi difficiles à remplir. Acte relatif au pilotage, article 15 (h).

Il ne reste plus à parler que de questions de moindre importance.

Nous croyons que les pilotes devraient avoir gratuitement pour eux un bureau convenable à Montréal et à Québec, où ils pourraient se procurer tous les renseignements qui leur sont nécessaires, et nous croyons que les pilotes devraient se présenter en personne à chacun de ces bureaux à la fin d'un voyage.

Nous approuvons aussi l'idée de traduire les pilotes devant une cour d'amirauté aidée d'assesseurs maritimes, lorsque l'accident est suffisamment important pour exiger une preuve d'experts. Des experts officiels pourraient, croyons-nous, raisonnablement tenir une enquête préliminaire à la demande des commissaires du port, et si l'affaire était grave elle pourrait être prise au nom de la couronne et portée, sous la direction de la commission, à la cour d'amirauté.

Griefs des pilotes de Montréal.

Nous croyons aussi qu'on devrait donner aux pilotes tous les moyens possibles d'apprendre à connaître exactement le chenal. Nous sommes donc d'avis qu'on devrait publier les cartes du fleuve sous forme de manuel et les donner gratuitement à chaque pilote, avec tous les indicateurs et les renseignements nécessaires.

On a plusieurs fois suggéré de faire des changements contre lesquels nous nous élevons fortement, et auxquels nous devons, croyons-nous, opposer toute la résistance possible, bien qu'ils ne nous intéressent pas peut-être très directement.

Nous ne voulons pas que les pilotes se mêlent de la pose des bouées dans le chenal. Les pilotes pourraient très utilement dire quelles bouées doivent être placées les premières le printemps et quelles bouées doivent être enlevées en automne, mais la preuve démontre d'une façon concluante qu'ils n'ont pas qualité pour entreprendre d'indiquer réellement la place des bouées.

Nous nous objectons aussi fortement à ce qu'il y ait un pilote dans le conseil des commissaires du port, particulièrement pour le procès des pilotes. Nous ne pensons pas que les décisions du conseil seraient reçues avec meilleure grâce qu'aujourd'hui si un pilote, qui doit nécessairement être plus ou moins partisan, faisait partie de la commission. A notre avis, il n'est pas opportun qu'un pilote soit jugé par un pilote. Le système actuel est assez peu satisfaisant comme cela ; le changement que l'on propose annihilerait le peu de confiance qui existe aujourd'hui dans la commission du port comme corps judiciaire.

Nous ne croyons pas non plus que les pilotes doivent avoir le pouvoir d'admettre des pilotes et de leur donner des brevets. Ils doivent certainement avoir voix importante dans l'affaire, mais il devrait y avoir parmi les examinateurs d'autres personnes en état de se rendre compte des qualités nautiques du pilote, et savoir s'il peut lire et écrire l'anglais et le français.

Durant cette enquête nous avons eu pour but d'arriver à un arrangement permanent qui soit à l'avantage de tous les intéressés, et nous croyons que le meilleur moyen d'y arriver c'est de mettre aussi peu d'obstacle aux parties contractantes que le permette la sûreté publique, et nous croyons que le moyen le plus facile et le plus satisfaisant pour atteindre ce résultat c'est de faire de l'engagement d'un pilote une affaire de contrat entre lui et celui qu'il l'emploie, et en fournissant à ce dernier un corps nombreux dans les rangs duquel il puisse choisir la personne à laquelle il confie cette somme énorme de biens que représente un navire, son fret et sa cargaison, et, bien souvent, la vie de nombreux voyageurs.

CAMPBELL, MEREDITH, ALLAN ET HAGUE.

Montréal, 18 avril 1898.

ANNEXE N^o 6.

COMMISSION DU PILOTAGE.

MÉMOIRE DE CERTAINES QUESTIONS DISCUTÉES PAR LES AGENTS MARITIMES ET LES AGENTS ASSUREURS, À LA CHAMBRE DE COMMERCE, LE 2 FÉVRIER 1898.

Du chenal et des bouées.

Il a été arrêté ce qui suit :—

1. Que l'administration et l'entretien du chenal, y compris les feux, les balises et les bouées, continuent de rester sous le seul contrôle du gouvernement fédéral.

2. Que durant l'exécution des travaux dans le chenal, l'ingénieur de ces travaux soit en communication officielle suivie avec l'ingénieur préposé au service des bouées et des balises, mais que la surveillance du service des bouées et des balises soit à la charge de ce dernier seul, et que lui seul soit tenu responsable du fonctionnement efficace de ce service.

3. Que durant la navigation il se fasse,—chaque semaine, une inspection de tout le système des bouées par un fonctionnaire compétent, qui devra immédiatement faire rapport au gouvernement, aux commissaires du port et au comité des pilotes.

4. Que le curage du fond du chenal se fasse deux fois par année, une première fois minutieusement, à l'ouverture de la navigation, et une deuxième fois au commencement de l'automne, dès que l'eau a baissé à trente pieds.

5. Que l'on augmente et améliore finalement les bouées, les balises et les feux suffisamment pour permettre à la navigation de se faire sans danger la nuit comme le jour, et que tous les amers temporaires, comme les maisons, les arbres, etc., soient bientôt mis de côté et qu'on les remplace par des balises permanentes.

6. Que nous désapprouvons le système de contrat pour ce qui est de la pose et de l'inspection des bouées et des balises, et nous approuvons les représentations qu'ont faites dans ce sens, en 1890, les intérêts maritimes et la chambre de commerce lorsque le système fut inauguré.

7. Que chaque bouée ait une marque ou numéro distinctif, et que celles qui se trouvent d'un côté du chenal puissent se distinguer facilement de celles de l'autre côté par leur forme et leur couleur, et que les bouées mises dans le chenal diffèrent de celles dont on vient de parler.

8. Que nous approuvons l'idée de porter subséquentment à trente pieds comme moyenne raisonnable la profondeur du chenal d'un bout à l'autre, sur une largeur de cinq à six cents pieds (sauf aux courbes, où la largeur devrait être de sept cents pieds et la profondeur de trente pieds).

Du pilotage.

Bien que les intérêts maritimes verraient avec satisfaction l'abrogation de toute loi de pilotage, afin que le Saint-Laurent, en aval de Montréal, soit mis, à cet égard, sur un pied d'égalité avec le Saint-Laurent supérieur et les grands lacs, ils suggèrent en attendant que les règlements actuels soient maintenus ou modifiés comme suit :—

1. Que l'on mette fin à la restriction du nombre des pilotes et des apprentis.

2. Qu'on abolisse les contributions obligatoires que les navires transatlantiques sont tenus de payer pour le pilotage, ce qui fera disparaître la lourde servitude qui pèse sur le commerce maritime, tout en le mettant sur un pied d'égalité avec les lignes des provinces inférieures.

3. Que les propriétaires de navires continuent de choisir librement leurs pilotes.

4. Que toutes les personnes munies des qualités requises soient admises comme pilotes lamaneurs sans égard au nombre, et que de même le nombre des apprentis ne soit soumis à aucune restriction.

Griefs des pilotes de Montréal.

5. Que le tarif des contributions soit réduit d'un tiers.
6. Que l'on s'oppose à la contitution des pilotes en corporation.
7. Que des bureaux convenables pour les pilotes soient maintenus à Québec et à Montréal, aux frais et sous le contrôle de la commission de pilotage, sans frais pour les pilotes.
8. Qu'au bout de chaque voyage les pilotes fassent par écrit au bureau de Montréal ou de Québec un rapport complet en personne.
9. Les intérêts maritimes ne s'objectent pas à ce que toutes les questions de pilotage d'une nature technique, comme l'examen, l'admission et le procès des pilotes, soient enlevées au conseil de la commission du port pour être soumises à des tribunaux composés d'experts en matière de navigation.
10. Ils sont d'avis qu'à la demande de la commission du port chaque accident fasse l'objet d'une enquête préliminaire devant des experts officiels porteurs de certificats de capitaine. Les gardiens de port et les capitaines de port, lorsqu'ils ont les qualités requises, peuvent servir à cette fin, probablement aussi la commission chargée de s'enquérir des naufrages.
11. Lorsque la preuve justifiera d'autres procédés, les intérêts maritimes approuvent l'idée de porter l'affaire devant un juge d'une cour d'amirauté, siégeant avec des assesseurs nautiques, et dont la décision sera finale. Comme la chose se fait dans l'intérêt public, la commission du port devrait prendre des procédés au nom de la couronne et sans dépens pour le navire intéressé.

D. A. WATT,
Sec. des intérêts maritimes.

ANDREW ALLAN,
Président des intérêts maritimes.

Nous soussignés approuvons ce qui précède.

H. ET A. ALLAN,
DAVID TORRANCE ET CIE, *agents.*
THE ROBERT REFORD CO. (Ltd),
Wm J. GEAR, *vice-président.*
BEAVER LINE, R.M.S.,
D. W. CAMPBELL, *gérant général.*
ELDER, DEMPSTER ET CIE,
par THOS. HARLING.
MCLEAN, KENNEDY ET CIE.
DOMINION COAL CO. (Ltd).
KINGMAN ET CIE, *agents.*
CARBRAY, ROUTH ET CIE.

ANNEXE N^o 7.DÉCISIONS DU COMITÉ DE RÉGIE DE LA HALLE AUX BLÉS SUR DES
AFFAIRES DE PILOTAGE, ADOPTÉES À UNE ASSEMBLÉE
SPÉCIALE TENUE LE JEUDI, 7 AVRIL 1898.

1. Que le comité s'oppose énergiquement à la constitution des pilotes en corporation.
2. Que les fonctions des pilotes soient restreintes au pilotage seul, et qu'on ne leur accorde pas le pouvoir exécutif et semi-judiciaire qu'ils demandent.
3. Que la profession soit ouverte à tous les aspirants ayant les qualités requises sans restriction de nombre, et qu'un tribunal d'experts soit constitué pour l'examen des aspirants.
4. Qu'en matière d'engagement ou de contrat entre les propriétaires de navires et les pilotes, les deux parties intéressées aient une liberté absolue.
5. Que le système actuel de contributions obligatoires pour le pilotage se continue.
6. Le comité désire aussi déclarer qu'il approuve l'établissement d'une cour de vice-amirauté à Montréal, devant laquelle seraient portés tous les procédés judiciaires importants relatifs aux pilotes.

Certifié vraie copie.

GEO. HADRILL,
Secrétaire.

ANNEXE N^o 8.MÉMOIRE SUR LES AFFAIRES DU PILOTAGE ET LES
AMÉLIORATIONS DU FLEUVE.

1. Je pense que l'on devrait faire des commissaires du port un corps où les intérêts maritimes et du commerce de la ville de Montréal et du Canada devraient être davantage représentés, et que le gouvernement devrait nommer un nombre moindre de commissaires, afin que la commission soit moins une machine politique qu'elle ne l'est aujourd'hui. Telle que présentement constituée, la politique est un facteur plus important que l'étude des besoins du commerce maritime. A mon avis l'on ne devrait déplacer aucun membre de la commission pour des raisons politiques ou sans l'approbation des intérêts maritimes et du commerce qu'on aura consultés; il faut du temps pour se rendre parfaitement compte des améliorations qu'exige le fleuve, et des questions qui s'y rattachent, et si un commissaire est exposé à se voir remplacé à un jour d'avis et cela pour des raisons politiques, on lui enlève tout mobile qu'il aurait à se mettre parfaitement au courant des besoins de sa charge.

2. *Constitution des pilotes en corporation.*—La constitution corporative que demandent les pilotes, serait, je crois, adverse aux intérêts du commerce maritime du Saint-Laurent, comme elle serait préjudiciable à tout le commerce du pays, en ce qu'elle mettrait trop de puissance entre les mains de quelques hommes illettrés qui n'ont rien en jeu dans les affaires ou le commerce du pays et qui se serviraient certainement de leur pouvoir pour soigner uniquement leurs propres intérêts, et cela sans égard à l'effet que la chose produirait sur la navigation ou le commerce. Il y a aussi le danger qui se présenterait probablement en ce sens que le corps ainsi constitué servirait comme d'un facteur politique aux élections, et je suis d'avis que tout ce qui touche au commerce doit être aussi libre que possible de toute action ou de toute intervention des partis politiques ou des changements politiques.

3. Je pense que le paiement obligatoire du pilotage est un mal que l'on devrait faire disparaître, et que chaque propriétaire, compagnie ou ligne de steamers devrait être libre d'engager ses pilotes en les prenant dans la liste autorisée des pilotes, aux conditions dont ils conviendront entre eux, et non pas comme les choses se font actuellement; la raison que j'ai pour cela est qu'avec le nouveau système les pilotes que nous employons s'intéresseraient davantage à la compagnie qui les emploie; nous aurions un meilleur service, et un service, continu fait par des hommes parfaitement au courant de nos besoins et de nos désirs; puis il y a le caractère particulier des steamers, car, que l'on sache bien que chaque steamer a son caractère particulier à lui que le pilote qui le dirige est tenu de connaître et d'étudier, et que l'absence de ces connaissances peut amener un accident même entre les mains d'un bon homme qui ne connaît pas le navire. Il n'y a pas deux steamers, bien qu'ils puissent être construits sur le même plan, qui se gouvernent de la même façon ou qui obéissent de la même manière au gouvernail, et il est très important d'avoir des pilotes qui comprennent parfaitement tous et chacun des navires qu'ils entreprennent de conduire, afin que lorsque les difficultés se présentent ils sachent exactement quoi faire. C'est dans ces circonstances qu'un étranger est exposé à perdre la tête et à provoquer un accident.

4. *Rémunération.*—La solde des pilotes devrait être fixée avec justice, et les navires devrait avoir un mot à dire dans l'affaire, vu que l'argent sort de leurs bourses et leur intérêt est le plus important qui soit en jeu.

5. *Peine imposée pour les accidents.*—Je crois que dans le passé les pilotes sont très facilement sortis indemnes, et que les commissaires du port ou les agents ou propriétaires de navires n'ont jamais été intentionnellement sévères ou injustes envers les pilotes. Je consentirais très volontiers à ce que, dans les procès des pilotes pour acci-

dent, l'on adjoignit aux juges un pilote d'une habileté reconnue, et je pense que les commissaires devraient choisir pour juges quelques-uns d'entre eux qui se distinguent par leur connaissance des affaires nautiques s'associer dans les procès des gardiens de port, l'assesseur de marine ou d'autres personnes compétentes.

6. *Bouées*.—Il serait peut-être bon, je crois, qu'un pilote assiste à la pose des bouées, et que le plus compétent d'entre eux soit choisi pour cette fonction. Toutefois nous ne voudrions pas laisser cette besogne entre les mains des pilotes, mais qu'il y en ait un qui accompagne tout simplement l'employé des commissaires du port chargé de la pose des bouées et de les remettre en place lorsqu'elles se dérangent. Je crois aussi que l'employé préposé à la surveillance du creusage et du curage du chenal devrait assister à la pose des bouées.

Je recommande aussi que la position des bouées et tout ce qui s'y rattache subisse une inspection officielle chaque mois, et qu'un homme soit constamment employé à ce service.

7. *Description des bouées*.—Je suis d'avis que la nature des bouées dont on se sert est susceptible de grandes améliorations, et je suggérerais que les bouées soient de forme et de couleur différente de chaque côté du chenal; je recommanderais aussi, si la chose n'entraîne pas de trop grandes dépenses (et l'on nous assure du contraire), qu'il y ait des bouées à gaz placées à la portée de la vue les unes des autres tout le long de la route entre Montréal et Québec, afin de permettre aux steamers de marcher toute la nuit et d'utiliser dans toute sa plénitude notre très courte campagne de navigation.

8. *Balises*.—Je considère que les balises qui servent présentement de guides aux pilotes sont une honte pour notre navigation, avec cela qu'elles sont très peu satisfaisantes et la cause de nombreux contretemps; l'on devrait sans retard leur donner une forme convenable.

9. *Cartes du fleuve*.—Présentement, il y a peu ou point de pilotes qui aient des cartes, et ils gouvernent entièrement de mémoire ou l'œil. Tous les pilotes devraient être obligés d'avoir une bonne carte du fleuve, et les commissaires devraient les fournir sous forme de manuel, attendu que celles que l'on peut actuellement se procurer des commissaires ne conviennent pas du tout à cause de leur énorme format et de leur inconvénient.

10. Chaque pilote devrait être tenu, à son arrivée à Montréal, à Québec ou à la Pointe-au-Père, d'envoyer un rapport sur l'état des bouées qu'il trouvera ou croira hors de place, sur les changements des hauts-fonds, etc., tout en faisant toutes autres remarques qu'il croira nécessaires pour protéger la navigation du fleuve. Actuellement ce rapport est, dit-on, facultatif et très rarement fait; il s'en suit que des bouées hors de place et d'autres dangers peuvent exister durant des semaines sans que ce soit connu, ce qui peut amener des accidents.

11. *Appareils de gouvernail des steamers*.—Je partage parfaitement l'opinion des pilotes lorsqu'ils disent que le gardien de port devrait examiner l'appareil de gouvernail d'un steamer avant que celui-ci puisse partir; je vais plus loin, et j'ajoute que le pilote devrait lui-même l'examiner, et avoir le pouvoir de refuser de monter à bord jusqu'à ce qu'il soit sûr que tout est en parfait ordre.

12. *Boissons enivrantes*.—Donner de la boisson enivrante au pilote à bord d'un vaisseau, sur lequel il remplit les fonctions de pilote, devrait constituer un délit punissable d'une lourde amende; il n'y a pas d'excuse pour cela.

13. *Capacité des pilotes*.—Tous les pilotes devraient, à certaines périodes, subir un examen sur ce qu'ils connaissent du fleuve, des bouées, des balises, des hauts-fonds, des courants, etc., et les rapports faits par eux après chaque voyage devraient entrer en ligne de compte dans cet examen.

14. *Compétence corporelle*.—Tous les ans les pilotes devraient subir un examen à l'égard de leur vigueur, leur vue et leur ouïe, et nul pilote ne devrait être retenu dans le service après 65 ans.

15. *Habitudes*.—Il ne devrait pas être permis d'exercer son état à un pilote connu comme ivrogne ou à un autre sujet à des attaques convulsives ou à d'autres maladies qui pourraient le rendre incapable de faire son service à un moment critique, ou mettre en danger le navire qu'il a sous sa charge.

Griefs des pilotes de Montréal

16. *Fonds de retraite.*—Tout pilote devrait être tenu de souscrire à un fonds capable de le faire vivre dans sa vieillesse ou lorsqu'il est malade.

17. Tous les pilotes devraient pouvoir lire et écrire correctement et parler couramment l'anglais et le français. Si l'on pouvait y ajouter l'allemand ce serait une bonne chose.

18. *Largeur et profondeur du chenal.*—A notre avis la profondeur du chenal devrait être de 30 pieds, et sa largeur générale 600 pieds et de 700 pieds dans les courbes; la raison qui nous fait demander cette largeur est que nombre de steamers construits aujourd'hui ont une longueur de 600 pieds, et le chenal devrait être suffisamment large pour permettre à un navire de ce genre d'éviter sans obstruer le chenal, ce qui pourrait arriver si la largeur du chenal n'était pas égale à la longueur du navire.

19. Tous les steamers devraient être tenus de ralentir lorsqu'ils dépassent un autre steamer ou vaisseau dans les chenaux dragués, ou là où le chenal naturel a une largeur moindre de 700 pieds, de même qu'à certains points dangereux du fleuve que les commissaires du port indiqueront et dont ils donneront avis aux steamers. Ils devraient être aussi tenus de ralentir lorsqu'ils dépassent des barges, des petites goélettes et autres vaisseaux de cette nature dont le franc-bord est bas, et qui pourraient être submergés ou mis en danger par la vague que fait le steamer allant à toute vitesse.

ROBERT REFORD,

Président de la Compagnie Robert Reford (à responsabilité limitée),

Agent pour les lignes Donaldson et Thompson.

ANNEXE N^o 9.EXTRAIT D'UNE LETTRE DE C. AUGER AU SUJET DU SYSTÈME
D'APPRENTISSAGE POUR LE PILOTAGE; EN DATE
DU 19 MARS 1894.

Je vous ai déjà parlé plus d'une fois de certains changements qu'il est, je crois, nécessaire d'apporter dans le système actuel d'apprentissage des pilotes, et comme vous serez peut-être appelé à donner votre opinion sur cette question dans quelques jours, permettez-moi de vous indiquer aussi brièvement que possible le principal changement que, dans mon humble opinion, l'on devrait faire à l'avenir. Le système actuel a été inauguré avant 1881 et considéré dans le temps comme parfait; il a produit de magnifiques résultats que l'on peut facilement reconnaître et apprécier; mais le système est devenu peu à peu impraticable, parce que les mêmes circonstances qui permirent de le continuer n'existent plus. Comment les apprentis peuvent-ils aujourd'hui faire leur temps à bord des remorqueurs, qui ont probablement disparu pour toujours? Si vous mettez en regard le nombre des remorqueurs de l'été dernier et le nombre d'apprentis-pilotes, vous verrez combien il est impossible qu'ils puissent avoir suffisamment de pratique ou qu'ils aient pu remplir les fonctions de second pilote, ce qui est nécessaire pour être admis comme pilote lamaneur. Vous direz peut-être que pourvu que les examens soient satisfaisants, on ne peut demander davantage. C'est une erreur. Il est très facile pour un homme d'apprendre, en fumant sa pipe, à répéter comme une leçon un grand nombre de marques qu'il n'a peut-être jamais vues et que nous n'avons pas le temps de chercher lorsque nous avons charge d'un navire. Nous pouvons bien connaître plusieurs choses en théorie, mais à moins que nous les ayions réellement vues et que nous ayions eu la pratique, ces connaissances ont très peu de valeur dans une circonstance critique. C'est là, du moins, mon opinion. Or, je crois que le système qu'on devrait adopter est celui-ci: l'apprenti ne devrait pas être admis avant l'âge de seize ans, ce qui lui permettrait de recevoir une bonne instruction et d'apprendre à bien écrire le français et l'anglais. Puis il devrait entrer comme apprenti sous un patron, avec la faculté de changer selon que les circonstances l'exigeraient, et faire un certain nombre de voyages avec un pilote. La durée de l'apprentissage devrait être de sept ans, mais après cinq années, s'il est jugé compétent, il aurait droit d'avoir un certificat qui lui permettrait de piloter des bateaux qui ne tombent pas sous le coup du pilotage obligatoire, ou dont le tirant d'eau est restreint, disons pas plus de dix pieds d'eau. Une fois son apprentissage terminé et après avoir subi l'examen final, il aurait à attendre son tour pour être admis, tout comme aujourd'hui. Le nombre des apprentis devrait être limité, afin qu'après avoir fait un apprentissage long et coûteux il n'ait pas à végéter jusqu'à l'âge de 40 ans. En prenant le nombre de pilotes admis depuis vingt ans, je trouve une moyenne d'environ deux par année, de sorte que dix ou douze apprentis suffiraient. Dans tous les cas, il serait toujours temps d'augmenter le nombre si on le jugeait à propos.

Il y a peut-être ceux qui s'objectent à ce système et qui le disent impraticable, vu que les apprentis n'auraient rien à gagner durant leur apprentissage. Il en a été ainsi tant qu'ils n'ont eu rien autre chose à faire qu'à naviguer sur mer, et à tout événement il est rare qu'on fasse fortune en apprenant un commerce ou une profession. Dans les professions libérales il faut que quelqu'un pourvoie aux dépenses de l'éducation, pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour un pilote. Personnellement je n'ai pas d'intérêt dans l'affaire, je ne fais qu'exprimer mon opinion, et je la donne parce que je crois que c'est dans les meilleurs intérêts de la navigation et des pilotes.

ANNEXE N^o 10.

AU CONSEIL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL.

MESSIEURS,— En vous présentant le rapport qui suit sur le chenal entre Montréal et Québec, je le fais en disant que ce n'est rien de plus qu'une collection indépendante et impartiale de faits recueillis à la suite d'une enquête faite avec soin et d'observations personnelles.

La navigation de Montréal à Québec, soit environ 160 milles, embrasse un grand nombre de problèmes dont les principaux sont les courbes étroites et raides, les tranchées pratiquées dans le roc, le mouvement de la glace, et le changement du volume d'eau selon les saisons.

Le chenal est censé avoir une profondeur minima de 27½ pds à l'eau basse, sauf qu'à un ou deux endroits en aval de Trois-Rivières il faut l'aide de la marée pour permettre aux vaisseaux qui atteignent le *maximum* du tirant d'eau de passer.

Ligne de charge. Il semble y avoir divergence d'opinion quant à savoir jusqu'à quelle profondeur un vaisseau peut charger sans danger en comptant sur un chenal profond de 27½ pieds. Les calculs d'espace qu'on doit laisser libre ont varié de six à dix-huit pouces. L'on ne doit pas s'arrêter un instant à la marge de six pouces, dix-huit pouces est assez peu, et l'on se prononce plutôt en faveur de deux pieds. Si le fond du chenal était aussi égal qu'une chaussée, une marge d'un pied suffirait probablement, mais lorsqu'on se rappelle qu'on a dû draguer certains hauts-fonds à quinze et même vingt pieds, joint à l'absolue impossibilité d'obtenir en travaillant sous l'eau un niveau égal sans songer à arriver à un fond lisse, la nécessité d'une ample marge est évidente. Mais il nous faut tenir compte d'un autre facteur important, à savoir: le mouvement de la glace au printemps. On n'a qu'à voir les cailloux qui reposent en grand nombre sur les battures, et l'on se convaincra que la glace du printemps les emportera, ainsi que, selon les enseignements de la géologie, elle le fait depuis des siècles. On a eu la preuve que la glace s'empilait sur la batture du cap à la Roche, et que dans cette glace d'énormes cailloux y étaient enfouis en grand nombre. C'est ici que se trouve le plus grand danger pour le chenal. Durant les eaux basses de 1895 on attira l'attention des assureurs maritimes sur le chenal, et, à la demande de ces derniers, notre conseil adressa au ministre des travaux publics une requête lui demandant de faire des sondages aux endroits dangereux du chenal trois fois durant la saison et d'enlever les obstacles. Le ministre des travaux publics parut reconnaître la justice de la démarche et promit "de s'occuper dûment de l'affaire". Mais l'on ne constata la négligence du ministre des travaux publics à cet égard qu'après l'accident arrivé au steamer *Arabia*, alors qu'on admit à l'enquête que le chenal n'avait pas été sondé depuis 1893. Il est évident que le ministre actuel des travaux publics, qui ne peut être tenu responsable du passé, réalise pleinement l'importance de faire des sondages aux endroits dangereux du chenal au moins deux fois par année, et l'on ne devrait pas croire déraisonnable si votre conseil demandait qu'on lui fit tenir des copies des rapports de tous ces sondages.

Depuis l'accident arrivé à l'*Arabia*, le 26 septembre 1897, le ministre des travaux publics a fait, grâce aux représentations urgentes du conseil des assureurs maritimes, appuyées de l'approbation de votre conseil, un examen du chenal au cap à la Roche, examen à la suite duquel l'on a sorti du fond deux ancres et un gros caillou, ainsi que le démontre le rapport d'experts ci-joint.

Bouées.—L'on comprend immédiatement l'importance vitale qu'il y a à ce qu'on place avec exactitude un nombre amplement suffisant de bouées et qu'on les inspecte régulièrement. Le nombre de bouées devrait être augmenté. La coutume semble être à certains endroits d'employer des bouées noires pour tout le côté sud du chenal, et de ne poser les rouges du côté nord qu'en face de chaque bouée noire alternative.

Il vaudrait mieux marquer tous les chenaux de bouées doubles, rouges et noires, exactement en face l'une de l'autre, car, outre que ce serait une sauvegarde pour un navire qui en dépasse un autre, le déplacement d'une bouée pourrait se constater plus facilement. Toutes les bouées devraient être distinctement numérotées, soit dans l'ensemble ou par sections, afin d'indiquer exactement celles qui se déplacent, ou pour servir de preuve dans le cas d'abordage ou d'échouage. L'emploi de bouées rayées pour indiquer les courbes devrait se faire d'une façon plus complète.

L'on remarquera avec regret et inquiétude que des enquêtes faites récemment devant les commissaires du port ont jeté du doute non seulement sur la somme de confiance que l'on doit accorder aux bouées, mais sur le principe sur lequel on s'appuie pour les poser. Des pilotes ont déclaré qu'ils croient que les bouées sont placées sur le bord du chenal, tandis qu'il est en preuve que des bouées, particulièrement au cap à la Roche, ont été placées à quelques dix pieds en arrière. Un tel état de choses ne doit pas se continuer. Toutes les bouées doivent être posées d'après une règle déterminée, et cette règle doit être clairement énoncée et portée à la connaissance des pilotes. C'est avec raison que votre conseil a à cet égard demandé que le contrôle des bouées soit soumis à la même autorité qui contrôle le chenal. Ceci a pour but d'éviter un partage de responsabilité.

Le danger de se servir d'ancres à pattes pour les bouées est manifeste; l'on devrait mettre fin à ce système et le remplacer par un appareil moderne comme "l'ancre à tête de champignon" avec chaîne et tourniquet.

Amers.—Règle générale les amers sont bons, mais l'on devrait cesser de se servir d'arbres, de maisons, etc., et les remplacer par des tourelles en bois ou en pierre.

Feux.—Les feux sont très bons. Il semble que le besoin d'un nouveau feu se fait sentir à Saint-Nicolas, vis-à-vis le cap Rouge. La chose devrait se faire immédiatement. Il devrait aussi y avoir une nouvelle bouée à gaz à la pointe du Platon, bassin où souvent les navires sont obligés de jeter l'ancre pour attendre la marée. Il peut se faire qu'il soit bon de placer des bouées à gaz à d'autres endroits où le chenal est large, plus particulièrement dans le but d'indiquer les mouillages.

Pilotes.—Tel que sont présentement les choses à l'égard des pilotes entre Montréal et Québec, personne ne semble satisfait. Les pilotes prétendent avoir des griefs et les propriétaires de navires disent qu'ils ont bien raison de se plaindre. Il importe que ces différends se règlent avant le printemps prochain, et il semblerait que votre conseil pourrait prendre l'initiative pour arriver à une meilleure entente. Il ne serait pas sage de vouloir donner les détails des difficultés dans ce rapport, mais l'on a remarqué bon nombre de bonnes observations. Les améliorations ci-après suggérées sont particulièrement le résultat d'un voyage fait de jour de Montréal à Québec à bord du steamer *Arabia*, et de renseignements puisés auprès d'experts en matière de navigation. L'on a marqué sur des cartes les points où l'on suggère de poser des bouées, et l'on pourra avoir ces renseignements lorsqu'on le voudra. Les cartes sont disposées par feuilles numérotées de 1 en montant:—

- | | |
|------------|---|
| Feuille N° | 1. De Montréal à la Longue Pointe. Bouées additionnelles requises. |
| " | 2. De la Longue Pointe à l'île Sainte-Thérèse. Bouées additionnelles et élargissement du chenal de l'île aux Vaches. |
| " | 3. De l'île Sainte-Thérèse à l'île Hartelle. Bouées additionnelles. |
| " | 4. De l'île Hartelle à l'île aux Prunes. Bouées additionnelles. |
| " | 5. De l'île aux Prunes à Contrecoeur. Bouées additionnelles, et certains changements de position. |
| " | 6. De Contrecoeur à Lanoraie. Bouées additionnelles et légers changements. L'extrémité est du chenal, où le <i>Hamilton</i> s'est échoué, demande d'être redressée. |
| " | 7. De Lanoraie à Sorel. Rien à dire. |
| " | 8. De Sorel au lac Saint-Pierre. Bouées additionnelles et léger changement. |
| | 9. Au lac Saint-Pierre. Bouées additionnelles et apporter une attention particulière aux bouées rayées aux coudes. |

L'on prétend que ce chenal devrait être élargi. Il est certain que vu la dimension de plus en plus considérable des

Griefs des pilotes de Montréal.

vaisseaux, la largeur minima du chenal, 300 pieds, jointes au fait que les côtés inclinent en dehors vers le fond, des pilotes craignent d'approcher de trop près les bouées. Le fait que le *Begor Head* s'est récemment échoué dans une brume survenue subitement alors que le navire passait dans le chenal, prouve la nécessité immédiate d'un balisage abondant (double) et exact, en élargissant le chenal aussitôt que possible.

Feuille N° 10. Du port de Saint-François au phare flottant N° 3. Bouées additionnelles.

- “ 11. Du port de Saint-François aux Trois-Rivières. Bouées additionnelles.
- “ 12. Des Trois-Rivières à l'île Bigot. Bouées additionnelles.
- “ 13. De l'île Bigot à la pointe Champlain. Bouées additionnelles.
- “ 14. De la pointe Champlain au cap Levrault. Bouées additionnelles, ainsi que des marques pour indiquer les mouillages et les lieux ou virer.
- “ 15. Du cap Levrault aux Grondines. Bouées additionnelles et apporter une attention particulière à les placer. Cette carte comprend le chenal du cap à la Roche.
- “ 16. Des Grondines à Lotbinière. Bouées additionnelles.
- “ 17. De Lotbinière au Platon. Bouées additionnelles et bouées à gaz. Sur cette carte se trouve un point intéressant. Dans le *Star* de Montréal, du 26 octobre, a paru une lettre signée “*A Dam*”, lettre dont je cite ici un extrait :

“ A l'honorable J. Israel Tarte,

“ Ministre des Travaux publics.

“ MONSIEUR,—Le nombre d'accidents dont le commerce maritime de Montréal a été victime m'a remis en mémoire une conversation que j'ai eue avec l'honorable John Young il y a quelque cinquante ans, je crois.

“ J'exprimais alors l'opinion que le seul moyen naturel d'obtenir un chenal profond jusqu'à Montréal était de barrer le fleuve à Deschambault, et d'avoir de grandes écluses au milieu du fleuve, précisant là où se trouve le chenal actuel et les rapides du Richelieu.' Il m'approuva, 'mais, dit-il,' le commerce ne peut justifier la chose, et le commerce de bois en souffrirait beaucoup.'

“ Je désire faire renaître l'idée de mes jeunes années et vous demander s'il ne vaudrait pas la peine de savoir ce que coûterait cette proposition et ce qu'elle rapporterait comme puissance hydraulique, qui entre les mains de capitalistes créerait de jolies petites villes à Deschambault et à Lotbinière, ajoutant ainsi une autre source de revenu au capital nécessité par l'entreprise; le projet faciliterait aussi la construction d'un pont de chemin de fer et pour les piétons à cet endroit, ce qui donnerait au Grand-Tronc et aux autres chemins de fer de la rive sud accès à Québec et permettrait au Pacifique de se raccorder à l'Intercolonial; et tout cela avant de dépenser d'autre argent à creuser un chenal dont l'effet sera d'abaisser l'eau dans le port de Montréal, avec la conséquence qu'il faudra de nouveau creuser notre bassin, et ainsi de suite d'année en année jusqu'à ce que vous ayez amené la fière ville de Montréal au même niveau d'eau que mon cher vieux Québec.

“ Si mon idée était adoptée vous auriez huit ou dix pieds d'eau de plus au cap à la Roche et de quatre à six pieds de plus dans le lac Saint-Pierre; ce qui ferait disparaître tout risque d'obstruction dans le chenal, dont la rapidité serait partout réduite à celle d'un lac et amoindrirait de beaucoup le danger des contre-courants du chenal de Batiscan, ou le danger qu'il y a pour les vaisseaux qui naviguent dans un chenal étroit à travers un courant.

“ Cette construction empêcherait la glace des battures de s'empiler, car en raison de son épaisseur uniforme elle disparaîtrait, je crois, plus facilement au printemps.

“ Nous n'aurions pas le barrage de glace du cap Rouge, d'autre part il résulterait de ces ouvrages plusieurs autres avantages de moindre importance, ainsi l'eau

de la rivière Maskinongé et de la rivière du Loup resterait uniformément à un niveau plus élevé sur une certaine distance en amont de leur cours durant toute la saison.

“ A DAM.”

Toute opinion que l'hon. John Young a pu exprimer sur le chenal des navires mérite qu'on s'en occupe. Il n'y a pas de doute que la conformation des rives des deux côtés des rapides du Richelieu démontre que le projet est possible. On peut admettre comme vrai que l'on pourrait hausser de quelques pieds l'eau du chenal en amont, mais jusqu'où en amont l'eau subira-t-elle un changement. Le prix de revient, l'obstacle à la navigation, et le mouvement de la glace au printemps, sont autant de questions que des experts seuls pourraient décider. Lorsqu'on étudiera la question de creuser le chenal au delà de 27½ pieds, l'on devra se rappeler cette proposition.

Feuille N^o 18. De Portneuf à Sainte-Croix. Bouées additionnelles.

“ 19. De Sainte-Croix à Saint-Antoine. De cet endroit à Québec il y a eu peu d'observations à faire, sauf un peu à la pointe de Saint-Nicolas.

Somme toute, les renseignements recueillis se résumeraient à ceci :

1^o Bon nombre de désastres qui ont eu lieu récemment sont imputables à des causes qu'on aurait pu empêcher, résultat de la négligence persistante qu'on a mis à prendre les précautions ordinaires, et peut-être, de plus, conséquence de la grève des pilotes. Il est incontestable que bien qu'un homme puisse connaître parfaitement le chenal, il n'a peut-être pas eu cependant l'expérience nécessaire pour manœuvrer un gros navire, surtout lorsqu'il se trouve tout à coup en face d'un cas imprévu.

2^o A l'aide des améliorations et précautions suggérées nous avons à l'eau basse un chenal sûr de 27½ pieds, mais l'on devrait creuser le chenal à 30 pieds aussitôt que possible.

3^o L'honorable ministre des travaux publics a dit qu'il comprenait parfaitement la nécessité qu'il y a à agir promptement pour remédier aux lacunes qu'offre le chenal actuel. Il reste donc aux négociants du Canada, et plus particulièrement à ceux de Montréal, de voir à ce que le ministre soit convenablement appuyé pour obtenir, à la prochaine réunion du parlement, un crédit suffisant qui lui permette de faire l'acquisition d'un meilleur outillage et d'un meilleur appareil pour le soin de la route fluviale.

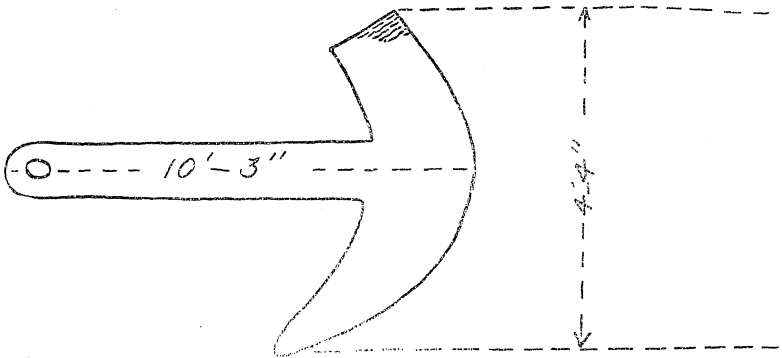
Le président de l'Association des Assureurs Maritimes de Montréal.

Membre du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal.

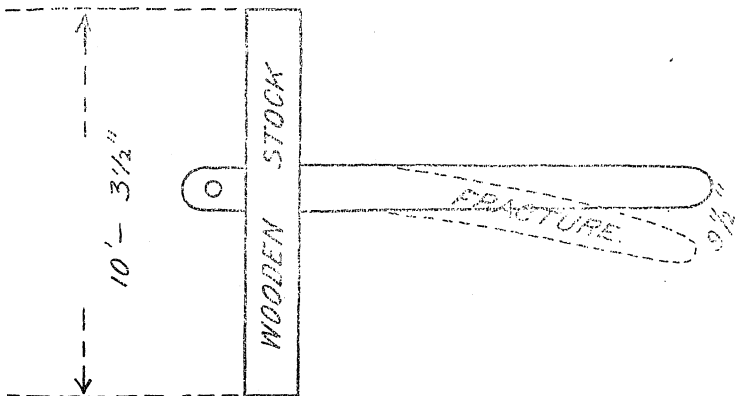
Griefs des pilotes de Montréal.

CHANTIERS DES NAVIRES,
LÉVIS, 4 novembre 1897.

Sur la demande de James Thom, gérant de la ligne américaine d'Hambourg, je suis allé à Sorel examiner deux ancres qu'on a dit avoir sorties du chenal du cap à la Roche, avec instruction de faire rapport. En arrivant à Sorel je constatai que les ancres avaient été amenées en aval du fleuve, et je reçus ordre le 2 novembre de me rendre à Batiscan, où j'arrivai le 3; je me rendis à Saint-Jean des Chaillons dans le *John Pratt*, remorqueur de l'Etat, et je trouvai deux ancres sur un chalan; et M. Cowie me dit qu'une d'elles, que je vais décrire, avait été repêchée dans le milieu du chenal à environ au centre de la courbe du cap à la Roche.



Ce dessin fait voir que l'ancre a été frappée par quelques gros corps en mouvement.

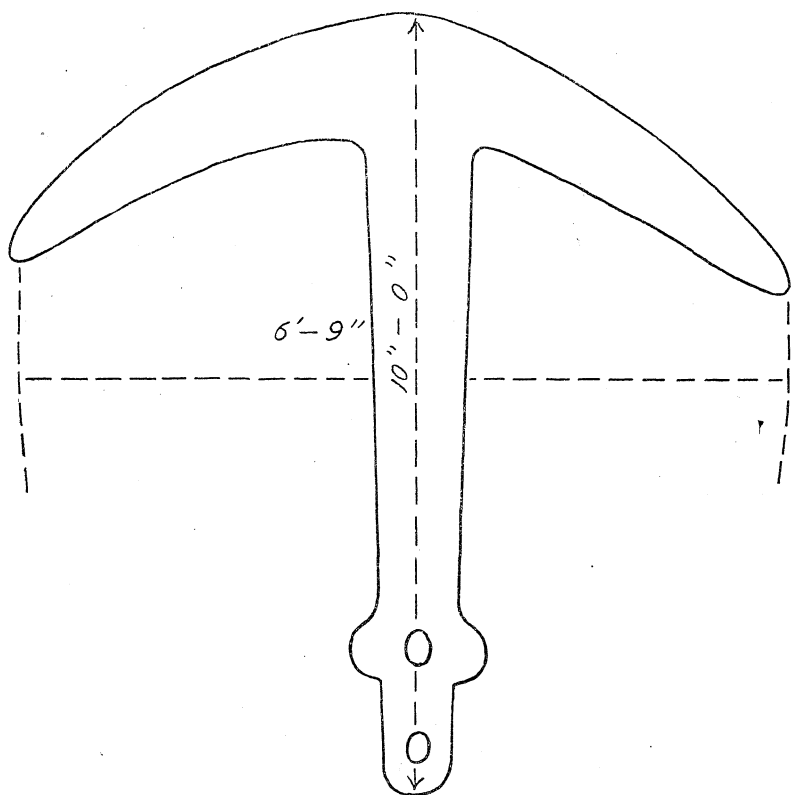


Ceci est la vue horizontale de la même ancre. Elle est brisée et pliée de 9 1/2 pouces.

Attaché à cette ancre il y avait un bout de chaîne et un câble métallique de 3/4 de pouce, ce qui est la garniture habituelle des bouées. C'est là l'ancre qui a été, croit-on, entraînée en aval sur une distance d'un demi-mille.

L'autre ancre avait la forme que donne le dessin, et elle a été trouvée près de la berge nord du chenal, vers le milieu du chenal droit du cap à la Roche. Je n'ai

rien vu qui indiquât qu'un vaisseau ou un corps en mouvement fut venu en contact avec elle.



Le jas de cette ancre était démonté et déposé sur le chalan, comme l'indique le dessin. Avec la permission de M. Cowie, je mis une marque particulière sur les deux ancres, pour pouvoir les reconnaître plus tard.

Le caillou qu'a extrait Louis Roberge, capitaine du chalan-écrevisse n° 2, avait, comme il me l'a dit, 7 ou 8 pieds de diamètre et 4 ou 5 pieds de hauteur; c'était un caillou de granit bleu uni, trouvé à 50 ou 60 pieds de la berge sud du chenal; il ne portait aucun indice ou marque qui pût me faire croire qu'un navire l'eût touché. Ce caillou est maintenant déposé sur la rive des Grondines, à environ 2,000 pieds francs du chenal.

(Signé)

JAMES LAVERIE,
Constructeur de navires en fer.

ANNEXE N^o II.

MÉMOIRE SUR L'ÉGALISATION PROPORTIONNELLE DU PILOTAGE
DU SAINT-LAURENT.

Il est constaté qu'il existe une disproportion injuste entre la rémunération des pilotes de lignes transatlantiques ou de cabotage et les pilotes placés sur le tour de rôle. Cette disproportion a varié de \$653 à près de \$1,800, pendant la saison de navigation de 1897.

On a proposé pour mettre fin à cette injustice : 1. De placer tous les pilotes sur le tour de rôle ; 2. De placer les charbonniers seulement sur le tour de rôle ; 3. De donner au pilote un salaire fixe. Ces trois propositions ont des avantages et des inconvénients.

Le problème à résoudre est d'assurer aux pilotes du tour de rôle une rémunération raisonnable pour le service ingrat et coûteux dont ils sont chargés en pilotant un petit nombre de bateaux à voile et à vapeur, qui leur font perdre beaucoup de temps et d'argent. Il faut d'un autre côté maintenir l'émulation nécessaire à un bon service parmi tous les pilotes, et une rémunération proportionnelle à la valeur des services rendus à la navigation. Pour cela, il faut une combinaison du salaire fixe et de l'indemnité proportionnelle aux pieds de pilotage navigués.

Les statistiques officielles établissent qu'en 1897 les 52 pilotes employés ont fait 1,489 voyages, avec un tirant d'eau total de 27,496 pieds, qui, à \$2.50 du pied, ont coûté \$68,741. Ce qui donne une moyenne pour chacun des 52 pilotes de 28.8 voyages d'un tirant d'eau total de 530 pieds, ayant coûté \$1,322.80, avec une moyenne de 18 pieds 4 pouces de tirant d'eau par voyage.

Les deux pilotes les moins rémunérés du tour de rôle n'ont fait que 16 et 17 voyages, ayant une moyenne de 16 pieds 3 pouces de tirant d'eau et donnant pour chaque pilote 272 pieds de pilotage, ayant coûté \$667, pendant la saison de 1897.

Vingt-deux pilotes de lignes ont reçu au-dessus de \$1,500 pendant la même saison. Pour équilibrer cette disproportion dans une juste mesure il faudrait diviser le pilotage en deux parties, dont une de 75 p. 100 serait basée sur le pilotage proportionnel et l'autre de 25 p. 100 serait également répartie parmi les 52 pilotes. En prenant pour base les chiffres de 1897, \$51,555 seraient distribués comme aujourd'hui et \$17,185 seraient également répartis parmi les 52 pilotes actuels, formant un salaire de \$330 approximativement, qui augmenterait avec le pilotage et avec la diminution du nombre des pilotes. Ce 25 p. 100 serait payable à la fin de la saison ou tous les mois, à volonté.

Le résultat pratique serait comme suit.

Pour le pilote n'ayant fait que 16 voyages, formant en tout un pilotage de 261 pieds, à \$2.50, soit \$653 pour la saison de 1897, la répartition se ferait comme suit :

$\frac{3}{4}$ pilotage de 261 pieds à \$2.50.....	\$489
Salaire comme pilote.....	330
Total.....	\$819

Pour le pilote de ligne ayant reçu \$1,323 :

$\frac{3}{4}$ de pilotage de 530 pieds à \$2.50.....	\$992
Salaire comme pilote.....	330
Total.....	\$1,323

Pour le pilote de ligne ayant reçu \$1,750 :	
$\frac{2}{3}$ de pilotage de 700 pieds à \$2.50	\$1,312
Salaire comme pilote.....	330
	<hr/>
Total.....	\$1,642

La somme de \$1,323 étant la moyenne pour le cas où tous les vaisseaux seraient mis sur le tour de rôle, il s'en suit que les pilotes moins rétribués par le système actuel reçoivent une augmentation proportionnelle et les pilotes gagnant davantage subiraient une légère diminution proportionnelle afin d'équilibrer la rétribution de tous les pilotes.

J. X. PERRAULT,
Délégué de la Chambre de Commerce.

MONTREAL, 22 janvier 1898.

Supplément du 31e Rapport Annuel du Ministère de la Marine et des Pêcheries.

MARINE

PREMIER RAPPORT ANNUEL

DE LA

COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DU CANADA

1898

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA :

IMPRIME PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS-EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1899

OTTAWA, mars 1899.

L'honorable Sir LOUIS HENRY DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le premier rapport annuel de la Commission de Géographie du Canada, sous forme de supplément du trente et unième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, division de la Marine. Le rapport est pour l'année 1898 et contient les arrêtés du conseil constituant la Commission de Géographie et en nommant les membres, l'histoire de sa formation, les règles qu'elle a adoptées, et une liste des noms géographiques approuvés par cette commission.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. GOURDEAU,
Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Président de la Commission.

Commission de Géographie du Canada.

MEMBRES DE LA COMMISSION DE GEOGRAPHIE DU CANADA.

F. GOURDEAU,	DÉPUTÉ DU MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, <i>Président.</i>
W. P. ANDERSON,	INGÉNIEUR EN CHEF, représentant le département de la Marine et des Pêcheries.
S. E. DAWSON,	IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE.
E. DEVILLE,	ARPENTEUR GÉNÉRAL DU CANADA, représentant le ministère de l'Intérieur.
E. V. JOHNSON,	représentant le ministère des Chemins de fer et Canaux.
W. SMITH,	représentant le ministère des Postes.
JAMES WHITE,	GÉOGRAPHE, représentant le département de la Commis- sion de Géologie.
A. H. WHITCHER,	ministère de l'Intérieur, <i>secrétaire.</i>

ARRÊTÉS DU CONSEIL.

LA GAZETTE OFFICIELLE.

OTTAWA, samedi, 25 juin 1898.

HOTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA.

Samedi, 18 décembre 1897.

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Il plaît à Son Excellence, par et avec l'avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada, de créer une "Commission de Géographie" composée d'un membre pour chacun des départements de la Commission de Géologie, des Chemins de fer et Canaux, des Postes, et de la Marine et des Pêcheries, ce membre étant nommé par le ministre du département; de l'arpenteur général des terres fédérales, de tels autres membres qui pourront être de temps à autre nommés par arrêté en conseil, et d'un officier du département de l'Intérieur, désigné par le Ministre de l'Intérieur, qui agira comme secrétaire de la commission; et d'autoriser la commission à choisir son président, et d'établir les règles et règlements nécessaires à l'accomplissement de ses travaux.

Il plaît en outre à Son Excellence ordonner que toutes questions concernant les noms géographiques du Dominion qui s'élèvent dans les départements du service public seront référées à la commission, et tous les départements accepteront et emploieront dans leurs publications les noms et l'orthographe adoptés par la commission.

JOHN J. MCGEE,
Greffier du Conseil privé.

LA GAZETTE OFFICIELLE.

OTTAWA, samedi, 23 juillet 1898.

HOTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA.

Lundi, 23 mai 1898.

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Il plaît à Son Excellence, par et avec l'avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada, de nommer membres de la Commission Géographique le D^r S. E. Dawson, imprimeur de la Reine, et le lieutenant Anderson, ingénieur en chef du ministère de la Marine et des Pêcheries.

JOHN J. MCGEE,
Greffier du Conseil privé.

PREMIER RAPPORT ANNUEL

DE LA

COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DU CANADA.

1898.

ORIGINE ET HISTORIQUE.

En 1885 la "Royal Geographical Society" publiait une série de règles pour l'orthographe des noms géographiques, sujet qui depuis plusieurs années occupait l'attention du conseil de cette société. Ces règles ont reçu l'approbation du Foreign Office, du Colonial Office, de l'India Office, de l'Amirauté et du War Office. Les cartes et autres documents officiels de ces deux derniers ministères (qui s'y publient en grand nombre) ont, depuis 1885, été complétés et dans une grande mesure corrigés en conformité du système de la Société Royale Géographique, et les règles établies par cette dernière ont été suivies aussi fidèlement que possible. Il en est résulté que cette épellation devient de plus en plus généralement connue et en usage, au grand avantage de la simplicité et de l'uniformité. Le Colonial Office, ayant agréé l'idée, a prié les colonies de l'appliquer aux noms de leurs localités. Il est notoire que dans plusieurs colonies britanniques, et particulièrement dans les grands territoires de l'Australie et du Canada, grâce au rapide développement de ces contrées, plus de nouveaux noms prennent tous les ans naissance que dans toute autre partie du monde; plusieurs étant d'origine indigène s'écrivent sans système arrêté et se présentent souvent sous des formes inutilement longues et compliquées.

Les Etats-Unis ont adopté des règles qui sont à peu près identiques à celles de la Société britannique. Les deux grandes nations de langue anglaise sont là-dessus en harmonie.

Les règles approuvées par la France et l'Allemagne reposent sur les mêmes principes généraux, et paraissent être aussi semblables aux règles anglaises que peuvent le permettre les différences de langues; le système ainsi établi a été plus généralement adopté par les autres nations qu'on ne s'attendait.

Les règles en question ne concernent que l'orthographe des noms géographiques, mais comme la nomenclature géographique présente en dehors de l'orthographe plusieurs autres difficultés sérieuses résultant de la duplication des noms, des mauvaises traductions, de la corruption et de la mauvaise application des noms, de l'ignorance de leur signification, de manque de soin dans la transcription des cartes et des documents, il a été trouvé nécessaire d'établir quelque moyen de remédier à ces difficultés et assurer un système plus complet de nomenclature.

Cela s'est fait aux Etats-Unis par la nomination d'une commission gouvernementale. On avait constaté que les cartes et autres publications géographiques des différents départements du gouvernement, voire des mêmes départements, manquaient tout à fait d'uniformité. A tel point qu'en 1889-90, les plus intéressés ont tenté un effort pour arriver à un moyen de faire cesser cet état de choses dans les publications du gouvernement. Un échange de correspondance entre les chefs des départements et d'administrations particulièrement intéressés dans la production des cartes et des autres documents géographiques, a résulté dans la formation d'un conseil, composé de représentants des départements et des administrations intéressés, auquel pourraient être renvoyées toutes les questions relatives aux noms géographiques et dont

les décisions seraient finales. Ce conseil a été organisé en 1890. Après plusieurs séances dans lesquelles on avait accompli beaucoup dans la détermination de méthodes et de principes généraux, ainsi que dans l'étude d'un grand nombre de cas, on a reconnu que l'importance des travaux du conseil et les difficultés de nature administrative qu'on aurait à rencontrer demandaient que son existence et son organisation fussent étayées par quelque chose de plus puissant qu'une simple convention provisoire parmi les plus intéressés. Dans les circonstances, l'autorité exécutive pouvait seule assurer l'adoption universelle des décisions du conseil dans toutes les publications de l'Etat. On a donc porté la question à l'attention du président, qui a reconnu l'à-propos de l'objet en vue, et le 4 septembre 1890, a lancé un décret exécutif créant formellement le "United States Board on Geographic Names". Le décret contient les dispositions suivantes: "A ce conseil seront soumises toutes les questions non réglées concernant les noms géographiques qui s'élèvent dans les départements, et les décisions du conseil seront acceptées par ces départements comme faisant autorité en ces matières. Avis aux officiers des départements à donner toute l'aide qu'il conviendra pour l'accomplissement des travaux du conseil."

Au Canada les questions de nomenclature géographique sont la plupart de semblable nature à celles qui s'élèvent aux Etats-Unis, et la nécessité d'un conseil ou d'une commission à laquelle seraient soumises les questions de nomenclature ou d'orthographe géographique a longtemps été évidente pour les géographes et les arpenteurs. En mars 1888, à l'assemblée annuelle de l'Association des arpenteurs fédéraux, le comité exécutif a reçu instruction de conférer avec l'arpenteur général, les officiers de la commission géologique et le commandant Boulton, le directeur des relevés hydrographiques, et de tâcher de formuler un plan ou des règles pour la gouverne des géographes et des arpenteurs dans l'appellation des lieux et dans la compilation des cartes du gouvernement, règles qui seraient publiées dans le rapport annuel de l'Association.

En conséquence le comité a adressé des lettres circulaires à M. Deville, l'arpenteur général, au D^r G. M. Dawson, au commandant Boulton et à d'autres.

RÉPONSE DE M. DAWSON.

D'après ce que je puis voir, il n'a jamais été formulé ni suivi régulièrement de règles gouvernant l'introduction ou l'emploi de noms géographiques dans les contrées nouvelles et dont la carte n'a pas encore été faite. La pratique en cela a beaucoup varié et a souvent été très absurde et injuste tant pour les races indigènes habitant ces contrées que pour les premiers explorateurs civilisés. Trop souvent la vanité, l'ignorance et quelquefois l'obséquiosité d'explorateurs plus récents, leur a fait rejeter des noms qui existaient avant eux. La complexité de la question et la diversité des circonstances selon les différentes régions, paraissent avoir constitué la principale difficulté qui se rencontre dans la formulation de règles uniformes, mais il semble qu'il ne serait pas impossible de formuler des principes qui seraient applicables aux circonstances en ce qui concerne le Dominion.

Au point de vue pratique seul la question est importante, et l'emploi de noms géographiques pour la première fois sur les cartes que l'on publie entraîne beaucoup de responsabilité.

Après une étude des noms géographiques connus, le Dr Egli formule la loi suivante comme résultat de ses recherches :

L'onomotologie géographique considérée comme expression intellectuelle d'un peuple ou d'une époque, représente à la fois le degré et la direction de la culture particulièrement caractéristique de cette famille onomatologique.

(*Nomina geographica*, Leipzig, 1870-72, cité dans *Scottish Geog. Mag.*, vol. I, p. 425.)

Quant à l'orthographe des noms géographiques il a été fait un certain progrès et une série de règles ont été adoptées par la "Royal Geographical Society" en 1885. La Société de Géographie de Paris a adopté, environ un an plus tard, pour l'orthographe, des règles à peu près semblables. Les alphabets recommandés par les deux sociétés sont aussi presque les mêmes que le *Standard Alphabet* de Gibb, publié par le Smithsonian Institute en 1883, et que celui du major J. W. Powell (1880), ces deux derniers étant cependant destinés à des fins linguistiques. Bien que l'un ou l'autre de ces alphabets puisse être employé avec avantage, je crois que le premier devrait avoir la préférence, ayant été adopté particulièrement à un point de vue géographique comme étant le plus convenable à employer pour la géographie scientifique dans les nombreuses et éparses régions qui constituent cet empire, et comme étant suffisamment précis pour l'objet en vue tout en étant simple.

Commission de Géographie du Canada.

Dans le cas de noms différents appliqués aux mêmes lieux, et pour gouverner le choix de ceux que doivent perpétuer définitivement les cartes officielles, la règle fondamentale doit, je crois, être celle de la priorité. Cette règle a toujours été tacitement reconnue en géographie, le congrès de géologie l'a récemment affirmée, et elle a été généralement reconnue en nomenclature scientifique systématiquement composée.

Sans entrer dans un exposé des avantages évidents d'un pareil principe, je citerai comme un récent témoignage en sa faveur les remarques suivantes tirées du *Code of Nomenclature and Check List of North America Birds* (1886). Le passage que je cite s'applique sans doute spécialement à la nomenclature scientifique en histoire naturelle, mais s'applique presque en tous points également bien à la nomenclature systématique des détails de morphologie terrestre. "La tendance générale est aujourd'hui en faveur de la plus grande fixité qui puisse s'atteindre dans les noms, au moyen de la plus rigoureuse fidélité à la loi de priorité dans toutes les circonstances où la chose est praticable et en mettant de côté autant que possible toutes règles qui exigent le rejet d'un nom pour cause de construction vicieuse, barbarisme, manque de sens, ou même fausseté pure et simple."

En présence des faits que j'ai mentionnés et en tenant compte des autres considérations qui affectent la question, j'ose suggérer les principes suivants comme ceux à observer relativement à la nomenclature des lieux au Canada.

1° Les noms de lieux devraient être adoptés et perpétués tels qu'ils se trouvent lors de leur première publication sur des cartes ou dans des rapports ou des ouvrages où ces lieux sont décrits.

Sauf, toutefois, que la simple mention incidente de noms qui ne sauraient être appliqués avec certitude ou qui ont été évidemment mentionnés sans soin ou par hasard, peut être rejetée ou modifiée.

On peut aussi quelquefois, mais avec circonspection, se permettre de négliger cette règle dans les cas où les noms sont tout à fait tombés dans l'oubli pour avoir été insuffisamment publiés.

2° Là où des équivalents anglais ou français bien reconnus existent pour les mêmes endroits, on peut employer une forme ou l'autre, mais autant que possible le premier nom donné à tout endroit devrait être retenu dans sa forme primitive, et dans les traductions de rapports ou d'ouvrages soit de l'anglais en français ou du français en anglais, les noms des lieux ne devraient pas être changés, excepté dans le cas en premier lieu mentionné.

3° Quant aux montagnes, lacs, rivières, etc., pour lesquels il n'a pas encore été publié de noms, ceux employés par les indigènes de la région doivent être regardés comme ayant la priorité.

On peut faire exception à cette règle lorsque des trappeurs, des colons, des mineurs, etc., ont donné des noms qui sont devenus en usage dans la région au lieu des noms primitifs.

Aussi lorsque les noms indigènes sont trop longs ou de prononciation trop difficile pour l'usage, et lorsque les mêmes noms ont déjà été appliqués dans la même région ou dans des régions avoisinantes, et peuvent ainsi prêter à la confusion, bien qu'on ne saurait toujours éviter la duplication des noms de détails de configuration peu importants dans des localités éloignées l'une de l'autre, et que là où il n'est pas probable qu'ils paraissent en même temps dans des cartes générales, elle ne présente guère d'objection.

Dans les cas des exceptions mentionnées dans le paragraphe ci-dessus, on pourrait employer avec avantage les traductions des noms sauvages.

4° Quand en conformité de la règle ci-dessus on adopte un nom indigène on devrait le conserver dans sa totalité et nom le mutiler arbitrairement pour le raccourcir, bien que le terme général dénotant une rivière, un lac, etc., puisse être abandonné, comme *wapta* (en langue des Assiniboins), *sipi* (en cris), qui veulent dire rivière, ou *sakahigan* (en cris), qui désigne un lac, etc.

5° Tous ces noms indigènes publiés pour la première fois devraient être épelés d'après l'alphabet recommandé par la Royal Geographical Society.

6° Dans tous les cas où après les recherches nécessaires on trouve qu'il y a lieu d'appliquer de nouveaux noms, soit parce qu'il n'existe pas de noms reconnus ou parce qu'on ne peut établir les noms indigènes, on devrait, quand il est possible, choisir un nom descriptif ou bien appartenant à l'histoire de la région ou ayant quelque rapport manifeste avec le pays, évitant soigneusement les noms triviaux, vides de sens ou trop communs.

7° Tous les noms de lieux dans les régions nouvellement explorées ou arpentées devraient avant d'être publiés être approuvés par l'arpenteur général, le directeur de la commission géologique ou le chef de tout ministère où se font des travaux géographiques originaux, le chef du dit ministère assumant la responsabilité de la nomenclature et de l'orthographe des noms.

M. Deville a exprimé son adhésion aux idées émises par le Dr Dawson et a ajouté :

RÉPONSE DE M. DEVILLE.

Tout d'abord je dois dire que selon moi le privilège de donner des noms est un de ceux qui ne devraient s'exercer qu'avec la plus grande discrétion. Chaque fois qu'il est possible de reconnaître le nom employé par les habitants ou donné par les premiers explorateurs, ce

nom devrait être conservé, à moins qu'il ne soit de nature à créer de la confusion, et dans ce cas il faudrait le modifier légèrement ou le changer tout à fait.

Ensuite, je suis d'avis qu'excepté dans le cas de noms sauvages imprononçables on ne devrait pas faire de traductions. Cette règle devrait être abolie dans les cas de noms personnels. Je pourrais citer des cas où le mépris de cette règle a entraîné de la confusion et des erreurs très drôles.

Quand il y a lieu de donner un nom, je crois que de préférence à tout autre on devrait en choisir un suggéré par les caractères naturels du terrain ou de la contrée environnante ; si le lieu n'offre rien de particulier, l'explorateur peut à sa discrétion avoir recours au nom de quelque événement remarquable.

RÉPONSE DU COMMANDANT BOULTON.

1° Il devrait y avoir un fonctionnaire auquel pourraient s'adresser les explorateurs et arpenteurs pour s'assurer si le lieu qu'ils se proposent de nommer n'a pas déjà un nom.

2° Ce curateur devrait avoir en sa possession un exemplaire de chaque carte publiée par les gouvernements du Dominion et des provinces ; devrait connaître le français et les langues sauvages de façon à faire autorité pour l'orthographe de tous les noms que les explorateurs pourraient donner ou employer dans leurs cartes.

3° Quand on donne des noms sauvages, on devrait adhérer au système de séparer les syllabes par des traits d'union, exemple : Ma-ni-to-wa-ning.

4° Quand on donne des noms indigènes on devrait mettre la traduction anglaise en regard, s'il y a de la place.

5° Quand les noms sauvages sont trop longs, on devrait employer leurs équivalents anglais à la place.

Ces réponses ainsi que d'autres et les recommandations du comité ont été incorporées dans un mémoire adressé le 26 avril 1888 à l'honorable ministre de l'Intérieur.

Le comité recommandait :

1° Qu'un officier du gouvernement soit chargé de recueillir tous les renseignements nécessaires pour lui permettre de compiler un dictionnaire géographique complet du Dominion, à peu près comme celui qui a été compilé pour la province de Québec par feu l'arpenteur général Bouchette, de Québec, et publié en 1832, et que tous les noms tels que donnés par ce dictionnaire soient confirmés et que le dictionnaire devienne ainsi un livre faisant autorité.

2° Qu'il serait bon que ce dictionnaire s'étende à tout le Dominion, mais s'il était jugé inopportun pour le ministère de l'Intérieur de reviser les noms qui existent déjà dans les provinces aînées, les cartes du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique, et en général toutes les régions peu habitées, devraient être revues.

3° Qu'on devrait veiller avec beaucoup de soin à éviter les répétitions de noms. Quand plusieurs rivières, lacs, montagnes, etc., ont le même nom, et lorsque la question de priorité ne saurait être réglée, on devrait tourner la difficulté en employant des synonymes en différentes langues, exemple : Red Deer, Elk, Wapiti, etc., Saskatchewan, Rapide, Rolling, Swift, etc.

4° Que l'arpenteur général étant, selon l'opinion du comité, l'officier qu'il appartient, soit chargé de la compilation de ce dictionnaire.

5° Que tous les noms donnés par les explorateurs dans les régions nouvelles soient soumis à l'arpenteur général, et après avoir été approuvés par lui soient portés au dictionnaire géographique avant de paraître sur aucune carte ou plan publié par le gouvernement.

6° Que le système de nomenclature et d'orthographe suggéré par le Dr Dawson, l'arpenteur général, le capitaine Boulton et autres, ainsi que cité ici, soit suivi autant que possible, et afin d'y arriver, l'arpenteur général devrait publier un recueil d'instructions pour la gouverne de quiconque conduit des explorations dans des régions nouvelles ou inconnues, et à qui il peut incombent de donner des noms aux accidents de la surface rencontrés.

Comme les seuls services publics qui s'occupent d'explorations géologiques dans des régions inconnues du Canada, sont le service des arpentages du ministère de l'Intérieur, et la Commission de géologie, tous deux sous la direction de l'honorable ministre de l'Intérieur, et comme aussi toutes les cartes et tous les plans du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et de parties de la Colombie-Britannique, sont préparés sous sa direction, il lui serait possible de prendre des mesures de nature à donner immédiatement effet dans une grande mesure aux recommandations ci-dessus.

Commission de Géographie du Canada.

A la suite de ce qui précède, le 30 juin 1890, M. Whitcher a été transféré à Ottawa pour entreprendre la tâche d'arranger et reviser la nomenclature géographique des Territoires du Nord-Ouest.

Le département de l'Intérieur ayant adopté le plan soumis par l'Association des arpenteurs du Dominion, les travaux de révision pour les noms du Nord-Ouest ont commencé ; mais on a constaté que pour établir de l'uniformité dans la nomenclature de toutes les publications du gouvernement, il faudrait une organisation qui assurât la coopération de tous les ministères où l'on fait des cartes.

En 1891 une liste de 1,324 noms géographiques du Nord-Ouest du Canada a été préparée et distribuée aux arpenteurs avec leurs instructions. Suit le mémoire qui l'accompagnait :

Quant à la liste de noms géographiques et à la carte qui accompagnent les présentes instructions, on attire l'attention des arpenteurs et des explorateurs sur les mesures que l'on prend pour prévenir la duplication des noms géographiques dans le Nord-Ouest du Canada et pour corriger l'orthographe des noms qui existent là où il est nécessaire, ainsi que pour substituer des noms convenables à maints noms qui paraissent en double sur nos cartes.

Les noms qui se trouvent répétés sur les cartes ne sont donnés qu'une seule fois sur la liste. La liste n'est que préliminaire, et est en conséquence sujette à correction ; on l'a publiée dans la présente forme afin qu'elle pût servir dans les travaux de la saison. Il ne faut pas donner de noms aux accidents de la surface dans les cartes de townships, à moins qu'ils ne se trouvent dans la carte générale. S'il faut un nom, l'arpenteur voudra bien en soumettre un avec raisons à l'appui.

Quand un nom paraît plus d'une fois dans la carte générale, il doit s'efforcer d'en trouver un convenable pour lui substituer.

Lorsque les noms ont leur origine dans des légendes sauvages, ou ont quelque signification historique, on doit, s'il est possible, retracer leur origine ; de cette façon, plusieurs faits intéressants seront constatés qui se perdraient autrement.

On doit s'appliquer à faire la distinction entre les noms propres et les adjectifs. Dans les noms comme ceux de *Brown Mountain*, *White Lake*, *Green River*, etc., il y a doute si la montagne, le lac ou la rivière est nommé d'après une personne ou à raison de quelque particularité de couleur remarquable dans le sol, la roche ou l'eau de la localité.

Tout ce qu'on pourra nous apprendre ou suggérer sur ce sujet sera reçu avec plaisir, et il est à espérer que tous ceux à qui la présente circulaire sera adressée prendront un intérêt dans l'entreprise de la révision de notre nomenclature géographique, de façon que les corrections nécessaires puissent paraître sur les cartes aussitôt que possible, et qu'on puisse pousser la compilation d'un dictionnaire géographique.

Le 12 janvier 1892, M. W. F. King, faisant fonction d'arpenteur général, a présenté, à la demande du député du ministre de l'Intérieur en exercice, un mémoire sur la nomination d'une commission de nomenclature géographique :

Chaque service auquel il incombe de donner des noms à des endroits, ou qui fait des cartes, devrait être représenté, le ministère de l'Intérieur particulièrement, le principal département où se font des cartes géographiques, et conséquemment le plus intéressé dans le choix des noms.

Le plan suivant me paraît bon :

L'arpenteur général serait le président de la commission.

M. Whitcher serait membre et secrétaire de la commission, en ferait la correspondance et tiendrait les procès-verbaux de ses séances et de ses décisions.

Un membre serait nommé de chacun des autres services intéressés : la Commission de Géologie, les Postes, les Chemins de fer et Canaux, la Marine et les Affaires des Sauvages.

Les membres de la commission ne recevraient aucune rémunération.

Les fonctions de la commission seraient : de décider péremptoirement de toutes les questions qui peuvent se présenter au sujet des noms à donner à des détails géographiques non encore nommés, ou du choix entre des noms existants, ou relativement à la duplication des noms, la correction et la simplification de l'orthographe, etc.

En 1892, sur l'initiative du ministre de l'Intérieur, les départements de la Commission de Géologie, des Chemins de fer et Canaux, des Postes et de la Marine et des Pêcheries, ont été invités à nommer chacun deux délégués qui, avec deux officiers du département de l'Intérieur, avec le député du ministre de l'Intérieur en qualité de président, formeraient une Commission de Nomenclature Géographique, qui s'occuperait de toutes les questions concernant les noms géographiques dans les Territoires du Nord-Ouest. Plusieurs des départements ont nommé leurs délégués, mais pour

certaine raison dont il n'existe pas de trace dans les documents, on a laissé tomber le projet.

En novembre 1897, l'arpenteur général présenta un mémoire au député du ministre de l'Intérieur. Après avoir raconté comme ci dessus l'insuccès de la tentative de former une commission en 1892, il continue :

En conséquence de notre inaction et dans le but d'empêcher la confusion dans leurs publications, le conseil de géographie des Etats-Unis se prononce aujourd'hui sur les noms canadiens. Il n'a pas été sans rencontrer quelque critique dans la presse, mais il est évident qu'il va continuer à reviser notre nomenclature tant que nous n'entreprendrons pas de le faire nous-même, et il ne faut pas oublier que ses décisions sont adoptées par les géographes du monde entier. Il me semble qu'il ne devrait pas en être ainsi et que nous devrions prendre péremptoirement des mesures pour garder pour nous-mêmes le règlement des questions de notre propre géographie au lieu de l'abandonner à un tribunal étranger.

L'organisation proposée en 1892 était fautive sur deux points. D'abord, étant une association volontaire de différents départements, elle n'avait aucune autorité pour faire respecter ses décisions. Ce plan a été essayé aux Etats-Unis et on a constaté que les différents services ne tenaient aucun compte des décisions du conseil. En second lieu elle comptait trop de membres, des personnes dont les fonctions étaient déjà si nombreuses qu'il n'était pas probable qu'elles pussent assister aux séances avec l'assiduité nécessaire à une discussion intelligente des questions, et qui, de plus, n'étaient pas reconnues comme s'étant jamais occupées particulièrement de questions géographiques.

Je recommande respectueusement qu'on modifie le plan primitif et que l'on obtienne l'autorité de Son Excellence le Gouverneur général en conseil pour la création d'une Commission de Nomenclature Géographique, qui se composerait d'un membre pour chacun des départements de l'Intérieur, de la Commission de Géologie, des Chemins de fer et Canaux, des Postes et de la Marine et des Pêcheries, ce membre devant être nommé par le ministre du département, de tels autres membres qu'un arrêté en conseil pourra nommer au besoin, et d'un officier du ministère de l'Intérieur que pourra nommer le ministre, en qualité de secrétaire ; que la commission soit autorisée à élire son président et faire les règlements nécessaires à l'accomplissement de ses travaux ; que toutes les questions concernant les noms géographiques qui pourront s'élever dans les départements du service public soient soumises à cette commission, et que tous les départements aient instruction d'accepter ou d'employer dans leurs publications les noms et l'orthographe adoptés par la commission ; les membres de la commission devant donner leurs services sans rémunération de surcroît, et son organisation ne devant pas entraîner d'autres frais pour le gouvernement que ceux de la publication de ses décisions.

Ces recommandations ayant été approuvées par le dit ministre de l'Intérieur, le rapport suivant a été fait à Son Excellence le Gouverneur général en conseil :—

Le soussigné a l'honneur de représenter qu'il se trouve souvent des défauts dans les noms géographiques qui se trouvent dans les publications du gouvernement canadien et particulièrement sur les cartes publiées par les différents départements du service. A mesure qu'on explore la contrée il se donne de nouveaux noms qui sont souvent des doubles de noms existant déjà ou qui présentent d'autres objections, quelquefois deux ou trois noms désignent le même endroit ; si l'on ajoute à cela des différences dans l'orthographe, on a là la cause de beaucoup de confusion.

Aux Etats-Unis, où se rencontrent pareilles difficultés, un certain nombre de personnes attachées aux différents services qui président à la publication des cartes, ont formé une association volontaire ayant pour objet d'apporter l'uniformité dans leurs publications, mais bien que leurs travaux n'aient pas été sans bons résultats, on s'est vite convaincu que l'association n'arriverait pas à son but si l'autorité exécutive ne lui prêtait son pouvoir pour imposer l'adoption des décisions de l'association dans toutes les publications du gouvernement. La chose ayant dès lors été portée à l'attention du Président, celui-ci a lancé un décret constituant l'association en Conseil de Nomenclature Géographique auquel doivent être soumises toutes les questions non réglées qui concernent les noms géographiques et qui se présentent dans les différents services, et donnant instruction à ces services d'accepter les décisions du Conseil comme faisant autorité sur la matière. Appuyé sur cette autorité le Conseil américain s'est occupé non seulement des noms des Etats-Unis mais encore de ceux du Canada, décidant quels noms porteront les rivières et les montagnes du Dominion, et les géographes du monde entier acceptent les décisions de ce conseil.

En 1892, le ministre de l'Intérieur, dont l'attention avait été attirée sur la confusion croissante qui se produisait dans la nomenclature géographique, a invité plusieurs départements à former une association volontaire pour la revision des noms géographiques des territoires du Nord-Ouest, mais bien que quelques départements consultés aient exprimé leur adhésion, l'idée semble avoir été subséquemment abandonnée. Je représente respectueusement que les choses ne devraient pas rester ainsi plus longtemps, et que la revision de la nomenclature géographique du Canada ne devrait pas être laissée aux soins d'un service

Commission de Géographie du Canada.

étranger ; et en conséquence je recommande la création d'une " Commission de Géographie " qui se composerait d'un membre pour chacun des départements de l'Intérieur, de la Commission de Géologie, des Chemins de fer et Canaux, des Postes et de la Marine et des Pêcheries, ce membre devant être nommé par le ministre du département, de tels autres membres qu'un arrêté en conseil pourra nommer au besoin, et d'un officier du ministère de l'Intérieur qui pourra nommer le ministre, en qualité de secrétaire ; que la commission soit autorisée à élire son président et faire les règlements nécessaires à l'accomplissement de ses travaux ; que toutes les questions concernant les noms géographiques qui pourront s'élever dans le département du service public soient soumises à cette commission, et que tous les départements aient instruction d'accepter et d'employer dans leurs publications les noms et l'orthographe adoptés par la commission ; les membres de la commission devant donner leurs services sans rémunération de surcroît, et son organisation ne devant pas entraîner d'autres frais pour le gouvernement que ceux de la publication de ses décisions.

En conséquence, le 18 décembre 1897, Son Excellence a approuvé l'arrêté du conseil constituant la commission. (*Voir p. 7.*)

En exécution des dispositions de cet arrêté, le major F. Gourdeau, député du ministre, a été nommé pour représenter le département de la Marine et des Pêcheries, M. E. V. Johnson pour représenter le département des Postes, et M. James White pour représenter de département de la Commission de Géologie ; M. A. H. Whitcher a été désigné par le ministre de l'Intérieur pour agir en qualité de secrétaire.

Les membres se sont réunis le 11 mai 1898, et conformément aux dispositions de l'arrêté du conseil, ont élu le major F. Gourdeau, député du ministre de la Marine et des Pêcheries, président de la commission.

Le 23 mai 1898 a été rendu un arrêté du conseil nommant le Dr S. E. Dawson, imprimeur de la Reine, et le lieutenant-colonel W. P. Anderson, ingénieur en chef du ministère de la Marine et des Pêcheries, membres supplémentaires de la commission.

Après l'adoption des règlements, MM. W. P. Anderson, James White et A. H. Whitcher ont été nommés comité exécutif.

La commission a tenu sept séances et adopté les règlements suivants pour le gouvernement de ses travaux et les règles suivantes comme bases de ses décisions.

Jointe au présent rapport est une liste de noms sur lesquels la commission s'est prononcée. Ils se rencontrent principalement dans le district du Yukon et le nord de la Colombie-Britannique. Ce sont les premiers dont elle s'est occupée vu l'importance qu'il y avait à ce que les nouvelles cartes en cours de préparation pussent avoir le bénéfice des corrections à faire. Bien qu'acceptés, il ne doit pas être entendu que tous ces noms soient conformes à l'idée de la commission. En plusieurs cas elle a regardé comme impossible de faire adopter par le public des changements qu'elle aurait désirés.

Malgré tout le soin exercé dans la revision de ces noms, les circonstances pourront demander de nouveaux changements, et la commission se réserve le droit de modifier en tout temps ses décisions.

F. GOURDEAU,

Député du ministre de la Marine et des Pêcheries,

Président de la commission.

COMMISSION DE GÉOGRAPHIE.

RÈGLEMENTS.

I—BUREAU DE LA COMMISSION.

Le bureau de la Commission se composera d'un président (qu'on élira au scrutin), d'un comité exécutif de trois membres qui seront nommés par le président et agréés par la Commission (tous devant servir pendant un an jusqu'à ce qu'on ait choisi leurs successeurs), et aussi du secrétaire de la Commission.

II—FONCTIONS DES OFFICIERS.

(a) Le président présidera aux séances et attestera les décisions de la Commission. Il nommera tous les comités qui n'auront pas été spécialement nommés par la Commission. En son absence la Commission aura le pouvoir d'élire un président provisoire.

(b) Le secrétaire fera les procès-verbaux des délibérations de la commission et enregistrera les décisions rendues, tiendra note de ce que fera la Commission relativement à chaque cas qui lui sera soumis avec renvoi aux papiers produits dans chaque cas. Il fera sous la direction de la Commission la correspondance générale, et recevra les exposés qui seront présentés à l'étude de la Commission et les transmettra au comité exécutif.

(c) Par l'entremise du secrétaire le comité exécutif recevra toutes les questions qui demanderont une décision de la part de la Commission, les examinera, et après avoir recueilli tous les renseignements possibles, fera à la Commission un rapport qu'il accompagnera de ses recommandations.

III—ASSEMBLÉES.

La Commission tiendra des séances régulières le premier lundi de chaque mois. Le président ou le comité exécutif pourra convoquer des assemblées spéciales. Une majorité de la Commission constituera un quorum. Pour qu'une décision soit finale il faudra dans tous les cas un vote affirmatif d'une majorité de tous les membres de la Commission. Toute motion sur laquelle aura à se prononcer la Commission se fera par écrit.

IV—RAPPORTS.

La Commission présentera un rapport annuel de ses travaux et de ses décisions. Ce rapport sera imprimé et communiqué à toutes les personnes ou corporations intéressées.

V—AMENDEMENTS.

Un vote représentant une majorité de tous les membres de la Commission pourra modifier les présents règlements à toute assemblée régulière ou spéciale, pourvu que le secrétaire ait envoyé aux membres de la Commission copies de l'amendement projeté au moins vingt jours auparavant.

RÈGLES POUR LA NOMENCLATURE.

1. Quand la priorité d'un nom a été établie par publication, surtout quand cette publication se trouve avoir été faite dans quelque ouvrage qui fait autorité, ce nom doit, s'il est possible, être conservé.

2. Quand des noms ont été changés ou corrompus, si les nouvelles formes ne sont pas trop fermement établies par l'usage local ou autrement, on doit réintégrer les formes primitives.

3. Dans les cas où ce qui était d'abord évidemment le même mot se rencontre avec différentes orthographes sanctionnées par l'usage local ou autrement, ces différentes orthographes, lorsqu'elles s'appliquent à des formes géographiques différentes, doivent être regardées comme si elles étaient de différents noms, et en règle générale il n'est pas à désirer qu'on tâche de produire l'uniformité.

4. En général on doit conserver le premier nom publié, mais lorsqu'on a le choix pour un endroit ou une localité de deux ou de plusieurs noms tous sanctionnés par l'usage local, on doit adopter celui qui convient le mieux ou est le plus euphonique.

5. On doit éviter (en anglais) la forme possessive partout où cela peut se faire sans détruire l'euphonie du nom ou changer son application descriptive. Quand on retient la forme anglaise du possessif on doit sacrifier l'apostrophe.

6. Il faut éviter l'emploi du trait d'union entre les parties d'un nom sauvage.

7. Pour les noms qui consistent en plus d'un mot, ceux-ci peuvent être reliés par des traits d'union ou combinés en un seul mot, selon qu'il sera mieux.

8. Il est bon d'éviter l'emploi des mots *city* et *town* comme parties de noms.

9. On emploiera la forme *canyon* au lieu de *cañon*.

10. En anglais le terme *brook* est regardé comme préférable au mot *creek* pour désigner de petits cours d'eau, et on l'adoptera dans le cas où ce dernier terme n'est pas trop fermement établi.

11. La Commission suggère que dans les rapports on n'emploie pas les majuscules pour les lettres initiales des parties génériques ou descriptives des noms géographiques.

12. Là où il est possible et où la chose ne présente pas d'objection, on doit discontinuer l'emploi de doubles ou triples noms.

13. Quant aux noms géographiques des pays étrangers, on doit les écrire de la façon adoptée dans ces pays, excepté lorsqu'ils ont des équivalents anglais déjà consacrés par l'usage.

14. Les noms français au Canada s'épelleront selon les règles de la langue française.

15. L'orthographe des noms géographiques sauvages doit figurer approximativement les sons des mots tels que prononcés dans la langue indigène.

16. La Commission adopte les règles de la Société Royale Géographique de Londres pour l'orthographe des noms géographiques, dont les grandes lignes sont comme suit :

- (a) Les voyelles se prononceront comme en italien et les consonnes comme en anglais.
- (b) Toutes les lettres se prononceront et on n'emploie pas de lettres superflues. Quand deux voyelles se suivent chacune se prononce, bien que la résultante, quand on parle vite, ne puisse guère se distinguer d'un seul son, comme dans *ai, au, ei*.
- (c) On n'emploie qu'un seul accent, l'aigu, qui indique la syllabe sur laquelle on appuie. Cela est très important, car le son de plusieurs noms se trouve entièrement changé si l'on ne tient pas compte de la durée de certaine syllabe.

Le développement suivant de ces règles en explique l'application dans les noms autres que les noms français.

Lettres.	Prononciation et remarques.	Exemples.
a	a le son de <i>ah</i> , <i>a</i> comme dans <i>father</i>	Java, Banána, Somáli, Bari.
e	<i>eh</i> , <i>a</i> comme dans <i>fate</i>	Tel-el-Kebir, Oleich, Yezo, Medina, Levúka, Peru.
i	<i>e</i> anglais; <i>i</i> comme dans <i>ravine</i> ; le son de <i>ee</i> dans <i>beet</i> . Ainsi, ne pas écrire <i>Feejee</i> , mais	Fiji, Hindi.
o	<i>o</i> comme dans <i>mote</i>	Tokyo.
u	<i>u</i> long comme dans <i>flute</i> ; le son de <i>oo</i> dans <i>boot</i> . Ne jamais employer <i>oo</i> ou <i>ou</i> pour figurer ce son. Ainsi, ne pas écrire <i>Zooloo</i> , mais	Zulu, Sumatra.
	<i>En doublant la consonne qui suit une voyelle ou raccourcit le son de celle-ci</i>	Yarra, Tanna, Mecca, Jidda.
	La duplication d'une voyelle n'est nécessaire que lorsqu'il y a répétition distincte du son qu'elle représente.	Nuulúta, Oosima.
ai	comme dans <i>aisle</i> , ou a le son de l' <i>i</i> anglais, comme dans <i>ice</i>	Shanghai.
au	a le son de <i>ow</i> comme dans <i>how</i>	Fuchau.
ao	diffère un peu du son précédent.....	Macao.
aw	suivi d'une consonne ou à la fin d'un mot, comme dans <i>law</i>	Cawnpore.
ei	a le son des deux voyelles italiennes, mais on glisse souvent sur leur articulation et alors celle-ci peut à peine se distinguer de <i>ei</i> dans le mot anglais <i>eight</i> ou de <i>ey</i> dans le mot anglais <i>they</i> .	Beírút, Beilú.
b	<i>b</i> anglais.	
c	toujours doux, mais le son qu'il représente est si près du son de l' <i>s</i> qu'on devrait rarement l'employer. Si <i>Célebes</i> n'était déjà reconnu ou l'écrirait <i>Selébes</i> .	Celébes.
ch	toujours doux comme dans <i>church</i>	Chingchin.
d	<i>d</i> anglais.	
f	<i>f</i> anglais. Ne pas employer <i>ph</i> pour le son de <i>f</i> . Ainsi, n'écrivez pas <i>Haiphong</i> , mais	Haifong, Nafa.
g	toujours dur. (Le son du <i>g</i> doux se rend par <i>j</i>).....	Galápagos.
h	se prononce toujours.	
hw	comme dans <i>what</i> ; ce son se rend mieux par <i>hw</i> que par <i>wh</i> , ou que par <i>h</i> suivi d'une voyelle; ainsi <i>Hwang ho</i> , non pas <i>Whang ho</i> ou <i>Hoangho</i> .	Hwang ho, Ngan hwi.
j	<i>i</i> anglais. Ne jamais représenter ce son par <i>dj</i>	Japan, Jinchuen.
k	<i>k</i> anglais. Toujours employer cette lettre à la place du <i>c</i> dur. Ainsi, ne pas écrire <i>Corea</i> , mais	Korea.
kh	représente la gutturale orientale.....	Khan.
gh	autre gutturale, comme dans le turc.....	Dagh, Ghazi.
l	} Comme dans l'anglais.	
m		
n		
ng		représente deux sons différents, l'un dur comme dans le mot anglais <i>finger</i> , l'autre comme dans <i>singer</i> . Comme ces deux sons se rencontrent rarement dans la même localité, on n'a pas essayé de les différencier.
p	comme dans l'anglais.	
ph	comme dans <i>loophole</i>	Chemulpho, Mokpho.
th	représente l'articulation du <i>th</i> dans le mot <i>thing</i> et celle du même signe dans le mot <i>this</i> . La première est la plus fréquente.	Bethlehem.
q	ne doit jamais être employé; <i>qu</i> (comme dans <i>quiver</i>) se représente par <i>kw</i>	Kwangtung.
	Si <i>qu</i> a le son de <i>k</i> , comme dans <i>quoit</i> , on le remplace par <i>k</i> .	
r	} Comme dans l'anglais.	
s		
sh		
t		
v		
w		
x		
y	est toujours consonne, comme dans <i>yard</i> , et ne doit conséquemment pas être employé pour terminer un mot, <i>i</i> et <i>e</i> lui sont substituées selon le son qu'il représentait. Ainsi, ne pas écrire <i>Mikindány</i> , <i>wady</i> , mais	Sawákin.
	non pas <i>Kwaly</i> , mais	Kikúyu.
z	le <i>z</i> anglais.....	Mikindáni, wadi.
zh	représente le son du <i>j</i> français, ou de l' <i>s</i> dans <i>treasure</i>	Kwale.
	En général il ne faut pas employer d'accents, mais lorsque le mot présente une syllable dont l'allongement très marqué affecte le son du mot, on doit indiquer cet allongement par un accent aigu.	Zulu.
		Muzhdaha.
		Tongatábu, Galápagos, Paláwan, Saráwak.

DÉCISIONS.

Dans la liste qui suit, les noms qui ont été approuvés par la Commission sont imprimés en petites majuscules. La liste contient aussi les noms et les différentes formes d'un même nom qui ont été rejetés; les premiers sont en *italiques* et dans leur ordre alphabétique.

ADAMS (creek); branche du creek Bonanza, fleuve Klondike, Yukon.
AISHIHK (lac et village); dans la partie sud-ouest du Yukon.
ALKI (creek); tributaire du fleuve Klondike, Yukon.
ALLGOLD (creek); tributaire du fleuve Klondike, Yukon.
ALSECK (rivière); dans la partie nord-ouest du district de Cassiar, Colombie-Britannique.
ANUK (rivière); tributaire du fleuve Stikine, Cassiar, Colombie-Britannique.
ANVIL (montagne); près de la chaîne des lacs, rivière Dease, Colombie-Britannique.
Arkel lake. Voir Kusawa.
ARTHUR-SEAT; montagne près de la rivière Nahlin, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Arthur's Seat.)
ATLIN (lac); Cassiar, Colombie-Britannique et Yukon.
ATLIN (rivière); lac Atlin, Cassiar, Colombie-Britannique.
BACH (Mont); partie sud-ouest du Yukon, près des lacs Hutshi.
BAKER (creek); tributaire du fleuve Yukon, au sud du fleuve Klondike, Yukon.
BEADY (creek); près de la décharge du lac Dease, Cassiar, Colombie-Britannique.
BEAR (creek); tributaire de la rivière Klondike, Colombie-Britannique.
BEAVER (lac); au sud du lac Atlin, Cassiar, Colombie-Britannique.
BEDROCK (creek); tributaire de la rivière Sixtymile, Yukon.
BENNETT (lac); Colombie-Britannique et Yukon.
BERNARD (lac); au sud du lac Bennett, Cassiar, Colombie-Britannique.
BIG-SALMON (rivière); tributaire de la rivière Lewes, Yukon.
BIRD (creek); branche du creek Ophir, rivière Indian, Yukon.
BISEL (Mont); à l'ouest de la rivière Nordenskiöld, Yukon.
BLACK (creek); tributaire de la rivière Sloko, Cassiar, Colombie-Britannique.
BLACKFOX (courbe); rivière Pelly, près de la rivière Ketzka, Yukon.
BLEU (rivière); tributaire de la rivière Dease, Cassiar, Colombie-Britannique.
BONANZA (creek); tributaire du fleuve Klondike, Yukon.
BOSWELL (rivière et montagne); rivière Teslin, Yukon.
BOULDER (creek); branche du creek Bonanza, rivière Klondike, Yukon.
BOUNDARY (creek); à l'intersection du fleuve Yukon par la frontière internationale.
BRATNOBER (Mont); partie sud-ouest du Yukon.

BROWNS (creek); tributaire de la rivière Fortymile, près de la frontière internationale, Yukon. (Non pas Brown, ni Brown's.)
BRYANT (creek); tributaire du fleuve Yukon au sud de la rivière Klondike.
BURGESS (Mont); rivière Porcupinc, Yukon.
BURNS (creek); tributaire de la rivière Indian, Yukon.
BURNT (butte); près de la rivière Nahlin, Cassiar, Colombie-Britannique.
BYRNE (ravin); sur le creek Campbell; branche du creek Bonanza, Yukon.

CALDER (creek); branche du creek Quartz, rivière Indian, Yukon.
CAMPBELL (creek); tributaire de la rivière Pelly, Yukon. A l'embouchure de ce cours d'eau est le poste de Pelly, abandonné en 1850.
CAMPBELL (ravin); sur le creek Bonanza, rivière Klondike, Yukon.
CAMPBELL (Mont); au nord-ouest de Dawson, Yukon.
CAMPBELL (montagnes), aux sources de la rivière Liard, Yukon.
CANYON (creek); rivière Dease, près du lac Dease, Cassiar, Colombie-Britannique.
CANYON (creek); branche du creek Quartz, rivière Indian, Yukon.
CANYON (butte); rivière Lewes, entre les lacs Laberge et Marsh, Yukon.
CANYON (lac); au sud du lac Lindeman, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas le lac Deep.)
CARIBOU (creek); tributaire de la rivière Indian, Yukon.
CARMAOK (fourche); creek Bonanza, Yukon.
CARMACK (Mont); au sud du mont Cleveland.
CASSIAR (district); subdivision de la Colombie-Britannique.
CASSIAR (havre); rivière Lewes, au sud de la rivière Big-Salmon, Yukon.
CASSIAR (montagnes); aux sources de la rivière Liard, Yukon.
CAVE (rocher); dans le fleuve Yukon, à l'est de la frontière internationale, Yukon.
CHANDINDU (rivière); tributaire du fleuve Yukon, entre Dawson et Cudahy, Yukon.
CHIEF (ravin); sur le creek Eldorado, Yukon.
CHILKAT (inlet, lac et rivière); au nord du canal Lynn, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Chilcat.)
CHILKOOT (inlet, lac et passe); au nord du canal Lynn, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Chilcoot ni Chilcut.)
CHIKOIDA (montagne et rivière); rivière Nakina, Cassiar, Colombie-Britannique.
CHISMALNA (lac); au sud-est du lac Teslin, Cassiar, Colombie-Britannique.
CHOQUETTE (barre); dans le fleuve Stikine, au nord de la rivière Iskut, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Choquette's bar.)

CLEAR (creek); tributaire de la rivière Stewart, Yukon.
 CLEARWATER (rivière); tributaire du fleuve Stikine, Cassiar, Colombie-Britannique.
 CLEVELAND (Mont); à la tête des eaux de la rivière Skagway.
 CLINTON (creek); près de Cudahy, Yukon.
 CONE (butte); près de l'embouchure du creek Clinton, Yukon.
 CONE (montagne); près du fleuve Stikine, au nord de la rivière Scud, Cassiar, Colombie-Britannique.
 COOPER (Mont); près des lacs Hutshi, Yukon.
 COPPER (creek); rivière Hackett, à l'est d'Egnell, Cassiar, Colombie-Britannique.
 COTTONWOOD (rivière); tributaire de la rivière Dease, Cassiar, Colombie-Britannique.
 CRATER (creek); se jette dans le lac Quiet, Yukon.
 CRATER (lac); au sud-ouest du lac Lindeman, Cassiar, Colombie-Britannique.
 CROOKED (creek); tributaire de la rivière Stewart, Yukon.
 CUDAHY; poste sur le fleuve Yukon, au nord-ouest de Dawson.

DALTON (chaîne de montagnes); près du lac Deaseash, dans le sud-ouest du Yukon.
 DAVIS (creek); branche du creek Walker à la frontière internationale, à l'ouest de Dawson, Yukon.
 DAWSON (pic) près du lac Teslin, Yukon.
 DAWSON (chaîne de montagnes); au confluent des rivières Lewes, Pelly et du Yukon, Yukon.
 DAWSON (ville); siège du gouvernement et bureau de poste, sur le fleuve Yukon, à l'embouchure du fleuve Klondike, Yukon. (Non pas Dawson City).
 DEADWOOD (creek); tributaire du fleuve Yukon, au nord de Dawson, Yukon.
 DEASE (lac et creek); Cassiar, Colombie-Britannique. *Deep lake.* Voir Canyon (lac).
 DEFOT (creek); branche du creek Canyon, rivière Dease, Cassiar, Colombie-Britannique.
 DEVILLE (Mont); rivière Tatonduk, Yukon.
 DEWDNEY (Mont); rivière Porcupine, Yukon.
 DEZADASH (lac); sud-ouest du Yukon, à la tête de la rivière Kaskawulsh.
 DION (creek); tributaire du fleuve Yukon, près Dawson.
 DISELLA (lac); au sud du lac Chismaina, Yukon.
 DOGNOSE (creek); tributaire du fleuve Klondike, Yukon.
 DOKDAON (creek); tributaire du fleuve Stikine, près de la rivière Clearwater, Cassiar, Colombie-Britannique.
 DOME (montagne); à l'ouest de Cudahy, près de la frontière internationale, Yukon.
 DONJEK (rivière); tributaire de la rivière White, Yukon.
 DUCKIE (lac); au nord-ouest du lac Chismaina, Yukon.
 DUDIDONTU (rivière); près de la rivière Sheslay, Cassiar, Colombie-Britannique.

EAGLE (rocher); montagne près du fleuve Stikine, au nord de la rivière Iskut, Cassiar, Colombie-Britannique.
 EAGLE (rivière); tributaire de la rivière Dease, Cassiar, Colombie-Britannique.
 EAGLE-NEST; montagne sur la rivière Lewes, en aval de la rivière Little-Salmon, Yukon.
 EARN (rivière); tributaire de la rivière Pelly, au nord des montagnes du Glenlyon, Yukon.
 EGNELL (creek, poste et butte); rivière Sheslay, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Egnelle n-Egnelle's.)
Eightmile creek. Voir Tatsho.
 ELBOW (montagne); à la courbe dans la partie inférieure du fleuve Stikine, Cassiar, Colombie-Britannique.

ELDORADO (creek); tributaire du creek Bonanza, Yukon.
 ENSLEY (creek); tributaire du fleuve Yukon, au nord de la rivière Indian, Yukon.
 EUREKA (creek); tributaire de la rivière Indian, Yukon.
 EXAMINER (ravin); sur le creek Bonanza, Yukon.

FAIRFIELD (cap); sur le fleuve Yukon, en aval de Cudahy, Yukon.
Fifteen-mile river. Voir Jennings.
 FINLAYSON (lac et rivière); près des eaux inférieures de la rivière Pelley, Yukon. (Non pas Tle-tlan-a-tsots.)
 FIVE-FINGER (rapide); sur la rivière Lewes, en aval de la rivière Nordenskiöld, Yukon.
 FORT-SELKIRK; à l'embouchure de la rivière Lewes, chef-lieu militaire. L'emplacement de l'ancien fort de la Cie de la Baie d'Hudson est de l'autre côté de la rivière.
 FORTYMILE (rivière et ville); près Cudahy, Yukon.
 FORTYNINE (ravin); sur le creek Bonanza, Yukon.
 FORT-RELANCE; poste sur le fleuve Yukon, au nord de Dawson.
 FRANCES (lac et rivière); dans le sud-ouest du Yukon.
 FRAZER (chute); sur la rivière Stewart, Yukon.
 FREDERICK (lac); dans le sud-ouest du Yukon, à l'ouest du lac Kusawa.
 FRENCH (ravin); sur le creek Eldorado, Yukon.
 FRIDAY (creek); branche du creek Sulphur, rivière Indian, Yukon.

GAUVIN (ravin); sur le creek Bonanza, Yukon.
 GAY (ravin); sur le creek Eldorado, Yukon.
 GLACIER (creek); branche du creek Gold, Yukon.
 GLACIER (montagne); près du bas Stikine, au nord de la montagne d'Elbow.
 GLADMAN (mont); sur le fleuve Yukon, près de la frontière internationale, Yukon.
 GLAVE (mont); près des eaux supérieures de la rivière Chilkat, Cassiar, Colombie-Britannique.
 GLENLYON (montagne et rivière); rivière Pelly, Yukon.
 GLENORA (ville); sur le fleuve Stikine, en aval du creek Telegraph, Cassiar, Colombie-Britannique.
 GOLD (creek); tributaire de la rivière Sixtymile, Yukon.
 GOLDEN (creek); branche du creek Henderson, au nord de la rivière Stewart, Yukon.
 GOLDEN-HORN (montagne); près de la rivière Lewes, à l'ouest du lac Marsh, Yukon.
 GOLDBOTTOM (creek); branche du creek Hunker, tributaire du fleuve Klondike, Yukon.
 GORDON (mont); près du fleuve Stikine, au sud du creek Telegraph, Cassiar, Colombie-Britannique.
 GRAND (canyon); sur la rivière Tatonduk, Yukon.
 GRANITE (creek); se jette dans le lac Quiet, dans le sud-est du Yukon.
 GRAY (mont); au nord du lac Bennett, Yukon.
 GREEN (creek); branche du creek Sulphur, rivière Yukon.
 GRIZZLY (cap); près de l'embouchure de la rivière Teslin, Yukon. (Non pas Grizzly Bear Bluff.)
 GULL (lac); à l'est des lacs Pelly, Yukon.
 GUN (lac); au nord de la rivière Nahlin, Cassiar, Colombie-Britannique.

HACKETT (rivière); tributaire de la rivière Sheslay; Cassiar, Colombie-Britannique.
 HAKKEL (butte); près du confluent des rivières Lewes et Takhini, Yukon.
 HALL (rivière); lac Teslin, Cassiar, Colombie-Britannique.
 HANCOCK (buttes); à l'est du lac Laberge, Yukon.

Commission de Géographie du Canada,

- HAROLD** (mont); voisinage du bas Stikine, Cassiar, Colombie-Britannique.
- HARPER** (mont); dans la chaîne des montagnes Ogilvie, au nord du fleuve Klondike, Yukon.
- HARRIS** (creek); branche du creek Ophin, rivière Indian, Yukon.
- HART** (mont); près de la rivière Sixtymile, dans la direction sud-ouest de Dawson, Yukon.
- HARTZ** (creek); tributaire de la rivière Tahltan, Cassiar, Colombie-Britannique.
- HATCHAU** (lac); rivière Hackett, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Macha.)
- HATIN** (lac); près de la partie supérieure de la rivière Koshin, Cassiar, Colombie-Britannique.
- HAYES** (rivière et pic); lac Teslin, Cassiar, Colombie-Britannique.
- HEALY** (lac); au sud du lac Kusawa, Yukon.
- HEART** (montagne); à l'est de la rivière Sheslay, Cassiar, Colombie-Britannique.
- HENDERSON** (creek); tributaire du fleuve Yukon, en aval de la rivière Stewart, Yukon.
- HESTER** (creek); branche du creek Hunker, Yukon.
- HIGHWOOD** (rivière); tributaire de la rivière Bow, Alberta. (Non pas High river.)
- HOMAN** (rivière); à l'extrémité sud du lac Bennett, Cassiar, Colombie-Britannique.
- HOMESTAKE** (ravin); sur le creek Bonanza, Yukon.
- HOOLE** (rivière et canyon); partie supérieure de la rivière Pelly, Yukon.
Hootaliqua river. Voir Teslin.
- HOPKINS** (lac); s.-e. du lac Aishihik, Yukon.
- HOTALIUH** (montagne); entre le fleuve Stikine et la riv. Tanzilla, Cassiar, Colombie-Britannique.
- HUNKER** (creek); tributaire du fleuve Klondike, Yukon.
- HUTSHI** (lacs); à l'ouest du lac Laberge, Yukon.
- HUTSHIKU** (cap); sur la riv. Lewes, en aval du rapide du Rink, Yukon.
- HUTSIGOLA** (lac); au sud du lac Teslin, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Hutsigula.)
- HYLAND** (butte); à l'est du lac Hutsigola, Cassiar, Colombie-Britannique.
- ICE-CAP** (montagne); sur le bas du fleuve Stikine, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Ice-Capped mountain.)
- ILLES** (ruisseau); se jette dans le lac Frances, Yukon. (Non pas Il-es-too-a.)
- INDEPENDENCE** (creek); tributaire de la riv. Stewart, Yukon.
- INDIAN** (rivière); tributaire du fleuve Yukon, au sud du Klondike, Yukon.
- INGRAM** (mont); au nord du lac Kusawa, Yukon.
- INKLIN** (rivière); tributaire du fleuve Taku, Cassiar, Colombie-Britannique.
- IRISH** (ravin); sur le creek Eldorado, Yukon.
- JENNINGS** (rivière); près de l'extrémité sud du lac Teslin, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Fifteenmile.)
- JUBILEE** (montagne); près de l'extrémité nord du lac Atlin, Yukon.
- KAHA** (creek); tributaire de la riv. Koshin, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Kahak.)
- KAHTATE** (rivière); se jette dans le bas Stikine, Cassiar, Colombie-Britannique.
- KAKETSA** (mont); au sud d'Egnell, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Koketsa.)
- KAKUCHUYA** (rivière); tributaire de la rivière Dudintou, Cassiar, Colombie-Britannique.
- KALZAS** (lac); entre les rivières Macmillan et Stewart, Yukon.
- KASKAWULSH** (rivière); tributaire de la rivière Alsek, Yukon et Colombie-Britannique.
- KATES-NEEDLE**; montagne près du fleuve Stikine, vis-à-vis le creek Porcupine, Cassiar, Colombie-Britannique.
- KATIN** (creek); tributaire de la rivière Nakina, Cassiar, Colombie-Britannique.
- KATRINA** (creek); tributaire de la rivière White, Yukon.
- KATSEKAHIN** (rivière); à la tête de l'inlet Chilkat.
- KENNICOTT** (lac); à la tête de la rivière Hackett, Cassiar, Colombie-Britannique.
- KETCHUM** (lac); au nord-est d'Egnell, Cassiar, Colombie-Britannique.
- KETZA** (rivière); tributaire de la rivière Pelly, en amont de la rivière Ross, Yukon. (Non pas Kitza.)
- KING** (mont); sur la rivière Tatounduk, Yukon.
- KLEHNI** (rivière); tributaire de la rivière Chilkat.
- KLOKHOW** (rivière); tributaire de la rivière Takini, Yukon.
- KLONDIKE** (fleuve); tributaire du fleuve Yukon, Yukon. (Non pas Klondyke, Clondyke, ni Thronduck.)
- KLONDIKE**; village à l'embouchure du fleuve Klondike, vis-à-vis Dawson.
- KLOOTCHMAN** (canyon); sur la Stikine, au sud de la rivière Clearwater, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Kluchman.)
- KLOTASSIN** (rivière); tributaire de la rivière White, Yukon.
- KLOTZ** (mont); aux sources de la rivière Tatounduk, Yukon.
- KLUANE** (lac et rivière); dans le sud-est du Yukon. (Non pas Kluahne.)
- KLUHNI** (rivière); coule du lac Frederick dans le lac Dezadeash, Yukon.
- KLUKSHU** (lac); au sud du lac Dezadeash, Yukon.
- KLUKWAN**, village au confluent des rivières Chilkat et Klehini.
- KOBERN** (rivière); tributaire de la rivière White, Yukon.
- KOSHIN** (rivière); tributaire de la rivière Nahlin, Cassiar, Colombie-Britannique.
- KUSAWA** (lac); au sud-ouest du lac Laberge, Yukon. (Non pas Arkell.)
- KUTHAI** (lac); au sud-est du lac Atlin, Cassiar, Colombie-Britannique.
- LABERGE** (lac); dans la partie sud du Yukon. (Non pas Labarge ni Leberge.)
- LAKE** (creek); tributaire de la riv. Stewart, Yukon.
- LAKETON**; poste sur le lac Deal, Cassiar, Colombie-Britannique.
- LANSDOWNE** (mont); à l'ouest du lac Marsh, Yukon.
- LAPIE** (rivière); tributaire de la rivière Pelly, en aval de la rivière Ross, Yukon.
- LAST-CHANGE** (creek); branche du creek Hunker, fleuve du Klondike, Yukon.
- LAURA** (mont); dans la région du bas Stikine, au nord de la rivière Iskat, Cassiar, Colombie-Britannique.
- LAURIER** (mont); à l'est du lac Laberge, Yukon.
- LEWES** (rivière); tributaire du fleuve Yukon, Yukon. (Non pas Lewis.)
- LIARD** (rivière); tributaire du fleuve Mackenzie, Colombie-Britannique, Mackenzie et Yukon. (Non pas rivière Mountain.)
- LINDEMAN** (lac); au sud du lac Bennett, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Linderman ni Lyndeman.)
- LITTLE-BLANCHE** (creek); branche du creek Quartz, rivière Indian, Yukon.
- LITTLE-GEM** (creek); branche du creek Hunker, Yukon.
- LITTLE-SALMON** (rivière); tributaire de la rivière Lewes, Yukon.
- LITTLE-SKOOKUM** (ravin); sur le creek Bonanza, Yukon.
- LITTLE-TAHLTAN** (rivière); tributaire de la rivière Tahltan, Cassiar, Colombie-Britannique.
- LOGAN** (mont); à l'est du lac Frances, Yukon.

LOMBARD (creek); tributaire dé la rivière Indian, Yukon.
Long lake. Voir lac Mountain.
 LORNE (creek); à l'ouest du lac Marsh, Yukon.
 LUCKY (creek); branche du creek Allgold, fleuve Klondike, Yukon.

MCLINTOCK (rivière et pic); entre le lac Marsh et la rivière Teslin, Yukon. (Non pas McClintock.)
 MCDAME (creek); tributaire de la riv. Dease, Cassiar, Colombie-Britannique.
 McEVOY (lac); au nord-est du lac Finlayson, Yukon.
 McGRATH (mont); dans la région du bas Stikine, au nord de la rivière Iskut, Cassiar, Colombie-Britannique.
 MACKAY (ravine); sur le creek Bonanza, Yukon.
 McLEOD (mont); à l'ouest du lac Dease, Cassiar, Colombie-Britannique.
 MACMILLAN (montagne et rivière); la rivière se jette dans le fleuve Yukon, Yukon.
 MCPHERSON (lac); au nord du lac Frances, Yukon.
 McQUESTEN (rivière); tributaire de la rivière Stewart, Yukon. (Non pas McQuestion.)
Machu lake. Voir Hatchau.
 MAGNET (ravine); sur le creek Bonanza, Yukon.
 MALONEY (mont); au nord-ouest du lac Aishihik, Yukon.
 MARIA (lac); au nord-ouest du lac Tuya, Cassiar, Colombie-Britannique.
 MARSH (lac); dans le sud du Yukon, près les lacs Bennett et Tagish.
 MARSHALL (lac); près la rivière Skagway.
 MARY (creek); tributaire de la rivière Teslin, près du pic McClintock, Yukon.
 MATSATO (rivière); tributaire de la rivière Nahlin, Cassiar, Colombie-Britannique.
 MAUNOIR (butte); près du confluent des riv. Lewes et Teslin, Yukon.
 MAYO (ruisseau); tributaire de la rivière Stewart, Yukon.
 MEADOW (creek); branche du creek Sulphur, rivière Indian.
 MENDENHALL (rivière); tributaire de la riv. Takhini, entre les lacs Kusawa et Labege, Yukon.
 MICHIE (mont); à l'est du lac Marsh, Yukon.
 MIDDLE (montagne); dans la région du bas Stikine, au sud du creek Porcupine, Cassiar, Colombie-Britannique.
 MIDDLE (creek); tributaire de la rivière Tahltan, Cassiar, Colombie-Britannique.
 MILES (canyon); sur la rivière Lewes, en amont du rapide Whitehorse, Yukon.
 MILLER (creek); tributaire de la rivière Sixtymile, Yukon.
 MINERS (chaîne de montagnes); près du lac Labege, Yukon.
 MINT (creek); branche du creek Hunker, fleuve Klondike, Yukon.
 MONTANA (creek); tributaire du fleuve Yukon, en amont de Dawson, Yukon.
 MOOSE (creek); tributaire de la rivière Fortymile, près de la frontière internationale, Yukon.
 MOOSE (étroits); près de l'extrémité sud du lac Teslin, Cassiar, Colombie-Britannique.
 MOOSSKIN (montagne et creek); près de l'embouchure du fleuve Klondike, Yukon.
 MORLEY (rivière); lac Teslin, Yukon.
 MORRISON (mont); fleuve Yukon, près de la frontière internationale, Yukon.
 MOSQUITO (creek); tributaire du creek Bonanza, Yukon.
 MOUNTAIN (lac); au sud-ouest du lac Lindeman, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Long lake).
 MUCHUYA (creek); tributaire de la rivière Kakuchuya, Cassiar, Colombie-Britannique.

NAHLIN (rivière); tributaire de la rivière Inklin, Cassiar, Colombie-Britannique.
 NAHONI (montagnes et lacs—d'en haut, d'en bas et du milieu); aux sources Porcupine, Yukon. (Non pas Nahone.)
 NAKINA (rivière); tributaire du fleuve Taku, Cassiar, Colombie-Britannique.
 NAKONAKE (rivière); tributaire de la rivière Sloko, Cassiar, Colombie-Britannique.
 NARES (lac); entre les lacs Bennett et Tagish, Yukon.
 NARCHILLA (brook); se jette dans le lac McPherson, Yukon.
 NIPPLE (montagne); à l'est du lac Frances, Yukon.
 NISLING (rivière); tributaire de la rivière White, à l'est du lac Wellesley, Yukon.
 NOGOLD (creek); tributaire de la rivière Stewart, Yukon.
 NORDENSKIÖLD (rivière); tributaire de la rivière Lewes, Yukon.
 NUGGET (ravine); sur le creek Eldorado, fleuve Klondike, Yukon.

OBRIEN (creek); à la frontière internationale, à l'ouest de Cudahy, Yukon.
 OBSERVATION (butte); près du lac Gun, au nord de la rivière Nahlin, Cassiar, Colombie-Britannique.
 OGILVIE (vallée); au nord du lac Labege, Yukon.
 OGILVIE; poste sur le fleuve Yukon, près de l'embouchure de la rivière Sixtymile, Yukon.
 OGILVIE (chaîne de montagnes et rivière); dans le nord-ouest du Yukon.
 OLDMAN (rocher); fleuve Yukon, entre Cudahy et la frontière internationale, Yukon.
 OLDWOMAN (rocher); fleuve Yukon, près du rocher Oldman, Yukon.
 O'NEIL (rivière); sur le creek Bonanza, Yukon.
 OPHIR (creek); tributaire de la rivière Indian, Yukon.
 ORCHAY (rivière); tributaire de la rivière Pelly, à l'ouest de la rivière Ross, Yukon.

PARSONS (pic); à l'ouest de Skagway.
 PELLY (montagnes, lac et rivière); Yukon.
 PERELESCHIN (montagne); près du fleuve Stikine, entre les rivières Anuk et Scud, Cassiar, Colombie-Britannique.
 PERTHES (pointe); dans la partie nord du lac Tagish, Yukon. (Non pas Perth's).
 PETERSON (chaîne de montagnes); au nord-ouest du lac Labege, Yukon.
 PIKE (lac et rivière); au sud du lac Atlin, Cassiar, Colombie-Britannique.
 PITTS (mont); au sud-ouest du confluent du Yukon et des rivières Lewes et Pelly, Yukon.
 POKER (creek); branche du creek Walker, près de la frontière internationale, Yukon.
 PORCUPINE (creek); tributaire du fleuve Stikine, au sud de la rivière Anuk, Cassiar, Colombie-Britannique.
 PORCUPINE (creek); tributaire de la rivière Skagway.
 PORCUPINE (rivière); dans le nord-ouest du Yukon, tributaire du fleuve Yukon.
 PORTER-LANDING; à l'extrémité nord du lac Dease, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Porter's Landing.)
 PRATT (mont); au nord-ouest de la courbe du fleuve Stikine.
 PREJEVALSKY (pointe); lac Bennett, Yukon. (Non pas Prejevalski.)
 PTARMIGAN (creek); se jette dans le plus grand des lacs Pelly, Yukon.
 PURE-GOLD (rivière); sur le creek Bonanza, Yukon.

Commission de Géographie du Canada.

- QUARTZ** (creek); branche du creek McDame, riv. Dease, Cassiar, Colombie-Britannique.
- QUARTZ** (creek); tributaire de la riv. Indian, Yukon.
- QUEEN** (ravine); sur le creek Bonanza, Yukon.
- QUIET** (lac); au nord-ouest du lac Teslin, Yukon.
- QUIGLEY** (ravine); sur le fleuve Klondike, Yukon.
- QUINN** (creek); branche du creek Sulphur, rivière Indian, Yukon. (Non pas Quin.)
- RAPID** (canyon); rivière Tatonduk, près de la frontière ouest du Yukon.
- READY-BULLION** (ravine); sur le creek Bonanza, Yukon.
- REINDEER** (creek); tributaire du fleuve Yukon, au sud de la rivière Indian, Yukon.
- REMINGTON** (creek); tributaire de la rivière Indian, Yukon.
- RICHTHOFEN** (vallée et île); lac Laberge, Yukon. (Non pas Richtofen.)
- RINK** (rapide); dans la rivière Lewes, en aval de la rivière Tatchum, Yukon.
- ROBERTSON** (mont); près du fleuve Stikine, au nord de la rivière Iskut, Cassiar, Colombie-Britannique.
- ROGER** (barre); fleuve Yukon, entre Cudahy et la frontière ouest du Yukon. (Non pas Roger.s.)
- ROSEBUD** (creek); tributaire de la rivière Stewart, Yukon.
- ROSS** (rivière); tributaire de la rivière Pelly, Yukon.
- RUTH** (lac); à l'ouest de la Nakina et au sud de la montagne Chikoida, Cassiar, Colombie-Britannique.
- SADDLE** (montagne); près du confluent du fleuve Stikine et la rivière Anuk, Cassiar, Colombie-Britannique.
- SATASHA** (lac); à l'ouest de la rivière Nordenskiöld, Yukon.
- SAWBACK** (chaîne de montagne); à l'ouest du fleuve Stikine, Cassiar, Colombie-Britannique.
- SAYYEA** (creek); tributaire de la rivière Liard, Yukon. (Non pas Savia.)
- SOUD** (rivière); tributaire du fleuve Stikine, Cassiar, Colombie-Britannique.
- SEKULMUN** (lac); à l'ouest du lac Aishihik, Yukon.
- SELWYN** (rivière); tributaire du fleuve Yukon, à l'ouest de la rivière Lewes, Yukon.
- SEMENOV** (buttes); au confluent des rivières Lewes et B'ig-Salmon, Yukon.
- SHAKES** (creek); tributaire du fleuve Stikine, au sud de Glenora, Cassiar, Colombie-Britannique.
- SHAKWAK** (vallée); à l'ouest du lac Dezadeash, Yukon.
- SHALLOW** (lac); entre les lacs Bernard et Sutshi, Cassiar, Colombie-Britannique.
- SHEEP** (montagne et lac); à l'est de la riv. Tatonduk, Yukon.
- SHESLAY** (rivière); tributaire de la rivière Inclin, Cassiar, Colombie-Britannique.
- SIFTON** (montagnes); à l'ouest du lac Laberge, Yukon.
- SIMPSON** (montagne et lac); entre les rivières Liard et Frances, Yukon.
- SIMPSON-TOWER** (montagne); à l'ouest du lac Frances, Yukon. (Non pas Simpson.s.)
- SIXTY** (creek); branche du creek Henderson, Yukon.
- SIXTYMILE** (rivière); tributaire du fleuve Yukon, Yukon.
- SKAGWAY** (rivière et ville); à la tête de l'inlet Taiya. (Non pas Skaguay ni Shkagway.)
- SKOOKUM** (ravine); sur le creek Bonanza, Yukon.
- SLOKO** (lac et rivière); Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Slocoh.)
- SMALL-DUCK** (creek); tributaire du creek Sock, fleuve Klondike, Yukon.
- SNOW-CAP** (montagne); dans la région du bas Stikine, à l'ouest, Cassiar, Colombie-Britannique.
- SNOWY** (montagne); à l'est du fleuve Stikine près de la courbe, Cassiar, Colombie-Britannique.
- SOCK** (creek); tributaire du fleuve Klondike, Yukon.
- SODA** (creek); se jette dans la branche supérieure du creek Hunker, Yukon.
- STAKE** (creek); se jette dans le lac Quiet, Yukon.
- STAR** (creek); branche du creek Hunker, Yukon.
- STEWART** (rivière); tributaire du Yukon, Yukon.
- STIKINE** (fleuve); Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Sticken ni Stiken, etc.)
- STONY** (creek); tributaire de la rivière M'Clintock, Yukon.
- SUGARLOAF** (montagne); près du fleuve Stikine, au nord de la rivière Iskut, Cassiar, Colombie-Britannique.
- SULLIVAN** (mont); à l'ouest du lac Dease, Cassiar, Colombie-Britannique.
- SULPHUR** (creek); tributaire de la rivière Indian, Yukon.
- SUMMIT** (lac); au sud du lac Bernard, Cassiar, Colombie-Britannique.
- TAGISH** (lac et bureau de poste); à l'est du lac Bennett, Yukon.
- TAHLTAN** (lac et rivière); tributaire du fleuve Stikine, Cassiar, Colombie-Britannique.
- TAHTE** (rivière); au nord-ouest du lac Aishihik, Yukon.
- TAKHIN** (rivière); tributaire de la rivière Chilkat, près de l'inlet Chilkat.
- TAKHINI** (rivière); déversoir du lac Kusawa, tributaire de la rivière Lewes, Yukon.
- TAKU** (fleuve); dans le nord-ouest de Cassiar, Colombie-Britannique.
- TAKU** (bras); lac Tagish, Yukon, et Cassiar, Colombie-Britannique.
- TALAHA** (baie); lac Tagish, Yukon.
- TALTMAN** (lac); au sud de la basse Pelly, Yukon.
- TANTALUS** (butte); près du confluent des rivières Lewes et Nordenskiöld, Yukon.
- TANZILLA** (rivière); tributaire du fleuve Stikine, Cassiar, Colombie-Britannique.
- TATCHUN** (rivière); tributaire de la rivière Lewes, entre les rapides Rink et Five-finger, Yukon. (Non pas Tatchum.)
- TATONDUK** (rivière); tributaire du fleuve Yukon, Yukon. (Non pas Tatonduc.)
- TATSHENSHINI** (rivière); tributaire de la rivière Alsek, Cassiar, Colombie-Britannique et Yukon.
- TATSHO** (montagne); au sud du lac Dease, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Tacho.)
- TATSHO** (creek); tributaire de la rivière Tanzilla, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Eight-mile Creek.)
- TATTIKI** (baie); dans le bras de Taku du lac Tagish, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Tatiki.)
- TAWINA** (rivière); à l'est du lac Kuthai, Cassiar, Colombie-Britannique.
- TAY** (rivière); tributaire de la rivière Pelly, en amont du Détour, Yukon.
- TAYE** (lac); au sud-est des lacs Hutshi, Yukon.
- TELEGRAPH** (creek); tributaire du fleuve Stikine, en amont de la rivière Tahltan, Cassiar, Colombie-Britannique.
- TERRACE-RIDGE**; sur la rivière Porcupine, au nord-est du mont Dewdney, Yukon.
- TESLIN** (lac et rivière); dans la partie sud du Yukon. (Non pas Hootalinqua ni Teslin-too.)
- THE-DETOUR**; courbe de la rivière Pelly, à l'ouest des montagnes de Glenlyon, Yukon.
- THE-KNOB** (montagne); près du fleuve Stikine, embouchure de la rivière Iskut, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas "Knob".)
- THE-THREE-GUARDSMEN** (montagnes); au sud du lac Aishihik, Yukon.
- THIBERT** (creek); à l'extrémité nord du lac Dease, Cassiar, Colombie-Britannique.
- THOMAS** (ravine); sur le fleuve Klondike, Yukon.
- THOMAS** (rivière); se jette à l'extrémité nord du lac Frances, Yukon. (Non pas Too-tias.)

TILLEI (lac); au nord du lac Frances, Yukon. (Non pas Til-e-i-tsho.)

TISKU (rivière); tributaire de la rivière Chilkat, près de l'inlet Chilkat.

TOO-FLAT (creek); tributaire du fleuve Klondike, Yukon.

TOO-MUCH-GOLD (creek); tributaire du fleuve Klondike, Yukon.

Too-Uas River. Voir Thomas.

TROUT (creek); branche du creek McDame, rivière Dease, Cassiar, Colombie-Britannique.

TSETELUI (lac); aux sources de la rivière Kakuchuya, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Tseteloui.)

TUMMEL (rivière); tributaire de la rivière Pelly, en aval du Détour, Yukon.

TURNER (mont); à l'est du fleuve Stikine et au nord de la rivière Iskut, Cassiar, Colombie-Britannique.

TUSTLES (lac); au nord du lac Frances, Yukon. (Non pas Tus-tles-tu.)

TUTESHETA (creek); tributaire de la rivière Taitan, Cassiar, Colombie-Britannique. (Non pas Tuteshita.)

TUTSHI (lac); au sud-est du lac Bennett, Cassiar, Colombie-Britannique.

TYERS (rivière); tributaire de la rivière Frances, près du lac Frances, Yukon.

UNAHINI (rivière); tributaire de la rivière Tatshenshini, Yukon.

VICTORIA (ravin); sur le creek Bonanza, Yukon.

VON-WILCZEK (vallée); sur la rivière Lewes, en amont de la rivière Pelly, Yukon. (Non pas Valley of Von Wilczek.)

WALKER (creek); au nord de la rivière Sixtymile, près de la frontière internationale, Yukon.

WATSON (vallée); au nord du lac Bennett, Yukon.

WELLESLEY (lac); à l'ouest de la rivière White, Yukon.

WESKETAHIN (village); près de l'embouchure de la rivière Unahni, Yukon.

WHEATON (rivière); se jette dans le lac Bennett, du côté de l'ouest, Yukon.

WHIPPLE (mont); à l'est de la courbe du fleuve Stikine, Cassiar, Colombie-Britannique.

WHITE (rivière); tributaire du fleuve Yukon, en amont de la rivière Stewart, Yukon.

WHITE (passe); à la tête de la rivière Skagway, Cassiar, Colombie-Britannique.

WHITE (mont); au nord du lac Atlin, Yukon.

WHITEHORSE (rapide); rivière Lewes, en aval du canyon de Miles, Yukon.

WHITESWAN (rivière); se jette à l'extrémité du lac Teslin, Cassiar, Colombie-Britannique.

WINDY (bras); lac Tagish, Yukon.

YETH (creek); tributaire de la rivière Inklin, Cassiar, Colombie-Britannique.

YUKON (fleuve); Nord-Ouest du Canada et Alaska. (Non pas Youcon, Youkon, Kwichpak, etc.)

YUKON; district territorial du Nord-Ouest du Canada.

TRENTE ET UNIÈME RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

1898

PÊCHERIES

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ
LA REINE

1899

[N° 11a—1899.]

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

A Son Excellence le très honorable SIR GILBERT JOHN ELLIOT MURRAY-KYNNYMOND,
COMTE DE MINTO, *gouverneur général du Canada, etc., etc.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de soumettre, pour l'information de Votre Excellence et de la législature du Canada, le trente et unième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, division des Pêcheries.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence, le très obéissant serviteur,

LOUIS DAVIES,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
OTTAWA, 31 décembre 1898.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DU

RAPPORT DES PÊCHERIES

1898

A

	PAGE.
<i>Acadia</i> , Croiseur fédéral.....	392
Anticosti, Ile d', Rapport du Dr Lavoie.....	152
Armstrong, Wm, Directeur, pisciculture de New-Castle.....	382
Angleterre—Ostréiculture en.....	310
Alevins, Distribution des.....	364
Alose, Remarques sur l'.....	103

B

Bay-View, Homarderie de.....	4-390
Behring, Mer de, Question de la, Rapport de M. R. N. Venning.....	xxix-449
" " " Flotte du printemps de 1898.....	450
" " " Captures de phoques, équipages, etc.....	452
" " " Saisie.....	454
" " " Négociations diplomatiques.....	455
" " " Commission sur les réclamations.....	456
" " " Arbitrage sur saisies opérées par la Russie en 1892.....	457
Bertram, A. C., Inspecteur de l'Ile du Cap Breton, rapports.....	xxxvi-37
Bureau de renseignements sur les pêcheries.....	xxix
" " Rapport sur le, par M. Hutchins.....	415
" " Rapport sur la morue, le hareng, le homard, le maquereau, le saumon, etc.....	415-448

C

Colombie-Britannique, Rapport de l'inspecteur John McNab sur les pêcheries de la.....	xxxiv-921
" " Rapport sur la pisciculture, Riv. Fraser.....	370
" " Pêche du phoque, 1897.....	224
" " " 1898.....	452
" " " Relevé des établissements de conserves de saumon, en 1897.....	227 à 230
" " " Relevé de la capture et du matériel, 1897.....	3
" " " Dépenses.....	3
Cap-Breton, Ile du (<i>Voir</i> District n° 1 de la Nouvelle-Ecosse).....	xxxvi-37
" " " Rapports du bureau de renseignements sur les pêcheries.....	429 à 439
Catellier, L. N., Rapports sur les pêcheries et la pisciculture.....	164-379
Chapman, R. A., Inspecteur, N.-B., rapports.....	xxxiii-103
Côte, Etendues de.....	x
<i>Constance</i> , Croiseur fédéral.....	392-410
Colclough, F. W., Directeur de la pisciculture et inspecteur.....	388
Croiseurs canadiens, Liste des.....	xxviii-392
<i>Curlew</i> , Croiseur fédéral.....	5-403
Connecticut, Huitrières du.....	326
Conseil privé impérial, Jugement du, sur les pêcheries.....	xxxv
Côte Nord, Division de la, rapports.....	155

D

<i>Dolphin</i> , Navire de patrouille de l'Etat dans l'Ontario.....	392-412
Dunn, Capitaine E., du croiseur fédéral <i>Petrel</i>	392-407
Drague, sa description et son usage sur les huitrières.....	340-360
Dépenses.....	ix-1
" " par provinces.....	2
" " Pisciculture.....	3
" " Services de protection des pêcheries.....	5
" " Etat comparatif.....	8
Distribution des alevins.....	364

	PAGE.
E	
Etendues de côtes.....	x
" des huîtres.....	357
Exposition de poisson de Campobello, N.-B.....	101
Etats, Récapitulation du rendement et de la valeur du poisson depuis 1869.....	xx
" " matériel de pêche, etc.....	xi, xiii
" " nombre de pêcheurs.....	xiv
" de la capture en détail. (<i>Voir à chaque province.</i>)	
Esturgeon, Nourriture de l', rapport spécial du professeur E. E. Prince.....	lviii
Etats-Unis, Liste des navires de pêche, entrant dans les ports canadiens.....	396
" " prenant des permis sous le <i>modus vivendi</i>	394
" Ostréculture dans les.....	324
F	
Finlayson, Alex., Directeur de la pisciculture de Magog.....	380
Ford, L. S., Inspecteur des pêcheries, N.-E., rapport.....	xxxii, 48
France, Ostréculture en.....	315
H	
Huîtres, rapports sur les.....	259
Hareng, remarques sur le.....	99, 413 à 448
Hockin, R., Inspecteur de la Nouvelle-Écosse, rapport.....	xxxii-42
Hutchins, W. M., Rapport sur le bureau de renseignements.....	415
Hollande, Ostréculture en.....	318
Homard—Remarques sur le.....	105-130-403
" Industrie du.....	xii
" Homarderies dans la Nouvelle-Écosse.....	371-390
" Commission sur la question du.....	xxxv
I	
Inspecteurs des pêcheries, Liste des.....	xxx
" " Rapports des. (<i>Voir chaque province.</i>)	
Italie, Ostréculture en.....	319
J	
Jugement du Conseil privé impérial, sur les droits des provinces aux pêcheries.....	xxxv
K	
Kemp, Ernest, Rapport de l'expert en ostréculture.....	5
Kent, Capit. W. H., du croiseur <i>Kingfisher</i> , rapport.....	259, 355
<i>Kingfisher</i> , Croiseur fédéral, au service de protection des pêcheries.....	40, 402
Knowlton, Capit. C. T., de l' <i>Osprey</i> , rapport.....	405-392
	403
L	
Laboratoire biologique.....	xxxv
La Have, N.-E., flotte de pêche.....	401
Lac Supérieur, Rapport et statistique.....	231-240
Lac Huron.....	232-242
Lac Érié.....	235-248-407
Lac Ontario.....	236-250
Lac Saint-Clair.....	234-246
Lac des Bois.....	231-240
Lavoie, Dr, officier des pêcheries, Rapport sur la division du golfe (1897).....	144
Lunenburg, Flotte de pêche de.....	421
M	
Morue, Observations sur la.....	41, 415 à 448
Madeleine, Ile de la.....	150
May, Capit. Geo. M., du <i>Constance</i>	392-410
Maquereau, Remarques sur le.....	40, 43, 402, 415 à 448
Manitoba, Rapport de l'inspecteur R. L. Tupper.....	205
" Statistique des pêcheries.....	209
Matheson, J. A., Inspecteur, I. P.-E.....	xxxiii-130
Miles, H. S., Inspecteur, Nouveau-Brunswick, rapport.....	xxxiii-106
Miller, E. W., Inspecteur, T. N.-O.....	xxxiv-212
Miramichi, Pisciculture de, N.-B., rapport.....	4-374
Mowat, Alex., Directeur de la pisciculture de Ristigouche.....	377
Moisie et Mingan, Division de.....	156-157
McNab, John, Inspecteur, Colombie-Britannique.....	xxxiv-221
McCluskey, Chas., Directeur de pisciculture.....	372

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

N		PAGE.
Nourriture de l'Esturgeon, Rapport du professeur Prince.....		lv
Nouveau-Brunswick, Rapport du district n° 1, Inspecteur J. H. Pratt.....		98
" " n° 2 " R. A. Chapman.....		103
" " n° 3 " H. S. Miles.....		106
Résumé des rapports des gardes-pêche du.....		101-106
Statistique des pêcheries, district n° 1.....		109
" " " n° 2.....		114
" " " n° 3.....		122
Relevé de la valeur des bâtiments, etc.....		129
Récapitulation du rendement des pêcheries.....		128
Liste des navires qui ont reçu des primes de pêche.....		30
Mouvements du poisson, rapports du bureau des renseignements.....		441
Newcastle, Ont., pisciculture.....		3-382
New-York, Industrie huîtrière de.....		329
Nouvelle-Ecosse, Rapport du district n° 1, Inspecteur A. C. Bertram.....		37
" " 2 " Robert Hockin.....		42
" " 3 " L. S. Ford.....		48
Résumé des rapports des gardes-pêche.....		46-50
Statistique des pêches, district n° 1.....		52
" " " 2.....		62
" " " 3.....		76
Relevé de la valeur des bâtiments, etc.....		97
Récapitulation du rendement des pêcheries.....		96
Liste des navires qui ont reçu des primes de pêche.....		20
Mouvements du poisson, bureau des renseignements.....		415
Dépenses.....		2
Nord-Ouest, Territoire du, Rapport sur les pêcheries par l'inspecteur E. W. Miller.....		212
" " Statistique des pêcheries, etc.....		216
O		
Ontario, Dépenses pour les pêcheries.....		2
" Résumé des rapports des gardes-pêche.....		231
" Statistique des pêcheries.....		240
" Récapitulation du matériel de pêche.....		257
Ostréiculture, Rapport de M. E. Kemp.....		259-355
" en Angleterre.....		310
" en France.....		315
" en Italie.....		319
" en Hollande.....		318
" aux États-Unis.....		324
Odgen, Alfred, Directeur de la pisciculture, Nouvelle-Ecosse.....		371, 390
Osprey, Croiseur fédéral.....		392-403
Ottawa, Pisciculture.....		3-387
P		
Primes de pêche, Règlements.....		10
" Réclamations reçues et payées, 1887.....		12
" Statistique générale.....		x-15
" État comparatif des réclamations reçues et payées depuis 1882.....		16 à 19
" Navires qui ont reçu des primes en 1897.....		20 à 36
Pisciculture.....		xxvii
" Rapport du professeur E. E. Prince, commission sur la.....		361
" Distribution des alevins.....		364
" Essai de culture de la truite de ruisseau.....		368
" Rapports des directeurs de piscicultures.....		370
" Liste.....		xxxix
" Pisciculture de la Colombie-Britannique.....		370
" " Nouvelle-Ecosse.....		371, 390
" " Nouveau-Brunswick.....		372
" " Québec.....		377
" " Ontario.....		382
" Dépenses.....		3
" Huîtrières, rapports sur les (voir lettres H et O).....		
Protection des pêcheries, service de.....		xxviii
" Rapport du Commandant O. G. V. Spain sur la.....		392
" Croiseurs, leurs capitaines et leurs stations.....		392
" Dépenses.....		5
" Permis sous le régime du <i>modus vivendi</i>		393
" Remarques sur la pêche du maquereau.....		402
" " homard.....		403
" Liste des navires de pêche des E.-U. entrant dans les ports du Canada.....		396
" Rapports des capitaines des croiseurs.....		403
Passes migratoires.....		44, 101
Personnel des pêcheries.....		xxx

P—Fin.

	PAGE.
Pêcheries—Bureau de renseignements (<i>voir</i> lettre B).	
" Primes de pêche.....	10
" Statistique des.....	xvii
" Campagne de pêche, 1898.....	xxx1
" Jugement du Conseil privé impérial.....	xxxv
Piscifatures, Rapports sur les, (<i>voir</i> aussi la Pisciculture).....	370
Parker, Wm, Directeur de la pisciculture, Sandwich, Ont.....	383
Pearson, Capitaine Geo. W., croiseur <i>Dolphin</i>	392-412
Pêche du phoque, Rapport de M. Venning.....	xxix-449
Prétel, Croiseur fédéral, Ontario, Capitaine Dunn.....	407
Prince-Edouard, Ile du, Rapport sur les pêcheries, inspecteur J. A. Matheson.....	130
" " Statistique des pêcheries.....	134
" " Valeur des matériaux de pêche, et homard.....	143
" " Dépenses.....	2
Prince, Professeur E. E., commissaire, rapports scientifiques.....	ix
" Variations sur l'abondance du poisson.....	xxxix
" Nourriture de l'Esturgeon.....	lvii
" Etude sur le saumon.....	lxii
" Pisciculture.....	xxvii-361
Pratt, Capitaine J. H., Inspecteur, rapports.....	xxxii-98-403
Phoques—(<i>voir</i> rapport sur la mer de Behring) aussi.....	449
Personnel extérieur.....	xxx

Q

<i>Quadra</i> , Croiseur fédéral dans la C.-B.....	392-409
Québec, Rapport sur le golfe Saint-Laurent, Dr Lavoie.....	144
" " Dr Wakeham (1898).....	xxxiii
" Résumé des rapports des gardes-pêche—Division du golfe.....	146
" " District de l'intérieur.....	164
" Statistique des pêcheries, Division du golfe.....	169
" " del'intérieur.....	196
" Rendement et valeur des pêches.....	204
" Valeur du matériel des pêcheries.....	203
" Dépenses.....	2

R

Renseignements, Bureau de, (<i>voir</i> sous la lettre B).	
Recettes, Etat des.....	7
" Etat comparatif des.....	8
Rapport du sous-ministre.....	ix
Rapports des inspecteurs (<i>voir</i> chaque province).	
Richmond Bay, I. P.-E., ses huîtres.....	355

S.

Service de protection des pêcheries (<i>voir</i> lettre P).	
Seines en bourses, remarques sur les.....	40
Sandwich, Pisciculture de.....	3, 383
Saumon, Etude sur le, par le professeur Prince.....	lxii
Saumon, remarques sur le.....	42-221
Selkirk, Pisciculture de, Manitoba.....	4-388
Sheasgreen, Isaac, Directeur de la pisciculture de Miramichi.....	374
Shédiac, Huîtrières de.....	289
Spain, O. G. V., Commandant du service de protection des pêcheries, rapport.....	392
Statistique des pêcheries (<i>voir</i> Etat et les différentes provinces).	

T.

Tupper, R. Latouche, rapports du Manitoba.....	205
Tracadie, N.-E., Huîtrières de.....	357
Température de l'eau, pour la culture des huîtres.....	343

V.

Variations dans l'abondance du poisson, Prof. Prince.....	xxxix
Valeur des pêcheries (<i>voir</i> aussi chaque province).....	xv
Venning, R. N., Rapport sur l'industrie de la pêche du phoque.....	xxix-449

W.

Walker, John, Directeur de pisciculture, rapport.....	387
Walbran, Capitaine du croiseur fédéral <i>Quadra</i>	392-409
Wakeham, Dr, Remarques sur la campagne de 1898, division du golfe.....	xxxiii
Whitstable, Compagnie huîtrière de, Angleterre.....	310

3¹^e RAPPORT ANNUEL

DU

DÉPUTÉ DU MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

POUR L'ANNÉE 1898.

A l'honorable

Sir LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G., etc.

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel sur les opérations du département des pêcheries du ministère de la marine et des pêcheries pendant l'année terminée le 31 décembre 1898 ; la statistique qu'il contient couvre l'année précédente.

Au présent sont annexés trois rapports spéciaux du professeur Prince, commissaire des pêcheries, traitant des importants sujets qui suivent : *Variations dans l'abondance du poisson*, *La pature de l'esturgeon* et *Le saumon du Canada*. Parmi les annexes qui suivent ces rapports s'en trouve un très élaboré par M. Kemp, l'expert du département, sur *Les pêches d'huîtres du Canada* et contenant un exposé de l'ostréiculture pratiquée en différents pays et des avis sur l'élevage des huîtres.

Inclus dans ce rapport annuel se trouvent les états ordinaires des dépenses, recettes et primes de pêche, et la statistique des capitaux, des hommes, de la quantité et de la valeur de l'outillage employés à l'exploitation des pêcheries canadiennes. Suivent les tableaux, qui exposent la valeur des pêches dans leur ensemble et par provinces, d'importants détails au sujet du développement et des variations accusés par les différentes branches de l'industrie.

Ce rapport contient, entre autres choses très intéressantes : un tableau comparatif des quantités et valeurs des pêches depuis 1867 jusqu'à 1897 ; de courts résumés des travaux de pisciculture, d'ostréiculture, du service de protection des pêcheries, du bureau des renseignements, ainsi qu'une revue des pêches de 1898 basée sur les rapports préliminaires des inspecteurs des différentes provinces.

Comme toujours, les annexes fournissent des détails complets sur ces sujets.

DÉPENSES ET RECETTES.

On trouvera dans la première annexe le détail des dépenses encourues pour les différents services des pêcheries pendant le dernier exercice et qui s'élèvent à \$442,499. Elles comprennent : les pêcheries proprement dites, \$90,333 ; la pisciculture, \$28,002 ; le service de protection, \$106,316 ; * divers déboursés, \$59,627, outre les \$157,504 distribuées à titre de primes de pêche.

NOTE.—Erreur à la page 6, troisième dernière ligne. "Curlew \$9,864" ne devrait pas être là, car les douanes n'ont pas payé la dite somme. C'est pour cela que le grand total de la dépense se trouve augmenté des dits \$9,864.

Les recettes totales provenant des permis de pêche, amendes, etc., dans les différentes provinces du Canada, pendant la même période, ont été de \$113,103. Cette somme comprend les \$6,923 de permis accordés à des navires de pêche américains en vertu du *modus vivendi*.

Cette annexe contient aussi un état récapitulatif toutes les dépenses et recettes des pêcheurs pendant les treize dernières années.

PRIMES DE PÊCHE.

En 1897 les pêcheurs en haute mer des provinces maritimes ont reçu collectivement la somme de \$157,504 à titre de prime pour leurs captures à chacune. Sur cette somme, \$60,939 ont été partagés entre les propriétaires et les hommes d'équipage de 790 navires, et \$96,565 ont été distribués parmi 23,612 pêcheurs en bateaux qui ont employé 13,939 bateaux.

Les demandes de primes étaient au nombre de 14,847 ; il en a été refusé 118. Le taux des paiements était : pour les navires \$1 par tonneau et \$6 par chaque homme d'équipage, aux propriétaires des bateaux \$1 et \$3.50 par pêcheur.

Depuis l'inauguration du système des primes de pêche (1882) plus de deux millions et demi de dollars ont été payés aux pêcheurs canadiens afin de les encourager à développer davantage nos pêches maritimes. De cette somme considérable la Nouvelle-Ecosse a reçu plus de la moitié, \$1,606,239, Québec, \$494,396, le Nouveau-Brunswick, \$250,352 et l'île du Prince-Edouard \$170,921.

On trouvera à l'annexe n° 2, pp. 20, etc., une liste complète des navires qui ont obtenu les primes de pêche.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES PÊCHERIES.

ÉTENDUE DE CÔTES.

Les pêcheries du Canada sont les plus vastes du monde. La côte orientale des provinces maritimes depuis la baie de Fundy jusqu'au détroit de Belle-Isle couvre une distance de 5,600 milles, et le littoral de la Colombie-Britannique est porté à 7,180 milles, ce qui est plus que le double de l'ensemble des côtes de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Tandis que la superficie d'eau salée près des rivages, les baies de peu d'importance non comprises, couvre plus de 1,500 milles carrés, la superficie d'eau douce de cette partie des grands lacs appartenant au Canada est estimée à 72,700 milles carrés, indépendamment des nombreux lacs du Manitoba et des Territoires, tous peuplés de poissons alimentaires des meilleures espèces.

CAPITAUX ET HOMMES ENGAGÉS DANS L'EXPLOITATION DES PÊCHERIES DU CANADA.

Les tableaux qui suivent font voir que 78,959 hommes ont été employés à la pêche pendant l'année 1897—se servant de bateaux, rets et autres appareils de pêche représentant un capital de \$9,370,794. Près de 1,200 goélettes et remorqueurs montés par 8,879 matelots ont été engagés dans cette vaste industrie, à part 70,000 pêcheurs qui ont 37,693 bateaux et 5,602,460 brasses de rets, etc.

L'outillage qui a servi, cette même année, à l'industrie du homard est évalué à \$1,359,000. Cette somme comprend 738 homarderies avec leurs 1,156,300 casiers. Cette branche de l'industrie piscicole emploie 15,165 personnes.

RÉCAPITULATION

TABLEAU faisant voir le nombre et la valeur des navires et bateaux de pêche, des rets, etc., ainsi que le nombre des pêcheurs au Canada 1897.

Provinces.	PÊCHEURS EN		NAVIRES.		BATEAUX.		RETS À MAILLER ET SEINES.		Valeur des rets à enclos, lignes de fond, nasses, etc.	Valeur de l'outillage pour la pêche du homard.	Valeur approximative des congelateurs, boucanes et autres appareils non énumérés.	Valeur totale.	
	Navires.	Bateaux	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Brasses.					Valeur.
Nouvelle-Ecosse.....	5,514	19,859	545	24,677	819,149	15,468	319,723	2,370,093	218,988	663,746	494,459	3,149,174	
Nouveau-Brunswick...	1,085	10,486	293	3,883	124,100	6,009	237,232	561,785	241,299	339,505	450,535	1,755,324	
Ile du Prince-Edouard.	137	4,322	27	722	17,750	2,032	57,057	89,727	14,296	243,022	23,440	386,156	
Québec.....	224	11,820	44	1,829	26,060	6,958	162,276	260,059	85,230	102,730	44,159	583,403	
Ontario.....	421	2,588	483	2,129	202,350	1,339	91,166	1,657,705	116,660	103,430	744,431	
Colombie-Britannique..	*1,515	19,421	181	6,335	417,730	5,066	242,930	616,050	7,750	1,370,900	2,514,060	
Manitoba et T. du N.-O.	83	1,584	411	1,104	94,100	821	18,298	247,043	65,420	237,646	
Totaux.....	8,879	70,080											
		78,959	1,184	40,679	1,701,239	37,693	1,128,682	5,602,462	684,223	1,319,003	2,552,343	9,370,794	

+ Presque tous des remorqueurs. * Y compris les navires et leurs équipages employés à la pêche des phoques.

L'INDUSTRIE du homard au Canada pendant l'année 1897.

Provinces.	Nombre de personnes employées	OUTILLAGE.				PÊCHE.					
		Nombre de homardes.	Valeur.	Nombre de casiers.	Valeur.	Valeur total de l'outillage.	Nombre de boîtes.	Valeur.	Frais ou vivant.	Valeur.	Valeur totale des captures.
Nouvelle-Ecosse.	4,559	218	210,290	602,612	453,456	663,746	5,214,266	1,042,853	239,682	1,148,410	2,191,263
Nouveau-Brunswick.	6,105	201	144,200	220,912	195,305	339,505	2,413,404	482,681	22,055	110,275	592,956
Ile du Prince-Edouard.	2,631	220	118,613	216,133	124,409	243,022	2,466,682	493,336	493,336
Québec.	1,870	99	44,310	116,695	58,420	102,730	1,036,202	207,240	94	470	207,710
Totaux.	15,165	738	517,413	1,156,352	831,590	1,349,003	11,130,554	2,226,110	251,831	1,259,155	3,485,265

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

TABLEAU COMPARATIF faisant voir le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux de pêche servant à l'exploitation des pêcheries du Canada, ainsi que la valeur de l'outillage de pêche employé de 1879 à 1897.

ANNÉES.	NAVIRES.			BATEAUX.		Valeur des rets et seines.	Valeur d'autres ap- pareils de pêche.	Total du capital placé.
	Nombre	Tonnage.	Valeur.	Nombre	Valeur.			
			\$		\$	\$	\$	\$
1879.....	1,183	43,873	1,714,917	25,616	854,289	988,698	456,617	4,014,521
1880.....	1,181	45,323	1,814,688	25,266	716,352	985,978	419,564	3,936,582
1881.....	1,120	48,389	1,765,870	26,108	696,710	970,617	679,852	4,113,049
1882.....	1,140	42,845	1,749,717	26,477	833,137	1,351,193	823,938	4,757,985
1883.....	1,198	48,106	2,023,045	25,825	783,186	1,243,366	1,070,930	5,120,527
1884.....	1,182	42,747	1,866,711	24,287	741,727	1,191,579	1,224,646	5,014,663
1885.....	1,177	48,728	2,021,633	28,472	852,257	1,219,284	2,604,285	6,697,459
1886.....	1,133	44,605	1,890,411	28,187	850,545	1,263,152	2,720,187	6,814,295
1887.....	1,168	44,845	1,989,840	28,092	875,316	1,499,328	2,334,356	6,748,840
1888.....	1,137	33,247	2,017,558	27,384	859,953	1,594,992	2,390,502	6,863,005
1889.....	1,100	44,936	2,064,918	29,555	965,010	1,591,085	2,149,138	6,770,151
1890.....	1,069	43,084	2,152,790	29,803	924,346	1,695,358	2,600,147	7,372,641
1891.....	1,027	39,377	2,125,355	30,438	1,007,815	1,644,892	2,598,124	7,376,186
1892.....	988	37,205	2,112,875	30,513	1,041,972	1,475,043	3,017,945	7,647,835
1893.....	1,104	40,096	2,246,373	31,508	955,109	1,637,707	3,174,404	8,681,557
1894.....	1,178	41,768	2,409,029	34,102	1,009,189	1,921,352	4,099,546	9,439,116
1895.....	1,221	37,829	2,318,290	34,268	1,014,057	1,713,190	4,208,311	9,253,848
1896.....	1,217	42,447	2,041,130	35,398	1,110,920	2,146,934	4,527,267	9,826,251
1897.....	1,184	40,679	1,701,239	37,693	1,128,682	1,955,304	4,585,569	9,370,794

TABLEAU COMPARATIF faisant voir le nombre d'hommes employés à l'exploitation des pêcheries depuis 1879.

ANNÉES.	Nombre d'hommes en navires.	Nombre d'hommes en bateaux.	Nombre total de pêcheurs.
1879.....	8,818	52,577	61,395
1880.....	8,757	51,900	60,657
1881.....	8,359	50,679	59,056
1882.....	8,498	52,785	61,283
1883.....	9,966	52,259	62,225
1884.....	9,968	51,854	61,822
1885.....	9,539	53,282	62,821
1886.....	8,927	53,073	62,000
1887.....	8,911	55,247	64,158
1888.....	9,574	53,109	62,683
1889.....	9,621	55,382	65,003
1890.....	8,726	55,000	63,726
1891.....	8,666	56,909	65,575
1892.....	8,330	55,348	63,678
1893.....	8,899	58,854	67,753
1894.....	9,525	61,194	70,719
1895.....	9,804	61,530	71,334
1896.....	9,735	65,502	75,237
1897.....	8,879	70,080	78,959

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

VALEUR DES PÊCHES.

La valeur totale des pêches canadiennes, pour l'année 1897, est estimée à \$22,783,546, soit un surplus de \$2,376,122 sur l'année précédente.

Cette somme est subdivisée comme suit par province :—

Provinces.	Valeur.	Augmen- tation.	Diminution.
	\$	\$	\$
Nouvelle-Ecosse.....	8,090,346	2,019,451	
Colombie-Britannique.....	6,138,865	1,954,866	
Nouveau-Brunswick.....	3,934,135		865,298
Québec.....	1,737,011		288,743
Ontario.....	1,289,822		315,851
Ile du Prince-Edouard.....	954,949		21,176
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.....	638,416		107,126

Tandis que la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique donnent l'énorme augmentation de près de quatre millions de dollars, les autres provinces accusent ensemble un déficit de plus d'un million et demi sur le rendement précédent. Ces fluctuations très accentuées sont pleinement expliquées dans les rapports des différents inspecteurs, annexes 3 à 10. Mais nous pouvons dire ici, en passant, que l'immense surplus produit par la Colombie-britannique peut-être attribué à une phénoménale capture de saumon dans la rivière Fraser : le paquage de ce poisson a excédé de 20 millions de boîtes celui de 1896. Le rendement de l'esturgeon a aussi doublé. Comme essai, 600,000 livres de saumon salé sec ont été exportées au Japon ; nous espérons qu'il sera couronné de succès, car il créera un nouveau débouché pour un article alimentaire auquel on accorde, sur le théâtre de la production, une très faible valeur.

Les chiffres qui précèdent ne couvrent pas la grande quantité de poisson consommée par les sauvages de la Colombie-Britannique.

En comparant les relevés des captures, il est facile de voir que de tous les comtés de la Nouvelle-Ecosse, c'est celui de Digby qui donne la plus grande augmentation : elle se chiffre pour deux millions de dollars. Comme le nombre des bateaux et la quantité des appareils employés à la pêche ne paraissent pas avoir été plus considérables qu'en 1896, nous avons signalé ce rendement extraordinaire à l'attention de nos employés sur place, mais ils ont affirmé l'exactitude de leurs chiffres. Il est possible que la statistique ait été recueillie avec plus de soin par le nouveau garde-pêche de ce comté que par son prédécesseur. Dix autres localités ont été ajoutées à la liste précédente des quartiers de pêche. Bien que le surplus ait été passablement général pour les principales espèces, il est plus accentué chez la morue, qui accuse une amélioration de 600 pour 100, égale à près d'un million et demi de dollars. Les résultats de la campagne de 1898 dans le même comté confirmeront ou réfuteront ces chiffres, et ils sont attendus avec intérêt.

La grande diminution observée dans le Nouveau-Brunswick paraît avoir été générale sur toute la côte maritime et chez différentes espèces de poissons ; mais le hareng, le saumon et la morue couvriront le déficit.

L'Ile du Prince-Edouard a donné le rendement le plus uniforme, il n'accuse qu'un écart de \$20,000 sur l'année précédente.

Le tableau suivant fait voir la valeur relative des principales espèces de poisson commercial (au delà de \$100,000), comparaison faite avec l'année dernière :—

Espèces de poissons.	Valeur.	Augmen- tation.	Diminution.
	\$	\$	\$
Saumon.....	5,670,174	1,668,495	
Morue.....	3,909,094	289,709	
Homard.....	3,488,265	1,279,503	
Hareng.....	2,099,077		810,667
Égrefin.....	882,483	389,099	
Poisson blanc.....	651,429		121,916
Maquereau.....	597,306		130,437
Truite.....	534,872		178,577
Eperlan.....	428,169		70,370
Merlan.....	377,312	156,194	
Merluche.....	359,078	82,458	
Sardines.....	356,797	151,548	
Doré.....	316,596	41,665	
Flétan.....	219,338		34,097
Esturgeon.....	189,978	37,221	
Gasparot.....	189,660		19,534
Huîtres.....	180,488		13,808
Anguilles.....	133,829	887	
Alose.....	111,573	24,203	
Petite morue.....	107,002		30,830

La quantité de poisson employé comme boitte est évaluée à \$400,000, et celle de l'huile de poisson à \$162,000. Les peaux de phoques sont estimées à \$317,000.

Nous avons expliqué plus haut la cause de l'énorme surplus manifesté dans la valeur du saumon. Bien que l'industrie du homard, fabrication de conserves et exportation de crustacé vivant, accuse une production plus considérable, elle ne suffirait pas à atteindre l'énorme surplus de un million et un quart de dollars si la cote des prix des deux espèces n'avait pas haussé. Il est surprenant que ces crustacés aient pu résister à l'exploitation excessive dont ils sont l'objet depuis un aussi grand nombre d'années. Naturellement, il va falloir un outillage plus considérable pour entretenir la production. Les prix ont baissé dans ces derniers temps sur les marchés étrangers ; voilà pourquoi la pêche a été poursuivie plus énergiquement afin de faire face aux demandes.

Quoique la morue se soit un peu améliorée, elle reste encore au-dessous de son ancienne valeur. L'égrefin a donné un surplus très considérable ; le hareng, lui, un déficit de plus de \$800,000, spécialement notable au Nouveau-Brunswick.

Entre les années 1869 et 1897 inclusivement, les cinq principales pêches commerciales ont donné le rendement suivant :

Morue.....	\$110,771,570
Hareng.....	56,513,413
Homard.....	52,450,136
Saumon.....	51,409,845
Maquereau.....	38,187,142

En 1887, un état récapitulatif des quantités et valeurs totales des pêches du Canada depuis que le département a commencé à en dresser la statistique (1869) fut publié dans notre rapport de cette année-là, il a été continué jusqu'en 1897 inclusivement, et on le trouvera plus bas. Il fait voir que la grande valeur totale de nos pêches pendant les vingt-neuf dernières années s'est élevé à \$442,758,047. De tels chiffres établissent bien

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

clairement l'importance des ressources piscicoles qui sont à la disposition de nos populations. Ne devons-nous pas faire des efforts extraordinaires pour conserver aux générations à venir une industrie qui rapporte annuellement plus de vingt millions de dollars.

RÉCAPITULATION du rendement et de la valeur des pêches du Canada pendant l'année 1897.

	Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.		Valeur totale.	
			\$	c.	\$	c.
1	Morue, séchée.....	qtx. 974,656	3,901,539	00		
	Langues et noues de morue.....	brls. 755 ³ / ₄	7,555	00	3,909,094	00
	Egrefin, séché.....	qtx. 224,842	674,526	00		
2	do frais.....	liv. 3,512,315	105,368	95		
	do fumé.....	liv. 1,709,800	102,588	00	882,482	95
3	Merluche.....	qtx. 138,017	310,538	00		
	Noues de merluche.....	liv. 97,130	48,540	00	359,078	00
4	Merlan.....	qtx. 188,656			377,312	00
5	Petite morue.....	liv. 2,139,058			107,002	40
6	Flétan.....	liv. 3,177,138			219,338	20
7	Carrelet.....	liv. 533,650			26,682	50
	Saumon, conservé en boîtes.....	liv. 49,288,061	4,929,501	00		
8	do frais.....	liv. 4,165,519	651,653	60		
	do fumé.....	liv. 107,411	12,884	90		
	do salé.....	brls. 8,546	76,135	00	5,670,174	50
9	Truite.....	liv. 5,544,527			534,872	70
10	Ouinaniche.....	liv. 90,000			5,400	00
11	Poisson blanc.....	liv. 11,268,889			651,429	23
12	Eperlan.....	liv. 8,563,389			428,169	45
13	Oulachans (C.B.).....	liv. 816,500			41,900	00
	Hareng, salé.....	brls. 404,639	1,618,556	00		
14	do frais.....	liv. 24,662,612	329,682	44		
	do fumé.....	liv. 7,335,360	150,830	20	2,099,077	64
15	Sardines.....	brls. 158,305	316,417	00		
	do conserves.....	boîtes. 807,600	40,380	00	356,797	00
16	Alose.....	brls. 10,886			111,573	20
17	Gasparot.....	brls. 47,415			189,660	00
18	Brochet.....	liv. 3,883,383			96,292	13
19	Maskinongé.....	liv. 690,930			41,455	80
20	Anguille.....	liv. 994,483	59,668	98		
	do salée.....	brls. 7,416	74,160	00	133,828	98
21	Perche.....	ltv. 1,173,507			34,070	47
22	Doré.....	liv. 7,453,137			316,596	37
23	Achigan.....	liv. 1,136,040			97,216	20
24	Maquereau, salé.....	brls. 19,220	288,300	00		
	do frais, etc.....	liv. 2,575,058	309,006	04	597,306	04
25	Esturgeon.....	liv. 3,064,636	168,535	01		
	do caviar.....	liv. 82,980	21,443	30	189,978	31
26	Homard, conserves.....	liv. 11,130,554	2,226,110	80		
	do vivant ou frais.....	qtx. 251,831	1,259,155	00	3,485,265	80
27	Huitres.....	brls. 44,722			180,488	00
28	Moules.....				30,124	00
29	Encornet.....	brls. 12,649			50,596	00
30	Poisson commun mêlé.....	brls. 77,927	156,695	15		
	do do.....	liv. 7,464,494	140,194	94	296,890	09
31	Consommation dom. non comp. dans les chif. ci-d.....				308,171	00
32	Peaux de phoques à fourrures (C.-B.).....	nomb. 30,410			304,100	00
33	do do à poil.....	nomb. 12,367			12,951	75
34	Peaux de loutre de mer (C.-B.).....	nomb. 30			6,000	00
35	Peaux de beluga (baleines blanches).....	nomb. 322			1,288	00
36	Huile de poisson.....	galls. 541,607			162,480	00
37	Poisson employé comme boîte.....	brls. 267,557			401,335	50
38	do do engrais.....	brls. 132,379			66,183	00
39	Guano de poisson.....	ton'x. 885			885	00
	Total pour 1897.....				22,783,546	21
	do 1896.....				20,407,424	00
	Augmentation.....				2,376,122	21

ETAT faisant voir les quantités et valeurs totales des pêches

Numéro.	ESPÈCES DE POISSONS.	Valeur de 1869 à 1897, inclusive- ment.	1888.		
			Quantité.	Valeur.	Total.
		\$	\$	\$	
1	Morue séchée..... qtx.	71,796,840	1,050,877	4,203,508	
	" langues et noues de..... brls.	330,241	2,156	21,560	4,225,068
2	Egrefin, séché..... qtx.	8,173,645	237,183	943,732	
	" fumé..... livres.				948,732
3	Merluche..... qtx.	5,266,118	121,635	486,540	
	" noues..... livres.	689,599	103,557	103,557	590,097
4	Merlan..... qtx.	3,752,644	121,071		484,284
5	Petite morue..... livres.	195,440	1,299,895		51,996
6	Flétan..... "	1,178,738	1,368,808		125,406
7	Carrelet..... "		83,650		8,365
	Saumon, conservé en boîtes..... "	10,523,182	8,878,136	1,110,875	
	" frais..... "	5,629,497	4,640,660	680,432	
8	" saumuré..... brls.	1,850,466	8,464	109,978	
	" fumé..... livres.	299,055	30,576	6,115	1,907,400
9	Truite..... "	3,973,996	5,717,460		510,061
10	Ouinaniche..... "	61,312	100,000		6,000
11	Poisson blanc..... "	4,298,046	10,189,856		702,324
12	Eperlan..... "	2,858,050	3,723,772		222,675
13	Oulachans (C.-B.)..... "	41,478	76,800		4,880
	Hareng, salé..... brls.		341,077	1,364,308	
14	" frais..... livres.	33,143,783	20,806,038	616,654	
	" fumé..... boîtes.		1,497,890	373,273	2,354,235
15	Sardines..... brls.	2,978,438	67,764		104,428
16	Alose..... "	1,778,802	7,035		70,355
17	Gasparot..... "	2,498,600	28,565		128,541
18	Brochet..... livres.	389,725	1,500,878		55,334
19	Maskinongé..... "	334,729	786,981		47,219
20	Anguille..... "	1,555,867	1,590,145	114,779	
	"..... brls.		22,594	206,570	321,349
21	Perche..... livres.				
22	Duré..... "	990,400	3,484,416		194,459
23	Achigan..... "	681,571	1,034,846		62,091
24	Maquereau, salé..... brls.		62,756	941,340	
	" frais, etc..... livres.	27,366,919	604,163	40,319	981,659
25	Esturgeon..... "	699,733	1,892,518		111,116
26	Homard, conservé en boîtes..... "	29,792,024	9,597,773	1,207,034	
	" vivant ou frais..... ton'x.	1,041,317	6,288	276,355	1,483,389
27	Huitres..... brls.	1,936,106	56,234		163,902
28	Moules..... "				3,000
29	Encornet..... "	211,552	12,446		49,784
30	Poisson commun et mêlé..... "	3,171,286	57,867		261,852
31	Consommation (non comprise ci-dessus)..... "	3,435,027			203,235
32	Paux de phoques à fourrure (C.-B.)..... nomb.	1,695,568	27,983		279,830
33	" à poil..... "	946,969	32,562		31,687
34	Peaux de loutres de mer..... "	35,100	100		7,500
35	Peaux de beluga (baleines blanches)..... "	15,126	455		1,847
36	Huiles de poisson..... galls.	8,827,859	960,541		390,651
37	Poisson employé comme boitte..... brls.	1,680,909	159,391		213,586
38	"..... engrais..... "	560,302	126,449		63,224
39	Guano de poisson..... ton'x.	567,528	1,158		28,950
	Totaux.....	247,253,587			17,418,511

du Canada, de 1869 à 1897 inclusivement, compilé des rapports annuels du département.

Numéro.	1889.			1890.			1891.			Numéro.
	Quantité.	Valeur.	Total.	Quantité.	Valeur.	Total.	Quantité.	Valeur.	Total.	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
	904,560	3,618,240		857,734	3,433,580		849,838	3,827,708		1
	1,536	19,255	3,637,495	1,606	16,060	3,449,640	1,278	11,443	3,839,151	2
	125,662	532,948		133,017		532,068	150,170		525,595	3
			532,948							4
	118,714	474,856		94,335	377,440		124,385	315,555		5
	79,489	79,489	554,345	67,554	62,624	440,064	86,075	64,555	380,110	6
	77,196		308,784	68,367		273,548	81,248		243,744	7
			26,580			34,245	885,350		21,768	8
	1,414,500		160,059	1,525,130		120,673	2,719,697		215,469	9
	1,903,115		8,430	79,000		7,900	126,575		6,329	10
			2,417,508			19,910,304	2,389,666		15,206,328	11
	4,267,173	634,734		3,686,998	563,533		4,404,311	671,746		12
		6,704	84,740		5,140	70,652		2,557	35,500	13
		24,714	4,943	3,141,925	63,592	12,718	3,036,569	132,472	26,495	14
	5,941,893			553,369	6,651,866		625,286	6,939,243		15
	100,000			6,000	100,000		6,000	100,000		16
				685,096	11,176,582		767,658	11,763,841		17
	9,806,422			4,267,173			283,444	5,532,101		18
	5,011,058			11,390			4,785,517		277,036	19
	165,200			14,600			281,700		12,505	20
	286,678	1,165,724		274,274	1,097,096		298,598	1,343,693		21
	21,771,951	666,292		15,621,786	521,106		9,108,650	354,489		22
	2,685,170	666,342	2,498,358	1,354,161	340,290	1,958,492	2,386,920	596,732	2,294,914	23
	95,216		71,412			113,752			192,936	24
	5,836		58,365		7,376	73,010		8,428	84,286	25
	37,470		166,441		42,766	192,452		43,117	194,029	26
			69,288		1,691,702		62,263	1,811,357		27
	1,743,444		45,312	769,846		46,191	743,030		44,582	28
	756,203			1,425,051	85,503		842,696	50,562		29
	1,378,473	82,708		7,389	73,890	159,393	4,234	42,840	93,402	30
	7,100	71,000	153,708							31
	3,264,501		182,382	3,142,189		173,420	2,990,679		134,130	32
	1,153,487		53,725	977,470		58,649	799,324		47,959	33
	62,237	874,302		96,246	1,443,690		139,261	1,949,654		34
	738,712	56,095	930,397	1,053,564	81,287	1,524,977	165,981	19,918	1,969,572	35
	1,773,685		102,128	2,047,170		116,992			87,789	36
	10,637,233	1,276,468		11,559,984	1,387,199		14,285,157	1,999,921	2,252,421	37
		208,020	1,484,488		6,748	261,146	1,648,345	6,312	252,500	38
			189,897		56,676		171,778	61,032	183,846	39
			19,950				16,180		16,024	40
			46,596	13,138		52,452	8,348		33,392	41
			251,588	64,328		260,102	64,650		247,695	42
			295,871			327,810			284,647	43
			33,570	335,700	44,751	492,261	52,985		794,925	44
			33,333	31,583	27,245	24,695	25,962		31,150	45
			115	11,500	102	10,200				46
			777	3,151	549	2,271	301		1,204	47
				407,815	727,020	315,034	834,347		358,668	48
	984,183		261,347	165,590		248,936	178,731		212,736	49
	217,609		30,281	122,484		61,242	198,386		99,194	50
	60,563			24,600	602	17,080			19,250	51
	984		17,655,256			17,714,902			18,978,078	52

ETAT faisant voir les quantités et valeurs totales des

pêcheries du Canada de 1869 à 1897—Suite.

Numéro.	ESPÈCES DE POISSON.	1892.		
		Quantité.	Valeur.	Total.
			\$	\$
1	Morue..... qtx.	880,184	4,050,468	
	Langues et noues de morue..... brls.	1,299	12,990	4,063,458
	Egrefin..... qtx.	167,578		586,525
2	" frais ou saumuré..... liv.			
	Merluche..... qtx.	116,711	350,133	
	Noues de merluche..... liv.	84,117	42,059	392,192
	Merlan..... qtx.	74,294		222,882
	Petite morue..... liv.	837,000		24,100
	Flétan..... "	3,430,809		275,207
	Carrelet..... "	200,000		10,010
	Saumon, conservé en boîtes..... "	11,514,622	1,382,535	
	" frais..... "	5,430,749	791,601	
	" salé..... brls.	3,132	40,660	
	" fumé..... liv.	140,258	28,052	2,242,848
	Truite..... "	7,315,219		711,112
	Ouinaniche..... "	100,000		6,000
	Poisson blanc..... "	23,776,763		1,498,523
	Eperlan..... "	4,719,193		235,959
	Oulachans (C.B.)..... "	372,300		19,045
	Hareng, salé..... brls.	300,223	1,351,005	
	" frais..... liv.	9,748,240	383,080	
	" fumé..... "	14,975,675	301,596	2,035,631
	Sardines..... brls.			118,213
	" conserves..... boîtes.			
	Alose..... brls.	9,989		99,892
	Gasparot..... "	37,684		168,180
	Brochet..... liv.	9,682,570		224,254
	Maskinongé..... "	541,250		32,475
	Anguille..... brls.	906,755	54,251	
	" salé..... liv.	4,891	48,910	103,161
	Perche..... "			
	Doré..... "	3,893,190		188,574
	Achigan..... "	805,560		48,333
	Maquereau, salé..... brls.	95,044	1,330,618	
	" frais, etc..... liv.	136,330	16,360	1,346,973
	Esturgeon..... "	1,628,435		90,541
	Homard, conserves..... "	12,524,498	1,733,429	
	" vivant ou frais..... ton'x.	6,012	238,400	1,991,829
	Hutres..... brls.	55,953		167,659
	Moules..... "			18,634
	Ecornet..... "	9,794		39,176
	Poisson commun mêlé..... "	88,630		266,929
	Consommation dom. non comp. dans les chif. ci-d..... "			296,644
	Peaux de phoques à fourrures (C.B.)..... nomb.	46,362		602,706
	" " à poil..... "	25,671		30,414
	Peaux de loutre de mer (C.B.)..... "	14		2,100
	Peaux de beluga (baleines blanches)..... "	316		1,318
	Huile de poisson..... galls.	836,699		359,904
	Poisson employé comme boitte..... brls.	243,744		313,126
	" " engrais..... "	138,324		69,164
	Guano de poisson..... ton'x.	2,774		37,475
Total.....				18,941,171

Quantité.	Valeur.	Total.	1893.			1894.			1895.			Nombre.
			Quantité.	Valeur.	Total.	Quantité.	Valeur.	Total.	Quantité.	Valeur.	Total.	
				\$	\$		\$	\$		\$	\$	
892,978	4,019,193		938,027	4,225,896		806,415	3,630,279					1
925	9,255	4,028,448	833	8,335	4,234,231	824	8,240					2
133,234		466,320	137,140	479,988		120,758	422,653					3
			503,490	36,559		231,000	22,050					4
			103,297	263,059		73,424	186,890					5
			83,187	41,593		47,931	23,966					6
			107,518	322,554		304,652						7
			90,539	45,270	367,824	103,297						8
			80,527		88,758	221,894						9
			1,611,428		77,070	1,816,320						10
			2,840,619		215,367	3,481,276						11
			405,450		20,272	424,320						12
			29,233,317	2,926,502		23,647,162	2,365,717					13
			7,149,123	890,694		5,484,653	801,430					14
			6,804	63,360		5,629	51,404					15
			150,710	10,088	3,890,644	80,280	56,460					16
			6,667,639		658,614	7,926,883						17
			100,000		6,000	100,000						18
			21,390,289		1,298,744	14,854,170						19
			8,283,431		414,174	8,087,079						20
			298,300		17,934	336,700						21
			316,746	1,425,812		439,238	1,977,336					22
			13,854,974	317,631		16,966,241	404,966					23
			5,437,620	109,448	1,852,891	9,100,980	183,428	2,565,730				24
			100,879	205,518		136,828	274,756					25
			250,000	12,500	218,018	220,000	11,000	285,756				26
			7,708		77,076	9,244		92,432				27
			47,281		212,714	63,470		253,904				28
			8,737,605		209,688	3,079,484		81,656				29
			505,495		30,330	627,457		37,647				30
			941,150	56,203		951,350	48,979					31
			8,259	82,590	138,793	7,978	75,116	124,095				32
						971,814		28,970				33
			3,848,304		187,410	7,610,425		293,266				34
			1,131,091		79,201	1,289,461		93,801				35
			67,912	904,832		53,087	731,732					36
			2,172,097	191,234	1,096,066	1,803,072	177,088	908,870				37
			1,860,477		105,795	2,182,071		119,055				38
			13,674,413	1,914,458		13,333,693	1,803,256					39
			7,347 1/2	570,110	2,484,568	7,565	567,375	2,370,631				40
			51,080		156,440	45,127		182,108				41
					68,658			62,996				42
					10,936	43,744	14,868	59,470				43
					57,969	201,647	87,398	269,068				44
						256,149		226,208				45
					70,332	843,984	94,474	944,740				46
					26,349	30,859	21,643	25,405				47
					15	1,875	12	1,500				48
					251	1,004	97	388				49
					804,820	321,927	745,848	298,338				50
					224,430	294,270	250,984	332,417				51
					147,732	73,867	106,239	53,120				52
					1,510 1/2	26,694	5,117	71,525				53
Total.....						20,686,661		20,719,573				20,199,338

ETAT faisant voir les quantités et la valeur des

Nombre.	Espèces de poisson.	Quantité.	1896.		1897.		Valeur totale de 1869 à 1897.	Numéro.
			Valeur.	Total.	Quantité.	Valeur.		
1	Morue séchée..... qtx.	809,608	3,610,935		974,656	3,901,539	110,771,570	1
2	Langues et noues de morue..... brls.	845	8,450	755½	7,555			
2	Egrefin..... qtx.	125,122	421,204	224,842	674,526	3,903,094		
3	" frais ou fumé..... liv.	1,116,000	72,180	5,222,115	207,957	882,483	14,102,950	2
4	Merluche..... qtx.	94,808	241,687	188,017	310,538			
5	Noues de merluche..... liv.	69,867	34,933	276,620	97,130	359,078	9,881,555	3
6	Merlan..... qux.	88,781	221,118	188,656		377,312	6,496,558	4
7	Petite morue..... liv.	2,657,465	137,832	2,139,058		107,002	905,374	5
8	Flétan..... liv.	3,672,625	253,435	3,177,138		219,338	3,288,745	6
9	Carrelet..... liv.	189,159	533,650	9,613		26,682	131,199	7
10	Saumon, conservé en boîtes..... liv.	29,872,740	2,988,258	49,288,061	4,929,506	35,442,731		
11	" frais..... liv.	5,439,942	965,029	4,165,519	651,654	13,075,314		
12	" fumé..... liv.	3,186	36,498	8,546	76,135	2,461,705		
13	" salé..... brls.	49,133	11,894	107,411	12,885	5,670,174	430,095	8
14	Truite..... liv.	7,405,986	713,449	5,544,527		534,873	10,402,840	9
15	Ouinaniche..... liv.	90,000	5,400	5,400		5,400	120,112	10
16	Poisson blanc..... liv.	13,374,000	773,345	11,268,889		651,429	13,113,307	11
17	Eperlan..... liv.	9,970,805	498,589	8,563,389		423,170	6,372,990	12
18	Oulachans (C.B.)..... liv.	581,500	29,550	816,500		41,900	236,177	13
19	Hareng salé..... brls.	490,171	2,183,559	404,639	1,618,556			
20	" frais..... liv.	22,289,796	504,893	24,662,612	329,682	2,099,078	56,513,412	14
21	" fumé..... liv.	10,980,430	221,292	7,335,360	150,339			
22	Sardines..... brls.	86,981	176,414	158,305	316,417			
23	" conserves..... boîtes.	576,700	28,835	205,249	40,380	356,797	5,070,491	15
24	Alose..... brls.	8,586	87,370	10,886		111,573	2,631,342	16
25	Gasparot..... brls.	52,616	209,194	47,415		189,660	4,406,147	17
26	Brochet..... liv.	3,594,790	99,008	3,883,383		96,292	1,453,665	18
27	Maskinongé..... liv.	807,950	48,477	690,930		41,456	735,750	19
28	Anguille..... liv.	1,037,535	62,252	994,483	59,669			
29	" salé..... brls.	7,333	70,690	132,942	74,160	133,829	3,067,975	20
30	Perche..... liv.	1,333,550	38,840	1,173,507		34,071	131,610	21
31	Doré..... liv.	6,897,810	274,931	7,453,137		316,596	3,208,864	22
32	Achigan..... liv.	1,294,595	94,442	1,136,040		97,216	1,404,555	23
33	Maquereau, salé..... brls.	37,765	528,710	19,220	288,300			
34	" frais, etc..... liv.	2,427,972	190,633	727,743	309,006	597,306	38,187,142	24
35	Esturgeon..... liv.	2,403,801	152,757	2,575,058		189,978	1,931,060	25
36	Homard en boîtes..... liv.	10,906,638	1,526,928	11,130,554	2,226,111		46,553,216	26
37	" caviar..... liv.	8,988	678,834	12,591	1,259,155	3,485,266	5,896,920	27
38	Huitres..... brls.	48,574	194,296	44,722		180,488	3,718,812	28
39	Moules..... brls.	19,791	70,960			30,124	375,553	29
40	Encornet..... brls.	24,500	98,000	12,649		50,596	744,982	30
41	Poisson commun mêlé..... brls.	104,832	284,639			296,890	5,808,486	31
42	Consommation dom. non comp. dans les chif. ci-d.....	1,894,856	287,396			308,171	6,190,940	32
43	Peaux de phoques à fourrures (C.-B.)..... nomb.	55,677	501,093	30,410		304,100	7,508,497	33
44	" à poil..... nomb.	16,808	19,157	12,367		12,952	1,203,633	34
45	Peaux de loutre de mer (C.-B.)..... nomb.	23	4,025	30		6,000	81,800	35
46	" de beluga (baleines blanches)..... nomb.	222	5,328	322		1,288	33,745	36
47	Huile de poisson..... galls.	557,140	224,633	541,607		162,480	11,915,555	37
48	Poisson employé comme boitte..... brls.	256,146	384,219	267,557		401,336	4,712,979	38
49	" engrais..... brls.	127,658	63,880	132,379		66,153	1,193,012	39
50	Guano de poisson..... ton'x.	3,416	49,540	885		885		
	Total.....		20,407,424			22,783,546	442,758,047	

pêches du Canada de 1869 à 1897 inclusivement, etc.—Fin.

Valeur.	Total.	Quantité.	Valeur.	Total.	Valeur totale de 1869 à 1897.	Numéro.
3,610,935	3,619,385	974,656	3,901,539	3,903,094	110,771,570	1
8,450		755½	7,555			
421,204	493,384	224,842	674,526	882,483	14,102,950	2
72,180		5,222,115	207,957			
241,687	276,620	188,017	310,538			
34,933	221,118	97,130	48,540	359,078	9,881,555	3
	137,832	188,656		377,312	6,496,558	4
	253,435	2,139,058		107,002	905,374	5
	9,613	3,177,138		219,338	3,288,745	6
		533,650		26,682	131,199	7
2,988,258	49,288,061	4,929,506			35,442,731	
965,029	4,165,519	651,654			13,075,314	
3,186	36,498	8,546			2,461,705	
49,133	11,894	107,411			5,670,174	
	713,449	5,544,527			430,095	
	5,400	5,400			534,873	
	773,345	11,268,889			651,429	
	498,589	8,563,389			423,170	
	29,550	816,500			41,900	
2,183,559		404,639	1,618,556			
504,893		24,662,612	329,682			
221,292	2,909,744	7,335,360	150,339	2,099,078	56,513,412	14
176,414		158,305	316,417			
28,835	205,249	807,600	40,380	356,797	5,070,491	15
	87,370	10,886		111,573	2,631,342	16
	209,194	47,415		189,660	4,406,147	17
3,594,790	99,008	3,883,383		96,292	1,453,665	18
807,950	48,477	690,930		41,456	735,750	19
1,037,535	62,252	994,483	59,669			
7,333	70,690	132,942	74,160	133,829	3,067,975	20
1,333,550	38,840	1,173,507		34,071	131,610	21
6,897,810	274,931	7,453,137		316,596	3,208,864	22
1,294,595	94,442	1,136,040		97,216	1,404,555	23
37,765	528,710	19,220	288,300			
2,427,972	190,633	727,743	309,006	597,306	38,187,142	24
2,403,801	152,757	3,147,616		189,978	1,931,060	25
10,906,638	1,526,928	11,130,554	2,226,111		46,553,216	26
8,988	678,834	12,591	1,259,155	3,485,266	5,896,920	27
		194,296		180,488	3,718,812	28
		70,960		30,124	375,553	29
		98,000		50,596	744,982	30
		284,639		296,890	5,808,486	31
		287,396		308,171	6,190,940	32
		501,093	30,410	304,100	7,508,497	33
		19,157	12,367	12,952	1,203,633	34
		4,025	30	6,000	81,800	35
		5,328	322	1,288	33,745	36
557,140	224,633	541,607		162,480	11,915,555	37
256,146	384,219	267,557		401,336	4,712,979	38
127,658	63,880	132,379		66,153	1,193,012	39
3,416	49,540	885		885		
	20,407,424			22,783,546	442,758,047	

RÉCAPITULATION

TABLEAU faisant voir la valeur totale des pêches dans les différentes provinces du Canada, de 1870 à 1897 inclusivement, compilé des rapports annuels du département.

ANNÉE.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Québec.	Ontario.	Colombie-Britannique.	Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.	Total pour le Canada.
1870	4,019,425	1,131,433	Pas de rapport	1,161,551	264,982	Pas de rapport	do	6,577,391
1871	5,101,030	1,185,033	do	1,093,612	193,524	do	do	7,573,199
1872	6,016,835	1,965,450	do	1,320,189	207,633	do	do	9,570,116
1873	6,577,087	2,285,052	207,595	1,391,564	393,091	do	do	10,754,997
1874	6,652,302	2,685,794	288,863	1,608,660	446,267	do	do	11,681,886
1875	5,573,851	2,427,654	298,927	1,596,759	453,194	do	do	10,350,385
1876	6,029,060	1,953,389	494,967	2,097,068	437,229	104,697	do	11,117,000
1877	5,527,858	2,133,237	703,036	2,560,147	436,223	583,433	do	12,005,934
1878	6,131,600	2,305,790	840,344	2,064,055	348,122	925,767	do	13,295,678
1879	5,752,937	2,554,722	1,402,301	2,820,395	367,133	631,766	do	13,529,254
1880	6,291,061	2,744,477	1,675,080	2,751,562	444,491	713,335	do	14,499,979
1881	6,214,782	2,930,304	1,955,290	2,631,556	509,903	1,454,321	do	15,817,162
1882	7,131,418	3,192,339	1,855,687	1,976,516	825,467	1,842,675	do	16,824,092
1883	7,689,374	3,185,674	1,272,468	2,138,997	1,027,033	1,644,646	do	16,968,192
1884	8,763,779	3,730,454	1,085,619	1,694,561	1,133,724	1,338,267	do	17,766,404
1885	8,283,922	4,005,431	1,293,430	1,719,460	1,342,692	1,078,088	do	17,722,973
1886	8,415,362	4,180,227	1,141,991	1,741,382	1,435,998	1,577,348	186,980	18,679,288
1887	8,379,782	3,559,507	1,037,426	1,773,567	1,531,850	1,974,887	129,084	18,386,103
1888	7,817,030	2,941,863	876,862	1,860,012	1,839,869	1,902,195	180,677	17,418,510
1889	6,346,722	3,067,039	886,430	1,876,194	1,963,123	3,348,067	167,679	17,655,256
1890	6,636,444	2,699,055	1,041,109	1,615,119	2,009,637	3,481,432	232,104	17,714,902
1891	7,011,300	3,571,050	1,238,733	2,008,678	1,806,389	3,008,755	332,069	18,977,878
1892	6,340,724	3,203,922	1,179,856	2,236,732	2,042,198	2,849,483	1,088,254	18,941,171
1893	6,407,279	3,746,121	1,133,968	2,218,906	1,694,930	4,443,963	1,042,093	20,719,573
1894	6,547,357	4,351,626	1,114,738	2,303,386	1,659,968	3,950,478	787,087	20,199,338
1895	6,213,131	4,403,158	976,836	1,807,920	1,584,473	4,401,364	752,466	20,407,425
1896	6,070,895	4,799,433	976,126	2,025,754	1,605,674	4,183,909	745,543	20,407,425
1897	8,090,346	3,934,135	954,949	1,737,011	1,289,822	6,138,865	638,416	22,783,546
Totaux.....	186,032,713	84,874,468	25,997,040	54,492,312	20,256,629	51,597,771	6,283,262	498,530,201

PISCICULTURE.

Le rapport concernant la pisciculture en 1898, par le professeur E. E. Prince, commissaire des pêcheries, forme l'annexe 12. Il renferme des détails sur la capture des poissons reproducteurs, le cueillage et la couvée des œufs, etc., détails fournis par les directeurs des différentes piscifactories.

Les essais tentés dans le but de produire artificiellement la truite saumonée ont été continués cette année à l'établissement de Miramichi, de concert avec les autorités provinciales ; comme première tentative, elle a été couronnée de succès. Quelques lacs de la région de Parry-Sound, province d'Ontario, ont été empoisonnés d'achigans adultes.

Des quinze piscifactories de l'Etat, trois n'ont pas fait d'opérations cette année. Les douze autres ont produit près de deux cents millions d'alevins, dont 85,000,000 de homards.

A la piscifactory de Saint-Jean, N.-B., il s'est produit, pendant la manipulation des saumons reproducteurs, un phénomène digne d'être signalé : un saumon qui contenait à la fois des œufs et de la laite. Le directeur de l'établissement a gardé ce poisson vivant pendant quelque temps, comme spécimen excessivement rare d'un saumon dans lequel sont développés la laite et les œufs parvenus à maturité, afin que le professeur Prince puisse en faire une étude scientifique. Les œufs provenant de ce poisson sont en incubation dans l'établissement de Ristigouche.

OSTRÉICULTURE.

A part les détails ordinaires fournis par notre expert sur les opérations d'ostréiculture faites cette année, le département publie dans le présent volume un rapport complet, préparé par M. Ernest Kemp, sur les pêcheries d'huîtres du Canada. En premier lieu, l'auteur de ce rapport expose au long les causes du dépeuplement de nos huîtres canadiennes ; de nombreux extraits d'anciens rapports de nos différents inspecteurs établissent les excès dont ces huîtres ont été victimes depuis nombre d'années. Un relevé statistique accompagnant le rapport constate que depuis 22 ans plus d'un million de barils d'huîtres ont été pêchés dans nos eaux, et l'Île du Prince-Edouard y a contribué pour plus de la moitié.

Après avoir expliqué les systèmes d'ostréiculture pratiqués en Angleterre, en France, en Hollande, en Italie et spécialement aux Etats-Unis, M. Kemp démontre ce qui a été fait et ce qui pourrait être tenté au Canada en tenant compte des différences de climat.

Ceux qui s'intéressent à l'ostréiculture trouveront, à l'annexe n° 10, des renseignements détaillés que l'expert résume en trois lignes : " Entretien le naissain dans un état de propreté, en éloigner la vermine, le séparer des collecteurs le plus tôt possible, le protéger contre le froid pendant l'hiver, laisser les huîtres en paix pendant la fraie et espérer un été chaud et calme. "

Les points de différence entre l'huître canadienne et l'huître européenne sont résumés comme suit par le professeur Prince dans son article *Particularités dans l'élevage des huîtres*.

" *Huître canadienne.* "

"(1.) Sexes séparés.

"(2.) Œufs non fécondés pondus par la femelle reproducteur.

“(3.) Les œufs et le sperme se rencontrent en mer et la fécondation a lieu.

“(4.) L'embryon natatoire est à découvert et il n'a pas de coquille pendant un certain temps.

“(5.) Le nombre des œufs est énorme; chaque huître femelle en produit probablement de 50 à 150 millions.

“*Huître européenne.*”

“(1.) Sexes combinés dans le même individu.

“(2.) Œufs jamais pondus avant la fécondation.

“(3.) Œufs fécondés et retenus dans la coquille de la mère.

“(4.) Embryon protégés par une mince coquille et émis comme naissain noir.

“(5.) Le nombre des œufs ne dépasse point un ou deux millions, c'est-à-dire un œuf par chaque centaine d'œufs produite par l'huître canadienne.”

Voilà qui démontre la fécondité de notre huître, comparée au bivalve européen.

Parmi les facteurs qui font tort aux huîtres. M. Kemp n'oublie pas de mentionner les machines qui creusent dans la vase. Il recommande d'employer des dragues, au lieu de râteaux, pinces et autres instruments primitifs.

SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES.

On trouvera, à l'annexe n° 12, un rapport du commandant O. G. V. Spain sur les opérations de ce service pendant la campagne de 1898. Ce service a été fait avec beaucoup de zèle et de la façon la plus satisfaisante, surtout si l'on tient compte des graves questions dont la Haute Commission Internationale au sujet des pêcheries a été saisie. Deux fois le commandant Spain comparut devant cette commission: à Québec et à Washington.

Les navires des Etats-Unis qui ont profité des licences *modus vivendi* ont été beaucoup plus nombreux que l'année dernière; leur nombre a été le plus considérable depuis 1892.

Un coup d'œil jeté sur la longue liste des goélettes de pêche américaines qui sont entrées dans nos ports font voir l'importance vitale que ces ports ont pour les pêcheurs étrangers.

Le commandant Spain et ses officiers ont consacré une bonne partie du temps à tâcher de mettre fin à la pêche illégale du homard, et il n'y a aucun doute que le braconnage a été moindre que jamais.

Pour la campagne de 1898 la flotte de nos croiseurs a été à peu près la même qu'au paravant.

Tous les capitaines préposés au service de la protection des pêcheries sont aussi officiers de pêche et revêtus des pouvoirs de juges de paix pour les fins de la loi des pêcheries. En voici la nomenclature:—

Commandant O. G. V. Spain, commandant le service de protection des pêcheries et commissaire de police au Canada.

Capitaine S. Bélanger,	du croiseur	<i>Aberdeen.</i>
“ J. H. Pratt	“	<i>Curlew.</i>
“ Geo. M. May	“	<i>Constance.</i>
“ W. H. Kentof	“	<i>Kingfisher.</i>
“ C. T. Knowlton	“	<i>Osprey.</i>

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Commandant Wakeham (commissaire de police dans Québec), du croiseur *La Canadienne*.

Maitre-pilote J. Rood, du croiseur *Acadia*.

Capitaine Ed. Dunn, du croiseur *Petrel*, Ontario.

Capitaine G. W. Pearson, du croiseur *Dolphin*.

Capitaine J. T. Walbran “ *Quadra*, de la Colombie-Britannique.

BUREAU DE RENSEIGNEMENT SUR LES PÊCHERIES.

Un rapport complet sur cette division du service qui se trouve aussi sous le contrôle de l'officier commandant du service de protection offre beaucoup d'intérêt. Ce rapport a été préparé par M. W. M. Hutchins, commis en charge.

Une compilation quotidienne des rapports expédiés à Halifax par les 53 stations aujourd'hui disséminées sur nos vastes côtes est télégraphiée chaque jour aux principaux postes de pêche des différentes provinces.

LA PÊCHE DES PHOQUES EN HAUTE MER.

Le principal intérêt que provoque ce sujet s'est concentré sur son aspect généralement désigné sous le nom de “question de la mer de Behring”, quoique l'Asie, c'est-à-dire le Japon et la Russie, y ont pris une part considérable.

Pendant les deux saisons qui ont précédé celle dont nous nous occupons, le gouvernement de Sa Majesté, celui du Canada et celui des Etats-Unis se sont appliqués à élucider ensemble, autant que possible, la question de l'histoire naturelle des phoques, afin de voir s'il y avait moyen de reviser, avant la campagne de 1899, les règlements décrétés par le tribunal de Paris. Cette revision avait été prévue et provisoirement préparée par la sentence arbitrale rendue à Paris.

Le résultat des décisions des examinateurs experts fut incorporé dans un exposé commun des faits décidé entre des naturalistes de la Grande-Bretagne, du Canada et des Etats-Unis dans une conférence qui eut lieu à Washington dans l'automne de 1897. Le texte de cet exposé est publié à l'annexe 13 du rapport départemental de l'année dernière.

Cependant, les transactions entre le Canada et les Etats-Unis prirent des proportions beaucoup plus considérables que la simple discussion de cette question isolée, et dans les protocoles arrêtés pour une Haute Commission Internationale chargée de travailler au règlement de tous les différends entre les deux pays, la question de la mer de Behring avait place avec les autres contestations ; elle fut conséquemment enlevée pour le moment de la filière de la correspondance diplomatique entre les gouvernements intéressés, en sorte que les commissaires n'en étant pas encore venus à une solution et la revision des règlements de Paris n'étant pas encore possible, nous avons à relater moins d'incidents que par le passé, et il en sera probablement de même pour la saison de 1899. La question de la pêche des phoques est traitée dans un rapport de M. Venning, publié à l'annexe n° 14, où sont consignés le départ des navires de pêche, leurs captures et d'autres données incidentes, telles que le paiement des dommages-intérêts adjugés par la commission de la mer de Behring, ceux adjugés par la Russie aux navires *Willie McGowan* et *Ariel*, et la convention de soumettre à l'arbitrage d'autres confiscations opérées par la Russie en 1892.

LE PERSONNEL.

Le personnel extérieur des employés au service du département pendant l'année terminée le 31 décembre 1898, comprenait 800 hommes, y compris les équipages de la flotte de protection. En voici la répartition :—

Ontario	97
Québec	67
Nouvelle-Ecosse.....	56
Nouveau-Brunswick.....	29
Ile du Prince-Edouard.....	5
Manitoba.....	5
Territoires du Nord-Ouest.....	7
Colombie-Britannique.....	9
Gardiens de pêche employés en 1898.....	200
Officiers et équipages des navires chargés de protéger les pêcheries	325
Total.....	800

La liste complète des officiers n'est pas, comme à l'ordinaire, publiée dans le présent rapport, parce que tout le contingent d'Ontario a été licencié. Voici quels étaient les inspecteurs à la fin de l'année 1898 :—

Inspecteurs.	Leur adresse postale.	Etendue de leur juridiction.
Bertram, A. C.....	Sydney-Nord, N. E.	Quartier n° 1.—Ile du Cap-Breton.
Hockin, Robt.....	Pictou, N.E.....	Quartier n° 2.—Comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysboro', Halifax et Hants.
Ford, L. S.....	Milton, N.E.....	Quartier n° 3.—Comtés de Lunenburg, Queen, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et King.
Pratt, J. H.....	St-André N.B.....	Quartier n° 1.—Le comté de Charlotte.
Chapman, Robt. A.....	Moncton, N.B.....	Quartier n° 2.—Comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert.
Miles, H. S.....	Oromocto, N.B.....	Quartier n° 3.—Comtés de Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria.
Matheson, J. A.....	Campbellton, I. P. E.	Ile du Prince-Edouard.
Mitchell, l'hon. Peter ...	Montréal, Qué.....	Province de Québec et les provinces maritimes.
Wakeham, Wm., M.D.	Bassin de Gaspé, Qué.	Fleuve Saint-Laurent inférieur et golfe Saint-Laurent.
Sheppard, O. B.....	Toronto, Ont.....	Province d'Ontario.
Colcieugh, F. W.....	Selkirk, Man.....	Province du Manitoba.
Miller, E. W.....	Qu'Appelle, T. N.-O.	Tous les Territoires du Nord-Ouest.
McNab, John.....	N-Westminster, C.B.	Province de la Colombie-Britannique.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Directeurs des piscifactories de l'État.

Noms.	Emploi.	Adresse postale.
Armstrong Wm.....	Directeur de la piscifactory.....	Newcastle, Ont.
Parker, Wm.....	do do	Sandwich, Ont.
Walker, John.....	do do	Ottawa, Ont.
Finlayson, Alex.....	Sous-directeur de la piscifactory.....	Magog, Qué.
Catellier, L. N.....	Directeur de la piscifactory.....	Tadoussac, Qué.
.....	do do	Bassin de Gaspé, Qué.
Mowat, Alex.....	do do	Campbellton, N.B.
McCluskey, Chas.....	do do	Grand-Falls, N.B.
Sheasgreen, Isaac.....	do do	South-Esk, Miramichi, N.B.
Ogden, A.	do do	Bassin de Bedford, N.E.
do	Directeur de la homarderie.....	Pictou, N.E.
.....	Sous-directeur de la piscifactory.....	Sydney, C.B., N.E.
McNab, John.....	Directeur de la piscifactory.....	New-Westminster, C.B.
Colcleugh, F. W.....	do do	Selkirk, Man.
Kemp, Ernest	Directeur de l'ostreiculture	Ottawa, Ont.

CAMPAGNE DE PÊCHE DE 1898.

D'après les rapports préliminaires reçus de nos différents fonctionnaires postés dans toutes les parties de nos vastes côtes, la valeur collective des pêches se chiffrera par une moyenne d'environ vingt millions de dollars. Le déficit de 50 pour 100 qui s'est fait sentir dans le paquage du saumon de la Colombie-Britannique explique la diminution probable d'une couple de millions de dollars sur l'énorme résultat de 1897 publié en détail dans le présent rapport. Il ne faut pas oublier que notre production piscicole annuelle dépasse de plus de la moitié la valeur totale des minéraux produits l'année dernière au Canada, y compris le Yukon d'or.

ILE DU CAP-BRETON.

L'inspecteur A. C. Bertram dit que le rendement des pêcheries de cette Ile pendant la campagne qui vient de finir peut être considéré comme moyen. Si la statistique accuse une diminution en maquereau et en hareng d'été, elle accuse aussi une augmentation dans presque tous les autres produits de la pêche. Sur la partie de la côte du Cap-Breton qui s'étend depuis le cap Saint-Laurent, comté d'Inverness, jusqu'à l'île Madame inclusivement, comté de Richmond, la pêche du maquereau a manqué; de fait, elle n'a jamais été aussi misérable sur cette immense étendue de nos côtes atlantiques. Le maquereau d'automne est gros et gras, et comme il est haut coté, nos pêcheurs s'étaient préparés à en poursuivre vigoureusement la pêche. Cet automne, cependant, il a dû passer au sud de la baie du Nord dans les eaux profondes, car il a évité les rets à mailler des pêcheurs qui sont revenus bredouille. Le hareng d'été, qui avait naguère tant de prix pour les pêcheurs, de ce quartier, a aussi fait défaut cette année.

La pêche du homard a été profitable et pour les pêcheurs et pour les paqueurs. La température a extraordinairement favorisé les opérations de pêche, et les prix obtenus par les conserves ont été tels que les paqueurs ont pu payer plus cher aux pêcheurs le produit de leurs travaux. En somme, campagne excellente. La pêche de la morue est

une de celles qui ont aidé aux pêcheurs à faire une saison moyenne. La morue était passablement abondante, et les prix réalisés ont considérablement dépassé ceux des dernières années. D'autres poissons ont donné un rapport moyen.

L'inspecteur Robert Hockin dit que le résultat de la pêche du homard, qui est de première importance dans son quartier, sera cette année égal à 95 pour 100 de celui de l'année dernière. Si les opérations des pêcheurs ont été bien retardées par le temps orageux du printemps précédent, la température leur a été favorable cette année. Les prix obtenus par le poisson étaient supérieurs à ceux de l'année dernière, et cette augmentation de valeur fera plus que combler la différence dans la quantité pêchée. De la pêche des morues la valeur sera d'environ 10 pour 100 de plus que l'an dernier. Non seulement la quantité pêchée a été plus considérable, mais les prix du marché étaient meilleurs. Le rendement du gasparot et du hareng sera de 30 pour 100 moindre que l'année dernière, et celui du maquereau 50 pour 100. Le rendement du flétan a donné une forte augmentation. La capture de saumon sera à peu près égale à celle de l'alose, légèrement au-dessous de la saison dernière. Les résultats combinés des autres pêches n'influencent pas sensiblement les valeurs totales, et le rapport général sera moyen.

L'inspecteur L. S. Ford dit que les différents comtés de son quartier, pris ensemble, produiront une capture moyenne. Le comté de Digby, avec ses pêches mixtes, a eu une autre année fructueuse, sauf sous le rapport du maquereau qui a encore manqué. Les marchands de ce comté sont évidemment à la hauteur de la situation. L'industrie de la morue fumée prend des proportions considérables. Le comté de Yarmouth donnera un rendement moyen ; le déficit de quelques pêches sera comblé par les profits plus lucratifs que d'autres rapporteront. Une certaine quantité de maquereau a été prise par les rets à enclos diminutifs, mais les rets à mailler n'ont pas été aussi bien favorisés. Le gros homard destiné à l'exportation était rare, mais les pêcheurs ont eu une assez bonne quantité de crustacés plus petits. Les pêcheurs de Shelburne n'ont pas réussi aussi bien que d'habitude. Le fait que plusieurs d'entre eux n'ont pas pêché la quantité nécessaire pour obtenir la prime est très significatif. L'insuccès de la pêche du hareng pourra peut-être faire tort à l'industrie du homard. La flotte de Lunenburg, la plus importante flotte de pêche de tous les quartiers du Canada, a passablement réussi sur les grands bancs. Les pêcheurs de la côte, spécialement ceux qui faisaient la pêche mixte, ont aussi obtenu de bons chargements. Amélioration générale dans les prix.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

L'inspecteur J. H. Pratt, de la Baie de Fundy, fait rapport que la valeur et le produit des pêches de ce quartier diffèrent bien peu de ceux de 1897. La pêche du hareng, la plus importante, a été exploitée avec la même activité qu'auparavant, et la capture égalera peut-être celle de 1897. Les bancs de hareng ont été aussi nomades que jamais ; ils désertaient quelques-uns de leurs anciens fonds pour se mêler en abondance dans des localités où on ne les avait pas vus depuis nombre d'années. Les grosses captures de harang se sont vendues rapidement pour le fumage et la conserve. Il y aura diminution dans le rendement du homard, mais les prix obtenus par les pêcheurs seront plus élevés. Toutes les espèces de poissons pris à la ligne accuseront un déficit, occasionné partie par la présence du chien de mer et partie par le fait que les pêcheurs se sont plutôt occupés de pêches à la nasse.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

L'inspecteur R. A. Chapman, des comtés de l'Est, dit que la quantité totale de poisson pêché dans son quartier en 1898 sera la même à peu près qu'en 1897. Il a été pris plus d'alose, mais cette pêche ne peut être restaurée que par une période de clôture jusque après la fraie. Le saumon a été rare dans la rivière Miramichi et ses estuaires, mais plus abondante dans le Ristigouche et sur la côte qui y conduit, ce qui fait que la moyenne a été la même qu'en 1897. Le hareng de printemps était extrêmement abondant, et la quantité pêchée sur les bancs en août et septembre a été ample. Le maquereau fut rare partout sur les côtes. La pêche de la morue a été généralement bonne, et les prix étaient bien au-dessus de ceux de l'année dernière. L'éperlan était extrêmement abondant dans toutes les rivières ; mais la glace, qui s'était formée en novembre, fut emportée par une crue d'eau vers la fin de ce mois et chassa le poisson, qui ne revint jamais dans les petites rivières ; conséquence, la quantité pêchée a été bien au-dessous des grandes captures des deux ou trois années précédentes. La pêche des huîtres a donné ample moyenne. Il a été paqué autant de caisses de homard que l'année dernière ; mais les prix en étaient très élevées, ce qui encouragera les paqueurs à faire de nouveaux efforts, et ce qui devra finir par être préjudiciable à la production du homard si la commission ne trouve pas un remède aux abus de la pêche.

L'inspecteur H. S. Miles, chargé des quartiers de l'intérieur, dit que l'industrie piscicole y est très florissante, et tout indique que le rendement général pourra soutenir avantageusement la comparaison avec celui des années passées. La pisciculture a donné d'excellents résultats, et cette année, pendant l'opération du cueillage des œufs, dans le vivier de Carleton, on a observé le phénomène inouï d'un saumon qui contenait à la fois des œufs et de la laite ; ce poisson fut avec précautions placé sur un ponton, et le garde-pêche se propose de l'envoyer au professeur Prince, à Ottawa.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

L'inspecteur J. A. Matheson, de l'Ile du Prince-Edouard, dit que le rendement des pêches de cette province sera moyen cette année. Le homard, quoique diminuant de taille en raison de l'augmentation du matériel de pêche, donnera le même paquage à peu près que l'année dernière. Le maquereau était excessivement rare ; la morue et la merluche ont fourni un rendement moyen. Les huîtres, dans le comté de Prince, ont donné près de 40 pour 100 de plus que l'année dernière ; dans les comtés de Queen et de King, les captures ont été les mêmes qu'à l'ordinaire. Pour toutes les autres espèces de poissons, même rendement qu'en ces dernières années, et les prix se sont bien maintenus. Dans le comté de Prince, un poisson appelé *Quahang* a donné naissance à une nouvelle industrie qui ajoutera considérablement aux exportations de la province. La pêche de l'éperlan se fait toujours avec vigueur, et de bonnes captures ont été signalées.

QUÉBEC.

Le Dr Wakeham, l'officier en charge de la division du golfe Saint-Laurent, rapporte que la campagne de 1898 a été médiocre, et il porte le déficit à près d'un tiers de la valeur totale ordinaire ; ce déficit est principalement attribué à l'insuccès de la pêche de la morue d'été entre la Pointe-aux-Esquimaux et le détroit de Belle-Isle. Sur tout le reste de la côte cette pêche a été passablement bonne ; mais le temps devint si mauvais pendant l'automne qu'il fut impossible de la continuer ; de fait, une trentaine de bateaux ont été perdus dans une de ces brises de l'est. Le rendement de saumon sera

aussi au-dessous de la moyenne. Ce résultat est dû plus au temps défavorable qu'à la rareté du poisson. Le saumon reproducteur abondait, paraît-il, dans les frayères. Bien que l'industrie du homard, en dépit d'un outillage plus considérable, accuse une diminution notable dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure, sur la côte septentrionale du Saguenay le paquage dépassera tous les précédents, grâce aux nouvelles homarderies qui ont été mises en opération. Aux Iles de la Madeleine la pêche du maquereau a été fructueuse ; ce poisson était gros et gras, et il s'est vendu cher. Sur le reste de la côte peu de maquereau. La pêche de la morue ayant manqué au Labrador, il y a eu un peu de misère ; mais elle a été soulagée par le gouvernement local. Comme d'habitude on a beaucoup exagéré l'étendue de cette misère.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

L'inspecteur E. W. Miller écrit : De presque toutes les régions des lacs nous avons reçu des rapports favorables constatant que partout où le poisson est protégé, non seulement il se maintient sous le rapport de la quantité, mais qu'il ne diminue pas non plus en taille ou en qualité. Plusieurs lacs qui environnent les réserves sauvages ont été autrefois à peu près épuisés, et le poisson blanc paraît avoir complètement disparu de quelques-uns. Comme il est maintenant possible de prévenir en grande partie les excès de pêche et l'emploi de rets à petites mailles, qui produisent ce résultat, il est à désirer que les lacs en question soient rempoissonnés. Les pêcheries fluviales diminuent toujours. Une surveillance efficace est difficile et coûteuse, et l'emploi illégal d'enclos et de rets a fait un tort considérable, particulièrement dans l'Assiniboine et partie de la Saskatchewan. Dans les lacs et rivières de l'ouest la truite est encore très abondante ; mais en ces derniers temps elle semble avoir été chassée par le brochet et le mulot. Cette année il n'a pas été fait de pêche pour l'exportation, dans le quartier de Prince-Albert. La pêche commerciale d'été ne paraît pas prendre beaucoup de développement vu les difficultés qui entravent l'envoi du poisson au marché.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

L'inspecteur John McNab écrit : Le saumon, le flétan, l'esturgeon et l'huile de poisson sont en quelque sorte les seuls produits de pêche qui seront exportés de la Colombie-Britannique en quantités suffisantes pour leur donner une importance commerciale dans le moment.

Le paquage de saumon, dans le quartier de la rivière Fraser, est le plus faible qui ait été fait depuis 1892, il n'a produit que 200,000 caisses. Sur la côte septentrionale et dans les rivières il a donné 248,400 caisses, soit en tout, 448,400 caisses, ou 21,523,200 livres de moins que la moitié du paquage de 1897. A part cela, il a été exporté frais ou préparé autrement que par la conserve 4,500,000 livres de saumon—ce qui fait, pour la saison un grand total de 26,023,200 livres.

La capture de flétan sera beaucoup plus considérable qu'elle ne l'a jamais été, mais l'esturgeon accusera un déficit. De la riche et abondante variété d'autres excellents poissons comestibles qui abondent sur les côtes de la Colombie-Britannique il n'est pêché qu'une quantité suffisante pour répondre à la demande locale ; la production en est illimitée, et, avec le rapide accroissement de la population et l'ouverture de marchés nouveaux, un grand nombre de pêcheurs y trouveront un emploi profitable.

FIN.

Trois sujets important exigent mention dans ce rapport : le jugement du conseil privé impérial sur la question "Canada *versus* les droits des provinces aux pêcheries" ; la création d'un laboratoire biologique dans les provinces maritimes sous les auspices de l'État et avec le concours des différentes universités ; puis l'institution d'une commission chargée d'étudier la question du homard et devant siéger en divers endroits importants des côtes des provinces maritimes. Cette commission a préparé une soixantaine de séances, dont 35 ont eu lieu jusqu'ici. Les commissaires désignés par un arrêté du conseil en date du 27 septembre 1898 étaient :—

Professeur E. E. Prince, commissaire des pêcheries, président.

Moses H. Nickerson, Clarke's-Harbour, Nouvelle-Ecosse.

William Whitman, Guysborough, Nouvelle-Ecosse.

Donald Campbell, Margaree-Forks, Nouvelle-Ecosse.

Henry C. LeVatte, Louisbourg, Cap-Breton.

Archibald Currie, Souris, Ile du Prince-Edouard.

Stephen E. Gallant, Egmont-Bay, Ile du Prince-Edouard.

Patrick J. Sweeney, Shédiac, Nouveau-Brunswick.

Robert Lindsay, Gaspé, province de Québec.

En dépit de mauvais temps exceptionnels qui rendirent les pérégrinations des commissaires extrêmement difficiles et désagréables, les séances des commissaires eurent lieu, sauf une ou deux exceptions, aux époques arrêtées ; et les témoins assignés, paqueurs et pêcheurs, s'y rendirent très volontiers malgré toutes les misères que devaient leur donner les mauvais chemins et les tempêtes incessantes de novembre et de décembre. La commission a recueilli une masse de témoignages qui seront mis en délibération lors d'une réunion finale de la commission ; un rapport et des recommandations seront bientôt prêts. La commission a soulevé un vif intérêt, car il n'y a jamais eu d'enquête de cette nature depuis 1897, malgré le vaste développement qu'a pris l'industrie du homard et les difficultés et complications qui entravaient sa réglementation et sa préservation.

Il n'y a pas de doute que les résultats de la décision rendue au sujet des prérogatives fédérales et provinciales en matières de pêche sont d'une nature très grave, et quoique le pouvoir exclusif de faire des règlements de pêche soit indubitablement conféré au gouvernement fédéral, il est des droits très importants qui ne peuvent pas être plus longtemps exercés par ce dernier. La délivrance de licences pour les pêcheries qui appartiennent aux provinces et la perception des recettes qui en découlent ne relèvent plus de notre département, excepté pour ce qui concerne le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et certains privilèges de pêche sur les côtes maritimes, lesquels sont encore matières à contestation. Dans le cas des pêcheries de l'Ontario, cette province s'étant déclarée prête à se charger de la délivrance des licences, de la perception des recettes et de l'application des règlements de pêche, nous nous sommes dispensés, à trois ou quatre exceptions nécessaires près, du personnel des employés aux pêcheries, et l'ouvrage est maintenant dévolu à un département spécial du gouvernement d'Ontario. La province de Québec a pareillement pris quelques mesures dans ce sens. Les autres provinces n'ont pas encore exprimé leur intention d'assumer l'œuvre qui leur appartient aujourd'hui légalement, et une espèce de *modus vivendi* tacite a été adopté en attendant un arrangement final. Une correspondance considérable entre notre département et les

autorités provinciales a suivi le prononcé de la décision, et il est plusieurs points que cette décision laisse encore dans l'incertitude. Des mesures hâtives ou mal concertées pourraient entraîner des complications graves et permanentes ; nul doute que des arrangements et des concessions mutuelles réduisant ces matières à une forme pratique. Comme la juridiction suprême, en ce qui concerne les règlements de pêche, appartient encore au gouvernement fédéral, une revision complète de toutes les présentes lois de pêche est en cours de préparation afin que les provinces puissent avoir une connaissance précise des périodes de clôture, des appareils, modes et manières de pêche que l'Etat juge nécessaires dans l'intérêt du pays pris comme tout. Les lois et règlements de pêche du Canada, comme ceux de presque tous les autres pays ont été le résultat d'une lente élaboration plutôt que la formation d'un code. Des modifications et additions destinées à faire face à de nouveaux besoins ou à des conditions nouvelles en sont venues à former un corps si considérable d'ajoutés que les premières lois ont été, en plusieurs cas, complètement transformées. Pour faciliter la mise à effet de règlements formulés par le gouvernement fédéral, un code précis et bien disposé des lois de pêche est absolument nécessaire, afin que les autorités provinciales ne puissent pas avoir de doutes sur l'application et l'interprétation de ces lois. Il n'est pas besoin de parler des pêcheries dans leurs phases internationales, car la flotte des croiseurs et les officiers chargés par l'Etat du service de protection restent sous le contrôle de l'autorité fédérale.

Il a toujours été reconnu que les intérêts des pêcheries sont de la plus haute importance, et jusqu'ici notre département s'est appliqué, comme but suprême, à protéger et développer les vastes ressources que renferment les eaux maritimes et fluviales du Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. GOURDEAU,

Député du ministre de la marine et des pêcheries.

RAPPORTS SPECIAUX

PAR LE

PROFESSEUR E. E. PRINCE

Commissaire fédéral des Pêcheries.

-
1. FLUCTUATIONS DANS L'ABONDANCE DU POISSON.
 2. NOURRITURE DE L'ESTURGEON.
 3. ÉTUDE SUR LE SAUMON DU CANADA.

1898

RAPPORTS SPÉCIAUX ANNEXÉS

I

VARIATIONS DANS L'ABONDANCE DU POISSON.

PAR LE PROFESSEUR PRINCE, COMMISSAIRE DES PÊCHERIES, OTTAWA.

Les pêcheries sont partout sujettes à des fluctuations caractéristiques. L'incertitude à l'égard de l'apparition ou de la disparition du poisson est depuis longtemps proverbiale. Le mineur est accoutumé à des surprises, quelquefois favorables, quelquefois défavorables, et le cultivateur est rarement capable de prédire en toute confiance ce que lui rapportent ses labeurs, mais le pêcheur nage encore plus dans l'incertitude quant au résultat de ses efforts pour utiliser les riches ressources des rivières et de la mer. L'abondance du poisson, d'une part, et sa rareté, d'autre part, ont eu pour résultat ces étranges fluctuations—prospérité sur toute la ligne puis complète dépression—qui ont constitué le plus difficile de tous les problèmes pour les ichthyologistes et les économistes scientifiques. Dans quelques cas les causes de ces fluctuations sont apparentes et faciles à découvrir, dans d'autres elles sont problématiques et difficiles à déterminer ; mais dans une multitude de cas, l'on a jugé, par le passé, que les mouvements erratiques supposés des poissons et leurs mœurs capricieuses expliquaient parfaitement la chose. “La côte d'Irlande, dit un ancien auteur, offre un exemple remarquable des mœurs capricieuses du poisson, pour lesquelles aucune cause satisfaisante ne peut être assignée. L'égrefin et le merlan, qui n'avaient pas été vus depuis longtemps sur les côtes ouest et nord, ont soudainement fait leur réapparition et sont encore pêchés en quantités considérables.” Attribuer la réapparition, comme la disparition, d'une espèce quelconque de poisson à une simple tendance erratique est contraire à tout ce que nous connaissons des poissons ainsi que des autres animaux, bien qu'une autorité aussi célèbre que le docteur Pouchet ait prétendu que cela est vrai en ce qui concerne la sardine, comme son distingué confrère le professeur A. F. Marion le fait remarquer en ces termes : “Je crois pouvoir conclure que, pour lui, la sardine est une espèce absolument erratique, n'abordant que fortuitement, on ne sait sous quel impulsion, vivant d'ordinaire dans la haute mer et jusqu'aux régions les plus éloignées des côtes, descendant aussi dans les abîmes océaniques, s'y reproduisant loin de l'action de l'homme et à des moments qui n'ont rien de régulier ou du moins sans subir l'influence de la succession normale des saisons.”

Le problème que présente la pêche du maquereau dans les divers pays n'est guère moins difficile à résoudre. Prenons la saison de pêche du maquereau qui vient justement de finir (1898). Une autorité a dit à ce sujet : “Il y a eu insuccès dès le début. Cela est vrai, non seulement à l'égard des pêcheries de maquereau d'Amérique, mais encore en ce qui concerne les pêcheries d'Irlande et de Norvège. Comme nous l'avons fait souvent remarquer, la récolte du poisson est comme la récolte du blé ou la récolte des pommes ; une année elle est bonne, et l'année suivante elle est pauvre, la seule différence étant que nous comprenons les conditions qui influent sur une récolte de blé ou de pommes un peu mieux que les conditions qui produisent une bonne ou une mauvaise saison de pêche. La pêche totale, y compris le poisson expédié à l'état frais à New-York et ailleurs durant le printemps, et à Gloucester, Newport, Boston ainsi qu'aux autres ports de la Nouvelle-Angleterre durant l'été, n'a guère dépassé 17,000 barils. La majorité des propriétaires des 70 navires qui composaient la flotte de Gloucester ont perdu de l'argent.” Les phénomènes de la nature ne sont capricieux et inexplicables que pour l'ignorant, et plusieurs faits qui paraissent être irréguliers et anormaux pour

l'observateur ordinaire, sont, pour l'homme de science, réguliers et nécessaires, et sont sujets à des lois et à des conditions connues.

L'étude scientifique des pêcheries n'a été entreprise que tout récemment, et les progrès faits de ce côté ne peuvent naturellement être comparés avec ceux qui ont été accomplis dans d'autres branches telles que l'industrie forestière, l'exploitation des mines et l'agriculture ; cependant, les travaux ardu et patients des ichthyologistes dans les divers pays ont donné de très remarquables résultats. Dans quelques cas, nos idées sur les questions se rattachant aux pêcheries ont été révolutionnées, et plusieurs des opinions régnant parmi les pêcheurs concernant, entre autres choses, le frai et les mœurs des jeunes poissons, ont été complètement bouleversées. Les causes de l'abondance ou de la rareté du poisson peuvent être complexes ou simples, mais ce sont des causes qu'il est possible de déterminer et d'élucider au moyen d'investigations conduites par des hommes compétents. La confusion dans l'esprit de ceux qui s'occupent de pêche provient moins du manque d'observation que de l'absence de cette faculté de discernement, qui est le résultat d'études techniques rigides. Il suffit d'un talent ordinaire de discernement pour noter une multitude de causes possibles pour un phénomène donné, mais il faut plus qu'une intelligence pratique ordinaire pour éliminer les circonstances secondaires et accessoires des éléments nécessaires et essentiels. Il y a quelques années je fus chargé de faire une investigation au sujet de certaines pêcheries dans la baie de Fundy. Le hareng, dont la pêche avait beaucoup diminuée au large de la côte du Nouveau-Brunswick, fut l'objet de mon attention spéciale. J'obtins beaucoup de renseignements des pêcheurs, qui étaient pour la plupart des hommes très âgés et expérimentés ; le fait est que ce qui me frappa dans cette circonstance fut non pas le manque d'observation ou l'absence de connaissance, mais bien plutôt la surabondance de l'une ou de l'autre. Il y avait une telle pléthore d'explications pour un simple fait isolé, que toute personne autre qu'un expert en ichthyologie aurait été complètement éblouie par l'excès de lumière jetée sur le problème. Pourquoi la pêche du hareng avait-elle décliné ? C'était là la question à résoudre, et les pêcheurs de la localité, tous hommes d'intelligence, d'observation et d'expérience, offrirent pas moins de 16 solutions séparées et distinctes des problèmes. La raison plus généralement donnée fut celle-ci : la pêche du hareng a décliné parce que les jeunes poissons ont été massacrés dans les nasses à sardine. Vous ne pouvez pas avoir une abondance de poissons adultes si vous décimez les alevins dans le bas de la baie. Pour montrer combien les explications données étaient variées et même contradictoires. Je vais les résumer ici :—

- (1). Jeunes harengs détruits en masse dans les nasses à sardine.
- (2). Pêche à outrance, surtout par les pêcheurs américains.
- (3). Poisson chassé par suite de l'augmentation dans le nombre des vapeurs circulant sur les eaux.
- (4). Le grand nombre de rets dérivants tendus çà et là éloignaient les bancs de harengs.
- (5). Les crangons, qui attiraient le hareng, ont disparu.
- (6). Le hareng s'était éloigné par simple caprice.
- (7). Les vents déplaçaient et jetaient sur la côte le frai du hareng.
- (8). Le fond de la mer avait changé, ce qui avait eu pour effet de modifier la condition des baies et des pêcheries cotières.
- (9). Contamination des eaux de la baie par les énormes quantités de hareng de surplus prises et rejetées à l'eau.
- (10). Par suite du déboisement des forêts, une plus grande quantité de vase était charriée par les rivières, lors des crues soudaines, et allait se déposer sur le frai, qui se trouvait ainsi étouffé.
- (11). La sciure de bois et les déchets des manufactures empoisonnaient les eaux.
- (12). Les débris pourrissant le fond de la mer après que la pêche de la merluche était finie.
- (13). La mauvaise odeur provenant de l'appât du homard chassait le hareng.
- (14). La phosphorescence de l'appât gâté dans les trappes à homard effrayait le hareng.
- (15) Agitation des eaux causée par le maniement constant des trappes à homard le long du rivage.

(16) Longues lignes laissées dans l'eau par les pêcheurs pendant un espace de deux semaines à deux mois. Or, comme il y a un hameçon par chaque brasse et de 400 à 600 hameçons sur une ligne traînante, parmi les poissons qui se prennent un grand nombre meurent et se décomposent, contaminant les eaux.

Ces raisons, dont quelques-unes sont très plausibles et très ingénieuses, peuvent se résumer sous deux chefs, 1. Les harengs, qui étaient autrefois abondants, ont été détruits, et l'on n'en rencontre plus nulle part de bancs considérables; 2. Les harengs n'ont pas été décimés, mais ils ont été chassés vers d'autres parages, et l'on ne peut plus par conséquent en prendre dans la baie de Fundy le long des côtes du Nouveau-Brunswick. D'un côté, l'on affirme que l'extermination graduelle du poisson est la vraie explication de l'état de choses existant, tandis que de l'autre côté l'on prétend que le poisson est aussi abondant que jamais, mais qu'il a émigré vers d'autres régions. Il est vrai que l'ichthyologie est la partie de l'histoire naturelle où l'on trouve le moins de renseignements exacts, attendu que les mœurs et les mouvements des poissons n'ont pu être étudiés avec précision que dans les profondeurs de la mer et en des endroits plus ou moins éloignés sur les rivières et les lacs, au milieu d'obstacles de tous genres. Quand les montagnards d'Ecosse prétendaient que le hareng avait déserté une certaine côte parce que dans un des clans du sang avait été répandu, ou quand, comme le rapporte le docteur C. D. Badham les Celtes, dans une obscure paroisse de l'ouest de l'Irlande, déclaraient que les bancs de harengs s'éloignaient lorsqu'un nouveau desservant annonçait son intention d'exiger la dîme sur les produits de la mer, et ne reparaisaient que lorsque le desservant avait été remplacé,—ces explications n'étaient pas plus étranges que celles qui ont été formulées dans les rapports d'importantes commissions de pêcheries. Les causes du succès ou de l'insuccès dans la pêche d'une espèce particulière de poisson peuvent être naturelles et normales ou elles peuvent être dues directement ou indirectement à l'intervention de l'homme. Elles peuvent provenir de conditions que l'économiste est en mesure d'expliquer, ou encore elles peuvent provenir de conditions d'un caractère tout à fait différent, et peuvent même dépendre des us et coutumes du peuple.

Mais tandis que la productivité et la stérilité des pêcheries peuvent dans plusieurs cas être attribuées à ces causes et conditions, les plus importantes de toutes sont celles qui sont dues directement à des phénomènes naturels et biologiques, souvent complexes et profonds, mais toujours susceptibles d'être étudiés, avec l'espoir d'une solution définitive, comme tous les autres problèmes dans le domaine de la nature. Lorsqu'une région d'eau douce ou salée est exploitée à outrance et que ses ressources en poisson sont sérieusement menacées par les opérations de pêche poursuivies à l'excès, il doit nécessairement s'ensuivre une crise, qui peut être permanente ou seulement transitoire. Ainsi, une grande population maritime peut n'avoir à compter que sur une espèce particulière de poisson, et les limites naturelles d'une industrie saine étant dépassées, une période de dépression ou même d'épuisement total peut survenir. Les pêcheries de homard et les huîtres dans les divers comtés sont un exemple frappant de ce phénomène de transformation. Les huîtres et les pêcheries de moules des Iles Britanniques ont atteint un état d'improductivité si absolue que les marchés ne peuvent être approvisionnés, et encore insuffisamment, que par les importations d'autres pays. Ce mollusque commun, la moule, est la principale boîtte employée par les pêcheurs à la ligne en Bretagne. Il en faut tous les ans 30,000 tonnes aux pêcheurs écossais, et pour obtenir cet approvisionnement de boîtte l'on compte largement sur les importations de la Hollande et d'autres pays. Les huîtres, qui, il y a 50 ou 60 ans, se vendaient de 30 à 40 sous le cent, ne peuvent être obtenus aujourd'hui pour moins de \$1.50 le cent, et encore celles de la plus pauvre qualité, tandis que les meilleures huîtres Whitstable se vendent souvent plus de \$10 le cent. Les pêcheries d'alose dans les provinces maritimes du Canada offrent un autre exemple remarquable de dépression, due surtout, sinon uniquement, à l'excès de pêche. L'on a dit que dans le cas de l'alose le déclin des pêcheries était dû à la contamination des fonds d'alimentation de ce poisson, et l'on a prétendu que les vastes bas-fonds dans les parties supérieures de la baie de Fundy abondaient autrefois en "vers à alose",—nourriture favorite de l'alose,—mais que la sciure de bois et les autres déchets charriés par les cours d'eau des comtés adjacents (dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick) avaient couvert ces bas-fonds et détruit les vers en question. En effet, les aloses de la baie de Fundy, que l'on prenait autrefois avec des rets en immenses quan-

tités à l'automne, étaient grasses et bien nourries, et fréquentaient apparemment ces eaux pour s'y procurer de la nourriture. Ceux qui prétendent que l'alose a abandonné ces parages à cause du manque de nourriture n'ont pu indiquer les autres endroits que fréquente maintenant ce poisson. L'opinion ci-dessus mentionnée est peut-être bien fondée, mais il n'en est pas moins vrai que la destruction en masse des aloses œuvées a en lieu, au printemps, dans le haut de toutes les rivières se jetant dans la baie de Fundy. Non seulement les poissons œuvés étaient-ils détruits sans merci en entrant dans les estuaires, mais encore ils étaient massacrés sur les frayères et poursuivis sans relâche alors que, tout émaciés, ils descendaient les rivières après avoir déposé leurs œufs.

Le déclin d'une pêcherie peut-être dû à des causes plus profondes et plus obscures que le simple déclin dans l'approvisionnement du poisson ou l'épuisement causé par la pêche poussée à l'excès. Le caractère natif et les aptitudes naturelles du peuple peuvent avoir quelque chose à faire avec l'apparente abondance du poisson et l'état des pêcheries. Ainsi, une commission de la Chambre des Communes britannique, nommée en 1833, fit rapport que les pêcheries de la Manche au large de la côte méridionale d'Angleterre avaient décliné depuis près de 20 ans. Le nombre des hommes et des bateaux avait graduellement diminué, et les pêcheurs ainsi que leurs familles étaient devenus de plus en plus pauvres et en étaient réduits à compter sur l'impôt paroissial pour leur subsistance. Les empiétements et la concurrence des pêcheurs français, aidés par une forte prime qu'ils recevaient de leur gouvernement, furent indiqués comme étant les principales causes de cette dépression. Il peut arriver souvent qu'une pêcherie maritime qui présente tous les signes de décadence, si nous ne considérons qu'une nation isolément, soit en réalité dans un état prospère, si nous tenons compte du développement et de la richesse des mêmes industries exercées sur les mêmes mers par d'autres pays. Les fameuses pêcheries sur les bancs de Terre-Neuve nous offrent un cas remarquable de ce genre. L'industrie de la pêche à Terre-Neuve se trouvait dans un tel état de déperissement qu'il était question de l'abandonner totalement. Le nombre des banquiers était tombé de 330 en 1889, à 58 en 1894. Les prises, qui s'élevaient à 236,821 quintaux en 1889, ne se chiffraient plus que par 53,824 quintaux six ans après, c'est-à-dire en 1894. Un déclin si sérieux dans une importante industrie nationale créa une alarme justifiable. Une investigation officielle fut autorisée, mais, comme toujours, les hommes pratiques intéressés dans l'industrie de la pêche exprimèrent les opinions les plus contradictoires. Pas moins de 59 raisons séparées furent données par les propriétaires et ex-propriétaires de navires et par les pêcheurs eux-mêmes pour expliquer le déclin des pêcheries, et il serait impossible de s'imaginer des causes plus diverses et plus opposées que celles qui furent indiquées. La rareté du poisson, sa méthode différente et plus locale de rassemblement en bancs, le manque et la cherté de la boîte, la contamination des bancs par les issues et les déchets de poisson, l'incompétence des pêcheurs et leur inexpérience dans la navigation, l'insuffisance de leur attirail de pêche et les défectuosités dans le grément de leurs navires, l'extravagance relativement aux vivres, le manque de soin dans l'entretien des navires et des engins de pêche, et une foule d'autres raisons, ayant plus ou moins de rapport à l'importante question à l'étude, furent données pour expliquer la dépression qui s'était produite. Quelques-unes des raisons se réduisaient à une accusation d'incompétence et d'apathie, tandis que les autres causes indiquées se rapportaient au temps, "aux désavantages naturels, tels que les brumes et les tempêtes", ou aux proverbiales "périodes d'abondance et de disette sur les bancs". Aucune des causes résumées plus haut ne touchait en réalité les points essentiels sur lesquels les commissaires se basèrent en formulant leurs conclusions. En effet, il fut démontré que les nombreux banquiers américains faisaient en moyenne de plus fortes prises par bateau que les Terre-Neuviens, qui se trouvaient à plus grande proximité des bancs et qui pouvaient se procurer sur place toute la boîte dont ils avaient besoin. Durant les 5 années comprises entre 1889 et 1894, la pêche des bateaux américains excéda celle des bateaux de Terre-Neuve d'environ 122 quintaux par navire. Les bateaux des Etats-Unis étaient plus grands et meilleurs, ils portaient des équipages plus nombreux et étaient mieux pourvus en fait d'attirail de pêche, mais ils avaient aussi l'avantage de l'accès à un grand marché, avec la certitude d'obtenir de plus hauts prix. Pour réussir, disaient les commissaires, il faut non seulement de bons navires et des engins de pêche suffisants, mais encore un capitaine expérimenté, industriel et éco-

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

nome, et un équipage zélé bien dirigé. “ Une fois que nous aurons réparé les erreurs du passé, un avenir plus brillant pour la pêche banquière s'ouvrira ”, telle est la conclusion à laquelle l'on en arriva à la clôture de l'investigation. En d'autres termes, les pêcheries banquières, il y a tout lieu de le croire, sont aussi prolifiques que jamais, et le déclin qui est survenu est dû à des causes qui dépendent des pêcheurs eux-mêmes. L'histoire des pêcheries, dans les diverses parties du monde, démontre clairement que cela est vrai, et que l'industrie de la pêche a décliné à cause du manque d'habileté, d'industrie et de persévérance chez les pêcheurs, et cela a été clairement la cause de la décadence des pêcheries maritimes britanniques dans la mer du Nord durant le 17ème siècle, alors que les Hollandais, chez qui l'esprit d'entreprise était plus développé, accaparèrent peu à peu l'industrie de la pêche, qui avait été jusque-là contrôlée par les pêcheurs anglais. Jusque tout récemment, les importantes et prolifiques pêcheries de l'ouest de l'Irlande ont été peu exploitées par la population établie sur ces côtes, et ce n'est qu'après que des pêcheurs écossais, de l'île de Man, anglais et français eurent pénétré dans ces eaux que des tentatives sérieuses ont été faites pour arrêter le déclin des pêcheries d'Irlande. De nombreux cas pourraient être cités où, par suite de l'inexpérience, pour ne pas dire de l'indolence et de l'indifférence des gens résidant sur les lieux, des étrangers ont récolté les riches trésors de la mer, qui invitaient depuis longtemps à l'exploitation. En sus des facteurs dont il vient d'être parlé, facteurs qui, il est inutile de le dire, sont extrinsèques et facilement remédiables, il y en a d'autres qui ont été révélés par les travaux ardues des biologistes et des ichthyologistes. Ces facteurs sont intrinsèques et dépendent du maintien ou du dérangement de cet équilibre de la nature qui est aussi réel et aussi tangible dans le monde des eaux que sur la surface de la terre. Quant à la question de savoir si les maux résultant de ces causes sont rémédiables, c'est une toute autre chose, mais, dans tous les cas, il est possible de décider si des mesures réparatrices sont praticables une fois que nous pouvons indiquer la cause ou les causes.

Il est bon de faire remarquer tout d'abord qu'une des conclusions auxquelles on sont arrivés les ichthyologistes dans ces dernières années est que tous les poissons importants sont locaux dans leurs migrations. L'ancienne idée que les poissons émigraient à de grandes distances a été abandonnée. Il devient de plus en plus apparent qu'ils ont leurs propres habitats locaux, et que ces habitats peuvent être épuisés plus ou moins complètement. Même le hareng et le maquereau sont loin d'être les vagabonds erratiques que l'on croyait autrefois qu'ils étaient. De fait les mouvements de ces poissons consistent principalement à quitter les eaux profondes pour s'engager dans les eaux peu profondes, puis à revenir. Les pêcheries de hareng sur la côte orientale de la Bretagne, qui ont été longtemps considérées comme confirmant la théorie de migrations du pôle nord (comme l'a prétendu Pennant) aux eaux plus tempérées du sud de l'Angleterre et *vice versa*, prouvent précisément le contraire, d'après les constations faites de nos jours. Il est vrai que la flotte de pêche au hareng commence les opérations au large des îles Orkneys et Shetlands, au commencement de l'été, et se dirige graduellement vers le sud, rencontrant des bancs de harengs partout sur sa route, jusqu'à ce que la pêche cesse au large de la côte de Norfolk, à l'automne, mais comme tous les pêcheurs le savent, les harengs rencontrés en certaines localités sont particuliers à ces localités, sous le rapport de la grosseur, de la forme ou de la saveur, et ne sont pas évidemment les membres d'une grande armée se dirigeant vers le sud. S'il n'en était pas ainsi, les variétés locales de hareng seraient une impossibilité. Comme un critique l'a fait remarquer, si la théorie soutenue par Pennant d'un vaste banc traversant des milliers de milles d'océan était fondée, il serait essentiel que le poisson, à certaines saisons, retournât aux mers polaires, mais cette migration vers le nord n'a jamais été observée. Si les poissons d'une grande importance économique étaient nomades à ce point, ils seraient presque entièrement indépendants des conditions locales et seraient peu affectés par les circonstances qui influent seulement sur des étendues d'eau limitées ; or c'est tout le contraire que nous voyons. En effet, la pêche du hareng, du maquereau, de l'égreffin et de la morue peut être très bonne à certains endroits et manquer ailleurs, et ces phases d'abondance ou de disette paraissent être très irrégulières, tandis qu'elles devraient être générales et graduelles ou uniformes si les bancs de poisson étaient répandus sur toute une longueur de côte.

Le pêcheur expérimenté distinguera d'un coup d'œil un poisson d'une localité particulière. Il n'est pas difficile de reléguer un saumon de la rivière St-Jean et un saumon de la Miramichi ou de la Restigouche dans leurs eaux respectives, après avoir comparé avec soin les spécimens. Même les harengs de la côte d'Écosse peuvent dans plusieurs cas être facilement distingués.

Un *menhaden* pris sur la côte du Maine peut avec facilité, être distingué d'un *menhaden* de Long Island, de Chesapeake ou de Floride, par certains caractères indescriptibles, faciles à découvrir, mais difficiles à définir.

La présence du parasite crustacé dans la bouche du *menhaden* du sud et son absence constante de celle du *menhaden* du nord constituent un très fort argument en faveur des limitations locales dans les migrations des *menhadens*. Que les mêmes bancs de *menhadens* retournent d'année en année aux mêmes parages, cela est fort probable.

Les bancs dans les eaux du sud ne paraissent pas augmenter lorsque le poisson quitte la côte nord, et les eaux du sud ne sont pas désertées à l'époque de l'abondance dans le nord.

La plupart des poissons ont leur habitat particulier, et seulement le manque de nourriture ou quelque cause physique majeure les induira à changer de parages. Feu le professeur Spencer Baird a, en 1871, très clairement posé le principe en disant :—

“ Dans toutes les discussions et considérations au sujet des pêcheries maritimes, il ne faut pas oublier un principe important, à savoir, que tous les poissons qui frayent sur les côtes ou dans le voisinage ont une étroite relation avec une région particulière de la mer ou, en d'autres termes, autant qu'on peut en juger par l'expérience et l'observation, tout poisson lorsqu'il le peut retourne au lieu de sa naissance pour exercer la fonction de reproduction, et continue de ce faire d'année en année, durant toute la période de son existence. C'est un fait établi que des saumons, des gasparots et des aloses, tant jeunes qu'adultes, ont été pris sur certaines frayères, et après avoir été marqués et remis en liberté, ont été retrouvés dans la même localité. Le principe est plus difficile à établir en ce qui concerne les poissons de mer, mais il a été fait par des hommes compétents sur notre côte et ailleurs, des expériences qui prouvent l'existence du même principe général à leur égard.

L'abondance du poisson dans une localité peut, en effet, être maintenue, et cependant les statistiques de pêche pour une saison ou pour plusieurs peuvent accuser une diminution. Les causes peuvent être météorologiques dans plusieurs cas. Ainsi, les éperlans, qui pénètrent dans les principales rivières du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse en nombre incroyable à l'automne (novembre et décembre) et dans les premiers mois de l'année, restent dans ces rivières, entrant et sortant avec la marée, jusqu'à ce que la glace se soit complètement formée, mais qu'il tombe assez de neige pour obscurcir la glace, ou que la pleine lune fasse son apparition, tous les bancs regagneront immédiatement la mer. La pêche pour une saison particulière peut ainsi être très forte ou très faible, suivant les phénomènes météorologiques qui se produisent dans la nature. Les vents ont aussi une grande influence. L'année dernière, par exemple, l'importante pêche du hareng d'automne a été très pauvre. Les prises n'ont pas excédé 106,000 barils, contre 282,000 barils la saison précédente. Ceux qui connaissent bien ces parages prétendent que ce sérieux déclin ne doit pas être attribué à la diminution dans le nombre des harengs, mais bien au fait que les harengs se sont tenus à 35 ou 40 mille anglais de la côte, et le temps était trop mauvais pour permettre aux bateaux ordinaires de s'aventurer aussi loin au large. On dit qu'un steamer allemand a suivi les harengs à cette distance de la côte et en a pris de grandes quantités. Au printemps de 1898 il n'y avait pas de morues au large de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, parce que, au dire des pêcheurs, les harengs avaient été chassés par les vents défavorables qui avaient régné.

Or, quelles sont quelques-unes des causes qui, d'après les constatations faites, tendent à dépeupler les pêcheries? Elles peuvent être groupées sous huit ou neuf chefs.

Pêche à outrance.—Cela comprend non seulement l'emploi d'un nombre excessif d'engins de pêche, mais encore les modes d'emploi de ces engins et leurs diverses espèces. Si, comme les ichthyologistes s'accordent à le dire, des longueurs excessives de rets sont tendues continuellement sur des pêcheries limitées, au point que des bancs entiers soient capturés et que très peu de poissons puissent s'échapper, un rapide déclin devra

nécessairement s'en suivre. Tandis qu'il faut admettre que l'océan, pris dans son ensemble, est inépuisable, cependant les pêcheries établies sont restreintes à des étendues spécialement prolifiques, et ces étendues ne peuvent résister à l'épuisement résultant de l'utilisation des pêcheries que jusqu'à un certain point. D'un autre côté, l'épuisement d'une région ne laisse pas d'espace pour les bancs des autres régions. Les localités environnantes ont aussi leurs bancs spéciaux, que l'on pourrait appeler des races locales, et d'accord avec les instincts héréditaires, les poissons restent fidèles à leurs propres habitats, et, dans les conditions normales, n'ont aucune raison de quitter ces parages pour aller repeupler des régions épuisées plus ou moins distantes. De même que sur la terre, chaque région a ses insectes particuliers,—et un entomologiste peut souvent déterminer la localité d'un scarabée ou d'un papillon par certains traits caractéristiques,—de même tout indique que les races locales de poisson, même celles qui sont considérées comme nomades et extrêmement migratoires, s'attachent aux parages où elles sont nées et ont été élevées. Cela est vrai non seulement des crustacés, comme le homard et le crangon, dont les mouvements sont moins actifs et erratiques, mais encore des poissons comme le maquereau et la morue, capables de franchir des distances considérables, et les générations successives de ces races locales de poisson persistent à s'éloigner le moins possible de leurs habitats accoutumés. La pêche à outrance peut se faire de plusieurs façons, mais la poursuite constante et ininterrompue du poisson et l'usage, même pendant de courtes périodes de temps, d'engins très nombreux ou très destructeurs,—voilà ce qui cause le plus de ravages. Le déclin et le dépeuplement des pêcheries de saumon de Sacramento, sur la côte du Pacifique, sont sans doute dus à cette cause. Un nombre excessif d'engins extrêmement destructeurs étaient employés pendant une courte période de temps, tous les ans, et bien que les poissons frayant dans les eaux supérieures ne fussent pas inquiétés et que les bancs de saumons dans la mer pussent circuler sans entrave sur leurs fonds d'alimentation comme avant, cependant les bancs migratoires étaient si complètement détruits en remontant la rivière que les pêcheries ne tardèrent pas à être ruinées.

Les grands lacs du continent de l'Amérique du Nord—les lacs Ontario, Erié, Huron, Supérieur et Winnipeg—accusent le même état de choses. Par suite de la pêche à outrance, les bancs autrefois si considérables de poisson blanc des lacs, de petit poisson blanc (appelé hareng des lacs) et de doré ont beaucoup diminué, et malgré que les pêcheries soient encore très productives, elles sont évidemment en voie de déperissement. Même des espèces comme l'achigan noir, le maskinongé et autres poissons de valeur, qui n'ont jamais été considérées comme étant d'une grande importance commerciale, sont maintenant rares aux endroits où elles abondaient il y a 10 ou 20 ans. Les eaux avoisinant les Mille Îles, les pêcheries prolifiques de la baie de Quinté et d'autres parages semblables sont aujourd'hui presque dépeuplés. Le pêcheur à la ligne, dont l'ambition était de faire, en une journée, une pêche merveilleuse, a beaucoup contribué au massacre ; mais la pêche illégale au rets a été un grave facteur aussi. Un des officiers les plus capables dans le service fédéral faisait rapport, il y a quelques années, que des rets à trappe illégaux tendus dans une certaine profondeur d'eau, particulièrement sur le lac Huron, décimaient les meilleures espèces de poisson. Un rets à trappe contenait, quelques heures seulement après avoir été tendu, pas moins de 500 livres d'achigan noir, outre des poissons blancs des lacs, des dorés jaunes, etc. Quelques-unes de ces trappes étaient grandes et des plus destructrices, mesurant 14 pieds de profondeur, et bien que prohibées par le gouvernement fédéral, étaient tendues en grand nombre dans la baie Georgienne et le Chenal du Nord, lac Huron.

L'histoire des pêcheries de homard dans la plupart des pays révèle l'existence du même système de destruction. Il est vrai que de nouveaux genres de trappes ont été inventés, plus meurtriers que les anciens pots en osier ou les trappes oblongues en lattes ; mais il a été possible, par l'usage de ces espèces de trappes relativement inoffensives, de dépeupler presque complètement de vastes étendues où le homard était excessivement abondant. Les trappes sont restées les mêmes, mais il en a été tendu 500 fois plus, et ce nombre énorme d'engins, employés pendant une partie de l'année seulement, a donné le même résultat fâcheux. La glace sur nos propres côtes ainsi que le temps orageux, à l'automne et au printemps, et la migration des bancs de homards vers les eaux plus

profondes après la fraie offraient quelque protection ; mais ces sauvegardes naturelles furent ineffectives contre les éléments destructeurs qui se multipliaient d'année en année. Au sujet de l'important *menhaden* (une espèce de gros hareng inférieur), feu le professeur Browne Goode dit :—

“C'est l'opinion généralement reçue que la pêche à la seine à bourse est destinée évidemment à détruire tous les *menhadens* dans nos eaux.... On peut dire la même chose de la pêche aux rets à enclos. Il n'y a pas de doute que la pêche dans une localité donnée peut dépeupler les pêcheries environnantes. La morue et le flétan peuvent être pêchés sur un seul et unique banc jusqu'à ce que l'approvisionnement local soit épuisé.”

Il y a certainement beaucoup de vrai dans la théorie exposée par le professeur Marion pour expliquer les déplacements des poissons migratoires, qui, prétend-il, doivent être attribués, dans le cas de la sardine, à deux grandes causes, la faim et la reproduction : “La sardine”, dit-il, “est, dans la Méditerranée comme dans l'océan, un poisson nomade, dont les déplacements doivent nécessairement être déterminés par les deux grandes causes qui régissent les actes de toutes les autres espèces, la recherche constante de la nourriture et les obligations temporaires du frai.”

L'histoire des huîtres dans la plupart des pays, sauf certaines exceptions remarquables aux Etats-Unis et en France, fournit des exemples de l'épuisement dû à la pêche constante et sans relâche sans égard à la glace, à la fraie, à la grosseur et autres conditions présentées par les bancs. La pêche des huîtres à travers la glace est destructrice à cause du gaspillage qu'elle entraîne. Les petites huîtres et le frai pris avec les mollusques adultes gèlent dans notre climat, et les remettre dans l'eau morte ne serait d'aucune utilité. Des milliers de tonnes d'huîtres non parvenues à maturité ont été ainsi volontairement gaspillées. On laisse ces jeunes huîtres mourir et se gâter au détriment des bancs vivants au-dessous, qui se trouvent ainsi contaminés lorsque la glace fond au printemps. Le commerce des petites huîtres dans leur première et seconde année a été des plus funestes, et de grandes quantités d'huîtres qui sont invendables à cause de leur taille insignifiante sont même expédiées de la côte atlantique du Canada vers l'est, et sont mises au rebut dans les villes d'Ontario, de Québec et de l'Ouest. La Norvège, qui est si soignée et si sage dans son utilisation de plusieurs de ses ressources, a, par négligence et imprévoyance, ruiné ses huîtres, qui ne rapportent annuellement que \$2,000 ou \$3,000, bien que les mollusques se vendent facilement \$10 le baril.

Poursuite et destruction des poissons au moment où ils frayent.—Il n'y a rien de plus pernicieux que de prendre les poissons au moment où ils frayent ou lorsqu'ils sont sur le point de le faire. Il y a cependant deux remarquables exceptions, qui ont constitué un problème assez difficile jusqu'à ce que les ichthyologistes aient pu offrir une solution. Ces exceptions sont la morue et le hareng, qui sont pêchés presque partout juste vers le temps du frai, alors qu'ils se rassemblent en vastes troupes dans leurs parages de reproduction habituels. Il sera parlé plus loin des conditions particulières et exceptionnelles se rattachant à ces deux poissons, et il y en a d'autres.

L'on peut faire remonter la décadence des pêcheries du maquereau dans l'Atlantique Nord, et spécialement dans le golfe Saint-Laurent, à l'usage d'engins très destructeurs précisément au moment où les poissons s'attroupaient pour les fins de la reproduction. Au printemps et au commencement de l'été, en examinant des spécimens de maquereaux circulant en banc l'on peut constater que ces myriades de poissons sont juste sur le point de frayer. Lorsque les œufs sont parfaitement translucides ils sont déposés dans les eaux de surface de la haute mer, où ils sont fertilisés et flottent pendant une semaine ou deux, jusqu'à ce que les alevins soient formés et sortent de la coquille mince et transparente. Tout maquereau femelle adulte produit pas moins de 750,000 œufs en moyenne, et comme les pêcheurs à la seine à bourse pouvaient prendre des bancs entiers de femelles, un nombre incalculable d'œufs étaient détruits. Les autres méthodes de pêche, —les rets à mailler, les trappes côtières, la pêche à la cuiller, la pêche à la ligne, —bien qu'autrefois assez rémunératrices, étaient inoffensives comparativement au caractère exterminateur de la seine à bourse, dont on se servait en haute mer, précisément aux endroits où le maquereau trouve les conditions qui lui conviennent ; eau de mer claire et clapoteuse de quelque profondeur, absence de rochers, d'objets nuisibles, de contamination, etc., accès à la lumière du soleil et au degré de

chaleur voulu,—éléments tous nécessaires pour l'incubation de ces œufs flottants si délicats.

La disparition de ce petit salmonide ressemblant à l'éperlan, le capelan, de vastes étendues de la côte du Canada peut-être attribuée aux méthodes destructrices de pêche. Les morues venaient régulièrement près de la côte du Labrador et du littoral nord des provinces maritimes afin de se repaître du capelan, leur nourriture favorite. Lorsque les capelans disparaurent les bancs de morue disparaurent aussi. Or, le long des côtes en question, surtout le long de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, des trappes ou enclos construits avec des fascines ou de l'osier étaient établis à tous les endroits favorables. Ces enclos se remplissaient d'une multitude de capelans, qui s'y engageaient avec la marée montante et se trouvaient à sec lorsque la marée baissait. Ces importants petits poissons étaient employés en partie comme engrais, mais en visitant les enclos en question on pouvait constater que pour une tonne de poisson mort ainsi utilisée on en laissait 20 tonnes pourrir et se perdre. Des masses de capelan gâté de plusieurs verges de profondeur étaient ainsi empilées tous les jours, représentant le plus criminel gaspillage de poisson et constituant une source de contamination pour les pêcheries avoisinantes, sans parler de la nourriture dont la morue se trouvait ainsi privée. Les morues recherchaient si avidement les capelans que de gros poissons circulaient continuellement sur la côte, où ils finissaient par s'échouer. Il est à propos d'ajouter que les capelans s'approchaient du rivage dans le but de frayer, comme l'a démontré l'examen de capelans de la côte du Labrador.

Un grand banc de morue touchait la côte du Labrador vers le milieu de juin, près de Natashquan, et se dirigeait vers l'est pour disparaître du rivage un mois après. En 1898, aucun indice de la présence de ce banc n'était apparent, et l'absence totale des capelans peut-être regardée comme une explication suffisante. Chose assez bizarre, les bancs de capelans, qui avaient été absents depuis des années des îles de la Madeleine, firent leur apparition en 1898 le long de la côte sud, et les pêcheurs de la localité les considèrent comme étant les capelans de la côte nord ou du Labrador qui avaient abandonné leurs habitats accoutumés. Cela n'est pas du tout probable, et il faut plutôt supposer que les conditions qui étaient défavorables pour l'incubation et l'éclosion des capelans du Labrador (qu'elles fussent dues à des causes naturelles ou à la contamination des eaux, ou à la destruction anormale ou à toute autre cause) étaient favorables sur les îles de la Madeleine, et le poisson devint encore une fois abondant à cet endroit.

Le gasparot attirait la morue vers la côte dans la région occidentale de la Nouvelle-Ecosse de la même manière que le capelan, et la disparition presque complète de la morue des eaux littorales au sud du détroit de Canso doit sans doute être attribuée à la destruction des gasparots, destruction due aux causes décrites plus loin. Le cas bien connu des égreffins de la baie de Dublin tombe sans doute dans cette catégorie. Vers 1870, les bancs d'égreffins que renfermait cette baie s'éloignèrent et ne reparurent qu'au bout de 4 ou 5 ans ; toutes sortes d'explications furent données, mais l'on ne songea pas à la question de la destruction in due des reproducteurs ou de la perte d'œufs due aux tempêtes et à d'autres causes. Des circonstances défavorables de ce genre étaient évidemment la cause de cet état de choses, car les égreffins reparurent en grand nombre et les pêcheries de la baie de Dublin redevinrent productives.

Ennemis naturels.—La vie de tous les poissons est une guerre continuelle avec des ennemis, et le carnage sur la mer, indépendamment des opérations destructrices de l'homme, excède celui qui règne parmi les tribus terrestres. La Commission Royale des Pêcheries Britanniques, 1863, tenta de dépeindre graphiquement ce massacre par des ennemis naturels dans le cas du hareng. En supposant qu'une morue dévore seulement deux harengs par jour pendant sept mois de l'année, et qu'un pêcheur prenne en moyenne pas moins de 50 morues durant cette période de temps, il s'ensuit que les morues prises par les 40,000 ou 50,000 pêcheurs écossais, si elles avaient été laissées dans l'eau, auraient mangé plus de harengs que la pêche de toute la flotte. En 1861, il a été pris en Ecosse 40,000 tonnes de morue et de lingue, représentant, disons 2,500,000 morues, et c'est un fait établi que les pêcheurs de hareng ne prennent qu'une fraction des poissons qui émigrent le long des côtes et qui sont tous les jours et à toute heure détruits par leurs ennemis. Si cette destruction ne continuait pas "la population de la mer", comme un

l'auteur l'a fait remarquer, "deviendrait bientôt si immense que, tout vaste qu'il est, l'océan ne suffirait pas pour ses innombrables habitants". Une augmentation dans le nombre des requins et des chiens de mer dans une région particulière peut avoir les résultats les plus fâcheux, entraînant non seulement le massacre en masse des poissons de valeur, mais encore leur dispersion et leur fuite vers d'autres parages, et souvent des dommages considérables aux rets ainsi qu'aux autres engins de pêche. Il y a plus de 30 ans, alors que de vastes bancs de maquereaux se trouvaient dans la baie de Massachusetts, une multitude de poissons bleus, pesant de 16 à 20 livres, firent soudainement une incursion et dévorèrent une grande quantité des plus petits poissons. Les poissons bleus avaient été rares depuis plusieurs années, et leur arrivée inattendue eut un effet désastreux sur la pêche du maquereau. Il est probable que la rareté de la nourriture ailleurs avait porté ces poissons à se diriger de ce côté.

Les splendides pêcheries au large de Grand-Manan, N.-B., se détérièrent, il y a quelques années, par suite des incursions faites par les requins, les chiens de mer, etc. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans un rapport officiel publié en 1893 :—

"Le déclin dans la pêche de la morue a été graduel dans ces 10 dernières années, ce qui ne peut être attribué qu'à l'extraordinaire augmentation dans les bancs de chiens de mer et de requins dans la baie de Fundy.

"La pêche du hareng est d'un tiers moindre que l'année dernière ; cette diminution n'est pas due à la rareté du hareng, mais au fait que ce poisson a été harcelé par les chiens de mer, les merlans et les merluches. Les harengs ont été chassés vers la côte par les merlans et les merluches en plusieurs occasions. A Whitehead, la pêche à l'enclos n'a pas été faite régulièrement comme par le passé, et aux moments les plus favorables pour cette pêche les merluches et les merlans se précipitaient dans le Passage des Vaches avec un bruit semblable à celui des chutes Niagara, de sorte que tous les harengs qui ont été pris à cet endroit l'ont été indépendamment de la marée."

"Les merlans se sont tellement repus de hareng qu'ils n'ont pas mordu à l'hameçon, et ce fait explique la diminution dans la pêche du merlan."

Influences chimiques pernicieuses.—Il a été attaché beaucoup d'importance aux causes qui sont biologiques dans leur nature, mais il y en a d'autres purement chimiques et physiques. L'une des principales causes purement chimiques qui contrôlent l'apparition et les déplacements des poissons est l'abondance ou la rareté de l'oxygène mêlé avec l'eau de mer. L'absence du hareng des mers arctiques a souvent été commentée. Les menus crustacés, qui sont si recherchés par le hareng et qui, peut-on ajouter, lui sont si essentiels, fourmillent dans les eaux froides du nord, et cependant ce poisson ne paraît pas fréquenter ces régions, tandis que des deux côtés de l'océan Atlantique les eaux adjacentes à ce continent ainsi qu'aux Iles Britanniques et au continent européen abondent en hareng. L'Atlantique est plus riche en oxygène que les mers arctiques, et ce manque relatif d'oxygène est sans doute le principal facteur qui éloigne le hareng de ces parages. L'expérience a clairement démontré que le pouvoir absorbant de l'eau de mer dépend de la température. La pression barométrique aussi est importante en déterminant la quantité d'air atmosphérique absorbée, et comme cet air perd son oxygène plus rapidement que son azote dans son passage vers les couches plus profondes d'eau, ces couches plus profondes sont de nécessité imparfaitement oxygénées, et à moins qu'elles ne soient agitées par des courants, elles ne peuvent entretenir la vie des animaux supérieurs. Comme l'ont démontré les observations faites sur les pêcheries de la Suède, la présence ou l'absence des bancs ordinaires de certains poissons était presque uniquement influencée par la plus ou moins grande quantité d'eau riche en oxygène se déversant de l'océan dans la mer Baltique. Les poissons migratoires actifs, tels que le maquereau et le hareng, sont nécessairement contrôlés dans une forte mesure par ces conditions, surtout dans les eaux plus ou moins enclavées ou séparées de l'océan.

Il est certain que les impuretés chimiques artificielles sont préjudiciables aux poissons, et plusieurs des espèces délicatement organisées succombent sans doute à la contamination produite par les déchets des manufactures, des usines à gaz, etc. Cette contamination, si elle se répand sur les frayères ou si elle affecte les parages peu profonds, qui sont le séjour favori des alevins dans les premières phases de leur existence, est certainement très dommageable ; mais les observations faites paraissent démontrer la nature inoffensive de ces impuretés en ce qui concerne les poissons robustes et activement migra-

toires, comme par exemple le saumon adulte. Qu'une rivière comme la Tay, en Ecosse, continue à être une des rivières à saumon les plus fameuses et les plus prolifiques, bien que Dundee, grand centre industriel, ne soit qu'à quelques milles de son embouchure, et malgré que Perth, une ville de près de 40,000 habitants, avec sa teinturerie et ses autres industries produisant une forte quantité d'impuretés malsaines, ne se trouve qu'à 30 milles de l'estuaire,—cela démontre la force de résistance dont la truite saumonée est douée, physiologiquement parlant, au milieu d'éléments toxiques et délétères.

La rivière Aroostook, dans l'Etat du Maine, un tributaire de la rivière St-Jean, est encore peuplée de saumons, bien qu'elle soit contaminée par des déchets de toutes sortes et qu'elle soit obstruée par des barrages de moulins. Le saumon est intrépide, et il y a quelques années, après que l'on se fut accordé à dire que les saumons avaient été complètement détruits, de belles pièces ont été vues entre Houlton et la Presqu'île. Dans les tributaires canadiens, comme par exemple la Tobique, c'est tout à fait différent, attendu que les conditions primitives existent toujours, et les saumons qui atteignent ces rivières se trouvent dans un milieu favorable, éloignés qu'ils sont des centres populeux d'industrie.

Causes physiques destructives.—Il a déjà été parlé des circonstances défavorables qui affectent les poissons et qui sont d'une nature physique plutôt que chimique. Ces causes sont généralement entremêlées, mais en elles-mêmes elles sont parfaitement distinctes. Ainsi, la sciure de bois flottante, qui étouffera une alose, un gasparot ou un autre clupéoïde dont l'appareil branchial est pourvu d'une cage ou d'un tamis, n'affectera guère un saumon ou un achigan rayé. Un poisson vigoureux comme l'esturgeon, cependant, est de suite sérieusement affecté, mais surtout à cause de la sciure de bois fermentée déposée au fond, qui non seulement est absorbée par la bouche en forme d'entonnoir de l'esturgeon lorsqu'il se nourrit au fond, mais de plus a un mortel effet sur les crangons de sable, les moulès de rivière et les autres crustacés, qui constituent la principale nourriture de ce poisson. Le déclin des pêcheries de hareng et d'autres poissons dans le golfe de Forth, en Ecosse, a été attribué au drainage des collines, qui a affecté la gravité spécifique, la pureté et la température de l'eau, et c'est ce qui aurait porté le hareng, surtout à désertier cet estuaire peu profond il y a environ 40 ans. Depuis lors les harengs viennent dans ces parages, mais en nombre moindre que par le passé, et n'y restent que peu de temps, ce qui prouve que les conditions physiques et probablement aussi la nourriture sur laquelle elles influent sont préjudiciables et chassent le poisson. La végétation aquatique est aussi un facteur important, et les animaux microscopiques périssent avec la disparition des plantes qui leur sont essentielles. Tous les pisciculteurs admettent la nécessité de favoriser la croissance des plantes dont vivent les insectes aquatiques, afin d'engraisser et de conserver en bonne santé les poissons à mesure qu'ils se développent. C'est surtout nécessaire dans les étangs à truite. De même pour les rivières, les lacs et la mer. Si la végétation aquatique est entravée, les poissons en souffrent. Comment peut-on s'attendre à l'existence de poissons dans des eaux contaminées par les immondices des égouts, etc.? La citation suivante, au sujet de la rivière Kent, au nord de l'Angleterre, fait voir jusqu'à quel point ces immondices peuvent empoisonner et souiller de belles rivières à saumon et à truite : "En aval de l'endroit où les tuyaux d'égout se déchargeaient, on pouvait voir l'eau nette d'en haut et le liquide fangeux provenant des égouts s'écouler côte à côte sur un parcours de plusieurs verges jusqu'au point où ils s'entremêlaient, constituant, une fois confondus ensemble, un cours d'eau noire et bourbeuse, à la surface duquel flottait une écume formée des particules les plus légères de fange et dont le fond se composait d'une boue noire et dense, très épaisse aux endroits où un remous facilitait la précipitation, mais partout couvrant entièrement le lit naturel de la rivière. Ce sédiment était exactement semblable à la vase qui s'était accumulée dans les creux. Cet état de choses existait sur toute la longueur du chenal de la rivière en aval des issues d'égouts susmentionnées." (Extrait du rapport de M. C. E. Fryers sur les pêcheries de saumon, etc., d'Angleterre, 1895.)

Dans son intéressante étude sur ce poisson de plus en plus important,—l'esturgeon,—feu le professeur Ryder fait remarquer que les alevins de cette espèce se nourrissent de petits animalcules, qui à leur tour vivent de menues plantes. "La vie d'un esturgeon", dit-il, "est intimement liée à celles de vastes myriades d'organismes qui n'ont aucun rapport avec lui dans le système, mais seulement comme source d'alimentation. Il est

très certain que si les animalcules dont se nourrissent les jeunes esturgeons étaient exterminés, la race des esturgeons s'éteindrait aussi. Il s'en suit que tout ce qui affecte l'abondance relative des insectes dans les rivières et les estuaires fréquentés par les esturgeons doit également affecter la survivance et l'abondance de ceux-ci."

Il a déjà été parlé de l'effet du froid et de la pression barométrique sur les substances chimiques que renferme l'eau où les poissons vivent. La quantité d'oxygène dissoute peut être réduite à un minimum par des conditions physiques défavorables. C'est un fait connu depuis longtemps que le hareng fait généralement son apparition sur la côte lorsque l'eau est à environ 55° F., ou plutôt 55.5° F., et l'on a prétendu que les bancs de Yarmouth n'arrivaient sur la côte est d'Angleterre que lorsque le courant venant de l'océan Atlantique avait contourné Sutherlandshire et rejoint les eaux de la mer du Nord, réduisant la température des eaux de la côte est au degré voulu (55½°). Tant que la température est plus haute que cela les bancs de harengs se tiennent au large. La température de surface n'a pas, comme on le croyait autrefois, une influence directe sur les mouvements des harengs, bien que les courants relativement chauds paraissent éloigner le poisson, et que les températures relativement froides semblent l'attirer. Les conditions précises que comportent les circonstances physiques favorables et défavorables relativement au mouvement et à la distribution des poissons sont trop complexes et trop nombreuses pour que j'entreprenne de les énumérer ici ; mais tandis que la température et les résultats chimiques en dépendant sont d'une haute importance, la densité est un autre élément physique non moins important. Mais la densité dépend de conditions chimiques et thermales. Si l'eau arrivant de l'Atlantique (pour revenir à la question du hareng dans la mer du Nord) est très dense, froide et beaucoup salée, son mélange avec l'eau moins dense et moins salée de la mer du Nord élèvera sa température, et comme les observations faites l'ont démontré, vers le milieu d'août la température de surface est de 55½° F.—température particulièrement favorable au hareng. A mesure qu'il avance, ce courant froid sous-marin envoie des jets qui se mêlent avec l'eau plus chaude de surface, et de cette façon les bancs de harengs qui sont au large sont attirés vers la côte, et de bonnes prises sont faites dans le voisinage des étendues d'eau affectées par le courant en question. Le fait que les poissons en général ont de chaque côté du corps un organe sensitif nous permet de comprendre pourquoi les températures, les densités et les changements chimiques les affectent profondément. Mais ce qu'il faut avant tout, ce sont des conditions favorables au dépôt et à l'éclosion des œufs ainsi qu'à la propagation des animalcules nécessaires aux poissons, tant adultes que jeunes. Les migrations régulières des poissons telles qu'affectées par les phénomènes physiques et chimiques ne peuvent s'expliquer qu'en autant que l'on tient compte des conditions biologiques (nourriture, reproduction, etc.). Nous devons à Sars une explication ingénieuse de l'influence des changements météorologiques sur l'abondance du hareng dans une localité donnée. La distribution des menus crustacés, surtout des larves des copépodes et des décapodes, est réglée principalement par la température, et diffère beaucoup d'une année à l'autre. Les bancs de harengs se tiendront aux endroits où la nourriture abonde, et ceux qui se trouvent plus près des eaux cotières arriveront sur les pêcheries littorales plus tôt que les bancs qui sont plus au large. Le mouvement vers la côte, qui est annuel, se produit en haute mer vers la même date, chaque saison,—quelque temps avant que les œufs et la laite des poissons reproducteurs soient parvenus à maturité. Ainsi, les harengs du printemps qui ont accès à une nourriture abondante et qui restent plus longtemps près de la côte sont en meilleure condition et de meilleure qualité que ceux qui n'ont pas eu à leur portée une riche source d'alimentation et qui ont eu un voyage plus long et plus épuisant à faire. Les poissons qui arrivent de bonne heure peuvent aussi pénétrer plus loin dans les baies et les détroits.

Les pêcheries de hareng peuvent donner des résultats tout différents, même si la même masse de harengs a d'année en année fréquenté les mêmes parages et produit la même quantité de petits. La cause finale de l'irrégularité de la pêche du hareng du printemps doit par conséquent être recherchée dans les changements de temps, de courants et de température de l'eau en haute mer, non pas tant durant la saison de pêche que durant le reste de l'année, particulièrement pendant l'automne et l'été.

Quant à la question de savoir s'il y a à cet égard une périodicité qui correspond avec celle de la pêche du hareng, l'étude du passé ne nous permet guère de tirer une

conclusion certaine, mais il n'y a pas de doute que les observations futures nous éclaireront mieux à ce sujet. Pour le moment, on ne peut nier que pareille chose soit possible. C'est un fait bien connu que les saumons se tiennent près des embouchures des rivières jusqu'à ce que la température soit favorable pour leur entrée. Tant que la température de l'eau s'écoulant de l'embouchure d'une rivière à saumon est au-dessus de 58° ou au-dessous de 38°, les poissons s'abstiennent de remonter la rivière. Les faits à l'égard des autres pois-ons ne sont pas aussi généralement connus, surtout en ce qui concerne l'esturgeon, qui est si abondant et d'une si grande valeur dans les eaux canadiennes. Feu le professeur Ryder dit à propos de ce poisson : "La remonte des bancs paraît être affectée dans une certaine mesure par une élévation de la température prédominante de l'eau et de l'air, rendant ainsi la pêche plus profitable pendant un certain temps. Par contre, un abaissement dans la température prédominante est souvent apparemment suivi d'une diminution dans le nombre des poissons remontant la rivière, et une saison froide, tardive, retarde l'apparition des poissons des eaux salées plus au sud. Une forte augmentation dans le volume d'eau douce que la rivière déverse à son embouchure, par suite de pluies abondantes, retarde aussi l'apparition des poissons dans les eaux en amont de Delaware-City. Cela est supposé être dû au fait que l'eau devient douce sur une plus grande distance au sud que d'habitude, de sorte que les poissons trouvent les conditions voulues pour frayer sans être obligés d'aller aussi loin que d'ordinaire. La saison de pêche à Delaware-City est à son apogée durant les mois de mai et de juin, mais des poissons sont pris pendant l'été et l'automne et jusqu'aux mois de septembre et d'octobre."

En dernière analyse, nous constatons que l'abondance des poissons, leurs migrations et les conditions biologiques dont dépendent leur bien-être et leur augmentation, mais par-dessus tout les sources d'alimentation si essentielles à leur existence, tiennent à des causes et à des circonstances qui sont en grande partie physiques.

Sautage, fortes détonations, etc.—Les pêcheurs ont dans nombre de cas attribué la disparition du poisson dans les eaux adjacentes à des forts, etc., aux fortes détonations et explosions. Sur la côte de Berwickshire, dans la Grande-Bretagne, cette idée règne partout, et comme les organes auditifs des poissons sont très sensitifs et compliqués il y a assurément beaucoup de vrai dans cela. Les opérations de sautage sous l'eau ont certainement les résultats les plus désastreux, et il y a 2 ou 3 ans, après quelques explosions de dynamite, une certaine partie du fleuve Saint-Laurent présentait l'apparence d'une masse mouvante de poissons morts et mourants. Sur la rivière Détroit, le bruit et l'agitation causés par les navires et le trafic en général sont considérés comme la cause de la décadence des pêcheries de poisson blanc des lacs, autrefois si prolifiques, bien que sans doute les inmondices et les déchets provenant de la ville de Détroit aient eu un effet tout aussi funeste. Chose assez étrange, certains pêcheurs le long de la côte maritime de Québec attribuent la diminution dans le nombre de homards dans quelques-unes des baies au bruit des steamers et des bateaux à rames, mais l'augmentation dans le nombre des trappes et la capture illimitée de homards œuvés doivent avoir contribué au déperissement des pêcheries dans ces localités. Peut-être la raison la plus curieuse de toutes les raisons est celle donnée par les vieux pêcheurs de la rivière Delaware pour expliquer la rareté de l'alose. Ils prétendent que les lampes électriques sur les ponts effrayent et chassent les bancs d'aloses. L'on se serait plutôt attendu à l'effet opposé, car les lumières brillantes en général ont une influence attractive et fascinatrice sur la plupart des poissons.

La disparition de l'important *tile-fish*, qui pendant 3 ans fut très abondant sur la côte nord-est des Etats-Unis, a été attribuée par quelques autorités américaines à des causes volcaniques. Presque en une seule nuit ce beau poisson comestible fut complètement détruit, et le navire autorisé par le gouvernement des Etats-Unis à faire une investigation sur ce remarquable événement trouva la mer couverte sur une distance de plus de 150 milles en ligne directe de corps de poissons morts. Les *tile-fish* paraissent avoir été entièrement éliminés de cette région, bien que des groupes errants de ces poissons aient été signalés de temps à autre.

Destruction des œufs ou des alevins.—Les œufs et les alevins des poissons sont si délicats que dans des saisons défavorables il n'est pas étonnant d'apprendre leur destruction en masse. Nous savons que le long des côtes des comtés de Gloucester et de Northumberland le frai de hareng est entassé sur une distance de plusieurs milles après

les tempêtes, et est en grande partie employé comme engrais dans ces circonstances. Dans plusieurs rivières à saumon une saison de sécheresse ou un printemps exceptionnellement rigoureux peut avoir pour résultat la mort de vastes quantités d'œufs et d'alevins. Dans la rivière Ristigouche, il y a quelques années, des nappes de glace envahirent les frayères, qui étaient tellement encombrées d'œufs qu'elles présentaient une couleur orange. La glace écrasa et tua les œufs, qui furent entraînés à une distance de plus de 100 milles vers la mer. Les phénoménales périodes d'abondance et de disette dans les rivières à saumon de la Colombie-Britannique sont dues principalement, il n'y a aucun doute, à l'existence de conditions naturelles plus ou moins favorables dans les eaux supérieures situées à des centaines de milles plus loin. La sécheresse et l'insuffisance d'eau sur les frayères, ou une longue période de froid au printemps, peuvent avoir pour effet la destruction en masse d'œufs et d'alevins, mais cela ne sera apparent qu'au bout de 3 ou 4 ans. Si, au moment où les bancs de saumons adultes devraient remonter les rivières, l'on voit peu ou point de poissons, alors l'effet est apparent. Ainsi s'expliquent les prétendus cycles d'abondance (4 ou 5 ans, le croyait-on généralement). Naturellement, la pêche au rets à outrance et le massacre de poissons par les sauvages ont sans doute de funestes résultats, mais les saisons d'abondance et de disette, communes à toutes les rivières du Pacifique, peuvent s'expliquer par l'existence de conditions plus ou moins favorables durant la fraie ou l'incubation des œufs. A moins qu'un nombre suffisant d'alevins n'éclosent les migrations ordinaires de poissons adultes ne peuvent avoir lieu. La morue, l'égréfin, le maquereau et les autres poissons dont le frai flotte à la surface de la mer sont particulièrement en danger. La glace, la pluie, les immondices à la surface de l'eau, etc., ne peuvent manquer, en certaines saisons, de détruire les œufs en énormes quantités, tandis que le délicats alevins, qui séjournent aussi dans les eaux de surface pendant plusieurs semaines, se trouvent également exposés. Il est facile d'expliquer ainsi plusieurs des cas autrement inexplicables de diminution graduelle ou de disparition totale de ces espèces de poissons. Quelques autorités attribuent le déclin des pêcheries des grands lacs, particulièrement en ce qui concerne le poisson blanc et le hareng des lacs, non pas tant à la pêche à outrance qu'à la destruction des alevins, surtout par l'usage de seines. Les seines sont tendues sur des rives plates et unies, libres de souches, de cailloux et de débris, et c'est précisément dans les hauts-fonds clairs le long des rives des lacs que les bancs d'alevins se rassemblent. Ces seines sont, pour ainsi dire, jetées autour des poissons à une courte distance de la rive, puis sont tirées vers terre. Les extrémités sont fixées sur la rive, et le filet forme un complet enclos, capturant tout ce qui se trouve sur son passage et s'étendant dans quelques cas sur une distance de 1,000 pieds, avec 12 pieds de profondeur au milieu, bien que les dimensions soient souvent moindres que cela. Les prises dans la seine sont d'une nature très variée, et comme les mailles sont lâches et d'ordinaire imparfaitement ouvertes, un grand nombre de poissons qui n'ont aucune valeur commerciale sont pris avec les autres. Les jeunes poissons compris dans ces prises mêlées sont pour la plupart blessés et sont rejetés comme inutiles. En outre, l'usage constant de seines sur les hauts-fonds a un effet très défavorable sur les petits poissons. Ils sont gênés dans leurs mouvements migratoires et chassés dans les eaux profondes, où ils sont exposés aux attaques des gros poissons. Indirectement, aussi bien qu'indirectement, les bancs d'alevins sont sérieusement affectés. Le professeur Ramsay Wright et d'autres autorités qui ont fait une étude spéciale des eaux intérieures du Canada ont décrit la capture de jeunes poissons blancs dans les seines à hareng, et ont fait remarquer que le surplus de poisson était employé comme engrais lorsque le marché était encombré. De même, le docteur H. M. Smith parle de parages où les poissons blancs frayaient autrefois en nombre considérable, et où les jeunes paraissent aujourd'hui se rassembler de temps à autre, parmi lesquels un grand nombre, mesurant de $1\frac{1}{2}$ à 3 pouces de longueur, sont pêchés et employés comme appât. Les pêcheurs qui se servent de seines ne peuvent guère se rendre compte des ravages qu'ils causent, car lorsqu'ils sont très jeunes nos importants poissons comestibles sont transparents, menus, et presque invisibles dans les mailles du filet.

Que les alevins d'espèces supérieures soient ainsi gênés dans leurs mouvements, blessés et détruits, il ne peut y avoir aucun doute là-dessus. Il est impossible d'éviter cela aux endroits où se fait la pêche à la seine. Mais la destruction des jeunes poissons

d'espèces inférieures, généralement considérés comme étant sans valeur, est des plus préjudiciables. Ces petits poissons ou vérons, sont la nourriture favorite du doré, de la truite saumonée et des autres poissons de proie. L'abondance de ces plus importantes espèces dépend largement de l'abondance des plus petites variétés qui constituent leur principale nourriture. Le terme appliqué à ces petits poissons est employé dans son sens le plus large et embrasse près de 20 espèces, y compris quelques-uns des poissons comestibles les plus importants.

Comparée au rets à enclos fixe tendu sur la rive, à travers les mailles duquel les alevins passent facilement sans se blesser, ou encore au rets à mailles tendu en eaux profondes, avec mailles parfaitement ouvertes, la seine est de beaucoup l'engin de pêche le plus destructeur au point de vue considéré ici.

Il est probable que les poissons blancs auraient résisté aux ravages de la pêche au rets si tant d'alevins n'avaient pas été exterminés. Autrefois le poisson blanc était excessivement abondant dans le lac Ontario. A l'heure qu'il est, ce lac n'est plus considéré du tout comme un lac à poisson blanc. La pêche, qui se chiffrait par plus de 620,000 livres en 1870, est tombée à environ 400,000 livres en 1890, et en 1895 elle n'excédait pas 126,000 livres. Cependant, il y a 40 ans, à Wellington Beach, à l'extrémité est du lac, où le poisson blanc est aujourd'hui excessivement rare, l'on faisait des jets de près de 500,000 gros poissons blancs (400 barils). En 1856, à Burlington Beach, à l'extrémité ouest du lac Ontario, les pêcheurs ont pris avec des rets 86,400 poissons blancs, et près de 2,000,000 de petits poissons blancs (harengs des lacs).

A Port-Crédit, près de Toronto, et ailleurs de fortes prises étaient aussi faites, et le surintendant des pêcheries pour le Haut-Canada, M. John McCuaig, s'est cru justifiables, en 1859, de décrire ces pêcheries comme étant "une source de richesse littéralement inépuisable."

Manque de nourriture.—Il n'y a pas de doute que l'abondance ou la rareté de la nourriture tend à affecter les mouvements des poissons. Les recherches scientifiques ont démontré que chaque espèce de poisson vit d'une nourriture spéciale et particulière. De même qu'un lion exige une alimentation tout à fait différente de celle d'un cheval, et qu'un écureuil mourrait de faim à un endroit où d'autres animaux trouveraient une nourriture abondante, de même les divers poissons dans les rivières et dans la mer vivent de genres de nourriture qui sont complètement dissemblables. Le maquereau préfère les petits crustacés, surtout les copépodes, qui abondent à une brasse ou deux de la surface de la haute mer ; la morue, d'autre part, cherche sa nourriture sur le fond ou le long des rochers et des bancs près du rivage, de sorte que les petits poissons, les crabes, les mollusques, les vers, les zoophytes, etc., répondent à ses besoins ; tandis que quelques uns des poissons plats et les espèces avec des dents massives, comme le loup marin, préfèrent les mollusques ainsi que les crabes et les crustacés de sable. Tandis qu'il est facile dans un très grand nombre de cas de faire remonter les fluctuations dans l'abondance de certains poissons à la présence ou à l'absence de leur nourriture spéciale, il est bien moins facile d'expliquer la rareté ou l'abondance des animaux qui constituent la nourriture. Il y a plusieurs années, des courants apportèrent sur les côtes orientales de l'Écosse une quantité incalculable de petits crustacés aux yeux sessiles. Pendant quelque temps les côtes fourmillèrent de ces étrangers,—petites créatures ressemblant aux crangons et inconnues aux zoologistes écossais. Au moment de cette invasion et tandis que ces intéressants animaux occupaient son attention, mon ami le docteur Fritjof Nansen, qui passait alors pour un jeune zoologiste brillant et qui devait plus tard acquérir de la célébrité comme l'intépide héros des régions polaires, se trouvait en Écosse ; il examina les crustacés en question et les identifia immédiatement comme une espèce habitant les eaux péri arctiques et connue sur la côte de la Norvège. Sans doute quelque dérangement de la circulation océanique avait chassé du nord ces multitudes de petits crangons, qui avaient dû selon toute probabilité entraîner à leur suite des quantités de poissons septentrionaux. Ces apparitions soudaines d'animaux inconnus tiennent évidemment à la disparition d'autres animaux dont se nourrissent certaines espèces de poissons. La pêche à outrance du homard dans les eaux du Canada, et surtout le massacre incessant de homards œuvrés, impliquant la perte d'un nombre incalculable d'alevins justement sur le point d'éclore, ont dû affecter les conditions biologiques à la surface des eaux territoriales. Ainsi, les eaux immédiatement adjacentes au Cap Sabie

et les côtes avoisinantes de la Nouvelle-Ecosse, ou encore les hauts-fonds situés dans le détroit de Northumberland et autour de l'Île du Prince-Edouard, ont dû fourmillier autrefois de jeunes homards nageant pendant plus d'un mois, en juin ou juillet, ou même plus tard, dans les eaux de surface. Ils ont peut-être raison jusqu'à un certain point ceux qui prétendent que les bancs de maquereaux ne viennent plus dans certains de leurs habitats accoutumés parce que cette source d'alimentation consistant en jeunes homards et taria. La destruction excessive de homards œuvés a dû considérablement diminuer le nombre des jeunes homards, ce qui expliquerait la non-apparition des maquereaux. Quoi qu'il en soit, il semble plus logique d'attribuer l'absence des maquereaux au massacre des poissons adultes lorsqu'ils se rassemblent sur la haute mer, au temps du frai. Le manque de nourriture peut être dû, comme nous l'avons déjà fait remarquer, à des causes naturelles ou à des causes artificielles résultant directement des opérations de l'homme. Certains courants sous-marins, le broiement des bases des montagnes de glace peuvent changer complètement la nature du fond de la mer sur des étendues considérables. Le sable et le gravier en s'accumulant sur un fond mou ou rocheux peuvent changer complètement la faune et la flore. Ces changements affectent de suite les bancs de poissons. Quelquefois des changements d'un caractère analogue sont attribués à des causes artificielles ou à l'intervention de l'homme. Ainsi, les bancs de splendides aloses qui autrefois fourmillaient sur les côtes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse jusqu'à la tête de la baie de Fundy, à l'automne, sont virtuellement une chose du passé. Au lieu de prises de 3,000 à 5,000 barils dans le bassin de Minas et le chenal de Chignecto, la quantité de belles aloses pêchées, à la fin de l'été, dans les comtés de Cumberland, Colchester et Hants atteint à peine aujourd'hui 1,000 barils. Ces aloses, prétend-on, après avoir remonté la rivière Saint-Jean et les autres rivières se jetant dans la baie de Fundy, et après avoir frayé dans les eaux supérieures, au commencement de l'été, descendaient dans une condition émaciée et gagnaient les bancs de sable qui s'étendent jusqu'aux chenaux de Chignecto et de Minas. Ces bancs de sable, paraît-il, abondaient en riche nourriture, de sorte que les aloses recouvraient rapidement leur ancienne vigueur et faisaient leur apparition en parfaite condition. Toutes les rivières et tous les ruisseaux, cependant, déversaient dans ces parages de la sciure de bois gâtée, des déchets de moulins et des immondices, de sorte que cette source d'alimentation, affirme-t-on, ne tarda pas à se tarir. Les aloses ne sont plus attirées comme elles l'étaient jadis, et le poisson d'automne, qui était autrefois si recherché et si abondant, est devenu extrêmement rare.

Il y a tout lieu de croire que la disparition des maquereaux de certaines baies et anses le long de la côte orientale de Halifax, N.E., est due non pas, comme plusieurs le supposent, à la contamination des eaux par les déchets des mines, mais bien à la destruction de la nourriture qui sans doute attirait le poisson. Il est peu probable que les maquereaux frayaient dans des baies si près de terre et relativement peu profondes. Comme l'a dit une autorité locale, les eaux ont été contaminées par les rebuts des mines d'or. Du mercure, de la dynamite, etc., étaient employés, et les déchets étaient entraînés dans la mer. Cette baie (il s'agit de la baie de la rivière au Saumon, comté de Sainte-Marie, N.-E.) était jadis dans des conditions très favorables pour les maquereaux, mais aujourd'hui elle est remplie de rebuts de mines. Là où il y avait autrefois 5 brasses d'eau dans la baie il n'y en a plus maintenant que 5 pieds, à cause des dépôts dont il est parlé plus haut et de l'accumulation de rebuts. Les opérations minières, cependant, ont été suspendues, et dernièrement (octobre) un grand nombre de maquereaux ont fait leur apparition dans la baie. Les pêcheurs malheureusement n'étaient pas préparés et n'ont pu prendre les maquereaux, qui se dirigeaient vers la côte occidentale de la Nouvelle-Ecosse. Des époques périodiques de rareté de nourriture doivent nécessairement survenir, et même les eaux de la Norvège, qui renferment tant d'animaux propres à alimenter les poissons, ne font pas exception; en effet, la pêche de la morue en certaines saisons défavorables rapporte beaucoup moins que dans les saisons normales, à cause de l'émaciation des pièces prises. Le manque de nourriture explique cette émaciation; mais les causes de ce manque de nourriture sont plus difficiles à déterminer. L'insuffisance de nourriture affecte directement le foie et les autres organes du poisson, comme le fait voir la diminution dans la production des huiles de poisson, qui ont une si grande valeur commerciale.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Le docteur Fredrik Wallen fait remarquer "qu'en moyenne 400 morues Lofoten donneront un baril de foie et que deux barils de foie donneront un baril d'huile de foie de morue médicinale.

Mais dans les saisons où la morue de qualité inférieure, comme en 1882, il faut 900 et même 1,200 morues pour produire un baril de foie, et il faut 4 barils de foie, au lieu de deux, pour faire un baril d'huile de foie de morue médicinale. Lorsque la nourriture abonde pendant tout le cours de l'année, un poisson essentiellement nomade comme le hareng peut devenir strictement local et virtuellement stationnaire, comme le hareng Loch Fyne d'Ecosse ou les variétés locales dans les baies de la Norvège. L'absence de nourriture est la force négative, tandis que l'abondance de nourriture est la force positive dirigeant les mouvements des poissons. Le professeur G. O. Sars donne à ce sujet d'intéressants détails. Il fait remarquer que dans des cas exceptionnels les harengs restent dans les baies profondes pendant toute une année et même plus longtemps ; ces harengs assument naturellement un caractère qui leur est propre et qui permet de les considérer comme une variété spéciale ou une race littorale. Bien que nous connaissions toutes les phases de la vie du hareng près de la côte de Norvège et que nous ayons, par conséquent, tout lieu de supposer que toute sa jeunesse, jusqu'à la période où il fraye pour la première fois, se passe près de la côte, Sars dit expressément que, généralement parlant, l'apparition du hareng d'été près de la côte doit être considérée comme tout à fait temporaire. Il vient, comme le hareng plus vieux (le hareng du printemps), de la haute mer, mais pas d'une aussi grande distance que ce dernier. "Un peu avant l'arrivée des grandes masses de harengs d'été à Espevær, en 1873, les pêcheurs de maquereaux prenaient souvent dans leurs rets des quantités considérables de gros et gras harengs d'été à une distance de 5 à 6 milles de la côte, et des bancs de gros et petits harengs pouvaient fréquemment être vus des maquilleurs. Bientôt après, le courant, par suite d'un changement très subit dans le temps, se tourna avec une violence inouïe vers les îles près d'Espevær et entraîna avec lui d'énormes quantités de petits crustacés, qui envahirent les baies et les détroits avoisinants ; ensuite les harengs commencèrent à arriver de la mer, d'abord les plus gros, puis les plus petits." Comme durant l'hiver les petits crustacés ne se rencontrent pas près de la côte en aussi grandes quantités, la migration des jeunes harengs vers la mer sera, généralement parlant, beaucoup moins entravée que durant l'été, et l'on n'a jamais entendu dire que les harengs du printemps soient retournés sur la côte pour chercher de la nourriture après avoir frayé.

Sur les bancs de pêche du comté de Cap-Breton, il y a dix ou douze ans, le fletan était extrêmement abondant, puis il disparut mystérieusement. Comme la pêche n'avait pas apparemment été faite à outrance, les pêcheurs de la localité ne savaient trop à quoi attribuer la chose. Tout dernièrement, 1898, le fletan a fait sa réapparition, et la pêche a été reprise avec vigueur. Quelque changement temporaire à la surface des bancs sur lesquels le fletan se nourrit, ou encore le tarissement de la source d'alimentation même, avait sans doute provoqué cet exode. Les mollusques, les annélides, etc., dont se nourrit ce poisson, ont pu être couverts et étouffés par le sable, entraîné par un fort courant sous-marin, et les choses ont pu dans l'intervalle reprendre leur condition normale, car le fond de la mer en plusieurs endroits est ainsi alternativement changé puis rétabli dans son état primitif. A l'heure qu'il est, les parages en question fourmillent de beaux fletans, pesant de 30 à 150 ou 200 livres, et en automne des prises considérables sont faites par les pêcheurs canadiens et les goélettes des Etats-Unis. Les pêcheries de maquereau du Cap-Breton offrent un autre exemple de ces fluctuations. En 1889 et 1890, le maquereau était si abondant sur la côte du Cap-Breton que les vieux pêcheurs déclarèrent qu'ils n'avaient rien vu de pareil. Aujourd'hui, ce poisson est excessivement rare, et les pêcheries rapportent très peu de chose.

Les causes dont il parle aux pages précédentes sont celles qui sont les plus saillantes et les plus probables, mais la rareté et la disparition totale du poisson peuvent provenir d'autres circonstances claires et apparentes dans certains cas, mais obscures et difficiles à découvrir dans d'autres cas. Le fait d'entraver les bancs de poissons dans leurs migrations vers leurs frayères, spécialement dans les rivières et les lacs, cause évidemment beaucoup de tort. Les quais, les barrages de moulins, les rets et les accumulations de bois et de déchets ont détruit les saumons, les gasparots, les achigans rayés et d'autres poissons, ou les ont forcés de chercher d'autres habitats. Les rets à saumon

au large du comté de Charlotte, N.-B., ont, prétend-on, détourné des bancs entiers de saumons de la côte du Nouveau-Brunswick et les ont obligés de traverser la baie de Fundy et de remonter les rivières de la Nouvelle-Ecosse se déversant dans la baie. Quoiqu'il en soit, l'augmentation dans la pêche du saumon, en Nouvelle-Ecosse, a coïncidé avec la diminution de ce poisson dans certaines rivières du Nouveau-Brunswick. Il n'est guère besoin d'ajouter que les obstructions placées dans les rivières poissonneuses par d'entreprenantes maisons de commerce sont aussi très préjudiciables.

II

NOURRITURE DE L'ESTURGEON

PAR LE PROFESSEUR E. E. PRINCE, COMMISSAIRE FÉDÉRAL DES PÊCHERIES, OTTAWA.

Tout ce qui se rattache au mode d'alimentation et à la nourriture des différentes espèces de poisson est généralement peu connu. Cependant, il est de la plus haute importance, afin d'assurer une administration judicieuse des grandes pêcheries qui offrent à la population un moyen d'existence et sont une source de substance pour le peuple, que les faits concernant la nourriture des poissons et les méthodes pour l'obtenir soient constatés. Autrement, il pourrait arriver que des règlements établis pour protéger une espèce spéciale eussent pour effet d'en exterminer une autre.

L'argument le plus communément invoqué par ceux qui sont intéressés à ce que la pêche de tel ou tel poisson soit permise sans aucune restriction est que le poisson en question est nuisible aux autres. En extirpant ce poisson, disent-ils, l'on permettra aux autres espèces de se développer. Un grand nombre de pêcheurs sont d'opinion que les poissons de proie ne devraient pas être protégés, mais qu'au contraire ils devraient être décimés pour le plus grand bien des pêcheries en général. Appliqué à la vorace barbu, au rapace brochet et même au doré, l'argument paraît assez plausible, mais il ne faut pas oublier que dans les conditions naturelles et normales les poissons de proie et inoffensifs ont toujours habité les mêmes eaux, et que l'équilibre de l'existence s'est maintenu jusqu'à ce que les opérations de l'homme soient intervenues. Ces opérations, sur les grands lacs et les eaux intérieures du Canada en général, furent très activement dirigées contre le poisson blanc et le hareng des lacs, etc., et la capture de ces poissons en immenses quantités, surtout au temps du frai, les a exposés à un sérieux désavantage dans le maintien de leur existence. Physiologiquement, et sous le double rapport des mœurs et du mode de vie, moins capables de se défendre contre les espèces fortes, actives et voraces, leurs désavantages ont été augmentés par la destruction des reproducteurs, de sorte que le nombre des alevins, chaque saison, est tout à fait insuffisant pour compenser la double perte ainsi amenée. C'est une loi générale, particulièrement en ce qui concerne les poissons, que les espèces qui sont en danger à cause de leurs faibles pouvoirs de défense ou parce qu'elles ne sont pas pourvues de moyens suffisants de fuite ou d'armes offensives, n'échappent à l'extinction complète que grâce aux multitudes de petits produits chaque saison. Donc, une connaissance du mode de reproduction ainsi que de la quantité et du caractère des alevins est essentielle ; mais tout d'abord, il est absolument nécessaire de se renseigner sur la nourriture et les méthodes pour l'obtenir dans le cas de toutes les espèces d'une valeur économique. Il ne suffit pas de s'en rapporter aux dires des commerçants et de ceux qui vivent de pêche, car même dans les cas où l'opinion n'est pas inspirée par l'intérêt personnel, elle est rarement basée sur l'examen et l'observation. Ainsi, les accusations portées contre l'esturgeon à l'effet que c'est le plus vorace de tous les poissons de proie, qu'il dévaste les frayères de la truite des lacs, du poisson blanc et toutes les autres espèces de poisson de valeur, suçant les œufs avec sa bouche en forme de tube et dévorant des bancs entiers d'alevins sans défense, exigent une attention sérieuse. Si l'esturgeon est réellement aussi coupable, si c'est le plus destructeur de tous nos poissons de proie, la question d'adopter des règlements spéciaux pour le protéger doit être étudiée avec soin. Il y a peu de poissons dans nos rivières et nos lacs d'une plus grande valeur commerciale. Sa chair est très recherchée. Ses œufs, avec lesquels on fait le caviar, sont en grande demande, et un grand nombre d'autres produits importants sont obtenus des viscères et des issues. Vu sa haute valeur économique, qui va sans cesse en augmentant, on devrait, il me semble, le protéger ; mais s'il est aussi vorace qu'on le dit, les autres poissons qu'il

détruit (à ce qu'on prétend) — le poisson blanc, la truite des lacs et les autres espèces — devraient tout d'abord être l'objet de l'attention du législateur. Le docteur S. A. Forbes, dans un intéressant travail publié il y a quelques années (rapport de la Commission des Pêcheries de l'État d'Illinois, 1890), a fait connaître les modes d'alimentation des poissons d'eau douce, d'après les études qu'il avait faites, et dans sa liste des poissons de proie, comprenant le brochet, le doré, l'achigan noir à grande bouche et la barbué, l'esturgeon n'est pas inclus.

L'étude la plus complète sur la nourriture de l'esturgeon est probablement celle qui a été faite par feu le professeur J. A. Ryder (Bulletin de Commission des Pêcheries des Etats-Unis, 1888). Après que l'embryon a épuisé tout le jaune de l'œuf, pendant comme un sac à la partie inférieure de son corps, il prend une nourriture très menue, et probablement jusqu'au troisième mois, alors qu'il commence à montrer de petites dents coniques, il vit de plantes microscopiques, d'infusoires et d'animalcules, ainsi que de vers, de crangons-microscopiques et de larves d'insectes aquatiques, de rhizopodes, de diatomées, etc., qui abondent sur les fonds vaseux des marais, des criques et des estuaires, et sont avalés en grandes quantités par le petit esturgeon. Plus tard, lorsque l'alevin a atteint une longueur de un à deux pouces (la gorge et les mâchoires sont alors garnies de menus dents), l'on trouve dans son estomac une multitude de petites puces aquatiques et de mites crustacées, bien que les vers, les insectes et probablement les larves de poissons constituent une forte proportion de sa nourriture. Puis ce sont les crustacés plus gros, les isopodes et les amphipodes du genre des crangons en sus des organismes microscopiques ci-dessus mentionnés, lorsque l'esturgeon est parvenu à l'état adulte. Dans les esturgeons qui passent de la mer dans les rivières l'on trouve des coquilles de moules noires ordinaires (*Mydilus*) ainsi que des débris de la grosse espèce *Modiola*, qui habite les eaux profondes. Ryder en a conclu que les mollusques étaient dévorés en grande quantité par l'esturgeon. Dans la baie de Tampa, Floride, M. Elkington a remarqué (d'après Ryder) que les esturgeons fouillaient le fond mou avec leurs museaux. Au cours de mes nombreuses tournées officielles comme inspecteur général des pêcheries du Canada, j'ai fait de fréquentes investigations au sujet de la nourriture de l'esturgeon. Les observations publiées sont très fragmentaires, et à l'exception de feu le professeur Ryder, aucune tentative systématique pour traiter cette importante question ne paraît avoir été faite. Le docteur Hugh M. Smith a fait remarquer avec raison dans son étude sur les pêcheries du lac d'Ontario (Bulletin de la Commission des Pêcheries des Etats-Unis, volume x, 1890) que "tandis qu'il est connu que l'esturgeon est un poisson qui se nourrit au fond des eaux, et que la forme de la bouche et l'anatomie générale doivent déterminer le caractère de sa nourriture, il reste encore beaucoup à apprendre concernant la nourriture et les mœurs de ce poisson. Le professeur Browne Goode fait remarquer (Pêcheries des Etats-Unis, section 1, 1884, page 660) que l'estomac ressemble à l'organe en forme de gésier du menhaden et du mullet, et est parfaitement adapté pour broyer les mollusques. Milner, cité par l'autorité en dernier lieu mentionnée, prétend que l'esturgeon ne fait pas grande consommation de frai, mais vit presque entièrement de mollusques dans les lacs, principalement de gastéropodes, ainsi que d'espèces à coquille plus mince des genres *Physa*, *Planorbis* et *Vavata*, *Lymnaea* et *Melantho*. L'esturgeon d'Europe, comme le fait remarquer Parnell, consomme des vers marins : "Dans l'estomac d'un esturgeon pris dans la Tay, on a trouvé un spécimen entier de taupe de mer (*Aphrodite aculeata*), et Parnell ajoute qu'il avait remarqué, un peu vaguement, que les petits poissons et les vers paraissent être sa principale nourriture. Yarrel nous fait savoir que des débris de crustacés et des morceaux à moitié digérés de poissons, mêlés avec des matières végétales en décomposition et de la vase, ont été trouvés dans les estomacs d'esturgeons, et que leur nourriture se compose probablement de tous les animaux mous et de tous les organismes végétaux qu'ils rencontrent au fond." Il n'y a rien, que je sache, pour prouver que l'esturgeon soit un poisson de proie; la structure de sa bouche et l'habitude qu'il a de fouiller le fond démontrent tout le contraire. D'un autre côté, la théorie qu'il mange le frai des autres poissons et qu'il décime les alevins n'est pas mieux fondée. La plupart des pêcheurs et des marchands de poissons sont sous l'impression que l'esturgeon est un destructeur de frai. Un marchand de poissons important de Détroit m'assura, un jour, qu'il avait vu extraire d'un esturgeon plusieurs gallons de frai, et d'après lui c'était un poisson qu'il ne fallait pas protéger. L'opinion

généralement répandue est que les œufs de poissons et les alevins nouvellement éclos forment une partie considérable de sa nourriture. “L’expérience tend à démontrer, dit un auteur, que l’esturgeon se nourrit presque exclusivement des œufs des autres poissons.” Si cette opinion était basée sur des observations sérieuses et était par conséquent fondée, l’on pourrait se demander s’il est à propos de protéger ce poisson dans les eaux abondant en espèces importantes. De fait, sauf dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, où l’esturgeon est d’une importance si vitale pour le soutien des sauvages, ainsi que dans la Colombie-Britannique, aucun code de règlements protecteurs n’a été formulé en Canada. Au Nouveau-Brunswick des règlements spéciaux ont été établis pour protéger les pêcheries d’esturgeon, qui étaient en voie de dépérissement. Mais vu l’incertitude dans laquelle on se trouvait quant aux prétendus instincts destructeurs de l’esturgeon, l’on n’a pas cru devoir adopter des mesures sévères.

Il est évident par la structure de la bouche de l’esturgeon que ce poisson est incapable de capturer une proie très active. Il n’y a pas de mâchoires mobiles pour la saisir, et dans l’adulte, pas de dents pour la déchirer. La bouche est protubérante, ayant la forme d’un tube de télescope, et comme le museau du porc, est adaptée pour fouiller la vase au fond de l’eau. Juste en avant de la bouche se trouvent 4 minces palpes. Les pêcheurs savent parfaitement bien qu’il n’est pas nécessaire de se servir d’appât pour prendre des esturgeons, et dans quelques rivières l’on se sert d’une ligne traînante, consistant en une série d’hameçons aigus fixés à divers intervalles le long d’une grosse corde. La corde est tendue sur le lit de la rivière, et les poissons sont tellement absorbés dans leurs opérations de fouillement qu’ils appuient sur la ligne de toute leur force et sont percés par les hameçons. Beaucoup d’esturgeons sont aussi pris avec des rets. Mais il semble être démontré que l’esturgeon, lorsqu’il se nourrit, glisse sur le fond, avançant sa longue bouche, semblable à une trompe, engloutissant la vase et la nourriture dont il vit principalement. Le caractère fortement musculaire de l’estomac et sa grande capacité, même lorsqu’on les compare à la grosseur qu’atteint ce poisson, tendent à indiquer qu’une nourriture aussi facilement triturée et digérée que les alevins et le frai ne constituent pas une partie importante de son alimentation, si toutefois elle en fait partie. Il est difficile d’ajouter foi à ce que l’on dit au sujet de l’esturgeon, étant donné que les poissons qui, prétend-on, souffrent de ses déprédations, frayent dans des eaux qui ne sont pas, généralement parlant, fréquentées par lui. Ainsi, dans les grands lacs les poissons blancs frayent toujours sur des fonds durs. Ils préfèrent surtout les récifs et les hauts-fonds rocheux, beaucoup minés par l’eau et pleins de crevasses et de brèches. Dans quelques eaux, comme dans le lac Érié, il y a des étendues de roc criblé de trous, ou des plateaux de pierre calcaire profondément affouillée, qui sont très fréquentés par le poisson blanc et probablement par d’autres espèces. La profondeur au-dessus de ces récifs varie entre 4 et 20 pieds, et ni la profondeur ni le caractère du fond ne sont favorables aux mouvements de l’esturgeon; les fonds mous et vaseux, comme ceux qui se rencontrent dans les chenaux profonds et dans les estuaires et les criques où le courant est peu fort, forment les habitats ordinaires de ce poisson. J’ai eu l’occasion d’examiner des esturgeons qui avaient été pris dans les eaux à l’extrême est et à l’extrême ouest du Canada, et dans aucun des spécimens n’ai-je trouvé des indices à l’appui de l’opinion généralement reçue que l’esturgeon est un mangeur de frai. Il est vrai que quelques esturgeons qui avaient été envoyés de la Colombie-Britannique à Ottawa pour que je les examinasse contenaient, à ma grande surprise, un grand nombre d’oulachons (*Thaleichthys richardsonii*). Un spécimen, un esturgeon mâle, de 71 pouces de long, contenait 30 oulachons, mesurant chacun 5 ou 6 pouces de longueur, et les autres spécimens étaient remplis de ces petits poissons. Il est probable que ces petits poissons remontaient la rivière en si grand nombre qu’ils n’avaient pu échapper aux mâchoires suceuses des esturgeons, ou bien il a pu se faire qu’ils étaient malades ou mourants, ou encore ils avaient peut-être été jetés par-dessus bord morts par des pêcheurs qui avaient plus de poisson qu’ils n’en avaient besoin, et ainsi ils seraient devenus la proie facile des esturgeons. Si vastes sont les quantités de ces poissons au commencement du printemps dans quelques-unes des rivières du Pacifique qu’ils forment souvent des masses solides, remontant lentement la rivière. Ils apparaissent en immenses bancs et sont pris soit avec l’épervier ou, comme les harengs sur le rivage de la mer, avec le râteau. Cet engin de pêche est simplement une longue perche légère, aplatie dans une direction de manière à permettre de

la passer facilement a travers l'eau, et avec le bord garni vers l'extrémité inférieure d'une rangée de dents très pointues. Le pêcheur, en entrant dans le banc, passe le râteau plusieurs fois à travers l'eau avec un mouvement rapide, chaque fois transperçant plusieurs poissons. Une pêche abondante est ainsi bientôt faite. L'oulachon est, de l'avis de la plupart des gens, un des plus délicieux produits de la mer. Plus petit que le hareng, il a une saveur beaucoup plus délicate, et il est si gras qu'une fois séché il est inflammable. Ce poisson n'est pas restreint à la rivière Fraser, mais fréquente aussi la Nass, grand cours d'eau qui prend sa source à l'extrême nord de la Colombie-Britannique, un autre cours d'eau débouchant dans le canal de Gardner, et probablement d'autres rivières le long de la côte. Les oulachons pris à l'embouchure de la Nass sont d'une qualité encore plus riche que ceux de la rivière Fraser. Les sauvages, qui se rassemblent là en grand nombre au printemps pour faire la pêche, outre qu'ils séchent une grande quantité d'oulachons, extraient du surplus une belle huile, qui est beaucoup prise par eux et qui constitue un important article de commerce avec les tribus de l'intérieur. Cette huile, qui est d'une couleur blanchâtre et qui est presque aussi consistante que le saindoux peu épais, est considérée par ceux qui connaissent ses propriétés comme étant aussi efficace que l'huile de foie de morue, si communément prescrite; et on dit qu'elle a le grand avantage d'être beaucoup plus agréable au goût. Si le Sauvage, avec son simple appareil, peut faire des prises considérables, il est facile de concevoir que l'esturgeon soit dans les conditions les plus favorables pour se nourrir lorsque l'eau autour de lui n'est qu'une masse de ces délicieux poissons. Les esturgeons furent examinés vers le milieu de mai, et l'on a remarqué que l'esturgeon du Pacifique remonte ordinairement les rivières à l'époque où commence la migration des oulachons.

J'ai eu aussi l'occasion d'examiner des spécimens d'esturgeon de la rivière Saint-Jean, N.B., où la pêche de ce poisson se faisait autrefois sur une grande échelle. Les abus auxquels on se livra eurent pour résultat l'extermination presque totale de cette importante espèce dans la rivière en question. Dans les spécimens examinés sur la rivière Saint-Jean il n'y avait aucune trace de débris de poisson, bien que les hauts-fonds fourmillassent de gasparots nouvellement éclos et sans défense, d'aloses et d'autres clupéides. La plus grande partie des œufs des poissons en dernier lieu mentionnés avaient dû éclore au milieu de juin; cependant, à en juger par la petite taille des alevins, il devait y avoir encore de grandes quantités d'œufs sur les frayères de la Washademoak ainsi que sur les hauts-fonds près de Gagetown, comté de Sunbury. Sauf, cependant, une forte quantité de vase et de limon végétal mâché, où les algues unicellulaires abondaient, le spacieux estomac était rempli de mollusques d'eau douce. Les coquilles, dans un grand nombre de cas, étaient presque parfaites, sauf que le périostaque était digéré, mais les grosses coquilles avaient subi un certain degré de trituration, et la lèvre manquait. Un nombre énorme d'opercules, laissant voir la structure spirale dans la substance cornée semi-transparente, se trouvaient dans le vase, consistant principalement en matières végétales, mais aucune structure caractéristique ne pouvait être distinguée, de sorte que leur nature réelle était incertaine. C'étaient probablement des feuilles et des tiges de plantes aquatiques, beaucoup triturées. Les spécimens furent capturés et examinés vers le milieu de juin, et comme j'étais alors très occupé, je me fis aider dans l'étude du contenu des estomacs par M. Andrew Halkett, du ministère de la Marine et des Pêcheries, un observateur zélé et de talent, qui a donné beaucoup d'attention à l'étude des mollusques et des autres branches de la zoologie. Comme quelques-uns des spécimens étaient en partie triturés, l'on ne put déterminer d'une manière très certaine; mais il n'y a doute qu'en ce qui concerne l'*Ammicola limosa* et le *Sphaerium triatinum*. En tout, il n'y avait pas moins de onze espèces de coquilles parmi le contenu des estomacs des esturgeons de la rivière Saint-Jean, savoir :—

Planorbis parvus, Say.

Planorbis bicarinatus, Say.

Planorbis campanulatus, Say.

Limnaea catascopium, Say.

Ammicola limosa ?

Ammicola porata.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Campeloma desisum, Young.

Valvata tricarinata, Say.

Valvata sincera, Say.

Sphœrium (Cyclas) triatinum? Lamk.

Pisidium abditum, Haldeman.

Etant donné que les esturgeons s'étaient repus dans les environs des frayères des poissons anadromes (l'alose, le gasparot, etc.) qui vont déposer leurs œufs dans des régions bien connues près de la Washademoak, du Grand Lac, etc., l'on s'attendait que des parties de capsules d'œufs de ces espèces se rencontreraient dans la nourriture, ou que des débris de frétin seraient présents (les hauts-fonds fourmillant d'alevins). La nourriture, qui était abondante, consistait uniquement en mollusques et en matières végétales, avec quelques algues unicellulaires éparpillées çà et là. Une investigation plus prolongée et l'examen du contenu des estomacs d'une nombreuse série d'esturgeons démontreraient, j'en suis sûr, que le caractère rapace communément attribué à l'esturgeon n'est pas justifiable. L'étude limitée que nous avons faite est assez concluante, car aucune trace d'œufs ou d'alevins n'était perceptible malgré l'examen le plus minutieux. Vu le système actuellement suivi pour planter les alevins de salmonides et d'autres poissons de valeur, et les précautions prises pour protéger les poissons reproducteurs et leurs frayères, cette conclusion est importante en ce qu'elle tend à indiquer que l'esturgeon n'a pas les instincts voraces qu'on lui prête généralement. Les poissonniers et les pêcheurs veulent à tout prix que la pêche de l'esturgeon soit permise sans aucune restriction ; ils soutiennent que si ce poisson de valeur est exterminé les autres poissons en bénéficieront, mais ils n'ont jusqu'ici apporté aucune preuve à l'appui de leur assertion. Leur opinion est peut-être fondée, mais le déclin des pêcheries d'esturgeon dans plusieurs rivières bien connues n'a pas eu pour effet d'augmenter sensiblement le nombre des autres poissons. Partout où l'esturgeon a été activement pêché, les eaux se sont rapidement dépeuplées, et la pêche à outrance amène inévitablement ce résultat, vu que les esturgeons sont spécialement recherchés lorsqu'ils sont chargés de frai mûr,—avec lequel le caviar est fait—et les poissons non parvenus à maturité sont pris sans pitié à cause de la valeur de leur chair et de l'importance des produits de rebut avec lesquels se fait la colle de poisson. Comme je l'ai déjà fait remarquer, les fameuses pêcheries d'esturgeon de la rivière Saint Jean ont rapidement décliné, et les bancs que l'on rencontrait autrefois dans les grands lacs ainsi que sur la rivière Détroit et la rivière Sainte-Claire ont considérablement diminué. Dans la baie Georgienne les esturgeons abondaient tellement qu'ils étaient une véritable nuisance dans les rets, et dans le lac Supérieur la pêche de l'esturgeon ne compte plus que pour peu de chose. Dans le lac des Bois, il n'y a pas plus de 4 ou 5 ans que la pêche de l'esturgeon se fait activement, et cependant il est généralement admis que les eaux de ce lac ne tarderont pas à se dépeupler si des restrictions ne sont pas imposées. Dans la Colombie-Britannique, les pêcheries d'esturgeon de la rivière Fraser ont acquis de l'importance, mais les abus, particulièrement dans les eaux du lac Pitt, ont amené un soudain et sérieux déclin. Il est donc à propos de considérer sans retard quelles mesures législative sont nécessaires dans les circonstances.

III

ETUDE SUR LE SAUMON DU CANANA

PAR LE PROFESSEUR E. E. PRINCE, COMMISSAIRE FÉDÉRAL DES PÊCHERIES
OTTAWA.

De tous les poissons qui habitent nos eaux le vrai saumon (*Salmo Salar*, L) est peut-être le mieux connu et le plus hautement estimé. Sa forme symétrique, l'éclat de son armure argentée, son agilité, sa force et sa "combativité," et surtout sa délicieuse saveur, placent le vrai saumon au premier rang. D'après l'ancien droit anglais, le saumon était considéré comme un poisson royal, au même degré que la baleine et l'esturgeon, et d'un commun accord le titre du saumon à cette prééminence reste incontesté. L'indomptable persévérance dont il fait preuve dans ses migrations ardues, le choix qu'il fait des rivières les plus pures et les plus belles, et sa valeur comme produit alimentaire, justifient encore davantage son titre de "roi des poissons." Le Canada, sillonné comme il l'est par quelques-unes des rivières les plus froides, les plus claires et les plus majestueuses qu'il y ait dans le monde, est l'habitat par excellence du saumon. Il n'y a pas probablement dans le monde de rivières à saumon comparables à la Ristigouche, à la Miramichi, à la Saint-Jean et à une foule d'autres, fameuses dans les annales du sport. Tant d'auteurs ont écrit sur le saumon et les salmonidés que les traités, s'ils étaient réunis ensemble, formeraient une bibliothèque considérable. Cependant, il n'existe, je crois, aucun ouvrage où soient condensées les études faites sur le saumon et les salmonidés en général, et c'est afin de combler cette lacune que je publie les notes qui suivent.

La famille des salmonidés comprend les espèces d'eau douce et d'eau salée, dont quelques-unes se rencontrent à de grandes profondeurs dans la mer, comme, par exemple, le *Bathylagus* (des saumons ont déjà été pris à une profondeur de 2,000 brasses par l'équipage du steamer de Sa Majesté *Challenger*), les autres habitant les régions d'eau douce relativement peu profondes, comme le poisson blanc (*Coregonus clupeiformis*) des grands lacs, ou fréquentant des parages assez profonds dans les eaux intérieures, comme la truite des grands lacs (*Salvelinus namaycush*). L'ombre, du moins une espèce, l'ombre de Back (*Thymallus signifer*), préfère les cours d'eau clapoteux des régions arctiques et péri-arctiques, tandis que d'autres fréquentent indifféremment les régions d'eau douce ou salée, comme le vrai saumon, l'éperlan, l'oulachon du Pacifique (*candle fish*) et la truite pélagique de ruisseau. Le capelan préfère les parages d'eau saumâtre ou d'eau de mer pure.

Les anciennes controverses quant à la nature du saumoneau à 12 raies ou quant à la question de savoir si le saumoneau ordinaire est réellement une espèce distincte de saumon, etc., sont réglées pour toujours; mais les ichthyologistes continuent encore à soutenir des thèses plus ou moins contradictoires sur des points vitaux de l'histoire du saumon. Les questions encore actuellement discutées sont, entre autres, les suivantes: "Le saumon se nourrit-il en eau douce? Le saumon est-il indifférent quant aux rivières qu'il remonte pour frayer, ou bien fréquente-t-il toujours les mêmes parages? Le saumon fréquente-t-il les profondeurs de la mer, ou habite-t-il uniquement les eaux littorales? Plusieurs de ces questions, bien qu'encore débattues par les pêcheurs à la ligne et les sportsmen en général, ont été décidées définitivement par les ichthyologistes, et dans les pages suivantes les faits principaux se rattachant à l'histoire du saumon et des salmonidés, souvent confondus avec le vrai saumon, seront brièvement exposés en autant qu'ils ont été établis par une exacte investigation.

Malgré le rang élevé généralement accordé au saumon, surtout à cause de ses remarquables qualités comme poisson alimentaire, certaines parties de sa structure et de son anatomie sont d'un genre tout à fait inférieure. Chez les poissons inférieurs le crâne

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

et une grande partie du squelette consistent en cartilage, mais à mesure que nous élevons dans l'échelle des poissons nous constatons que par des dépôts de chaux dans la molle substance cartilagineuse le squelette se transforme en os blanc et dense. Ainsi le crâne et les omoplates d'une morue se changent en os dur ; mais chez le saumon ce changement ne s'accomplit que partiellement, et une grande partie du crâne, les omoplates, etc., restent à l'état de cartilage mou. La position des nageoires est primitive, et tandis que chez plusieurs poissons, comme par exemple l'égréfin, le maquereau et l'achigan, les nageoires ventrales sont situées très en avant, chez le saumon elles se trouvent au milieu du corps. D'autres caractères inférieurs pourraient être mentionnés, mais le plus remarquable et le plus embarrassant pour le naturaliste est l'absence d'oviductes chez le saumon femelle. Dans les poissons supérieurement organisés les œufs après s'être formés dans les ovaires passent dans une paire de tubes appelés oviductes, et trouvent ainsi une issue. Dans les poissons inférieurs il n'existe pas de tels tubes, mais les œufs tombent des ovaires une fois qu'ils sont mûrs et roulent le long de la cavité abdominale jusqu'à ce qu'ils trouvent une ouverture pour sortir. Le saumon est absolument comme la lamproie sous ce rapport. Relativement à la distribution des saumons l'on peut dire que toutes les rivières du Canada qui se jettent directement dans l'Atlantique sont des rivières à vrai saumon. Quelques cours d'eau, comme par exemple les tributaires du lac Ontario, ne sont plus fréquentés par les saumons comme autrefois, mais cependant l'on en rencontre encore de temps à autre dans ces parages. Le surintendant des pêcheries pour le haut-Canada décrit dans son rapport pour 1859 la prise d'un nombre extraordinaire de saumons à certains endroits le long du lac. Il dit qu'à Port-Credit il avait été pris, en 1856, 470,000 poissons, dont les deux tiers étaient des saumons. Il est difficile de comprendre une pareille pêche de saumons, car la mention de la truite saumonée (la truite des grands lacs) dans ce même rapport fait voir que les deux poissons n'étaient pas confondus comme ils le sont fréquemment dans certaines parties d'Ontario. Même à cette époque-là le saumon avait beaucoup décliné. Plusieurs des cours d'eau se déversant dans le lac Ontario, dit-il, étaient autrefois fréquentés par des myriades de saumons (les saumons proprement dits venant de l'océan). "Je les ai vus, de 1812 à 1815, fourmiller tellement dans les rivières qu'on les rejetait avec une pelle, et même avec la main. Aujourd'hui, il est rare de rencontrer un saumon dans ces mêmes eaux, et il s'agit de savoir s'il ne serait pas possible de les ramener dans leurs habitats favoris? L'on ne peut que déplorer profondément la destruction de ces nobles poissons. Après tous les engins destructeurs qui ont été employés, le grand nombre de saumons que l'on rencontre encore dans certaines parties des lacs montre leur vitalité et nous donne la meilleure garantie qu'il sera possible, à peu de frais, de les préserver.

De même que le homard a sa limite septentrionale, de même le saumon se fait de plus en plus rare à mesure que l'on approche des rivières du cercle arctique.

Beaucoup de gens sont d'opinion que le saumon habite quelques-unes des rivières qui se jettent dans la baie d'Hudson, mais après avoir longuement conversé avec des habitants de Fort-Churchill, de l'Anse-Chesterfield, etc., qui avaient résidé sur les rivières en question, j'en suis venu à la conclusion que les gros salmonidés que l'on avait pris pour se nourrir étaient d'énormes truites de mer ou une espèce de *Salvelinus* de la famille de la truite des grands lacs. J'ai eu l'occasion d'examiner des spécimens de ces gros salmonidés provenant de la côte nord du Labrador et j'ai constaté que c'étaient des truites du nord et non des vrais saumons. Le vrai saumon paraît cesser de se montrer au nord de l'Anse Hamilton et ne se rencontre pas probablement dans les rivières du district d'Ungava. Notre saumon de l'Atlantique est identique au saumon des Iles Britanniques et des rivières du nord de l'Europe, bien que de légères différences soient perceptibles. Chez le saumon des Iles Britanniques la tête est plus petite et plus acuminée et le corps est plus gracieusement atténué tant dans la région des épaules que dans celle de la queue. L'ouananiche, un saumon qui habite le lac Saint-Jean et certains lacs longeant la frontière internationale dans le bassin de la rivière Saint-Jean et de la rivière Sainte-Croix, est considéré par la plupart des ichthyologistes comme un saumon qui, généralement parlant, reste en permanence dans les eaux douces. Il a cessé de descendre vers la mer, bien que les pêcheurs à la ligne sur la rivière Saguenay en prennent quelques pièces de temps à autre. Le tronc dans la région de la queue est très allongé

et très rétréci et la queue est beaucoup plus développée proportionnellement que chez le saumon, et de plus elle est fourchue. Il y a des ichthyologistes qui ne veulent pas admettre que ce soit un poisson d'eau douce, mais le fait que l'éperlan, l'achigan de mer et les salmonidés s'acclimatent facilement à l'eau douce, et l'exemple de la petite truite mouchetée, qui se transforme si complètement avec le changement de milieu, confirment l'opinion généralement répandue concernant l'ouananiche. La truite mouchetée ou de ruisseau qui émigre dans le haut de la rivière Népigon est remarquable pour sa grosseur et sa conformation massive, et la truite pélagique de ruisseau, dont la forme, la taille et la coloration changent tout à fait, atteste jusqu'à quel point le milieu peut affecter les caractères extérieurs d'un salmonidé. L'introduction de la truite de rivière d'Angleterre dans la Nouvelle-Zélande offre un exemple frappant de ces transformations. Avant 1867 il n'y avait pas de saumon ni de truite dans la Nouvelle-Zélande. Il n'y avait qu'un salmonidé insignifiant,—une espèce inférieure d'éperlan. En 1864, une première consignation d'œufs fut expédiée à la Nouvelle-Zélande. En octobre 1868, des œufs de truite envoyés d'Angleterre en 1867 furent soumis à l'incubation artificielle, à Otago, et les alevins furent déposés dans les eaux. En 1869 et les années suivantes d'autres œufs de truite furent expédiés des Îles Britanniques à la Nouvelle-Zélande. Or, la truite de rivière de la Grande-Bretagne pèse rarement plus de $1\frac{1}{2}$ à $2\frac{1}{2}$ livres—une truite de 3 ou 4 livres serait une rareté, bien que des pièces du poids de 15 livres aient été prises. Une truite de 1 ou 2 livres est généralement considérée par les pêcheurs à la ligne britanniques comme un poisson adulte. Dans la Nouvelle-Zélande cependant les truites ont gagné l'océan et sont devenues des truites de mer, pesant de 10 à 25 livres. Dans les petits cours d'eau la truite conserve sa coloration normale et présente les taches rouges ordinaires, mais à mesure que le poisson se développe les taches deviennent moins nombreuses et finissent par disparaître complètement. Les changements importants qui se sont produits dans la taille, la forme et la coloration de la truite d'Angleterre une fois qu'elle a été introduite dans les eaux des antipodes démontrent l'influence du milieu.

Les eaux du Canada sur la côte du Pacifique abondent en salmonidés d'un genre tout à fait différent. A l'exception de la truite à tête d'acier et de la truite à taches noires (*Salmo purpuratus*), qui se rapprochent beaucoup du vrai saumon et de la truite de rivière d'Angleterre, le prétendu saumon de la Colombie-britannique se distingue par plusieurs caractères importants, dont quelques-uns, notamment la longueur de la nageoire anale et la petitesse relative des écailles, frappent de suite l'observateur ordinaire, tandis que les espèces les plus abondantes sont remarquables pour leur petite taille, bien que ce poisson soit généralement mis en conserves, un saumon du printemps étant considéré comme l'équivalent de trois saumons sockeye. Le saumon *O. keta* (*dog-salmon*), dont le poids varie entre 10 et 20 livres, n'est pas un poisson abondant, mais ses habitats couvrent une vaste étendue : il se rencontre dans toutes les rivières du Pacifique à partir du Sacramento jusqu'aux eaux de l'Alaska. C'est le dernier à arriver ; il fait son apparition à la fin de septembre et poursuit ses migrations jusqu'au milieu de novembre. Il est souvent marqué de raies transversales foncées, mais indistinctes, et présente des taches d'un vert pâle sur les branchies et les épaules. Sa chair, d'après ce que dit le docteur Bean, est d'une belle couleur rouge, mais elle se détériore rapidement. Tous les spécimens que j'ai examinés dans la Colombie-britannique étaient gros, pesant de 15 à 20 livres, et la chair était d'une couleur blanche sale. Les dents étaient énormes, blanches comme de l'ivoire et très formidables. Ce poisson n'a aucune valeur commerciale, bien qu'il serve à l'alimentation de certaines tribus de sauvages du Pacifique.

Les autres espèces dignes de mention dans ce court exposé sont le saumon à dos bleu ou *Sockeye* (*Oncorhynchus nerka*), qui, comme tous les poissons du genre auquel il appartient, a 14 ou 15 raies au lieu des 9 ou 10 raies du vrai *Salmones*. Son poids varie entre 4 et 10 livres. Sa chair est sèche mais ferme et d'une riche couleur rouge ; aussi a-t-il beaucoup de valeur comme poisson de conserve. Un saumon de couleur foncée est plus en demande sur le marché des conserves qu'un saumon à chair rose pâle ou blanche. Les *Sockeyes* remontent les rivières de la Colombie-britannique en myriades innombrables durant les mois de juillet et d'août et même plus tard, et sont suivis d'une autre petite espèce,—le saumon Bossu. Les deux espèces arrivent souvent simultanément, de sorte que les rets tendus pour pêcher le sockeye prennent un grand nombre

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

de Bossu vers la fin de la saison. Le Bossu (*O. gorbuscha*) a une jolie forme en entrant dans les estuaires. Son poids est de 2 à 5 livres, et comme dans les autres espèces le mâle se déforme singulièrement. L'échine s'élève à une hauteur considérable, tandis que les mâchoires s'allongent énormément. Ce saumon remonte généralement les rivières à une distance relativement courte, et le changement est plus rapide et plus perceptible que dans le cas du sockeye, dont le mâle devient aussi grotesquement bossu. Sa chair est blanche et peu recherchée. Le coho ou saumon argenté (*O. kisutch*) est un poisson élégamment formé et d'une haute valeur économique, bien que la teinte rose de sa chair soit quelque peu pâle. Son poids ordinaire est de 10 à 15 livres, bien qu'il atteigne 20 à 30 livres. Ce poisson émigre très tard, les premiers bancs suivant de près la dernière migration des sockeyes, mais la migration principale n'a lieu qu'au mois d'octobre. Le plus gros des saumons du Pacifique est le *Quinnat*, ou saumon du printemps, dont le poids varie entre 20 et 30 livres. On l'appelle aussi *Chinook*, et il est caractérisé par une tête relativement petite, un corps profond et un grand déploiement de queue. Sa chair est rose pâle, bien que des spécimens à chair blanche ou rouge et blanche soient communs, et ses qualités comestibles peuvent difficilement être surpassées. A cause de son énorme taille et de la pâle couleur de sa chair, le *Quinnat* n'est pas spécialement prisé par les fabricants de conserves de la Colombie-Britannique. Il fréquente les eaux littorales tout l'hiver durant et entre dans les rivières en mars et avril, continuant à émigrer en petits bancs pendant tout le cours de l'été. Le saumon du printemps remonte, paraît-il, la rivière Yukon sur une distance de 1,500 milles, mais il fréquente aussi des parages beaucoup plus rapprochés des embouchures des rivières. C'est un fait connu depuis longtemps que l'eau de mer ordinaire a un effet très préjudiciable sur le jaune qui est si abondant dans les œufs de toute la tribu des saumons. Le professeur McIntosh a démontré, il y a 30 ans, que dans les alevins de saumon de la Tay le jaune devenait dense et prenait la consistance du cartilage ou du caoutchouc lorsqu'on le plaçait dans l'eau de mer; donc le dépôt des œufs de saumon dans la mer entraînerait leur perte totale. M. O. Sagaard a constaté par l'expérience que les saumons peuvent éclore avec succès lorsque la salinité est de 9 pour 100; si elle est plus forte ou plus faible que cela, disons 2 pour 100 ou 3 pour 100, les résultats sont aussi fatals que dans le cas de l'eau de mer ordinaire. Il peut se faire que quelques-uns des prétendus saumons de la côte du Pacifique frayent dans des eaux saumâtres ou à une courte distance dans le haut des chenaux des rivières, ou dans des anes où il coule de l'eau douce en abondance des montagnes adjacentes. Les observations publiées à ce sujet par MM. A. B. Alexander et Scofield sont extrêmement intéressantes. Il ressort de ces observations que les alevins de saumon se dispersent ou se rassemblent en bancs suivant les conditions qui les environnent. Il est de plus démontré qu'il y en a qui fréquentent les parages d'eau salée. Les mouvements des poissons dans les cours d'eau sont réglés principalement par l'approvisionnement de nourriture, qui peut être affecté à son tour par la température ou les pluies. Lorsque l'approvisionnement de nourriture est devenu insuffisant, les jeunes poissons descendent instinctivement la rivière. Dans l'eau douce ils ne montrent aucune tendance à se rassembler en bancs. Leur nombre dans une localité donnée est déterminé par les ressources qu'elle offre au point de vue de l'alimentation. Les jeunes saumons dans les eaux de marée, surtout dans les eaux saumâtres, semblent se mouvoir en bancs.

Des bancs de petits saumons de 2 à 3 pouces de longueur ont été rencontrés dans le détroit de Géorgie en juin. Ces saumons venaient évidemment de passer par la phase de "saumoneau" et avaient assumé une apparence argentée brillante et uniforme et ne présentaient aucun indice des raies transversales ou des marques du "saumoneau". Or, le vrai saumon de l'Atlantique atteint la taille ci-dessus mentionnée au bout de deux mois environ après être éclos, disons en juin, mais les marques du "saumoneau" peuvent rester pendant une année et plus. Donc, les espèces de la Colombie-Britannique doivent beaucoup plus rapidement passer par les divers changements caractéristiques de l'alevin, et atteignent probablement leur plein développement dans la moitié moins de temps que les espèces de l'Atlantique. Si ce qui a été récemment publié est vrai, à savoir, qu'un saumon marqué, qui avait été planté à l'état d'alevin au printemps de 1897, pesait 24 livres et mesurait 36 pouces de longueur lorsqu'il a été pris à l'automne de 1898, alors il faut entièrement modifier nos idées quant à la croissance de ce poisson. Il est

prima facie improbable qu'un poisson à l'état de larve pesant une fraction d'once (le saumon nouvellement éclos pèse 1,100 d'once) atteigne en 16 ou 18 mois un poids de 24 livres. De fait, j'ai en ma possession un grand nombre d'alevins de sockeye qui présentent 12 ou 13 raies de "saumoneau", bien que moins distinctement qu'à une phase moins avancée, et ils sont âgés de 7 mois. Ils ont de 2 à 3½ pouces de longueur et pèsent à peine 50 grains chacun (à peu près $\frac{1}{5}$ d'once). Si la même progression se continue, ils pèseront 5 ou 6 onces dans un an d'ici, et c'est là le poids d'un saumoneau squameux de 7 pouces de longueur au moment où il descend vers la mer. Jusqu'à ce que les preuves soient plus claires et plus convaincantes, il est donc à propos d'adhérer à l'opinion des ichthyologistes, à savoir, que le saumon du Pacifique n'atteint pas généralement un poids de 8 à 15 livres en moins de 3 ans, mais comme il est alors parvenu à sa pleine croissance dans le sockeye et d'autres espèces, son développement est beaucoup plus rapide que celui des espèces orientales.

Tous les salmonidés, à quelque genre et à quelque espèce qu'ils appartiennent, passent par des phases distinctes. Tous commencent par l'œuf, qui est déposé dans les parties claires et clapoteuses des rivières et autres cours d'eau où le gravier et les petites pierres abondent, et où l'eau est suffisamment peu profonde pour assurer une parfaite aération. La seconde phase est "l'alevin," ou la larve nouvellement éclos, — semblable à un ver délicat, — où le grand sac allongé de jaune au-dessous du corps, les yeux proéminents et teintés, la queue mince et la membrane continue des nageoires se voient dans toutes les espèces. Quelles que soient les différences qui puissent exister dans des détails peu importants, l'histoire de la vie du saumon oriental ou de l'Atlantique s'applique à tous les salmonidés qui habitent nos eaux orientales et occidentales, et peut se diviser en 8 phases distinctes.

(1). La phase de l'œuf, dans laquelle le poisson n'est pas encore formé. L'œuf ressemble à un pois translucide et mesure environ $\frac{1}{4}$ de pouce de diamètre. Les globules de matières huileuses d'une teinte saumonée qui sont répandues dans la boule de jaune fluide lui donnent une couleur rougeâtre. Après la fécondation, la boule de jaune fluide, qui a une teinte jaunâtre, se sépare en deux parties : l'une de ces parties (celle d'en dessous) a la forme d'un disque aplati et est la masse germinale réelle dont le poisson est formé ; l'autre, qui a plus de volume et qui constitue le jaune alimentaire, est très grenue et contient les globules rouges de matières oléagineuses dont il vient d'être parlé. Chaque œuf est couvert d'une coquille transparente ou capsule qui ressemble à une mince peau ou enveloppe et qui est très forte et très résistante. L'œuf de saumon peut supporter une forte pression, des expériences ayant démontré qu'un poids de 5 livres et 6 onces peut être placé sur un œuf de saumon sans l'écraser. Les œufs sont produits en grande quantité, — soit environ 900 œufs pour chaque livre du poids de la femelle. Une femelle de 30 livres déposera 30,000 œufs, et les œufs se développent si rapidement dans les ovaires que tandis qu'au commencement du printemps les œufs ne représentent qu'environ 1 pour 100 du poids total du poisson reproducteur, en novembre lorsque les œufs sont presque mûrs et prêts à être déposés, ils excèdent le quart du poids total de la femelle. Les œufs mûrs sont déposés par fournées. Au bout de 150 jours à une température de 34° à 36° le jeune embryon se trouve complètement développé et est prêt à sortir de la coquille. L'incubation durera le quart moins de temps si la température est tenue très haute, disons 97° Fahr., et l'éclosion se produira au bout de 90 jours si la température est à 45°, tandis que la période d'incubation est de 101 jours à 43° Fahr. Vers la fin de mars et durant le mois d'avril l'embryon de saumon s'est tellement développé dans l'œuf qu'il est prêt à sortir. La mince coquille se brise et il en surgit une menue créature presque transparente, difficile à reconnaître comme un poisson, et trop faible pour se servir de sa bouche pour se nourrir. Généralement, le jeune saumon gît sur le côté et ne s'aventure pas loin, se cachant parmi le gravier jaune, et remarquable surtout pour le grand sac quelque peu allongé de jaune suspendu sous son ventre. Les globules d'un rouge-orange qui sont un des traits les plus frappants que présente l'œuf se voient encore dans le sac de jaune de l'embryon nouvellement éclos et se groupent peu à peu sur le dos du poisson. Des raies rouges traversant le sac de jaune indiquent les vaisseaux sanguins, qui au moyen de la grosse veine vitelline située et avant, déversent leur contenu dans la cavité du cœur, qui se trouve au-dessous de la tête du poisson. Ce sont là les veines vitellines, et ces veines conduisent sans doute des particules nutritives du

jaune dans le corps de l'embryon et forment ainsi sa charpente. Frank Buckland fait remarquer que le cœur bat à raison de 60 pulsations à la minute. Le petit poisson tire uniquement sa subsistance du sac de nutrition dont il vient d'être parlé. Au début, il à $\frac{3}{4}$ de pouce de longueur, il pèse environ 2 grains, mais il se développe rapidement aux dépens du jaune, qui devient de plus en plus pointu en arrière. Comme le fait remarquer le professeur McIntosh, si l'on écrase le jaune dans l'eau il devient transparent et visqueux, mais acquiert bientôt la densité du suif, et les globules de couleur orange vont ordinairement au fond. Le sac de jaune va graduellement en diminuant. La veine vitelline et les autres vaisseaux plus petits commencent à disparaître, et à la troisième semaine après l'éclosion, le sac est plus qu'à moitié parti, tandis que durant la 5^e et la 6^e semaine, vers le milieu de mai ou plus tard, il ne présente plus que l'apparence d'une légère enflure. A mesure que le sac de jaune diminue, le jeune poisson acquiert une plus grande liberté de mouvement, et au lieu de rester couché sur le côté parmi les cailloux, il peut maintenant circuler dans l'eau près du fond. Une couple de mois après l'éclosion le faible embryon transparent se trouve transformé en un petit poisson argenté, qui présente l'apparence d'un véron avec de menus taches rouges et 8 ou 10 raies sombres de chaque côté. Ces raies sont les marques du saumoneau ("parr"), et elles persistent jusqu'à ce que le saumon soit prêt à descendre vers la mer. Cette descente peut avoir lieu un an environ après l'éclosion, ou peut être retardée jusqu'à 2 ou même 3 ans, et c'est généralement dans le mois de mai ou de juin qu'elle survient. La robe marbrée est alors remplacée par une couverture uniforme de brillantes écailles argentées. Ces écailles ne tiennent que faiblement à la peau et peuvent être facilement enlevées par le frottement, et les marques du "saumoneau" peuvent généralement être distinguées en dessous. Les marques du "saumoneau" sont indistinctes sous les écailles argentées lorsque le poisson a 6 ou 8 pouces de longueur. Le saumoneau, une fois qu'il est couvert de ses écailles, pèse de 8 à 10 onces.

Dans la mer le saumoneau squameux devient un saumon adolescent (*grilse*), pesant de 3 à 8 livres, avec taches plus rondes, écailles plus minces, queue plus fourchue, et forme plus élancée et plus gracieuse que celle du poisson adulte même.

"Il n'y a rien dans l'eau," dit Norris, "qui surpasse le saumon adolescent en symétrie, en coloration et en agilité. J'en ai vu un de 4 livres sauter en dehors de l'eau 10 fois, et plus haut et plus loin qu'un saumon adulte. Malheur au pêcheur qui essaye, sans donner de la ligne, d'en tenir un de 3 livres : sa ligne se brisera ou bien son agile adversaire se déchirera la mâchoire ou le museau dans ses efforts désespérés pour s'échapper."

Il y a des saumons adolescents qui retournent au bout de quelques mois (probablement ceux qui sont restés le plus longtemps à l'état de "saumoneau" dans les eaux supérieures); d'autres ne reviennent qu'au bout d'une année. Le saumon adolescent peut décupler son poids en quelques mois. Un saumon relâché le 16 janvier 1889, en Ecosse, avait gagné 10 $\frac{1}{4}$ livres lorsqu'il fut repêché le 3 juillet suivant. Norris fait remarquer que des saumoneaux squameux et des saumons adolescents qui avaient été relâchés, après avoir été marqués, et qui avaient gagné la mer, étaient retournés au bout de 6 ou 8 semaines, tandis que d'autres saumons adolescents qui avaient été marqués à Ballisodare, Irlande, n'étaient revenus qu'au bout de 16 ou 17 mois. En Europe, les saumons adolescents qui remontent les cours d'eau durant l'été offrent tous les indices permettant de croire que leurs œufs aussi bien que leur laitance sont mûrs, mais sur ce continent, autant qu'on a pu le constater, le mâle seul est apte à la reproduction. Chose curieuse, tandis que les saumons adolescents paraissent être très rares dans certaines rivières à saumon du Canada, dans d'autres rivières du même pays ils abondent. En certaines saisons, il a été pêché sur la Nepissiquit, N.-B., beaucoup plus de saumons adolescents que de saumons adultes, les pêcheurs à la ligne en ayant souvent pris plus de 300 dans le cours d'une semaine ou de 10 jours, quand à peine si un saumon adulte avait pu être capturé. M. C. G. Atkins, le célèbre ichthyologiste américain, dit que le saumon adolescent paraît être totalement absent des rivières à saumon des Etats-Unis, mais il n'en est certainement pas ainsi des rivières du Canada, et des observateurs attentifs ont vu eux-mêmes sur les rivières de la Colombie-Britannique des saumons adolescents remonter les eaux, bien qu'on ait nié que les espèces du Pacifique passent par la phase de l'adolescence. M. Ashdown Green raconte qu'il a pris un *Quinna*

adolescent, pesant 6 livres, dans la rivière Cowichan, Ile de Vancouver, à environ 14 milles de la mer.

Le professeur Jordan a aussi signalé la présence de saumons adolescents dans les rivières de la Colombie-Britannique, et il a remarqué qu'ils étaient aptes à la reproduction à un âge peu avancé. Dans la rivière Fraser, à l'automne, des quinnats mâles, adolescents de toute taille, à partir de 8 pouces en montant, passant, la laitance parfaitement développée, mais ne présentant pas généralement les mâchoires crochues et les couleurs sombres des mâles plus âgés. Les femelles de moins de 18 pouces de longueur sont rares. Tous les saumons, de l'un ou de l'autre sexe, gros et petits, qui se trouvent alors dans la rivière, ont les ovaires ou la laitance développés. Des petits Sockeyes de toute taille se rencontrent aussi dans le haut de la Colombie à l'automne, avec leurs organes de génération pleinement développés. Les dix-neuf vingtièmes de ces jeunes poissons sont des mâles, et quelques-uns d'entre eux ont les mâchoires crochues et la couleur rouge des vieux mâles.

Les saumons adolescents qui remontent les rivières à la fin de l'été et à l'automne descendent, le printemps suivant, dans un état d'épuisement causé par l'acte de la génération. Des saumons adolescents qui avaient été marqués et relâchés par les autorités de Stormonthfield furent repêchés lors de leur montée comme saumons adultes. Lorsque le poisson pèse plus de 8 livres il est ordinairement considéré comme un saumon adulte, phase généralement atteinte lors de la seconde montée vers les frayères primitives. Chez le saumon adulte les écailles cycloïdes se trouvent usées et aplanies sur la moitié de leur surface, tandis que chez le jeune saumon toutes les écailles sont intactes et sont marquées d'une série d'anneaux concentriques parfaits.

Lorsque les saumons atteignent l'estuaire d'une rivière ils y séjournent quelques jours seulement, ou bien plusieurs semaines, rôdant çà et là, avant d'entrer dans le chenal de la rivière. On suppose généralement que les poissons retardent ainsi leur montée afin de s'acclimater à l'eau douce. Voici ce que dit à ce sujet une autorité bien connue : " Il se dirige tout d'abord vers la tête des eaux de marée. Il se tient là pendant quelque temps et paraît gambader entre l'eau salée et l'eau douce. Soit qu'il redoute la transition subite de l'eau salée à l'eau douce, ou pour d'autres causes, il passe ordinairement deux semaines ou deux à rôder près de la limite entre l'eau de mer et l'eau de la rivière. Une fois qu'il a surmonté son apparente répugnance à passer dans l'eau douce, il remonte rapidement la rivière et gagne les eaux claires et à fond de gravier vers lesquelles le guide son instinct." Il est probable aussi que le poisson retarde sa migration jusqu'à ce que la température ait atteint le degré voulu. Chose curieuse, lorsque les bancs ont émigré à une certaine distance dans le haut des rivières, ils se tiennent pendant de longues périodes de temps dans les étangs, surtout en aval des chutes et des obstructions, durant le temps des premières migrations.

Une fois que les saumons ont atteint les parages peu profonds, dans les eaux supérieurs, où existent des conditions favorables pour le dépôt du frai, l'accouplement commence rarement avant la troisième ou quatrième semaine d'octobre. et rarement après la dernière semaine de novembre. Le saumon mâle dans toutes les diverses espèces subit des changements corporels remarquables, tandis que la femelle conserve son apparence normale, sauf un gonflement du corps, dû au développement des ovaires et à la croissance des œufs. Le saumon mâle de l'Atlantique, comme le fait remarquer Frank Buckland, " porte une robe de plusieurs couleurs, et le fond pourpre, parsemé de taches d'un rouge cire à cacheter sur le côté et sur la joue, est très joli . . . Le saumon femelle, au contraire, porte une simple robe roussâtre ", bien que des taches rouges se montrent quelquefois, et chez les deux une teinte orange dorée apparaît sur les côtés. La mâchoire inférieure chez le mâle s'allonge grotesquement. Chez le saumon du Pacifique, surtout chez le Sockeye et le Bossu, le dos du mâle se gonfle, les mâchoires s'allongent énormément, les dents grossissent considérablement et deviennent plus proéminentes. Le Sockeye mâle prend une brillante couleur rouge sur les côtés et vers le dos, des taches noires et d'un vert olive se montrent aussi, et les mâchoires allongées deviennent blanches comme la craie. Le saumon de l'Atlantique s'engage avec ardeur dans le gravier et les trous profonds où la femelle a déposé ses œufs ; après avoir couvert les œufs—opération qui prend une semaine ou deux—le mâle et la femelle s'en vont. Les mâles se battent constamment entre eux, et les frayères sont la scène de beaucoup d'excitation et de tumulte.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Cela n'est rien comparé à la commotion sur les frayères des rivières du Pacifique, où le nombre des reproducteurs est énorme. Des milliers de mâles, les mâchoires ouvertes, se ruent les uns sur les autres, luttant avec rage. Sur les frayères (les saumons choisissent généralement un tributaire peu profond de quelque lac éloigné) les dos protubérants des mâles s'élevaient au-dessus de la surface de l'eau, et l'on peut voir les poissons s'élançant les uns sur les autres, s'infligeant des blessures graves et souvent mortelles. Souvent deux mâles s'enchevêtraient tellement l'un dans l'autre, comme le cerf et l'élan dans la forêt, qu'ils meurent misérablement de blessures et de faim. Leurs queues et leurs nageoires sont tout déchirées, et des cicatrices et des plaies couvrent leurs corps. Quelques-uns des mâles deviennent tellement mous et dégénérés qu'ils ont une odeur et une apparence presque putrides. Le Sockeye, le Bossu et les petites espèces du Pacifique ne paraissent pas faire de nid proprement. Lorsqu'elle dépose ses œufs, la femelle plie son corps comme un U renversé, et les œufs mûrs sortent rapidement en fournées. Ils tombent pêle-mêle parmi le gravier, les eaux les entraînant dans des interstices et des cachettes sûres. La femelle, au moment où elle dépose ses œufs, est souvent très exposée au-dessus de la surface de l'eau, tandis que le mâle, qui se tient tout près, répand sa laitance sur les œufs à mesure qu'ils tombent. Souvent au moment où les œufs sont jetés dans l'eau, le mâle part tout à coup, la bouche ouverte et les dents étincelantes, pour attaquer un rival. Il doit y avoir par conséquent une énorme perte d'œufs. Une fois l'acte de génération accompli, les poissons émaciés prennent le chemin de la mer, se traînant d'étang en étang. Ces poissons maigres, noirs, dégénérés, sont appelés "kelts", et comme le fait remarquer Buckland, "ils sont dans une condition mi-érable, plusieurs mourant en route." Dans les rivières d'Écosse un grand nombre de saumons sont trouvés morts tous les ans, la majorité étant des mâles, les femelles mortes étant beaucoup plus rares ; sur une rivière d'Écosse l'on a trouvé 71,000 saumons morts dans l'espace de 12 ans. Par suite du bien plus grand nombre d'individus dans les rivières du Pacifique, le nombre de poissons morts que l'on y rencontre, après la fraie, est énorme, ce qui a fait croire qu'aucuns saumons ne retournaient vivants à la mer. "Probablement aucun d'eux ne revoit jamais l'océan, et un grand nombre manquent de frayer," dit le professeur Jordan. Plusieurs autorités partagent cette opinion, bien que les raisons sur lesquelles elle est basée ne soient pas très concluantes. Ainsi, un auteur dit au sujet des saumons du Pacifique :—

"Ils ont une moins belle apparence, sont plus gluants au toucher, et ont une forme moins symétrique ; des parasites se réunissent par milliers dans leurs branchies et sous leurs nageoires ; leurs queues et leurs nageoires s'éraillent ; des plaies blanches et dégoûtantes les couvrent d'un bout à l'autre, détruisant souvent leur sens de la vue. Chose étrange, les saumons dans les tributaires supérieurs ne se hâtent pas à regagner l'eau salée, qui les débarrasserait des parasites, nettoierait leurs plaies et leur rendrait l'appétit, et avec elle la santé et la vigueur ; mais ils se traînent, avec une étrange indifférence pour leur sort, près des endroits où ils ont déposé leurs œufs, attendant patiemment le seul soulagement possible—la mort. Quelques personnes mal renseignées, qui n'ont pas fait d'observations, ont déclaré—qu'elles avaient peine à croire que les saumons mouraient tous après avoir frayé."

Le même auteur ajoute qu'il "est tout probable que ceux qui frayent près de l'océan retournent à l'océan et recouvrent leur vitalité, mais il n'en est pas ainsi des autres. Afin de m'assurer si je me trompais, j'ai interrogé, il y a un an, tous les blancs qui avaient résidé ou travaillé sur la rivière, ainsi que tous les sauvages que j'ai pu atteindre. Tous se sont accordés à me dire que les saumons qui passent la station de McCloud, en route vers les frayères, meurent dans la rivière et ne retournent jamais à l'océan."

Les saumons, surtout les femelles, dans une multitude de cas, sont pleins de vigueur après avoir frayé et parfaitement capables de se rendre à la mer. Un des ichthyologistes les plus capables de la Colombie-Britannique, M. Ashdowne Green, de Victoria, C.-B., dit : J'ai tout lieu de croire que quelques individus survivent et même réparent leurs forces dans l'eau douce avant de retourner à la mer. J'ai pris sur la Thompson-Nord des saumons qui venaient de frayer : ils étaient assez forts pour se défendre et il n'y avait rien pour les empêcher de retourner à la mer. Autrefois, l'on prétendait qu'aucun saumon n'avait jamais pu regagner l'océan, mais dans ces derniers temps cette opinion semble avoir été beaucoup modifiée ; surtout, ajoute M. Green, en ce qui concerne le sau-

mon du printemps ou le Quinнат. Ma propre expérience relativement aux Sockeyes et aux Bossus tend à indiquer qu'ils sont loin de mourir tous, mais qu'au contraire, dans un très grand nombre de cas ils sont très vigoureux. Il est difficile de croire que même les petits espèces du Pacifique ne font qu'un seul voyage de retour à leurs rivières natales après avoir accompli leur première descente vers la mer.

Lorsque les saumons remontent les rivières il n'y a pas d'obstacles pour les arrêter, et leurs sauts extraordinaires de 10 à 12 pieds démontrent leur grande agilité. Le docteur A. Landmarks croit qu'un saut de 16 pieds est possible s'il y a un étang profond immédiatement au dessous de la chute à franchir. D'après les observations qui ont été faites, des saumons auraient parcouru une distance de 40 milles dans une journée. Les premières migrations paraissent s'effectuer très lentement, et les poissons semblent régler leur vitesse d'après la condition des œufs dans les ovaires. Pendant leur montée, les saumons ne mangent rien pour ainsi dire. Les études du docteur Noël Paton sur les saumons d'Ecosse ont démontré qu'il se produit une dégénérescence particulière des parois de l'estomac (ce que l'on pourrait appeler un "catarrhe"), rendant l'organe incapable de remplir les fonctions digestives. La même chose a été remarquée chez quelques-uns des salmonidés d'eau douce (*Corogonus*), la rigidité de l'estomac empêchant la digestion normale. Dans les rivières du Pacifique il serait naturellement impossible pour les bancs migratoires, à causes du grand nombre de poissons qui les composent, d'obtenir de la nourriture en quantité suffisante, et la même loi physiologique s'applique aux bancs de saumons dans toutes les rivières.

Il y a des ichthyologistes qui ne veulent pas admettre que les saumons retournent à leurs propres rivières—théorie généralement acceptée. Dans tous les cas, sur les deux fameuses rivières du Canada, la Ristigouche et la Miramichi, les pêcheurs ont toujours prétendu que les saumons appartenant à l'une de ces rivières n'entraient jamais dans l'autre, bien que les deux cours d'eau en question soient adjacents; le fait est que la différence sous le double rapport de la taille et de l'apparence générale est telle que les pêcheurs les distinguent de suite. Cela s'applique aux rivières en général; les saumons de la rivière Saint-Jean diffèrent de ceux du Saguenay ou de Godbout, et aucuns d'eux ne sont identiques en apparence générale et en structure à ceux originaires des rivières qui se jettent dans la baie des Chaleurs. Des expériences faites en Ecosse ont démontré que les saumons retournent pour la plupart à leurs rivières natales, et sur 56 poissons relâchés, après avoir été marquées, 34 furent repêchés alors qu'ils remontaient la même rivière, et les 22 autres furent capturés dans des rets de marée fixes à une distance d'un demi-mille à 500 milles de leur rivière natale. Chez les saumons du Pacifique cet instinct ne paraît pas être aussi prononcé. Le professeur Jordan considère comme accidentelle cette prétendue fidélité du saumon à son lieu natal. Il dit :

"L'on est généralement sous l'impression que les saumons ont un instinct spécial qui les porte à aller frayer dans les parages où ils sont nés. Nous ne pouvons trouver aucune preuve de cela dans le cas des saumons de la côte du Pacifique, et nous ne croyons pas qu'il en soit ainsi. Il semble plus probable que les saumons restent dans l'océan, dans un rayon de 20, 30 ou 40 milles de l'embouchure de la rivière où ils sont éclos. Les saumoneaux, en rôdant dans l'océan, peuvent venir en contact avec les eaux froides de leur rivière natale ou de toute autre rivière, à une distance considérable du rivage. Dans le cas du Quinнат et du Dos-Bleu, leur instinct semble les inciter à remonter les eaux douces, et la plupart du temps ces eaux sont celles où les poissons en question sont nés. A une époque plus avancée de la saison, le développement des organes reproducteurs les porte à s'approcher du rivage et à rechercher les eaux douces, et il peut encore fort bien se faire qu'ils tombent sur la rivière où ils ont vu le jour."

Des faits intéressants ont été observés relativement au nombre de mâles et de femelles qui remontent les rivières durant la saison. Ainsi dans la rivière Penobscot, Maine, E.-U., sur 100 saumons examinés 34 étaient des mâles et 66 des femelles. La proportion des sexes était encore plus grande parmi les saumons d'eau douce ou Schoodic : sur 1,604 spécimens il y avait 1,000 femelles et 604 mâles. Dans les piscifactures du Canada le nombre des femelles excède souvent celui des mâles; mais par contre, en certaines années, comme en 1893, il y avait un surplus considérable de mâles. Généralement parlant, les œufs de 3 femelles peuvent être fécondés par un mâle. Sans doute, la proportion des sexes varie suivant l'époque de l'année où les prises sont faites. Il y a

tout lieu de croire que dans les premières migrations les femelles prédominent ; or les saumons reproducteurs recrutés pour les piscifactoreries du gouvernement du Canada sont ordinairement capturés parmi les derniers venus. Dans la plupart des rivières, les saumons émigrent presque toute l'année durant ; cependant les migrations principales sont restreintes à certains mois de l'année, une sécheresse prolongée ou quelque autre anomalie dans les conditions météorologiques retardant ou accélérant la montée du poisson. " En Amérique ", dit le docteur Browne Goode, " les rivières méridionales paraissent être celles où ont lieu les premières migrations. Dans le Connecticut le saumon fait son apparition en avril et mai, dans la Merrimac en mai et juin, dans la Penobscot en juin et juillet, et même dès le mois d'avril." Les rivières sont désignées comme hâtives ou tardives, non pas par rapport au temps du frai, mais par rapport à l'apparition hâtive ou tardive des principaux bancs de saumons. La Tamar, entre Devon et Cornwall, est (ce qui n'a pas lieu de surprendre) une rivière hâtive, et la Tweed est une rivière tardive ; mais les rivières de la côte orientale sont toutes hâtives, tandis que celles qui se déversent dans l'Atlantique sont tardives.

L'époque où les saumons reproducteurs approchent de leurs rivières est assez difficile à déterminer et paraît dépendre beaucoup des conditions locales dans les rivières respectives ; mais les périodes où les saumons retournent, ou plutôt l'intervalle s'écoulant entre leur descente et leur montée suivante, a été le sujet de beaucoup de discussions. Des expériences faites en Norvège ont clairement démontré que quelques saumons frayent tous les ans, mais tandis qu'il n'a pas été prouvé que tous ne le font pas, le fait que parmi une série de saumons marqués, 20 furent pris dans la première année suivante, tandis que 30 furent capturés dans la seconde année suivante, corrobore jusqu'à un certain point les expériences faites sur la rivière Penobscot.

Relativement à la croissance du saumon, nous avons beaucoup de données exactes, bien que les notes à ce sujet soient quelque peu éparées. Comme je le faisais remarquer dans un rapport antérieur (rapport du ministre, 1895, page xx), " Il faut près de 250 alevins pour former une once ; cependant, en seize mois, il acquiert un poids de 2 onces, et vingt mois plus tard, devenu saumonelle, il se rend à la mer. Il ne tarde pas à devenir saumoneau de 7 à 8 livres, c'est-à-dire qu'en trois ou quatre mois il a augmenté de 68 fois son poids." Un saumon de 2½ pieds de long pèse ordinairement 9 ou 10 livres ; le poids d'un saumon de 3 pieds de long est de 16 ou 17 livres, et un saumon qui a atteint une longueur de 4 pieds pèse généralement 50 livres. Des pièces de 60, 70 et 80 livres sont prises dans quelques rivières, mais l'augmentation de poids dans ces cas est accompagnée d'une augmentation en profondeur verticale et en épaisseur latérale, plutôt que d'une augmentation en longueur. Les expériences bien connues de feu le duc d'Atholl ont démontré que des saumons pesant 10, 11½ et 12½ livres avaient atteint le poids de 17, 18 et 19 livres, respectivement, dans le court espace de 6 mois.

Voici quels sont les points saillants qui découlent de ce qui précède :

(I)—Huit phases peuvent être distinguées dans la vie du saumon : (a) l'œuf, (b) la larve, (c) le saumoneau qui descend au bout d'un an ou deux, (d) la robe argentée dont se pare le saumoneau lors de sa descente, (e) le saumon adolescent qui retourne au bout de quelques mois, ou au bout d'une année ou plus, et qui peut être apte à la reproduction, (f) le saumon adolescent descendant vers la mer dans un état d'épuisement après avoir frayé, (g) le saumon adulte, du poids de 8 livres ou plus, déposant et fécondant le frai tous les ans ou tous les deux ans, (h) le saumon adulte descendant au printemps, tout épuisé par l'acte de génération.

(II)—Le saumon mâle, au temps du frai, change sensiblement de forme et d'apparence, surtout dans les espèces du Pacifique.

(III)—Un grand nombre de saumons reproducteurs meurent sur toutes les rivières à saumon, principalement sur les rivières du Pacifique.

(IV)—Les saumons cessent de se nourrir et leurs organes digestifs ne fonctionnent plus après qu'ils sont entrés dans les eaux douces.

(V)—Chaque rivière a sa propre race de saumon.

(VI)—Les femelles prédominent fréquemment.

(VII)—Les saumons frayent généralement tous les ans, quelques-uns ne frayent que tous les deux ans.

(VIII)—Les saumons adultes croissent rapidement dans la mer, et peuvent doubler leurs poids en 6 mois;

(IX)—Il y a des saumons qui retournent sans avoir frayé, omettant apparemment de frayer pendant un an.

ANNEXE N^o I.

DÉPENSES ET RECETTES.

Pour l'exercice terminé le 30 juin 1898, le total des dépenses pour tout le service des pêcheries, sauf le gouvernement civil, s'est élevé à \$432,635.41, soit \$42,002.30 de moins que le crédit voté pour cette fin.

Durant cette même période, le total des recettes provenant des loyers, des permis, des amendes et des ventes, y compris les patentes de *modus vivendi* accordées aux navires des Etats-Unis, s'est élevé à \$113,103.50.

Service.	Dépense.	Crédit.
	\$ c.	\$ c.
Pêcheries.....	90,332 14	95,000 00
Pisciculture.....	28,002 32	34,500 00
Service de protection des pêcheries.....	97,170 05	106,127 65
Primes de pêche.....	157,504 00	160,000 00
Divers.....	59,626 90	79,010 06
Total.....	432,635 41	474,637 71

On en trouvera les détails, sous les titres respectifs, dans le rapport de l'auditeur général.

A part cela, le sommaire suivant indique les salaires et les déboursés des officiers de pêcheries dans les différentes provinces, ainsi que les dépenses occasionnées par l'entretien des établissements de pisciculture dans tout le pays.

Service.	Dépense.	Crédit.
	\$ c.	\$ c.
Pêcheries, Ontario.....	19,239 34	
do Québec.....	11,140 16	
do Nouveau-Brunswick.....	17,063 58	
do Nouvelle-Ecosse.....	21,683 91	
do Ile du Prince-Edouard.....	6,775 78	
do Manitoba.....	1,206 26	
do Territoires du Nord-Ouest.....	2,324 66	
do Colombie-Britannique.....	8,508 79	
Compte général.....	2,389 66	
Total.....	90,332 14	95,000 00

SALAIRES et déboursés des officiers des pêcheries—*Suite.*

Service.	Dépense.		Crédit.
	\$	c.	\$ c.
Pisciculture—Etablissement piscicole d'Ottawa	1,529	95	
do do de Newcastle	3,579	87	
do do de Sandwich	4,866	92	
do do de Tadoussac	2,459	50	
do do de Gaspé	577	95	
do do de Magog	313	35	
do do de Rstingouche	2,777	60	
do do de Bedford	1,274	10	
do do de Bay-View	2,074	63	
do do de Sydney	176	30	
do do de Miramichi	2,229	39	
do do de la rivière Saint-Jean	1,729	24	
do do de la rivière Fraser	2,389	46	
do do de Selkirk	1,586	12	
Compte général	437	94	
Total	28,002	32	34,500 00

Les dépenses, par provinces, se subdivisent comme suit :—

DÉPENSES.

	\$ c.		\$ c.
<i>Ontario.</i>			
Salaires des officiers	13,177	24	
Déboursés	5,924	76	
Divers	137	34	
Total			19,239 34
<i>Québec.</i>			
Salaires des officiers	6,593	17	
Déboursés	4,509	54	
Divers	37	45	
Total			11,140 16
<i>Nouveau-Brunswick.</i>			
Salaires des officiers	10,228	76	
Déboursés	6,536	60	
Divers	298	22	
Total			17,063 58
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>			
Salaires des officiers	13,035	69	
Déboursés	8,590	99	
Divers	57	23	
Total			21,683 91
<i>Ile du Prince-Edouard.</i>			
Salaires des officiers	3,973	30	
Déboursés	1,716	84	
Divers	1,085	64	
Total			6,775 78

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

DÉPENSES—*Suite.*

<i>Manitoba.</i>	\$ c.	\$ c.
Salaires des officiers.....	738 34	
Déboursés.....	467 92	
Total.....		1,206 26
<i>Territoires du Nord-Ouest.</i>		
Salaires des officiers.....	1,644 70	
Déboursés.....	608 42	
Divers.....	71 54	
Total.....		2,324 66
<i>Colombie-Britannique.</i>		
Salaires des officiers.....	5,146 04	
Déboursés.....	811 69	
Divers.....	2,551 06	
Total.....		8,508 79
Compte général.....		2,389 66
Grand total.....		90,332 14

PISCICULTURE.

<i>Etablissement piscicole de Newcastle.</i>		
Salaires.....	540 00	
Dépenses diverses.....	3,039 87	
Total.....		3,579 87
<i>Etablissement piscicole de Sandwich.</i>		
Salaires.....	900 00	
Dépenses diverses.....	3,966 92	
Total.....		4,866 92
<i>Etablissement piscicole d'Ottawa.</i>		
Salaires.....	923 00	
Dépenses diverses.....	606 95	
Total.....		1,529 95
<i>Etablissement piscicole de Tadoussac.</i>		
Salaires.....	650 00	
Dépenses diverses.....	1,809 50	
Total.....		2,459 50
<i>Etablissement piscicole de Gaspé.</i>		
Salaires.....	400 00	
Dépenses diverses.....	177 95	
Total.....		577 90

PISCICULTURE—*Suite.*

	\$ c.	\$ c.
<i>Etablissement piscicole de Magog.</i>		
Salaires.....	206 85	
Dépenses diverses.....	106 50	
Total.....		313 35
<i>Etablissement piscicole de Ristigouche.</i>		
Salaires.....	700 00	
Dépenses diverses.....	2,077 60	
Total.....		2,777 60
<i>Etablissement piscicole de Bedford.</i>		
Salaires.....	450 00	
Dépenses diverses.....	824 10	
Total.....		1,274 10
<i>Etablissement piscicole de Bay-Vieu.</i>		
Salaires.....	450 00	
Dépenses diverses.....	1,624 63	
Total.....		2,074 63
<i>Etablissement piscicole de Sydney.</i>		
Salaires.....	90 00	
Dépenses diverses.....	86 30	
Total.....		176 30
<i>Etablissement piscicole de Miramichi.</i>		
Salaires.....	1,000 00	
Dépenses diverses.....	1,229 39	
Total.....		2,229 39
<i>Etablissement piscicole de la rivière Saint-Jean.</i>		
Salaires.....	600 00	
Dépenses diverses.....	1,129 24	
Total.....		1,729 24
<i>Etablissement piscicole de Selkirk.</i>		
Dépenses diverses.....		1,586 12
<i>Etablissement piscicole de la rivière Fraser.</i>		
Salaires.....	500 00	
Dépenses diverses.....	1,889 46	
Total.....		2,389 46
<i>Compte général.</i>		
Dépenses diverses.....		437 94
Total, pisciculture.....		28,002 32
Total, salaires et déboursés des officiers des pêcheries.....		90,332 14

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

DIVERS.

DIVERS.	\$	c.
Construction de passes migratoires.....	690	24
Dépenses judiciaires et incidentes.....	1,239	84
Musée piscicole du Canada.....	882	24
Dépenses se rattachant à la distribution des primes de pêche.....	4,965	68
Examen d'huîtrières.....	3,234	59
Permis accordés à des navires de pêche des Etats-Unis.....	244	57
Arbitrage, mer de Behring.....	32,709	14
Commission do à Paris.....	1,046	27
Commission sur les pêcheries.....	13,135	34
Exposition piscicole et nautique.....	548	99
Dr McPhail, rapports spéciaux sur le homard.....	750	00
Weldon Outhouse, gratification aux parents de.....	180	00
Total.....	59,626	90

SERVICE DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES—1897-98.

<i>Steamer "Acadia".</i>	\$	c.	\$	c.
Gages des officiers et de l'équipage.....	7,110	80		
Provisions.....	3,047	41		
Combustible.....	1,907	72		
Réparations.....	2,065	07		
Dépenses diverses.....	3,900	55		
Total.....			18,031	55
 <i>Steamer "La Canadienne".</i> 				
Gages des officiers et de l'équipage.....	3,084	91		
Provisions.....	79	86		
Combustible.....	183	67		
Réparations.....	7,830	57		
Dépenses diverses.....	2,602	52		
Total.....			13,781	53
 <i>Steamer "Stanley".</i> 				
Gages des officiers et de l'équipage.....	1,096	01		
Provisions.....	859	93		
Combustible.....	600	15		
Dépenses diverses.....	24	19		
Total.....			2,580	28
 <i>Steamer "Curlew".</i> 				
Gages des officiers et de l'équipage.....	4,980	55		
Provisions.....	1,302	35		
Combustible.....	1,561	59		
Réparations.....	137	20		
Dépenses diverses.....	1,882	32		
Total.....			9,864	01
 <i>Steamer "Petrel".</i> 				
Gages des officiers et de l'équipage.....	6,803	81		
Provisions.....	1,628	07		
Combustible.....	1,213	90		
Dépenses diverses.....	108	36		
Réparations.....	1,307	35		
Total.....			11,061	49

SERVICE DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES Etc.—Fin.

	\$ c.	\$ c.
<i>Steamer "Constance."</i>		
Gages des officiers et de l'équipage	5,527 03	
Provisions	1,735 66	
Combustible	4,053 63	
Réparations	2,862 62	
Dépenses diverses	2,647 51	
Total		16,826 45
<i>Steamer "Osprey".</i>		
Gages des officiers et de l'équipage	3,772 55	
Provisions	1,590 52	
Combustible	53 15	
Réparations	52 75	
Dépenses diverses	1,979 71	
Total		7,448 68
<i>Goëlette "Kingfisher".</i>		
Gages des officiers et de l'équipage	3,060 51	
Provisions	1,590 45	
Combustible	50 38	
Réparations	87 14	
Dépenses diverses	1,383 61	
Total		6,172 09
<i>Steamer "Dolphin".</i>		
Gages des officiers et de l'équipage	2,148 64	
Provisions	560 94	
Combustible	521 98	
Réparations	335 22	
Divers	527 16	
Total		4,093 94
<i>Steamer "Aberdeen".</i>		
Gages, etc., officiers et équipage	10,290 01	
Provisions	4,386 48	
Combustible	3,352 42	
Réparations	1,474 42	
Divers	6,546 98	
Total		26,050 31
<i>Steamer "Victoria".</i>		
Gages, etc.	2,006 67	
Provisions	383 38	
Combustible	30 35	
Divers	2,214 51	
Total		4,634 91
Bureau de renseignements se rattachant aux pêcheries		2,288 73
Compte général		8,241 73
Total		131,075 70
A déduire—Montant payé par le minist. des douanes pour le str <i>Constance</i>	16,826 45	
do do do <i>Curlew</i>	9,864 01	
do do do <i>Stanley</i>	2,580 28	
do do do <i>Victoria</i>	4,634 91	
Total net		33,905 65
Total net		97,170 05

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

ÉTAT des recettes provenant des pêcheries et mises au crédit du receveur général
du Canada, durant l'exercice clos le 30 juin 1898.

	\$	c.
Ontario, loyers, permis, amendes, etc.....	30,574	57
Québec do do	7,571	15
Nouvelle-Ecosse do do	5,317	08
Nouv.-Brunswick do do	11,511	85
Ile du Pr.-Edouard do do	2,707	57
Manitoba do do	1,515	00
Territ. du N.-O. do do	393	87
Colombie-Britan. do do	47,864	75
A déduire—Remboursements.....	107,455	84
	1,276	25
Permis accordés à des navires de pêche des Etats-Unis.....	106,179	59
	6,923	91
Total.....	113,103	50

ÉTAT comparatif des dépenses et des recettes du ministère des

	1885-86.		1886-87.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Ontario	17,900 74	15,917 62	19,534 01	15,063 57
Québec	13,938 21	2,963 75	14,966 55	3,804 66
Nouveau-Brunswick	15,719 36	4,078 10	16,944 87	4,417 52
Nouvelle-Ecosse	17,852 33	2,166 53	18,092 21	1,585 28
Ile du Prince-Edouard	3,187 73	40 00	4,044 49	128 00
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	1,920 73		2,468 25	5 00
Colombie-Britannique	1,878 53	922 50	5,860 72	943 50
Pisciculture et passes migratoires	44,038 80		37,864 22	
Service de la protection des pêcheries	37,613 30		134,340 12	
Divers	10,350 43		11,327 77	
Totaux	164,400 16	26,088 50	265,443 21	25,947 53
Primes de pêche	161,597 39		160,903 59	

	1891-92.		1892-93.		1893-94.	
	Dépenses.	Recettes.				
	\$ c.	\$ c.				
Compte général						
Ontario	15,155 83	25,368 90	20,116 91	30,623 09	22,634 37	28,632 82
Québec	10,917 36	4,742 76	11,761 34	7,471 70	11,692 82	7,211 82
Nouveau-Brunswick	18,707 98	6,334 83	15,721 05	7,831 53	18,522 94	8,333 24
Nouvelle-Ecosse	18,755 86	3,337 42	19,444 22	6,782 02	20,420 81	5,296 27
Ile du Prince-Edouard	1,835 65	166 00	2,847 60	304 10	3,078 55	980 15
Manitoba	3,593 43	1,079 00	3,932 96	1,661 68	5,331 29	926 99
Territoires du Nord-Ouest						
Colombie-Britannique	6,158 17	8,192 48	5,490 60	40,264 00	5,283 21	25,337 90
Pisciculture	43,957 74	178 00	47,322 49		45,024 67	
Service de la protection des pêcheries	93,397 40		106,805 39		115,147 59	
Divers	17,449 06		100,602 14		34,892 19	
Totaux	226,928 48	49,719 39	334,044 70	94,938 12	282,028 44	76,719 19
Primes de pêche	156,892 25		159,752 15		158,794 54	

pêcheries, depuis le 1^{er} juillet 1885 jusqu'au 30 juin 1898.

1887-88.		1888-89.		1889-90.		1890-91.	
Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
19,860 52	18,251 25	19,264 98	24,266 06	14,539 87	23,666 96	15,540 30	26,517 70
13,463 37	5,394 99	12,991 63	3,390 79	9,670 94	5,409 81	10,666 98	3,642 14
20,533 20	7,625 64	20,298 00	8,282 88	14,914 95	8,834 35	16,082 77	7,193 69
18,308 02	3,905 44	20,201 09	2,744 23	17,395 24	5,424 95	17,844 19	5,582 65
3,402 51		3,746 69	140 00	3,113 21	302 88	3,242 25	667 00
2,816 64	819 25	2,848 16	848 00	3,604 70	794 00	3,609 03	1,234 00
3,661 83	6,934 53	4,333 63	6,416 00	3,634 41	11,367 50	4,320 53	12,859 02
41,082 04		41,315 12	352 50	39,126 91		39,496 45	1,286 50
77,102 98		69,693 82		64,434 66	1,176 38	83,050 16	1,934 49
13,498 56		10,912 18		9,313 92		13,882 28	
213,729 67	42,931 12	205,605 30	46,440 46	178,748 81	56,976 83	207,234 94	60,917 19
163,737 92		149,990 63		149,999 85		165,967 22	
1894-95.		1895-96.		1896-97.		1897-98.	
				2,198 47		2,389 66	
21,938 56	33,211 60	24,917 48	35,681 68	21,592 40	32,814 66	19,239 34	30,574 57
12,459 34	8,836 18	11,870 43	8,160 98	12,910 80	7,876 12	11,140 16	7,571 15
21,370 94	11,170 36	20,526 56	10,696 88	21,671 92	10,110 77	17,063 58	5,317 08
23,555 38	7,075 07	23,049 41	6,180 93	23,682 33	5,239 55	21,683 91	11,511 85
3,796 58	3,312 30	3,555 87	2,161 85	3,744 36	2,032 25	6,775 78	2,707 57
				1,908 14	1,719 00	1,206 26	1,515 00
6,178 71	2,458 80	6,915 20	2,256 69	2,181 58	344 13	2,324 66	393 37
6,218 74	23,517 25	6,226 77	26,410 75	8,841 64	39,888 82	8,568 79	47,864 75
39,730 93		38,050 41		27,330 73		28,002 32	
100,207 29		102,021 72		99,357 41		101,807 96	
24,619 86		20,293 25		62,777 30		59,919 56	
260,076 33	89,581 56	257,237 10	91,549 76	289,197 01	100,025 30	280,061 98	107,455 84
160,089 42		163,507 99		154,389 77			
420,165 75		420,805 09					

ANNEXE N^o 2.

PRIMES DE PÊCHE.

Les déboursés faits pour ce service sont autorisés par la loi 54-55 Vic., chap. 42^e intitulée "Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche", et qui pourvoit à la distribution d'une somme annuelle de \$160,000, suivant des règlements à être faits de temps en temps par le gouverneur général en conseil.

RÈGLEMENTS.

Les règlements suivants, établis par arrêté du conseil, en date du 24 août 1894, régissant le paiement des primes de pêche, ont été amendés par l'arrêté du conseil du 10 décembre 1897, et se lisent comme suit :—

Arrêté du conseil.

A L'HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA,

VENDREDI, le 10^e jour de décembre 1897.

Présent :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Son Excellence, en vertu des dispositions de "l'Acte des primes de pêche, 1891", 54-55 Victoria, chapitre 42, et par et de l'avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada, juge à propos d'ordonner que les règlements établis par l'arrêté du conseil du 24 août 1894, relativement au paiement des primes de pêche, soient abrogés, et ils sont par les présentes abrogés et remplacés par les suivants :—

1. Les pêcheurs résidant au Canada qui ont été employés à faire la pêche en eau profonde pour d'autres poissons que les crustacés, le saumon et l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, pendant au moins trois mois, et qui n'ont pas pris moins de 2,500 livres de poisson de mer, auront droit à une prime ; pourvu toujours que nulle prime ne sera payée à ceux qui feront la pêche dans des bateaux mesurant moins de 13 pieds de quille, et le nombre des réclamants est limité à trois hommes (y inclus le propriétaire) pour les bateaux au-dessous de 20 pieds.

2. Il ne sera payé aucune prime sur le poisson pris avec des rets à piège, rets à enclos et nasses, ni sur le poisson pris avec des rets à mailles employés par des personnes qui suivent d'autres occupations que celles de la pêche, et qui ne consacrent qu'une heure ou deux par jour à pêcher avec ces rets et ne sont pas des pêcheurs constamment engagés à pêcher.

3. Aucun pêcheur ne pourra réclamer plus d'une fois par saison, soit qu'il ait pêché dans deux vaisseaux, ou dans un vaisseau et un bateau de pêche, ou dans deux bateaux.

4. Les propriétaires de vaisseaux de pas moins de 13 pieds de quille, qui ont été employés pendant au moins trois mois à la pêche en eau profonde pour d'autres poissons que les crustacés, le saumon ou l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, auront droit à une prime sur chacun des dits bateaux.

5. Les vaisseaux canadiens enregistrés, possédés et équipés au Canada, de dix tonneaux et au-dessus (jusqu'à 80 tonneaux), employés exclusivement au moins trois mois à la pêche en eau profonde pour d'autres poissons que les crustacés, le saumon ou l'alose, ou le poisson qui se prend dans ou à l'embouchure des rivières, auront droit à une prime qui devra être calculée sur le tonnage enregistré, et sera payable au propriétaire ou aux propriétaires.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

6. Les trois mois pendant lesquels un navire devra avoir été employé à faire la pêche pour avoir droit à la prime devront commencer le jour où le navire fait voile d'un port pour son voyage de pêche, et finir le jour où il rentre au port après le dit voyage.

7. Les propriétaires ou capitaines de vaisseaux qui ont l'intention de faire la pêche et de réclamer la prime devront, avant de partir pour un voyage de pêche, se procurer une licence du percepteur des douanes ou du garde-pêche le plus voisin, et la dite licence sera attachée à la réclamation lorsque cette dernière sera envoyée pour être payée.

8. Les dates et les endroits de pêche devront être précisés dans la réclamation, ainsi que la quantité et les espèces de poisson pris.

9. Les âges des hommes devront être donnés. Les garçons au-dessous de 14 ans ne sont pas acceptés comme réclamants.

10. Les réclamations devront être assermentées comme étant vraies et correctes dans tous leurs détails.

11. Les réclamations doivent être produites le ou avant le 30 novembre de chaque année.

12. Les officiers autorisés à recevoir les réclamations devront fournir les formules nécessaires, gratis, et après les avoir certifiées devront les transmettre au département de la marine et des pêcheries.

13. Une réclamation dans laquelle le réclamant ou les réclamants auront fait une erreur ne pourra être amendée après avoir été signée et assermentée comme étant correcte.

14. Quiconque sera reconnu avoir fait des rapports faux ou frauduleux dans aucun détail, sera exclu de participation dans la prime et poursuivi avec toute la sévérité de la loi.

15. Le montant de la prime à être payée aux pêcheurs et aux propriétaires de bateaux et vaisseaux sera fixé de temps à autre par le gouverneur en conseil.

16. Tous les navires de pêche munis d'un permis devront porter un pavillon distinct qui sera arboré au grand mât de hune durant tout le voyage de pêche. Le pavillon aura quatre pieds carrés, en parties égales de rouge et blanc, mises diagonalement d'angle à angle. Toute négligence de se conformer au présent règlement, portée à la connaissance du ministère de la marine et des pêcheries, entraînera la perte de la prime, à moins qu'une justification satisfaisante ne soit produite.

JOHN J. MCGEE,

Greffier du Conseil privé.

Le nombre des demandes reçues en 1897 a été de 14,847,—soit 364 de moins qu'en 1896.

Le nombre des réclamations payées dans le cours de l'année a été de 14,729,—soit 246 de moins que durant l'année précédente.

Le montant total des primes payées en 1897-98 s'est élevé à \$157,504, dont \$60,939 à des navires et à leurs équipages, et \$96,565 à des bateaux et à des pêcheurs en bateaux.

Le nombre des navires qui ont reçu la prime, durant l'année, a été de 790, ayant un port total de 25,725 tonneaux, soit une diminution de 72 navires et 2,826 tonneaux sur les chiffres de l'année précédente.

Le nombre des bateaux qui ont reçu la prime durant l'année a été de 13,939, et celui des pêcheurs en bateaux de 23,612, soit une diminution de 167 bateaux et de 209 pêcheurs comparativement à l'année 1896-97.

ÉTAT GÉNÉRAL des réclamations pour primes de pêche reçues et payées en 1897.

Province.	Comté.	Nombre de réclamations reçues.	Nombre de réclamations rejetées.	Nombre de réclamations payées.
Nouvelle-Ecosse.	Annapolis.....	168		168
	Antigonish.....	129	1	128
	Cap-Breton.....	503	1	502
	Colchester.....			
	Cumberland.....	8		8
	Digby.....	394		394
	Guysborough.....	1,362	5	1,357
	Halifax.....	1,430	9	1,421
	Hants.....	1		1
	Inverness.....	587	2	585
	Kings.....	50		50
	Lunenburg.....	913	3	910
	Pictou.....	39		39
	Queen.....	191	2	189
	Richmond.....	1,077	7	1,070
	Shelburne.....	882	2	880
	Victoria.....	473		473
	Yarmouth.....	243		243
		Totaux.....	8,450	32
Nouveau-Brunswick.	Charlotte.....	483	1	482
	Gloucester.....	445	55	395
	Kent.....	75		75
	Northumberland.....	4		4
	Ristigouche.....			
	Saint-Jean.....	35		35
	Westmoreland.....			
	Totaux.....	1,042	56	991
Ile du Prince-Edouard.	King.....	617		617
	Prince.....	459	2	457
	Queen.....	99	2	97
		Totaux.....	1,175	4
Québec	Bonaventure.....	873	22	851
	Gaspé.....	2,453	8	2,445
	Rimouski.....	69		69
	Saguenay.....	785	3	784
		Totaux.....	4,180	33
	Grands totaux.....	14,847	125	14,729

* NOTE.—Le nombre des réclamations de primes payées comprend plusieurs réclamations pour les années antérieures. C'est ce qui explique la différence entre les réclamations payées et celles reçues, déduction faite de celles rejetées.

ÉTAT DÉTAILLÉ des primes de pêche payées aux navires dans chaque comté pour l'année 1897.

Province.	Comté.	Nombre de navires.	Tonnage.	Moyenne du tonnage.	Nombre d'hommes.	Total des primes payées aux navires et bateaux en 1897.
						\$ c.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis.....	9	262	29	47	544 00
	Antigonish.....	2	34	17	6	70 00
	Cap-Breton.....	11	177	16	58	525 00
	Cumberland.....	1	14	14	2	26 00
	Digby.....	50	1,461	29	401	3,867 00
	Guysborough.....	19	435	23	86	951 00
	Halifax.....	55	1,184	21	309	3,088 00
	Hants.....	1	17	17	4	41 00
	Inverness.....	22	355	16	92	907 00
	King.....	2	33	16	7	75 00
	Lunenburg.....	161	11,650	72	2,425	26,195 00
	Pictou.....	1	15	15	3	33 00
	Queen.....	8	267	33	66	663 00
	Richmond.....	56	1,691	30	357	3,833 00
Shelburne.....	66	1,945	29	519	5,059 00	
Victoria.....	1	17	17	2	29 00	
Yarmouth.....	42	1,766	42	445	4,436 00	
	Totaux.....	507	21,323	42	4,829	50,292 00
Nouveau-Brunswick	Charlotte.....	46	776	17	159	1,730 00
	Gloucester.....	182	2,129	12	620	5,848 00
	Kent.....					
	Northumberland.....	1	13	13	3	31 00
	Ristigouche.....					
Saint-Jean.....	10	161	16	34	365 00	
	Totaux.....	239	3,079	13	816	7,974 00
Ile du Prince-Edouard.	King.....	12	305	25	67	707 00
	Prince.....	5	130	26	26	286 00
	Queen.....	3	55	18	16	151 00
		Totaux.....	20	490	29	109
Québec	Bonaventure.....	1	26	26	5	56 00
	Gaspé.....	1	16	16	5	46 00
	Rimouski.....					
	Saguenay.....	22	791	36	106	1,427 00
		Totaux.....	24	833	35	116
	Grands totaux ..	790	25,725	33	5,870	60,939 00

ETAT DÉTAILLÉ des primes de pêche payées aux bateaux dans chaque comté pour l'année 1897.

Province.	Comté.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Montant payé.	Total des primes payées aux navires et bateaux en 1897.
				\$ c.	\$ c.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	159	231	967 50	1,511 50
	Antigonish	126	184	770 00	840 00
	Cap-Breton	491	915	3,693 50	4,218 50
	Cumberland	7	15	59 50	85 50
	Digby	344	651	2,622 50	6,489 50
	Guysborough	1,338	2,209	9,069 50	10,020 50
	Halifax	1,366	1,964	8,241 50	11,279 50
	Hants				41 00
	Inverness	563	1,187	4,717 50	5,624 50
	King	48	77	317 50	392 50
	Lunenburg	749	850	3,706 00	29,901 00
	Pictou	38	58	241 00	274 00
	Queen	181	280	1,161 00	1,824 00
	Richmond	1,014	1,536	6,390 00	10,223 00
	Shelburne	814	1,303	5,374 50	10,433 50
	Victoria	472	787	3,226 50	3,255 50
	Yarmouth	201	295	1,253 50	5,669 50
	Totaux	7,911	12,542	51,791 50	102,083 50
Nouveau-Brunswick.	Charlotte	436	687	2,840 50	4,570 50
	Gloucester	213	491	1,931 50	7,779 50
	Kent	75	123	505 50	505 50
	Northumberland	3	10	38 00	69 00
	Ristigouche				
	Saint-Jean	25	40	165 00	530 00
	Westmoreland				
	Totaux	752	1,351	5,480 50	13,454 50
Ile du Prince-Edouard	King	605	971	4,003 50	4,710 50
	Prince	452	933	3,717 00	4,003 00
	Queen	94	243	944 50	1,095 50
	Totaux	1,151	2,147	8,665 00	9,809 00
Québec	Bonaventure	850	1,447	5,914 50	5,970 50
	Gaspé	2,444	4,744	19,049 00	19,095 00
	Rimouski	69	97	408 50	408 50
	Saguenay	762	1,284	5,256 00	6,683 00
	Totaux	4,125	7,572	30,628 00	32,157 00
	Grands totaux	13,939	23,612	96,565 00	157,504 00

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

La première prime de pêche a été payée en 1882.

La prime a été payée tous les ans sur la base suivante :—

1882—Navires, \$2 par tonneau, la moitié à l'armateur et l'autre moitié à l'équipage.
Bateaux à raison de \$5 par année, $\frac{1}{2}$ à l'armateur et $\frac{1}{2}$ à l'équipage.

1883—Navires, \$2 par tonneau, et bateaux, \$2.50 par homme ; même distribution qu'en 1882.

1884—Navires, \$2 par tonneau, comme en 1882 et 1883.

Bateaux de 14 à 18 pieds de quille.	\$1 00
do 18 à 25 do	1 50
do 25 pieds de quille et plus.....	2 00
Pêcheurs en bateaux, \$3 chacun.	

1885, 1886 et 1887—Navires, \$2 par tonneau, comme les années précédentes. Les bateaux mesurant 13 pieds de quille ayant été admis en 1885 à toucher une prime, les taux étaient :—Bateaux de 13 à 18 pieds de quille, \$1.00 ; de 18 à 25 pieds de quille, \$1.50 ; de 25 pieds de quille et plus, \$2 ; pêcheurs, \$3 chacun.

1888—Navires, \$1.50 par tonneau, la moitié à l'armateur et l'autre moitié à l'équipage. Bateaux, la même chose qu'en 1885, 1886 et 1887.

1889, 1890 et 1891—Navires, \$1.50 par tonneau, comme en 1887. Pêcheurs en bateaux, \$3.

1892—Navires, \$3 par tonneau, la moitié à l'armateur et l'autre moitié à l'équipage. Bateaux, \$1 chacun. Pêcheurs en bateaux, \$3.

1893—Navires \$2.90 par tonneau, même distribution qu'auparavant. Bateaux, \$1 chacun. Pêcheurs en bateaux, \$3.

1894—Navires, \$2.70 par tonneau, même distribution que les années précédentes. Bateaux, \$1 chacun. Pêcheurs en bateaux, \$3.

1895—Navires, \$2.60 par tonneau, la moitié à l'armateur et l'autre moitié à l'équipage. Bateaux, \$1 chacun. Pêcheurs en bateaux, \$3.

1896—Navires, \$1 par tonneau, payée à l'armateur, et pêcheurs sur navires, \$5 chacun, la clause 5 des règlements ayant été modifiée en conséquence. Bateaux, \$1 chacun, et pêcheurs en bateaux, \$3.50 par homme.

Le nombre des navires qui ont reçu des primes de pêche depuis 1882 est de 13,070, et ils représentent un port de 477,741 tonneaux. Le nombre total des pêcheurs sur navires qui ont touché des primes s'élève à 99,602, soit une moyenne de 8 hommes par navire.

Nombre total des bateaux qui ont reçu des primes depuis 1882, 224,817 ; nombre des pêcheurs, 423,714. Moyenne du nombre d'hommes par bateau, 2.

La plus forte prime payée par tête à des pêcheurs sur navires a été de \$21.75 en 1893 ; la plus faible, 83 centins.

La plus forte prime payée par tête à des pêcheurs en bateaux a été de \$4 ; la plus faible, \$2.

La moyenne générale payée par tête est de \$4.82.

ÉTAT COMPARATIF, PAR PROVINCES, POUR LES ANNÉES 1882 À 1897, INCLUSIVEMENT, INDIQUANT :—

(1) Nombre total des réclamations de primes de pêche reçues et payées par le ministère de la marine et des pêcheries.

ANNÉE.	NOUVELLE-ÉCOSSE.		NOUVEAU-BRUNSWICK.		ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.		QUÉBEC.		TOTAL.	
	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.
	1882.....	6,730	6,613	1,257	1,142	1,169	1,100	3,162	3,117	12,318
1883.....	7,171	7,076	1,693	1,579	1,138	1,106	3,602	3,325	13,604	13,086
1884.....	7,007	6,930	1,252	1,224	923	885	3,470	3,429	12,652	12,468
1885.....	7,646	7,599	1,609	1,588	1,117	1,025	3,943	3,912	14,315	14,124
1886.....	7,639	7,702	1,767	1,763	1,131	1,080	4,275	4,355	14,812	14,900
1887.....	8,262	8,227	1,975	1,958	1,201	1,126	4,138	4,105	15,576	15,416
1888.....	8,481	8,429	2,065	2,026	1,153	894	4,328	4,310	16,027	15,599
1889.....	8,816	8,523	2,428	2,392	1,211	1,511	4,664	4,652	17,119	17,078
1890.....	9,337	9,429	2,522	2,469	1,352	1,257	4,800	4,804	18,071	17,959
1891.....	10,242	10,063	2,831	2,084	1,482	1,446	5,108	4,913	19,663	18,506
1892.....	8,272	8,186	1,067	1,001	1,065	1,051	4,425	4,204	14,829	14,442
1893.....	7,926	7,844	967	881	1,027	1,012	4,059	3,898	13,979	13,635
1894.....	8,640	8,600	925	911	983	963	3,948	3,876	14,496	14,350
1895.....	8,835	8,825	979	975	1,009	1,025	3,904	3,955	14,727	14,780
1896.....	8,597	8,562	1,137	1,064	1,111	1,120	4,366	4,229	15,211	14,975
1897.....	8,450	8,418	1,042	991	1,175	1,171	4,180	4,149	14,847	14,729
Totaux.....	132,051	131,026	25,516	24,048	18,247	17,712	66,482	65,233	242,246	238,019

(2) NOMBRE DE NAVIRES, LEUR TONNAGE ET NOMBRE D'HOMMES AYANT REÇU DES PRIMES DE PÊCHE CHAQUE ANNÉE.

ANNÉE.	NOUVELL-ÉCOSSE.			NOUVEAU-BRUNSWICK.			ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.			QUÉBEC.			TOTAL.		
	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.
1882	588	22,841	5,343	120	2,171	581	15	389	74	63	2,210	538	786	27,611	6,486
1883	700	29,788	6,238	126	2,102	496	16	450	66	62	2,286	443	904	34,576	7,243
1884	700	29,828	6,327	139	2,289	569	16	582	92	56	1,965	382	911	34,664	7,361
1885	629	27,709	5,897	128	2,120	496	19	597	113	55	1,791	317	831	32,217	6,823
1886	562	25,375	5,022	145	2,628	520	32	1,071	215	52	1,730	320	791	30,804	6,077
1887	566	24,520	4,900	154	2,889	563	38	1,077	338	54	1,883	334	812	30,969	6,135
1888	589	26,008	5,450	156	2,545	544	37	1,245	249	51	1,842	388	827	31,640	6,631
1889	597	27,123	5,684	153	2,590	565	35	1,274	239	48	1,729	330	833	32,716	6,818
1890	540	23,955	4,935	133	2,129	447	32	1,002	203	34	1,182	220	739	28,208	5,805
1891	527	22,780	4,618	124	2,051	411	27	778	155	27	924	168	705	26,533	5,352
1892	507	22,279	4,611	108	1,683	343	30	983	139	23	803	159	668	25,748	5,252
1893	536	23,195	4,780	210	2,922	634	27	910	151	32	932	179	805	27,979	5,744
1894	602	24,735	5,077	238	3,189	721	21	594	114	38	1,066	178	899	29,584	6,090
1895	603	25,018	5,184	238	3,107	764	27	769	129	39	1,202	173	907	30,156	6,250
1896	553	23,415	4,607	250	3,337	800	23	656	114	36	1,143	144	862	28,351	5,665
1897	507	21,323	4,329	239	3,079	816	20	490	109	24	833	116	790	25,725	5,870
Totaux	9,306	369,892	83,502	2,655	40,831	9,211	415	13,467	2,500	694	23,551	4,389	13,070	477,741	99,692

(3) NOMBRE de bateaux et de pêcheurs en bateaux qui ont reçu des primes de pêche chaque année:

ANNÉE.	NOUV.-ÉCOSSE.		N.-BRUNSWICK.		ILE DU P.-E.		QUÉBEC.		TOTAL.	
	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.
1882	6,048	12,130	1,024	2,530	1,087	3,070	3,071	5,716	11,225	23,446
1883	6,458	13,553	1,453	3,309	1,098	3,106	3,266	6,188	12,275	26,156
1884	6,257	12,669	1,086	2,505	869	2,346	3,344	6,416	11,556	23,936
1885	6,970	13,396	1,460	3,254	1,006	2,606	3,857	7,485	13,293	26,741
1886	7,140	13,351	1,618	3,567	1,048	2,547	4,303	7,981	14,109	27,446
1887	7,662	13,907	1,804	3,994	1,088	2,711	4,051	7,550	14,605	28,252
1888	7,840	14,115	1,876	4,148	797	2,141	4,259	7,852	14,772	28,256
1889	7,926	14,118	2,237	5,032	1,475	3,568	4,602	8,807	16,240	31,525
1890	8,886	15,738	2,324	5,242	1,192	3,024	4,766	9,241	17,168	33,245
1891	9,525	16,552	1,928	4,126	1,383	3,427	4,865	9,402	17,701	33,507
1892	7,679	12,307	893	1,765	1,021	2,047	4,181	7,693	13,774	23,812
1893	7,308	11,748	671	1,314	985	1,962	3,866	7,245	12,830	22,269
1894	7,956	12,899	661	1,281	913	1,813	3,821	7,139	13,351	23,132
1895	8,222	13,106	737	1,434	998	2,145	3,916	7,877	13,873	24,558
1896	8,008	12,454	814	1,553	1,095	2,126	4,189	7,688	14,106	23,821
1897	7,911	12,542	752	1,351	1,151	2,147	4,125	7,572	13,939	23,612
Totals	121,791	214,675	21,338	46,405	17,206	40,782	64,482	121,852	224,817	423,714

(4) NOMBRE total d'hommes qui ont reçu des primes de pêche chaque année.

ANNÉE.	NOUV.-ÉCOSSE.	N.-BRUNSWICK.	ILE DU P.-E.	QUÉBEC.	TOTAL.
	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	Nombre d'hommes.	
1882	17,473	3,061	3,144	6,254	29,932
1883	19,791	3,805	3,172	6,631	33,399
1884	18,996	3,065	2,438	6,798	31,297
1885	19,293	3,750	2,719	7,802	33,564
1886	18,373	4,087	2,762	8,301	33,523
1887	18,897	4,557	3,049	7,884	34,387
1888	19,565	4,692	2,390	8,240	34,887
1889	19,802	5,597	3,807	9,137	38,343
1890	20,673	5,039	3,227	9,461	39,050
1891	21,170	4,537	3,582	9,570	38,859
1892	16,918	2,108	2,186	7,852	29,064
1893	16,528	1,948	2,113	7,424	28,013
1894	17,976	2,002	1,927	7,317	29,222
1895	18,290	2,198	2,270	8,050	30,808
1896	17,061	2,353	2,240	7,832	29,486
1897	17,371	2,167	2,256	7,688	29,482
Totaux	298,177	55,616	43,282	126,241	523,316

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

(5) TOTAL des paiements annuels des primes de pêche.

Année.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Québec.	Total.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1882	106,098 72	16,997 00	16,137 00	33,052 75	172,285 47
1883	89,432 50	12,395 20	8,577 14	19,940 01	130,344 85
1884	104,934 09	13,576 00	9,203 96	28,004 93	155,718 98
1885	103,999 73	15,908 25	10,166 65	31,464 76	161,539 39
1886	98,789 54	17,894 57	10,935 87	33,283 61	160,903 59
1887	99,622 03	19,699 65	12,528 51	31,907 73	163,757 92
1888	89,778 90	18,454 92	9,092 96	32,858 75	150,185 53
1889	90,142 51	21,026 79	13,994 53	33,362 71	158,526 54
1890	91,235 64	21,108 33	11,686 32	34,210 72	158,241 01
1891	92,377 42	17,235 96	12,771 30	34,507 17	156,891 85
1892	109,410 39	10,864 61	9,782 79	29,694 35	159,752 14
1893	108,060 67	12,524 09	9,328 62	28,320 72	158,234 10
1894	111,460 03	12,690 80	7,875 79	28,040 18	160,066 80
1895	110,765 27	12,919 32	9,285 13	30,598 27	163,567 99
1896	98,048 95	13,602 88	9,745 50	32,992 44	154,389 77
1897	102,083 50	13,454 50	9,809 00	32,157 00	157,504 00
Totaux.....	1,606,239 89	250,352 87	170,921 07	494,396 10	2,521,909 93

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche en 1897.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

COMTÉ D'ANNAPOLIS.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'honnimets payés.	Montant des primes payées.
80093	Anna K.	St-Jean, N.-B.	14	George Gibson	Margaretville.	2	26 00
72978	Annie Coggins.	Digby	21	David Hayden.	Thorneville.	7	68 00
94700	Franklin S. Schenck	do	44	John D. Apt.	do	12	116 00
85503	G. P. Taylor	Yarmouth	13	Stephen Haynes	Victoria-Beach.	3	31 00
94706	George J. Farr	Digby	61	John S. Hayden	do	12	133 00
94835	Georgie Linwood.	St-André, N.-B.	25	John W. Snow.	Thorneville.	3	43 00
94693	John H. Kennedy. Digby		54	do	do	5	54 00
94732	Only Son	Windsor	13	John Gordon	Margaretville.	3	31 00
83253	Rescue	Annapolis	17	Josiah Burrell	Clementsport.	5	47 00

COMTÉ D'ANTIGONISH.

85382	G. H. Marryatt	Halifax	24	Jno. G. Graham.	Bayfield.	4	43 00
90642	Komaroff	Yarmouth	10	John Brow	Havr.-au-Bouche	2	22 00

COMTÉ DE CUMBERLAND.

83261	Economist.	Digby	14	James E. Ogilvie.	Parrsboro'	2	26 00
-------	--------------------	-----------------	----	---------------------------	----------------------	---	-------

COMTÉ DU CAP-BRETON.

100389	Annie F	Sydney	13	John Farrell	Main-à-Dieu	5	43 00
100372	Betsy Jane	do	11	Samuel Moore	Petit-Bras-d'Or.	4	35 00
85381	Champion	do	19	John Williams, aîné	Louisburg	4	43 00
75571	Fanny	Liverpool	16	Wm. J. Christie	Sydney-Nord.	6	52 00
100383	Florence L	Sydney	10	Peter Leblanc	Petit-Bras-d'Or.	5	40 00
74039	James Henry	do	18	John Dumphy.	Sydney-Nord	5	48 00
100381	Katie B.	do	24	John H. Burke	Main-à-Dieu	6	60 00
103608	Maggie	do	11	Philip Wilcox.	Big-Lorraine.	3	29 00
88431	Mayflower.	Halifax	21	John P. Bates	Bateston.	7	63 00
92600	Merit	Sydney	13	Alexander Leblanc.	Petit-Bras-d'Or.	6	49 00
100566	Rob S.	Halifax	21	Ambrose Forward.	Lingan	7	63 00

COMTÉ DE DIGBY.

83431	Acadian	Weymouth	32	Geo. H. Stevens	Freeport.	11	98 00
83258	Alfred	Digby	29	Edwin Haynes.	do	9	83 00
75612	Alice.	Yarmouth	17	Wm. Trahan	Anse Belliveau.	4	41 00
90660	Alice May.	do	18	Edgar McDormand	Westport.	8	66 00
94708	Ann Eliza	Digby	62	D. et O. Sproule	Digby	9	116 00
94696	Annie M. Sproule	do	70	Jno. W. Sproule	do	14	154 00
88598	Alph. B. Parker	St-Jean, N.-B.	39	Holland Outhouse.	Tiverton	13	117 00
94698	Carrie H.	Digby	29	Augustus Haycock.	Westport	7	62 00
94704	Charles Haskell	do	67	Howard Anderson	Digby	13	145 00
74331	Condor	Yarmouth	11	Howard Titus	Westport.	5	41 00
103181	Curlew	Shelburne	63	Joseph F. Melberry	Digby	14	147 00
85683	Edith L	Digby	16	R. W. Ford	Westport.	5	46 00
90662	Edward A. Horton	do	67	Joseph E. Snow.	Digby	12	139 00
77740	Elmer	do	15	James Gower	Westport	6	51 00
94707	Ernest F. Norwood	do	79	Joseph E. Snow.	Digby	12	151 00

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite*.

COMTÉ DE DIGBY—*Fin*.

N ^o miéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							\$ c.
75757	Etta	Digby	17	Clarence Webber	Westport	7	59 00
74329	Fairy Queen	Yarmouth	13	Wallace Coggins	do	5	43 00
80798	Freddie G.	Digby	18	George Gower	do	7	60 00
77963	Freeman Colgate	St-André, N.-B.	26	Charles Hicks	do	10	86 00
83260	Gazelle	Digby	20	É. et O. Sproule	Digby	7	62 00
90436	Genesta	Barrington	32	George Denton	Westport	12	104 00
100544	Helen Maud	Digby	26	Chas McDormand	do	8	74 00
100064	Isuna	St-Jean, N.-B.	31	Charles Hicks	do	10	91 00
80604	Jennie C.	Yarmouth	16	Amos H. Outhouse	Tiverton	8	64 00
83461	Josie L. Day	Digby	16	Edward Keans	Digby	3	34 00
77957	Kedron	Annapolis	22	Benjamin Taylor	Anse de Smith	3	40 00
80881	Lena May	St-André, N.-B.	18	Freeman Small	Tiverton	6	54 00
59388	Letitia	do	10	Peter H. Belliveau	Anse Belliveau	3	28 00
85534	Lloyd	Yarmouth	23	W. H. Anderson	Digby	7	65 00
85690	Lora T.	Digby	15	Joseph Thurber	Freeport	7	57 00
85687	Mabel	do	38	Wm. M. Denton	Westport	11	104 00
100487	Mabel B.	do	57	Mendal G. Crocker	Freeport	12	129 00
85539	Maggie Jane	Yarmouth	12	Thomas Saulnier	Meteghan	5	42 00
85682	Malapert	Digby	23	E. C. Bowers	Westport	9	77 00
85533	Minnie C.	Yarmouth	12	Geo. Farnsworth	Tiverton	3	30 00
80794	Minnie C.	Digby	18	Chas. Bailey	Westport	8	66 00
100895	New Home	Weymouth	31	Moise C. Thibodeau	Pte de l'Église	9	85 00
94825	On Time	Digby	19	Henry Glavin	Westport	9	73 00
7571*	Prince	Yarmouth	10	Chipman Thurber	Freeport	6	46 00
83132	Restless	Digby	25	Charles Shaw	Centreville	9	79 00
100539	Rowena	do	19	Warren Snow	Anse de Smith	4	34 00
85558	S. A. Crowell	do	23	Wallace Gower	Westport	8	71 00
75606	Sovereign	do	31	Clarence Peters	do	2	43 00
100609	Swan	Shelburne	56	Milton Haines	Freeport	13	134 00
75726	Thrush	Yarmouth	13	Frank Lent	Westport	3	31 00
94694	Utah and Eunice	Digby	33	Edwin Haines	Freeport	9	87 00
103711	Venite	Yarmouth	16	Philomon Doucette	Anse du Cap	5	58 00
61501	Vesta	Digby	22	Wm. H. Brooks	Freeport	7	52 00
100543	W. Farnell O'Hara	do	79	Edgar Post	Digby	18	187 00
75395	West Wind	do	25	Syda et Cousins	do	6	61 00

COMTÉ DE GUYSBOROUGH.

103453	Anna Maud	Arichat	10	Reuben H. Munroe	White-Head	3	28 00
103322	Bonnie Brier Bush	Pt-Hawkesbury	38	John O'Neil	Anse d'Auld	6	74 00
100445	Carrie O.	Canso	12	Samuel Crant	White-Head	3	30 00
103321	Christie Campbell	Et. Hawkesbury	55	Thos. H. Peoples	Hav. des Pirates	9	109 00
38418	Dolphin	Arichat	36	W. S. Peart	Guysboro'	5	66 00
83180	Friend	Halifax	17	Luke Mannett, père	Rivière de Larry	6	53 00
94963	Golden Seal	do	32	Edward B. Pehrne	do	7	74 00
57715	John Lawrence	do	23	Wm. Hansen	Anse de Cook	3	41 00
69964	Lizzie A	Pt-Hawkesbury	20	John F. Reeves	Port-Mulgrave	2	32 00
83408	M. A. Franklyn	Halifax	22	Wm. Dorion	Anse de Charlo.	5	52 00
75577	Mary Ann Bell	Lunenburg	33	Joseph O'Neil	Anse d'Auld	7	75 00
83226	Mary Queen	Charlottetown, I. P.-E.	22	Joseph Harding	Milford Haven- Bridge	4	46 00
88466	Minnie J	Arichat	10	Perry Munroe	White-Head	3	28 00
100446	Minnie May	Canso	12	Wm. L. Dort	Anse de Sable	3	30 00
80970	Orion	Halifax	24	Hubert Richard	Anse de Charlo.	6	60 00
100231	Pearl	do	17	Alexander Keating	Canso	2	29 00
75792	Peter Mitchell	Pt-Hawkesbury	26	Michael Power	Port-Mulgrave	5	56 00
92575	Robinette	Halifax	14	Reuben H. Munroe	White-Head	3	32 00
100444	Stella May	Canso	12	James Meagher	Canso	4	36 00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ D'HALIFAX.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.	
							§	c.
100221	Baleka	Halifax	31	Gray Frères et Cie.	Sambro	8	79	00
90721	Brilliant Star	do	36	Peter Hartlin	Jeddore-Est.	10	96	00
94662	Bessie Florence	do	12	Chas. Twohig	Pennant	3	30	00
90436	Black Prince	do	18	J. W. Slaunwhite	Baie Terence	4	42	00
96799	Catherine A. C.	do	17	Hézekiah Cleveland	Dover-Ouest	4	41	00
85663	Daring	do	18	Chas. Slaunwhite, aîné	Baie Terence	3	36	00
103852	Dawn	do	13	Jas. et Thos. Parker	Owls-Head	5	43	00
59484	Dayspring	do	36	Geo. L. Baker	Jeddore-Ouest	10	96	00
100220	E. J. Smith	do	11	W. McC. Boak	Halifax	4	35	00
90481	Ella D.	do	32	Archd. Darrach, aîné.	Anse au Hareng.	8	80	00
85738	Emma F.	Lunenburg	13	Amos Graves	Dover-Est	5	43	00
97046	Fredona	Liverpool	12	Edward Sturmy	Baie Spry	3	30	00
100259	Florence G.	Halifax	15	Caleb Gray	Sambro	3	33	00
100247	Fairy Queen	do	11	Geo. H. Nickerson	do	3	29	00
85644	Flora	do	42	Patrick Scallion	Anse au Hareng.	9	96	00
80996	Gertie Belle	Guysborough	15	James Yorke	Passage de l'Est.	3	33	00
90489	Green Leaf	Halifax	44	Eph. Julien	Chezsetcook-O.	12	116	00
103544	Grace D.	do	10	Jas. Marryatt	Pennant	3	28	00
88220	Grande	do	14	Jno. P. Slaunwhite	Baie Terence	3	32	00
83306	I. O. N. A.	do	26	Andrew Sullivan	Anse au Hareng.	8	74	00
94661	L. C. Tough	do	12	Jno. E. Tough	Pennant	3	30	00
94665	Louis Luby	do	41	Simon Lapierre	Chezsetcook-O.	12	113	00
75605	Little Annie	do	27	Mathew Lynch, jeune	Anse Ferguson	6	63	00
69105	Lady of the Lake	do	20	Richard Christian	Prospect en haut	5	50	00
100249	Minnie M.	do	10	Jno. Martin	Havre de West-Ship.	4	34	00
96805	Maggie May	do	62	Jeremiah Fillis	Chezsetcook-O.	16	158	00
100580	Maggie E. C.	Lunenburg	20	David F. Covey	Anse de Hagget.	7	62	00
85664	Mary E.	Halifax	14	Andrew Twöhig	Pennant	3	32	00
100238	Mary Bell	do	10	Jno. A. McDonald	Anse Harrigan	4	34	00
100227	May	do	10	T. E. Little	Baie Terence	3	28	00
100254	Myrtle M. Gray	do	19	James Gray	Pennant	6	55	00
69213	May Fly	Lunenburg	12	Jno. A. Neville	Halifax	3	30	00
80841	Nina	Halifax	13	Wm. E. Murphy	Owls-Head	4	37	00
85665	Nellie D.	do	12	Daniel Smith	Sambro	3	30	00
103539	Neva	do	11	Eph. Marryatt	Pennant	3	29	00
100245	Oracle	do	18	W. McC. Boak	Halifax	4	42	00
85662	Oresa	do	14	Lawson Corkum	Jeddore-Est	5	44	00
100241	Pansy	do	32	Geo. Schnair	Pennant	7	74	00
92571	Primrose	do	14	Angus Gray	do	5	44	00
100474	R. Beatrice	do	19	James Morash, jeune	Dover-Ouest	5	49	00
75595	Rising Dawn	Lunenburg	18	Fredk. Boutilier	Havre des Sauv.	5	48	00
77787	Rescue	Halifax	20	Albert Lantz	Dover-Est	5	50	00
100255	Seaflee	do	12	Janies Stevens	Pass'ge de Porter	4	36	00
69082	St. Agnes	do	30	Ebenezer Homans	Hav. aux Moulés	3	48	00
64869	Sarah L. Oxner	do	34	Edward Hayes	Anse au Hareng.	10	94	00
103193	Startle	Liverpool	11	Chas. F. Martin	Halifax	4	35	00
103531	True Love	Halifax	10	James Howard	Baie Terence	3	28	00
77836	T. W. Smith	do	35	Charles Beaver	Baie Spry	6	71	00
100260	Violet	do	12	J. H. Smith	Sambro	3	30	00
90485	Violet West	do	36	T. A. Gaetz	Seaforth	8	84	00
96781	Venture	do	43	E. Dempsey	Anse au Hareng.	12	115	00
100226	Willie H. Crosby	do	65	James Julien	Chezsetcook-O.	17	167	00
92578	Willetta	do	12	Joseph Gray	Sambro	3	30	00
61904	Water Lily	do	14	Isaac Morash	Dover-Ouest	2	26	00
85378	Zephyr	do	16	Robt. Slaunwhite	Baie Terence	5	46	00

COMTÉ DE HANTS.

75614	Fawn	Digby	17	Henry E. Ogilvie	Summerville	4	41	00
-------	------	-------	----	------------------	-------------	---	----	----

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse.—*Suite.*

COMTÉ D'INVERNESS.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
						\$	c.
103320	Ben Hur	Pt-Hawkesbury.	61	Wm. H. Paint.	Pt-Hawkesbury.	5	61 00
96778	Campania	do	11	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	Havre del'Est..	4	35 00
103313	Catherine	do	10	Severin Chiasson.	do	4	34 00
83244	Claribel	Charlottetown, I. P.-E.	19	Chas. Doucet.	do	5	49 00
96767	Dove	Pt-Hawkesbury.	49	Wm. H. Paint.	Pt-Hawkesbury.	7	91 00
96768	Elizabeth Ann	do	11	Magloire Poirier	Pte Chéticamp..	4	35 00
96774	Florence	do	11	Thomas Poirier.....	Havre de l'Est..	4	35 00
103317	Flying Star	do	11	P. Desveau et S. Belfontaine	do	4	35 00
103312	Laura	do	13	Joseph Aucoin	do	5	43 00
103316	Laura	do	10	U. et D. Bourgeois.	do	4	34 00
103315	Lillie	do	12	Fidèle Chiasson	do	4	36 00
103318	Little Heir	do	19	Eusebe Chiasson	do	5	49 00
96775	Louise	do	11	L. et P. Boudrot	do	4	35 00
96779	Majestic	do	12	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée	do	4	36 00
96771	Marie	do	10	John Roach	do	4	34 00
96777	Marie Joseph	do	11	Victor Roach	do	4	35 00
103314	Mary	do	10	Paul J. Aucoin.....	do	4	34 00
96769	Mary Lambert	do	11	Luke Chiasson	do	4	35 00
69125	May Flower	Halifax.....	20	Hyacinthe Chiasson.	do	6	6 00
96770	O. L. B.	Pt-Hawkesbury.	12	Gabriel Boudrot	do	4	36 00
96773	Virgin	do	10	Michel Ramard	do	4	34 00
96776	Wilhe B	do	11	Henry J. Roach	do	4	35 00

COMTÉ DE KING.

100746	Sarah Jane	Windsor.....	15	Watson Brewster....	Havre de Baxter.	3	33 00
100744	Sea Queen	do	18	Frank Curry	Harbourville....	4	42 00

COMTÉ DE LUNENBURG.

103507	Ammie	Lunenburg	16	C. U. Mader	Baie Mahone....	5	46 00
100846	Albatross	do	26	Abraham Ernst	do	7	68 00
103745	Avis	do	80	Albert V. Conrad	Crique de Park.	17	182 00
103495	Athlon	do	80	J. Norman Rafuse	Conquerall.....	17	182 00
94790	Abana	do	80	James Ronkey	La Have	17	182 00
94783	Alaska	do	80	Norman Smith	Anse de Ritcey..	17	182 00
100170	Atlanta	do	80	Freeman Anderson	Lunenburg	17	182 00
100472	Arcana	do	80	Alex. Knickle	do	17	182 00
100489	Algoma	do	56	Abraham Ernst	Baie Mahone....	13	134 00
94778	Argosy	do	80	Wm. Gaez	Lunenburg	15	170 00
100839	Acalia	do	34	Nathan Silver	do	5	64 00
103503	B. G. Anderson	do	80	Thomas Hannu	do	17	182 00
100838	Blanche A. Colp	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	17	182 00
103430	Beluga	do	80	Albert V. Conrad	Crique de Park..	18	188 00
94647	Bonus	do	80	Jno. M. Ritcey	Anse de Ritcey.	14	164 00
94651	Bessie A.	do	80	Murdoch McGregor	do	14	164 00
103501	Barcelona	do	80	Jno. M. Ritcey	do	17	182 00
100848	Britannia	do	39	Lambert Lohmes	La Have.....	12	131 00
100571	Britannia	do	80	Charles Smith	Lunenburg	17	182 00
96823	Burnham H.	do	80	Benjamin Morash	do	17	182 00
94782	Bona Fides	do	80	J. Joseph Rudolph	do	17	182 00
103421	Blenheim	do	80	Charles Smith	do	17	182 00
96828	Bonanza	do	80	Charles Silver	do	15	170 00
103755	Basil M. Geldert..	do	80	John B. Young	do	17	182 00

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*COMTÉ DE LUNENBURG—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							§ c.
94645	C. A. Chisholm	Lunenburg	80	Abraham Ernst	Baie Mahone	16	176 00
94658	C. A. Ernst	do	57	do	do	13	135 00
100159	C. U. Mader	do	80	C. U. Mader	do	17	182 00
103427	Cambrian	do	60	Dean Fralick	La Have	15	150 00
103502	Carlrairie	do	80	Alvin Himmelman	Anse de Ritcey	16	176 00
100579	Citizen	do	80	Murdoch McGregor	do	16	176 00
97081	Carrie	do	80	John M. Ritcey	do	14	164 00
97084	Calla Lily	do	62	Simon Hirtle	La Have	14	146 00
100634	Comrade	do	80	W. Norman Reinhardt	Anse de Getson	17	182 00
100823	Carrie	do	60	Adnah Burns	Dayspring	15	150 00
90857	Capio	do	72	G. N. C. Hawkins	Lunenburg	12	144 00
103415	Clarence Smith	do	80	Abram Smith	do	19	194 00
90869	Clara E. Mason	do	80	David Smith	do	15	170 00
103419	Cordova	do	80	Charles Smith	do	15	170 00
103756	Crescent	do	80	Joseph Rudolph	do	17	82 00
100483	Curfew	do	49	Jno. D. Sperry	Petite Rivière	10	109 00
88355	D. A. Mader	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	16	176 00
90854	Diego	Port-Medway	28	Harris Conrad	Anse de Vogler	10	88 00
100841	Dora	Lunenburg	80	James A. Hirtle	Lunenburg	15	170 00
97089	Dictator	do	80	S. Watson Oxner	do	17	182 00
88356	Energy	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	16	176 00
103424	Elva M.	do	80	do	do	17	182 00
94659	Enterprise	do	80	Wm. Cleversey	Pleasantville	17	182 00
100827	Elnora	do	52	Zenas Gerhardt	Middle-South	10	112 00
94960	Eureka	do	80	Reuben Smith	Anse de Ritcey	14	164 00
96821	Edgar T. Richard	do	55	Elias Richard, aîné	Anse de Getson	14	139 00
103506	Ebro	do	75	J. Wm. Young	Lunenburg	15	165 00
100151	Erminie	do	80	Wm. Young	do	17	182 00
83308	Ella	Liverpool	10	J. C. Hanson	Baie Mahone	2	22 00
103198	F. B. Wade	Lunenburg	80	L. B. Currie	Dublin-Ouest	17	182 00
103743	Flo. F. Mader	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	18	188 00
103429	Fern	do	70	Edmen Walters	La Have	16	166 00
92638	Florence M.	do	80	J. Alex. Silver	Lunenburg	15	170 00
90582	G. A. Smith	do	80	Jno. M. Ritcey	Anse de Ritcey	16	176 00
103411	Genevieve	do	80	Abraham Ernst	Baie Mahone	17	182 00
103505	Gladys May	do	80	Adam Selig	Anse de Vogler	20	200 00
103753	Gladys B. Smith	do	80	Benjamin C. Smith	Lunenburg	18	188 00
103752	Glydon	do	80	John M. Ritcey	Anse de Ritcey	14	164 00
97088	Glendale	do	37	Charles Bell	Dublin (en bas)	9	91 00
100488	Gurnet	do	56	Jno. M. Ritcey	Anse de Ritcey	10	116 00
90862	Grenada	do	80	Reuben Ronkey	La Have (en bas)	16	176 00
100825	Georgina	do	34	James Bell	Dublin-Shore	7	76 00
100850	Grace	do	80	Daniel Getson	Anse de Getson	17	182 00
100480	Gallant	do	57	Elias Richard	do	13	135 00
97083	Garland	do	51	Jno. D. Sperry	Petite Rivière	10	111 00
96836	Gleaner	do	80	Wm. C. Acker	Lunenburg	15	170 00
94773	Galatea	do	80	Jno. B. Young	do	17	182 00
100576	Glad Tidings	do	80	J. Wm. Young	do	17	182 00
103744	Harry Smith	do	80	J. H. Wilson	do	17	182 00
100569	Howard Young	do	80	James Young	do	17	182 00
100490	Irene M. B.	do	66	Eli Ernst	Baie Mahone	16	162 00
96837	Irvin G.	do	80	Freeman Spindle	La Have	15	170 00
96830	J. A. Silver	do	80	Charles Silver	Lunenburg	17	182 00
94785	J. C. Schwartz	do	80	Charles Hewit	do	17	182 00
100164	J. H. Ernst	do	80	S. Watson Oxner	do	17	182 00
100837	J. M. Young	do	80	Wm. Young	do	17	182 00
94654	J. W. Geldert	do	80	S. Watson Oxner	do	17	182 00
103491	Jennie May	do	80	M. Westhaver	Ruiss. Martin	16	176 00
94789	Joseph McGill	do	80	Henry Ritcey	Anse de Ritcey	17	182 00
103414	Jeanie Myrtle	do	80	Jno. M. Ritcey	do	15	170 00
103202	L. B. Currie	do	80	L. B. Currie	Dublin-Ouest	17	182 00
96833	L. E. Young	do	80	Benjamin Anderson	Lunenburg	17	182 00
94780	Lawrence	do	80	Abraham Ernst	Baie Mahone	17	182 00
94788	Laura C. Zwicker	do	80	do	do	15	170 00

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecousse—*Suite.*

COMTÉ DE LUNENBURG—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Montant des primes payées.	
						Nombre d'hommes payés.	¢ c.
83316	Lottie	Port-Medway	80	Samuel E. Teel	Anse de Vogler..	16	176 00
103496	Loreana Maud	Lunenburg	80	David Ritcey	Anse de Ritcey..	18	188 00
96827	Leopold.	LaHave	80	Samuel Ritcey, jeune	do	17	182 00
100830	Lorraine C.	Lunenburg	64	Amiel Corkum.	LaHave	15	154 00
103418	Leader	do	80	Alex. Knickle	Lunenburg	17	182 00
96832	Laura M. Knock	do	80	Allan Morash	do	17	182 00
90854	Latona	do	80	James R. Rudolph	do	16	176 00
103420	Luetta	do	80	David Smith	do	18	188 00
96838	La France	do	80	S. Watson Oxner	do	17	182 00
103510	M. J. Crosby	do	76	Charles Rafuse	LaHave	16	172 00
103412	Minnie B	do	25	Allan R. Morash	Lunenburg	5	55 00
57728	Mic-Mac	Halifax	34	Allan Westhaver	do	4	58 00
103757	Minnie J. Heckman	Lunenburg	80	Murdoch McGregor.	Anse de Ritcey..	20	200 00
103413	Martello	do	65	Abraham Ernst	Baie Mahone	13	143 00
97052	Minnie Maud	Liverpool	80	J. Samuel Wolfe	Dublin-Ouest..	4	80 00
100844	Mystic Tie	Lunenburg	64	J. Norman Rafuse	Conquerall	14	148 00
103425	Majestic	do	80	Reuben Ritcey	Anse de Ritcey..	18	188 00
103426	Melbourne	do	61	Edmund Hirtle	LaHave	12	133 00
100849	Merl M. Parks	do	80	James Wamback	Crique de Park..	17	182 00
90823	Miletus	Port-Medway	80	John Shankle	LaHave	15	170 00
96840	Mayflower	Lunenburg	60	Albert V. Conrad.	Crique de Park..	10	120 00
103422	Mischief	do	80	Thos. A. Wilson	Bridgewater	13	158 00
100840	Maritime.	do	59	Francis Himmelman	LaHave	15	149 00
100162	Magic	do	45	John D. Sperry	Petite-Rivière..	11	111 00
103509	Maggie E. Z	do	70	Emmanuel Zellers	Feltzen-Sud	17	172 00
94772	Molega	do	80	Benj. Anderson	Lunenburg	18	188 00
94775	Malabar	do	80	R. H. Griffiths	do	17	182 00
92632	Monarch	do	80	Allan R. Morash	do	15	170 00
100574	Melrose	do	71	do	do	13	149 00
103416	Minnie J. Smith	do	80	Wm. Smith	do	19	194 00
97100	Maggie M. W.	do	80	J. H. Wilson	do	17	182 00
100153	Milo	do	80	J. Wm. Young	do	17	182 00
92640	Minerva	do	80	Wm. C. Acker	Lunenburg	15	170 00
94966	Nicanor	do	79	Davis Westhaver	Ruisseau Martin	16	175 00
100485	Nightingale	do	52	John Haughn	Anse de Getson.	8	100 00
92636	Nonpareil	do	80	John Zinck	Lunenburg	17	182 00
88342	Nova Zembla	do	79	C. U. Mader	Mahone Bay	17	181 00
94779	O. P. Silver	do	80	Charles Silver	Lunenburg	17	182 00
103499	Olivette.	do	80	Theophilus Creaser	Anse de Ritcey..	17	182 00
94641	Ovando	do	80	Jeffrey Publicover	Anse de Getson.	16	176 00
94786	Ontario	do	80	Wm. Smith	Lunenburg	15	170 00
100486	Pandora	do	53	Abraham Cook	Feltzen-Sud	14	137 00
94774	Puritan	do	80	Theophilus Creaser	Anse de Ritcey..	17	182 00
100483	Puma	do	58	Arthur Pentz.	Etabliss. Pentz..	13	136 00
100836	Panama.	do	80	Henry Adams	Lunenburg	17	182 00
103747	Perfect.	do	54	Nicholas Schmeisser	LaHave	11	120 00
53551	Roving Bird	Halifax	24	Joseph Langille.	Oakland	2	36 00
100473	Rapture	Lunenburg	57	Alvin Moser	Middle-South	15	147 00
100572	Rowena	do	51	Wm. Schmeisser	LaHave	15	141 00
96834	Robert F. Mason.	do	80	Martin Mason	Lunenburg	16	176 00
100165	Snow Queen.	do	67	Leander Meisner	Pointe Martin	15	137 00
88349	Snovar	do	80	Nathan Hiltz	Rivière Martin.	16	176 00
94962	Stella E.	do	80	Reuben Ritcey	Anse de Ritcey..	16	176 00
94787	Samoa	do	80	James Geldert.	Lunenburg	17	182 00
90868	Sadie	do	79	G. N. C. Hawkins	do	16	175 00
100471	Secret	do	80	Jno. B. Young	do	17	182 00
103500	St. Helena	do	80	Howard Wynch	do	17	182 00
94657	T. W. Langille	do	71	Francis Conrad	Middle-South	16	167 00
92623	Torridon	do	80	Murdoch McGregor.	Anse de Ritcey..	18	188 00
100575	Tyler	do	54	Edward Maxner	Lunenburg	14	138 00
103734	Talmouth	do	80	Frederick Remby	Dublin-Ouest	17	182 00
103742	Unique	do	80	Abraham Ernst	Baie Mahone.	17	182 00

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*COMTÉ DE LUNENBURG—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
103417	Uruguay	Lunenburg	80	Elijah Ritcey	Anse de Ritcey..	17	182 00
97098	Uranian	do	80	David Heisler	Lunenburg	16	176 00
100821	Venus	do	76	J. W. Mills	Baie Mahone	15	166 00
94776	Volunteer	do	80	Murdoch McGregor..	Anse de Ritcey..	15	170 00
103504	Viking	do	80	Amiel Corkum	LaHave...	17	182 00
83164	Valiant	do	80	Thomas Cook	Anse de Ritcey..	16	176 00
91967	White Cloud	do	80	C. W. Mader	Baie Mahone..	17	182 00
96829	Westeria	do	80	Freeman Anderson	Lunenburg	17	182 00
100152	Werra	do	80	David Smith	do	17	182 00
100812	W. H. Walters	do	80	Thomas Walters	do	17	182 00
100833	Yucatan	do	80	Joseph Rudolph	do	17	182 00

COMTÉ DE PICTOU.

83134	Infant	Lunenburg	15	Johnston Rhynard	Pictou	3	33 00
-------	--------	-----------	----	------------------	--------	---	-------

COMTÉ DE QUEEN.

85478	Glenora	Liverpool	76	James C. Inness	Liverpool	16	172 00
103191	Jennie B.	do	13	Wm. Vogler	Port-Jolli	4	37 00
61510	Mansimalo	Shelburne	50	Edwin Morine	Port-Medway	12	122 00
94833	News Boy	Liverpool	16	Alexander Shankle	Port-Matoon	4	40 00
103194	Oressa	do	10	Joseph Hagan	Pointe Hunt	4	34 00
61916	Only Son	do	10	Wm. Conrad	Liverpool	3	28 00
103199	Trilby	do	12	Wm. Wigglesworth	do	3	30 00
83495	Utopia	do	80	James C. Inness	do	20	200 00

COMTÉ DE RICHMOND.

77544	Alpha	Arichat	42	Wm. J. Levisconte	Riv. Bourgeois	10	102 00
88456	Alice May	do	39	do	do	10	99 00
36474	Alexander Fraser	Lunenburg	32	Anselme Sampson	do	9	86 00
69143	Arequipa	Arichat	36	Philip Gruchy	D'Escousse	5	66 00
38051	B. Weir & Co.	do	25	John Shanahan	Bassin	5	55 00
75561	Boreas	Lunenburg	41	John Colford	Port-Richmond	8	89 00
54156	British Lady	Arichat	19	Albert Joyce	Riv. d. Habitants	1	25 00
35996	Blue Bell	Arichat	25	Thomas Dayon	Martinique	3	43 00
94680	Bonnie Glen	Halifax	17	Sylvester Boudrot	Petit de Grat	4	41 00
72061	C. P. M.	Arichat	22	Alexander Burke	Riv. Bourgeois	6	58 00
74100	Candid	do	23	Désiré Burke	do	7	65 00
103452	Charlotte	do	73	David Walker	Bassin riv. des Habitants	13	151 00
88459	Caroline	do	12	John B. Gerrior	Arichat-Ouest	2	24 00
72058	Daisy	do	34	P. Richard	Arichat	4	58 00
83395	Elerie	Halifax	29	Lewis Murray	Port-Richmond	3	47 00
83083	Emma Proctor	Pt-Hawkesbury	41	Edward Proctor	Riv. d. Habitants	8	89 00
80994	Esperance	Guy'sboro'	10	Joseph Petitpas	Arichat	3	28 00
103454	Ethel B.	Arichat	10	Edward Leblanc	Poulamond	3	28 00
88462	Fannie S.	do	28	Docithé Fougère	Riv. Bourgeois	9	82 00
88599	Guide	Halifax	38	Edward Poirier	D'Escousse (bas)	11	104 00
100161	Hilda Maude	Pt-Hawkesbury	46	Jno. G. Murray	Port-Richmond	3	64 00
96764	Ida C. Spoffard	do	54	Robert Murray	do	7	96 00
83135	J. B. M.	Halifax	20	Samuel P. Burke	Saint-Pierre	6	56 00
80972	John Vincin	Sydney	17	Simon Deloray	Ile Janvrin	4	41 00
85560	Jacques	Yarmouth	58	Frederick Poirier	D'Escousse	15	148 00
88467	Katie	Arichat	11	Frank Sampson	Poulamond	4	35 00
38516	Lady of the Lake	do	26	Peter Laundry	Saint-Pierre	8	74 00
96763	Lelia Linwood	do	67	Wm. J. Levisconte	Riv. Bourgeois	15	157 00

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE RICHMOND—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Montant des primes payées.	
						Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
						%	c.
72071	Lumen Diei	Arichat	20	Urbain Sampson	Riv. Bourgeois.	5	50 00
74054	Laura E. Douglas	Barrington	39	Joseph A. Steele	Port-Richmond.	6	75 00
88455	Laura Victoria	Arichat	39	Henry McDonald	D'Escousse	11	105 00
38522	Mary	do	23	Isaiah Boudrot	Riv. Bourgeois.	7	65 00
100380	Mary D.	Sydney	27	Simon Devoe	St-Pierre.	7	69 00
88464	Mary E.	Arichat	10	Charles DeWolf	Arichat	3	28 00
88463	Maria	do	14	Andrew Boudrot	Petit de Grat	3	32 00
85388	Mary Alice	Halifax	21	Wm. Malcolm et Fils	Port-Malcolm	7	63 00
38417	Messenger	Arichat	30	James Butler et Cie	Halifax	7	72 00
72063	May Flower	do	12	Jno. Burke	Riv. Bourgeois.	2	24 00
72048	Neptune	do	26	Henry Sampson	do	6	62 00
74365	Nova Stella	do	53	Léon Poirier	D'Escousse	14	137 00
61630	Olive	Halifax	57	John Malcolm	Port-Malcolm	9	111 00
54139	Ocean Belle	do	20	Isidore Fougère	Poulamond	8	68 00
38462	Partners	Arichat	26	Thomas Sampson	Riv. Bourgeois.	5	56 00
72067	Philomene D	do	22	John Pelham	Ile Madame	3	40 00
46485	Quickstep	P.-Hawkesbury	52	John Murray, jeune	Port-Richmond.	7	94 00
64033	Ripple	do	34	Geo. Cruickshank	do	3	52 00
75763	Ripple	Arichat	17	Daniel McDonald	Basin	2	29 00
88439	Ripple	Halifax	20	Isidore Boudrot	Petit de Grat.	4	44 00
73119	Royal	P.-Hawkesbury	12	Wm. McDonald	Basin	2	24 00
88465	Stella	Arichat	46	A. J. Boyd	Riv. Bourgeois.	12	118 00
53603	Sea Flower	Charlottetown, I.P.-E.	26	Robert Joyce	D'Escousse	4	50 00
85645	Sissie Belle	Halifax	40	Firmin Fougère	Poulamond	10	100 00
92599	Thistle	Sydney	11	Simon Monbourquette	L'Ardoise	3	29 00
38523	Victoria	Arichat	24	Henry Burke	St-Pierre	7	66 00
57662	Village Bride	Halifax	24	Peter Malcolm	Port-Malcolm	6	60 00
71034	Vanguard	Arichat	51	Dominique Boudrot	Petit de Grat	7	93 00

COMTÉ DE SHELEURNE.

97034	A. D'E.	Yarmouth	15	David H. Blades	Havre de Wood (en haut)	4	39 00
94632	A. C. Greenwood	Shelburne	15	Hugh M. Perry	Pointe Noire	5	45 00
90655	Annina	Yarmouth	12	George Pike	Coffin's-Croft	5	42 00
100612	Ardeila	Shelburne	10	Peter M. Crowe	Pointe de Sable	3	28 00
100617	Altona	do	28	Austin Swansburg	Petit Havre	8	76 00
100620	Alina	do	80	Churchill Locke	Lockeport	19	194 00
88551	Blanche M. Thorbourne	do	80	Jno. H. Thorbourne	Baie Jordan	19	194 00
103186	Brittania	do	11	Ross Enslow	Green-Harbour	4	35 00
103187	Ben Bolt	do	80	Clifford Locke	Lockeport	20	200 00
100604	Bella H. McKinnon	do	35	do	do	9	89 00
100813	Blanche	Barrington	24	Reuben Swim	Havre de Clarke	7	66 00
94942	Coronilla	Shelburne	28	Wm. H. Kenney	do	11	94 00
96970	Charlie Richardson	do	26	Jno. B. Hardiug	Rockland	8	74 00
100819	David James	Barrington	27	Jno. F. Duncan	Havre de Clarke	8	75 00
100605	Dawn	do	49	Angus N. Smith	Barrington	13	127 00
100613	Dove	Shelburne	80	Jno. M. Harding	Osborne	10	140 00
83492	Dessie	Liverpool	11	E. A. Capstick	Lockeport	*	11 00
77603	Ednon C.	Barrington	27	Joseph N. Nickerson	Port-La-Tour	5	57 00
97023	Edwina	do	11	Alward Trott	Stoney-Island	4	35 00
85731	Eva L. H.	Shelburne	62	Albert E. Thorbourne	Pointe de Sable	14	146 00
96976	Edith	do	40	Enos Churchill	Lockeport	8	88 00
90645	Fly	Yarmouth	16	Chas. M. Wickens	Havre de Shag	6	52 00
85476	Fleetwing	Shelburne	15	Wilson Sperry	Green-Harbour	6	51 00
103065	Garnet	Yarmouth	27	Thomas W. Crowell	Baccaro	8	75 00
100818	Geneva Ethel	Barrington	29	Jno. W. Kenney	Havre de Clarke	13	107 00
100815	Happy Home	do	10	Wm. E. Smith	Port-La Tour(h.)	5	40 00

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*COMTÉ DE SHELBURNE—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'honnimes payés.	Montant des primes payées.	
							\$	c.
90647	Hattie Emeline . . .	Yarmouth	11	Chas. A. Reynolds . . .	Port-La-Tour(h.)	4	35	00
100607	Icelda	Shelburne	19	Clifford Locke	Lockeport	6	55	00
103174	Iona	do	15	Charles Page	Rockland	6	51	00
90440	Jennie Fredrica . . .	Barrington	40	Peter Kenney	Havre de Clarke	13	118	00
85689	James Beckwith . . .	do	31	B. C. Newell	do	4	55	00
94941	John Purney	Shelburne	80	Geo. H. King	Shelburne	22	212	00
88554	Jersey Lily	do	80	Jnos Churchill	Lockeport	21	206	00
73967	Katie	Liverpool	14	Churchill Locke	do	2	26	00
90438	Lark	Barrington	13	Saml. S. Atwood	Parc du Chêne . . .	4	37	00
80624	Lima	Yarmouth	12	Wm. Halliday	Pointe de l'Ours . .	1	18	00
100816	Mattie Morrissey . . .	Barrington	24	Thomas Smith	Newelton	9	78	00
92568	Mary Kate	Shelburne	13	Samuel Rudolph	Church-Over	6	49	00
83434	Mary May	Barrington	20	Adam J. Firth	Shelburne	8	68	00
103184	Mayflower	Shelburne	26	Nathaniel Vernon	Pointe de Sable . . .	4	50	00
100614	May Flower	do	11	Uriah Williams	Green-Harbour . . .	4	35	00
103177	Mayflower	do	12	Alfred Swim	Lockeport	4	36	00
103057	May Flower	Yarmouth	12	Samuel Greenwood	Havre de Shag	4	36	00
103712	Marguerite	do	10	Freeland Brannen	Havre de Wood (en bas)	5	40	00
103173	Mabel	Shelburne	21	Jno. Mathews	Rockland	7	63	00
103175	Myrtle	do	10	Geo. S. Decker, aîné . . .	Petit Havre	3	28	00
83493	Mary C.	Liverpool	80	Wm. McMillan	Lockeport	19	194	00
103182	Meta	Shelburne	18	Clifford Locke	do	6	54	00
103782	Oasis	do	80	Jno. A. McGowan	Shelburne	22	212	00
90439	Oscar P.	Barrington	18	Henry A. Penny	Côte-Sud	7	60	00
100820	Ranger	do	11	Thomas K. Nickerson . . .	Anse du Docteur . . .	2	23	00
100319	Rob Roy	Yarmouth	12	James E. Nickerson	Havre de Wood	5	42	00
92320	Rialto	Shelburne	46	Albert E. Thorbourne . . .	Pointe de Sable . . .	8	94	00
75595	Ripple	Yarmouth	19	Vincent Brannen	Havre de Wood	1	25	00
77956	Speed	do	13	Robert Nickerson	Havre de Wood (en haut)	2	25	00
103783	Springwood	Shelburne	80	Wm. McMillan	Lockeport	21	206	00
90433	Ste. Anne	Barrington	11	Frank A. Smith	Newelton	2	23	00
100616	Sea Slipper	Shelburne	11	James Enslow, jeune . . .	Green-Harbour	5	41	00
96961	Tivoli	do	24	Wm. J. Doane	Tête-Rouge	6	60	00
103179	Tribby	do	31	Wm. McMillan	Lockeport	9	85	00
100608	Vesper	Shelburne	14	George S. Decker	Petit Havre	5	54	00
90430	Will Carleton	Barrington	80	James Snow	Port-La-Tour (en haut)	17	182	00
100812	Wyvern	do	25	Oscar F. Swim	Havre de Clarke . . .	9	79	00
103183	Wren	Shelburne	18	Wm. McCarthy	Shelburne	5	42	00
77744	Whip-poor-will	do	17	Jno. Littlewood	Ingomar	4	47	00
75722	Yuba	Yarmouth	15	Chas. E. Crowell	Port-La-Tour	5	45	00

COMTÉ DE VICTORIA.

97042	Sea Bird	Halifax	17	Peter B. McDonald	Hav. de McKin- non	2	29	00
-------	--------------------	-------------------	----	---------------------------	---------------------------------	---	----	----

COMTÉ DE YARMOUTH.

94980	Aurore	Yarmouth	80	Leon D'Eon	Pubnico-Ouest	16	176	00
80647	Annie M. Bell	do	64	Zacharie D'Eon	do	17	166	00
88267	Bessie May	do	23	Frank M. Killam	do	* 7	23	00
94977	Civilian	do	80	Charles D'Entremont . . .	do	18	188	00
85536	Circassian	do	80	A. F. Stoneman	Yarmouth	21	206	00
88403	David Sprague	do	31	Theodore V. Surette	Ile Surette	12	103	00
103053	Eddie C.	do	11	James F. Harding	Argyle (en bas)	2	23	00

* L'équipage n'a pas droit à la prime.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE YARMOUTH—*Fin.*

Nombre officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							\$ c.
103066	Eddie J	Yarmouth	23	Anthony D'Entremont	Pubnico-Ouest ..	9	77 00
97036	Eva	do	10	Gabriel Bourke	Anse de Bourke ..	3	28 00
85551	Ethel	do	80	J. H. Porter et Cie ..	Tusket-Wedge ..	19	194 00
90654	Flora	do	64	David D'Entremont ..	Pubnico-Ouest ..	20	184 00
94972	Florence	do	11	Joshua Boudreau ..	Tusket-Wedge ..	5	41 00
100315	Freddie A.	do	10	Alex. Hemlow	Yarmouth	4	34 00
100535	Fairplay	do	11	Josiah B. Lewis	do	2	11 00
90885	Georgina	do	80	N. B. Lewis	do	21	206 00
80643	Hazel Dell	do	80	James Amiro	Pubnico-Ouest ..	20	200 00
100327	Hattie	do	10	Robert Ellenwood ..	Yarmouth	4	34 00
100326	Helena	do	14	Webster Hamilton ..	Argyle (en bas) ..	4	38 00
88587	Jessie May	do	14	Geo. A. Hemlow	Yarmouth	3	32 00
80614	Louise	do	80	J. H. Porter et Cie ..	Tusket-Wedge ..	16	176 00
103059	Lady Bourque ..	do	11	Joseph O. Bourque ..	do	1	17 00
103709	Lizzie E	do	14	Juston Ellis	Port-Maitland ..	5	44 00
88596	M. A. Louis	do	64	A. F. Stoneman	Yarmouth	19	178 00
88583	Mary O'Dell	do	14	Levi Robicheau	do	3	32 00
90659	N. A. Laura	do	59	Julien D'Entremont ..	Pubnico-Ouest ..	15	149 00
90892	Nellie	do	59	J. H. Porter et Cie ..	Tusket-Wedge ..	14	143 00
103705	Nebula	do	24	Ferdinand Amiro	Pubnico-Ouest ..	11	90 00
85553	Onyx	do	80	Edward F. Parker	Yarmouth	19	194 00
90873	Primrose	do	34	H. T. D'Entremont ..	L. E. Pubnico ..	7	76 00
103706	Regine	do	10	Wm. D'Entremont ..	Pubnico-Ouest ..	3	28 00
100313	Souvenir	do	71	S. D. D'Entremont ..	do	21	197 00
100323	Senora	do	80	Marc A. Surette	do	21	206 00
75724	Sea Foam	do	75	J. H. Porter et Cie ..	Tusket-Wedge ..	11	141 00
83254	Sea Foam	Annapolis	28	Joseph L. Amiro	L. E. Pubnico ..	7	70 00
96962	Sunrise	Yarmouth	18	Cereno Johnson	Yarmouth	2	30 00
88589	Sanford	do	20	Nathaniel Pierce	L. E. Pubnico ..	5	50 00
90895	Union St. Pierre	do	19	Frank Nickerson	Pubnico	7	61 00
90897	Wrasse	do	56	A. F. Stoneman	Yarmouth	16	152 00
90882	Will o' the Wisp...	do	51	do	do	14	135 00
90896	Wapiti	do	80	do	do	17	182 00
85559	Willie F	do	12	Riley W. Haskell	Port-Maitland ..	4	36 00
103704	Whisper	do	31	C. L. D'Entremont ..	Pubnico-Ouest ..	9	85 00

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

COMTÉ DE CHARLOTTE.

Numéro officiel.	Nom du navire	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.	
							¢	c.
103124	Addie B	Saint-André	13	Arthur Ramsdell	Ile Whitehead ..	2	25	00
94727	Aurelia	Saint-Jean	22	James Scoville	Anse de Flagg ..	4	46	00
83469	Austin P.	Saint-André	12	Chas. M. Stuart	Anse de Lord ..	3	30	00
103127	Avis C. Tobey ..	do	13	Henry H. Bancroft ..	Anse de Wood-ward ..	2	25	00
64011	Bee	do	18	R. L. Lawson	North-Head	5	48	00
103128	Britannia	do	22	Charles Sinclair	Castalia	3	40	00
88409	Carrie	Digby, N.-E.	12	Thos. A. Cook	La Tête	2	24	00
88290	Crusoe	Saint-André	13	James Starkey	Saint-André	3	31	00
59375	Cadet	do	19	Ethelbert Savage	Wilson-Beach ..	5	49	00
35338	Caroline	do	18	Henry Stuart	Anse Lord	3	36	00
103118	Della F. Tarr ..	do	34	Henry Greenwood ..	Wilson's-Beach ..	7	76	00
74326	Dreadnaught ..	Yarmouth, N.-E.	19	Alfred Stanley, aîné.	Anse de Flagg ..	2	31	00
80803	Exonia	Windsor, N.-E. ..	18	Wm. F. Parker	Havre du Castor ..	5	48	00
80882	Ella Mabel	Saint-André	14	Walter Calder, jeune.	Welchpool	4	38	00
94834	Flora Wooster ..	do	22	Andrew McGee	Back-Bay	2	34	00
88276	Falcon	do	12	John F. Cronk	Anse de Flagg ..	5	42	00
92511	Fleet Wing	do	11	Alden McFarland	do	3	29	00
97146	Free Trade	do	10	Lorenzo Watt	do	3	28	00
75601	Flash	Digby, N.-E.	10	Albert E. Coggins	Westport, N.-E. ..	3	28	00
97150	Gleaner	Saint-André	13	Frank Newman	Wilson's-Beach ..	2	25	00
94839	Harrie	do	14	Wm. J. Tucker	La Tête	3	32	00
83463	Havelock	do	33	Wm. James	Wilson's-Beach ..	5	63	00
103119	Hortense	do	15	Wm. J. Morse	Ile Whitehead ..	3	33	00
80650	Happy Home	Yarmouth, N.-E.	14	John A. Doon	Havre de Black ..	3	32	00
103121	Island Girl	Saint-André	17	Frank Ingersoll	Anse de Flagg ..	2	29	00
51965	John E. Dennis ..	do	18	Alfred Stanley	do	3	36	00
59342	Lizzie S. McGee ..	do	14	Andrew McGee	Back-Bay	4	38	00
88273	Lillian E.	do	13	do	do	3	31	00
77766	Laconic	Shelburne, N.-E.	15	John Dixon	North-Head	4	39	00
88407	Linnnet	Digby, N.-E.	15	James Scovil	Anse de Flagg ..	1	21	00
103117	Margaret	Saint-André	49	Frank L. Dixon	Havre du Castor ..	8	97	00
85442	Mystery	do	14	C. Dixon & J. Moses ..	Anse de Flagg ..	3	32	00
92514	Maggie Jane	do	10	John Thomas, jeune ..	North-Head	3	28	00
94837	Olga	do	11	Thos. Richardson	Anse de Lord	3	29	00
92518	Peril	do	18	G. Dixon et M. Eldridge	Havre du Castor ..	5	48	00
75591	Rise and Go	do	16	William Sirls	Wilson's-Beach ..	3	34	00
88272	Simeon H. Bell ..	do	14	C. Dixon et J. Moses ..	Anse de Flagg ..	2	26	00
103992	S. K. Wilson	do	11	Henry Lambert	Anse de Wood-ward ..	3	29	00
88414	Trumpet	Saint-Jean	20	Geo. U. Wright	Havre du Castor ..	5	50	00
59387	Telephone	Saint-André	19	James Brown, jeune ..	Wilson's-Beach ..	5	49	00
103129	Uncle Sam	do	11	J. G. Fraser	Anse de Wood-ward ..	3	29	00
94832	Venus	do	42	Simon Brown	Wilson's-Beach ..	5	72	00
88282	Veritas	do	10	Simon Leonard	Leonardville	*	10	00
103125	Virgin Queen	do	16	Nelson Morse	Ile Whitehead ..	5	46	00
77969	Wave Queen	do	11	H. W. Foster	Grand Havre	3	29	00
92512	Water Witch	do	11	Robert A. Main	Anse de Wood-ward ..	4	35	00

COMTÉ DE GLOUCESTER

100984	Alice	Chatham	11	C. Robin, Collas et Cie. (à resp. limitée)	Caraget	3	29	00
103279	Alice Maud	do	10	do	do	4	34	00

* L'équipage n'avait pas droit à la prime.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouv.-Brunswick—*Suite.*

COMTÉ DE GLOUCESTER—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hon- mes payés.	Montant des primes payées.	
							¢	c.
96739	Angeline	Chatham	14	Joseph C. Doiron	Caraget	5	44	00
103085	Argentina	do	12	V. Lanteigne	do	4	36	00
103071	Anglesea	do	12	H. Le Boutillier	do	3	30	00
100987	Arabi	do	12	Philip Rive	do	3	30	00
103769	Alma	do	11	Jno. B. Sirois	do	3	29	00
103081	Albatross	do	13	Thomas Ahier	Shippégan	3	31	00
103763	Alouette	do	10	do	do	4	34	00
103073	Anna	do	11	W. S. Loggie	Chatham	4	25	00
92419	Anna	do	12	Docithé Chiasson	Lamèque	3	30	00
100960	Annie M	do	11	W. S. Loggie	Chatham	4	35	00
103009	Adeline Gladys	do	12	J. et R. Young	Shippégan	3	30	00
72099	Adeline	do	12	Clément Lanteigne	Lamèque	3	30	00
97194	Alika	do	12	Lange Paulin, père	do	3	30	00
100983	Bee	do	11	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée	Caraget	3	29	00
61431	Bee	do	11	Paul Noël	Lamèque	3	29	00
103589	Blenheim	do	13	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée	Caraget	3	31	00
100299	Blanchard	do	12	do	do	3	30	00
100780	Britannic	do	12	C. Hubbard	do	3	30	00
100975	Big Bear	do	10	R. Young et Fils.	do	3	28	00
103072	Ben Hur	do	11	J. et R. Young	Shippégan	4	35	00
72079	Betsy	do	13	Sébastien Noël	Lamèque	4	37	00
100909	Blue Nose	do	11	Joseph Sewell	Caraget	3	29	00
103780	Britannia	do	13	W. Fruing et Cie	do	4	37	00
103271	Celia	do	11	Dom. Gallien	do	3	29	00
100774	Calliope	do	12	P. Rive	do	4	36	00
103585	Cerdric	do	14	do	do	4	33	00
100988	Cesar	do	10	do	do	5	40	00
100971	Cyprian	do	10	Elie Sivret	do	3	27	00
100784	Charlotte	do	13	Robt. Young et Fils.	do	3	31	00
100789	Chazalie	do	11	do	do	3	29	00
100916	Cygnets	do	12	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée	do	3	30	00
101000	Condor	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	3	28	00
103083	Corsair	do	10	do	do	3	28	00
96730	Christina	do	11	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée	Caraget	4	35	00
100917	Dora	do	11	do	do	3	29	00
100915	Dawn	do	12	do	do	3	30	00
100999	Dove	do	11	Thos. Ahier	Shippégan	4	35	00
100913	Daffodil	do	10	do	do	3	28	00
103076	Dipper	do	12	W. S. Loggie	Chatham	3	30	00
92412	Dollie Dutton	do	13	J. et R. Young	Shippégan	4	37	00
103590	Eliza	do	13	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée	Caraget	3	31	00
100293	Eliza	do	15	R. Young et Fils	do	4	39	00
100772	Estelle	do	13	P. Rive	do	3	31	00
100905	Evangeline	do	10	do	do	4	34	00
100786	Empress	do	12	Robt. Young et Fils.	do	3	30	00
100787	Ethel	do	11	do	do	3	29	00
100998	Eagle	do	10	Thos. Ahier	Shippégan	4	34	00
100911	Emperor	do	10	do	do	3	28	00
96737	Elmina	do	11	Jacques Noël	Lamèque	3	29	00
103776	Esk	do	14	R. Young et Fils.	Caraget	3	32	00
61405	Fly	do	11	Alex. McLaughlin	Tracadie	4	35	00
100977	Fly	do	12	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée	Caraget	3	30	00
96736	Fly	do	14	J. et R. Young	Shippégan	3	32	00
85699	Four Sisters	do	10	Marcel (aron	Caraget	4	34	00
100782	Flying Foam	do	12	Robt. Young et Fils.	do	3	30	00
103001	Falcon	do	10	Thomas Ahier	Shippégan	3	28	00
100912	Foam	do	10	do	do	3	28	00
103077	Fame	do	10	W. S. Loggie	Chatham	3	28	00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouv.-Brunswick—*Suite.*COMTÉ DE GLOUCESTER—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
100298	Fisher.....	Chatham	12	Elie Chiasson.....	Petite Lamèque.	4	36 00
61445	Flavie.....	do	13	Théophile Duguay.....	do	4	37 00
92418	Grip.....	do	12	James Davidson.....	Tracadie.....	3	30 00
100968	Gem.....	do	11	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	Caraquet.....	3	29 00
96733	Geu.....	do	12	J. et R. Young.....	Shippégan.....	4	36 00
100778	Gambetta.....	do	13	C. Hubbard.....	Caraquet.....	3	31 00
100954	Gazelle.....	do	10	do	do	3	28 00
100919	Gazelle.....	do	12	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	do	3	30 00
100910	Gleaner.....	do	13	Luc Lanteigne.....	do	3	31 00
100993	Garfield.....	do	10	P. Rive.....	do	4	34 00
100964	Gladstone.....	do	10	do	do	3	28 00
100992	Great Mogul.....	do	11	P. Rive.....	Caraquet.....	3	29 00
100989	Gladiator.....	do	11	do	do	3	29 00
100790	Guiding Star.....	do	11	R. Young et Fils.....	do	3	29 00
103282	Gilnockie.....	do	11	do	do	2	23 00
103086	Gipsey.....	do	20	W. S. Loggie.....	Chatham.....	5	50 00
100906	Hotspur.....	do	10	P. Rive.....	Caraquet.....	3	28 00
100994	Heicules.....	do	10	do	do	4	34 00
100903	Hope.....	do	12	R. Young et Fils.....	do	3	30 00
61425	Hope.....	do	13	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	do	4	37 00
103765	Hirondelle.....	do	11	T. Ahier.....	Shippégan.....	3	29 00
100956	Harold N.....	do	12	W. S. Loggie.....	Chatham.....	3	30 00
100997	Ivanhoe.....	do	10	T. Ahier.....	Shippégan.....	3	28 00
96724	Isabel.....	do	11	Pierre Noël.....	Lamèque.....	4	35 00
103931	Irene.....	do	12	W. Fruing et Cie.....	Caraquet.....	3	30 00
103779	Ibis.....	do	11	do	do	4	35 00
100965	Josephine.....	do	11	P. Rive.....	do	3	29 00
100958	John B.....	do	11	W. S. Loggie.....	Chatham.....	4	35 00
103281	Japan.....	do	11	Robt. Young et Fils.....	Caraquet.....	3	29 00
103289	Jersey Lily.....	do	12	T. Ahier.....	Shippégan.....	3	30 00
100981	Kite.....	do	11	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	Caraquet.....	4	35 00
103288	Kite.....	do	10	T. Ahier.....	Shippégan.....	3	28 00
103283	Koh-i-noor.....	do	13	P. Rive.....	Caraquet.....	4	37 00
100980	Lynx.....	do	11	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	do	3	29 00
103280	Lilly.....	do	11	do	do	3	29 00
100951	Leo.....	do	13	Hyacinthe Lanteigne.....	do	4	37 00
103089	Lady Maud.....	do	11	P. Rive.....	do	4	35 00
100902	Lord Stan ey.....	do	10	Robt. Young et Fils.....	do	3	28 00
100972	Lizzie D.....	do	11	do	do	3	29 00
103003	Lark.....	do	10	T. Ahier.....	Shippégan.....	3	28 00
103278	Marie Celia.....	do	13	Wm. Fruing et Cie.....	Caraquet.....	3	31 00
92403	Marie.....	do	25	Ubalde Landry.....	Grande-Anse.....	3	43 00
103088	Max.....	do	10	Maxime Cormier.....	Caraquet.....	4	34 00
100300	Mikado.....	do	13	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	do	3	31 00
100955	Majestic.....	do	10	C. Hubbard.....	do	3	28 00
100779	Mermaid.....	do	11	do	do	3	29 00
100781	Mary Louise.....	do	11	do	do	3	29 00
103768	Mayflower.....	do	13	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	do	3	31 00
103084	Mary Emma.....	do	11	Onésime Poulin.....	do	3	29 00
100295	Marie Louise.....	do	18	Joseph A. Poulin.....	do	4	42 00
100785	Midnight.....	do	12	R. Young et Fils.....	do	3	30 00
61447	Merica.....	do	13	A. D. Aché.....	Lamèque.....	4	37 00
72100	Marie.....	do	11	Onésime Chiasson.....	do	4	35 00
100292	Marie Joseph.....	do	12	Lazare Gauvin.....	Petite Lamèque.....	4	36 00
100991	MacMahon.....	do	11	P. Rive.....	Caraquet.....	3	29 00
100970	Nellie.....	do	11	Dom. Gallien.....	do	3	29 00
103284	Normandy.....	do	11	P. Rive.....	do	3	29 00

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouv.-Brunswick.—*Suite*

COMTÉ DE GLOUCESTER.—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.	
							\$	c.
103005	Osprey	Chatham	10	T. Ahier	Shippegan	4	34	00
103004	Oriole	do	11	do	do	3	29	00
96740	Providence	do	13	Prosper Albert	Caraquet	3	31	00
72076	Providence	do	12	P. Ahier	Shippegan	3	30	00
96732	Providence	do	11	J. L. Robichaud	Ile de Shippegan	4	35	00
100776	Patrick	do	11	P. Rive	Caraquet	3	29	00
100996	Parisian	do	10	do	do	3	28	00
100904	P. T. S.	do	11	Thomas Sivret	do	3	29	00
103080	Ptarmigan	do	11	T. Ahier	Shippegan	3	29	00
103746	Petrel	do	12	do	do	4	36	00
100297	Palma	do	14	Oliver Duguay	Lamèque	4	58	00
103778	Pelican	do	13	Wm. Fruing et Cie.	Caraquet	4	37	00
103777	Penguin	do	13	do	do	4	37	00
100967	Queen	do	10	R. Young et Fil.s.	do	3	28	00
97191	Rita	do	12	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	do	3	30	00
100979	Ranger	do	10	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	Caraquet	3	28	00
100908	Rosalie	do	10	E. LeBoutillier	do	3	28	00
100775	Red Gauntlet	do	11	P. Rive	do	3	29	00
100773	Rupert	do	12	do	do	3	30	00
100952	Replevin	do	10	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	do	4	34	00
103287	Raven	do	11	T. Ahier	Shippegan	4	35	00
103587	Romulus	do	19	W. S. Loggie	Chatham	5	49	00
103078	Reward	do	13	James Degrace	Shippegan	4	37	00
103272	Red Weasel	do	11	J. & R. Young	do	4	35	00
103273	Russell	do	10	Jno. M. Ward	Ile de Miscou	4	34	00
96727	Ryse	do	11	Sinaï Aché	Lamèque	3	29	00
100982	Snowdrop	do	11	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	Caraquet	3	29	00
100978	Speedy	do	11	do	do	3	29	00
103761	Swing	do	11	Agapit Albert	do	3	29	00
103767	Stella Maris	do	19	Luc Friolet	do	4	43	00
103010	Sarah B.	do	10	Jos. Lanteigne	do	3	28	00
103087	Stanley	do	10	Marcil Caron	do	1	16	00
100963	Stanley	do	10	P. Rive	do	4	34	00
103584	Saxon	do	13	do	do	4	37	00
100907	Sarah	do	10	R. Young et Fil.s.	do	3	28	00
100974	Sivret	do	10	do	do	4	34	00
100901	Sea Flower	do	12	do	do	3	30	00
100914	Sea Flower	do	11	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	do	3	29	00
100788	Sir Charles	do	11	R. Young et Fil.s.	do	3	29	00
103762	Swan	do	14	T. Ahier	Shippegan	4	38	09
103006	Swallow	do	11	do	do	4	35	00
96731	Sea Star	do	13	Joseph M. Savoie	Lamèque	4	37	00
92408	Sarah A. W	do	15	R. J. Wilson	Miscou	3	33	00
100959	Sea Bird	do	10	W. S. Loggie	Chatham	3	28	00
103008	St. Joseph	do	12	A. Aché	Lamèque	4	36	00
74401	Sara	do	11	Nazaire Noël	do	3	29	00
103772	Surprise	do	10	Thos. Blanchard	Mizonette	2	22	00
100777	Teutonic	do	11	C. Hubbard	Caraquet	3	29	00
100918	Tickler	do	12	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	do	3	30	00
103082	Thrush	do	10	T. Ahier	Shippegan	3	28	00
96738	Three Brothers	do	12	J. et R. Young	do	4	36	00
103583	Two Brothers	do	11	Martin Wilson	Petite Shippegan	3	29	00
100966	Von Moltke	do	11	P. Rive	Caraquet	3	29	00
100995	Voltaire	do	10	do	do	3	28	00
103285	Valkyrie	do	12	do	do	3	30	00
103588	Vulture	do	13	W. S. Loggie	Chatham	4	37	00
103274	Vesuvius	do	10	Geo. D. Mallet	Shippegan	4	34	00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—Nouv.-Brunswick—Fin.

COMTÉ DE GLOUCESTER—Fin.

Numéro officiel	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nombre d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							£ c.
103775	Victoria.....	Chatham.....	16	W. S. Loggie.....	Chatham.....	4	40 00
100985	Wasp.....	do.....	12	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	Caraquet.....	4	36 00
100953	White Wings.....	do.....	10	R. Young et fils.....	do.....	4	34 00
100973	World's Fair.....	do.....	11	do.....	do.....	3	29 00
103079	Wren.....	do.....	11	T. Ahier.....	Shippegan.....	3	29 00
88663	William Sinclair...	do.....	17	W. S. Loggie.....	Chatham.....	5	47 00
96735	White Fish.....	do.....	12	Joseph L. Savoie...	Lamèque.....	4	36 00
100920	Zephyr.....	do.....	12	C. Robin, Collas et Cie, à resp. limitée.	Caraquet.....	3	30 00

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND

92420	Mary Louise.....	Chatham.....	13	Donald Loggie.....	Pte de l'Eglise..	3	31 00
-------	------------------	--------------	----	--------------------	-------------------	---	-------

COMTÉ DE SAINT-JEAN.

59373	E. M. Oliver.....	St-André.....	14	Charles Harkins.....	Havre Dipper..	3	32 00
88253	F. B. Colwell.....	Saint-Jean.....	19	A. Thompson.....	do.....	5	49 00
103114	Edward Morse.....	St-André.....	32	John Butler.....	Musquash.....	4	56 00
77783	Lost Heir.....	Saint-Jean.....	15	Henry Alston.....	Pisarinco.....	3	33 00
83426	Louisa.....	do.....	16	Bristall Hargrove..	Havre de Chance	5	46 00
42089	Lily.....	St-André.....	10	Frank Campbell... .	Havre Dipper..	2	22 00
52159	Mary E.....	Saint-Jean.....	21	Fredk. Buchanan... .	Carleton.....	2	33 00
59322	Sea Flower.....	do.....	11	James Thompson... .	Havre de Chance	3	29 00
80630	Vanity.....	Yarmouth, N.-E.	11	Patrick Murray... .	Havre Dipper..	5	41 00
97149	Winnie.....	St-André.....	12	Robert McLellan... .	do.....	2	24 00

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—*Suite*.

PROVINCE LE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

COMTÉ DE KING.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. d'hommes payés.	Montant des primes payées.
							\$ c.
69132	Bell of the Bay.....	Guysboro', N.-E.	20	John Gosbee.....	Rivière Murray.	4	44 00
92675	Can't Help It.....	Pictou, N.-E.	40	John Herring.....	Hav. Murray S.	10	100 00
83196	Ethel Blanche.....	do	17	Wm. Reynolds.....	do	6	53 00
100691	Frances E. Willard	do	23	Benjamin Herring...	do	7	65 00
75481	Julia Ward.....	Charlottetown ..	39	Thomas A. Roberts...	do	8	87 00
90640	Lorena.....	do	11	Peter Stuart	Souris-Est	6	47 00
100696	Marion Emerson...	Pictou, N.-E. ...	30	Reuben Cahoon	Hav. Murray S.	6	66 00
90639	Morell	Charlottetown ..	16	Edward Delorey	Georgetown.....	3	34 00
69109	Marcella Butler...	Halifax, N.-E. ...	38	John Hemphill.....	do	4	62 00
94667	Nettie M. G.	do	32	John Cahoon.....	Hav. Murray S. .	4	56 00
74160	Sea Bird.....	Charlottetown ..	20	Joseph White.....	do	6	56 00
90488	Wave.....	do	19	James Delorey.....	Georgetown.....	3	37 00

COMTÉ DE PRINCE.

71310	Black Watch ...	Charlottetown ..	23	Benjamin Perry.....	Alberton... ..	4	47 00
103771	J. Anny.....	Chatham, N.-B. .	12	John Poirier.....	Tignish.....	4	36 00
94992	Sarah P. Ayer.....	Charlottetown ..	64	John Champion.....	Alberton.....	8	112 00
96926	Sea Foam.....	do	15	Edward Crossman...	Grande R. lot 14	5	45 00
83096	St. Patrick.....	Chatham, N.-B. .	16	John White.....	Anse Fortune..	5	46 00

COMTÉ DE QUEEN.

92466	G. H. Gardiner...	Charlottetown ..	17	Eben Marshall, j....	Rustico.....	5	47 00
96936	Katie and Ella ...	do	20	Jacob V. Buskirk....	Rustico-Nord...	5	50 00
103592	Rosamond.....	do	18	Frank A Churchill. .	do	6	54 00

LISTE des navires qui ont reçu des primes de pêche, etc.—*Fin.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Nomb. d'hommes payés.	Montant des primes payées.
94549	Winnie G. S.	Lunenburg, N.-E.	26	Daniel McGregor.....	Dalhousie, N. B.	5	\$ c. 56 00

COMTÉ DE GASPÉ.

94675	Success.....	Halifax, N.-E....	16	R. J. Leslie.....	Amherst, I. M..	5	46 00
-------	--------------	-------------------	----	-------------------	-----------------	---	-------

COMTÉ DE SAGUENAY.

74270	Amarilda.....	Québec.....	24	Cléophas Vézina.....	St-Michel..	3	42 00
85756	Aristile.....	do	19	Phileas Vézina.....	do	2	31 00
100857	Alix	do	13	Alfred Treunblay.....	Montmagny	2	25 00
100463	B. C.	do	15	François Métiver.....	do	2	27 00
83370	C. M. G. P.	do	46	Joseph Cormier.....	Pte Esquimaux..	6	82 00
61966	D. Cronan.....	Halifax, N.-E. . .	40	Henry Turbis.....	do	4	64 00
80754	Eugénie.....	Québec.....	48	André Vigneau.....	do	7	90 00
88469	George Clarke, jr..	Ariehat, N.-E. . .	64	Luc Cormier.....	do	10	124 00
66259	Katie E. Stuart...	Halifax, N.-E. . .	54	James Buckle.....	Bonne Espérance	5	84 00
69380	Marie Anne.....	Gaspé.....	36	Charles Landry.....	Pte Esquimaux..	5	66 00
100464	Marie Oliva.....	Québec.....	12	Horace Demeule.....	Ile aux Coudres.	3	30 00
69382	Marie du Sacré Cœur	Gaspé.....	46	Paul Landry.....	Pte Esquimaux..	6	82 00
100365	Marie Louise.....	Québec.....	13	Francis Germain.....	Natashquan.....	3	31 00
66060	P. Fortin.....	do	79	Francis Jomphe.....	Pte Esquimaux..	7	121 00
103358	Romeo.....	do	22	Louis Pineault.....	Bic.....	2	34 00
92334	Ste. Marie.....	do	55	Pierre Ouellette.....	Québec.....	6	89 00
69591	Ste. Marie.....	do	37	Alex. Scherrer.....	Pte Esquimaux..	6	73 00
80753	Stella Maris.....	do	51	Louis Cummings.....	do	9	105 00
75680	Sea Star.....	do	52	Dominique Cornier...	do	8	100 00
83360	Ste. Anne.....	do	13	Peter Fraser.....	N.-D. Ile Verte.	2	25 00
64873	Willie.....	do	36	Louis Gagnon.....	Pentecôte. . .	5	66 00
66727	Willow.....	do	18	Auguste Boulet.....	Montmagny	3	36 00

ANNEXE N^o 3.

NOUVELLE-ECOSSE.

District n^o 1.—Comprenant les quatres comtés de l'île du Cap-Breton. *Inspecteur A. C. Bertram, Sydney-Nord, C. B.*

District n^o 2.—Comprenant les comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysborough, Halifax et Hants. *Robert Hockin, Pictou.*

District n^o 3.—Comprenant les comtés de King, Annapolis, Digby, Yarmouth, Shelburne, Queen et Lunenburg. *L. S. Ford, Milton.*

DISTRICT N^o 1.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DE L'ILE DU CAP-BRETON,
COMPRENANT LES COMTÉS DE CAP-BRETON, INVERNESS,
RICHMOND ET VICTORIA.

SYDNEY-NORD, 2 janvier 1897.

À l'honorab'le sir LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon treizième rapport annuel sur les pêcheries de l'île du Cap-Breton, comprenant les comtés du Cap-Breton, Inverness, Richmond et Victoria.

Vous remarquerez d'après les statistiques et les tableaux qui accompagnent ce rapport, que la valeur totale du poisson pris sur la côte et dans les eaux de l'intérieur de cette île pour l'année 1897 est de \$1,056,115.83; soit une augmentation en valeur de \$12,568.36 sur 1896.

L'augmentation totale en valeur est due aux prix plus élevés obtenus pour les produits du homard cette année, comparés à l'an dernier. Bien qu'il y ait eu diminution dans la production totale du homard, la valeur marchande de la capture comparée à 1896 accuse une augmentation de \$77,940.28.

Comparées à l'an dernier, voici les principales diminutions dans les produits les plus importants.

Saumon, frais	49,996 livres.
Saumon, en conserves	1,696 livres.
Saumon, salé.....	124 barils.
Homard.....	32,242 boîtes.
Homard, vivant.....	145 tonnes.
Morue, sèche.....	6,027 qtx.
Truite.....	16,215 livres.
Eperlan.....	71,447 livres.
Huîtres.....	454 barils.
Seiche	3,079 barils.

Principales augmentations :—

Egrefin.....	670 qtx.
Merlan.....	1,741 qtx.
Flétan.....	56,418 livres.

La pêche du saumon, quoique inférieure à celle des années antérieures, accuse une bonne moyenne, les produits du saumon, frais, salé et en conserves, étant plus grands que ceux de 1895. Il n'y a pas de doute que le peuplement des rivières par la pisciculture de Sydney compense l'épuisement causé par la pêche.

Le hareng salé accuse une diminution de 1,563 livres, mais les rapports de cette année constatent une forte augmentation dans la quantité du hareng frais ou gelé. La plus grande partie de cette augmentation dans le rendement du hareng frais provient du district de la baie de l'Ouest, dans le lac du Bras-d'Or. Ce poisson sert principalement de boîte aux pêcheurs sur les bancs de la Nouvelle-Ecosse.

La cause principale de la diminution dans les autres pêcheries doit être attribuée à une poursuite moins vigoureuse de cette industrie que dans les années précédentes. La statistique démontre qu'en 1897 le nombre de gens s'occupant de cette pêche était de 512 de moins qu'en 1896. Le tableau suivant démontrera que bien que le nombre de gens se livrant à cette pêche dans chacun des quatre comtés de l'île ait diminué, la plus forte diminution a eu lieu dans le comté d'Inverness.

Comté.	Hommes.		Diminution.
	1896.	1897.	
Cap-Breton.....	1,395	1,316	79
Inverness.....	2,133	1,813	320
Richmond.....	2,636	2,635	1
Victoria.....	1,415	1,365	50

Dans les années précédentes la pêche de la morue s'est faite dans le comté d'Inverness d'une manière plus vigoureuse que n'importe quelle autre pêche. Les bas prix obtenus pour la morue séchée ont découragé les pêcheurs de poursuivre cette pêche. Un grand nombre se sont livrés à la culture de la terre et d'autres ont cherché de l'emploi ailleurs plutôt que de continuer à pêcher la morue dans les circonstances existantes.

Le tableau comparatif suivant indiquera le rendement total des pêcheries par comté pour les années 1896 et 1897 :—

Comté.	1896.		1897.		Augmentation	Diminution.
	\$	c.	\$	c.		
Cap-Breton.....	197,214	63	209,759	72	12,545	09
Inverness.....	301,966	70	280,427	50	21,539 20
Richmond.....	343,721	75	405,850	60	62,128	85
Victoria.....	200,664	39	160,078	01	40,586 38

Le résultat du rendement total pour chaque comté peut être mentionné ici.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

COMTÉ DU CAP-BRETON.

Les seules branches de l'industrie qui donnent une augmentation sont le homard, le hareng et le flétan ; tandis que la morue, l'égréfin, le maquereau et le saumon accusent une diminution notable. Comme je l'ai déjà dit, on peut attribuer l'augmentation dans la valeur totale dans ce comté à la haute valeur marchande des produits du homard. En 1896 il y avait 14 homarderies en exploitation dans le comté du Cap-Breton, ayant produit un total de 9,335 boîtes, évaluées à \$62,730. En 1897, le nombre des homarderies s'est augmenté de deux ; il y en avait 16 en exploitation, ayant produit un total de 10,260 boîtes, évaluées à \$98,490. Le prix élevé obtenu aux différentes homarderies a stimulé l'industrie, et avant la fin de la campagne les fonds donnaient des signes de rareté de poisson.

COMTÉ D'INVERNESS.

On constatera par le tableau précédent, que ce comté indique la plus forte diminution dans le nombre d'hommes employés, comparés aux années précédentes. Comme je l'ai déjà dit la diminution est limitée à la pêche de la morue, et il faut en chercher la raison dans le bas prix de la morue préparée, ce qui a fait qu'un grand nombre de pêcheurs ont cherché d'autres emplois, surtout dans l'agriculture. La seule pêche qui paraît s'être faite avec assez de vigueur est celle du homard. Dans le comté d'Inverness, il y avait durant la saison 20 homarderies en exploitation, soit une augmentation de quatre sur le saison précédente. La production totale de ces 20 homarderies a été de 6,226 boîtes ; une augmentation de 1,230 boîtes sur le produit des 16 établissements en exploitation en 1896, l'augmentation dans la valeur de commerce du produit de la saison dans ce comté se chiffant par \$26,200. Si ce n'eût été le succès de cette pêche, et sa haute valeur de commerce, la diminution totale dans la valeur des pêcheries du comté d'Inverness eût été considérable.

COMTÉ DE RICHMOND.

C'est le seul comté de l'île du Cap-Breton dans lequel le rendement des principales pêches de haute mer ait excédé celui de l'année précédente. Mais c'est dans ce comté que s'est produite la plus notable diminution dans la pêche du homard. Le nombre de personnes se livrant à la pêche dans le comté de Richmond en 1897 a été virtuellement le même qu'en 1896. Le nombre de homarderies en exploitation en 1897 a été de 15, tandis qu'il était de 17 en 1896. La production totale accuse une diminution de 2,260 boîtes.

COMTÉ DE VICTORIA.

La diminution dans la valeur totale des pêcheries de ce comté s'élève à \$40,586.38. C'est une très forte diminution dans la valeur des pêches pour une seule saison, et comme une grande proportion des gens dans la partie nord du comté, depuis le Grand Bras d'Or jusqu'à la limite du comté à Meat-Cove, compte uniquement sur l'industrie de la pêche pour vivre, l'insuccès de leurs opérations cette année se fait très gravement sentir, et j'apprends que dans quelques-uns des districts le long de la côte ci-dessus nommée, les gens sont très dénués de ressources et auront besoin de l'aide du gouvernement durant l'hiver. L'insuccès marqué dans les pêcheries de ce comté n'est pas limité à certaines pêches, mais les plus fortes diminutions sont remarquables dans la morue, le flétan, le hareng et le homard. Nonobstant le fait qu'il y a eu 20 homarderies en exploitation dans ce comté, la production totale est de 572 boîtes de moins que l'année précédente, alors qu'il n'y avait que 17 homarderies en activité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Pendant toute la saison et plus particulièrement vers l'automne, la poursuite de la pêche a été beaucoup entravée par les fréquentes et grosses tempêtes.

Les pêcheurs sur la côte qui font la pêche en bateaux craignent beaucoup de se trouver au large durant les mauvais temps, et sur nos côtes exposées une brise très ordinaire venant du large les force de rester à terre. Un temps orageux est donc un grand empêchement à la poursuite de l'industrie de la pêche. La rareté de la boîte pour la pêche à la ligne est le second inconvénient dont souffrent nos pêcheurs, et leur cause de grandes pertes annuelles. Il est regrettable que nos pêcheurs, en général, ne se munissent pas de cette aide précieuse à leurs opérations, une glacière, qui dans certains pays peut être construite sans frais, et être facilement remplie à une époque où les pêcheurs n'ont rien à faire. Avec une petite glacière bien remplie, chaque pêcheur pourrait conserver de la boîte, qui fait presque invariablement son apparition durant la saison, et toujours avant l'apparition du plus gros poisson. Chaque pêcheur pourrait ainsi se prémunir contre des pertes fréquentes résultant du manque de boîte. Un moyen quelconque qui pourrait diriger leurs efforts dans ce sens serait d'une valeur incalculable. Un point important sur lequel je désire attirer votre attention à propos de cette question d'approvisionnement de boîte, est le droit prélevé jusqu'à ce jour sur les moules importées. Les navires de pêche qui se rendent sur les bancs rapprochés pour y faire la pêche peuvent obtenir cette boîte importée, de l'entrepôt et en franchise, qu'ils soient étrangers ou résidents, tandis que les pêcheurs en bateaux, qui nécessairement exercent leur métier dans les baies et à de courtes distances en dedans des caps, doivent payer un droit de douane de \$2.00 par baril. Les pêcheurs en bateaux considèrent cela comme étant à leur détriment. C'est une question qui intéresse nos pêcheurs qui résident sur les côtes et qu'il serait très désirable de rectifier.

MAQUEREAU—SEINES EN BOURSE.

La pêche du maquereau d'automne a virtuellement manqué, et c'est d'autant plus regrettable, vu que le prix du maquereau a été exceptionnellement bon, et une bonne pêche eût beaucoup aidé les pêcheurs dans une mauvaise saison. Des causes naturelles ont sans doute contribué à ce malheureux état de choses, mais la cause la plus fâcheuse se trouve dans l'emploi des seines en bourse par les pêcheurs des Etats-Unis, et surtout durant la pêche du printemps tandis que le maquereau se rend dans ses frayères. Comment en peut-il être autrement lorsqu'on prend les femelles de poissons par milliers de barils dans les seines en bourse, et que le poisson est tellement œuvé que le frai se répand sur le pont des navires. On peut attribuer la rareté du maquereau d'année en année plus à la pêche avec les seines en bourse pendant la saison du frai qu'à toute autre. S'il pouvait se conclure entre le Canada et les Etats-Unis une convention internationale en vertu de laquelle on empêcherait les navires de se servir de seines en bourse pour pêcher avant le milieu de juin on trouverait que ce poisson redeviendrait aussi abondant qu'autrefois.

Cette année le maquereau fit son apparition sur la côte ouest de Terre-Neuve, et pour la première fois depuis de nombreuses années on le pêcha avec des rets à mailler. Qu'il ait été détourné de son cours ordinaire par les pêcheurs avec des seines en bourse ou non, je ne saurais le dire, mais il n'y a aucun doute sur leur apparition extraordinaire dans les eaux de Terre-Neuve cette année. Il existe dans cette colonie une légende que je pourrais raconter ici. Elle m'a été contée par Sa Grandeur monseigneur Howley : Il y a bien des années le maquereau fréquentait la côte ouest de cette ancienne colonie en si grandes quantités que les pêcheurs trouvaient leurs rets à mailler le hareng remplis de maquereau à la place du hareng, de sorte qu'ils en venaient à le considérer comme une plaie. A cette époque ce poisson avait une très faible valeur commerciale et les pêcheurs en apportaient de très grandes quantités à terre, et ceux d'entre eux qui possédaient des morceaux de terre se servaient de ce poisson comme d'engrais pour fertiliser leurs petites terres. Après quelques années, dit la légende, le maquereau disparut des eaux de Terre-Neuve, et sa disparition permanente vint à être considérée comme un acte hostile de la part de la Providence, contre ces gens qui n'appréciaient pas comme un don cet excellent poisson comestible. Il n'y a aucune donnée pour prouver que ce poisson fréquentât les eaux, de cette colonie comme on le disait, mais sa présence à cet endroit l'an dernier peut être accidentelle. Il est possible que la Providence s'interpose encore, et que comme punition pour notre pays pour avoir permis sa destruction par les pêcheurs

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

à la seine en bourse durant la saison du frai, ce poisson doit disparaître graduellement de nos eaux.

MORUE.

Ce poisson est la plus importante de nos grandes pêches. La diminution cette année s'explique en grande partie par les bas prix qui ont régné pour le poisson salé. Bien que d'autres pêches aient leurs saisons, la pêche de la morue se fait depuis les premiers jours du printemps jusqu'à la fin de l'année. De fait, sur la côte de l'Atlantique, on trouve ce poisson en plus grande abondance en automne qu'en n'importe quel autre temps de l'année. Le marasme du marché se fait vivement sentir chez tous les pêcheurs, et l'a été particulièrement durant la présente année.

Il n'y a aucun problème commercial dans les industries de l'île, en ce moment, dont la solution soit plus pressante que celui de marchés suffisants pour les produits de cette pêche. Si cette difficulté recevait une solution satisfaisante, de manière à assurer des marchés qui absorbassent la production à des prix raisonnables, l'industrie de la pêche à la morue triplerait en très peu d'années sa production. A présent, les pêcheurs du Cap-Breton n'ont aucun contrôle même sur la consommation restreinte du marché canadien. Dans l'est le marché local regorge de poisson de Saint-Pierre et de Terre-Neuve, tandis que l'ouest est alimenté par le poisson importé des Etats-Unis. Dans l'état actuel des marchés, le pêcheur est obligé de vendre son poisson aux marchands locaux aux prix qu'ils lui en offrent, et doit en accepter le paiement en marchandises aux prix que le marchand veut bien demander, et, cette année on lui refuse même cet échange à n'importe quelles conditions. Excepté dans le cas de quelques riches corporations ou de capitalistes étrangers qui ont les moyens de conserver des stocks pour une période indéfinie, les marchands de poisson sont eux-mêmes exposés à tous les inconvénients, aux risques et aux pertes résultant de l'absence de marchés faciles.

Les commerçants qui n'ont qu'un capital modeste et qui veulent convertir promptement en argent leurs marchandises se trouvent ainsi trop lourdement obérés pour se lancer dans des entreprises.

HOMARD.

Les hauts prix qui règnent pour le homard font que cette pêche se poursuit avec vigueur, et d'année en année le nombre des homarderies augmente. Les propriétaires des nouvelles homarderies viennent de la partie ouest de cette province, ce qui indiquerait que les fonds de pêche de l'ouest sont pêchés à l'excès ou sont déjà bien couverts de homarderies. On devra imposer des restrictions à cette pêche dans le Cap-Breton si on veut la conserver.

AUTRES PÊCHES.

Quant aux autres pêches, qui toutes accusent une diminution sur celles de l'an dernier, excepté le flétan, le merlan et l'égréfin, il est difficile d'assigner à ces diminutions d'autres causes que des causes naturelles. Des tempêtes, lorsque le poisson de passage donne sur la côte, empêchent très souvent les pêcheurs d'aller visiter leurs filets pendant plusieurs jours, et de plus, le poisson comme le hareng est très sensible aux tempêtes et se dirige vers la haute mer, ce qui cause une diminution dans la capture de la saison.

Les règlements régissant les différentes pêches ont été bien observés et il n'y a pas eu de pêche durant la saison réservée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur;

A. C. BERTRAM,

Inspecteur des pêcheries.

(Mémoire.)

Je n'ai pas préparé de résumé des rapports des gardes-pêche cette année, parce qu'en les examinant je n'y ai rien trouvé qui ne soit contenu dans mon rapport et ma statistique. Un grand nombre des présents gardes-pêche n'ont été en exercice que pendant quelques mois, et ne connaissent pas très bien les pêcheries.

A. C. B.

DISTRICT N° 2.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DE LA CIRCONSCRIPTION
N° 2 DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPRENANT LES COMTÉS
D'ANTIGONISH, DE COLCHESTER, CUMBERLAND, GUYSBOROUGH,
HALIFAX, HANTS ET PICTOU.

PICTOU, NOUVELLE-ÉCOSSE, 2 janvier 1898.

L'honorable Ministre de la
Marine et de Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les pêcheries de la circonscription n° 2 de la province de la Nouvelle-Écosse, accompagné de tableaux indiquant la quantité et la valeur des poissons de chaque espèce qui ont été pris, et d'états comparatifs faisant voir l'augmentation ou la diminution dans le produit des pêcheries.

La valeur de tout le poisson qui a été pris pendant la dernière saison est portée à \$1,464,976, contre \$1,429,782 pour 1896, soit une augmentation de \$35,194, environ $2\frac{1}{2}$ pour 100. Cette augmentation, cependant, n'est pas attribuable à la plus grande quantité de poisson pris, mais aux prix plus élevés de quelques-unes des espèces de poisson les plus importantes, surtout le homard, dont la valeur de la production est évaluée à \$191,218 de plus que l'an dernier. Si les prix eussent été les mêmes que l'an dernier, la valeur de poisson eût accusé une diminution de 10 pour 100.

Voici dans quelle proportion le rendement de chaque espèce de poisson a augmenté ou diminué :—

La capture du saumon est à peu près égale à celle de l'an dernier.

POISSONS ANADROMES.

Alose—augmentation	27 pour 100
Eperlan—diminution	15 “
Gasparot— “	40 “

POISSONS PÉLAGIQUES.

Flétan—diminution	27 pour 100
Morue— “	9 “
Merluche—augmentation	23 “
Merlan—augmentation	4 “
Egrefin—diminution	9 “

La capture de tout le poisson de la famille de la morue a été de 75,863 quintaux en 1896, et de 71,293 quintaux en 1897.

SAUMON.

Sur la côte de l'Atlantique, les comtés indiquent une augmentation de vingt-trois pour cent, et ceux du détroit de Northumberland une augmentation de sept et demi pour cent, tandis que les comtés sur la Baie de Fundy accusent une capture de dix pour cent de moins que l'année dernière. Dans le district tout entier, la capture est presque égale à une moyenne des neuf dernières années. Durant les mois de frai, savoir, octobre et novembre de la dernière saison, la chute de pluie a été au-dessous de la moyenne, et la période pendant laquelle le poisson reproducteur pouvait remonter les petites rivières a été limitée à deux ou trois semaines.

Des comtés sur la Baie de Fundy, les rapports indiquent que la capture de l'alse est d'environ vingt pour cent de plus que l'an dernier ; voir les captures rapportées depuis 1889 :—

1889	535
1890	750
1891	1,178

Marin et Pêcheries—Division des Pêcheries.

1892.....	1,811
1893.....	746
1894.....	981
1895.....	1,185
1896.....	1,079
1897.....	1,382

La quantité prise dans la rivière Shubenacadie et son affluent, la Stewiacke, a été de 133 barils. On prend la plus grande partie de ce poisson lorsqu'il remonte ces cours d'eau durant la saison du frai, en mai et juin, le seul temps prohibé étant depuis le vendredi soir jusqu'au lundi matin de chaque semaine. Les pêcheurs de la baie se plaignent de la grande destruction du poisson dans ce temps et prétendent que si on ne permettait aucune pêche dans ces rivières la pêche reviendrait bientôt à son importance d'autrefois, alors que la capture s'élevait à quatre ou cinq fois plus qu'à présent, et le rendement rapportait aux pêcheurs de ce district dans ces comtés sur la Baie de Fundy environ soixante-dix mille dollars, au lieu de dix mille dollars, qui est le chiffre de l'estimation de la valeur de la capture de la dernière saison. Je ne crois pas qu'il soit praticable, avec le crédit très limité voté pour la protection des pêcheries, de prohiber entièrement la pêche dans la rivière, parce que ce serait un règlement qui n'obtiendrait aucune sympathie de la part des résidants le long des bords de la rivière, et sa mise en vigueur dépendrait entièrement des gardes-pêche, mais si le temps prohibé hebdomadaire durant mai et juin était augmenté à quatre jours par semaine, les propriétaires riverains profiteraient de cette restriction par la perspective de l'augmentation du poisson et il serait plus facile de faire observer la loi.

ÉPERLAN.

Il y a une diminution considérable dans le rendement de ce poisson dans le district, équivalant à environ 16 pour 100. Durant la saison de pêche aux rets en poche on a délivré moins de permis, ce qui prouve que ces opérations ne paient pas.

La diminution la plus notable dans le poisson anadrome est celle du gasparot, qui est d'environ 42 pour 100 sur celle de l'an dernier; elle est aussi de 40 pour 100 au-dessus de la capture moyenne des neuf dernières années.

Les fluctuations dans les quantités capturées sont probablement causées par l'état favorable ou défavorable des rivières durant la saison du frai; si les rivières sont hautes en mai et en juin et que les poissons ont accès aux lacs, les conditions sont favorables, et lorsque les alevins atteignent l'âge adulte et reviennent dans les rivières, la capture est bonne, mais lorsque l'eau des rivières est basse c'est le contraire qui arrive.

HARENG.

La capture accuse une augmentation d'environ 30 pour 100 sur celle de l'an dernier, mais ce n'était qu'une moyenne des neuf dernières années. Dans le détroit de Northumberland, les plus grandes captures se font peu de temps après le départ des glaces; le poisson est alors médiocre et on n'en sale que très peu excepté comme apprêt pour le homard. Sur la côte de l'Atlantique on en prend plus dans les mois d'automne.

MAQUEREAU.

La capture a été faible — environ 40 pour 100 de moins que l'an dernier. La dernière saison contribue à donner de la force à la supposition que lorsque les mois d'automne sont secs la capture du maquereau est légère, mais si l'eau des rivières est haute, transportant à l'océan les jeunes poissons anodromes ainsi que la nourriture de diverse nature dont s'aliment les poissons plus communs, et dont le maquereau se nourrit, cela les attire sur la côte. Il ne s'est fait aucune capture importante de maquereau l'automne dernier avant le commencement des pluies. Si cette supposition est correcte elle prouve la très

grande importance qu'il y a de rendre accessibles les frayères du poisson anadrome, car lorsque les rivières deviennent obstruées par des barrages non seulement cela nuit directement à la truite saumonée, à l'alose et au gasparot, mais ils nuisent gravement aussi aux pêcheries de la côte; de là l'importance de construire des passes migratoires dans chaque barrage dans toutes les rivières poissonneuses, surtout dans celles qui se jettent dans l'océan.

PASSES MIGRATOIRES.

La construction convenable des passes migratoires exige une expérience considérable et de soigneuses observations. Dans le passé, leur emplacement a causé de très graves dommages aux barrages, de là l'importance d'avoir certaines connaissances dans la construction des barrages et sur le déplacement d'eau causé par la construction de certaines espèces de passes migratoires.

Après avoir étudié la question des passes migratoires depuis un certain nombre d'années, je suis d'avis que celle qui répond le mieux aux besoins des intérêts des pêcheries et aux désirs des propriétaires de moulins est celle qu'on peut construire en bas du barrage; en se servant de passes migratoires de cette nature, le barrage ne peut éprouver aucun dommage, parce que les dommages proviennent invariablement de la partie supérieure du cours d'eau, des agglomérations de glaces et des débris charriés par les crues.

Une des difficultés de ces passes migratoires a été qu'elles se déchargent dans la rivière à une certaine distance en aval du barrage et le poisson n'en trouve pas l'entrée, mais si on les construit avec un coude descendant le courant une partie de la distance jusqu'au coude, puis à angle droit par rapport à la première direction, puis remontant vers le haut du barrage et se déchargeant près de lui, le poisson peut la trouver et suivre le courant jusqu'à ce qu'il soit finalement rendu au delà de tout obstacle.

Un point important c'est qu'on ne devrait pas employer plus d'eau qu'il n'est absolument nécessaire, une passe migratoire qui exige trop d'eau trouvera un ennemi dans le propriétaire de moulin, et elle sera très apte à être fermée si le garde-pêche ne demeure pas dans le voisinage et ne s'acquitte pas de ses fonctions. On ne peut cependant établir aucune règle arbitraire pour la construction des passes migratoires; dans certains cas on peut trouver une passe naturelle qui tourne le barrage et qui peut servir de passe migratoire, et c'est ce qu'on a fait dans bien des cas dans ce district, mais lorsqu'on ne peut obtenir une passe semblable, l'emplacement et la construction d'un tel barrage doivent être étudiés par une personne d'expérience. Il reste encore certains problèmes à résoudre relativement à l'emplacement des passes migratoires pour quelques espèces de poissons, notamment pour le gasparot. Dans certaines rivières ce poisson s'engage facilement dans une passe migratoire; dans d'autres, l'emplacement étant semblable, on n'en a jamais vu dans une passe.

Ainsi, dans la rivière du Havre-aux-Navires, on peut voir le gasparot passer chaque année par la passe migratoire, mais à la rivière Hubbard, avec une pente semblable et un emplacement aussi bon, on n'a jamais eu la preuve que ce poisson l'ait remontée. Quelque importante que soit la construction des passes migratoires, cependant, par le fait que très peu de personnes apprécient leur importance et que la construction soit mal vue par le propriétaire du barrage qui ne veut pas en payer les frais de construction (de \$150 à \$300) s'il peut faire autrement, et qui probablement en désire la structure lorsqu'elle est faite, les difficultés que l'on place sur la voie du département et de ses officiers lorsqu'ils jugent nécessaire dans l'intérêt du public de mettre en vigueur la construction de passes migratoires, ne peuvent être comprises que par ceux qui les ont éprouvées, et cependant le propriétaire de moulins n'a pas plus le droit d'obstruer un cours d'eau et d'empêcher le poisson d'avoir accès aux frayères qu'il n'en a d'obstruer un chemin public.

HOMARD.

Durant les mois de pêche de la dernière saison, avril, mai et juin, le temps a été très défavorable pour la pêche, surtout sur la côte de l'Atlantique: parce que lorsqu'il y

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

a une tempête sur ces côtes, il s'écoule deux ou trois jours avant que les pêcheurs puissent visiter leurs pièges. Il n'en est pas ainsi dans le détroit, et de fait la capture dans le détroit et dans la baie de Chedabouctou a légèrement dépassé celle de l'an dernier, tandis que sur la côte de l'Atlantique elle a été moindre, mais dans tout le district la capture est à peu près égale à celle de l'année précédente. On a fait des opérations beaucoup plus considérables dans l'exportation des homards vivants.

A cause de la rareté des autres poissons et des excellents prix obtenus pour le homard en boîtes, un plus grand nombre de pêcheurs se sont livrés à une pêche illégale qu'il n'y en avait eu depuis un bon nombre d'années—cependant on n'a ouvert aucune homarderie—toute la mise en boîte qui s'est faite l'a été sur des îles le long de la côte dans les comtés de Guysboro' et de Halifax, où elles se trouvent jusqu'à un certain point hors de l'atteinte des officiers locaux, parce qu'ils ne peuvent trouver à engager des pêcheurs pour faire observer la loi à l'encontre de leurs voisins.

Pour faire observer la loi concernant la saison réservée dans cette localité, il faut des moyens plus qu'ordinaires, parce qu'il y a plus de soixante-dix milles de côte qui est particulièrement favorable aux opérations des braconniers.

* * * * *

GARDIENS SPÉCIAUX.

Il y a dans ce district environ 1,000 milles de rivières que l'on peut considérer comme la pépinière du saumon, du gasparot et de l'alose, qui rapportent annuellement à peu près ces montants :—

Saumon	\$40,000
Gasparot.....	20,000
Alose.....	14,000
Truite.....	40,000
	\$114,000

C'est un parc public, et sa conservation dépendra de l'activité des gardes-pêche. Aucun individu n'y prend assez d'intérêt pour le pousser à prendre des procédures contre les violateurs de la loi, de sorte qu'à défaut de protection officielle, cette précieuse propriété se trouve laissée aux bons soins des braconniers. Il est inutile de discuter la question avec les résidents le long de ces rivières, surtout de celles qui se jettent dans le détroit de Northumberland, parce qu'elles sont si petites en général que le poisson ne les remontent que durant les saisons réservées. Faites remarquer, si vous le voulez, que le produit de chaque couple de saumon (en admettant qu'un sur cent arrive à maturité) vaut \$100 pour le pays, vos déductions peuvent être bonnes, mais on veut avoir du saumon.

La conservation de la pêche du saumon peut être effectuée en donnant au poisson accès aux frayères et en le protégeant dans les rivières, et si ce rendement annuel de \$40,000 pouvait être non seulement conservé mais grandement augmenté au moyen d'une dépense judicieuse, on devrait le faire.

Une autre méthode serait la capture du poisson à l'embouchure des rivières et sa rétention jusqu'à ce qu'il eût déposé son frai, qui pourrait être développé dans les piscifactories. D'après cette méthode le poisson œuvé ne serait pas si susceptible d'être détruit par les braconniers, et le frai n'est pas exposé à être mangé par les anguilles et à être écrasé par les glaces.

Dans les piscifactories 90 pour 100 du frai atteint l'état d'alevin que l'on conserve dans les premiers moments de son existence et que l'on remet à l'eau avec de meilleures chances de vivre. Toute dépense dans ce sens devrait rapporter amplement au public. Avec peu de dépenses supplémentaires on triplerait le rendement des piscifactories actuelles. Pour rendre cette méthode très populaire il faudrait rendre à une rivière à l'état d'alevin le frai qu'on en a tiré. Les gardiens que l'on emploie ne sont payés que pour le service de patrouille réellement fait entre le coucher et le lever du soleil, et leur présence sur une rivière suffit en général pour empêcher le braconnage. A mon avis le

moyen le meilleur marché et le plus efficace pour la protection des pêcheries de rivières est d'employer des gardiens pour chaque trois ou quatre milles de rivière qui ont besoin de patrouille.

Le saumon reste dans bien des rivières de trente à quarante jours durant la saison du frai, et c'est durant cette période que les services d'un garde-pêche sont nécessaires. Les filets suivants ont été saisis par les gardes-pêche durant la dernière saison, parce qu'ils avaient été tendus contrairement à la loi :—

Deux sur la rivière Philippe, Cumberland, par les gardes-pêche Thomson et King.

Un sur la rivière Waugh, Colchester, par le garde-pêche Hayman.

Un sur la rivière de l'Ouest, Pictou, par le garde-pêche Meagher.

Un sur la rivière du Milieu, Pictou, par le garde-pêche Porter.

Un sur la rivière de l'Est, Pictou, par les gardes-pêche Livingston et Smith.

Trois sur la rivière aux Français, Pictou, par le garde-pêche Stewart.

Cinq sur la rivière Shubenacadie, Hants, par le garde-pêche Horne.

Voici un résumé des rapports des gardes-pêche :—

Le garde-pêche A. R. McAdam, d'Antigonish, dit que la quantité de homard pris dans ce comté a égalé la capture de l'année précédente, mais c'était dû à l'emploi d'un plus grand nombre de pièges et de personnes pour cette pêche. La capture du saumon a été d'un tiers de moins que l'an dernier. Soixante-quinze pour cent de tout le saumon pris sont expédiés frais dans la glace aux Etats-Unis. Il n'y a pas de passe migratoire dans cette division, la seule qu'il a trouvé lorsqu'il a commencé ses fonctions était inutile, parce qu'elle était en mauvais état. Les gardes-pêche sont pour la plupart fidèles à leurs devoirs, et un grand nombre s'intéressent beaucoup à leur ouvrage.

Le garde-pêche Davison, de Colchester, remarque une augmentation dans l'alose prise dans la Baie de Fundy. La saison dernière a été très favorable en ce qui concerne le temps, qui a été très beau durant toute la campagne de pêche, et c'est probablement grâce à cela que l'on a pris plus de poisson. Le seul abus qu'il connaisse est le massacre énorme d'alose, parce que la saison légalement réservée ne s'étend que du vendredi soir jusqu'au lundi matin chaque semaine durant la saison du frai, et pendant tous les autres jours on peut prendre légalement l'alose pleine de frai, et on en prend en grand nombre et une vaste quantité de frai se trouve ainsi détruite. Il demande de nouveau que l'on établisse une saison réservée durant le temps que le poisson passe dans les rivières pour frayer, savoir, mai et juin. Il n'a eu connaissance que d'une seule infraction de la loi, et il a assigné cette personne devant l'inspecteur et l'a fait condamner à l'amende.

La plupart du bois coupé dans sa division l'est au moyen de scieries portatives loin des rivières, et il n'a pas connaissance qu'on ait jeté des rebuts de bois dans aucune des rivières.

Le garde-pêche G. O. Smith, de Cumberland, constate une grande diminution dans la capture du gasparot. Il attribue cela à un bon nombre de causes locales, mais de fait, la proportion de la capture dans sa division est aussi forte que dans n'importe quelle autre partie du district. Il a trouvé deux rets tendus en violation de la loi et les a saisis.

Le garde-pêche Joseph Davis, de Guysboro', constate une diminution dans la capture du saumon. Cette pêche s'est faite avec autant de vigueur que dans les années antérieures, de sorte que cette diminution est due à la rareté du poisson. La capture du maquereau a été très faible, étant de soixante-huit pour cent de moins que l'an dernier. La morue, l'égréfin, le merlan et la merluche accusent tous une légère augmentation sur l'an dernier, et le hareng a été plus abondant, la capture étant de 130 pour 100 de plus que l'an dernier. Il y a eu augmentation dans l'expédition du homard vivant dans sa division, et l'on fait des préparatifs considérables pour leur exportation la prochaine saison. Le travail de la dernière saison n'a pas été aussi rémunérateur pour les pêcheurs que celui de l'année précédente, à cause de la rareté du maquereau et des prix peu élevés payés pour les autres poissons.

Il y avait une grande rareté de boitte durant les mois d'automne dans la baie de Chedabouctou, de sorte qu'on n'a pas fait la pêche de la morue et de l'égréfin sur une grande échelle.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Des individus sont sur le point de construire des réfrigérateurs, ce qui assurera à l'avenir une quantité suffisante de boîte.

Le garde-pêche Rawlings, d'Halifax, dit que la pêche de la morue n'a pas été aussi bonne l'an dernier sur la côte de l'Atlantique à Halifax, mais les navires de sa division ont rapporté de pleins chargements, de sorte qu'on a pris environ les deux tiers de la quantité prise l'an dernier. Le homard a été aussi abondant, mais à cause du temps orageux et des grosses mers, on n'en a pas pris autant et une grande quantité des agrès pour le homard a été détruite. La capture du hareng en octobre a été bonne. Tout le poisson qui fréquente les rivières, tels que le saumon, le gasparot et la truite a été très rare. L'éperlan n'a pas été de beaucoup aussi abondant que l'an dernier, et le maquereau a presque totalement manqué. Deux nouveaux barrages ont été construits en travers de cours d'eau qui jusque là n'avaient pas été obstrués. Ce sont de bons cours d'eau pour la truite saumonée et le gasparot, et si l'on ne construit pas des passes migratoires dans ces barrages, ce poisson quittera ces rivières. A cause de fuite d'eau dans le barrage sur la rivière Tangier, la passe migratoire qui a été construite pour convenir au barrage lorsqu'il est plein, manque d'eau et est inutile.

Les lois de pêche ont été bien observées jusqu'à ce que les pêcheurs eussent commencé à mettre le homard en conserve dans des endroits éloignés. Il a dépensé beaucoup de temps pour s'efforcer de supprimer cette pêche illégale, sept personnes ont été condamnées. Plusieurs boîtes de homard ont été saisies, ainsi qu'un bateau ; deux casiers et quelques menus articles ont été confisqués.

Le garde-pêche Pritchard, de Pictou, dit que les bancs d'huîtres à l'embouchure de la rivière de l'Est sont presque épuisés. Il y avait dix bateaux portant licence en 1896, mais deux seulement ont fait la pêche en 1897. Il n'a été délivré aucun permis de pêche à l'éperlan, et la capture à la ligne a été faible. Il s'est fait une pêche illégale considérable de saumon durant la saison du frai ; quatre rets ont été saisis pour avoir été tendus en violation de la loi, et un homme a été condamné à l'amende pour avoir pêché le saumon.

Le garde-pêche A. J. McDonald dit que bien que la capture du saumon ait été moindre que l'an dernier, c'est dû au temps défavorable à la pêche. Quelques-uns des pêcheurs ont eu leurs rets tellement endommagés qu'ils n'ont pu faire la pêche durant la dernière partie de la saison. Le gardien sur la rivière aux Français a capturé trois rets qui avaient été tendus pour prendre du saumon durant la saison réservée. Les pêcheurs de saumon se plaignent que les pièges à homard, avec leur boîte, qui est généralement putride, chassent le saumon et nuisent à leurs captures. Une pétition signée par un grand nombre de pêcheurs sera expédiée pour demander que les pièges à homard ne soient pas tendus à moins d'un mille de la rive. Le hareng du printemps a été plus abondant que depuis plusieurs années.

DISTRICT N° 3.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR L. S. FORD SUR LES PÊCHERIES DU
DISTRICT N° 3 DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPRENANT LES
COMTÉS DE YARMOUTH, SHELBURNE, QUEEN, LUNENBURG, KING,
ANNAPOLIS ET DIGBY, POUR L'ANNÉE 1897.

MILTON, N.-E., 2 janvier 1898.

L'honorable sir LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les pêcheries de la circonscription n° 3 de la Nouvelle-Ecosse pour l'année expirée le 31 décembre 1897, avec des tableaux indiquant la quantité et la valeur de chaque espèce de poissons pris. La valeur de la capture dans ce district en 1897 est comme suit :—

Capture totale pour 1897.....	\$5,569,256 95
do 1896	3,781,884 71
Une augmentation de.....	\$1,787,372 14

Cette augmentation, à mon avis, a été jusqu'à un certain point affectée par le plus grand soin que l'on a apporté à obtenir une statistique digne de confiance. Dans certaines localités on a toujours cru qu'on avait intention d'établir un système de taxation que déterminerait la plus grande valeur de la capture. Comme ce soupçon diminue d'année en année, les officiers ont moins de difficultés à se procurer des chiffres exacts de la capture et de la valeur, et par conséquent les rapports indiquent de meilleurs résultats.

Comme d'habitude la famille de la morue, y compris l'égréfin, la merluche et le merlan, tient la tête avec une valeur de près de \$3,000,000, suivie du homard ayant une valeur de \$1,300,000.

Les pêcheurs sur les bancs ont en général assez bien réussi, mais les pêches de morue, etc., sur la côte ont, dans certaines localités, presque manqué. Il y a plusieurs raisons pour cela, mais il est douteux qu'on puisse y porter remède par une loi. J'espère qu'on n'excusera si j'exprime des théories qui me sont propres ainsi qu'à d'autres officiers, théories basées sur des observations faites pendant un certain nombre d'années. Il n'y a pas de doute que la rareté de la boîte soit un facteur, mais pourquoi la boîte ordinaire serait-elle rare? Pour quelque raison inexplicquée, le poisson n'approche pas de nos côtes comme autrefois. Le grand nombre de chiens de mer près de nos côtes peut jusqu'à un certain point expliquer l'absence des autres poissons, et quelques-uns de nos hommes d'affaires pensent que le gouvernement devrait offrir sous forme de boni à un établissement, une gratification suffisante qui permit d'acheter et de convertir en boîte --ou en huile--tout le chien de mer qu'on pourrait prendre, et il est bien connu qu'ainsi il serait avantageux, et créerait un marché au lieu d'être un embarras comme aujourd'hui, et dans peu d'années nos eaux en seraient débarrassées.

HOMARD.

Le homard, qui ne le cède en importance qu'à la morue, devient, malgré l'augmentation de capture, plus rare chaque année. Il faut plus d'hommes, plus de pièges, et une plus grande étendue de mer pour produire la même quantité de poisson.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Dans ce district la loi a été passablement bien observée, mais il faut une surveillance constante et efficace pour la faire observer. Un trop grand nombre de nos pêcheurs paraissent disposés à conserver toute leur capture, sans tenir compte de la taille, et l'étendue de côte rend comparativement facile d'expédier à bord des semailles américains n'importe quoi et tout ce qu'elles veulent acheter.

J'ai eu l'honneur de recommander dans un rapport antérieur "qu'on n'accorde aucun congé aux semailles américains dans aucun de nos ports à moins qu'ils ne présentent un certificat de la part de quelque officier des pêcheries." Ce plan ou quelque autre est, à mon avis, nécessaire pour atteindre le même but, parce qu'il est presque impossible avec les moyens dont nous disposons de les empêcher de faire ce commerce illégal.

MAQUEREAU.

La législation pourrait remédier à l'insuccès presque complet de cette importante pêche. Un bon nombre de nos baies et de nos ports, où ce précieux poisson se réunissait par myriades, sont maintenant abandonnés. Il ne faut pas aller loin pour trouver une des raisons de ce fait. Le maquereau du printemps est plein de frai ; il est en route pour aller le déposer lorsqu'il est pris dans les rets sur la côte du sud-ouest. Toute personne qui ouvre un de ces poissons à cette époque peut voir la perte qui en résultera pour l'avenir. La plupart des autres poissons sont protégés pendant la saison de la reproduction, pourquoi ne pas protéger un poisson aussi précieux.

PÊCHERIES DE L'INTÉRIEUR.

Nos pêcheries de rivières sont maintenant assez surveillées, et le poisson augmente en conséquence. Il y a un conflit constant entre les propriétaires de moulins sur les cours d'eau et les officiers. Nous pensons que nous sommes justifiables de prétendre que le poisson a un droit de préférence sur les eaux des rivières, et s'il n'y a pas assez d'eau pour permettre au poisson de passer au delà des barrages et en même temps faire marcher les moulins, ce ne peut être un bon emplacement pour un moulin. Un grand nombre de propriétaires de moulins prétendent avoir le premier droit sur l'eau. Il faut faire des changements considérables dans les règlements en vigueur sur un grand nombre de nos rivières, si nous voulons espérer conserver intactes nos précieuses pêcheries pendant des années à venir.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

R. F. Reed, garde-pêche, Wolfville, comté de King, dit qu'il ne peut faire rapport d'une aussi forte capture de poisson que dans les rapports précédents, sur la rivière aux Gaspereaux. Les prix étaient si bas que les pêcheurs n'ont pas essayé de prendre du poisson. Ils ont remonté en grand nombre vers les frayères, et il est descendu des myriades de jeunes poissons à l'automne. L'alose a donné une capture moyenne. Les pêcheurs ont bien observé la loi.

Wm McIntyre, garde-pêche, Aylsford, comté de King, dit : " Le saumon et la truite ont donné une capture moyenne ; le jeune saumon est très abondant dans le haut des rivières, où il a été placé depuis un certain nombre d'années par la pisciculture de Bedford."

Jas. S. Millar, garde-pêche, Canning, comté de King, fait rapport que la capture du saumon a été au-dessous de la moyenne. Les pêcheries de l'alose à la baie de Scott et à Starr's Flats accusent un bon rendement, 760 livres, et raisonnable seulement aux autres endroits. La pêche de la morue, de l'égréfin et du merlan a été de passable à bonne. Le hareng a été médiocre tout le long de la côte ; la plupart des pêcheurs attribuent cela aux pièges à homard. Les pêcheurs observent la loi, et je n'ai reçu aucune plainte grave.

John A. Webber, garde-pêche, Chester, comté de Lunenburg, fait rapport d'une diminution dans plusieurs espèces de poissons. La cause est simplement la rareté du poisson, parce que la pêche s'est faite avec autant de vigueur qu'autrefois. Les différentes saisons réservées ont été strictement observées. Les passes-migratoires dans ce district sont maintenues en bon état et assurent le passage du poisson. A son avis, les rebuts de moulins jetés dans l'eau n'ont causé aucun dommage aux pêches de sa division.

George B. Bishop, garde-pêche, Digby, écrit : Les pêcheurs de ce district font rapport d'une bonne capture cette année, au-dessus de la moyenne. La pêche de la merluche a été prospère ; une augmentation dans le prix des vivres leur est très avantageuse. Dans le moment tout va favorablement dans le sens d'un bon commerce de homard durant la saison d'hiver. Cette pêche tient encore la tête pour l'importance et contribue beaucoup à augmenter le revenu de nos pêcheurs. Il croit qu'il est à propos de prohiber la capture du petit homard. La loi exigeant 10½ pouces serait satisfaisante dans ce comté, et si on ne la met pas en vigueur nos opérations en homard devront décliner et devenir une chose du passé. L'alose accuse une forte capture cette année, le maquereau n'a presque rien donné, tandis que le hareng a été très abondant. Ce garde-pêche dit : " J'ai déployé toute la diligence possible pour la collection des faits et des données contenues dans mon rapport, qui, je l'espère, recevra votre approbation. Cela explique peut-être la grande augmentation de rendement dans ce comté."

Le garde-pêche Hatfield, comté de Yarmouth, écrit : La pêche de la morue sur la côte est au-dessus de la moyenne ; la pêche sur les bancs, au-dessous, causée par la rareté de la botte, par suite de l'action du gouvernement de Terre-Neuve.

Le hareng, capture moyenne avec légère diminution dans les prix. Homard vivant une légère diminution mais prix plus élevés ; homard en boîtes, une très raisonnable augmentation en quantité et en prix. Maquereau, capture bien au-dessous de la moyenne et presque manquée. Gasparot et saumon une assez bonne capture mais prix réduits. En général, presque toutes les pêches accusent une diminution.

E. S. Goudey, garde-pêche à Shelburne, dit que la capture de la morue a diminué de 4,000 quintaux à cause de la rareté du poisson. Le hareng indique une augmentation de 3,730 livres. Le homard vivant a pleinement atteint le chiffre de l'exportation de l'an dernier, et le homard en boîtes accuse une augmentation de 43,590 boîtes. Le maquereau indique une diminution de 241,000 livres. On a vu du maquereau en abondance au large de la côte, mais il n'a pas approché des trappes. En somme, les pêcheurs ont fait une assez bonne année. La saison réservée a été assez bien observée.

W. M. Salomon, garde-pêche, comté de Lunenburg, dit : La pêche du hareng et du maquereau dans mon district a complètement manqué. La capture de la morue, du merlan et de la merluche, sur les côtes, est également au-dessous de la moyenne. Il est impossible de se faire une opinion correcte sur la raison pour laquelle ces poissons ne fréquentent pas nos côtes comme autrefois. Il est possible que la surabondance de chien de mer en soit la cause ; quelques-uns l'attribuent aux pièges à homard. Nos pêcheurs sur les Grands Bancs, au Labrador et dans la baie du Nord ont fait des captures moyennes, et en somme, il est possible qu'ils aient pris autant de poisson que l'an dernier. La capture du homard est considérablement au-dessous de l'an dernier. La cause en est qu'on le pêche trop. " Il croit que si l'on permet de continuer la pêche l'hiver, le homard disparaîtra dans quelques années. Le saumon et le gasparot n'ont pas été aussi abondants que l'an dernier, c'est-à-dire qu'on n'en a pas pris autant. Les rivières dans ce district sont en bon état, à quelques exceptions près."

En terminant, je désire attirer l'attention sur le succès de l'industrie de l'égreffin fumé, surtout dans le comté de Digby, où l'on en prépare de grandes quantités qui se vendent facilement dans les provinces supérieures et même jusque sur la côte du Pacifique.

Une nouvelle industrie commence aussi à s'établir à Lockport, comté de Shelburne : La mise en boîtes de la morue frite, un produit qui promet beaucoup de prendre un des premiers rangs parmi les aliments en conserves. Un outillage dispendieux a été installé sous la surveillance de M. Freeman Payzant, un paqueur d'expérience, et jusqu'à présent l'essai a été couronné de succès.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. S. FORD,
Inspecteur du district n° 3.

NOUVELLE-ÉCOSSE—District N° 1.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, du matériel de pêche, et des espèces et quantités de poisson, ainsi que du nombre d'hommes employés dans l'industrie de la pêche, dans l'île du Cap-Breton, province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1897.

Numéro.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.			MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.					Numéro.						
	Navires.		Bateaux.		Reus à mailer.		Seines.		Lignes dor-mantes.		Saumon, frais, liv.	Saumon, salé, barils.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais, liv.		Hareng, fumé, liv.	Maquereau, frais, liv.	Maquereau, salé, barils.			
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.											
<i>Comté du Cap-Breton.</i>																					
1	1	800	4	29	1165	64	123	2460	755									1			
2	1	21		65	1284	76	191	3850	1090									2			
3				32	280	48	64	1280	350									3			
4				26	230	42	62	1550	228									4			
5				26	261	44	23	575	94									5			
6				35	478	64	35	592	224									6			
7				32	360	58	36	947	187									7			
8				26	220	52	29	430	150									8			
9				40	600	80	97	2900	300									9			
10				10	120	14	37	940	150									10			
11				46	1980	138	368	6950	2440	3	300	500						11			
12				3	35	900	70	6820	2170									12			
13				22	550	43	160	3520	1120									13			
14				10	120	20	70	1540	500									14			
15				48	840	128	290	7250	2550									15			
16				7	320	38	128	3200	2670									16			
17				10	160	29	85	1925	1700									17			
18				15	198	30	134	2455	2339									18			
19				8	130	21	85	1790	650									19			
20				7	200	7	20	1200	400									20			
21				75	1765	152	243	4800	2000									21			
Totaux.....																					
	12	196	4300	65	624	13151	2650	56974	23158	3	300	500	298	1457	18586	77	4812	15620	12000	4756	954

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

Numéro.	ESPÈCES DE POISSON.											PRODUITS DU POISSON.		Valeur Totale.	Numéro.								
	Homard, conserves, en boîtes, liv.	Morue, sèche, qtx.	Égrefin, frais, liv.	Égrefin, sec, qtx.	Merche, sèche, qtx.	Merlan, qtx.	Fletan, liv.	Truite, liv.	Alose, barils.	Eperlan, liv.	Gaspard, barils.	Anguille, barils.	Phe, liv.			Encornet, barils.	Poisson commun et mélange, barils.	Chien de mer, liv.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme botte, barils.	Peaux de loup-marlin, nombre.		
																						Homard, conserves, en boîtes, liv.	Morue, sèche, qtx.
<i>Comté du Cap-Breton.</i>																							
1	72720	290	600	42	64	3	4	27000	800	2000	15	100		18				80	91		20,705	70	
2	48720	600		64	3		3	30350	600	3000	20	120		30				197	285		19,361	35	
3		12		25				2200	1200	4000	25	50		20				5	550		2,254	50	
4		350		20				180			40	18						60	70		3,304	00	
5		300		20								9						60	50		1,806	00	
6		275		75								41						80	80		2,070	00	
7		57		130				2800			24	24						31	31		1,658	50	
8		1671		75							24	28						45	45		1,091	50	
9	59232			100							65	10						620	95		20,901	62	
10	80136			200							10	10						712	500		33,190	80	
11		900		80				50										700	200		9,680	00	
12		650		10														500	150		13,831	00	
13	41280			80														60	100		4,659	60	
14	19008			105				340			4							500	200		13,224	60	
15	32592			80				100			2							250	40		4,357	00	
16		400		20				50			1							120	20		2,028	00	
17		200		10				185			12							140	209		9,490	70	
18	53456			8				160			1							100	30		1,459	00	
19	32688			114				2			10							5000	1000	400	20	15,742	60
20	72720			1083				23100			30							500	500		27,394	25	
21	492552			10998	3475	1233	23	105	93815	2730	14	18000	225	411	2100	310	34	5000	5124	3637	20	209,759	72
Totaux.....																							

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

Numéro.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.			MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.									
	Navires.		Bateaux.	Rets à mailles.		Seines.		Rets à enclos.		Saumon, fruits, liv.	Saumon, conserves de, en boîtes, liv.	Saumon, salets, bairis.	Hareng, salets, bairis.	Hareng, fraits, liv.	Maquereau, fraits, liv.	Maquereau, salets, bairis.	Numéro.		
	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.									Brasses.	Valeur.
<i>Comté d'Inverness.</i>																			
1	Port-Hood.....	2	Petite-Mabou.....	72	1500	152	400	12000	3800	1	700	200	8000	160	60	1	1		
2	Bord de la mer.....	22	220	38	40	1200	360	2100	700	100	100	80	2000	120	8	2	2		
3	Petite Judique.....	14	200	25	79	2100	3000	3000	100	100	100	150	4000	100	10	3	3		
4	Judique.....	36	400	72	100	3000	500	1800	500	1200	1200	300	4000	100	16	4	4		
5	Longne-Pointe.....	22	260	42	60	1800	500	2400	680	1800	1800	130	4000	100	10	5	5		
6	Craigish.....	33	440	54	80	2400	500	1800	500	1800	1800	300	4000	100	12	6	6		
7	Pointe-Basse.....	18	200	36	60	1800	500	2400	800	1800	1800	450	6000	100	14	7	7		
8	Port-Hastings.....	1	78	1600	6	28	400	1800	500	1800	1800	320	2000	230	30	8	8		
9	Port-Hawkesbury.....	3	175	5000	28	16	240	140	4200	1200	3	525	1000	300	1824	10	9		
10	Baie de l'Ouest à Malagawatch.....	73	900	35	290	5800	1100	3700	730	220	144	90	280000	200	11	11	11		
11	Rive nord et sud de la rivière Dennis.....	49	580	62	185	3700	285	600	285	10	10	200	200	200	12	12	12		
12	Mabou, Houillères et Ben Virrach.....	16	340	34	21	600	285	640	280	115	14	3	640	200	13	13	13		
13	Port-Bain et Grande-Anse.....	12	210	24	32	640	280	240	115	4	4	5	640	200	14	14	14		
14	Whyrcocough.....	7	90	14	8	240	80	120	30	4	4	80	13100	400	15	15	15		
15	Lac de l'Est d'Ainslie.....	4	32	8	4	120	30	2885	749	10000	10000	45	4420	400	16	16	16		
16	Havre de Mabou et Pointe du Phare.....	36	815	62	96	2885	749	4410	1223	5	5	80	13100	400	17	17	17		
17	Havre Margaree.....	1	75	5	49	470	89	147	4410	10000	10000	45	4420	400	18	18	18		
18	Marris de la Grande-Anse à l'anse de la Baleine.....	42	1260	81	90	2650	996	1345	479	2000	2000	50	40	40	20	20	20		
19	Ile et rivière Margaree.....	15	400	45	40	1800	479	2000	560	3000	3000	50	60	60	20	20	20		
20	Anse de Doucett.....	17	500	61	90	2000	560	700	170	700	700	170	280000	200	21	21	21		
21	Friar's Head.....	18	480	69	100	2500	700	600	600	6000	6000	170	280000	200	22	22	22		
22	Grand-Étang.....	32	1060	92	30	600	600	1500	1100	2500	2500	600	600	600	160	160	160		
23	Anse Fallets, baie Plaisante et anse de la Pêche.....	1	11	200	4	50	3200	155	50	1500	1500	600	600	600	490	490	490		
24	Pointe Chéticamp et cap Rouge.....	1	3100	4	73	6080	271	1450	1100	2500	2500	850	1500	200	200	200	200		
25	Petite-Rivière et havre de l'Est.....	19	205	3100	87	72	1450	1100	1100	33360	144	5	5	5	524	524	524		
26	Totaux.....	25	530,947 5/8	130	790	2081,170	2431	64440	19141	3	525	600	1	700	33360	144	5	5	5

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—Suite.

Numero.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.												PRODUITS DU POISSON.			Valeur TOTALE.	Numero.																				
		Homard, conserves de liv.	Homard, frais, en écuille, gtx.	Morue, séchée, gtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merluches, fraîches, liv.	Merluche, sèche, gtx.	Karehn, séché, gtx.	Egrehn, noues, liv.	Fléan, liv.	Truite, liv.	Epierlan, liv.	Gasparot, liv.	Achigan, liv.	Anguille, brls.	Huitres, bars.			Petite morue ou poisson gelé, brls.	Encornet, brls.	Poisson commun et méle, brls.	Huile de poisson, gal.	Poisson employé, comme boîte, brls.	Poisson employé, comme eng., brls.	Peau, loup marin, brls.													
<i>Comité d'Inverness.</i>																																						
1	Port-Hood.	40392	2400	600	540	2800	400	200	400	200																										30,295 60	1	
2	Petite-Mabou.		400	240	50	200	40	100	300	4																										2,883 60	2	
3	Bord de la mer.	28392	160	260	50	250	50	150	200	6																										8,274 70	3	
4	Petite-Judique.		140	160	40	100	20	200	600	10																										3,223 30	4	
5	Judique.	23736	160	140	30	30	10	1500	300	5																										6,917 90	5	
6	Longue-Pointe.	28800	240	160	40	20		1600	400	15																										3,582 20	6	
7	Cregnaht.		240	140	30			1500	100	49																										3,548 20	7	
8	Pointe-Basse.		250	130	40			300	200	83																										3,578 90	8	
9	Port-Hastings.		250	120	25			300	3500	30																										4,643 70	9	
10	Port-Hawkesbury.		150	130	25			1000	1200	32																										30,790 40	10	
11	Baie de l'Ouest à Malagawatch.		17							8																										10,849 50	11	
12	Côte nord et sud de la rivière Dennis.	22224	30	560	5	6		75	350	4000	9	60																								4,636 60	12	
13	Mabou, Houllères et Ben-Vuirrach.		15		4				100	1000																										5,174 10	13	
14	Port-Bain et Grande-Anse.	8160	85						600	2000	12																									1,794 50	14	
15	Whycocomagh.																																			696 50	15	
16	Lac de l'Est d'Ansliie.																																			330 00	16	
17	Havre Malou et pointe du Phare.	9888	900			77	51		50																											5,247 25	17	
18	Havre de Margaree.	1293	3			38	60		1800	300																										11,765 80	18	
19	Mar. de la Grande-Anse à l'anse à la Baleine.	15360	760	1		43	34																													9,845 40	19	
20	Ile et rivière Margaree.	11904	84			20	11		240																											4,623 95	20	
21	Havre Doucett.		600			50	30																													5,065 00	21	
22	Friar's-Head.		630			60	40																													5,802 50	22	
23	Grand-Étang.	25128	800			70	50		40																											14,429 10	23	
24	Anse Pallietts, baie Plaisante et anse à la Pêche.	14640	184			24	15		30																											16,351 50	24	
25	Pointe Chéticamp et cap Rouge.	45000	1300			110	65		150	1000																										22,944 25	25	
26	Petite rivière et havre de l'Est.	19248	7530	25		207	105		65	2000																										57,343 50	26	
	Total.	299872	33 18811	39	2840	1578 9867	805 5515	9350	14000	379 60	481	260	200	1588	2042	4680	6365	760 85	280,427 50																			

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—Suite.

Numéro.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.										MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.							
	Navires.		Bateaux.		Rets à mailles.		Lignes dormantes		Saunon, frais, liv.		Saunon, salé, barils.		Hareng, salé, barils.		Hareng, frais, liv.		Maquerneau, salé, bris.		Homard, en conserve, liv.		Homard, frais, en écaille, etc.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
<i>Comité de Richmond.</i>																						
1	7	153	1400	29	165	1570	243	1160	36700	5400	184	560	2035	240	52320	36	1					
2	3	51	650	9	220	2450	292	1770	40090	7940	228	884	2633	82	61832	35	2					
3	11	356	4200	91	61	610	108	394	8100	2100	74	320	343	65	20352	12	3					
4	4	95	1700	23	13	200	18	135	2700	600	59	220	736	92	15	4					
5	11	330	5000	95	25	250	32	150	3000	10300	45					
6	50	10	38400	
7	250	
8	9	304	3500	45	152	1500	210	230	4650	1200	2800	
9	10	324	2900	62	95	975	140	400	9750	3370	1153	
10	
11	
12	
13	1	11	200	4	307	9910	450	3100	47450	21700	
14	
Totaux		56	1624	19350	358	1405	24385	2277	9434	200900	56365	545	1984	14	14835	1500	3894	3894	406148	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouv.-Écosse.—Suite.

DISTRICTS.	ESÈCE DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.		VALEUR TOTALE.	Numero.	
	Morue, séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Égrenn, frais, liv.	Égrenn, séché, qtx.	Merluces, séchées, qtx.	Noues de merluche, liv.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gaspard, brls.	Anguille, brls.	Phe, liv.	Petite morue ou poisson gelé, frais, liv.	Encornet, brls.	Poisson commun et mélé, brls.			Huile de poisson, gall.
<i>Comté de Richmond.</i>																			
1 Arichat et Petit de Grat.	2590	5	1703	226	30	1201	37350	26	11250	195	146	1980	214	47,217	00	1			
2 Cap Augnet, île Janvrin, Port-Royal et Arichat-Ouest.	2877	9	2433	76	4	574	3700	193	15200	219	263	4240	273	49,506	90	2			
3 Baie Rocheuse et cap Le Ronde.	380	1	304	25	2	256	3700	21	13350	31	72	650	45	10,795	65	3			
4 D'Escoisse, Poulamond et Martinique.	7459	1	223	9	40	1900	1900	51	38100	36	174	1245	115	38,341	25	4			
5 Saint-Pierre.	825		130											4,179	50	5			
6 Rivère Bourgeoise.	4000		150											25,395	00	6			
7 Grandique et port Saint-Louis.	500		130					4250	150	15				4,505	50	7			
8 Rivère des Habitants et Bassin.	4560		3010					3400	600	20				42,191	00	8			
9 Port-Malcolm et détroit de Canso.	356							1083						22,954	50	9			
10 Baie de l'Ouest.	500													4,000	11	10			
11 De Fourchu à Saint-Esprit.	3250		115	70	114	3600	600	49	27	9000	148	108	900	43,499	10	11			
12 De L'Archevêque à la pointe Michaud.	650		100	25	63	3200	400	27	17	2500	19	25	405	27,136	05	12			
13 L'Ardoise, L'Ardoise en bas et Rockdale.	3600		1550	53	850	7000		550	18	9000	1900	230	140	69,448	15	13			
14 Grande-Grève, St-Pierre-Est et réserve des Sauv.	680		80	24	37			2100	38	40	1600	3600	31	16,683	50	14			
Totaux.	32237	15	3000	9948	508	36	3135	56750	1000	9750	2798	177	100500	12450	958	15785	1441	405,850	60

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse.—Suite.

Numéro.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.					MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈRES DE POISSON.												
	Navires.		Bateaux.		Hommes.	Rets à mailier.		Seines.		Rets à enclos.		Saumon, trais, liv.		Saumon, conserves, en boîtes, liv.		Saumon, salé, bris.		Hareng, salé, bris.		Maugereau, trais, liv.		Maugereau, salé, bris.		
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
<i>Comté de Victoria.</i>																								
1							61	1540	675							1100	200	18	35	768	188		1	
2							97	2360	1085							1100	1842	28	54		562		2	
3							190	3420	1520							50	96		56			37		3
4							105	2516	1156							500	296	38	40		16		4	
5							206	4540	1372							1700		27	250				5	
6							225	6500	2550	2	200	75				1600		7	210				6	
7							190	4340	1720							1600		7	70				7	
8							100	2640	980							1600		7	70				8	
9							240	5280	2000							1600		7	70				9	
10							380	10000	4000							1650	150	13	80				10	
11							85	1518	464							1650	150	1	285				11	
12							75	1371	640							530		2	460				12	
13							192	3075	640							1120		1	717				13	
							2146	49100	18507	2	200	75				10000	9850	3284	188	3557			941	
							856	14976	13655	2146	49100	18507				10000	9850	3284	188	3557			1243	

STATISTIQUE indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—Nouvelle-Ecosse—Fin.

Number.	DIVISIONS.	ESPECES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.			VALEUR TOTALE.	Numero.								
		Homard, conservés de, en boîte, liv.	Morue, sèche, qtx.	Breton, sec, qtx.	Merluques, sèche, qtx.	Merlan, qtx.	Plétan, liv.	Traite, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brs.	Anguille, barils.	Huitres, barils.	Petite morue ou poisson gelé, liv.	Biscornet, barils.	Poisson commun et mélé, barils.	Chien de mer, liv.	Huile de poisson, galls.			Pois employé com me boîte, barils.	Peaux de loup marin, nombre.						
<i>Comté de Victoria.</i>																											
1	De l'Anse à la Viande à l'étang de la baie St-Laur.	30672	270	16	50	28	57000	275	512	11,576	06	1	
2	Du cap Nord à la Pointe Blanche.	20772	796	62	20	43	2800	51	81400	695	777	19,997	70	2	
3	New-Haven et havre de Neil.	24144	3100	250	22	22	45	75000	2500	600	21,409	45	3	
4	Anse Verte et Ingomish-Nord.	14448	1860	178	14	27	34	67000	1140	405	11,974	75	4	
5	New-Campbellton, Gr.-Bras d'Or et ile aux Oiseaux.	40668	210	10	10	9	900	20	12000	360	10,573	35	5	
6	Englishtown, baie St-Anne et Black-Head.	..	130	80	..	7	600	210	9,098	25	6	
7	Anse à l'Anguille, riv. du Nord et ruiss. des Sauv.	..	90	..	70	..	1600	35	10000	70	4,345	50	7	
8	Anse au Breton, Petite-Rivière et Roche-Noire.	7824	314	120	25	..	3000	200	32	22000	290	4,684	55	8	
9	Riv. des Français, anse au Nautrage et Path-End.	13728	670	200	44	..	4400	48	21000	550	8,359	10	9	
10	Baie du Sud, Ingomish et Middle-Head.	24408	1450	375	50	60	4000	2000	900	102500	1200	20,974	10	10	
11	Kemp-Head et Baddeck.	..	2015	1780	2790	20	24	85	35	..	108	38	10,803	40	11	
12	Côté nord et sud de Little-Narrows.	..	1015	800	3140	28	55	265	40	..	140	34	8,183	00	12
13	Washabuck et Iona.	..	2840	2840	23	20	500	36	..	326	60	17,198	80	13
Total.		176664	14250	1291	625	168	15150	6480	38510	71	274	850	400	1635	274	449900	7864	2426	190	160,078	01	

RÉCAPITULATION

De la production et de la valeur des pêcheries dans l'Île du Cap-Breton, pour l'année 1897.

Espèces de poisson.	Quantité.	Taux.		Valeur.
		\$	c.	
Saumon, salé.....	brls. 284	15	00	4,260 00
do frais.....	liv. 65,156		20	13,031 20
do conserves de.....	boîtes. 3,428		15	514 20
Hareng, salé.....	brls. 28,717	4	00	114,868 00
do frais ou gelé.....	liv. 1,292,640	0	01	12,926 40
do fumé.....	" 12,000	0	02	240 00
Maquereau, salé.....	brls. 9,649	15	00	141,735 00
do frais.....	liv. 8,029	0	12	963 48
Homard, conserves de.....	boîtes. 1,374,236	0	20	274,847 20
do frais.....	ton'x. 131	5	00	655 00
Morue, séchée.....	" 76,286	4	00	305,144 00
Langues et noues de morue.....	brls. 54	10	00	540 00
Egrefin, séché.....	qtx. 14,050	3	00	42,150 00
do frais.....	liv. 9,315	0	03	279 45
Merlan, séché.....	qtx. 5,023	2	25	11,301 75
Noues de merlan.....	liv. 841	0	50	420 50
Merluce, séchée.....	qtx. 3,408	2	00	6,816 00
Flétan, frais.....	liv. 167,730	0	10	16,773 00
Truite.....	" 19,560	0	10	1,956 00
Alose.....	brls. 14	10	00	140 00
Eperlan.....	liv. 80,260	0	05	4,013 00
Gasparot.....	brls. 3,473	4	00	13,892 00
Bar.....	liv. 60	0	10	6 00
Anguilles.....	brls. 1,343	10	00	13,430 00
Huitres.....	" 1,110	4	00	4,440 00
Plie.....	liv. 102,600	0	05	5,130 00
Petite morue ou poisson gelé.....	" 13,050	0	05	652 50
Encornet.....	brls. 4,442	4	00	17,768 00
Poisson commun et mélangé.....	" 3,308	2	00	6,616 00
Huile de poisson.....	38,353	0	30	11,505 90
Poisson employé comme boîte.....	brls. 13,369	1	50	20,803 50
" " comme engrais.....	" 760	0	50	380 00
Peaux de loup marin.....	nombre. 295	1	25	368 75
Chien de mer.....	lbs. 454,900	0	01	4,549 00
Total pour 1897.....				1,056,115 83
do 1896.....				1,043,547 47
Augmentation.....				12,568 36

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

RÉCAPITULATION

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux, rets, etc., employés à la pêche dans le **District N° 1 de la Nouvelle-Écosse**, pendant l'année 1897.

	Valeur.		Total.	
	\$	c.	\$	c.
93 navires, 2,359 tonneaux.....	33,825			
3,675 bateaux.....	73,329			
16,661 rets à mailler, 371,414 brasses.....	117,371			
8 seines, 1,125 brasses.....	1,175			
3 rets à trappe.....	1,700			
1,875 lignes dormantes.....	9,280			
31 enclos.....	279			
44 rets à éperlan.....	740			
14,098 lignes à mains.....	7,985			
			245,684	
71 homarderies.....	55,800			
187,119 trappes à homard.....	92,705			
			148,505	
16 réfrigérants et glacières.....	1,020			
1,042 poissonneries et boucans.....	39,105			
284 jetées et quais.....	58,828			
49 remorqueurs, steamers et semaques.....	3,620			
			103,473	
Total, valeur.....			497,662	

NOUVELLE-ECOSSE—

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés poisson, et du nombre total d'hommes employés, etc., dans la

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						Saumon, frais, liv. . Harang, salé, barils.		
		Navires.			Bateaux.			Rets à mailler.			Lignes dor-mantes.					
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nom b	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.			
	<i>Comté d'Antigonish.</i>		\$		\$											
1	Havre au Bouche, Linwood, cap Jack et Petite-Tracadie.	2	28	275	5	72	797	75	160	4844	1239	34	137	400	627	
2	Grande-Tracadie, Bayfield et havre du côté sud	1	23	400	4	73	836	73	260	7878	4707	12	39	19172	720	
3	Côté nord du havre d'Antigonish, Lakeville, l'anse Ballantyne et le côté sud du cap George.					49	1030	59	80	2348	948	43	90	2100	319	
4	Côté nord du cap George et Georgeville.					26	355	40	35	1618	557	20	103	900	106	
5	Anse Maligne, Arisaig, ruisseau aux Docteurs, Knoidart et Moidart.					31	712	47	60	3216	1270	22	126	4900	196	
	Totaux.	3	51	675	9	251	3730	294	595	19904	8721	131	495	27472	1968	
	Valeur.	\$												5494	7872	
	<i>Comté de Colchester.</i>															
1	Sterling.					15	150	15								
2	Stewiacke.					70	700	140	190	7200	1590			7500		
3	Cinq-Iles.					8	245	18				8	278	2250		
4	Economie.					7	170	27	7	2475	480			5400		
5	Petite riv. du Bar au village Highland.					19	538	47	19	6900	1325			25676		
6	Grand-Village à Queen's-Village.					16	392	32	16	5640	1275			13134		
	Totaux.					135	2195	279	232	22215	4670	8	278	53960		
	Valeur.	\$												10792		

District n° 2.

à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantité de province de la Nouvelle-Ecosse (division n° 2) pour l'année 1897.

Espèces de poisson.	ESPECES DE POISSON.																VALBUR TOTALE.								
	Hareng, frais, liv.	Maquereau, salé, brls.	Maquereau, frais, liv.	Homard, conservés, en boîtes, liv.	Morue, séchée, qtx.	Egrefin, frais, liv.	Egrefin, séché, qtx.	Mertuche, séché, liv.	Mertuche, noues de, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Bar, liv.	Anguille, barils.	Hutres, barils.	Pile, liv.		Petite morue, liv.	Encornet, barils.	Pois. con. et mel., brls.	Huile de poisson, galls.	Pois. emp. c. boîte, brls.	Pois. emp. c. eng., brls.		
138200	93	70320	196	14	36	92	150	1000	4	8	5600	3	150	336	180	21474									
16608	68	3930	25584	129	155	300	2500	9	800	84	60	2500	1	13	30	66	15915								
10	361	64820	212	5	597	1072	1000	125	59	200	5	2700	280	106	20	167	38	160	18807						
9900	18	2610	14496	44	6	431	805	1	800							10	216	44	36	6024					
1120	37	1850	32640	20	14	620	1250					1240				700	8	215	148	80	11840				
165823	226	8751	207860	601	39	1839	3219	1450	3625	73	3040	107	60	11500	280	128	20	761	596	522					
1658	3390	1050	41572	2404	117	4138	1609	145	181	292	304	1070	240	575	14	512	40	228	894	261	74060				
Fu-mé.																									
			20688																						
				315	1750	34	5400																		
30000				10				145	200																
								391	300																
								120	200																
30000			20688	325	1750	34	5400	740	1600	1400	250	1500	2	50											
600			4137	1300	53	102	540	7400	160	700	1000	150	20	200											

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

Numéro.	DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				
		Navires.				Bateaux.		Rets à mailler.			Lignes dormantes.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	<i>Comté de Cumberland.</i>			\$		\$			\$		\$	
1	Pugwash, Port-Philippe et rive du golfe.				174	4721	180	107	3280	1011		
2	Wallace				10	150	10					
3	Rivière Philippe				8	90	8					
4	Maccan et Nappan							3	100	40		
5	Minudie à la rivière aux Pommes.				12	320	23	180	1900	610	1 12	
6	Advocate				7	200	15	7	200	48	1 15.	
7	Ile Spencer	1	15	300	3	5	185	11	4	150	45 3 35.	
8	Port-Greville				8	550	25	20	500	200	4 60.	
9	Parrsboro'				4	75	7	3	100	40		
	Totaux	1	15	300	3	228	6291	279	324	6230	1994 9 122	
	Valeur	\$										

des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

ESPÈCES DE POISSON.														VALEUR TOTALE.								
Saumon frais, livres.	Hareng salé, barils.	Hareng frais, livres.	Homard conservé en boîtes, livres.	Morue séchée, qtx.	Langues et notes de morue, barils.	Aigrefin frais, livres.	Aigrefin séché, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Notes de merluche, liv.	Merlan, qtx.	Filetan, livres.	Truite, livres.	Alose, barils.		Eperlan, livres.	Gasparot (ou gaspe-reaux), barils.	Bar, livres.	Anguille, barils.	Huitres, barils.	Huile de poisson, galls.	Poisson empl. comme boîte, barils.	Pois. emp. c. engr. brils.
			490952											51500				557	2400	600		\$
												300		15500	225	2000	8	550				106,893
												500			98							4,185
												500			30							442
	500													400	30							240
1900	300	1500		50			50		20	500	400	250		500	10							4,655
200	45			75	1	1000	200		60	200									25	6		1,316
600	50	1000		92	1	1000	10	10	45	1300									20	10		1,032
2000	100	3000		117	2		10	6	30	10	500								10	8		1,461
1300	25			30			12				500	300										596
6500	520	5500	490952	364		4	2000	282	16	30	135	3000	1500	250	67900	363	2000	8	1107	55	2434	600
1300	2080	55	98190	1456	40	60	846	36	15	270	300	150	2500	3395	1452	200	80	4428	16	3651	300	120,820

Etat indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—
Nouvelle-Ecosse—Suite.

DIVISIONS.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.																																	
	Bâtiments.			Bateaux.			Rets à mailier.		Sèmes.		Rets à pièges.		Lignes dor-mantes.		Saumon frais, livres.	Saumon fumé, liv.	Hareng salé, barils.	Hareng frais, livres.	Maquereau frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Homard conservé en boîtes, livres.	Numero.																								
	Numero.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Numero.	Valeur.	Numero.	Brasses.	Numero.	Brasses.	Numero.	Brasses.	Numero.	Brasses.									Numero.	Brasses.	Numero.	Brasses.	Numero.	Brasses.	Numero.	Brasses.																
		\$			\$																																									
<i>Comté de Guysborough.</i>																																														
1																																														
1																																														
2																																														
3																																														
4																																														
5																																														
6																																														
7																																														
8																																														
9																																														
10																																														
11																																														
12																																														
13																																														
14																																														
Totaux																					25 502	12172	128	2235	58538	2622	19179	387275	109448	30	3170	3375	56	11000	1083	6515	43645	1155	1700	23854	382800	1015140	2488	938572		
Valeur																																														

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Extra indiquant les quantités et la valeur de toutes les espèces de poisson, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

Districts.	ESPÈCES DE POISSON.														DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.			Peaux de loups marins, nombre.	VALEUR TOTALE.	Nombre.				
	Homard frais, avec la coquille, qtx.	Morue séchée, qtx.	Langues et nones de morue, barils.	Algrein frais, liv.	Algrein séché, qtx.	Meluchoe séchée, qtx.	Nones de merluchoe, liv.	Merlan, qtx.	Fletan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot (ou gaspareux), liv.	Bar, liv.	Anguille, barils.	Carrelet, liv.	Petite morue, ou frosh fish, liv.	Encornet, barils.				Poisson, commun et mele, barils.	Huile de poisson, gallons.	Poisson-boitte, barils.	Poisson-engrais, barils.
1 Ecun Secum.....		56		2 00	40				600	250	6	5				600			50	500	45		4,863	1
2 Marie Joseph.....		448		1500			10	500	100	300	10	10				800			400	450	110		11,509	2
3 Liscomb, baie des Espagnols et Gégoggin.....			550				15	2000	1000	600	50					1000			500	550	40		19,073	3
4 Baie et rivière Sainte-Marie.....		112							1000	400	100	20				900			100	440	20		11,283	4
5 Havre au Vin.....		40			5				400	200	40					700			40	150			1,847	5
6 Havre et lac des Sauvages.....		50			5				350	450	20	10				300			50	380			6,050	6
7 Havre de Holland et rivière des Sauvages.....		15			2				1000		5	4				250			20	180	50		1,573	7
8 Becketton.....		224			44		12	1000			10	8				1000			200	370	125		13,958	8
9 Havre du Pêcheur.....		75			11						5	6				500			70	300	40		5,565	9
10 Havre du Pays et havre d'Isaac.....		125			20		10	800	1500	1000	10	8				600			130	400			5,264	10
11 Du havre d'Isaac à Whitehead.....	340	7635			2000	250	100	1135	5000	8000	600	350							8000	5125	700		152,475	11
12 De Whitehead à Canso, y compris Little.....	640	5919			4690	500	200	1030	720	1000	100	5000				1200			50	13550	3200	800	237,485	12
13 Canso Little à la riv. Saumon.....	160	1975			1400	245	150	68	1500	10000	55	15				1000			2170	6500	180		98,563	13
14 De la riv. Saumon à la limite du comté d'Antigonish, y comp. l'anse à Cook, Gnyssborough, la riv. nord et Canso.....			2825	40000	1280	310	170	65	1000	13000	690	120							50	1800	5000	60	144,019	14
Totaux.....	1140	20079	6	1847100	9557	13065	620	2345	14170	34200	1661	5000	631	1470	6650	3050	100	27080	23545	2170	50			
Valeur.....	\$5700	80316	60	55413	28071	2036	310	4690	7882	1417	1710	6644	500	6310	73	332	12200	200	8124	35317	1085	50	713,527	

État indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—
Nouvelle-Ecosse—Suite.

Districts.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.																									
	BÂTIMENTS.			BATEAUX.			RETS À MAILLER.			SEINES.			RETS À PIÈGES, MANTELS.			SAUMON FUMÉ, LIV.			HARENG SALÉ, BARTIS.			HARENG FRAIS, LIV.			MAGUEREAU SALÉ, BARTIS.			MAGUEREAU FRAIS, LIV.			HOMARD CONSERVÉ EN BOTTES, LIVRES.			Nombre.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	
<i>Comté d'Halifax.</i>																																						
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22

23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31
Totaux																																						
Valeur																																						

ÉTAT indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.														DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.			VALUEUR TOTALE.	Numéro.								
		Homard frais, avec le test, quintaux.	Morne sèche, qtx.	Langues et nones de morue, barils.	Algrein frais, livres.	Algrein séché, qtx.	Mertuche séché, qtx.	Nones de mertuche, liv.	Mertan, quintaux.	Flétan, livres.	Trite, livres.	Alose, barils.	Eperlan, livres.	Casparot (ou gaspe-reaux), barils.	Anguilles, barils.	Carrelé, livres.	Petite morue, ou frost fish, livres.	Encornet, barils.			Poisson commun et mielé, barils.	Huile de poisson, gall.	Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.				
1	Côte Nord	112			20	112	25	50											5	50	100	25			17,239	1		
2	Sainte-Marguerite-Est.	300			50	150	30	40												200	20	20	30			19,959	2	
3	Havre des Sauvages	1000			300	500	120	100	2000	150										200	20	150	150			32,463	3	
4	Anse à Peggy.	1000			50	150	30	75	800											10	10	60	60			8,108	4	
5	Dover.	1100			400	600	1800	125	1000	50										15	15	1520	90			34,694	5	
6	Prospect	100			300	50	40	100	280	100										800	20	15	300	400			17,375	6
7	Baie Terence.	40			80	150	120	200	500	200	1500	50								500	5	2	40	200			16,157	7
8	Pennant	50			50	70	60	200	100	80										200	200	300	40			4,928	8	
9	Sambro.	500			20	3	5	100	150	80										60	1		10	10			13,492	9
10	Havre de Ketch.	60			800	12	19	50	1000											200	500	10	6			374	11	
11	Anse au Portugais	30			1000	10	15	30												200	100	100	10			5,749	12	
12	Anse au Harang	15			18000	250	200	50	10000												150	100	10				200	14
13	Anse Ferguson.	10																									2,000	15
14	Bedford.	400			14000	100			800												150						11,935	16
15	Halifax	1200			526	1	3		7940												350						6,001	17
16	Passage de l'Est et ile du Diable.	900			17	3			5500												80						6,393	18
17	Lawnestown et Baie des Vaches.	800			114				27	556											50						25,238	19
18	Scotth et Haie des Trois-Brasses.	1200			3417	1			710	110	2000	20									1260						11,959	20
19	Chesetook-Ouest.	800			738				4700	60	4700	4									320						8,895	21
20	Chesetook-Est.	700			430				1100	450	1700	22									200						11,959	22
21	Havre Peiswick.	800			644				820	200	600	4									310						8,872	23
22	Havre Musquodoboit.	1300			1624	1			3220	750	6000	4									740						22,634	24
23	Jeddore.	1420			476				3605	100	1375	4									180						17,376	24
24	Havre aux Moules et Tête de Hibou.								1900	400	750	2									42							
25	Havre du Navire.	800			355				1210	50	350	28									200						6,977	25
26	Havre de Plaisance.	78			78				5												50						523	26
27	Tangier.	42			254				23	1565											130						2,250	27
28	Havre de Pope et ile Gerrard.	660			368				800												25						7,768	28
29	Baie Spry, Tête de Taylor et Mushaboon.	660			620																101						20,874	29
30	Ile Sober et Sheet-Harbour.	630			68				150												30						13,351	30
31	Havre du Castor et rivière au Saumon.	640			73																10						16,063	31
32	Quoddy et anse Harrigan et baie Mitchell.																				20						39,409	32
Totaux.		12107	17512	9	64300	2021	2564	3735	1994	45576	4860	1	25835	284	413	75950	30700	43	280	9506	1214	1205						
Valeurs		60985	70048	90	1929	6063	5769	1867	3988	4557	48610	1232	1136	4130	3798	1535	172	560	2851	648	408,037							

ÉTAT indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux de

pêche, avec la quantité et la valeur de tout le poisson, etc.—N.-Écosse—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.		BATEAUX.			MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.						
			Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailier.			Lignes dormantes.	Saumon, frais, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais, liv.	Maqueveau, frais, liv.	Maqueveau, salé, brls.		
						Nombre.	Brasses.	Valeur.							Nombre.	Valeur.
<i>Comté de Pictou.</i>		\$		\$	\$											
1	Pictou-Ouest	150	3000	140	60	1800	500			83800	2750			
2	Île Pictou	65	1465	230	25	750	150		95			14			
3	Division Centrale	8	160	3	10	300	60	1600	50			21			
4	Division Sud	27	541	43	58	2950	1630	33	146	7669	361		800			
5	Île Merigomish	13	270	13	24	976	600	3600		13200					
6	Grève Nord	7	110	7	15	1026	929	3	35	7000		16400				
7	Etangs	16	400	19	36	2214	1809	3	35	10050		43000	1100			
8	Lismore	4	44	5	4	630	640	2550							
Totaux		290	5990	465	232	10646	6318	39	216	32460	506	156400	4650	35		
Valeurs		\$									6492	2024	1564	558	525	

Numéro.	ESPÈCES DE POISSON.															VALEUR TOTALE.	Numéro.																	
	Homard conservé en boîtes, livres.	Homard frais, avec le test, quintaux.	Morue séchée, qtx.	Merlan séché, qtx.	Merluiche séchée, qtx.	Noues de merluiche, liv.	Truite, livres.	Eperlan, livres.	Gasparot (ou gaspareaux), barils.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Petite morue, ou <i>frost fish</i> , livres.	Encornet, barils.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, gall.			Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.															
																				252672	172344	30	60	400	4300	2	20	800	300
2	18240	90	200	4000	16	14	40	1736	3													
3	18720	40	7,699	4													
4	33840	135	150	100	80	4,616	5													
5	495816	165	160	5	265	100	1650	20300	56	78	45	3500	7	5	75	1125	880	2,558	6													
6	99163	825	640	15	597	50	165	1015	224	730	180	175	28	10	22	1687	440	10,492	7													
7																			525	7													
8	525	8												
																				117,179													

Numéro.	DIVISIONS.		BATIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.					
			Navires.			Bateaux.			Rets à mailier.		Lignes dormantes.			
			Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
<i>Comté de Hauts.</i>				\$		\$			\$		\$			
1	Maitland à Shubenacadie	16	130	16	19	520	130		
2	Shubenacadie à Grand Lac	25	95	25	25	500	132		
3	Noël à Maitland		
4	Hauts-Ouest	2	31	500	8	26	820	28	30	5300	1004	2	15	
Totaux		2	31	500	8	67	1045	69	74	6320	1266	2	15	
Valeurs		\$												

Numéro.	ESPÈCES DE POISSON.													VALEUR TOTALE.	Numéro.																
	Saumon frais, livres.	Hareng salé, barils.	Hareng frais, livres.	Hareng fumé, livres.	Morue séchée, qtx.	Aigrefin séché, qtx.	Merlan, quintaux.	Flétan, livres.	Truite, livres.	Alose, barils.	Eperlan, livres.	Gasparot (ou gaspareaux), barils.	Bar, livres.																		
																3400	2000	200 <th rowspan="2">4270</th> <th rowspan="2">172</th> <th rowspan="2">8000</th> <th rowspan="2">1900</th> <th rowspan="2">200</th> <th rowspan="2">30</th> <th rowspan="2">45</th> <th rowspan="2">440</th> <th rowspan="2">8000</th> <th rowspan="2">269</th> <th rowspan="2">2800</th> <th rowspan="2">53</th> <th rowspan="2">700</th>	4270	172	8000	1900	200	30	45	440	8000	269	2800	53	700
1	83	9	33	1,642	1												
2	570	2												
3	340	3												
4	172	8000	1900	200	30	45	440	8000	269	2800	53	700	6,596	4												
		9870	172	8000	1900	200	30	45	440	8000	391	2800	106	700												
		1974	688	80	38	800	90	90	44	800	3910	140	424	70	9,148												

RÉCAPITULATION

DU NOMBRE et de la valeur des bâtiments, bateaux, filets de pêche, etc., employés dans le district n° 2 de la **Nouvelle-Écosse**, pendant l'année 1897.

Matériel.	Valeur.	Total.
	\$	\$
96 bâtiments (2,153 tonneaux).....	46,122	
5, 716 bateaux de pêche.....	110,981	
32,126 rets à mailler (818,462 brasses).....	167,351	
384 seines (37,860 brasses).....	21,715	
97 rets-pièges.....	15,950	
22 enclos.....	3,395	
1,997 lignes dormantes.....	10,282	
74 filets à éperlan.....	1,729	
8,083 lignes à main.....	3,910	
		381,435
110 homarderies.....	125,350	
243,825 pièges à homard.....	144,140	
		269,490
44 congélateurs et glacières.....	19,290	
1,521 boucans et poissonneries.....	69,281	
913 jetées et quai de pêche.....	44,156	
46 remorqueurs ou semaques.....	31,475	
		164,202
Valeur totale.....		815,127

Nombre d'hommes employés dans les pêcheries du district n° 2, **Nouvelle-Écosse**:—

Hommes sur bâtiments de pêche.....	610
do bateaux de pêche.....	6,961
Personnes dans les homarderies.....	1,706
Total.....	9,277

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

ÉTAT COMPARATIF de la valeur des pêches dans chaque comté du district n° 2,
Nouvelle-Ecosse, pour les années 1896 et 1897.

Comté.	Valeur en 1896.	Valeur en 1897.	Augmenta- tion.	Diminution.
	\$	\$	\$	\$
Antigonish	63,662	70,060	10,398	
Colchester	20,172	27,203	7,031	
Cumberland	88,184	120,820	32,636	
Guysborough	646,116	713,527	67,411	
Halifax	335,073	403,037	67,964	
Hants	8,379	9,148	769	
Pictou	83,877	117,179	33,302	
	1,245,463	1,464,974	219,511	

RÉCAPITULATION

DU rendement et de la valeur des pêches dans le district n° 2, Nouvelle-Ecosse,
avec un état comparatif de l'augmentation ou de la diminution, pour les années
1896 et 1897.

Espèces de poisson.	Quantité en 1897.	Taux.	Totaux.	QUANTITÉS.	
				Augmen- tation.	Diminu- tion.
				\$	c.
Saumon frais	liv. 210,401	0 20	42,036		220
do conservé en boîtes	" 1,155	0 15	173		1,845
do fumé	" 3,492	0 20	698		143
Hareng salé	brls. 34,920	4 00	139,680	8,292	
do frais	liv. 750,222	0 01	7,502	472,222	
do fumé	" 31,900	0 02	638	6,300	
Maquereau frais	" 1,606,691	0 12	192,802	287,774	
do salé	brls. 3,558	15 00	53,370		5,036
Homard conservé en boîtes	liv. 2,686,440	0 20	537,288		97,798
do frais, avec le test	qtz. 13,502	5 00	67,510	7,692	
Morue séchée	" 39,241	4 00	156,964		3,816
do langues et noues	brls. 19	10 00	190	4	
Aigrefin frais	liv. 1,915,150	0 03	57,454	1,915,150	
do séché	qtz. 11,968	3 00	35,904		11,639
do fumé (<i>finnan haddies</i>)	liv.				
Merluche fumée	qtz. 5,989	2 25	13,475	1,133	
Noues de merluche	liv. 7,704	0 50	3,852		1,263
Merlan	qtz. 4,519	2 00	9,038	176	
Flétan	liv. 133,236	0 10	13,323		77,719
Truite	" 33,230	0 10	3,323		19,500
Alose	brls. 1,382	10 00	13,820	292	
Eperlan	liv. 168,660	0 05	8,433		30,725
Gasparot (ou gaspereaux)	brls. 2,793	4 00	11,172		2,006
Bar	liv. 12,240	0 10	1,224	8,820	
Anguilles	brls. 1,239	10 00	12,390	11	
Huitres	" 1,262	4 00	5,048	366	
Carrelet	liv. 88,920	0 05	4,446	88,920	
Petite morue ou <i>frost fish</i>	" 41,130	0 05	2,056	34,390	
Encornet	brls. 3,228	4 00	12,912		3,493
Poisson commun et mêlé	" 405	2 00	810	85	
Huile de poisson	galls. 37,557	0 30	11,265		12,016
Poisson employé comme boîte	brls. 28,914	1 50	43,371	6,214	
do employé comme engrais	" 5,517	0 50	2,759		7,448
Peaux de loup marin	nomb. 50	1 00	50	29	
Total pour 1897			1,464,976	219,511	

NOUVELLE-ÉCOSSE—

ÉTAT indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments de pêche, province de la Nouvelle-

Numero.	DISTRICTS.	BATIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						Saumon frais, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng fumé, liv.	Homard frais, avec le test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Langues et nones, brls.
		Bâtiments.			Bateaux.			Rets à mailler.		Enclos.									
		Numéro.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Numéro.	Valeur.	Hommes.	Numéro.	Brasses.	Valeur.	Numéro.	Valeur.						
<i>Comté d'Annapolis.</i>																			
1	Margaretville.....	2	26	600	8	10	200	18	20	1000	500	1	300	2000	400	10	600	2	
2	Port-George.....					16	300	20	20	1000	500	2	600	4000	300	150	300	1	
3	Port-Lorne.....					20	400	40	30	2500	1000				500	250	600	3	
4	Hampton.....					20	400	20	28	2000	800				600	225	525		
5	Anse de Phinny.....					23	460	35	50	2500	1000				520	240	500	2	
6	Anse de Parker.....					30	600	50	50	2500	1000				400	250	400	3	
7	Hilsburn et Delap.....	1	40	800	8	20	500	40	60	2800	1400				350	230	500	4	
8	Batture Victoria.....	3	150	2400	40	30	600	50	55	3099	1500				75	180	3050	8	
9	Anse de Thorne.....	3	150	2800	30	10	200	16	20	1000	500				600	250	18		
10	Clementsport.....	2	26	700	8	13	300	26	12	600	250	6	1000		90	400	100	90	
11	Annapolis jus. l.m.c.								50	500	600	1	50	400					
12	Rivière Lequille.....											3	200	400					
13	Roundhill.....											1	50	500					
14	Lacs intérieurs.....													400					
	Totaux.....	11	392	7300	94	192	3960	315	395	19400	9050	15	2550	7300	3175	3000	1553	6775	27
	Valeurs .. \$													1460	12700	60	7765	27100	270

District N° 3.

avec la quantité et la valeur de tout le poisson, etc., dans le district n° 3, Écosse, pour l'année 1897.

ESPÈCES DE POISSON.													DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.			VALEUR TOTALE.	Numero.	
Aigrefin frais, livres.	Aigrefin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Nonces de merluche, lbs.	Merlan, quintaux.	Truite, livres.	Alose, barils.	Eperlan, livres.	Perche, livres.	Anguille, barils.	Carrelet, livres.	Petite morue, ou <i>frost fish</i> , livres.	Poisson commun et mêlé, barils.	Huile de poisson, galls.	Poisson-boîte, barils.	Poisson-engrais, barils.			
1000	112	120	100	95									175	20	100	\$ 5,478	cts. 50	1
1500	150	125	75	50									100	30	75	4,986	25	2
2000	200	250	100	100									200	40	60	7,302	50	3
1000	700	500	200	200									250	50	30	9,575	00	4
900	1000	1000	500	250									300	60	25	11,519	50	5
1000	1200	1200	660	300									400	40	30	11,905	00	6
800	1000	1500	700	400									500	50		12,364	00	7
3000	3000	4000	3000	2500									1000	1200	20	40,180	00	8
	90	400	100	90										25	20	1,537	50	9
	900	500	300	100									200	200	90	5,970	00	10
					400			200	3							170	00	11
					900	50	1500	1000		1000	1200	2000				4,975	00	12
					600			150	4							195	00	13
					9000											900	00	14
11200	8352	9595	5675	4085	10900	50	1500	1350	7	1000	1200	2000	3125	1715	450			
336	25056	21588	2837	8170	1090	500	75	135	70	50	60	4000	937	2572	225	117,058	25	

Etat indiquant le nombre et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc., — Nouvelle-Ecosse — Suite.

Nombro.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.				MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.																																				
	Bâtiments.		Bateaux.		Rets à mailles.		Seines.		Enclos.		Espèces de Poisson.																																		
Nombro.	Tonnage	Valeur.	Homms's	Nombro	Valeur.	Homms's	Nombro	Brasses.	Nombro	Valeur.	Nombro	Valeur.	Saunon	Harengs salés,	Harengs, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau	Hareng con-	Hareng serv en	Hareng avec	Nombro.																								
Comté de Digby.																																													
1	Digby.																																												
2	Bay-View																																												
3	Grande Anse																																												
4	Rossway.																																												
5	Anse de Gulliver.																																												
6	Waterford																																												
7	Centreville																																												
8	Anse au Sable.																																												
9	Anse au Vison.																																												
10	Anse White.																																												
11	Petite-Rivière.																																												
12	Grande-Grève																																												
13	Anse à la Balement.																																												
14	Traverse de l'Est.																																												
15	Tiverton																																												
16	Central Grove.																																												
17	Freeport.																																												
18	Wesport.																																												
19	Anse de Smith.																																												
20	Brighton																																												
21	Plympton																																												
22	Doty's-Landing																																												
23	Weymouth																																												
24	New-Edinburg.																																												
25	Comeauville.																																												
26	Rivière au Saunon.																																												
27	Cap Sainte-Marie.																																												
28	Anse à l'Ours.																																												
29	Meteghan																																												
30	Petit-Ruisseau																																												
31	Pont de l'Eglise.																																												
32	Anse de Belliveau.																																												
33	New-E. Inburg.																																												
Totaux.																					53	1704	47900	454	382	13285	650	740	19450	4384	33	2845	7225	20	2275	1400	706	2496	25500	3600	27072	113521			
Valeur																					\$		567605																						

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Etat indiquant les quantités et la valeur du poi-son, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

N ^o Numéro.	DIVISIONS.	ESPECES DE POISSON.										DÉRIVÉS DE POISSON.			V. VALEUR TOTALE.	N ^o Numéro.					
		Langues et sèches, qtx.	Algrèin, trans, liv.	Algrèin, sèches, qtx.	Algrèin, fumé (h ^o d), liv.	Merluche, sèches, qtx.	Nonnes de merluche, liv.	Merlan, qtx.	Flétam, liv.	Truite, liv.	Alose, brls.	Esperlan, liv.	Gaspard, brls.	Anguilles, brls.			Carrelet, liv.	Poisson comm ⁿ et miel, liv.	Huile de poisson, gall.	Poisson, botte, brls.	Poisson, engrais, brls.
1	Comté de Digby.																				
2	Digby.	4800	20000	1550	812800	12000	8500	326	185450	500	6	1000	1000	8000	3500	2900	2000	157322 60	1		
21	Bay-View.	184	2000	81	700	311	700	65	200									4570 75	2		
3	Gran'te-Anse.	140	3000	265	1050	415	1050	94	810									5511 50	3		
4	Rossay.	124	300	202	386	368	750	46	1200									3251 50	4		
5	Anse de Galliver.	406	1000	665	5000	1465	750	146	2950	200	95	10	300	100	200	175	500	12102 75	5		
6	Anse de Waterford.	35	275	200	200	8	200	8	200	15	15	10	500	700	2000	480	600	3187 75	6		
7	Centre-ville.	1356	570	1000000		1063	1500	1059	11237	20	3	20	200	300	300	15	1000	27857 45	7		
8	Anse au Sablé.	50	35	50	50	637	1000	81	700	1000	15	15	20	600	1000	30	300	1742 60	8		
9	Anse au Vison.	179	2	175	20	250	400	50	400	40	23	200	2000	30	150	25	50	6720 25	9		
10	Anse de White.	286	2000	600	1550	4500	160	875	1300	200	200	200	2000	200	1600	300	1500	16669 00	11		
11	Petite-Rivière.	73	500	140	250	250	250	27	1300									4226 00	12		
13	Anse à la Batême.	240	3	584	800	2500	2500	5400	1200									20632 00	13		
14	Traverse de l'Est.	142	2000	673	887	600	59	1150	25	50	20	50	200	500	240	2000	20632 00	14			
15	Tiverton.	2530	22500	5000	3769	4900	730	3574	25	20	20	500	4000	5000	2280	1000	60449 15	15			
16	Central-Prove.	240	5	360	565	750	92	200	200	30	30	100	200	400	150	300	5163 25	16			
17	Freeport.	8293	42000	13000	35200	3000	823	32397	30	68	68	3000	10700	3840	2000	3840	2000	180942 70	17		
18	Westport.	10000	14	8520	10900	2100	4475	45739	14	5	5	200	17000	4350	2000	31928 50	18				
19	Anse de Smith.	110	18000	5000	71	200	150	700	700	600	2000	20	40	50	50	300	200	3896 75	19		
20	Brighton.		1000						225	225	10	10	10	10	75	50	2953 00	21			
21	Plympton.		1050						100	100	100	150	150	200	200	50	1755 50	22			
22	Doty's-Landing.		1000						110	110	200	400	20	400	200	40	1730 00	23			
23	Weymouth.		4000															1880 00	24		
24	New-Edinburg.																	67200 00	25		
25	Comenauville.																	11200 00	26		
26	Rivière au Saumon.																	528800 00	27		
27	Cap Ste-Marie.	60600	46400						29200									207300 00	28		
28	Anse à l'Ours.	41900	8300						3500									300144 80	29		
29	Meteghan.	17500	14000						90000									15400 00	30		
30	Petit-Ruisseau.																	387175 00	31		
31	Pointe de l'Église.	28600	18300															187200 00	32		
32	Anse de Belliveau.	25200	28900															98500 00	33		
33	New-Edinburg.	4200	4800															98500 00	33		
	Totaux	207218	166150	153534	917800	72814	37250	138811	290482	825	1472	3000	45	70	4805	24520	46920	16015	14000	7000	2528230 95
	Valeurs	690	4984	460692	55068	162706	18625	277622	29042	8214721	150	180	700	240	4904	14076	24022	7000	2528230 95		

18-

ETAT indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux de pêche,

Numérot.	DIVISIONS.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.							
		Bâtiments.				Bateaux.		Rets à mailler.		Rets à piège.		Lignes dor-mantes.			
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	<i>Comte de King.</i>			\$		\$			\$			\$		\$	
1	Bancs de Starr.....												3	500	
2	Kingsport.....												1	500	
3	Medford.....												2	200	
4	Blomidon.....												8	1600	
5	Havre de Baxter.....	1	15	500	3	15	300	30	450	225			7	1400	
6	Havre de Hall.....					20	400	40	600	300			7	1400	
7	Pointe de Huntingdon.....					2	40	4	60	30			1	200	
8	Ruisseau de Chipman.....					2	60	6	90	45			2	400	
9	Rocher-Noir.....					7	140	14	210	105			2	400	
10	Harbourville.....	1	19	500	3	1	20	2	30	15			6	1200	
11	Morden.....					1	20	2	30	15			3	500	
12	Baie de Scott.....					9	180	18	270	135			3	750	
13	Avonport.....					15	225	15	1750	725					
14	Ile de la Botte.....										1	750	400		
15	Petite Ile.....										1	500	275		
16	Ile Longue.....										1	500	250		
17	Gaspereaux.....														
	Totaux.....	2	34	1000	6	73	1385	131	3490	1595	3	1750	925	38	7650
	Valeurs.....	\$													

avec la quantité et la valeur de tout le poisson, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

Numérot.	ESPÈCES DE POISSON.													DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.			VALEUR TOTALE.	Numérot.		
	Saumon, frais.	Hareng, salé, brls.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Homard, avec le test, qtx.	Morue, séchée, qtx.	Égrefin, séché, qtx.	Merlucho, séchée, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Alose, brls.	Gaspereot ou gaspe-reau, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson-boitte, brls.	Poisson-engrais, brls.				
																	\$	c.		
									300			145			40		1,470	00	1	
														20			40	00	2	
																30		25	00	3
	10000	150	10000			150	15	225	750					100	75		4,157	50	4	
	8000	250		3		225	300	25	1000		15		200	150	150		5,311	25	5	
	1000	100				100	50	25	75						25	40	1,265	00	6	
	750	90				150	30	15	100						30	50	1,310	00	7	
	1000	150				175	40	25	12	150					75	95	1,819	00	8	
	400	100				40	25	30	200						10	60	840	00	9	
	500	50				60	10	10	250						12	40	653	00	10	
	800	8000		20	135	180		40	500		600				90	190	10,900	00	11	
	100											550					2,220	00	12	
	100										87						890	00	13	
											20						200	00	14	
	200										25						290	00	15	
	1000									1200		220					290	00	16	
	23050	1690	18000	3	20	1035	650	25	437	3425	1200	892	770	200	492	790			17	
	4610	6760	360	45	100	4140	1950	56	914	342	120	8920	3080	60	738	395	32,590	75		

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Etat indiquant les espèces, les quantités et la valeur du poisson, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suile.

Numero.	DIVISIONS.	ESPECES DE POISSON.													DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.			VALEUR TOTALE.		
		Homard frais dans le	Morue séchée, gtx.	Langues et naves de morue, brls.	Aligrenn séché, gtx.	Merluche séchée, gtx.	Merlan, gtx.	Plétem, liv.	Truite, liv.	Epirlan, liv.	Gaspardot ou gasperaux, brls.	Anguille, brls.	Carrelet, liv.	Petite morue ou poisson gelé, liv.	Encornet, brls.	Poisson commun et meté, brls.	Huile de poisson, galls.		Poisson employé comme boîtes, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.
<i>Comté de Lunenburg.</i>																				
1	Chester.....	1400	60	200	1200	1300	5000	140	35	16000	1000	80	120	400	200	40	22,967	00	1	
2	Baie Mahone et riv. à Martin.....	50000	300	70	34000	230	3000	15	25	6000	500	40	80	11000	1600	40	214,510	00	2	
3	Pointe au Renard.....	400	70	130	400	1200	600	500	4	7	6000	160	40	700	150	40	5,048	50	3	
4	Anse au Moulin.....	300	50	70	200	125	25	40	200	30	30	2,375	00	4	
5	La Loge.....	400	20	50	300	300	10	10	120	40	15	2,176	00	5	
6	Anse Nord-Ouest.....	300	60	80	70	400	15	15	150	40	25	2,556	50	6	
7	Aspotogan.....	220	10	60	70	220	4	12	130	30	12	10,676	50	7	
8	Bayswater.....	3200	50	300	400	300	14	110	900	70	60	14,769	00	8	
9	Blandford.....	1100	200	40	70	1000	20	225	35	30	30	6,165	00	9	
10	Grande Tancook.....	900	4	125	30	140	1200	700	10	425	50	225	7,037	50	10	
11	Petite Tancook.....	700	2	122	30	130	1000	100	20	40	10	12	4,036	50	11	
12	Anse Profonde.....	90267	69	1364	66	239	134000	150	500	325	402,843	95	12	
13	Havre de Lunenburg, Kingsbury-sud, hauts-bas, Rochers-Noir et Bleu, Havre de Derrière et Ile de la Croix.....	950	28600	15	
14	Rivière La Have, côté est et ouest, Anse de Ritcey, La Have-centre à New-Dublin.....	525	87132	60	979	5	686	42500	350	10000	45	25	250	36580	20	377,878	35	14	
15	Petite-Rivière, Anse de Vogler, Gr.-Anse à la ligne du comté.....	10000	13617	3	114	59	50	800	10	5	25	2555	10	109,677	00	16	
	Totaux.....	11475	250336	220	3784	931	2714	217720	282	19800	234	176	41925	4266	273	602	82115	2360	496
	Valeurs.....	57375	1001344	2200	11352	2094	5428	21772	282	990	936	1760	2696	213	1092	1204	24634	3540	248	1,184,097

ÉTAT indiquant le nombre et la valeur des bâtiments, bateaux et matériel de pêche, etc.—*Nouvelle-Ecosse*—*Suite*.

Numéro.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.										MATÉRIEL DE PÊCHE.							
	Bâtiments.					Bateaux.					Rets à mailier.			Seines.			Lignes dormantes.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.
<i>Comté de Queen.</i>																		
1	4	202	7550	44	70	1242	75	308	5547	2156	3	330	660	3	340	800	1	500
2	1	10	450	4	48	818	58	296	5330	2072	3	340	800	3	340	800	2	500
3	1	13	450	4	47	757	50	176	3178	1232	3	340	800	3	340	800	2	500
4	1	13	450	4	45	928	43	72	1288	508	4	426	1064	4	426	1064	3	340
5	1	13	450	4	102	1311	80	261	4698	1827	4	426	1064	4	426	1064	3	340
6	1	13	450	4	30	626	34	73	1314	511	4	426	1064	4	426	1064	3	340
7	1	13	450	4	38	615	38	125	2257	875	4	426	1064	4	426	1064	3	340
8	2	75	2150	19	45	883	46	153	2744	1064	4	426	1064	4	426	1064	3	340
9	1	13	450	4	8	96	12	8	120	56	4	426	1064	4	426	1064	3	340
10	1	13	450	4	20	200	40	38	426	230	4	426	1064	4	426	1064	3	340
11	1	13	450	4	20	105	20	38	426	230	4	426	1064	4	426	1064	3	340
Totaux.....																		
	8	300	10600	71	460	8082	505	1510	26402	10331	6	670	1460	1	500	500	1	500

Etat indiquant les espèces, les quantités et la valeur du poisson, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.												DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.		Valeur TOTALE.	Numéro.							
		Saumon frais, liv.	Saumon fumé, liv.	Hareng salé, brls.	Maquereau salé, brls.	Homard conservé en boîtes, liv.	Homard frais, dans le test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Egrefin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Merlan, qtx.	Pletan, liv.	Truite, liv.	Gaspard ou gaspe-reaux, brls.	Huile de poisson, galls.			Poisson employé comme boîtes, brls.						
																		\$	c.					
	<i>Comté de Queen.</i>																							
1	Liverpool, Brooklyn et île aux Goélands	3086		491	5						4349	87	28	22	1145	800	15	1578	59	21,235	40	1		
2	Wescott Head, Havre de l'Élan et Pte-Notre			398	12						418	54			25	913			246	8	3,833	10	2	
3	Ponac Blanche, Pointe Hunt et Summersville.			428	4	19104					560	114			24	1200			140	10	8,399	80	3	
4	Port-Joli et Fort-Hébert.			210		960					388	25			2	100	15		91	10	2,775	30	4	
5	Port-Mouton				5	57504					830	54			26	440			255	20	40,810	30	5	
6	Eagle-Head et Beach-Meadows.			49	1	43200					142	23			2						9,504	00	6	
7	Berlin-Ouest et Est			76		19200					81	2			2						4,478	00	7	
8	Port-Medway			389	1						932	96			5	2000	114		262	10	7,046	00	8	
9	Milton			3250																	870	00	9	
10	Village du Moulin			1500																	1,016	00	10	
11	Greenfield.			1120																				11
	Totaux	12300	450	3406	28	139908	4018	7700	455	28	111	5798	1800	548	2562	117					101,032	50		
	Valeurs	2460	90	13624	420	27394	20090	30800	1365	63	222	579	180	2192	777									

Etat indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc. — Nouvelle-Ecosse — Suite.

Numéro.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.		ESPÈCES DE POISSON.																						
	Bâtiments.			Bateaux.			Rets à mailier.		Saumon frais, liv.	Hareng salé, brls.	Magareau frais, liv.	Magareau, salé, brls.	Homard conservé en boîtes, liv.	Homard frais, dans le test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Numéro.															
Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.																							
1	39	1370	\$	10	14	1200	30	6450	1060	1000	1208	1600	500	1														
2	18	600		6	52	3000	115	16000	2600	1800	1000	800	2														
3	13	300		6	55	3800	120	15800	2500	1300	800	300	3														
4	395	14000		90	50	1800	100	8800	1385	300	1800	500	400	4														
5	1	95	3200	19	48	1480	710	19500	3300	600	1600	480	400	5														
6	23	1250	45000	225	180	2700	360	24000	4320	100	3000	360	3800	6														
7	85	4000		95	60	1600	66	14000	1300	325	330	4300	34600	7														
8	123	4200		46	150	3000	145	19000	1850	1700	30000	1800	2500	8														
9	52	1350		26	80	1600	55	17000	1400	2500	1720	1000	9														
10	20	500		6	25	625	30	1000	950	1000	300	10														
11	500	28000		256	450	9000	600	60000	7000	11000	100000	17000	10000	11														
12	100	3000		20	285	4000	150	52000	6700	6000	6000	4500	2200	12														
13	50	1200		18	40	500	40	15500	600	800	800	1260	400	13														
14	40	1000		15	85	1100	80	13000	1000	2000	1000	16608	6200	14														
15	65	1400	62	16800	1150	2753	1000	4400	400	15														
16	7	75	7	600	30	3300	75	26784	16														
17	80	107720		708	1701	38330	2140	311350	39425	6825	39413	134500	154	320730	60040	68800	17														
Totaux.....															1365	157652	16140	2310	64146	300200	257200	
Valeurs.....														

Comté de Shelburne.

DIVISIONS.

État indiquant la quantité et la valeur de toutes les espèces de poisson, etc.—Nouvelle-Ecosse—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.												DÉRIVÉS DE POISSON.		VALEUR TOTALE.	Numéro.												
		Langues et nœuds de morue, brls.	Egrefin séché, qtx.	Egrefin fumé (<i>Minim haddis</i>), liv.	Merluche séché, qtx.	Merlan, qtx.	Merlan, liv.	Truite, liv.	Éperlan, liv.	Gasparot ou gaspé-ream, brls.	Anguilles, brls.	Petite morue ou <i>frost fish</i> , liv.	Poisson commun et mielé, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.														
	<i>Comté de Shelburne.</i>																												
1	Havre Nord-Est.....	38				10																					15 505 50	1	
2	Pointe Noire, Red-Head et Baie Ronde.....	330				50	1000																240	25			17 385 00	2	
3	Roseway et île MacNitt.....	400				65	500																500	100			12 140 00	3	
4	Anse Gunning, Churetover et Birehton.....	300				80																	220	55			12 773 50	4	
5	Shelburne et Pointe de Sable.....	275	300			100	500	5500		700	175	6 500											8000	100			47 864 00	5	
6	Jordan.....	130	500			28	200	2000		6500	60	5 500											15000	40			24 146 00	6	
7	Lockeport.....	10	1300	400	1000	10	450	9000	1500														14000	250			196 263 60	7	
8	Barrington.....		1500			150	600	600															1000	2100			31 715 00	8	
9	Havre de Wood.....		200			100	900																200	6000			106 078 40	9	
10	Havre Slog.....		650			275	2000	300															400	700			26 960 00	10	
11	Pointe à l'Ours.....		100			90	800																75	600			8 882 50	11	
12	Ile du Cap.....		4500			500	120000																6000	8500			249 563 60	12	
13	Port-La-Tour et Baccaro.....		900			2500	2000																				68 020 00	13	
14	La Tour, en haut.....		200			350	1200				200												4400	14 0			13 390 00	14	
15	Cap du Nègre et Blanche.....		600			200	1000																400	500			47 006 60	15	
16	Ile du Cap Nègre.....		350			250	2600																300	500			38 570 00	16	
17	Port-Clyde.....																											7 986 80	17
	Totaux.....	10	11773	1200	1000	5198	142300	10600		7200	1750	129	1600										5	34235	21820			924 180 50	
	Valeurs.....	100	35319	72	2250	10396	14230	1060		360	7000	1290	80										10	10270	32730				

ETAT indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite*.

N ^o Numéro.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.									
	Bâtiments.			Bateaux.			Rets à mailier.				Rets à piège.		Saumon frais, liv.	Hareng salé, bris.	Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau frais, liv.	Homard conservé en boîtes, liv.	Homard frais, dans le test, qtx.	
	N ^o	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	N ^o	N ^o	Valeur.	Hommes.	N ^o	Brasses.	Valeur.	N ^o								Valeur.
<i>Comté de Yarmouth.</i>																				
1	892	22750	229	102	2090	202	404	12120	3282	2	9000	750	250	435800	84700				3012	
2	26	1800	12	64	3302	122	50	1000	800	1	2500	1500	6000	500000	90000				95184	
3					20	400	40	200	4000	2000	2	6000	1500	6000	219750					
4					50	500	100	60	1200	450										
5	682	17212	168	53	600	20	160	3200	800	1	2500			476800					2100	
6	4	3400	30	17	175	34	68	1360	340										70128	
7		9600	79	45	500	90	180	3600	900	1	800	75	250	2000	1000				125908	
8					2800	560	1800	38000	88000										237816	
9					560	100	150	3000	500											
10					350	100	200	2000	500											
	44	2056	518	981	10797	1288	3172	69480	97522	7	20800	3825	11000	1412600	1700	395450			529036	
																				105,807
																				127110
																				34
																				47454
																				14126
																				765,44600
																				14126
																				14126
																				14126
																				14126
																				14126
																				14126

ETAT indiquant la quantité et la valeur de toutes les espèces de poisson, etc.—Nouvelle-Écosse—Suite.

Divisions.	Espèces de poisson.													DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.		VALEUR TOTALE.	Numero.					
	Morue séchée, qtx.	Langues et notes de morues, brls.	Algrein frais, qtx.	Algrein séché, qtx.	Algrein fumé (<i>hmm</i> <i>haddes</i>), liv.	Mertuoh fumée, qtx.	Merlan, qtx.	Plétan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot ou gaspe-yeau, brls.	Anguille, brls.	Petite morue, ou <i>prosl</i> <i>hsh</i> , liv.	Bancorct, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.			Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boites, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	\$	c.
<i>Comté de Yarmouth.</i>																						
1 Yarmouth.....	13725		284900		20000		2401	7500		18000		2				3650	1125	250	143,775	30	1	
2 Port-Maitland.....	9872		5145000		10000		7800	10000								666	1000	1000	85,280	00	2	
3 Sandford.....	200		1000				160	3200									150	250	52,265	00	3	
4 Arcadie.....				250		6			3000			60							9,737	00	4	
5 Pubnico-Ouest.....	1980		222100				1397	4000					140			1800	560		33,010	00	5	
6 do Est.....	1350		4200				1500	800											66,867	00	6	
7 Tusket-Wedge.....	4000		5	5000		5000	3500		2000			2	100	70	15000	800	300	20	205,481	20	7	
8 Tusket.....																	500		19,700	00	8	
9 Ruissseau à l'Anguille.....																			3,600	00	9	
10 Rivière au Saumon.....																			2,350	00	10	
Totaux.....	48127	10	637200	5250	30000	5000	16764	25500	20000	21000	4602	362	60100	224	15666	7750	2055	1500				
Valours.....	192508	100	19716	15750	1800	11250	33528	2550	200	1050	18408	3620	3005	896	31332	2325	3982	750	682,066	70		

RECAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêcheries du district n° 3, Nouvelle-Ecosse, 1897

Espèces de poisson.	Quantités.	Prix.		Valeur.		Total.
		\$	c.	\$	c.	
Saumon frais	liv. 75,611	0	20	15,122	20	15,472 20
do fumé	" 1,750	0	20	350	00	
Hareng salé	brls. 61,661	4	00	246,644	00	264,421 10
do frais	liv. 1,679,710	0	01	16,797	19	
do fumé	" 49,000	0	02	980	00	
Maquereau frais	" 539,350	0	12	64,722	00	71,502 00
do salé	brls. 452	15	00	6,780	00	
Homard en boîtes	liv. 1,153,590	0	20	230,718	00	1,310,963 00
do frais, dans le test.	qtx. 216,049	5	00	1,080,245	00	
Morue séchée	" 587,991	4	00	2,351,964	00	2,355,324 00
do langues et noues de	brls. 336	10	00	3,360	00	
Aigrefin frais	liv. 834,550	0	03	25,036	50	633,370 50
do séché	qtx. 183,798	3	00	551,394	00	
do (<i>finnan haddies</i>)	liv. 949,000	0	06	56,940	00	
Merluce séchée	qtx. 88,893	2	25	200,009	25	221,471 75
do noues de	liv. 42,925	0	50	21,462	50	
Merlan	qtx. 168,140	2	00	336,280 00
Flétan	liv. 685,225	0	10	68,522 50
Truite	" 30,150	0	10	3,015 00
Alose	brls. 2,414	10	00	24,140 00
Eperlan	liv. 52,500	0	05	2,625 00
Gasparot ou gaspereau	brls. 7,949	4	00	31,796 00
Bar	liv. 1,350	0	10	135 00
Anguille	brls. 744	10	00	7,440 00
Carrelet	liv. 47,730	0	05	2,386 50
Petite morue ou <i>frost fish</i>	" 67,166	0	05	3,358 30
Encornet	brls. 497	4	00	1,988 00
Poisson commun ou mêlé	" 42,723	2	00	85,586 00
Huile de poisson	galls. 176,937	0	30	53,081 10
Poisson employé comme boitte.	brls. 45,174	1	50	67,761 00
do do engrais	" 17,236	0	50	8,618 00
Total pour 1897	5,569,256 95
do 1896	3,781,884 71
Augmentation	1,787,372 14

RÉCAPITULATION

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bâtiments, bateaux et filets de pêche, etc., employés dans le district n° 3, **Nouvelle-Ecosse**, avec l'estimation des autres engins de pêche, etc., non compris dans les relevés, 1897.

Matériel de pêche.	Valeur.	Total.
	\$	\$
356 bâtiments (tonnage, 20,165).....	739,202	
6,077 bateaux de pêche.....	135,413	
19,790 rets à mailler (1,016,642 brasses).....	259,437	
250 seines (124,690 brasses).....	66,060	
424 rets à piège.....	74,663	
3,929 lignes dormantes.....	63,061	
182 enclos.....	13,320	
24 filets à éperlan.....	685	
9,889 lignes à mains.....	12,009	
		1,363,850
37 homarderies.....	29,140	
171,668 pièges à homard.....	216,611	
		245,751
105 congélateurs et glacières.....	14,510	
1,298 boucans et poissonneries.....	77,858	
34 semaques de pêche.....	43,220	
447 jetées et quais de pêche.....	91,196	
		226,784
Total.....		1,836,385

Nombre d'hommes employés dans les pêcheries du district n° 3, **Nouvelle-Ecosse**.

Hommes sur bâtiments de pêche.....	4,351
do bateaux do.....	6,304
Personnes dans les homarderies.....	1,376
Total.....	<u>12,031</u>

RÉCAPITULATION

État indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux ainsi que la quantité et la valeur des engins de pêche employés dans l'industrie de la pêche dans la province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1897.

Courtes.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.										
	Bâtiments.			Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		Rets à piège.		Lignes dormantes.		Enchets.		
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
1 Cap-Breton.....	12	186	4,300	65	624	13,151	1,251	2,650	56,974	23,158	3	300	500	298	1,457	1	455
2 Inverness.....	25	539	9,975	130	790	20,817	1,701	2,431	64,440	19,141	3	525	600	31	3,018	2	279
3 Richmond.....	56	1,624	19,550	358	1,405	24,385	2,277	9,434	200,900	56,565	2	200	75	545	1,984	3	890
4 Victoria.....	3	51	675	9	856	14,976	1,365	2,146	49,100	18,507	2	200	75	501	2,821	4	279
5 Antigonish.....	3	51	675	9	856	14,976	1,365	2,146	49,100	18,507	2	200	75	131	495	5	455
6 Colchester.....	1	15	300	3	228	2,195	279	324	6,230	1,994	1	300	500	8	278	6	2,850
7 Cumberland.....	25	502	12,172	128	2,235	58,538	2,622	19,179	887,275	109,448	30	3,170	3,375	9	1,222	7	90
8 Guysborough.....	65	1,554	32,475	402	2,510	33,192	2,953	11,490	365,872	94,934	354	34,690	18,340	1,083	6,515	8	2,641
9 Halifax.....	2	31	500	67	407	1,045	69	74	6,320	1,266	1	300	500	2	15	7	455
10 Nantes.....	2	31	500	67	407	1,045	69	74	6,320	1,266	1	300	500	39	216	11	455
11 Pictou.....	11	392	7,300	94	192	3,900	465	232	10,646	6,318	11	200	75	15	278	10	455
12 Annapolis.....	53	1,704	47,900	454	332	13,285	650	740	19,460	4,384	33	2,845	7,225	1	800	12	2,550
13 Digby.....	2	34	1,000	6	73	1,385	131	15	3,490	1,593	3	1,750	925	35	200	13	2,275
14 King.....	158	12,899	599,920	2,440	2,288	59,574	1,275	6,178	566,566	96,930	208	119,425	56,450	91	34,250	15	6,050
15 Lunenburg.....	8	300	10,600	71	460	8,082	505	1,510	26,902	10,531	6	670	1,460	1	500	15	105
16 Queen.....	80	2,780	107,720	768	1,701	38,330	2,140	7,780	311,350	39,425	289	18,113	7,780	289	18,113	17	1,102
17 Shelburne.....	44	2,056	54,762	518	981	10,797	1,288	3,172	69,480	97,522	7	20,800	4,700	221	4,700	9	740
18 Yarmouth.....	545	24,677	819,149	5,514	15,468	319,723	19,859	68,577	2,206,518	544,159	642	163,575	88,956	483	92,313	16	16,994
Totaux.....	545	24,677	819,149	5,514	15,468	319,723	19,859	68,577	2,206,518	544,159	642	163,575	88,956	483	92,313	16	16,994

RÉCAPITULATION—Suite.

Etat indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux ainsi que la quantité et la valeur des engins de pêche, etc.—Suite.

Comtés.	MATÉRIEL DE PÊCHE.				HOMARDERIES ET PIÈGES À HOMARDS.				AUTRE MATÉRIEL OU ACCESSOIRES.								
	Filets à éperlan.		Lièges à main.		Homarderies.		Pièges.		Congélateurs et glacières.		Boucanes et poissonneries.		Jettées et quais.		Remorqueurs, vapeurs et sennacs.		
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
1 Cap-Breton.....	2,418	1,073	16	19,250	42,400	21,900	421	2	230	285	3,616	134	3,088	4	160	1	
2 Inverness.....	60	2,836	20	14,300	49,960	26,870	393	11	1,490	210	9,179	73	38,110	9	585	2	
3 Richmond.....	680	1,500	15	14,150	68,544	27,680	359	231	6,880	20	2,730	20	1,880	3	
4 Victoria.....	3,833	2,567	29	8,100	26,215	16,233	239	3	200	316	13,430	57	14,900	16	1,045	4	
5 Antigonish.....	5	7,200	16,100	9,460	181	3	325	45	480	3	300	5	
6 Colchester.....	12	300	1	500	1,200	720	9	75	6	
7 Cumberland.....	36	894	24	20,000	31,500	17,200	283	1	7	
8 Guysborough.....	14	240	30	46,250	85,800	58,205	511	24	18,450	575	43,190	246	20,255	36	21,500	8	
9 Halifax.....	55	3,469	24	14,900	61,675	32,425	290	11	420	880	25,233	667	14,901	7	9,675	9	
10 Hébert.....	100	25	26	36,500	44,530	26,130	432	6	95	12	209	10	
11 Pictou.....	10	240	158	65	7,925	5,893	65	14	875	156	6,000	11	
12 Annapolis.....	475	475	4	2,220	24,700	128,935	661	42	3,200	94	4,490	46	32,300	2	1,050	13	
13 Digby.....	559	1,973	4	2,220	24,700	128,935	661	24	1,185	70	4,280	14	
14 King.....	640	3,746	7	2,640	14,230	5,632	392	2	600	333	23,900	190	17,440	10	2,250	15	
15 Lunenburg.....	8	1,730	12,478	4,979	71	1	4,000	190	3,828	27	516	5	5,300	16	
16 Queen.....	225	4,700	9	9,800	82,085	48,350	132	17	3,000	375	21,450	164	23,600	5	2,470	17	
17 Shelburne.....	3	100	9	12,730	30,230	22,762	120	5	1,550	80	13,910	20	18,250	12	32,150	18	
18 Yarmouth.....
Totaux.....	142	3,154	32,070	23,904	602,612	453,456	4,559	165	35,720	3,861	186,244	1,644	194,180	129	78,315		

RÉCAPITULATION—Suite.

État indiquant les espèces de poisson et de dérivés de poisson, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1897.

Comtés.	ESPÈCES DE POISSON.																	
	Saumon.		Hareng.		Maquereau.		Homard.		Morue.		Aigrefin.		Merluche.		Noues.	Numero.		
	Frais.	Fumé.	Sale.	Frais.	Fumé.	Frais.	Sale.	Conservé en boîtes.	Frais, avec le test.	Sechée.	Langues et noues de	Frais.	Seché.	Fumé (finnan haddies).			Sechée.	Qtx.
	Liv.	Liv.	Brls.	Liv.	Liv.	Liv.	Brls.	Liv.	Qtx.	Qtx.	Brls.	Liv.	Qtx.	Liv.	Qtx.	Liv.	Numero.	
1 Cap-Breton.....	18,586		77	4,812	15,020	12,000	954	492,552		10,988		3,475	1,233		23	1		
2 Inverness.....	33,360		5	5,463	1,275,520		3,760	298,872	33	18,811	39	2,840	1,578		3,897	2		
3 Richmond.....	3,360		14	14,885	1,500		3,994	406,148	98	32,237	15	3,000	9,948		508	3		
4 Victoria.....	9,850		188	3,557			1,243	176,664		14,250			1,291		625	4		
5 Antigonish.....	27,472			1,968	165,828		226	207,860		601			30		1,830	5		
6 Colchester.....	53,960				30,000			20,688		325		1,750	34			6		
7 Cumberland.....	6,500			520	5,500			490,952		364	4	2,000	282		16	7		
8 Guysborough.....	43,645	1,700		23,854	382,800		2,438	933,572	1,140	20,079	6	1,847,100	9,557		1,305	8		
9 Halifax.....	36,274	1,792		7,900	31,700		859	537,552	12,197	17,512	9	64,300	2,021		2,564	9		
10 Hants.....	9,870			172	8,000	1,900				200			30			10		
11 Pictou.....	32,460			500	156,400		35	495,816	165	160			5		265	11		
12 Annapolis.....	7,300			3,175	3,000				1,553	8,352		11,200	8,352		9,585	12		
13 Digby.....	1,400			766	249,610	25,500		27,072	113,521	6,773	27	166,150	282		72,314	13		
14 King.....	23,050			1,690	18,000		3		20	1,035	69		650		25	14		
15 Lunenburg.....	20,911	1,300		2,211	17,500	800		136,784	11,475	250,336	230		3,784		931	15		
16 Queen.....	12,900	450		3,406			28	139,968	4,018	7,700			455		98	16		
17 Shelburne.....	6,825			39,413			154	320,730	60,049	66,800	10		11,773		1,200	17		
18 Yarmouth.....	3,825			11,000	1,412,600	1,700		529,036	25,422	48,127	10	657,200	5,250		5,000	18		
Totaux.....	350,948	5,242	284	125,298	3,722,578	92,900	13,059	5,214,266	229,682	703,518	409	2,759,015	203,816	949,000	99,905	51,470		

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

RÉCAPITULATION—Fin.
 ÉTAT indiquant les espèces et quantités de poisson et de dérivés de poisson, dans la province de la Nouvelle-Écosse,
 pour l'année 1897—Fin.

Comtés.	ESPÈCES DE POISSON—Fin.											DÉRIVÉS DE POISSON.						Valeur Totale.			
	Merlan.	Fletan.	Truite.	Alose.	Éperlan.	Gasparot ou Gaspereau.	Bar.	Anguille.	Huitres.	Carrelet.	Petite morue, ou <i>frost fish</i> .	Encornet.	Poisson commun et mêlé.	Huile de poisson.	Poisson emballé.	Poisson en boîte.	Poisson employé comme engrais.	Peaux de loup marin.	Nombre.	\$	c.
1 Cap-Breton.	105	90,315	2,730	14	18,000	225	..	411	2,100	..	310	34	34	5,124	3,687	29	209,759	72	1
2 Inverness.	..	5,515	9,350	..	14,000	379	60	481	260	..	1,588	2,042	2,042	9,580	6,365	760	85	280,427	50	2	
3 Richmond.	3,135	56,750	1,000	..	9,750	2,798	..	177	100,500	..	12,450	969	958	15,785	1,441	405,850	60	3	
4 Victoria.	168	15,150	6,480	..	38,510	71	..	274	850	..	400	1,635	274	7,864	2,426	..	190	160,078	01	4	
5 Antigonish.	..	1,450	1,450	..	3,625	73	3,040	107	60	11,500	280	128	20	761	596	522	74,060	00	5
6 Colchester.	..	5,400	1,600	740	14,000	250	1,500	2	50	80	..	50	..	27,203	00	6	
7 Cumberland.	135	3,000	1,500	250	67,000	363	2,000	8	1,107	1,470	3,050	100	100	55	2,434	600	..	150,820	00	7	
8 Guysborough.	2,345	78,820	14,170	1	34,200	1,661	5,000	631	..	75,950	30,700	43	280	9,506	1,214	1,295	..	713,527	00	8	
9 Halifax.	1,994	45,576	4,800	..	25,835	284	..	413	403,037	00	9	
10 Hants.	45	440	8,000	391	2,800	106	700	78	45	1,000	3,500	7	5	75	1,125	880	..	9,148	00	10	
11 Pictou.	4,085	10,900	1,650	50	1,500	56	1,350	7	..	4,805	1,200	..	2,000	3,125	1,715	450	..	117,179	00	11	
12 Annapolis.	138,811	290,482	10,900	825	3,000	45	..	70	24,520	46,920	16,015	14,000	..	117,058	25	12	
13 Digby.	457	3,425	1,200	892	3,000	770	41,925	4,266	273	602	82,115	2,360	496	..	2,528,230	95	13	
14 King.	..	2,714	217,720	2,825	19,800	231	..	176	1,000	184,590	75	14	
15 Lunenburg.	..	111	5,798	1,800	7,200	948	1,000	1,600	..	5	34,235	117	1,324,097	50	15	
16 Queen.	..	5,198	142,300	10,540	21,000	4,602	..	362	..	60,100	1,500	224	15,666	7,750	2,655	1,500	..	924,180	50	16	
17 Shelburne.	16,764	25,500	2,000	682,066	70	17	
18 Yarmouth.	8,090,346	78	18	
Totaux.	176,067	986,191	82,940	3,810	301,420	14,215	13,650	3,326	239,250	121,346	8,167	46,506	252,847	87,957	23,513	345

NOTE.—Ajouter aux nos 2, 4 et 8, 4,583 boîtes de saumon, tel que mentionné dans les rapports de ces comtés.
 au no 1, 5,060 livres de chên de mer, à 1c. à livre.
 " " " " " " "
 " " " " " " "
 " " " " " " "
 " " " " " " "

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêcheries de toute la province de la Nouvelle-Écosse, pour l'année 1897.

Espèces de poisson.	Quantités.	Prix.	Valeur.	Valeur totale.
		\$ c.	\$ c.	\$ c.
Saumon salé..... brls.	284	15 00	4,260 00	
do frais..... liv.	350,948	0 20	70,189 40	
do en boîtes..... "	4,583	0 15	687 20	
do fumé..... "	5,242	0 20	1,048 00	76,184 60
Hareng salé..... brls.	125,298	4 00	501,192 00	
do frais..... liv.	3,722,578	0 01	37,225 50	
do fumé..... "	92,900	0 02	1,858 00	540,275 50
Maquereau salé..... brls.	13,659	15 00	204,885 00	
do frais..... p.v.	2,154,070	0 12	258,487 48	463,372 48
Homard conservé en boîtes..... liv.	5,214,266	0 20	1,042,853 20	
do frais, dans le test..... qtx.	229,682	5 00	1,148,410 00	2,191,263 20
Morue séchée..... "	703,518	4 00	2,814,072 00	
do langues et noues..... brls.	409	10 00	4,090 00	2,818,162 00
Petite morue, ou <i>frost fish</i> liv.	121,346	0 05	6,066 80	6,066 80
Aigrefin séché..... qtx.	209,816	3 00	629,448 00	
do frais..... liv.	2,759,015	0 03	82,769 95	
do fumé (<i>finnan haddies</i>)..... "	549,000	0 06	56,940 00	769,157 95
Merluche séchée..... qtx.	99,905	2 25	224,786 00	
do noues de..... liv.	51,470	0 50	25,735 00	250,521 00
Merlan séché..... qtx.	176,067	2 00	352,134 00	352,134 00
Flétan..... liv.	986,191	0 10	98,618 50	98,618 50
Truite..... "	82,940	0 10	8,294 00	8,294 00
Eperlan..... "	301,420	0 05	15,071 00	15,071 00
Bar..... "	13,650	0 10	1,365 00	1,365 00
Anguille..... brls.	3,326	10 00	33,260 00	33,260 00
Alose..... "	3,810	10 00	38,100 00	38,100 00
Aigrefin..... "	14,215	4 00	56,860 00	56,860 00
Carrelet..... liv.	239,250	0 05	11,962 50	11,962 50
Encornet..... brls.	8,167	4 00	32,668 00	32,668 00
Huitres..... "	2,372	4 00	9,488 00	9,488 00
Poisson commun..... "	46,506	2 00	93,012 00	93,012 00
Chien de mer..... liv.	454,900	0 01	4,549 00	4,549 00
Peaux de loup marin..... nomb.	345		418 75	418 75
Huile de poisson..... galls.	252,847	0 30	75,852 00	75,852 00
Poisson employé comme boitte..... brls.	87,957	1 50	131,935 50	131,935 50
do do engrais..... "	23,523	0 50	11,755 00	11,755 00
Total pour 1897.....				8,090,346 78
do 1896.....				
Augmentation.....				

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

RÉCAPITULATION

De la valeur et du nombre des bâtiments et bateaux de pêche, filets, etc., dans toute la province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1897.

Articles.	Valeur.	Total.
	\$	\$
545 bâtiments (24,677 tonneaux).....	819,149	
15,468 bateaux de pêche.....	319,723	
68,577 rets à mailler (2,206,518 brasses).....	544,159	
642 seines (163,575 brasses).....	88,950	
483 rets-pièges.....	92,313	
7,781 lignes dormantes.....	82,623	
235 enclos.....	16,994	
142 filets à éperlan.....	3,154	
32,070 lignes à main.....	23,904	
		1,990,969
218 homarderies.....	210,290	
602,612 pièges à homard.....	453,456	
		663,746
165 congélateurs et glacières.....	35,720	
3,861 boucans et poissonneries.....	186,244	
1,644 jetées et quais (de pêche).....	194,180	
129 vapeurs et semaques.....	78,315	
		494,459
Valeur totale.....		3,149,174

Nombre d'hommes employés dans les pêcheries de la **Nouvelle-Ecosse**.

Hommes employés sur les bâtiments de pêche.....	5,514
do bateaux do.....	19,859
Personnes employées dans les homarderies.....	4,559
Total.....	29,932

ANNEXE 4.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

District N° 1, comprenant le comté de Charlotte.—*Inspecteur J. H. Pratt, Saint-André.*

District N° 2, comprenant les comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert.—*Inspecteur R. A. Chapman, Moncton.*

District N° 3, comprenant les comtés de Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria.—*Inspecteur H. S. Miles, Oromocto.*

DISTRICT No 1.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR JOHN H. PRATT SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 1, COMPRENANT LE COMTÉ DE CHARLOTTE, DANS LE NOUVEAU-BRUNSWICK, POUR L'ANNÉE 1897.

SAINTE-ANDRÉ, N.-B., 2 janvier 1898.

A l'honorable LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR LE MINISTRE,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon neuvième rapport annuel sur les pêcheries du district n° 1, Nouveau-Brunswick, comprenant la terre ferme et les îles du comté de Charlotte, et aussi les lacs depuis Vanceboro jusqu'à Forest-City dans la direction du nord, le long de la frontière. J'inclus aussi des résumés des rapports des différents gardes-pêche, avec des tableaux synoptiques indiquant le produit et sa valeur, par district, ainsi que le relevé du capital engagé dans l'exploitation des différentes pêcheries.

A mon grand regret, les bénéfices de la pêche, dans mon district, accusent une diminution pour la dernière année. Cette diminution, il faut l'attribuer non seulement aux bas prix qui ont régné pendant la plus grande partie de la saison pour certaines espèces de poisson, mais aussi au volume moindre des bancs de poisson qui ont pénétré dans la baie de Fundy. Par exemple, le gros hareng de fumaison a fait très tard son apparition à Grand-Manan, de sorte qu'il y en a été beaucoup moins pris, et que, par conséquent, la valeur du produit de la pêche a baissé en cet endroit. Cependant, à cause des faibles stocks de poisson que les pêcheurs et les commerçants ont en magasin, et des nouvelles indiquant qu'il en est de même à l'étranger, nous avons lieu de croire que les prix vont monter pendant la prochaine saison.

L'été dernier, j'ai souvent visité la côte de la Nouvelle-Ecosse, poussant au sud plusieurs fois jusqu'au Cap-Sable, et dans les mois de mai et octobre nous avons continué nos croisières le long de la côte sud de la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Sydney, Cap-Breton. Nous avons aussi été jusqu'à l'Île du Prince-Edouard par le détroit de Canso. A tous les ports où nous sommes allés, nous avons fait de notre mieux pour contraindre les pêcheurs tant de la localité que de l'étranger à observer les lois et règlements de pêche.

Pendant la dernière partie de l'année j'ai constaté qu'il se faisait beaucoup de pêche illégale du homard parmi les pêcheurs résidant entre Halifax et Canso ; tout en faisant observer les règlements relatifs au homard, nous avons détruit quantité d'attirails de pêche dans ces environs.

En novembre et décembre nous avons recueilli les demandes des primes des pêcheurs du comté de Charlotte. Toutes ces demandes étaient recueillies le 12 décembre, date à

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

laquelle le bâtiment fut mis en hivernage à Saint-Jean, N.-B., et le compte de ses hommes d'équipage soldé.

Si on jette un coup d'œil sur les opérations de la dernière saison, on verra que les pêcheurs de la baie de Fundy ont obtenu assez de succès, et qu'ils ont peu à se plaindre.

Cette année, j'ai délivré des permis pour 304 enclos à hareng, soit 5 de moins que l'année dernière.

Le garde-pêche de Grand-Manan a été remercié en juin dernier, et j'ai, depuis, consacré plus qu'une attention ordinaire aux pêcheries de cette importante île. Comme ces pêcheries sont d'une très grande étendue, et que la pêche est la seule industrie de l'île, il importe de nommer là un employé intelligent.

Le personnel de gardiens spéciaux a très louablement fait son devoir pendant l'année, et l'acte ou les règlements de pêche ont très rarement été enfreints. J'ai rencontré les difficultés ordinaires quand j'ai voulu découvrir les noms des délinquants.

Une poursuite intentée contre Thomas Lord, des îles de l'Ouest, pour avoir résisté au gardien spécial Dick, quand ce dernier était dans l'exercice de ses fonctions, a été instruite par un magistrat de Saint-André, mais bien que le défendeur eut été envoyé aux assises, le grand jury ne trouva pas fondée l'accusation portée contre lui. Cela eut cependant pour effet de dompter plusieurs mauvais sujets qui sont enclins à enfreindre certains des règlements de pêche quand ils peuvent le faire impunément.

Un grand nombre des bâtiments de pêche qui fréquentent les différentes pêcheries dans les eaux du comté de Charlotte s'en allant avec leur poisson avant que les fonctionnaires de mon district s'en soient procuré la statistique, cela tend à réduire le rendement de notre localité ; mais je présume que les différents préposés portent ce poisson au crédit de leurs districts respectifs.

La valeur du poisson pris pendant la dernière saison a été de \$238,414.46 moindre qu'en 1896.

Valeur totale des pêcheries, 1896.....	\$1,108,701 76
“ “ 1897.....	870,287 30
Diminution.....	\$238,414 46

HARENG.

Cette diminution de la valeur du poisson pris doit être attribuée, pour une part considérable, à ce que la pêche du hareng de fumaison a été moins bonne que de coutume. A Grand-Manan ce hareng a donné extrêmement tard, et par conséquent la quantité de poisson fumé par les habitants de cette île va accuser une très grande diminution en comparaison de l'année précédente. Le petit hareng de sardinerie a abondé et s'est vendu bon prix aux fabriques d'Eastport et de Lubec. Les enclos du havre de Lute, comme celles qui sont à l'est de La-Tête, ont bien rétribué leurs propriétaires. Le district entre La-Tête et Lepreaux accuse une pêche de seulement 3,000 barils de petit hareng en 1896, mais pendant la dernière saison la pêche du petit hareng dans le même district a monté à plus de 30,000 barils, ce qui prouve que ce poisson n'a aucunement disparu de la baie de Fundy.

On estime que pour la dernière saison la production (900,000 caisses) des sardineries de l'Etat du Maine a été la même qu'en 1896. Les pêches de hareng du Dark Harbour, Grand-Manan, ont été très bonnes toute l'année, et le fermier de ce privilège en a tiré un bon profit.

HOMARD.

La pêche du homard accuse une légère diminution. Cette pêche a été faite avec la même vigueur qu'autrefois, mais dans les eaux de la terre ferme le homard n'a pas autant abondé que les années passées. Un grand nombre des pêcheurs qui opèrent là ont levé leurs pièges plus à bonne heure que de coutume et se sont livrés à d'autres branches de leur industrie. A Grand-Manan la pêche a été assez bonne, et la fabrique qui opère là a payé de bons prix pour le homard. La homarderie de Welshpool aussi a bien rému-

né les pêcheurs de leur travail. Les règlements projetés élevant la taille à $10\frac{1}{2}$ pouces, bien qu'ils plaisent à la plupart des pêcheurs de homards, a eu l'effet contraire sur ceux qui sont dans cette industrie à Grand-Manan ; ces derniers ont envoyé à votre département des pétitions couvertes de nombreuses signatures et protestant contre toute modification des règlements. Les pêcheurs ont la certitude qu'un règlement portant la limite de taille à $10\frac{1}{2}$ pouces est justement le parti à prendre pour sauver cette pêcherie de la destruction, et l'expérience de l'Etat du Maine est là pour appuyer leur opinion. Il y a deux ans cet Etat a adopté une loi défendant de prendre tout homard de moins de $10\frac{1}{2}$ pouces de longueur, et cette loi a eu les plus bienfaisants résultats. Les homarderies de ce district ont poussé leurs opérations avec vigueur cette année, et elles ont trouvé à écouler facilement leurs produits. Ces produits étaient d'excellente qualité et préparés avec le plus grand soin.

SAUMON.

Les résultats d'une efficace protection du saumon et d'une judicieuse propagation artificielle de ce poisson se traduisent d'eux-mêmes dans les bons rapports des préposés qui ont soin de la rivière Sainte-Croix. Le garde-pêche de ce district, M. Frank Todd, et les gardiens placés sous ses ordres rapportent qu'il y a eu plus de saumon cette année qu'en aucune année précédente. Des pêcheurs à la ligne ont fait de belles pêches de ce poisson dans le bassin au pied du barrage d'en bas à Saint-Etienne.

Les gardiens ont fidèlement veillé sur la rivière, et rarement a-t-on tenté d'y prendre du poisson en contravention aux règlements. On espère sincèrement que votre département jugera à propos de maintenir ses gardiens, chaque saison, sur la rivière Sainte-Croix, car autrement les braconniers qui demeurent encore dans les environs reviendront de nouveau à leurs anciens tours.

MAQUEREAU.

Il n'a été pris qu'une couple de barils de ce poisson, mêlé avec du hareng, dans plusieurs des enclos du rivage. La plus grande partie du maquereau qui figure dans les tableaux a été prise par une goélette de Campobello au large de la côte de la Nouvelle-Ecosse. Comme il est possible que le préposé du district dans lequel ce poisson a été pris ne le fasse pas figurer dans ses états, je l'ai mis dans les miens.

Il y a des années le maquereau abondait dans la baie de Fundy, et l'on cherche à expliquer de différentes manières pourquoi il ne s'y montre plus, mais la question est encore sans solution.

MERLAN.

De gros bancs de merlan sont venus dans la baie de Fundy cette année, mais ils ne sont pas restés si longtemps qu'en 1896 sur les pêcheries du rivage. C'est pourquoi nous avons eu une diminution de 20 pour 100 dans la pêche de ce poisson, lequel s'est, du reste, rapidement vendu et a rapporté d'assez bons prix.

MERLUCHE.

On verra que les états accusent 2,000 quintaux de ce poisson de plus que l'année dernière ; cela vient de ce qu'un plus grand nombre de bateaux en ont fait la pêche, et à ce que les bancs se sont montrés quelque peu plus en abondance que dans la précédente saison.

MORUE ET AIGREFIN.

La pêche de ces poissons accuse une diminution pour cette saison. J'attribue cela à ce que beaucoup de gens qui en faisaient auparavant la pêche à la ligne dormante et à la ligne à main, se sont mis à faire des enclos et ont adopté ce dernier mode de pêche.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

PASSES MIGRATOIRES.

Les passes migratoires de ce district sont toutes en assez bon état, et les différents préposés en ont bien soin. Les plus importantes sont sur la rivière Sainte-Croix et sont tenues dans le meilleur état par le garde-pêche Todd. La passe migratoire du ruisseau Dennis, sur la rivière Magaguadavic, est quelque peu en mauvais état de ce temps-ci; mais comme on ne sait pas au juste si le saumon remonte la rivière en tant soit peu grande quantité, il ne serait pas à propos de réparer cette passe.

La nouvelle passe migratoire à Saint-George, construite il y a plus d'un an, répond très bien à ses différentes fins, et n'accuse pas le moindre signe de faiblesse.

EXPOSITION DE CAMPOBELLO.

Je ne saurais clore mon rapport sans parler de l'énergie dont les officiers de cette société font preuve dans leurs louables efforts pour avancer les intérêts non seulement des pêcheurs de Campobello, mais de tout le comté de Charlotte.

Son exposition annuelle a eu lieu à Welshpool dans le mois d'octobre, et il faisait beau temps le jour qu'elle fut tenue. Un grand nombre d'échantillons de poisson séché furent étalés dans le bâtiment réservé à cette fin, et firent l'admiration de la foule de gens qui vinrent voir cette exposition. Dans la journée eurent lieu différents sports nautiques qui furent couronnés le soir par le dîner annuel de la société, suivi d'un grand bal.

Plusieurs des journaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse ont fait l'éloge de l'exposition annuelle de cette société, recommandant fortement la formation de pareilles sociétés sur d'autres points de la côte canadienne.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

Garde-pêche Brown, de Campobello.—Dans son rapport annuel, ce préposé a dit que la pêche, dans sa circonscription, a eu assez de succès pendant la dernière saison. Il a été pris un peu moins de morue qu'à l'ordinaire, parce qu'un certain nombre de bâtiments de Campobello se sont livrés à la pêche d'autres sortes de poisson. Nos pêcheurs, dit-il, n'ont pris qu'à peu près la moitié de la quantité ordinaire de merlan, vu que ce poisson n'a pas mordu à l'hameçon comme les années passées. Il a été fait de bonnes captures de merluche et d'aigrefin, et le chien de mer n'a pas nuí gravement à la pêche à la ligne. Tout le poisson pris à la ligne s'est vendu assez bon prix. Le hareng de toutes grosseurs est venu par assez gros bancs autour de cette île, et il en a été fait de belles pêches. Le gros hareng de funaison a abondé, et les pêcheurs en ont rempli leurs boucans. Plusieurs des enclos ont pris pour \$1,000 à \$4,000 de sardines. Les temps prohibés ont été bien observés, exception faite de la peine à laquelle il a été de détruire un certain nombre de pièges à homards. Je crois, ajoute M. Brown, qu'il devrait être permis aux pêcheurs de "seiner" leurs enclos immédiatement après minuit le dimanche, au lieu d'avoir à le faire à 6 heures le lundi. La pêche du homard accuse une augmentation; cela vient de ce qu'un plus grand nombre d'hommes se sont livrés à cette pêche et qu'il a été employé un plus grand nombre de pièges. Ce crustacé s'est vendu à des prix élevés pendant l'hiver.

Garde-pêche Lord, des îles de l'Ouest.—Fait rapport que la pêche de toute espèce de poisson a diminué dans sa circonscription, ce qu'il attribue au fait que les bancs étaient plus petits que d'habitude, et aussi que la plupart des habitants des îles de l'Ouest trouvent du travail dans les sardineries du Maine.

Garde-pêche Todd, de Saint-Etienne.—Très peu de changement dans les affaires de pêche, en comparaison de l'année précédente. Le saumon augmente d'une manière soutenue; l'année dernière, il en a été pris plus que jamais, à la mouche, dans les bassins d'en bas. Croit qu'il en a été pris plus que dans la fameuse rivière Penobscott, et si l'on continue à employer de bons hommes pour garder la rivière comme jusqu'à présent, cette rivière deviendra bientôt fameuse pour son saumon. Les différentes passes migratoires

de cette circonscription sont toutes en bon état et ont été tenues ouvertes pendant la saison.

Garde-pêche Conrad, à Sainte-Croix.—Dit qu'il a eu peu ou point de peine à faire observer les règlements de pêche sur les lacs frontières. Ses fréquents voyages aux différents lacs, dans le cours de ses exploitations forestières, lui ont permis de surveiller de près toutes les parties de sa circonscription. Un grand nombre de personnes qui autrefois pêchaient dans les lacs s'en sont allées ailleurs ou ont trouvé d'autre chose à faire. La pêche a été assez bonne, et maintenant que les rets sont supprimés, il n'y a pas de doute qu'il y aura bientôt du plaisir à pêcher le saumon, la truite, etc.

Garde-pêche Campbell, de Saint-André.—La pêche à la ligne n'a pas été aussi bonne que l'année dernière, mais il y a été employé plus de monde, surtout dans la baie de Saint-André. Somme toute, les pêcheurs n'ont pas aussi bien réussi cette année que l'année dernière, et la pêche du homard a été plus mauvaise. Il a été pris moins de hareng de sardinerie que l'année dernière, et dans le haut de la baie de Saint-André le petit hareng a été rare toute la saison. En revanche, les prix ont été beaucoup meilleurs. Grâce à la vigilance des préposés et à la présence du *Curlew*, il s'est fait très peu de pêche illégale en 1897. Quantité d'éperlans ont été pris, mêlés au hareng, dans les enclos du rivage, et se sont bien vendus sur les lieux mêmes. La pêche du saumon d'eau douce dans les lacs Chamcook a été très mauvaise cette année. Il n'y a pas eu de maquereau dans la baie. La pêche de la truite a été meilleure qu'elle ne l'avait été depuis longtemps, et il y a eu moins de braconnage. En somme, grâce à de meilleurs prix, les pêcheurs à l'enclos ont fait autant d'argent que les années passées. Pour en revenir à la pêche du homard, le fait de prendre la femelle en hiver, alors qu'elle n'est pas œuvée, et aussi de prendre celles qui ont moins de 10½ pouces pour en faire des conserves, amène rapidement l'extinction de ce crustacé. La pêche du homard devrait être interdite en janvier et février, et il devrait être défendu de prendre les individus de moins de 10½ pouces. A l'exception du homard, la quantité du poisson dans ce district semble plutôt augmenter que diminuer.

Gardien spécial Cross, de la circonscription de Beaver Harbour.—Exception faite du hareng de sardinerie, la pêche, en général, accuse une diminution. La merluche n'a pas été aussi abondante que l'année dernière mais a rapporté de meilleurs prix. Il a été pris à peu près autant de morue et d'aigrefin que l'année dernière, mais à peu près aussi un tiers de moins de merlan. Le hareng de sardinerie a abondé, et tout ce qui en a été pris a pu être facilement placé à Eastport et à Lubec. La pêche de homards a été à peu près la même que l'année dernière, et il en a été expédié moins en vie. Les homarderies en ont mis plus en conserve que l'année précédente. En octobre, on a pris très peu de petit maquereau dans un enclos. A l'exception des homards et des sardines, tout le poisson a été vendu dans le Dominion. Les différents temps prohibés ont été strictement observés.

Gardien spécial Dick, de La-Tête.—Dans cette circonscription la pêche de toutes les espèces de poissons a été à peu près la même qu'en 1896, à l'exception des sardines, qui ont abondé davantage et ont rapporté un meilleur prix. Le gardien s'est efforcé de faire strictement observer les différents temps prohibés, et il y est parvenu sans trop de peine, si ce n'est qu'il lui a fallu détruire un certain nombre de pièges à homard trouvés tendus en temps prohibé.

Gardien spécial Hall, à Saint-George.—Ce gardien dit qu'il a tout lieu de croire que le saumon a monté les échelles ou passes migratoires, à Saint-George, cette année, et qu'il a remonté la rivière. Les passes migratoires sont en bon état, et il les a bien entretenues pendant la saison. La pêche de la truite a été bonne et il en a été pris beaucoup de grosses et belles pièces.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN H. PRATT,

Inspecteur des pêcheries.

DISTRICT N° 2.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR R. A. CHAPMAN SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 2, COMPRENANT LES COMTÉS DE RISTIGOUCHE, GLOUCESTER, NORTHUMBERLAND, KENT, WESTMORELAND ET ALBERT, POUR L'ANNÉE 1897.

MONCTON, N.-B., 3 janvier 1898.

A l'honorable LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR LE MINISTRE,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport des pêcheries du district n° 2, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'année 1897, avec des tableaux indiquant les produits et les valeurs par districts et comtés, ainsi qu'une estimation du capital engagé dans l'exploitation des pêcheries. Pour la première fois depuis que je suis inspecteur de ce district, la statistique accuse une diminution prononcée de la pêche de presque toute espèce de poisson, surtout en comparaison de l'année dernière, mais cela n'empêche qu'en somme elle a encore été deux fois aussi forte qu'en 1890. En même temps que le changement de districts et de fonctionnaires peut avoir fait quelque différence dans les états, sous le rapport de la quantité de poisson pris comme sous celui des matériaux employés en certains cas, il n'y a pas de doute que ça été une année exceptionnelle, dont on trouvera des raisons aux chapitres des principales espèces de poisson pris.

SAUMON.

En même temps que la pêche de ce précieux poisson a été, en somme, très faible, comparée à celle de 1896, qui était la plus forte qu'on eut faite depuis des années, quelques circonscriptions en accusent presque autant cette année. Les pêcheurs pensent que le temps froid du commencement de la dernière saison a été la cause du déficit en empêchant le poisson de venir aux côtes et dans les rivières en aussi grand nombre que d'habitude. Les cours d'eau étaient bien remplis l'automne dernier, mais beaucoup de pêcheurs persistent à dire que le saumon qui vient tard dans la saison n'est pas du tout de la même migration que ceux pris au filet, et que par conséquent une ample migration n'améliore pas le résultat.

ALOSE.

Comme d'habitude, il a été peu pris d'alose. Il y a 45 ou 50 ans cette pêche fournissait de l'emploi à un grand nombre de bateaux et d'hommes au fond de la baie de Fundy, et elle était rémunératrice ; mais la destruction continue de plus en plus impitoyable des poissons reproducteurs (quand ils se rendent à leurs frayères dans le mois de mai et au commencement de juin) dans les eaux du havre de Saint-Jean et de la rivière de ce nom l'a presque annihilée. Je crois que c'est le seul cas où un si précieux poisson ne soit pas protégé durant le temps de la fraie. A la conférence des inspecteurs, à Ottawa, cette question a été examinée et discutée à fond, et il a été adopté une résolution recommandant de prohiber la pêche de l'alose jusqu'au 20 juin dans les provinces maritimes, mais cette recommandation est restée sans le moindre effet. Lors de cette discussion il fut amplement démontré que ces poissons, lorsqu'ils entrent dans le havre et la rivière Saint-Jean, sont gonflés de frai ; qu'ils remontent cette rivière et ses affluents seulement pour déposer leurs œufs ; que ceux d'entre eux qui ne sont pas pris (et il y en

a peu) retournent à la mer et se rendent dans les parages où ils trouvent leur nourriture, au fond de la baie de Fundy, où ils deviennent très gras et certainement délicieux vers le 1^{er} septembre. Il ne saurait y avoir de doute que si on les laissait remonter les cours d'eau et frayer sans les molester, dans cinq ans les eaux de la baie de Fundy fourmilleraient de nouveau de ce poisson dont la pêche se trouverait ainsi restaurée. Il semblerait certainement plus que mal de le laisser prendre ainsi justement quand il est prêt à frayer, et quiconque visite le marché de Saint-Jean en mai ou au commencement de juin peut voir de ses yeux ce que je dis ici est la vérité. La même chose peut se voir à Moncton ou partout ailleurs où l'on envoie ce poisson de Saint-Jean pour y être vendu.

ÉPERLAN.

La quantité de ces petits poissons paraît augmenter plutôt que diminuer, mais leur capture, surtout dans les petites rivières, dépend de certaines conditions chaque année. Immédiatement avant que la glace prenne, les rivières fourmillent de ces poissons, mais comme les chenaux sont étroits et que les battures de chaque côté sont à sec ou à peu près à marée basse, aussitôt que la glace prend, l'éperlan se rassemble dans les chenaux et part pour la mer, de sorte que si les pêcheurs manquent la première migration après que la glace est prise, il ne leur reste plus d'espoir d'en prendre, si ce n'est dans de grandes rivières telles que la Miramichi, la Ristigouche, etc., ainsi que dans les sections inférieures et les estuaires, où l'on en prend plus ou moins tout l'hiver. Dans le printemps, même de longues rivières comme la Miramichi et ses affluents sont remplies d'éperlans sur des milles de distance, de sorte qu'il n'y a qu'à se baisser pour en prendre; autrefois on en faisait manger d'énormes quantités aux cochons et aux moutons, ou bien on les utilisait comme engrais pour le sol; mais cela n'est plus permis, naturellement. La pêche de l'éperlan est maintenant l'une des plus importantes que nous ayons, en ce qu'elle donne de l'emploi à un grand nombre de gens en hiver, alors qu'il n'y a rien autre chose à faire; et s'il y avait moyen de régler la capture de ce poisson et de restreindre la quantité à prendre, il n'y a pas de doute qu'en se servant de glace, etc., pour l'empaqueter on pourrait en expédier des quantités considérables plus à bonne heure qu'il n'est présentement permis de le faire; mais il faudrait user de discrétion, attendu que la pêche faite à tort et à travers, quand l'éperlan foisonne, non seulement ruinerait le marché, mais serait certainement cause qu'on perdrait de grandes quantités de ce poisson.

BAR.

La prohibition décrétée, il y a quelques années, pour la Miramichi nord-ouest, etc., a beaucoup contribué à restaurer cette précieuse pêcherie, mais le bar grandit lentement, et, comparativement à d'autres poissons, prend bien des années pour atteindre une grande taille; c'est pourquoi il faut veiller sur lui attentivement et le conserver avec soin. Pour cette raison, je pense que même la pêche à la ligne ne devrait pas en être permise dans le temps de la fraie, attendu qu'il se prend ainsi beaucoup de gros individus reproducteurs. Le bar vaut maintenant, la livre, presque autant que le saumon, et paraît de nouveau diminuer sur nos côtes.

HARENG.

Comme d'habitude, il a été pris du hareng de printemps en grande quantité tant que pour la table que pour l'appâtage, mais c'est un médiocre poisson. Depuis deux ou trois ans on n'a pas eu à se plaindre non plus de la pêche du hareng de Caraquet, qui est un bon poisson, et la population de Miscou et des localités environnantes du comté de Gloucester tire un grand profit de cette pêche.

MORUE.

Il ne semble pas que ce poisson de commerce ait été rare l'année dernière, mais le mauvais temps et les très bas prix de la morue ont peu encouragé la population à en faire

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

la pêche aussi vigoureusement que de coutume ; le fait est que 1897 a été une année de grande épreuve pour ceux qui se livrent à cette industrie.

MAQUEREAU.

La pêche de ce poisson a presque manqué partout sur nos côtes ; et même en face de Richibouctou, dans le comté de Kent, où l'on avait fait de si grands préparatifs sous le rapport des bateaux, des filets et des vapeurs, la quantité prise a été extrêmement faible en comparaison des déboursés et du travail faits. Toutefois, le maquereau a l'air d'être très erratique dans ses mouvements, et il est possible qu'il en vienne en assez grande abondance une autre année.

TRUITE.

Il semble douteux que la truite doive être beaucoup protégée dans les rivières à saumon, vu que, pense-t-on, elle détruit ses œufs, le frai, etc., de ce dernier poisson ; mais dans les lacs et les eaux intérieures où il n'y a pas de saumon, la truite est à conserver. La pêche de ce vaillant poisson ne diminue pas.

HOMARDS.

Avec un nombre de pièges et d'engins qui augmente largement tous les ans, la quantité de homards qu'on prend diminue. Il semble certain, à la vérité, que le même temps permis ne convient pas à toutes les parties de nos côtes, mais encore faudrait-il s'arranger, si c'est possible, de manière à éviter toute nouvelle prorogation de délai, et à empêcher l'extermination de ce précieux crustacé, dût-on pour cela en prohiber entièrement la capture durant quelques années. J'aimerais beaucoup voir essayer la pêche d'automne à la place de celle du printemps, attendu qu'à chaque saison cela donnerait aux femelles reproductrices le temps de jeter leur frai, ce qui ajouterait des millions d'alevins tous les ans ; mais il paraît difficile d'amener les pêcheurs à souscrire à quelque arrangement que ce soit, même quand cela serait entièrement à leur avantage. Un individu que j'ai pris à pêcher en temps défendu, cette année, m'a avoué que pendant le temps permis (d'environ deux mois) il avait pris et mis en boîtes cent caisses de homard, valant \$750, sans compter les boîtes de ferblanc et les caisses—et cela avec un seul bateau et sans autre aide que celle de sa femme et de son petit garçon. Et cependant, bien qu'il comprît que s'il était permis à chacun de pêcher tout l'été et tout l'automne, comme il essayait de le faire, le homard serait exterminé dans deux ou trois ans ; il travaillait lui-même à détruire ce qui lui était d'un si grand profit. Il est pénible d'avoir affaire à de pareils gens, dont, je regrette de le dire, il y a un trop grand nombre ; ils font la guerre au département et à ses employés qui essaient de conserver ce qui leur donne du pain.

Comme plusieurs des employés locaux n'ont été nommés que tout récemment, ils n'ont pas fait de rapports importants ; une autre année ils seront mieux préparés à cette partie de leur service, attendu que je ne perds pas d'occasions de les entretenir de tout ce qui se rattache à leurs devoirs et aux différentes pêcheries de leurs circonscriptions respectives. Je leur ai aussi aidé tant que j'ai pu à dresser leurs états cette année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. A. CHAPMAN,
Inspecteur des pêcheries.

DISTRICT N^o 3.RAPPORT DE L'INSPECTEUR H. S. MILES SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N^o 3, DU NOUVEAU-BRUNSWICK, COMPRENANT LES COMTÉS DE VICTORIA, CARLETON, YORK, SUNBURY, QUEEN, KING ET SAINT-JEAN, POUR L'ANNÉE 1897.

OROMOCTO, COMTÉ DE SUNBURY, 2 janvier 1898.

A l'honorable sir L. H. DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la marine et des pêcheries,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon présent rapport annuel des pêcheries du district n^o 3, province du Nouveau-Brunswick, avec la statistique de la valeur et des quantités du poisson pris. La valeur du poisson pris dans ce district pendant 1896 s'est élevée à \$290,739.20, contre \$312,195.10 pour 1897, ce qui fait une différence de \$21,455.90 en plus. La pêche du saumon accuse une augmentation considérable par tout le district, chose qu'il faut sans doute attribuer aux bienfaisants effets d'une bonne surveillance, et à l'attention qui a été portée à cette branche particulière de l'industrie de la pêche. A Pisarinceo et dans le havre de Saint-Jean un seul bateau prenait parfois pour plus de \$100 de saumon en une nuit. Quatre-vingt-dix pour cent du saumon pris dans les endroits que je viens de nommer ont été envoyés à l'état frais, dans la glace, aux Etats-Unis, où ce poisson rapporte de bons prix. Il a été pris moins de gasparot que de coutume, en partie à cause de la tardivité de la crue, et aussi du mauvais temps en avril; il en a cependant été pris une grande quantité, dont on a salé plus de 19,000 barils destinés aux Indes Occidentales, où ce poisson peut toujours être placé, attendu qu'il a la réputation de mieux résister au climat qu'aucune autre espèce qui ait encore été envoyée là. Il en a été envoyé de grandes quantités à l'état frais à la Nouvelle-Ecosse pour l'appâtage, et l'on a fumé le reste pour la consommation domestique et étrangère.

L'alose aussi accuse une légère diminution, la pêche exagérée qui en a été faite depuis plusieurs années l'ayant rendue rare. Le hareng a abondé plus que de coutume dans la baie et le havre de Saint-Jean, et il en a été pris de grandes quantités. La morue et les autres poissons qui se prennent à la ligne accusent une augmentation, résultat d'efforts plus vigoureux de la part non seulement des pêcheurs mais des cultivateurs établis le long de la baie, depuis Saint-Jean jusqu'à Dipper-Harbour, qui se sont livrés à la pêche entre les semailles et la fenaison. L'établissement d'une fabrique de conserves de poisson à Dipper-Harbour est ce qui a encouragé les cultivateurs à redoubler d'efforts, attendu qu'auparavant ils n'avaient pas de marché chez eux.

La sardine a abondé, mais comme il n'y avait pas de sardineries en fonctionnement l'année dernière, on n'a pêché ce poisson que pour l'appâtage, etc.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

Garde-pêche O'Brien, du comté de Saint-Jean.—A eu beaucoup de difficulté à faire observer les lois et règlements de pêche, les pêcheurs faisant tout leur possible pour les éluder en tout. Quinze individus ont été mis à l'amende pour avoir pêché le dimanche, et quatorze l'ont été pour avoir tué du jeune poisson dans des enclos, etc.

Comté de King.—Il n'y a pas de gardes-pêche dans le comté de King, attendu qu'il n'y en a pas été nommé depuis le renvoi des anciens préposés en août. Je me suis renseigné avec grand soin et j'ai constaté que la pêche des deux dernières années ne diffère pas beaucoup.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Garde-pêche Isaac T. Hetherington, de Jenkins, comté de Queen.—Plus que jamais l'alose a manqué dans le lac Washademoak (parce qu'on l'a trop pêchée les années passées), mais dans les autres eaux du comté elle a atteint ou même légèrement dépassé la moyenne. Le saumon, le gasparot et le doré ont abondé, et il en a été pris des quantités considérables ; on a salé le gasparot et envoyé le saumon et le doré à l'état frais sur les marchés des Etats-Unis. De l'alose, 30 pour 100 ont été exportés dans la glace, 30 pour 100 consommés à l'état frais, et le reste salé pour le marché local.

Garde-pêche Cecil F. McLean, comté de Sunbury.—Il a été pris plus d'alose que l'année dernière, parce que la migration a été meilleure, a duré plus longtemps et est venue quand l'eau était à la hauteur voulue pour que les pêcheurs pussent éviter les obstacles du fond en traînant leurs filets, ce qui leur a permis de pêcher avec beaucoup plus d'avantage. Les pêcheurs disent que le gasparot est venu en plus grande abondance que l'année dernière et qu'il est resté plus longtemps, mais qu'il ne se vend pas à un prix aussi rémunérateur. La plus grande partie de ce qui en a été pris a été vendue à des marchands de Saint-Jean pour l'exportation, tandis que le quart seulement a été fumé et consommé sur place. Il a été pris plus de saumon que l'année dernière, parce qu'on en a fait la pêche avec plus d'entrain. On a pris plus de doré que jamais, cette année, dans le lac French, Sheffield, et bien que ce poisson fût en plus grande abondance cette année il n'était pas si gros que l'année dernière. La pêche du doré est une très importante branche de l'industrie, et il y aurait moyen de la protéger beaucoup en empêchant qu'on ne prenne ce poisson avec des rets dont les mailles ont moins de 3 pouces d'extension. Tout le doré pris dans mon arrondissement a été expédié dans la glace à Boston. Les deux passes migratoires de Hockin, sur la rivière Oromocto, sont toutes deux inutiles. L'on s'est assez bien conformé aux prescriptions de l'acte concernant la sciure de bois. Les différents temps prohibés ont été strictement observés, et je n'ai eu connaissance d'aucune infraction à cet égard.

Garde-pêche Orr, du comté de York.—“ Pendant la saison de pêche j'ai consacré tout mon temps aux rivières Saint-Jean et Miramichi sud-ouest, dans ma circonscription. Comme je n'avais pas instruction de surveiller les eaux de la Sainte-Croix et les lacs Magaguadavic, j'ai passé la plus grande partie de mon temps sur les eaux de marée de la rivière Saint-Jean. On pêche le saumon à la ligne dormante sur une très grande échelle, et à moins d'avoir plus d'aide je ne puis guère empêcher ce mode de pêche illégal. Dans les mois de juin et juillet, la pêche au dard s'est aussi faite sur une très grande échelle dans les eaux de la Miramichi sud-ouest, entre Boiestown et les Fourches, mais vers le 1^{er} août un gentleman, qui a toujours porté un grand intérêt à la protection du saumon arrivé dans les frayères, demanda au gouvernement de nommer quatre gardiens pour la distance de 50 milles entre Boieston et les Fourches, ce qui fut immédiatement fait. Plus tard, on s'aperçut que ce n'était pas assez de quatre hommes pour garder une étendue de 50 milles, de sorte que vous réussîtes à faire placer deux gardiens spéciaux de plus sur la rivière, pour aider aux quatre autres. Depuis ce temps-là il n'a pas été fait de pêche illégale. Le saumon a remonté la rivière en quantité dans le mois de septembre. Alex. McDonald, gardien-chef, m'a dit que depuis dix ans on n'a jamais tant vu de saumon que cette année sur les frayères, ce qui prouve indubitablement l'extrême importance de la protection. Il dit aussi qu'il s'est fait beaucoup de pêche au dard, à cause du retard apporté à la nomination des gardiens. Au commencement de juin, un individu a harponné 14 saumons en une nuit. Pour empêcher ce massacre de saumon il faut absolument que des gardiens soient mis sur la rivière au commencement de juin. Il y a eu une augmentation d'un tiers sur 1896, et cela, je crois, parce que l'eau est restée continuellement haute dans la rivière Saint-Jean, pendant la dernière saison. Tout le poisson a été consommé dans le pays. Le temps prohibé a été assez bien observé, bien que la pêche à la ligne dormante sur la rivière Saint-Jean, et la pêche au rets et au dard sur la Miramichi sud-ouest, entre Indiantown et Boiestown, aient été faites dans une certaine mesure. Comme de coutume, on s'est moqué de l'Acte concernant la sciure de bois. A mon avis, jeter la sciure dans de grandes rivières comme la Saint-Jean, fait très peu de mal aux pêcheries de saumon, mais la jeter dans ses affluents et d'autres petites rivières est certainement désastreux.

“ Il n'y a pas de passes migratoires dans ma circonscription. Le besoin s'en fait grandement sentir à la rivière de l'Ell ”.

Gardien Alex. McDonald, sur la rivière Miramichi sud-ouest, dans le comté de York.—La quantité de saumon, de truite et de gasparot prise accuse une augmentation marquée. Les pêcheurs ont enfreint les règlements avant qu'il fût nommé des gardiens cette année, et il a été pris beaucoup de saumoneau.

William T. Blake, gardien spécial pour le bas du comté de Carleton, Nouveau-Brunswick, sur la rivière Saint-Jean, fait le rapport suivant :—“ La passe migratoire qui est sous la surveillance de William McDonald, à l'embouchure de la rivière Madux-nakeag, est en bon état. Depuis ma nomination, en juillet, j'ai confisqué plusieurs rets, que j'ai présentement en ma possession, mais dont je n'ai jamais pu trouver les propriétaires. J'ai empêché plusieurs personnes de pêcher. J'ai aussi appris des habitants le long de la rivière, et constaté par mes propres observations, que le saumon va en augmentant. Presque toutes les scieries le long de la rivière jettent la sciure de bois à l'eau ; je recommanderais qu'il fût enjoint aux propriétaires de scieries d'avoir soin du bran de scie. Je recommande aussi de nommer, pour le bas du comté de Carleton, un gardien dont le service commence pas plus tard qu'en mai, vu qu'alors il pourrait empêcher de planter des pieux, etc.”

Gardien Chas McEwan, de Beaufort, comté de Carleton, sur la Miramichi nord-ouest.—Les lois de pêche ont été strictement observées dans tout son arrondissement mais il faut un autre gardien dans le voisinage de West-Brook.

Gardien spécial D. E. Brooks, de Bristol, comté de Carleton.—Il y a des années que le saumon n'a pas abondé comme cette année dans le haut de la rivière Saint-Jean, et la quantité de ce poisson qui a été prise dépasse de beaucoup la moyenne. Des autres poissons, la truite et le doré sont les plus importants. Quelques-uns des habitants peuvent recourir à presque n'importe quel moyen pour prendre du poisson illégalement.

Garde-pêche Leonard Wilson, du comté de Victoria.—Grâce à la culture artificielle du saumon et à la protection efficace dont on le couvre, ce poisson est devenu très abondant dans les différentes rivières et cours d'eau qu'il fréquente, dans cette circonscription. Il en a été pris beaucoup pour la consommation domestique et les marchés locaux, mais pas pour l'exportation. En fait d'infractions à la loi, il n'a été dénoncé qu'un individu pour avoir pêché au dard ; cet individu a été condamné à une amende de \$5 et son canot a été confisqué. Le bran de scie, qu'on jette dans les rivières, a fait beaucoup de mal à l'industrie de la pêche. Pas de passes migratoires dans ma circonscription, bien que le besoin s'en fasse déplorablement sentir. Il faudrait plus de gardiens, et la protection devrait embrasser une plus longue période de temps.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

H. S. MILES.

NOUVEAU-BRUNSWICK—DISTRICT N^o 1.

Etat indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et les quantités de poisson prises, et le nombre total d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries, dans le district n^o 1 de la province du Nouveau-Brunswick, pendant l'année 1897.

Divisions.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.												
	Bâtiments.			Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Lignes dormantes.			Enclos.			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
<i>Comté de Charlotte.</i>																			
1	12	231	4500	64	118	2189	154	172	5400	2400	34	1020	2040	325	1880	24	6500	1	6500
2	5	69	1300	22	205	7152	172	28	865	238	61	1628	2470	102	927	58	12975	2	12975
3	2	13	550	4	76	1500	78	2	120	60	32	960	960	60	360	37	11100	3	11100
4	11	248	5600	61	120	3576	145	85	2517	748	23	1250	1250	114	1150	19	7600	4	7600
5	7	124	2500	28	300	11000	200	85	7500	850	75	2250	4000	75	750	73	32850	5	32850
6	19	400	9000	100	275	59000	478	300	12500	3500	41	1420	7250	300	1000	45	47000	6	47000
	56	1085	23450	279	1095	84417	1287	672	28902	7796	266	8528	18470	976	6067	256	118025		118025

Numéro.

Etat indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—Nouveau-Brunswick—Suite.

Divisions.	ESPECES DE POISSON.														Numero.					
	Saumon frais, liv.	Pétoncles conservées en boîtes, liv.	Pétoncles, brs.	Hareng salé, brs.	Hareng frais ou gelé, liv.	Hareng fumé, liv.	Moules conservées en boîtes, liv.	Moules, sans coq., brs.	Homard conservé en boîtes, liv.	Homard frais, dans le test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Agrefin frais, liv.	Agrefin séché, qtx.	Agrefin fumé (sans haddes), liv.		Merluche séchée, qtx.	Nonnes de merluche, liv.	Merlan, qtx.	Pletam, liv.	
<i>Comté de Charlotte.</i>																				
1 Division de Saint-Etienne, rivière et lacs.	600																			1
2 Division de Saint-George, rivière et lacs.																				2
3 De Latéte à Létaug.			305	426						1129	1258		1592							3
4 De Létaug à Lepreaux.		12000	71	305				33144	6620	150	6000	700	3920		2404	2300				4
5 De la Baie du Chêne et St-André à St-George.				100	2500	24560		650	400	500	134000	800	1200		500	625				5
6 Iles de l'Ouest.						28000			712	100	425000		2000		500	625				6
7 Campoello.						541200							16800		5964	6212				7
8 Grand-Manan.				6000	8000000	6000000			23760	609	704	178000	400	2000	4000	4000				8
Totaux.	600	12000	376	7966	8002500	6593760	36720	1676	101904	15470	6713	749000	3492	110800	17988	17057	12133	83000		

Etat indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—Nouveau-Brunswick—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.										DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.			Peaux de loups marins, nombre.	VALEUR TOTALE.		Numéro.		
		Truite, liv.	Maquereau, brls.	Epierlan, liv.	Gasparot (ou gaspe-reaux), brls.	Doré, liv.	Alose, brls.	Sardines, boîtes.	Sardines, brls.	Carrelet, liv.	Petite morue ou <i>prost-fish</i> , liv.	Encornet, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.		Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson utilisé comme engrais, brls.		\$	c.
	<i>Comté de Charlotte.</i>																			
1	Division de Saint-Etienne, rivière et lacs.....	5000		4000	250	3500													2 030 00	1
2	Division de Saint-George, rivière et lacs.....	10000		800	10														1 130 00	2
3	De Latéte à Létang.....																		154 248 50	3
4	De Létang à Lepreaux.....					4	40 300000	32420	7700	93	200								153 201 50	4
5	De la Baie du Chêne et St-André à St-George.			550			57600	13490	8000	75									58 973 70	5
6	Iles de l'Ouest.....			500			150000	26325											83 122 50	6
7	Campo bello.....			500				18648		212									96 861 10	7
8	Grand-Manan.....			49				2000		500									320 720 00	8
	Totaux.....	15000	49	6350	260	3504	40 507600	153398	46900	1912	673	200	26540	6430	5000				870 287 30	

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries de la division n^o 1 du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1897.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	c.	\$	c.
Saumon frais, dans la glace.....	liv. 600	0	20	120	00
Pétoncles.....	boîtes. 12,000	0	15	1,800	00
".....	brls. 376	2	50	940	00
Hareng salé.....	" 7,906	4	00	31,624	00
" frais ou gelé.....	liv. 8,002,500	0	01	80,025	00
" fumé.....	" 6,593,760	0	02	131,875	20
Moules.....	boîtes. 36,720	0	10	3,672	00
" sans la coquille.....	brls. 1,676	7	00	11,732	00
Homard conservé en boîtes.....	liv. 101,904	0	20	20,380	80
" frais, dans le test.....	qtx. 15,470	0	05	77,350	00
Morue séchée.....	" 6,713	4	00	26,852	00
Aigrefin frais.....	liv. 743,000	0	03	22,290	00
" séché.....	qtx. 3,492	3	00	10,476	00
" fumé (<i>finnan haddies</i>).....	liv. 110,800	0	06	6,648	00
Merluche séchée.....	qtx. 17,988	2	25	40,473	00
Noues de merluche.....	liv. 17,057	0	50	8,528	50
Merlan.....	qtx. 12,133	2	00	24,266	00
Flétan.....	liv. 83,000	0	10	8,300	00
Truite.....	" 15,000	0	10	1,500	00
Maquereau.....	brls. 49	15	00	735	00
Eperlan.....	liv. 6,350	0	05	317	50
Gasparot.....	brls. 260	4	00	1,040	00
Doré.....	liv. 3,504	0	05	175	20
Alose.....	brls. 40	10	00	400	00
Sardines conservées en boîtes.....	boîtes. 507,600	0	05	25,380	00
" fraîches.....	brls. 153,398	2	00	306,796	00
Carrelet.....	liv. 46,900	0	05	2,345	00
Petite morue ou <i>frost fish</i>	" 1,912	0	05	95	60
Encornet.....	brls. 673	4	00	2,692	00
Poisson commun ou mêlé.....	" 200	2	00	400	00
Huile de poisson.....	galls. 29,540	0	30	8,862	00
Poisson employé comme boitte.....	brls. 6,459	1	50	9,688	50
" " engrais.....	" 5,000	0	50	2,500	00
Peaux de loups marins.....	nomb. 2	4	00	8	00
Valeur totale pour 1897.....				870,287	30
" " 1896.....				1,108,701	76
Diminution pour 1897.....				238,414	46

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, etc., employés dans les pêcheries du district n° 1, **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1897.

Matériel.	Valeur.	
	\$	c.
56 navires (1,085 tonneaux).....	23,450	00
1,095 bateaux de pêche.....	84,417	00
672 rets à mailler (28,902 brasses).....	7,796	00
266 seines (8,528 brasses).....	18,470	00
976 lignes dormantes.....	6,067	00
256 enclos.....	118,025	00
26 rets à éperlan.....	270	00
7 homarderies.....	15,000	00
1,533 lignes à main.....	382	65
24,192 pièges à homard (employant 182 personnes).....	19,470	00
7 congélateurs et glacières.....	19,000	00
776 boucans et poissonneries.....	158,185	00
256 jetées et quais.....	52,280	00
10 remorqueurs et semaques.....	5,275	00
2 établissements de conserves de sardine.....	3,000	00
1 sécherie.....	3,500	00
1 fabrique de guano.....	5,000	00
80 chalans pour la pêche à enclos.....	4,000	00
50 sonnettes.....	500	00
30 presses à poisson.....	3,000	00
Valeur totale du matériel.....	547,087	65

NOUVEAU-BRUNSWICK—DISTRICT NO 2.

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et quantités de poisson prises, et le nombre total d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries, dans le district n° 2 de la province du **Nouveau-Brunswick**, pendant l'année 1897.

DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				PÊCHERIES DU HOMARD.			
	Bâtiments.			Bateaux.			Rets à mailles.		Etablissements de conserves.		Piéges.		Nombre de personnes employées.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
<i>Comté de Restigouche.</i>														
1	En amont de Dalhousie.		\$	30	500	60	8000	50	8000	80000	60	60	60	1
2	En aval de Dalhousie.			170	3500	330	18000	80	18000	20000	2200	2000	2000	2
	Totaux.			200	4000	390	26000	130	26000	28000	1	1000	2260	2060
<i>Comté de Gloucester.</i>														
1	Beresford et partie de Bathurst.	127	1384	47100	385	400	29000	450	29000	10000	3	1500	4860	68
2	Carriquet, New-Bandon et Bathurst	88	1004	43000	305	667	53500	1140	53500	26100	36	28000	47000	525
3	Shippagan, Inkerman et Saumarez.	215	2388	90100	690	1607	48250	3015	118280	54700	59	46300	70860	932
	Totaux.			685	17700	1120	125100	2750	110360	110360	9	12800	12200	1545
<i>Comté de Northumberland.</i>														
1	Négusac, etc.	1	13	330	3	190	3800	1200	25600	15860	1	1200	4000	56
2	Baie du Vin, etc.	2	30	600	6	235	9400	800	80000	80000	5	3600	8200	181
3	Chatham, etc.	4	94	2800	18	110	3000	650	13000	9000	3	8000
4	Bras sud-ouest et nord-ouest de la rivière Miramichi.	7	137	3790	27	685	17700	2750	125100	110360	9	12800	12200	1203
	Totaux.			27	3790	1120	17700	2750	125100	110360	9	12800	12200	297

<i>Comté de Kent.</i>														
1	Richibonction, Saint-Louis et Carleton, etc.	1	20	600	3	314	11200	560	44300	11800	27	16100	23400	431
2	Bonctouche et Cocagne.					340	10000	640	12000	4000	28	10000	25000	350
	Totaux.					654	21200	1200	56300	15800	55	26100	48400	781
<i>Comté de Westmoreland.</i>														
1	Shédiac, Moncton et Salisbury					320	10000	650	26000	11000	25	15000	20000	350
2	Boisford					350	9000	650	9000	4000	45	28000	26000	850
3	Sackville et Westmoreland.					41	2000	60	8000	2400	100	
4	Dorchester.					33	1800	66	8300	3200	
	Totaux.					744	22800	1426	51300	20670	70	43000	46100	1203
<i>Comté d'Alberca, en tout.</i>														
1	Grands totaux.	223	2545	94490	720	3835	114150	7161	377630	229660	194	120200	185820	3826

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des engins de pêche, etc.—Nouveau-Brunswick—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.																	
		Saumon frais, liv.	Saumon en boîtes.	Saumon fumé, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Homard conservé en boîtes, liv.	Homard frais, dans le test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Nonet et langues de morue, brls.	Agreftin frais, liv.	Agreftin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Nonet de merluche, liv.	Flétam, liv.	
<i>Comté de Restigouche.</i>																			
1	En amont de Dalhousie	65000				2000													
2	En aval de Dalhousie	135000			2000	25000								140	37400	220	40		
	Totaux	200000			2000	27000								140	37400	220	40		
<i>Comté de Gloucester.</i>																			
1	Beresford et partie de Bathurst	75000	500	15000	50000														
2	Caraguet, New-Bandon et partie de Bathurst.	302000			42000	20000													
3	Shippigan, Inkerman et Saumarez.	65000	8000		22000	20000	20000	20000											
	Totaux	442000	8500	15000	114000	20000	20000	20000	4000	10	35000	40	1500						
<i>Comté de Northumberland.</i>																			
1	Négusac, etc.	80000			6000														
2	Baie du Vin, etc.	114100			5000														
3	Chartham, etc.	30000			100														
4	Bras S.-O. et N.-O. de la rivière Miramichi.	65000																	
	Totaux	349100			11180														

<i>Comté de Kent.</i>																			
1	Richiboneton, Saint-Louis et Carleton, etc.	45000	800	1200	15600	20000	20000	20000	30000	100	27250	175	1850	15	2000	350	1400	2300	1000
2	Bonctouche et Coesigue				8000	70000			12000	10	141600	130	200				300	800	
	Totaux	48000	800	1200	23700	90000	20000	20000	312000	110	414100	305	2050	15	2600	350	1700	3100	1600
<i>Comté de Westmorland.</i>																			
1	Shediac, Moncton et Salisbury	1000			35000				4000		150000	400	50						
2	Botsford	4500			12000	20000	20000	20000	2000		250000	1000	50						
3	Sackville et Westmorland	5500			2000	40000	4000		500	5		20	50						
4	Dorchester				100								10						
	Totaux	11000			49100	60000	44000		6500	5	400000	1420	160						
<i>Comté d'Albert.</i>																			
	Grands totaux	1055100	3800	16200	200000	197000	114000	404900	285	2311500	2785	74460	90	2600	1350	4612	7720	42800	

TABLEAU indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—Nouveau-Brunswick—Suite.

DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.													Valeur TOTALE.	Numéro.			
	Truite, liv.	Alose, bris.	Eperlan, liv.	Gaspardot ou gaspereaun, bris.	Bar, liv.	Moules, liv.	Anguille, bris.	Sardines, boîtes.	Huitres, bris.	Carrelet, liv.	Petite morue, ou <i>proset</i> fish, liv.	Encomet, bris.	Poisson commun et mêlé, bris.			Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, bris.	Poisson utilisé comme engrais, bris.
<i>Comté de Restigouche.</i>																		
1 En amont de Dalhousie.	18000		480000				50			50000	40000		10		800		44540	1
2 En aval de Dalhousie.	2000		65000			10			2000		5000				1000		49638	2
Totaux.	20000		545000			60			52000		45000		10		800		94178	
<i>Comté de Gloucester.</i>																		
1 Beresford et partie de Bathurst.	5000		10000		2000	50			10000		4000				800	12000	241955	1
2 Casquet, New-Bandon et partie de Bathurst.	10000		730000		22000	320			1710	50000	100000			10000	20000	18000	570200	2
3 Shippagan, Inkerman et Sannaraz.	10000	20	652000	2700	14000	340			20	5000	7000		200	10100	11500	9900	506665	3
Totaux.	25000	20	1392000	2700	38000	710			1730	65000	111000		200	23100	33200	39900	1318010	
<i>Comté de Northumberland.</i>																		
1 Néguaq, etc.	2000	60	680000	100	10000	40			1500	10000	20000		500	400	2000	2000	101880	1
2 Baie du Vin, etc.	1000	400	605000	500	14000	50			65000	50000	50000		200	200	6000	5000	146020	2
3 Chatham, etc.	3500	500	1200000	1350	45000	30		300000	4500	30000	1400000					2000	199790	3
4 Bas S.-O. et N.-O. de la rivière Miramichi.	17000	850	1250	165000		200											46700	4
Totaux.	23500	1810	2485000	2850	234000	200	20	300000	12500	90000	1470000		700	600	8000	9000	494590	
<i>Comté de Kent.</i>																		
1 Richibouctou, Saint-Louis et Carleton.	12200	160	984000	2600	14500	100	560		600	26000	180000		30	1450	6900	3000	274248	1
2 Bouctouche et Cocagne.	4000		800000	1500	3000	500	200		4000		90000		1000	500	3500	1000	145635	2
Totaux.	16200	160	1780000	4100	17500	600	760		5200	26000	270000		301350	1950	10400	4000	419883	
<i>Comté de Westmorland.</i>																		
1 Shediac, Moncton et Salisbury.	8000	10	800000	1200	3000	300	100		200		10000		40		15000	6000	248480	1
1 Boisfort.	2000		140000	400	2000	100	40		200		10000		50		13000	1000	133440	2
3 Sackville et Westmorland.	2000	400	130000	200	6000	20	30		5		2000		100		2000	500	25752	3
4 Dorchester.	1000	950									20000						11270	4
Totaux.	13000	1300	1070000	1800	11000	420	170		405		24000		450	100	29000	7500	418942	
<i>Comté d'Albert en tout.</i>																		
(grands totaux)	105700	3550	7272000	11550	300500	2820	2070	300000	19835	233000	1921000	302710	28750	81400	61400	61400	2751653	

RÉCAPITULATION

DU rendement et de la valeur des pêcheries du district n° 2 du Nouveau-Brunswick
pour l'année 1897.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	c.	\$	c.
Saumon frais..... liv.	1,055,100	0	20	211,020	00
" en boîtes..... "	9,300	0	15	1,395	00
" fumé..... "	16,200	0	20	3,240	00
Hareng salé..... brls.	200,000	4	00	800,000	00
" frais..... liv.	197,000	0	01	1,970	00
" fumé..... "	114,000	0	02	2,280	00
Maquereau..... brls.	285	15	00	4,275	00
" frais..... liv.	404,900	0	12	48,588	00
Homard conservé en boîtes..... boîtes	2,311,500	0	20	462,300	00
" dans le test..... qtx.	2,785	5	00	13,925	00
Morue..... "	74,460	4	00	297,840	00
" langues et noues de..... brls.	90	10	00	900	00
Aigrefin frais..... liv.	2,600	0	03	78	00
"..... qtx.	1,350	3	00	4,050	00
Merluche..... "	4,612	2	25	10,377	00
" noues de..... liv.	7,720	0	50	3,860	00
Flétan..... "	42,900	0	10	4,290	00
Truite..... "	105,700	0	10	10,570	00
Alose..... brls.	3,550	10	00	35,500	00
Eperlan..... liv.	7,272,000	0	05	363,600	00
Gasparot..... brls.	11,550	4	00	46,200	00
Bar..... liv.	300,500	0	10	30,050	00
Moules..... brls.	2,820	2	00	5,640	00
Anguille..... "	2,070	10	00	20,700	00
Sardines..... boîtes	300,000	0	05	15,000	00
Huitres..... brls.	19,835	4	00	79,340	00
Carrelet..... liv.	233,000	0	05	11,650	00
Poisson gelé..... "	1,921,000	0	05	96,050	00
Encornet..... brls.	30	4	00	120	00
Poisson commun..... "	2,710	2	00	5,420	00
Huile de poisson..... galls.	28,750	0	30	8,625	00
Poisson employé comme boîte..... brls.	81,400	1	50	122,100	00
" " engrais..... "	61,400	0	50	30,700	00
Total.....				2,751,653	00

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, pièges, etc., employés dans les pêcheries du district n° 2 du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1897.

Matériel.	Valeur.	Total.
	\$ c.	\$ c.
223 bâtiments (2,545 tonneaux).....	94,490 00	
3,895 bateaux.....	114,150 00	
377,630 brasses de rets.....	229,660 00	
1 seine.....	200 00	
2 rets à maquereau.....	3,000 00	
40 lignes dormantes.....	825 00	
400 rets à bar.....	2,000 00	
2,199 rets à éperlan.....	93,060 00	
2,025 lignes à main.....	2,470 00	
194 homarderies.....	129,200 00	539,855 00
185,820 pièges à homard.....	167,660 00	
116 congélateurs et glacières.....	46,075 00	
468 boucans et poissonneries.....	27,220 00	
55 jetées et quais.....	10,000 00	
212 remorqueurs et semaques.....	25,200 00	
960 cabanes de pêcheurs d'éperlan.....	12,500 00	
		120,995 00
Total.....		957,710 00

NOUVEAU-BRUNSWICK—District No 3.

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage, les espèces et les quantités de poisson prises, et le nombre total d'hommes occupés à l'exploitation des pêcheries, dans le district n° 3 de la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1897.

Numéro.	DIVISIONS.		BÂTIMENTS ET BATEAUX EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.							
			Bâtiments.			Bateaux.			Rets à maillet.		Seines.		Saumon frais, liv.	Saumon salé, bris.	Hareng fumé, liv.	Hareng salé, bris.	Homard frais, dans le test, qtx.	Morue sèche, qtx.	Langues et noues de morue, bris.	Numéro.
			Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.								
<i>Comté de Saint-Jean</i>																				
1	2	31	620	10	195	8875	390	7855	6	360	1080	45260	1600	450000	160	25	1	1	1	
2	8	120	3066	32	54	3240	108	4960	5	200	400	41600	500	1600	150	3	2	2	2	
3	1	20	500	4	52	4200	104	36400	27	300	2700	97500	350	440	80	3	3	3	3	
4	1	30	1000	5	20	1200	40	18000	13	500	6500	31200	200	200	400	75	1	4	4	
5	12	201	5120	51	351	19715	702	77715	23	1040	2440	219460	2900	450000	3800	410	5	5	5	
<i>Autres comtés.</i>																				
6	1	12	240	4	223	6400	320	20000	15000	29500	560	29500	560	29500	560	29500	560	29500	560	29500
7	1	40	800	4	60	1900	190	1970	7775	2800	5000	12000	5000	5000	5000	5000	5000	5000	5000	5000
8	1	35	700	35	350	700	500	375	4000	3000	15	3000	15	3000	15	3000	15	3000	15	3000
9	2	52	1040	8	668	18950	1336	67570	45800	80020	15	80020	15	80020	15	80020	15	80020	15	80020
10	14	253	6160	59	1019	38665	2037	145285	104087	231040	2440	299180	15	3460	435000	3800	410	4	4	4
11	11	Victoria																		
Totaux.....																				
Grands totaux.....																				

TABLEAU indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—Nouveau-Brunswick—Suite.

Numéro.	DIVISIONS.		ESPÈCES DE POISSON.											VALUEUR TOTALE.	Numéro.						
			Esturgeon frais, liv.	Aigre fin séché, qtx.	Aigre fin fumé (fumon haddes), liv.	Mertuche sèche, qtx.	Merlan, qtx.	Gasparot fumé, liv.	Truite, liv.	Alose, bris.	Gasparot ou gas-pereau, bris.	Bar, liv.	Doré, liv.			Anguille, bris.	Sardines, bris.	Caviar, barilles.	Poisson commun et huile de poisson, galls.	Poisson employé comme engrais, bris.	\$ cts.
<i>Comté de Saint-Jean</i>																					
1	3500	650000	30	10	30000	1000	15200	95	22000	25	230	200	15,367	50	1	1	1	1	1	1	
2	1650	2400	175	420	9000	650	1600	310	2500	60000	50	72	22,739	50	2	2	2	2	2	2	
3	2800	1300	71	4150	4150	75	1650	1800	24000	20	40	30	650	50	3	3	3	3	3	3	
4	175	10	60	9000	3500	230	20	6000	6000	20	30	40	1500	50	4	4	4	4	4	4	
5	300	850	140	15000	15000	20	25	2500	10	2500	10	140	14,642	50	5	5	5	5	5	5	
Totaux.....																					
<i>Autres comtés.</i>																					
6	20000			420	9000	650	1600	310	2500	60000	50	72	15,367	50	6	6	6	6	6	6	
7	8425	650000	4680	455	300000	1125	15500	95	3400	2500	114500	105	17	555	200	7	7	7	7	7	
8	20000			420	9000	650	1600	310	2500	60000	50	72	22,739	50	8	8	8	8	8	8	
9	8425	650000	5110	456	300000	2130	19080	2500	114500	200	3400	432	2850	312,195	10	10	10	10	10	10	
10	20000			420	9000	650	1600	310	2500	60000	50	72	15,367	50	11	11	11	11	11	11	
11	8425	650000	5110	456	300000	2130	19080	2500	114500	200	3400	432	2850	312,195	10	10	10	10	10	10	
Totaux.....																					
Grands totaux.....																					

RECAPITULATION

Du rendement des pêcheries du district n° 3, Nouveau-Brunswick, pour l'année 1897.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	c.	\$	c.
Saumon salé..... br's.	15	15	00	225	00
" frais..... liv.	299,480	0	20	59,896	00
Hareng salé..... br's.	3,460	4	00	13,840	00
" fumé..... liv.	455,000	0	02	9,100	00
Homard..... qtx.	3,800	5	00	19,000	00
Morue..... "	410	4	00	1,640	00
Langues et noues de morue..... br's.	4	10	00	40	00
Esturgeon..... liv.	20,000	0	07	1,400	00
Aigrefin..... qtx.	8,425	3	00	25,275	00
" fumé..... liv.	650,000	0	06	39,000	00
Merluche..... qtx.	5,110	2	25	11,497	50
Merlan..... "	456	2	00	912	00
Gasparot fumé..... liv.	300,000	0	02	6,000	00
Truite..... "	75,650	0	10	7,565	00
Alose..... br's.	2,130	10	00	21,300	00
Gasparot..... "	19,080	4	00	76,320	00
Bar..... liv.	2,500	0	10	250	00
Doré..... "	111,500	0	05	5,725	00
Anguille..... br's.	200	10	00	2,000	00
Sardines..... "	3,400	1	50	5,100	00
Caviar..... barillets	17	35	00	595	00
Poisson commun et mêlé..... br's.	555	2	00	1,110	00
Huile de poisson..... galls.	432	0	30	129	60
Poisson employé comme boitte..... br's.	2,850	1	50	4,275	00
Total.....				312,195	10

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, etc., employés dans les pêcheries du district n° 3, Nouveau-Brunswick, pour l'année 1897.

Matériel.	Valeur.		Total.	
	\$	c.	\$	c.
14 bâtiments (253 tonneaux).....	6,160	00		
1,019 bateaux.....	38,665	00		
145,285 brasses de rets.....	104,087	00		
23 seines (1,040 brasses).....	2,440	00		
33 nasses.....	12,700	00		
10,900 pièges à homard.....	8,175	00	164,052	00
47 glacières.....	8,350	00		
93 boucans et poissonneries.....	41,500	00		
100 lignes dormantes.....	2,500	00		
7 bateaux à vapeur et semaques.....	7,000	00		
70 quais et jetées.....	38,200	00		
75 canots.....	750	00		
			106,475	00
			270,527	00

RÉCAPITULATION par comtés indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage dans toute la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1897.

DIVISIONS.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						ENGINS OU MATÉRIEL DE PÊCHE.		PÊCHE DU HOMARD.				AUTRES APPAREILS, ETC., EMPLOYÉS DANS LES PÊCHERIES.													
	Bâtimens.			Bateaux.			Rets à mailles.		Homarderies.		Pièges.		Congélateurs et glacières.		Boucaux et poissonneries.		Jetées et quais.		Remorqueurs, steamers et senaques.							
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.						
1	Risigoouche.....	215	2388	90100	200	4000	300	130	26000	23000	1	1000	2260	2060	60	7	10000	80	1500	1	200	1	1500	1	1500	
2	Gloucester.....	7	137	3790	27	685	17700	3015	2290	118280	54700	59	46300	69000	1545	52	5075	123	12470	23	7550	194	6500	2	6500	
3	Northumberland.....	1	20	600	8	654	21200	1120	2750	125100	110360	9	12800	12200	12000	237	48	25600	137	10150	8	1200	15	7100	3	7100
4	Kent.....	1	20	600	8	654	21200	1200	2816	56500	15800	55	26100	48400	42500	781	9	4800	11	1200	20	750	2	10000	4	10000
5	Westmorland.....	1	20	600	8	654	21200	1426	1167	51300	20600	70	43000	46100	42100	1203	110	1900	110	1900	3	300	5	300	5	300
6	Albert.....	12	201	5120	51	351	19715	10	6	650	200	7	7715	58287	10900	8175	30	6000	63	40000	70	38200	7	7000	7	7000
7	Saint-Jean.....	1	12	240	4	228	8500	702	19715	7715	58287	10900	8175	30	6000	63	40000	70	38200	7	7000	7	7000	7	7000	
8	King.....	1	12	240	4	228	8500	390	10000	15000	15000	1	1000	2260	2060	60	7	10000	80	1500	1	200	1	1500	1	1500
9	Queen.....	1	12	240	4	228	8500	446	30000	18000	18000	1	1000	2260	2060	60	7	10000	80	1500	1	200	1	1500	1	1500
10	Sunbury.....	1	40	800	4	60	1200	120	10370	7775	7775	1	1000	2260	2060	60	7	10000	80	1500	1	200	1	1500	1	1500
11	York.....	1	40	800	4	60	1200	200	5200	3900	3900	1	1000	2260	2060	60	7	10000	80	1500	1	200	1	1500	1	1500
12	Carleton.....	1	40	800	4	60	1200	70	500	375	375	1	1000	2260	2060	60	7	10000	80	1500	1	200	1	1500	1	1500
13	Victoria.....	56	1085	23450	279	1095	84417	1287	672	28902	7796	7	15000	24192	10470	10470	7	19000	776	158185	246	52280	10	5275	10	5275
14	Charlotte.....	203	3883	124100	1085	6009	237232	10486	9831	551817	341543	201	144200	220312	193305	3826	170	73425	1337	206305	371	100480	229	37475	13	37475
	Totaux.....	203	3883	124100	1085	6009	237232	10486	9831	551817	341543	201	144200	220312	193305	3826	170	73425	1337	206305	371	100480	229	37475	13	37475

RÉCAPITULATION indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouveau-Brunswick—Suite.

DIVISIONS.		ESPÈCES DE POISSON.																			
Numéro.		Saumon frais, liv.	Saumon en boîtes.	Saumon fumé, liv.	Hareng sale, brls.	Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau, frais, liv.	Maquereau sale, brls.	Homard conservé en boîtes.	Homard frais, dans la test, qtx.	Morue sèche, qtx.	Langues et nones de morue, brls.	Aligrein frais, liv.	Aligrein séché, qtx.	Aligrein fumé (<i>finman haddes</i>), liv.	Merluche sèche, qtx.	Nonés de merluche, liv.	Merlan, qtx.	Filetan, liv.	Numéro.
1	Restigouche.....	200000	2000	270000	400	20000	400	37400	360	40	75	1000	2000	4170	39300	1
2	Gloucester.....	44200	8500	114000	20000	49500	70	1351400	1351400	570	70800	75	2000	4170	2
3	Northumberland.....	349100	11100	11100	30000	100	108600	108600	130	1410	300	450	2000	3
4	Kent.....	48000	800	23600	30000	20060	110	414100	414100	305	2050	15	2600	350	1700	3100	1600	4
5	Westmoreland.....	11000	49100	60000	44000	5	400000	400000	1420	160	12	5
6	Albert.....	5000	200	6
7	Saint-Jean.....	219460	2900	450000	3800	410	4	8425	650000	4690	456	7
8	King.....	29500	560	420	8
9	Queen.....	28720	9
10	Sunbury.....	2800	5000	10
11	York.....	12000	11
12	Carleton.....	4000	12
13	Victoria.....	3000	13
14	Charlotte.....	600	7906	8002500	6593760	49	101901	101901	15470	6713	743000	3492	110800	17988	17057	12133	83000	14
	Totaux.....	1355180	9300	16200	211366	8199500	7162760	404900	334	2413404	22055	81583	94745600	13267	760800	27710	24777	12588	125900

RÉCAPITULATION par comtés indiquant les espèces, la quantité et la valeur du poisson, etc.—Nouveau-Brunswick—Fin.

Divisions.	ESPÈCES DE POISSON.												VALEUR TOTALE.							
	Truite, liv.	Alose, brls.	Eperlan, liv.	Gasparot ou gaspareau, brls.	Bar, liv.	Moules, liv.	Angu ille, brls.	Sardines, boîtes.	Huitres, brls.	Carrelet, liv.	Petite morue, ou froal fish, liv.	Encornet, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîtes, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Doré, liv.	\$	c.	Numéro.
1 Ristigouche.....	20000		5457000	2700	38000	1500	60		52000	45000			10	26100	800	1000		94,178	00	1
2 Gloucester.....	25000	20	1392000	2700	38000	1500	710	1730	65000	111000			200	26100	39900	39900		1,318,910	00	2
3 Northumberland.....	23500	1810	2485000	2950	234000	200	320	12500	90000	1470000			700	600	8000	9000		494,390	00	3
4 Kent.....	16200	160	1780000	4100	17500	600	760	5200	26000	2700000		30	1350	1950	10400	4000		418,883	00	4
5 Westmoreland.....	13000	1360	1070000	1800	11000	424	170	405		24000			450	100	29000	7500		418,942	00	5
6 Albert.....	8000	200					50			1000								5,350	00	6
7 Saint-Jean.....	1123			15500			95							142	2850			250,529	10	7
8 King.....	9000			310	2500		25						230	290				15,867	00	8
9 Queen.....	4150	650		1600			50						90					22,739	00	9
10 Simsbury.....	3500	75		1650			20						40					9,840	00	10
11 York.....	9000	230		20			10						30					6,040	00	11
12 Carleton.....	15000	20											25					2,775	00	12
13 Victoria.....	35000	30		260									140					4,905	00	13
14 Charlotte.....	13000	40	6350						46300	1912	673	200	29540	6459	5000	3504		870,287	30	14
Totaux.....	196350	5720	7278350	30890	303000	2820	2270	807600	19835	1922912	703	3465	58722	90709	66400	118004		3,634,135	40	

A ajouter au n° 7 300,000 liv. de gasparot fumé, évaluées à \$6,000
 " 7 3,400 boîtes de sardines " 5,100
 " 8 200,000 liv. d'esturgeon " 1,400
 " 8 17 caques de caviar " 595
 " 14 12,000 boîtes de pétoncles " 1,800
 " 14 376 barils " 940
 " 14 36,720 boîtes de moules " 3,672
 " 14 1,676 barils de moules écailées " 11,732
 " 14 2 peaux de loup marin. " 306,796
 " 14 153,398 barils de sardines " 225
 " 13 15 barils de saumon salé "

RÉCAPITULATION

DU rendement des pêcheries dans toute la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1897.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.		Valeur totale.
		\$	c.	\$	c.	
Saumon, frais	liv. 1,355,180	0	20	271,036	00	
" conservé en boîtes.....	" 9,300	0	15	1,395	00	
" salé.....	brls. 15	15	00	225	00	
" fumé.....	liv. 16,200	0	20	3,240	00	275,896 00
Hareng salé.....	brls. 211,366	4	00	845,464	00	
" frais.....	liv. 8,199,500	0	01	81,995	00	
" fumé.....	" 7,162,760	0	02	143,255	20	1,070,714 20
Maquereau salé.....	brls. 334	15	00	5,010	00	
" frais.....	liv. 404,900	0	12	48,588	00	53,598 00
Homard conservé en boîtes.....	" 2,413,404	0	20	482,680	80	
" frais, dans le test.....	qtx. 22,055	5	00	110,275	00	592,955 80
Morne séchée.....	" 81,583	4	00	326,332	00	
" langues et noues de.....	brls. 94	10	00	940	00	327,272 00
Merluche séchée.....	qtx. 27,710	2	25	62,347	50	
" noues de.....	liv. 24,777	0	50	12,388	50	74,736 00
Aigrefin séché.....	qtx. 13,267	3	00	39,801	00	
" fumé (<i>finnan haddies</i>).....	liv. 760,800	0	06	45,648	00	
" frais.....	" 745,600	0	03	22,368	00	107,817 00
Merlan séché.....	qtx. 12,589	2	00	25,178	00	
Flétan frais.....	liv. 125,900	0	10	12,590	00	12,590 00
Truite.....	" 196,350	0	10	19,635	00	19,635 00
Eperlan.....	" 7,278,350	0	05	363,917	50	363,917 50
Bar.....	" 303,000	0	10	30,300	00	30,300 00
Gasparot salé.....	brls. 30,890	4	00	123,560	00	
" fumé.....	liv. 300,000	0	02	6,000	00	129,560 00
Alose salée.....	brls. 5,720	10	00	57,200	00	57,200 00
Anguille salée.....	" 2,270	10	00	22,700	00	22,700 00
Encornet.....	" 703	4	00	2,812	00	2,812 00
Sardine.....	" 156,798			311,896	00	
" conservée dans l'huile.....	boîtes 807,600	0	05	40,380	00	352,276 00
Doré.....	liv. 118,004	0	05	5,900	20	5,900 20
Carrelet.....	" 279,000	0	05	13,995	00	13,995 00
Petite morue, ou <i>frost fish</i>	" 1,922,912	0	05	96,145	60	96,145 60
Huitres.....	brls. 19,835	4	00	79,340	00	79,340 00
Moules.....	" 4,496			17,372	00	
" en boîtes.....	boîtes 36,720	0	10	3,672	00	21,044 00
Pétoncles.....	liv. 87,200			2,740	00	2,740 00
Esturgeon.....	" 20,000	0	07	1,400	00	
" caviar.....	" 1,700	0	35	595	00	1,995 00
Poisson commun et mêlé.....	brls. 3,465	2	00	6,930	00	6,930 00
Peaux de loup marin.....	nomb. 2	4	00	8	00	8 00
Huile de poisson.....	galls. 58,722	0	30	17,616	60	17,616 60
Poisson employé comme boitte.....	brls. 90,709	1	50	136,063	50	136,063 50
" " engrais.....	" 66,400	0	50	33,200	00	33,200 00
Total pour 1897.....						3,934,135 40

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des bâtiments, bateaux, rets, etc., employés dans les pêcheries de la province entière du **Nouveau-Brunswick**, ainsi que la valeur approximative de tout autre matériel de pêche, 1897.

Articles.	Valeur.	Total.
	\$ c.	\$ c.
295 bâtiments de pêche (3,883 tonneaux) (1,085 hommes).....	124,100 00	
6,009 bateaux de pêche (10,486 hommes).....	237,232 00	
551,817 brasses de rets à mailler.....	341,543 00	
290 seines (9,968 brasses).....	21,110 00	
289 enclos.....	130,725 00	
2,225 rets à éperlan.....	93,330 00	
400 rets à bar.....	2,000 00	
2 rets à piège.....	3,000 00	
3,608 lignes à main.....	2,852 65	
1,116 lignes dormantes.....	9,392 00	
201 homarderies (6,105 hommes).....	144,200 00	965,284 65
220,912 pièges, etc., à homard.....	195,305 00	
2 sardinières.....	3,000 00	
1 sécherie.....	3,500 00	
960 cabanes de pêcheurs d'éperlan.....	12,500 00	
30 presses à poisson.....	5,000 00	
170 congélateurs ou glacières.....	73,425 00	
1,337 boucans.....	206,905 00	
229 steamers et semaques.....	37,475 00	
80 chalans.....	4,000 00	
50 sonnettes.....	500 00	
1 fabrique de guano.....	5,000 00	
371 jetées et quais de pêche.....	100,480 00	
75 canots.....	750 00	
		450,535 00
Total.....		1,755,324 65

ANNEXE N^o 5.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR J. A. MATHESON SUR LES PÊCHERIES DE
L'ILE DU PRINCE-EDOUARD, POUR L'ANNÉE 1897.

CHARLOTTETOWN, I.P.-E., 2 juin 1898.

Sir LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous pli la statistique des pêcheries de l'Île du Prince-Édouard, pour la saison de 1897, laquelle indique les différentes espèces de poisson, de même que les produits du poisson, obtenue dans chaque arrondissement de pêche des trois comtés. Cette statistique indique de plus que la pêche totale et sa valeur, d'après les chiffres officiels, se sont élevées à \$954,949.45, soit une diminution de \$21,176.36, entièrement restreinte aux comtés de King et de Queen.

MAQUEREAU.

La pêche au maquereau a commencé vers la première semaine de juillet. J'ai à faire rapport que la pêche a été extraordinairement faible et, en vérité, dans les comtés de Prince et de Queen la pêche à la ligne a complètement manqué, et les pêcheurs possédant des rets ont été pauvrement rétribués de leurs travaux. Bon nombre qui s'occupaient autrefois de cette industrie l'ont presque entièrement abandonnée. On allègue de nombreuses raisons pour expliquer l'absence du maquereau dans les eaux de cette province. On suppose que la principale cause est l'emploi des rets, car on se sert de rets à une époque où le poisson vient sur la côte pour frayer. Le poisson étant donc pris avant la fraie, on en détruit ainsi, chaque année, des milliers de barils, sans compter que l'on chasse les autres de leurs frayères.

HARENG.

Cette pêche commence aussitôt que la glace quitte nos rives. Le succès de la pêche influe grandement sur les profits des paqueurs de homard, car ces derniers se servent principalement du hareng, qui leur fournit à un faible prix une abondance de boitte qu'autrement il faudrait se procurer ailleurs. On ne s'occupe pas assez de la pêche d'automne ; le hareng qui visite nos côtes dans les mois d'août et septembre est gros et d'excellente qualité, mais nos pêcheurs le néglige entièrement. La pêche du printemps a donné à peu près la moyenne des années précédentes.

HOMARD.

Cette industrie est celle qui rémunère le pêcheur le plus tôt. Cette année la glace ne paraissait pas forte en avril et nombre de paqueurs ont alors tendu leurs lignes, mais la glace a repris de nouveau et emporté un grand nombre de lignes et de trappes, causant de fortes pertes à ceux qui se livrent à cette industrie. On ne peut nier le fait que la pêche du homard a été excessive, et comme les restrictions relativement à la grosseur ou au genre sont insuffisantes, cela a été certainement la grande cause de la petite taille

actuelle du crustacé. Les pêcheurs rapprochent tellement leurs trappes qu'un homard une fois entré dans une trappe ne peut plus s'échapper. D'après tous les renseignements obtenus des experts le homard ne fraye qu'à un certain âge et, en conséquence, il doit être d'une certaine taille avant de frayer, mais comme on l'a pêché et on le pêche quand il n'a pas la taille de frayer, en très peu de temps il ne restera que peu des plus gros crustacés pour la propagation de l'espèce. Si le gouvernement fournissait des incubateurs aux paqueurs dans les localités où l'on pourrait les employer, je ne doute pas que les pêcheurs et les paqueurs ne fassent des efforts pour enlever la fraie des homards et ne la placent dans les incubateurs, et ce serait un moyen de protéger cette industrie. Lorsqu'on a d'abord commencé à paquer le homard sur l'île, une moyenne de deux homards et demi remplissait une boîte de une livre, il en faut maintenant de sept à dix pour faire une livre. Si l'on n'avait prolongé la saison de pêche cette année, le rendement aurait été beaucoup moindre, principalement dans la baie d'Egmont. Si le département pouvait établir une saison entière de quatre ou six semaines, soit du 15 août au 1^{er} octobre pour cette localité, ce serait au plus grand avantage des paqueurs comme des pêcheurs, car le crustacé est rare en mai et en juin, tandis qu'en juillet et au commencement d'août il est à peine propre à la nourriture. Ce changement de saison s'appliquerait aussi à quelques autres parties de l'île.

MORUE.

La pêche la plus sûre dans les eaux de l'île est sans contredit celle de la morue, mais par suite de diverses causes on ne la poursuit pas comme on le devrait. Vu la rareté du maquereau servant à la boîte et à la faible demande de la morue pendant les deux dernières années, la pêche n'a pas été poursuivie avec la vigueur ordinaire ou le profit des années précédentes, en réalité nos jeunes gens qui se livrent à la pêche du maquereau n'ont point l'expérience, et ne veulent pas non plus s'exposer aux durs travaux nécessaires pour assurer le succès de la pêche à la morue. Cependant ces derniers voient une flotte d'une centaine de navires à voiles qui viennent sur nos côtes nord d'année en année pêcher avec succès la morue et emporter au Nouveau-Brunswick des quantités considérables de morue et de merluche dont notre province devrait profiter. Il n'est pas rare qu'une centaine de navires à voiles de Caraquet et d'autres bateaux du Nouveau-Brunswick viennent chercher un abri dans nos ports du nord; ces bateaux sont grands, forts et bien équipés et pêchent à environ dix milles au large du Cap-Nord. Avec plus d'énergie et de meilleurs bateaux la grande quantité de poisson que ces habitants du Nouveau-Brunswick emportent devraient aller à nos pêcheurs de l'île.

MERLUCHE.

La pêche à la merluche a beaucoup diminué pendant les deux dernières saisons, par suite principalement du mauvais temps et de la rareté de la boîte.

HUÎTRES.

La pêcherie a souffert depuis longtemps des excès de pêche ainsi que de l'enlèvement de la vase coquillière par les cultivateurs dans les fonds de rivières et les estuaires de peu de profondeur. La querelle entre les pêcheurs d'huîtres et les cultivateurs se continue, et comme cette province est avant tout agricole le sentiment public est pour ces derniers. Cependant, l'on est à faire des arrangements qui satisferont les deux parties. Sauf quelques exceptions, les huîtrières des eaux de l'Île du Prince-Edouard étaient toutes naturelles, devant leur existence au transport du naissain par les marées. Mais les ennemis naturels du mollusque, tels que l'astérie, etc., empêchent les huîtres d'abonder. La principale localité des huîtrières est dans la baie de Richmond. Dans cette grande baie peu profonde, située à peu près au centre de l'île et la divisant presque en deux, le fond se compose d'un sable dur couvert d'une couche de vase noire, très précieuse pour les engrais, et qui provient des dépôts de la mer. Les cultivateurs vivant sur les bords

de cette baie à nombre de milles aux alentours enlèvent cette vase sans s'occuper de la destruction des huîtres qui pavent une partie du fond de la mer. La baie est de la nature d'un petit Klondike pour tous ceux qui se livrent à la pêche des huîtres, car sans autre capital que celui qu'il faut pour avoir une embarcation et un râteau, ils peuvent gagner de un à quatre dollars par jour, car toutes les huîtres prises sont immédiatement achetées par des commerçants qui les expédient à Montréal et à d'autres cités du Canada. Quelques-uns des pêcheurs se servent de dragues, creusant ainsi davantage et détruisant le fondement des bancs.

Un autre pratique très destructive et que l'on fait cesser, c'est la pêche d'hiver à travers la glace. Il est presque impossible d'estimer combien l'on détruit de jeunes huîtres, de la grosseur d'une pièce de cinq sous à une de cinquante, qui adhèrent à toute huître vendable en les exposant quelques minutes à la gelée.

Il y a d'autres huîtrières dans la Grande-Rivière, le Pownal et autres rivières de Prince-Ouest, et dans une ou deux autres du comté de Queen, mais il n'en existe pas dans le comté de King. Dans l'un ou l'autre de ces comtés l'on pourrait entreprendre la culture artificielle avec des chances de succès certaines, et la pêche future des huîtres dans l'Île du Prince-Edouard en dépendra, car si l'on continue à pêcher au hasard et avec aussi peu de discernement que cela se fait maintenant l'on peut être sûr que la pêcherie sera bientôt détruite. Bien que le nombre de personnes qui ont demandé des étendues pour les cultiver n'ait pas été ni ne soit pas encore aussi considérable qu'on aurait pu s'y attendre, les locataires paraissent remplir leurs engagements et l'on s'attend à d'heureux résultats.

Je recommanderais, afin de mieux protéger cette importante industrie, que l'on défende de pêcher au printemps et que l'on fixe la saison permise au premier octobre. Je suis convaincu que les pêcheurs ainsi que ceux qui s'occupent de cette industrie en général approuveraient ma proposition.

ÉPERLAN.

La pêche a été à peu près moyenne. Ceux qui s'occupent de cette industrie n'ont pas eu le succès de leurs voisins du Nouveau-Brunswick, par suite du fait principalement que le poisson n'était pas aussi abondant, que le coût du poisson était plus élevé et qu'on ignorait si le poisson atteindrait le marché en bon état.

TRUITE.

Ce poisson n'est pas pêché pour l'exportation, mais il est pris en grande partie par les sportsmen qui se donnent une journée de récréation. On a fait cette année de grands efforts pour protéger la truite de la rivière Morell, et nul doute qu'on en recueillera de bons résultats pour l'avenir.

SAUMON.

Notre pêche de saumon est principalement limitée au comté de King, et indique une augmentation comparativement à l'année dernière. Il a été dépensé une somme d'argent considérable à la rivière Dunk, dans le comté de Prince, afin de protéger cette industrie, mais l'on ne paraît en avoir retiré que très peu sinon aucun bien. Il est impossible d'empêcher qu'on ne fasse beaucoup de braconnage.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

Le garde-pêche Davison, du comté de Prince, fait le rapport suivant : La pêche aux huîtres se fait dans la rivière Lot 10, la baie de Cascumpec, la rivière aux Moutons, la baie de Richmond, la Grande-Rivière, la baie de Malpèque, la rivière aux Sauvages et la baie de Bédèque. Cinq cent vingt bateaux à peu près, employant en moyenne deux hommes par bateau, s'occupent de cette pêche. Les pêcheurs emploient des pinces avec

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

manche de quinze à vingt-quatre pieds de longueur, suivant la profondeur de l'eau, et les plus longues servent dans la baie de Richmond. Il n'a été pris que très peu d'huîtres dans la baie de Bédèque depuis un certain nombre d'années ; cette année six bateaux y ont fait la pêche, prenant en moyenne environ 20 barils par bateau, et les huîtres étaient de qualité excellente.

Le garde-pêche Hobkirk, de Charlottetown, rapporte qu'il y a eu une forte augmentation de morue et de merluche avec bas prix, une diminution pour le maquereau et le homard par suite d'excès de pêche, et une diminution également pour les huîtres. Il explique la diminution par le fait qu'on a levé la défense de pêcher à la rivière du Nord en 1896, et qu'il y a été pris environ deux mille barils, et il suggère que l'on ferme les rivières au Loup-marin et Clyde pendant deux années. Il y a eu dans le comté de Queen vingt-six procès pour pêche illégale, la plupart par suite de violations de la pêcherie du homard. On a aussi confisqué cinq fois du homard en conserves ; dans deux cas on a remis le homard, la preuve ayant été faite qu'il avait été légalement pris ; dans les trois autres cas il a été vendu à l'encan.

MARCHÉ.

On a disposé à peu près comme suit du produit des pêcheries :—

Hareng, a tout servi pour la boitte et la consommation locale.

Maquereau, 95 pour 100 vendus aux Etats-Unis. 5 pour 100 au Canada.

Homard, 60 pour 100 vendus en Europe. 30 pour 100 aux Etats-Unis et 10 pour 100 au Canada.

Morue, 50 pour 100 pour la consommation locale. 50 pour 100 vendus au Canada.

Merluche, 75 pour 100 pour la consommation locale. 25 pour 100 vendus au Canada.

Aigrefin, tout pour la consommation locale.

Eperlan, 85 pour 100 vendus aux Etats-Unis. 10 pour 100 au Canada. 5 pour 100 pour la consommation locale.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. A. MATHESON,

Inspecteur des pêcheries.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, ainsi que le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, pendant l'année 1897.

DIVISIONS.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.								
	Bâtiments.			Bateaux.			Rets à mailles.		Lignes dro-mantés.		Rets à éperlan.		Lignes à main.		Hareng salé, bris.	Hareng frais, liv.	Maquereau salé, bris.	Maquereau frais, liv.	Numero.		
	Numero.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Prasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.			
<i>Comté de King.</i>																					
1	Souris et Pointe-Rouge	2	35	500	8	110	2000	150	250	5000	1650	100	1500	100	100	2000	50000	40	40		
2	Bac Fortune					53	1000	75	200	4000	1200	15	150	50	50	1800	20000	40	65		
3	Annandale					130	3000	350	300	6000	2000	30	300	125	250	3600	50000	40	75		
4	Georgetown					40	1200	80	150	4200	1000	20	250	50	40	2000	50000	40	40		
5	Havre de Murray, nord.					16	3650	164	220	4200	1200	50	500	100	100	2032	114700	40	62		
6	Havre de Murray, sud.					10	3200	200	224	4985	1500	100	1000	200	200	2500	3200	40	20		
7	Morell et Saint-Pierre.					5	7500	300	700	14000	4800	30	300	6	250	5000	3200	40	160		
8	Nauffrage.					55	550	110	175	3500	1200	15	150	110	110	1200	1000	40	250		
9	Lac du Nord.					63	900	158	220	4500	1400	15	175	200	200	1000	1000	40	315		
10	Lac de l'Est.					25	375	50	125	2500	800	12	150	50	50	800	1000	40	150		
Totaux ..		18	525	12500	84	753	17455	1637	2564	51775	16750	387	4475	13	295	1350	5000	20162	234700	40	1167
Valeur				\$												1000	80648	2347	5	17505	

TABLEAU indiquant les espèces et les quantités de poisson prises, etc.—Ile du Prince-Edouard—Suite.

DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.														DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.				Numero.	
	ESPÈCES DE POISSON.														DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.					
	Homard conservé en boîtes, liv.	Morue séchée, qtx.	Langues et noues de morue, bris.	Algréin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Flétan, liv.	Trite, liv.	Eperlan, liv.	Gaspardot ou gaspéreau, bris.	Anguille, bris.	Petite morue, ou frost fish, liv.	Encornet, bris.	Poisson commun et mèle, bris.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, bris.	Poisson utilisé comme engrais, bris.	Gruau de poisson, tonneaux.		VALUER TOTALE.
<i>Comté de King.</i>																			\$	
1	Souris et Pointe-Rouge	54288	2300	20	100	2000	1500	400	400	3000	50	100	100	50	2500	1500	500	70	40,582	40
2	Bac Fortune	47312	1150	10	50	1300	3000	2000	2000	5	2000	50	100	20	1200	500	40	40	28,702	40
3	Annandale	134784	650	20	20	1000	3000	3473	3000	5	2500	120	25	25	500	2000	250	250	51,345	45
4	Georgetown	78100	400	5	5	300	600	1000	600	5	3000	20	300	300	1000	1200	75	75	29,240	40
5	Havre de Murray, nord.	77376	450	5	5	400	800	1000	600	5	3550	25	600	600	1200	2000	100	100	31,472	70
6	Havre de Murray, sud.	124656	1500	10	2500	5000	7000	10000	10000	100	3000	50	20	20	1300	2500	500	100	53,156	20
7	Morell et Saint-Pierre.	114864	1700	20	300	300	4000	1000	1000	6	3500	25	15	500	1000	6000	75	75	54,847	80
8	Nauffrage	49632	800	50	100	200	1000	1000	150	15	2500	30	5	350	1000	600	50	50	24,781	40
9	Lac du Nord	43248	750	50	75	100	500	500	25	5	2000	20	20	300	550	500	30	30	23,389	60
10	Lac de l'Est	56976	600	75	50	100	500	500	25	5	2000	20	20	300	550	500	30	30	20,052	70
Totaux ..		775236	10300	65	695	7550	15000	4000	17373	175	149	23850	440	130	8950	12850	500	885	357,540	65
Valeur		155047	41200	650	2085	16988	7500	400	869	700	1490	1760	260	2685	19275	250	885	357,540	65	

TABEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc. — Ile du Prince-Edouard—Suite.

DIVISIONS.			BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.							
Numéro.	Bâtiments.		Bateaux.		Rets à mailier.		Seines.		Lignes dormantes.		Rets à éperlan.		Lignes à main.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		
			\$			\$											
Comté de Queen.																	
1	Tracadie	1	18	250	5	67	2010	114	4500	1200	4	750	700	20	500	25	650
2	New-London	3	23	1500	75	2840	850	11	205	42	12	190	180	7	140	8	210
3	Pointe-Prime	3	53	2000	20	50	1250	150	80	300	10	1500	2000	13	260	15	300
4	Rustico	1			3	120	14		200	40							
5	Rivière Wheatley	1			3	275	70										
6	Pownal	1			15	225	20										
7	Charlottetown	1			8	900	45										
8	Crapaud	1			70	1400	140										
9	Lot 65	1	16	400	5	10	100	15	400	100							
10	Baies et rivières	1			20	250	35										
11	Cove-Head	5	87	2650	30	374	9050	689	9695	2532	14	2250	2700	52	1020	83	2320
	Total																
	Valeur																

TABLEAU indiquant les espèces et les quantités de poisson prises, etc.—Ile du Prince-Edouard—Suite.

DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.														DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.		VALEUR TOTALE.	Numéro.		
	Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Maquereau salé, brls.	Homard conservé en boîtes, liv.	Morue séchée, qtx.	Algeïnn frais, liv.	Algeïnn séché, qtx.	Merluche séché, qtx.	Fletan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Casparot ou gaspereau, brls.	Anguille, brls.	Huitres, brls.	Petite morue, ou <i>frost fish</i> , liv.	Encornet, brls.			Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.
<i>Comté de Queen.</i>															\$	c.				
1 Tracadie.....	800	18000	91	72000	1600	5000	20	20	10000	200	50000	400	15	1200	500	500	1200	500	34,745 00	1
2 New-London.....	25		100	81200	400				200		10			100			100	1200	22,085 00	2
3 Pointe-Prime.....				63993	160		500		300		5000		1000						24,843 60	3
4 Rustico.....	2000		30	61000	2000						10000					500			31,410 00	4
5 Rivière Wheadley.....	150				800	100			250				30			40			14,262 40	5
6 Pownal.....				21312															4,988 00	6
7 Charlottetown.....									500		10000								4,650 00	7
8 Crapaud.....	300		5	80000							20000							450	19,030 00	8
9 Lot 66.....				100000															20,000 00	9
10 Bâtes et rivières.....	350										5000	200	200	3000					26,700 00	10
11 Cove-Head.....	100			28500	200														6,900 00	11
Totaux.....	8725	18000	226	508005	5160	5100	20	520	1000	6250	295000	610	1250	7800	2000	540	1300	1650		
Valeur.....	\$ 14900	180	3390	101601	20640	153	60	1170	100	625	14750	2440	12500	31200	100	2163	390	2475	208,834 00	

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—
Ile du Prince-Edouard—*Suivie.*

Numéro.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.														
	Bâtiments.		Bateaux.		Hommes.		Reuts à mailler.		Seines.		Reuts à piège.		Lignes dor-mantes.		Reuts à éperlan.		Lignes à main.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.		
<i>Comté de Prince.</i>																					
1	1	64	1500	10	84	2520	168	77	1601	532	1	1000	12	200	1	1000	12	200	1	1000	
2	1	64	1500	10	26	1120	76	90	1950	735	2	400	1000	10	300	10	300	10	300	10	300
3	1	64	1500	10	29	1160	50	54	1880	224	2	400	1000	10	300	10	300	10	300	10	300
4	1	20	500	4	20	1300	70	103	1100	325	4	130	65	8	160	8	160	8	160	8	160
5	1	20	500	4	2	80	7	4	130	65	4	130	65	8	160	8	160	8	160	8	160
6	1	10	300	3	100	3000	220	4	60	24	4	60	24	14	210	14	210	14	210	14	210
7	1	10	300	3	100	3000	220	4	60	24	4	60	24	14	210	14	210	14	210	14	210
8	1	10	300	3	100	3000	220	4	60	24	4	60	24	14	210	14	210	14	210	14	210
9	1	10	300	3	100	3000	220	4	60	24	4	60	24	14	210	14	210	14	210	14	210
10	1	10	300	3	100	3000	220	4	60	24	4	60	24	14	210	14	210	14	210	14	210
11	1	10	300	3	100	3000	220	4	60	24	4	60	24	14	210	14	210	14	210	14	210
12	1	10	300	3	100	3000	220	4	60	24	4	60	24	14	210	14	210	14	210	14	210
13	1	10	300	3	100	3000	220	4	60	24	4	60	24	14	210	14	210	14	210	14	210
14	1	10	300	3	100	3000	220	4	60	24	4	60	24	14	210	14	210	14	210	14	210
15	1	10	300	3	100	3000	220	4	60	24	4	60	24	14	210	14	210	14	210	14	210
16	1	10	300	3	100	3000	220	4	60	24	4	60	24	14	210	14	210	14	210	14	210
17	1	10	300	3	100	3000	220	4	60	24	4	60	24	14	210	14	210	14	210	14	210
18	1	10	300	3	100	3000	220	4	60	24	4	60	24	14	210	14	210	14	210	14	210
Totaux.....																					
4	110	2600	23	905	30552	1996	1657	24787	7071	4	1220	1538	2	1200	5	467	97	2190	1859	467	

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

TABLEAU indiquant la quantité et la valeur du poisson pris, etc.—Ile du Prince-Edouard—Suite.

Divisions.	Espèces de Poisson.														Dérivés de Poisson, etc.			Valeur totale.	Numéro.			
	Hareng sale, bris.	Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau frais, liv.	Maquereau sale, bris.	Homard conservé en boîtes, liv.	Morue séchée, qtx.	Langues et noues de morue, bris.	Merluche séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Fletan, liv.	Truite, liv.	Epelan, liv.	Gaspardot ou gaspéreau, bris.	Anguille, bris.	Huitres, bris.	Poisson commun ou méle, bris.			Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, bris.	Poisson utilisé comme engrais, bris.
<i>Comté de Prince.</i>																						
1 Tigish.....					50	250080	800		500	4500			10000					250	470	2025	59,628 50	1
2 Alberton.....						33326							15000						620		3,110 20	2
3 Lot II.....						52300													1800		11,990 00	3
4 Narrows.....	500					48000	800	50		100			8400		1100			75	1800		22,045 00	4
5 Grande-Rivière.....	630					17520	80	1 1/2					120		1725			65	405		14,306 00	5
6 Baie de Richmond.....	300	15000					180	40					40000		3900			40	200	45	18,705 00	6
7 Summerside.....	20						40						2400		5				50		2,290 00	8
8 Repos des Voyageurs.....	16												49432		33				50		22,909 00	9
9 Carleton.....													80052		40				971		12,031 40	10
10 Tryon.....	845												26720		400				400		23,066 90	11
11 Mapeque.....	500						1000						48000		50			300	400		19,174 00	12
12 Baie d'Égmont.....	500					267073													3898		61,412 80	13
13 Brae et Pointe de l'Ouest.....	200					55200	468	448		948			12000		6			805	1600	800	21,090 00	14
14 Miminigash.....	300					35712	230						500						3750		17,378 90	15
15 Etang des Clous.....	100					161592	600	700		135			16000					94	900		37,415 60	16
16 Etang de Skinner.....	300	274				66528	300	200					70000		4				500		20,198 80	17
17 Brae au quai d'Higgins.....	200					21400	394	800					16000		3				64		8,398 00	18
18 Rivières des lots 5 et 6.....	66																		30		6,524 20	
Totaux.....	4477	15274	400	16048	583	1183441	4892	21,2018	5833	100	500	286170	25	148	13115	30	1867	17089	2870		388,574 80	
Valeur.....	\$	17908	153	1926	8745	236688	19568	25	45	40	50	14309	100	1480	52400	60	500	2563	1435			

RÉCAPITULATION par comtés indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc.—
Ile du Prince-Edouard—Suite.

DIVISIONS.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.										MATÉRIEL DE PÊCHE.										ESPÈCES DE POISSON.			Numéro.					
	Bâtiments.					Bateaux.					Rets à mailier.		Seines.		Rets à piège.		Lignes à dor-mantes.		Pui-settes.		Rets à éperlan.		Lignes à main.		Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Numéro.		
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.		Valeur.	Hareng sauté, pris.		Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.
1 Comté de King.....	18	525	12500	84	753	17455	1637	2564	51775	16750	120	240	387	4475	90	105	13	295	1350	1350	5000	20162	234700	1					1
2 " Prince.....	5	87	2650	30	374	9050	689	221	9695	2532	14	2250	2700	52	1020	...	83	2320	521	107	...	3725	18000	2				2	
3 " Queen.....	4	110	2600	23	905	30552	1996	1657	24787	7071	4	1220	1538	5	467	...	97	2190	1859	467	...	4477	15274	400				3	
Totaux.....	27	722	17750	137	2032	57057	4322	4442	86257	26353	18	3470	4238	444	5962	90	165	193	4803	3730	1924	5000	28364	267974	400				

RÉCAPITULATION indiquant la quantité et la valeur du poisson pris, etc.—Ile du Prince-Edouard—Suite.

DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.										DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.				Valeur TOTALE.	Numéro.								
	Maqueveau frais, liv.	Maqueveau salé, brls.	Homard conservé en boîtes.	Morne séchée, qtx.	Langues et morne de morne, brls.	Aigreïn frais, liv.	Aigreïn séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Nonces de merluche, liv.	Fletan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gaspardot ou gaspéreau, brls.	Anguille, brls.			Huitres, brls.	Petite morue, ou <i>frôst</i> <i>fish</i> , liv.	Encornet, brls.	Poisson commun et melle, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson utilisé comme engrais, brls.	Gruau de poisson, tonneaux.
1 Comté de King	40	1167	775236	10300	65	5106	685	7550	15000	4000	25000	17373	175	149	28850	440	130	8950	12850	500	885	357,540	65	1
2 " Queen	226	580005	5160	520	5106	20	520	6250	295000	1000	6250	295000	610	1250	7900	510	30	1300	1050	500	208,584	00	2	
3 " Prince	16048	583	1183441	4892	2½	5106	2018	5833	100	500	286170	25	148	13115	1867	17089	2870	1867	17089	2870	388,574	80	3	
Totaux	16088	1976	2466682	20352	67½	5100	715	10088	20833	5100	31750	508543	810	1547	20915	980	160	12117	31589	3370	885	954,949	45	

-RÉCAPITULATION.

TABLEAU indiquant le rendement et la valeur des différentes pêcheries de la province de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année 1897.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	c.	\$	c.
Saumon	liv. 5,000	0	20	1,000	00
Hareng salé	brls. 28,364	4	00	113,456	00
" frais	liv. 267,974	0	01	2,679	74
" fumé	" 400	0	02	8	00
Maquereau salé	brls. 1,976	15	00	29,640	00
" frais	liv. 16,088	0	12	1,930	56
Homard conservé en boîtes	" 2,466,682	0	20	493,336	40
Morue séchée	qtz. 20,352	4	00	81,408	00
" langues et noues de	brls. 67 $\frac{3}{4}$	10	00	675	00
Aigrefin frais	liv. 5,100	0	03	153	00
" séché	qtz. 715	3	00	2,145	00
Merluche séchée	" 10,088	2	25	22,698	00
" noues de	liv. 20,883	0	50	10,416	50
Flétan	" 5,100	0	10	510	00
Truite	" 31,750	0	10	3,175	00
Eperlan	" 598,543	0	05	29,927	15
Gasparot salé	brls. 810	4	00	3,240	00
Anguille	" 1,547	10	00	15,470	00
Huitres	" 20,915	4	00	83,660	00
Petite morue, ou <i>frost fish</i>	liv. 31,850	0	05	1,592	50
Encornet	brls. 980	4	00	3,920	00
Poisson commun et mêlé	" 160	2	00	320	00
Huile de poisson	galls. 12,117	0	30	3,635	10
Poisson employé comme boitte	brls. 31,589	1	50	47,383	50
" utilisé comme engrais	" 3,370	0	50	1,685	00
" guano de	tonn'x 885	1	00	885	00
Total pour 1897				954,949	45
Total pour 1896				976,125	81
Diminution				21,176	36

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

RÉCAPITULATION.

NOMBRE et valeur des bâtiments, bateaux, rets, pièges, etc., employés dans les pêcheries de la province de l'Île du Prince-Edouard, saison de 1897.

Nombre.	Articles.	Valeur.	Valeur totale.
		\$	\$
27	Bâtiments (722 tonneaux).....	17,750	
2,032	Bateaux.....	57,057	
4,442	Rets à mailler, 86,257 brasses.....	26,353	
2	Rets à piège.....	1,200	
120	" pour perche.....	240	
18	Seines, 3,470 brasses.....	4,238	
444	Lignes dormantes.....	5,962	
90	Puisettes.....	165	
193	Rets à éperlan.....	4,805	
3,730	Lignes à main.....	1,924	
			119,694
220	Homarderies.....	118,613	
216,133	Pièges à homard.....	124,409	
			243,022
45	Boucans et poissonneries.....	1,760	
29	Jetées et quais.....	21,680	
			23,440
	Valeur totale.....		386,156

TABLEAU du matériel servant à la pêche du homard, etc., dans l'Île du Prince-Edouard, pour la saison de 1897.

COMTÉS.	PIÈGES À HOMARD ET HOMARDERIES.				Nombre de personnes em- ployées.	AUTRE MATÉRIEL.			
	Pièges.		Homarderies.			Boucans et poissonneries		Jetées et quais.	
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
		\$		\$			\$		\$
King.....	75,880	44,610	50	37,982	763				
Queen.....	49,800	30,100	63	35,450	574			17	2,400
Prince.....	90,453	49,699	107	45,181	1,294	45	1,760	12	19,280
Totaux.....	216,133	124,409	220	118,613	2,631	45	1,760	29	21,680

ANNEXE N^o 6.

QUÉBEC.

RAPPORT DU COMMANDANT DU NAVIRE DE L'ÉTAT "ABERDEEN",
EMPLOYÉ À LA PROTECTION DES PÊCHERIES DANS LES DIVI-
SIONS DU BAS DU SAINT-LAURENT ET DU GOLFE PENDANT
L'ANNÉE 1897.

L'ISLET, 2 janvier 1898.

A l'honorable sir LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous pli mon rapport annuel sur les résultats du service de protection des pêcheries fait par le steamer *Aberdeen* dans les eaux du golfe et du bas du Saint-Laurent, pendant la saison de 1897.

Notre croisière dans ce navire a duré plus de quatre mois, commençant le 5 juin pour se terminer le 9 novembre. Pendant cette période nous avons visité la côte sud du fleuve Saint-Laurent, depuis le Cap-Chatte jusqu'à Gaspé, trois fois; les divisions de Gaspé et de Bonaventure deux fois, mais avec à peine assez de temps pour toucher aux principaux postes; les îles de la Madeleine, trois fois; Anticosti, quatre fois; la côte nord depuis la Pointe-des-Monts jusqu'à Natashquan, une fois; depuis Mingan jusqu'à la rivière Saint-Jean, deux fois; et depuis Natashquan jusqu'à Blancs Sablons, deux fois.

Avant que je donne les détails de notre croisière, il n'est peut-être pas hors de propos que je fasse certaines observations sur l'insuffisance du service des pêcheries, tel qu'accompli l'année dernière. Vous savez déjà que le navire auquel ce service était confié devait en outre approvisionner les phares situés en aval de Québec et dans le golfe Saint-Laurent. Cela nécessitait des préparatifs considérables, et pour cette raison le navire n'a pu quitter Québec aussi à bonne heure que l'aurait exigé le service des pêcheries. Ainsi, notre navire aurait dû se trouver aux îles de la Madeleine pour la pêche du hareng de printemps, alors qu'une forte flotte de navires étrangers s'y rend généralement, afin d'assurer la tranquillité ou pour y apaiser tout différend qui aurait pu s'y produire. De plus, on a encore un plus grand besoin de protection du côté nord et sur les côtes du Labrador, car à certaines époques ces eaux sont remplies d'étrangers et de gens peu recommandables à qui il est nécessaire de faire connaître qu'il existe sur les lieux une force organisée, pour les empêcher d'empiéter sur la propriété des pêcheurs locaux ou de commettre d'autres dégradations, ces derniers ne comptant que sur leur pêche pour passer les longs et tristes mois de l'hiver.

Lorsque le service des pêcheries a été d'abord organisé en 1852 et 1853 sous la direction et la surveillance de feu l'honorable P. Fortin, c'est avec le but distinct de fournir une protection efficace et prompte aux localités les plus éloignées des districts de Gaspé et du Saguenay. Avant 1852, il n'y avait ni loi ni organisation sur un parcours de côtes de plus de 500 milles, et en conséquence la population locale se trouvait à la merci des étrangers et des maraudeurs. M. Samuel Robertson, un ancien habitant de La Tabatière, dans un mémoire qui a été lu devant la Société littéraire et historique de Québec, en 1814, disait: "En réalité, depuis un certain nombre d'années les pêches ont été secondaires, de façon même qu'on se nuit sérieusement les uns les autres, et des querelles sans fin en sont la conséquence. Jusqu'ici il n'a pas été répandu de sang, mais si le gouvernement n'intervient pas et n'établit pas quelques règlements, on ne peut dire ce qui pourra arriver dans un pays où l'absence complète d'autorité a donné lieu au mépris du gouvernement et des lois et où la violence est le meilleur titre et où l'audace confère le plus de droits."

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Aux Iles de la Madeleine la population vivait dans la crainte constante des pêcheurs étrangers qui faisaient la loi partout, et bien qu'on y eut établi une cour de justice ainsi qu'une maison de douane, le défaut d'autorité suffisante pour appliquer la loi faisait que presque chaque procédure devenait lettre morte. Le même état de choses régnait dans la Baie des Chaleurs, mais les choses se sont bien modifiées depuis cette époque, dans les derniers deux endroits spécialement, et il n'y a pas de doute que ce meilleur état de choses est dû jusqu'à un certain point aux visites fréquentes du navire de protection des pêcheries, dont les officiers, je suis fier de le dire, se sont toujours fait un devoir, depuis l'établissement de ce service, de remplir leur charge d'une manière impartiale et sans crainte, même au risque de leur vie.

Si l'on considère les heureux résultats de ce système de protection, il ne serait ni sage ni politique, je crois, de relâcher nos efforts dans cette direction. Il peut être vrai, ainsi qu'on l'allègue, que la population plus nombreuse qui réside actuellement sur les bords du fleuve et du golfe, connaisse mieux ce qui a rapport à l'observation de la loi, et que les étrangers, dans la crainte de voir soudainement arriver un navire de l'Etat, se conduisent mieux que par le passé; cependant, je crains beaucoup que ces bonnes dispositions disparaîtraient bientôt si l'on s'apercevait une fois que la protection constante donnée jusqu'ici à ces régions éloignées était abandonnée, ou même si elle se relâchait.

Après ces quelques remarques que j'ai cru nécessaire de faire pour démontrer l'importance de maintenir un service de pêcheries indépendant dans les divisions du bas du Saint-Laurent et du golfe, je donnerai des détails au sujet de chaque circonscription.

Bien que la statistique générale annexée à ce rapport doive, je le crois, montrer une diminution considérable dans la production totale des pêcheries de cette division, comparativement à celle de 1896, j'ai cependant raison de croire que l'industrie de la pêche est, généralement parlant, dans un état prospère.

Parmi les branches principales pour lesquelles il y a indication de diminution, on peut mentionner les industries du saumon, du homard en conserves et de la morue séchée. Quant à la pêcherie de saumon, il faut bien se rappeler que la saison de 1896 a été exceptionnellement bonne et qu'on ne peut raisonnablement s'attendre à d'aussi favorables résultats d'année en année. La diminution des conserves de homard peut être attribuée à des causes multiples, dont les plus importantes, je regrette de le dire, sont les excès de pêche à certains endroits et la trop grande production. Cependant, comme les prix étaient de beaucoup plus élevés qu'en 1896, les pêcheurs n'ont aucune raison de se plaindre sous ce rapport. Les bas prix payés sur les marchés européens et brésiliens ont aussi grandement affecté la pêcherie de morue, et la pêche de ce poisson n'a presque pas rémunéré les pêcheurs.

PREMIÈRE DIVISION.

COMTÉS DE GASPÉ ET DE BONAVENTURE.

Cette division, qui s'étend du Cap-Chatte, dans le comté de Gaspé, à la tête de la marée, dans les comtés de Ristigouche et de Bonaventure, est très importante si l'on considère sa richesse tant au point de vue des poissons que de ses produits agricoles. J'ai observé de grandes améliorations de Gaspé à Métapédia, et je n'ai nul doute qu'une fois le chemin de fer de la Baie des Chaleurs terminé, ce qui sera bientôt, je l'espère, l'élan donné à la culture du sol et à l'amélioration des fermes sera encore plus prononcé.

La pêche de l'année dernière, somme toute, a été satisfaisante, ainsi qu'on le verra en consultant les rapports des gardiens de pêche publiés plus loin. La production du saumon, il est vrai, indique une diminution comparativement à celle de 1896, mais cela a été dû à des causes spéciales. En même temps l'on ne doit pas perdre de vue le fait que l'année 1896 a été exceptionnelle et que les pêcheurs ne peuvent toujours compter sur une chance pareille.

Le homard accuse une diminution. Cela est dû sans aucun doute aux excès de pêche du passé, et à un épuisement des pêcheries. Une forte tempête a également détruit un nombre considérable de trappes vers la fin du mois de juin, ce qui a nui fortement aux opérations des pêcheurs. Les prix ont cependant été élevés, ce qui a plus que

compensé la diminution. L'on parle déjà d'établir au printemps huit ou dix nouvelles fabriques.

La pêche à la morue, la principale industrie dans cette division, a été excellente presque partout ; les gens se sont plaints cependant fortement parce que les prix étaient si bas. Un bon point c'est que la pêche de la morue, qui avait presque complètement manqué pendant les quelques dernières années entre Paspébiac et Carleton, a paru s'améliorer de beaucoup pendant la dernière saison, tellement même que cela a compensé et au delà la perte subie dans les pêcheries de saumon et de homard. Quant à la pêche de l'éperlan, il était encore trop tôt pour juger si elle réussirait, mais d'après ce que j'ai vu à Gaspé et ailleurs, les apparences étaient très bonnes.

La taxe perçue aux États-Unis sur l'éperlan congelé nuit beaucoup au commerce de cet article.

Il a été pris à peine une centaine de maquereaux dans la Baie des Chaleurs. Les récoltes paraissaient excessivement belles et la population avait amplement ce qu'il lui fallait pour l'hiver.

Il m'a fait plaisir d'apprendre que les sauvages de la Mission sont maintenant classés parmi les plus paisibles citoyens de ce district. Il y a vingt ans, si je m'en rapporte à mon expérience, c'était tout le contraire.

Dans la partie supérieure de cette division, c'est-à-dire du Cap-Rosier à Sainte-Anne-des-Monts, la pêche de la morue, comme celle du hareng, ont été bonnes. L'agriculteur a proportionnellement fait de plus grands progrès dans cette division que dans celle de Gaspé à Carleton.

Les différents gardiens des pêcheries paraissent s'être bien acquittés de leurs fonctions. Je transmets sous pli un résumé de leurs rapports :—

COMTÉ DE BONAVENTURE.

De la Tête de la marée à Maguasha.

Le gardien de pêche résidant, *M. Chas Brown*, rapporte qu'il y a eu diminution dans la pêche du saumon, comparativement à l'année dernière, et sa statistique indique un déficit de 30,415 livres du côté de Québec, et de 48,948 livres du côté du Nouveau-Brunswick. La glace a séjourné très tard dans les baies et a considérablement nui à la migration du poisson. La pêche de l'éperlan a été bonne, bien que les pêcheurs n'aient pas eu une saison aussi longue qu'en 1896, le doux temps du mois de janvier les a obligé à relever leurs rets pour empêcher le poisson de se détériorer. La pêche totale, d'après les rapports, a atteint 695,337 livres. Toutes les autres espèces de pêches ont été à peu près dans la moyenne. On a vu le saumon encombrer l'entrée des cours d'eau, afin d'avoir la chance de monter à ses frayères. La difficulté que le saumon éprouve pour remonter les rivières de cette division est due au fait que pendant les mois de juillet et d'août les embouchures des cours d'eau sont bloquées par les troncs d'arbres.

De Maguasha à la Grande Cascapédia.

Le gardien des pêcheries de cette division, *M. James Green*, rapporte que la pêche du saumon a été moyenne par suite du gros temps pendant les mois de mai et de juin. La pêche à la morue a été très bonne et il en a été de même de celle du homard. Le hareng du printemps abondait, et la plus grande partie a servi à l'engrais des terres. La truite a été rare. Le seul homme qui pêche le homard dans cette division a très bien réussi, en ayant mis en conserves 7,800 livres, et gagnant au moins \$800 avec 100 trappes. *MM. Hogg et Windsor*, de Bonaventure, n'ont pas aussi bien réussi. Ils n'ont paqué que 190 caisses, mais l'on a pêché ces fonds sans discontinuer depuis tant d'années qu'ils sont un peu épuisés.

De la Grande Cascapédia à Paspébiac.

M. Geo. Forest, le gardien de cette division, rapporte que la pêche a été en général bonne, même meilleure que l'année dernière, à l'exception de celle du homard, qui a diminué d'environ la moitié, par suite de la rareté de ces crustacés.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

De Paspébiac à la Pointe-Maquereau.

M. F.-X. Chapados, qui a charge de cette division, rapporte qu'il y a eu diminution dans la production des pêcheries, à l'exception de la morue, qui accuse une augmentation. La pêche du homard est tombée bien au-dessous de la moyenne. La pêche du saumon indique également une diminution ; cela a été dû aux mauvais temps des mois de juin et de juillet.

COMTÉ DE GASPÉ.

De la Pointe-Maquereau au Coin de la Grève.

M. John Keays, le garde-pêche résidant, rapporte que la pêche à la morue, au hareng et au saumon a été pour la moitié meilleure que l'an dernier. Il y a eu diminution de moitié dans la pêche de l'éperlan. Le homard et la truite ont donné à peu près le même résultat. Le capelan a manqué. L'encornet abondait. Sur trente-cinq pêches de saumon dans cette division, huit n'ont pas été exploitées. Les paqueurs de homard ont eu une saison très fructueuse, dit-on. Dix fabriques ont été exploitées et l'on s'est servi de 17,905 trappes. Le nombre total de boîtes est évalué à plus de 80,000. La pêche a été si bonne à Percé et à l'Anse Gris-Fonds, qu'on parle d'y ouvrir trois nouveaux établissements de conserves le printemps prochain.

Du Coin de la Grève au Cap-Rosier.

M. Walter Langlois, le gardien de pêche de cette division, rapporte qu'il y a eu une augmentation de 2,917 livres de saumon comparativement à l'an dernier, en partie par suite de l'augmentation des rets employés. La pêche au hareng accuse une diminution de 447 barils. Bien que l'on ait fait d'assez bonnes pêches au Cap-Rosier pendant le mois d'octobre, il y a eu une diminution dans d'autres localités de cette division. La morue accuse une diminution de 1,465 quintaux. Le poisson est arrivé assez à bonne heure, et bien que la pêche ait été bonne jusque vers le 15 août, le mauvais temps a ensuite nui aux opérations des pêcheurs. Il y a eu aussi une diminution de cinquante centins par quintal dans le prix du poisson. Quant au homard il y a eu une augmentation de 17,590 livres, due à l'ouverture de deux établissements de conserves. Une forte tempête qui a sévi en juin a cependant occasionné une forte perte de poissons et de trappes. La pêche à l'éperlan accuse une diminution de 48,119 livres, due aux vents froids persistants du nord pendant l'été. Il n'a pas été pris de maquereau.

Du Cap-Rosier à la Pointe-Renommée.

M. Aspireau, le gardien des pêcheries résidant, n'a pas envoyé de rapport. La statistique indique cependant que les pêches de sa division sont dans un bon état, la valeur totale du poisson pris s'élevant à près de \$60,000.

Je me suis assuré qu'à l'Anse Gris-Fonds les bateaux avaient pris en moyenne environ 90 quintaux le 1^{er} septembre, et les pêcheurs espéraient faire une bonne saison si le temps se montrait un peu favorable, car le poisson paraissait abondant. Trois établissements de conserves de homard étaient exploités ; à l'un, celui de la Pointe-Jaune, appartenant à *M. Windsor*, il n'avait été paqué que 68 caisses ; un autre, celui de la Baie-du-Renard, avait produit 531 caisses, et le troisième, à l'Anse-à-la-Louise, qui appartenait à *M. Hamon*, la pêche avait donné à peu près 400 caisses. D'aussi bons résultats permettent certainement aux pêcheurs d'obtenir de bons profits, car le homard s'est vendu à un prix élevé cette année.

De la Pointe-Renommée à Duchesnay.

M. Ls Létourneau, l'employé des pêcheries de l'endroit, rapporte qu'il y a eu une augmentation satisfaisante dans la production de sa division, mais il fait la remarque que par suite des prix peu élevés le profit a été très faible. Le saumon était rare. La morue est arrivée à bonne heure et la pêche a été bonne pendant toute la saison, sauf pendant les mois d'octobre et de novembre, alors que les hommes n'ont pu pêcher par

suite du mauvais temps et de la rareté de la boîte, bien que le poisson fut très abondant. Il y a eu aussi une abondance de hareng de bonne qualité pendant toute la saison. On n'a pas vu de maquereau. Les nouveaux établissements de conserves exploités dans cette division ne paraissent pas avoir beaucoup réussi ; deux étaient fermés, et il n'en sera exploité qu'un seul pendant la prochaine saison. Si les prix avaient été plus élevés, il y aurait eu une forte augmentation dans la valeur des pêches de cette division. Malheureusement la morue n'a rapporté que très peu et le coût des provisions s'est maintenu très élevé. Toutefois, lorsque notre navire a relâché à la Rivière-Madeleine et au Mont-Louis, le 4 septembre, les pêcheurs de ces endroits paraissaient contents du résultat de leur pêche de morue et de hareng. Quelques-uns avaient pris jusqu'à quatre-vingts barils de hareng qui se vendait sur les lieux \$3.00 le baril, et à Québec \$3.50. A l'exception du foin, les récoltes avaient bonne apparence.

De Duchesnay au Cap-Chatte.

M Didace Bouchard, le gardien des pêches de cette division, rapporte qu'il y a eu une augmentation très encourageante dans la production. La pêche à la morue a mieux réussi que l'an dernier, et la cause de cette amélioration est attribuée au fait qu'il n'y a pas eu un aussi grand nombre de cachalots (bélugas) et que les pêcheurs ont plus travaillé. La même remarque s'applique à la pêche du hareng. Il a été vendu au moins mille barils de ce poisson dans Cap-Chatte et à Sainte-Anne-des-Monts, outre la quantité servant à la consommation locale.

Au mois de mai dernier, j'ai reçu de votre département les instructions suivantes :—

“ Dans le cours de la saison présente, c'est le désir du département que vous examiniez avec soin les pêcheries de saumon du comté de Gaspé, afin que vous puissiez être en état de faire un rapport complet à ce sujet, et de conseiller au département s'il sera opportun d'accorder de nouveaux permis, chose qui n'a pas été, je puis dire, fortement favorisée, en présence du danger pour les pêches qui pourrait en résulter.”

Afin de vous permettre de comprendre clairement la question et d'en venir à quelques conclusions définies, j'ai cru nécessaire de compiler deux tableaux indiquant la pêche annuelle du saumon dans le comté plus haut mentionné pendant une période de dix années, et le nombre des permis délivrés durant la même période, cela dans le but de faire des comparaisons. Mon but aurait été mieux atteint si les deux tableaux avaient pu couvrir les mêmes années, mais la chose était impossible, parce que la statistique la plus récente des pêches, publiée par votre département, date de l'année 1895.

TABLEAU de la pêche du saumon dans le comté de Gaspé pendant les années de 1886 à 1895, compilé d'après les rapports du département pour ces années ; le tout calculé en livres, un baril de saumon étant calculé à 300 livres, frais.

Subdivisions.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.
Grande-Rivière.					16,600	7,000	12,500	25,600	39,400	34,650
Gaspé.....	85,127	111,355	102,935	91,031	46,456	53,785	54,727	46,667	76,065	56,623
Riv.-au-Renard.							400	520	425	150
Riv. Madeleine.	12,000	12,600	11,400	9,650	6,330	6,874	5,780	7,850	11,950	7,450
Sainte-Anne....	5,559	4,777	5,931	4,000	4,883	4,170	1,475	820	2,542	2,780
Totaux.....	102,686	128,732	120,226	104,681	74,269	71,829	74,882	81,457	130,382	101,653

Marin : et Pêcherie.—Division des Pêcheries.

LISTE des permis de pêche du saumon délivrés dans le comté de Gaspé, de 1887 à 1897.

Subdivisions.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.
Sainte-Anne-des-Monts	11			6	4	5	1	7	8	10	15
Mont-Louis.....	10			14	11	12	11	12	14	15	19
Rivière-au-Renard.....	0			0	0	3	0	1	1	1	4
Grande-Rivière	93			88	83	83	82	82	81	99	103
Newport à Percé.....	16			22	23	23	25	25	28	32	42
Totaux.....	130			130	121	126	119	127	132	157	183

Vous observerez que cette dernière liste est incomplète, parce que des documents manquent. En consultant cependant les rapports pour 1887, 1888, 1889 et 1890, j'ai pu m'assurer que l'on s'est servi du nombre suivant de brasses de rets pendant les années mentionnées plus haut dans les subdivisions suivantes :—

—	1887.	1888.	1889.	1890.
Gaspé	45,938	45,985	51,679	46,913
Rivière de la Madeleine.....	18,780	14,815	17,980	24,842
Rivière Sainte-Anne	789	2,776	2,882	2,870

Il y a très peu de différence dans les chiffres de 1888 et de 1889, et comme ces trois subdivisions comprenaient alors le comté entier de Gaspé et que l'on a depuis portées à cinq, je sou mets que l'on peut raisonnablement supposer que le nombre de permis de pêche du saumon en 1888 et 1889 était à peu près le même qu'en 1887 et 1890. Un second coup d'œil jeté sur cette liste démontre aussi que le nombre total des permis qui n'atteignait en 1887 que le chiffre de 130, a été porté à 183 en 1897.

Si l'on examine maintenant le tableau de la pêche du saumon pendant les dix années de 1886 à 1895, on remarquera qu'en dépit d'une forte augmentation dans le nombre des permis délivrés, la production reste à peu près la même. Il y a eu, il est vrai, une augmentation considérable en 1887 et en 1894, mais elle est plus que compensée par la diminution de 1890, 1891, 1892 et 1893.

En conséquence, après avoir soigneusement examiné les deux tableaux, j'en arrive à la conclusion que la production n'a pas suivi l'augmentation correspondante du nombre de brasses de rets employées. Deux raisons peuvent être alléguées, soit qu'il y eut trop de rets ou soit que la pêcherie a diminuée. Dans la première hypothèse, si vous voulez bien consulter mon rapport spécial qui a été publié en 1875 sur la diminution de la pêche dans le comté de Gaspé, vous remarquerez que j'y suggérais plusieurs plans pour faire cesser cette diminution. Le département décida d'adopter la politique d'abolir les emplacements de pêche aux endroits où ils étaient trop nombreux, à mesure qu'ils deviendraient vacants soit par la mort des porteurs de permis, soit pour d'autres raisons valides, jugeant que c'était la meilleure manière de remédier au mal et d'assurer la permanence de cette précieuse industrie. Cette manière d'agir, adoptée dans plusieurs des plus importantes localités de la province de Québec, a donné, à ma connaissance, les plus fameux résultats, et il est à espérer que le département n'abandonnera pas une aussi sage politique. Evidemment l'augmentation excessive des emplacements de pêche, particulièrement dans les estuaires des rivières, doit nuire gravement au passage du saumon lors

de sa migration vers ses frayères, et comme conséquence nécessaire la pêche doit diminuer. Ce fait est si bien connu, et l'expérience l'a si bien prouvé, qu'il est inutile d'en parler longuement. Je comprends parfaitement que les propriétaires riverains du comté de Gaspé et d'ailleurs soient anxieux d'employer tous les moyens pour obtenir les privilèges de la pêche du saumon. Je connais aussi la forte pression exercée sur le département dans ces questions, mais pour être honnête il me faut dire qu'il serait mal à propos, dans la plupart des cas, d'accorder ces demandes, sauf pour des raisons très exceptionnelles et dans des cas véritablement exceptionnels. Le prix peu élevé auquel le saumon se vend aujourd'hui sur les marchés du Canada et des États-Unis, par suite de la vive concurrence que lui fait le poisson des rivières Columbia et Fraser, est une autre raison à l'appui de ma prétention. Et il ne faut pas perdre de vue non plus que dans l'état actuel des choses entre le gouvernement fédéral et provincial, et l'incertitude au sujet de la teneur légitime de ces bancs de pêche, il est d'absolue nécessité d'exercer une grande discrétion.

Nombre de pêcheurs à la ligne dans les cours d'eau à saumon désirent acquérir par achat ou sous-location les droits de porteurs de permis, non dans le but de faire la pêche, mais pour diminuer le nombre des rets et augmenter ainsi leur sport. Tout égoïste que l'on puisse considérer ce motif, dans l'intérêt de la pêche du saumon, on devrait plutôt encourager que combattre la chose. D'abord le pêcheur en retire une certaine somme d'argent comptant sans aucune sorte de peine, perte ou travail de sa part; le sportman est satisfait, et ce qui est plus important, cela assure la conservation de poissons pour peupler les frayères, tout en augmentant à la fois la protection des rivières.

Pour ces raisons, je suis d'avis que le nombre actuel des permis de pêche du saumon dans le comté de Gaspé est tout à fait suffisant, et qu'au lieu de l'augmenter on devrait plutôt le diminuer, principalement dans les estuaires et le voisinage des rivières de York, Nord-Ouest, Saint-Jean, Grand-Pabos et Sainte-Anne.

DEUXIÈME DIVISION.

Iles de la Madeleine.

Les rapports reçus de cette division sont loin d'être encourageants. L'employé de pêche résidant, M. Chevrier, dit que la chasse du loup marin faite par les goélettes, de même que sur la glace près des côtes, a complètement manqué.

On calcule que la pêche du maquereau a été de deux tiers moindre qu'en 1896, et la raison en a été attribuée aux vents contraires qui ont tenu le poisson au large des côtes. On prétend aussi que les milliers de rets à mailler tendus par les étrangers durant les mois de juillet, août et septembre, effrayent le poisson et l'empêchent de pénétrer dans les baies. Les pêcheurs suggèrent de défendre ce mode de pêche pendant les mois mentionnés plus haut. La pêche à la morue a été bonne autour de l'île Amherst, mais les prix étaient si peu élevés qu'il a été presque impossible de couvrir la dépense de l'équipement de pêche.

Dans d'autres localités, la pêche a été presque nulle, et la plupart des pêcheurs se sont occupés de la pêche au maquereau. En conséquence, ces pêcheurs sont bien peu préparés à faire face au prochain hiver. La pêche du homard a été généralement rémunérative, et le grand nombre des établissements de conserves fournissent de l'emploi pendant quelques mois à beaucoup de gens. Cela ne peut cependant durer très longtemps, car la pêcherie sera bientôt épuisée. Il y a une grande diversité d'opinions sur le temps pendant lequel la pêche du homard devrait être permise. Bon nombre sont portés à croire que la pêche devrait cesser le 1^{er} juillet, pour reprendre le 15 août et se terminer le 1^{er} octobre. Il y a eu plusieurs infractions des règlements, mais pas autant que les années précédentes, par suite de la plus grande vigilance de la part des gardiens. On a découvert plusieurs personnes qui pêchaient illégalement, et des amendes leur ont été imposées. Un grand nombre de trappes et d'appareils de pêche ont été également détruits. Il faudrait employer des gardiens temporaires à House-Harbour, la Pointe-du-Loup, la Grande-Entrée, la Grosse-Ile, et dans les lagunes. Il serait également à propos qu'il y eut à portée un cutter de l'État, pour aider, au besoin, à appliquer la loi. Chaque fois que l'employé a découvert des trappes tendues illégalement, il les a détruites sans merci, sans s'occuper à qui elles appartenaient, et il dit qu'il ne pouvait faire plus.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Notre steamer a eu l'occasion de visiter trois fois ces îles pendant la saison. A l'occasion de notre dernière visite, j'ai reçu les rapports les plus déchirants sur la situation des résidants.

D'après le rapport du gardien de pêche de l'endroit, toutes les sortes de pêches, à l'exception de celle du homard, ont complètement manqué. Les récoltes avaient assez bonne apparence, mais il se fait si peu de culture sur les îles que cela seule ne peut compenser l'insuccès de la pêche.

Il a été fait rapport qu'il n'y avait sur les îles que quatre-vingt-dix barils de farine, et que les marchands refusaient de les vendre, ne pouvant rien obtenir en échange. Je vois par les journaux qu'on a vivement demandé au gouvernement provincial d'envoyer des secours à ces infortunés. A moins que cela n'ait été fait, je crains qu'il n'y ait beaucoup de misère pendant l'hiver. Cet état chronique de pauvreté est très déplorable, mais le moyen d'y remédier n'est pas facile. Le sol des îles est certainement fertile et peut nourrir une population quatre fois plus considérable que celle du jour, si seulement on le cultivait convenablement. Dans le cours d'un entretien que j'ai eu avec des gens âgés de soixante-quatre et soixante-dix ans, j'ai appris que les terres n'avaient jamais été labourées.

Après une absence de dix-neuf ans, j'ai remarqué à la Pointe-de-l'Ouest le même nombre de souches qu'il y avait auparavant, et cela près du chemin public et dans un des plus beaux endroits.

Quant à la proposition du gardien de pêche de changer la saison réservée pour la pêche du homard, je suis porté, jusqu'à un certain point, à partager son opinion.

Dans le rapport du D^r McPhail sur la cause de la décoloration du homard en conserves, il est fait mention "qu'il y a une variation considérable dans le temps nécessaire à la mue, et que le crustacé n'est pas vendable pendant au moins un mois"; mais le D^r McPhail ajoute que "la condition de la chair n'a pas d'effet sur sa détérioration dans les boîtes. Le plus qui peut arriver c'est une légère altération dans le goût ou la consistance de la chair."

A ce sujet, il me sera permis de faire remarquer ce qui a été démontré par l'expérience, que dans la Baie des Chaleurs et aux Îles de la Madeleine, le homard commence à jeter son test vers le 15 juin, et que la plupart se trouvent en pleine mue pendant le mois de juillet et au commencement d'août. Au mois de septembre le homard a formé un nouveau test et est en parfait état de santé, comme l'a démontré la pêche de cette année aux Îles de la Madeleine dans le cours du mois de septembre. Lorsque le département, donc, juge à propos d'accorder une extension de deux ou trois semaines pour le temps de la pêche, je prétends que cette extension se trouve précisément à une époque où le homard devient de plus en plus invendable, ou lorsque la plupart des crustacés se composent de femelles portant des œufs. Si la pêche était strictement défendue de la fin de juin au milieu d'août, ou au commencement de septembre, et permise après le 1^{er} septembre jusqu'au milieu d'octobre, cela protégerait mieux le reproducteur, tout en donnant plus de satisfaction à nos pêcheurs.

Je soumets la question à votre sagesse, convaincu que je le suis que ma recommandation peut être appuyée sur des faits de même que sur l'expérience.

Votre département m'a donné instruction dans le cours de la saison de m'enquérir de plaintes portées contre la pêche au moyen d'un rets à enclos dans la baie Plaisante. Les pétitionnaires alléguaient, si je le comprends bien (n'ayant pas vu la pétition), que l'usage de ce rets était nuisible à la pêche du hareng, en tant qu'il empêchait le poisson de venir sur la côte, et que cela diminuait les profits des pêcheurs. Après examen, j'ai découvert que ces craintes n'avaient pas de raison d'être. Il faut peu de choses pour soulever l'imagination de certaines personnes, et le cas actuel en est une preuve.

Comment l'usage d'un tel rets à enclos pouvait nuire à la pêche en empêchant le poisson de venir à la côte, c'est plus que je ne puis concevoir. Le rets avait des mailles de quatre pouces et était tendu de façon à ne pas fermer les chenaux. Le grand nombre de harengs pris sur la côte le printemps dernier a prouvé positivement que ce rets n'effrayait pas le poisson. Quant à cette question, je prétends que la pêche à la seine, telle qu'elle se pratique autour des îles, doit plus vraisemblablement effrayer le poisson, disperser les bancs, et en définitive être plutôt nuisible que la pêche par le rets à enclos.

Après avoir discuté la chose avec les pétitionnaires, ces derniers ont été forcés d'admettre que le rets à enclos en question n'était pas nuisible dans le sens allégué dans leur pétition ; mais, ajoutaient-ils, ce rets nuisait réellement à leurs intérêts, en permettant à son propriétaire d'avoir le matin de la boîte toute prête pour les terreneuviens, tandis qu'eux, qui ne pouvaient prendre le poisson au moyen de seines que plus tard dans la journée, ils perdaient bon nombre de chances de le vendre. C'était là tout le secret de l'agitation. Je les apaisai bientôt et leur dis clairement qu'ils n'avaient pas de raison valable de se plaindre ; que le rets en question ne nuisait pas à la migration du poisson, que l'approvisionnement actuel du hareng de printemps était aux îles plus considérable que la demande, que si la pêche au moyen d'un enclos était, croyaient-ils, plus rémunérative que la pêche à la seine, ils étaient parfaitement libres d'adopter ce système, et que, de plus, le propriétaire de la trappe en question leur avait offert une société, offre qu'ils avaient refusée. Cela règle la question.

Un autre sujet qui m'a occupé a été la demande que la pêche au rets du maquereau dans la baie Plaisante fut prohibée du 1^{er} juillet au 31 décembre. Je dois dire qu'il paraît y avoir plus de raison de faire cette demande que l'autre. Depuis un bon nombre d'années la pêche à la ligne du maquereau dans la baie Plaisante a diminué ; le nombre des navires étrangers qui se rendent dans les îles pour y faire cette pêche a presque doublé, tandis que la quantité de rets tendus à travers l'entrée de la baie Plaisante et sur le côté sud des îles a suivi la même proportion d'augmentation. On ne doit donc point s'étonner que les pêcheurs à la ligne trouvent une différence dans leur pêche. Tout en alléguant que le maquereau a certainement diminué dans la baie Plaisante, il ne faudrait pas comprendre que je veuille dire que l'espèce en est entièrement disparue, mais que le poisson a évidemment été porté à chercher d'autres endroits par suite de l'exploitation d'un si grand nombre de rets près de l'embouchure de la baie. La chose se verra facilement si l'on tient compte des mouvements erratiques de ces poissons. Au printemps, quand le maquereau arrive d'abord sur les côtes, à la recherche de frayères, il est maigre et inerte, prenant peu garde des rets qu'il peut rencontrer sur sa route. On le prend facilement. Mais quand la saison est avancée, et après la fraie, le poisson devient gras et vigoureux et évite les rets qui l'empêchent alors de venir près des côtes.

Dans les endroits où il n'est pas employé de rets, comme du côté nord des îles, près des îles Grindstone, Allright et Bryan, et autour du Rocher aux Oiseaux, on trouve toujours le maquereau, et les pêcheurs qui visitent ces endroits peuvent toujours compter sur des voyages fructueux, pourvu que le temps soit un peu beau.

Considérant donc l'état actuel de la pêcherie de maquereau à la baie Plaisante, de même que sur le côté sud des îles de la Madeleine, et me rappelant que c'est le résultat d'un encombrement de rets, je suis d'avis qu'il serait à propos de défendre la pêche du 1^{er} juillet au 31 décembre en deçà d'une ligne partant de la pointe orientale des îles de la Madeleine jusqu'à la pointe orientale de l'île de l'Entrée. Cet arrangement, s'il y était donné suite, satisferait amplement les habitants des îles qui, pendant cette saison réservée, pourraient s'occuper de la pêche à la ligne.

Les pêcheurs du dehors n'auraient point de justes raisons de se plaindre, puisqu'ils se trouveraient sur le même pied que les pêcheurs locaux.

Quant à l'autre proposition, que l'on fixe par des règlements le nombre d'hommes qui doivent monter chaque navire, ainsi que la quantité et la longueur des rets à employer, c'est une question qui doit être laissée à la discrétion des patrons.

TROISIÈME DIVISION.

L'ÎLE D'ANTICOSTI.

En 1535, Jacques Cartier prit possession de l'île d'Anticosti au nom de Louis XIV, roi de France, qui subséquemment donna l'île au célèbre découvreur Louis Jolliet, dans le but d'y former des établissements de pêche. Jolliet paraît avoir fondé quelque établissement à la Pointe-aux-Anglais, et s'être occupé du commerce de la pêche et des fourrures, mais son entreprise ne semble pas avoir prospéré. A sa mort et celle de ses enfants la propriété est passée à leurs héritiers. Elle a été vendue en 1884, par ordre de la cour de Québec. Deux années plus tard l'île fut acquise par une compagnie de Londres,

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

moyennant la somme de £200,000 payables en actions, mais cette compagnie faillit bientôt sans avoir rien fait. En 1894, l'île a été finalement acquise par M. Henri Menier, de France, au prix de \$160,000.

L'île d'Anticosti a 135 milles de longueur sur plus de 30 milles de largeur, couvrant une superficie de deux millions et demi d'acres. Une exploration parfaite entreprise en 1895 a fait connaître les faits suivants :—

Le sol est réputé bon sur les deux tiers de l'île, et il y a place pour des millions de colons et de travailleurs. Le bois, convenable à la construction ou pour la fabrication de la pulpe, abonde. Il y a presque partout des chutes d'eau pouvant servir de force motrice. Le poisson abonde le long des côtes et dans les rivières de l'intérieur. L'ours noir, la loutre, la martre et les renards rouge, gris et argenté composent la faune de l'île. Les espèces de poissons qui fréquentent ses eaux sont le saumon, la truite, l'anguille, la morue, le hareng et le homard, tandis que ses forêts et ses côtes fourmillent de presque toutes les espèces d'oiseaux, de l'aigle au pluvier.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si M. Menier s'est laissé tenter par ces apparences, et qu'il ait accepté avec empressement l'offre qu'on lui a faite à ce bas prix. Il est ainsi devenu le propriétaire d'un petit royaume, non encore développé il est vrai, mais aussi vaste que plusieurs des royaumes d'Europe.

Pouvoir quitter Paris pendant l'été à bord d'un yacht confortable dans la compagnie agréable d'amis pour passer une couple de mois à faire la pêche et la chasse sur une île lui appartenant, c'est vraiment un passe-temps royal que peu de personnes peuvent s'offrir.

Le grand obstacle à l'endroit c'est le manque de ports sûrs. Il n'y a que trois baies autour de l'île entière, savoir : la baie du Renard, la baie Ellis ou Gamache, et la baie des Anglais, où les goélettes d'un léger tirant d'eau peuvent trouver abri, et cela même pourvu que le vent souffle de la bonne direction. Mais grâce aux travaux déjà commencés par M. Menier et à son habile direction, il est à espérer que cet état de choses sera bientôt amélioré et que l'île d'Anticosti cessera d'être désignée comme l'île " inhospitalière ". On a déjà commencé plusieurs importantes constructions aux baies Gamache et des Anglais, lesquelles sont aujourd'hui reliées par un bon chemin. La baie des Anglais a été choisie pour le lieu de résidence du gouverneur. On est à y construire une église et un presbytère pour le missionnaire. Un quai long fournit d'amples facilités pour le débarquement des voyageurs et des marchandises. Les communications avec la terre ferme et Québec sont fréquentes et même régulières en été, grâce au petit steamer de M. Menier, le *Savoy*. C'est une amélioration énorme comparée au service des paquebots. Il est vrai que cela n'assure point de communication avec le monde extérieur pendant l'hiver, mais si le développement futur de la colonie s'approche un peu de ce qu'en attend M. Menier, j'ose dire que nous trouverons le moyen de surmonter cette difficulté.

À la date de notre débarquement à la baie des Anglais en juin dernier, c'est avec surprise que j'ai vu les améliorations déjà faites. Au lieu des quinze ou vingt misérables cabanes qu'il y avait là autrefois, nous voyons vingt-quatre bonnes maisons solides bien construites, joliment peinturées à l'intérieur comme à l'extérieur, situées à des intervalles réguliers, et donnant l'impression la plus favorable quand on entre dans le port. Bien en évidence parmi ces maisons se trouve la demeure de M. le gouverneur Commettant. Puis viennent les grands magasins, les bureaux, la scierie, les ateliers, etc. Les rues macadamisées à partir de la grève traversent le village, et un bon chemin conduit de la baie Ellis à l'anse aux Fraises, une distance de huit milles.

M. Commettant nous a tout montré avec la plus grande obligeance, nous expliquant en chemin les améliorations déjà effectuées et celles qu'il se proposait de faire, comme le tracé de carrés, la plantation d'arbres, de fleurs, etc.

À une petite distance du village, sur une colline dominant la baie, se trouvent les bâtiments de la ferme, joliment peinturés, avec planchers en asphalte, auges en fer, et tout ce qu'il faut pour le confort des bêtes à cornes. On y voit les améliorations hygiéniques les plus récentes. Les vaches à lait, chevaux et cochons ne pouvaient être vraiment de meilleure espèce. Nous avons aussi remarqué un beau spécimen de bison du Nord-Ouest et un cerf que M. Commettant a l'intention de mettre en liberté dès qu'il aura pu en obtenir la paire de chacun. Deux daims ont été mis en liberté il y a dix-huit mois. On les a vus dernièrement à l'autre extrémité de l'île.

Actuellement, il a été défriché à peu près 130 acres, dont une grande partie est cultivée. L'avoine, l'orge, les pommes de terre et les légumes de différentes sortes, bien que récemment mis en terre, avaient les meilleures apparences, et je doute beaucoup qu'on aurait pu trouver de récoltes promettant davantage à la même saison de l'année dans d'autres parties de la province de Québec. Vous voudrez bien vous rappeler que toutes ces améliorations ont été accomplies dans le court espace comparativement de dix-huit mois. Trente hommes à peu près travaillent maintenant sur la ferme ou s'occupent d'autres travaux, recevant la rémunération d'un dollar par jour, et chaque homme qui veut travailler a de l'emploi, en sorte que les pêcheurs locaux ne peuvent se plaindre qu'ils ne peuvent gagner leur vie. Il y aura pendant l'hiver abondance de travail pour couper les troncs d'arbres, et à la scierie pour la fabrication de madriers et planches. On a coupé l'hiver dernier 11,000 billots. Tout ce bois a été employé pour construire des maisons, etc., suivant que requis.

M. Commettant m'a informé que M. Menier était disposé à dépenser jusqu'à un million de dollars par année, si c'était nécessaire, pour défricher la terre et faire les améliorations nécessaires, afin de rendre sûr l'accès à l'île. Ayant cet objet en vue il a déjà construit un bon quai de 200 pieds de longueur, où les bateaux à voiles ordinaires peuvent trouver un abri sûr en tout temps. C'est aussi son intention de construire un brise-lames à la baie des Anglais, où les navires d'un tirant d'eau de vingt pieds peuvent ancrer sûrement par toutes sortes de temps.

Je ne dois pas passer sous silence le mode de commerce qui se fait dans l'endroit. Au lieu des exactions que pratiquent quelquefois des marchands sans scrupules sur d'autres parties de la côte, j'ai trouvé que tout se vendait aussi à bon marché qu'à Québec et ailleurs. Par exemple, le pain qui coûte seize cents à Québec se vend ici au détail à douze. La qualité est excellente et le poids est le même. C'est la même chose pour le lard, la flanelle et les autres marchandises, bien que ces articles doivent être apportés de Québec. On ne peut trop louer cette manière d'agir. Le bon ordre prévaut partout. Un des règlements pour le gouvernement de l'île se lit comme suit : "L'usage de l'alcool et des liqueurs spiritueuses et fermentées est défendu." Cela suffit pour montrer que le propriétaire désire le maintien de l'ordre dans ses domaines. Les relations avec les pêcheurs sont cordiales et amicales, et il est facile de voir que la main d'un maître ferme mais indulgent a eu beaucoup à faire pour amener un état de choses qui se rencontre bien rarement dans les établissements de pêche, où prévalent trop souvent l'émeute ou un langage injurieux ; outre les 30 ou 40 hommes qui travaillent généralement sur l'île, M. Commettant en a amené de Québec 60 autres qui ont été employés pendant plusieurs semaines à un canal destiné à drainer deux lacs de 50 et 20 acres chacun en superficie. Ce canal aura 2,000 pieds de longueur, 9 pieds de largeur et 5 pieds de profondeur. Il y a six pieds d'eau dans les lacs. L'intention actuellement est de ne laisser qu'un pied d'eau dans les lacs, que l'on pourra remplir de nouveau en se servant de vannes, suivant que les circonstances l'exigeront. Ce canal traverse une petite rivière qui coule du lac et se jette dans le drain près de la mer. On espère que par le moyen de cette vaste et coûteuse construction on assainira une grande étendue de terres marécageuses, considérées les plus fertiles de l'île. A deux milles à peu près à l'est du plus grand des lacs mentionnés plus haut, il y a un autre lac très profond, rempli de truites splendides.

C'est l'intention d'ouvrir un bon chemin de voiture jusqu'à ce lac. Il est inutile de dire que ces travaux ainsi que les autres améliorations que M. Commettant se propose de commencer cette année et l'année prochaine sont de la plus grande aide aux habitants de la Pointe Occidentale. Je n'ai rien vu d'extraordinaire aux autres postes, si ce n'est qu'à la Pointe Sud-Ouest j'ai constaté que les pommes de terre et autres légumes avaient aussi bonne apparence qu'à la Pointe Occidentale.

Il n'était pas fait de pêche à ces endroits, sauf à un mille environ de la Pointe Orientale, où la plupart des pêcheurs sont venus me rencontrer pour recevoir leurs chèques de primes. Ils avaient pêché près de cet endroit en attendant le steamer. La boîte et la morue étaient rares, ont-ils dit, mais qu'il y avait eu abondance de harengs dans la baie du Renard pendant le mois de mai. Cependant, comme il n'était pas venu de goélettes pour en acheter, les pêcheurs n'avaient pris que la quantité nécessaire à leur propre usage. La diphtérie a sévi dans cette localité dans le cours du printemps. L'épi-

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

démie a duré pendant trois mois, enlevant huit personnes et diminuant ainsi considérablement la population déjà limitée.

Dans son vif désir de repeupler rapidement les eaux d'Anticosti, M. Menier a défendu la pêche du saumon pendant trois années, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur des rivières. M. Bradley est le seul homme à qui il a donné la permission de tendre un rets à saumon au creek de la Chaloupe. Ayant le même louable désir au sujet de la pêche de homards, M. Menier a également décidé de ne pas permettre la mise en conserves du crustacé sur les côtes de son île. En inspectant la localité, il y a un an, il a remarqué que l'on faisait bouillir tous les homards pris dans les trappes, les gros comme les petits, ou même ceux qui étaient chargés de frai. Désirant faire cesser cette pratique qui, à son avis, aurait bientôt ruiné la pêche, en sa qualité de propriétaire absolu de l'île il donna les instructions mentionnées plus haut. Cependant, deux personnes, M. Stoddart, le télégraphiste, et M. Samuel Baker, ont obtenu du département la permission de paquer le homard à la Baie-du-Renard ; le premier, M. Stoddart, paque sur un terrain appartenant à l'État, tandis que M. Baker exploite un emplacement qu'il a loué depuis un certain nombre d'années de M. Menier, le bail ne faisant aucune mention du paquage des homards, donnant ainsi à M. Baker, il est présumé, le droit de paquer s'il le désire, sauf toujours l'autorisation du département. A tout événement, c'est ainsi que je comprends la chose. M. Commettant prétend que les personnes en question n'ont aucun droit de paquer, tandis que ces dernières soutiennent qu'elles ont le droit. M. Commettant n'a pu se rendre à la Baie-du-Renard à cette époque parce que la diphthérie y sévissait, mais il paraît tenir fort à ses prétentions. Il est tout probable que cette difficulté disparaîtra d'elle-même, car en dépit de tous leurs efforts, dit-on, Stoddart et Baker ont très peu réussi, et cela bien qu'ils aient mis en conserves tous les homards obtenus, gros ou petits, de même que ceux chargés de frai. M. Commettant est décidé à faire cesser à l'avenir ces pratiques nuisibles. Quatorze familles des Îles de la Madeleine ont demandé des concessions de terres et la permission de pêcher à Anticosti, leur intention étant de s'y rendre à bonne heure au printemps prochain. Aucune réponse n'a encore été faite à ces demandes, et il n'est pas probable qu'il soit pris aucune décision tant que la difficulté de la Baie-du-Renard ne sera pas réglée. En effet, c'est la prochaine localité que M. Commettant désire le plus vivement coloniser, et où il se propose de faire de grandes améliorations, les mêmes qu'à la Baie-des-Anglais.

En jetant un coup d'œil sur la statistique annexée à ce rapport que M. James Duguay, de l'Anse-aux-Fraises, a bien voulu recueillir pour moi, on verra que l'Île d'Anticosti a beaucoup perdu de son importance première comme lieu de pêche. Sans doute cela est dû en partie au fait que le propriétaire de l'île défend maintenant la pêche du saumon et de la truite, de même que la mise en conserves du homard, mais d'un autre côté il est évident que la production des pêches a beaucoup diminué de ce qu'elle était autrefois. La valeur totale du poisson s'élève à peine à \$3,500, tandis que la valeur des engins de pêche employés n'excède pas \$2,500. Espérons que l'élan donné à la colonisation de l'île aidera au développement des pêcheries, et que dans peu d'années nous y verrons un état de choses qui sera à la louange du Dominion.

A la date de notre dernière visite à l'île, l'on m'a informé que les bateaux de la Pointe Occidentale n'avaient fait qu'une très pauvre pêche, ne réalisant à peine qu'une moyenne de trente quintaux chacun. Toutefois, les gens comptent sur le travail qu'ils obtiendront de M. Menier pour passer l'hiver. L'exploitation des forêts est déjà commencée, la scierie fonctionnait ; on a macadamisé quatre milles de chemin, de la Baie-des-Anglais à la Baie-Ellis ; la ferme était remplie de grains, l'avoine a produit quatre-vingt-dix-huit boisseaux pour six de semence, et l'on engraisait 100 cochons pour l'hiver. Ajouté à cela, il y avait 145 hommes qui travaillaient pour M. Menier, et ce nombre sera encore probablement augmenté le printemps prochain.

QUATRIÈME DIVISION.

CÔTE NORD ET CÔTE DU LABRADOR.

Cette importante division qui s'étend de la Pointe-des-Monts, dans le golfe Saint-Laurent, à Blancs Sablons, à l'entrée du détroit de Belle-Île, couvre à peu près 500 milles de côte. La partie de l'est est désignée sous le nom de côte du Labrador, et paraît avoir

été visitée dès l'année 1500 par des pêcheurs français de Dieppe. Dans son premier voyage Jacques Cartier rencontra, près de Nabissipi, un navire à destination du port de Brest.

Sauf très peu d'exceptions, toutes les pêcheries de cette division ont donné d'heureux résultats, comme l'expliquent pleinement les rapports suivants des différents gardiens de pêche :—

Division de Godbout.

Cette division, qui s'étend de la Baie des Rochers à la Pointe Saint-Charles, est sous la surveillance du gardien de pêche, *M. N. A. Comeau*. Ce dernier rapporte qu'il y a eu une légère diminution dans la pêche du saumon au rets par suite de la persistance des vents d'est, ce qui était favorable à certains postes, bien que tout à fait désastreux à d'autres. La pêche du saumon à la ligne a été très passable et a donné à peu près le même résultat que l'an dernier. La truite était de nouveau rare cette année. On a remarqué quelques bancs de maquereau en dehors de la baie de Godbout, mais il en a été pris bien peu. La quantité de hareng a diminué de plus de moitié, bien qu'on ait tendu plus de rets que jamais auparavant. Les gens paraissent croire que les belugas, dont de vastes troupeaux infestent cette partie de la côte pendant l'été, chassent ce poisson. La morue abondait partout, et la pêche a été au-dessus de la moyenne, bien que le temps ait été orageux pendant la meilleure partie de la saison. Quelques bateaux manœuvrés par deux hommes ont pris jusqu'à 1,000 livres dans une journée. Malheureusement les prix étaient très bas et les pêcheurs n'ont pas réalisé la moitié du montant ordinaire. Il y a augmentation des deux tiers dans la pêche du flétan. Cela est dû pour la plus grande partie au fait qu'on s'est plus occupé de cette pêcherie et à l'emploi de lignes de fond. La plupart de ces poissons étaient de grosse taille. La loitte de tout genre a été abondante pendant toute la saison. Il n'y a qu'une homarderie dans cette division, et elle est située à la Baie-du-Homard. Le nombre de boîtes produit a de nouveau diminué. La taille du homard décroît aussi, et il est très probable que l'on devra fermer la fabrique de conserves dans une année ou deux. On s'occupe bien peu de la pêche de l'éperlan dans cette division, bien que ce poisson abonde. Le défaut de communication avec les marchés de l'extérieur, pendant les mois de novembre et de décembre, enlève toute possibilité de donner de grandes proportions à cette pêcherie. Dans le cours de notre première visite à la Pointe-des-Monts, j'ai reçu les rapports les plus encourageants sur l'état de cette division. La population locale, qui se chiffre par soixante-cinq ou soixante-dix personnes, était à l'aise et bien préparée à passer l'hiver. La chasse avait été rémunérative et la chasse au loup marin très bonne.

Je n'ai pu cependant m'empêcher de remarquer le grand nombre de permis de pêche de saumon et de truite accordés par le département, et nous en sommes venus à la conclusion, le gardien et moi, qu'il était à peu près temps d'arrêter, car presque tous les endroits imaginables où l'on peut étendre un rets sur cette côte sont occupés.

Division de Moisie.

Dans cette division, qui s'étend de la Baie des Rochers à la Pointe Saint-Charles, le gardien de pêche local, *M. Mignault*, rapporte que la pêche du saumon a commencé le 22 mai, pour se terminer vers le milieu de juillet. La pêche, qui s'élève à 165,398 livres, peut être considérée bonne, bien qu'un peu inférieure à celle de 1896. Les forts vents d'est du mois de juin ont nui à la pêche et endommagé un grand nombre de rets. 175 saumons ont été pris dans la rivière Moisie au moyen de quatre cannes à pêche, dit-on, bien qu'on ait dû abandonner la pêche à la ligne le 5 juillet parce que tout le poisson était parti.

La pêche à la morue a été moyenne, la production a été de 1,298 quintaux moindre que l'an dernier. Cela a été attribué au fait que le temps orageux a empêché les barges de se rendre au large. Le capelan a manqué pour la même raison. Le poisson a été vendu à une compagnie d'Halifax à \$2.60 le quintal.

La pêche dans cette division a été faite par trente-sept barges et huit goélettes de moins que l'année dernière. MM. Robin et Collas ont fermé leur établissement de Moisie dans l'automne de 1896, et plusieurs pêcheurs à Jambons ont suivi leur exemple.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Le hareng a été rare durant le printemps et l'automne. Il a été tué 152 lous marins. Le lançon et l'encornet abondaient à l'automne particulièrement.

Des chantiers ont été ouverts sur la rivière Sainte-Marguerite par M. H.-R. McLellan, de Saint-Jean, N.-B. Deux cents personnes à peu près y trouveront de l'emploi.

Tout a été tranquille pendant la saison, le bon ordre et l'observation rigoureuse de la loi ont prévalu partout.

Le devoir me force à faire les mêmes remarques que plus haut au sujet du grand nombre de permis accordés dans cette division. En réalité, tout endroit convenable paraît être occupé, et je ne vois pas qu'il soit possible d'accorder d'autres emplacements de pêche. Un bon nombre des porteurs de permis auraient certainement plus de profit à s'occuper de quelque autre métier que de pêcher le saumon comme ils le font maintenant.

Division de Mingan.

Cette division comprend cette partie de la côte qui s'étend de Sheldrake à la Pointe des Esquimaux.

Le gardien de pêche résidant, *M. Duberger*, rapporte que la pêche à la morue n'a pas été faite aussi en grand que l'année dernière. Le mauvais état du marché en a été jusqu'à un certain point la cause. La société de LeBoutillier et Cie n'a pas envoyé de barges pêcher à la rivière du Tonnerre ou Magpie ; MM. Robin, Collas et Cie ont fermé leur établissement au Dock, Ridge-Point, et MM. Alexander, de l'Anse-à-la-Baleine, ont de beaucoup réduit le nombre de leurs barges. Tout cela a occasionné une diminution de 5,875 quintaux dans la production. La pêche du saumon a été aussi beaucoup au-dessous de celle de 1896, la diminution ayant accusé trente-un barils.

La pêche à la mouche a bien réussi. La rivière Romaine a produit 150 saumons, la rivière Mingan 100, et la rivière Saint-Jean 300, tous pris par des sportsmen. La pêche du hareng a presque complètement manqué.

La chasse du loup marin par les goélettes de la Pointe-aux-Esquimaux n'a pas beaucoup réussi ; il n'en a été tué que 500 contre 1,500 l'an dernier. Tout le mois d'août a été très mauvais et défavorable à la pêche de la morue.

Il y a eu aussi une très violente tempête durant la dernière partie du mois de juin ; deux barges se sont perdues à la Longue-Pointe et dix ont coulé bas, ce qui a entraîné une perte de \$1,000.

A Magpie, vingt-sept barges ont été plus ou moins endommagées. La rareté de la boitte commençait à se faire sentir à Saint-Jean, Magpie et à la Pointe-aux-Esquimaux, quand heureusement l'encornet s'est montré. On a pris 2,000 barils de morue verte, que l'on a vendu sur le marché de Québec à \$2 ou \$3 le baril, d'après la qualité.

Le bon ordre a régné partout dans cette division pendant la saison entière.

Division de Natashquan.

Cette division, qui s'étend de la Pointe des Esquimaux à la Rivière Natashquan, était sous la surveillance du gardien de pêche, *M. Geo. Gaudin*, lequel rapporte que la chasse du loup marin n'a donné qu'un résultat modéré. Sur quatre goélettes de Natashquan qui se livrent à cette chasse, l'une a obtenu un chargement complet, une autre un demi-chargement, et les deux autres à peu près le quart d'un chargement. Il a été pris environ soixante lous marins de moins qu'en 1896, mais il y a une augmentation de 900 gallons pour l'huile, car les lous marins étaient cette année plus gros. Les prix étaient très bas. La pêche du saumon à Natashquan a été à peu près moyenne, mais elle a été faible à Agwanus et Nabisippi. La quantité de saumons paqués dans la glace et vendus frais s'est élevée à 48,000 livres.

Trois pêcheurs à la ligne ont tué 130 saumons dans la rivière Natashquan. On a exploité trois homarderies et paqué 250 caisses, contre 80 l'année dernière.

La pêche à la morue accuse une diminution d'environ un quart. Le mauvais temps et les vents contraires ont empêché les pêcheurs de sortir aussi souvent qu'ils l'auraient voulu. La pêche du hareng a été pauvre, mais le capelan abondait. Le bon ordre a régné partout.

Le village de Natashquan est certainement l'un des endroits de la côte qui fait le plus de progrès. Un grand nombre de résidants paraissent avoir mis quelque chose de côté pour les mauvais jours. Les mauvaises saisons ne semblent pas fréquentes et les habitants y sont toujours certains de trouver de la morue en plus ou moins grande abondance sur les bords opposés. La chasse des animaux à fourrures apporte aussi à la localité son contingent de bons résultats. On m'a dit qu'un seul homme avait fait jusqu'à \$180 l'hiver dernier. Les bateaux ont obtenu en moyenne environ 80 quintaux de poissons chacun, ce qui n'est pas une mauvaise saison, bien que ce soit moins que l'année dernière. A la Pointe-aux-Esquimaux, que je n'avais pas eu l'occasion de visiter depuis quatorze ans, j'ai constaté beaucoup d'améliorations tant sous le rapport du nombre des bâtiments que sous celui des familles. Il y a maintenant dans le village 160 familles, mais la richesse n'a pas suivi l'augmentation du nombre d'âmes. Il paraissait y avoir un état général de dénuement qui n'a pu qu'aller en augmentant à la suite de l'insuccès de la pêcherie cette année. En effet, c'est une des pires années qu'on ait eues sur cette partie de la côte.

Ainsi que je l'ai déjà expliqué, la chasse du loup marin sur la glace a à peine couvert les dépenses; le hareng a totalement manqué, et le temps a été si orageux que pendant plus d'un mois les pêcheurs ont à peine pris de la boîte pour aller pêcher la morue sur les bancs.

Les gens paraissent découragés et parlent d'abandonner l'endroit. On a préparé une petition demandant l'aide du gouvernement au cas où la pêche d'automne ne réussirait pas. La récolte des légumes avait eu d'abord bonne apparence, mais les sauterelles en ont détruit la meilleure partie.

Les pêcheurs de la Pointe possèdent de splendides bateaux de pêche, pourvus de petites cabines et les aménagements nécessaires pour rester sur les lieux pendant deux ou trois jours et nuits à la fois. Il y a six ou sept ans, ces gens avaient coutume de descendre la côte pour y faire une expédition de pêche de deux ou trois semaines. Dans plusieurs occasions ils ont perdu leurs voyages parce qu'ils arrivaient trop tard. Maintenant, ils pêchent du côté opposé de leur village, où la morue abonde, et ils peuvent ainsi faire de bonnes pêches, pourvu que le temps soit quelque peu propice.

Tandis que je me trouvais à la Pointe-aux-Esquimaux, j'ai rencontré deux paqueurs de homards qui faisaient la pêche dans l'ancienne division de Watsheeshoo. Ils m'ont dit qu'ils avaient bien réussi, en tenant compte de leur équipement. Ils m'ont de plus informé que deux navires de Terre-Neuve et un des Etats-Unis avaient pêché le homard dans cette division pendant trois ou quatre semaines. Ils étaient partis après avoir appris que nous devions visiter la localité. Dans un précédent rapport fait au département je recommandais qu'on nommât un gardien pour cette division, qui est importante et d'un accès difficile.

Je suis certain que le revenu qu'on en retirerait compenserait et davantage le coût de la surveillance. Parmi les cours d'eau à saumon de cette partie de la côte, je puis mentionner les rivières Kegashka, Muskuarro, Washeecootai, Romaine et Watsheeshoo. Toutes ces rivières passaient pour renfermer du saumon, et nul doute que l'on devrait prendre des mesures efficaces pour protéger le saumon qui y vient frayer si l'on veut assurer la pêche de la côte. Les limites de cette division devraient s'étendre de la rivière Etamamion à Kegashka, où 20 à 30 navires à peu près se rendent chaque été pour pêcher la morue. Le havre Wapitagon est la limite occidentale de la division du gardien Le-Gouvey, laquelle est très importante et d'une surveillance difficile, sa partie occidentale particulièrement.

Cette année, des navires se servant de rets à enclos autour du havre Wapitagon, ont entièrement détruit la pêche au saumon de M. Blais, dans la rivière Etamamiou, tellement même qu'il n'a pris que cinq barils au lieu de quatorze ou vingt. On rapporte de plus qu'un rets à enclos a pris assez de saumons pour payer le coût de l'enclos. Si l'on ajoutait la partie ouest de la rivière Pacachoo à celle de Romaine, le gardien de cette division pourrait en tout temps visiter les équipages des navires et les forcer à observer la loi, ou bien prendre les noms des contrevenants pour les traduire devant le commandant du steamer de protection des pêcheries. On devrait aussi se rappeler que cette partie de la côte de Muskuarro et Romaine à Coacochoo et le havre Wapitagon, une distance d'à peu près cinquante milles, protégée qu'elle l'est par des rochers et des îles de

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

différentes grandeurs, est le grand rendez-vous des oiseaux sauvages. D'après ce que j'ai pu remarquer, le nombre des oiseaux sauvages n'a pas considérablement diminué depuis que j'ai eu l'occasion de visiter la place il y a vingt ans. Le pillage des œufs n'est pas non plus d'occurrence aussi fréquente, ou pratiqué sur une aussi grande échelle qu'autrefois, bien que cela puisse encore être fait à l'occasion par les équipages de navires dans le cours du mois de juillet. Cela pourrait être facilement empêché par la nomination d'un gardien local, comme je le suggère. En s'entendant avec le gouvernement provincial, et en donnant une rémunération modérée, l'on pourrait accorder à notre employé tous les pouvoirs d'un gardien de gibier, et en cette qualité il rendrait de bons services. Je suis tout à fait convaincu qu'on pourrait facilement donner suite à ce projet et qu'il fonctionnerait à merveille.

A notre dernière visite à la côte, le 11 octobre, nous avons jeté l'ancre dans la baie Kegashka. Ce poste, qui se trouve à environ vingt-deux milles en bas de Natashquan, se vantait autrefois de renfermer jusqu'à neuf familles. Ce nombre, qui se trouvait réduit à un, il y a dix ans, par suite d'une succession de mauvaises saisons de pêche, a commencé à augmenter de nouveau. Six nouvelles familles y sont venues de Terre-neuve. Elles paraissent avoir bien réussi et sont prêtes à faire face au prochain hiver, ayant d'amples provisions.

M. Foreman m'a informé que la rivière Kegashka n'avait rapporté que huit barils de saumon. Autrefois ce cours d'eau donnait de vingt-cinq à trente barils. M. Foreman attribue sa malchance à la grande quantité de bois qui s'en va à la dérive dans ce cours d'eau, car ce bois endommage ses rets et empêche la migration du poisson. Il s'attendait à ce que le gouvernement l'aidât à faire disparaître ces obstructions, mais je lui ai expliqué que tout travail de cette nature devait être fait aux frais du porteur de permis.

A la Rivière-Romaine, nous avons trouvé huit familles qui paraissaient être passablement à l'aise. Le hareng et la morue avaient abondé pendant l'été et le poisson n'avait pas encore quitté la côte. La chasse des animaux à fourrures avait aussi été rémunérative. Bien que le porteur de permis de la rivière Romaine n'ait pris que huit barils de saumon, on a rapporté que la pêche à la mouche dans ce cours d'eau, de même que dans la Watsheeshoo, avait été excessivement bonne.

Division Saint-Augustin.

Cette division, qui s'étend du Cap Whittle à Chicatica, est sous la surveillance du gardien de pêche, *M. Jno. LeGouvey*.

Cet employé fait rapport qu'il y a eu augmentation dans la pêche de la morue et du hareng, dans la partie ouest de sa division en particulier, mais une diminution dans la pêche du saumon et du homard par suite en grande partie de l'usage de rets à enclos. Le hareng abondait tout le long de cette côte depuis Blancs Sablons jusqu'à Mécatina. J'ai été moi-même témoin d'une pêche de 300 à 500 barils de harengs faite par les hommes du capitaine Howard. Le capitaine Howard pêche la morue, le hareng et le homard dans les eaux de cette division. Sa pêche de homard n'a pas été considérable, n'ayant paqué qu'à peu près 250 caisses, mais il espérait s'indemniser au moyen de sa pêche du hareng et de la morue.

En remontant la côte nous avons fait escale à Whale-Head-ouest, la Petite Mécatina, l'île de la Chaloupe au Sloop et l'île Harrington. A tous ces endroits les pêcheurs avaient bien réussi, mais ils se plaignaient beaucoup des ennuis que leur causent les étrangers en empiétant sur leurs droits.

Prétendant que l'Etat ne leur avait accordé aucune protection, ils se montraient peu disposés à payer des honoraires de permis, mais après avoir discuté la chose avec eux j'ai réussi à leur faire comprendre ce qui en était, et en définition tous ont payé, à part les absents, qui régleront avec le gardien LeGouvey avant qu'il ne quitte la côte.

Ce qui mécontentait le plus ces pêcheurs c'était de voir qu'en les forçant à payer des honoraires de permis pour pêcher dans leurs propres rivières, les étrangers pouvaient échapper et s'en aller sans avoir à payer un centin pour le même privilège.

Parmi les capitaines de navires qui se conduisent de la manière la plus reprehensible à cet égard, il me fait peine de remarquer les noms de gens de la Nouvelle-Ecosse, qui

devraient certainement connaître mieux que d'agir comme ils l'ont fait. Une liste de ces contrevenants sera transmise par le gardien au département en même temps que sa liste des permis. Je conseillerais fortement qu'on donnât suite à ce rapport. L'on pourrait, par exemple, retenir les chèques de prime de ceux qui sont partis sans payer. Quant aux terreneuviens, je verrai à faire payer, une autre année, ceux qui se sont échappés.

L'on m'a informé que de 450 à 500 navires de Terre-Neuve ont fait la pêche sur la côte du Labrador. Sur ce nombre, il est certain qu'un quart au plus avait payé les droits de permis.

En supposant qu'il y eut 175 trappes dans les goélettes parties sans payer (ce qui est un calcul très faible), l'Etat aurait perdu à peu près \$2,000.

Si l'on juge par les apparences, on peut conclure sûrement qu'encouragés par leur précédent succès à éviter le paiement ces pêcheurs se rendront sur nos côtes en plus grand nombre encore à la prochaine saison, et à moins que le navire de protection des pêcheries ne se trouve sur les lieux en temps opportun, les mêmes scènes de cette année se répèteront.

Il est cependant très facile que notre navire s'y trouve quand besoin sera. Aussitôt que la pêche au hareng est finie aux Iles de la Madeleine, et quand on a examiné les pêcheries de saumon et de homard de Gaspé et de la Baie des Chaleurs, rien n'empêche que le navire de protection se rende sur la côte du Labrador vers le 20 juin et y séjourne assez longtemps pour maintenir la paix et le bon ordre, ainsi que pour aider à la perception d'un fort revenu à l'Etat.

La pêche du saumon sur cette partie de la côte, du Havre Harrington à Blancs Sablons, est maintenant une chose du passé ; en effet, il n'a été pris qu'environ trente barils dans la rivière Saint-Paul, et quelques autres à des postes éloignés le long de cette côte. La raison de cet insuccès est attribué à l'exploitation d'un si grand nombre de rets à enclos, lesquels effrayent le poisson et lui font chercher des endroits plus tranquilles. On prend cependant par ci par là quelques saumons dans les rets à enclos, mais c'est une chose extraordinaire.

D'après ce qui précède, on comprendra facilement que la pêche au rets à enclos a ses inconvénients si elle a ses avantages. Elle permet aux gens d'obtenir un approvisionnement abondant de morue, avec moins de travail et de misère que par le procédé lent de la pêche à la ligne. Quand j'ai visité cette partie de la côte, il y a vingt ans, la population y était paresseuse, indolente et pauvre. Tout cela est maintenant changé pour le mieux. Tous semblent travailler aussi fort qu'ils le peuvent, le succès qui a couronné la pêche par enclos a ranimé leur courage, et la plupart, je crois, peuvent même épargner quelque argent. Tout cela ils l'ont appris des terreneuviens, dont le travail incessant démontre ce que l'intelligence, unie à la persévérance, peuvent accomplir.

La chasse des animaux à fourrures sur cette partie de la côte a été très heureuse ; en réalité, elle a été meilleure que depuis nombres d'années. Au poste de la Baie-d'Hudson de Saint-Augustin, il y avait soixante-dix peaux de renards noirs. Cela était considéré le meilleur résultat qu'on eut obtenu depuis longtemps.

J'étais très chagrin de ne pouvoir demeurer plus longtemps sur cette partie de la côte, mais les exigences du service des phares nécessitaient notre prompt retour à Québec. Il y avait un grand nombre d'endroits et de rivières que j'aurais voulu visiter, mais le temps ne me le permettait pas. Par exemple, j'aurais aimé aller examiner l'ancienne division de Watsheeshoo, qui s'étend de Kegashka à la baie du Loup, et qui, depuis le décès du gardien de pêche, M. Mathurin, il y a cinq ou six ans, n'a pas eu de surveillant. C'est une division importante, et l'on ne croira pas que j'excède mes attributions, j'espère, si je recommande d'y nommer un employé capable.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

LISTE des navires à bord desquels le garde-pêche LeGouvey s'est rendu, à la Longue-Pointe, division de Saint-Augustin.

Nom du navire.	Capitaine.	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Tonnage.	Nombre de trappes.	Quintaux de morue.
Pauline	C. White	6	3	24	1	300
Surrey	J. Duffitt	6	3	38	1	500
Water Lily	H. Butt	9	4	33	1	450
Foam	C. Wells	11	4	49	2	800
Bently	S. Collins	11	3	92	2	675
Romeo	W. Hiscock	12	3	84	1	600
Trusty	S. Borne	11	3	32	1	700
Green Leaf	G. Burton	10	3	32	1	600
Nelly	G. Fullum	8	3	35	1	620
Nelly J. W	C. Johnson	10	3	50	1	860
Denise	J. Fullum	9	3	46	1	700
Lilly Dale	G. Miller	8	3	44	1	575
Peerless	J. Thom	11	3	54	1	750
Can't Help It	J. White	11	3	54	1	700
Candid	J. Murphy	12	3	50	1	800
Kitty Clide	J. Rendell	9	3	51	1	775
Sea Waves	J. Connolly	12	3	52	1	825
Mariner	P. Randall	11	3	64	1	800
Constance	Robt. Burton	12	3	59	1	860
Poppy	J. Thorne	6	2	27	0	300
Fire Fly	J. Bond	7	2	55	1	600
Nimrod	J. Everton	9	3	45	1	700
Hyacinth	F. Andrews	9	3	31	1	675
Emma	C. Moodie	10	3	34	1	730
Ellen F	J. Bennett	7	2	34	1	850
Star	W. Stickland	5	2	47	0	460
Undaunted	B. Tilley	11	3	51	1	875
Victor	E. Pearl	7	2	29	0	500
Mary Jane	F. Moore	6	2	26	0	300
Flora	M. Croft	8	2	30	1	700
Elly	White	6	2	16	0	275
Lily Bird	Brown	7	3	31	0	500
Bonita	J. Furlong	8	3	42	1	735
Anny	March	6	2	26	0	350
Coronella	Bentlett	7	2	34	1	570
Unity	J. White	6	2	22	0	325
Lark Spur	O. Bragg	13	3	56	2	950
		327	102	1,569	32	23,685

Ceci ne couvre pas toute la prise, vu que quelques-uns des navires ci-dessus ont continué la pêche pendant trois ou cinq jours après le départ du garde-pêche.

Les îles et les baies au environs de Bonne-Espérance ont été visitées par un grand nombre de goélettes de Terre-neuve et de la Nouvelle-Ecosse, mais les vents de l'est et les glaces des rives ont empêché les poissons de s'y rendre ou les ont chassé ailleurs, de sorte que la pêche a été médiocre tant pour les étrangers que pour les habitants de cette région. A Pacachoo, dans les îles de l'intérieur, des navires se sont procuré des charge-ments complets en quelques jours. Au Gros Mécatina, la morue était d'abord abondante à l'intérieur, mais dès que les glaces se sont accumulées le long des grèves le poisson est parti, ce qui a été cause que les prises des navires ont été médiocres. Cependant, les pêcheurs locaux ont suivi le poisson sur les rives des îles de l'intérieur et ont fait de bonnes prises. Sur tout le littoral, depuis Bonne-Espérance jusqu'à Mécatina, le poisson était abondant en eau profonde, de sorte que, avec une bonne moyenne de beau temps, les opérations de la saison pourront devenir assez lucratives pour ceux qui n'ont pas eu de chance dans les pêcheries de l'intérieur.

Les gardes-pêche locaux ont eu beaucoup de peine à percevoir les droits sur les rets à pièges. Un grand nombre de navires qui avaient fait la pêche à Bonne-Espérance, Pacachoo et au Gros Mécatina, sont partis sans payer, mais la plupart ont payé avant que de partir.

Les plus obstinés ont été les patrons des navires de la Nouvelle-Ecosse, lesquels insistaient pour payer à moi-même ou directement au ministère. Les gardes-pêche et les gardiens ont pris leurs noms et les transmettront au ministère, afin que ceux qui n'ont pas payé puissent être forcés de le faire. Ces officiers ne pouvaient exiger le paiement en argent, vu que cet article est très rare sur la côte ; ils ont été obligés de prendre des billets qui seront convertis en argent plus tard durant la saison.

Je dois ajouter quelques mots au sujet de la pêche sédentaire du loup marin, qui a manqué, tant à l'automne de 1896 qu'au printemps dernier. M. Robertson, de la Tabatière, en a pris 300 à l'automne ; les cinq ou six autres pêcheurs en ont à peine pris une trentaine chacun. Ce printemps, M. Guay, de la baie du Bras-d'Or, et M. Joncas, en ont pris environ 170 chacun, dans des endroits où l'on avait coutume d'en tuer des milliers. On prétend que la chasse au loup marin sur la glace et la destruction des phoques adultes avant leur accouplement ont contribué pour beaucoup à l'insuccès de ces pêcheries sédentaires.

En visitant le havre de Harrington, durant le mois de novembre, nous avons rencontré quatre commerçants de Halifax et de Québec qui semblaient faire un commerce très prospère : preuve que la pêche avait été bonne. A la Tabatière et aux stations avoisinantes, nous avons constaté le même état de choses.

Lorsque j'étais à la baie du Bras-d'Or et à la Longue-Pointe, vers la fin d'octobre, j'ai arrêté le choix des endroits où l'on pourra tendre des rets à pièges durant la prochaine saison, afin de prévenir le retour de difficultés comme celles qui se sont élevées entre nos gens et les terreneuviens, ayant bien soin d'assigner une station à chacun de nos pêcheurs qui est propriétaire d'un rets à piège.

Au cours de ces arrangements, j'ai dû avertir plusieurs des non-résidants des changements survenus dans le règlement, leur disant que nos gens m'avaient demandé des stations et que j'agissais conformément à l'esprit et à la lettre de la loi concernant la pêche à la morue au moyen de rets à pièges.

Ceci a paru assez satisfaisant, mais je puis observer ici que nous ne pouvons pas prendre trop de précautions pour assurer à nos gens l'ordre et la tranquillité dans l'exercice de leur état durant la prochaine saison. De fait, cette année et l'année dernière, les étrangers à cette division ont eu une chance si extraordinaire que cela les encouragera beaucoup à y revenir en grand nombre pour une autre saison. On dit même que les marchands de Terre-Neuve refusent d'avancer les fournitures aux pêcheurs à moins que ceux-ci ne s'engagent à pêcher dans nos eaux. Pour cette raison, je ne saurais trop insister auprès du gouvernement sur la nécessité absolue de nommer un bon garde-pêche à la baie du *Bras d'Or* et à la *Longue-Pointe*, afin d'assurer à nos gens la protection nécessaire.

Le 21 octobre le froid devint très vif. La neige tomba durant trois jours, et en certains endroits la terre était couverte d'une couche de neige de douze pouces.

Division de Bonne-Espérance.

Cette division s'étend de Chicatica à Blanc Sablon. M. W. H. Whitely était le garde-pêche en charge. Il rapporte que la pêche au saumon a manqué dans la plupart des endroits, à cause de la quantité de glaces qui ont bloqué les rives jusqu'au mois de juillet. On a constaté que cet inconvénient a fait un tort énorme à la pêche à la morue, les pièges n'ayant pu être tendus avant le mois de juillet. Dans plusieurs localités, aucun poisson n'a été pris. Les choses se sont un peu améliorées à l'automne, alors que des prises moyennes ont été faites. La boîte de toute sorte a été abondante. La glace a empêché quelques navires de Terre-Neuve de venir payer leur licence, bien qu'il soit probable qu'à l'ouest de Bonne-Espérance plusieurs l'ont fait exprès pour éluder le paiement. Le nombre des pêcheurs de Terre-Neuve qui fréquentent cette division augmente chaque année.

Les prix ont été très bas, mais les habitants sont amplement pourvus des choses nécessaires à la vie pour l'hiver prochain.

Le 8 août, tandis que l'*Aberdeen* était occupé à débarquer des provisions pour le phare, j'ai profité de ce délai pour visiter les anses de la Longue-Pointe et de la baie

du Bras-d'Or, dans le but de m'enquérir des plaintes de nos gens contre les pêcheurs de Terre-Neuve et d'ailleurs qui fréquentent ces localités durant les mois de juin et juillet. Ces pauvres gens avaient peine à retenir leur indignation en parlant de l'absence du vapeur du gouvernement *La Canadienne*, alors que le besoin de sa présence s'était si vivement fait sentir. On prétendait que pas moins de 200 voiles de Terre-Neuve avaient visité la division durant la saison de la pêche à la morue.

Sachant qu'il n'y aurait cet été aucun navire pour protéger les pêcheries, ils se sont conduits comme ils l'ont voulu à l'île Greenly, à la Longue-Pointe et à la baie du Bras-d'Or, coupant les rets à pièges des résidents, chassant ceux-ci de leurs stations, les resserrant de tous côtés avec leurs propres trappes, leur causant du tort en seinant autour de leurs trappes ou tendant des lignes-dormantes à travers celles-ci ; enfin, faisant tout ce qu'ils pouvaient pour empêcher nos gens d'avoir leur part légitime des bancs de poisson. On m'a raconté que sur un parcours d'environ un mille et demi il y avait jusqu'à 150 trappes ; de fait, l'endroit était tellement encombré de filets qu'une goélette aurait eu beaucoup de peine à pénétrer dans le havre de la baie du Bras-d'Or.

Les rives le long de la Longue-Pointe et de la baie du Bras-d'Or, ainsi que celles qui se trouvent entre l'île Greenly et la Longue-Pointe, ont été remplies de poisson durant un mois ; mais, grâce à l'intrusion des étrangers, nos propres pêcheurs n'ont pu se procurer que quelques quintaux de poisson, tandis que les goélettes terre-neuviennes sont retournées avec des cargaisons complètes de poisson pris dans les circonstances les plus provocantes. Ceci, chacun l'admettra, était dû à supporter, surtout si l'on se rappelle que ces gens n'ont que leur pêche pour tout moyen de subsistance. Lorsqu'ils considèrent qu'eux, les occupants du sol, qui payent une redevance pour avoir le droit de pêcher, sont à la merci d'une bande d'étrangers qui n'ont aucun droit reconnu ici, et qui ne laissent que la ruine derrière eux, leur mécontentement est terrible.

J'ai fait ce que j'ai pu pour expliquer ce qui en est, et je leur ai donné à entendre qu'une autre année le gouvernement serait peut-être en mesure de leur envoyer en temps opportun un navire capable de les protéger. Ceci les a un peu rassérénés, et je leur ai dit de plus que s'il m'était donné, à la saison prochaine, d'avoir le commandement du navire chargé de protéger les pêcheries, lorsqu'il sera dans ces eaux, je me ferais un devoir de voir à ce que leurs propriétés, leurs droits et leurs intérêts fussent convenablement protégés contre les empiétements de leurs rapaces voisins.

La conduite brutale de quelques-uns des terre-neuviens a failli, en deux occasions, avoir pour résultat l'effusion du sang. Nos pêcheurs, exaspérés par les empiétements sur leurs privilèges, saisirent leurs armes à feu et étaient sur le point de s'en servir, lorsqu'ils en ont été heureusement dissuadés par le missionnaire.

En ce qui concerne la perception des honoraires de la part des patrons de goélettes qui ont visité ces parages, il ne faut pas oublier que la plupart se sont enfuis sans payer, à l'exception de ceux qui sont mentionnés dans la liste ci-dessous et qui ont donné leurs billets au gardien de pêche local, M. LeGresley. Ces billets seront convertis en argent aussitôt que possible, et leur produit sera remis au ministère avec d'autre argent. M. LeGresley, qui a eu beaucoup de peine à retirer cet argent et à essayer de maintenir l'ordre parmi les terre-neuviens, pourrait, avec avantage, je crois, être nommé garde-pêche, à un salaire de \$50 ou \$60, avec instructions de demeurer à la Longue-Pointe et de diriger son attention spéciale vers cette partie de la côte qui s'étend des Blancs Sablons à la baie du Bras-d'Or. Je suis certain que pareille nomination serait avantageuse à plus d'un titre. Cela faciliterait la perception de deniers qui, sans cela, sont perdus pour le trésor public, et cela relèverait le ministère d'une grande somme de responsabilité. M. LeGresley est un homme très respectable, assez instruit, parlant les deux langues, et d'un caractère très énergique. Je n'ai aucun doute qu'il ferait un bon officier, et pareille nomination est absolument nécessaire dans cette partie reculée et très importante de la division de Bonne-Espérance.

N'eussent été les inconvénients ci-dessus mentionnés, nos pêcheurs auraient pu réaliser, durant cette saison, de beaux profits au moyen de leurs rets à piège. Cependant, en dépit de tout, ils ont réussi à faire une assez bonne prise de poisson, surtout en

ce qui concerne la pêche à la morue dans les eaux profondes, et la pêche au loup marin a également réussi. Le hareng aussi a été abondant et d'excellente qualité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

N. LAVOIE,

Officier des pêcheries.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PECHE EN LA PROVINCE DE
QUÉBEC (NON COMPRIS LA DIVISION DU GOLFE) POUR
L'ANNÉE 1897.

RIVE SUD DU FLEUVE SAINT-LAURENT À PARTIR DU CAP-CHATTE JUSQU'À LA POINTE-LÉVIS.

Le garde-pêche Fabien Morin, de Sainte-Félicité, qui a remplacé Johnny Joncas dans le district de Matane, rapporte que le saumon a été très rare l'année dernière. Il attribue ceci au fait que les petits poissons n'ont pas fait leur apparition sur cette partie de la côte. En conséquence, la pêche à la ligne dans la rivière Matane n'a donné qu'un rendement médiocre. Les baleines blanches (*belugas*) ayant été peu nombreuses dans le bas du Saint-Laurent, le rendement de la pêche à l'enclos a été meilleur qu'à l'ordinaire, vu qu'elle n'a pas été dérangée par ces voraces monstres de la mer. La morue a été d'ailleurs plus abondante et on a rapporté de bonnes prises. La majeure partie du rendement est vendue dans les paroisses environnantes du comté de Rimouski. A l'une de ses visites, ce garde-pêche a trouvé la passe migratoire de la digue de la scierie Price tellement encombrée de débris de bois que le passage des poissons était complètement obstrué. On y a remédié immédiatement, et depuis il n'a entendu aucune plainte à ce sujet. La valeur totale des pêcheries de ce district s'élève à \$21,382, une augmentation de valeur de près de \$4,000 sur celle de l'année dernière.

Le garde-pêche Ed. Thériault, qui a remplacé L. E. Grondin, de Rimouski, déclare que le rendement de la pêche durant cette saison a été tout à fait satisfaisant. De grandes quantités de hareng ont été prises; le tout a été vendu à Québec et dans les environs. La sardine a été plutôt rare, tandis que l'alose a donné un rendement moyen. Peu d'anguilles ont été prises. L'éperlan a été abondant; un homme seul, pêchant à la ligne, a fait près de \$100 en fournissant de ce délicieux petit poisson à quelques familles étrangères en villégiature à Rimouski. Durant l'hiver, bon nombre de pauvres individus trouvent dans la pêche à l'éperlan une aubaine qu'ils apprécient hautement. Comme on avait remarqué de l'esturgeon dans le voisinage de Sainte-Luce,—quelques-uns de ceux qui avaient été pris pesant au delà de 400 livres,—on fait des préparatifs pour en prendre l'année prochaine. Les règlements sont bien observés. Aucune infraction sérieuse n'est venue à sa connaissance.

Le garde-pêche Zéphyrin Lavoie, qui a remplacé H. Martin, de Rimouski, rapporte que la pêche au saumon a été médiocre et que la pêche à l'alose a été nulle, mais que la pêche au hareng a été très bonne. La diminution dans les cas cités en premier lieu, est attribuée aux forts vents du nord-ouest qui ont prévalu durant la saison de pêche. On fait beaucoup de pêche à la truite dans les lacs de l'intérieur, qui sont loués à divers clubs; mais il n'a reçu aucune donnée régulière tant qu'à la quantité.

Le garde-pêche Napoléon Lévesque rapporte une légère diminution dans le rendement de ce district, et il attribue cette diminution au mauvais temps. Le poisson principal semble être le hareng, dont le rendement est estimé à près d'un quart de million de livres de hareng frais et à 600 barriques de hareng salé. A l'exception des partis qui pêchent sans permis, nulle infraction n'est venue à sa connaissance.

Le garde-pêche George Sirois, qui remplace X. Pelletier pour le district de Kamou-raska, rapporte aussi une diminution dans le rendement de la pêche dans cette division,

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

mais ne donne aucune raison pour cette décroissance. Cinquante-neuf belugas (baleines blanches) ont été pris à la Rivière-Ouelle.

Le garde-pêche Ephrem Gagnon, qui a succédé à A. V. Beaubien, rapporte que dans la pêche au saumon et de l'alose, il s'est produit une diminution qu'il attribue à la rareté du poisson. Toutes les stations de pêche ont été visitées à marées basses et trouvées conformes aux règlements ayant pour but la protection du jeune poisson. Il a saisi trois pêches pour négligence de se conformer à la loi. Elles ont été enlevées et vendues pour payer les frais. Quelques propriétaires de scieries laissent encore tomber à l'eau du bran de scie et des déchets, ce qui pourrait être de nature à détruire le poisson.

RIVE NORD, FLEUVE SAINT-LAURENT, DE QUÉBEC À BERSIMIS.

Le garde-pêche L. P. Huot rapporte un très faible rendement de saumon et dit que la pêche à l'alose a été de beaucoup inférieure à celle de l'année dernière, mais que l'anguille a été abondante. Les autres espèces de poissons ont donné un rendement à peu près ordinaire. Le rendement total, évalué à \$15,000, est vendu sur les marchés de Québec et de Lévis.

Le garde-pêche Ulysse Bhéreur, de Charlevoix, dit que la pêche a été médiocre dans son district. Le produit de la pêche au capelan est utilisé en entier pour fertiliser le sol. Il est difficile de se procurer des données certaines sur la quantité de truite prise dans les lacs en arrière de Charlevoix, mais elle est estimée à plus de 50,000 livres.

Le garde-pêche L. N. Catellier, de Tadoussac, rapporte aussi le plus médiocre rendement de saumon provenant de la pêche au filet, ainsi que de la pêche à la ligne dans les cours d'eau fréquentés par le saumon depuis cinq ou six ans. Le produit de la pêche au filet, en ce qui concerne le saumon, est vendu sur le marché de Québec, et celui de la pêche à l'enclos est pour la consommation locale. Les passes migratoires de la rivière à Mars et de la rivière Saint-Jean ont été tenues en bon ordre. Les règlements de pêche sont bien observés sur le fleuve Saint-Laurent, où les pêcheurs ont bien soin d'observer la fermeture du dimanche. Malheureusement, on ne saurait en dire autant en ce qui concerne la rivière Saguenay, où le braconnage s'est fait en grand. Les patrouilles ont saisi plusieurs filets flottants, et des poursuites ont été intentées contre les délinquants. De meilleures mesures seront prises à la prochaine saison pour assurer une protection plus efficace. Le rendement total n'est évalué qu'à \$17,275, ce qui accuse une diminution de près de cinquante pour cent depuis la dernière saison.

DISTRICTS DE L'INTÉRIEUR.

Divisions de Sherbrooke et de Mégantic.

Le garde-pêche John McCaw, de Sherbrooke et des environs, déclare que depuis que quelques poursuites ont été intentées pour pêche illégale au filet, le lac Brompton a été débarrassé des braconniers ; de fait, la loi a été assez bien observée dans tout le district. On se plaint de ce que certaines digues à travers la Saint-François ne sont pas encore pourvues de passes migratoires, et à moins que les propriétaires de scieries ne soient forcés d'en mettre dans ces digues, les pêcheries de cette région seront bientôt dépeuplées. Cette partie de la rivière Saint-François située près du lac Aylmer est encore remplie de déchets provenant d'une scierie de d'Israëli. La pêche au filet n'étant pas permise dans ces eaux, ce garde-pêche est d'avis que l'on devrait lui conférer le pouvoir de saisir les filets à vue, qu'ils soient en usage ou non. Il remarque souvent des filets qui sèchent le long d'une grange, et dont on vient évidemment de se servir, mais il ne peut y toucher, vu qu'on ne s'en sert pas dans le moment pour prendre du poisson. M. McCaw prétend qu'il éprouve souvent des difficultés à louer des bateaux convenables pour l'exercice de ses devoirs officiels, et qu'il arrive parfois que, probablement par sympathie pour les braconniers, on refuse absolument de lui en louer.

Le garde-pêche Allan McLeod rapporte qu'il y a eu cet été une affluence de touristes et de sportsmen beaucoup plus considérable qu'en aucun temps auparavant. Plusieurs

clubs de sport ont été formés et les cultivateurs et les colons des environs en bénéficient par la vente de leurs produits, sans compter les services que l'on requiert d'eux en qualité de guides, etc. La seule manière de protéger efficacement ces eaux contre les braconniers serait de les patrouiller chaque nuit pendant la saison où la pêche au maskinongé est interdite ; sans cela il est impossible d'obtenir une conviction, vu qu'en général les gens ne considèrent pas la pêche illégale comme un acte criminel, et ne veulent pas offrir spontanément des renseignements contre les braconniers. Plusieurs rets à pièges ont été confisqués et détruits durant l'été. La pratique qui consistait à permettre au bois de pulpe de s'échapper dans la rivière Chaudière a été abandonnée. Il est certain que le poisson devient plus abondant dans le district de Mégantic depuis quelques années.

Le garde-pêche Guy Carr, du comté de Compton, a le plaisir de faire rapport qu'une amélioration sensible s'est produite dans les pêcheries des eaux intérieures sous sa surveillance, particulièrement en ce qui concerne la truite et le poisson blanc. Il faut attribuer cette amélioration aux hautes eaux du printemps, qui ont empêché la pêche dans les tributaires, et à l'observance générale des règlements de fermeture. Environ dix pour cent seulement du poisson pris sont expédiés aux Etats-Unis, le reste servant à la consommation locale. Bien que l'on se serve moins qu'autrefois des engins de pêche prohibés, on a cependant confisqué un assez bon nombre de filets. Les huit passes migratoires de ce district sont tenues en bon ordre, mais on jette encore de la sciure de bois dans les tributaires du lac Massawippi, au détriment des poissons qui vivent dans cette belle nappe d'eau.

Divisions de Brome et de Magog.

Allen Finlayson, officier en charge de la pisciculture de Magog, observe que le maskinongé a fait son apparition dans les frayères à l'extrémité méridionale du lac Memphrémagog, du 6 au 8 octobre, et à l'extrémité septentrionale du lac, pas avant le 18 ou le 20 du même mois. Le fait que le poisson blanc devient maintenant abondant dans le lac doit être attribué aux alevins qui y ont été placés par notre pisciculture, vu qu'on affirme qu'il n'y en avait pas auparavant. Comme ce poisson ne prend pas l'hameçon, l'on devrait accorder des permis pour le prendre au filet, à certaines époques et dans certaines localités où cela ne nuirait pas aux frayères du maskinongé. Les opérations en vertu de ces permis devraient être mises sous la surveillance immédiate des gardiens de pêcheries. Cet officier est d'avis qu'une pareille mesure aurait pour effet d'assurer une meilleure observance des saisons prohibées.

Le garde-pêche Hugel Ball, qui a la charge du côté ouest du lac Memphrémagog, déclare que ses eaux deviennent tellement peuplées de poisson blanc, de perche, d'éperlan, qui fournissent une nourriture si abondante au maskinongé, que celui-ci est devenu indifférent à l'appât. Telle est l'explication donnée pour l'exiguité de la prise de ce poisson. Il est arrivé très tard à ses frayères (15 octobre) et y est resté jusqu'au 8 novembre. Les gardiens affirment qu'il était plus abondant sur les battures qu'on ne l'y avait remarqué auparavant. Il y a eu peu de tentatives de braconnage durant cette saison. On n'a confisqué que deux bateaux avec des engins de pêche prohibés, et un individu a été mis à l'amende.

Baie de Missisquoi.

Le garde-pêche P. E. Luke rapporte une diminution considérable dans le rendement de la pêche au poisson blanc et aux poissons communs, comparé aux autres années, alors que la pêche à la seine était permise. La majeure partie du produit est expédiée au marché de New-York. Les saisons de fermeture ont été bien observées et nul abus n'est venu à sa connaissance. La sciure de bois de la scierie de la rivière au Brochet est maintenant utilisée pour les glaciers, etc., au lieu d'être jetée à l'eau comme auparavant.

Division de la rivière Richelieu.

Le garde-pêche Pierre Lévêque, qui a succédé à Jas. Finley, pour la partie sud de la rivière Richelieu, déclare que la plupart des pêcheurs admettent que les pêcheries dimi-

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

nent dans ce district. Non seulement le rendement devient moindre qu'autrefois, mais la taille des poissons diminue graduellement. Ce résultat est attribué à l'usage excessif des ablerets à mailles trop petites, depuis quelques années. Les neuf dixièmes du produit sont envoyés aux Etats-Unis. Si c'est l'intention des autorités de continuer à accorder des permis, cet officier espère que chaque licencié sera forcé de faire apposer à chacun de ses engins de pêche le numéro de son permis, les initiales du propriétaire, ou tout autre signe ou marque pouvant permettre à l'officier de reconnaître les engins employés illégalement. Plusieurs ablerets illégaux ont été saisis, mais les coupables n'ont pas été découverts. Aucun déchet de scierie ou substance délétère n'est maintenant jeté dans les eaux de cette division.

Le garde-pêche J. O. Dion rapporte une diminution considérable dans le produit des pêches à l'anguille soumises à sa surveillance, surtout en ce qui concerne les grands enclos, dont quelques-uns n'ont pas donné un cinquième de leur rendement d'autrefois. Ce résultat est attribué aux eaux hautes qui règnent depuis que les rapides ont été rétrécis à 400 pieds par la construction récente d'une immense digue. Les explosions de dynamite nécessitées par cette construction ont, sans aucun doute, dérangé et effrayé les poissons dans ces environs. Vu la rareté de l'anguille, la demande des autres espèces de poisson a augmenté et les prix ont été meilleurs. Il a remarqué qu'un grand nombre de porteurs de permis n'ont pas tiré parti des privilèges que leur accorde leur licence et que plusieurs d'entre eux ne savent même pas comment préparer leurs lignes dormantes. Le doré a été assez abondant, mais l'achigan a été très rare. M. Dion conseille, dans l'intérêt du pêcheur et de l'officier, de marquer les engins autorisés. Les pêcheurs qui, agissant d'après ses conseils, ont séparé les diverses espèces de poissons dans leurs viviers, y ont trouvé leur avantage, vu que le poisson a vécu plus longtemps et s'est mieux conservé. L'emploi d'un treillage en fil métallique dans leurs viviers les améliorerait davantage. Il est contre l'emploi des verveux à ailes; il serait plutôt en faveur de l'emploi d'une nouvelle espèce de rets à mailler avec cordons en laine adaptés à la pêche à l'esturgeon, qui est abondant. La nappe d'eau en amont de la nouvelle digue deviendra bientôt un endroit de prédilection pour les amateurs de la pêche à la ligne.

Divisions de Beauharnois et de Chateauguay.

Le garde-pêche W. H. De Witt rapporte une augmentation, surtout en ce qui concerne le poisson de choix, ce qui est dû au fait que les eaux du lac Saint-Louis sont restées à une hauteur convenable pour la pêche. Les saisons d'interdiction ont été assez bien observées, mais on s'est encore permis de seiner sans licence. Quelques seines ont été saisies et détruites. Etant seul, il lui a été impossible d'arrêter les individus qui seinait la nuit. Les propriétaires de scieries se conforment aux règlements. Environ trente pour cent du produit de la pêche sont expédiés aux Etats-Unis, le reste servant à la consommation locale.

Le garde-pêche Z. Reid dit que les pêcheries de la rivière Chateauguay se sont considérablement améliorées, grâce aux restrictions apportées au seinage dans les environs. L'augmentation serait encore plus considérable si le braconnage de nuit pouvait être entièrement supprimé. Il lui a été impossible de découvrir un seul délinquant. Les passes migratoires de son district sont satisfaisantes; il en faudrait une nouvelle à Howick Mills. M. Reid est en faveur de la prohibition de la seine pour quelques années au moins.

Le garde-pêche H. Barrette se plaint aussi du seinage de nuit, surtout dans la rivière, au détriment du jeune poisson. Deux individus ont été poursuivis et condamnés à l'amende pour pêche illégale.

Le garde-pêche J. D. McMillan dit qu'à l'exception de l'anguille, dont la pêche a été médiocre en conséquence du fait que l'on n'a pas permis aux pêcheurs de se servir de lumière comme à l'ordinaire, le rendement de la pêche a donné une bonne moyenne. Tout le produit, à l'exception de l'esturgeon qui est expédié au marché de Montréal, sert à la consommation locale. Les propriétaires de scieries n'ont jeté ni sciure de bois ni déchets dans les cours d'eau. Les cinq passes migratoires de ce district sont en bon état de réparation.

Division de Verchères.

Le garde-pêche Chas Robitaille dit que, nonobstant le fait que l'eau a été basse durant les mois d'été, ce qui a rendu l'emploi des seines désavantageux, le rendement du poisson a été plus considérable que l'année dernière. Les lois de pêche sont mieux observées par les pêcheurs à la seine que par les nombreux pêcheurs à la ligne qui prennent du doré et de l'achigan sans s'occuper des saisons où cette pêche est prohibée. Pour empêcher cela, il serait nécessaire de surveiller constamment les eaux du voisinage du Bout de l'Île. Un sentiment plus amical semble maintenant régner entre les pêcheurs et l'officier, et celui-ci espère qu'il en résultera une meilleure observance des règlements. Il a fait de son mieux pour empêcher la destruction des jeunes poissons en suivant le conseil de l'officier Riendeau, en ce qui concerne la surveillance des mailles des diverses espèces de filets. En visitant des endroits où l'on fabriquait des filets, il a trouvé des verveux dont la maille avait moins d'un pouce. Il a ordonné de les défaire ou de les détruire.

Comté de Richelieu et rivière Saint-François.

Le garde-pêche L. N. Piché croit qu'il y a eu une légère augmentation dans les pêcheries de la rivière Saint-François, et il attribue ce résultat à la meilleure observance des règlements relatifs à la sciure de bois. Nulle amende n'a été imposée pour infractions aux lois concernant les pêcheries.

Division de Nicolet.

Le garde-pêche Geo. Boisvert dit que les pêcheurs, étant sous l'impression que le système des licences pourrait être aboli, sont portés à restreindre leurs prises dans le but de diminuer leur importance. Le poisson n'a pas été plus abondant que les autres années, mais il a été plus gros, surtout l'esturgeon, l'alose et l'anguille. Environ la moitié du produit est expédié à Montréal, Sherbrooke et Arthabaska, le reste est vendu dans le comté. Il soupçonne que le nombre de lignes dormantes tendues est plus considérable que le nombre de permis accordés. La rivière Bécancour est obstruée par une digue de scierie à environ quatre milles de son embouchure. Cette digue, n'étant pas pourvue de passe migratoire, empêche tous les poissons du Saint-Laurent de remonter la rivière. En outre, le propriétaire de cette scierie permet que l'on jette les déchets et la sciure de bois dans le cours d'eau. M. Boisvert insiste de nouveau sur l'importance de marquer les engins de pêche autorisés afin de faciliter les devoirs des officiers.

Divisions de Berthier et de Montcalm.

Le garde-pêche Gabriel Caron déclare que le résultat des entreprises de pêche est certainement moins satisfaisant qu'autrefois. Il est d'opinion qu'à mesure que le niveau de l'eau devient plus bas dans le Saint-Laurent, le poisson se retire dans l'eau plus profonde des chenaux. Il a confisqué et détruit cinquante-six filets illégaux ayant tous une maille trop étroite. Cette leçon salutaire produira sans aucun doute de bons résultats. M. Caron croit que la pêche au verveux et à l'ableret ne devrait pas être permise durant les mois de juillet et d'août, vu la haute température de l'eau à cette saison, qui gâte le poisson, lequel est perdu pour le pêcheur, à moins que celui-ci ne se hâte de le vendre et n'offre ainsi sur le marché une nourriture peu saine et peu agréable au goût. La seine est aussi considérée comme un engin destructeur du poisson, vu qu'elle dérange leurs œufs.

Division de la rivière Ottawa.

Le garde-pêche D. Chénier rapporte une forte augmentation dans le rendement du poisson des eaux de l'Ottawa, comparé à celui de la saison précédente. Il est vrai que le nombre des pêcheurs licenciés a excédé de beaucoup celui des années précédentes, mais en général on a été satisfait des résultats. Le doré et l'esturgeon ont été pris en quantités exceptionnellement considérables. Les saisons d'interdiction ont été bien observées.

PROVINCE DE QUÉBEC—Division du Golfe.

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, le matériel de pêche, et les espèces et quantités de poisson, ainsi que le nombre d'hommes employés dans l'industrie de la pêche, dans le **comté de Bonaventure**, province de Québec, pour l'année 1897.

SUBDIVISION DE RISTIGOUCHE (Tête de la marée dans la Ristigouche à Magnasha).

Divisions.	BATEAUX DE PÊCHE.			MATÉRIEL DE PÊCHE.								ESPÈCES DE POISSON.							
	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailer.		Seines.		Lignes dor-mantes.		Nasses.		Rets à éperlan.		Saumon frais, liv.	Hareng sale, brls.	Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau sale, brls.	
				Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.						
<i>Comté de Bonaventure.</i>																			
1 Tête de la marée à Magnasha.....	23	\$ 345	60	5050									90	\$ 5400	46876	50			

SUBDIVISION DE CARLETON (De Magnasha à la Grande Cascapédia).

1 Nouvelle	70	980	140	1700	3	190	60								12940	200			650
2 Carleton.....	120	1600	200	5000	250	6000	2000	20	600	200					14500	300			3000
3 Maria.....	150	2000	350	6000	350	2700	1500	15	450	150					20500	350			2000
Totaux.....	340	4580	690	13400	700	6900	38170	410							56940	850			5656

SUBDIVISION DE BONAVENTURE (De la Grande Cascapédia à la Pointe Paspébiac).

1 New-Richmond	20	200	25	900	60	300													
2 Black Cape	18	180	24	1500	72	875													
3 Capelan	146	1620	138	5600	2800	14480	280	14	430	280									
4 Rivière Bonaventure	225	2875	275	4500	9600	4500	561460	920	25	120					9600	1200			15000
5 New-Carlisle	36	380	40	900	24	840	480	5	35						500	215			4000
6 Paspébiac	150	2250	225	3000	300	3000	28	930	575	78	350					600			1500
Totaux.....	595	7505	747	12375	1232	25250	1233710	2255	108	505					15414	3065			19000

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, le matériel de pêche, etc.—Comté de Bonaventure—Suite.

SUBDIVISION DE RISTIGOUCHE (De la tête de la marée dans la Ristigouche à Maguasha).

DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.										DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.			NOMBRE.				
	Homard conservé en boîtes, liv.	Homard frais, dans le test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Langues et nones de morue, brls.	Aigreïn frais, liv.	Aigreïn fumé (<i>finnan haddies</i>), liv.	Merluche séchée, qtx.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Anguille, brls.	Carrelet, liv.	Petite morue ou <i>prost fish</i> , liv.	Encornet, brls.		Poisson commun et méls, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.
<i>Comté de Bonaventure.</i>																		
1 Tête de la marée à Maguasha	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	26,622 70

SUBDIVISION DE CARLETON (De Maguasha à la Grande Caspédia).

1 Nouvelle	7800	120	16	5	300	2	2000	400	150	4	1500	5,289 50
2 Carleton		30	4	2	60	5	9500	600	250	4	5000	9,471 00
3 Maria		5	325	46	500	30	3000	1500	400	15	6000	13,612 50
Totaux	7800	5	475	66	860	37	14500	2500	800	22	12500	28,373 00

SUBDIVISION DE BONAVENTURE (De la Grande Caspédia à la Pointe Paspébiac).

1 New-Richmond		40			600	2				10	500	1,158 00
2 Black Cape		15			400					4	700	1,965 00
3 Capelan	5280	5	750	3	1000					200	5000	10,223 50
4 Rivière Bonaventure	3840	4	1800	6	1500	5				450	10000	21,346 00
5 New-Charisle		200	5	100	2400					50	4000	8,893 00
6 Paspébiac		2500	7		60					625	1500	14,652 50
Totaux	9120	9	5305	15	2600	66				1314	21700	53,238 00

TABLEAU indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—Comté de Bonaventure—Suite.
SUBDIVISION DE PORT-DANIEL (De la Pointe l'Aspébiac à la Pointe au Maquereau).

Numéro.	DIVISIONS.		BATEAUX DE PÊCHE.			MATÉRIEL DE PÊCHE.										ESPÈCES DE POISSON.				Numéro.				
	Comté de Bonaventure.		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailles.			Seines.			Lignes dor-mantes.		Nasses.		Rets à éperlan.		Saumon frais, liv.	Hareng salé, brls.		Hareng frais, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau salé, brls.	
						Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.							Nombre.
1	Hopetown.	33	1455	86	35	700	600	8	192	110	30	300						5100	200			1		
2	Nouvelle.	52	1300	137	60	1200	980	9	290	260	25	160						600	300			2		
3	Shégawake.	59	1180	83	65	1300	910	4	92	80								230	350			3		
4	Port-Daniel.	161	3220	234	161	3220	1932	18	432	450	60	300						28875	450	800		4		
5	Anse-aux-Gascous.	141	4230	235	190	3800	2600	21	504	530	80	800						4898	500			5		
	Totaux.	452	11385	775	511	10220	7022	60	1510	1460	195	1560						39703	1800		800			
TOTALX POUR LE COMTÉ DE BONAVENTURE.																								
1	Subdivision de Ristigouche.	23	345	60	5050	5050	38	1170	410									46876	50			1		
2	" Carleton "	340	4580	690	700	13400	6800											56940	850	5650		2		
3	" Bonaventure "	595	7505	747	1252	25250	12375	122	3710	2255	108	505						15414	3045	15000		3		
4	" Port-Daniel.	452	11385	775	511	10220	7022	60	1510	1460	195	1560						39703	1800	800		4		
	Grands totaux	1410	23815	2272	2463	53920	31347	220	6390	4125	303	2065						158933	5705	15000	25450	8		

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Comté de Bonaventure—Suite.
SUBDIVISION DE PORT-DANIEL (De la Pointe l'Aspébiac à la Pointe au Maquereau).

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.											DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.			Numéro.					
		Homard conservé en boîtes, liv.	Homard frais, dans le test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Morue fraîche, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Aigreïn frais, liv.	Aigreïn séché, qtx.	Mertuche séchée, qtx.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Anguille, brls.	Carrelé, liv.	Petite morue ou Frost fish, liv.	Baconnet, brls.		Poisson commun et mielé, liv.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	VALEUR TOTALE.
<i>Comté de Bonaventure—Fin.</i>																					
1	Hopetown.....	1200		400	5			20										280	100	300	6,439 00
2	Nouvelle.....			550	5													300	150	350	4,140 00
3	Shégawake.....	3552		600		10			9000									400	300	400	6,820 90
4	Port-Daniel.....	19186		2850	8			50										1425	850	500	25,973 20
5	Anse-aux-Gascons.....	7008		3600	12			100										1900	960	250	22,463 70
	Totaux.....	47746		8060	30			170		9000								4805	2360	1850	65,886 80
TOTAUX POUR LE COMTÉ DE BONAVENTURE.																					
1	Subdivision de Ristigonche.....	7800	80	475	66	12			12000	230900	25	61450								1000	26,622 70
2	" Carleton.....	9120	5	5305	15	66			860		37	14500						190	22	12500	28,373 00
3	" Bonaventure.....	47746	9	8060	30	2600			3400		7							1314	1464	21700	53,238 00
4	" Port-Daniel.....					170				9000								4305	2360	1800	65,866 80
	Totaux.....	64666	94	13840	111	2600	248	150	16260	239900	69	14500	63950	398	840			5809	3846	37000	174,100 50

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Province de Québec—Suite.

Comté de Gaspé.

SUBDIVISION DE LA GRANDE-RIVIÈRE (De la Pointe au Maquereau à Barachois, Malbaie).

DIVISIONS.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.				MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.			Numéro.		
	Bâtiments.		Bateaux.		Rets à mailler.		Seines.		Rets à piège.		Lignes à dor-mantes.		Hareng frais, liv.		Hareng salé, bris.	Hareng fumé, liv.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Brasses.
<i>Comté de Gaspé.</i>																
1	Newport	97	1945	185	2756	1760	7	230	150	70	680	5040	215	200	1	
2	Pointe de Newport	56	1950	138	1920	720	3	100	60	30	300	1200	120	20	2	
3	Grand Pabos	7	88	7	920	750	1	28	30	10	120	1600	68	800	3	
4	Pointe-Adélaidé de Pabos	26	350	52	1152	350	2	75	27	5	80	1600	52	200	4	
5	Peut Pabos	94	3646	279	4682	2285	4	170	75	70	445	730	130	1200	5	
6	Grande Rivière	63	1542	196	2268	1000	3	120	75	40	500	120	120	200	6	
7	Petite Rivière (est)	18	580	22	480	240	1	30	25	7	175	44	44	8		
8	Cap-Désespoir	71	2044	152	2825	938	2	70	60	12	240	196	196	9		
9	Anse du Cap	46	2316	102	1715	720	3	90	70	6	80	1000	120	10		
10	Anse à Beauflis	12	120	15	20	400	1	25	20	20	10	1000	120	11		
11	Tête-Rouge	111	3730	260	3784	600	3	77	47	11	66	700	350	12		
12	Percé	58	1356	160	3620	1542	5	135	80	11	66	10943	71	13		
13	Coin du Banc et Cannes de Roches	32	920	120	2500	700	14	20	20	20	20	20	20	14		
14	Ile Bonaventure	725	22384	1763	29562	11955	35	1150	719	261	2636	33313	1536	2200	Totaux	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Province de Québec—Suite.

Comté de Gaspé.

SUBDIVISION DE LA GRANDE-RIVIÈRE (De la Pointe au Maquereau à Barachois, Malbaie).

DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.										DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.						VALBUR TOTALE.	Numéro.
	Maquereau sale, bris.	Homard conservé en boîtes, liv.	Morue séchée, qtx.	Langues et noues de morue, bris.	Aigrelin frais, liv.	Aigrelin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Doré, liv.	Anguille, bris.	Encoquet, bris.	Poisson commun et mêlé, bris.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, bris.	Poisson employé comme engrais, bris.		
<i>Comté de Gaspé.</i>																		
1 Newport.	7104	3800	4	55	29	3600	55000	270	3060	1150	680	25,936 05	1					
2 Pointe de Newport.	12480	3970	8	70	65			174	3380	2300		24,452 25	2					
3 Grand Pabos.	3640	1780				1000						3,878 00	3					
4 Sainte-Adélaïde de Pabos.		468	1	2		500	1600	72	1080	310		8,941 00	4					
5 Petit Pabos.		4460				1200	3000	150	4000	750		2,883 00	5					
6 Grande Rivière.		3500		45	60	2500		95	2400	500		26,805 00	6					
7 Petite Rivière (est).	31152	1500	1					30	1200	70		13,001 40	7					
8 Cap-Désespoir.		5510	3	5			189000	134	4200	695		35,153 75	8					
9 Anse du Cap.		3150	2	3				90	2570	50		14,962 75	9					
10 Anse à Beaufils.		200	1			800		10	160	50		1,013 00	10					
11 Tête-Rouge.	13500	7500	2	24	2		163400	320	8500	950		47,841 50	11					
12 Percé.	12666	2004		50			45000	48	2020	400		16,489 80	12					
13 Corn du Banc et Cannes de Roches.		3800						110	1358	300		15,527 40	13					
14 Ile Bonaventure														14				
Totaux.....	80542	41342	22	246	164	8600	11600	1523	34508	7955	680	255,234 90						

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Province de Québec—Suite.

Comté de Gaspé—Suite.

SUBDIVISION DE GASPÉ (Barachois, Malbaie, au Cap des Rosiers).

DIVISIONS.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.			Numéro.					
	Bâtiments.			Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à piège.				Lignes dor-mantes.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Nombre.		Valeur.	Nombre.	Valeur.		
	
<i>Comté de Gaspé.</i>																					
1			157	6990	179	1730	1630	10	400	380								2000	175	1	
2			56	1800	70	1300	640	3	84	125								600	135	2	
3			67	1660	92	2220	745	4	112	140								400	90	3	
4			98	2560	106	1300	665	3	60	70								625	95	4	
5			30	500	28	650	400											1300	50	5	
6			90	2950	140	1789	1160	8	240	140								2600	160	6	
7			30	740	38	2100	2000											10500	70	7	
8			38	400	48	3254	2280	15	300	750								19,000	10	8	
9			18	300	28	1980	1620											9480	35	9	
10			28	350	38	1300	1085	1	20	6								6700	50	10	
11			16	270	18	394	290											1215	30	11	
12			62	1500	71	1720	1110	7	280	200								4200	190	12	
13			62	1200	84	900	230	3	60	40									400	400	13
			760	21220	936	20627	13855	54	1556	1851								58720	1490		

TABLEAU indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—Province de Québec—Suite.

Comté de Gaspé—Suite.

SUBDIVISION DE GASPÉ (Barachois, Malbaie, au Cap des Rosiers).

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.											DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.			Valeur TOTALE.						
		Maquereau sale, brls.	Homard conservé en boîtes, liv.	Morne séchée, qtx.	Langues et noues de morne, brls.	Aligelin frais, liv.	Aligelin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Fletan, liv.	Eperlan, liv.	Doré, liv.	Anguille, brls.	Encornet, brls.	Poisson commun et mèle, brls.	Huile de poisson, galls.		Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Peaux de loup marin, nombre.			
	<i>Comté de Gaspé.</i>																				\$ c.	
1	Barachois.....			6450																		31,825 00
2	Malbaie.....		33548	5850					1500													92,839 60
3	Pointe Saint-Pierre.....			1600																		8,310 00
4	Chien Blanc.....		9640	1425																		9,189 00
5	Anse au Loup-Marin.....		35622	300																		8,985 40
6	Douglasstown.....			1000																		2,760 50
7	Anse au Sablé.....			85																		6,201 30
8	Gaspé, Nord et Sud.....								46826													2,487 00
9	Féinsule.....			90																		2,702 00
10	Cap aux Os.....			250																		980 00
11	Petit Gaspé.....			120																		9,380 00
12	Grande Greve et Tête du Navire.....			1750																		6,000 00
13	Cap des Rosiers.....			1000																		126,922 30
			78810	19929					48326													

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc.—Province de Québec—Suite.

Comté de Gaspé—Suite.

SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE AU RENARD (Cap des Rosiers à la Pointe Renommée).

DIVISIONS.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.			Numéro.		
	Bâtiments.		Bateaux.		Rets à mailier.		Seines.		Rets à piège.		Lignes dor-mantes.		Saumon frais, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng fumé, liv.			
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.						
	Tonnage.	\$	Hommes.	\$	Hommes.	Hommes.	Hommes.	Hommes.	Hommes.	Hommes.	Hommes.	Hommes.	Hommes.	Hommes.	Hommes.			
<i>Comté de Gaspé.</i>																		
1	Anse à Louise.	88	1,700	88	1,700	78	1,900	450	88	78	1,900	450	88	78	1,900	450	350	1
2	Anse au J'eriais.	78	1,100	78	1,100	68	1,400	400	78	68	1,400	400	78	68	1,400	400	200	2
3	Trois Ruissaux.	40	600	40	600	40	1,000	250	40	40	1,000	250	40	40	1,000	250	150	3
4	Anse à Grisfonds.	80	1,200	80	1,200	80	1,600	500	80	10	1,600	500	80	25	1,600	500	190	4
5	Rivière au Renard.	160	2,400	165	2,400	150	3,000	900	160	70	3,000	900	160	125	3,000	900	400	5
6	Petite Rivière au Renard.	42	500	42	500	40	800	200	42	40	800	200	42	40	800	200	100	6
7	Petit Cap.	41	505	43	505	35	700	175	41	35	700	175	41	35	700	175	100	7
8	Grande Anse.	8	85	8	85	4	80	20	8	4	80	20	8	4	80	20	35	8
9	Echourie.	17	180	18	180	14	280	75	17	14	280	75	17	14	280	75	100	9
10	Pointe Jaune.	18	160	23	160	22	400	110	18	22	400	110	18	22	400	110	100	10
11	Anse à Valeau.	17	145	19	145	17	350	110	17	17	350	110	17	17	350	110	75	11
12	Pointe Renommée.	14	100	14	100	7	140	35	14	7	140	35	14	7	140	35	70	12
	Totaux.	603	8,675	618	8,675	555	11,650	3,225	603	80	11,650	3,225	603	150	11,650	3,225	1,870	

TABLEAU indiquant la quantité et la valeur des espèces de poisson, etc.—Province de Québec—Suite.
Comté de Gaspé—Suite.

SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE AU RENARD (Cap des Rosiers à la Pointe Renommée).

DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.													VALEUR TOTALE.	N ^o .			
	Maquereau salé, brls.	Homard conservé en boîtes, liv.	Morue séchée, qtx.	Langues et nones de morue, brls.	Aigrelin frais, liv.	Aigrelin séché, qtx.	Merruche séchée, qtx.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Doré, liv.	Anguille, brls.	Encornet, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.			Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.
<i>Comté de Gaspé.</i>																		
1 Anse à Louise.....	16,800	2,500	1				1,600			50	50	50	3,100	1,200	100		17,980 00	1
2 Anse au Jersiais.....		1,900	1				1,200			45	45	45	1,900	1,015	90		10,937 50	2
3 Trois Ruisseaux.....		1,000	1				800			20	20	20	1,000	600	60		6,040 00	3
4 Anse à Grisfonds.....		2,000	2				1,200			100	100	100	2,000	1,200	100		11,950 00	4
5 Rivière au Renard.....	25,500	4,500	6				6,000			200	200	200	4,500	2,450	250		31,710 00	5
6 Petite Rivière au Renard.....		800					400			25	25	25	800	600	60		4,960 00	6
7 Petit Cap.....		900	1				800			20	20	20	900	650	60		5,485 00	7
8 Grande Anse.....		300								5	5	5	300	100	10		1,615 00	8
9 Echourie.....		400								20	20	20	400	300	40		2,710 00	9
10 Pointe Jaume.....	3,400	550	1				700			20	20	20	550	350	50		4,195 00	10
11 Anse à Valeau.....		400								15	15	15	400	350	50		2,660 00	11
12 Pointe Renommée.....		200								10	10	10	200	210			1,515 00	12
Totaux.....	45,700	15,450	13				12,700			530	530	530	15,950	9,025	870		101,757 50	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc.—Province de Québec—Suite.
Comté de Gaspé—Suite.
 SUBDIVISION DE MONT LOUIS (Pointe Renommée à la Rivière à Pierre).

DIVISIONS.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.							
	Bâtiments.			Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à piège.		Lignes dor-mantes.		Hareng fumé, liv.	Hareng salé, bris.	Saumon frais, liv.	Numéro.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Nombre.	Valeur.	Nombre.				
<i>Comté de Gaspé.</i>																				
1						8	920		14	300	150	2	80	50				125	460	1
2						23	920		40	1000	400							125	285	2
3						17	510		33	950	380							600	250	3
4						14	420		24	500	200								200	4
5						15	250		26	600	225								185	5
6						17	300		23	550	200								200	6
7						19	350		32	500	150								200	7
8						30	900		49	600	600	1	30	30					500	8
9						18	300		24	450	180								2000	9
10						17	180		21	200	500								90	10
11						12	120		14	300	100								1000	11
12						22	330		35	500	200								3000	12
13						18	200		24	600	250								250	13
14						36	1500		55	2500	700	2	80	60					1800	14
15						12	125		20	400	150								900	15
						278	6745		429	11150	4085	5	190	140					9925	3380

SUBDIVISION DE SAINTE-ANNE DES MONTIS (Rivière à Pierre à Cap Chatte).

1						17	340		30	460	300							1200	100	1
2						17	920		18	414	270							200	90	2
3						110	1200		167	4175	2500							1200	1010	3
4						48	590		83	1540	1000							1000	522	4
						192	2350		298	6589	4070							3600	1728	

TABLEAU indiquant la quantité et la valeur des espèces de poisson, etc.—Province de Québec—Suite.
Comté de Gaspé—Suite.
SUBDIVISION DU MONT LOUIS (Pointe Renommée à la Rivière à Pierre).

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.															VALUER TOTALE.	Numéro.	
		Magnereau salé, brls.	Homard conservé en boîtes, liv.	Morue séchée, qx.	Langues et noues de morue, brls.	Aligren frais, liv.	Aligren séché, qx.	Morue salée, brls.	Plétan, liv.	Doré, liv.	Anguille, brls.	Ecnorret, brls.	Poisson commun et mélé, brls.	Huile de poisson, gall.	Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.			Peaux de loup marin, nombre.
1	Grand Etang.			515			10	200							100			2,755 00	1
2	Saint-Yvon.		86 40	1850			100	800							200			11,623 00	2
3	Petit Chlorodyorne.			1250			50	600							150			6,550 00	3
4	Grand Chlorodyorne.		1 0080	450			40	2000							60			6,126 00	4
5	Petite Anse.			750			50	200							100			4,035 00	5
6	Pointe de la Frégate.			560			60	400							80			3,290 00	6
7	Petite Vallée.			600			40	200							75			3,432 50	7
8	Grand e Vallée.			1400			75	200							209			8,763 50	8
9	Grand Madeleine.		2780	360			15								50			2,452 50	9
10	Petite Madeleine.			185			20								50			1,225 00	10
11	Manche d'Espée.			125			5								25			750 00	11
12	Gros Mâle.			620			100	200							100			4,100 00	12
13	Anse Pleurense.			880			50	400							50			3,170 00	13
14	Mont Louis.			150			150	800							100			5,785 00	14
15	Rivière à Pierre.			260			50	400							40			1,685 00	15
	Totaux.		21500	10305			815	6400							1380			65,802 50	

SUBDIVISION DE SAINTE-ANNE DES MONTS (Rivière à Pierre à Cap Chatte).

1	Claude et Ruiseau Rebourg.			259				1300										1,986 00	1
2	Marsont et environs.			150				850										1,190 00	2
3	Sainte-Anne des Monts.			1341				2120										10,180 00	3
4	Cap Chatte.			549				3700										4,959 00	4
	Totaux.			2299				7970										18,315 00	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc.—Province de Québec—Suite.
Comté de Gaspé—Fin.

SUBDIVISION DES ILES DE LA MADELEINE.

Divisions.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.				MATÉRIEL DE PÊCHE.								ESPÈCES DE POISSON.							
	Numéro.	Bâtiments.		Bateaux.		Rets à mailler.		Seines.		Rets à piège.		Lignes à dor-manies.		Saumon frais, liv.	Hareng salé, bris.	Hareng salé, bris.	Numéro.			
Tonnage.		Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.							
<i>Comté de Gaspé.</i>																				
1	Grosse-Île	36	900	72	100	300	450	1800	1				
2	Old Harry	41	1025	80	1300	2				
3	Grande Entrée	93	2325	186	200	440	400	2	200	250	1	250	2000	3				
4	Grand Etang	30	730	75	200	4				
5	Petit Brick	14	350	40	40	5				
6	Ile Bryon	50	1130	150	500	1100	1000	1	75	75	1500	6				
7	Pointe du Loup	60	2400	180	600	7				
8	Plage du Sud	32	800	64	600	1320	400	1	125	125	400	8				
9	Pointe Basse	23	600	46	100	2000	600	500	9				
10	Havre aux Maisons	6	150	18	200	10				
11	Ile de la Meule	20	400	40	800	11				
12	Hôpital	7	140	14	150	12				
13	Etang du Nord	61	1220	120	600	1200	1000	3	275	350	2500	13				
14	Chenal	2	500	40	800	14				
15	Ile Amherst	3	95	1000	16	33560	8390	7	1000	2000	2813	15				
16	Ile de l'Entrée	40	16				
		Totaux		13	552	3000	66	652	15340	1511	2367	39920	12240	15	1775	3075	5	1125	15613

TABLEAU indiquant la quantité et la valeur du poisson, etc.—Province de Québec—Suite.

Comte de Gaspé—Fin.
SUBDIVISION DES ILES DE LA MADELEINE.

Divisions.	ESPÈCES DE POISSON.										DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.				VALUEUR TOTALE.	Numero.			
	Magneureau sale, brls.	Homard conservé en boîtes, liv.	Morue séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Morue salée, brls.	Aigrefin éché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Dore, liv.	Anguille, brls.	Encornet, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, galls.			Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Peaux de loup marin, nombre.
<i>Comte de Gaspé.</i>																			
1 Grosse-Ile.....	200	63336	100										25	1000			200	25,024 70	1
2 Old Harry.....	200	68436	150											1300				23,887 20	2
3 Grande Entrée.....	11	121920	200											40	2000		125	36,307 25	3
4 Grand Etang.....	400	3250	150											50	200			8,565 00	4
5 Petit Brick.....	125	2826												30				2,645 20	5
6 Ile Bryon.....	400	42560	300											100	1400		1500	25,717 00	6
7 Pointe du Loup.....	300	19200												600				11,640 00	7
8 Plage du Sud.....	100	45600	50										15	380				12,494 50	8
9 Pointe Basse.....	25	28800	75										20	400				9,041 00	9
10 Havre aux Maisons.....	10	12000												150				3,375 00	10
11 Ile de la Meule.....	30	38400												600			1692	14,345 00	11
12 Hôpital.....	100	16224												150				5,069 80	12
13 Etang du Nord.....	200	72000	350											100	2000		1200	33,480 00	13
14 Chenal.....	100	48000												700				15,850 00	14
15 Ile Amherst.....	969	121104	3216											1115	1850		150	69,820 30	15
16 Ile de l'Entrée.....	75		25											10				1,388 00	16
Totaux.....	3245	708656	4466				15	10000					1475	12760			4867	299,569 95	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bâtiments, bateaux et matériel de pêche, etc.—Province de Québec—Suite.
TOTALX POUR LE COMTÉ DE GASPÉ.

Numéro.	DIVISIONS.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.								ESPÈCES DE POISSON			Numéro.			
		Bâtiments.			Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à piège.		Lignes dor-mantes.				Saumon frais, liv.	Hareng salé, bris.	Hareng fumé, liv.
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.				
1	Subdivision de la Grande Rivière.																	33313	1536	2200	1	
2	" de Gaspé.			725	22384	1763												58720	1490		2	
3	" de la Rivière au Renard.			700	21220	336													1870		3	
4	" de Mont Louis.			603	8675	618													3380		4	
5	" de Sainte-Anne des Monts.			278	6745	429													1728		5	
6	" des Îles de la Madeleine.			192	2350	298													3600		6	
	Totaux	13	552	3000	66	13	552	3000	66	13	552	3000	66	13	552	3000	66	105558	25647	2200		

TABLEAU indiquant les espèces et quantités de poisson et de dérivés de poisson, dans la province de Québec—*Suite*.
TOTAUX POUR LE COMTÉ DE GASPÉ.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.												DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.				VALEUR TOTALE.	Nombre.	
		Maquereau salé, brls.	Homard conservé en boîtes, liv.	Morue séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Morue salée, brls.	Algremn séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Rétan, liv.	Eperlan, liv.	Doré, liv.	Anguille, brls.	Encornet, brls.	Poisson commun et mélé, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.			Peaux de loup marin, nombre.
1	Subdivision de la Grande-Rivière.....	80542	41342	164	8600	11600	588000					1529		34503	7955	680			255,234 90	1
2	" de Gaspé.....	78810	19910			48326								8615	5863				126,901 30	2
3	" de la Rivière au Renard.....	48700	18450		12700							550	530	15950	9025	870			101,757 50	3
4	" de Mont Louis.....	21500	10365		6400					3					1380				63,802 50	4
5	" de Sainte-Anne des Monts.....		2299		7970										2300				18,315 00	5
6	" des Iles de la Madeleine.....	3245	703656		15	10000				185					1475	12760		4867	290,509 95	6
	Totaux.....	3245	930208	93772	35	815	35685	69926	588000	188	2059	530	62848	36983	1550	4867			867,521 15	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc.—*Suite.*

Comté de Saguenay.

SUBDIVISION DE GODBOUT (Manicouagan à Jambons).

Nombres.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.								DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.			VALEUR TOTALE.										
	Nombre.	Tomme.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Bateaux.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Seines.	Nombre.	Valeur.	Lignes dor-mantes.	Reuts à éper-lan.	Saumon frais, liv.	Saumon salé, brls.	Hareng salé, brls.	Magueriteau salé, brls.	Homard conservé en boîtes, liv.	Morue salée, brls.	Langues et noues de morue, brls.		Flétam, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Encomet, brls.	Poisson commun et mète, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson pour botte, bis.	Pois. pour engrais, bis.	Peaux de loup marin, nombre.	
1	Manicouagan....	122	300	2	7	500	10	21	630	650	2	250	150	1	85	150	72912	8 426	3 1824	2261	13 13300	2114	5250	135	42	4825	110	181	641	27319	25			
2	Godbout.....	26	520	21	40	1600	1600	2	250	150	1	85	150	1	85	150																		
3	Pte des Monts et Baie d. l. Trinité	110	400	2	24	480	19	42	1800	1800	1	60	50	2	70	70																		
4	Carileu.....	46	920	31	110	3300	3300	1	60	50	1	30	30	1	30	30	72912	8 426	3 1824	2261	13 13300	2114	5250	135	42	4825	110	181	641	27319	25			
5	Pointe aux An-glais.....	123	500	2	57	1710	50	114	3420	3420	2	80	100	2	80	100																		
6	Penticôte et Caillies Rouges..	110	120	2	18	540	22	26	780	780	2	90	150	2	90	150	72912	8 426	3 1824	2261	13 13300	2114	5250	135	42	4825	110	181	641	27319	25			
	Totaux.....	4 65	1320	8 178	4070	153 353	11550	11550	8 540	560	4 135	1 50	72912	8 426	3 1824	2261																		

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Province de Québec—Suite.
Comté de Saguenay—Suite.
 SUBDIVISION DE SAINT-AUGUSTIN (Cocanchoo à Chicatica).

DIVISIONS.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.				Valeur TOTALE.	Numéro.			
	Bâtiments.			Bateaux.			Rets à mailles.			Seines.			Rets à piège.		Saumon salé, brls.	Hareng salé, brls.			Homard conservé en boîtes.	Morue séchée, qtx.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.							
<i>Comté de Saguenay</i>																					
1					7	128	14								3				115	467 50	1
2					4	100	4	80													2
3					2	25	2	300	300												3
4					6	120	5	70													4
5					60	1500	100	70	3	360	300										5
6					30	600	42	300	300	1	60	60									6
7					49	900	49	578	578	3	360	360									7
8					12	240	16	170	170	1	116	116									8
9					1	20	1	120	120												9
10					1	20	1	140	140												10
11					1	20	1	180	180												11
12					1	15	1	170	170												12
13					5	100	8														13
14					2	40	4	180	180												14
15					4	80	7	240	150												15
16					2	40	2	250	250												16
17					5	100	5	400	300												17
18					1	20	1	140	140												18
19					1	20	1	130	130												19
20					4	80	4	326	320												20
21					4	80	4	69	60												21
					202	4248	272	3808	3708	8	896	836	21	8800	43	2030	27504	11383			53,607 30

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc.—Province de Québec—Suite.
Comté de Saguenay.—Suite.

SUBDIVISION DE BONNE-ESPERANCE (Chicoutica à Blancs Sablons).

Numéro.	DIVISIONS.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.				MATÉRIEL DE PÊCHE.				CONSTRUCTIONS — JETÉES ET QUAIS.				TOUT L'AGRÈS DE PÊCHE.		ESPÈCES DE POISSON.		DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.		VALEUR TOTALE.								
		Bâtiments.	Bateaux.			Rets à mailier.		Seines.		Rets à piège.		Boucaux et poissonneries.	Jetées et quais.		Sammou salé, bris.		Hareng salé, bris.	Morue séchée, qtx.	Truite, liv.		Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme botte, bris.						
		Nombre.	Tonnage.	Valueur.	Hommes.	Nombre.	Valueur.	Brasses.	Nombre.	Valueur.	Nombre.	Valueur.	Nombre.	Valueur.	Nombre.	Valueur.	Nombre.	Valueur.	Nombre.	Valueur.	Nombre.	Valueur.	Nombre.	Valueur.	Nombre.	Valueur.		
<i>Comté de Saguenay.</i>																												
1	Nabittipi, Anse du Tanreau	1	20	200	4	300	150	1	40	100	2	100	1	20	1	250	1	30	20	300	15	10	204	50				
2	Baie d. Rocher, Iles d. Chien	1	20	800	25	700	550	4	160	400	5	1500	6	400	4	100	2450	2	100	300	1000	200	100	11940	00			
3	Vieux Fort, Iles Brulées.	2	250	6000	14	85	2600	60	700	600	5	200	450	6	1500	12	1200	10	1000	2000	10	40	500	9325	00			
4	Bonne-Espérance.	1	53	1000	6	16	1000	70	800	650	6	600	1500	10	3000	10	2000	5	500	3500	400	2000	1000	16280	00			
5	Ile au Pigeon, l'eau Baton	1	53	1000	6	16	1000	24	600	400	4	310	800	5	1250	6	1000	2	500	20	1500	800	1000	400	7060	00		
6	Baie au Samouin.	1	53	1000	6	16	1000	70	500	400	5	400	600	6	1500	20	2000	10	1000	20	2500	1000	2000	1000	12280	00		
7	Petite Pêcheur, Cinq Lieues	1	53	1000	6	16	1000	12	400	400	2	100	200	2	400	3	350	2	100	50	180	800	100	100	1060	00		
8	B. du Milieu, Balles-Amours	1	53	1000	6	16	1000	40	300	200	4	400	800	4	800	4	400	4	200	1800	1	120	500	800	400	300	3145	00
9	Baie Bradore, Long. Pointe	2	150	3000	12	30	1500	60	2000	1000	4	200	400	8	1600	10	1000	12	800	2000	2000	1000	1500	600	10250	00		
10	Ile Greenly	1	53	1000	6	16	1000	100	1000	600	8	1400	10	3000	4	1200	4000	1	50	1500	1000	1000	500	7250	00			
	Totaux	6	473	10800	36	230	13100	465	7300	4950	43	3440	7250	52	12950	83	11400	54	5920	650	13970	7150	9215	4510	68854	50		

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bâtiments et bateaux employés à la pêche, etc.—Province de Québec—*Suite*.
Comté de Saguenay—*Suite*.
ILE D'ANTICOSTI.

DIVISIONS.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE.				MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.							DÉRIVÉS DE POISSON.		VALEUR TOTALE.		Numero.		
	Bateaux.		Hommes.		Rets à mailles.		Seines.		Saumon salé, brls.	Hareng salé, brls.	Morue séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Flétan, liv.	Truite, liv.	Anguille, brls.	Encornet, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.		\$	c.
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.														
<i>Anticosti.</i>																						
1 Anse aux Fraises.....	18	535	27	17	347	217	3	83	120	10	350	2	15	100	10	20	200	00	50	1,816	50	1
2 Rivière Beauce.....									2					200	1					50	00	2
3 Crêpe de la Chaloupe.....									8											140	00	3
4 Baie au Renard.....	3	180	6	6	120	78			20	105	2	15		5		60	15		612	00	4	
5 Rivière au Saumon.....	15	900	30	30	600	360			12	30	525	3	20			300	65		180	00	5	
6 Anse Macdonald.....									22	60	980	7	50	300	16	20	560	140		2,439	50	6
Totaux.....	36	1615	63	53	1067	655	3	83	120	60	980	7	50	300	16	20	560	140		5,238	50	

RÉCAPITULATION

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bâtiments, bateaux et matériel de pêche, dans le Comté de Saguenay, pour l'année 1897.
TOTAUX POUR LE COMTÉ DE SAGUENAY (le district de Tadoussac non compris).

Divisions.	BÂTIMENTS ET BATEAUX DE PÊCHE										MATÉRIEL DE PÊCHE.																			
	Bâtiments.					Bateaux.					Rets à mailier.		Seines.		Rets à piège.		Lignes d'ormantes.		Nasses.		Rets à éperlan.		Lignes à main.							
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Prasses.	Valeur.	Nombre.	Prasses.	Valeur.	Nombre.	Prasses.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.				
<i>Subdivisions.</i>																														
1	4	65	1320	8	178	4670	153	353	11550	8	540	560	4	135	1	50	298	91												
2	6	146	3140	20	52	330	104	71	9020	9	595	820																		
3	11	505	5800	72	419	24680	864	36	1421	2845	7	2400																		
4	4	88	2000	22	83	3815	174	164	6200	7	295	420																		
5				17	345	17			400	40																				
6	6	473	10800	36	230	3100	405		730	4950	43	3400	7250	52	1250															
7				36	1615	63	53		1067	655	3	83	120																	
8	31	1277	23060	158	1217	45775	2112	641	39135	31165	114	7230	12851	4	135	1	50	1890	1379											
Totaux																														
<i>TOTAUX POUR LA DIVISION DU GOLFE—PROVINCE DE QUÉBEC.</i>																														
1	18	552	30000	66	3210	76714	5555	5137	119568	49430	115	4821	5865	5	1125	303	2065	11	90	5400	2655	1162								
2	21	1277	23060	158	1217	45775	2112	641	39485	31165	114	7230	12851	80	23650	4	135			50	7276	2870								
3	44	1829	26060	224	5837	146304	9639	8241	212923	111942	449	18441	22841	85	24775	568	4836	11	90	5450	11821	5411								
Grands totaux																														

RECAPITULATION

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bâtiments, bateaux et matériel de pêche, etc., dans le Comté de Saguenay, pour l'année 1897.—*Suite.*

TOTAUX POUR LE COMTÉ DE SAGUENAY.—*Suite.*

Divisions.	MATÉRIEL POUR LE HOMARD.				AUTRE MATÉRIEL UTILISÉ DANS LES PÊCHERIES.				ESPÈCES DE POISSON.								Numéro.																	
	Homarderies.		Pièges.		Réfrigérateurs et glacifières.		Boucanes et pois-somnières.		Jetées et quais.		Remorqueurs et semailles.		Saumon frais, liv.		Saumon salé, brls.			Hareng frais, liv.		Hareng salé, brls.		Hareng fumé, liv.		Maquereau salé, brls.		Homard conservé en boîtes, liv.		Homard frais, dans le test, qtx.		Morue séchée, qtx.				
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.				
<i>Subdivisions.</i>																																		
1 Godbout.....	1	400	50	50	16	445	2	45																										
2 Moisie.....					1	500																												
3 Mingan.....																																		
4 Nausshquan.....	3	600	615	630	14	100	67	5160																										
5 Roname.....																																		
6 Saint-Augustin.....	1	300	110	220																														
7 Bonne Espérance.....																																		
8 Anticosti.....					1	100																												
Totaux.....	5	1300	775	900	64	1145	152	16605	71	13320																								

TOTAUX POUR LA DIVISION DU GOLFE—PROVINCE DE QUÉBEC.—*Suite.*

1 Comté de Bonaventure.....	9	2460	9885	6845	297	25	865	41	500																													
2 " Gaspé.....	85	40550	106925	50675	1526	12	2110																															
3 " Saguenay.....	5	1300	775	900	47	19	1145	152	16605	71	13320																											
Grands totaux.....	99	44310	116695	58420	1870	56	4120	193	17105	100	22674	16	260	581416	236	34988	15000	27650	3251	1036202	94	156068																

RÉCAPITULATION

TABLEAU indiquant les espèces, la quantité et la valeur du poisson pris, dans le comté de Saguenay, pour l'année 1897.—Fin.
TOTAUX POUR LE COMTÉ DE SAGUENAY.—Fin.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.										DÉRIVÉS DE POISSON, ETC.				VALEUR TOTALE.		Numéro.							
		Langues et noues de morue, brls.	Morue salée, verte, liv.	Algrein frais, liv.	Algrein séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Fletan, liv.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Doré, liv.	Anguille, brls.	Carrelet, liv.	Petite morue ou <i>frost fish</i> , liv.	Encornet, brls.	Poisson commun et mélé, liv.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boîte, brls.		Poisson employé comme engrais, brls.	Peaux de loup marin, nombre.	\$	c.			
	<i>Subdivisions.</i>																								
1	Godbout.....	13	2261				13300	5250							42	4825	110	181	641					27,319	25
2	Moisie.....	19					8212	1000								1354	103		152					43,961	50
3	Mingan.....						22000	100								16030	10700	305	620					105,817	00
4	Natashquan.....		500				1900	350								5800	910		740					33,058	00
5	Romaine.....							1150									380							2,649	00
6	Saint-Augustin.....							7100																59,607	30
7	Bonne Espérance.....						50	300																68,854	50
8	Anticosti.....	7																						5,238	00
	Totaux.....	39	2761				45462	10600	5250		16				42	37664	16473	536	2153					351,504	55

TOTAUX POUR LA DIVISION DU GOLFE—PROVINCE DE QUÉBEC.—Fin.

1	Comté de Bonaventure.....	111		2600	248	150		16260	239900		69	14500	63950	398	840	5809	3846	37000						174,100	50
2	" Gaspé.....	35	815		796	164		35685	69926	588000	188			2059	530	62848	36983	1550	4867					867,521	15
3	" Saguenay.....	39	2761				45462	10600	5250		16			342	42	37664	16473	536	2153					351,504	75
	Grands totaux.....	185	3576	2600	1044	314	81147	26860	315076	588000	273	14500	63950	2799	1412	106321	57302	39086	7020					1,393,126	40

RÉCAPITULATION.

TABLEAU indiquant le rendement des pêcheries de la division du Golfe, province de Québec, pour l'année 1897.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	c.	\$	c.
Saumon frais, dans la glace..... liv.	581,416	0	20	116,283	20
" salé..... brls.	236	15	00	3,540	00
Hareng "..... "	34,988	4	00	139,952	00
" frais..... liv.	15,000	0	01	150	00
do fumé..... "	27,650	0	02	553	00
Maquereau salé..... brls.	3,251	15	00	48,765	00
Homard en boîtes..... liv.	1,036,202	0	20	207,240	40
" frais..... qtx.	94	5	00	470	00
Morue salée, séchée..... "	159,668	4	00	638,672	00
" saumurée..... brls.	3,576	2	50	8,940	00
Langues et noues de morue..... "	185	10	00	1,850	00
Aigrefin frais..... liv.	2,600	0	03	78	00
" séché..... qtx.	1,044	3	00	3,132	00
Merluche..... "	314	2	25	706	50
Flétan..... liv.	81,147	0	10	8,114	70
Truite..... "	26,860	0	10	2,686	00
Eperlan..... "	315,076	0	05	15,753	80
Doré..... "	588,000	0	05	29,400	00
Anguille..... brls.	273	10	00	2,730	00
Carrelet..... liv.	14,500	0	05	725	00
Petite morue ou <i>frost fish</i> "	63,950	0	05	3,197	50
Encornet..... brls.	2,799	4	00	11,196	00
Poisson commun et mêlé..... "	1,412	2	00	2,824	00
Huile de poisson..... galls.	106,321	0	30	31,896	30
Poisson employé comme boîte..... brls.	57,302	1	50	85,953	00
" " engrais..... "	39,086	0	50	19,543	00
Peaux de loup marin..... nomb.	7,020	1	25	8,775	00
Valeur totale pour 1897.....				1,393,126	40
" " 1896.....				1,674,586	03
Diminution.....				281,459	63

TABLEAU indiquant le nombre d'hommes employés ainsi que le nombre et la valeur des engins de pêche mis en usage dans les pêcheries de la division du Golfe, P.Q., pendant l'année 1897.

Description.	Valeur.		Total.	
	\$	c.	\$	c.
44 bâtiments (1,829 tonneaux).....	26,060	00		
5,837 bateaux de pêche.....	146,304	00		
8,241 rets à mailler (212,923 brasses).....	111,942	00		
449 seines (18,441 brasses).....	22,841	00		
85 rets à piège.....	24,775	00		
568 lignes dormantes.....	4,836	00		
11 nasses.....	90	00		
91 rets à éperlan.....	5,450	00		
11,821 lignes à la main.....	5,411	00	347,709	00
99 homarderies.....	44,310	00		
116,695 pièges à homard.....	53,420	00	102,730	00
56 réfrigérateurs et glacières.....	4,120	00		
193 boucans et poissonneries.....	17,105	00		
100 jetées et quais de pêche.....	22,674	00		
16 semaques de pêche.....	260	00	44,159	00
			494,598	00

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

TABLEAU indiquant l'outillage des homarderies et le nombre d'employés de l'industrie du homard dans la province de Québec, pour l'année 1897.

Numéro.	DIVISIONS.	OUTILLAGE DES HOMARDERIES.				
		Homarderies		Pièges.		Nombre d'employés.
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
	<i>Comté de Bonaventure.</i>		\$		\$	
1	District de Ristigouche			45	45	2
2	" de Carleton.....	1	500	650	350	11
3	" de Bonaventure.....	2	290	1900	1900	62
4	" de Port-Daniel	6	1670	7300	4550	222
	Total.....	9	2460	9895	6845	297
	<i>Comté de Gaspé.</i>					
5	District de la Grande Rivière.....	10	3550	17905	7465	256
6	" de la Baie de Gaspé.....	6	2150	6700	5250	122
7	" de la Rivière au Renard.....	3	1500	2550	1275	49
8	" de Mont Louis	3	1300	2500	2500	31
9	" de Sainte-Anne des Monts.....					
10	" des Iles de la Madeleine	63	32050	7570	34185	1068
	Total.....	85	40550	105225	50675	1525
	<i>Comté de Saguenay.</i>					
11	District de Godbout	1	400	50	50	5
12	" de Natashquan.....	3	600	615	630	14
13	" de Saint-Augustin.....	1	300	110	220	28
14	" d'Anticosti.....			non donné...		
	Total.....	5	1300	775	900	47
	Grand total	99	44310	116695	58420	1870

PROVINCE DE QUÉBEC—NON COMPRIS

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bateaux de pêche et rets, le nombre sud du fleuve Saint-Laurent, depuis Cap-Chatte jusqu'à

Numéro.	MATÉRIEL DE PÊCHE.								Saumon, liv.
	Bateaux.			Rets à mailler.			Nasses.		
	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
1 Capucins	19	285	25	18	440	270			
2 Mechins	44	680	60	61	1715	1210			1260
3 Grosse Roche	26	312	34	32	765	480			
4 Sainte-Félicité	39	390	49	53	1240	635	5	150	
5 Matane (y compris la rivière)	15	165	20	20	555	380	7	210	1200
6 Rivière Blanche	15	150	16	22	555	330	2	60	300
7 Baie Sableuse			8	6	270	72	2	50	180
8 Métis.			20	12	540	144	9	225	1200
9 Sainte-Flavie et Sainte-Luce			15	7	335	84	9	225	1260
10 Pointe au Père			7	3	135	36	4	100	950
11 Rimouski			12	4	180	48	9	225	550
12 Îlet à Canuel	4	125	8				4	200	200
13 Notre-Dame du Sacré-Cœur	8	160	16				8	170	150
14 Rivière Hâté au Bic	2	40	9				5	115	250
15 Saint-Simon et Saint-Fabien	2	40	8	1	50	40	3	75	245
16 Comté de Témiscouata (y comp. l'Île Verte)	25	1800	68	4	160	20	66	5020	2080
17 Saint-André			26				26	800	
18 Kamouraska			16				17	732	60
19 Saint-Denis			14				14	960	85
20 Rivière Ouelle			32				32	2100	
21 Sainte-Anne			16				16	500	
22 Saint-Roch et Saint-Jean			9				9	400	
23 L'Îlet	1	15	9	1	50	200	8	320	
24 L'Île aux Grues			20				20	2000	
25 Cap Saint-Ignace			10				10	350	
26 Montmagny	6	65	19	4	400	1870	15	700	20
27 Berthier	10	100	35	6	370	1450	32	1500	25
28 Saint-Valier	7	105	8	4	675	3750	4	900	65
29 Saint-Michel	8	85	6	5	335	3150	1	50	100
30 Beaumont	7	100	6	4	615	1600	2	75	100
31 Lévis	10	145	6	7	350	3200			95
32 Eaux de l'intérieur									
Totaux	248	4762	606	274	9735	18969	339	17612	10375
Valeurs		\$							2075

LA DIVISION DU GOLFE—Suite.

d'hommes employés, le rendement, la valeur et les espèces de poisson, etc., sur la rive la Pointe-Lévis, pendant l'année 1897.

Numéro.	ESPÈCES DE POISSON.												Valeur Totale.		
	Alose, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Doré, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Sardine, brls.	Poisson commun et mêlé, liv.	Morue, liv.	Fletan, liv.		Marsouin, nombre.	
														\$	c.
		140	38600								61900	1600		4,201	00
		128	69700		400						100300	4700		6,986	00
		77	47300								54200	3000		3,791	00
		250	18600								35000	24400	2000	2,956	00
		100	15000		600			800			100000	3000		2,048	00
		130	15000								12000	11000		1,400	00
											20			96	00
											48			384	00
	1500							500			40			492	00
	800										25			313	00
	9000				25000						50			3,390	00
		300	2400000								500	25300		26,998	00
		150	1500000								100	20000		16,130	00
		225	22000								175	13000		1,825	00
		200	1500								50	1000		1,072	00
	36440	590	236600		5000		2432	3570	307	3040000				39,509	52
	650	42	23200				1260	3030	90	51000				1,476	40
	30000	7	27200				1150	2100	50	220000				4,657	00
	61330		87200					12060	42	56000				5,978	40
			80000					500	42180					5,063	80
		375						180	16530					1,033	10
									16000					960	00
					125			100	200	14200				882	00
									30000					1,830	00
									20800					1,248	00
									3000					1,830	00
														1,248	00
	1800					2880		1200	21400	26950				3,319	40
	1600					2625		400	6010	75760				5,247	20
	9600					38415		725	5700	71038				8,320	73
						3975		325	4700	55700				4,556	75
	9600					1005		480	5200	35800				3,178	40
	16675					2130		920	1700	49000				4,295	50
														1,000	00
	193370	2339	4581900	51155	41000	4150	50932	477818	1497	3617410	254800	11300	59		
	11602	9356	45819	4092	4100	208	3056	28669	4491	36174	12740	1130	1021	164,633	20

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bateaux de pêche et rets, le nombre du fleuve Saint-Laurent, depuis Québec jusqu'à Bersimis'

Numéro.	DIVISIONS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.							
		Bateaux.			Rets à mailler.			Nasses pour l'anguille.	
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	<i>Ile d'Orléans.</i>		\$				\$		\$
1	Saint-Laurent			15	9	3150	1800	6	1200
2	Saint-Jean			15	4	600	900	11	2000
3	Saint-François, y compris Argenteau			26				26	2325
4	Sainte-Famille			12				12	1500
5	Saint-Pierre			7				7	1400
6	Sainte-Pétronille			1				1	150
	<i>Côte nord.</i>								
7	Ange-Gardien et Château-Richer			9				9	900
8	Sainte-Anne de Beaupré			5				5	250
9	Saint-Joachim			24				24	1800
10	Comté de Charlevoix								
	<i>Division du Saguenay.</i>								
11	Saint-Firmin	6	260	7				5	125
12	Tadoussac	6	225	8	3	430	260	1	25
13	Bergeronnes	4	75	4	4	425	250	1	20
14	Bon Désir	2	20	2	1	50	50		
15	Escoumains	9	140	9	5	480	280	4	80
16	Sault-au-Mouton	3	60	3				3	60
17	Mille-Vaches	4	80	4	1	100	125	3	60
18	Portneuf	4	80	4	4	375	225		
19	Sault-au-Cochon	1	15	1	1	30	30		
20	Ilets Jérémie	4	80	4	4	300	200		
21	Bersimis	2	30	1	1	80	50	1	20
22	Eaux intérieures								
23	District du lac Saint-Jean*			100					
	Totaux	45	1065	261	37	6020	4170	119	11915
	Valeurs	\$							

* Estimé. Dans 23 ajoutez 90,000 liv. de ouananiche et 8,000 liv. de brochet.

d'hommes employés, le rendement, la valeur et les espèces de poisson, etc., sur la rive sud dans la province de Québec, pendant l'année 1897.

Numéro.	ESPÈCES DE POISSON.											DÉRIVÉS DE POISSON.	VALEUR TOTALE.	Numéro.		
	Saumon, liv.	Alose, liv.	Hareng salé, brls.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Sardine, brls.	Poisson commun et mêlé.				Peaux de maosouin, nombre.	Huile de poisson, galls.
														\$	c.	
	105	4400		2400		3600	2016		40200					3,277	80	1
	95	1300		2520		3360	1320		32600					2,589	40	2
				480		1440	600	200	22800		600			1,569	60	3
				600		6600	2460	2600	18200		3600			1,983	00	4
				1800		4200	1680		28200					2,256	00	5
				240		960	300		2400					255	00	6
				960		3840	1260	1600	7500		1600			1,009	00	7
				240		720	240		1600					184	80	8
									26050					1,563	00	9
	1800		35		51000				5800	10	32500	23	1150	6,740	00	10
	400		19		1000						150	75	3750	1,646	50	11
	17000		5		3000						200	80	4000	5,242	00	12
	8000		15		500							20	1000	2,090	00	13
	1000		20								80	15	750	565	80	14
	4500		30		800						175	50	2500	2,051	75	15
			10		300						100			71	00	16
	3000		15								300			663	00	17
	6600		20		2000						150			1,601	50	18
	600				200									140	00	19
	4000		5		500						75			870	75	20
	1000		10		1000						125			341	25	21
					20000									2,000	00	22
				15000	12000		41000				50000			10,670	00	23
	48100	5700	175	24240	92300	24720	50876	4400	185350	10	89655	263	13150			
	9620	342	700	1939	9230	1978	2544	264	11121	30	897	1052	3945	49,381	15	

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bateaux et rets, le nombre de pêcheurs, le cité de Québec au haut de l'Ottawa, dans la

Numéro.	DIVISIONS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.														
		Bateaux.			Rets à mailler			Seines.			Verveux.		Lignes dor-mantes.		Nasses pour l'anguille.	
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
		%			%			%			%		%		%	
1	Sherbrooke et Mégantic..	(Pêche à la ligne.)														
2	Magog et Brome	do														
3	Baie de Missisquoi	12	100	42	16	1370	730	116	920	3000	50	9	12000			
4	Rivière Richelieu	94	860	94	18	500	450	116	920	3000	50	9	12000			
5	Châteauguay et Beauhar-nois	96	1540	160	72	1540	200	24	730	550	9000	400				
6	Laprairie et Montréal....	39	390	60	2	50	5	16	480	320	2200	20				
7	Chambly et Verchères....	90	900	110	16	460	410	11	100	7300	73					
8	Comté de Richelieu et ri- vière Saint-François..	164	1180	108	25	400	100	27	825	770	103	356	6200	150	5	100
9	Comté et riv. Yamaska*..	40	300	96	10	110	40	42	375	200	120	450	20000	220		
10	Comté de Nicolet	53	325	53	4	100	10	20	680	340	3	50	360	60		
11	Trois-Rivières †	6	100	12	7	70	50									
12	Berthier à Montcalm....	59	385	59	5	150	15	10	250	80			350	18		
13	Terrebonne	21	115	35	6	105	10	3	80	20	8	40	400	16		
14	Lac des Deux-Montagnes	50	550	60	44	945	320						5000	90		
15	Co. Soulanges et Ile Perrot	4	40	10	22	220	56						500	8		
16	Rivière Ottawa, de Caril- lon à Pontiac	100	3360	115	175	3500	350				8500	20				
17	Lacs de la Gatineau*	(Pêche à la ligne.)														
	Totaux	828	10145	1014	365	7120	1106	199	5820	3920	361	1916	62810	1125	14	12100
	Valeurs	\$														

* Estimé en partie. † Ajoutez 100,000 liv. de petite morue estimées à \$5,000.

rendement, la valeur et les espèces de poisson, etc., dans le district s'étendant de la province de Québec, pendant l'année 1897.

Numéro.	ESPÈCES DE POISSON.											VALEUR TOTALE.	Numéro.			
	Alose, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Perche, liv.	Barbete, liv.			Poisson commun et mêlé, liv.		
													\$	c.		
	2000	10000	73300	6400	45850	54600	3250	200	1800	3000		32250	13,966	00	1	
	1100	27000	18300	18500					500	27000	2000	8500	6,142	00	2	
		4350		33150								51700	2,522	50	3	
				2350	6500	20000	40	1700	40100	30300	1050	132300	6,076	40	4	
				7900	11550	46200	6970	250000	31800	46550	26800	515000	27,466	20	5	
	14000			4000	9000	10000	4000	13000	15000	3000		25000	4,270	00	6	
	3800			2550	4400	6650	555	2450	14100	9620	2000	50500	2,277	66	7	
	10000		150	1675	48600	18400	2200	2500	15950	1000	1300	180000	7,010	00	8	
		750		2650	11250	10500	5800	4100	19950	400		154900	4,606	50	8	
	28000	4950		2340	2700	2500	1336	5820	22100	6500	9320	140000	6,034	60	10	
	6000	1700	1200	300	2400	3800	270	4130				10000	1,276	00	11	
		350			3500	5000	11000	7500	9500			3800	100000	3,159	00	12
	4550		40200	400	1770	1950	480	450	500	2570		930	19150	4,864	50	13
	3800	2500	1500	2550	7440	10800	4300	2800	2600	5000		32650	25900	3,230	00	14
					2300	2100	2300	3000	5800	1400	2000		12550	1,178	50	15
					47370	56300	61000	28150	48900	21600	38570	47550	84600	17,933	70	16
		9800	97500	13975	12800							6500	17,357	00	17	
	72150	35500	240850	115260	277810	253700	71340	349350	196900	175510	127400	1548850				
	4320	2840	24085	9221	13891	10148	4280	20961	11814	5265	2548	15488	129,820	50		

RÉCAPITULATION

RENDEMENT et valeur des pêches de la province de Québec, (à l'exclusion de la division du Golfe) pour 1897.

ESPÈCES DE POISSON.	Prix.		Quantité.	Valeur.	
	\$	c.		\$	c.
Saumon	liv.	0 20	58,475	11,695	00
Alose	"	0 06	271,220	16,273	20
Hareng salé	brls.	4 00	2,514	10,056	00
" frais	liv.	0 01	4,581,900	45,819	00
Poisson blanc	"	0 08	110,895	8,871	60
Truite	"	0 10	374,150	37,415	00
Achigan	"	0 08	139,980	11,198	40
Doré	"	0 05	332,836	16,641	80
Brochet	"	0 04	261,700	10,468	00
Maskinongé	"	0 06	71,340	4,280	40
Esturgeon	"	0 06	404,682	24,280	92
Anguille	"	0 06	860,068	51,604	08
Perche	"	0 03	175,510	5,265	30
Sardine	brls.	3 00	1,507	4,521	00
Barbote	liv.	0 02	127,400	2,548	00
Poisson commun et mêlé	"	0 01	5,255,915	52,559	15
Morue	"	0 05	354,800	17,740	00
Flétan	"	0 10	11,300	1,130	00
Peaux de marsouin	nomb.	4 00	322	1,288	00
Ouananiche	liv.	0 06	90,000	5,400	00
Huile de poisson	galls.	0 30	16,100	4,830	00
Total pour 1897				343,884	85
" 1896				351,169	11
Diminution				7,284	26

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries

STATISTIQUE

Du matériel de pêche employé dans la **province de Québec** (à l'exclusion de la **division du Golfe**) pour l'année 1897.

Matériel.	Valeur.	Valeur totale.
		\$
1,121 bateaux de pêche (1,881 hommes).....	15,972	
676 rets à mailler (22,875 brasses).....	24,245	
199 seines (5,820 brasses).....	3,920	44,137
361 verveux.....	1,916	
62,810 hameçons.....	1,125	
472 nasses à anguille.....	41,627	44,668
Valeur totale.....		88,805

RÉCAPITULATION

Du nombre et de la valeur des bâtiments, bateaux, rets et autre matériel de pêche employés dans toute la **province de Québec**, pour l'année 1897.

Matériel.	Valeur.	Valeur totale.
	\$	\$
44 bâtiments de pêche (1,829 tonneaux ; 224 hommes).....	26,060	
6,958 bateaux de pêche (11,820 hommes).....	162,276	
8,917 rets à mailler (235,798 brasses).....	136,187	
648 seines (24,261 brasses).....	26,761	351,284
361 verveux.....	1,916	
85 rets à piège.....	24,775	
568 lignes dorm mtes.....	4,836	
483 nasses.....	41,717	
62,810 hameçons.....	1,125	
91 rets à éperlan.....	5,450	
11,821 lignes à la main.....	5,411	85,230
99 homarderies.....	44,310	
116,695 pièges (2,795 employés).....	58,420	102,730
56 réfrigérateurs et glacières.....	4,120	
193 boucans et poissonneries.....	17,105	
100 jetées et quais.....	22,674	
16 semaques.....	260	44,159
Valeur totale.....		583,403

RÉCAPITULATION

RENDEMENT et valeur des pêches dans toute la province de Québec, pour 1897.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.		Valeur totale.	
		\$	c.	\$	c.	\$	c.
Saumon frais, dans la glace..... liv.	639,891	0	20	127,978	20		
" salé..... brls.	236	15	00	3,540	00		
Hareng salé..... "	37,502	4	00	150,008	00		131,518 20
" frais..... liv.	4,596,900	0	01	45,969	00		
" fumé..... "	27,650	0	02	553	00		
Maquereau salé..... brls.	3,251	15	00				196,530 00
Homard en boîtes..... liv.	1,036,202	0	20	207,240	40		48,765 00
" frais..... qtx.	94	5	00	470	00		
Morue salée, séchée..... "	159,658	4	00	638,672	00		207,710 40
" saumurée..... brls	3,576	2	50	8,940	00		
Langues et noues de morue..... "	185	10	00	1,850	00		
Morue fraîche..... liv.	354,800	0	05	17,740	00		
Aigrefin frais..... "	2,600	0	03	78	00		667,202 00
" séché..... qtx.	1,044	3	00	3,132	00		
Merluce séchée..... "	314	2	25				3,210 00
Flétan..... liv.	92,447	0	10				706 50
Truite..... "	401,010	0	10				9,244 70
Eperlan..... "	315,076	0	05				40,101 00
Doré..... "	920,836	0	05				15,753 80
Anguille..... brls.	273	10	00	2,730	00		46,041 80
"..... liv.	860,068	0	06	51,604	08		
Alose..... "	271,220	0	06				54,334 08
Esturgeon..... "	404,682	0	06				16,273 20
Sardine..... brls.	1,507	3	00				24,280 92
Poisson blanc..... liv.	110,895	0	08				4,521 00
Maskinongé..... "	71,340	0	06				8,871 60
Achigan..... "	139,900	0	08				4,280 40
Brochet..... "	261,700	0	04				11,198 40
Ouananiche..... "	90,000	0	06				10,468 00
Perche..... "	175,510	0	03				5,400 00
Barbote..... "	127,400	0	02				5,265 30
Encornet..... brls.	2,799	4	00				2,548 00
Petite morue..... liv.	63,950	0	05				11,196 00
Carrelet..... "	14,500	0	05				3,197 50
Poisson commun et mêlé..... brls.	27,691	2	00				725 00
Huile de poisson..... galls.	122,421	0	30				55,383 15
Poisson employé comme boitte..... brls.	57,302	1	50				36,726 30
" " engrais..... "	39,086	0	50				85,953 00
Peaux de loup marin..... nomb.	7,020	1	25				19,543 00
Peaux de marsouin..... "	322	4	00				8,775 00
							1,288 00
Total pour 1897.....							1,737,011 25
" 1896.....							2,025,754 46
Diminution.....							288,743 21

ANNEXE N^o 7.

MANITOBA.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR R. L. TUPPER CONCERNANT LES PÊCHERIES DU MANITOBA, POUR L'ANNÉE 1897.

SELKIRK, MAN., 2 janvier 1898.

A l'honorable L. H. DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les pêcheries de la province du Manitoba pour l'année 1897.

Une autre année s'est écoulée sans un seul naufrage ou accident sur les lacs, ni une seule perte de vie dans l'exploitation des pêcheries.

Comme on le verra par les chiffres, les compagnies commerciales—dont le personnel n'a pas changé depuis l'année précédente—ont préparé une quantité moins considérable de poisson blanc—le grand produit de ces lacs—qu'en 1896. Dans mon rapport de cette année, j'ai dit que les compagnies restreignaient leurs prises aux exigences du marché, et j'ai mentionné les bons résultats obtenus de l'envoi du poisson frais (pas gelé) durant la période de navigation du lac Winnipeg. Chaque mot qui a été écrit alors pourrait être relu avec profit par ceux qui s'intéressent aux pêcheries, et dans mon présent rapport il y a peu de changements à faire à mon rapport précédent, excepté en ce qui concerne le rendement de la pêche et les modifications que la construction d'un chemin de fer aboutissant à un port du lac Winnipegosis a amené naturellement, affectant ainsi l'industrie du poisson blanc ; excepté aussi en ce qui concerne l'augmentation de la valeur de l'esturgeon, dont la pêche, pratiquée à l'excès dans toutes les parties du monde, a eu pour effet de réduire le nombre dans les différentes eaux, augmentant ainsi la valeur marchande de ce poisson. On devrait avoir grand soin de ne pas permettre que nos propres eaux soient exploitées pour le poisson blanc et l'esturgeon au point de les dépeupler en un temps où les prix que ces poissons commandent sont si peu élevés. La valeur de l'esturgeon et de ses produits s'est doublée et triplée, tandis que le prix du poisson blanc a diminué—nul poisson ne saurait remplacer l'esturgeon—mais on a suppléé, au moyen de poissons communs d'eau salée, au dépeuplement du poisson blanc qui s'est produit dans les lacs Huron, Erié et Ontario.

Le nombre immense de wagons-refrigerants maintenant employés pour transporter la viande, le beurre, le fromage, les œufs, etc., aux ports de l'Atlantique et du Pacifique, emporte comme chargements de retour des envois de morue, d'aigrefin, de coryphène, de homards, d'huîtres, etc. Je crois que sur dix dollars valant de poisson consommé à Winnipeg, au moins neuf dollars représentent la valeur du poisson provenant de l'une ou de l'autre côte. S'il en est ainsi à Winnipeg, combien plus grande doit être la proportion de la consommation de ce poisson dans les villes situées plus au sud.

En ce qui concerne le poisson blanc, on ne devrait pas en prendre pour l'exportation durant l'été dans les lacs Winnipegosis et Manitoba, ou dans cette partie du lac située au sud de l'île Bérens, excepté en quantité suffisante pour alimenter le marché du Manitoba.

La condition des eaux dont il s'agit est entièrement différente de celle de l'immense nappe d'eau à l'extrémité septentrionale du lac Winnipeg, où le poisson blanc est absolument chez lui, ce poisson étant à peu près le seul qui n'a aucun moyen de défense contre ses ennemis et, de même que le lapin sert de nourriture à tous les animaux et à

tous les oiseaux de proie, de même tous les poissons de proie se nourrissent, quand ils le peuvent, de poisson blanc. L'Indien appelle le poisson blanc l' "Ahlikim aik" ou le "cerf des eaux," parce que son seul moyen de défense est la fuite. Un martin-pêcheur en embuscade peut le frapper comme le faucon frappe le lapin, mais, comme dans le cas de ce dernier, si le poisson blanc peut se mettre en mouvement, c'en est fait du repas du chasseur. Dans l'extrémité orientale du lac Winnipeg, où cette nappe d'eau a soixante-dix milles de largeur, le poisson blanc y trouve d'immenses pâturages, et des meilleurs, et il ne s'y trouve que très peu d'autres poissons.

Le doré et le brochet ne s'aventurent que rarement à dix milles de la rive, de sorte que ces immenses colonies de poisson blanc vivent et se propagent sans être dérangées autrement que par les filets des pêcheurs durant les mois de juin, juillet, août et quelquefois septembre. Même alors de grandes étendues d'eau ne reçoivent pas le moindre filet de pêche, vu le manque de havres, les pêcheurs pouvant se procurer tout le poisson dont ils ont besoin près des havres où ils ont des réfrigérants.

Le seul temps où ce poisson rencontre un ennemi est lorsqu'il s'approche des rives pour frayer à l'automne; c'est alors que le brochet et le doré prennent des forces pour leur hibernation en consommant une quantité de poisson blanc, et que les mulets ramassent les œufs à mesure qu'ils sont déposés, mais le nombre de ces poissons de proie est relativement limité, parce que, dans ces grandes eaux, il n'y a que peu de marais et de terrains inondés qui puissent leur offrir des frayères avantageuses au printemps et peu de cours d'eau qu'ils puissent remonter pour frayer. Tous les cours d'eau à l'est du lac offrent, à quelques milles seulement de leur embouchure, quelque rapide impassable, de sorte que les conditions sont désavantageuses pour la reproduction des poissons de proie. Le lac n'est pas convenable pour la truite saumonée, l'ennemie la plus acharnée du poisson blanc. Dans la partie sud du lac Winnipeg, le poisson blanc disparaît graduellement depuis quelque temps, bien que, depuis un certain nombre d'années on n'y ait pas fait la pêche en été; que cela soit dû à l'impureté des eaux de la rivière Rouge (maintenant devenu un immense égout pour le drainage de plusieurs grandes villes) ou quelque autre cause, c'est ce que je ne saurais déterminer. Le doré semble augmenter dans cette partie du lac, et avec la pêche à l'esturgeon, constitue la meilleure partie du rendement. Le second poisson en importance est la barbote. Grand nombre de gens la pêchent à la ligne durant tout l'été, près de l'extrémité sud du lac, ce poisson étant en grande demande et à d'assez bons prix dans les villes situées sur le Mississipi.

Les lacs Winnipegosis et Manitoba sont des lacs longs et étroits, remplis de pointes et d'îles; en très peu d'endroits leur largeur atteint vingt milles, de sorte que, durant une grande partie de l'année les poissons de proie se trouvent dans toutes les régions où le poisson blanc peut chercher sa nourriture. Autour de ces lacs, et particulièrement en ce qui concerne le lac Winnipegosis, il y a de grands marais et un grand nombre de cours d'eau, à travers un pays d'alluvion où les frayères sont parfaites et la nourriture pour les jeunes poissons est illimitée. En conséquence, ces eaux sont encombrées de poisson commun. La raison pour laquelle je m'oppose à la pêche d'été dans ces eaux, c'est que cette pêche est faite au détriment du poisson blanc en un temps où tous les poissons de proie sont dans les marais ou dans les cours d'eau. En conséquence, ils ne sont pas pris. Dans la pêche d'hiver, lorsque la glace se forme et lorsque le poisson commun revient dans le lac, alors, en poursuivant le poisson blanc, le poisson commun est pris en grand nombre, et ceux qui ne sont pas employés sont apportés à terre. Ainsi, l'hiver dernier, un homme a pris dix tonneaux de brochets qu'il a transportés à terre; ces poissons auraient mangé dix fois plus de poisson blanc qu'il n'en a pris en même temps qu'eux. En outre, les rives de ces lacs et celles de la partie sud du lac Winnipeg sont maintenant en partie colonisées. Ces eaux devraient être réservées pour les véritables colons, et les pêcheurs de profession devraient être relégués à l'extrémité nord du lac Winnipeg, qui n'est pas encore et qui ne sera jamais colonisée, et dont les eaux devraient être réservées pour la pêche présente et future, et les rives utilisées pour leurs forêts et réservées pour cela. La grande masse de poissons au nord de l'île Bérans est presque également distribuée entre la province du Manitoba et le district de Kéwatin, la ligne limitrophe passant à l'île George. La pêche principale se fait à l'île Selkirk, bien qu'il s'en fasse une quantité assez considérable à l'île du Renne et à l'île George. L'esturgeon n'est abondant que sur la rive orientale ou granitique du lac Winnipeg—ce lac étant la ligne de divi-

sion entre l'ancienne formation du roc et la nouvelle. On ne trouve que du calcaire sur la rive occidentale. On constate cependant qu'il y a beaucoup d'esturgeons le long de la chaîne d'îles entre la Tête-de-Chien et l'île Berens. Ils ne fréquentent pas les lacs Manitoba et Winnipegosis, bien qu'il n'y ait pas d'obstructions dans les rivières qui relient ces lacs pouvant les empêcher de remonter ou de revenir. J'ai surveillé avec soin le développement de l'industrie de l'esturgeon et j'ai tâché de découvrir aussi près que possible l'étendue de rives qu'elle comprend, afin de n'accorder que juste le nombre de permis compatible avec l'étendue d'eau, donnant toujours la préférence aux indiens sédentaires, lorsqu'il s'en trouvait. Le résultat a été des plus satisfaisants. Les acheteurs ont emmagasiné de la glace en divers endroits et le poisson est maintenant apporté en bonne condition pour être expédié et, en conséquence, il commande un meilleur prix.

Une autre année, je recommanderais qu'aucun permis ne soit accordé pour la pêche à l'esturgeon à plus de dix milles d'un approvisionnement de glace. Ce règlement empêcherait à la fois le commerçant et le pêcheur de courir le risque de gaspiller du poisson, comme cela arrive trop fréquemment. L'augmentation du rendement cette année sera facilement remarquée, et je prévois qu'il augmentera encore à mesure que la pêche s'étendra plus loin vers le nord. Avec un nombre convenablement réglé de rets à mailles, et en prohibant strictement l'usage des rets à enclos, il n'y a pas de raison pour que la pêche à l'esturgeon ne devienne pas une industrie à la fois permanente et profitable. Je n'ai accordé de permis de pêche qu'en nombre proportionné à la quantité de poisson que le lac peut fournir sans inconvénient, et seulement pour les parties du lac qui offrent les facilités nécessaires pour le maniement du poisson.

*Au sujet du lac Manitoba, M. Martineau, garde-pêche, dit :—*Que durant l'année il a visité et inspecté les diverses stations dans son district et qu'il a trouvé toutes choses dans une situation satisfaisante. Les règlements ont été suivis à la lettre, et l'on a disposé des déchets et autres matières nuisibles conformément aux instructions du ministère. On aurait pris plus de poisson s'il eut existé un marché pour ce produit. Vu que le poisson blanc est rempli d'œufs le 1^{er} septembre, il recommande que la saison de fermeture commence le 1^{er} septembre au lieu du 1^{er} octobre. M. Martineau demande de plus qu'une piscifaculture soit construite sur le lac.

LAC WINNIPEGOOSIS.

Grâce à l'achèvement du chemin de fer qui aboutit à ce lac, un immense essor a été donné à la pêche et un grand nombre de pêcheurs de l'est ont afflué ici au point que les colons en ont été alarmés. Les permis locaux, exclusivement destinés aux colons sérieux, étaient demandés par de prétendus colons, et le lac menaçait d'être bientôt dépeuplé de poisson. Un grand nombre de ces pêcheurs sont revenus après qu'on leur eut refusé un permis. Le ministère, informé du fait, se hâta de restreindre à 100 le nombre des permis et de n'en accorder qu'aux véritables colons. Cette mesure a procuré une vive satisfaction aux habitants et a empêché le dépeuplement à courte échéance de cette précieuse nappe d'eau. Des rapports complets sur cette question ont, de temps à autres, été transmis aux quartiers généraux. Je recommanderais la nomination d'un gardien de pêche à Winnipegosis, le point terminal du chemin de fer et le point d'expédition pour le lac. Un grand nombre d'esturgeons ont été apportés du lac au Cèdre, sur la Saskatchewan, dans les territoires du Nord-Ouest, jusqu'au chemin de fer. Il n'y a aucun de ces poissons dans le Winnipegosis.

DISTRICT DU LAC ROCHEUX.

Environ la quantité ordinaire de poisson a été enlevée de ces eaux surtout au moyen de la pêche à la ligne. Le long des cours d'eau on avait construit quelques barrages et quelques enclos ; rapport a été fait au ministère, et ces engins ont été détruits. Un grand nombre de Dakotains viennent pêcher à la ligne dans ces eaux, à travers la glace. Le principal poisson qu'on y prend c'est le brochet.

RIVIÈRE ROUGE.

On fait très peu de pêche dans le haut de la rivière Rouge, à l'exception de ce qui se fait au moyen de deux ou trois seines servant à prendre du poisson commun à Winni-

peg. Dans le bas de la rivière Rouge il se fait un commerce assez considérable de barbote prise à la ligne pour les villes de la rivière Mississippi. Au commencement de l'hiver un bon nombre de brochets et de dorés descendent des cours d'eau supérieurs et s'en retournent au lac.

LAC WINNIPEG.

De l'autre côté, de la Tête-Ouverte à la Tête-de-Chien, le brochet et le doré augmentent en nombre, et le poisson blanc semble diminuer. On a empêché tous les indiens de continuer à pêcher le brochet et le doré dans les endroits où le poisson blanc trouve sa nourriture, et ils sont maintenant décidés à observer strictement les règlements. La pêche à l'esturgeon a été faite en grand, et environ 4,000 livres de caviar ont été fabriquées. Du côté ouest de la Tête de Chien, le nombre des pêcheurs a été moindre qu'à l'ordinaire. Le doré a été abondant et l'on a aussi pris un grand nombre de tullibis. La loi a été assez bien observée, mais le garde-pêche a été obligé d'avertir quelques-uns des pêcheurs de ne pas laisser de déchets sur la glace. Au nord de la Tête-de-Chien, le nouveau garde-pêche n'a pas parcouru les pêches d'hiver; en conséquence, je ne sais pas comment la loi a été observée, excepté en ce qui concerne la pêche commerciale de l'été. Cependant, lorsque j'ai su qu'il n'y était pas allé avant le 1^{er} juillet 1898, j'ai fait une enquête personnelle et je me suis convaincu que seuls les porteurs de permis se livraient à la pêche et que la loi était observée. Dans la majeure partie du lac, il ne se fait pas de pêche, à l'exception de celle qui est faite par les compagnies commerciales. Sur la rive est il se fait un peu de pêche au poisson blanc, par-ci par-là, durant l'hiver; au doré durant l'été. Il y a eu une forte augmentation de la pêche à l'esturgeon. Je n'ai donné des permis qu'aux habitants et, près des réserves indiennes, à la rivière Bérens, Veinde-Sang, je n'en ai accordé qu'aux indiens de la réserve, le tout à leur avantage et à leur satisfaction. Ils ont tous pris des permis et observent strictement la loi. Le chef de la rivière Bérens voit personnellement à ce que tous les filets soient retirés le samedi; tous les déchets sont enlevés et l'on n'emploie que le nombre convenable de verges de ficelle. On a constaté que l'esturgeon se trouve en assez bon nombre aux îles de l'Épinette-Rouge, et l'industrie s'étend graduellement le long de la rive est. Dans un an, ou à peu près, elle aura atteint le lac Playgreen, sur la rivière Nelson. La saison de fermeture pour ce poisson devrait être changée du 15 mai au 15 juin qu'elle est à présent, et s'étendre du 1^{er} avril au 15 juin, vu qu'il se manifeste une tendance à éluder la loi en prenant l'esturgeon dès la débâcle, aux embouchures des rivières, et en le retenant dans des enclos jusqu'après le 15 juin. Non seulement cette tendance existe chez certains pêcheurs rapaces, mais durant la saison de fermeture des filets peuvent être secrètement tendus et le poisson peut être placé dans les enclos. Pour surveiller cela, il faudrait un dispendieux personnel de gardes-pêche. Le moyen le plus simple est de faire commencer la saison de fermeture avant la débâcle de la glace dans les rivières, et de décréter que tous les enclos resteront ouverts jusqu'au 15 juin. Le pêcheur honnête en sera satisfait.

Prise dans son ensemble l'industrie de la pêche au Manitoba, pendant l'année 1897, a été prospère, mais depuis deux ans les prix ont été bas. Il me semble qu'on ne fait aucun effort pour approvisionner de notre poisson les villes du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, où il doit nécessairement y avoir un bon marché, du moins pour le poisson pris en hiver, lequel serait d'un maniement facile pour les petits commerçants.

Les pêcheurs du lac Winnipeg ont été très contents de la visite de votre commissaire, le professeur Prince, l'automne dernier, et ils espèrent que cette visite aura pour résultat les changements nécessaires dans les règlements des pêcheries, ainsi que la mise de la pisciculture sur un pied d'opération convenable.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. LA TOUCHE TUPPER,

Inspecteur des pêcheries.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêcheries du **Manitoba**, pour l'année 1897.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.
		\$	c.	\$ c.
Poisson blanc..... liv.	3,363,863	0	05	168,193 15
Doré..... "	1,343,048	0	04	53,721 92
Brochet..... "	639,973	0	01	6,399 73
Esturgeon..... "	225,619	0	05	11,280 95
Perche..... "	56,737	0	01	567 37
Tullibi..... "	359,410	0	01	3,594 10
Barbote..... "	92,664	0	01	926 64
Poisson commun et mêlé..... "	827,200	0	01	8,272 00
Consommation locale..... "	817,100	0	01	8,171 00
Total pour 1897.....				261,126 86
" 1896.....				362,310 80
Diminution.....				101,183 94

RÉCAPITULATION du matériel de pêche employé dans le **Manitoba**, pour l'année 1897.

Articles.	Valeur.
	\$ c.
11 remorqueurs de pêche (1,104 tonneaux ; 83 hommes).....	94,100 00
591 bateaux de pêche (968 hommes).....	15,103 00
1,167 rets à mailler (207,540 brasses).....	52,937 00
4 seines (363 brasses).....	540 00
33 congélateurs et glacières.....	62,500 00
17 jetées et quais.....	2,820 00
Total.....	228,000 00

MANI

TABLEAU indiquant le nombre des pêcheurs, le tonnage et la valeur des remorqueurs, espèces et quantités de poisson prises, dans la

Numéro.	DIVISIONS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.												
		Remorqueurs ou bâtiments.			Bateaux.			Rets à mailler.			Scines.			
		Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	
														Hommes.
1	Pêche commerciale, lac Winnipeg.....	9	1092	90800	76	18	5025	54	33840	5816				
2	Partie inférieure de la rivière Rouge et du lac Winnipeg jusqu'à la Pointe du Saule, à l'ouest.....				46	595	60	9350	860					
3	Lac Winnipeg, à l'est de Tête-Ouverte à Tête-de-Chien.....	1		1800	4	98	1680	207	40900	4550				
4	Lac Winnipeg, rive ouest de la Pointe du Saule à Tête-de-Chien.....				40	400	50	12350	1395					
5	Haut de la rivière Rouge.....				19	190	28	600	130	231	200			
6	Lac à la Roche, Manitoba sud.....							200	70					
7	Lac du Sud, Manitoba, de la Longue-Pointe à Totogan.....				15	75	47	20000	225					
8	Petite rivière Saskatchewan et lac Saint-Martin.....				10	180	15	60	1800	180				
9	Lac Winnipegosis et rivière de la Poule-d'Eau.....	1	12	1500	3	63	778	145	21750	2175	1	33	40	
10	Les Étroits, lac du Flux et du Reflux à la baie au Saule.....				122	4230	197	1032	28750	2536	3	99	300	
11	Lac Winnipeg, nord de Tête-de-Chien.....				160	1950	165		38000	35000				
	Totaux.....	11	1104	94100	83	591	15103	968	1167	207540	52937	4	363	540

TOBA.

bâtiments et bateaux, le nombre et la valeur des engins de pêche, etc., ainsi que les province du Manitoba, pour l'année 1897.

Numéro.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	AUTRE MATÉRIEL UTILISÉ DANS LES PÊCHERIES.										ESPECES DE POISSON.		Valeur TOTALE.	Numéro.			
				Réfrigérants et glacières.	Jetées et quais.	Poisson blanc, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Esturgeon liv.	Perche, liv.	Tulliti, liv.	Barbete, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	Consommation locale, liv.						
				Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.						
	5		5																	
19	52940	9	1600	2521354	51917	4044												128,184	82	1
					65500	156000	4000	37500			54700	54000						5,842	00	2
3	760	1	20	44500	192300	67000	130000	6300	59100	37400	223600	351700						23,868	00	3
6	1200			21150	121500	4500				129600	125600	39000						8,904	50	4
				4000	32000						13700							1,617	00	5
					40000						10000							500	00	6
1	1500			50000	100000	150000				12000						9000		8,210	00	7
				12000	6000															8
1	600	1	100	391000	67250	71365			7000									28,203	65	9
3	5500	6	1100	156300	66850	104300			2300	91300		54600	140400					14,418	00	10
				163559	639731	42764	91619	3637	67410	55264								40,038	89	11
33	62500	17	2820	3363863	1343048	639973	225619	56737	359410	92664	827200	817100						261,126	86	

ANNEXE N° 8.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

RAPPORT SUR LES PÊCHES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST,
ANNÉE 1897, PAR L'INSPECTEUR E. W. MILLER.

QU'APPELLE, T.N.-O., 2 janvier 1898.

L'honorable sir LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur les pêches des Territoires du Nord-Ouest en 1897, ainsi que la statistique des captures, la valeur de l'outillage, etc.

Dans les quartiers les plus peuplés les règlements concernant l'interdiction de la pêche en saison réservée, l'usage des rets, etc., sont maintenant assez bien observés ; il en résulte que le poisson ne donne pas signe de diminution, sauf dans les lacs que les récentes sécheresses ont fait baisser au point que leurs eaux sont devenues trop alcalines ou trop impures pour que le poisson y puisse vivre. Quelques-uns des gardiens de rivières disent qu'il se fait beaucoup de pêche illégale, et que de grandes quantités des espèces qui frayent le printemps sont prises au moyen de rets grossièrement construits. Ces appareils, quand ils sont enlevés par nos employés, sont facilement redressés, mais il est extrêmement difficile de découvrir leurs constructeurs ou opérateurs. Des lacs les plus éloignés qui—le gibier et les animaux à fourrures se faisant de plus en plus rares—deviennent la principale source d'alimentation des sauvages et des métis, il est consolant de constater que ceux qui étaient menacés d'épuisement donnent maintenant signe de repeuplement, grâce aux mesures prises par votre ministère pour protéger le poisson pendant la fraie. Il n'y a point de doute que nos lacs les plus vastes et les plus profonds possèdent une grande puissance de récupération et que, si on leur accorde un repos raisonnable pendant la fraie, ils continueront de nous donner en tous temps une immense quantité de poissons qui seront pour nos indigènes une substance alimentaire plus saine et plus appropriée à leur estomac que celle à laquelle ils devraient avoir recours si le poisson venait à manquer.

La persistance qu'ils mettent à pêcher dans un lac tant qu'il y reste un poisson à prendre est une malheureuse habitude de quelques sauvages, et c'est à elle qu'il faut attribuer l'épuisement de quelques-uns des lacs les plus petits, d'autant plus qu'ils rétrécissent la maille de leurs filets à mesure que le poisson devient plus rare. Dans cet état de choses, vos employés s'efforcent de diriger les pêcheurs vers des lacs plus poissonneux qui ne se trouvent pas bien loin ; mais il leur est parfois difficile d'amener ces sauvages à se déplacer.

Nombre de colons ont demandé que quelques-uns des petits lacs de prairie où il n'y a point de poissons fussent empoissonnés, et ils sont très désappointés de l'impossibilité dans laquelle se trouve le département de ne pouvoir obtempérer à leur désir. Le repeuplement de quelques-uns des lacs épuisés est aussi une question de très grande importance, et il y a tout lieu de croire que si cela pouvait se faire, les sauvages seraient amenés à mieux apprécier le travail du département, et non seulement observeraient mieux les règlements, mais encore aideraient davantage à les faire respecter.

Comme l'immense distance qui sépare les piscifacures présente des difficultés à peu près insurmontables à l'heureux transport d'alevins aux endroits où ils sont demandés, il faut espérer que l'établissement d'une piscifacure dans les Territoires même sera bientôt possible.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

L'établissement d'un commerce d'exportation de poisson à Prince-Albert n'a pas eu grand succès pour la localité, car le prix obtenu par les pêcheurs pour le fruit de leurs travaux ne les a guère rémunérés. Il est malheureux, aussi, que pour des considérations de chemins de fer l'on expédie hors des Territoires un poisson dont la vente serait facile dans les villes territoriales qui l'importent aujourd'hui des grands lacs et de la Colombie-Britannique.

L'ouverture des champs aurifères du Yukon a créé une nouvelle carrière pour nombre de ceux qui avaient jusqu'ici consacré une partie de leur temps à la pêche; elle a aussi considérablement diminué le nombre des chiens voyageurs qu'il y avait dans le pays, et il est très probable que le rendement de la pêche de 1898 accusera un déficit. Comme ce résultat influera sur quelques-unes des régions où les abus de la pêche avaient amené l'épuisement de certains cours d'eau, il aura un bon effet pour les pêcheries, et la misère qui existait parmi les populations dont la pêche est le principal moyen d'existence se trouvant diminuée, il sera possible de faire observer rigoureusement les périodes de clôture.

La police à cheval restée dans les Territoires n'a pu, à cause de la réduction de ses cadres, aider autant qu'autrefois à faire respecter les règlements de pêche; mais partout où la chose a été possible officiers et gendarmes ont rendu d'utiles services.

En terminant, je dois dire que, bien que l'immensité du territoire à parcourir, la difficulté d'atteindre les postes les plus éloignés, et les dépenses qu'exige ce service, rendent impossible pour le moment d'amener plus qu'une partie des eaux territoriales sous la surveillance immédiate des employés de votre département, celles de ces eaux que l'influence de la colonisation et une exploitation excessive par les indigènes avaient mises le plus en besoin de protection, sont aujourd'hui assez bien protégées. Il faudra, cependant, un personnel plus nombreux et une surveillance constante pour rendre cette protection complète.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE ET GARDIENS.

PRINCE-ALBERT.

Le garde-pêche E. S. Cooke dit que les règlements de pêche ont été bien observés, et qu'il n'a opéré qu'une seule confiscation de rets. Les pêches du lac Vert et de la rivière de Castor ont produit de bien meilleurs résultats que l'an dernier, le nombre total de poissons blancs pêchés jusqu'au 25 décembre s'est élevé à 45,000. La capture opérée dans les lacs au nord de Prince-Albert pour l'exportation n'a pas été tout à fait aussi bonne, bien qu'il n'y ait pas de raison apparente pour justifier cette diminution. Le poisson s'est vendu comme suit sur la glace :—

Poisson blanc, tout rond.....	1½c. la liv.
" habillé.....	2 "
Truite, toute ronde.....	1½ "
" habillée.....	2½ "
Brochet, sans la tête.....	1 "
Doré.....	2 "

La visite du professeur Prince, le commissaire fédéral des pêcheries, à quelques-uns de nos lacs aura de bons résultats. L'époque de la fraie du poisson blanc varie considérablement, et je ne vois rien de mieux à faire que d'établir une période de clôture spéciale pour les différents lacs. Pour quelques-uns de ces derniers la présente saison réservée couvre amplement le temps de la fraie, tandis que dans d'autres le poisson n'a pas encore commencé à frayer au moment où la clôture prend fin. J'espère que le département essaiera, le printemps prochain, de rempoissonner quelques-uns de nos lacs. Cent treize licences ont été accordées à des sauvages et à des métis, leur permettant de pêcher pour leur usage personnel."

Le gardien R. Morin, du lac Vert, rapporte que les gens ont essayé de vendre du poisson qu'ils avaient pêché à la faveur de permis gratuits; il a mis ordre à ce trafic. Le poisson blanc frayait encore au 22 décembre. Au lac Assiniboine la pêche a été très

misérable, peu pratiquée d'ailleurs. Au lac du Diable et au lac Long quatre rets dont les mailles étaient très petites ont été confisqués.

Le gardien W. Cromarty est chargé de la surveillance des lacs Croches. Ces lacs sont bien fournis de brochets, de dorés et d'autres poissons communs, mais ils sont menacés d'épuisement par les immenses quantités de poisson que les rets à enclos enlèvent, au temps de la fraie, des criques qui vont y aboutir. La pêche est maintenant restreinte à l'usage des engins permis par la loi.

DISTRICTS DE CALGARY ET DE MCLEOD.

Ici la pêche se borne à l'emploi de la ligne à main pour prendre la truite dans les pièces d'eau des montagnes. Le contrôle de ce genre de pêche est difficile, et il n'est pas aisé non plus d'estimer la totalité des captures. Les règlements concernant la période de clôture sont en partie exécutés par la gendarmerie à cheval et un gardien spécial résidant à Rivière-Haute. Il n'a pas été possible jusqu'ici de mettre complètement en vigueur le règlement qui exige le grillage des nombreux fossés d'irrigation pratiqués en ces dernières années ; mais il est indubitable que si l'on n'arrête point l'affreux gaspillage de poisson qui se fait par ces fossés, l'abondance de la truite dans ces eaux des montagnes de l'ouest ne sera plus qu'un souvenir du passé. Les propriétaires des petits fossés accomplissent en général les exigences de la loi.

Un petit nombre de pêcheurs munis de permis ont opéré dans les lacs du Nid-de-Corbeau et Waterloo et ont pris une assez bonne quantité de poisson blanc et de truite de lac qui servent en grande partie à la communication locale.

EDMONTON.

Ce district est à la charge du *gardien Harrison Young*, aidé des gardiens spéciaux aux lacs aux Tourtes, la Biche et Sainte-Anne. Le lac aux Tourtes maintient sa réputation d'être l'un des meilleurs lacs de pêches des Territoires. Il a été bien pêché pendant plusieurs années : pas moins de 61 pêcheurs munis de permis l'ont exploité en 1897, en sorte qu'il offre un exemple frappant de l'avantage qu'il y a de bien faire observer les périodes de clôture. Le gardien Whitford rapporte que le poisson y est aujourd'hui aussi gros, aussi bon et aussi abondant que jamais. La misère qui règne parmi la population métisse des districts du lac la Biche et du lac Sainte-Anne a fait qu'on a du adoucir en sa faveur la rigueur des règlements concernant les saisons réservées ; néanmoins une partie raisonnable des frayères ont été pleinement protégées. La grande majorité de la population a été satisfaite ; cependant, au lac Sainte-Anne, six rets qui avaient été tendus en plus de celui dont chaque famille avait la permission de se servir en temps réservé ont été confisqués. Le garde-pêche Young dit qu'au lac du Castor le brochet, le doré, etc., qui y abondaient autrefois, sont maintenant à peu près disparus ; ils sont morts, soit par manque d'air—la glace ne s'étant pas crevassée l'hiver dernier—soit que l'eau en baissant a laissé trop d'alcali au fond de ce lac. On dit qu'il s'est fait une pêche considérable au lac la Nonne et au lac du Cerf ; il faudra y placer des gardiens l'année prochaine. Le garde-pêche Young dit que le poisson blanc augmente dans les lacs de ce district,—résultat évident de l'observance des saisons réservées, toute partielle qu'elle ait été.

BATTLEFORD.

La pêche pour fins domestiques se fait activement sur les lacs du Brochet et de la Tortue, qui contiennent une bonne quantité de poisson commun. On va réinstaller un gardien résidant en cet endroit, afin que les règlements soient mieux observés. Il paraît que des sauvages qui ont la permission de pêcher pour leurs besoins personnels troquent leur approvisionnement de poisson d'hiver et restent eux-mêmes plus ou moins sans nourriture.

LAC LONG.

Ce lac est le centre de pêche le plus important qu'il y ait dans le district d'Assiniboine. En conséquence d'une saison très fructueuse ici en 1896, les demandes de permis ont été nombreuses ; il en a été donné 39, à part les permis gratuits.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Le garde-pêche *John Foster* rapporte, cependant, que la moyenne des pêches n'a pas été aussi bonne cette année, bien que le poisson fut de bon grosseur et qualité. La pêche, qui est presque toute faite en hiver, se borne à l'extrémité sud du lac, et la partie supérieure, qui a une vingtaine de milles de longueur, reste intacte. L'éloignement du marché est un obstacle à la pêche d'été. Deux rets ont été confisqués pour infractions aux règlements ; mais en général ces derniers sont bien observés par les pêcheurs. Le garde-pêche est d'opinion que le temps de la fraie est bien couvert par le règlement actuel.

QU'APPELLE.

Le gardien *John Leader* rapporte que le fonds de brochet, de doré, de tullibi, de perche, etc., se maintient bien dans la chaîne de lacs de Qu'Appelle et qu'on voit une notable augmentation de poisson blanc, spécialement dans le lac Qu'Appelle ; dans ce dernier un seul coup de rets à mailles tendu à 150 brasses en a rapporté de 30 à 50. La perche existe en grand nombre dans ces lacs, mais elle est rarement prise, car elle s'échappe à travers les mailles de 5 pouces. Le tullibi est très nombreux et de belle qualité ; beaucoup de gens l'estiment presque autant que le poisson blanc. Les règlements ont été bien observés ; quatre rets, cependant, ont subi la confiscation. Six enclos ont été détruits par le gardien dans la rivière Qu'Appelle. L'eau a coulé lentement pendant tout l'été, et bien que le barrage de Kate-pive, qui n'était pas réparé, ait laissé les lacs Mission et Kate-pive très bas, les eaux sont restées en bonne condition. Des nombres immenses de poissons ont remonté par la passe migratoire au Fort-Qu'Appelle pendant le mois de mai.

M. Fitzgerald, gardien de la Qu'Appelle inférieure, dit qu'une énorme quantité de poisson est pêchée dans cette rivière au temps de la fraie et pendant tout l'été, au moyen d'enclos. Ceux qui se livrent à ce genre d'opérations ont soin de ne pas approcher de leurs engins quand ils voient un étranger dans les environs, et le gardien est d'opinion que si l'on tenait responsable de l'illégalité le propriétaire du terrain où ces enclos sont tendus, ce serait le meilleur moyen, et le seul, d'y mettre fin, à moins que l'on ne consacre à la surveillance une somme plus considérable que celle qui est présentement affectée à ce service. Le lac Rond est maintenant assez bien peuplé de poisson blanc ; mais le lac Croche, qui en était autrefois rempli, a été tellement pêché par les sauvages de la réserve voisine, est tellement épuisé, qu'il a grand besoin d'être rempoissonné de poisson blanc.

CUMBERLAND.

Ce vaste district, qui s'étend le long de la Saskatchewan, a une population de 4,000 à 5,000 sauvages et métis, qui, avec la diminution graduelle du gibier et des animaux à fourrures, en sont réduits à compter presque exclusivement sur la pêche pour vivre. Aussi il n'a pas encore été jugé à propos d'appliquer rigoureusement les règlements à ce district ; mais comme il se développe, la protection du poisson est devenue d'une importance vitale. La pêche permise pour le commerce est restreinte à l'esturgeon dans le lac des Cèdres ; mais comme ce lac est jugé alimenter la rivière Saskatchewan de poisson, l'exploitation de la pêche en cet endroit pour l'exportation est considérée comme très préjudiciable aux intérêts de la population.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. W. MILLER,
Inspecteur des pêcheries, T. N.-O.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bateaux employés à la pêche, ainsi que la quantité et la valeur des engins de pêche, etc., mis en usage dans le district de Qu'Appelle, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1897.

Numéro.	DIVISIONS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.					
		Bateaux.			Rets à mailler.		
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
	\$				\$		
1	Lac Long.....	6	60		136	3,900	544
3	Lacs Qu'Appelle.....	15	275		56	1,200	280
2	Lacs Croche et Rond.....				5	150	30
4	Lacs de la Montagne-de-l'Elan.....				10	300	60
5	Lacs de la Plume-d'Aigle.....				14	240	50
		21	335		221	5,790	964

TABLEAU indiquant les espèces et la quantité de poisson prises dans le district de Qu'Appelle, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1897:

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.					VALEUR TOTALE.
		Poisson blanc.	Doré.	Brochet.	Tullibi.	Poisson commun et mélé.	
		liv.	liv.	liv.	liv.	liv.	
1	Lac Long.....	34000	5000	6000		7000	2,040 00
2	Lacs Qu'Appelle.....	7500	11000	10000	12000	20000	1,345 00
3	Lacs Croche et Rond.....	500	7000	10000	5000	28000	815 00
4	Lacs de la Montagne-de-l'Elan.....		8000	10000		25000	690 00
5	Lacs de la Plume-d'Aigle.....	6000	500	1200		2000	359 00
6	Lacs à la Pêche (N.).....		10000	25000		30000	1,100 00
7	Rivière Qu'Appelle.....		16000	16000		40000	1,200 00
	Totaux.....	48000	57500	78200	17000	152000	
	Valeurs.....\$	2400	1725	1564	340	1520	7,549 00

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bateaux employés à la pêche, ainsi que la quantité et la valeur des engins de pêche, etc., mis en usage dans le district d'Edmonton, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1897.

Numéro.	DIVISIONS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.				
		Bateaux.		Rets à mailler.		
		Nom- bre.	Valeur.	Nombre	Brasses.	Valeur.
			\$			\$
1	Lac la Biche	40	600	133	3,990	582
2	Lac Sainte-Anne.....	30	450	120	3,600	480
3	Lac aux Tourtes.....	20	300	265	7,950	1,325
	Totaux.....	90	1,350	518	15,540	2,337

TABLEAU indiquant les espèces et la quantité de poisson prises dans le district d'Edmonton, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1897.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.					VALEUR TOTALE.
		Poisson blanc, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Tullibi, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	
							\$ c.
1	Lac La Biche	75,000	20,000	40,000	5,000	20,000	5,450 00
2	Lac du Castor (N.).....	20,000	5,000	8,000	1,000	5,000	1,380 00
3	Lacs Rocheux, à la Truite, de l'Île et du Poisson-Blanc.....	60,000		20,000	8,000	20,000	3,760 00
4	Lacs Ste-Anne et de la Baleine-Blanche.....	100,000		30,000	3,000	10,000	5,760 00
5	Lac la Nonne.....	10,000	2,000	4,000			640 00
7	Lac aux Tourtes.....	120,000	2,000	4,000		5,000	6,190 00
7	Autres lacs	15,000	5,000	10,000	3,000	20,000	1,360 00
	Totaux	400,000	34,000	116,000	20,000	80,000
	Valeurs..... \$	20,000	1,020	2,320	400	800	24,540 00

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bateaux employés à la pêche, ainsi que la quantité et la valeur des engins de pêche, etc., mis en usage dans le district de Prince Albert, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1897.

Numéro.	DIVISIONS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.				
		Bateaux.		Rets à mailler.		
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
		¢		¢		
1	Lac Vert	20	300	100	2500	500
2	Lac Assiniboia	15	250	200	5000	800
3	Lacs du Cerf, à la Truite, Montréal et de la Chandelle.....	30	400	350	8750	1400
4	Rivière Saskatchewan	50	500	100	1200	300
	Totaux.....	115	1450	750	17450	3000

TABLEAU indiquant les espèces et la quantité de poisson prises dans le district de Prince-Albert, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1897.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.							VALEUR TOTALE.
		Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Esturgeon, liv.	Tullibi, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	
									¢ c.
1	Rivière du Castor	180000							9,000 00
2	Lac Vert.....	30000		25000	100000		5000	20000	4,550 00
3	Lac Assiniboia	15000			30000			12000	1,470 00
4	Lac du Diable	14000			8000			3000	890 00
5	Lac au Pélican	9000			10000			5000	700 00
6	Lacs Doré et du Chien.....	30000			50000			20000	2,700 00
7	Lacs Montréal et au Butor	25000			40000			10000	2,150 00
8	Lac à l'Esturgeon	2000			6000				220 00
9	Lacs de la Chandelle, du Cerf*	84000	26000	3500	14200				5,889 00
	et à la Truite	15000	5000		10000				1,200 00
10	Rivière Saskatchewan			2000	6000	40000			2,190 00
11	Lac Croche			1500	1800			4000	121 00
	Totaux	404000	31000	32000	276000	40000	5000	75000
	Valeurs	20200	1550	960	5520	2000	100	750	31,080 00

* Exportés aux Etats-Unis

RÉCAPITULATION

Du nombre de pêcheurs, de bateaux, de la quantité et de la valeur des engins de pêche, ainsi que des espèces et quantités de poisson prises, etc., dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1897.

N ^o	DIVISIONS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.							VALEUR TOTALE.
		Bateaux.		Rets à maille.		Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Esturgeon, liv.	Tulib, liv.	Poisson commun et mielé, liv.	
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.								
1	Qu'Appelle.....	21	335	60	221	5,790	964	48,000	57,500	75,200	17,000	152,000	7,549
2	Machod.....	4	60	6	12	360	30	2,000	10,000	10,000	20,000	80,000	1,050
3	Edmonton.....	90	1,350	250	518	15,540	2,337	400,000	34,000	116,000	2,000	60,000	24,540
3	Battleford.....	115	1,450	300	750	17,450	3,000	60,000	8,000	12,000	1,000	276,000	4,320
5	Prince-Albert.....	115	1,450	300	750	17,450	3,000	404,000	32,000	276,000	5,000	73,000	31,080
6	Cumberland et autres districts.....	250	3,195	616	1,501	39,140	6,351	4,000,000	2,000,000	1,500,000	50,000	1,000,000	306,750
	Totaux.....	250	3,195	616	1,501	39,140	6,351	4,914,000	2,131,500	1,992,200	191,000	1,367,000
	Valeurs.....							245,700	2,700	63,945	9,550	1,880	377,289

RÉCAPITULATION

DU rendement et de la valeur des pêcheries dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1897.

Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.	
	liv.	\$	c.
Poisson blanc.....	4,911,000	245,700	00
Truite.....	54,000	2,700	00
Doré.....	2,131,500	63,945	00
Brochet.....	1,992,200	39,844	00
Esturgeon.....	191,000	9,550	00
Tullibi.....	94,000	1,880	00
Poisson commun et mêlé.....	1,367,000	13,670	00
Total pour 1897.....		377,289	00
" 1896.....		383,232	00
Diminution.....		5,943	00

ÉTAT du matériel de pêche employé dans les Territoires du Nord-Ouest, 1897.

Articles.	Valeur.	
	\$	c.
230 bateaux de pêche (616 hommes).....	3,195	00
1,501 rets à mailler (39,140 brasses).....	6,351	00
5 congélateurs et glacières.....	100	00
Total.....	9,646	00

RÉCAPITULATION

DU rendement et de la valeur des pêcheries du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année 1897.

Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.	
	liv.	\$	c.
Poisson blanc.....	8,277,863	413,893	15
Doré.....	3,474,548	117,666	92
Truite.....	54,000	2,700	00
Brochet.....	2,632,173	46,243	73
Esturgeon.....	416,619	20,830	95
Perche.....	56,737	567	37
Tullibi.....	453,410	5,474	10
Barbote.....	92,664	926	64
Poisson commun et mêlé.....	2,194,200	21,942	00
Consommation locale.....	817,100	8,171	00
Total pour 1897.....		638,415	86
" 1896.....		745,466	00
Diminution.....		107,050	14

ANNEXE No 9.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE,
ANNÉE 1897, PAR JOHN McNAB, INSPECTEUR.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 2 janvier 1898.

A l'honorable sir LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les pêches de la Colombie-Britannique, année 1897, ainsi qu'une statistique de leur rendement et de leur valeur, et un résumé des rapports des gardiens.

L'année passée a été phénoménale dans le district de la rivière Fraser : la capture de saumon et d'esturgeon a presque doublé celle des années précédentes ; 42,197,516 livres de saumon ont été mises en conserves, et si nous y ajoutons le saumon séché et le saumon vendu frais, nous arrivons à l'immense quantité totale de 44,654,716 livres comme produit de la rivière Fraser en 1897.

La valeur totale des pêches de 1897, en y comprenant les peaux de phoques à fourrures, se chiffre par \$6,138,864.90 ; elles ont exigé un capital de \$2,814,660.

Dans la dernière partie de la saison 600,000 livres de saumon sec salé ont été exportées au Japon. Il faut espérer que ce commerce deviendra permanent, car il donnera l'occasion de rendre profitable un poisson qui était jusqu'ici considéré comme n'ayant aucune valeur commerciale. De moindre importance, mais digne de mention, est devenue la demande dont le saumon séché est l'objet pour l'alimentation des chiens. La variété qui convient le mieux à cette fin est le *O. Keta* ou saumon-bécard ; tout ce qui a pu en être séché a été acheté à prix rémunérateur et expédié au Yukon. La pêche de l'esturgeon de la rivière Fraser est aussi devenue une industrie très importante, d'autant plus importante qu'elle emploie en hiver un grand nombre de pêcheurs qui, sans elle, passeraient cette saison à ne rien faire. Cette industrie a rapporté plus de \$50,000 en 1897 ; le poisson est préparé et expédié aux marchés des Etats-Unis.

Depuis quelques années j'ai employé tous les moyens à ma disposition pour empêcher les rivières et les lacs d'être vidés d'esturgeons à l'aide de lignes de fond armées d'hameçons non amorcés séparés par un espace de 12 ou 14 pouces les uns des autres. Aujourd'hui, cependant, plusieurs des pêcheurs qui persistaient encore l'année à se servir de ces engins défendus par la loi en ont non seulement abandonné l'usage, mais il désirent vivement leur suppression ; ils trouvent que l'esturgeon peut être facilement capturé au moyen de rets à mailler de 12 à 16 pouces, et comme ils comprennent maintenant l'importance de sa pêche, ils veulent qu'elle soit perpétuée.

La capture de saumon dans les rivières du nord a été très faible ; elle a donné moins que la moyenne ordinaire. Ce doit être le résultat, soit d'une pêche excessive—ce que je ne crois cependant pas être le cas pour la rivière Skeena—ou de la destruction des saumons reproducteurs dans les frayères, ou celle des jeunes saumons qui se rendent des lacs aux rivières le printemps ou au commencement du printemps. Le saumon sockeye, *O. nerka*, des rivières Fraser, Skeena et Naas est le même sous tous les rapports ; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans Rivers-Inlet, à mi-chemin entre la Fraser et la Skeena, il est d'une variété ou famille différente et est le même que le sockeye de l'Alaska, et ce qu'il y a de plus remarquable encore c'est qu'une petite phalange de la même variété entre chaque année dans la Fraser vers le 1^{er} mai, et peut être pêchée

pendant environ deux semaines près de l'embouchure de la rivière Pit, où elle entre évidemment, car on ne la voit jamais en aval de cette localité.

Le flétan est pêché systématiquement par la "New-England Fish Co." de Vancouver pour être expédié aux marchés des Etats-Unis de l'est ; son exportation en 1897 a été de plus d'un demi-million de livres. Cette compagnie n'exploite la pêche du flétan que pendant six mois de l'année, commençant en octobre et finissant en mars ; elle ne prolonge pas davantage ses opérations, parce que pendant les chaleurs la pêche de ce poisson est toujours risquée et peu lucrative.

Le flétan de fine qualité abonde dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique, et n'attend que l'ouverture d'un marché accessible pour devenir un facteur important primé seulement par le saumon, dans l'industrie piscicole de cette province. Cette année la "New-England Company" a acheté des pêcheurs de l'endroit 1,200 barils ou 240,000 livres de hareng devant servir de boîtte pour le flétan.

Les côtes de la Colombie-Britannique offrent à l'exploitation de la pêche un champ d'une grande richesse. A l'exception du saumon et du flétan, leurs trésors dont l'existence est connue, n'ont été utilisés jusqu'ici que dans la limite nécessaire pour satisfaire la demande locale ; elles contiennent, en quantité apparemment infinies, la morue, la lingue, l'éperlan, la morue noire ou *beshow* des sauvages, l'oolachan, l'anchois, la plie franche et une grande variété d'autres poissons comestibles de haute valeur.

L'anchois, *stolephorus*, est très abondant ; quand on en fait de la sardine, il égale la sardine française. M. James G. Swan écrivait, en 1884, au sujet de la morue noire et du oolachan : "Tous les renseignements que des pêcheurs ont pu me donner et mes propres observations m'ont convaincu que les mêmes variétés de poissons, migratoires ou stationnaires, qui sont pêchées le plus loin au nord sont plus riches en huile et en autres qualités nutritives. La morue noire, qui est dédaignée à Monterey, est estimée au Cap-Flattery comme l'un des poissons de mer les plus délicieux, et aux îles de la Reine-Charlotte les indigènes en retirent une graisse particulière, de la consistance du saindoux, dont ils se servent en guise de beurre. L'oolachan pris dans la rivière Colombie n'est pas beaucoup plus gras que l'éperlan, mais celui de la rivière Fraser est riche en graisse et il constitue un mets délicieux. On peut en dire autant de l'anchois et d'autres poissons encore.

Il est encore trop tôt pour savoir quel résultat aura l'expérimentation qui a été faite de transplanter du poisson blanc dans les lacs ou des homards et des huîtres dans les baies de la Colombie-Britannique ; je puis dire seulement que les huîtres qui ont été protégées contre l'astérie et d'autres ennemis, sont grandes, grasses et saines, et que les petites huîtres adhérant à leurs écailles se sont développées avec rapidité, mais il reste à savoir si elles se propageront dans nos eaux. Cependant les huîtres indigènes peuvent être grandement améliorées par une culture judicieuse, et je suis d'avis que l'on trouverait au moyen de dragages des huîtres bien supérieures à celles qui sont présentement connues dans la Colombie-Britannique. Pour encourager les efforts qui sont tentés dans ce sens, je suggérerais d'accorder une concession gratuite ou affermage de longue durée au découvreur d'une huître dans une partie de la côte qui ne serait pas exposée à marée basse.

Les pêcheries des grands lacs de l'intérieur acquièrent chaque année une importance nouvelle, par suite de la nombreuse population que les découvertes de mines attirent dans leurs environs, et des règlements de pêche spéciaux et des mesures destinées à protéger les lacs semblent être urgents ; mais avant cela il serait nécessaire, je crois, de connaître au juste les espèces et quantités de poissons qui se trouvent dans des lacs comme ceux de Kootenay, de Slocan et d'Okanagan, dont on sait aujourd'hui très peu de choses.

Seulement 41 navires de la flotte de la Colombie-Britannique ont fait durant la dernière saison la chasse des phoques à fourrures, et la valeur de leurs captures n'est que de \$304,100 ; celle des captures de l'année passée, \$501,090, accusait déjà un déficit considérable sur les années précédentes. Le nombre d'hommes employés, en quelque qualité que ce fut, aux pêches de la Colombie-Britannique en 1897, était de 19,854 ; matelots et chasseurs de la flotte qui a fait la campagne des phoques à fourrures, 1,082 ; grand total, 20,936.

Dans le cours de l'année j'ai confisqué 3 bateaux et condamné à l'amende 29 personnes qui avaient enfreint la loi et les règlements de pêche. J'ai aussi confisqué des lignes de fonds tendues à l'adresse de l'esturgeon et qui conteaient ensemble 18,000 hameçons, ces lignes avaient été saisies par mes gardiens dans les rivières Fraser et Pit. Le service de protection dans le district de la rivière Fraser a été fait aussi efficacement qu'il est possible de l'exécuter sans un navire adapté à la patrouille dans les bras inférieurs de la rivière et le golfe de Géorgie, et je me permets donc de représenter que des pêcheries d'une aussi vaste importance devraient être protégées contre les braconniers et les pêcheurs étrangers mieux qu'elles peuvent l'être par une petite chaloupe à vapeur et un remorqueur d'occasion qui n'ont pas la vitesse et les qualités nécessaires à un bon service. Pendant la saison j'ai décerné des permis de pêche du saumon à 4,501 bateaux et rets pour le commerce, et 32 permis de pêche pour fins domestiques.

De Rivers-Inlet le *gardien Williams* envoie le rapport qui suit :—

“J'ai trouvé les gérants des 7 saumoneries établies dans l'anse extrêmement obligeants sous tous les rapports et toujours empressés à aider à faire observer les règlements de pêche. Il me fait plaisir de dire que, si l'on songe que plus de 600 bateaux ou 1,200 hommes ont fait la pêche dans l'anse cette année, c'est un sujet de satisfaction de constater qu'ils ont respecté les règlements, et je n'ai pas de plaintes sérieuses à faire. Il est une chose que je crois devoir porter à votre connaissance, car je suis convaincu qu'elle a une importance majeure pour l'avenir de la pêche du saumon dans cette baie. Je veux parler de la limite des eaux de marée telle que définie d'après les règlements, c'est-à-dire : “dans la rivière Wannuck, Rivers-Inlet, depuis une ligne tirée nord-ouest, allant du quai de la Victoria Pack Company à la rive opposée” (A. C. 28 septembre 1889). Cette ligne, à mon avis, devrait être déplacée à 250 yards au moins dans le bas de la rivière, pour les raisons suivantes : la Wannuck est une petite rivière étroite n'ayant pas plus de $3\frac{1}{2}$ milles de long, de l'embouchure au lac, et seulement 400 verges de largeur, se retrécissant rapidement un peu plus haut ; par conséquent un rets de 200 brasses la traverse presque entièrement et balaye complètement son embouchure, car la limite actuelle se trouve à environ 250 verges en amont de l'embouchure.”

De la rivière Skeena, le *gardien Wm Roxburgh* fait rapport comme suit : La pêche du saumon a commencé vers le 10 juin ; dès le début, cependant, le poisson était très peu nombreux, et il a désappointé les intéressés. Sept saumoneries ont fait des opérations, et le paquage a donné une demi-moyenne. Il y a quelque chose qui va mal dans cette rivière, soit à son embouchure ou sur ses biefs inférieurs. La seule pêche exploitée dans ce district est celle du saumon ; il y a, cependant, la pêche du poisson de mer sur la côte pour usage domestique. Le nouveau bateau convient bien pour faire la patrouille sur la rivière. Les règlements ont été bien observés ; quelques infractions seulement sont venues à ma connaissance.

De la rivière Naas, le *gardien N. Allan* fait rapport que deux saumoneries seulement ont été en activité et ont fait un paquage moyen ; toutes deux appartiennent à la même compagnie, et elles n'ont montré aucune disposition à violer les règlements. Les sauvages ont fait une bonne provision d'oolachans au printemps. La rivière est grandement obstruée par des chicots d'arbres qui endommagent les rets et que le gouvernement aidera, on l'espère, à faire enlever.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN McNAB,
Inspecteur des pêcheries.

B.—COLOMBIE-BRITANNIQUE

Bâtiments.	Ton- neaux	Capitaine.	EQUIPAGE.		BATEAUX.		Côte de la Colom- bie-Britannique.	
			Blancs.	Indiens.	Bateaux.	Canots.	Mâles.	Femelles.
Agnès McDonald.	107	M. F. Cutler.	27		8			
Ainoko.	75	G. Heater.	6	26		13	22	385
Allie J. Alger.	75	R. A. Lavender.	24		7		285	354
Amateur.	18	C. Jipson.		14		7	1	19
Annie E. Paint.	82	A. Bissett.	26		9		26	45
Arietis.	86	P. Martin.	6	27	2	14	96	71
Beatrice.	66	W. Heater.	4	25	2	12	103	55
Borealis.	39	A. Nelson.	20		6			
Casco.	63	C. LeBlanc.	20		6		5	9
C. D. Rand.	51	J. A. Townsend.	21		6		147	155
C. G. Cox.	76	W. D. Byers.	26		8		62	110
City of San Diego.	46	L. McGrath.	6	18	1	9	39	22
Director.	87	F. W. Gilbert.	23		7		1	3
Dora Seiwerd.	94	H. F. Siewerd.	8	30	2	15	52	33
E. B. Marvin.	96	C. J. Harris.	9	32	2	16	154	123
Enterprise.	69	J. W. Todd.	8	26	2	13	21	17
Favorite.	80	L. McLean.	7	26	2	13		
Fawn.	58	M. Foley.	6	30	1	10	29	22
Fisher Maid.	21	C. Chipps.		13		6	7	20
Geneva.	93	W. O'Leary.	20		6			
Labrador.	25	M. Pike.	6		3		14	11
Mary Taylor.	43	F. Cole.	7	24	2	12	80	299
Mary Ellen.	63	D. McPhee.	24		7		123	167
Maud S.	97	A. E. McKeil.	7	20	2	10		
Minnie.	46	V. Jacobson.	6	22	2	11	59	42
Mermald.	73	J. W. Andersen.	22		7		12	139
Mountain Chief.	23	J. Nawassum.		16		8	5	7
Ocean Belle.	83	R. Cox.	7	23	3	11	130	37
Otto.	86	J. McLeod.	7	35	3	14	128	65
Pachwellis.	19	J. Nyetam.		20		10	9	15
Penelope.	70	D. Macauley.	6	25	2	12	89	30
Pioneer.	66	W. E. Baker.	24		7		216	392
Sadie Turpel.	56	A. S. Crane.	23		7			
Sapphire.	109	W. Cox.	9	30	2	15	68	30
South Bend.	21	C. F. Dillon.	4	9	1	5		1
Teresa.	63	G. Meyer.	8	24	2	12	18	35
Triumph.	98	C. N. Cox.	7	40	3	18	142	67
Umbriana.	99	C. Campbell.	25		7			
Vera.	60	W. J. Bragg.	20		6			
Victoria.	60	J. Haan.	9	18	2	10		
Zillah May.	66	S. Balcom.	7	24	2	12	125	39
Canoes.								
Totaux, 41 bâtiments.	2,708		495	587	149	288	2,263	2,819

—pêche du phoque, saison de 1897.

NOMBRE DE PIÈCES PRISES.						Total.	Observations.	Nombre de permis.
Côte du Japon.		Environs de l'île Copper.		Mer de Behring.				
Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.			
308	181			512	412	489	{ A fait naufrage à 5 milles au sud d'Akishi, Japon, 21 juin 1897. }	20
						1,331		10
						640		12
						20		21
373	446	6	9	136	257	1,298		8
				368	529	1,064		35
				217	362	737		27
154	154	2	4	66	246	626		14
432	430	49	139			1,064		2
						302		3
381	637	85	163			1,438		11
				182	220	1,462		34
426	439	56	127			1,052		13
				558	696	1,339		30
				396	577	1,250		15
				134	381	533		37
				299	254	553		45
				233	207	491		40
						27		24
120	269	88	249	25	53	804		9
						25		39
				195	370	944		1
						290		4
							{ Nauf. près des îles Reine-Charlotte, 23 avril '97 (prise de 11 p. perdue) }	29
				403	492	996		33
468	362	40	102			1,123		5
						12		25
				449	343	959		36
				404	424	1,021		32
						24		23
				292	411	822		26
		128	135	10	3	878		18
430	217			88	164	899		19
						98	{ A brûlé en mer, lat. 48° 30' N., long. 125° 55' O., 23 avril 1897 }	16
						1		42
				235	560	848		38
				690	861	1,760		17
433	385			48	142	1,008		6
152	124			114	150	540		22
				96	680	776		44
				399	264	827		31
						1,018	Pêche des sauvages, côte de la C.-B.	
3,677	3,644	454	928	6,549	9,058	30,410		

A.—RELEVÉ des établissements de conserve de saumon dans la Colombie-Britannique, pour l'année 1897.

Propriétaire ou agent.	Nom de l'établissement.	Nombre de permis.	Boîtes de conserves d'une livre.	District.	Localité.
Cleave Canning Co.	Cleave	20	931,200	Riv. Fraser.	New-Westminster
Brennan Frères	Ontario	20	436,464	do	do
Boutillier et Cie.	Boutillier	13	552,000	do	do
Sinclair Canning Co.	Mayflower	17	592,200	do	do
Western Fisheries Co.	W. F. C.	13	549,888	do	do
Lam Tung	New-Westminster.	20	904,320	do	do
Welch Frères	Celtic	20	716,352	do	Bras Nord.
J. H. Todd et Fils	Richmond	20	820,216	do	do
"	Beaver	20	1,050,624	do	Ile de Lulu.
Provincial Canning Co.	Provincial	20	552,000	do	Bras Nord.
Good, Murphy et Cie.	Ile Dinsmore.	20	622,560	do	do
McPherson et Hickey.	McPherson	20	960,000	do	do
A. E. Tregust	Rivière Fraser	20	720,000	do	do
Alliance Canning Co	Alliance	20	600,000	do	do
D. J. Mann et Cie.	Sea Island	16	1,542,000	do	do
Rowan Frères	Terra-Nova	20	1,047,744	do	do
P. Birrell	C. B.	20	807,936	do	Annieville.
F. R. Industrial Society.	Industrial	13	537,600	do	do
Ewen et Cie.	Ewen's	20	1,908,480	do	Ile du Lion.
B. C. Canning Co.	Dear Island	20	1,303,152	do	Dear Island.
Victoria Canning Co.	Deita	20			
(R. P. Rithel, agent.)	Harlock	20			
	Holly	20	2,664,672	do	Ladner.
	Wellington	20			
	Wadhams	20	1,383,264	do	Passe du Canot.
Anglo-B. C. Canning Co	Passe du Canot.	40	1,945,328	do	Ladner.
(H. Bell-Irving, agent.)	British-American	20			
	Britannia	20	1,797,792	do	Passe du Canot.
	Phoenix	20	1,539,840	do	Steverton.
Turner, Beeton et Cie.	Fisherman's	20	960,864	do	do
Crowden et Penzer	Anglo-American	20	840,000	do	Port-Guichon.
Brunswick Canning Co.	Brunswick n° 1.	20	1,267,344	do	Passe du Canot.
"	" n° 2.	20	1,267,200	do	Steverton.
McDonald Frères.	Watham Island	20	720,000	do	Passe du Canot.
Currie et McWilliams	Currie et McWilliams	20	1,010,000	do	do
Hennessy et Alexander	Canada-Pacific	20	1,417,776	do	Sunnyside.
Colonial Canning Co.	Colonial	9	721,488	do	Ile de Lulu.
M. H. Bain	Pacific Coast	20	1,219,200	do	do
Hume et Cie.	Hume	20	765,792	do	Steverton.
London Canning Co.	London	20	960,000	do	do
M. Costello	Star	20	1,056,000	do	do
Malcomb et Windsor	Gulf of Georgia.	20	2,433,936	do	do
M. Morris	Lighthouse	20	1,104,000	do	do
B. C. Canning Co.	Windsor	20	216,000	Riv. Skeena.	Aberdeen.
R. Cunningham	Skeena	20	384,000	do	Port-Essington.
H. Bell-Irving, agent	British American	20	393,600	do	do
Turner, Beeton et Cie.	North Pacific.	20	384,000	do	Inverness.
"	Balmoral	20	321,600	do	Balmoral.
"	Inverness	20	423,072	do	Inverness.
Muir, Holland et Cie.	Carlisle	20	307,200	do	Carlisle.
Victoria Canning Co	Standard	20	220,800	do	Irving.
Royal Canadian Co.	Claxton	20	293,600	do	Claxton.
Cunningham et Rhode.	Lowe Inlet.	6sein's	393,600	do	Lowe Inlet.
B. C. Canning Co.	Rivers Inlet.	20	220,000	Rivers Inlet.	Rivers Inlet.
"	Victoria	20	192,000	do	do
Brunswick Canning Co.	Brunswick	20	288,000	do	do
Wadham et Cie.	Wadhams	20	312,000	do	do
H. Bell-Irving, agent.	Good Hope	20	384,000	do	do
Victoria Cannery Co.	Wannuck	20	360,000	do	do
Vancouver Packing Co	Vancouver	20	168,400	do	do
Federation Canning Co.	Naas Harbour	20			
"	Mill Bay	20	960,000	Riv. Naas.	Havre Naas.
S. A. Spencer	Alert Bay		423,000	do	Mill Bay.
R. Drainey	Namu Harbour		192,000	do	Baie de l'Alerte.
Clayoquot Fishing Co.	Clayoquot		239,760	do	Havre Namu.
					Clayoquot,
					côte ouest

C.—RELEVÉ du nombre, du tonnage et de la valeur des bâtiments et bateaux, du nombre d'hommes employés dans les pêcheries, de la quantité et de la valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poissons, etc., dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'année 1897.

Numéro.	BÂTIMENTS ET BATEAUX EMPLOYÉS.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.					
	Bâtiments.		Bateaux.		Rets à mailler.	Seines.	Li-gnes.	Saumon salé sec, liv.		Saumon, bris.		Saumon frais, liv.		Saumon en boîtes, liv.		Numéro.
	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.				Valeur.	Hommes.	Prasses.	Valeur.	Prasses.	Valeur.	Prasses.	Valeur.	
1	50	193100	155	3477	139080	13481	347700	268275	1500	600000	1886	1472000	48469	42197516	1	
2	12	44480	36	650	26000	2600	105000	78750	100	750	20000	1500	20000	1500	20000	2
3	9	280000	27	520	22000	2390	120000	90000	150	800	100000	10000	3337472	3		
4	1	2500	3	95	3800	890	19500	14825	50	150	10000	10000	960000	4		
5					20	25000	70	2000	1950	300	450	250	3000	5		
6					23	3750	110	2500	2500	250	375	750	125	2500	6	
7					25	2500	65	2500	1875	500	750	250	100	30000	7	
8	60	12000	150	65	3900	135	4000	3000	4000	6000	2500	200	150000	8		
9	6	1800	20	25	1250	120	3000	2000	1000	1500	2000	200	25000	9		
10	3	750	12	15	750	60	2000	1500	300	200	750	5000	3000	238760	10	
	141	282630	433	4917	228080	19421	608800	464475	7250	10875	7750	600000	5011	1814500	85969	49274188

C.—RELEVÉ de la quantité et des espèces de poisson prises, etc., dans la province de la Colombie-Britannique, pour 1897.—Fin.

Numéro.	DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON ET DÉRIVÉS DE POISSON.										Valeur TOTALE.	Numéro.			
		Esturgeon, liv.	Flétan, liv.	Hareng, liv.	Hareng fumé, en boîtes, liv.	Coléchan salé, brls.	Coléchan frais, liv.	Coléchan fumé, liv.	Truite, liv.	Poisson assorti ou mêlé, liv.	Morue, liv.			Eperlan, liv.	Morue noire, brls.	Peaux de loup marin, nombre.
1	Rivière Fraser.....	1137696	1525000	100000	35000	250	250000	1000	300000	150000	110000	30000	450	7500	4,583,480	80
2	Rivers Inlet.....		20000	5000		275	10000		300	1000		800	8000	228,624	00	
3	Rivière Skeena.....		10000	15000	25000	650	500000		2000	1000		250	5000	361,684	70	
4	Rivière Naas.....		20000	20000	2500	450	50000	20000	500			500	8000	111,825	00	
5	Côte ouest de l'île de la Reine-Charlotte.		10000	15000	25000	650				25000	10000	1000	10000	10,665	00	
6	Côte est "		20000	20000	2500	2500				12000	2500	60	1000	14,975	00	
7	Du Cap Scott à Comox.		10000	15000	2500	350			10000	10000	1000	35	500	56,275	00	
8	De Comox à Victoria.....		850000	245000	12000	50	60000	500	15000	225000	150000	85000	200	5	74,250	00
9	De Victoria au Cap Beal.....		2500	10000	500				5000	8000	8000		50	1500	7,562	50
10	Du Cap Beal au Cap Scott.....		10000	10000	1000				1500	7000	6000	250	10000	37,163	50	
	Totaux.....	1137696	1967500	430000	51650	1875	420000	21500	64300	439000	287500	70000	105	5000	5,486,505	50
	Capture de la flotte canadienne de pêche au phoque (30,410).													304,100	00	
	Caviar.....													7,679	40	
	Colle de poisson.....													8,000	00	
	Huitres.....													9,080	00	
	Moules et mollusques.....													18,000	00	
	Crabes et abalones.....													5,000	00	
	Crevettes et salicoques.....													306,000	00	
	Estimation de la valeur du poisson consommé dans la province, non comp. ci-dessus.													6,138,864	90	
	Grand total.....															

D.—RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêcheries dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'année 1897.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.		Valeur.	
		\$	c.	\$	c.
Saumon en boîtes.....	liv.	49,274,188	0 10	4,927,418	80
" frais.....	"	1,814,500	0 10	181,450	00
" fumé.....	"	85,969	0 10	8,596	90
" salé.....	brls.	5,011	10 00	50,110	00
" salé sec.....	liv.	600,000	0 03	18,000	00
Esturgeon frais.....	"	1,137,696	0 05	56,884	80
Fletan.....	"	1,967,500	0 05	98,375	00
Hareng.....	"	430,000	0 03	12,900	00
" fumé.....	"	51,650	0 10	5,165	00
Oolâchan frais.....	"	420,000	0 05	21,000	00
" fumé.....	"	21,500	0 10	2,150	00
" salé.....	brls.	1,875	10 00	18,750	00
Truite fraîche.....	liv.	64,300	0 10	6,430	00
Poisson assorti ou mêlé.....	"	439,000	0 05	21,950	00
Morue fraîche.....	"	287,500	0 05	14,375	00
Eperlan frais.....	"	70,000	0 05	3,500	00
Morue noire salée.....	brls.	105	10 00	1,050	00
Peaux de loup marin.....	nomb.	30,410	10 00	304,100	00
" phoque.....	"	5,000	0 75	3,750	00
" loutre de mer.....	"	30	200 00	6,000	00
Caviar.....	liv.	38,397	0 20	7,679	40
Huile de poisson.....	galls.	95,500	0 30	28,650	00
Colle de poisson.....	"			500	00
Huitres.....	brls.	1,600	5 00	8,000	00
Moules et mollusques.....	"			9,080	00
Crabes et abalones.....	"			18,000	00
Crevettes et salicoques.....	"			5,000	00
Valeur du poisson consommé dans la province, non compris ci-dessus.....				300,000	00
Grand total.....				6,138,864	90

CAPITAL placé dans les pêcheries de la Colombie-Britannique, pour l'année 1897.

	Valeur.
	\$ c.
3,299 licences pour la pêche du saumon aux pêcheurs.....	32,990 00
1,185 " " " aux fabriques de conserves.....	11,850 00
19 " " " aux commerçants.....	190 00
32 " " " (domestique).....	32 00
18 " " " (seines).....	450 00
1 " " " (pièges).....	75 00
1 " " " à la Cie de pêche Clayoquot.....	150 00
58 " " " à l'esturgeon (rets).....	290 00
122 " " " (lignes).....	122 00
4 " " " à la truite (rets).....	20 00
Loyer des huîtrières.....	156 50
Amendes et confiscations.....	446 75
Total.....	46,772 25

E.—CAPITAL placé dans les pêcheries et le matériel de pêche de la Colombie-Britannique pour l'année 1897.

Bâtiments, bateaux, fabriques de conserves, rets, etc.	Valeur.		Total.	
	\$	c.	\$	c.
140 bâtiments.....			282,630	00
4,917 bateaux.....			228,030	00
Chalans et bateaux plats.....			8,500	00
608,800 brasses de rets à mailler.....			464,475	00
7,250 " seines.....			10,875	00
Lignes, hameçons, etc.....			7,750	00
65 fabriques de conserves de saumon, à \$20,000.....			1,300,000	00
4 réfrigérants et glacières.....			35,000	00
Fabriques d'huile.....			9,000	00
Salines.....			4,000	00
			2,350,260	00
41 bâtiments employés à la chasse aux phoques.....	135,100	00		
149 bateaux " ".....	14,900	00		
288 canots " ".....	14,400	00		
			164,400	00
Grand total.....			2,514,660	00
Personnes employées dans l'industrie de la pêche.....			19,850	
Matelots et chasseurs de la flicte de pêche (blancs).....			495	
" " " (sauvages).....			587	
Total.....			20,936	

ANNEXE N^o 10.

ONTARIO.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DE LA PROVINCE
D'ONTARIO.

DIVISION DU LAC DES BOIS.

Le garde-pêche M. Kyle signale une diminution de près de 50% dans le rendement des pêches du lac des Bois, résultat évident d'une campagne moins active; on calcule que la moitié seulement des engins de pêche ont été mis à réquisition cette année. Cette inactivité est en grande partie attribuable à l'excitation minière qui régnait dans la région et qui fait que nombre de pêcheurs ont quitté leurs filets, etc., pour travailler aux mines. La capture de l'esturgeon, le principal poisson de cette division, est naturellement réduite, car un tiers seulement des rets à enclos qui avaient servi en 1896 a été utilisé. De plus, les hautes eaux, une exploitation constante par le passé, et d'autres conditions locales ont contribué à la diminution du rendement. Il faut aussi tenir compte du fait que l'Etat du Minnesota a donné cette année au moins 250 permis de rets à enclos qui ont employé 144 hommes et capturé plus d'un demi-million de livres d'esturgeon dans la partie sud-ouest du lac. Si l'eau se maintient à sa hauteur normale l'année prochaine, cela donnera raison à plusieurs intéressés qui prétendent qu'elle influe sur la variation des captures. Les prix du poisson ont été plus rémunérateurs cette année, spécialement ceux du caviar, mets préparé avec les œufs de l'esturgeon et que des juges compétents considèrent aujourd'hui comme absolument égal au meilleur article européen. Preuve que sa réputation se répand. *M. Kyle* a reçu de l'un des plus importants marchands de poisson de Londres une demande de renseignements sur le caviar du lac des Bois; ils lui ont été communiqués avec empressement.

Quant aux autres variétés, le poisson blanc, celui des différentes espèces qui se vend le mieux, il a comparativement donné aussi bien que l'année dernière; pour lui les pêcheurs laissent de côté les espèces plus communes. Le maskinongé et le chabot donnent des indices d'amélioration, car ils sont en plus grande demande. La capture est presque toute exportée à Mineapolis, Buffalo et Boston.

La seule passe-migratoire qu'il y ait dans ce district est installée dans le barrage de la Compagnie hydraulique de Kéwatin, sur la rivière Winnipeg. *M. Kyle* a remarqué que, tandis que les vieux pêcheurs de la place paraissent opérer de bonnes captures, les nouveaux venus ne font rien ou presque rien, et il en conclut que le succès dépend en grande partie de la connaissance des localités et du temps où la pêche doit se faire. La valeur de la capture totale est portée à \$71,000; c'est à peu près la moitié du rendement de l'année précédente.

LAC SUPÉRIEUR.

Le garde-pêche J. A. Cross, qui a maintenant charge du haut du lac Supérieur, signale une diminution dans la capture du poisson, et il l'attribue au fait que les pêcheurs ont négligé la pêche pour travailler à l'exploration de la nouvelle région minière. La seule pêche aux rets à mailler qui soit pratiquée dans cette division a lieu dans la baie du Tonnerre, presque toujours à travers la glace, et *M. Cross* est d'opinion que la baie devrait être réservée à cette fin, et qu'on devrait en exclure les rets à enclos. Chaque année, le gouvernement des Etats-Unis y dépose environ 750,000 alevins de truite, à titre de compensation pour le privilège de se procurer du frai chez les pêcheurs canadiens.

Le garde-pêche T. H. Elliott, qui a charge de la partie inférieure du lac Supérieur, se plaint de ce que plusieurs pêcheurs retardent l'envoi d'un rapport de leurs captures, et

que quelques-uns même négligent totalement cette obligation. Il a été pris environ 40,000 livres de poisson blanc et de truite saumonée de moins que l'année dernière. Cela vient de ce que la pêche a été très misérable pendant le mois d'octobre, le poisson n'étant pas venu sur les hauts-fonds aussi à bonne heure qu'auparavant.

Le rendement total du lac Supérieur est évalué à \$207,000,—même chiffre, à peu près, que l'année dernière.

• LAC HURON.

Chenal nord du lac Huron, y compris l'île Manitouline.

Le garde-pêche Elliott, qui a la surveillance de ce quartier, accuse une diminution de plus d'un million de livres en poisson blanc, diminution qui s'est produite principalement dans les alentours de Killarney et de l'île de la Sauvagesse. Ceci semble confirmer l'opinion du gérant de la Compagnie de Pêche de la Baie Georgienne, qui dit que ces eaux ont été presque vidées du précieux poisson blanc, grâce à une pêche excessive, au remorquage des billots et au seinage.

Un déficit de 50,000 livres de doré est attribué au grand nombre de rets à enclos diminutifs qui ont été confisqués et détruits sur la côte nord de la baie Georgienne. L'esturgeon donne signe d'amélioration. On peut en dire autant de la truite saumonée, qui a donné un surplus de 368,000 livres, grâce à de nouveaux bateaux qui ont fait la pêche le long des îles Cockburn et Manitouline. Le produit de la pêche est presque tout entier expédié à Buffalo, Détroit et Chicago. M. Elliott ajoute :—

“Les principaux abus qui existent actuellement sont le rets à enclos diminutif et la seine. Le premier de ces abus diminue, car le rets à enclos étant fixe, il est plus facilement découvert. Le croiseur *Dolphin* a fait, pendant la dernière campagne de pêche, un travail très utile sur la baie Georgienne, et mes hommes et moi nous avons aidé son commandant, le capitaine Pearson, à détruire un si grand nombre de rets aux alentours de la rivière Méchante, que ceux qui se livraient à cette pêche illégale ont repris le chemin de leur demeure à Warton, Goderich et Southampton. J'ai appris que la Compagnie de Pêche de Buffalo ne fournira plus à ces individus la ficelle nécessaire à la fabrication des rets, attendu qu'ils les perdent en les mettant à l'eau et qu'ils ne peuvent pas pêcher assez de poisson pour payer leur achat.

“Pendant la dernière saison la pêche à la seine a été pratiquée dans les alentours de Killarney et de Wikwemikong et vers l'est jusqu'à la rivière des Français. Afin de ménager les dépenses je n'ai pas employé constamment le voilier de l'Etat au début de la campagne, car j'ai pensé que le *Dolphin* pourrait mettre fin au seinage en ces endroits, mais le manque d'hommes l'en a empêché. Le 18 juillet, au reçu d'un message nous apprenant que des pêcheurs de Killarney se servaient de seines et de rets à enclos diminutifs à Little-Current, nous partîmes de Saut-Sainte-Marie à bord du *Dolphin* et nous allâmes à l'endroit indiqué, où nous confisquâmes deux grandes seines et détruisîmes deux enclos de rets. De là nous nous rendîmes à la rivière Méchante où nous détruisîmes quatre autres enclos. Nous constatâmes que ces gens de Killarney avaient fait la seine vers l'ouest jusqu'à la rivière des Espagnols. Le capitaine Pearson et moi avons jugé à propos d'employer le voilier pendant le reste de la saison, et cette décision a été suivie de bons résultats.

“La loi concernant la protection des eaux navigables a été scrupuleusement observée par les propriétaires de scieries de ce district. Nous n'avons point de passes migratoires dans cette division ; il en devrait être établi deux, une à l'île Saint-Joseph et l'autre à l'île Manitouline. Des moulins ont été construits sur ces deux beaux cours d'eau à truite, et ils empêchent le poisson de monter. Les périodes de clôture ont été vigoureusement appliquées ; les États-Unis ayant établi une saison réservée pour le poisson blanc et la truite l'année dernière, nos pêcheurs ont été parfaitement satisfaits, car ils prétendaient que les Américains avaient le privilège de pêcher tandis qu'eux-mêmes ne le pouvaient pas.

“Je dois encore une fois appeler votre attention sur la petite maille employée dans les rets à enclos qui servent à la pêche dans cette division ; il est vraiment regrettable de voir chaque année des millions de petits poissons voués à la destruction. Il devrait être pris des mesures pour protéger le jeune esturgeon, qui est aussi détruit de la même

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

manière. Tous les bateaux et remorqueurs de pêche devraient être numérotés. Pour mieux protéger les pêcheries de cette division et celles de la baie Georgienne, je recommanderais respectueusement que le capitaine Pearson eût deux hommes de plus ; ils devraient être dignes de confiance et capables de prendre un petit bateau et d'aller partout où l'on soupçonnerait que la seine et le rets à enclos sont employés, et y rester au besoin trois ou quatre jours, pendant que le *Dolphin* ferait la patrouille ailleurs. C'est le seul moyen de faire un bon service, car les braconniers peuvent guetter un steamer, mais se laisser surprendre par un petit bateau. Il y a encore plus de 20 seines dans les alentours de Killarney, et dès le départ des glaces ces pêcheurs descendent sur la côte nord et s'en vont seiner dans les environs des îles du Renard. L'année dernière quelques-uns sont même partis avant la débâcle de glaces, et on m'affirme qu'ils ont seiné des tonnes de poisson blanc. Pour mettre fin à ce braconnage, il serait nécessaire ou d'avoir deux hommes de plus à bord du croiseur ou d'employer comme d'habitude le voilier de l'Etat."

BAIE GEORGIENNE.

Le garde-pêche F. J. Smith dit que la pêche, quoique assez bonne, n'a pas été exploitée aussi vigoureusement qu'autrefois. Les compagnies de pêche ont cessé de fournir des rets à tous ceux qui en faisaient la demande. La pêche du doré à travers la glace est en train de supplanter la pêche aux rets. Parfois les petites cabanes sont si nombreuses sur la glace qu'on dirait un village. Les marchands paient jusqu'à 12c la livre pour du doré de choix ; aussi les gens qui n'ont rien à faire et les petits garçons sont-ils fort encouragés à faire la pêche. Le hareng est arrivé tard, même après que la glace se fût formée ; conséquence, faible capture. Pendant la saison, ce garde-pêche a confisqué et détruit 21 rets à enclos et verveux, 35 rets à mailler, 2 seines et 2 bateaux.

Le garde-pêche Robert Edmonstone dit que 47 bateaux et 8 remorqueurs constituaient la flotte de pêche dans son quartier. Quelques-uns de ces derniers sont allés dans d'autres quartiers pendant une partie de la campagne, après s'être munis de permis à cet effet. Le capitaine Pearson lui a rendu grand service en confisquant quelques rets employés contrairement à la loi. Il s'oppose à ce qu'il soit permis de pêcher le hareng pendant le mois de novembre. L'année dernière, cependant, le temps a été mauvais à cette époque, et il s'est fait très peu de pêche illégale.

Le garde-pêche Isaac Lennox dit que l'augmentation accusée par son quartier dans le rendement des meilleurs poissons est attribuable au fait que les pêcheurs transmettent des rapports plus complets, plutôt qu'à l'abondance du poisson. La diminution de poissons communs est due à ce qu'il a été mis fin à l'usage des rets à enclos diminutifs. Pour prévenir la destruction du poisson blanc et de la truite saumonée précoces, M. Lennox recommande qu'il soit défendu, sous peine d'amende, de pêcher de ces poissons pesant moins de 2 livres. Il suggère aussi qu'une certaine frayère de truite soit mise à l'abri de toute molestation. Il y a 13 scieries dans ce district, mais il n'y a rien à dire contre leurs propriétaires.

LAC HURON.—*Suite.*

De Cap-Hurd à Point-Edward.

Le garde-pêche Charles Briggs rapporte que la truite saumonée est plus abondante que l'année dernière. Quelques pêcheurs attribuent cela au temps calme, mais cela est plus probablement dû à ce que les périodes de clôture ont été mieux observées depuis quelques années. Légère diminution dans le rendement du hareng, attribuée aux chaleurs que nous avons eues en septembre et en octobre et qui ont tenu le poisson en eaux profondes. Les écorces qui se détachent des billots pendant le remorquage à travers le lac sont toujours considérées comme nuisibles aux poissons et dommageables aux rets. Cet été, des milliers et des milliers de billots qui s'étaient détachés des flottes sont venus s'échouer au rivage. Environ 80% des captures sont vendus aux Etats-Unis ou au Canada, et le reste est affectée à la consommation locale. Les périodes de clôture ont été assez bien observées ; néanmoins, il y a eu cinq confiscations pour cause de pêche illégale. Il arrive

souvent que des habitants demandent, au printemps, la permission de pêcher du poisson commun pour leur usage personnel ; M. Briggs croit que des permis de ce genre, accordés à raison de \$1 chacun, seraient avantageux pour tout le monde, car moins il y aura de poissons communs le mieux ce sera pour les alevins et les œufs des espèces ayant plus de valeur.

Le *garde-pêche H. W. Ball* accuse, dans les captures de son quartier, un déficit qu'il attribue au fait que la pêche est moins activement exploitée. Environ 90 pour 100 du poisson blanc et de la truite et 40 pour 100 des autres espèces sont exportés à Buffalo ; le reste sert à la consommation locale. Les propriétaires de scieries font maintenant brûler la sciure de leurs moulins, au lieu de la jeter dans les cours d'eau. On ne se plaint pas de l'absence de passes migratoires dans les barrages de moulins. Les pêcheurs de Goderich se plaignent de ce qu'on ne leur permette pas de pêcher sur les deux côtés de ce port ; c'est une injustice, disent-ils. Durant l'automne, la perche est venue en nombre immense dans le port, à la grande joie des pêcheurs à la ligne. M. Ball tire de ses observations la conclusion que, tandis que le poisson blanc diminue sur cette partie de la côte la truite saumonée et le hareng semblent se maintenir. L'esturgeon, le brochet et d'autres poissons communs—la perche exceptée—deviennent moins abondants. Il voudrait que lorsque la loi et les règlements de pêche mentionnent le jeune poisson, ils en spécifient la dimension ou le poids.

Le *garde-pêche H. B. Quarry* pense que les relevés fournis par les pêcheurs comportent des évaluations au-dessous de la valeur réelle. Le résultat de la campagne de pêche est moyen. Les pêcheurs ont souffert moins qu'à l'ordinaire des gros vents d'automne. Les règlements de pêche ont été bien observés par les pêcheurs de l'endroit ; les seules infractions signalées ont été commises par des étrangers.

Le *garde-pêche J. C. Pollock* dit que les pêcheurs ont été généralement satisfaits de la campagne ; la capture a même été inférieure à la précédente. Fait remarquable qu'il ne peut expliquer : la pêche a été plus fructueuse sur le côté ouest de la rivière Saint-Clair que sur le côté canadien. Certains pêcheurs sont d'opinion que les gros navires, passant plus près de nos bords en eau profonde, effraient le poisson. Environ 80 pour 100 du poisson sont vendus de l'autre côté de la frontière.

La valeur totale des captures opérées dans tout le lac Huron, y compris le chenal nord et la baie Georgienne, s'élève à \$465,000 : c'est un déficit d'à peu près 33 pour 100 sur la production de 1896.

LAC ET RIVIÈRE SAINT-CLAIR.

Le *garde-pêche Jos. Boismier* accuse, en fait de poisson blanc, un déficit d'environ 5,000 livres sur le rendement précédent. La meilleure capture de ce poisson eut lieu tard dans la saison autour de l'île à la Pêche, ce qui fait croire que le poisson blanc se trouvait en eau profonde claire dans un fort courant pour y frayer. L'esturgeon accuse aussi une diminution. Comme ce poisson est aujourd'hui hautement coté sur le marché, où il se vend jusqu'à \$9 la pièce, il devrait être fait un règlement fixant une certaine dimension en dehors de laquelle il devrait être remis en liberté. Aujourd'hui les rets à enclos capturent des centaines d'esturgeons précoces qui sont sacrifiés à bas prix. L'achigan devient très rare, et sa capture devrait être interdite pendant quelques années.

Le *garde-pêche C. W. Raymond* dit que, par suite du mauvais temps, les opérations de pêche n'ont pas été aussi heureuses que l'année dernière. Il recommande que pour mieux protéger l'achigan la baie de Mitchell, où se trouvent les frayères de ce poisson, soit réservée à sa propagation naturelle et mise à l'abri des rets.

RIVIÈRE THAMES.

Le *garde-pêche P. McCann* fait observer que l'achigan a remonté la rivière Thames en grand nombre, de même que le doré et d'autres poissons communs. La pêche à la ligne a été pratiquée plus que jamais et a donné d'excellentes captures. Les amateurs de ce sport demandent avec insistance des règlements qui défendent de prendre le jeune achigan. La carpe se multiplie d'une façon alarmante, et si elle est aussi vorace qu'on le dit, aussi dangereuse pour les autres espèces, il faudra bientôt prendre des mesures

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

pour l'exterminer ; on pourrait peut-être offrir une petite prime à cet effet. Les 13 passes migratoires de ce quartier sont en excellente condition, sauf celle de Dorchester, où le barrage a été emporté par les eaux du printemps.

Le garde-pêche T. McQueen dit qu'il s'est efforcé de faire comprendre aux pêcheurs la nécessité de fournir des relevés véridiques de leurs captures, attendu que le seul but du département en les publiant est de faire connaître au public la valeur de l'industrie piscicole. Il y a 20 postes de pêche entre Louisville et l'embouchure de la rivière Thames, et la plus grande partie de la capture est exportée aux Etats-Unis, sauf celle qui sert à la consommation locale. Il existe maintenant de bons sentiments parmi les pêcheurs, qui paraissent comprendre enfin l'importance des mesures protectrices de prises à leur avantage par le département. Le paragraphe 2 de l'article 15 a été bien observé, et il n'a pas été jeté de déchets de scieries ni d'autres matières délétères dans la rivière Thames.

DIVISION DU LAC ÉRIÉ.

Le garde-pêche John G. Stewart dit que les opérations de pêche aux alentours de l'île Pelée ont été bien loin de donner satisfaction, et plusieurs pêcheurs qui se servent de rets à enclos ont été si découragés de voir qu'ils ne rentreraient même pas dans leurs frais qu'ils vont chercher à s'occuper autrement. Cette déclaration de leur part a d'autant plus lieu de surprendre que les gardes-pêche voisins rapportent tous que sur la côte principale du lac Érié la pêche a été fructueuse et le rendement meilleur. Il y a eu trois rets à enclos de moins que l'année dernière. Quelques pêcheurs espéraient se refaire par la pêche d'automne ; par malheur il en a été tout autrement, et pour comble plusieurs rets ont été détruits par les gros coups de vent qui ont signalé les derniers jours de la pêche. Les pêcheurs à la ligne ont très peu réussi avec l'achigan. La carpe, poisson inférieur, devient très nombreuse dans les eaux basses de nos côtes. Cruelle et vorace, nul doute qu'elle chasse les poissons qui lui sont supérieurs en qualité ; de là la faible capture de ces derniers dans les eaux peu profondes. Nos pêcheurs ont bien observé les périodes de clôture, et le capitaine Dunn, du croiseur *Petrel*, a surveillé les étrangers de très près ; mais pas de confiscations.

Le garde-pêche P. Lamarche, préposé au poste le plus rapproché de l'île Pelée, fait un rapport beaucoup plus brillant que son collègue précité, et accuse un surplus considérable sur le rendement de l'année dernière. La pêche commença plus tard que d'habitude, mais la capture fut bonne dès le début, et devint encore meilleure par la suite. De grosses captures de hareng eurent lieu pendant le mois de novembre. Le poste de pêche le plus rapproché de l'embouchure de la rivière Détroit a totalement fait défaut. Ce poste était naguère lucratif, mais l'année dernière il n'a pas rapporté plus de \$100 à ses propriétaires. M. Lamarche attribue ce déclin aux immondices et aux déchets qui viennent des manufactures de Détroit et d'autres villes se jeter dans la rivière ; il a appris que pour ne pas être découverts, les propriétaires de ces établissements opèrent la nuit.

Le garde-pêche J. K. Laird dit que la pêche a commencé vers le 1er mai et que, sans être abondant, le poisson est resté constant pendant presque toute la saison. La migration d'automne a été bonne aussi, les gros vents n'étant venus que vers la fin d'octobre, alors que plusieurs rets furent endommagés. Les pêcheurs qui essayèrent de prendre du poisson blanc en décembre perdirent une grande partie de leur outillage. Tout cela prouve qu'il serait dans l'intérêt des pêcheurs d'arrêter la pêche le 1er décembre, car ils ne trouvent pas de compensation pour les risques qu'ils courent. Le hareng pêché vers le milieu de novembre était mur et prêt à frayer ; les pêcheurs ne peuvent refuser d'admettre qu'il n'y va pas de leur intérêt de le capturer dans cette condition. On se plaint fortement de la carpe allemande, qui fait tort à l'achigan et aux autres poissons francs, surtout dans la baie Rondeau. En général les pêcheurs sont satisfaits des opérations de cette année ; le poisson était de bonne qualité et assez abondant. Ils sont enchantés de la protection que le croiseur de l'Etat leur donne contre les braconniers étrangers.

Le garde-pêche Wm Freeland signale aussi une amélioration sur le rendement de 1896. Bien que la pêche n'ait pas commencé avant le mois de mai, le poisson a bien donné dès le début, et mieux encore pendant les mois de juin et juillet. Vers la fin de

la saison le poisson est revenu près de terre, et il en a été fait de bonnes captures. Le hareng était abondant et gros. L'esturgeon n'a pas abondé, mais il y a eu une forte migration pendant laquelle certains pêcheurs en ont pris jusqu'à 60 d'un seul coup de rets. Les périodes de clôture ont été bien observées.

Le garde-pêche D. Sharp dit que la dernière saison de pêche a été l'une des plus fructueuse que nous ayons eu depuis 15 ans, proportionnellement au nombre de rets qui ont été mis à contribution. Bien qu'il y eût 6 rets à enclos de moins que l'été précédent, la pêche du poisson blanc a donné un excédent de près de 60,000 livres. La seine dans la baie intérieure a donné de médiocres résultats, mais les rets à mailler ont produit un rendement moyen. Les règlements de pêche sont bien observés ; il y a eu, cependant, des infractions à la loi qui défend de pêcher l'achigan à la ligne en temps réservés. Tout en pêchant la perche, les sportsmen prennent autant d'achigans qu'ils peuvent. Pendant la période de clôture, la pêche à la ligne devrait être restreinte aux baies intérieure et extérieure de la Longue-Pointe.

Le garde-pêche W. P. Croome, de la division de la Grande-Rivière, dit que la campagne de pêche a été moyenne. La capture entière est affectée à la consommation locale. L'existence d'un club de pêche et de chasse dans les environs a le bon effet de faire mieux observer les périodes de clôture. On ne laisse plus jeter la sciure et les déchets de moulins dans les cours d'eau. Les 9 passes migratoires dont M. Croome a charge sont toute en assez bonne condition. Il est d'opinion que la liberté accordée de pêcher le poisson commun pendant la saison réservée du poisson franc offre un puissant moyen d'é luder les règlements.

La valeur totale des pêches du lac Érié est portée à \$245,000, un excédent de quelques milliers de dollars sur le rendement précédent.

LAC ONTARIO.

Le garde-pêche F. Kerr signale une augmentation considérable dans la quantité de poisson blanc pêchée dans la partie du lac Ontario dont il a charge. A Grimsby et Winona le rendement de 1896 a été plus que doublé. En ce dernier endroit, les quatre bateaux stationnés là ont pris 20 tonnes de truite. On aurait pu y faire une pêche fructueuse jusque vers la mi-septembre. Des mesures devraient être prises pour empêcher la capture du poisson blanc et la truite précoces par les petits rets à mailler qui servent actuellement à pêcher le hareng. Il recommande l'interdiction de ces rets à hareng pendant les mois de juin, juillet et août, attendu que le hareng n'est pas très recherché en été, et de la sorte les poissons d'une plus grande valeur seraient mieux protégés. Le poisson blanc et la truite se sont vendus à bas prix, et ce serait une faute de ne pas protéger deux espèces aussi importantes de façon à maintenir le rendement qu'elles donnent aujourd'hui. M. Kerr est d'avis que ce résultat peut être atteint en interdisant simplement la destruction du poisson précoce. Le hareng était abondant aussi, et jamais jusqu'ici il n'a vu, aux différents postes de pêche, des coups de filets aussi considérables—14,000 harengs à la fois—et bien souvent les pêcheurs, après avoir rempli leurs bateaux, étaient obligés de couper leurs rets. Cette abondance extraordinaire n'a pas manqué d'encombrer les marchés et de faire tomber les prix. La tentative de placer du hareng fumé sur les marchés de Montréal et de Québec n'a pas réussi. Quelques pêcheurs ont décidé de faire usage de mailles plus grandes afin d'offrir au commerce un article de plus haute valeur. Ils comprennent maintenant que ces énormes captures de petits harengs ne rémunèrent pas autant que des quantités plus faibles de gros hareng. Le sisco-hareng disparaît rapidement, il s'en prend rarement maintenant, et c'est un fait regrettable que nos lacs soient dépourvus d'un poisson comestible aussi agréable.

La quantité d'esturgeon pêchée à Niagara et Fort-Érié a été la même qu'à l'ordinaire ; quelques esturgeons étaient de petite taille. Il devrait y avoir des règlements fixant une limite de taille afin de protéger le poisson précoce. L'esturgeon est devenu l'un des poissons d'eau douce les plus importants, et il devrait être protégé soit pendant la fraie ou par la fixation d'une certaine limite de taille. Le doré abondait dans le bas de la rivière Niagara, et des pêcheurs à la ligne en ont pris de grandes quantités, surtout à Queenstown, tandis que le même poisson n'a pas paru fréquenter le haut de la rivière. Légère différence dans la migration générale du poisson commun.

M. Kerr a distribué près de 100 licences à des pêcheurs canadiens, outre 40 permis de pêche à la ligne accordés à des sportsmen étrangers qui ont pêché pour la plupart dans la rivière Niagara. Cette année il a été bien secondé par le garde-pêche américain, qui a opéré plusieurs confiscations sur le côté des Etats-Unis. Ça été une bonne chose, car autrefois tout l'ennui venait de là.

Une bande de braconniers qui massacraient l'esturgeon avec le dard ont été traduits en justice et condamnés à l'amende. D'autres illégalités ont aussi été portées à sa connaissance, et les délinquants ont reçu le chatiment de l'amende et de la confiscation.

En pêchant le poisson blanc et la truite, quelques pêcheurs ont fait la capture d'un poisson qu'ils déclarent nouveau, inconnu jusque il y a deux ans ; M. Kerr pense que c'est le fruit d'un croisement entre le poisson blanc et le hareng. Il a quelques-uns des caractères de ces deux espèces sous le rapport de la taille et de la forme ; ses écailles paraissent un peu plus foncées, et son poids varie de 2 à 4 livres ; il est très agréable au goût. M. Kerr va tâcher de s'en procurer quelques échantillons l'année prochaine, et il les enverra au commissaire des pêcheries pour classification.

Le garde-pêche *Wm Sargant* signale une augmentation considérable de hareng, mais ce poisson s'est vendu à très bas prix, vu que le marché en était encombré. La pêche de la truite s'est aussi améliorée, et il recommande que la dimension réglementaire de la maille des rets soit de 5½ pouces. La capture de poisson blanc égale celle de l'année dernière, mais l'achigan se fait rare dans les creek de Douze et de Seize milles, d'où il est chassé par la carpe allemande, qui augmente rapidement dans ces cours d'eau. Les périodes de clôture ont été bien observées, bien que quelques rets tendus illégalement aient été confisqués et détruits.

Le garde-pêche *S. Freeman* dit que l'interdiction de la seine a eu pour résultat une augmentation de truite et de poisson blanc. Le chabot, l'achigan, la perche, le brochet, etc., accusent une diminution qu'il attribue au canal récemment construit entre la baie de Presqu'Île et la baie de Quinté. Depuis que ce canal est terminé, la pêche est devenue de plus en plus misérable. En somme, la capture de cette année dépasse celle de l'année dernière. Les périodes de clôture ont été bien observées. Cinq cas de pêche illégale ont été portés à sa connaissance, et les délinquants ont tous été condamnés à l'amende. Les propriétaires de scieries se sont bien conformés au règlement concernant la sciure. Il y a 10 passes migratoires dans ce quartier, et elles sont toutes en bon ordre.

Le garde-pêche *J. Redmond* rapporte que, bien que le nombre des pêcheurs ait diminué, la capture de poisson blanc et de truite a augmenté, grâce aux grandes quantités d'alevins distribuées par les piscifactoreries. Le poisson commun était aussi abondant qu'autrefois. Il a confisqué un nombre considérable de rets à mailler et de verveux, et obtenu six condamnations pour pêche illégale.

Le garde-pêche *W. P. Clarke* fait rapport que, en dépit des gros vents qui ont empêché la pêche d'être exploitée autant qu'à l'ordinaire, le rendement a légèrement dépassé celui de l'année dernière. La pêche de l'achigan à la ligne a été la meilleure que l'on ait vue depuis des années. Les quatre cinquièmes de la capture sont exportés aux Etats-Unis, et le reste est affecté à la consommation locale. Les règlements s'appliquant aux propriétaires de scieries ont été bien observés. Les périodes de clôture ont été violées en trois cas, et les rets confisqués. Les seules passes migratoires qu'il y ait dans ce quartier se trouvent dans les digues de l'Etat, et comme le poisson ne remonte pas la rivière Trent à cause des chutes, il ne croit pas nécessaire de les examiner. Il ne peut rien dire des pêches qui ont été faites dans la rivière Trent, vu le peu de temps écoulé depuis son entrée en fonctions, mais il a su par des pêcheurs que la capture a excédé celle des années passées.

Le garde-pêche *Philip Vanness* affirme que le poisson paraît augmenter dans son quartier, que les pêcheurs à la ligne accusaient une diminution d'achigan, de maskinongé et de brochet. Il considère que la pêche à la ligne et à l'hameçon est finie, car une centaine de bateaux sont employés pendant trois mois de l'année. Les trois quarts environ de la capture sont exportés aux Etats-Unis. Pas d'infractions aux règlements de pêche. Pas de scieries ni de passes migratoires dans ce quartier.

Le garde-pêche *E. H. Sills* dit qu'il remarque une faible augmentation de rendement qu'il attribue à une pêche plus active et à la meilleure observance des règlements. La libération d'alevins a aussi bénéficié aux pêcheries. Quelques individus qui avait violé

la loi ont été condamnés à l'amende, et leurs bateaux et rets confisqués, Il n'y a point de passes migratoires dans son quartier. Les règlements concernant la sciure et les déchets de scieries ont été bien observés. Il recommande encore que les bateaux et appareils de pêche autorisés soient marqués.

DIVISIONS DE FRONTENAC, LEEDS ET LANARK.

Le garde-pêche John Purdy signale une diminution dans le rendement des pêches de sa division, comparé à celui de l'année dernière. Ce déficit, cependant, ne tient pas à la rareté du poisson, mais aux basses eaux qui ont empêché plusieurs pêcheurs de tendre leurs verveux aux bons endroits ; aussi, les pêcheurs étaient moins nombreux qu'autrefois. La capture est presque toute expédiée aux Etats-Unis. M. Purdy est d'opinion que l'usage des verveux devrait être encouragé, car plus il est capturé de poissons communs le mieux c'est pour les poissons francs.

Le garde-pêche George Lake accuse un déficit dans le rendement de sa division, résultat qu'il attribue au fait que les pêcheurs étaient beaucoup moins nombreux. Il a été saisi de cinq causes de pêche illégale, et les délinquants furent condamnés à \$5.00 d'amende et aux frais. Les propriétaires de scieries se sont tous conformés à la loi. Plusieurs sportsmen étrangers ont fait de bonnes captures d'achigan et de doré.

Le garde-pêche H. R. Purcell dit que les lacs confiés à sa surveillance ne donnent aucun signe d'épuisement, le harang, surtout, étant toujours abondant. Plusieurs délinquants ont été condamnés à l'amende.

Le garde-pêche A. J. Flood dit que les principales espèces de poissons dans le lac Beverly sont : l'achigan, le brochet, la perche, l'anguille et le poisson commun. Les lacs voisins contiennent à peu près les mêmes espèces. Quelques-uns, comme le lac Wiltse et le lac à l'achigan, renferment aussi un peu de truite saumonée et de poisson blanc. La quantité des poissons pêchés dans ces lacs a été plus considérable que l'année dernière. Plusieurs individus ont été condamnés à l'amende pour avoir pêché en saison réservée, et trois rets ont été confisqués.

Le garde-pêche Mathew Riddle rapporte que la capture a dépassé celle de l'année dernière, par le fait que les pêcheurs étaient en plus grand nombre. Il n'y a pas eu beaucoup de pêche illégale. La pêche au dard se fait dès le commencement du printemps à l'embouchure de la rivière à la Carpe, où le mulet abonde. Tout le poisson pêché sert à la consommation locale. Il n'y a point de passes migratoires, quoiqu'il en recommande une à Galetta, sur la Mississipi.

PARRY-SOUND ET MUSKOKA.

Le garde-pêche G. R. Steele dit qu'une visite de sa division lui a fait constater que les règlements concernant la sciure et les déchets de scieries ont été bien observés ; il n'a pas, non plus, à signaler d'infractions aux lois qui régissent les périodes de clôture. Apprenant que la pêche était pratiquée hors saison, il a fait des perquisitions, répétées cet automne encore, mais il a constaté que les plaintes qu'il avait reçues n'étaient pas fondées. Pas de passes-migratoires dans cette division, à cause du flottage incessant des billots. Il recommande l'affichage de nouveaux avis concernant la sciure, attendu que plusieurs scieries sont en voie d'établissement.

Le garde-pêche E. Forsyth attribue la diminution de 3,000 livres de poisson à l'exploitation moins active de la pêche, les habitants de son district trouvant ailleurs un travail plus rémunérateur. Il dit que le poisson est très abondant. Règlements bien observés. Pas de passes migratoires.

DIVISION DE PETERBOROUGH.

Le garde-pêche G. W. Fitzgerald rapporte que la capture d'achigan et de maskinongé a été meilleure que la précédente. Cette division renferme tant d'endroits où le sport peut s'exercer librement, qu'il est très difficile de se faire une idée exacte de la capture ; mais, informations prises, il est certain qu'elle a été supérieure à celle des années précé-

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

centes. Huit cas d'infractions lui ont été soumis ; tous les délinquants ont été condamnés à l'amende. Il croit que les gardiens placés sous sa direction ont rendu d'excellents services. Les scieries ont observé les règlements.

DIVISION DE SIMCOE.

Le garde-pêche Wm. McDermott dit que les règlements de pêche ont été généralement bien observés : une seule condamnation à l'amende pendant toute la campagne, pour capture de truite mouchetée en temps défendu. Plus de plaintes contre les scieries. Pas de pêche illégale, sauf sur le bras nord-ouest de la rivière Holland, où il espère venir à bout des délinquants. Rets et dards sont maintenant choses du passé. Le poisson paraît être aussi abondant que jamais ; les espèces communes augmentent certainement.

DIVISION DE SCUGOG.

Le garde-pêche A. Bradshaw constate une diminution considérable dans le rendement de l'achigan et du maskinongé. Les vieux pêcheurs attribuent ce déficit au fait que le poisson, au lieu de fréquenter les grandes eaux, se tient sur les bords, où les hautes herbes mettent obstacle à l'exercice de la cuillère. La nouvelle passe migratoire établie à Lindsay l'hiver dernier fonctionne bien et permet au poisson de remonter au lac Scugog. Règlements bien observés ; un seul cas de possession illégale de poisson lui a été signalé. Pas d'ennuis causés par les propriétaires de scieries, qui se sont montrés tout à fait disposés à remplir les exigences de la loi.

Le garde-pêche John Bowerman dit qu'il lui est très difficile d'en arriver à une évaluation précise des captures opérées dans sa division. Outre les nombreux sportsmen qui viennent y camper dans le cours de l'été, tous les cultivateurs établis sur les bords du lac font la pêche pour leur compte, de même que grand nombre de citoyens. Tandis que le maskinongé tient bon, l'achigan diminue—résultat probable de la pêche d'hiver. Il est d'opinion que la saison réservée à l'achigan devrait durer depuis le 1er janvier jusqu'au 1er juin, car c'est l'époque où ce poisson fraie dans les eaux basses du lac Scugog.

COMTÉ DE WELLINGTON ET ENVIRONS.

Le garde-pêche D. Coleman, chargé de la partie des rivières Credit et Nottawassaga qui traverse les townships Caledon et Mono, dit que ces eaux sont exclusivement remplies de truite mouchetée. Les alevins fournis par des piscifactures particulières contribuent grandement à les entretenir. Il y a des moments où il se sent impuissant à lutter contre tous les braconniers dans des petits cours d'eau aussi nombreux, spécialement dans le lac Caledon, et il voudrait avoir un adjoint pendant quelques semaines.

ONT

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des remorqueurs, bâtiments, bateaux de poisson prises, en ce qui concerne la

Numéro.	DIVISIONS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.											
		Remorqueurs ou bâtiments.				Bateaux.			Rets à mailier.			Rets à enclos.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
Lac des Bois.												\$	\$
1	District de la rivière La Pluie.	* 10	304	13300	27	34	2650	90	65	14000	1200	60	9000
Lac Supérieur.												\$	\$
1	Lacs du district de la baie du Tonnerre				13	2600	26	40	10200	1530			
2	Port-Arthur	2	58	3400	10	12	2400	24	100	30000	4500	23	3450
3	Népigon et Rossport	2	32	2000	10	10	2000	20	90	27400	4810	6	900
4	Jackfish				2	400	4	13	3500	700			
5	Port-Caldwell	2	37	3000	10	2	400	4	20	6000	1400	4	600
6	Hav. à l'Épinette et lac du Chien	1	25	3000	5	3	600	6	48	12000	1000	2	300
7	Ile au Caribou				7	1400	14	84	21000	1400			
8	Ile Michipicoten				4	800	8	48	12000	2000			
9	Otter-Head				2	300	4	24	6000	700			
10	Havre de Ganley				2	200	4	24	6000	500			
11	Rivière du Chien				4	500	8	48	12000	2000			
12	Rivière Michipicoten				1	200	2	2	5	1000	
13	Havre au Sauvage et Gargantua				3	450	6	36	9000	1200			
14	Iles aux Lézards	2	100	7000	15	5	1000	10	200	50000	6000	5	2000
15	Pointe Mamaise				2	400	4	24	6000	700			
16	Baie de Batchewana				7	500	14	24	6000	600	5	1000	
17	Baie Goulais				4	500	10	24	6000	600			
18	Gros-Cap et Saut-Ste-Marie	1	120	8000	15	10	950	20	60	15000	1500		
	Totaux	10	372	26400	65	93	15600	188	907	238100	31140	50	9250
	Valeurs	\$											

*NOTE.—4 de ceux-ci sont des barges de 120 tonneaux = \$2,300.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

ARIO.

et engins de pêche, le nombre d'hommes employés à la pêche, et les espèces et quantités province d'Ontario, pour l'année 1897.

Numéro.	Valeur.	ESPÈCES DE POISSONS.											Valeur.	Numéro.		
		Verveux.	Hareng, frais, liv.	Poisson blanc, brls	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Truite, brls.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Poisson commun et mélé, liv.	Esturgeon, liv.			Caviar, liv.	Vessies, liv.
15	500	\$		437820	26830	133650	33760	4020	127130	214154	31050	608	71,175	94	1	
			32800	100	27000	9000	13000			21145			3,710	00	1	
			900		86760	177460	185	3500					48,766	50	2	
					12000	20000	50			1100			26,795	80	3	
					12000	20000	50						3,460	00	4	
				36	12000	102530	705	1760					19,125	00	5	
					22075	64200	50	25000					9,936	00	6	
					4000	175275							17,847	50	7	
						159965							15,996	50	8	
					3400	36925							3,964	50	9	
					9840	8960							1,683	20	10	
					11820	28050							3,750	60	11	
					68540	4900							5,973	20	12	
					7715	21700							2,787	20	13	
					100960	195000							27,572	00	14	
					12017	28615							3,822	86	15	
					35945	4125		3400					3,686	10	16	
					30863	18420							4,311	04	17	
					28900	22400							4,555	50	18	
					33700	136	685875		1324925	1140	98278	1410		32945		
					674	1360	54870		132492	11400	4914	56		1977		
															207,743	50

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et engins

Numéro.	DIVISIONS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.										
		Navires ou remorqueurs.				Bateaux.			Rets à mailler.			
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	
	DIVISION DU LAC HURON.		\$		\$		\$					
	<i>Chenal nord, île Manitouline et les environs.</i>											
1	Marksville.....				1	125	2	50	2000	150		
2	Thessalon.....				14	2600	28	125	25000	3000		
3	Ile Cockburn.....	2	58	6000	12		4	100	14000	3100		
4	Iles Grant.....				4	800	8	185	12000	1300		
5	Iles des Français.....				12	150	3					
6	Moulins d'Algoma.....	1	15	3000	7		2	225	8000	3200		
7	Ile de Jean.....				2	250	4					
8	Portneuf.....	1	15	1500	6		1	200	11000	1200		
9	Ile d'Aird.....	1	16	1500	5		1	200	3000	400		
10	Rivière des Espagnols.....				3	300	6	25	1000	100		
11	Cap-Robert.....	1	15	1500	6		2	300	3000	500		
12	Baie Gore.....				1	200	4					
13	Kagawong.....	1	10	1000	4		2	300	12000	1500		
14	Petit-Courant.....	1	15	1000	5		3	400	13000	2000		
15	Shegundah.....	1	8	1000	5			75	6000	500		
16	Killarney.....				26	1500	52	1500	78000	5000		
17	Wikwemikong.....				25	1250	50	600	25000	2000		
18	Ile de la Sauvagesse.....	2	55	5500	12		13	2000	26	425	51000	8000
19	Beaverstown.....				1	150	2	75	3000	250		
20	Rivière Maligne.....				1	150	2	15	500	100		
21	Ile aux Outardes.....				6	1200	12	250	18000	2000		
22	Rivière des Français.....				6	1000	12	75	15000	1500		
23	Ile des Morts.....				8	200	16	15	3000	200		
	Totaux.....	11	207	22000	62	126	13800	252	4650	303500	36000	
	Valcurs.....	\$										

de pêche, etc., dans la province d'Ontario—Suite.

Numéro.	Rets à enclos.	ESPÈCES DE POISSONS.									VALEUR.	Numéro.			
		Hareng frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Perche, liv.			Barbote, liv.		
														Nombre.	Valeur.
												\$	cts.		
			1050	2370	1800		200	2000	100					486 60	1
8	2400		56680	72330		25260	2680							14,746 80	2
2	400		16800	55475										6,891 50	3
		4200	16000	25144	400									3,910 40	4
5	1000		16400	2000		6000				4000				2,052 00	5
5	1500		11000	103000			1000			16000				12,130 00	6
5	2000		7375	8256		56895	800			11000				4,952 35	7
		800	5000	16600										2,076 00	8
5	1500	1000	14240	20420	100	40120	1800			14000	100	2000		670 20	9
			1000	12000			1200			1000	100			1,391 00	10
5	1500		17420	9626		23230				4260				3,772 70	11
2	600		8920	1340		9875				960				998 95	12
			24100	23105										4,238 50	13
		4700	24866	28092						16000				5,852 48	14
			24000	22000										4,120 00	15
		5000	88000	112000		50000	45000	100	2120					22,773 20	16
			23000	30000			2650		50					4,949 00	17
		1000	138000	142500		150								25,317 50	18
			4000	2000										520 00	19
		1400	300			20000	400							1,068 00	20
		23000	33000	2000	840	3500	69000		9000			1400		6,870 00	21
		20000	30000			4000								3,000 00	22
		40000	10000			20000								2,600 00	23
	37	10900	102150	567471	689682	1340	259230	126530	200	105210	200	3400			
			2043	45398	68968	107	12962	5061	12	6312	6	68			140,937 38

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux

Numéro.	DISTRICTS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.										
		Navires et remorqueurs.				Bateaux.		Rets à mailler.		Verveux		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.
	<i>Division de la baie Georgienne.</i>			\$		\$				\$		\$
1	Anse de Byng	1	8	1000	5	5	500	10	150	31600	5000
2	Pointe au Baril	2	18	2700	11	8	800	18	280	56000	9000
3	Ile au Vison et Shawanaga	1	10	450	3	6	800	14	200	20000	4500
4	Copperhead et îles du Parapluie	8	800	20	160	33000	5400
5	Midland et Penetanguishene	17	1800	40	340	60000	9000	14 300
6	Port de Victoria	1	15	3000	2	15	1500	45	200	20000	3800
7	Waubashene	1	7	1000	2	15	1000	43	240	24000	4000	16 350
8	Van-Vlack	5	275	10	7050	750
9	Collingwood	4	126	13500	24	7	750	14	62800	6280
10	Thornbury	2	150	4	2400	240
11	Meaford	3	50	7200	15	7	500	14	52060	5200
12	Pointe-William	8	330	16	22000	2200
13	Owen-Sound	1	14	2000	6	8	375	16	9750	975
14	Presqu'Isle à l'île Griffith	4	140	8	2700	270
15	Baie de Colpoy à Cabot's-Head	5	110	20000	30	51	3500	120	1000	125000	8900
	Totaux	19	358	50850	98	166	13120	392	2570	528300	65515	30 650
	Valeurs	\$

et engins de pêche, etc., dans la province d'Ontario, 1897—Suite.

ESPÈCES DE POISSONS.														Valeur.	Numéro.
Poisson blanc, salé, bris	Truite, salée, liv.	Hareng, salé, liv.	Hareng, frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Esturgeon, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.			
.....	13000	16000	\$	c.
.....	50000	80000	800	20000	20000	2000	15000	2,640 00	1
.....	1000	40000	70000	5000	14,284 00	2
.....	65000	34000	5400	10,470 00	3
.....	33000	37000	400	60000	8000	850	2000	10000	4000	8,870 00	4
110	170	650	33000	37000	400	60000	8000	850	2000	10000	4000	15,483 00	5
10	20	20	45000	15000	1100	160000	20000	1500	5000	10000	7000	14,948 00	6
15	15	30	10700	18000	350	130500	21000	500	8000	40000	18000	11,899 00	7
.....	3	12800	2700	50	1000	12600	1,313 00	8
.....	8	11500	18445	77080	500	5000	9,738 60	9
.....	150	4000	492 00	10
.....	500	153000	15,340 00	11
.....	1000	56500	5,670 00	12
.....	3800	33000	500	3,416 00	13
.....	27	1350	10460	1,343 00	14
20	25	58	25000	33000	444000	700	48,278 00	15
155	268	758	56450	311995	1048000	3350	382400	69000	22450	15000	60000	44000
1550	2680	3032	1129	54959	104809	268	19120	2760	1347	450	1200	880	164,184 60

TABLEAU indiquant le nombre de remorqueurs, navires et bateaux employés à la pêche, le rendement des pêcheries, etc., dans la province d'Ontario, 1896—*Suite*.

Districts.	MATÉRIEL DE PÊCHE.														
	Remorqueurs ou navires.			Bateaux.		Rets à maillet.			Seines.		Rets à enclos.		Verveux.		
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
Lac Huron (proprement dit)— <i>Suite</i> .															
1 Du Cap Hurd à Southampton.....	5	85	14700	33	34	3400	80	1100	110980	14800	11	550	800		
2 Saureau.....		3	10000	21	4	800	12	950	96000	9600				1	200
3 De Southampton à Goderich.....		1	1500	27	27	2190	59	278	17275	2110				22	3315
4 De Goderich à Pointe Bleue.....				24	24	1200	40							23	500
5 De la Pointe Bleue à la Pointe Edouard.....															
Totaux.....	9	135	20200	81	89	7500	191	2328	224255	26510	11	550	800	46	4015
Totaux pour la baie Georgienne.....	19	358	50850	98	156	13120	392	2570	528300	65315				37	10900
do le chenal du nord.....	11	207	22000	62	126	13800	252	4650	303500	36000					
Grands totaux pour le lac Huron.....	39	760	99050	241	381	34420	835	9548	1054055	128025	11	550	800	83	14915
Division du lac Saint-Clair.															
1 Rivière Saint-Clair.....				14	14	540	24							13	750
2 Lac Saint-Clair, y compris la baie de Mitchell.....				32	32	870	74							19	2000
3 Rivière Thames.....				28	28	275	92							28	870
4 Rivière Détroit.....	1	10	1000	2	18	380	30							19	1800
Totaux.....	1	10	1000	2	92	2065	220							79	5450
														6	1300
														16	750
														1	15
														17	705

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des remorqueurs, navires et bateaux employés à la pêche, le rendement des pêcheries, etc., **province d'Ontario, 1897—Suite.**

Numéro.	DISTRICTS.	ESPÈCES DE POISSONS.										VALEUR.		Numéro.						
		Truites, bris.	Harengs, sales, bris.	Harengs, frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Dore, liv.	Brochet, liv.	Maslinongé, liv.	Estrurgeon, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.		Poisson commun et mélé, liv.	\$	c.			
Lac Huron (proprement dit)—Suite.																				
1	Du Cap Hurd à Southampton.....	280	1000	10000	125000	565400	4000	73,620	00	1	
2	Saugueen.....	15000	1,500	00	2	
3	De Southampton à Goderich.....	12000	24430	310430	3000	500	20000	35,827	40	3	
4	De Goderich à la Pointe Bleue.....	86260	16510	50500	400	50810	575	16000	12,856	10	4
5	De la Pointe Bleue à la Pointe Edouard.....	86970	6630	5020	376690	5170	36,234	70	5	
6	Totaux.....	280	1059	195230	172570	946350	3400	432500	500	575	160,038	20	6	
7	Totaux pour la baie Georgienne.....	56450	*311905	1048000	3350	882400	69000	44000	164,184	60	7	
8	do le chenal du Nord.....	102150	567471	689682	1340	259230	126530	140,937	38	8	
9	Grands totaux pour tout le lac Huron.....	548	1817	353830	1052036	2084122	8090	1074130	196030	200	398695	67300	63975	89170	9	
	Valeurs.....	\$	5840	7268	84162	2084122	647	53706	7841	12	23921	2019	1279	1783	465,160	18	
Division du lac Saint-Clair.																				
1	Rivière Saint-Clair.....	40	4000	2460	600	1500	161822	63420	11,056	30	1
2	Lac St-Clair, y comp. la baie de Mitchell.....	3100	13540	12170	26650	17770	2000	17640	28585	30960	122300	9,263	25	2
3	Rivière Thames.....	26190	77080	12359	840	1600	6550	199360	10,737	80	3
4	Rivière Détroit.....	29700	1200	10630	2030	1705	2560	31700	3,978	20	4
	Totaux.....	40	7700	45700	600	41050	276782	32150	4605	39600	28585	37510	416780	
	Valeurs.....	160	154	39556	60	3284	13839	1286	276	2376	85735	750	8335	35,035	55	

*NOTE.—A ajouter aux totaux pour la baie Georgienne, 155 barils de poisson blanc.

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et engins

Numéro.	DISTRICTS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.														
		Remorqueurs ou navires.			Bateaux.			Rets à mailler.			Seines.			Rets à enclos.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
<i>Division du lac Erié.</i>			%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
1	Ile Pelée.....	16	1375	31	20	3000	300	15	2475	
2	Comté d'Essex.....	38	3425	53	42	14150	
3	“ de Kent.....	43	4575	67	3	550	300	47	23550	
4	“ d'Elgin.....	29	2455	56	63	22800	
5	Houghton et Ligue Pointe.	9	800	18	22	6600	
6	Port-Rowan.....	17	665	60	29	1500	145	15	2000	1365	
7	Normandale.....	12	710	28	33	5320	455	
8	Port-Dover.....	10	870	28	198	9900	1110	5	1100	
9	Cayuga à la baie Moulton, y comp. la G'de Riviere.	10	200	20	30	9000	2500	
10	Low-Banks.....	6	60	6	6	3000	8300	
11	Port-Colborne.....	9	1000	12	9	10000	1500	
12	Ridgeway.....	10	1000	16	10	15000	2000	
13	Fort-Erié.....	17	850	28	3	8000	1000	
14	Welland.....	
Totaux.....		19	555	55800	73	226	18185	423	398	64920	17310	18	2550	1665	196	71475
Valeurs.....		%

de pêche, etc., dans la province d'Ontario—*Suite.*

ESPÈCE DE POISSONS.											VALEUR.		Numéro.
Hareng, frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et mêlé, liv.	Caviar, liv.	\$	c.	
135470	7000	2910	8345	28660	19360	2315	5270	2200	6,446	30	1
1903880	52660	6360	31460	61300	98500	8250	407630	41,353	20	2
2581350	34040	4600	222510	35910	84120	235	53840	71,549	40	3
1227570	88660	2835	527050	40490	52530	4950	106500	600	64,637	80	4
100010	68410	410	15630	89550	29915	4610	1240	51620	10475	19,202	20	5
11500	485	15245	11380	100	146610	1400	72030	7,359	15	6
69560	305	33660	1200	37500	5900	3220	4,454	00	7
200300	10910	1050	102200	8800	5580	36160	56450	150	13,018	40	8
108100	6550	2025	54800	1000	209	300	13800	500	18500	6,452	00	9
6000	800	5000	6000	6000	734	00	10
10000	2600	109	12900	2800	10100	4400	1,516	00	11
19790	120	400	22215	7950	11740	2,284	25	12
.....	42300	54200	100	500	5,389	00	13
.....	2000	4000	5000	4000	640	00	14
5535530	270290	24220	1097315	148390	300	250535	500295	27745	798630	11225
110710	21623	1937	54865	5935	18	15032	15008	554	15972	3367	245,926	70

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et

Numéro.	DISTRICTS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.											
		Navires ou remorqueurs.				Bateaux.			Rets à mailler.		Verveux.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
<i>Lac Ontario, y compris la riv. Niagara et autres tributaires.</i>				¢		¢				¢		¢	
1	Queenstown				1	25	2						
2	Niagara				10	1000	20	10	20000	6000			
3	Port-Dalhousie	1	8	1800	6	600	12	6	21000	6000			
4	Beamsville				18	1000	25	18	30000	10000			
5	Burlington-Beach				17	1000	33	17	30000	10000			
6	Pêche à la ligne et à la cuillère dans les districts ci-dessus.												
7	Comtés de Halton et Peel				16	2500	45	567	56700	5200			
8	Comté d'York				8	900	11	90	9000	1200			
9	Comté d'Ontario				5	100	10	5	1050	125			
10	C. Northumberland et Durham				20	800	30	27	40000	350	21	300	
11	Lac du Riz et rivière Trent				38	640	50		Angling and trolling	39	850		
12	Comté de Prince-Edouard	3	120	5000	10	100	2500	200	121	33300	3000	27	540
13	Baie de Quinté				47	1246	79	537	14350	1450	87	1930	
14	Aul. d. Lennox et la r. Napanee				33	680	58	170	8500	1140	57	1030	
15	Ile Amherst et ses environs				21	315	42	21	5770	525			
16	Ile Wolfe et ses environs				18	485	12		4000	450	20	385	
	Totaux	4	128	6800	13	358	13791	629	1589	273670	45440	251	5035
	Valeurs	\$											

NOTE.—Au n° 12, 3 seines, 275 brasses, \$500.

engins de pêche, etc., dans la province d'Ontario.—Suite.

Numéro.	ESPÈCES DE POISSONS.											VALEUR.			
	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Pereche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun, liv.	\$	c.
					4000	20000			1000		20000			1,980	00
		38450	23690	3400	4000	24194			27450		8870			6,447	00
		186000	3500	2350		5000					5500			4,650	00
		271100	30000	21000		2600			260	100	1000		1000	10,123	60
		37000	16000	20000	2200	2700	3200		1500	600	6100		1500	4,798	00
					16000	60000	5000				84000			7,000	00
		† 585000	1100	3500	1000		1200		400	800	1300	55000		13,440	00
		21500	9100	6100			1000					10000		† 2,008	00
		2100	3000	850		100	100				300			385	00
	45	18000	8500	2500	500		35000			1000			45000	3,870	00
					125100	31000	38600	110200		3700	10560	50000	11610	† 21,483	20
		10000	90000	90000	5000	5000	80000	400	6000	4000	4000			21,194	00
		93250	17300		5490	20530	104950	2740		6565	35600	132750	100570	16,035	40
207		20000	13000		2600	31200	53500		2000	10400	70000		136000	10,912	00
			68450	3400		2850	4250				1300			6,167	50
		1000	8820	400		1520	22070		4000	8460	19300	21000	10400	3,679	00
252		1283400	292460	153500	165890	206694	348870	113340	42210	35225	267270	205050	381080		
1008		25668	23397	15350	13271	10335	13955	6800	2533	2113	8018	4101	7622	134,170	70

† Hareng fumé. ‡ En partie estimée.

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des bateaux et navires, et la quantité

Numéro.	DISTRICTS.	MATÉRIEL DE PÊCHE.							
		Bateaux.			Rets à mailler		Verveux		
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
<i>Comtés de Frontenac, Leeds et Lanark.</i>			\$			\$		\$	
1	Comté de Frontenac.....	58	710	63	50	2000	380	36	730
2	Eaux bordant le comté de Leeds.....	71	3420	96				3	50
3	Lacs dans Leeds et Lanark.....	26	325	44	10	135	25	52	1020
	Totaux.....	155	4455	203	60	2135	405	91	1800
	Valeurs.....		\$						
1	Saint-Laurent (de Brockville à Lancaster).....								
2	Comtés de Prescott et Carleton.....								
3	Comté de Renfrew.....								
4	Lac Nipissingue.....								
5	Parry-Sound et Muskoka.....								
6	Hastings et Peterborough, y compris la rivière Otonabi.....								
7	Lac Scugog et comté de Victoria.....								
8	Lacs Simcoe, Couchiching, et les environs, y compris les rivières Severn et Holland.....								
9	Comté de Wellington et les environs.....								

* Lignes à la main, lignes à la cuillère et lignes dormantes.

et la valeur du poisson, etc., dans la province d'Ontario—Suite.

Numéro.	ESPÈCES DE POISSONS.											VALEUR.	Numéro.		
	Hareng, frais, liv.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Maskinongé, liv.	Esturgeon, liv.	Anguille, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.			Poisson commun et mêlé, liv.	
	7200		7100	4000	1000	53450			16750	3500	41000	11300	5,518 00	1	
	1300		1300	50500	2800	123000	1800	82700	64550	30400	11200	85500	20,749 00	2	
	8500		8400	57300	3400	182300	1800	82700	83460	37860	73900	139440	2,269 20	3	
	170		840	4584	170	7292	108	4962	5097	1135	1478	2788	28,536 20	4	
				1500	500	7000	250	10200	1200	600		5800	1,258 00	5	
				8550	7600	14750	8475	5000	4600	8100	33800	50750	4,672 50	6	
				1500	1650	5000		3100	300	1000	700	10000	850 00	7	
						9000		4000				14000	880 50	8	
			3750	19700	16550	22250	6050	6350		10950	2950	33100	6,379 00	9	
			4000	71600	198750	1000	800	335250		5430	2100	12550	46,100 80	10	
					109000			120000		4200			135000	18,872 00	11
	23000	30000	70500	45000	16500	4000	25000	2500		16000	10000	50000	17,825 00	12	
			16400	2000						1200	2000	13000	2,136 00	13	

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des remorqueurs, bateaux et engins de pêche, du nombre d'hommes employés à la pêche, des espèces et quantités de poisson pris, etc., dans la province d'Ontario, pour l'année 1897.

		MATÉRIEL DE PÊCHE.																			
		Remorqueurs.				Bateaux.				Rets à mailier.				Seines.				Rets à enclos.			
Numéro.	Districts.	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		
				\$							\$									\$	
1	Lac des Bois.	10	304	13300	27	34	2650	90	65	14006	1200										
2	Lac Supérieur.	10	372	26400	65	93	15000	188	907	238100	31140										
3	Lac Huron, y compris la baie Georgienne.	39	760	99050	241	381	34420	835	9548	1056055	128025	11	550	800	50	9250		60	9000		
4	Lac Saint-Clair.	1	10	1000	2	92	2065	220				79	5450	4340	6	1300					
5	Lac Erie.	19	555	55800	73	226	18185	423	398	64920	17310	18	2350	1665	196	71475					
6	Lac Ontario.	4	128	6800	13	358	13791	629	1589	273670	45444	3	275	500							
7	Fronctonac, Leeds et Lanark.					155	4455	203	60	2185	405										
8	Fleuve Saint-Laurent, Brockville à Lancaster.																				
9	Comté de Prescott et Carleton.																				
10	Comté de Renfrew.																				
11	Lac Nipissingue.																				
12	Parry-Sound et Muskoka.																				
13	Hastings, Peterborough et rivière Otonabi.																				
14	Lac Scugog et comté de Victoria.																				
15	Lac Simcoe, Couchiching et environs, y compris les rivières Severn et Holland.																				
16	Comté de Wellington et environs.																				
	Totaux	83	2120	202350	421	1339	91166	2588	12567	1648880	223520	111	8825	7305	395	105940					

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur de remorqueurs, bateaux, etc., employés à la pêche, le rendement des pêcheries, etc., **province d'Ontario**, pour l'année 1897—*Suite*.

Numéro.	DIVISIONS.			MATÉRIEL DE PÊCHE.				AUTRES APPAREILS, ETC., EMPLOYÉS DANS LES PÊCHERIES.				ESPÈCES DE POISSONS.						Numéro.
	Lac des Bois	Lac Supérieur	Lac Huron, y compris la baie Georgienne	Verveux.		Ligne dormantes.		Congélateurs et glacières.	Quais et jetées.		Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng frais, liv.	Truite salée, brls.	Truite, liv.		
				Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Valeur.								
1	Lac des Bois			15	500			16	11600	3	2500		437820				26830	
2	Lac Supérieur			30	650			21	9350	28	7250		685875				1324925	
3	Lac Huron, y compris la baie Georgienne			17	765			53	26800	46	18550		1052036				2084122	
4	Lac Saint-Claire			17	765	5400	85	5	500				45700	40	7700		600	
5	Lac Érié			251	5035	46450	1075	60	21690	15	1300		270290				153500	
6	Lac Ontario			91	1800	5500	510	43	3010	27	880		242460	252	1293400		8400	
7	Fronzenac, Leeds et Lanark					12850	300											
8	Fleuve Saint-Laurent, Brockville à Lancaster																	
9	Comtés de Prescott et Carleton																	
10	Comté de Renfrew																	
11	Lac Nipissingue																	
12	Parry-Sound et Muskoka																	
13	Hastings, Peterborough et rivière Otonabi																	
14	Comté de Victoria et lac Scourge																	
15	Lac Simcoe, Couchiching et environs, y compris les rivières Severn et Holland																	
16	Comté de Wellington et environs																	
	Totaux			404	8750	70200	1970	198	72950	119	30480	201	2821931	2109	7245660	1688	4376577	

TABEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur de remorqueurs, navires et bateaux employés à la pêche, le rendement des pêcheries, etc., **province d'Ontario**, pour l'année 1897 — *Fin.*

Numéro.	DISTRICTS.	ESPÈCES DE POISSONS.										Valeur.	Numéro.	
		Achigan, liv.	Dore, liv.	Brochet, liv.	Maskimongé, liv.	Anguille, liv.	Perche, liv.	Barbote, liv.	Poisson commun et melle, liv.	Esturgeon, liv.	Caviar, liv.			Vessies, liv.
1	Lac des Bois.....	133350	4029	33760	4029	127130	214154	31056	608	71,175 94	1
2	Lac Supérieur.....	98278	1410	1410	89170	32945	207,749 50	2
3	Lac Huron, y compris la baie Georgienne.....	8000	200	196930	200	67300	63975	89170	416780	398695	465,169 18	3
4	Lac Saint-Clair.....	41000	4005	32150	4005	28585	37510	416780	798630	39600	35,035 53	4
5	Lac Érié.....	24220	300	148390	300	500295	27745	798630	381080	250535	11225	245,026 70	5
6	Lac Ontario.....	165890	113340	348870	113340	35225	267270	205050	381080	42210	134,170 70	6
7	Frontenac, Leeds et Lanark.....	57300	3400	182390	1800	88460	37860	73900	139440	82700	28,536 20	7
8	Fleuve Saint-Laurent, Brockville à Lancaster.....	1504	500	7000	250	1200	600	5800	10200	10200	1,258 00	8
9	Comtés de Prescott et Carleton.....	8550	7600	14750	8475	4300	8100	33800	50750	5000	4,672 50	9
10	Comté de Renfrew.....	1500	1050	5000	300	1000	760	10090	3100	860 50	10
11	Lac Nipissingue.....	9000	14000	4000	880 00	11
12	Parry-Sound et Muskoka.....	16550	6350	6050	6350	10950	2950	33100	6,379 00	12
13	Hasting, Peterborough et rivière Otonabi.....	193750	1000	800	335250	5430	2100	12550	94200	46,100 80	13
14	Comtés de Victoria et lac Seugog.....	109000	120000	4200	135000	18,872 00	14
15	Lac Simcoe, Couchiching et environs, y compris les rivières Severn et Holland.....	45000	25000	4000	25000	16000	10000	50000	2500	17,825 00	15
16	Comté de Wellington et environs.....	2600	1200	2000	13000	2,136 00	16
	Totaux.....	670410	2089749	989510	619590	134415	941260	470180	2358096	1085639	42275	608	1,285,822 57	

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries de la **province d'Ontario** pour l'année 1897.

Espèces de poissons.	Quantité.	Prix.	Valeur.
		\$ cts.	\$ cts.
Poisson blanc.....	brls. 291	10 00	2,910 00
do	liv. 2,821,931	0 08	225,754 48
Hareng.....	brls. 2,199	4 00	8,436 00
do frais	liv. 7,445,660	0 02	148,913 20
Truite.....	brls. 1,688	10 00	16,880 00
do	liv. 4,376,577	0 10	437,657 70
Achigan.....	" 679,410	0 08	54,352 80
Doré.....	" 2,939,749	0 05	146,987 45
Brochet.....	" 989,510	0 04	39,580 40
Maskinongé.....	" 619,590	0 06	37,175 40
Esturgeon.....	" 1,085,639	0 06	65,138 34
Caviar.....	" 42,275	0 30	12,682 50
Vessies.....	" 608	0 80	486 40
Anguilles.....	" 134,415	0 06	8,064 90
Perche.....	" 941,260	0 03	28,237 80
Barbote.....	" 470,180	0 02	9,403 60
Poisson commun	" 2,353,080	0 02	47,161 60
Total.....			1,289,822 57

RÉCAPITULATION

Du nombre de bateaux, etc., employés à la pêche dans la **province d'Ontario**, pendant l'année 1897.

Matériel.	Valeur.	Valeur totale.
	\$	\$
83 remorqueurs (2,129 tonneaux, 421 hommes).....	202,350	
1,339 bateaux de pêche (2,588 hommes).....	91,166	
12,567 rets à mailler (1,648,880 brasses).....	223,520	
111 seines, (8,825 brasses).....	7,305	524,341
395 rets à enclos.....	105,940	
404 verveux.....	8,750	
70,200 hameçons.....	1,970	116,660
198 réfrigérants et glacières.....	72,950	
110 jetées et quais.....	30,480	103,430
Valeur totale		744,431

ANNEXE N° II.

RAPPORT

SUR LES

PÊCHERIES D'HUÎTRES CANADIENNES

ET SUR

L'OSTRÉICULTURE

PAR

ERNEST KEMP,

Expert attaché au ministère de la marine et des pêcheries.

Le ministère de la marine et des pêcheries a reçu de temps à autre différents rapports, préparés par des fonctionnaires, et qui ont été publiés dans le livre bleu annuel et mis en liasse dans le département ; mais ce dont les ostréiculteurs ont réellement besoin, c'est d'un guide pratique qui puisse les aider à entretenir leurs huîtres, à les cultiver avec succès et, avec du travail et des soins, à augmenter la production afin d'expédier sur les marchés des huîtres supérieures à celles que fournissent les huîtres naturelles. La culture pratique des huîtres se fait avec fruit aux Etats-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Hollande et dans d'autres pays. Ces différentes nations prendront sans doute les mesures les plus efficaces pour arriver au but.

Attaché au ministère des pêcheries, avec la longue expérience que j'ai pu acquérir et en réunissant toutes les données que j'ai pu recueillir dans le but d'aider et d'instruire les ostréiculteurs, j'ai préparé l'esquisse générale suivante qui pourra bien servir de guide.

Il est une chose qu'il importe de ne pas perdre de vue au Canada : la longue durée et la rigueur de l'hiver. Nombre de gens sont sous l'impression que les huîtres peuvent être artificiellement cultivées, ici, sur une très grande échelle comme dans d'autres pays favorisés d'une température moins basse que la nôtre. Nous avons des huîtres naturelles qui s'étendent depuis le havre de Caraquette, dans le comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, suivant en descendant les côtes de la Nouvelle-Ecosse, jusqu'à l'entrée du détroit de Canso, la plus grande partie de l'île du Prince-Edouard et du Cap-Breton, avec les rivières et les creeks voisins qui forment ensemble une étendue de bancs considérable, ou de fonds qui pourraient être convertis en bancs avec du travail et de la persévérance, dans les provinces maritimes. Une autre espèce d'huîtres, *l'ostrea lurida*, existe dans la Colombie-Britannique ; mais jusqu'ici on n'a donné que peu d'attention à sa culture, et c'est des premières dont je veux parler principalement. C'est aux eaux où les huîtres ont poussé et poussent encore qu'il faut attacher notre attention afin de protéger les huîtres publiques contre une destruction complète, aux eaux où les huîtres peuvent être cultivées avec succès par des particuliers ou par des compagnies, selon le cas.

On se demande tout d'abord : qu'est-ce qu'une huître ? Elle est répandue dans le monde entier, connue depuis des siècles, et très recherchée comme aliment. Elle est d'une fécondité excessive sur les sols propices, et attend son plein développement entre trois et quatre ans. La demande d'huîtres est devenue si considérable qu'elle dépasse aujourd'hui la production. C'est un fait bien connu de tous ceux qui vivent près de la mer, et les bivalves sont si répandus au loin qu'il est difficile de trouver quelqu'un qui ne sache point ce que c'est qu'une huître, mais on peut la désigner brièvement sous le nom de crustacé ou mollusque mangeable succulent. Son écaille est double, elle se compose de deux valves qui peuvent s'ouvrir ou se fermer au moyen du muscle adducteur. Dans le peigne et le moule il y a deux adducteurs, mais un seul dans l'huître. A l'état adulte, l'huître est fixe et adhère à la surface sur laquelle elle repose. La valve droite est plate, plus petite et plus mince que la gauche, et d'une manière correspondante le côté droit du corps charnu de l'huître est plus développé que le côté gauche, et de la sorte il s'éloigne de la symétrie bilatérale de la classe à laquelle l'huître appartient. Chez notre huître canadienne les sexes sont séparés, l'œuf est produit dans certains individus et le sperme dans d'autres individus. Chez l'huître européenne l'œuf et le sperme sont produits dans le même individu, et la vie de l'embryon et de l'huître développée diffère considérablement de celle des deux espèces (l'huître atlantique et l'huître européenne).

DIMINUTION ET SES CAUSES.

Les causes de la diminution des huîtres canadiennes sont nombreuses, et en parcourant les rapports annuels il est facile de se rendre compte de l'indifférence coupable dont les huîtres et les huîtrières ont été l'objet. A venir jusqu'à récemment les huîtres de toutes demandes étaient pêchées sans trêve ni merci. Pendant la saison de pêche, en pêchant les huîtres sans se soucier de leur état de développement, et celles qui étaient trop petites pour être envoyées au marché, on les mettait en tas et on les laissait pourrir. C'était pour ainsi dire un massacre en règle ; on détruisait plus d'huîtres qu'on n'en envoyait au marché. Comme elles n'avaient pas encore atteint leur pleine maturité, il en résultait des pertes énormes pour les huîtrières, qui se trouvaient ainsi privées d'une quantité considérable de naissain. Les huîtrières n'ont pas moins souffert de la pêche qui se faisait à travers la glace pendant l'hiver ; ici encore on triait les grosses huîtres et on laissait les petites sur la glace, où elles mouraient de froid.

Un autre abus dont les huîtrières canadiennes ont eu à souffrir et qui, je crois, n'existe pas ailleurs, c'est le dragage de la vase coquillière. Pour en faire voir l'étendue et signaler d'autres déprédations si préjudiciables à la propagation de l'huître, je donne ici plusieurs extraits des rapports annuels. Ils expliquent parfaitement la façon indigne dont pêcheurs, cultivateurs et autres ont traité l'industrie ostréicole. Quelques-uns de ces extraits contiennent aussi des recommandations importantes qui, si elles étaient suivies, aideraient grandement à faire revivre plusieurs huîtrières épuisées ; quelques-uns de ceux provenant du rapport du sous-ministre font connaître les mesures de réforme que le département a appliquées de temps en temps. Ces rapports sont classés dans l'ordre des provinces. Dès 1868, et même avant cette époque, des conseils avaient été donnés et des expériences tentées par différentes personnes qui s'intéressaient à l'ostréiculture. Voici les extraits en question :—

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Dans le rapport annuel de 1868, page 64, l'honorable J. Ferguson, de Bathurst, disait ce qui suit :

“ Chaque année 4,000 barils d'huîtres sont expédiés des huîtrières de Caraquette à Québec et Montréal. Les huîtrières ne produisent pas autant qu'autrefois, et afin de les protéger, on ne les laisse pas exploiter entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre. Je suis d'opinion que les bancs devraient être divisés en lots et pêchés alternativement, et qu'une amende devrait être imposée aux gens qui vendent des huîtres n'ayant pas la

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

taille réglementaire. Pour cela, il faudrait la surveillance d'un gardien qui serait autorisé à visiter les bancs pendant la saison de pêche, en septembre et octobre, quand les bateaux prennent leurs changements."

Dans son rapport de 1871, page 131, l'inspecteur Venniny fait voir comme suit la nécessité de prendre des moyens pour protéger les huîtres et développer l'industrie ostréicole :

"Je me suis étendu si longuement dans des rapports précédents sur la question de l'amélioration des bancs d'huîtres dans le Nouveau-Brunswick, et des moyens les plus propres à augmenter le rendement de ces mollusques tant dans cette province que dans la Nouvelle-Ecosse, en plantant de nouvelles huîtres dans les endroits favorables à leur développement, qu'il me semble avoir épuisé le sujet. Bien que le temps pendant lequel il est défendu de faire cette pêche ait été strictement observé, un dragage annuel excessif et insensé empêche non seulement l'augmentation des huîtres, mais devra nécessairement épuiser les bancs ; et si l'on ne prend des mesures efficaces, tous les bancs d'huîtres de cette province seront bientôt détruits. Le moyen le plus simple, le plus sage et le plus sûr d'augmenter la production des huîtres dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, ce serait de louer tous les endroits favorables à leur culture (qu'il s'y trouve d'anciens bancs d'huîtres ou non) à des termes assez avantageux pour engager des personnes entendues à y risquer leurs capitaux. C'est ce que l'on a fait dans d'autres pays, et c'est le seul moyen qui, suivant moi, puisse réussir ; car tant que les huîtres seront la propriété du public, on les draguera aussi longtemps et aussi souvent qu'il s'y trouvera une huître. Les résultats de la protection ordonnée par l'Acte des pêcheries pendant ces quatre dernières années ont été absolument nuls, et on a même épuisé davantage les bancs d'huîtres par les quelques barils qu'on y a pris de plus ; si bien, qu'il est à peu près inutile de draguer dans la plupart des endroits où les huîtres étaient autrefois abondantes. Ces remarques s'appliquent surtout à Shédiac, Cocagne, Bouctouche et Richibouctou ; mais les mêmes causes produisent de semblables résultats dans d'autres localités ; car il est évident qu'aucun banc ne peut suffire à une pêche faite avec des engins grossiers et lourds, qui détruisent autant d'huîtres qu'ils en prennent. Pour donner à ces huîtres quelque chance de se repeupler et d'augmenter, on ne devrait y permettre le dragage qu'une fois tous les trois ou quatre ans, et défendre de les déranger dans l'intervalle ; mais, comme de raison, ceux qui n'y ont aucun intérêt ne s'occupent que du présent, sans souci de l'avenir. Le mode le plus sûr après l'affermage, pour obtenir l'augmentation des bancs d'huîtres, serait de les réserver pendant un certain nombre d'années—disons dix ou douze ans,—et empêcher absolument d'y faire la pêche pendant ce temps. Si l'on ne prend pas l'un ou l'autre de ces moyens, les meilleures espèces d'huîtres qu'il y ait au monde auront disparu dans quelques années. Je dois faire connaître à ce sujet que l'expérience tentée par l'honorable A. MacFarlane, dans la baie de Malagash, comté de Colchester, promet de réussir complètement. Il a déjà planté d'autres bancs, et les jeunes huîtres profitent rapidement ; ce qui prouve qu'on peut cultiver les huîtres sur nos côtes avec autant de certitude de succès que la terre même. Quand on considère les grandes demandes de ce délicieux bivalve, et les nombreux marchés qu'ouvrira bientôt le chemin de fer Intercolonial, on doit regretter que les grandes facilités que nous avons pour obtenir une production huître illimitée ne soient pas utilisées tout de suite par l'adoption de moyens propres à assurer ce résultat. Tels qu'ils sont, les bancs ne profitent à personne, et il n'y a aucun lieu d'espérer un heureux changement avec le système actuel ; au contraire, il est à peu près certain qu'ils seront entièrement détruits avant peu de temps. Je prie le département d'examiner de nouveau ce sujet, et de prendre quelque mesure pour conserver et développer cette source considérable de richesse."

*Du rapport annuel de 1878, page 253 **

"Pêche des huîtres.—Relativement à cette pêche, naguère d'une grande valeur, je ne puis que répéter comme on l'a fait maintes et maintes fois, que l'époque de l'épuisement complet des bancs s'approche rapidement. Les bancs qui restent aujourd'hui ne rendent que très peu pour une pêche excessive et laborieuse. Ce rendement devient chaque année

* Par l'inspecteur Vanning.

moins considérable, et la grosseur des huîtres est plus petite. La saison de prohibition n'est pas suffisante, parce que la pêche qu'on en fait continuellement empêche les petites de grossir. On n'a aucune méthode, on ne prend pas de soin et on ne pense pas à l'avenir. On ne rencontre que le travail ignorant et aveugle, pêchant à la drège d'une année à l'autre, sur les bancs presque épuisés. Comme on n'a pas encore pris de mesures pour la culture artificielle de ce mollusque dans cette province, et qu'on n'accorde à aucun des bancs d'huîtres le repos dont ils ont besoin pour se reproduire, l'époque de l'épuisement complet des bancs est inévitable dans un avenir rapproché. La seule mesure de protection que je puisse recommander est un repos coercitif de plusieurs années, et ensuite des réglemens concernant l'exploitation convenable des bancs tour à tour, de manière à permettre aux mollusques de se multiplier et aux jeunes d'atteindre leur maturité."

*Du rapport annuel de 1883, page 71 : **

"La demande et les prix élevés ont eu pour effet d'augmenter partout la production des huîtres, et l'on drague maintenant avec plus de succès que jamais les bancs épuisés. Comme pour les rebuts des mines d'or on en trouve encore quelques-unes, mais les efforts qui sont faits pour satisfaire la demande ne laissent plus d'espoir que ces bancs s'amélioreront par suite d'augmentation naturelle. Le comté de Westmoreland, qui fournissait autrefois le plus fort rendement, n'a pu l'augmenter, bien que la demande soit plus considérable et les prix meilleurs, ce qui indique clairement que ces bancs prolifiques sont maintenant épuisés. Les excès de pêche ont fait leur œuvre de destruction. Le rendement n'en peut plus être maintenant augmenté que si l'entreprise privée se consacre à l'ostréiculture."

*Du rapport annuel de 1885, pages 146 et 156 : **

"La grande demande du mollusque et la hausse des prix ont tellement stimulé la production que les rapports accusent une augmentation considérable dans le rendement. L'augmentation provient presque entièrement des bancs de Northumberland, qu'on avait moins exploités jusqu'ici, parce que la qualité de l'huître était inférieure à celle de Kent et Westmoreland. A ces endroits les bancs sont aujourd'hui presque épuisés. Tant que ces bancs ont pu être exploités avec profit, on a négligé comparativement ceux de la baie de Miramichi, et ces derniers n'ont été exploités que pour la consommation locale. Mais aujourd'hui que tous les autres sont épuisés, des navires de toutes parties de la province et même de Québec viennent y travailler sans interruption, du commencement à la fin de la saison. Je ne puis trop fortement insister sur l'adoption de réglemens pour empêcher la destruction des seuls bancs d'huîtres qui restent dans la province. Il serait très désirable qu'on offrit quelque encouragement pour introduire dans la province l'ostréiculture, qui se pratique maintenant aux États-Unis. On devrait donner à l'entreprise privée toutes les facilités possibles pour faire réussir cette culture, car il n'y a pas d'autre moyen que celui-là pour que l'offre soit toujours égale à la demande. Plusieurs personnes ont demandé au département de leur louer certaines étendues afin d'y commencer des opérations d'ostréiculture. Je recommande respectueusement qu'on accueille favorablement ces demandes.

"Les seuls bancs d'huîtres dans la province dont l'exploitation pourra maintenant se faire avec profit, sont ceux de la baie et de la rivière Miramichi. Mais ils seront bientôt détruits par suite de la cupidité inconsidérée des pêcheurs. Il n'existe absolument aucun règlement pour empêcher ce résultat, et en conséquences les officiers de pêche doivent assister au progrès du travail d'extermination. Il est très à désirer qu'on sauve ces bancs de la destruction, et s'il n'y a pas moyen d'obtenir ce résultat autrement, je recommande qu'on les afferme à des personnes solvables qui les exploiteront avec discernement et les conserveront en bon état. La population du comté est fort intéressée à l'existence de cette pêche, et aimerait infiniment mieux qu'il fut adopté quelque mesure pour la conserver que de n'avoir aucune espèce de protection, comme actuellement."

Le garde-pêche Williston, de la Baie-du-Vin, fait rapport comme suit :

"Beaucoup plus de navires sont venus exploiter les bancs d'huîtres dans la baie, et il recommande fortement qu'on fasse des réglemens pour en empêcher la destruction.

* Par l'inspecteur Venning.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Le garde-pêche ajoute avec raison à ce sujet : “ Il est pénible pour nos gens, qui ont demandé au département de protéger les seuls bancs d’huîtres restant dans la province, de voir ces navires venir faire un râclage excessif, sans ordre ni méthode, cherchant seulement à se procurer tout ce qu’ils peuvent, et se sentir impuissants à en prévenir la destruction. Ces navires ont leurs propres équipages et sont parfaitement approvisionnés, ils n’emploient personne de l’endroit, ne paient ni taxe ni les honoraires des licences, ne contribuent rien au revenu, et quand ils partent les bancs sont épuisés et ruinés. On peut dire sûrement qu’ils détruisent autant d’huîtres qu’ils en prennent, car ils suivent une méthode tout à fait condamnable. Il serait préférable d’affermer ces bancs à ceux qui les exploiteront convenablement que de les laisser détruire par des étrangers, lesquels n’y portent aucun intérêt, sauf d’en tirer tout ce qu’ils peuvent.”

*Du rapport annuel de 1887, page 143 : **

“ Les bancs épuisés de Caraquette et de la baie du Vin ont fourni presque toute la récolte, 23,296 barils. Tous les pêcheurs d’huîtres qui se répandaient naguère sur les bancs de Shemogue, Shédiac, Cocagne, Bouctouche et Richibouctou se réunissent sur les seuls bancs qui peuvent être exploités. Jusques à quand pourront-ils continuer cette exploitation excessive ? C’est ce que l’on saura bientôt. Il faut espérer que la commission qui a été chargée l’année dernière d’étudier la question des pêcheries du homard et des huîtres des provinces maritimes va recommander des mesures pratiques pour sauver cette industrie profitable d’une destruction absolue.”

*Du rapport annuel de 1888, page 97 : **

“ La récolte des huîtres a été de 6,812 barils de moins que celle de l’an dernier. Presque toute la récolte de 16,384 barils provenait des bancs de Gloucester et de Northumberland. Ceux de Kent et de Westmoreland, qu’on prétendait autrefois être inépuisables, sont maintenant presque détruits. Le comté de Kent n’a produit cette année avec tous ses bancs de Saint-Louis, de Richibouctou, de Bouctouche et de Cocagne, que 2,000 barils, tandis que tous les bancs de Westmoreland, n’ont rapporté que 106 barils. Comme la plupart des pêcheurs d’huîtres concentrent maintenant leurs opérations sur les bancs de Gloucester et de Northumberland, ils s’épuisent plus rapidement que jamais. Reste à savoir combien de temps ces bancs continueront à payer cette exploitation ; mais à moins qu’on n’applique quelque bonne mesure de protection, ce temps devra être très court. Je demande avec instance depuis vingt et un ans de protéger nos bancs d’huîtres ; mais leur destruction s’est continuée sans cesse ; des années et des années se sont passées sans qu’on ait pris la moindre mesure pour empêcher cette exploitation excessive et ce gaspillage inutile.”

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Ci-suivent quelques extraits du rapport annuel de 1873, page 197, écrits par feu l’honorable W. H. Pope et autres :—

“ Les huîtres ont fleuri dans toutes les rivières à marée et les baies de l’île du Prince-Edouard. Actuellement on trouve les bancs qui produisent des huîtres dans les baies de Richmond, Cascumpèque et Hillsborough, ainsi que dans les rivières qui se déchargent dans ces eaux intérieures ; je pourrais presque dire dans ces localités seulement. Le produit des bancs de la baie Hillsborough n’est pas très considérable. Les relevés officiels des importations et exportations de l’île du Prince-Edouard pour 1872 indiquent que 9,490 quarts d’huîtres ont été expédiés de cette île l’année précédente.

“ Pendant les dix ou douze dernières années, des millions de tonnes de coquilles d’huîtres et de vase ont été extraits par nos cultivateurs, des bancs d’huîtres, par le moyen de dragueurs mis en mouvement par des chevaux sur la glace. En plusieurs cas les lits ont été coupés de part en part, et en quelques endroits on a constaté que les dépôts de coquilles avaient plus de vingt pieds d’épaisseur. Il est probable que plusieurs des bancs ont cessé de produire des huîtres longtemps avant la colonisation du pays par les Européens. Aujourd’hui

* Par l’inspecteur Vénning.

d'hui on trouve des dépôts de coquilles d'huîtres couverts de plusieurs pieds de sédiment. Comment se fait-il que les huîtres ont été détruites sur ces lits ? Le procédé naturel de la reproduction et la décadence feraient lever les bancs d'huîtres formés au fond si près de la surface de l'eau que la glace y resterait. Le poids de lourdes masses de glace sur les bancs serait préjudiciable aux huîtres, et le mouvement de la glace fournie par la marée ou le vent les détruirait bientôt. J'ai examiné les parties les plus élevées d'un banc d'huîtres sur lequel la glace s'était arrêtée. Plusieurs pouces de la surface du banc qui contenaient toutes les huîtres vivantes, avaient été chassés devant la glace, et les coquilles et les huîtres ainsi emportées s'étaient déposées dans une *moraine* en miniature sur la pente du banc où l'eau était suffisamment profonde pour laisser passer la glace par-dessus. Ce procédé détruirait un grand nombre d'huîtres ; quelques-unes seraient écrasées et brisées, d'autres seraient étouffées dans la *moraine*. La formation graduelle de bancs de vase dans la rivière empêcherait le mouvement de la glace, et en peu de temps les bancs d'huîtres en seraient couverts comme ils le sont aujourd'hui. On trouve des dépôts de coquilles d'huîtres (couverts de vase) dans une profondeur de vingt pieds, dans des places dont les plus grandes profondeurs n'ont pas quatorze pieds d'eau."

"Les huîtres se développent dans les fonds vaseux, mais elles ne vivent pas si elles sont fixées dans la vase ; plusieurs bancs d'huîtres ont été détruits par la vase seulement. La pêche annuelle des huîtres, si elle n'est pas faite avec excès, améliore les bancs. En pêchant on se trouve à briser la surface du banc, on retire les coquilles et les huîtres de la vase, et on prend avec une certaine matière (frai) dont la jeune huître a besoin et sans laquelle elle mourrait."

"Sur les bancs naturels les huîtres sont rarement tuées par le froid, si même il les fait périr. J'ai vu des huîtres se développer sur un lit très pierreux, quoique la glace eut resté dessus une fois toutes les vingt-quatre heures pendant tout l'hiver. Quelques-unes de ces huîtres adhéraient en grandissant à un petit rocher plat d'environ huit pouces d'épaisseur. Les huîtres au sommet du rocher mouraient la seconde année de leur croissance, parce que, je crois, elles étaient trop pressées, tandis que celles de la pente du même rocher ne recevaient aucun dommage de la glace ou du froid."

"Dans les rivières où la sciure de bois est jetée en grande quantité, les bancs d'huîtres en seraient probablement endommagés. La sciure serait, je crois, emportée par le courant sur les bancs et leur aspérité en retiendrait. Les ouvertures entre la coquille et l'huître se rempliraient probablement de sciure et de vase. La vase et la sciure décomposée forment un composé très insalubre."

"L'étendue des bancs d'huîtres producteurs est comparativement restreinte en Canada, et ne répond pas aux exigences de la demande, qui est énorme aujourd'hui et qui augmente tous les ans. A moins qu'on ne protège et améliore les bancs actuels et qu'on en forme de nouveaux, le jour viendra bientôt où les bancs d'huîtres du Canada cesseront de produire. Nos voisins des Etats-Unis nous disent que la Virginie seule possède un million et demi d'acres de bancs d'huîtres, et, nonobstant le fait que les huîtres augmentent beaucoup plus rapidement dans les eaux plus chaudes de la Virginie que dans cette latitude, les autorités de cet Etat ont exprimé la crainte que si les bancs d'huîtres de la Virginie sont laissés ouverts à tout le monde et si on les drague dans toutes les saisons de l'année, ils ne tarderont pas à être épuisés."

"Les rivières et estuaires de cette île sont admirablement adaptés à la culture des huîtres. Les huîtres que l'on trouve dans ses baies n'ont pas de supérieures en saveur, et si elles sont prises tard en automne elles restent bonnes pendant de longs mois. Je ne vois pas pourquoi l'on ne formerait point dans ces baies des centaines de milliers d'acres de bancs d'huîtres qui produiraient de vastes quantités d'huîtres infiniment supérieures en qualité à celles de la Virginie. Pour former ces lits on a des matériaux tout prêts dans les anciens, et l'on pourrait se procurer à peu de frais pendant les chaudes journées de l'été les huîtres nécessaires à leur semence."

"Nous avons une saison de prohibition qui s'étend de juin à septembre, mais la loi qui défend la pêche durant cette époque est violée ouvertement. Les huîtres sont prises et mises en vente pendant chaque mois de l'année, et le saumon est détruit dans ses frayères avec la plus grande impunité. Je serais très heureux d'apprendre que le gouvernement fédéral a résolu de mettre en vigueur les lois qui protègent les huîtres, le

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

saumon et la truite. Nous faisons maintenant partie de la Confédération, comme vous le savez, et nous avons le droit de demander une législation plus sage et une meilleure administration de la loi.”

“ Vous me demandez : “ Pensez-vous que les huîtres se développeront dans une eau un peu plus profonde que celle dans laquelle on les trouve aujourd’hui, si elles y étaient semées ? ” — Je crois qu’elles se développeraient dans la plus grande profondeur des eaux intérieures, si on les mettait dans un emplacement propice.”

“ Dans une autre lettre que je reçus plus tard, M. Pope exprimait l’espoir que le ministre de la marine et des pêcheries jugerait à propos de nommer une commission pour faire rapport sur les huîtres et les pêches d’huîtres de l’île, et il m’annonçait que si cela avait lieu, il n’aurait aucune objection à donner gratuitement ses services.”

“ Plusieurs bancs naguère productifs, dans les différentes parties du Golfe, ne rendent maintenant presque rien ; et il n’y a que trop de raisons de craindre qu’à moins de prendre des mesures préventives, la pêche des huîtres dans la partie orientale du Canada sera bientôt une chose du passé. Le râtelage des bancs a évidemment été excessif et ruineux ; jamais on a vu à ce point nettoyer le sol et éparpiller le jeune mollusque pendant la saison de prohibition ; la pollution des emplacements par les rebuts des moulins, par l’amas de la boue et une foule d’autres causes, a conduit à l’état de ruine et de décadence que nous voyons aujourd’hui. La négligence, le gaspillage et une cupidité excessive ont presque entièrement détruit ces bancs d’huîtres, et ils finiront par les annihiler tout à fait si l’on n’adopte des remèdes efficaces.”

*Du rapport annuel de 1879, page 272 : **

“ Pour quelque raison dépendant de la demande et de l’approvisionnement d’huîtres, la pêche de ce mollusque a été à peine faite cette année avec l’activité ordinaire ; par conséquent, les statistiques n’en sont pas excessives. Les prix sont restés bas, ce qui a découragé l’industrie. Cette pêche n’a revêtu aucun caractère spécial. Le braconnage a été exercé sur une assez grande échelle à l’est et à l’ouest du comté de Queen, à la baie de Richmond, dans le comté de Prince, et ailleurs dans les endroits où il n’y a pas de gardiens. On a pris les mesures de répression que les circonstances pouvaient permettre. Il y eut aussi quelques vols de commis au détriment de bancs d’huîtres privés, mais ces déprédations ont été promptement arrêtées. On croit que l’abondance des anguilles dans le voisinage de quelques-unes des frayères est très préjudiciable à l’augmentation des bancs. L’automne dernier et ce printemps, des tempêtes ont causé quelque dommage en enterrant les bancs, mais non jusqu’au point de nuire à la pêcherie.”

“ L’habitude qu’on a de fouiller les bancs pour se procurer le détrit de moules dont on se sert comme d’engrais (détrit d’écailles provenant d’anciens bancs d’huîtres) est très nuisible aux huîtres vivantes, mais il n’est guère douteux que le profit qui en résulte pour le comté est d’une valeur plus certaine que la préservation des mollusques. On creuse des trous profonds dans le lit des bancs d’huîtres, et les œufs que l’eau entraîne dans ces trous se trouvent renfermés et périssent. La loi locale met expressément ceux qui exploitent cet engrais à l’abri de tous dommages dans le cas où ils enlèveraient des huîtres vivantes. La coutume a établi que même en face des fermes, les bras de mers sont à la disposition de tout le monde, bien qu’une éminente autorité, feu le juge Pope de cette province, ait ouvertement exprimé une opinion contraire. Si les cours étaient appelées à décider que les bancs d’huîtres, anciens et nouveaux, en face des fermes, appartiennent aux propriétaires du rivage, on pourrait adopter de meilleurs règlements, tout en permettant aux personnes du dehors de se procurer de l’engrais en payant une légère redevance.

“ Par rapport aux mollusques, on pourrait regarder comme bizarre le fait qu’aucun de nos entreprenants patrons de pêcheurs n’a encore établi une moulière comme celles qu’il y a en France, dans la baie d’Aiguillon, et que pas un de ceux qui cultivent les huîtres n’a adopté le plan des *parcs* de l’île de Ré. Personne non plus ne prépare de glacière pour conserver la boîte.”

* Inspecteur J. Hunter Duvar.

*Du rapport annuel de 1880, page 239 : **

“ Les infractions aux lois commises dans la pêche aux huîtres donnent beaucoup de trouble. Tout le monde (à l'exception des officiers des pêcheries) peut se procurer des huîtres à Charlottetown et en quelques autres endroits durant toute la saison réservée. Le public paraît incapable de comprendre que le mollusque n'est pas bon à manger alors. Il suffit de demander des huîtres pour en avoir, et comme les restaurants sont assésés par les mangeurs d'huîtres, même pendant les chaleurs de l'été, ils s'arrangent de manière à pouvoir satisfaire au goût dépravé de leurs clients. J'avais espéré que la nomination d'un gardien à Georgetown mettrait fin à cet abus, mais je vois bien qu'il faudra recourir à d'autres mesures l'année prochaine.

“ Bien que l'on doive désirer, même pour des raisons d'hygiène, que la vicieuse inclination à manger des mollusques impurs soit réformée, il est un agent encore plus nuisible aux huîtres : ce sont les détritits de moules et la conversion des écailles en chaux. On peut dire aujourd'hui, à l'état où en sont rendues les choses, que l'extinction à peu près complète des huîtres dans l'île du Prince-Edouard n'est qu'une question de temps, et que ce temps viendra bientôt si des circonstances adverses ne sont pas réconciliées ensemble. Actuellement il y a lutte entre le cultivateur et le marchand de poisson, et le plus faible des deux devra aller au pied du mur. Qu'on me permette de m'expliquer.

“ Le sol de presque toute la province de l'île du Prince-Edouard est composé d'une glaise provenant d'une pierre à sablon rouge séparée par parties intégrantes, si dépourvue de chaux que les acides ne la mettent pas en effervescence. Il n'y a pas de pierre à chaux, pour ainsi dire. Il faut importer de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et d'Anticosti la pierre brute nécessaire aux quelques fourneaux qui existent ici. Cependant nos cultivateurs ont absolument besoin de chaux. Voilà pourquoi ils attachent tant de valeur aux détritits de moules, c'est-à-dire aux conques marines des vieux bancs d'huîtres, qui fournissent une proportion considérable de la chaux la plus pure, le reste étant composé de matières animales et d'alluvions marins qui constituent eux-mêmes un excellent engrais. Je ne vais pas trop loin en affirmant que les produits de l'herbe et du grain ont en quelques années augmenté d'un tiers à l'aide de ce composé depuis que son usage est devenu général. On en emploie vingt charges, et pas plus de trente, par acre. La quantité qu'on en a extraite des bancs d'huîtres l'année dernière ne doit pas être de moins de 200,000 charges, et comme il peut maintenant être expédié par chemin de fer, il est en grande demande. Pendant l'hiver, les machines qui servent aux fouilles, mues à force de cheval, et dont chacune occupe deux ou trois hommes, couvrent les criques d'huîtres comme un campement.

“ La côte de l'île est bordée de criques—que nous appelons ici embouchures de rivières—coulant sur des lits de sable, pavées de pièces de pierres à sablon brisées ou d'une boue d'alluvion pas assez molle pour être appelée vase. Plusieurs petites baies présentent les mêmes conditions. De temps immémorial, les huîtres se sont propagées sur ces lits. De même que le corail, les bivalves construisent constamment des bancs. Le flux et le reflux des marées qui recouvrent ces bancs d'huîtres ne sont pas assez rapides pour emporter les œufs à la mer,—la moyenne du flux sur le golfe étant d'environ trois pieds, et pas beaucoup sur le détroit de Northumberland dans les anses. Des indications géologiques démontrent que plusieurs criques et petites rivières étaient autrefois plus profondes et plus étroites qu'aujourd'hui. Les couches d'huîtres s'y sont amassées les unes sur les autres, celles de dessus mourant à mesure qu'elles se gâtaient, et chacune, à mesure qu'elle mourait, formait un lit pour celle qui devait lui succéder. Sur chaque couche s'en établissait une autre entremêlée d'amas qui s'accumulaient jusqu'à ce que le banc atteignît la région de la glace, où, naturellement, la couche de surface, la seule vivante alors, périssait. C'est ce mélange d'écailles d'huîtres et de fumier qui s'appelle lit de détritits de moules. Les lits vivants subissent le même procédé de carie et augmentent continuellement en hauteur, quoiqu'ils soient encore au-dessous du niveau où ils viennent en contact avec les glaces flottantes. Au-dessus de ces lits, vivants et morts, sont les machines qui pratiquent de profondes entailles dans les bancs d'écailles.

* Inspecteur J. Hunter Duvar.

“ On voit donc que, sans la destruction exercée par les fouilleurs, tous les bancs d’huîtres périssent naturellement avec le temps ; mais si on ne les dérangeait pas, il s’en formerait de nouveaux dans un rayon sans cesse croissant. En trois, ou en quatre années tout au plus, après que le frai flottant s’est fixé dans une localité nouvelle, on y trouve des huîtres.

“ Avant la confédération, la législature locale s’est beaucoup occupée des huîtres. Sous le règne de Guillaume IV une loi fut édictée à l’effet de prévenir la pratique de brûler les huîtres vivantes pour en faire de la chaux. Je suis sous l’impression qu’une fois on en avait défendu l’exportation pendant une période de trois ans. En vertu d’une autre loi il était défendu à tout le monde, excepté aux habitants de l’Île, de faire la pêche sous peine d’amende et de confiscation. En 1865, on établit des règlements pour louer à l’enchère certaines localités marquées comme réserves publiques, et on encouragea les propriétaires de terrains donnant sur les criques à demander des permis pour se livrer à la culture des huîtres. Jusque-là tout alla bien. Mais à la session suivante, une loi, remarquable par sa crudité d’expressions et qui ne tenait aucun compte des droits acquis, fut édictée, contenant cette disposition :—“ Rien ne devra empêcher qui que ce soit de prendre de la rivière, soit dans les limites d’une pêcherie qui aura été ou qui pourra être accordée, soit ailleurs, la vase, les moules, ou la vase mélangée d’écailles de toutes sortes, qu’il a l’intention *bonâ fide* de convertir en engrais devant être utilisé dans les limites de cette île, quand même quelques huîtres ou couvées d’huîtres seraient en ce faisant inévitablement prises, enlevées ou dérangées.”

“ Au bout de quelques années, cette section fut amendée, mais on laissa subsister la malheureuse disposition. Les choses en sont là, et il me semble qu’elles peuvent faire surgir quelques bonnes questions de jurisprudence,—comme, par exemple, celle de savoir si une loi fédérale concernant les pêcheries peut empêcher la législature locale de faire des lois sur un sujet spécifique différent, tel que l’encouragement de l’agriculture ; et d’un autre côté, si la législature locale a le droit de méconnaître la législature fédérale en dérangeant l’économie des pêcheries coordonnées ?

Voyons l’anomalie : la loi générale des pêcheries protège les bancs d’huîtres de l’Île du Prince-Edouard et oblige les gardiens à les protéger en été contre les pêcheurs, afin qu’ils soient, à la faveur d’une loi locale, détruits en hiver par les cultivateurs. Telle est, en effet, la position faite par les juridictions en conflit.

“ Il est difficile de suggérer un remède pratique. Il s’agit à la fois d’empêcher que les bancs d’huîtres ne soient pas détruits et d’empiéter le moins possible sur les privilèges des agriculteurs. Il se peut que ces deux buts soient atteints en abrogeant l’odieux article de la loi locale, ou en le déclarant supprimé et en lui substituant un règlement qui mette de côté certaines réserves qu’on pourrait prendre à bail, et, de plus, en encourageant les intéressés à faire de nouvelles demandes de grèves pour la culture des huîtres. Lors même que cela serait fait dans une mesure raisonnable, et que ces baux et ces octrois seraient à l’abri, il resterait encore assez de bancs morts pour les besoins des cultivateurs. Théoriquement, les gardes-pêche pourraient chaque année marquer des localités pour les fouilleurs ; mais en pratique le personnel actuel ne serait pas suffisant pour remplir une besogne qui exige tant de soins, de temps et de frais.

“ Il serait puéril d’établir une comparaison entre la valeur relative des détritits de moules et des huîtres, pour la raison que le prix courant d’une charge d’engrais ne rapporte qu’une faible portion. Les détritits se vendent, amenés sur la glace, à raison de 8c. la charge, et on peut calculer qu’il y a mille cultivateurs qui en consomment chacun 200 charges par année. Valeur de 200,000 charges de détritits à 8c., \$16,000, somme qui ne revient pas directement à l’Île. Quantité d’huîtres prises l’année dernière, 30,000 barils, dont 20,000 ont été exportés à raison de \$1 le baril, soit \$20,000, argent qui revient à l’Île ; à cette quantité j’ajoute avec regret 500 barils qui ont été pris pendant le temps réservé pour la consommation locale. Les statistiques qui accompagneront les relevés du prochain recensement feront connaître le nombre exact des machines, dont je ne pourrais faire qu’une évaluation.

“ La culture des huîtres est maintenant une industrie de notre époque. Les comtés de Prince et de Queen, ainsi que plusieurs localités de celui de King, sont spécialement bien adaptés à l’exploitation de cette industrie. Pendant longtemps les fameuses *bédé-*

ques ont fait les délices des épicuriens. Aujourd'hui Bédèque n'a plus d'huîtres. Tout ce qu'il faudrait pour rétablir cette pêche serait un système peu dispendieux d'octrois ou de baux et d'empêcher que les bancs ne soient dérangés. Toutefois, il serait indispensable d'y mettre des conditions, car il n'y a rien de plus propre à faire disparaître les huîtres de la liste des produits de l'Île que les fouilles pratiquées sur les trous innombrables dans lesquels le frai est déposé et où il périt quand ils sont obstrués par des amas de vase. Ceux qui cultivent les huîtres essayeront sans aucun doute d'y remédier au moyen de clôtures faites avec des fagots ; mais ce n'est là, tout au plus, qu'un expédient partiel.

“ Comme ce rapport sera probablement lu par des personnes qui pourraient être disposées à tenter la culture des huîtres sur une échelle plus ou moins grande, je vais dire quelques mots de l'établissement de Narrow, lot n° 12, comté de Prince, le seul qui existe dans la province, et propriété de l'honorable J. C. Pope. La localité se trouve sur la grande terre du comté de Prince et s'étend du rivage au milieu du chenal du détroit, qui en cet endroit a un quart de mille ou un demi-mille de largeur entre la terre ferme et l'île Lennox, propriété et résidence des derniers Micmacs (sauvages). L'emplacement fut loué à bail avant la confédération, en vertu de la loi locale, pour l'encouragement de la culture des huîtres. Le système consiste à cultiver les bancs naturels et d'en établir de nouveaux dans les endroits où l'eau et le fond de sable et de vase durs le permettent. Moyenne du flux et du reflux de la marée, 2 à 3 pieds. Quinze acres de bancs sont déjà plantées, et on est à en établir un autre de quatre acres. Durant la saison de pêche, une trentaine d'hommes et autant de petits bateaux y sont employés. Autrefois les œufs étaient expédiés en Angleterre, mais cette industrie n'a pas eu de succès. On a essayé de fouiller les bancs avec une drague, comme la chose se pratique sur les côtes d'Angleterre et de France ; mais par des causes toutes locales, l'essai n'a pas réussi, et aujourd'hui on prend les huîtres avec des “ pincettes.”

“ Un homme peut, dans une journée, en prendre deux ou trois barils, suivant les circonstances. Les bateaux déposent leurs chargements à une maison de réception, où les huîtres sont soigneusement triées à la main et séparées en deux qualités propres à la vente—n° un et n° deux—les n°s un étant les huîtres exceptionnellement grosses. Le reste, qui se compose de corps morts et de petites huîtres vivantes, est déposé séparément sur les nouveaux bancs en une couche d'environ six pouces d'épaisseur, sur laquelle les couvées se développent rapidement et deviennent en quatre ans de bonnes huîtres propres à la vente. Les n°s un sont expédiés principalement à Montréal, et de là parviennent dans la capitale. Les n°s deux sont vendus ailleurs. On n'en met pas en conserve. Inutile de dire ici la quantité qui en est exportée tous les ans. La méthode française des *plats* n'est pas suivie dans cet établissement, et elle serait de trop quand les autres moyens font l'affaire ; mais nul doute qu'elle réussirait si on l'essayait. On a dernièrement trouvé un morceau de fil télégraphique complètement incrusté dans de bonnes huîtres de grosseur uniforme, ce qui fait croire que c'est là la méthode par laquelle le jeune molusque est recueilli sur des tessons garnis de fil métallique. Maintenant qu'une poterie est établie à Georgetown, quelques milliers de *plats* de terre cuite ne coûteraient qu'une bagatelle, et le résultat serait intéressant au double point de vue de la science et de la pratique. Je dois dire que les sauvages sont des voisins paisibles, et que les moins indolents sont employés à la pêche.

“ Dans les endroits où il a été possible aux gardiens d'exercer une stricte surveillance durant les deux dernières saisons et où les bancs n'ont pas été dérangés par les pêcheurs de détritrus de moules, un nombre considérable de jeunes huîtres se sont établies.”

*Du rapport annuel de 1881, page 189 :**

“ D'après les instructions que j'en avais reçues, j'ai transmis au ministère des cartes indiquant les endroits où sont situés nos bancs d'huîtres actuels, et un rapport sur les localités où il pourrait en être établis de nouveaux avec quelques chances de succès.

* Inspecteur J. Hunter Duvar.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

“ L'Île du Prince-Edouard est peuplée d'une manière assez dense, surtout le long des estuaires, des criques et de la côte, où les huîtres abondent le plus. Jusqu'ici on n'a pas empêché les habitants de les pêcher, et aucun titre de propriété individuelle n'a été établi. Avant la confédération, le gouvernement local s'est arrogé le droit de propriété sur tous les bancs d'huîtres ; mais sauf un seul acte législatif pour régler l'octroi des bancs, il n'a été imposé aucune restriction à la pêche générale. Les magnifiques champs d'huîtres étaient à l'abandon comme une commune, et considérés comme tels par le public. A l'exception du banc de Squirrel Creek, comté de Prince, propriété de l'honorable J. C. Pope, aucun bail de quelque importance n'a été accepté quand il était offert. Les choses en sont encore au même point : le public regarde les bancs d'huîtres comme appartenant à tout le monde.

“ Les articles de l'Acte d'union paraissent avoir établi que les bancs d'huîtres qui ne sont pas spécialement couverts par les octrois de terre appartiennent au gouvernement fédéral, mais la question de soumettre la pêche à des règlements de législation locale ne semble pas avoir été décidée entre les gouvernements général et provincial.

“ Lorsque l'Île du Prince-Edouard entra dans la Confédération, il fut entendu que la pêche resterait soumise aux lois locales qui existaient alors, jusqu'à ce que des règlements spéciaux fussent établis ; mais aucun règlement de ce genre n'a été fait. La saison réservée, qui s'étendait à cette époque du 1er juin au 1er septembre, est restée la même ; bref, ce sont les mêmes lois locales d'alors qui régissent la pêche aux huîtres dans l'Île du Prince-Edouard. Ces lois permettent la fouille des bancs, “ quand même quelques huîtres ou couvées d'huîtres seraient, en ce faisant, inévitablement prises, enlevées ou dérangées”. C'est-à-dire que tous les bancs peuvent être fouillés, lors même que les fouilles pourraient amener la destruction de toutes les huîtres. Dans les temps doux de l'hiver des centaines de machines qui servent aux fouilles sont mises en opération. Ces machines étant une institution particulière à l'Île du Prince-Edouard, on s'attendait que les relevés du recensement feraient connaître au moins leur nombre, mais les énumérateurs les ont oubliés. Il doit y en avoir quelques centaines.

“ Les fouilleurs cherchent surtout à trouver des bancs morts dont ils puissent extraire des écailles dans un état de carie tel que, répandues sur le sol, elles puissent être écrasées facilement par la charrue ou converties en chaux par l'action des gelées de l'hiver. Ces sortes de bancs sont rares. Si les bancs sont hors de l'atteinte des gelées, leur surface est couverte d'une couche d'huîtres vivantes, tandis que si le centre d'un banc s'est élevé au niveau de la glace, les côtés sont couverts de bivalves vivants. Il est donc évident que les fouilles sont nécessairement préjudiciables et devront finir par tuer la pêche aux huîtres, si on ne prend des mesures pour y mettre fin.

“ En proposant un remède, il faut se demander s'il est possible de protéger les mollusques vivants sans empêcher les cultivateurs de pratiquer des fouilles sur les bancs pour en extraire les écailles qu'ils convertissent en engrais,—privilege auquel ils tiennent beaucoup, et avec raison.

“ La possibilité de rétablir la pêche dans un endroit donné dépend de l'étendue des bancs, et du nombre actuel ou à venir de ceux qui font des fouilles. Peu de cultivateurs établissent leurs fouilleuses deux années de suite au même endroit, mais ils en cherchent un meilleur. Il s'en suit que les bancs sont plus ou moins coupés en tous sens. Quand leur étendue est assez considérable, comme dans les baies et les grands estuaires, des espaces choisis relativement aux bancs existants, aux courants, à la profondeur de l'eau et à la localité où des bancs morts laisseraient aux cultivateurs un espace pour y pratiquer des fouilles, devraient être marqués comme réserves du gouvernement, et il ne devrait pas être permis d'y toucher pendant une période, disons de trois ans, qui est celle durant laquelle l'huître vient à maturité. La chose est praticable, et comme l'espace réservé serait comparativement petit, les cultivateurs ne peuvent pas raisonnablement s'y opposer. Dans les criques et les petites étendues d'eau, le plan serait moins applicable. En réservant pendant trois ans, un nombre limité d'emplacements, on donnerait aux officiers des pêcheries le temps de se mettre au fait de l'administration des réserves et on pourrait connaître le sentiment des cultivateurs, qui seraient d'abord, très probablement, soupçonneux de ce qu'ils pourraient regarder comme un empiètement sur leurs droits.

“ Mais un moyen qui ne tarderait pas à placer la pêche sur une base permanente, ce serait de donner des emplacements à bail privé. Les emplacements loués seraient protégés par les locataires, sous la surveillance générale du ministère.

“ La loi provinciale dont il est question plus haut est l'Acte 28 Vict., chap. 13, avec une modification portant la date du 17 avril 1871, qui décrète que l'Exécutif a le pouvoir (droits individuels réservés) d'accorder le droit exclusif de pêcher des huîtres ou des couvées d'huîtres, ou de former de nouveaux bancs d'huîtres dans certaines rivières spécifiées. (Note.—Dans la langue de l'Île du Prince-Edouard, *rivière* signifie estuaire). Les baux sont vendus à l'enchère pour au moins 20 ans et sont renouvelables, à leur expiration, pour un autre terme de 40 ans, avec l'entente que dans le cours des cinq premières années de nouveaux bancs seront établis ou les anciens cultivés afin d'augmenter le rendement annuel. En outre, le propriétaire d'un terrain donnant sur une bonne rivière peut en obtenir la jouissance.

“ Cette offre, très acceptable sous tous les rapports, excepté en ce qui concerne le renouvellement, qui constitue un monopole, n'a pas été mise à profit comme elle aurait dû l'être, et quelques-uns des meilleurs emplacements sont encore disponibles. Les localités d'abord offertes et qui le sont encore sont : Shemody, la baie Richmond et la rivière Dunk, dans le comté de Prince ; le port de Charlottetown et certaines parties de la rivière Hillsborough, comté de Queen ; la baie Cardigan, dans le comté de King. Dans le cas où l'on déciderait d'établir de nouveaux bancs, toutes ces localités conviennent pour faire un premier essai.

“ Il serait illégal de déranger ces bancs par des fouilles à une distance d'un certain nombre de verges de bancs cultivés ou loués, afin que la vase soulevée par les fouilles et tenue en suspens par la marée puisse se fixer avant d'atteindre les bancs vivants. De plus, la quantité d'huîtres à être déposée dans un temps donné, une par carré de deux à trois pieds, ou environ de 24 à 45 barils par acre, devrait faire l'objet d'une stipulation dans le bail. On devrait aussi spécifier, comme en France, les dimensions dans lesquelles l'huître peut être pêchée. C'est à vous de voir si, pour rétablir cette pêche qui périclite, il ne serait pas à propos (de la même manière que la section 12, sous-section 3 de la loi des pêcheries, permet de le faire pour les passes migratoires) d'accorder de l'aide aux personnes qui entreprendraient, en donnant des garanties, d'établir de nouveaux bancs dans de bonnes localités et de les protéger contre la pêche pendant les trois premières années, et ensuite seulement dans la mesure qu'ils peuvent soutenir. Cela donnerait au gouvernement un intérêt qui le justifierait de renouveler le bail à son expiration. Si les bancs étaient cultivés judicieusement, ils auraient tous les ans beaucoup plus de valeur.

“ Comme dans toutes les autres matières qui impliquent la tenure particulière des terres dans cette province, il serait nécessaire de vérifier, dans chaque cas, si le propriétaire riverain possède un titre aux “ terrains couverts par l'eau ” jusqu'à mi-chenal. J'ai tout lieu de croire que quelques-uns ont ce titre et que d'autres ne l'ont pas. Dans tous les cas, l'importance de cette industrie mérite qu'on ne néglige rien pour son développement.

Sur les fonds moins propres à la culture des huîtres, on pourrait avec un peu de peine cultiver des moules (*mytilus edulis*), dans les anses couvertes ou l'eau salée des criques. Les pêcheurs de l'Écosse disent que les moules constituent la meilleure boîtte du monde et un excellent aliment. On en trouve des masses dans les petits cours d'eau de l'Île.

*Du rapport annuel de 1882, page 173 : **

“ Nonobstant l'immense destruction de bancs d'huîtres vivantes occasionnée par les fouilles pratiquées pour en extraire les écailles destinées à être converties en engrais, les gardiens rapportent que les huîtres n'ont jamais été aussi bonnes ni aussi abondantes que cette année,—résultat évident de la protection partielle dont nos officiers ont pu les entourer. Ce qu'il faudrait, ce serait une protection complète par le simple remède d'accorder des baux. Il est possible d'amener l'intérêt privé à seconder les efforts du gouvernement, et voici comment.

* Inspecteur J. Hunter Duvar.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

“Théoriquement, on peut faire le plus de bien au plus grand nombre, en cette province, en n’empêchant pas les gens de prendre les engrais de coquillages partout où ils se trouvent, car ces amendements marins sont indispensables au sol de l’Île, dont ils ont augmenté les produits dans une proportion qui dépasse la valeur de toutes les huîtres prises depuis que la fabrication de ces engrais est en vogue. Mais aujourd’hui la valeur des pêches d’huîtres est d’environ \$150,000 par année. Je me demande : Est-il possible de concilier ces deux intérêts, celui du cultivateur et celui du pêcheur d’huîtres, de façon à ce que la pêche des huîtres n’en souffre pas ?

“Je répons dans l’affirmative, et le moyen d’en arriver à ce résultat c’est de faire et de mettre à exécution quelques règlements bien simples.

“Nous avons devant nous l’exemple donné par le gouvernement français dans le rétablissement des bancs d’huîtres. De nos jours une grande partie des populations de la côte occidentale de France y trouve de l’emploi, et plusieurs localités sont devenues le siège d’une grande industrie. Les moyens adoptés pour en arriver là ont été bien simples : louer à bail facile, mais sujet à des règlements sévères, certaines parties des grèves. L’entreprise a fait le reste. En Australie, on s’occupe beaucoup d’ostréiculture, et avec de bons résultats.

“L’article 12 de la loi des pêcheries pourvoit à un développement semblable dans les eaux du Canada. La sous-section 4 décrète :

“Des permis ou baux spéciaux pour un certain nombre d’années pourront être accordés à ceux qui voudront établir ou former des bancs d’huîtres dans des baies, anses, ports, criques ou rivières, ou entre des îles sur la côte du Canada, et les détenteurs de ces permis ou baux auront droit exclusif aux huîtres produites ou trouvées sur les bancs compris dans les limites déterminées par le permis, pendant toute la durée du permis.”

“En vertu de la sous-section 5, le ministre peut affecter un crédit annuel au rétablissement des bancs ; et la sous-section 6 rend passibles d’amendes ceux qui avarient ou dérangent les bancs, même par les fouilles.

“Ayant déjà traité cette matière dans mes derniers rapports, auxquels j’ai l’honneur de vous renvoyer, il est inutile d’y revenir. Qu’il me suffise de dire que bien peu de personnes connaissent la sous-section 4 citée plus haut et qu’il ne leur est jamais venu à l’esprit de demander des permis ou baux d’huîtres, tandis que si des quartiers étaient préalablement établis et annoncés en vente, beaucoup de gens auraient assez d’esprit d’entreprise pour en acquérir un. Le département possède une série de cartes qui indiquent les endroits où il y a des bancs d’huîtres, d’autres où on pourrait en établir de nouveaux ou que le gouvernement pourrait réserver pour la propagation naturelle pendant une certaine période de temps, comme, par exemple, dans la baie Richmond et les rivières Ouest et Hillsborough—ou vendre à l’enchère ou par convention à des particuliers d’excellentes localités, à commencer par Shemody et ailleurs dans la baie Richmond, le port de Charlottown, les baies Cardigan et Cascampèque. Mais ces concessions ne devraient pas être d’une grande étendue. Bref, il y a dans les rivières de l’Île du Prince-Edouard plusieurs localités qui pourraient devenir d’une grande valeur, non-seulement sans qu’il en coûtât rien au gouvernement, mais encore avec profit pour celui-ci.

“Il est mille fois malheureux qu’on ne prenne pas des mesures immédiates pour organiser complètement cette importante industrie, car elle est susceptible d’un vaste développement. On ne pourra jamais suffire à la demande. Les huîtres sont très fécondes. L’Île du Prince-Edouard est aussi bien appropriée à l’ostréiculture que la célèbre côte anglaise de Kent. 3,500 barils d’huîtres ont été expédiés, chaque semaine de la dernière saison, des Etats-Unis en Angleterre. Il n’y a pas de raison pour que l’Île du Prince-Edouard n’en fasse pas autant et ne frappe pas ainsi une source féconde de richesse.”

*Du rapport annuel de 1883, page 177 : **

“Cette province est particulièrement propre à l’ostréiculture. Les eaux de la moitié de l’Île étaient autrefois peuplées d’huîtres. Pas plus tard qu’en 1832, les huîtres étaient

* Inspecteur J. Hunter Duvar.

si abondantes qu'il fallut une loi pour les empêcher d'être brûlées pour la chaux qu'on en retirait. En plusieurs endroits des écailles d'huîtres mortes couvrent d'une couche de plusieurs pieds d'épaisseur des emplacements de bancs autrefois productifs. Aujourd'hui la pêche n'est pas à comparer avec ce qu'elle était autrefois ou ce qu'elle pourrait être dans l'avenir.

“ La pêche aux huîtres est libre, et en conséquence chacun en profite comme il l'entend, sans s'occuper de l'avenir. Partout où les huîtres semblent un peu plus nombreuses que d'ordinaire, elles sont immédiatement pêchées. En cette absence de tout système, on peut s'attendre à la destruction éventuelle du mollusque dans toute la région productive. Il n'y a pas de restriction relative à la grosseur des huîtres à prendre, et il est annuellement détruit une quantité d'huîtres que j'estime au bas chiffre à 10,000 quarts de bois-caux, ou environ 1,000,000 d'huîtres, qui dans des conditions de juste restriction arriveraient à maturité. Ce n'est pas exagérer que d'évaluer à un quart de la consommation et de l'exportation d'huîtres la quantité détruite chaque année par les fouilles qui se font pour engrais de coquillages. Bien que les huîtres soient assez abondantes pour permettre une exportation annuelle de 30,000 à 40,000 barils avec l'imprévoyant système actuel, la destruction des bancs est lente mais sûre.

“ On peut remédier à ce mal, et d'une façon bien simple. L'acte actuel des pêcheries en donne les moyens, et l'histoire de l'ostréiculture et de la pêche aux huîtres en Hollande fournit de précieuses indications de détails.

“ Le but à atteindre est double : tirer le meilleur parti permanent du fond actuel, et accroître la richesse de ce fond. Cela demande l'ostréiculture en même temps que la réglementation de la pêche aux huîtres. La position des bancs d'huîtres dépend d'accidents, ce sont des gisements épars, petits ou grands, dans des localités déterminées par les marées, les vents ou d'autres causes non contrôlables. Ainsi l'on rencontre des fonds tout à fait propres à la croissance des huîtres, mais où il ne s'en trouve aucunes. Tous les printemps les pêcheurs sondent les fonds pour y découvrir des bancs nouveaux, et lorsqu'ils en trouvent, les épuisent entièrement. Il est évident qu'avec un pareil système, la destruction totale des bancs n'est qu'une question de temps.

“ Il y a dans cette province deux espèces distinctes de pêcheurs d'huîtres qui demandent à être traitées différemment : celle des ruisseaux et des rivières où la marée se fait sentir, tel que les rivières Mill, West, Tryon, Emmore, Hillsborough, Johnston's, les Narrows, etc., et celle des grandes eaux, comme dans la Baie de Richmond. Il y a en outre certains endroits où les bancs ont été épuisés mais pourraient être de nouveau fécondés, tels que Bédèque, la rivière Winter, et quelques autres. Enfin, il y a des étendues illimitées de fonds tout à fait propres à la propagation dans plusieurs endroits du comté de Queen et dans tous les ruisseaux et les baies du comté de King, où il n'est pas encore venu d'huîtres.

“ Si l'on demande comment la chose peut s'accomplir, la réponse sera brève : que le gouvernement règle l'initiative individuelle dans l'ostréiculture, selon les termes de l'article 15-4 de l'Acte des pêcheries, et qu'il vienne en aide à des tentatives de culture en conformité de l'article 15-5 du même acte.

“ Il a déjà envoyé au département plusieurs demandes de licences d'ostréiculture. J'ai recommandé que chacune d'elles fut accordée, dans les conditions qui paraissent nécessaires pour la protection du gouvernement et du public. Ces conditions sont : que l'emplacement affecté ne soit pas d'une trop grande étendue ; que le plus long terme d'une licence ne dépasse pas neuf ans, selon l'article 2 de l'Acte des pêcheries ; que pendant le premier terme d'une licence la redevance annuelle soit légère ou nominale, mais que la licence puisse être renouvelée à raison d'une redevance annuelle plus considérable, d'après évaluation ; qu'à un temps donné une certaine partie déterminée de l'emplacement affecté soit planté au taux (selon le cas) de tant d'huîtres par verge carrée ; qu'après trois ans il soit pêché annuellement au moins une certaine quantité spécifiée d'huîtres, mais non pas assez pour détériorer l'huître—le gouvernement se réservant au cas contraire le droit d'entrer en possession ; et enfin que l'huître soit à toute époque assujétie à la surveillance des officiers des pêcheries. A ces conditions, je crois qu'il serait pris un grand nombre de licences d'ostréiculture dans les ruisseaux et les rivières qui seraient annoncés comme ouverts à cette fin. On pourrait donner, d'ici à une date spécifiée,

droit de préférence aux propriétaires riverains. En dehors des termes de l'article 7-7 de l'acte, je ne saurais exprimer une opinion sur les prétentions de droits ripuaires sur les rives où la marée se fait sentir.

“ Dans les grandes eaux comme celles de la baie de Richmond, le système pourrait être différent. Là, les demandes seraient pour emplacements où il existe déjà des bancs exploitables. Vu la difficulté de définir des petits espaces dans la baie, le champ d'exploitation devra être étendu. Une limite de douze acres a été trouvée praticable dans le Zuyderzee, en Hollande, qui offre beaucoup de ressemblance avec la baie de Richmond. La plus grande étendue allouée par le gouvernement hollandais est de cent cinquante acres. Un accroissement rapide du rendement s'est produit dans le Zuyderzee depuis que les bancs ne sont plus livrés à l'exploitation publique, et il ne paraît pas y avoir de raison pour qu'il n'en soit pas ainsi dans la baie de Richmond. Comme la baie est grande, couvrant une étendue d'environ six milles sur dix, il n'est pas probable qu'il serait demandé des licences de pêche pour toute son étendue, et il n'y aurait pas besoin de mettre fin à la pêche libre dans les endroits non affectés aux licences. A la vérité, on ferait peut-être bien de commencer par n'offrir qu'un petit nombre de licences jusqu'à ce que le succès du nouveau système soit assuré et que l'esprit public l'ait accepté. Une chose est sûre, c'est que le système actuel est essentiellement ruineux et ne satisfait personne. A ce propos, le gardien V. S. Gillis, de la rivière des Sauvages, l'un des tributaires de la baie, s'exprime comme suit dans son rapport : ‘ Environ 150 chaloupes et 300 hommes ont fait régulièrement la pêche aux huîtres de Richmond et de Malpèque. Chaque chaloupe a pris une moyenne de six barils par jour. Les huîtres sont indubitablement une source de grande richesse et devraient être protégées. Plusieurs pêcheurs (des Français) m'ont dit que du 1er septembre au 18 novembre ils ont réalisé \$140 par homme. Ils disent que les huîtres sont aussi abondantes et aussi grosses qu'elles ont été pendant les trois ou quatre dernières années. J'ai demandé leur avis sur la grosseur de l'huître bonne à prendre. Ils m'ont répondu que celles qui n'ont pas deux pouces et demi ou trois pouces de longueur ne devraient pas être prises, parce qu'au tirage ces petites huîtres sont rejetées, tandis que si elles sont laissées sur les bancs, elles deviennent plus tard propres au marché. M'est avis que la location de bancs d'huîtres entraînera beaucoup de litige entre les intéressés. Je crois qu'un bon moyen de protéger les huîtres serait de prohiber la pêche au printemps et de prolonger la saison de prohibition jusqu'au 15 de septembre au lieu du 1er du mois. Les pêcheurs ne feront qu'en profiter, vu qu'aujourd'hui, comme ils font une trop forte pêche le 1er septembre, une grande quantité d'huîtres se gâtent et déprécient le rendement pour le reste de la saison.’

“ Pour ce qui est de l'aide à accorder par le gouvernement pour la formation de nouvelles huîtrières selon l'article 15, paragraphe 5, de l'Acte des pêcheries, bien que cette aide soit très à désirer, il n'est pas nécessaire qu'elle soit considérable. La chose pourrait se faire selon le principe de fermes modèles, où le public pourrait trouver l'exemple et l'instruction nécessaires. Deux localités sont très propres à cette fin : la première est l'estuaire de la rivière réservée de Winter, où les huîtres étaient autrefois en abondance et où le fond est aujourd'hui couvert d'une couche d'écaillés vides de plusieurs pieds d'épaisseur ; l'autre est l'estuaire de la rivière Cardigan, dans le comté de King, où le fond est net et propre à cette fin, vu qu'on n'y a pas extrait l'engrais et qu'il n'y a pas de bateaux à vapeur sur la rivière. Comme il n'existe pas aujourd'hui d'huîtres dans le comté de King, la création d'un ou de plusieurs bancs serait vue avec beaucoup d'intérêt et ne pourrait manquer d'être d'un grand avantage pour le comté. J'estime qu'un banc de 150 barils d'huîtres pourrait être établi à l'un ou l'autre de ces endroits, sur un fond marqué par des bouées, nivelé et préparé comme il faut, pour la somme de \$300 ou moins, à part le coût du transport par chemin de fer. Un léger crédit de \$600 établirait ainsi dans deux différentes parties de la province où il ne se trouve pas d'huîtres aujourd'hui, des plantations modèles qui n'entraîneraient aucune autre dépense, et dont les produits pourraient servir à former d'autres plantations. Les trois premières années, tant que les bancs ne seraient pas propres à la pêche, il n'y aurait pas besoin d'autres employés que les gardiens actuels.

“ Une grande partie des fonds est tellement propre à l'ostréiculture qu'il ne saurait être dispendieux d'établir de pareilles plantations. Les examens de fonds pour les particuliers seraient à leurs frais.

“ Les plus grands inconvénients dont souffre la pêche aux huîtres en cette province, sont les fouilles qui se font pour l'engrais de coquillages. Tôt ou tard il faudra s'occuper de ces fouilles, et plus vite on le fera le mieux ce sera. Cette espèce de pêche à l'engrais calcaire est une importante partie de l'industrie des cultivateurs résidant non seulement sur les bords des ruisseaux, mais encore à plusieurs milles dans les terres. Il est impossible de dire exactement le nombre de machines employées à ces fouilles pendant l'hiver, mais il doit y en avoir plusieurs centaines. Comme il n'est mis aucune restriction à cette pratique, les huîtrières sont taillées au hasard dans toutes les directions. Les officiers des pêcheries protègent les huîtres en été pour les faire détruire pendant l'hiver par les cultivateurs.

La première chose à faire serait de diviser les principales huîtrières en réserves du gouvernement, ou en emplacements affectés à des licences de pêche.

“ Je ne vois à l'exécution de ce plan ni difficulté ni injustice. Les premiers ne seraient privés que des endroits limités réservés à la culture, et auraient comme par le passé à leur disposition assez d'étendue pour leurs besoins. J'indique ainsi en termes généraux ce qui pourrait être fait. Je donnerai des détails de réglementation au département lorsque j'en serai requis.

“ Les pêcheries d'huîtres de l'Île du Prince-Edouard sont d'une importance plus considérable que celles d'aucune autre province du Canada. A part l'alimentation locale elles rapportent de \$80,000 à \$100,000 par année en argent. Elles pourraient en quelques années être grandement développées sans que les privilèges des cultivateurs en souffrent.

“ Les huîtres de l'Île du Prince-Edouard ont depuis longtemps joui d'une bonne réputation. Le nom d'huîtres de Bédèque est resté comme type d'excellence, bien qu'il ne se pêche plus d'huîtres à Bédèque. Les huîtres s'expédient aux marchés de Saint Jean, Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Ottawa et autres villes. L'huître se présente indistinctement sous deux formes dans les mêmes bancs, l'huître ronde et l'huître longue. Il serait curieux de constater scientifiquement s'il y a là deux espèces distinctes, l'*Ostrea Canadensis* et l'*Ostrea borealis*, ou simplement une différence de forme. Quoi qu'il en soit, la différence est marquée dès la première croissance, car la même pierre ou la même vieille écaïlle porte souvent de petites huîtres de moins d'un pouce de longueur et qui néanmoins présentent distinctement l'une ou l'autre forme. Les deux variétés sont également estimées. La culture établirait bientôt si elles peuvent être propagées séparément, et si l'une est préférable à l'autre.

“ Il a été, par le passé, difficile de constater avec précision les quantités prises dans les différents endroits, vu que les huîtres changent souvent de mains avant l'exportation et peuvent ainsi être portées deux fois dans les bordereaux. Vu la possibilité d'une réorganisation des pêcheries d'huîtres, on a pris le plus grand soin pour établir aussi exactement que possible le rendement de l'année, qui a donné 35,000 barils. Au prix officiel de \$3 le baril, on a une valeur totale d'environ \$100,000.

*Du rapport annuel de 1884, page 243 : **

“ Les connaissances acquises par certaines observations qui ont été faites et dont j'ai parlé plus haut seront d'une grande utilité quand on établira, pour la culture artificielle, des bancs d'huîtres dans certaines eaux de l'intérieur où il n'y a pas de bancs naturels. Toute notre côte est bordée de creeks et d'estuaires dans lesquels la culture des huîtres pourrait se faire avec succès et profit. Ils offrent partout un abri sûr, la marée excessive n'y atteint pas, le fond est bon et l'eau a toutes les qualités salines voulues.

“ Au sujet des bancs naturels qui existent aujourd'hui, il est quelques faits dont il faut tenir compte. Plusieurs parties du fond des creeks et des estuaires sont composées de vase dure formée par la désintégration de grès mêlé d'argile et ayant la consistance de la brique molle, mais ne contenant que peu de végétation. On ne pourrait trouver

de meilleur fond pour y déposer une couvée. En d'autres endroits on trouve des dépôts de coquillages où il y avait naguère des huîtres, mais où il n'y en a plus, et qui offrent un fond excellent pour la culture. Ce qu'il faut principalement pour un bon fond, c'est qu'il offre assez de prise pour que, lorsque l'huître ouvre son écaille, elle ne reçoive pas les matières impures que le courant charrie. Voilà pourquoi on se sert en Europe de tuiles dans la culture des huîtres. Les écailles brisées et les saillies d'argile offrent, dans cette île, les mêmes conditions que les planchers et les auges artificiels en Europe. Le naissain ou frai émis par l'huître reproductive adhère à ces saillies. Je ne pense pas que le naissain ait assez de vitalité pour dériver à de grandes distances. L'huître naissante est beaucoup plus délicate que l'alevin de poisson. C'est sur le bord des bancs des vieilles écailles que le naissain se dépose de préférence. Une fois établies là, les jeunes huîtres croissent par grappes jusqu'à la longueur de deux pouces la première année; ensuite la croissance est en proportion plus rapide jusqu'à 4 ans, alors que l'huître est bonne pour le marché. Un fait remarquable, c'est que toutes les huîtres dans une grappe ne croissent pas sur le même plan avec l'écaille inférieure, en descendant et horizontalement, mais perpendiculairement et à angles moindres, de façon à ce que chaque huître ait plus de facilité pour ouvrir son écaille. Cette circonstance explique la destruction, par des causes naturelles, des bancs qui se forment d'eux-mêmes. Ainsi lorsque les huîtres viennent à maturité en grappes et émettent à leur tour du naissain, ce naissain se prend sur les pointes et les bords raboteux de l'écaille-mère, et forme une seconde production en dessus de la première. Le procédé des couches se superposant augmente tous les ans l'épaisseur du banc, dont la base s'étend en même temps, jusqu'à ce que la masse devienne une levée d'huîtres qui atteint quelquefois une grande étendue. La couche intérieure de cette masse, ne pouvant, à cause de la pression supérieure, ouvrir ses écailles, est suffoquée; en sorte que la levée ne consiste qu'en écailles mortes, avec une mince couverture d'huîtres vivantes. Quand la levée, par suite des accumulations annuelles, atteint le niveau de la glace, cette mince couverture d'huîtres est détruite. De plus, les bancs d'huîtres qui se trouvent dans les chenaux amassent de la vase et des débris qui finissent par les détruire. Avec la culture artificielle on prévient cette destruction en enlevant les obstructions, en râtelant les bancs, en empêchant une croissance trop épaisse, et en donnant deux ou trois fois de l'eau fraîche aux huîtres avant de les envoyer au marché. Par cette culture on évite les gaspillages et on obtient un article supérieur.

“ Les causes naturelles que je viens d'énumérer expliquent la détérioration rapide de nos bancs d'huîtres, sans compter les fouilles qu'on y pratique pour en retirer de quoi fabriquer des amendements terrestres. Nonobstant toutes ces causes de destruction, 28,320 barils d'huîtres ont été cette année expédiés aux marchés, spécialement à ceux du Canada. On observera que toutes nos huîtres sont ce qu'on appelle en Europe des huîtres de mer, c'est-à-dire des huîtres prises sur des bancs naturels et qui, à cause de leurs écailles qui sont rudes et informes, ne se vendent pas aussi cher que les huîtres cultivées dont les écailles sont plus minces, plus douces et plus symétriques. Les bancs de l'île du Prince-Edouard produisent deux espèces d'huîtres différentes: l'huître canadienne longue, et, en moindre proportion, l'huître de forme circulaire. Je ne m'y connais pas assez en histoire naturelle pour dire si elles sont de variétés différentes ou si elles ne varient que par la forme.

“ Le temps est venu d'affirmer les bancs d'huîtres, ou une partie de ces bancs, et d'établir de bons règlements. Dans l'état actuel des choses, personne n'osera tenter les risques de la culture artificielle. La loi et l'usage du pays sont indéfinis et ne donnent pas satisfaction. Il est fort douteux que la loi puisse protéger les bancs privés contre le vol. De là vient la nécessité de donner à bail certaines étendues affectées à la culture artificielle, et d'en réserver d'autres dans l'intérêt public. A ce sujet, j'ai donné dans mon rapport de l'année dernière des détails auxquels j'ai l'honneur de vous renvoyer.

“ La pêche n'a pas été faite avec autant d'activité cette année, à cause du mauvais temps qui agitait continuellement l'eau basse dans laquelle se trouvent les huîtres. Un certain nombre de pêcheurs d'huîtres ont quitté la baie Percival, qui avait l'habitude de donner un bon rendement. Deux cents bateaux ont été régulièrement employés à faire la pêche aux huîtres dans la baie Richmond. Saint-Pierre, une localité nouvelle, a donné vingt-quatre barils d'huîtres.”

*Du rapport annuel de 1885, page 257 : **

“ Dans de précédents rapports, j'ai signalé au département la condition si peu satisfaisante de la pêche aux huîtres en cette province. L'expérience de cette année a fait ressortir davantage les abus dont on se plaint. Un plus grand nombre de pêcheurs sont à l'œuvre, et, comme la demande est au moins égale au rendement, la pêche a été plus active que jamais. Des bancs peu considérables, négligés jusque-là, ont été mis à sec. Des personnes étrangères à l'exploitation de la pêche se sont livrées au commerce d'exportation, et on peut dire que cette année l'industrie a atteint ses dernières limites. L'excès de production menace d'avoir pour les huîtres le même résultat que nous venons de constater pour le homard.

“ Suivant l'exemple donné par des gens du Nouveau-Brunswick qui ont expédié de grandes quantités d'huîtres de la Baie-du-Vin et d'ailleurs, des industriels entreprenants ont commencé l'exportation d'huîtres en écailles à Londres, Angleterre. Si cette entreprise réussit, elle aura des conséquences très importantes pour l'île. Les huîtres sont mises dans des boîtes contenant environ un tiers de baril pour le détail. L'entreprise a été commencée par des marchands en nouveautés, et si elle est couronnée d'un succès commercial, elle sera continuée par une foule d'industriels qui exploiteront sans réserve les meilleurs bancs qu'ils pourront trouver. Le moment est venu de déterminer les dimensions et la qualité des huîtres qui peuvent être exportées légalement; car si on laisse la spéculation prendre son plein essor, il sera trop tard. Une demande du marché anglais amènerait un plus grand nombre de pêcheurs sur les bancs. Aux derniers avis, les poissonniers de Londres offraient en vente des colis d'huîtres, sans frais de transport, à des prix variant de 18s. pour 100 de Whitstables à 6s. 6d. pour 100 de Anglo-Portugaises. Les huîtres de l'île du Prince-Edouard seraient probablement cotées à l'égal de celles du Portugal, ou peut-être un peu plus haut; mais même à ces prix elles donneraient un profit. Donc, dans la prévision d'un commerce avec le marché anglais, il serait bon de réglementer la pêche aux huîtres.

Comme on devait s'y attendre, la prolongation de la saison réservée n'a pas été approuvée par les pêcheurs, qui avaient intérêt à ce que la pêche durât le plus longtemps possible. Ils n'y ont vu que le fait qu'on leur retranchait quatorze jours d'opérations. Un journal a même dit que c'était “ un empiétement sur les droits des pêcheurs ”. Rien de plus faux. Les “ droits ” des pêcheurs consistent dans le privilège de faire un usage de la pêche sans léser les droits des autres, que ce soit dans le présent ou dans l'avenir. Il appartient à l'Etat de fixer les limites dans lesquelles ce privilège peut être exercé. Les générations qui doivent nous suivre ont le droit de s'attendre à ce que les pêcheries ne soient pas sacrifiées aux abus du moment.

“ J'ai pu m'assurer que le public intelligent approuve la mesure. Beaucoup de personnes sont même d'opinion que le gouvernement agirait judicieusement en prolongeant davantage la saison réservée.

“ Il ne manque pas de gens qui soutiennent que l'industrie n'a pas besoin d'être réglementée et que toute ingérence dans son exploitation est une tyrannie. Certains correspondants ont écrit dans les journaux que les bancs profitent beaucoup en étant remués par la pêche. Cette assertion, sur laquelle appuient fortement ceux qui préconisent l'état de choses actuel—que le râclage (c'est-à-dire la pêche) fait un grand bien aux bancs—est une de ces demi-vérités qui trompent plus qu'une fausseté absolue. Le râclage que les bancs reçoivent dans une pêche à outrance n'est pas bon. Tous ceux qui ont suivi de près l'application de la pince sur les bancs d'huîtres doivent avoir observé qu'elle consiste simplement à remuer la vase, et non pas à râcler, pour séparer les huîtres prises en grappes et leur donner de l'espace pour respirer. Loin de fournir des écailles nettes sur lesquelles le naissain puisse s'attacher, l'affouillement de la vase remuée couvre l'écaille d'un dépôt de matière visqueuse sur lequel il est impossible au frai le plus microscopique de tenir et de vivre. Le râclage des bancs à époques fixes est un procédé très habile dans la culture artificielle, mais impossible sur des bancs accessibles à tous venants.

* Inspecteur J. Hunter Duvar.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

“ On m’a fait plusieurs recommandations au sujet de la nomination d’inspecteurs qui seraient chargés de veiller à ce que les huîtres n’ayant pas les dimensions voulues soient remises à l’eau, et les journaux ont annoncé prématurément que j’avais demandé au ministre la nomination d’officiers de ce genre. C’est une question qui mérite examen. S’il est hors de doute que les huîtres au-dessous de certaines dimensions données devraient être remises à l’eau, il est extrêmement douteux que la nomination d’officiers spéciaux chargés de ce soin aurait l’effet désiré. D’abord, il faudrait au moins une demi-douzaine d’inspecteurs pour surveiller la seule baie de Richmond, où 300 bateaux font la pêche et déposent leurs captures en différents endroits. La partie de la baie dans laquelle se trouvent les bancs naturels couvre un espace de six ou sept milles de l’est à l’ouest, et de quatre milles du nord au sud. La Grande-Rivière, les Narrows, le lot Onze, Cascumpec, la baie Pownall, Orwell, la rivière Ouest et autres cours d’eau dans lesquels on pêche les huîtres, auraient besoin d’un égal nombre d’officiers. Ces officiers devraient ou faire partie du personnel que dirige l’inspecteur général des pêcheries ou en être détachés, et dans l’un ou l’autre cas leurs attributions viendraient en conflit avec celles des gardes-pêche réguliers. Les frais qu’ils entraîneraient seraient hors de proportion avec la valeur de la pêche, car il faudrait des gages élevés pour s’assurer d’hommes compétents qui consacraient à ce service tout leur temps depuis l’aurore jusqu’à une heure avancée de la nuit. Aujourd’hui il n’existe pas de règlement qui détermine les dimensions au-dessous desquelles les huîtres ne peuvent être pêchées. Après avoir bien étudié la question, je suis porté à croire qu’il suffirait pour le moment d’un règlement rigoureux qui donnerait pleine juridiction sous ce rapport aux gardes-pêche ordinaires et qui fixerait ces dimensions, ainsi que d’établir sur la baie de Richmond deux autres gardiens qui auraient chacun une bonne chaloupe. Comme les huîtres sont débarquées en plusieurs endroits le long de la baie, une chaloupe pour chaque gardien est indispensable, car il serait impossible de visiter à pied toutes ces localités. La présence de ces chaloupes tiendrait les pêcheurs en respect et leur apprendrait ce qu’ils ont à faire. En même temps je recommanderais fortement que les gardiens résidassent sur les bords de la baie à proximité du théâtre de leurs opérations, l’un sur la rive sud à Shemody ou près de là, l’autre sur la rive nord à l’Anse-aux-Huîtres ou près de là ; ce sont les deux principaux endroits que fréquentent les braconniers à l’époque de l’interdiction. Si, de chez eux, les gardiens ne pouvaient pas voir ce qui se passe sur la baie et suivre à la piste les bateaux qui sont en campagne durant la saison réservée, je considérerais comme perdus les salaires qu’on leur paierait. Ils devraient avoir pour mission spéciale de veiller à ce que les huîtres ne soient pas pêchées pendant l’interdiction, puis placées dans des cachettes pour être ensuite expédiées le jour de l’ouverture. Cette année la campagne s’est ouverte un mardi à minuit ; le lendemain, mercredi, 600 barils, assurément pas le fruit d’une pêche légitime, étaient rendus sur le marché. Mais je répète que la nomination d’inspecteurs spéciaux qui seraient simplement chargés de veiller à ce que les petites huîtres ne soient pas débarquées serait, en pratique, inopportune, inefficace et très dispendieuse.

“ On me dit que des huîtres expédiées à Montréal et ailleurs arrivent à destination en très mauvaise condition, principalement au commencement de la saison, et on a demandé si les officiers de pêche ne peuvent empêcher de pareils envois. A mon avis ceci n’est pas de leur ressort. Le poisson dans la mer ou en voie d’être pêché entre dans la catégorie du poisson visé par les règlements de l’Acte des pêcheries. Quand il est débarqué et mis à terre dans les conditions prescrites par la loi, il fait partie des articles sujets aux chances ordinaires du commerce.

“ A propos de nos bancs d’huîtres de l’Île, un journal de Saint-Jean, N.-B., fait les observations pertinentes que voici :—“ La principale source qui fournit des huîtres à Saint-Jean, ce sont les bancs de l’Île du Prince-Edouard. Autrefois, une grande partie des huîtres fournies à Saint-Jean venait de Shédiac et d’autres localités de la côte nord. Dans les derniers temps, ces bancs, qui étaient de formation naturelle, ont été épuisés par un râclage continu et aveugle, et il ne reste plus que ceux de l’Île du Prince-Edouard pour nous fournir des huîtres. Si on ne les protège pas bientôt, ces derniers partageront le sort des bancs de Shédiac, Bouctouche, etc., et la pêche aux huîtres dans les provinces maritimes sera une chose du passé.”

“ Nonobstant la vérité de ces observations, il ne faut pas conclure que les bancs de l'Île du Prince-Edouard sont déjà épuisés, car encore aujourd'hui de deux à quatre barils par homme constituent la récompense de ceux qui font la pêche dans la baie de Richmond, et la capture totale (pour consommation locale et exportation) de quelques 40,000 barils forme une part importante des ressources de notre petite province. Mais le fait même que de bons gages peuvent être réalisés dans l'exploitation de cette pêche, la spéculation active qu'elle a créée et qui ne peut qu'augmenter, tout cela rend plus certain le rapide appauvrissement des bancs ; car tout homme désintéressé, un peu au fait du marché, ne saurait nier que si d'un côté on ne parvient à entretenir la pêcherie qu'à force d'efforts, de l'autre la demande augmente au lieu de diminuer. Il devra nécessairement en résulter un trop-grand élan. De nouveaux exploitants sont et seront attirés sur les bancs, sans plus s'occuper de l'avenir de la pêcherie pourvu qu'ils atteignent leurs fins du moment. La question à examiner est donc double : il s'agit de savoir d'abord comment ménager l'approvisionnement existant, puis comment en établir un pour plus tard.

“ Sur le premier point, il peut se faire en Europe des choses qui ne sauraient être tentées dans un pays libre comme le Canada, et il n'est pas à désirer qu'elles le soient. Sur les côtes de France les préfets fixent, paraît-il, le chiffre des huîtres que chaque bateau peut prendre, et quelques-unes des associations industrielles anglaises en font autant. La chose étant impossible ici, il ne reste plus, pour ménager la source de production, qu'à raccourcir le temps de la pêche.

“ Bien que la loi au Canada permette de pêcher les huîtres pendant huit mois et demi, la nature limite le temps de la pêche à trois mois et demi. Cette saison est divisée en deux périodes : le printemps, jusqu'au 1er juin, de quatre à six semaines, soit 36 jours ouvrables ; l'automne, après le 15 septembre, environ onze semaines, soit 60 jours ouvrables. Cette dernière période est la principale. Un homme d'expérience estime qu'en automne la seule baie de Richmond produit un millier de barils d'huîtres par jour ; mais je trouve ce calcul très exagéré. Que si on décide de raccourcir le temps de la pêche, il faudra prendre ce temps sur la pêche du printemps ou celle de l'automne.

“ Contre l'interdiction absolue de la pêche du printemps on invoque la raison que les clients attendent avec hâte les premiers arrivages, que les huîtres ne peuvent être conservées tout l'hiver pour faire face à la demande du printemps, et que l'interdiction priverait les cultivateurs établis sur les bords de la baie d'une source de revenus dont ils peuvent aujourd'hui tirer parti avant de se livrer aux travaux des champs. Par contre, d'autres personnes prétendent qu'on ferait moins de tort en prohibant la pêche du printemps qu'en abrégant celle de l'automne. D'après le peu de renseignements que j'ai pu recueillir, la question de la fraie n'entre pas en jeu. Toute l'affaire est soumise au département. Je ne crois pas me tromper en disant que, quelle que soit sa décision, un changement apporté à l'état de chose actuel sera combattu par les pêcheurs, et très probablement par quelques-uns des exportateurs qui spéculent. La très grande quantité qui a été pêchée cette année, bien que la pêche ait duré quatorze jours de moins qu'à l'ordinaire, n'est certainement pas un argument en faveur de la prolongation du temps de la pêche, elle indique, au contraire, que dans une saison abrégée il peut être pris assez d'huîtres pour le bien des bancs.

“ Summerside, étant le port d'exportation le plus important, peut être pris comme critérium du commerce. On verra par le tableau qui suit que pendant le premier et le dernier mois de la saison l'exportation a été relativement insignifiante, si bien que ces deux mois pourraient être retranchés de la campagne sans que ce retranchement eût un effet appréciable sur l'exploitation générale. Cependant, les familles font leurs provisions d'hiver le plus tard possible, en sorte que l'on ne pourrait facilement retrancher la dernière partie de novembre.

Pêche du printemps—Huîtres expédiées de Summerside depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 1er juin.....	764
“ Pêche de l'automne—Du 1er au 30 septembre.....	5,449
Du 1er au 31 octobre.....	6,968
Du 1er au 30 novembre.....	4,800
Du 1er décembre et plus tard.....	104

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

“ Par conséquent, mai et décembre retranchés, l’approvisionnement total ne serait que légèrement influencé—pour le moment.

“ Quant au développement de la source de production par des particuliers et au moyen de l’ostréiculture, je ne puis que répéter ce que j’ai dit dans mes rapports antérieurs :

“ 1. Définir et affermer à l’enchère ou autrement de petites étendues de bancs d’huîtres, à un faible prix pendant quelques années, à la condition de les cultiver et ensuite de les pêcher en se conformant aux règlements,—les baux étant renouvelables pour un autre terme et le gouvernement retenant pour lui un droit de réversion. Plusieurs demandes d’affermage sont déjà rendues au département.

“ 2. Sous l’autorité de la section 15, sous-section 5, de l’Acte des pêcheries, porter dans le budget une faible somme, disons \$1,000, pour aider à établir des bancs dans des localités nouvelles.

“ 3. Puis établir une ou plusieurs stations d’huîtres du gouvernement qui devront se maintenir d’elles-mêmes et qui fourniraient les jeunes huîtres destinées à faire de nouveaux bancs. Cette recommandation, cependant, n’est pas de nécessité immédiate, et on pourrait peut-être se dispenser de la suivre si les deux premières étaient adoptées.

“ Au contraire de quelques autres entreprises, le temps nécessaire pour tenter, ou plutôt pour démontrer le succès de l’ostréiculture, est très court. La grande quantité d’huîtres n’ayant pas les dimensions réglementaires qui sont aujourd’hui gaspillées et qui constituent une plaie deviendrait un article vendable et pourraient être utilisées dans l’établissement de nouveaux bancs. Au bout de quatre ans elles seraient d’excellente qualité pour la vente. En cinq ou six ans elles auraient atteint leur plein développement et auraient reproduit. D’un autre côté, il y a toute apparence que dans trois ou quatre ans, si le système de pêche actuel continue, les estuaires seront épuisés et la vaste baie de Richmond en ressentira les mauvais effets. Dans toutes les pêcheries d’huîtres, sur la côte des Etats-Unis, les bancs sont protégés avec sollicitude. Ici, chaque pêcheur peut pêcher où bon lui semble jusqu’à ce qu’il démolisse les bancs. Cet état de choses n’est assurément pas irrémédiable.

“ On met quelquefois en question le droit de l’Etat d’affermer les bancs d’huîtres de l’Ile du Prince-Edouard. Les circonstances de la pêche aux huîtres en cette province sont celles-ci : 1. Les huîtres ne sont pêchées que dans les eaux où la marée se fait sentir, navigables pour les bateaux et les petits navires, et ces eaux ne sont pas comprises dans les concessions de terres. 2. Le gouvernement local exerçait le droit d’affermer les bancs d’huîtres (mais il n’était pas question de droits riverains ou littoraux, et il faut croire qu’il n’en existait pas) ; mais une loi décerète que les chercheurs d’amendements marins peuvent fouiller sur les fonds, “ quand même quelques-unes des huîtres ou des couvées d’huîtres seraient inévitablement prises, déplacées ou dérangées dans cette opération.” L’interprétation que le peuple donne à cette loi, c’est que tous les bancs peuvent être fouillés, quand même l’opération détruirait toutes les huîtres.

“ Ce qu’il faut, ce sont des règlements rigoureux qui protègent les huîtrières contre l’exploitation excessive.”

*Du rapport annuel de 1886, p. 181 : **

“ On estime que 300 bateaux ont fait la pêche aux huîtres, l’année dernière, dans la seule baie de Richmond ; cette année 500. Les gens accouraient de toutes les parties du pays pour faire cette pêche, qui ne demande aucun équipement, qui est comparative-ment facile et qui rémunère bien, du moins pendant une partie de la saison. Il n’est pas rare qu’une journée d’ouvrage rapporte deux ou trois barils par homme. La pêche a commencé à la naissance du jour le 16 septembre, et dès le lendemain près de 800 barils provenant de la baie de Richmond étaient livrés aux marchands de Summerside. Le premier envoi par steamer se composait de 440 barils à destination de Québec, et de 236 à destination de Montréal ; 80 barils furent expédiés par les messageries à Québec, où ils précédèrent les autres de vingt-quatre heures. Au cours de la saison, quelques ordres de Chicago et de Milwaukee furent remplis, en sorte que nous avons là un nouveau

*Inspecteur, J. Dewar Hunter.

marché. Comme je le dis ailleurs, la capture de cette année dépasse d'environ 5,000 barils celle de l'année dernière.

“ Bien que l'on entende souvent dire que les bancs ne diminuent pas, mais que plus ils sont râclés plus ils produisent, il n'y a pas de doute que la pêche se fait d'une manière ruineuse surtout par la destruction des petites huîtres. Il est vrai que l'année dernière il a été pêché une plus grande quantité de bivalves, mais il ne faut pas oublier que le nombre des pêcheurs était plus considérable. La préservation des huîtres qui sont encore trop jeunes pour payer est le sujet d'une grande attention dans l'ostréiculture sur les deux continents. La destruction de ces mollusques de trois ans est une étourderie, ou plutôt un crime inutile et qui ne rapporte absolument aucun avantage, car ils sont impropres à la vente. Le remède est bien simple. Faisons trier les huîtres à bord des bateaux et édictons une amende contre ceux qui, pêcheurs ou marchands, seront trouvés en possession de mollusques ayant $2\frac{1}{2}$ pouces ou moins de dimension. Un arrêté du conseil aurait ce résultat, et c'est peut-être le seul règlement dont le besoin se fasse sentir pour le moment en ce qui concerne la pêche publique des huîtres de l'Île du Prince-Edouard; cependant, on peut se demander s'il ne serait pas bien d'obliger les bateaux qui font la pêche à se munir d'une licence à cet effet. Les violateurs de la loi ne sont pas facilement identifiés, et la tâche des gardiens de pêche serait beaucoup moins difficile s'ils étaient autorisés à se faire exhiber la licence. Il n'est pas nécessaire que celle-ci soit dispendieuse—disons une piastre—et elle pourrait être délivrée par l'inspecteur. C'est une question d'enregistrement, et non de revenu.

“ Quant à la protection des bancs pendant les mois d'été, il est certain que tant que le public persistera à manger des huîtres en saison réservée, les restaurants continueront à lui en fournir. En y mettant des précautions, on peut en acheter tout l'été des braconniers, et on les enfouit nuitamment dans des caves d'où on ne peut les faire sortir qu'à l'aide d'une dénonciation et d'un mandat de recherche. Jusqu'ici le corps de surveillance n'a pas été assez nombreux pour s'attaquer à cet abus, mais la récente nomination de gardiens sur la rivière de l'Ouest et la baie Pownal, dans le comté de Queen, et la baie de Richmond, dans le comté de Prince, devrait contribuer puissamment à fermer les sources qui approvisionnent illégalement les restaurants. La charge spéciale du nouveau gardien (Ramsay) sur le côté nord de la baie de Richmond est de circuler constamment sur l'eau durant la saison réservée, avec assez de témoins pour confronter les délinquants. Pour compléter la patrouille, il faudrait un autre gardien ayant la même charge sur la côte nord de la baie, avec résidence au “vieux magasin”, et je recommande que ce gardien soit nommé aux mêmes conditions que le gardien Ramsay.

“ D'après les dépôts d'écaillés que l'on trouve sur des bancs morts, il est évident qu'il y avait de grandes quantités d'huîtres dans les endroits où il n'y en a plus aujourd'hui. Ces bancs pourraient être rétablis à peu de frais. La principale pêche se trouve dans le comté de Prince; le comté de King renferme encore des bancs d'une grande valeur; celui de King n'en possède pas, et cependant il a droit à sa part d'une ressource aussi importante. Aussi, je recommande respectueusement qu'un crédit d'un millier de piastres soit porté au prochain budget pour établir des bancs d'huîtres dans le comté de King et dans tels autres endroits que le montant du crédit pourrait couvrir aux termes de la section 15, sous-section 5, de l'Acte des pêcheries. Ces bancs seraient la propriété de l'Etat, ils pourraient fournir à l'ostréiculture particulière, et en moins de trois ou quatre ans ils n'occasionneraient plus de dépenses.

“ L'étendue de creeks et de baies éminemment adaptés à l'ostréiculture, en cette province, est très grande. Dans quelques cas, le terrain favorable est couvert par des titres, et j'ai raison de croire que s'ils étaient protégés pour la culture des huîtres, plusieurs emplacements seraient pris. Il est inutile d'entrer ici dans les détails de la région ou de l'administration, mais je suis en mesure de présenter un plan pratique et peu dispendieux, si le département le désire. Ici pareillement (comme dans le cas des bateaux achetant des licences pour faire la pêche aux huîtres), ce ne serait pas une question de revenu pendant les trois ou quatre premières années, pour la raison que même les modes d'ostréiculture qui ont le plus de succès en Europe et dans les Etats-Unis du centre auraient à être modifiés pour convenir au climat du Canada. En attendant,

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

l'inactivité de tant de bancs d'huîtres est une perte nationale. Naturellement, une pêche d'huîtres bien développée est d'une importance beaucoup plus considérable qu'un simple écoulement de bivalves. Dans l'Etat de New-York, par exemple, cette industrie occupe 50,000 hommes."

*Du rapport annuel de 1887, page 173 : **

"Nous avons en cette province une saison réservée qui s'étend du 1er juin au 15 septembre inclusivement ; le règlement ne défend pas la pêche l'hiver à travers la glace, et cependant il se perd alors de grandes quantités de jeunes huîtres qui gèlent et périssent. Rien n'empêche de prendre et d'expédier des huîtres de deux ou trois pouces qui sont invendables. Un pareil gaspillage devrait être passible d'amendes ; je suis en position de savoir que les principaux expéditeurs seraient contents d'y voir mettre fin. Un gardien a été placé avec une chaloupe sur la baie Richmond l'été dernier, et sa surveillance a eu un bon effet. On devrait en placer un autre sur l'autre côté de la baie pour coopérer avec lui. La baie de Richmond, siège principal de la pêcherie, et remplie de bancs d'huîtres, a six ou sept milles de long et ne peut pas être bien surveillée par un seul gardien.

"A l'Île du Prince-Edouard, la pêche des huîtres se fait dans la baie ainsi que dans les criques et les estuaires. Ce sont deux pêches différentes, mais le principe est le même pour les deux ; il s'agit de protéger les jeunes huîtres et de voir à ce que la saison réservée soit bien observée.

"Vu le rapport des commissaires, il serait oiseux de discuter ici la question soustraite de la pêche des huîtres. Cependant, ce qu'il faudrait dès maintenant, ce serait de définir les limites des bancs réservés au public, de spécifier les règlements de la pêche, de prévenir la destruction des petites huîtres, de défendre la pêche d'hiver, et d'encourager l'ostréiculture. Il faut espérer qu'on fera cela avant longtemps."

*Du rapport annuel de 1888, page 127 : **

"La pêche aux huîtres a été faite avec vigueur. Selon le proverbe qui a couru parmi les pêcheurs : l'été sec produit de bonnes huîtres, le mollusque a été de qualité supérieure. Le commerce est routinier et les expéditeurs fournissent d'année en année les huîtres aux mêmes acheteurs. Cependant si la production augmentait il s'ouvrirait de nouveaux marchés, parce que les huîtres sont l'un des articles pour lesquels l'offre est rarement égale à la demande. En 1886 le rendement s'est élevé à 33,125 barils, à disons 36,448 barils en 1887, et cette année à 35,861. Ajoutons à ce chiffre 2,000 barils pour la consommation locale. La pêche aurait été plus considérable si le temps n'avait pas été si variable.

"Conformément aux instructions du département il a été pris un soin particulier pour empêcher cette année l'expédition d'huîtres avant la date fixée par la loi. Les efforts des gardiens ont été couronnés de succès, mais comme d'habitude la demande a été énorme au commencement de la saison. Le premier chargement, se composant de 440 barils, est parti de Summerside le 18 septembre, et 1,000 autres barils les suivaient avant la fin de la même semaine. Dix barils ont été envoyés à Québec le jour même de l'ouverture de la pêche, le fret s'en élevait à \$25.

"De tous les pays civilisés le Canada est peut-être le seul dans lequel on ne développe pas avec soin les pêcheries d'huîtres, qui constituent une ressource nationale. L'Etat de New-York vient de terminer une exploration de ses huîtrières, laquelle a duré trois années, sous l'habile surveillance de M. Eugène G. Blackford. Le Connecticut a fait faire des explorations importantes et publié des règlements faciles et pratiques sur l'ostréiculture particulière. Le Delaware, la Virginie et d'autres Etats possèdent aussi des règlements énergiques. Il n'est pas nécessaire de mentionner dans ce rapport ce qui a été fait en France, dans les Pays-Bas, en Angleterre de même qu'en Allemagne, bien qu'à un degré moindre. Qu'il suffise de dire que dans tous ces pays l'Etat peut avoir le contrôle de tout endroit approprié à l'ostréiculture et encourage le public à développer cette industrie tant au moyen de la culture publique que privée. Il n'en est pas de même au Canada. En Australie l'on commence à s'occuper de l'ostréiculture. Une compagnie anglaise qui n'avait pas de fonds à exploiter en Angleterre a même affirmé la

* Inspecteur J. Hunter Duvar.

baie d'Aboukir en Egypte pour les mêmes fins.

“ Le Canada possède autant d'eaux propres à l'ostréiculture que l'Etat de New-York. Dans cet Etat 7,000 huîtres gagnent leur vie à exploiter cette industrie, dont le capital s'élève à \$6,000,000. Au Canada personne ne vit du seul produit des huîtres, et le nombre d'hommes qui s'occupent dans l'occasion de la pêche des huîtres pour la forme est au-dessous de 1,000. Le produit annuel total à \$3 par baril ne dépasse pas \$187,580, et l'île du Prince-Edouard y contribue pour sa part de \$109,324.

“ M. Blackford, le surintendant de l'ostréiculture de New-York, avait pour fonctions d'abord d'explorer les huîtrières de l'Etat; en deuxième lieu, de désigner et de réserver les bancs d'huîtres naturels; en troisième lieu, de découvrir les propriétaires et de se mettre au fait de la condition de tous les bancs artificiels. Ce sont identiquement les points que le Canada devra tôt ou tard faire examiner. J'ose vous présenter ces propositions parce que l'île du Prince-Edouard contribue pour plus de la moitié de la pêche totale du pays, et par suite est plus intéressée que toute autre province à ce que cette ressource se développe.

“ Personne ne doute que la pêche des huîtres dans l'île du Prince-Edouard ne soit dans un état déplorable, soit à raison des excès dans certains endroits et de négligences dans d'autres. Il n'existe aucuns règlements quelconques, sauf la saison de prohibition du 1er juin au 15 septembre, pour empêcher la ruine définitive des bancs, car tous peuvent faire cette pêche, si l'élevage par des particuliers ne reçoit aucun encouragement. Cette pêche constante sans discernement menace de détruire les pêcheries d'huîtres comme l'ont fait les excès de pêche pour celle du homard. Par suite de la demande actuelle, de nouveaux exploitants de parties éloignées de la province et même de la terre ferme affluent aux huîtrières et en exportent de grandes quantités qui ne sont pas mentionnées dans les relevés officiels. Ainsi, quinze goélettes de la Nouvelle-Ecosse ayant leur propre équipage sont venues cette année et l'année dernière dans la baie Orwell et ont presque épuisé les bancs. Comme cette industrie a été profitable d'autres viendront en grand nombre sans s'inquiéter de l'avenir de la pêcherie. Il serait temps de faire cesser ce mauvais usage des ressources publiques.

“ Les savants croient qu'à part les excès de pêche, des causes naturelles, et principalement géologiques, tendent à faire périr les bancs d'huîtres du golfe, et que si ces causes continuent le mollusque devra disparaître. Je partage cette opinion. Elle explique pourquoi l'on trouve aujourd'hui de vastes dépôts d'écaillés d'huîtres, de plusieurs pieds d'épaisseur, quelquefois à des endroits où il ne se trouve pas d'huîtres vivantes. Pour venir très lentement cette destruction n'en est pas moins sûre. Il serait impossible de trouver un plus fort argument en faveur de l'élevage des huîtres par des moyens artificiels. Tout banc d'huîtres doit périr après un certain laps de temps, à raison des nécessités de sa propre croissance, car sa hauteur et son diamètre augmentant, les huîtres qui se trouvent à l'intérieur de la masse sont privées d'air et étouffées. Lorsque le banc atteint le niveau de la glace celles qui se trouvent au sommet meurent de froid, en sorte que pratiquement tout banc naturel de grandeur même modérée ne se compose au centre que d'huîtres mortes avec une mince couche de vivantes sur les côtés extérieurs. La reproduction d'un banc d'huîtres s'opère par l'émission de frai glutineux dans un rayon augmentant constamment, mais il est évident qu'à moins d'avoir dans le voisinage du banc un fond propre et offrant assez de consistance le frai périt et le banc s'éteint. Ces conditions nécessaires à la vie de l'huître ne peuvent exister lorsque le fond est sillonné de creux remplis de vase.

“ Néanmoins le département peut disposer de tous les moyens nécessaires pour organiser d'une façon complète cette très importante pêcherie. Tout ce qu'il faut, c'est : 1. Réserver à la pêche publique certains bancs naturels; 2. Offrir libéralement de l'encouragement aux particuliers qui désireraient entreprendre le développement de cette pêcherie; 3. Il n'y a peut-être pas nécessité, mais le gouvernement possède le pouvoir d'ensemencer de nouveaux bancs et de repeupler les anciens, mais naturellement l'exécution de toutes ces mesures devrait être surveillée par des personnes entendues. Plusieurs ont demandé des baux pour se livrer à l'élevage, et ces demandes ont été transmises au département.

“ La situation des bancs d’huîtres naturels est due à des chances accidentelles, de marées particulièrement. Le frai est transporté à une certaine distance, puis y est déposé. En conséquence, des étendues considérables d’un fond convenable peuvent être passées par le seul effet du hasard. Ce sont ces emplacements convenables non occupés que l’ostréiculture doit utiliser.

“ L’élevage artificiel des huîtres est une des industries du siècle. Les éleveurs ont déjà obtenu des résultats étonnants. Le capital nécessaire est relativement peu élevé, court est le temps pendant lequel il faut attendre des résultats, et il est aussi certain qu’ils se produiront après trois ou quatre ans qu’on peut l’être quand il faut compter avec les éléments. Je ne vois pas que les pêcheurs des huîtrières publiques et les éleveurs particuliers aient raison d’être jaloux les uns des autres. Cela n’a pas eu lieu dans d’autres pays, et il n’y a réellement pas lieu ici à un conflit d’intérêts.

“ Il est moins difficile de rétablir les pêcheries d’huîtres que d’autres. En effet le mode à suivre ressemble davantage à celui suivi dans l’agriculture : le grain est semé dans un sol préparé, on a soin et l’on cultive la récolte à mesure qu’elle croît, et quatre ans après la moisson est mûrie. L’huître est vivace et atteint un âge avancé. Je possède une écaille d’huître venant de Curtain Island, baie d’Hillsborough, qui a dix pouces de longueur et plus de quarante couches d’écailles annuelles. Une fois établi par la culture artificielle l’approvisionnement peut devenir pratiquement inépuisable, d’autant que les ennemis de l’huître, les astéries particulièrement, sont comparativement peu nombreuses dans ces eaux. Dans l’Île du Prince-Edouard les huîtres ne sont pêchées que dans les baies peu profondes ou dans les creeks exposés à la marée, ayant d’une à six brasses d’eau, et ces rivières ne sont pas incluses dans les concessions de terre et se trouvent par conséquent sous la juridiction de la Couronne. Dans l’état incertain actuel de la pêcherie aucune personne ne voudra risquer l’établissement d’huîtrières privées, car il est douteux que la loi ou les douanes du pays lui fournissent protection.

“ La location d’emplacements pour la culture particulière contribuerait à empêcher, bien que d’une manière imparfaite, l’extinction des bancs naturels, par suite de causes naturelles, car le surplus du frai qui s’en échapperait irait tout probablement se déposer dans les bancs naturels. La première chose qu’auraient à faire les ostréiculteurs serait de niveler le terrain et de le paver de matières qui doivent retenir une part considérable du frai flottant. De plus, s’il était défendu de faire la pêche ailleurs qu’à une distance déterminée des huîtrières explorées et officiellement reconnues le mal serait arrêté autant qu’il peut l’être. L’établissement de la culture particulière produirait pour les bancs publics d’autres avantages qui se présenteront d’eux-mêmes à notre considération.

“ Ce qu’il faut pour faire réussir l’ostréiculture, c’est-à-dire des baies et estuaires abritées ayant des fonds sains et le degré de salinité convenable, se trouve partout dans les trois comtés de la province, et il serait facile d’y cultiver les huîtres. La baie de Cardigan, dans le comté de King, et l’estuaire de la rivière Winter, dans le comté de Queen, sont particulièrement bien adaptées à des établissements d’ostréiculture. Quelques localités sont aussi avantageuses pour la culture,—si l’on se procure l’espèce propre—que la côte anglaise si renommée de Kent.

“ Les chiffres qui suivent pourront être de quelque utilité relativement à la nouvelle extension de la saison réservée. Summerside est le principal port d’expédition et exporte les deux tiers de la pêche entière, mais il est aussi fait des expéditions des autres ports pour le marché de Saint-Jean, N.-B., de Québec, Montréal et autres endroits, dans les provinces d’en haut principalement. En supposant que les pêcheurs commencent à travailler depuis le 5 jusqu’au 15 mai, ils pourront faire face à la demande du printemps, soit 1,000 barils à des prix élevés. Les gourmets souffriraient peut-être plus que les pêcheurs si l’on arrêta la pêche au printemps. Du 15 septembre, époque à laquelle la pêche recommence, au 30 septembre, il est expédié à peu près 8,000 barils. En octobre le chiffre est de 13,000 ; de 13,000 également en novembre, mois pendant lequel se font les approvisionnements de l’hiver. Retrancher le mois de novembre serait créer des inconvénients au commerce. En décembre les expéditions ne sont que de quelques centaines de barils. Selon les apparences il serait mieux d’améliorer la pêche en adoptant des règlements rigoureux pendant la saison permise plutôt que de raccourcir le temps de la pêche. C’est une question toutefois qui devra être examinée de nouveau.

“D'autres sujets se présentent relativement à la pêche publique. Par exemple, une définition plus claire des devoirs des gardiens de pêche, la définition par la loi de la grosseur de l'huître, la défense absolue de pêcher à travers la glace, un système de permis pour les embarcations s'occupant de la pêche de l'huître, le choix de certains endroits de débarquement sur les baies où toutes les huîtres devront être apportées afin de permettre aux gardiens de pêche d'exercer leur contrôle, et en général la surveillance uniforme de la pêcherie.”

*Du rapport annuel de 1889, page 153 : **

“Cette pêche accuse une augmentation de 5,396 barils, la production totale de l'année étant de 41,257 barils, comparés aux 35,861 barils de 1888. La chaleur du commencement de la saison a quelque peu retardé les opérations pendant un certain temps, et quelques-unes des expéditions sont arrivées sur le marché en mauvais état, ce qui a fait baisser les prix. Octobre et novembre ont cependant été des mois favorables, et les affaires ont été plus satisfaisantes. Un hiver doux et un été sec ont favorisé la croissance des huîtres, et les fonds qui ont été raclés d'année en année ont produit la quantité ordinaire. La baie de Richmond continue à fournir le gros de l'exportation des huîtres, mais on en a aussi expédié de grandes quantités des Narrows, de la Grande-Rivière et d'autres endroits du comté de Prince. Il est peu probable que la pêche des huîtres dans cette province puisse continuer pendant beaucoup d'années à produire les grandes quantités qu'on tire de ces fonds tous les ans. Il est possible aussi que les besoins soient encore plus grands à l'avenir. Dans ces dernières années l'offre a égalé à peu près la demande, un encombrement sur le marché ne se produisant que lorsqu'une période prolongée de chaleur forçait les expéditeurs de vendre leurs produits à n'importe quel prix qu'ils en pouvaient obtenir. A mesure que la population augmentera dans les cités et les villes des provinces de l'ouest, il est évident que la demande augmentera, et on exigera un plus fort rendement des huîtrières. Les bancs du comté de Queen sont aujourd'hui raclés à l'excès, et si l'on n'y prend pas garde, ceux du comté de Prince seront bientôt dans le même état. La protection qu'offre actuellement la saison de prohibition, bien qu'assez satisfaisante, ne suffit pas. D'immenses quantités de petites huîtres sont retirées des fonds pendant la saison de pêche, et comme elles sont impropres à l'exportation, et ne peuvent être nullement utilisées, on les laisse pourrir en tas aux endroits où l'on fait le triage. On devrait prendre des mesures pour empêcher ce gaspillage inutile, et défendre d'apporter de petites huîtres à terre.

“Dans l'intérêt de cette industrie, on devrait aussi défendre la pêche en hiver. Cette pêche des huîtres en hiver, tout en étant avantageuse pour quelques pêcheurs, est très destructive des bancs, et quelques-uns des meilleurs bancs dans les rivières du comté de Queen ont été ruinés par cette pratique. Pour préserver les bancs à Orwell, à la rivière York, et à la rivière de l'Ouest, dans le comté de Queen, il est nécessaire de prendre une action décisive ; et la question de défendre totalement la pêche pendant un certain nombre d'années dans ces rivières mérite une sérieuse considération. L'ostréiculture pourrait se faire sur un grand pied dans cette province, les nombreuses rivières et baies de l'île étant spécialement propres à cette industrie. De vastes étendues, maintenant inoccupées, pourraient être utilisées pour la culture des huîtres, et si elles étaient délimitées et offertes à bail, avec des restrictions convenables, elles seraient sans doute prises tout de suite. Le système de louer des terrains pour la culture des huîtres dans les États du Connecticut, du Rhode-Island, etc., a eu pour résultat un développement merveilleux de cette industrie, et il semble que le temps soit arrivé pour le Canada d'adopter une semblable politique. Les bancs naturels devraient être convenablement protégés, et le département devrait en retenir le contrôle, pour les livrer à l'exploitation publique.”

*Du rapport annuel de 1890, page 106 : **

“Les huîtres accusent une diminution de 6,054 barils, la production totale de l'année étant de 35,203, contre 41,257 barils en 1889. La saison extraordinairement orageuse a causé de grandes pertes de temps dans les mois d'octobre et novembre, réduisant ainsi le rendement. La saison fraîche a cependant favorisé les expéditions, les

* Inspecteur E. Hackett.

produits arrivant sur les marchés en bon état et rapportant les plus hauts prix obtenus depuis plusieurs années. Cette industrie se pratique à peu près de la même manière tous les ans. Les expéditeurs ici fournissent les mêmes clients d'année en année, les produits se vendant surtout dans les provinces de Québec et de l'Ontario. La principale pêche se fait dans la baie de Richmond, comté de Prince. Les bancs de cette baie sont extrêmement productifs, et bien qu'ils soient raclés depuis des années, ils ne donnent aucun signe d'épuisement, le produit de cette compagnie tant en quantité qu'en qualité égalant celui des années antérieures. Les bancs de la Grande-Rivière ont aussi produit beaucoup cette année, et on rapporte qu'ils sont en bon état. Aux Narrows cependant on se plaint que la grosseur diminue, ce qui indique que les bancs sont raclés à l'excès. Les bancs dans les rivières du comté de Queen deviennent moins productifs chaque année, et on fait la pêche maintenant principalement pour la consommation locale. Pour conserver ces bancs il sera nécessaire de prendre des mesures sévères, et il me semble qu'il ne faudra rien moins que la fermeture de cette pêche pendant plusieurs années pour la rétablir complètement. Le seul règlement en vigueur dans cette province actuellement est une saison réservée, depuis le 15 juin jusqu'au 15 septembre de chaque année. Ce règlement, bien qu'il soit très avantageux sans doute comme mesure de protection, ne peut être considéré comme suffisant pour conserver les bancs. Il devrait y avoir un règlement fixant la grosseur minima, en dessous de laquelle aucune huître ne devrait être pêchée. A présent de grandes quantités d'huîtres trop jeunes sont apportées à terre par les pêcheurs, et comme les marchands ne veulent pas les acheter on les laisse pourrir en tas. On ne devrait pas permettre une telle destruction. On peut dire la même chose de la pêche à travers la glace en hiver. Ce mode de pêche se pratique maintenant sur une grande échelle, et devra résulter dans la destruction des bancs aux endroits où on la fait. Le pêcheur, en pratiquant un trou convenable dans la glace immédiatement en dessus d'un banc d'huîtres, en se servant d'un simple râteau ou drague à long manche, peut tirer de l'eau et déposer sur la glace de grandes quantités d'huîtres de toutes grosseurs, ainsi que de la vase, etc., du fond. Après avoir choisi toutes celles qui peuvent se vendre, les autres sont laissés sur la glace pour geler et mourir. On peut ne pas considérer cela plus sujet à objection que d'emporter à terre les huîtres trop jeunes pendant la saison de pêche, et les y laisser pourrir, mais le plus grand dommage est causé par les huîtres mortes, la vase, etc., qui retombent sur le banc lorsque la glace fond le printemps, étouffant ainsi les huîtres vivantes qui ont pu échapper au râteau du pêcheur, et détruisant finalement les bancs. Je recommanderais avec instance d'adopter le plus tôt possible un règlement abolissant la pêche des huîtres à travers la glace.

“L'ostréiculture se pratique maintenant sur une grande échelle dans plusieurs des Etats voisins, ainsi que dans les principaux pays d'Europe. L'exploitation des huîtres est devenue une industrie établie; la semence étant plantée, et la récolte faite avec la même régularité et avec autant de chances de succès que la culture sur terre. L'huître étant extraordinairement féconde, augmente rapidement; le frai est jeté par millions, et si les conditions sont favorables, il parvient très rapidement à maturité. Les baies et estuaires de cette province offrent d'amples facilités à un entrepreneur cultivateur particulier qui désirerait se lancer dans la culture des huîtres; et comme on ne peut espérer que les bancs naturels pourront toujours fournir l'approvisionnement nécessaire, cette branche d'industrie deviendrait profitable en peu d'années. On devrait prendre aussitôt que possible des mesures décisives sur cette importante question. Un système qui a produit des résultats aussi merveilleux dans d'autres pays devrait réussir ici, et deviendrait éventuellement une source de grande richesse nationale si on le mettait en vigueur.”

*Du rapport annuel de 1891, page 98 : **

“Les huîtres accusent un surplus de 5,827 barils sur l'année dernière. Cette pêche a été vigoureusement faite et a eu plein succès. Vers la fin d'octobre des tempêtes ont interrompu la pêche pendant quelque temps, mais cela a eu pour effet d'accroître la demande, et les pêcheurs en ont tiré profit. La pêche des huîtres n'a pas changé depuis quelques années, les huîtrières de la baie Richmond, de la Grande-Rivière et des Narrows produisent la quantité ordinaire, quoiqu'elles soient incessamment draguées pendant la

* Inspecteur E. Hackett.

saison de pêche. Leur produit est vendu dans les autres provinces du Canada, principalement dans Ontario et Québec.

“ La pêche à travers la glace est en train de devenir une industrie, et si on la laisse continuer elle aura de très mauvais résultats pour la pêcherie. Elle n’a commencé que dans ces dernières années, et ses pernicieux effets ne sont pas encore apparents, mais tous ceux qui ont intérêt à la préservation des huîtres la condamnent énergiquement.

“ *M. Venantius S. Gillis*, l’un des plus intelligents gardiens préposé à la baie de Richmond, m’écrivait à ce sujet, il y a quelques jours :—

“ J’ai à vous dire que dès que la glace a été assez solide sur la baie de Richmond pour porter une personne, des foules s’y sont rendues pour pêcher les huîtres.

“ Le mode suivi dans la pêche d’hiver détruit les huîtres, en ce qui concerne les huîtres, pour un grand nombre d’années, sinon pour toujours. Ce mode consiste dans l’emploi d’un instrument qui ressemble à un râteau à mains ordinaire, muni de dents de fer recourbées au bout d’un manche d’une quarantaine de pieds de long. Avec cet instrument les pêcheurs raclent le fond en cercle tout autour du trou pratiqué dans la glace et amènent vase, huîtres, etc., en tas directement au-dessous de l’ouverture, où ils tirent les huîtres avec des pincettes ordinaires. Lacérer le fond de cette façon c’est détruire les huîtres. Les huîtres devraient être rigidement protégées, car leur produit constitue une source de revenus importants pour les pauvres et autres. La saison de pêche est trop longue, et avant longtemps elle épuisera les bancs. D’après ce que je puis voir, le seul moyen de sauver les huîtres serait d’abolir la pêche d’hiver et de proroger la période de clôture jusqu’au 1^{er} octobre, chaque année. J’en ai parlé à plusieurs pêcheurs, et ils abondent dans mon sens ”.

“ A part de la destruction dont se plaint *M. Gillis*, de grandes quantités d’huîtres précoces sont détruites chaque année. Ces petites huîtres sont amenées à terre par les pêcheurs ; impropres à l’exportation, elles sont rejetées par les acheteurs, qui les laissent pourrir en tas. Je recommande vivement au ministère de faire un règlement fixant le minimum de la taille des huîtres qu’il est permis de prendre et prohibant la pêche d’hiver.

“ Plusieurs des plages de baies et rivières de cette province où il existait autrefois des huîtres, mais où il ne se fait plus de pêche publique, pourraient être utilisées pour la culture. Dernièrement le ministère a pris le parti de donner à bail ou à permis ces terrains à des particuliers pour y pratiquer l’ostréiculture, et il est probable que de nombreuses demandes seront faites pour des étendues de ce genre.

“ Il est extrêmement difficile de bien protéger les huîtres pendant les périodes de clôture. Durant les mois d’été il y a toujours une grande demande d’huîtres dans les buvettes, et des gens sans principes font de grands efforts pour y faire droit. Généralement ils se rendent sur les huîtres la nuit, et ils y font des provisions d’huîtres qu’ils vont porter dans des boîtes à leurs clients. Cet abus, qu’il est très difficile de prévenir, peut être commis dans le voisinage immédiat de la résidence des gardiens. Toutefois les huîtres ont été assez bien protégées l’année dernière, et quoiqu’il ait pu y avoir un peu de contrebande, la maraude ouverte a été évitée.”

*Du rapport annuel de 1892, page 92 : **

“ Les huîtres accusent une diminution d’environ 8,000 barils. Les grands vents du mois de septembre ont empêché la récolte d’huîtres d’être aussi considérable au commencement de la saison qu’en 1891. Cela eut cependant pour effet de faire élever les prix, plus tard, et les gens qui se sont livrés à cette industrie ont été satisfaits du résultat des opérations de la saison. La baie Richmond est le meilleur fond d’huîtres dans la province, et bien qu’elle soit continuellement et incessamment exploitée, elle continue à produire de grandes quantités de cet excellent bivalve. Le fond de cette baie paraît être couvert d’huîtres, et les gens y découvrent chaque année de grands lits d’huîtres très productifs, qu’ils affirment n’avoir jamais encore été exploités.

“ De cette façon on ouvre de nouveaux fonds d’huîtres, et le danger d’épuisement par excès de pêche n’est pas aussi grand que dans les plus petites baies et les plus petites

* Inspecteur Hackett.

rivières. Cependant le nombre d'hommes et de bateaux employés à cette pêche augmente tous les ans, tandis que la production reste à peu près la même.

“ Ceci indiquerait que l'approvisionnement est tenu à un point très bas, et à moins que la nature n'y pourvoie de quelque façon, il pourrait manquer complètement.

“ Les petits cours d'eau peu profonds ont certainement eu à souffrir d'une pêche excessive, et en plusieurs cas l'industrie a cessé d'être rémunérative. Les dragueurs de vase coquillière ont été considérablement mis en usage dans le voisinage des lits d'huîtres, et ont dû sans aucun doute causer beaucoup de tort aux huîtres en voie de développement. Une autre pratique qui devrait être interdite, c'est celle d'apporter à terre des jeunes huîtres durant la saison. Ces huîtres prématurées sont trop petites pour l'exportation, sont refusées par les acheteurs, et rejetées pour pourrir.

“ Des centaines de barils sont ainsi gaspillés et détruits de cette manière chaque saison, et si ces jeunes huîtres étaient replacées sur les lits, produiraient des milliers de barils des meilleures huîtres une autre année.

“ Des règlements sévères pour défendre l'usage des machines à draguer la vase coquillière en dedans d'une distance bien définie d'un lit d'huîtres, et obliger les pêcheurs à remettre à l'eau toutes les petites huîtres, devraient être adoptés par le département dans le plus court délai possible.”

NOUVELLE-ÉCOSSE.

En l'année 1868, M. Rogers, inspecteur de la Nouvelle-Ecosse, écrivait ce qui suit (Rapport annuel de 1868, page 27) :

“ Je suis informé que le gouvernement local de cette province (je ne puis dire en vertu de quelle autorité) a fait une location de certains bancs d'huîtres situés dans le havre Wallace, à M. Alexandre McFarlane, qui doit y pratiquer la culture des huîtres. Les habitants sont très opposés à cette concession, parce que les bancs de moules et la vase des hauts-fonds fournissent un excellent engrais dont ils se trouvent privés par suite du privilège accordé à M. McFarlane.

“ Je ne suis pas en état de dire pour le présent si le droit de cultiver les huîtres peut-être exercé sans nuire à la faculté qu'avaient les habitants de recueillir cet engrais. Je pourrai mieux juger de cela au printemps, quand les glaces auront disparu. Il est très important et très désirable d'encourager, autant que possible, l'industrie individuelle, dans cette branche comme dans beaucoup d'autres branches d'exploitation de nos riches pêcheries, et je ne doute point qu'on puisse cultiver les huîtres avec profit non-seulement à Wallace, mais aussi à Pugwash et à Tatamagouche. J'espère qu'avant longtemps l'industrie privée développera cette branche de nos ressources naturelles, à l'avantage de la province et de tous ceux qui y auront un intérêt.”

*Du rapport annuel de 1879, page 154 : **

“ Les huîtres ne figurent pas largement dans le produit général de nos pêcheries, et à moins qu'on ne leur donne une meilleure protection que celle que leur assure la loi actuelle, nous n'aurons bientôt plus à en parler. Il y a dix mille acres d'eaux le long des estuaires et des baies, particulièrement autour du détroit de Northumberland, où ces mollusques peuvent être cultivés en grande abondance et à peu de frais. Il est étonnant que quelque personne entreprenante ne prenne pas l'initiative de cette industrie. Nos voisins les Américains y font des opérations considérables qui s'élèvent annuellement à plusieurs millions de piastres. Nous avons toutes les facilités possibles pour cultiver les huîtres, et un marché tout prêt qui peut donner des prix rémunératifs. Il serait très nécessaire de répandre parmi le peuple des renseignements sur ce sujet ; aussi je me propose de m'en occuper tout spécialement à l'avenir et d'amener, si possible, des personnes entreprenantes à se lancer dans cette entreprise ; nul doute qu'elles seraient suivies de plusieurs autres, car elle exige un très faible capital et donne des profits considérables.”

* Inspecteur Rogers.

*Du rapport annuel de 1885, page 86 : **

“ On trouve des huîtres en certaine quantité dans plusieurs parties de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton, et elles pourraient être cultivées en grand. Plusieurs personnes ont commencé à former des bancs sur une petite échelle ; si leurs efforts sont couronnés de succès, d'autres les suivront, et nous aurons probablement ainsi une importante industrie. Je recommande qu'on accorde des baux aux personnes qui font des tentatives dans ce sens, afin de les encourager.”

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Du rapport annuel de 1885, page 275 :

15. *M. J. McLeod* dit qu'il a seiné des huîtres indigènes sur les bancs qu'il désire affermer, et qu'elles se portent bien. Il en a déjà vendu vingt barils, et il ajoute que ce qui l'empêche d'importer d'autre semence, c'est parce qu'il n'a pas encore reçu le bail qu'il a demandé. Je recommande respectueusement que sa demande soit accordée.

16. *M. A. J. McLellan* rapporte que le banc d'huîtres qu'il a eu à bail du gouvernement offre la plus belle apparence ; il n'a pas dérangé les huîtres, excepté quelques-unes qu'il a extraites du banc pour constater leur croissance. Il est convaincu qu'elles ont déposé le naissain, car il a trouvé des milliers d'œufs fécondés attachés aux écaïlles. Il dit : “ Mais je dois attendre de nouveaux développements pour savoir au juste si c'est le naissain des petites huîtres indigènes que l'on trouve dans ces eaux. Pour tirer la chose au clair, j'ai l'intention d'enclorre, au mois de mars prochain, et de protéger spécialement quelques huîtres importées, en sorte que je serai en mesure de vous dire, dans mon prochain rapport, ce qui en est.”

*Du rapport annuel de 1887, page 250 : **

“ Nos huîtres sont petites, et il n'en est pris que pour la consommation locale. Pour suffire à la demande, on est obligé d'en importer des huîtrières d'Olympia. Ces dernières huîtres sont d'une meilleure qualité et d'un goût plus exquis que les nôtres, parce qu'elles sont cultivées avec un plus grand soin. Quelquefois des huîtres transplantées de l'est sont importées de San-Francisco. Elles sont de bonne grosseur et paraissent saines, mais on ne les trouve pas aussi bonnes que celles de l'Atlantique. Nous avons un certain nombre de bancs d'huîtres sur cette côte ; mais faute de soin et d'attention ils sont détériorés et ils ne valent presque rien aujourd'hui.

“ Deux baux d'affermage de bancs d'huîtres ont été accordés à des particuliers de cette province : l'un à la Compagnie d'huîtres de Mud-Bay, et l'autre à A. W. McLellan, de Victoria-Arm. On me dit que la compagnie a l'intention de nettoyer les bancs et d'y planter des huîtres de l'Est l'été prochain. M. McLellan a importé une certaine quantité d'huîtres de l'Est pour peupler Victoria-Arm ; je lui ai écrit plusieurs fois pour lui demander un rapport qu'il m'avait promis, mais il ne me l'a pas encore envoyé. Il paraît cependant que l'entreprise n'a pas été un succès ; l'emplacement n'étant pas favorable, le naissain a péri.”

*Du rapport annuel de 1888, page 242 : **

“ Huîtres.—On en a pris en plus grande quantité l'an passé ; les huîtrières sont limitées et la variété en est petite. La plus grande partie a été prise aux huîtrières de l'île Vancouver. La location de Victoria-Arm a été abandonnée ; les huîtres importées qui y ont été transplantées n'ont pas réussi.

“ D'après le rapport du gardien Lomas, je recommande l'adoption pour cette province d'une saison annuelle réservée à partir du 1er mai jusqu'au 31 août inclusivement, l'imposition d'un droit de dix centins par baril sur toutes les huîtres prises, non comprises celles pêchées dans les huîtrières affermées, et l'établissement d'un règlement définissant la grosseur des huîtres destinées au marché.”

* Inspecteur Roger.

* Inspecteur Thomas Mowat.

*Du rapport annuel de 1889, page 253 : **

“ On a fait une consommation croissante d'huîtres; et comme les huîtrières sont limitées et que la variété est petite, la demande dépasse toujours l'offre.

“ Les huîtrières où l'on prend aujourd'hui ces mollusques sont en petit nombre; les principales sont Chemainus, Sooke et Comox. Le garde-pêche Lomas dit que si les modes de pêche actuels ne sont pas changés, les huîtrières seront ruinées.”

*Du rapport annuel de 1890, page 185 : **

“ L'approvisionnement a augmenté d'environ 500 sacs comparés à 1889. Un sac contient deux boisseaux. La demande dépasse toujours l'offre. On s'en aperçoit davantage chaque saison, à mesure que la population augmente, ce qui cause l'importation de grandes quantités d'huîtres des bancs du détroit.

“ Le commissaire des pêcheries Crawford rapporte que 345 acres sont sous culture artificielle dans l'Etat de Washington, avec une extraction moyenne de 350 sacs par semaine pendant huit semaines de l'année, donnant de l'emploi à 125 personnes, et valant à l'Etat \$21,888. Il est bon de savoir ce que font nos voisins, afin de profiter de leur expérience. Les règlements adoptés par le département pour la culture des huîtres sont un mouvement dans la bonne direction, et deviendront le moyen de rendre productifs un grand nombre de bancs épuisés.”

Ci-suivent des extraits d'un rapport présenté au département par des commissaires spéciaux au sujet des pêcheries d'huîtres des provinces maritimes.

SHÉDIAC, N.-B., 7 novembre 1887.

L'honorable GEO. E. FOSTER,

Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—Les commissaires nommés par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 4 juillet 1887—M. Edward Hackett, de Tignish, comté de Prince, province de l'Île du Prince-Edouard, président honoraire; M. Alfred Ogden, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse; M. W. B. Deacon, de Shédiac, province du Nouveau-Brunswick; et M. John Hunter Duvar, du comté de Prince, province de l'Île du Prince-Edouard, remplissant les fonctions de secrétaire, ont l'honneur de faire rapport :

Les commissaires ont été chargés d'étudier les pêcheries de homard et d'huîtres des provinces maritimes du Canada, et d'offrir des recommandations pour la préservation et le développement de ces pêcheries.

Les pêcheries de homard du Canada font l'objet d'un rapport séparé, qui doit être, à l'heure qu'il est, entre les mains de Votre Honneur.

Les commissaires ont visité le plus grand nombre des huîtrières des quatre provinces baignées par les eaux du golfe Saint-Laurent, et ils ont pu s'assurer que les bancs d'huîtres vives sont bien plus étendus qu'ils ne se l'imaginaient, et que, s'ils sont judicieusement contrôlés, ils devront constituer un élément très important des ressources nationales du Canada.

La qualité des huîtres sur les bancs naturels des provinces maritimes varie beaucoup, selon la nature du lit des huîtrières, la profondeur et le caractère salin de l'eau, l'abri, la différence thermique et autres particularités naturelles.

Le long de la plus grande partie des bords du golfe Saint-Laurent, à l'est de Gaspé, on trouve des traces que les huîtres y existaient autrefois en immenses quantités, comme le prouvent les dépôts d'écaillés d'huîtres mortes, dont quelques-uns ont jusqu'à vingt pieds de profondeur. En quelques endroits, mais pas partout, on pourrait replanter ou faire revivre ces huîtrières.

On explique ce dépérissement par l'invasion de la mer sur les grèves mouvantes, par le déboisement des forêts qui ont changé les rivages, et par d'autres causes plus ou moins directes.

* Inspecteur Thomas Mowat.

Cependant, les commissaires ont constaté que les bancs naturels d'huîtres vives des provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et peut-être du Cap-Breton et d'autres parties de la Nouvelle-Ecosse, ont une valeur importante comme ressource de pêche, et qu'il y a dans toutes les provinces maritimes un champ assez vaste ouvert à une culture profitable s'il existait un système libéral qui pourrait engager des particuliers à exploiter cette industrie.

La pêche des huîtres diffère de celle du homard et des autres pêches en ce qu'elle est exploitée sans frais. Un bateau valant \$10 et un râteau coûtant \$1 sont les seuls engins nécessaires. D'après ce que les commissaires ont pu apprendre, il n'y a pas de bateaux spécialement construits pour le commerce d'huîtres. Chaque année un grand nombre de goélettes se rendent sur les bancs d'huîtres et y font faire la pêche par leurs équipages, mais ces bâtimens font partie des caboteurs ordinaires, et on ne peut pas dire qu'ils constituent une part de l'outillage de la pêche aux huîtres. Ajoutons que comme il n'y a pas de système d'enregistrement ou de permis, il est impossible de connaître les quantités pêchées par cette flotte de cent à deux cents voiles. Il est évident, cependant, que ces quantités sont beaucoup plus considérables que ne l'indiquent les rapports officiels. Et nous ne pensons pas exagérer en disant que la quantité de jeunes huîtres détruites par l'imprévoyance et le gaspillage des pêcheurs est double de celle accusée par le livre bleu. Ajoutons que de 20,000 à 30,000 barils sont annuellement perdus de cette façon sans avantage pour personne et au grand détriment des huîtrières.

En l'absence d'un système d'enregistrement, on ne peut connaître que par l'estimation la valeur de l'outillage employé dans la pêche des huîtres. Les chiffres suivants sont aussi exacts que possible :—

	Valeur	Produit de l'année dernière.
I. P.-E.—650 bateaux et râteaux	\$10,650	33,125 barils
N.-B.— 550 “ “	6,150	28,083 “
N.-E.— 30 “ “	330	1,397 “
Total		62,605

Un équipement complet de \$17,000 couvrirait toute la pêche des huîtres—ce qui donnerait de l'emploi partiel pendant trois mois à environ 1,500 hommes qu'on peut appeler pêcheurs d'occasion.

Les bateaux ne sont pas seulement employés à la pêche des huîtres : ils servent à tous les services pour les cultivateurs dont la terre donne sur le bord de l'eau.

A part l'outillage flottant, il faut tous les ans environ 60,000 barils ; mais ce sont des barils à farine, qui coûtent 12½ centins chaque.

On voit, par ces données, que la pêche aux huîtres n'exige pas de capitaux.

Elle n'est sujette à aucun règlement restrictif, si ce n'est une saison réservée qui commence le 1er juin et finit le 10 septembre inclusivement ; et les gardiens qui n'ont pas de bateaux à leur disposition sont impuissants à prévenir les infractions.

Des cartes indiquant l'emplacement réel et probable des huîtres nécessiteraient une longue et dispendieuse levée hydrographique, et elles devraient être faites sous la direction d'un surintendant général d'ostréculture.

Les commissaires, après avoir sérieusement étudié les témoignages recueillis, ont l'honneur de transmettre les observations et recommandations suivantes :

Un règlement général qui s'applique à toutes les côtes atlantiques du Canada et prescrit :—

I. Que les bancs d'huîtres qui existent aujourd'hui seront réservés au public, et que leurs limites seront officiellement définies ;

II. Que le creusage de la vase moulique (*mud digging*) soit défendu en dedans de 60 verges d'un banc d'huîtres officiellement reconnu exploitable ;

Et que certaines parties des baies, anses, estuaires ou havres soient considérées réservées pour la pêche des huîtres, et que les dites parties réservées soient marquées pour le creusage de l'engrais coquilleux ;

III. Que les haies d'une étendue considérable, dans lesquelles il y a plusieurs bancs d'huîtres, seront marquées en deux ou plusieurs divisions, et que ces divisions ne soient exploitées qu'alternativement.

IV. Que pour le présent la saison réservée actuelle soit maintenue, c'est-à-dire du 1er juin au 15 septembre de chaque année, les deux jours inclusivement ;

V. Que sous peine de saisie de son bateau et grément aucun pêcheur n'apporte à terre (excepté pour des fins autorisées) des huîtres "rondes" de moins de deux pouces de diamètre en écaille, ni des huîtres longues (oblongues) de moins de trois pouces de longueur en écaille, et que la possession d'huîtres plus petites que ces dimensions soit passible d'une amende ;

VI. Que la pêche d'huîtres en hiver soit défendue (le commissaire Ogden différant d'opinion) ;

VII. Que dans les localités où les bancs sont à peu près épuisés, la pêche des huîtres soit défendue en permanence ou pendant un certain temps ;

VIII. Que sous l'autorité de l'article 21, sous-section 4 de l'Acte des pêcheries, un encouragement libéral, par un système de baux, soit offert aux personnes qui entreprendront sujette à des règlements rigoureux, la culture d'huîtres sur des bancs particuliers ; C'est-à-dire qu'un bail soit accordé (sous forme d'engagement) pour une période de pas plus de neuf ans (renouvelable) à un prix nominal pour les trois premières années, à la condition pour le locataire de placer une certaine quantité d'huîtres reproductives sur la huître affermée dans le cours de l'année qui suivra l'octroi du bail ; le gouvernement gardant un nantissement sur les dits bancs plantés ;

IX. Arrangements faciles et peu dispendieux par lesquels les propriétaires de terrains riverains puissent affermer du gouvernement leurs propres rivages pour la culture d'huîtres ;

X. Que le gouvernement soit invité à voter un crédit ou des crédits pour former des bancs d'huîtres dans les eaux jugées favorables à cette fin, pour transporter des huîtres et pour faire revivre par des moyens artificiels ou naturels les huître épuisées —sous l'autorité de l'article 21, sous-section 5, de l'Acte des pêcheries ;

XI La nomination d'un officier responsable et compétent, ayant le même grade que le surintendant de la pisciculture, qui aura le contrôle général de l'ostréculture publique ou particulière ;

XII. Système d'enregistrement de bateaux d'huîtres, et autres détails qui seront arrangés par le département.

Au sujet de l'article XII, M. le commissaire Ogden propose l'insertion du mot "libre" système d'enregistrement, etc.

M. le commissaire Deacon propose, appuyé par M. le commissaire Duvar, que la taxe d'enregistrement annuel soit fixée à une piastre par bateau.—Adopté. M. Ogden différant d'opinion.

Le tout respectueusement soumis.

Daté à Shédiac, province du Nouveau-Brunswick, le cinquième jour de novembre 1887.

EDWARD HACKETT, *président.*
ALFRED OGDEN,
W. D. DEACON,
J. HUNTER DUVAR, *secrétaire.*

AUTRES OBSERVATIONS SUR LA PÊCHE DES HUITRES.

(Par le secrétaire de la commission.)

L'énorme développement que la culture des huîtres a pris sur les côtes de quelques-uns des Etats Atlantiques de la république voisine, ainsi que sur celles de la France et de la Hollande, et, à un moindre degré, sur les côtes d'Angleterre, indique que l'huître est devenue une grande ressource industrielle et nationale. Tous les terrains marins ne conviennent pas à la culture des huîtres. Les commissaires ont vaguement entendu

parler d'essais infructueux qui auraient été tentés à Caraquet, N.-B., à Gaspé, Qué., et dans d'autres endroits de ces deux provinces. La propagation des huîtres exige un fond d'un certain degré de fermeté, exempt de vase, d'alcali et de vermine de mer, non lavé par les fortes marées ni exposé à être brassé par les tempêtes. Le degré plus ou moins grand de salin dans l'eau est très important; il ne peut être jugé que par un expert et vérifié que par des procédés scientifiques. Une température d'eau de 68° à 70°, à l'époque de la fraie, est également essentielle. Le salin et la température varient dans presque chaque baie, suivant leur fond et la profondeur de l'eau. La grosseur, la forme et la qualité des huîtres elles-mêmes varient tellement dans les différents terrains que les habitués peuvent dire, en voyant une huître, dans quelles eaux elle a été trouvée. Le surintendant de l'ostréiculture devra posséder toutes ces connaissances et bien d'autres renseignements.

L'article 21, sous-section 4, de l'Acte des pêcheries, autorise le ministre à octroyer des licences et baux spéciaux pour un nombre d'années quelconque à toute personne qui désire planter ou cultiver des bancs d'huîtres. Ceci donne au ministre des pouvoirs illimités quant à la durée du bail. Mais par l'article du même acte son pouvoir d'octroyer des baux d'autres pêcheries est restreint à neuf ans, sauf exception par le gouverneur en conseil.

Toute innovation—quelque bienfaisante qu'elle soit, et spécialement si elle touche les pêcheurs—a des préjugés à combattre. Déjà on s'alarme beaucoup à la simple supposition que les bancs d'huîtres pourraient être soumis à un système de bail et on répète le cri *monopole*.

Et cette crainte n'est pas sans avoir l'ombre d'une excuse. L'histoire naturelle des huîtres peut se faire en quelques mots. Les bancs naturels ou maritimes ne restent pas stationnaires. Ils jettent le naissain, comme les abeilles jettent des essaims, et ce naissain forme d'autres bancs plus petits ou plus grands, à une plus ou moins grande distance autour des bancs primitifs. Les pêcheurs épousent d'abord ces derniers et s'attaquent ensuite aux nouveaux. Il est évident que si toutes les huîtrières vacantes étaient affermées par des ostréiculteurs particuliers, les fonds de pêche des pêcheurs publics seraient très restreints. Il est un autre danger, qui n'est pas menaçant pour le moment, mais qui se présentera certainement dans quelques années : le marché d'huîtres est sujet à des fluctuations, et les pêcheurs publics ne connaissent rien de ces fluctuations que lorsqu'ils offrent leurs huîtres aux marchands pour les vendre. Il en résulte que parfois il y a surabondance de provisions et les pêcheurs n'achètent à aucun prix; alors les huîtres se gâtent, tandis qu'en d'autres temps elles sont en grande demande à des prix élevés. Les ostréiculteurs particuliers, qui seraient assurés du *monopole* pendant vingt ans ou plus et qui sauraient où prendre des huîtres à une demi-heure d'avis au lieu de courir toute la baie—surveilleraient le marché et fourniraient la demande, excluant ainsi les pêcheurs publics du marché. De la sorte, la culture particulière ferait une concurrence victorieuse à la pêche publique.

Un bail octroyé pour une période aussi longue que vingt ans est virtuellement donné. Au bout de quatre ans, il devient un bien-fonds de valeur pour l'heureux possesseur. Pendant les trois premières années il n'y a que des déboursés à faire. Dans le cours de la quatrième année les premiers fruits de la culture couvrent l'intérêt et les dépenses, mais la valeur du bail augmente d'année en année. A la cinquième année, cette valeur n'est pas à comparer à ce qu'elle sera dans neuf, quinze ou vingt ans. En octroyant, à un prix nominal, un bail pour plus que neuf ans, l'Etat se volerait lui-même.

Il est certain que les huîtrières sont destinées à être, tôt ou tard, l'objet d'une spéculation active. Pour cette raison, elles devraient être placées sous un contrôle énergique, plantées *bonâ fide* avec la quantité nécessaire d'huîtres reproductrices, et bien entretenues. Ceci est de grande importance, attendu qu'à l'expiration du bail les huîtrières reviennent au gouvernement, soit pour être affermées de nouveau ou pour être livrées à l'exploitation publique.

Pour bien surveiller la pêche des huîtres, il faudrait une classe spéciale d'officiers de pêche (avec des bateaux), indépendants des gardes-pêche ordinaires. Sans bateaux, ils seraient inutiles. Ceci, cependant, est une affaire de détail. Quelles que soient les mesures que l'on prenne, leur exécution devrait être confiée à un chef responsable.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Quant à l'étendue des limites affermées, elle doit dépendre entièrement des localités, surtout des marées. Quatre acres d'huîtres productives constituent une petite fortune, et même une acre rapporte un joli revenu ; mais on devra comprendre dans la limite un espace plus grand pour la chute, la dérive et le cueillage du naissain. A Yerseke, en Hollande, les affermages varient de 12 à 50 acres, et le terme du bail est de quinze ans, au bout desquels, en 1885, toutes les huîtrières sont retournées au gouvernement ; qui les a louées à des prix beaucoup plus élevés que la première fois. Une période de quinze ans est trop longue pour le Canada, mais le principe reste le même. Tout cela démontre que le surintendant qui aurait le contrôle des huîtrières du Canada devrait être un expert.

On signale à l'attention le discours sur les *Pêcheries d'huîtres dans les Pays-Bas* prononcé par le professeur Hubrecht à la conférence de l'Exposition internationale des pêcheries, Londres, 1883 ; les rapports annuels concernant plusieurs années, des commissaires de l'Etat du Connecticut, E.-U. ; le rapport des commissaires des pêcheries des Etats-Unis pour 1876, pages 271 et suivantes ; et le rapport des pêcheries du Canada pour 1873, pages 197 et suivantes.

2

Les règlements de France qui concernent les bancs d'huîtres publics et particuliers sont trop tyranniques pour notre Canada plus libre, et les règlements des Pays-Bas ont trop de la roideur allemande pour nous, Canadiens. Nos règlements devraient être modelés sur les méthodes plus pratiques en usage dans les Etats huîtriers de la république américaine.

Dans le Maine, les personnes qui désirent cultiver les huîtres sur les bancs des baies ou des anses appartenant à l'Etat doivent d'abord obtenir un permis des autorités locales. La seule exception est en faveur de plantations situées dans l'intérieur des baies et des golfes. En aucun cas la navigation ne doit être entravée.

Dans le Massachusetts, en payant un droit, on peut obtenir, du maire et du conseil municipal de chaque localité maritime, un permis pour vingt ans de planter des huîtres dans les eaux vacantes ; mais les bancs de l'Etat doivent être respectés.

Dans le Rhode-Island (rivière Providence), les commissaires de coquillages peuvent octroyer des eaux vacantes pour l'espace de cinq ans, et les bancs paient une taxe annuelle à l'Etat. Dans aucun cas il n'est assigné plus d'une acre à une personne, et il ne peut être sous-loué qu'une acre par tête aux membres d'une compagnie. Le bail n'a pas de terme fixe.

Dans le Connecticut, une commission de licences nommée par le peuple octroie des licences d'eaux vacantes pour la culture des huîtres. L'étendue de terrain occupé par une personne ne doit pas excéder deux acres. La commission spécifie l'espace de temps pour lequel la licence est octroyée.

Dans l'Etat de New-York, les propriétaires de terrains situés sur les bords de la rivière Harlem ont le droit d'y planter des huîtres. A Jamaica-Bay, L.-I., aucune association, aucun individu, sauf les propriétaires riverains, ne peut occuper plus d'un quart de mille de l'avant-grève.

Dans le New-Jersey, les propriétaires d'eaux de marée peut les utiliser pour la culture des huîtres.

Dans le Delaware, tout citoyen de l'Etat (mais pas un étranger) peut encore une acre pour la culture des huîtres, pourvu qu'il ne touche pas aux bancs publics.

Dans le Maryland, les règlements sont les mêmes que ceux du Delaware, une acre. Les propriétaires de terrains riverains ont priorité de choix.

Pas de renseignements quant à la Virginie.

3.

Relativement aux eaux vacantes et à la probabilité de trouver une quantité plus ou moins grande d'huîtres naturelles dans les limites octroyées à la culture particulière, ce qui provoque la jalousie et l'irritation, le rapport de 1876 des commissaires des Etats-Unis concernant les huîtrières naturelles contient, page 297, la note suivante : " Par

bancs naturels, nous entendons une conglomération de mollusques qui présente un caractère de continuité et constitue ce qu'on appelle ordinairement une huître. Le banc naturel peut être simple ou formé de plusieurs autres petits séparés les uns des autres par des espaces plus ou moins grands, mais toujours suffisamment reliés ensemble pour être considérés comme parties d'un tout. Quant aux endroits où, par des circonstances accidentelles, des huîtres isolées se sont développées, ils ne sont pas classés parmi les bancs naturels, car s'ils l'étaient, la plus grande partie du sol sous-marin de la côte serait interdit et la culture des huîtres deviendrait impossible. Bien que les lois américaines protègent la propriété publique, elles n'interviennent pas dans les entreprises privées par une interprétation trop rigoureuse du terme *propriété publique*." L'article 21, sous-section 4, de notre Acte des pêcheries, couvre le même cas, en décrétant que "le porteur de ce bail ou de cette licence aura seul le droit aux huîtres produites ou trouvées en ces huîtreières dans les limites désignées dans le bail ou la licence.

4.

Depuis que les commissaires ont visité la baie du Vin, N.-B., 60 ou 70 navires ont fait la pêche tous les jours et fait des chargements considérables à même les bancs déjà appauvris. Les mêmes excès sont pratiqués en plusieurs autres endroits.

5.

Il y a aux Iles de la Madeleine plusieurs lagunes et anses abritées où l'on croit que les huîtres pourraient être cultivées avec succès et qui offriraient avant longtemps une nouvelle industrie à la population sans énergie et sans esprit d'entreprise. Souvent la mer apporte sur les battures Colombine des écailles qui indiquent qu'il y a eu ou qu'il y a des huîtres en cet endroit.

6.

Dans le cours des six ou huit dernières années, plusieurs demandes d'affermage de limites maritimes pour la culture des huîtres ont été envoyées de l'Île du Prince-Edouard au département. Le système hydrographique de la province se prête particulièrement à cette culture; l'île est entrelacée de petites rivières où la marée se fait sentir, et pas plus de huit milles séparent les terres de l'eau salée. Sa population est plus nombreuse, au mille carré, que celle de n'importe quel district rural du Canada. Presque toutes les fermes mesurent 5 chaînes sur 10 de largeur, et la plupart vont aboutir à l'eau salée. La tenure en franc alleu a cours. Aussi le nombre des personnes qui pourraient réclamer l'affermage en s'appuyant sur l'article IX du rapport des commissaires est énorme, et lorsque la question sera bien comprise du public, il est probable que plusieurs demandes viendront de l'Île du Prince-Edouard.

7.

FRAIS D'UN SERVICE DE PROTECTION.

Les commissaires ne savent pas ce que le gouvernement entend faire, mais ils prennent la liberté de présenter l'estimation suivante qu'ils ont faite de ce que coûterait annuellement une organisation efficace pour protéger les pêcheries d'huîtres du Canada :—

1 surintendant général, appointements.....	\$1,800
Ses déboursés.....	400
1 garde-pêche.....	600
Ses déboursés.....	300
1 détective.....	400
Ses déboursés.....	400
1 commis.....	365

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

1 inspecteur, disons.....	\$600
12 gardiens, avec bateaux : 4 à l'Île du Prince-Edouard, 6 au Nouveau-Brunswick, et 2 (sans bateaux) à la Nouvelle-Ecosse, à \$150 ; pour l'Île du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick, à \$250.....	2,800
10 bateaux à \$35.....	350
Gages des équipages, 12 hommes à \$90 par saison.....	1,088
Total approximatif.....	\$10,000

Recettes : les frais de licence ou d'enregistrement, la taxe sur les huîtres et l'affermage des huîtrières.

8.

Résultat de la pêche des huîtres dans les eaux canadiennes, depuis 1870 jusqu'au 31 octobre 1887 :—

Année	Prise.
1870.....	Pas de relevé.
1871.....	39,450
1872.....	Pas de relevé.
1873.....	27,288
1874.....	14,318
1875.....	11,716
(Il y a une erreur ici, l'Île du Prince-Edouard figurant pour 41 barils.)	
1876.....	16,856
1877.....	29,576
1878.....	30,090
1879.....	28,632
1880.....	34,348
1881.....	31,498
1882.....	54,646
1883.....	50,540
1884.....	41,956
1885.....	47,132
1886.....	82,905
1887 (I. P.-E., à date, 30,000 barils ou plus.)	

J. HUNTER DUVAR,

Secrétaire de la commission.

—

Du rapport annuel de 1889, page xxxi. Extraits du rapport du député du ministre :

HUITRIÈRES.

LEUR CONDITION ET LEUR RÉTABLISSEMENT.

“ Les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard n'en produisent annuellement que pour environ \$165,000, et la dernière province donne à elle seule les deux tiers au moins de cette somme. On prétend même que le Canada ne fournit pas un tiers de toutes les huîtres qui y sont consommées.

“ Il n’y a pourtant rien qui puisse empêcher le Canada de fournir la demande d’huîtres du pays. Les marchés de l’intérieur sont d’un accès facile, et la consommation domestique augmenterait certainement si l’article provenait de nos propres ressources et était fourni à un prix moins élevé. L’étendue des huîtrières sur les côtes canadiennes est très considérable, et les localités sont admirablement situées et propres à la croissance et à la nutrition du mollusque. On a trouvé des huîtres aux endroits suivants de la baie des Chaleurs à la baie Verte, savoir : entre les bancs de Caraquet, à Caraquet, Saint-Simon, le havre et ravin Shippégan, Tabusintac, l’Eglise-Brûlée, la baie du Vin et plusieurs autres endroits dans la baie Miramichi, Kouchibouguac, Richibouctou, Bouctouche, Cocagne, Shédiac et la baie Verte. Dans la Nouvelle-Ecosse il s’en trouve à la rivière Philippe, Pugwash, Tatamagouche, la rivière Jean, Pictou, Tracadie, Mabou, Margaree, Sydney, Albert-Bridge, Country-Harbour, la rivière Sainte-Marie, Liscomb-Harbour, Jeddore-Head, et presque dans tous les lacs du Bras-d’Or. Il en est de même aussi sur tout le long de la côte de l’Île du Prince-Edouard, et plusieurs endroits de la Colombie-Britannique conviennent également bien au développement et à la culture des huîtres.

“ La plupart des endroits que je viens de nommer possèdent les restes d’huîtres qui, sous le rapport de la délicatesse du goût et des propriétés nutritives, ne le cèdent à aucune des variétés les plus choisies que l’on cultive sur les côtes des Etats-Unis. On pourrait sur les rivages exposés aux marées de l’Île du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick principalement, obtenir d’énormes quantités d’huîtres de la meilleure qualité si l’on augmentait les facilités naturelles de production au moyen d’un système convenable de culture et de protection. Et l’on peut se former une légère idée du résultat probable d’un système soigneux de culture en se rappelant que l’huître fécondée produit à chaque saison près de 1,000,000 d’œufs.

“ En 1880 cette industrie a rapporté aux Etats-Unis \$13,403,852, dont 80 pour 100 venaient de la baie Chesapeake. Cette productivité extraordinaire n’est due qu’à un usage modéré des huîtrières existantes jointe à une culture soigneuse et intelligente de la part des particuliers auxquels certaines étendues des rivages avaient été réparties, et qui les ont exploitées régulièrement. L’adaptation de mesures semblables aux pêcheries des côtes de nos provinces maritimes donnerait les mêmes résultats.

“ En France, en 1881, 29,431 hommes, femmes et enfants ont été employés de septembre à juin à prendre 374,985,770 huîtres, valant 12,061,753 francs, l’équivalent de \$412,350.60. Ce résultat a été obtenu des seules huîtrières publiques, indépendamment de celles appartenant à des particuliers.

“ On peut dire que la stricte observation des décrets de 1852 relatifs à l’exploitation des pêcheries a grandement contribué au succès de l’ostréiculture en France ainsi qu’à la prospérité actuelle de cette industrie. Ces décrets, dont le résultat a démontré la sagesse et l’opportunité, étaient destinés à arrêter le pillage et l’épuisement des huîtrières, et soumettaient l’exportation des mollusques à des règlements sévères.

“ L’application persévérante de ces mesures, les soins incessants, les encouragements et les exemples que l’administration de la marine n’a pas cessé de donner ont eu pour effet de rétablir les huîtrières naturelles à peu près épuisées et d’amener la reprise des opérations d’ostréiculture par des particuliers.

“ La valeur des huîtres pêchées en Angleterre en 1883 a été de près de \$10,000,000 — £2,000,000.

“ Le professeur Huxley, sir James Caid et M. Shaw Lefebvre ont fait un rapport au gouvernement anglais vers l’année 1863, dans lequel ils attiraient l’attention sur la diminution de l’approvisionnement d’huîtres par suite du manque de naissain. Ils recommandaient l’acquisition par des particuliers ou compagnies des fonds de mer propres à l’ostréiculture.

“ M. Archibald Young, l’inspecteur des pêcheries d’Ecosse, dans un rapport sur les pêcheries d’huîtres et moules, fait l’observation suivante : “ La pêche faite sans discernement ni règle sur les bancs auxquels des huîtres ou moules sont attachés signifie tout simplement la destruction complète de ces huîtres ou moules dans un espace de temps plus ou moins long—principalement s’il n’est pas observé de saison réservée et si le jeune mollusque est emporté et vendu au lieu d’être replacé sur le banc.”

“ Le secret de toute la question c’est que dans les endroits où la culture des huîtres et des moules a réussi la personne qui l’avait entreprise avait obtenu du gouvernement le privilège exclusif d’exploiter elle-même les bancs et n’avait pas été dérangée par d’autres qui auraient pu prétendre au droit d’y pêcher ; en d’autres mots les pêcheries sont exploitées précisément de la même manière que les fermes dans lesquelles le cultivateur sème pour récolter ensuite dans la saison convenable. La permission accordée au public en général de pêcher les huîtres ou moules, sans restrictions ni règlements, signifie la destruction inévitable des bancs—tôt ou tard.”

“ Au cours d’un débat intéressant, lors de la dernière session du parlement, M. le sénateur Poirier a attiré l’attention du Sénat sur les pêcheries d’huîtres du *Dominion*, et fait allusion en particulier à la destruction énorme des petites huîtres et du naissain par la pêche pendant l’hiver à travers la glace. Le sénateur Macfarlane, dont l’opinion est importante à raison de sa grande expérience, fit remarquer que beaucoup de gens auraient à souffrir si l’on empêchait la pêche en hiver. Mais d’un autre côté il appuya fortement la proposition que le gouvernement rétablît les bancs épuisés.

“ Les membres de la commission spéciale nommée en 1887 pour s’enquérir de la condition des pêcheries d’hiver du Canada ont fait plusieurs recommandations et suggestions relativement à la nécessité d’adopter de nouveaux règlements pour assurer la conservation et l’amélioration de cette importante industrie, et leur rapport, à la suite d’une inspection personnelle des huîtrières, indiquent qu’ils ont été surpris de constater la grande étendue des fonds convenables à l’ostréculture au Canada. Plusieurs des bancs étaient détruits, tandis que d’autres s’épuisaient rapidement faute de culture convenable et de protection, et parce qu’on les draguait sans distinction ni prévoyance.”

Du rapport du député du ministre, 1890, page li :

HUITRES.

“ L’état des huîtrières dans les provinces maritimes du Canada a déjà été l’objet d’une attention particulière de la part de ceux qui ont intérêt à leur préservation.

Quelques personnes ont essayé d’introduire l’ostréculture par l’entreprise privée, et le département est informé que cet effort méritoire a assez bien réussi. Il est, néanmoins évident que si l’on veut sauver cette pêche de la destruction, des règlements radicaux, pour établir un mode moins destructif de l’exploiter, sont d’urgence, car déjà quelques-unes des huîtrières du Nouveau-Brunswick et de l’Île du Prince-Edouard, qui étaient remarquables pour la production il y a encore peu d’années, sont totalement épuisées, ou si près de l’être que l’exploitation n’en est plus profitable. On distingue entre autres les huîtrières autrefois prolifiques du havre de Shédiac, N.-B., et bien que ces huîtrières aient donné des signes infaillibles d’épuisement bien des années avant que cet épuisement soit devenu un fait accompli, une tentative faite en 1875 par le ministre de la marine et des pêcheries, en vue de les conserver et de les faire revivre, rencontra tant d’opposition dans le district qu’elle fut abandonnée.

“ Les raisons du dépeuplement des huîtrières sont si complètement exposées dans mon rapport annuel de l’an dernier qu’il n’est pas besoin de les répéter.

“ En 1885, la saison réservée pour les huîtres a été prolongée du 1er au 15 septembre, et elle est fixée maintenant du 1er juin au 15 septembre de chaque année, par un règlement adopté le 6 août 1885. C’est le seul règlement qui existe sur les huîtrières en Canada. Les huîtrières ont été exploitées sans relâche, et peuvent l’être encore, jusqu’à la mise en vigueur des nouveaux règlements, par tous ceux qui trouvent bon de pêcher à la drague partout et comme il leur plaît, sans s’occuper du tout du plus ou moins de grosseur des huîtres qu’ils prennent ou du dommage qu’ils font aux bancs, en laissant sur la glace des quantités de petites huîtres et d’écailles qui, au printemps, se mêlent à ces bancs pour les détruire.

“ Récemment, le soussigné a eu l’avantage de parcourir, entre autres documents, une étude très récente récemment publiée sur “l’Economie des mollusques de l’Acadie”, faite par le professeur W. F. Ganong, né au Nouveau-Brunswick, et maintenant professeur à l’Université d’Harvard. M. Ganong passe en revue l’état de nos huîtrières et

dit : ' Deux perspectives sont ouvertes à l'industrie huîtrière de l'Acadie :—pêche libre et destruction lente, ou intervention vigoureuse du gouvernement et prospérité longue et durable. La clef de toute la question, c'est l'intervention du gouvernement. La chose a bien réussi dans d'autres pays, elle réussira aussi bien ici dans d'autres conditions. Si le gouvernement intervient, il aura deux choses à faire :—régler la pêche dans les huîtrières publiques, et encourager l'ostréiculture par des sociétés et par des particuliers.

" Dans le premier cas, il devra déterminer la position et l'étendue des bancs, régler qu'on ne devra pêcher sur un banc qu'une fois tous les trois ans, et faire observer rigoureusement la saison réservée. De plus, les pêcheurs devront—sous peine de fortes amendes—rejeter à l'eau toutes les huîtres n'ayant pas une certaine grosseur ; certains endroits dans chaque district seront désignés pour les machines à enlever la vase, mais tout en accordant d'amples facilités, il ne devra pas être permis de s'en servir à moins d'une certaine distance d'aucun banc d'huîtres. La pêche à travers la glace devra également être réglementée de façon que les déchets ne puissent tomber dans les bancs. Quant à l'encouragement de l'ostréiculture il faudra passer des lois qui assurent à l'ostréiculteur les mêmes droits pour ses produits et le protègent contre le vol aussi bien que le fermier sur terre. Il faudrait aussi réserver des fonds dans de bonnes localités et les affermer pendant de longues périodes, mais, règle générale, on ne devrait pas empiéter sur les huîtrières publiques.

" Des bancs devront toujours être réservés pour la pêche publique. Le gouvernement ne devra pas se presser d'enlever aux citoyens la liberté de prendre les huîtres non parquées en observant les règles du sens commun. Les particuliers devraient aussi être encouragés à prendre les huîtres reproductives sur nos bancs, car il n'y en a pas de meilleures ni d'aussi bonnes pour notre climat.'

" Le soussigné observe qu'en France et dans les Iles Britanniques, comme dans certaines parties des Etats-Unis, les huîtrières sont divisées en pêches privées, et le système des baux ou permis y est en honneur.

" C'était évidemment l'intention du parlement, dès 1868, d'encourager de la même manière le développement de cette importante industrie, ainsi que le démontrent les dispositions du chapitre 60 de la 31e Victoria.

Le gouvernement pourvoit par cet acte à ce qu'il soit accordé des permis ou baux conférant le droit exclusif d'exploiter les huîtrières dans chacune des baies, anses, ports, creeks, rivières, ou entre chacune des îles de la côte du Canada. Il décrète la dépense par le ministre de la marine et des pêcheries de toutes les sommes affectées par le parlement ' pour la formation de bancs d'huîtres en différentes eaux et localités qu'on jugera propres à cet objet, et pour la transplantation d'huîtres.'

" Relativement aux affermages, le ministre de la justice est d'avis qu'il serait bon que ' le titre donné fut sous la forme de permis ou licence plutôt que sous celle de bail, d'autant qu'on pourrait prétendre que, par un acte de l'espèce en second lieu mentionnée, le gouvernement entendait donner de l'huîtrière une possession différente de celle résultant d'une licence, et que le propriétaire, que ce soit le Canada ou une province, ou un particulier, pourrait soutenir qu'un tel acte empiète sur les droits de ceux qui possèdent le fond en toute propriété. Si le titre est sous la forme d'une licence, il sera pour le porteur de la même utilité qu'un bail ; mais celui-ci, au lieu d'avoir un droit sur le sol même, n'aurait qu'un privilège ou droit exclusif d'usufruitier pour les fins spécifiées dans les statuts.'

" Il est donc évident que, en tant qu'il s'agit de législation, il est possible de régler cette branche de pêche aussi effectivement que cela se fait ailleurs, et le soussigné croit qu'on peut faire beaucoup au moyen d'un système approprié de règlements.

En traitant cette matière, il importe essentiellement de se rappeler le vaste champ ouvert aux Canadiens pour qu'ils l'exploitent avec profit. L'étendue favorable à l'ostréiculture sur les côtes canadiennes est immense.

" En 1878, on a pris en Canada 30,090 barils d'huîtres, évalués à \$90,270.00 ; et en 1882, 64,646 barils, d'une valeur de \$193,938.05 ; tandis qu'en 1884, on n'en a eu que 41,956 barils estimés à \$126,458.00.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

“ Exploitée avec plus d'énergie que jamais, et par un plus grand nombre de personnes, cette branche des pêcheries n'a donnée en 1888 que 56,234 barils, d'une valeur de \$163,902.00, c'est-à-dire moins que dans les années 1887, 1886 ou 1882. La consommation ou la demande des huîtres au Canada est considérable, en effet il n'a pas été importé en 1888 moins de 1,698 barils, sans compter 234,502 gallons d'huîtres écailées en tinettes, et 198,543 livres en boîtes ou en conserves.

Dans un rapport de M. Brocchi au ministre de la marine en France, sur l'ostréiculture sur le littoral de la Manche et de l'océan, publié dans le *Journal officiel de la République Française*, le 8 novembre 1881, l'auteur, parlant du succès de cette industrie, dit que ‘ les essais auxquels le gouvernement a consacré des sommes considérables ont produit un grand effet.’

“ On doit signaler le bassin d'Arcachon, où les essais d'ostréiculture ont été couronnés d'un étonnant succès, et sur lequel le soussigné désire appeler particulièrement l'attention. En 1863, la nature produisait des huîtres dans ce bassin, mais l'ignorance et le manque de prévoyance avaient déjà amené de mauvais résultats. “ Les bancs naturels étaient obstrués de vase, et les huîtres disparaissaient rapidement. “ Le gouvernement loua des sections du bassin pour la culture de ce testacé, et en 1886, une de ces sections, celle de Lubillon, d'une étendue de quatre hectares, donna plus de 5,000,000 d'huîtres. Cela eut pour effet de susciter des demandes de concessions, qui augmentèrent considérablement. En 1879, une des réserves du gouvernement (200 hectares) rapporta 25 000,000 d'huîtres. Le bassin d'Arcachon, qui, en 1858, n'en donnait qu'une valeur de £100, en 1888, après l'introduction de règlements administratifs et d'un système d'ostréiculture, rapportait 203,279,000 huîtres, valant £178,887.

“ M. Brocchi dit dans son rapport que tandis que le nombre de parcs en 1865 était de 297, il s'était élevé à 4,259 en 1880 ; que, pendant cette période, la quantité d'huîtres exportées a augmenté de 10,584,000 à 195,477,375.

“ A Arcachon, les loyers sont de 30 à 45 francs par hectare, selon la position des parcs ; tandis qu'en Bretagne on loue 100 francs une égale étendue. M. Brocchi se prononce fortement contre l'imposition d'une taxe si élevée sur cette industrie.

“ Dans un rapport au ministre de la marine et des colonies en France par M. Bouchon-Brandeley, secrétaire du Collège de France, sur la fécondation naturelle et artificielle des huîtres, publié dans le journal en dernier lieu mentionné le 15 décembre 1882, ce monsieur dit :—

“ “ Depuis la création de l'industrie ostréicole, l'administration de la marine n'a jamais cessé d'encourager par différentes mesures, telles que concessions, missions, etc., tout essai ayant pour objet le développement et le perfectionnement de cette industrie. C'est à cela incontestablement que l'ostréiculture doit sa prospérité actuelle et les progrès constants qu'elle a réalisés—progrès qui ont paru avec tant d'éclat à l'exposition de Bordeaux.’

“ Dans un autre rapport (rapport au ministre de la marine relatif à l'ostréiculture sur le littoral de la Manche et de l'océan, extrait du *Journal Officiel des* 22, 24, 25 et 26 janvier 1877), M. Bouchon-Brandeley fait ces observations à propos des progrès de l'ostréiculture en France :

“ “ On peut dire que la stricte observance des décrets de 1852 relatifs à l'exploitation des pêcheries a grandement contribué au succès de l'ostréiculture en France ainsi qu'à la prospérité actuelle de cette industrie. Ces décrets, dont le résultat a démontré la sagesse et l'opportunité, étaient destinés à arrêter le pillage et l'épuisement des huîtrières, et soumettaient l'exportation des mollusques à des règlements sévères.’

“ L'application persévérante de ces mesures, les soins incessants, les encouragements et les exemples que l'administration de la marine n'a pas cessé de donner, ont eu pour effet de rétablir les huîtrières naturelles à peu près épuisées et d'amener la reprise des opérations d'ostréiculture par des particuliers.

“ Je suis heureux de pouvoir citer sur ce sujet une autorité comme M. Harding, qui dit dans son étude sur les moules et autres mollusques employés comme boitte et comme aliment :—‘ Je considère que la meilleure et la seule manière de bien cultiver et protéger les bancs naturels de moules est d'en faire la propriété de quelqu'un. Si on les laisse exploiter sans réserve, ils s'épuiseront rapidement, comme c'est arrivé pour des centaines

de bancs naturels sur la côte. Il y a cinquante ans, les moules étaient très prolifiques sur le littoral oriental de l'Angleterre, et presque tous les petits havres avaient en dehors leurs bancs naturels, qui alimentaient les couches ou fonds d'engraissement de l'intérieur au grand profit de ceux qui en avaient la propriété. Vers ce temps-là, quelque malencontreux individu découvrit que ces bancs étaient bons comme engrais, et alors on en commença l'exploitation pour cette fin, ce qui est l'origine de leur destruction actuelle. Je me rappelle en avoir vu, dans mon enfance, des centaines et des milliers de tonnes transportées à terre et vendues à des cultivateurs à trois sous pour servir d'engrais.

“ En 1868, le parlement passa un acte appelé “ Acte des pêcheries maritimes, 1868,” qui autorise le bureau du commerce à émettre des ordonnances provisoires à l'usage de corporations et de particuliers pour régler les pêches d'huîtres et de moules ; mais jusqu'ici le résultat en a été très peu satisfaisant.”

Ailleurs il dit :

“ Le secret de toute la question c'est que dans les endroits où la culture des huîtres et des moules a réussi, la personne qui l'a entreprise a obtenu du gouvernement le privilège exclusif d'exploiter elle-même les bancs et n'a pas été dérangée par d'autres qui auraient pu prétendre au droit d'y pêcher.

“ Les pêches d'huîtres en Ecosse, autrefois si productives, ont diminué de telle sorte qu'elles ne donnent plus maintenant qu'une valeur d'environ £1,000 par année, soit une fraction de ce qu'elles rapportaient jadis. Il y a nombre de propriétaires en Ecosse—j'en ai une connaissance personnelle—parfaitement disposés à inaugurer l'ostréiculture, à repeupler des bancs d'huîtres épuisés ou à en établir de nouveaux ; mais ils ne veulent pas faire cette expérience et en courir le risque à moins d'être protégés, comme aux États-Unis d'Amérique où, dans l'Etat de New-York, par exemple, cet Etat vend à des particuliers un droit absolu sur les estrans et les fonds de mer propres à la culture des huîtres, en garantissant en même temps que ce droit sera protégé par lui. Il faut trois ou quatre ans pour faire croître une huître marchande ; et si pendant cette période rien n'empêche une flotte de bateaux de pêche de prendre toutes les huîtres, comme cela est arrivé plus d'une fois, ce serait une folie de la part du propriétaire que de s'adonner à l'ostréiculture.

“ Aussitôt après ma visite à Loch Creran, M. Anderson m'adressa la lettre suivante datée du 27 juillet 1887, au sujet des pêches d'huîtres et de moules sur la côte occidentale.

“ CHER MONSIEUR.—A propos de notre conversation d'hier sur la culture des coquillages sur la côte occidentale, je compte que le bureau jugera à propos d'intervenir pour protéger cette industrie, protection sans laquelle elle ne saurait jamais prendre de proportions importantes.

“ J'ai eu l'occasion autrefois de m'adresser au bureau au sujet des bancs de coquillages de Barra, et depuis ces bancs précieux ont été relativement détruits, à l'instar des grands bancs de moules de Lock Roag et d'ailleurs. Chaque banc attaqué éprouvera le même sort. Tant qu'il ne sera pas établi de contrôle, les gens continueront de les épuiser par la pêche ; tandis que, d'un autre côté, ils consentiraient volontiers à ce que ces bancs fussent protégés contre eux-mêmes s'ils l'étaient également contre leurs voisins.

“ Sans parler des dépradations dont les bancs privés sont victimes, l'industrie à présent a besoin de protection.”

“ Parlant de la culture des coquillages par l'administration, M. Young, déjà cité par le soussigné, dit :

“ M. McGibbon, d'Ivy-House, ex-prévôt de Stranraer, qui connaît depuis longtemps les pêches d'huîtres de Lock Ryan, et s'y intéresse beaucoup, recommande que le bureau des pêcheries choisisse un endroit propre à la culture des huîtres et des moules, c'est-à-dire un endroit non seulement propre matériellement à la culture des mollusques, mais qui puisse aussi être aisément surveillé et protégé, et montre aux pêcheurs les avantages d'une culture scientifique tant pour eux-mêmes que pour le public en général.”

“ On trouvera digne d'intérêt le mémoire suivant d'un des inspecteurs de pêcheries du bureau de commerce anglais (M. C. E. Pryer) :—

“ L'investigation faite par le ministre canadien de la marine et des pêcheries paraît avoir pour objet les méthodes adoptées en Angleterre et en France pour le choix, en vue

de l'ostréiculture, de fonds sur lesquels il n'existe pas d'huîtres. Quant à ce qui regarde l'Angleterre, les efforts qu'on a faits pour le développement des pêches d'huîtres se sont presque entièrement, sinon exclusivement, limités à entretenir les bancs encore productifs, et à restaurer les bancs naturels dont la puissance productive s'est détériorée. Jusqu'ici on n'a fait à peu près rien dans ce pays pour essayer de créer de nouveaux bancs d'huîtres en peuplant des fonds qui ne fussent pas déjà connus comme produisant naturellement des huîtres, quoique de petites étendues d'estran artificiellement préparées soient parfois employées pour la croissance, ou simplement comme dépôt d'huîtres pêchées à la drague sur les bancs naturels, auxquels ces étendues d'estran sont contiguës d'ordinaire. Plus souvent qu'autrement, ces étendues appartiennent à des particuliers, et ces essais sont complètement à la discrétion et aux risques des propriétaires ou des promoteurs. Dans les cas où il est demandé qu'on émette une ordonnance donnant des droits privés sur des fonds où la pêche est de droit public, la coutume est qu'un inspecteur fasse l'exploration de ces fonds au moyen de dragage, pour s'assurer que les conditions en sont telles qu'on peut raisonnablement s'attendre à un succès, et que les avantages probables ne sont pas tellement problématiques qu'il serait mal à propos d'empiéter sur le droit public de pêche d'autre poisson.

“ Les conditions propres à l'ostréiculture varient, bien entendu, dans les différentes localités et avec les différentes espèces d'huîtres, mais on peut dire que ce qu'il faut généralement pour faire réussir cette culture, c'est un sol approprié, consistant de préférence en un banc d'écaill'es reposant sur une vase ou une argile forte, où il n'y a pas de sable, ni d'étoiles de mer, de buccins, de crabes ni d'autres ennemis de l'huître, où monte la marée, jointe à un certain mélange d'eau douce, variant selon que le banc serve à la reproduction, ou principalement comme fonds d'engraissement. Quelquefois les huîtres croissent abondamment sur un fonds rocheux, et il est impossible de dire généralement, sans avoir une pleine connaissance des conditions de chaque cas, jusqu'à quel point une zone particulière peut ou ne peut pas être ou devenir vraisemblablement une huîtrière.

“ Une autre considération, qu'il ne faut pas omettre, c'est la différence qui existe entre l'huître américaine et l'huître européenne.

“ En ce qui est de la France, je crois que les observations qui précèdent s'y appliquent généralement. L'ostréiculture se pratique dans ce pays sur un bien plus grand pied qu'en Angleterre, mais je ne sache pas qu'il y ait des bancs d'huîtres artificiellement formés ou améliorés qui ne soient pas sur des fonds ou contigus à des fonds produisant originairement des huîtres sans l'aide de procédés artificiels.

“ A Arcachon, par exemple, où se trouvent les plus importantes des pêches d'huîtres artificielles en France, la plus grande partie d'une grande baie est bornée par des terres, et dont certaines portions renfermaient des bancs d'huîtres naturels, a été convertie en huîtrières. Les terrains vaseux, l'estran et les hauts-fonds sont divisés en petits lots alloués à différents propriétaires et concessionnaires, et le flux et le reflux sont réglés au moyen de digues basses et d'écluses. De la sorte on peut retenir l'eau sur le fonds, qui, autrement, serait trop longtemps à découvert pendant le jusant, ou on peut la faire sortir au besoin pour la préparation des collecteurs destinés à la cueillette du naissain, l'enlèvement de celui-ci, le triage des huîtres, etc. L'étendue de sol convenable est limitée, mais en bien des cas on l'a adroitement utilisée en l'étendant sur des espaces qui, sans être ainsi exploités, auraient été impropres à l'ostréiculture.

“ En Hollande aussi, où, à certains égards, l'ostréiculture est encore plus développée qu'en France même, et où plusieurs bancs d'huîtres ont été prolongés sur des fonds où n'auraient pas pu croître des huîtres sans préparation artificielle, les bancs ont formé le noyau des huîtrières artificielles.

“ On peut en voir une exemple remarquable à Bergen-op-Zoom, où la construction d'un remblai de chemin de fer a transformé l'une des embouchures de la Scheldt en une espèce de baie presque entourée par des terres, laquelle est cultivée depuis en huîtrières, semblables dans les lignes générales à celles d'Arcachon, le mouvement de la marée étant réglé à l'aide d'écluses. Il y a toujours des huîtres sur certaines parties de cette étendue mais on a considérablement augmenté l'espace naturellement propre à la production des huîtres en construisant des digues, des fosses et des chenaux.

“ Il ne faut point conclure de là qu'un fonds sur lequel ou près duquel il n'a jamais existé d'huîtres ne puisse pas être converti en un banc d'huîtres, mais les probabilités de succès sont en faveur des endroits qui, produisant ou ayant produit des huîtres, paraissent ainsi naturellement convertis à cette culture.”

Du rapport du député du ministre, 1891, page xxxv :

“ Le rapport de l'an dernier contenait un article très complet sur les mesures qu'il était question d'adopter pour la conservation et l'amélioration de cette précieuse industrie, et comprenait un résumé de réglemens pour la formation et le développement de bancs d'huîtres grâce à certaines restrictions. Depuis lors il a été fait beaucoup de progrès dans cette direction, et aujourd'hui est en pleine opération le plan de réserver certaines étendues pour la restauration des bancs ouverts à la pêche publique, et de donner à des particuliers le privilège de certains lots, dans le but d'encourager la culture naturelle et artificielle.

“ A une conférence des inspecteurs de pêcheries, qui a eu lieu à Ottawa dans le cours du mois d'avril 1891, l'état de chose relatif à la pêche aux huîtres au Canada, et les meilleurs moyens d'assurer le développement et l'amélioration de cette industrie, ont été discutés au complet, et les recommandations suivantes ont été adoptées :—

“(1.) Qu'il ne soit pas exigé de droit pour licences.

“(2.) Que personne ne pêche, ne prenne, ni n'ait d'huîtres du Canada en sa possession, du 1er mai au 31 septembre de chaque année, inclusivement, et que sur les bancs en partie dépeuplés la pêche d'hiver à travers la glace soit défendue ; les différents inspecteurs devant fournir au département une liste de ces bancs, et le département devant faire les réglemens nécessaires pour cette prohibition.

“(3.) Que personne ne pêche, ne prenne, ni n'ait en sa possession d'huîtres rondes dont l'écaille n'ait pas au moins 2 pouces de diamètre, ni d'huîtres longues dont l'écaille extérieure ne mesure au moins 3 pouces. On devra immédiatement jeter à l'eau toutes les huîtres qui seront prises avant d'avoir atteint cette grosseur, sous peine d'amende et de confiscation de tout matériel, engins ou appareils employés, ainsi que de l'annulation de la licence.

“(4.) Que tous les bancs d'huîtres qui produisent aujourd'hui dans les eaux du Canada, soient divisés sous aussi court délai que possible en trois sections, lesquelles ne seront exploitées qu'alternativement, d'année en année, sous le contrôle des officiers de pêche de l'endroit selon quelque plan général adopté par le département.

“(5.) Que le département prenne des mesures pour repeupler autant d'huîtrières que possible, et accorde des licences aux particuliers qui voudront faire l'ostréiculture là où il n'existe pas de bancs producteurs, dans certaines conditions que le département jugera à propos.

“(6.) Aussi, que le creusage de la vase coquillière soit défendue dans un rayon de 200 verges de toute huîtrière et que hors de cette distance il ne soit permis qu'aux endroits approuvés par un préposé aux pêcheries.

“ APPEL AU PUBLIC.

“ Tout le monde sait que, dans les provinces maritimes, plusieurs endroits qui étaient autrefois renommés pour la qualité de leurs huîtres de même que pour la fertilité de leurs huîtrières, se sont appauvris et quelques-uns même épuisés depuis un certain nombre d'années, par suite de la pêche désordonnée poursuivie dans ces endroits, et en conséquence de l'absence complète de toute aide artificielle qui eût pu être apportée à la propagation de l'espèce ainsi que de toute protection et culture des fonds où elle était indigène.

“ Des renseignements ayant appris au département que les habitants des endroits où se trouvaient des bancs d'huîtres épuisés manifestaient beaucoup de contentement à la suite des mesures prises par le département, et que tout le monde sentait la nécessité de les laisser reposer pendant un certain nombre d'années afin de leur donner le temps de se repeupler, la pétition qui suit fut mise en circulation pour donner plus de force aux mesures administratives.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

“ A Son Excellence le Très honorable sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, etc., etc., gouverneur général du Canada.

“ Vos pétitionnaires ayant appris que le Parlement a voté un crédit pour les frais du relèvement des huîtres prennent la liberté d'exposer :

“ Qu'il existait autrefois en cette localité de considérables huîtres dont l'exploitation ne fournissait pas seulement de l'emploi à plusieurs, mais donnait encore un produit de valeur considérable ; mais par suite de pêches trop persistantes, et pour autres causes, le rendement de ces huîtres a depuis quelques années beaucoup diminué, jusqu'au point qu'elles sont aujourd'hui, si non tout à fait, au moins dans une grande mesure, improductives.

“ Vos pétitionnaires croient que le repeuplement de ces huîtres pourrait se faire avec succès, et qu'au moyen de règlements restrictifs, la fécondité de ces pêcheries pourrait en quelques années être rétablie.

“ Vos pétitionnaires représentent de plus que si quelques-uns des bancs de leur localité étaient choisis par le département pour l'application de pareilles restrictions, la prohibition de toute pêche aux huîtres dans ces endroits pendant un certain nombre d'années rencontrerait leur approbation.

“ Vos pétitionnaires désireraient qu'à l'expiration de la période pendant laquelle, selon la loi, des huîtres peuvent être réservées pour la culture, le dragage ou la pêche de leurs produits ne fussent permis que selon des règles judicieuses et restrictives nécessaires à leur conservation.

“ Vos pétitionnaires prient donc humblement que le relèvement de soit fait et que les huîtres soient réservées.

“ RÉPONSES.

“ En réponse à cet appel, des pétitions ont été reçues pour le relèvement, la réservation et le repeuplement des eaux suivantes :

“ Le port de Shédiac, la baie Verte et Tidnish, dans la province du Nouveau-Brunswick.

“ Le port de l'Est, Chéticamp ; Faders-Pond, du côté sud de la baie de Sainte-Anne ; la rivière Sydney, les baies de Lingan, de Mira, de Catalone, de l'Est, et la Grande-Baie Glacée, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

“ Le port de Summerside, la baie Orwell et la rivière Winter, dans la province de l'Île du Prince-Edouard.

“ MESURES PRISES.

“ Un crédit de \$5,000 ayant été voté par le Parlement à la dernière session pour le relèvement des huîtres, et pour favoriser la création de nouveaux bancs, M. Robert Simpson, ingénieur civil, fut chargé de relever le port de Shédiac, autrefois renommé pour l'excellente qualité de ses huîtres, mais dont les bancs ont été dragués jusqu'à épuisement ou à peu près. Une minute du conseil basée sur le relèvement ainsi fait fut adoptée le 1er septembre 1891, réservant dans cette localité une étendue d'eau d'environ 270 acres, que l'on consacrerait à la production naturelle et artificielle des huîtres, et autorisant le ministre de la marine et des pêcheries à faire les dépenses nécessaires.

“ On s'attendait qu'on pourrait commencer les opérations dès l'automne, mais il a été si difficile de se procurer les services d'un expert que l'expérience a dû être retardée jusqu'au printemps 1892. Ce délai inévitable pourrait bien après tout avoir eu son avantage. Tandis que plusieurs autorités—européennes surtout—prétendent que l'automne est le meilleur temps pour la plantation des huîtres, plusieurs autres—particulièrement celles d'Amérique—sont pour le printemps, à raison de ce que les petits ont alors le temps de grossir assez pour se protéger et résister aux rigueurs de l'hiver. Le haut-commissaire du Canada à Londres et M. Fabre à Paris sont chargés de prendre des renseignements qui pourront conduire à l'emploi d'un expert en état de prendre la charge des opérations le printemps prochain. Quand il aura l'homme qu'il faut, le département l'emploiera à pousser l'entreprise d'une façon systématique.

“ Un rapport sur les huîtres de Tidnish et de la baie Verte établit que ces bancs sont presque épuisés, et qu'il s'y fait très peu de pêche à présent. Cet épuisement est

cependant attribué à des causes naturelles plutôt qu'à des excès de pêche. L'eau est peu profonde; il y a accumulation de vieilles écailles, et la glace qui se forme sur les bancs a, dit-on, pour effet de tuer les jeunes huîtres. Ceci paraît très plausible, mais on ne saurait bien déterminer ce qui en est que par un examen minutieux des fonds, ce qu'on se propose de faire au printemps de 1892 par un des officiers des croiseurs du service de protection. Cet examen soigné des fonds permettra au département de déterminer s'ils valent la peine d'être relevés et repeuplés.

“ Dans la Nouvelle-Ecosse.

“ Le département n'est pas encore suffisamment renseigné pour pouvoir prendre des mesures définitives en réponse aux pétitions reçues de différents endroits de cette province, et qui demandent le repeuplement des huîtrières; mais si les choses vont bien, on s'attend qu'il sera possible de commencer les opérations dans ces endroits dans le cours de la saison prochaine.

“ Dans l'Île du Prince-Edouard.

“ Le port de Summerside, ci-devant fameux pour l'excellence de ses huîtres, s'est grandement détérioré sous ce rapport depuis quelques années: On le regarde comme extrêmement propre à l'ostréiculture, et avec cet objet en vue on a fait des arrangements pour le relèvement des fonds et la réserve de certaines étendues.

“ Plusieurs pétitions sont venues d'autres endroits de cette province, demandant que les huîtrières épuisées fussent réservées pour la culture artificielle, mais les renseignements obtenus ne sont pas encore suffisants pour permettre au département de prendre des mesures définitives, bien qu'il soit possible qu'il soit en état de commencer des travaux dans le cours de la saison prochaine.

CRÉATION D'HUITRIÈRES.

Pour le repeuplement des bancs épuisés, on se propose de n'employer que les huîtres de l'Île du Prince-Edouard les plus grosses et les plus soigneusement choisies. Et ces huîtres ne seront plantées qu'après un examen sérieux des fonds et l'enlèvement des dépôts de vase, de débris, etc., capables de nuire à leur croissance. Comme ces opérations se feront sous la surveillance d'un expert que le département espère bientôt pouvoir engager, il ne paraît pas y avoir lieu de douter que nos efforts seront aussi fructueux que l'ont été les entreprises similaires dans les grandes huîtrières de la Chesapeake et d'autres endroits des États-Unis. D'immenses étendues d'eaux qui par suite d'incurie ou de négligence étaient devenues stériles et sans valeur, ont pu en ces endroits être ramenées à leur fécondité naturelle, et il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même ici, si l'on prend les mesures nécessaires.

“ AVANTAGES DE L'OSTRÉICULTURE.

“ Jusqu'à présent les particuliers ou les compagnies privées ne se sont occupés que très peu de l'amélioration ou de la culture des huîtres au Canada. Cela est dû non pas tant à un manque d'esprit d'entreprise chez notre population qu'à l'absence d'un système régulier de location et de licence, de nature à assurer aux intéressés la jouissance des fruits de leur travail, et à les protéger contre les empiètements de voisins peu scrupuleux, traitant les richesses ainsi créées comme propriété commune. Naturellement il n'en fallait pas davantage pour empêcher les particuliers de cultiver l'ostréiculture, et la pêche se faisait partout au gré du pêcheur.

“ Le département se contentait de faire observer rigoureusement la saison réservée, ce qui n'était pas suffisant.

“ Le succès merveilleux obtenu par les particuliers dans l'ostréiculture, en France, en Angleterre et en Hollande, a attiré l'attention des Canadiens, et ils commencent à se rendre compte de l'avantage qu'il y a à protéger et encourager une industrie qui, entre

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

les mains des particuliers, a dans l'ancien monde si largement payé le labeur, les soins et l'argent qu'on y a consacrés.

LICENCES DE PARCS D'HUITRES.

L'article 4 de l'Acte des pêcheries donne au ministre de la marine et des pêcheries le pouvoir d'accorder des baux de pêche ou licences pour une période ne dépassant pas neuf années, et l'article 21, sous-article 4, du même acte, prescrit que ces baux ou licences pourront être accordés aux personnes qui désireront entreprendre la plantation ou la création d'huîtrières dans les eaux des côtes du Canada. Se conformant à l'opinion du ministre de la justice, le département de la marine et des pêcheries décida d'accorder des licences aux personnes qui se conformeraient aux règlements pour telles étendues qui ne constituent pas à présent des pêcheries publiques. Les demandes se feront au moyen d'imprimés fournis par le département et seront accompagnés d'un plan préparé par un ingénieur compétent basé sur les cartes de l'amirauté. Cela fait, la demande est envoyée à l'inspecteur local, qui doit se renseigner et faire rapport. D'après ce rapport le département décide s'il y a lieu d'accorder la licence.

Comme cette industrie n'est qu'à son enfance dans notre pays, le département a cru qu'il ne serait pas sage de l'entraver par des droits élevés. En Europe le loyer des fonds pour l'ostréiculture est élevé, et va jusqu'à \$19 ou \$20 l'acre en Hollande, tandis qu'en France il varie de 35 à 45 francs l'hectare, et s'élève jusqu'à l'équivalent de \$7.60 l'acre sur les côtes de la Bretagne. En Angleterre, où le droit de pêche va avec la propriété, les intéressés se forment en puissantes compagnies avec de forts capitaux et achètent de grandes étendues dans les endroits les plus favorables. Dans les différents Etats de l'Union Américaine les loyers varient beaucoup. La Californie dispose de ses huîtrières à l'enchère et donne un titre perpétuel. Le prix nominal était d'abord de \$1.25 l'acre, mais la demande des lots de choix—dans la baie de San-Francisco, par exemple—est devenue si grande qu'il a été payé jusqu'à \$100 l'acre pour certains lots. New-Jersey vend ses huîtrières au plus haut enchérisseur tous les cinq ans, mais ne vend pas plus de 10 acres chacun aux particuliers et 30 acres aux compagnies. Dans la Géorgie le droit de \$1 l'acre exigé pour les lots réservés à l'ostréiculture, est affecté à l'entretien des écoles publiques. Le Rhode-Island loue ses lots à \$10 l'acre. Dans la baie de Chesapeake—le fond par excellence pour la pêche des huîtres aux Etats-Unis—l'une des plus belles huîtrières, appelé *The Beach*, se loue de 2 ou 5 cents par boisseau d'huîtres prises, selon l'endroit. Dans l'Etat de New-York il n'existe pas de pratique uniforme à ce sujet, le contrôle des pêches appartenant à différentes corporations ou municipalités. Le loyer varie de 25 cents à \$10 l'acre, bien que la plus grande partie des loyers soit d'environ \$1 l'acre. Ni particulier ni compagnie ne peut posséder plus de 250 acres, et en certains endroits les concessionnaires sont limités à trois ou quatre acres.

Après avoir soigneusement pesé ces faits, le département a pris la décision suivante :

1. Le droit sera fixé à \$1 l'acre mesurée à marée basse, d'après le plan de relèvement approuvé.

2. L'étendue des lots sera limitée à un certain maximum.

Le plan ci-dessus est aujourd'hui mis en pratique, et dans le cours de cette année il a été accordé des licences aux intéressés suivants, qui ont déjà commencé leurs opérations d'ostréiculture.

MM. Halton et Cie, Montréal, 81 acres près de la rivière de la Baie-du-Vin, dans le comté de Northumberland, N.-B., pour 15 ans.

M. Joseph Hayley, Ruskin, 2 acres dans la baie de Pownal, comté de Queen, Ile du Prince-Edouard, pour 9 ans.

M. Charles A. Hyndman, Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, 40 acres dans la North River et l'Ellen's Creek, comté de Queen, Ile du Prince-Edouard, pour 9 ans.

Plusieurs autres demandes de lots venues de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique, sont à l'étude, et on s'attend que la protection et le repeuplement de nos huîtrières, si propicement commencés, et qui paraissent si bien vus du public intelligent, vont grandement augmenter et finalement atteindre le but que le département a en vue, c'est-à-dire mettre cette indus-

trie canadienne sur une base de prospérité ferme et stable, de façon à constituer une nouvelle richesse pour le pays, et particulièrement pour la population maritime.

Du rapport du sous-ministre, 1892, page xv. :

Les rapports précédents de ce département donnent le détail des mesures adoptées et du travail accompli pour protéger la pêche aux huîtres. Ces rapports montrent que pour empêcher l'extinction des huîtres il faut adopter des modes de pêche moins destructeurs. Ces rapports traitent la question si au long qu'il est inutile d'y revenir ici.

En 1885, la période de clôture a été prolongée de 15 jours, allant du 1er juin au 15 septembre de chaque année. C'est la seule mesure adoptée et elle est manifestement insuffisante pour protéger une industrie si importante. La pêche pouvait être, peut encore être faite sans relâche par quiconque veut la faire, à l'endroit et de la manière qu'il plaît à chacun, sans s'occuper de la grosseur des huîtres et du tort causé aux bancs d'huîtres par les quantités de petites coquilles d'huîtres et de vase qui les recouvrent au printemps. Ces faits ont été portés à l'attention du gouvernement par le ministre de la marine et des pêcheries dans son rapport du 1er mars 1890, et un arrêté du conseil a été subséquemment rendu recommandant les règlements suivants :—

1° La pêche aux huîtres ne sera permise qu'en vertu de baux ou permis accordés par le département de la marine et des pêcheries.

2° La période de clôture sera du 1er juin au 15 septembre.

3° Il ne sera pas permis de prendre d'huîtres ayant moins de deux pouces de largeur et trois de longueur.

4° Il ne sera pas permis de draguer la vase coquillière à une distance de moins de 200 pieds d'un banc d'huîtres, et rien qu'aux endroits désignés par l'officier des pêcheries.

5° Les règlements ci-dessus ne prendront pas effet avant qu'une inspection soit faite des bancs d'huîtres.

Afin de faciliter l'obtention des permis aux personnes désirant se livrer à la culture des huîtres, des règlements ont été établis pour la gouverne des officiers dans la préparation des plans de bancs d'huîtres, ainsi que celle des blancs de permis. Ces blancs sont fournis gratuitement. On décida en même temps que le loyer d'un emplacement de pêche se ferait sur la base suivante :—

1° Permis de pêche, \$1.00 par acre, calculée sur la profondeur à marée basse, telle que désignée sur le plan approuvé.

2° Une étendue maximum.

Inspection dans le Nouveau-Brunswick,

A la suite d'une correspondance échangée avec des experts en ostréiculture en Angleterre et en France, MM. Frédéric et Ernest Kemp, gens d'une expérience considérable obtenue dans leurs rapports avec la *Whitstable Oyster Company* (la corporation la plus considérable, la plus importante et la plus influente dans le genre en Angleterre), furent invités à venir au Canada faire une inspection préliminaire de nos bancs d'huîtres. Ils s'embarquèrent le 24 mai et arrivèrent à Halifax le 5 juin suivant. Ils se rendirent immédiatement au havre de Shédiac, et commencèrent l'inspection des bancs d'huîtres à cet endroit. Cette inspection les convainquit que la baie de Shédiac était un endroit propice à l'ostréiculture naturelle. Ils trouvèrent les bancs d'huîtres dans l'état le plus déplorable, causé par le manque de soin et d'attention, et surtout par la manière dont ceux qui creusent la vase coquillière avaient coupé les bancs d'huîtres, les éparpillant, et laissant la vase s'accumuler autour. Il leur fallut quatre jours avant de pouvoir trouver un terrain convenable à la culture des huîtres. Le meilleur emplacement fut trouvé en face de la demeure de M. Harrington; ce terrain pouvait être facilement agrandi en prenant les moyens convenables, l'espace ne manquant pas autour et l'eau y étant suffisamment profonde. On trouva aussi d'autres lits qui peuvent être améliorés avec le temps, du soin et du travail. La partie nord de la baie ne vaut rien pour l'ostréiculture, le fonds étant formé d'herbes longues et de vase, à tel point que les terrains connus sous le nom de bancs de Poirier sont presque tous obstrués de vase. Pour réussir avec les bancs de Shédiac il faudra les nettoyer complètement avec des dragues comme ceux que l'on em-

ploie sur les bancs d'huîtres en Angleterre. Le râteau dont on se sert au Canada doit être mis de côté. Il détruit les jeunes huîtres et les bancs. Il n'y aurait aucun avantage à planter des huîtres sur des bancs dans un état semblable ; mais avec beaucoup de soin et d'attention les experts disent qu'il est possible de faire de ces bancs une source inépuisable d'huîtres, vu que leur position s'adapte parfaitement aux conditions nécessaires à l'ostréiculture. Ils terminent en recommandant que les limites définies par arrêté du conseil pour la propagation naturelle et artificielle des huîtres dans le havre de Shédiac soient changées ; la partie nord n'étant d'aucune valeur. Cette recommandation a été suivie.

De Shédiac les messieurs Kemp se rendirent à Bouctouche, où ils trouvèrent tous les bancs d'huîtres, à l'exception de ceux de Dixon, disjoints et séparés par des amas de boue. En remontant la rivière, en amont du pont du chemin de fer, les bancs étaient dans le même état. Les différents bancs montraient cependant beaucoup de vigueur, à l'exception de ceux sur lesquels les pêcheurs avaient habitude de récolter les huîtres avec des râteaux à travers la glace. On ne put trouver de terrains ayant une profondeur d'eau suffisante dans la rivière ou dans la baie pour justifier une tentative d'ostréiculture en cet endroit. Le banc de la Pointe Dixon était dans un état bien sale, montrant que depuis longtemps il ne servait plus. Sept coups de drague amenèrent huit grandes huîtres pleines de vie, et une quantité considérable de vieilles écailles. Il faudrait peu de travail pour déblayer ce terrain, et les huîtres y viendraient bien. Dans la baie et dans la rivière, en aval et en amont du pont du chemin de fer, on a trouvé des parcelles de terrain couvertes de jeunes huîtres, très vivaces, profitant rapidement et en très grand nombre. On a trouvé plus d'huîtres jeunes qu'arrivées à leur croissance ; un coup de drague nous a donné 10 grosses huîtres et 54 jeunes, un autre a donné 40 jeunes et pas de grosses, et plusieurs autres coups de drague dans la même proportion.

Le havre de Cocagne a été trouvé à peu près dans le même état que celui de Bouctouche, les jeunes huîtres y étant en plus grand nombre que les vieilles. Pendant leur courte visite, les experts n'y ont pas trouvé de terrain favorable à l'ostréiculture.

A Richibouctou les experts ont trouvé le même état de choses que dans les endroits précités, excepté qu'à chaque endroit où ils ont creusé ils ont trouvé une plus grande quantité de jeunes huîtres en état de bonne santé. Pas d'huîtres mortes ; toutes étaient jeunes, mais pleines de vie. Les bancs n'étaient que de petites parcelles, ayant été brisés et séparés par la façon de pêcher, et ils étaient entourés d'herbes et de vase. S'il était possible de trouver un terrain suffisamment dur pour y déposer le naissain, on pourrait, depuis Bay Cove jusqu'à Kingston Bridge, sauver une grande quantité de jeunes huîtres pour approvisionner toutes les huîtriers de l'Angleterre. De chaque petit banc que nous avons creusé nous avons retiré les quantités suivantes de jeunes huîtres : 163, 105, 195 et 108. Sur les bancs plus grands les experts ont obtenu une quantité plus forte. Un coup de drague a donné 811 petites huîtres dont le plus grand nombre étaient minuscules. On dit que les huîtres en amont du pont de Kingston sont de qualité inférieure ; mais il y a raison de croire que si les huîtres étaient transplantées très jeunes sur des bancs plus appropriés, elles deviendraient de grosseur suffisante pour le marché. On a trouvé très peu d'huîtres dans la rivière du N.-O., les bancs paraissaient être très vieux, et tous brisés par les pêcheurs au râteau. Le seul terrain propre à l'ostréiculture que l'on ait trouvé, est situé entre Indian Island et la terre ferme. Quelques parties de ce terrain sont comparativement nettes, mais la plus grande partie demanderait à être nettoyée avant d'y placer du naissain, le fond étant bon.

Pendant toute leur inspection, les experts disent qu'ils n'ont pas vu un seul ennemi marin des huîtres, ce qui est un fait remarquable. La cause de l'épuisement des bancs peut cependant être expliquée de plusieurs manières, la destruction s'en faisant en gros. A leur arrivée à Cocagne les experts ont trouvé au moins douze bateaux montés par des hommes qui faisaient la pêche aux huîtres avec des râteaux pendant la période de clôture. Trois de ces bateaux ont été saisis, mais les autres ont réussi à s'échapper. En arrivant au havre de Bouctouche on vit aussi plusieurs bateaux faisant la pêche au râteau ; les hommes se sauvèrent dans toutes les directions, laissant leurs appareils de pêche dans l'eau.

Une autre cause de destruction c'est la pêche des huîtres à travers la glace. En creusant, les experts rencontrèrent un haut-fond. Au lieu d'huîtres vivantes et en

pleine croissance comme ailleurs on n'a tiré de ce fond que des écailles blanches sans aucun signe de vie. Il y en avait en progéniture, mais elles étaient mortes, ce qui prouve qu'il y avait là quelque chose d'anormal. On apprit plus tard que la pêche sur la glace avait été la cause de ce résultat, car les jeunes huîtres ne peuvent vivre au froid vif de l'hiver, et leur destruction est en conséquence inévitable. Puis lorsque la glace disparaît ces écailles tombent au fond et forment un banc élevé. Le dragueur de vase coquillière détruit entièrement les bancs d'huîtres partout où il passe. Impossible de remettre ce fond en bon état ; conséquemment les bancs d'huîtres canadiens se font de plus en plus rares. Outre cela, on pêche les huîtres tout le long de l'année, sans égard à leur grosseur et à la période de clôture.

Inspection dans l'Île du Prince-Edouard.

Le 30 juillet les messieurs Kemp sont partis du Nouveau-Brunswick pour se rendre dans l'Île du Prince-Edouard, où ils ont commencé par faire l'inspection des bancs d'huîtres de la baie de Bédèque. La plus grande partie du fond de cette baie est couverte de vase et de longues herbes, et les bancs sont presque tous entièrement détruits à cause de la pêche au dragueur de vase coquillière. A la Pointe aux Huîtres il y a un fond dur, mais la plus grande partie en est couverte de mauvaises herbes, et herbes plus courtes. Le fond était dur et les huîtres qu'on y a pêchées étaient de belle qualité ; en trois coups de drague l'on a tiré 22 belles huîtres et 84 jeunes, montrant une croissance très rapide. L'herbe peut être enlevée avec peu de travail et le fond rendu propice à la propagation des huîtres. Cette partie de la baie serait protégée contre les pêcheurs au râteau, vu qu'ils n'y pourraient trouver une épaisseur suffisante d'écailles pour leurs fins. Ces fonds ont été jalonnés.

La baie de Richmond est une véritable mine d'or. Quelques-uns des bancs sont très grands, comprenant plusieurs acres, et les huîtres supportent la comparaison avec celles des huîtres cultivées. Leur production paraît être énorme, les bancs étant amplement fournis d'huîtres, vieilles et jeunes, d'excellente qualité, en bonne santé de croissance rapide. Sur chaque banc exploré on a trouvé le même état de choses satisfaisant. Dans aucun endroit on n'a trouvé d'huîtres mortes, ou d'ennemi marin des huîtres, fait très remarquable sur une aussi grande étendue de terrain. On a creusé à différents endroits de la baie, et l'on n'a trouvé d'herbes mortes et de la vase que depuis Oyster Cove, y compris Indian River, jusqu'à Rayner's Creek.

Les experts apprirent qu'ils ne trouveraient pas de bancs d'huîtres à ce dernier endroit, vu qu'ils avaient été tous détruits par les pêcheurs au dragueur de vase coquillière, bien qu'autrefois ces bancs fussent les meilleurs de la baie, car les pêcheurs y pouvaient travailler en tout temps à l'abri des grands vents. Environ quatre milles en longueur de ces bancs ont été détruits. Les experts ont aussi pêché en plusieurs endroits, à Mill's Point, McNeil's Lock Shore, Rivière Platt, Fraser's Cove, Narrow's Lot 12, le ruisseau de l'Écureuil, la Pointe du Nègre, Joe Benward's Point, Sally Francis, Cooper's Beddeford River, Schooners Creek, Barclay's Creek, Front River, Bird Island, et Emore River, avec de bons résultats. Depuis la Barre jusqu'à Bryant's Point, on n'a trouvé rien autre chose que de mauvaises herbes et de la vase, bien que, dit-on, le banc fut autrefois d'un demi-mille de longueur, mais il a été complètement détruit par la pêche au dragueur de vase coquillière.

Les experts terminent leur rapport d'inspection à l'Île du Prince-Edouard en disant que les pêcheurs emportent au rivage toutes les huîtres qu'ils tirent du fond de l'eau sans considération de grosseur. On les vend aux marchands, qui choisissent celles qui sont propres au marché et jettent les autres. On devrait, disent les experts, arrêter une pratique aussi désastreuse, et ne pas permettre la pêche d'huîtres de moins de trois pouces. Par ce moyen on conserverait les huîtres pour l'année suivante, et les bancs ne seraient pas détruits. De la Baie Richmond les experts se sont rendus à Charlottetown, et ont fait l'inspection de la rivière du Nord, de la rivière de l'Ouest, de la rivière Vernon, et de la rivière de l'Est. Dans la rivière du Nord ils ont trouvé peu d'huîtrières, mais on leur apprit qu'ils en trouveraient en amont du pont, où ils ne purent cependant se rendre avec leur yacht à vapeur. Dans la rivière de l'Ouest, à Long-Creek, ils trouvèrent des

huîtres en abondance, et de croissance très rapide. Les bancs s'étendaient sur une longueur de près d'un demi-mille. Dans la rivière Vernon, en trois coups de drague on a tiré 30 huîtres, et 614 jeunes. On informa les experts que les bancs de Orwell Cove et Orwell Bay donneraient d'aussi beaux résultats que ceux de la rivière Vernon. Dans la rivière de l'Est les bancs étaient complètement couverts de jeunes huîtres de très belle forme et différentes des huîtres trouvées sur les autres bancs de cette partie de l'île. On prétendit que l'on trouverait la même espèce de jeunes huîtres à tous les endroits sur 10 ou 15 milles dans la rivière. Les experts considèrent que ceux qui ont loué des huîtrières pour la propagation des huîtres feraient bien d'utiliser cette espèce d'huîtres. Règle générale, les jeunes huîtres recueillies sur un terrain sec en pente sont beaucoup plus vivaces que celles pêchées en eau profonde ; et en les plaçant en eau profonde on les préserve contre les grands froids qui sévissent au Canada. On a trouvé une quantité immense de jeunes huîtres ; la chute du naissain l'année précédente a dû être énorme. La qualité de quelques-unes de ces huîtres est presque aussi bonne que celles des huîtres de la Baie Richmond, plusieurs d'entre elles étant de forme allongée. On ne devrait pas mettre sur le marché des huîtres de forme allongée ayant moins de quatre pouces de longueur.

Tout compte fait, les experts considèrent qu'il n'y a aucun danger que les huîtrières du Canada s'épuisent si les lois de la nature sont observées, et les recommandations par eux faites suivies.

L'inspection de l'île du Prince-Edouard terminée, on décida que la présence de M. Frédéric Kemp n'était plus nécessaire, et on lui permit de s'en retourner en Angleterre le 10 septembre. M. Ernest Kemp fut ensuite engagé à \$1,500 d'appointements par année, pour trois ans, afin de continuer le travail commencé. On lui donna instruction de préparer le terrain pour une huîtrière dans le havre de Shédiac, ce qu'il fit en le débarrassant des amas de détritus, etc., avec lesquels on a comblé les trous à l'entour des bancs d'huîtres ; les huîtres et le naissain que l'on prend sont placés sur d'autres bancs non encore touchés. M. Kemp s'emploiera à cette besogne tant que la glace ne sera pas prise dans le havre.

M. Kemp a fait en outre l'inspection du havre de Tracadie, dans le comté d'Antigonish, N.-E., et a choisi des terrains propres à établir de nouvelles huîtrières.

Du rapport du sous-ministre, 1898, page xlv.

LA PÊCHE DES HUÎTRES.

“ Au printemps de 1893, M. Ernest Kemp continua la préparation des huîtrières de Shédiac. Les écailles qui s'étaient accumulées sur ces bancs furent enlevées de la surface et placées dans la vase sur les bords extérieurs, ou dans quelques-uns des trous pratiqués par les pêcheurs. Le terrain fut nettoyé, les bancs furent agrandis, et le sol rendu prêt à recevoir les jeunes mollusques. Vu les retards mis à se procurer les huîtres nécessaires à l'île du Prince-Edouard, il n'en fut pas planté pendant l'automne de 1892. A cause de l'état avancé de la saison et des dangers que le froid, la neige et le changement d'eau pouvaient présenter, M. Kemp jugea plus prudent de remettre cette opération au printemps suivant, époque qu'il considère la plus favorable à la transplantation, car les huîtres, si on les met en eau peu profonde durant les mois de printemps, croissent alors beaucoup plus vite que si on les place en eau plus profonde, attendu que sous l'action du soleil l'eau devient bien plus chaude, l'huître étant très sensible à l'effet de la lumière et de la chaleur, qui favorisent un développement rapide. Les huîtres plantées en automne ne se développent généralement pas, car le changement de sol et l'abaissement de la température empêchent l'huître de bien s'acclimater avant l'hiver—ce qui très souvent amène un résultat désastreux. Elle fait bien peu de progrès en hiver. Conséquemment il y a toujours risques et perte, à peu d'exceptions près.”

Je n'ai guère besoin de pousser ces citations plus loin, car on voit clairement les excès et les abus dont cette industrie a été l'objet dans les provinces maritimes, tels que la pêche à outrance en saison et hors de saison, la sciure de bois jetée dans les rivières qui couvrent les bancs, et une foule d'autres abus contre lesquels la nature avait à combattre sans l'aide de l'homme. Il faut espérer que les pêcheurs comprendront la nécessité

d'observer les règlements qui ont été établis pour contribuer à la récupération des bancs épuisés. Depuis que je suis attaché au département des pêcheries, j'ai consacré tout mon temps à l'ostréiculture ; j'ai visité presque toutes les principales huîtres des provinces maritimes ; j'ai aussi nettoyé et ensemencé des bancs à titre d'essais, qui ont été jusqu'ici couronnés de succès.

Dès qu'il eut connu les principales causes qui avaient amené le dépérissement des huîtres, le département n'a pas retardé à tâcher de trouver les moyens d'amener un remède efficace.

L'exploitation des huîtres passe rapidement des mains des pêcheurs en celles des ostréiculteurs. L'huître étant sédentaire, sauf pendant quelques jours aux premières phases de son existence, il est facile de l'exterminer dans un endroit donné ; et bien que les pêcheurs puissent ne pas parvenir à draguer chaque individu des fonds, la capture en grand ne tarde pas à détruire les bancs ou huîtres.

La principale différence qui existe entre l'industrie ostréicole de l'Amérique et celle de l'Europe se trouve dans le fait qu'en Europe les bancs naturels ont été démolis depuis longtemps ; pas plus de 6 ou 7 pour 100 peut-être des huîtres de l'Europe passent directement des bancs naturels aux mains du consommateur ; il est probable que 60 ou 75 pour 100 proviennent du naissain déposé dans des parcs artificiels ; le reste a été placé pendant quelque temps, pour augmenter en grosseur et en saveur, dans une eau peu profonde le long des côtes. Aux Etats-Unis, par contre, près de 40 pour 100 des huîtres sont portés directement des bancs naturels au marché. Partout, sauf dans les endroits où les bancs naturels sont à peu près épuisés, la pêche des huîtres est pratiquée de la façon la plus extravagante et les bancs sont détériorés, quelques-uns même totalement annihilés. Reste à voir si l'Etat va réglementer cette pêche avant qu'il ne soit trop tard ou laisser détruire ces réservoirs de nourriture. De nos jours l'huître est un des produits alimentaires les plus économiques aux Etats-Unis ; et, quoique l'on ne doive pas s'attendre à ce que le prix des huîtres américaines restera toujours aussi bas, cependant, si nous prenons en considération la grande valeur des bancs naturels de la côte américaine entière, il semble certain qu'une protection raisonnable maintiendra le prix des huîtres d'ensemencement bien au-dessous de la côte européenne, et que les immenses étendues de terres submergées spécialement favorables à la plantation d'huîtres pourront être utilisées et produire une abondante récolte à des frais bien moins considérables que ceux qu'entraîne le système de culture compliqué suivi en France et en Hollande.

Je vais maintenant donner un court exposé des différents modes d'ostréiculture en vogue ailleurs.

L'OSTRÉICULTURE EN ANGLETERRE.

LA COMPAGNIE D'HUITRES DE WHITSTABLE.

Mon but est de signaler à l'attention de l'ostréiculteur certaines choses qu'il doit faire et d'autres qu'il doit éviter s'il veut que ses travaux soient couronnés de succès. Un aperçu du travail pratique fait à l'étranger donnera une idée des voies et moyens par lesquels il peut être exécuté ici ; mais il faut toujours tenir compte de la différence de température qui existe dans d'autres eaux et du terrain qu'il s'agit de cultiver en ce pays.

Mes rapports intimes avec la Compagnie de Whitstable, dont je suis membre et dans laquelle j'ai acquis la plus grande partie des connaissances et de l'expérience que je possède, me permettent de vous exposer quelques faits se rattachant aux débuts, au développement et à la situation présente de cette compagnie.

La date exacte de sa fondation n'est pas connue ; de temps immémorial on avait trouvé des huîtres dans ces parages. Une liste de ses premiers membres, qui étaient au nombre d'une vingtaine, portant la date de 1660, se trouve au musée de Whitstable. Ils avaient trouvé que ce fond de pêche aux huîtres était d'une grande valeur ; mais la main-d'œuvre étant très rare à cette époque, ils avaient laissé les ouvriers prendre une égale proportion des dividendes et leur avaient finalement permis de rester membres de la compagnie.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

En 1793 le Parlement décréta une loi qui constituait en corporation la Compagnie des Citoyens-Pêcheurs et des Dragueurs de Whitstable et lui accordait le sceau commun. Depuis lors la compagnie a toujours tenu, au mois de juillet de chaque année, une cour maritime présidée par un commissaire. Ce jour-là tous ses officiers sont élus pour l'année suivante. Les bourgeois seulement ont le droit d'assister aux assemblées et de pêcher sur ces fonds—loi qui est rigoureusement mise à effet.

Au début l'admission dans la compagnie était obtenue par droit de naissance ; seuls les fils de bourgeois étaient admis à la cour maritime annuelle qui suivait le 21^e anniversaire de leur naissance, mais comme les membres devenaient trop nombreux, il fut décidé de n'admettre que les fils aînés. Voyant que cela n'améliorait pas la situation, la compagnie s'est constituée, l'année dernière (1896), en société par actions, évaluant la part de chaque membre à tant par tête ; aujourd'hui un membre peut vendre toutes ses parts ou une partie de ses parts à quiconque désire les acheter. La compagnie opère strictement sur une base commerciale.

Les huîtrières ont environ un mille et demi d'étendue, mais la compagnie a de grandes propriétés en biens-fonds libres de toutes charges, redevances ou obligations.

Presque toute l'année durant, de 200 à 300 hommes sont employés à la pêche des huîtres. A l'heure qu'il est la compagnie compte 550 membres, elle produit annuellement à peu près £70,000, et on estime qu'elle vaut environ £200,000 sterling.

Ses huîtrières sont toujours bien pourvues d'huîtres de bonne vente et de jeunes huîtres qui ont été engraisées sur place ou achetées des huîtrières voisines.

Une grande partie du temps des ouvriers employés aux bancs de Whitstable est consacrée à entretenir ces derniers propres et en ordre, et cela pour plus d'un motif. Je dois dire ici que plusieurs classes ou qualités d'huîtres sont ensemencées sur ces huîtrières qui, au moyen de pieux, balises ou bouées, sont divisées en bancs carrés qui ont chacun leurs huîtres particulières.

Les ouvriers reçoivent leurs instructions des officiers subalternes (lesquels les ont eux-mêmes reçues du comité ou jury des travaux), qui sont désignés sous le nom de "sauveurs" ; mais lorsque leur service est requis de bonne heure le matin, ils sont avertis la veille, que la cloche sera, ou ne sera pas, sonnée le lendemain matin un peu plus tôt qu'à l'heure fixée pour commencer les travaux, afin de permettre aux dragueurs d'être prêts à temps.

Les ouvriers reçoivent des instructions sur la durée du travail qu'ils auront à faire, sur l'espace qu'ils auront à travailler et sur la quantité d'huîtres qu'ils auront à amener à terre. Ils partent alors pour les bancs, qui se trouvent à 3 ou 4 milles au large, et l'un des officiers prend note du moment de leur arrivée sur les bancs. C'est un très joli coup d'œil qu'offre une flotte de sloops à voiles reposant tranquillement sur leurs ancres ; mais au cri "les ordres sont donnés", chacun étant sur le qui-vive, il se produit un mouvement instantané, tout est vie et agitation, les bateaux à rames se détachent du rivage avec chacun un équipage de quatre à sept hommes, et se rendent à une distance de un quart ou trois quarts de mille, où ils vont rejoindre les voiliers ou dragueurs. Ces derniers sont au nombre de trois à cinq (5 est la limite), et leur temps sur les bancs est occupé à trier parmi le contenu des dragues toutes les huîtres de bonne qualité qui doivent former leur capture ou part quotidienne ; le naissain et les jeunes huîtres ne sont pas négligés ; ils sont cueillis avec soin, et s'ils adhèrent à des herbes, à des joncs ou à des écaillés, ils sont enlevés de façon à ne pas blesser les jeunes huîtres, qui sont placées sur un espace spécialement réservé à elles ; les écaillés sont alors examinées attentivement, et si on rencontre des ennemis de l'huître tels que l'astérie, le buccin, le moule ou la plante marine, ils sont mis de côté pour être détruits ; les coquilles sont ensuite remises à l'eau, la drague est encore une fois levée à la surface, et l'opération précédente est répétée.

Parfois l'on voit quelques bateaux travaillant sur un fond planté de jeunes huîtres. Ces équipages sont généralement composés d'hommes soigneux qui vont examiner l'état du banc, trient toutes les huîtres bien conditionnées, et voient à en éloigner les ennemis des jeunes huîtres. Grâce à l'exploitation constante de ces fonds, les coquilles restent très propres, elles reposent en couches très épaisses sur les bancs, et c'est le seul mode employé pour essayer de saisir le naissain, car l'espace est très exposé à la pleine mer et aux plus gros vents de nord-ouest, et l'observateur intéressé serait surpris de voir

tout ce que l'on trouve annuellement sur ces coquilles. Cependant, il n'en est pas sauvé en assez grande quantité pour satisfaire aux demandes du commerce, et de jeunes huîtres sont achetées des pêcheurs qui draguent sur les bancs naturels, ainsi que des ostréiculteurs d'Essex, qui réussissent mieux à sauver leur naissain grâce aux endroits abrités où se trouvent leurs bancs. Ces bancs de Whitstable sont considérés être les plus beaux de la côte pour l'engraissement, et parmi les ostréiculteurs leur nom est au premier rang.

La journée du travail finie, le contremaître ou l'un des hommes en charge de la flotte donne le signal de discontinuer les opérations ; tous les bateaux prennent alors le chemin de leur mouillage ; arrivés là, les voiles sont serrées, les huîtres sont placées dans les bateaux à rames, et chaque bateau se rend le plus rapidement possible au magasin de la compagnie, le patron du bateau fait connaître à l'officier en charge le nombre d'huîtres capturées, ainsi que le nombre des hommes qui ont travaillé avec lui. Les huîtres sont reçues par un personnel d'employés qui les mettent dans des verveux pouvant en contenir chacun deux boisseaux (16 gallons).

Sous le couvert de ce magasin il y a deux grands puits à fond et à parois en béton reliés à la mer par un canal qui s'assèche à mi-marée ; ce canal peut être entretenu d'eau salée ou asséché, à volonté. Les rets des huîtres sont attachés à des cordes et suspendus dans les puits jusqu'à ce qu'elles soient demandées pour le marché, soit immédiatement ou dans les quarante-huit heures. C'est ainsi que le public est approvisionné.

Quelquefois, par suite de mauvais temps et de tempêtes, la quantité d'huîtres disponibles devient très faible ; dans ces cas, un bateau peut toujours se procurer et fournir le nombre demandé, et il reçoit pour cela rémunération supplémentaire. A mesure qu'une commande est faite, les huîtres sont sorties des puits, triées à nouveau, comptées ou mesurées, puis bien lavées, condition très importante pour le marché anglais, paquées dans des boîtes scellées ou dans des sacs solides ; elles sont alors portées à la gare du chemin de fer.

Ces bancs reposent dans environ 6 pieds d'eau à l'époque des eaux basses ; il y a un flux et un reflux d'à peu près 12 ou 13 pieds, aux grandes marées ordinaires.

La compagnie est dirigée par des officiers élus chaque année et qui constituent deux commissions agissant collectivement ou séparément : l'une, appelée commission des finances, qui voit aux affaires financières, tandis que l'autre est appelée commission ou jury d'exploitation ; cette dernière est chargée de veiller à ce que les bancs soient bien travaillés et entretenus, d'établir des bancs, de contrôler la plantation et la pêche des huîtres, etc. Il y a un président pour la première, un contremaître et un adjoint pour la seconde, un secrétaire, un trésorier, etc.

Jusque vers l'année 1875 ni naissain ni huîtres n'avaient été déposés sur des huîtrières anglaises ; mais le naissain devenant rare dans les eaux anglaises à la suite de plusieurs saisons froides qui avaient amené une constante diminution d'huîtres sur les côtes d'Angleterre, la compagnie dut à l'ostréiculture française d'obtenir par la culture artificielle de grandes quantités d'huîtres et de pouvoir aujourd'hui en fournir aux marchés anglais toute la quantité désirée. L'importation d'huîtres de France devient chaque année plus considérable, et avant mon départ d'Angleterre la compagnie avait déposé sur ses bancs 200,000,000 d'huîtres françaises afin de pouvoir fournir au commerce, l'année suivante, une bonne huître de seconde qualité.

Chaque printemps, ces huîtres venant du sud de la France sont déposées sur les fonds, qui sont d'excellents parcs d'engraissement qui fournissent au public une bonne huître peu coûteuse, et l'expérience a démontré qu'il est plus profitable d'acheter une huître ayant atteint au printemps les deux tiers de son développement que de consacrer la même somme d'argent à des essais artificiels. Les huîtres sont quelquefois transportées en grandes quantités directement des plantations françaises par des steamers rapides, et elles sont immédiatement déposées sur les bancs. Il en a été déposé jusqu'à 5,000,000 dans l'espace de quatre heures. Les dragueurs s'approchent le long du steamer et y prennent une charge d'huîtres, puis se rendent sur les bancs, où ils les distribuent à la pelle tout en marchant. Généralement un nombreux personnel est mis à l'œuvre quand il y a une grande quantité d'huîtres à déposer, en sorte qu'il ne se perd pas de temps et que les huîtres sont placées sur les bancs aussitôt que possible. A l'automne, elles sont pêchées et expédiées au marché, ce qui donne de l'emploi à un certain nombre de membres de la

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

compagnie avec une marge profitable. Comme il n'est pas employé d'autres moyens artificiels que l'écaillage et l'entretien des bancs en état de propreté pour la propagation de l'espèce, il faut des sommes d'argent considérables pour obtenir les huîtres. Le prix de l'huître naturelle a demi formée a graduellement augmenté. En voici un exemple. Dans l'année 1860 le navire de M. Kemp, père, et quelques autres (appelés bateaux du marché, parce qu'ils sont plus grands que les bateaux dragueurs ordinaires et qu'ils sont employés à transporter les huîtres des différentes huîtrières au marché), furent engagés à obtenir des huîtres destinées à être plantées pour la compagnie ; une des cargaisons consistait en 112 barils d'huîtres (24 gallons par barils), et le prix alors courant en était de 6 schellings le baril : valeur totale : £33 12s. A son retour du Canada, après avoir inspecté les huîtrières des provinces maritimes, en 1892, ou trente ans plus tard, un de ces navires portait une cargaison d'huîtres de même quantité et qualité ; la somme payée pour ces huîtres par la compagnie en question fut de £15 le baril, soit une somme totale de £1,680, ce qui fait voir le soin et l'intérêt mis à préserver une industrie aussi importante.

Ces bancs sont parfaitement unis et on les entretient dans cette condition au moyen de dragueurs ; ils ont un bon fondement d'écailles qui sert de lit, et ils servent aussi à réunir le naissain.

La compagnie est très particulière pour ses bancs, elle prend toutes les précautions possibles pour ne pas déranger ou détruire le sol ; ils n'est pas permis aux navires d'y jeter l'ancre, et ils sont surveillés jour et nuit par des bateaux de garde ; il est même strictement défendu, sous peine d'une amende de £10, de se servir d'un râteau quelconque. En 1887, un navire d'environ 350 tonneaux, le *Resolute*, par suite d'une erreur de jugement de son capitaine, s'échoua sur les bancs et y resta huit heures ; quoiqu'il appartint à des membres de la compagnie, l'affaire fut réglée par un compromis et par le paiement de £150 de dommages, au lieu d'être déferée aux tribunaux. D'autres compagnies sont aussi particulières dans le soin et la protection de leurs bancs.

Le magasin de la compagnie dont il a été question plus haut est un spacieux édifice construit à la tête de la grève, et à part les puits qu'il contient, le bas est divisé en chambres de paquage, chambres de réserve pour boîtes, sacs, ficelle et tous les autres matériaux et instruments nécessaires aux opérations, bureaux et chambre de comité ; au-dessus de cet étage, une grande salle couvrant toute la surface de l'édifice et pouvant tenir plus de 600 personnes ; dans cette salle ont lieu toutes les assemblées annuelles, trimestrielles ou spéciales et se font toutes les affaires générales de la compagnie. De ces bureaux, l'on a une vue splendide de la mer ainsi que des huîtrières dans le lointain.

D'année en année le travail est fait par ceux qui ont des intérêts dans les huîtrières, comme le cultivateur veille à sa ferme et à ses récoltes, en sorte qu'ils peuvent espérer des résultats favorables.

La compagnie opère sur une grande échelle. Cependant, on peut voir comment se font les opérations ; ses méthodes sont simples, elle prend grand soin des bancs et des parcs, le dépôt des huîtres dans de petits sacs en filets suspendus dans les puits n'est que temporaire, car la production se fait tous les jours ou tous les deux jours, selon le cas.

L'huître anglaise et l'huître française ne résistent pas aussi bien au froid que l'huître canadienne.

Les mêmes opérations pourraient être faites en ce pays, même sur une petite échelle, et elles donneraient des résultats très profitables.

La compagnie s'est récemment transformée en compagnie à responsabilité limitée, allouant à chacun de ses membres une part égale, et chaque membre est maintenant libre de vendre ses parts à qui il veut. Il me fait plaisir de dire que le prix des parts hausse continuellement, ce qui est fort significatif. Les opérations se font encore sur une base commerciale, l'ouvrier est payé pour son travail, avec un personnel d'hommes expérimentés remplissant les fonctions de directeurs et de gérants de la compagnie.

Dans les eaux anglaises, les pêcheurs de l'extérieur font très peu de braconnage, si même ils en font. Il y eut un temps où quelques-uns des pêcheurs ordinaires étaient fortement opposés aux compagnies qui demandaient des concessions ; mais après que ces compagnies eurent été établies, il se trouva qu'elles leurs furent en plusieurs cas très utiles, car elles leur ouvrirent un marché pour écouler leurs huîtres, jeunes ou vieilles, et

souvent ces pêcheurs trouvèrent de l'emploi en se mettant avec leurs bateaux au service des pêcheurs d'huîtres ; ils s'occupaient à nettoyer et cultiver les bancs ainsi qu'à pêcher des huîtres pour le marché lorsque le commerce était actif, en sorte que la perte apparente d'un petit espace de fond qui leur était tout à fait inutile, mais sur lequel ils pouvaient quelques fois tenter la pêche, devint pour plusieurs une source d'emploi à gages réguliers.

Si des braconniers sont pris en flagrant délit, les tribunaux en font rigoureusement justice soit par des amendes onéreuses ou par l'emprisonnement. Pour empêcher les incursions des braconniers sur ces fonds de grande valeur, un personnel de gardiens est toujours à portée pour la surveillance de jour et de nuit. Il y a souvent sur ces bateaux-gardes des chiens entraînés qui aboyent dès qu'un bateau ou un navire se risque dans les limites des huîtrières. Ces mesures de surveillance tiennent les maraudeurs en respect. Les crocs ou grappins sont quelquefois mis en œuvre ; attachés à des chaînes ils sont promenés sur les bancs, où ils saisissent les dragues s'il y en a de tendues. Prévention vaut souvent mieux que guérison.

Dans un rapport sur les modes d'ostréculture européenne, le D^r Bashford Dean fait la citation suivante :—

“ L'ostréculture, en Angleterre, varie peu, dans ses méthodes, de celles qui ont cours à Whitstable ; il est donc inutile de parler d'autres localités. A Faversham à l'ouest, et à Herne Bay à l'est de Whitstable, le dépôt des substances sédimentaires et la vase envahissante, et aussi le sable mouvant en cette dernière localité, ont causé des ennuis considérables. On y a remédié en draguant continuellement les bancs et en macadamisant le fond avec des écaïlles en certains endroits. On a enlevé des algues avec la drague, afin de laisser la marée emporter les dépôts de sédiments. Dans les régions où l'on compte voir le naissain se produire avec quelque régularité, on fait cette opération avec les plus grandes précautions afin de donner au naissain la plus grande chance possible de prendre. On obtient souvent un fond de cette nature dans les rivières Blackwater, Crouch et Colne (en aval de Colchester), en hersant régulièrement le fond au commencement du printemps. Par ce hersage les sédiments mous qui se sont accumulés pendant l'hiver sont brisés et emportés par la marée. Pour cette opération on se sert d'une herse dont les dents de fer, d'une longueur de 2 ou 3 pouces, sont légèrement recourbées vers la pointe. En la faisant fonctionner on l'arrange de façon à ce que ses dents ne brient pas la croûte d'écaïlles formée à la suite des opérations des années précédentes.”

HUÎTRIÈRES D'ESSEX.

Le comté d'Essex est situé du côté nord de l'entrée de la rivière Thames. Les rivières Blackwater, Mersea, Colne et Crouch contiennent des huîtrières très importantes. Elles appartiennent à des compagnies et à des individus qui cultivent les huîtrières avec un soin extrême et les protègent efficacement. Le mode de dragage est à peu près le même que celui suivi par la Compagnie Whitstable, sauf qu'à certains endroits l'on se sert de petits bateaux à vapeur construits expressément pour cette fin. Quelques-unes des rivières sont tortueuses et intérieures, avec un courant relativement fort ; l'on ne peut pas compter sur le vent, et comme les huîtrières sont travaillées presque tous les jours, l'on considère qu'il est plus économique d'employer la vapeur. Ces bateaux sont construits avec un bau très large, et le pont est porté de la poupe au bord extérieur du tambour, ce qui assure un vaste pont sur un bateau de petite dimension.

Les propriétaires de ces huîtrières nettoient les coquilles avec beaucoup de soin. Ils les exposent au soleil, au vent et à la pluie ; toutes les matières végétales et animales meurent et se détachent ; les coquilles prennent une apparence très propre, deviennent rudes au toucher, et peuvent dès lors servir de collecteurs de naissain.

Les coquilles de cardiums sont aussi employées comme collecteurs de naissain dans ces rivières ; ces coquilles sont petites et légères, et peuvent facilement être détachées de la jeune huître. De grandes quantités de coquilles de cardiums sont prises à Southend et plongées dans l'eau bouillante sur la rive, le mollusque qu'elles renferment étant extrait au moyen d'un tamis, absolument de la même manière que les escarilles ont séparées des cendres. Les cardiums sont envoyés sur les marchés écaïllés et sont

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

considérés par beaucoup de monde comme un aliment succulent. Les coquilles, après qu'elles sont sorties de l'eau bouillante, sont très nettes et offrent toutes les conditions voulues pour l'élève des huîtres.

Les dépôts de coquilles que l'on fait sur les huîtrières entraînent quelquefois une dépense considérable. Les coquilles de cardiums, qui sont très légères, sont placées par-dessus les autres.

Des fosses de cardiums sont aussi recueillies sur le littoral de l'Île de Sheppy.

Des fosses huîtrières sont creusées le long de ces rivières vis-à-vis des bancs d'huîtres pour l'emmagasinage des mollusques que l'on veut expédier immédiatement en grandes quantités. Les huîtres sont pêchées tous les jours et déposées dans les fosses, où on les laisse jusqu'à ce qu'un navire arrive pour les transporter de l'autre côté de la mer du Nord. Ces fosses sont très grandes ; elles sont reliées à la rivière par une écluse et peuvent être mises à sec lorsqu'on le désire, leurs fonds se trouvant au-dessus de la ligne d'étiage. De grandes quantités d'huîtres, de fait presque toutes les petites huîtres qui sont prises, sont tenues là pendant l'hiver à cause des crues au commencement du printemps. De plus, lorsque le temps est rigoureux, les huîtres sont beaucoup affaiblies par la gelée, et c'est afin d'empêcher qu'elles ne meurent qu'on les enfouit dans les fosses en question. Ce procédé a sans doute un effet préjudiciable sur la croissance de l'huître, mais sa vie est sauvée. L'huître originaire d'Angleterre croît lentement, et lorsqu'elle est continuellement transportée des bancs aux fosses, puis transplantée de nouveau, sa croissance est retardée encore davantage ; la coquille est dure et nette, avec un intérieur clair et translucide.

A Brightlingsea, dans les eaux de la crique de Colne, on dépose près de la ligne du jusant des huîtres de France, du Portugal, de la mer du Nord et d'Amérique pour les engraisser ; la marée, en baissant, laisse à sec de vastes bas-fonds, qui sont excellents pour l'engraissement. Ces huîtrières sont placées à la ligne d'étiage durant le printemps ; on surveille les huîtres constamment et on les remue de temps à autre pour empêcher qu'elles ne se couvrent de vase. Ces huîtres sont généralement vendues avant l'arrivée de l'hiver, vu que la gelée fait beaucoup de tort à l'huître lorsqu'elle se trouve exposée entre le vent et l'eau, ou bien elles sont transportées sur les bancs situés dans le chenal de la rivière.

A l'embouchure de la rivière Colne il y a une vaste étendue d'eau appelée Pont, avec un fond très ferme, où se fait le dragage public des huîtres ; les huîtres prises dans ces parages sont généralement vendues à des compagnies, qui à leur tour les déposent sur leurs propres huîtrières. Il n'y a pas de limite de taille réglementaire ; comme les jeunes huîtres sont très précieuses, celles qui sont prises ne sont pas détruites, mais sont placées sur les huîtrières privées, les pêcheurs étant payés suivant la taille et la qualité.

L'OSTRÉICULTURE EN FRANCE.

Comme j'ai déjà décrit la manière dont les huîtres sont cultivées en Angleterre, il est inutile pour moi de traiter au long des méthodes en usage en France. Les procédés suivis dans ce pays sont surtout artificiels, et je considère qu'il est impossible de réussir ici aussi bien que là, vu le froid rigoureux qui règne sur nos côtes pendant l'hiver. Au printemps, la glace tient l'eau refroidie, et comme le temps est très incertain jusque vers la fin du printemps, l'on ne peut commencer les opérations qu'à une époque avancée de la saison.

Vers le milieu du siècle, l'industrie huîtrière en France se trouvait virtuellement ruinée par suite de la pêche à outrance, lorsque le gouvernement prit une attitude ferme et prohiba partout la pêche. Cela porta les gens à songer à d'autres moyens d'obtenir des huîtres, vu qu'il en était importé en grande quantité pour la consommation journalière. Différentes personnes firent une série d'expériences, qui heureusement furent couronnées de succès. D'autres, après avoir constaté les résultats des procédés suivis, décidèrent de se livrer à cette nouvelle industrie. L'on se fit concéder par l'Etat, pour une certaine période de temps, diverses étendues d'eau dans les rivières et les baies abritées et retirées. Le système d'ostréiculture inauguré alors est celui qui est encore actuellement suivi. Voici comment l'on procède : Le fond des étendues d'eau concédées est

débarrassé de la vase, des plantes et des débris qui s'y trouvent, puis couvert d'une couche de galets, de gravier ou de coquilles nettes. Un permis est accordé pour prendre sur les bancs publics une petite quantité d'huîtres pour les fins de reproduction, ou bien des huîtres sont achetées d'autres marchands, selon le cas. Ces huîtres sont alors déposées sur les huîtrières concédées. Durant le temps du frai, des fascines sont disposées tout autour des champs de culture ainsi que sur leur surface ; des tuiles enduites d'une solution de sable et de chaux, formant une couche dure de ciment à laquelle le naissain devra adhérer, sont aussi employées. Ces tuiles sont posées en couches ou en piles disposées de travers ; elles ne sont pas plates, mais longues et arrondies, et sont façonnées de façon à ce que le naissain puisse y adhérer des deux côtés. A l'expiration de la saison du frai, les tuiles sont inspectées avec soin, et si le naissain y a adhéré elles sont placées en eaux profondes, où on les laisse jusqu'au printemps suivant, ou bien elles sont dépouillées tard dans l'automne. Les jeunes huîtres sont détachées au moyen d'une espèce de couteau, qui enlève le ciment en même temps, et avec de la pratique un grand nombre d'huîtres peuvent ainsi être détachées dans une journée. Les huîtres sont alors placées dans des ruchers en fil métallique ou en gaze, où on les laisse pendant quelque temps. Elles sont ensuite maniées avec soin, tout le ciment qui peut être ôté sans les tuer étant enlevé ; puis on les remet dans les ruchers pour les protéger contre leurs ennemis marins, savoir : le sable, la vase, l'astérie, le buccin, le chien de mer, etc. Lorsqu'elles se sont suffisamment développées on les dépose sur les bancs. Les ruchers sont placés en eau peu profonde, où la croissance est rapide lorsque le temps est chaud ; ils sont légèrement exhaussés au-dessus du fond afin d'empêcher qu'il ne s'y introduise de la vase, car toute saleté à cette période serait fatale à la jeune huître. Sur ces huîtrières, qui sont situées sur les plages, les ostréiculteurs construisent des murs bas en pierre, qui sont rendus étanches par un mélange de paille et d'argile et qui sont pourvus d'une issue, de sorte que l'eau peut être retenue ou chassée à volonté, à marée basse. Lorsque le temps est nécessaire de nettoyer ou de séparer les huîtres, l'eau est chassée.

Des parcs ou claires sont aussi creusés, ou encore des étendues de plage sont endiguées, et de grandes quantités d'huîtres y sont engraisées ou élevées jusqu'à ce qu'elles se soient suffisamment développées pour pouvoir être transplantées ou envoyées directement sur le marché. Des familles entières gagnent leur vie de cette manière. Dans ce système de culture, il faut manipuler l'huître très souvent et apporter beaucoup de soin au nettoyage des huîtrières.

Il y en a qui commencent à dépouiller leurs tuiles en novembre et décembre ; d'autres attendent au mois de mars, vu qu'à cette époque il n'y a plus à craindre que le froid ne fasse du tort aux huîtres. Puis les tuiles sont de nouveau nettoyées, et lorsque le frai est presque mûr dans l'huître mère, elles sont enduites de la solution de ciment dont il vient d'être parlé et remises dans l'eau. Il faut apporter beaucoup de soin et d'attention dans cette opération. D'abord, si les tuiles sont plantées trop tôt, elles se couvrent de limon et le frai n'y adhère pas ; ensuite, il peut arriver que le frai soit entraîné par les marées avant que les tuiles aient été nettoyées et replacées.

“En l'année 1874-75, dit le professeur Mobius, il a été produit dans cette baie (Arcachon) 112,000,000 d'huîtres cultivées artificiellement, et en 1875-76 environ 196,000,000.” Ce rendement considérable, comparativement aux piètres résultats obtenus les années précédentes, peut être attribué à deux causes principales :—

1. Les huîtrières naturelles de la baie d'Arcachon avaient eu un repos complet pendant les deux années précédant immédiatement ces riches récoltes. Durant les années 1870-71 elles n'avaient produit que 4,897,000 huîtres ; mais après cette période de repos, en novembre 1874, 8,500 personnes se réunirent, et dans l'espace de trois heures 40,360,000 huîtres furent pêchées. Un grand nombre de ces huîtres furent transplantées pour la reproduction sur les bancs artificiels, qui couvraient en tout une superficie de 2,669 hectares (environ 5,338 acres).

2. Les jeunes huîtres avaient été protégées contre leurs ennemis, et l'on avait eu soin de voir à ce que durant le temps froid et chaud elles fussent constamment tenues sous l'eau.

Il y a à peu près 15 pieds de marée dans quelques-unes de ces localités. Les rives vont généralement en pente à partir de la ligne de l'eau haute jusqu'à la ligne d'étiage ; cela donne aux ostréiculteurs un vaste espace et beaucoup de temps pour travailler

entre les marées. Puis il y a des milliers de ruchers à construire ou à réparer, de sorte qu'il est facile de voir que l'on n'a guère de temps à perdre.

La principale cause du succès de l'ostréiculture en France est la grande attention qu'on y apporte. On estime que plus de 200,000 personnes trouvent de l'emploi dans cette industrie sur la côte de France. C'est une source de revenu considérable pour l'État. Les huîtres, lorsqu'elles sont expédiées d'un endroit à l'autre pour être transplantées ou consommées, sont emballées dans de légères boîtes, et la plupart du temps séparément, chaque huître étant placée avec l'écaille creuse en bas. Emballées de cette manière, les huîtres se conservent plus longtemps que si elles étaient mesurées ou comptées et jetées pêle-mêle dans une boîte. Toutes ces précautions exigent du soin et de l'attention. L'entretien des huîtriers est très coûteux. Il faut enlever toutes les plantes, déposer des coquilles de bucardes et du sable là où il n'y en a pas assez, et établir partout un bon plancher net. La main-d'œuvre, cependant, ne coûte pas cher, et c'est peut-être l'une des causes du grand succès des ostréiculteurs. Les services d'un homme peuvent être obtenus pour environ 3 francs par jour; les gages payés aux femmes sont de 2½ francs, et le salaire que reçoivent les garçons et les filles est d'environ 2 francs. (1 franc équivaut à a peu près 19 cents.)

Les jeunes huîtres ont beaucoup d'ennemis, et il faut par conséquent les entourer d'une protection spéciale. Des ostréiculteurs trouvent dans la concurrence un puissant stimulant, et ils méritent assurément des félicitations pour le succès qu'ils remportent.

Après que les jeunes huîtres ont été détachées des tuiles, on les place dans des caisses pour les protéger contre leurs ennemis. On les laisse dans ces caisses pendant environ un mois, et quelquefois plus longtemps, afin que celles qui ont été blessées aient le temps de guérir. Leur croissance est rapide de cette façon; ensuite elles sont déposées au fond des claires.

Les claires, qui sont employées surtout pour engraisser les huîtres et les faire verdier, sont diluées avec un peu d'eau douce et tenues dans un état plus stagnant que les viviers qui servent à l'élevage. Les propriétaires de parcs affirment que moins il y a d'eau dans une claire, plus les huîtres croissent rapidement, moins exposées qu'elles sont à l'action de la chaleur et de la lumière.

Il n'y a pas de doute qu'un peu d'eau douce pure favorise la reproduction et l'élevage des huîtres. Voici que dit à ce sujet Philpot dans son ouvrage intitulé "*Oysters and all about them*", en parlant des expériences faites par des propriétaires de parcs à la Gironde:—

"Le bassin est alimenté par une grande vanne, que l'on ouvre à marée haute et que l'on ferme à marée basse. Cette vanne se trouve à la tête d'un canal, dont l'eau se mêle avec l'eau douce à l'embouchure d'une petite rivière. Au début, l'on prit beaucoup de précautions pour empêcher que l'eau douce ne se mêlât à l'eau de mer pendant le remplissage du bassin. Pendant trois ans les huîtres adultes placées dans le réservoir d'observation n'émergent aucun embryon, et même maigrissent. Les expérimentateurs attribuèrent cela à la trop grande salure de l'eau, qui était telle que des cristaux de sel se déposaient sur les plantes marines contenues dans le bassin. L'insuccès des opérations était évident; les expériences furent abandonnées, les huîtres furent enlevées et la pièce d'eau fut convertie en vivier à poisson. A partir de ce moment, l'on ne se préoccupa plus d'empêcher le mélange des eaux de la rivière dont je viens de parler avec l'eau de mer dans le canal d'alimentation, et quelque temps après, en raclant le sol, l'on trouva quelques huîtres qui avaient été laissées là par inadvertance. On remarqua que ces huîtres s'étaient développées et étaient devenues plus vigoureuses, et chose encore plus extraordinaire, des traces de naissances furent découvertes dans le voisinage de la vanne.

"Cette découverte purement fortuite fit ouvrir les yeux aux ostréiculteurs. Des centaines d'huîtres furent replacées dans le bassin, et les appareils collecteurs qu'on y déposa se couvrirent de frais. A partir de ce moment tout marcha à merveille."

La production artificielle tend à recueillir les huîtres embryonnaires, et de cette façon en sauve un grand nombre qui, sans l'intervention de l'homme, se perdraient. Au moment de sa naissance, la jeune huître est pourvue de facultés locomotives qui lui permettent de nager au milieu de la mer. Après avoir vogué pendant quelque temps, la jeune huître se fixe sur un corps étranger, perd pour toujours ses locomotifs, et devient le mollusque si bien connu. Mais les huîtres embryonnaires ne peuvent se fixer indiffé-

remment sur tous les corps qui sont à sa portée. Il faut que ces corps soient suffisamment unis et nets. Il arrive par conséquent que, dans le cours naturel des choses, une grande quantité de ces menus êtres,—le naissain,—ne trouve pas d'objets où s'attacher, tombent au fond de la mer et périssent. Celles d'entre les jeunes huîtres qui rencontrent un milieu favorable sont pendant longtemps exposées à toutes sortes de dangers, mais grâce au soin et à l'attention apportés à ces plantations, la mortalité n'est que nominale, et s'il y a des pertes au début on ne les ressent pas beaucoup, car plus les huîtres sont âgées, plus elles sont robustes et plus il est facile de les transporter chez les marchands, qui les placent dans des eaux favorables, où on les laisse jusqu'à ce qu'elles soient prêtes à être mises sur le marché.

Les réserves cultivées doivent être étudiées, car dans le nombre il peut y en avoir qui n'offrent pas les conditions voulues. Il y a des ostréiculteurs qui vendent la semence, une fois qu'elle a atteint la grosseur suffisante, à d'autres marchands dont les parcs sont adaptés pour engraisser ou faire verdier les huîtres, selon le cas. Cette transplantation d'huîtres dans des parcs où se rencontrent des conditions favorables a un très bon effet ; l'écaille de l'huître se développe, sa taille augmente et sa chair devient plus savoureuse.

En France il y a aujourd'hui des milliers d'acres de plage affectées à l'ostréiculture, et les marais salés adjacents sont convertis en claires d'élevage et d'engraissement. A mesure que l'industrie se développait, il est venu un moment où les ostréiculteurs se sont demandés où ils planteraient les ruchers contenant le naissain. Ils ont résolu le problème en faisant usage de fonds très mous sur les bords des rivières,—qui auraient été considérés par les ostréiculteurs des autres pays comme n'ayant absolument aucune valeur. Au cours de leurs expériences, ils ont constaté que si la vase de surface est macadamisée avec du sable et du gravier, puis revêtue d'une couche de coquilles, il se forme une croute qui présente un plancher parfait. La croute, une fois qu'elle est formée, est dure sous le pied. Par ce moyen coûteux, les rives des baies et des rivières, sur un parcours de plusieurs milles, sont constamment mises dans un haut état de culture.

M. George Michel dit que dans une seule année le rendement total s'est chiffré par au delà de 1,400,000,000 huîtres, valant \$2,650,000, et qu'environ 300,000 personnes ont été employées. Et cette riche récolte a été obtenue sur un fond de mer d'à peu près 50 milles carrés, qui autrement serait resté entièrement improductif et qui par conséquent doit être considéré comme un territoire bien plus utile pour la France que ses forêts d'Afrique ou ses marais du Siam.

L'industrie huîtrière rapporte des profits presque incroyables. Une autre autorité officielle rapporte qu'une récolte d'huîtres évaluée à \$8,000,000 fut obtenue de cette façon sur une ferme de 492 acres, tandis que sur une autre ferme de 500 acres, 16,000,000 d'huîtres furent prises en six marées, bien qu'il ne se rencontrât pas d'huîtres dans ces parages lorsque la ferme fut établie, c'est-à-dire 5 ans auparavant.

Il s'en suit que les huîtrières naturelles sont tenues en bon état, étroitement surveillées et modérément exploitées, et deviennent de plus en plus fertiles. La pêche sur les bancs, qui, craignait-on disparaîtrait pour toujours, est devenue, au contraire, plus productive. Aussi, dans plusieurs familles la misère a-t-elle fait place au confort.

L'OSTRÉICULTURE EN HOLLANDE.

Après avoir expliqué les méthodes de culture employées en France il est inutile que j'entre dans les détails de l'ostréiculture en Hollande, étant donné que les procédés suivis sont à peu près les mêmes qu'en France ; mais les huîtres sont d'une qualité supérieure et d'une croissance plus lente, le climat étant plus froid et l'hiver plus long. L'on se sert de parcs et de claires pour recueillir le naissain, et les plages sont aussi employées pour l'engraissement des huîtres. Lorsque l'hiver arrive, les huîtres qui n'ont pas été vendues sont déposées dans une profondeur suffisante d'eau pour les protéger contre la gelée, la neige et la glace. Les réserves sont affermées pour un certain nombre d'années par le gouvernement, et à l'expiration du bail elles sont de nouveau affermées au plus haut enchérisseur.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Les huîtres sont tenues dans un très haut état de culture par des concessionnaires, et de fortes sommes d'argent sont dépensées pour les entretenir, les endiguer et les protéger. La concurrence est vive, et les huîtres, une fois qu'elles sont rendues sur le marché, ne le cèdent qu'aux huîtres d'Angleterre en qualité et en valeur.

Plus au nord, des huîtres naturelles se rencontrent, mais elles ne sont pas très productives. Dans cette partie du pays le sol est plus mouvant, de sorte que la culture artificielle n'a jamais réussi le long de la côte d'Allemagne.

Suit un extrait de l'ouvrage du docteur Bashford Dean sur les méthodes d'ostréiculture en usage en Europe :—

“ Parmi les différents systèmes d'affermage du domaine de l'Etat en vigueur en Europe, celui qui existe en Hollande mérite d'être étudié attentivement, étant donné surtout que la question de l'affermage d'huîtres prendra de plus en plus d'importance chez nous à mesure que la demande pour des réserves augmentera. En Hollande, l'Etat n'a pas hésité à accorder, à l'enchère, des baux d'une courte durée, pour la raison qu'un domaine de valeur ne doit pas continuer à rester entre les mains d'un individu qui ne paye pas un fermage raisonnable, et que le système de compétition est en fin de compte le plus juste pour tous les intéressés—l'Etat, les ostréiculteurs et le public en général.

“ Les prix des baux varient suivant l'emplacement des réserves et les résultats obtenus par le passé, ce qui prouve que la plus-value d'une localité sur une autre au point de vue de l'ostréiculture est graduellement établie par l'expérience et est de fait reconnue par ceux qui sont intéressés dans cette industrie.”

Le tableau suivant fait voir la différence des prix payés en 1870 et en 1885 pour diverses concessions d'huîtres :—

Concession n° 162, 12 acres, affermée en 1870 pour 1 schelling 8 deniers par année ; fermage payé en 1885, 202 livres sterling par année.

Concession n° 163, 12 acres, affermée en 1870 pour 1 schelling 8 deniers par année ; fermage payé en 1885, 227 livres sterling par année.

Concession n° 164, 12 acres, affermée en 1870 pour 13 schellings 4 deniers par année ; fermage payé en 1885, 252 livres sterling par année.

Concession n° 176, 12 acres, affermée en 1870 pour 22 livres sterling 10 schellings par année ; fermage payé en 1885, 508 livres sterling par année.

Concession n° 220, 120 acres, affermée en 1870 pour 25 livres sterling 18 schellings par année ; fermage payé en 1885, 33 livres sterling 15 schellings par année.

Concession n° 138, 12 acres, affermée en 1870 pour 18 livres sterling 10 schellings par année ; fermage payé en 1885, 762 livres sterling 10 schellings par année.

D'autres réserves ont graduellement décliné sur le marché. Ainsi, par exemple, la concession n° 280, 24 acres, rapporta en 1877 45 livres sterling 16 schellings, et en 1879 1 livre sterling 10 schellings seulement ; la concession n° 415, 18 acres, rapporta en 1877 2 livres sterling 1 schelling, et en 1882 10 schellings seulement.

La fluctuation, comme on le voit, est considérable, et n'est comparable qu'à cette oscillation mystérieuse du naissain, qui, au temps du frai, est entraîné çà et là, à chaque marée, dans toute l'étendue du bassin du bras oriental de la Schelde.

Je ferai remarquer ici qu'il n'y a pas de temps prohibé obligatoire. Les concessionnaires peuvent draguer leurs huîtres quand il leur plaît de le faire. Cependant, la plupart d'entre eux ne pêchent pas en été, d'abord afin de ne pas entraver le développement des huîtres, les bords délicats de l'écaille étant à cette saison plus sujets à se briser, et en second lieu parce que les huîtres sont moins savoureuses à cette époque de l'année.

Il ressort de ce qui précède que le succès que l'on rapporte doit être attribué jusqu'à un certain point au fait que les concessionnaires s'abstiennent de vendre leurs huîtres durant l'été ; bien qu'il n'y ait pas de temps prohibé, leur propre jugement suffit pour déterminer à quelle époque la pêche devra commencer.

OSTRÉICULTURE EN ITALIE.

L'ostréiculture se pratique en Italie depuis des années, bien que la méthode suivie soit quelque peu différente de celle des autres pays. Les opérations ne se poursuivent

pas sur une aussi grande échelle qu'en France, vu que les huîtres ne sont pas exportées en grande quantité, mais sont employées principalement pour la consommation locale et l'ensemencement des réserves dans les eaux méridionales. C'est là que Coste constata le succès des procédés de culture en usage en Italie, ce qui le porta à insister fortement pour qu'ils fussent introduits sur la côte de France. Grâce à ses instances, il fut fait, sous le patronage de Napoléon III, une série d'expériences, qui eurent pour résultat l'établissement d'une des plus importantes industries côtières de la France.

Quelques extraits de l'ouvrage du docteur Bashford Dean sur l'ostréculture en Italie intéresseront sans doute le lecteur. Voici ce que dit cet auteur :—

« Le fait le plus remarquable, déjà démontré par Coste d'après des preuves fournies par des vases funéraires gravés, est que les procédés en usage aujourd'hui à Tarente et sur les lacs près de Naples sont absolument les mêmes que ceux qu'employaient les Romains dès le siècle de Marius. Les parcs du lac Lucrin, nous dit-on, représentent, par leur apparence et leur situation, ceux-là même que Pline a dû examiner attentivement sans se douter qu'ils seraient transmis à la postérité plus soigneusement que ses volumineux ouvrages.

A mesure que l'on approche de la ville de Tarente, sur le chemin de fer qui part de Brindisi, l'on peut se faire une très bonne idée de l'ostréculture, vu que la voie contourne la rive du marais de Piccolo. La baie est couverte de parcs à perte de vue. Ces parcs mesurent environ 15 pieds carrés. Ils sont affermés moyennant 50 cents environ par année, et chaque ostréculteur en prend autant qu'il peut en cultiver. Ils appartiennent à une société en commandite, qui a obtenu la concession de tout le fond de la baie pour la somme annuelle de \$10,000. Le peu d'étendue de chaque parc stimule l'émulation, et l'énergie que déploient les ostréculteurs rivaux contribue beaucoup au succès de leur industrie.

Le système d'ostréculture en vogue en Italie est tout l'opposé de celui qui est suivi en France. Les Français cultivent les rives entre les niveaux de la marée haute et de la marée basse. Leurs parcs sont des enclos endigués, contenant quelques pieds ou quelques pouces d'eau jusqu'à ce que la marée monte. Ils cultivent leurs réserves sur un plan horizontal. Les Italiens, d'autre part, cultivent les huîtres dans toutes les profondeurs d'eau et proportionnent le nombre d'huîtres à engraisser dans un parc donné au volume de l'eau. Comme les marées sont peu fortes, ils cultivent sur un plan vertical. Pour cultiver horizontalement, les Français ont durci leurs plages molles, établi des enclos et multiplié les ruchers. L'ostréculteur italien a pris tous les moyens imaginables pour élever ses huîtres dans le volume d'eau entre le fond et la surface. En France, par suite des conditions défavorables qui existent dans ce pays, l'industrie est très parcellée.

Ainsi, un parc de plusieurs centaines d'acres sera consacré à la cueillette du nais-sain, un second parc sera affecté à l'élevage des huîtres, et un troisième servira à les engraisser et à les préparer pour le transport. A Tarente, l'on rencontre des parcs qui représentent toutes les branches de l'industrie ; sur une superficie de 15 pieds carrés un ostréculteur recueillera les jeunes huîtres, les élèvera, les engraissera et les préparera pour le marché.

A Tarente, les parcs se composent de poteaux corniers, d'un tissu de cordes et de divers appareils suspendus dont on se sert pour recueillir les huîtres, les élever, les engraisser et les emmagasiner.

Les poteaux corniers, qui sont solidement plantés, marquent les limites du parc. A chaque coin il y en a généralement deux, un peu inclinés l'un vers l'autre et liés ensemble à quelques pieds au-dessus de la surface. Ils se trouvent ainsi fermement fixés, et il est rare qu'ils soient déplacés par les tempêtes, vu la position abritée dans laquelle est située le marais de Piccolo. Comme le fond se compose de calcaire, les poteaux peuvent facilement être enfoncés au moyen d'un lourd maillet. Les poteaux sont en pin vert, ont 6 ou 8 pouces de diamètre, coûtent peu de chose, et ne sont apparemment jamais goudronnés. Dans le port, leur longueur moyenne est d'environ 20 pieds. En eaux profondes il faut joindre bout à bout deux ou même trois poteaux ; dans certains parcs l'eau a une profondeur de 40 pieds. Les cordes formant un réseau entre les poteaux corniers doivent supporter le poids des appareils collecteurs. Le cordage doit par conséquent être fort et durable dans l'eau. Une corde en fil métallique d'un pouce de diamè-

tre est manufacturée à Naples pour cette fin. Elle dure une ou deux saisons et coûte à peu près $\frac{1}{2}$ cent la verge. Aux cordes sont aussi suspendus des paniers dans lesquels on place les huîtres qui ont presque atteint leur plein développement; ces huîtres sont tenues là jusqu'à ce qu'elles soient prêtes pour le marché. Il y en outre d'autres paniers pour le naissain.

Avec un échafaudage aussi peu solide pour supporter les appareils servant à la cueillette du naissain et à l'élevage des jeunes huîtres, il est évident que la question du poids des appareils était de la plus haute importance. A cause de sa trop grande pesanteur, et aussi à raison de l'absence de fonds de marée, la tuile, comme appareil collecteur, fut jugée impraticable. Le bois, d'autre part, offrait des avantages, étant léger et peu coûteux; l'on décida donc de s'en servir sous forme de fascines. Les fascines s'imprègnent d'eau rapidement et forment de très bons collecteurs. Lorsqu'elles sont couvertes de jeunes huîtres, on peut les casser en ramilles et les tisser en cordes, qui, une fois suspendues, utilisent tout le volume d'eau depuis la surface jusqu'au fond. Les huîtres qui se détachent et tombent au fond de même que les huîtres adultes peuvent être placées dans les paniers suspendus et tenues là jusqu'à ce qu'elles aient atteint leur plein développement.

Examinons maintenant comment le système fonctionne. Le nombre des huîtres mères qui fournissent le frai est toujours considérable. Les myriades d'huîtres adolescentes suspendues aux cordes frayent abondamment, et c'est là une source de semence qui ne se tarit jamais. Du naissain est aussi fourni par les huîtres éparses et dans les bancs d'huîtres qui ont échappé à l'attention de l'ostréiculteur ou qui sont difficiles à atteindre. Le dragage est peu pratiqué. Le plus grand approvisionnement d'huîtres éparses se trouve, paraît-il, dans le voisinage immédiat des parcs, où le dragage est impraticable. Il est certain que la fraie dans les eaux de la Méditerranée est très longue; on prétend qu'elle commence en avril et finit en octobre. Mais c'est surtout vers la fin de juin que les huîtres frayent. Il était facile de voir, cependant, par des fascines qui avaient été déposées en janvier et examinées en avril, que la ponte avait eu lieu durant le temps froid, et l'on peut par conséquent en conclure que la ponte se continue par intervalles pendant tout le cours de l'année.

Les fascines, fraîchement préparées pendant l'hiver, sont successivement sorties durant les mois de mars, avril et mai et ancrées en eaux profondes. C'est au commencement de la saison, paraît-il, que les courants sont le plus fructueux en frai, et les ostréiculteurs arrangent les fascines de manière à les utiliser le plus possible. En mai, lorsque le naissain commence à se former, en eaux peu profondes, les fascines sont généralement enlevées et bien rincées, et comme elles se trouvent alors imprégnées d'eau, on les suspend dans les petits parcs. C'est là que les fascines reçoivent leur seconde couche de frai. On les laisse dans les parcs, où les conditions sont plus favorables pour le développement du naissain, jusqu'à la fin de l'automne, plus souvent jusqu'au printemps suivant. Le temps pendant lequel les collecteurs sont laissés en place paraît dépendre beaucoup de la température. Aux collecteurs qui ont été plantés dans les eaux profondes puis rincés et placés dans les parcs sont souvent ajoutées, si la saison s'annonce bien, de nouvelles fascines, ancrées en séries et disposées de façon à ce qu'elles s'élèvent d'une verge ou deux au-dessus de la surface. Ce degré d'immersion paraît être très favorable pour la cueillette de la semence. A cette profondeur il est certain que les employés peuvent facilement donner aux collecteurs les soins voulus. Les fascines sont nettement vues d'en haut, sont facilement saisies avec un bâton crochu, amenés à la surface, débarrassés du sédiment qui les couvre, et replacés. A ce moment-là les huîtres se trouvent fermement fixées au support, les écailles se formant souvent autour des minces ramilles de la fascine, de sorte qu'elles sont aptes à se détacher naturellement, même si l'écorce sous-jacente s'est disjointe.

Ce n'est que vers le commencement du printemps suivant que les fascines sont transportées sur le rivage. Chaque branche, avec ses huîtres y attachées, est coupée en ramilles d'environ 8 pouces de long. Les ramilles huîtrières sont ensuite déposées dans des paniers et confiées à un employé, qui les épisse ingénieusement entre les torons du cordage, de manière à ce que la torsion du cordage maintienne les ramilles fermement en place. Ainsi arrangé, le cordage se tend symétriquement avec sa charge d'huîtres. Des cargaisons de cordage sont ensuite transportées aux parcs. Les cordes lourdement

chargées oscillent et vibrent dans les courants, ce qui permet à chaque huître d'échapper aux sédiments et de prendre une part égale du volume de nourriture flottante. La croissance des huîtres est très rapide ; une huître qui mesure $\frac{3}{4}$ de pouce de diamètre en mars au moment où elle est suspendue au cordage, atteint, au mois d'octobre, un diamètre quatre fois plus considérable, et peut alors être mise sur le marché. Cependant, il faut à peu près deux ans et demi pour produire une huître de première qualité.

Un autre avantage que présente le système de cordages, c'est la facilité avec laquelle les huîtres peuvent être débarrassées des ascidiens, des moules et des bryozoaires qui s'y attachent et être protégées contre des ennemis encore plus redoutables. Il est évident que la culture au moyen de cordes économise l'espace à un degré étonnant. Avec une corde de 14 pieds de longueur on peut élever, paraît-il, environ 2,000 huîtres. Les paniers suspendus aux poteaux sont une partie essentielle de la méthode de culture suivie en Italie. C'est dans ces paniers que sont tenues jusqu'à leur parfait développement les huîtres égarées recueillies au fond, ainsi que les huîtres adultes qui sont enlevées des cordes lorsque celles-ci ont besoin d'être réparées. L'emmagasinage se fait ainsi commodément, la capacité des paniers étant plus ou moins exactement connue. Les paniers varient en forme et en dimension. Un autre appareil employé pour activer la croissance des huîtres se compose d'un anneau en fer couvert d'un réseau, où l'on peut placer de 400 à 500 huîtres.

Une importante branche de l'industrie consiste dans l'exportation d'huîtres d'ensemencement et d'huîtres d'une taille presque vendable, qui sont destinées à être engraisées dans d'autres localités, comme, par exemple, le lac Fusaro. Des huîtres d'ensemencement d'un demi-pouce à 1 pouce de diamètre se vendaient en avril 1892 environ 30 cents le 1,000. Le prix des huîtres âgées de 2 ans était alors d'environ 80 cents le 100. Le nombre moyen d'huîtres vendables produites par chaque fascine est, dit-on, d'environ 500. La production totale des huîtrières de Tarente est difficile à déterminer. D'après un calcul basé sur le rendement de 4 parcs, la production annuelle serait d'à peu près 20,000,000.

Comparée à l'industrie huîtrière de Tarente, l'ostréiculture dans les parcs historiques près de Naples est peu importante. Il est à propos, cependant, de dire quelques mots sur les huîtrières des lacs Fusaro et Lucrin, vu qu'elles représentent les meilleurs types d'établissements industriels privés et donnent une bonne idée de l'ostréiculture telle que pratiquée en Italie sur des fonds de marée. Ces deux lacs se trouvent à peu de distance de Naples, et ne sont éloignés l'un de l'autre que d'une couple de milles. Le lac Fusaro, qui est plus au nord, est abrité par le promontoire de Cumes, tandis que le lac Lucrin, dont l'étendue a été considérablement réduite par l'éruption du Monte Nuovo, en 1538, se trouve tout près de Boies. La région toute entière offre beaucoup d'intérêt aux étrangers, et les auberges dans le voisinage des parcs d'huîtres sont fréquentées par une foule de gens.

Sur le lac Fusaro, l'industrie huîtrière a été ruinée vers 1869 par suite d'éruptions volcaniques, et aussi à cause du peu de soin donné à l'ostréiculture. La décadence a été provoquée par la décomposition des dépôts organiques qui empoisonnaient l'eau, par la culture des moules sur une grande échelle et par l'excessive salinité de l'eau, causée par l'ouverture du second canal reliant le lac à la mer. L'ostréiculture, cependant, a été rétablie sur des bases solides par Signor Salvator Milosa dans le cours de la dernière décennie. Les conditions actuelles du lac et les méthodes suivies offrent par conséquent un sujet intéressant d'étude.

Le lac Fusaro est en forme de croissant, et communique avec la mer, à ses deux extrémités, au moyen de canaux. Sa circonférence est d'environ 2 milles, mais il est peu profond (à peu près 4 pieds en moyenne). Près de l'extrémité sud, où se trouve le grand hôtel Reale, l'eau est plus profonde (environ 2 brasses à certains endroits). Un plus grand volume d'eau a été obtenu en draguant les sédiments accumulés, et c'est là une des principales causes du succès de l'ostréiculture. Autrefois, vu le peu de profondeur de l'eau, sa température devenait parfois excessive. Le dragage du bassin a eu aussi pour effet d'améliorer l'embouchure d'un petit cours d'eau douce à l'extrémité nord du lac. Par ce moyen il a été possible de réduire la salinité de tout le volume d'eau, — avantage qui a été reconnu même au temps de Pline. Ce dernier fait remarquer, en effet, que les huîtres devenaient plus grosses et plus savoureuses dans le voisinage des

embouchures des rivières et qu'elles diminueaient en taille et en nombre dans l'eau de mer.

Sur le lac Fusaro on recueille la semence, on élève les huîtres et on les engraisse. La cueillette du frai varie beaucoup suivant la température, et il n'y a pas de doute que le temps de la fixation du naissain peut ne durer que quelques heures. La cueillette du frai est extrêmement irrégulière sur les lacs Fusaro et Lucrin, et s'il faut en juger par les soupçons des ostréiculteurs rivaux, une grande partie de leur industrie consiste simplement à cultiver la semence apportée de Tarente. L'élevage des huîtres se fait économiquement. L'huître est laissée sur la fascine jusqu'à ce qu'elle ait presque atteint son complet développement, la base de l'écaïlle devenant souvent rude par suite de son long contact avec le bois de la fascine.

Les huîtres qui se détachent sont ordinairement recueillies et tenues jusqu'à leur parfait développement dans des paniers suspendus semblables à ceux de Tarente. La caisse en tissu métallique en usage en France, qui serait évidemment d'un grand avantage ici, ne paraît pas être employée.

Le lac Lucrin, bien qu'il soit plus petit que le lac Fusaro, offre beaucoup d'intérêt au point de vue de l'ostréiculture. L'élevage des huîtres s'y fait avec un grand soin. Sa lourde vanne renouvelle l'eau par une massive écluse s'avancant dans la mer. Le Monte Nuovo, qui fut formé par une éruption volcanique en 1538, a considérablement réduit l'étendue du lac et ruiné son ancienne prospérité. Le lac Lucrin appartient aujourd'hui à la famille Pollion, qui en est en possession depuis longtemps et qui descend selon toute probabilité du Romain Pollion, dont la villa, avec ses collections de poteries et de murènes nourries par des esclaves, se trouvait indubitablement dans son voisinage immédiat.

Les eaux du lac Lucrin, comme celles du Fusaro, sont sensiblement dessalées, mais leur salinité peut être mieux réglée. A l'une des extrémités du lac il y a un petit canal qui communique avec un étang circulaire d'eau presque douce, alimenté par des sources d'eau chaude bouillonnantes; cet étang est relié à un second bassin alimenté par une source bouillonnante d'une salinité un peu plus forte. Le lac Lucrin n'a qu'un seul désavantage: il n'offre pas assez d'espace pour la culture, sa superficie n'étant que d'environ 10 acres. Toute proportion gardée, sa profondeur est plus grande que celle du lac Fusaro, son fond est moins vaseux, consistant surtout en tuf et en sable. Sa température est la même que celle du lac Fusaro, sa plus grande profondeur et sa constante communication avec l'eau extérieure tendant sans doute à maintenir une plus grande uniformité à cet égard. En hiver l'influence des sources d'eau chaude devient d'un grand avantage, favorisant la croissance tant de l'huître que des plantes dont elle se nourrit. Le propriétaire du lac favorise l'introduction continue de l'eau salée. La baisse de la marée (20 à 30 c.c.) est suffisante pour permettre à une certaine quantité d'eau de sortir et d'être remplacée. Ce système a pour effet d'empêcher l'eau de devenir trop douce ou trop chaude, et de fait, vu la grande quantité d'eau douce qui entre, il serait dangereux de tenir les vannes fermées pendant une longue période de temps. Il n'est donc pas étonnant que la cueillette du frai soit très variable. Le succès dépend des conditions favorables de la saison: l'on réussira si l'état de la température détermine une ponte subite et complète, raccourcit la phase natale de l'embryon, et réduit ainsi les chances d'évasion du naissain par l'écluse, en admettant qu'un embryon ait plus de chances de s'échapper en 48 heures qu'en 4 heures.

La méthode ordinaire de culture est suivie. Les piquets supportent un réseau de cordes auxquelles sont suspendus des fascines et des paniers. Des collecteurs de toutes sortes sont employés; l'on se sert souvent même de tuiles et de pierres plates. L'élevage des huîtres est évidemment la partie de l'ostréiculture à laquelle l'on se livre principalement sur le lac Lucrin. Des caisses plates en osier remplies d'huîtres adolescentes et adultes sont partout suspendues. La croissance des huîtres paraît être excessivement rapide; il suffit de deux ans, paraît-il, pour qu'une huître atteigne un diamètre de 3½ pouces. L'huître génoise (*Ostrea plicata*) est occasionnellement produite; elle est connue là sous le nom d'*Ostrea reale*; sa couleur est magnifique et sa saveur exquise. D'autres mollusques abondent, naturellement,—la *vonkola* étant très recherchée. Les poissons qui entrent tous les jours par l'écluse, à la marée descendante, sont souvent d'une grande valeur.

Comme on le voit, ce mode de culture est tout à fait différent de ceux qui sont en vogue en France et en Angleterre. Le procédé suivi démontre que lorsque l'espace manque, les huîtres peuvent être cultivées avec succès entre la surface de l'eau et le fond. Il semble que ce soit là le système le plus simple, tous les sédiments pouvant être facilement enlevés en agitant légèrement la corde. La croissance des huîtres est aussi très rapide à cause sans doute des situations abritées, de la douceur de la température, et des sources d'eau chaude qui abondent dans ces parages.

L'OSTRÉICULTURE DANS LES ÉTATS-UNIS.

Des huîtres se rencontrent sur presque toute la longueur de la côte ; elles sont plus abondantes en certains endroits que dans d'autres. L'étendue d'eau offrant à l'huître un milieu favorable est si vaste et la demande est si grande que les huîtrières ont été divisées en deux parties : l'une comprend les bancs naturels ou publics de l'Etat, et l'autre consiste en réserves cultivées par des particuliers ou des compagnies, qui consacrent leur temps et dépensent des sommes considérables à mettre leurs concessions dans un haut état de culture. Une fois cela fait, les premières dépenses étant les plus fortes, les réserves sont tenues nettes, et des huîtres sont obtenues pour le marché en même temps. Les huîtres sont à si bon marché et si abondantes que toutes les classes de la population en consomment ; elles sont aussi exportées en grandes quantités sur les marchés d'Europe ainsi que sur la côte du Pacifique pour la transplantation. La pêche à outrance a eu pour effet de dépeupler plus ou moins les huîtrières, de sorte qu'il a été jugé nécessaire d'adopter des mesures pour les protéger. Des commissaires furent nommés dans le Maryland pour constater la cause de la diminution dans le nombre des huîtres ; voici un extrait de leur rapport :—

“ Il n'y a pas de doute que les huîtrières de l'Etat sont menacées d'une complète destruction. Ce point établi, nous avons cherché à découvrir la cause du dépeuplement des bancs, et nous en sommes arrivés à la conclusion que la chose n'est pas due, strictement parlant, aux méthodes de pêche employées, ni à la destruction du naissain, ni à l'exploitation de bancs hors de temps et de saison, mais bien à la demande à laquelle ont donné lieu l'amélioration des moyens de transport et le développement dans notre Etat d'une importante industrie commerciale qui a une capacité illimitée et sans cesse croissante pour l'utilisation des huîtres. Nous croyons aussi—et après avoir étudié la question, tout le monde, nous en sommes sûrs, se rangera à notre avis—que les fonds huîtriers de notre Etat sont d'une plus grande valeur que la terre ferme, et qu'un jour viendra où ils soutiendront une population nombreuse et prospère. Leur valeur par le passé a été insignifiante comparée à la valeur possible dans l'avenir, car tandis que nos pêcheurs d'huîtres n'ont guère gagné jusqu'ici plus de \$2,000,000 chaque année, l'on peut dire sans exagération que nos huîtrières sont susceptibles de rapporter des centaines de millions de dollars tous les ans.

Ingersoll, dans son rapport sur l'industrie huîtrière des Etats-Unis, dit que 20 boisseaux d'écailles déposées n'importe où dans la baie Barnegat, New-Jersey, produiront 100 boisseaux d'huîtres ; et un écrivain du Connecticut indique comme suit le résultat de 3 années d'ostréiculture sous des sages lois dans cet Etat : “ Cinquante mille acres de fond entièrement stérile et couvert sur une profondeur de 30, 40 et 50 pieds par les eaux du détroit de Long-Island ont été transformés en huîtrières productives et ont centuplé la production des huîtres indigènes. Il y a 10 ans, des dizaines de mille boisseaux d'huîtres étaient importés de New-York, New-Jersey et du Rhode-Island, et aujourd'hui des centaines de mille boisseaux d'huîtres sont exportés tous les ans dans ces Etats et au Massachusetts. Des millions de dollars sont aujourd'hui placés dans l'industrie huîtrière, des milliers d'hommes et de femmes sont employés, des millions de boisseaux d'huîtres sont en culture, et les huîtres exportées rapportent à l'Etat des centaines de mille dollars tous les ans. Les ostréiculteurs ont payé plus de \$50,000 aux municipalités de villes et à l'Etat pour leurs concessions, et payent une taxe annuelle d'un fort montant.

D'après Ingersoll, 515,000 boisseaux d'huîtres d'ensemencement ont été, en 1879, pris dans la baie de Chesapeake pour être plantés dans le Connecticut, et trois années de sage administration ont produit un tel changement qu'une maison a expédié à San-Fran-

cisco, au printemps de 1883, 15,000,000 de jeunes huîtres qui avaient été élevées sur les huîtrières du Connecticut et qui furent transportées sur la côte du Pacifique. Cet Etat peut maintenant vendre des huîtres d'ensemencement aux ostréiculteurs des Etats adjacents, outre qu'il en exporte une grande quantité en Europe.

Au sujet des ressources qu'offre le Maryland comme centre d'ostréiculture, voici ce qu'on lit dans le rapport en question : Il est honteux de voir que les avantages dont le Maryland et la Virginie ont été doués par la nature soient si peu appréciés. Les avertissements n'ont pas manqué, et l'on ne peut plaider ignorance quant au remède à appliquer. Dans l'un de ses ouvrages, l'un de nos commissaires a discuté au long et fortement recommandé un certain système de culture, qui fut suivi deux ans après par les habitants du Connecticut sur une très grande échelle, et avec tant de succès que les huîtrières de cet Etat se sont élevées, dans l'espace de trois ans, d'une position infime au premier rang. Si l'importance de déposer des écailles d'huîtres nettes sur nos fonds huîtriers avait été reconnue dans le temps où nous avons recommandé la chose, et si les lois voulues avaient été adoptées, notre approvisionnement d'huîtres ne serait pas aujourd'hui en voie de s'épuiser.

Dans ce pays l'ostréiculture est une industrie d'une grande importance. Sur le littoral de ce vaste continent les huîtres se rencontrent en bancs naturels d'une immense étendue et sont distribuées au moyen des chemins de fer et des bateaux à vapeur dans les villes et les villages les plus reculés. Nombreux sont les magasins d'huîtres de Londres, mais dix fois plus nombreux sont ceux de New-York. La coutume est de faire cuire les huîtres : on les accommode en ragoût, on les frit ou les rôtit au goût de chacun. Elles peuvent être cuites de vingt différentes façons, dans n'importe laquelle des tavernes d'huîtres bien connues de New-York, à quelques minutes d'avis. Le grand marché aux huîtres est la ville de Baltimore, dans le Maryland, où il n'est pas rare que des maisons en mettent en boîtes un million de boisseaux en une année. D'immenses quantités de conserves d'huîtres sont expédiées dans tous les Etats, dans les prairies de l'Ouest, dans les villes du Nouveau-Mexique, dans les forts militaires du grand désert américain, aux restaurateurs de Honolulu et aux mineurs des Montagnes-Rocheuses.

Les chiffres suivants démontrent que Baltimore est le plus grand marché aux huîtres du monde. La consommation moyenne pendant 7 mois de l'année est de 35,000 boisseaux par jour. Une maison seule, du 1^{er} octobre au 1^{er} juin, écoule en moyenne 4,000 boisseaux d'huîtres par jour, produisant tous les jours de 16,000 à 25,000 boîtes de conserves, hermétiquement fermées et contenant une et deux livres d'huîtres.

Comme le fait remarquer Philpot, l'ostréiculture en Amérique, qui offre des traits de ressemblance et aussi plusieurs différences avec le système français, s'est développée par l'initiative privée, sans aucune aide de la part du gouvernement.

Plusieurs années avant que Coste et De Bon commençassent leurs expériences, les pêcheurs d'huîtres de la rivière de l'Est, ayant remarqué que les jeunes huîtres s'attachaient en grand nombre aux écailles qui étaient déposées sur les bancs au temps du frai, se mirent à garnir les bancs d'écailles afin d'augmenter l'approvisionnement d'huîtres ; et en 1855, c'est-à-dire trois ans avant que Coste représentât à l'empereur de France l'importance de semblables expériences, l'Etat de New-York adopta une loi à l'effet d'assurer aux ostréiculteurs les fruits de leur travail, et une foule de personnes se livrèrent à cette nouvelle industrie sur une grande échelle.

Dans certaines parties du détroit de Long Island, surtout au large de New-Haven, il a été nécessaire de faire une croûte ou une surface artificielle sur la vase avant de déposer les écailles. Cette croûte est formée avec du sable.

Les ostréiculteurs en eaux profondes procèdent de trois manières différentes à faire les bancs. 1. Une fois que le fond a été bien nettoyé, les huîtres d'ensemencement, mêlées avec le gravier, la vase et les autres écailles—c'est-à-dire absolument dans l'état où elles sont recueillies sur les bancs naturels,—y sont distribuées plus ou moins uniformément, et sont laissées là jusqu'à leur complet développement. 2. Le fond est garni d'écailles d'huîtres nettes juste avant que la fraie commence, et des huîtres œuvées (25 boisseaux à l'acre) sont déposés sur le banc. 3. Si le banc est dans le voisinage de bancs naturels, le banc planté d'écailles sert, sans autre préparation, à fixer le naissain que les eaux y entraînent. Quelquefois les écailles manquent d'attraper un "essaïm", et alors il faut racler les écailles, l'année suivante ou les couvrir d'autres

écailles. Il y a toujours abondance de naissain dans les eaux du détroit, et lorsqu'on a la chance de tomber sur un essaim, une énorme récolte s'ensuit. Sur un banc privé en eaux profondes, dans le cours de l'été dernier, la drague fut mise à l'eau, au hasard, en présence des commissaires, et dans le pelletée ordinaire l'on compta 206 jeunes huîtres en excellente condition, de la grosseur moyenne d'une pièce de 25. L'on trouva jusqu'à cent jeunes huîtres attachées à une écaille de grosseur moyenne.

Les bancs sont surveillés avec soin et débarrassés de tout ce qui peut nuire aux huîtres. Les propriétaires de vastes bancs en eaux profondes se servent de steamers pour protéger les huîtres contre leurs ennemis ainsi que pour planter, racler et draguer les huîtrières. Lorsque les huîtres ont atteint leur complet développement, elles sont quelquefois vendues directement sur les bancs, mais le plus souvent elles sont transplantées dans des eaux douces ou saumâtres, où on les laisse pendant une courte période de temps pour qu'elles se dessalent et s'engraissent.

Le tableau ci-dessus nous porte à croire qu'à l'époque où les opérations commenceront au printemps de 1883, 45,000 acres de réserves huîtrières auront été concédées par les commissaires. Si l'on ajoute à cela les 45,000 acres concédées par les villes antérieurement au mois de mai 1881, on arrive à un total de 90,000 acres. Une grande partie de cette vaste étendue d'huîtrières a été nettoyée et plantée d'écailles.

L'OSTRÉICULTURE DANS LE CONNECTICUT.

Les méthodes employées dans cet Etat offrent beaucoup d'intérêt, étant donné que le Connecticut a pu, par l'adoption d'un plan sage, donner à l'industrie huîtrière un développement remarquable en très peu de temps et l'établir sur une base solide. Les ressources de cet Etat sont limitées ; ses bancs naturels n'excèdent pas 5,000 acres en superficie ; ils fournissent quelques huîtres pour la consommation, mais sont surtout importants comme centre de production d'huîtres pour plantation. Trois années de protection efficace, sous des lois sages, ont amené un tel changement que l'Etat, qui était tout récemment obligé d'acheter des huîtres pour plantation, a cette année (d'après ce que nous a dit une personne digne de foi), fourni de la semence en grandes quantités à New-York, au Rhode-Island et au New-Jersey, outre qu'il en a expédié une quantité énorme en Europe. Au printemps de 1883, une maison a expédié du Connecticut à San Francisco 60 wagons chargés d'huîtres d'ensemencement. Ces huîtres (plus de 15,000,000) avaient été achetées par des personnes faisant de l'ostréiculture sur la côte du Pacifique.

Une méthode qui a pu produire un pareil résultat dans l'espace de trois ans mérite d'être étudiée attentivement. Les eaux de l'Etat sont divisées en deux districts, dont l'un comprend les huîtrières littorales et l'autre les huîtrières en eaux profondes. Dans chacun de ces districts il y a des bancs naturels qui sont ouverts au public, et des réserves privées qui sont concédées à des particuliers ou à des compagnies pour la culture des huîtres.

Huîtrières publiques du Connecticut.

Les bancs naturels sont ouverts à tous les habitants de l'Etat en tout temps, excepté la nuit ; mais il n'est permis à personne d'employer un bateau à vapeur pour draguer les huîtres ou de se servir d'une drague pesant plus de 30 livres. L'usage de bateaux à vapeur pour draguer les huîtres sur les bancs publics n'a été prohibé que tout récemment. Des bateaux à vapeur sont employés sur les huîtrières privées, et la proposition d'interdire l'usage de vapeurs sur les bancs publics fut vivement combattue, mais fut finalement adoptée par la législature en 1881.

La cueillette de la semence près du rivage se fait au moyen de tenailles ou de râpeaux, mais les huîtres que l'on met sur le marché sont presque toutes tirées du fond par des dragueurs de divers poids et d'un type à peu près semblable. A bord de tous les petits voiliers les dragues sont manœuvrées par la main. Les huîtres sont très pesantes et souvent la moitié des prises se compose d'écailles, d'huîtres mortes et de rebuts, qu'il faut éliminer, ce qui oblige les pêcheurs de faire deux ou trois fois plus d'ouvrages qu'ils n'en feraient s'il n'y avait que des huîtres sur le fond. La pêche des huîtres par ces

méthodes est par conséquent très fatigante, mais diverses améliorations ont été effectuées de temps à autre, le simple cabestan ayant été remplacé par des treuils à mécanisme compliqué et mus par la vapeur, semblables à ceux dont on se sert dans la baie de Chesapeake. Lorsqu'une brise favorable souffle, le dragage peut se faire à bord d'un voilier, avec un de ces treuils, très rapidement et très facilement. Mais lorsque le temps est calme ou orageux, il faut généralement suspendre les opérations. Dans ces circonstances, et étant donné le développement de l'industrie huîtrière, il n'est pas surprenant que l'on ait recours à la vapeur ; et la controverse qui s'en est suivie n'a pas non plus lieu d'étonner, puisque ceux qui ont voulu introduire une force nouvelle ou supérieure dans une industrie quelconque ont toujours rencontré une vive opposition.

Les premiers qui aient utilisé la vapeur dans l'industrie huîtrière sont, si je ne me trompe, le capitaine Peter Decker et son frère, de Norwalk-Sud. Après l'expérience des messieurs Norwalk, M. W. H. Lockwood, aussi de Norwalk, construisit le steamer *Enterprise* express ément pour le dragage des huîtres. Ce navire a 47 pieds de longueur et 14 pieds de bau ; il tire 4 pieds d'eau. Il porte deux dragues et a une capacité de 150 à 200 boisseaux. Un grand nombre d'autres steamers ont été construits par la suite.

Huîtrières privées du Connecticut.

Les réserves qui sont concédées sont taxées comme les immeubles. Elles peuvent être aussi saisies et vendues à l'enchère comme les immeubles. La commission huîtrière de chaque ville a le pouvoir de décider quelle somme devra être pour chaque concession et quel devra être le terme de l'affermage. Personne ne peut recueillir d'huîtres sur des réserves privées celles-ci sont si convenablement jalonnées ou balisées et marquées à chaque coin du nom du concessionnaire. Celui qui prend des huîtres sur une réserve privée, sans l'autorisation du concessionnaire, est puni d'une amende de \$300 à \$500 ou d'un an d'emprisonnement ; et celui qui détruit ou endommage les jalons ou balises, ou les huîtrières, ou les huîtres qui s'y trouvent, est puni d'une amende de \$50 à \$700 ou d'un mois à 6 mois d'emprisonnement. Tous bateaux employés en violation de ces lois sont vendus à l'enchère, le capitaine recevant la moitié du prix de vente et la ville l'autre moitié.

Certaines villes, cependant, ont une législation quelque peu différente. Ainsi, la ville de Guildford a, en vertu d'une loi spéciale de la législature, le droit d'affermier ses huîtrières pour une période de 10 ans au plus haut enchérisseur, à l'encan public, mais elle ne peut affermer plus de 5 acres à une seule personne. Les réserves qui sont ainsi concédées à des particuliers par les villes ne sont pas employées à élever ou à propager les huîtres, sauf dans quelques cas, mais simplement à les planter, et la semence est obtenue sur les bancs publics ou est achetée des concessionnaires de réserves privées dans le territoire sous la juridiction de l'Etat, ou de personnes résidant en dehors de l'Etat. Ce système n'augmente pas sensiblement le nombre des huîtres, mais augmente considérablement leur valeur, et est par conséquent une source importante de richesse pour les habitants de l'Etat.

Ostréiculture en eaux profondes dans le Connecticut.

L'ostréiculture dans le Connecticut, sous les lois qui viennent d'être expliquées, se développa si rapidement que tout le fond utilisable près de New-Haven fut bientôt occupé. Finalement, M. H. C. Rowe s'aventura dans les eaux profondes du détroit de Long Island et inaugura une nouvelle ère dans l'ostréiculture américaine par l'établissement d'une huîtrière dans une profondeur de 40 pieds.

Cela amena le développement d'une nouvelle forme d'ostréiculture, qui n'est pas le plantage mais l'élevage dans le vrai sens du mot, puisque les huîtres d'ensemencement sont de la "semence" en réalité, se multipliant par milliers et formant ainsi sur les réserves privées ce que l'on peut appeler des bancs *naturels* artificiels d'huîtres. Ce mouvement, qui fit faire un progrès immense à l'ostréiculture en Amérique, fut vivement combattu. M. Rowe eut bientôt de nombreux imitateurs, et comme l'ostréiculture en

eaux profondes ne peut se faire sur une petite échelle, les huîtres qui furent concédées excédaient nécessairement la limite de 2 acres fixée par la loi.

Le rapide développement de cette industrie fut suivi avec dépit, et après que l'on eût constaté que les lois existantes n'étaient pas applicables dans l'espèce, les modifications et les amendements se succédèrent à peu d'intervalle, les uns dans l'intérêt des ostréiculteurs en eaux profondes, les autres dans l'intérêt des propriétaires de petites réserves de plantation situées près des rives.

Les pêcheurs côtiers firent une violente opposition aux capitalistes, et sous le prétexte que tout ce qui est sous l'eau est la propriété commune, ils se mirent à piller les réserves privées. Comme il n'y avait aucune délimitation exacte des "bancs naturels", le vol d'huîtres sur les réserves privées se pratiqua sur une grande échelle. Les ostréiculteurs en eaux profondes, augmentant en nombre et en influence, réussirent, en 1875, à faire adopter une loi déclarant que dans une vaste étendue des eaux de l'Etat il n'y avait pas légalement parlant de "bancs naturels". La possibilité de propager les huîtres en grand nombre dans les eaux profondes fut bientôt prouvée, et la nouvelle industrie continua à se développer et à augmenter en importance en dépit de toute opposition.

L'extrait suivant du rapport d'Ingersoll sur l'industrie huître des Etats-Unis indique comment une huître en eaux profondes, dans le Connecticut, est établie et peuplée.

"Il ne vaut guère la peine de se livrer à l'ostréiculture en eaux profondes si l'on ne peut obtenir au moins 50 acres de fond, et plusieurs des ostréiculteurs ont plus que 100 acres. Le concessionnaire détermine tout d'abord la position de sa réserve et en marque les limites par des bouées. Puis il place d'autres bouées en dedans, de manière à diviser sa propriété en carrés d'une acre ou à peu près de superficie. De cette façon il sait où il en est à mesure qu'il avance dans ses travaux. Après avoir fait cela, il est prêt à commencer ses préparatifs actifs pour fonder une colonie d'huîtres.

Préparatifs.

Lorsqu'un ostréiculteur veut établir une huître en eaux profondes, la première chose qu'il fait est de déposer sur le fond, au printemps (vers le mois de mai), une quantité d'huîtres indigènes saines et pleinement développées, qu'il appelle "huîtres mères". Le nombre des huîtres à déposer ainsi dépend de l'étendue de la réserve; la proportion est généralement d'un boisseau d'huîtres mères pour 10 boisseaux de naissain. Au commencement de juillet (du 5 au 15), époque la plus favorable pour la cueillette du frai, l'ostréiculteur emploie tous ses sloops, loue d'autres navires, et engage des hommes pour transporter au port les tonnes d'écailles qu'il a amassées tout l'hiver et les distribuer sur toute l'étendue du fond qu'il se propose de cultiver cette année-là. Ces écailles sont nettes, et sont placées à côté des huîtres mères préalablement déposées. Quelquefois le même plan est suivi avec de la semence obtenue ailleurs; ou encore de jeunes huîtres sont déposées comme huîtres mères, et le concessionnaire attend jusqu'à la saison suivante de garnir sa réserve d'écailles. Quelquefois il faut nettoyer le fond avec des dragues ou autrement avant qu'aucun préparatif ne puisse y être fait. Dans les limites du port, par exemple, on a utilisé un fond vaseux d'une vaste étendue en le pavant tout d'abord du gros sable de grève. Dans les parages où il n'y a pas de courant rapide il ne vaut pas la peine de prendre ce trouble. Il faut déposer 200 tonnes de sable par acre; le pavage peut se faire en peu de temps et à peu de frais. Le sable forme sur la vase une croûte assez ferme pour empêcher l'huître d'enfoncer, et il n'est pas nécessaire de le renouveler plus d'une fois tous les 5 ans.

Frais d'établissement d'une huître.

Les tableaux suivants font voir les frais d'établissement d'une huître, d'après les systèmes que je viens d'exposer :—

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

N° 1—50 acres—

2,000 boisseaux d'huîtres mères, à 30 cents.....	\$ 600 00
15,000 boisseaux d'écailles, à 3 cents.....	450 00
Plantage de 15,000 boisseaux d'écailles, à 4 cents.....	600 00

Total..... \$1,650 00

N° 2—60 acres—

2,000 boisseaux d'huîtres mères, à 56½ cents.....	\$1,130 00
17,000 boisseaux d'écailles, à 4 cents.....	640 00
4,453 boisseaux de semence de Bridgeport, à 10 cents....	445 30

Total..... \$2,255 30

Dans un troisième cas, le capitaine George H. Townsend m'a fourni un état des dépenses d'établissement d'une huîtrière de 25 acres au large de l'embouchure de la rivière de l'Est. Il s'agissait là d'un mode de culture plus élaboré, mais d'un autre côté les conditions étaient des plus favorables, de sorte que les dépenses ont été moins élevées qu'elles n'auraient été si le fond n'avait pas été aussi bien situé :—

2,000 boisseaux de petites huîtres fluviales, à 25 cents..	\$ 500 00
Plantation de ces huîtres et jalonnement, à 5 cents.....	100 00
600 boisseaux de semence draguée, à 40 cents.....	240 00
10,000 boisseaux d'écailles, à 4 cents.....	4,00 00

Total..... \$1,240 00

On peut estimer le coût de l'acquisition, de l'arpentage et de la préparation d'une huîtrière en eaux profondes à environ \$40 par acre, soit à peu près \$4,000 pour 100 acres. A cela il faut ajouter environ \$2 par acre pour nivellement, balises, ancrs, etc. Ce sont là les dépenses préliminaires. Si les bancs se trouvent dans une position exposée ils sont sujets à être endommagés par les tempêtes, les sables mouvants, etc. Si, d'un autre côté, ils sont bien protégés par la nature, il faut les surveiller et y donner beaucoup d'attention. Il faut aussi prendre les huîtres qui sont parvenues à maturité et séparer la semence, ce qui entraîne une dépense additionnelle, mais une fois les opérations bien en marche, parmi les huîtres qui sont enlevées il y en a toujours qui peuvent être mises sur le marché, de sorte que l'ostréiculteur fait d'une pierre deux coups : il prend des huîtres et nettoye en même temps le fond.

Gestion d'une huîtrière.

Lorsque le frai a produit de jeunes huîtres, celles-ci sont laissées en repos jusqu'à ce qu'elles aient atteint l'âge de 3, 4 ou 5 ans, suivant la fin à laquelle on les destine. Si les huîtres doivent être vendues à l'état de semence, elles sont enlevées lorsqu'elles ne sont âgées que d'un an ou deux. L'année dernière, l'on n'a disposé que d'une faible quantité de semence ; il n'en a pas été vendu plus de 20,000 boisseaux. On considère généralement qu'il est plus profitable d'attendre que les huîtres aient atteint leur complet développement.

Industrie huîtrière de New-York.

Plusieurs des bancs naturels dans les eaux de cet Etat ont été entièrement exterminés, mais malgré la pêche à outrance qui a suivi le développement de la ville de New-York, un grand nombre d'huîtrières dans la rivière de l'Est et sur la rive sud de l'île Coney sont encore dans une condition prospère et continuent à produire de belles huîtres comestibles ainsi qu'une grande quantité d'huîtres d'ensemencement pour plantation. La conservation de ces huîtrières est sans doute due jusqu'à un certain point à la dépense de draguer, mais surtout au fait que dans ces 50 dernières années leur fertilité a été augmentée par la plantation d'écailles juste avant le temps du frai, cela ayant eu

pour effet d'assurer la fixation et la croissance d'un grand nombre de jeunes huîtres qui auraient péri sans cette aide artificielle.

Les méthodes de culture employées par les ostréiculteurs de New-York ont été décrites au long, et il suffira de dire ici qu'elles ont eu pour résultat la conservation de bancs, qui, par suite de leur proximité du grand centre de commerce et de population, étaient exposés à la ruine totale.

Lois de l'Etat de New-York concernant les huîtrières.

Aucune personne qui n'a pas résidé dans l'Etat pendant 6 mois ne peut prendre des huîtres dans les limites de l'Etat, à moins qu'elle ne soit employée par une personne résidente.

Aucune drague mue par la vapeur ou pesant plus de 30 livres ne peut être employée.

Aucun banc naturel ne peut être employé pour la plantation d'huîtres, ni être jalonné pour l'usage privé.

Aucune personne non résidente ne peut planter des huîtres dans les eaux entourant l'Ile Staten sans le consentement du propriétaire, et aucune personne non résidente ne peut prendre des huîtres sur les bancs naturels dans les mêmes eaux.

Il est défendu de draguer sur les bancs naturels qui se trouvent dans le voisinage de l'Ile Staten.

Tout propriétaire d'un terrain adjacent à la rivière Harlem peut planter des huîtres en avant de sa propriété, là où le fond n'est pas occupé, et aucune personne ne peut prendre des huîtres à cet endroit sans sa permission, sous peine d'une amende de \$50.

Tout individu surpris à prendre ou à draguer des huîtres sur des huîtrières privées dans la rivière de l'Est est passible d'une amende de pas plus de \$250, ou d'un emprisonnement de 6 mois, ou des deux peines à la fois.

Dans le comté de Queen, toute personne résidente peut planter des huîtres dans les eaux publiques où il n'y a pas de bancs naturels, mais aucune personne ne peut occuper plus de 3 acres.

Il est défendu de prendre des huîtres dans la Grande Baie du Sud, Long Island, avec une drague, ou la nuit, ou entre le 15 de juin et le 15 de septembre, sous peine d'une amende de \$250, d'un emprisonnement de 6 mois et d'une amende additionnelle de \$600 pour chaque offense ; la moitié de l'amende est payée au dénonciateur.

Dans le comté de Suffolk, cinq personnes ou plus, possédant des réserves, peuvent former une compagnie ou corporation pour le développement de l'ostréiculture sur ces réserves.

Les villes de Babylone et d'Islip, dans le comté de Suffolk, ont une loi spéciale, qui se résume à ceci :

Toute personne qui est majeure et qui habite le comté depuis un an peut obtenir une concession de 4 acres, là où l'ostréiculture ne peut être profitablement pratiquée comme industrie commerciale, et sur paiement de \$1 par acre de fermage annuel et des frais d'arpentage, telle personne a l'usage exclusif du fond pour la culture des huîtres tant qu'elle le tient marqué par des bornes et qu'elle continue à habiter le comté ; mais elle est tenue de payer son fermage annuel le ou avant le premier jour d'avril et de planter au moins 100 boisseaux d'huîtres et d'écaillés sur le fond dans l'année de la date de son certificat, et si ces conditions ne sont pas remplies, les commissaires des huîtrières ont le pouvoir de résilier le bail.

Toute personne peut vendre ou céder son intérêt dans une huîtrière privée à tout individu qui habite le comté depuis un an, mais aucune personne ne peut occuper plus de 4 acres à la fois.

Il y a trois commissaires nommés par les auditeurs de la ville, avec pouvoir de déterminer quels fonds seront concédés, de faire des arpentages et des cartes, de régler les différends relativement aux bornes, et de recevoir de l'argent.

Tout individu surpris à prendre ou à déranger des huîtres sur une huîtrière privée est passible d'une amende de pas moins de \$100, ou d'un emprisonnement de pas plus de 60 jours, ou des deux peines à la fois.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Il n'y a pas de constables spéciaux pour surveiller les huîtres, mais les planteurs ont formé une association protectrice et emploient des gardiens privés.

Tout habitant des villes d'Hempstead et de Jamaica, dans le comté de Queen, peut obtenir une concession de 3 acres pour la culture des huîtres ; et sur paiement d'un fermage annuel de \$5 par acre, le concessionnaire reste en possession de sa réserve tant qu'il continue à habiter la ville. Il est défendu de draguer dans ces eaux sous peine d'une amende de \$100, ou de 60 jours d'emprisonnement ou des deux à la fois, et celui qui prend ou dérange des huîtres sur un banc privé est puni d'une amende de \$100, à être recouvrée par le propriétaire.

D'après l'état statistique du professeur G. B. Goode, les huîtres des Etats-Unis donnent de l'emploi à 52,805 personnes, et ont rapporté, en 1880, 22,195,370 boisseaux d'huîtres, valant pour les producteurs \$9,034,861. Il faut tenir compte du fait que 13,047,922 boisseaux d'huîtres acquièrent une plus-value en passant des mains des producteurs sur le marché. Cette plus-value, qui se chiffre par \$4,368,991, résulte soit de la transplantation des huîtres ou de leur mise en boîtes, et porte la valeur des produits à \$13,438,852. Il est employé 4,155 navires, valant \$3,528,700, et 11,930 bateaux, valant \$708,330. La valeur de l'attirail de pêche et du gréement s'élève à \$712,515. La valeur de la propriété côtière se monte à \$5,633,750. Le capital placé dans l'industrie huître est de \$10,583,295. Le nombre des pêcheurs se chiffre par 38,249, et celui des concessionnaires littoraux par 14,556. Environ 80 pour 100 du rendement total est obtenu dans les eaux de la baie de Chesapeake.

Si l'on tient compte de toutes les personnes qui sont directement employées dans l'industrie huître pendant une plus ou moins grande partie de l'année, de celles qui dépendent des pêcheurs commercialement parlant, ainsi que des membres des nombreuses familles qui comptent sur eux pour vivre, l'on peut sans exagération estimer le nombre des gens intéressés dans la pêche des huîtres au chiffre de 800,000 à 1,000,000. Des 29 Etats et Territoires dont les citoyens se livrent à l'industrie huître, l'on en compte 16 qui ont plus de 1,000 pêcheurs de profession. Le plus important de ces Etats est, il va sans dire, le Massachusetts, avec 17,000 hommes. A l'heure qu'il est, l'huître est l'un des produits alimentaires qui coûtent le moins cher aux Etats-Unis. et bien que l'on ne puisse guère s'attendre que le prix des huîtres américaines restera toujours aussi bas, cependant, si l'on prend en considération la grande richesse des bancs naturels le long de toute la côte de l'Atlantique, il semble certain qu'avec un peu de protection l'on réussira à maintenir la semence d'huître à un prix beaucoup moins élevé que ceux qui règnent en Europe, et il n'y a pas de doute que les immenses étendues de terrain submergé particulièrement adaptées à la plantation d'huîtres seront utilisées, et finiront par produire une abondante récolte à des frais beaucoup moins considérables que ceux qu'entraîne le système compliqué de culture en vogue en France et en Hollande.

Temps prohibé.

Il y a beaucoup de gens qui prétendent que l'un des meilleurs moyens de protéger les huîtres est de raccourcir la saison de pêche. Ce remède semble, à première vue, être efficace, mais en réfléchissant un peu l'on voit qu'il a en réalité peu de valeur. Tant que la politique actuelle au sujet de l'industrie huître sera maintenue, il sera nécessaire d'avoir un temps prohibé pour faciliter l'application des autres mesures législatives ; mais comme il est évident qu'un grand nombre de pêcheurs, exploitant un banc durant une courte saison, peuvent causer autant de dommages qu'un nombre moindre d'individus pêchant pendant une plus longue période de temps, nous ne pouvons espérer que des lois raccourcissant la saison puissent, par elles-mêmes, apporter une amélioration sensible dans la condition des bancs. Ainsi, la pêche outre mesure en novembre est, sous ce rapport, aussi préjudiciable que la pêche outre mesure en mai.

En tout temps avant la fin de mai la pêche ne peut guère faire de tort aux bancs, et l'expérience des ostréiculteurs du Connecticut démontre que le râclage des bancs, juste avant la fraie, a un très bon effet. Les jeunes huîtres ne peuvent s'attacher à des écailles sales et vaseuses, et si toutes les éponges, les hydroides et les plantes marines pouvaient être enlevés de nos bancs, en avril et en mai, et si les vieilles écailles gâtées

et vaseuses pouvaient être enfouies et recouvertes d'écailles nettes, en draguant juste avant la fraie, la fertilité des bancs augmenterait considérablement. Il n'y a donc rien dans la nature de l'huître qui réclame la fermeture des bancs en avril et en mai.

Il a été amplement prouvé que la défense de draguer ne sauvera pas un banc qui peut être atteint avec des tenailles, et comme la drague est un appareil beaucoup plus scientifique, plus efficace et plus économique que les tenailles qu'elle a remplacées, il semble n'y avoir aucune raison pour en prohiber l'usage. La drague présente, d'un autre côté, de nombreux avantages. Les écailles mortes qui se trouvent sur un banc non exploité sont d'ordinaire tellement couvertes d'éponges, de vase et d'autres substances qu'elles n'offrent aucune surface nette pour la fixation du naissain ; or le dragage tend à nettoyer les écailles et à enlever les éponges et les autres corps étrangers ; les dents de la drague, en passant à travers les huîtres, les disjoignent et leur donnent de la place pour croître et se développer sans entrave ; en outre, les bancs augmentent sans cesse en étendue, attendu que la drague entraîne les huîtres et le naissain sur des parties du fond où il n'existe pas d'huîtres, ce qui a pour effet d'agrandir les bancs. Plusieurs personnes qui ne sont pas en faveur de la prohibition totale du dragage sont d'avis que les dimensions des bateaux-dragueurs ainsi que les dimensions et le poids des dragues devraient être restreints par la loi. Ils donnent deux raisons pour lesquelles les dimensions des bateaux devraient être restreintes : 1—les grands bateaux peuvent opérer sur les bancs alors que les bateaux de la police ne peuvent s'aventurer au large ; 2—à bord des grands bateaux l'on peut se servir de dragues puissantes et par conséquent prendre une forte quantité d'huîtres.

L'on prétend que l'usage de grosses dragues cause beaucoup de tort, vu qu'elles ruinent les bancs en écrasant ou en étouffant ou en enterrant dans la boue plus d'huîtres qu'elles n'en capturent ; mais les ostréculteurs du Connecticut trouvent qu'il est avantageux d'employer de très grosses dragues, et leurs réserves s'améliorent sous ce régime, bien que de très puissantes dragues soient traînées sur les bancs au moyen de la vapeur, même au temps du frai.

L'épuisement des bancs est dû au fait que l'offre ne peut suffire à la demande. Il n'y a que deux remèdes possibles. Nous devons soit diminuer la demande en tuant l'industrie des conserves, qui l'a créée, ou bien nous devons augmenter par des moyens artificiels la quantité des huîtres. Les pêcheurs à tenailles savent que la plupart des huîtres ont été prises par les dragueurs, et ils demandent par conséquent que le dragage soit restreint ou prohibé. Ignorant le fait que dans des localités où le dragage était prohibé les bancs naturels ont été épuisés par les pêcheurs à tenailles dès qu'il y a eu demande pour les huîtres, ils croient que la défense de draguer suffit pour restaurer les bancs. Les dragueurs, de leur côté, attribuent le dépeuplement des huîtrières à la loi qui permet aux pêcheurs à tenailles de prendre des huîtres pour leur usage privé en été, oubliant que les bancs du Connecticut augmentent rapidement en valeur sous une loi qui permet non seulement la pêche à tenailles, mais encore le dragage pendant tout le cours de l'année. Ceux qui se servent de petites dragues et de racleurs prétendent que les grands bateaux détruisent les huîtres par l'usage de puissantes dragues, bien que les ostréculteurs du Connecticut trouvent qu'il est avantageux d'employer sur leurs propres huîtrières des dragues bien plus puissantes, qu'ils traînent sur les bancs au moyen de la vapeur. Plusieurs des fabricants de conserves qui n'exercent leur industrie qu'en hiver croient que le dommage qui est causé est dû à ceux qui pêchent en mars, avril et mai ; et ceux qui ont de l'argent placé dans l'industrie huîtrière du Maryland, prétendent que l'exportation d'huîtres en écailles, et surtout d'huîtres destinées à être transplantées dans les eaux septentrionales, est la cause de tout le mal. Il n'est pas étonnant que le peuple fasse preuve d'une telle ignorance sur la vraie cause de la destruction des huîtrières, étant donné qu'il n'y a pas un seul mot dans les lois du Maryland qui indique que nos législateurs savent que le nombre des huîtres peut être augmenté artificiellement, ou qu'ils se rendent compte qu'il est nécessaire de l'augmenter ainsi. Il a été suggéré par le lieutenant Winslow qu'une politique semblable dans ses traits essentiels à celle du Connecticut devrait être adoptée. Les huîtrières de cet Etat sont dans le petit nombre de celles qui se soient repeuplées.

Destruction inutile des jeunes huîtres.

Une des causes du dépeuplement de nos huîtrières est la destruction inutile et systématique des jeunes huîtres. Parmi les écailles mises au rebut par les fabricants de conserves l'on trouve souvent un grand nombre de jeunes huîtres. Ces huîtres sont, il va s'en dire, mortes, et comme elles sont trop petites pour être de quelque utilité, leur destruction est une perte sèche. Il est impossible d'empêcher que cela n'arrive de temps à autre, vu que dans plusieurs cas les jeunes huîtres sont si petites et si fermement fixées à la vieille huître, qu'on ne peut les enlever sans les détruire. Nous croyons cependant que dans les cas où un grand nombre de jeunes huîtres sont fixées aux grosses, il devrait être défendu de s'en servir ou de les détruire dans les établissements de conserves. Cette difficulté disparaîtra avec le développement de l'industrie de la plantation, car les petites huîtres auront alors de la valeur comme semence et passeront entre les mains des planteurs au lieu de prendre le chemin des établissements de conserves. Le vrai remède, par conséquent, est l'encouragement de la plantation, et si les gens développaient cette industrie immédiatement, tout besoin d'une législation spéciale disparaîtrait.

Ce n'est qu'au bout de près de 200 ans que les habitants de ce pays ont découvert qu'ils ne pouvaient impunément détruire les huîtres de cette façon ; il faudrait maintenant essayer de leur faire comprendre que les écailles vides sont aussi très précieuses et qu'il n'est pas à propos de s'en servir pour faire de la chaux, etc. Un des commissaires a attiré l'attention sur la très grande valeur des écailles d'huîtres, et a fait voir qu'une forte augmentation de fertilité suivrait le retour des coquilles dans les eaux de notre baie.

Le professeur Goode considère la préservation des huîtrières comme une chose de vitale importance pour les Etats-Unis, étant donné que la pêche des huîtres, non soutenue par l'ostréiculture, détruira avant longtemps les moyens d'existence de dizaines de milliers de personnes ainsi que la nourriture peu coûteuse et favorie de dizaines de millions de citoyens.

Plantation d'huîtres.

La plantation d'huîtres consiste dans le dépôt de petites huîtres sur des fonds qui sont favorables à leur croissance. La plantation ajoute aussi beaucoup à la valeur des huîtres, vu qu'elles croissent plus rapidement et sont de meilleure qualité quand elles sont éparpillées ainsi. Ingersoll rapporte que de petites huîtres d'ensemencement qui avaient coûté \$13 produisirent, deux ans après avoir été plantées, des huîtres qui se vendirent \$114, outre environ 30 boisseaux d'huîtres qui servirent à l'alimentation de la famille du planteur. La plantation des huîtres ne peut se faire que sur les réserves privées, et ne peut fleurir parmi une population qui ne respecte pas le droit de l'ostréiculture aux huîtres qu'il a plantées.

L'industrie de la plantation n'exige pas un capital considérable et peut être exercée avec profit sur une très petite échelle, bien que les huîtres réclament une attention constante et intelligente. Partout où elle a été implantée, cette industrie a beaucoup ajouté à la prospérité de ceux qui s'y sont livrés et a considérablement augmenté la population des rives le long desquelles elle a été encouragée et protégée.

Culture privée.

L'histoire de l'ostréiculture française offre beaucoup d'intérêt à cet égard. Il y a près de 25 ans, le gouvernement français entreprit la culture des huîtres afin de repeupler les bancs épuisés. Les huîtrières du gouvernement eurent beaucoup de succès dès le début, et non seulement elles démontrèrent que l'élève des huîtres est très profitable, mais encore elles servirent d'école pour l'instruction du public dans les méthodes d'ostréiculture. Cet exemple fut suivi par des particuliers, et l'industrie privée sur la côte française est aujourd'hui dans une condition prospère ; mais un rapport officiel (*L'ostréiculture dans le Morbihan*), publié en 1875, contient l'assertion que "le pire marchand en France est l'Etat." L'Etat manque de ce puissant levier qu'on appelle

l'intérêt individuel. Une occupation n'est possible qu'en autant qu'un profit assuré peut en être tiré. Le marchand seul peut acquérir la certitude sur ce point par l'étude des marchés et les demandes des consommateurs. Le plus piètre marchand en France est l'Etat. L'Etat a un tout autre rôle à jouer. Chargé de la protection de tous, il ne peut descendre de cette sphère élevée d'utilité générale dans l'arène où luttent les intérêts opposés du commerce. Nous ne désirons nullement déprécier les services rendus par ceux (fonctionnaires de l'Etat ou autres) qui ont contribué à la création et au développement de cette industrie ; mais nous sentons la nécessité de proclamer l'omnipotence et la vigilance de l'intérêt individuel.

Cette industrie a payé un profit de pas moins de 100 pour 100 tous les ans sur le capital qui y a été placé, tandis que l'argent ainsi placé dans d'autres Etats a rapporté un intérêt annuel de plus de 200 pour 100.

Une maison a planté 250,000 boisseaux d'écailles. Plusieurs ostréiculteurs importants en ont planté 200,000, 100,000, 50,000 et 20,000 boisseaux chacun. Il y a environ 30 steamers employés dans cette industrie, outre plusieurs voiliers. Il n'y a pas de doute que l'ostréiculture, telle qu'elle se pratique dans les eaux du détroit, est excessive-ment profitable.

Relativement à la transplantation et au transport des huîtres, toutes les personnes expérimentées que nous avons rencontrées se sont accordées à dire qu'il fallait les manier délicatement et éviter les secousses, ébranlements et chocs de tout genre. Des huîtres sont souvent tuées par la poudre et par la décharge d'armes à feu. Tout choc ou ébranlement subit est fatal si les huîtres se trouvent dans un espace restreint. Les huîtres qui sont transplantées durant l'été sont plus exposées sous ce rapport que celles qui sont déplacées pendant l'hiver.

Les huîtres sont transplantées en toutes saisons, mais généralement au printemps et en automne.

Résultats de l'affermage d'huîtrières.

Avant que l'on se soit mis à examiner et à inspecter les bancs d'huîtres de l'Etat, l'industrie huîtrière était insignifiante et ne promettait guère pour l'avenir. L'examen et l'étude ont directement ou indirectement changé tout à fait cet état de choses. Autrefois personne n'était parfaitement au fait de la situation ; aujourd'hui tout le monde a une intelligente compréhension de la question. Au lieu d'ignorance sur la position et l'étendue des bancs naturels ainsi que sur les avantages découlant de l'ostréiculture, il y a diffusion générale de connaissances sur ces sujets. L'harmonie la plus parfaite a succédé aux conflits incessants entre les pêcheurs et les concessionnaires des réserves. Là où, sous la protection de la loi, une classe de la population pillait la propriété commune tandis que l'autre commettait des déprédations sur la propriété privée, l'ordre et la paix régnent maintenant. Les droits du public et des particuliers sont également protégés.

Au lieu d'une industrie insignifiante, rapportant peu de chose à l'individu et rien du tout à l'Etat, une nouvelle industrie, promettant la richesse et la prospérité à l'individu et un revenu considérable à l'Etat, a surgi, de sorte que nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Les bancs de Chesapeake seront tout probablement détruits avant longtemps par suite de la pêche à outrance et illégale qui s'y fait ; les huîtrières du détroit de Long Island continueront à être exposées aux astéries et aux intempéries—aux ravages de l'homme et de la nature ; mais tant que la Caroline du Nord tiendra ses centaines de mille acres de territoire à la disposition des ostréiculteurs, l'industrie huîtrière, avec les milliers de personnes qui y sont employées et les millions de capitaux qui y sont placés, ne pourra périr.

La pêche et ses effets.

Extrait du rapport du lieutenant Winslow : “ Les huîtres sont pêchées sur les bancs de la rivière James avec des tenailles seulement, le dragage étant prohibé, et cela explique jusqu'à un certain point pourquoi les bancs ont la forme de monticules ou d'îlots. Cette formation n'est avantageuse qu'en autant qu'elle favorise la rapidité du

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

courant, et sous tous autres rapports c'est un mal. Des bancs comme ceux de Cruiser's Rock, Nasemond Ridge et Point of Shoals, où les huîtres sont trop serrées en certains endroits, pourraient être beaucoup améliorés par l'usage d'un petit racleur ou d'une petite drague au lieu de tenailles. La surface du banc serait ainsi nettoyée et son étendue augmentée ; les huîtres seraient plus également distribuées et auraient plus de place pour se développer, et le naissain aurait une surface plus grande et plus nette pour se fixer."

Renseignements fournis par les pêcheurs d'huîtres.

Les pêcheurs d'huîtres ne se sont guère accordés lorsqu'on leur a demandé d'indiquer la cause de la détérioration des bancs. Les pêcheurs à tenailles ont attribué le dépeuplement des huîtres au dragage à outrance, tandis que les dragueurs ont prétendu que la chose était due à des causes naturelles et inexplicables, en ajoutant que l'agrandissement évident des bancs et l'amélioration des huîtres, dus au dragage, étaient suffisants pour prouver que ce mode de pêche avait eu de bons effets.

Relativement à la profondeur de l'eau et à la nature du fond, les eaux peu profondes étaient préférées, et la vase collante, ou la vase mêlée avec du sable, d'environ 6 pouces d'épaisseur sur une couche inférieure dure, était considérée comme la meilleure, bien qu'une plus grande quantité de vase ne fit rien, pourvu qu'elle fût assez dure pour empêcher les huîtres de s'y enfoncer et qu'il y eut un courant fort au-dessus.

Les huîtres, nous dit-on, se nourrissaient lors de la marée haute, ayant leurs becs ouverts à ce moment seulement. Personne n'avait remarqué d'ennemis ou d'animaux qui dévoraient les huîtres.

Les huîtres sont " triées ", c'est-à-dire qu'elles sont séparées des vieilles écailles et autres débris, tandis que le bateau est sur le banc ou dans les environs. Tout excepté l'huître est rejeté. Les jeunes huîtres âgées de moins d'un an et mesurant moins de deux pouces de longueur sont aussi rejetées à l'eau.

Tous ceux qui ont été interrogés ont déclaré que 75 pour 100 au moins des huîtres sur un banc étaient pêchées, chaque année, et qu'il n'en devrait pas être pris plus de 50 pour 100. Le temps du frai, nous fit-on savoir, commençait en mai et finissait en août, mais les huîtres frayaient surtout en juin et juillet. Tous se sont accordés à dire que les huîtres qui se trouvaient en eaux peu profondes frayaient les premières, mais quant à la question de savoir si, la profondeur étant la même, toutes les huîtres sur le même banc frayaient vers le même temps, les opinions étaient à peu près également partagées. Les courants, nous dit-on, n'avaient aucun effet sur la fraie. Des huîtres âgées d'un an et mesurant $\frac{1}{4}$ de pouce de longueur avaient été rencontrées à l'état œuvé, et, d'après l'avis de la majorité, les huîtres sur les bancs naturels frayaient plus tôt que les huîtres plantées, bien qu'il n'y eût pas beaucoup de différence. Cependant, des huîtres transplantées à l'état œuvé cesseront de frayer. Un printemps humide ou chaud hâtera le temps du frai, mais n'en raccourcira pas la durée.

Le naissain était supposé " essaimer " tous les 3 ans, bien qu'il y eût peu de régularité à cet égard, un banc quelquefois se couvrant de frai, chaque année, pendant l'espace de 10 ans, puis ne produisant absolument rien pendant 2 ou 3 ans. Quelquefois une partie d'un banc sera couverte de naissain et une autre partie en sera totalement nue.

La différence dans le temps du frai, en eaux profondes et au large, est probablement due à la différence dans la température, les eaux du large étant naturellement plus froides. Il est très important de bien établir ce point, afin d'avoir une base sûre pour la législation qu'il sera bientôt nécessaire d'adopter pour protéger les huîtres. M. Rice, en examinant des huîtres à la fin d'août et au commencement de septembre, n'a pu trouver de traces de frai que dans celles qui provenaient des eaux profondes, et ce fait, joint à la déduction tirée des paragraphes précédents, me porte à croire que les pêcheurs ont raison lorsqu'ils disent qu'il y a une différence dans le temps du frai suivant que les huîtres habitent les eaux littorales ou les eaux profondes.

L'INDUSTRIE HUITRIÈRE EN CANADA.

La description générale qui précède des méthodes employées dans quelques-uns des pays d'Europe et en différentes parties des Etats-Unis donne une assez bonne idée de ce

qui a été fait à l'étranger dans le domaine de l'ostréiculture, et montre jusqu'à quel point l'industrie huîtrière pourrait être développée dans les eaux des provinces maritimes et de la Colombie-Britannique si le capital nécessaire y était placé et si l'énergie voulue était déployée.

Au cours de mes investigations dans le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse, j'ai constaté, chez le peuple, un désir évident de connaître tout ce qui se rattache à la culture des huîtres, et il n'y a pas de doute qu'avec l'aide que le ministère est prêt à donner à tous ceux qui sont disposés à se livrer à l'industrie huîtrière, le jour n'est pas bien éloigné où toute la côte du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, à partir de Caraquet jusqu'au détroit de Canso, y compris les eaux de l'Île du Cap-Breton et le littoral de l'Île du Prince-Edouard, rapportera un revenu considérable à ces provinces, tout en étant une source de gros profits pour ceux qui désireront exercer cette lucrative industrie pour leur propre compte.

Jusqu'aujourd'hui, très peu d'attention a été donnée à la culture privée ou artificielle des huîtrières. Nous devons considérer l'étendue des huîtrières publiques, le nombre des pêcheurs qui les exploitent, et les modes de pêche employés ; nous devons songer aux conséquences résultant du massacre des jeunes huîtres, de la pêche des huîtres à travers la glace durant l'hiver (pratique qui, je suis heureux de le dire, a été depuis arrêtée), ainsi que de la pêche illégale et sans discernement. Les abus que l'on déplore aujourd'hui existent depuis des années, et il n'est pas étonnant que l'on se plaigne que les huîtrières sont épuisées et sont devenues improductives, qu'elles ont considérablement diminué en étendue, et dans plusieurs cas sont entièrement couvertes de vase, de sorte que les quelques huîtres qui restent sont étouffées et meurent. Les appareils dont on se sert pour pêcher les huîtres consistent en râteaux et en tenailles ; la drague est très peu employée.

Les huîtres, étant un produit alimentaire important, constituent une source de revenu considérable pour les districts où elles sont élevées, prises ou cultivées. Comme nos huîtrières se dépeuplent graduellement, c'est à nous de prendre des mesures pour empêcher leur extinction, si possible. Maintenant qu'il y a tant de facilités pour le transport des objets périssables, la demande est beaucoup plus forte que l'offre, et c'est là une des causes des abus qui règnent. Les huîtrières étant publiques, chaque pêcheur considère qu'il a le droit de pêcher partout où il y a des huîtres à prendre, de sorte que le nombre des huîtres laissées sur les bancs pour la reproduction est, dans quelques cas, très minime. Le seul moyen de remédier à cela est d'affermir des réserves à des gens résidant dans le pays pour la culture des huîtres sous leur propre direction. Ces réserves privées seraient surveillées, gardées et améliorées. Les huîtrières publiques ne seraient plus soumises à une aussi forte tension ; l'on continuerait sans doute à y prendre de petites huîtres, mais ce serait pour les transplanter et non pas pour les jeter au rebut.

Les huîtrières publiques se dépeuplent graduellement, et comment peut-il en être autrement puisque chacun considère qu'il a le droit de pêcher et que personne ne se préoccupe d'améliorer les bancs. Dans les conditions ordinaires, chaque huîtrière peut produire un certain nombre d'huîtres tous les ans, et lorsque les pêcheurs prennent plus que ce nombre les bancs en souffrent et finissent par être ruinés. Restreindre la pêche dans une forte mesure serait priver beaucoup de gens pauvres de leur subsistance et de leur gagne-pain, et il n'est pas non plus nécessaire de la faire au delà du temps prohibé actuel, sauf dans des cas extrêmes. Mon impression est que l'effet d'un temps prohibé prolongé est simplement de rassembler les pêcheurs sur les bancs en plus grand nombre que jamais à l'ouverture d'une huîtrière particulière qui a été réservée. La restriction pure et simple de la pêche ne suffit pas pour que le but désiré soit atteint.

Les règlements suivants, adoptés par arrêté en conseil en date du 28 décembre 1893, protégeraient sans doute efficacement cette branche de l'industrie de la pêche s'ils étaient rigoureusement appliqués :—

1.—Personne ne devra pêcher ou prendre des huîtres à moins d'avoir obtenu un permis du ministre de la Marine et des Pêcheries.

2.—Le propriétaire, la personne ou les personnes ayant un intérêt dans un bateau employé à la pêche des huîtres devront faire parvenir au garde-pêche local un écrit indiquant leurs noms, et le dit garde-pêche, si aucune objection valide n'existe, pourra, avec l'autorisation du ministre de la Marine et des Pêcheries, octroyer un permis pour

l'usage de tel bateau, et tout bateau ou appareil employé sans permis sera considéré comme illégal et sera sujet à être confisqué avec les huîtres qui s'y trouveront, et le propriétaire ou la personne l'employant, sera passible des amendes prescrites par l'Acte des Pêcheries.

3.—Tout bateau employé à la pêche des huîtres devra porter un numéro d'enregistrement correspondant à celui du permis, lisiblement marqué ou peinturé sur la proue en lettres blanches sur fond noir, ainsi que l'initiale du port auquel il appartiendra, telles lettres devant avoir au moins 8 pouces de longueur.

4.—Personne ne devra pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession des huîtres entre le 1er de juin et le 15 de septembre inclusivement.

5.—Il est défendu de pêcher des huîtres ou d'autres mollusques à travers la glace.

6.—Il est défendu de pêcher, de prendre, de tuer, d'acheter, de vendre ou d'avoir en sa possession des huîtres rondes de moins de 2 pouces de diamètre d'écaille, ou des huîtres oblongues mesurant moins de 3 pouces d'écaille extérieure.

Les huîtres rondes de moins de 2 pouces de diamètre et les huîtres oblongues mesurant moins de 3 pouces sur l'écaille extérieure qui auront été prises accidentellement devront être remises à l'eau vivantes, aux frais et aux risques de la personne qui les aura pêchées.

Pourvu, toutefois, que les personnes auxquelles des permis de pêche auront été octroyés puissent obtenir du Ministre de la Marine et des Pêcheries la permission de pêcher et de prendre de petites huîtres pour la plantation ou le peuplement d'huîtrières.

7.—La pêche des huîtres est prohibée, le dimanche, et entre le coucher et le lever du soleil tous les autres jours de la semaine.

8.—Personne ne devra creuser la vase coquillière dans un rayon de 200 verges d'un banc d'huîtres vivantes, ni en dehors de l'endroit ou des endroits qui auront été prescrits par écrit par un garde-pêche.

9.—L'usage de râteaux pour prendre des huîtres sur les bancs préparés ou plantés par le ministère de la Marine et Pêcheries est prohibé.

Les huîtres se fixent sur diverses espèces de sol. On les rencontre sur les fonds rocheux et pierreux, attachées aux ramilles et aux branches d'arbres qui se trouvent dans l'eau, ou à une autre substance dure et nette. On les rencontre aussi sur les fonds couverts de coquillages et vaseux. L'huître peut vivre dans la vase tant qu'elle ne s'y enfonce pas et qu'elle a accès à de l'eau courante. Les huîtres pêchées dans la vase sont ordinairement longues et de forme irrégulière, avec une écaille molle et crayeuse, tandis que les huîtres prises sur un fond ferme ne sont pas généralement aussi grosses et ont une écaille plus dure et une forme plus régulière. Les huîtres qui croissent en "touffes" se rencontrent surtout sur les fonds où il n'y a pas suffisamment d'écailles nettes. Si ces fonds étaient dragués, cela aurait pour effet de disjoindre le sédiment, qui serait entraîné par la marée, de nettoyer les écailles, de faire disparaître les plantes maritimes et d'agrandir les bancs.

Si toutes nos huîtrières étaient divisées en réserves privées, celles-ci pourraient être surveillées et leur condition ainsi que leur capacité pourraient être plus soigneusement et plus exactement déterminées que sous l'administration de l'Etat, et un système éclairé de culture privée serait la meilleure sauvegarde contre l'épuisement des bancs.

Le seul obstacle au développement de cette industrie parmi nous est le sentiment qui règne dans la population, à savoir, que les huîtrières appartiennent à tout le monde, et ne peuvent pour cette raison tomber dans le domaine de l'exploitation privée. Les poissons ont toujours été considérés comme la propriété commune, parce qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de les améliorer ou d'augmenter leur nombre ou leur valeur, mais il n'en est pas de même des huîtres. Une huître est aussi susceptible d'amélioration qu'une plante potagère; l'ostréiculture est par conséquent une industrie parfaitement légitime, et le droit commun aux bancs devra un jour ou l'autre céder le pas à l'entreprise privée, de même que le droit commun aux produits naturels du sol a dû s'effacer devant le progrès de la civilisation. Pareil changement ne peut s'effectuer sans provoquer des protestations et des récriminations, et il est par conséquent préférable qu'il se produise lentement, mais le droit commun de tout le peuple à l'usage des bancs d'huîtres est tout à fait différent du droit d'une partie du peuple d'exterminer les bancs; et puisqu'il est clair que les intérêts de tout le peuple réclament un changement immédiat dans

notre industrie huîtrière, des mesures devraient être prises sans retard pour rendre possible le développement de l'industrie en question.

L'ostréiculture théorique est très simple, mais lorsque nous en venons à mettre la théorie en pratique nous constatons combien il y a de circonstances locales qui sont apparemment insignifiantes en elles-mêmes, mais qui en réalité influent beaucoup sur nos calculs ; et ce n'est qu'après plusieurs années d'observation attentive que nous acquérons une expérience suffisante pour pouvoir comprendre et vaincre les difficultés qu'un ostréiculteur rencontre sur son passage. Si, cependant, l'on me demandait de résumer les principes de l'ostréiculture en aussi peu de mots que possible, je dirais : tenez vos écaillés nettes, chassez la vermine, séparez le naissain des collecteurs autant que possible, protégez-le contre la gelée pendant l'hiver, laissez les huîtres en repos durant la saison du frai, et faites des vœux pour que le temps, pendant l'été, soit chaud, calme et stable.

Le ministère de la Marine et des Pêcheries, se rendant compte que le temps était venu où il fallait nécessairement compter sur l'entreprise privée pour tenir le marché approvisionné d'huîtres, a, dans ces dernières années, moyennant le paiement de \$1 par acre par année et de toutes les dépenses incidentes, concédé des réserves sur les plages où personne ne pêchait les huîtres ou sur des fonds où les huîtrières étaient devenues épuisées par suite de la pêche à outrance, ou l'accumulation des plantes marines et de la boue, ou pour d'autres causes. Suivent la formule de demande pour concession d'une réserve huîtrière ainsi que les règlements pour guider les arpenteurs dans la préparation des plans nécessaires :—

DEMANDE POUR CONCESSION D'UNE RÉSERVE HUÎTRIÈRE.

A.....
189

Le soussigné demande par les présentes la concession d'une réserve huîtrière à..... dans le comté de..... province de..... couvrant les limites suivantes, conformément au plan accompagnant la présente demande :—

(Insérer ici la description de la réserve, par bornes et limites. Tous les arpentages devront être faits par un arpenteur diplômé, en conformité des règlements publiés par ce ministère.)

Signature du requérant ou des requérants.....

RÈGLEMENTS pour guider les ingénieurs-hydrographes dans la préparation des plans qui doivent accompagner les demandes de concession d'huîtrières.

(1). Toute levée de plan d'une réserve huîtrière devra être faite conformément à la carte de l'amirauté à échelle la plus grande qui aura été publiée relativement au port ou à l'endroit auquel la demande se rattachera. On pourra voir cette carte en s'adressant au garde-pêche du district dans lequel la réserve sera située.

(2). Les bornes devront être fixées d'après des objets bien définis marqués sur la carte, ou d'après toute levée de plan déjà faite par un ingénieur-hydrographe, mais dans ce dernier cas il faudra que les bornes fixées par l'ingénieur-hydrographe aient été établies d'après des points marqués sur la carte, de manière à ce qu'elles puissent être exactement déterminées par les officiers du ministère.

(3). Lorsque la levée de plan sera bornée par des lignes, ces lignes devront être des lignes astronomiques directement est et ouest et nord et sud.

(4). Les extrémités des lignes et les autres bornes, sur terre, devront être marquées par des monuments, conformément à la loi régissant les arpentages,

(5). Les bornes, dans l'eau, devront être établies de manière à pouvoir être facilement déterminées plus tard. Seraient considérées comme suffisantes les limites établies par 2 lignes transversales sur terre, séparées par un angle d'au moins 60 degrés, avec les objets sur chaque ligne indiqués sur le plan, ou encore par 3 angles sextants de pas moins de 40 degrés chacun, mesurés sur quatre objets bien en vue indiqués sur la carte. Les relèvements au compas, non accompagnés d'autres données, ne seront pas acceptés.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

(6). Les bornes, distances, relèvements et points de repère devront être distinctement indiqués sur le plan, et une erreur quelconque, même de copiste, invalidera tout.

(7). Le plan devra être accompagné d'un état descriptif donnant les bornes et limites de la réserve et sa superficie en acres, de manière à assurer au concessionnaire un titre parfait.

(8). Dans le cas où des levées de plans auraient été antérieurement faites dans la même localité, le plan devra indiquer les bornes les plus rapprochées de ces levées de plans, ainsi que leur relation avec la nouvelle levée de plan.

La demande et le plan sont soumis à l'inspecteur des pêcheries, qui les transmet au ministère, avec son rapport, et si la demande est approuvée par le ministère, la concession est accordée comme suit :—

CONCESSION DE RÉSERVE HUITRIÈRE.

N°

Canada,

Province de

Concession spéciale de réserve huître accordée en vertu de la section 21 de l'Acte des Pêcheries.

18.....

Nom et prénom du concessionnaire résidant à
comté de en considération du paiement de la somme annuelle de \$....., est par les présentes autorisé ; pour le terme de années, à planter et à former des bancs d'huîtres et à pêcher les huîtres dans les eaux suivantes, savoir :—

Description détaillée de la réserve.

La présente concession est accordée aux conditions suivantes :—

1. Le concessionnaire devra affecter la réserve qui lui est par les présentes concédée à la plantation, à l'élevage, à la culture, à la production et à la pêche des huîtres, et non pour une autre fin quelconque.

2. Le concessionnaire devra, à l'expiration de chaque année, faire un rapport attesté par une déclaration statutaire, indiquant :—1. Le nombre d'huîtres qu'il aura plantées ; 2. Le nombre d'huîtres qu'il aura pêchées ; 3. Le nombre d'huîtres qu'il aura exportées ; 4. Le nombre d'huîtres qu'il aura vendues en Canada,

3. Le concessionnaire ne devra céder ni transporter aucun intérêt dans la présente concession, sans le consentement par écrit du Ministre de la Marine et des Pêcheries ou d'une autre personne dûment autorisée par lui à cet effet.

4. Les bornes des eaux couvertes par la présente concession devront être marquées par le concessionnaire avec des pieux et des bouées, et le numéro du lot devra être lisiblement inscrit sur le pieu ou la bouée nord-ouest.

5. A défaut du paiement d'avance du fermage annuel de \$..... la présente concession deviendra nulle.

6. Dans le cas où l'huître par les présentes concédée ne serait pas, au jugement du Ministre de la Marine et des Pêcheries, convenablement cultivée ou suffisamment protégée par le concessionnaire, celui-ci sera déchu du privilège qui lui est par les présentes conféré.

7. Le concessionnaire devra, à l'expiration de son bail, évacuer sa réserve sans avoir droit de réclamer aucune indemnité ou réclamation.

8. Le concessionnaire ne devra pas gêner les pêcheurs qui se transporteront sur sa réserve pour y prendre légalement des poissons ou des mollusques autres que les huîtres.

9. Le concessionnaire devra se conformer strictement aux diverses dispositions des lois de pêche qui sont actuellement en vigueur ou qui pourront être plus tard adoptées, ainsi qu'à tous les règlements établis par le Gouverneur général en conseil et à toutes les instructions écrites ou imprimées qu'il pourra recevoir d'un des gardes-pêche ; et à son

défaut de ce faire, la présente concession deviendra nulle. Le concessionnaire restera néanmoins, passible des amendes qu'il pourra avoir encourues en violant la loi.

Pour le ministre de la marine et des pêcheries

Contresigné et daté à..... ce..... jour de..... 189

..... Garde-pêche,

Après qu'il a obtenu sa réserve, la première chose que doit faire le concessionnaire est de s'assurer si le fond est net ou sale, dur ou mou, égal ou inégal. S'il est sale, il faut le draguer et le nettoyer ; il faut enlever les plantes marines s'il y en a, et rendre la surface du fond aussi égale que possible. Si la réserve consiste en un banc épuisé, il est très à propos de retourner les vieilles écailles.

Dans la plantation des huîtres il n'y a pas de règles absolues et rigoureuses à suivre. Si les huîtres se développent bien dans certaines eaux, il est aussi bien de continuer à les cultiver sur le même fond.

Il faut prendre bien soin de planter les huîtres sur un fond ferme, où il y a une profondeur de 4 à 6 pieds d'eau à marée basse. Dans les endroits qui ne sont pas abrités, une plus grande profondeur d'eau est nécessaire.

L'ostreiculteur ne doit pas se contenter d'enclorre sa réserve et de la planter purement et simplement. Il faut qu'il drague sans cesse, non seulement son huître, mais encore les bancs publics adjacents, de manière à assurer aux jeunes huîtres un milieu favorable à leur développement et à les soustraire aux atteintes de leurs innombrables ennemis naturels. Une huître est sale en été. Les plantes marines croissent rapidement lorsque le temps est chaud. Les plantes marines ramassent la boue, et par conséquent, à mesure que l'été avance, les huître deviennent de plus en plus sales.

Je vais maintenant dire un mot sur la drague et sur ses usages en ostréiculture.

Drague.

Dans l'ostreiculture, la chose essentielle est d'avoir un fond net pour commencer les opérations. Or, le dragage est le moyen le plus efficace, le plus effectif et le plus économique de nettoyer une huître. La drague est un instrument en forme de triangle et consiste en un râteau en fer de près de trois pieds de longueur, derrière lequel se trouve un petit filet qui peut contenir environ un boisseau d'huîtres et qui reçoit tout ce que ramasse le râteau. Les côtés du râteau sont joints à deux pièces de fer d'environ 3 pieds 6 pouces de long et soudés ensemble à l'extrémité supérieure, à laquelle est ajusté un anneau ; un câble est attaché à cet anneau et sert à manœuvrer la drague. La drague est aussi renforcée par une pièce de fer qui part de l'anneau et va jusqu'aux deux tiers de la longueur des côtés et par une autre pièce de fer qui tient les deux bords extérieurs en place et à laquelle est assujéti le côté supérieur du filet. Le côté inférieur du filet est généralement fait en anneaux de fer ou de fil métallique galvanisé disposés en réseau, tandis que le côté supérieur consiste en un réseau ordinaire fait avec de la grosse ficelle. L'extrémité inférieure du filet est maintenue en équilibre au moyen d'un gros bâton attaché aux deux coins inférieurs ; ce bâton empêche le filet de dériver et sert aussi de manche lorsqu'il s'agit de vider le contenu de la drague sur le pont. La drague est touée en arrière d'un bateau à vapeur ou du côté du vent d'un voilier, la longueur du câble étant réglée sur le pont, suivant la profondeur de l'eau, la vitesse du bateau et le temps qu'il fait. Après un peu de pratique, il est facile de constater si la drague est pleine ou vide ou si elle prend quelque chose ou non en touchant le câble de la drague ; si tout va bien une forte vibration se fait sentir sur le câble à mesure que la drague est traînée sur le fond et le poids augmente. Quelquefois le bateau va trop vite ou le câble est trop court et la drague ne touche pas même le fond ; mais avec de la pratique il est facile de régler la vitesse du bateau ainsi que la longueur du câble.

Lorsqu'on se sert de dragues à main, il ne faut pas qu'elles soient trop pesantes. La monture en fer d'une drague à main ne doit pas peser plus qu'environ 20 livres. Plus le câble est léger, mieux c'est, attendu qu'il n'y a pas autant de résistance contre l'eau. Il s'ensuit que la drague est touée doucement sur l'huître, ramassant toutes les écailles,

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

pierres, plantes marines et huîtres qui se trouvent à la surface ainsi que tout ce qu'elle rencontre sur son passage. Si des huîtres ont été plantées ou gisent sur l'huîtrière, elles sont prisent beaucoup plus vite qu'avec les méthodes actuellement en usage dans ce pays. De grandes quantités d'huîtres peuvent être prises dans le courant d'une journée, sur un banc bien peuplé, avec l'usage de la drague. C'est l'appareil le plus économique. En outre, la drague détache le sédiment, qui est ensuite emporté par les courants, de sorte que l'huîtrière est nettoyée en même temps que les huîtres sont pêchées. Par l'usage de la drague, les bancs augmentent graduellement en étendue, grâce aux écailles et aux déchets qui sont jetés sur leurs confins, tandis que les méthodes aujourd'hui en usage ne contribuent nullement à nettoyer les bancs et tendent à les retrécir plutôt qu'à les agrandir.

Les huîtres et les autres espèces de mollusques peuvent être prises par cette méthode dans n'importe quelle profondeur d'eau. Les huîtres sont ainsi pêchées sur les bancs de Whitstable, en Angleterre, où elles gisent dans environ 6 ou 7 pieds d'eau à marée basse, la mer marnant d'à peu près 12 pieds en moyenne. Elles sont aussi pêchées de cette façon dans la mer du Nord, au large de la côte de Hollande, dans 20 à 30 brasses d'eau, et à d'autres endroits où la profondeur varie entre 1 à 30 brasses. La forme et le poids de la drague varient suivant la localité et la nature du fond où les pêcheurs ont l'intention d'opérer ; les dragues avec lesquelles on se propose de pêcher au large sont faites beaucoup plus pesantes et plus larges que celles destinées à être employées en eaux peu profondes.

Tous ceux qui font usage de dragues en parlent très favorablement. Je suis certain qu'un fois que la drague aura été introduite partout, elle remplacera le râteau ainsi que les tenailles et ouvrira une nouvelle ère dans l'ostréiculture privée.

On se sert aussi de dragues en Angleterre pour pêcher les buccins, qui sont employés comme aliment et comme boîte. On s'en sert également pour pêcher les moules et les astéries, qui sont utilisées par les cultivateurs comme fertilisants.

LE SOL.

Les huîtres ne peuvent vivre sur un fond composé de sable ou couvert de vase ; par conséquent, comme les surfaces offrant les conditions voulues diminuent constamment en étendue, un petit nombre seulement parmi les jeunes huîtres peuvent trouver un milieu favorable, et les autres périssent. Si des collecteurs sont déposés sur le fond, d'immenses quantités de naissain errant s'y fixeront et seront ainsi sauvées. Généralement, les bancs naturels occupent presque tout l'espace immédiatement utilisable dans leurs parages. Un fond inoccupé peut cependant être préparé pour la réception de nouveaux bancs en y étendant du sable, du gravier et des écailles, ou encore les bancs naturels peuvent être restaurés en y déposant des huîtres et des collecteurs juste avant la fraie, de manière à donner au naissain la chance de se fixer avant que les courants et ses ennemis aient eu le temps de le détruire.

La forme la plus simple d'ostréiculture est la préservation des huîtrières naturelles. De cela, en effet, dépend tout l'avenir de l'industrie huîtrière, étant donné qu'il n'est pas probable, vu nos longs hivers, que l'on puisse établir dans ce pays un système d'élevage artificiel qui permette de maintenir un approvisionnement suffisant d'huîtres sans qu'il faille avoir recours, au moins de temps à autre, aux huîtres d'ensemencement produites dans les conditions naturelles. C'est l'opinion de presque tous ceux qui ont étudié la question qu'un banc naturel peut, au bout d'un certain temps, être détruit par différentes causes, comme, par exemple, la pêche à outrance, l'ensevelissement des huîtres mères, le recouvrement des projections propres à la réception du frai, et la dégradation, sous l'action de dragues pesantes, des récifs qui sont spécialement adaptés pour recevoir le futur naissain.

Le professeur Huxley dit : " En ce qui concerne l'avenir de l'industrie huîtrière dans la Grande-Bretagne, le seul espoir du consommateur d'huîtres repose sur l'encouragement de l'ostréiculture et l'établissement d'un système d'élevage dans des conditions telles que le frai puisse se déposer en toute sûreté."

Il faut entourer le naissain de beaucoup de soins, car plus il vieillit plus il devient robuste, et si les jeunes huîtres sont sauvées l'on peut s'attendre à une abondante récolte.

Les écaïlles vivantes et mortes d'huitres adultes fournissent la meilleure surface pour la fixation du naissain, et pour cette raison les endroits où des bancs d'huitres sont déjà établis sont ceux où les jeunes huitres trouvent le milieu le plus favorable. Les bancs tendent ainsi à rester permanents et à conserver la même forme et la même étendue. C'est un fait bien connu que les mollusques de toutes espèces se développent le mieux là où il y a le plus de chaux. L'écaïlle morte se corrode rapidement, et au bout de quelques années est presque entièrement dissoute par l'eau de mer, et je crois que c'est là une autre raison pourquoi les jeunes huitres se développent le mieux sur un banc naturel. Etant donné qu'il est de la plus haute importance que les jeunes huitres trouvent au plus tôt des corps solides pour s'y fixer et qu'elles soient protégées par une forte coquille aussi vite que possible, il s'ensuit que le danger de ruiner une huître de valeur par le dragage outre mesure serait beaucoup amoindri si les écaïlles vides étaient replacées sur le fond.

On appelle collecteurs les débris d'écaïlles, les pierres, etc., qui se rencontrent au fond de la mer sur les bancs d'huitres ou dans leurs environs. De temps immémorial, la coutume a été de déposer de ces choses sur les huîtreières pour les améliorer. Les écaïlles d'huitres et de bucardes sont les meilleurs collecteurs que l'on puisse employer ; à défaut de ces écaïlles, on peut se servir de pierres et de cailloux, la chose essentielle étant que les collecteurs, quelle que soit leur composition, soient nets, et pour cette raison le moins il s'écoule de temps entre le moment où ils sont déposés et l'époque de la fraie, le mieux c'est.

Des écaïlles peuvent être obtenues des restaurateurs qui vendent des huitres ; on les dépose près de la rive ; en les exposant au soleil et à la pluie, à la gelée et à la neige, on parvient à les débarrasser complètement de toutes matières organiques ou autres, et une fois qu'elles ont été déposées sur le fond elles constituent d'excellents collecteurs de naissain et peuvent aussi servir à former une fondation ferme si le planteur désire agrandir son huîtreière. On peut aussi se procurer des écaïlles sur les bancs d'huitres, en pêchant avec la drague ; on les met en tas sur la rive, où on les laisse jusqu'à ce qu'on en ait besoin, ou encore, s'il s'agit d'agrandir une huîtreière, on peut les y déposer chaque jour à mesure qu'elles sont prises.

Lorsque les conditions naturelles s'y prêtent, la capacité productive d'un banc d'huitres peut être augmentée en améliorant et en étendant le fond destiné à recevoir les jeunes huitres.

Les bancs naturels devraient être améliorés en enlevant la vase et les plantes marines avec des dragues, et en éparpillant les écaïlles d'huitres et d'autres mollusques sur le fond. Lorsque les circonstances le permettent, toute la vermine qui est prise dans la drague et qui tue les huitres ou consomme leur nourriture devrait être détruite. En Angleterre, cette vermine est généralement employée à fertiliser les jardins potagers des pêcheurs.

Après qu'une huîtreière a été préparée il s'agit ensuite de la peupler, et il a été souvent remarqué que le transfèrement des huitres d'un fond à un autre a généralement pour effet d'améliorer leur saveur et de leur faire prendre un plus grand développement. Le printemps, avant que le temps devienne chaud, est la meilleure saison pour planter. Si les huitres sont placées en eaux peu profondes durant le printemps et l'été, elles se développeront bien plus vite que si elles sont déposées en eaux profondes, vu que le soleil réchauffe beaucoup l'eau ; or l'action de la lumière et de la chaleur tend à accélérer la croissance de l'huître. Les huitres plantées à l'automne ne se développent pas aussi bien, attendu que par suite du changement de sol et de température elles ne peuvent s'acclimater parfaitement avant l'arrivée de l'hiver, qui est très souvent désastreux. Les huitres croissent peu durant l'hiver, sauf qu'elles deviennent plus épaisses ; par conséquent c'est un risque ou une perte avec peu ou point de gain, bien qu'il y ait des exceptions dans chaque cas. Les jeunes huitres prises au printemps auront survécu à l'hiver, et le changement d'eau et la température plus chaude leur donneront toutes les chances de vivre et de croître.

Il est de la plus haute importance que les huitres destinées à être plantées soient fraîches. Avant de planter les huitres, il faut les séparer des autres huitres, des écaïlles, des pierres, etc., auxquelles elles peuvent adhérer. Cette séparation donne à l'huître une meilleure chance de croître dans sa forme naturelle, les huitres se développant beau-

coup moins quand elles sont isolées que lorsqu'elles sont en touffes ou en groupes. Il est préférable de planter de jeunes huîtres, vu que leur croissance seule sera une source de profits considérables. Plus l'huître est jeune, moins elle est exposée à mourir lorsqu'elle est transplantée sur un autre banc, et d'un autre côté il n'est pas avantageux de transplanter une huître adulte si ce n'est pour usage immédiat. Dans notre pays, le rapide développement des huîtres est d'une grande importance, attendu qu'elles sont achetées et vendues à la mesure.

Lorsqu'on nettoie une huître ou qu'on prend des huîtres pour le marché, il est à propos de séparer le naissain adhérent aux huîtres adultes ou aux écailles qui sont amenées à la surface dans la drague. Des expériences ont été faites par le ministère sur des bancs dépeuplés, à Shédiac, N.-B. Ces bancs ont été nettoyés et repeuplés avec de jeunes huîtres, qui ont crû très vite et sont pleines de vie, et sur plusieurs des huîtres et des écailles il y a des traces de naissain. Le fond est net et a une apparence saine. Sur un des bancs il a été planté des huîtres provenant de l'île Curtain, I.P.E. Ces huîtres se sont beaucoup plus développées que celles provenant de Bouctouche et de Cocagne, bien que ces dernières soient en excellente condition.

La richesse que représentent nos huîtres est presque incroyable, et l'on peut dire sans exagérer que leur valeur pécunière excède celle de la terre ferme.

Température de l'eau.

Lors de mes tournées dans les provinces, j'ai étudié attentivement la température de l'eau, et je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas eu une récolte de naissain, chaque année, si les huîtreières sont tenues en bon état. La température s'élève graduellement durant l'été jusqu'à ce qu'elle ait atteint environ 70 degrés, alors qu'elle baisse peu à peu, de sorte que le naissain a amplement de temps pour se fixer aux collecteurs et atteindre son premier degré de croissance avant que l'hiver arrive. Les eaux dans les baies et les rivières sont admirablement adaptées sous ce rapport à la culture des huîtres. Dans mon rapport annuel pour 1896, se trouve un tableau indiquant la température, l'endroit et la date pour trois années consécutives.

Temps prohibé.

Le temps prohibé commence le 1^{er} de juin et finit le 15 de septembre ; bien que cela soit à l'encontre du proverbe qui dit, qu'il ne faut pas manger d'huîtres durant les mois qui n'ont pas de R, je crois que les dates sont bien choisies. En Irlande, le temps prohibé commence le 1^{er} de mai et expire le 1^{er} septembre, mais les commissaires des Pêcheries ont le pouvoir de le changer, et ils ont exercé ce pouvoir en maintes occasions. En Angleterre, le temps prohibé est du 14 de mai au 4 août, ce dernier mois étant souvent le plus chaud de l'année. Sans doute, le 1^{er} octobre serait, à certains égards, préférable en Canada, mais la saison, maintenant que la pêche est prohibée en hiver, est déjà si courte (elle dure à peine plus de 2½ mois), qu'il serait déraisonnable de la raccourcir davantage. Si le temps est chaud à la fin de septembre, c'est à l'expéditeur d'user de son jugement et de décider s'il enverra ou non des huîtres sur le marché. Le grand avantage qu'a le concessionnaire d'une huîtreière, c'est qu'il peut approvisionner le marché en y envoyant ses meilleures et ses plus grosses huîtres sans être obligé de toucher à celles qui n'ont pas atteint leur plein développement.

Il est impératif que la loi qui établit un temps prohibé soit fidèlement et consciencieusement observée. Il n'y a rien à gagner à fournir des huîtres au public durant l'été, et si des huîtres étaient prises pour le marché pendant cette saison-là les bancs seraient dérangés, le nombre des huîtres mères serait réduit, et les ravages parmi le frai, le naissain et les huîtres non parvenues à maturité seraient énormes. En outre, l'huître pêchée pendant le temps prohibé n'est pas comestible, et il y a des personnes qui sont mortes après avoir mangé des huîtres pendant les chaleurs.

Il est aussi pernicieux de pêcher les huîtres à travers la glace que de les pêcher durant les chaleurs et le temps du frai. Partout où cette pratique a été suivie l'on rencontre des tas de déchets, consistant en écailles et en vase ; l'on trouve aussi de grandes quantités de jeunes huîtres mortes ; il a dû être ainsi détruit un nombre énorme d'hu-

tres. Lorsque la glace ne touche pas les bancs, elle a pour effet de protéger les huîtres contre les changements de température. C'est ce qui a été constaté à Ostende, en Belgique.

La gelée, quelquefois, congèle entièrement la coquille, et l'huître meurt de faim. Souvent en ouvrant les coquilles on trouve les huîtres enveloppées dans la glace. Dans cet état, bien qu'elle soit morte, l'huître est parfaitement bonne si on la mange de suite, mais une fois la glace fondue l'huître se décompose rapidement. En hiver, après un dégel, l'eau provenant de la fonte de la neige descend les rivières, augmentant le volume de l'eau douce, ce qui cause quelquefois une forte mortalité parmi les huîtres.

La température joue un rôle important. C'est seulement lorsque le temps est doux que le sol au-dessous de la surface de l'eau devient meuble et mou, et quand le fond est dans ces conditions l'on y prend souvent des huîtres et du naissain, mais lorsque le temps se refroidit le sol devient compact, et dur, et il ne se rencontre plus de naissain du tout là même où il en avait été pris avant ou immédiatement après le temps froid. C'est encore là une preuve qu'il est préjudiciable de trop pêcher sur les bancs durant les mois d'hiver.

Dans ces dernières années il a été pris d'assez fortes quantités d'huîtres sur les hauts-fonds qui sont à sec à eau basse, mais ces hauts-fonds ne donnent pas toujours le même rendement, vu qu'ils sont exposés à la gelée. Lorsque la gelée survient durant les grandes marées, elle est presque toujours fatale à l'huître; si d'un autre côté la glace se forme durant les petites marées et reste, elle protège les huîtres, et lorsqu'elle repose directement sur les hauts-fonds le sol est assez mou pour permettre aux huîtres de s'y enfoncer — dans ces cas l'huître vivra. Mais si l'huître est exposée à la gelée par les basses marées et les grands vents, elle gèle et meurt infailliblement, surtout si elle n'est qu'à moitié développée. Cela a été particulièrement observé sur les hauts-fonds de la Pointe Davies, rivière Orwell, I.P.E., qui couvrent une superficie d'environ 7 acres. En 1896, plus de 1,000 barils d'huîtres furent recueillis. L'hiver de cette année-là, la glace se forma à eau basse, durant les grandes marées, et fit évidemment beaucoup de ravages, puisque l'année suivante le rendement des huîtrières fut cinq fois moins considérable. La même chose fut constatée dans la baie de Pownal.

Suit un extrait d'une étude du professeur Edward E. Prince, commissaire des Pêcheries du Canada, qui a été publiée dans le rapport annuel du ministère pour 1895. Cette étude est intitulée "*Particularités dans la production des huîtres*":—

"En étudiant la propagation des huîtres, le premier fait important à noter c'est que chaque huître prend naissance dans un œuf infiniment petit. Cet œuf ressemble à une balle ronde, mais bientôt il prend la forme d'un corps un peu oval. Il mesure environ un cinq centième de pouce en diamètre, de sorte que, dans le cas de notre huître de l'Atlantique (*Ostrea virginiana*, Lister), cinq cents de ces œufs couvriraient un pouce si on les mettait côte à côte. L'huître anglaise (*Ostrea edulis* L.) produit des œufs beaucoup plus gros; de fait ils ont au moins un deux cent-cinquantième de pouce en diamètre, soit plus de deux fois la grosseur des œufs de l'huître canadienne. Dans la petite huître de la Colombie-Britannique (*Ostrea lurida*, Carpenter), que j'ai eu occasion d'étudier en 1895 sur la côte du Pacifique, j'ai trouvé que les œufs étaient encore d'un tiers de diamètre plus petits que ceux du mollusque anglais.

"Chaque œuf, dans les trois espèces d'huîtres, a le caractère d'un minuscule grain, de matière molle vivante, invisible à l'œil nu, et n'ayant aucune coquille ou membrane dure pour le protéger. Ces œufs sont produits par des organes spéciaux dans l'huître mûre à une période particulière connue sous le nom d'époque de la fraie, que tous les pays civilisés protègent au moyen de lois prohibitives. Ces organes spéciaux forment un réseau fixé dans la partie charnue de l'huître. Le réseau est formé de canaux extrêmement délicats, avec poches ou follicules à intervalles, et c'est dans ces follicules que les œufs prennent naissance. Une fois mûrs, les œufs descendent par les canaux dans un grand conduit sur les côtés droit et gauche du mollusque. Ces conduits s'ouvrent dans la partie antérieure d'une fente ou dépression, dans laquelle s'ouvre aussi le rognon

ou organe de Bojanus. La dépression se trouve réellement dans la cavité ou chambre de l'huître, et elle descend généralement tout près du grand muscle adducteur.

“ Avant que l'œuf puisse devenir huître il lui faut recevoir une granule spéciale de matière animée, de sperme, qui est l'élément mâle. L'œuf doit être regardé comme un produit de femelle. Lorsque les deux sont mêlés la fécondation est faite, l'œuf produit une huître. Les parcelles de sperme sont excessivement petites, si petites que des myriades de ces particules ont tout simplement l'apparence d'une goutte de fluide crémeux. Un expert peut, sans l'aide d'un instrument, distinguer l'œuf du sperme ; mais, grossie par un microscope puissant, l'apparence des deux est totalement différente. Feu le professeur Ryder a découvert une expérience chimique très efficace ; au moyen d'une mixture de méthyle et de sanfranin (solution alcoolique saturée), il a constaté que les œufs étaient toujours de couleur rouge et les granules de sperme d'un bleu verdâtre.

“ Les deux éléments (œuf et sperme) sont formés dans des individus différents dans notre huître de l'Atlantique. En d'autres termes, l'huître mâle est distincte de l'huître femelle.

“ Dans les espèces qui nous occupent (à l'exclusion de l'espèce européenne), lorsque la femelle est mûre, les œufs descendent par les tubes dans les grands conduits et atteignent finalement la cavité ou chambre de l'écaille. Ils sont si petits et si légers que, lorsque l'huître ouvre son écaille, l'eau les emporte. Ils flottent sur l'eau, et ils sont tellement innombrables que la surface de la mer, sur quelques huîtrières, en est obscurcie. Une huître femelle de l'Atlantique peut évacuer, en une seule saison, de cinquante à cent millions d'œufs. Une fois évacués, ils n'ont pas encore passé par le procédé essentiel de la fécondation que, seul, le contact avec le sperme du mâle peut accomplir. Ils sont donc stériles, et ne peuvent rien produire s'ils ne sont pas vivifiés ou fécondés. De son côté le mâle produit de grandes quantités de spermes qui passent dans la chambre, comme le font les œufs chez la femelle. Ces spermes sont tout simplement emportés sur la mer, de sorte qu'ils viennent en contact avec les œufs flottants, si le temps et les autres conditions sont favorables. Des quantités infinies d'œufs et de spermes ne parviennent pas à opérer ce contact, et naturellement ils périssent. Ni les œufs ni les spermes, s'ils restent séparés, ne survivent très longtemps. Lorsque l'œuf est pénétré par un sperme animé, il change rapidement d'apparence et de forme. Ces changements complexes n'ont pas besoin d'être décrits. Ils s'opèrent pendant que l'œuf, un infiniment petit point flottant tout à fait invisible, est emporté sur la mer. Dans l'espace d'une semaine, plus ou moins, selon la température et la saison, le petit œuf devient un embryon actif, pourvu d'une écaille délicate. Il s'arrête bientôt et s'attache au premier objet favorable qui se présente.

“ Il est possible que la détérioration des huîtrières puissent provenir parfois d'une disproportion accentuée dans le nombre relatif des deux sexes, à tout événement, dans le cas des huîtres de l'Atlantique et du Pacifique.

“ Cependant, dans des conditions favorables, le nombre de spermes répandus par un seul mâle et la quantité d'œufs produits par chaque femelle sont tels que la perpétuation des huîtrières est assurée, à moins que des circonstances extraordinaires ne viennent y mettre obstacle. Un sperme suffit à féconder un seul œuf.

“ L'huître européenne ne produit pas plus de un ou deux millions d'œufs qui sont rejetés comme naissain noir, ainsi qu'on vient de le voir. Par conséquent elle n'a pas un centième de la fécondité de l'huître de l'Atlantique, mais la petite huître a l'avantage de la protection maternelle jusqu'à ce qu'elle soit un peu avancée, au lieu d'être jetée à l'eau dans son état le plus fragile. Dans toutes les espèces, cependant, une très petite proportion du naissain ou des embryons arrivent à maturité, et à part les périls qui les entourent lorsqu'ils flottent sur la mer, il y a toujours le danger que les endroits où ils se fixent ou tombent, peuvent présenter des conditions fatales ou pour le moins très défavorables. L'ostréiculture essaie d'éviter ces périls, de surmonter ces désavantages très sérieux.

“ Le sommaire suivant fait voir les différences les plus importantes entre notre huître canadienne et l'espèce européenne.

“ *Huitre canadienne.* ”

- “(1.) Sexes séparés.
- “(2.) Œufs non fécondés émis par les femelles.
- “(3.) Les œufs et les spermés se rencontrent dans l’eau, et la fécondation est accomplie.
- “(4.) L’embryon flottant est nu et ne porte pas d’écailles pendant un certain temps.
- “(5.) Nombre énorme d’œufs, probablement de 50 à 150 millions, produits par chaque femelle.

“ *Huitre européenne.* ”

- “(1.) Sexes combinés dans le même individu.
- “(2.) Œufs jamais émis avant fécondation.
- “(3.) Œufs fécondés et retenus en dedans de l’écaille de la mère.
- “(4.) Embryons protégés par une mince écaille, et émis comme “naissain noir”.
- “(5.) Les œufs ne dépassent pas le nombre de un à deux millions, c’est-à-dire un œuf pour chaque cent œufs produits par l’huitre canadienne.”

Les huîtres frayent en eaux peu profondes plutôt qu’en pleine mer, à cause de la différence de température aux différentes profondeurs

Elles sont aptes à la reproduction longtemps avant qu’elles aient atteint leur plein développement, très probablement dans la première année de leur âge, certainement dans la seconde. Leur productivité paraît atteindre son maximum à 5 ou 6 ans, et décliner ensuite ; mais il faudra que d’autres observations soient faites avant que l’on puisse se prononcer d’une manière certaine sur ce point.

La température, cependant, a une sérieuse influence sur le naissain et sur la faculté générative des huîtres adultes. Une saison froide, humide et venteuse est très défavorable, et un temps très froid tuera le naissain. Les jeunes huîtres sont très délicates et très sensibles au froid tant qu’elles sont à l’état embryonnaire. Si la température de la mer tombe subitement de plusieurs degrés, elles ferment toutes leurs écailles et tombent au fond mortes, de même que par une nuit de gelée les fleurs délicates des arbres fruitiers périront et tomberont des branches. Si, au contraire, le temps est chaud, égal et calme, tant le jour que la nuit, les jeunes huîtres auront une chance de se fixer aux diverses substances qu’elles préfèrent, savoir : les pierres, le gravier, les écailles vides, les huîtres vivantes et les autres objets durs et nets.

Voici ce que dit Philpot dans son ouvrage “*Oysters and all about them*” : “ Une controverse s’est élevée sur la question de savoir si l’huitre se tient sur le côté plat ou convexe. M. Frank Buckland, qui a provoqué la discussion sur ce point, prétend que la position logique et naturelle de l’huitre, lorsqu’elle est au fond de la mer, est avec l’écaille plate en bas. Mais la position naturelle de l’huitre n’a aucune importance pratique, et je sais par l’observation personnelle des bancs de Newhaven et de Cockenzie que les huîtres se tiennent dans les deux positions.

“ Diverses opinions ont aussi été exprimées sur la question de savoir si l’huitre est pourvue d’organes visuels. Un auteur affirme qu’elle a jusqu’à 20 yeux, tandis que d’autres soutiennent que les prétendus yeux qui saillent sur le bord du manteau n’ont aucune propriété optique quelconque. Quoi qu’il en soit, l’huitre a la faculté de discerner la lumière de l’obscurité. Les pêcheurs disent que lorsque l’eau est claire on peut voir les huîtres fermer leurs écailles toutes les fois que l’ombre d’un bateau passe au-dessus d’elles.”

L’huitre n’est pourvue d’aucun moyen de locomotion, sauf pendant la première phase de son existence. Une fois cette phase passée, elle reste stationnaire toute sa vie durant.

Dans les parcs de Saint-Joseph, en France, qui sont très exposés aux intempéries, les huîtres sont retournées et placées sur leur côté plat. Cet ingénieux arrangement rend l’animal moins accessible à l’action du froid, outre qu’il donne à la coquille une position plus ferme et l’empêche d’être ballottée par la mer.

NOURRITURE DE L'HUITRE.

L'huitre est des plus épicuriennes dans son alimentation, se repaissant presque entièrement des menues plantes d'un ordre inférieur qui flottent ou nagent dans son voisinage. Avec sa coquille légèrement ouverte et avec les bords sensitifs de couleur sombre de son manteau s'avancant en dehors, elle aspire un petit courant d'eau renfermant des substances nutritives. Une fois qu'elle a aspiré le courant, elle tamise avec soin les menues particules de nourriture et renvoie un filet d'eau filtrée. Elle évite, si possible, d'ingérer de la vase ou du sable. La nourriture de l'huitre consiste principalement en diatomées, espèce particulière de menues plantes d'un ordre inférieur, qui ont la faculté remarquable de se mouvoir dans l'eau. Contrairement aux autres plantes, elles sont enfermées dans une paire d'écaillés vitreuses semblables à des soucoupes. L'enveloppe vitreuse des menues plantes ne paraît nullement gêner la digestion de l'huitre. La substance mucilagineuse dont sont recouvertes un grand nombre de diatomées est tout d'abord dissoute, et les jus digestifs s'introduisent dans les valves vitreuses compliquées, attaquant et réduisant rapidement leur contenu gélatineux. Les diatomées une fois vidées paraissent descendre graduellement dans le conduit digestif et sont bientôt poussées par d'innombrables cils de l'estomac dans l'intestin.

Les marchands et les pêcheurs d'huitres de Whitstable prétendent que le draguage constant tend à engraisser les huitres en les mettant en contact avec un champ plus vaste d'alimentation, et cette opinion est partagée par les marchands les plus expérimentés d'Essex.

L'huitre exige un courant d'eau claire et nette d'une force suffisante pour emporter tous ses excréments ainsi que les autres matières putrides qui sont déposées sur le fond ou y sont entraînées accidentellement. La sciure de bois, les déchets de moulins et les immondices des égouts font beaucoup de tort aux bancs d'huitres.

L'eau douce en petite quantité n'est pas nuisible. Les huitres, lorsqu'elles sont jeunes, paraissent engraisser et croître plus vite lorsque l'eau de mer est mêlée avec un peu d'eau douce ; mais lorsqu'il y a trop d'eau douce, l'huitre augmente en taille, devient grasse et flasque et finit par mourir.

Gruau d'avoine comme nourriture artificielle.

Comme cette étude sera probablement lue non seulement par des ostréiculteurs, mais encore par des gens qui, sans cultiver les huitres, en sont friands et ont l'habitude d'en garder un petit approvisionnement en réserve, il est à propos de faire remarquer que quelques personnes, par ignorance, sont sous l'impression que le gruaud d'avoine, la farine et d'autres substances farineuses diluées dans de l'eau avec du sel tendent à préserver et à engraisser l'huitre ; cette idée est absurde à l'extrême, vu que cela ne peut avoir pour effet que de hâter la mort de l'huitre. Toute farine qui est mouillée renfle naturellement et finit par surir, et si l'on en donne à l'huitre, l'eau dans laquelle la farine est diluée entrera dans la coquille et étouffera le mollusque absolument comme le ferait le sable.

L'huitre se gonflera, prendra une couleur cadavérique, perdra sa saveur, deviendra très insipide et ne tardera pas à mourir. A ceux qui veulent conserver des huitres voici ce que je conseille de faire : mettez les huitres dans un baril ou autre réceptacle, en plaçant chaque huitre séparément avec l'écaille creuse en bas ; emballez-les aussi serré que possible et couvrez-les d'un linge ou d'un sac humide, afin de les préserver de l'air. Les huitres se nourriront et engraisseront dans leur propre jus ; elles garderont leur saveur et seront plus agréables au goût, et, étant plus fermes, elles se conserveront plus longtemps que si elles avaient été placées dans du gruaud d'avoine et de l'eau.

Les ennemis de l'huitre.

Il ne faut pas s'imaginer que la culture des huitres est une affaire de peu d'importance, et qu'une fois que la réserve a été plantée il n'y a plus à s'occuper des huitres jus-

qu'à ce qu'elles aient atteint leur plein développement et soient prêtes à être envoyées sur le marché. L'ostréiculteur doit exercer une vigilance constante afin de débarrasser ses mollusques de leurs ennemis.—Je vais maintenant dire quelques mots sur ceux-ci.

Astérie.

Voici ce que dit Philpot au sujet de cet invertébré :—“ Personne n'aurait pensé, en plaçant une huître et une astérie côte à côte, que celle-ci dévorerait celle-là. Ceux qui se rappelleront leurs premiers efforts infructueux pour ouvrir une huître se demanderont sans doute comment l'astérie peut accomplir un pareil tour de force. D'après ce que j'ai vu de mes propres yeux à maintes reprises, voici comment elle procède : étreignant l'huître dans ses rayons, elle approche sa bouche vis-à-vis de la charnière. De sa bouche elle déverse une sécrétion qui paralyse le muscle de la charnière et fait ouvrir la coquille. Elle ne peut, comme le buccin, extraire sa proie et l'introduire dans son estomac ; aussi elle intervertit les choses et place son estomac sur l'huître ; elle fait sortir son estomac par sa bouche, entoure l'huître de ses bras, la digère, puis rentre son estomac dans son corps. Les légendes orientales les plus fantastiques n'ont jamais égalé en imagination grotesque cette histoire parfaitement vraie de l'huître et de l'astérie.

“ Mais bien que l'astérie puisse, de cette manière extraordinaire, parvenir à dévorer une huître aussi grosse qu'elle-même, cela doit évidemment la gêner un peu, car elle préfère attaquer les huîtres couvertes de frai, de naissain et de jeunes huîtres—c'est-à-dire d'huîtres âgées de 1 à 3 ans—dont les écailles sont moins dures et dont la chair est plus délicate et plus agréable à l'estomac de l'échinoderme.

“ Les astéries se repaissent aussi de meules, qui elles-mêmes détruisent les huîtres en les étouffant, et de buccins, de crabes morts, d'anatifes, etc., de sorte qu'après tout, elles ont leur utilité, vu qu'une certaine quantité de vermine dans une réserve de pêche tend à assurer le bien-être de toute la population ; la vermine maintient l'équilibre de la nature en détruisant en en mangeant les animaux malades et faibles qui autrement mourraient d'une mort lente ”.

Hérisson de mer.

Celui qui vient après parmi les ennemis de l'huître est le hérisson de mer (*échinus*). Le corps du hérisson de mer consiste essentiellement en une coquille extérieure ou couronne solide, couverte d'épines et enveloppée dans une membrane délicate, pourvue de cils vibratiles. Cette couronne est formée d'un assemblage de plaques polygones contiguës adhérant les unes aux autres. Les plaques sont disposées de telle façon que la coquille se divise en zone verticales. Ces zones sont de deux espèces, les unes étant beaucoup plus grandes que les autres ; les plaques des zones les plus grandes sont couvertes d'épines aiguës, qui sont mobiles et servent à la fois de moyens de protection et d'organes de locomotion. Les plaques des zones les plus petites sont percées de pores, d'où partent des filaments par lesquels l'animal respire et rampe.

Le hérisson peut ramper sur le dos ou sur l'estomac. Quelque soit sa posture, il a toujours un certain nombre de pieds à l'aide desquels il se meut et de tentacules avec lesquelles il se fixe. Dans certaines circonstances, l'animal marche en roulant sur lui-même, comme une roue en mouvement.

Rien n'est plus curieux que de voir un hérisson de mer ramper sur du sable uni. L'un des organes les plus singuliers de cet intéressant animal est sa bouche. Elle est des plus curieuses. Placée au-dessous du corps, elle occupe le centre d'une région molle enveloppée dans une membrane épaisse et résistante ; elle s'ouvre et se ferme incessamment, montrant 5 dents aiguës saillant sur la surface et enchâssées dans une charpente très compliquée qui a reçu le nom de Lanterne d'Aristote. A cette formidable bouche sont attachés un œsophage et un intestin qui s'étend le long des parois intérieures de la couronne, décrivant la circonférence de son principal contour.”

Que le hérisson de mer soit regardé comme une vermine dans les parcs d'huîtres, le fait suivant le prouve. Dans le cours du mois de mai d'une certaine année, des hérissons envahirent subitement les huîtres de Paglesham (Essex), et au mois d'août suivant

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

l'on constata qu'ils avaient mangé une énorme quantité de naissain de la grosseur d'un pois fendu. Frank Buckland a remarqué plusieurs de ces zoophytes sur les bancs d'huîtres de la baie de Kilkerran, près de Ballynoinch, Galway, et il fait naïvement observer "qu'ils n'étaient pas là pour rien."

Buccin.

Le buccin (*Purpura lapillus*) est extrêmement nuisible aux huîtres et les détruit en grand nombre. Voici ce qu'en dit Frank Buckland :—"Le buccin semble trouver en peu de temps les endroits où les huîtres se rencontrent en grand nombre. Mon ami, M. Browning, m'a dit qu'il n'y a pas très longtemps des pêcheurs découvrirent un banc d'huîtres dans le milieu du chenal en eaux profondes. Comme ces huîtres n'étaient pas dans le moment assez grosses pour être draguées et transplantées sur des réserves privées, les dragueurs décidèrent de les laisser là jusqu'à ce qu'elles eussent atteint une grosseur suffisante. Peu après le départ des pêcheurs, des buccins firent leur apparition et détrouvèrent toutes les huîtres, ne laissant que les coquilles vides ; et lorsque les pêcheurs arrivèrent, l'année suivante, ils ne trouvèrent que des buccins et des astéries. Le buccin atteint la chair de l'huître en perçant la coquille avec sa langue aiguë, ce qui force le mollusque d'ouvrir ses valves. En Angleterre, les concessionnaires de réserves payent un schelling pour chaque seau de buccins qui leur est apporté."

Le lieutenant Winslow dit "qu'un autre ennemi de l'huître est l'*Astyris*, découvert dans la baie de Chesapeake, près de Crisfield, Md. Le buccin (*Urosalpinx cinereus*) fait beaucoup de ravages sur les huîtrières du détroit de Long Island. Qu'un grand nombre d'huîtres soient détruites par les buccins, cela est hors de doute ; mais comme il est possible que l'*Astyris* soit aussi ostréaire, une étude plus approfondie de cette question que celle que j'ai pu faire est désirable."

Plantes marines.

Les plantes marines de toute espèce devraient être enlevées ; de tous les bancs d'huîtres vu qu'elles gênent les opérations de draguage, couvrent les huîtres et le fond et, à la saison de la ponte, se répandent sur les collecteurs, de sorte que le naissain qui s'y fixe est perdu. En outre, les plantes marines ramassent la vase, qui étouffe le naissain et salit généralement le fond. Les réserves ne peuvent être trop nettes pour la réception du naissain et la culture des huîtres.

Vers marins.

Les vers marins, dont quelques-uns sont d'une grande beauté, sont aussi des ennemis de l'huître. Ils percent la coquille à tous les points. Souvent l'huître résiste à l'invasion de l'ennemi en déposant des perles entre son tendre corps et la bouche de l'envahisseur, ce qui force ce dernier de battre en retraite. Mais souvent aussi, dans les trous percés par les vers marins, une éponge parasite s'insinue et gruge l'huître plus avant que son prédécesseur, ce qui fait pourrir les parties les plus molles de la coquille, la décomposition gagnant graduellement toute la substance de l'huître, jusqu'à ce que la vie soit complètement éteinte.

Sable.

Parmi les ennemis inanimés de l'huître, Frank Buckland fait une mention spéciale du sable et de la gelée : "Parmi tous les objets inanimés qui sont nuisibles à l'huître, il n'y a rien de plus fatal que le sable. L'huître à une structure très sensitive et des plus délicates, et il est facile de comprendre combien le sable doit lui être préjudiciable. Le sable est sujet à être entraîné çà et là dans la mer, et souvent de fortes tempêtes de sable ont lieu, absolument comme dans les déserts de l'Arabie, où des caravanes tout entières de chameaux et d'hommes sont subitement détruites par les sables que dispersent les vents. Lorsque je visitai l'Île de Ré, le docteur Kemmerer me raconta qu'un

grand nombre d'huîtres avaient été détruites par le sable à un endroit appelé Morique. Il y avait, paraît-il, un grand nombre de tuiles déposées à cet endroit, et il y avait en outre une grande quantité d'huîtres adhérentes aux roches. Juste en dehors, cependant, il y avait un banc de sable mouvant. Le naissain avait bien pris, tant sur les tuiles que sur les pierres, mais au cours d'une tempête les vagues amenèrent une grande quantité de sable, ruinèrent complètement le banc et tuèrent toutes les huîtres.

Le sable, lorsqu'il est en faible quantité, n'est nullement pernicieux. Un certain mélange de sable et de vase—ce que mes amis de Ré appellent "sable vaseux"—est très bon pour les huîtres, mais il faut un œil exercé pour pouvoir juger de la chose.

Le sable détruit les huîtres soit en les étouffant en masse ou en s'introduisant entre les écailles près de la charnière, où l'huître ne peut pas s'en débarrasser. La gelée, la glace et la neige détruisent aussi les huîtres, mais Buckland est d'opinion que dans toutes les gelées ordinaires, lorsque les huîtres sont couvertes de 3 ou 4 pieds d'eau, il n'y a aucun danger.

On voit par ce qui précède qu'il est dangereux de placer les huîtres sur un fond où il y a du sable mouvant, car lorsque l'huître ouvre la bouche pour manger, le sable entre dans la coquille, et comme elle ne peut le faire sortir à cause de son poids, elle meurt.

Moules.

La moule est aussi une ennemie de l'huître. A certains endroits ce mollusque fait plus de ravages que dans d'autres. C'est la pire plaie des parcs d'Oléron. Les moules se multiplient là en si grand nombre que si les concessions ne sont pas visitées et débarrassées de ces invertébrés chaque fois que la marée le permet, elles couvrent bientôt le fond en masses énormes.

Je citerai ici un fait qui s'est passé en Hollande. Des moules avaient frayé sur deux huîtrières. Le concessionnaire de l'une de ces huîtrières entreprit d'enlever les moules sans toucher aux huîtres, mais les moules se multiplièrent si vite qu'il ne put suffire à la tâche ; il s'ensuivit que la vase s'accumula à tel point que les huîtres furent littéralement étouffées et moururent. L'autre huîtrière fut dépouillée de ses huîtres avec toute la diligence possible, et le concessionnaire ne subit aucune perte. En une autre occasion, du naissain de moules alla se déposer sur les réserves de la Compagnie huîtrière de Whitstable ; aussitôt que la chose fut découverte, instruction fut donnée aux employés d'enlever les moules en aussi grand nombre que possible, mais, dans l'intervalle, des astéries furent déposées sur le fond pour les détruire,—l'astérie s'attaquant de préférence à une proie délicate et facile à atteindre. Les moules (elles étaient très jeunes) furent, avec l'aide des astéries et de l'homme, bientôt éliminées. Les astéries furent ensuite prises à leur tour avec une drague, et si l'on ne s'était pas empressé de les faire disparaître elles n'auraient pas tardé à attaquer les jeunes huîtres.

Les moules se multiplient et se développent très vite. Elles s'attachent à toute substance ferme au moyen d'un assemblage de bysses. La vase s'amasse parmi elles, et des bancs de boue sont souvent formés par des myriades de ces mollusques s'attachant les uns aux autres. Elles recherchent les fonds vaseux et sont très prolifiques. Elles vivent de la même nourriture que les huîtres, et lorsqu'elles se rencontrent dans la même localité, il en résulte que les huîtres meurent de faim.

Les pêcheurs d'Arcachon disent qu'il n'y a pas assez de chaux dans l'eau pour les huîtres et les moules, et celles-ci étant les plus fortes s'accaparent toute la chaux, de sorte que les huîtres souffrent en conséquence. C'est une manière de dire que dans la lutte pour la vie les moules ont l'avantage.

Creusage de vase coquillière.

Parmi les autres ennemis de l'huître est la machine à draguer la vase coquillière ; machine la plus destructrice qui ait jamais été inventée.

C'est seulement dans le Canada, je crois, que l'on drague la vase coquillière. Dans le cours des 30 dernières années des millions de tonnes de vase ont été enlevées et des

milliers d'acres de riches huîtres ont été détruits. La vase coquillière se compose principalement de coquilles d'huîtres plus ou moins décomposées et mêlées avec de la vase ; des écailles de moules s'y rencontrent quelquefois, mais pas en aussi grande quantité que les écailles d'huîtres. Quelques-uns des bancs coquilliers ont dû exister depuis des siècles, car les dépôts ont souvent 20 et 30 pieds de profondeur, mais une fois que la croûte d'un banc a été brisée l'on ne peut plus s'en servir pour l'ostréiculture.

Nos huîtres, qui sont une source de richesse pour tant de monde, dépérissent graduellement par le fait de l'homme. Ce que je vais dire m'attirera peut-être le ressentiment de quelques-uns de ceux qui font usage de vase coquillière, mais je considère qu'il est de mon devoir d'exposer les faits tels qu'ils sont.

La machine à draguer la vase coquillière se compose d'une charpente en bois solide d'environ 8 pieds de hauteur, 11 pieds de largeur et 25 pieds ou plus de longueur. A l'une des extrémités de la charpente se trouve une poulie sur laquelle glisse une chaîne ou un câble, dont l'un des bouts est relié à une écope garnie de grosses dents aiguës sur l'un de ses côtés. Cette écope est attachée, au moyen d'un pivot, à un gros bâton ou manche, dont la longueur varie entre 15 et 30 pieds et qui sert à vider le contenu de l'écope dans des traîneaux. Le manche est manœuvré par un homme, qui place l'écope en position. L'autre bout de la chaîne est relié à un treuil, qui est fixé à la charpente et construit de façon à pouvoir être mû par un ou plusieurs chevaux. La contenance de l'écope est d'environ 2 boisseaux.

Les opérations de draguage commencent généralement au mois de février, alors que la glace est assez solide pour supporter le poids des chevaux, des traîneaux, des hommes, des appareils, etc. Les dragueurs se mettent alors à pratiquer des trous ou tranchées sur toute la longueur d'un banc d'huîtres, creusant quelquefois jusqu'à une profondeur de 20, 25 et même 30 pieds, et sur une largeur de 9 à 15 pieds. Ces trous finissent quelquefois par s'emplier de vase molle, ou bien les côtés des tranchées s'éboulent, ce qui a pour effet de détruire complètement une vaste étendue d'huître de très grande valeur.

Des milliers d'acres d'huîtres de valeur ont ainsi été détruites dans nos rivières et nos baies, et je regrette de dire que les abus qui existent ne sont pas réprimés comme ils devraient l'être. Cette pratique devrait être immédiatement arrêtée, en ce qui concerne les pêcheurs, autrement j'ai bien peur qu'avant longtemps nos huîtres publiques ne soient entièrement ruinées. Dans ces dernières années, les gardes-pêche ont à maintes reprises attiré l'attention sur la chose. Voici un extrait d'un rapport sur les pêcheries de l'Île du Prince-Eouard, en date de 1873 : "Dans le cours des 10 ou 12 dernières années, des millions de tonnes d'écailles d'huîtres et de vase ont été enlevées par nos cultivateurs sur les huîtres au moyen de machines à draguer, actionnées par des chevaux sur la glace." Dans un autre rapport en date de 1883, un garde-pêche dit que "les huîtres sont protégées par les gardes-pêche en été, mais que d'un autre côté l'on permet aux cultivateurs de les détruire en hiver.

La vase coquillière tirée de la mer par les cultivateurs est déposée sur leurs terres comme fertilisant. Je ne saurais me prononcer sur la valeur de cet engrais : les cultivateurs diffèrent d'opinion sur ce point.

Les experts en agriculture prétendent que la vase coquillière, tout en augmentant le rendement de telle ou telle céréale pendant une saison ou deux, détériore en réalité la terre à tel point qu'il faut plusieurs années pour la ramener à son ancien état même en y mêlant un fertilisant plus riche et plus coûteux. Quoi qu'il en soit, je désire simplement attirer l'attention sur le tort causé aux huîtres par les machines à draguer. Si ces machines n'avaient jamais été introduites, les pêcheurs auraient aujourd'hui à leur disposition un bien plus vaste champ d'opérations et obtiendraient de meilleurs résultats.

Je citerai, à l'appui de ce que je viens de dire, un extrait d'un rapport de l'inspecteur de la Nouvelle-Écosse, en date de 1868 : "Je suis informé que le gouvernement local de cette province (en vertu de quelle autorité, je ne saurais le dire) a concédé certaines huîtres dans le port de Malagash à M. Alexander Macfarlane, de Wallace, pour lui permettre de cultiver les huîtres. Les habitants de la localité sont fortement opposés à toute concessions de ce genre, parce que, prétendent-ils, cela leur ferme l'accès à la vase coquillière qui couvre les hauts-fonds et qui a une grande valeur comme engrais. Je ne suis pas prêt dans le moment à dire jusqu'à quel point le droit conféré à des particuliers de cultiver des huîtres peut entraver les opérations des dragueurs de vase coquil-

lière. Lorsque la glace aura disparu, au printemps, je serai mieux en état de juger de la chose. C'est une question d'une haute importance. Il est beaucoup à désirer que l'on encourage ceux qui veulent se livrer à l'élevage des huîtres et des poissons, et je ne doute pas que les huîtres puissent être profitablement cultivées, non seulement à Malagash, mais encore à Wallace, à Tatamagouche et à Pugwash. J'espère que le jour n'est pas éloigné où l'entreprise privée développera cette branche de nos ressources naturelles pour le plus grand avantage de la province ainsi que de tous les intéressés."

Aujourd'hui, les huîtrières en question, qui furent alors affermées à l'honorable M. Macfarlane, sont cultivées par des particuliers, et si la concession n'avait pas été accordée en premier lieu, ces réserves de valeur auraient été comme toutes les autres complètement détruites par les machines employées à draguer la vase coquillière.

En 1895, j'eus le plaisir de visiter officiellement la baie de Tatamagouche, et voici le rapport que je présentai au ministère :—

"*Baie de Malagash.*—Le seul endroit où il y ait des huîtres se trouve au fond de la baie Tatamagouche, sur le côté ouest. Cette étendue renferme plusieurs chenaux étroits qui sont visibles à eau basse ; mais à haute marée l'eau recouvre de vastes hauts-fonds de vase qui sont protégés par des langues de terre ou barres partant des deux rives et laissant un étroit chenal pour entrer dans le bassin qui forme ainsi une espèce d'enclos. Les barres du côté nord, situées dans le comté de Cumberland, s'appellent Shipyard, et partent de Shipyard ou île de Waugh ; celle du côté sud, située dans le comté de Colchester, s'appelle Thrumcap. En dedans de ces barres, il y en a d'autres plus petites qui s'assèchent à eau basse. Ces barres sont couvertes de petites moules qui les protègent contre l'action de l'eau, et c'est sur elles que repose, au milieu des moules, la plus grande partie de naissain d'huîtres. Elles sont le réceptacle naturel du naissain, et tous les automnes elles sont littéralement couvertes de jeunes huîtres qui, si on ne les enlève pas, deviennent victimes des rigueurs de l'hiver. On me dit qu'au printemps, après l'ouverture de la navigation, il y reste à peine une huître lorsque la fraie est passée ; ces huîtrières brillent et scintillent comme des paillettes d'or sous les rayons du soleil.

"Les cours d'eau dont il est ici question sont presque tous affermés : ils contenaient très peu d'huîtres avant que les fermiers en eussent transplanté. Les locataires s'intéressent beaucoup à cette industrie, et j'ai tout lieu de croire qu'ils réussiront. La vase coquillière est généralement draguée au large de la pointe Blockhouse, sur le côté est de la baie Tatamagouche, ainsi qu'au sud de la barre conduisant à la rivière Tamagouche, où il existait autrefois de vastes huîtrières qui sont aujourd'hui couvertes de vase et d'herbes à anguille. Ici la vase coquillière dure très longtemps, car il n'en est enlevé que de très petites quantités."

Douze personnes cultivent actuellement des huîtrières couvrant une superficie d'environ 70 acres, et plusieurs autres veulent qu'on leur concède des réserves, ce qu'il ne serait pas possible de faire si l'on avait permis aux cultivateurs de draguer la vase. Plusieurs huîtrières qui étaient autrefois prolifiques et qui auraient pu être sauvées et utilisées de la même manière que celles de la baie de Malagash sont aujourd'hui en ruine et tout à fait impropres à l'ostréiculture.

Le pire ennemi de l'huître est probablement l'homme, qui semble mettre tout en œuvre pour dépeupler les huîtrières et les ruiner à tout jamais. Prenez le temps prohibé, par exemple ; il y a des individus, poussés, nous devons le supposer, par la rapacité et la cupidité, qui persistent à éluder les règlements avec une ingéniosité digne d'une meilleure cause.

La pêche à outrance est une autre forme sous laquelle se manifeste l'imprévoyance, ou la cupidité, ou peut être même la stupidité du plus grand ennemi des huîtres,—l'homme. Maintenant il y a les voleurs et les pirates, qui persistent à braconner sur tous les bancs d'huîtres riches et bien peuplés. Ce braconnage est une cause de trouble, d'ennuis et de dépenses pour ceux qui possèdent des réserves, mais c'est une des choses auxquelles il est difficile de remédier.

Combien d'autres pratiques pernicieuses je pourrais mentionner, comme, par exemple, celle d'enlever les petites huîtres des bancs naturels et de les jeter par-dessus bord à l'aventure, ou—ce qui est pis encore—de les laisser mourir et pourrir sur le rivage après les avoir séparés des huîtres vendables.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Maintenant, si tous nous nous mettions à l'œuvre pour protéger tant soit peu les huîtres, de manière à ce que ces infortunés mollusques rencontrassent moins d'entraves dans la lutte pour l'existence, il se produirait bientôt un changement pour le mieux.

Conclusion.

Dans cette étude j'ai reproduit de nombreux extraits des rapports annuels sur les pêcheries. Ces extraits corroborent mes dires. J'ai aussi cité plusieurs autorités sur les huîtres. L'on trouvera sans doute commode d'avoir tout cela condensé sous forme d'une compilation pour future référence.

J'ai donné un court aperçu des méthodes de culture suivies dans quelques-uns des pays d'Europe et aux Etats-Unis, et je me suis efforcé de bien faire comprendre les conditions favorables qu'offrent les provinces maritimes pour l'ostréiculture. Il n'y a pas de doute qu'avec du soin et de l'attention l'on parviendrait à augmenter considérablement le nombre des huîtres et à améliorer leur qualité.

Le dépeuplement et la destruction de nos huîtrières sont de nature à nous alarmer, mais espérons que l'entreprise privée réparera le tort qui a été causé et fondera une industrie lucrative.

Le tableau suivant, qui est plus que suffisant pour démontrer l'importance de l'industrie huîtrière en Canada, fait voir la pêche totale des huîtres dans les différentes provinces pour les 22 dernières années :—

TABLEAU indiquant la quantité et la valeur des huîtres prises dans le Canada depuis 1876, compilé d'après les rapports annuels du département des pêcheries.

ANNÉE.	Nouveau-Brunswick.		Ile du Prince-Edouard.		Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.		Totaux.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	Barils.	\$	Barils.	\$	Barils.	\$	Barils.	\$	Barils.	\$
1876	7,911	23,733	7,905	23,715	1,040	3,120	16,856	50,568
1877	7,738	23,214	20,850	63,550	980	2,940	29,568	88,704
1878	11,270	33,810	17,902	53,706	912	2,754	30,090	90,270
1879	9,420	28,260	18,145	54,435	1,067	3,201	28,632	85,896
1880	12,280	36,840	20,297	60,891	1,861	5,583	34,438	103,314
1881	8,413	25,239	20,815	62,445	2,270	6,810	31,498	94,494
1882	5,859	17,577	57,042	171,126	1,745	5,235	64,646	193,938
1883	10,317	30,951	38,880	110,640	1,343	4,029	50,540	151,620
1884	11,851	35,553	84,870	252,290	1,395	4,785	41,956	126,458
1885	27,368	82,104	28,204	84,612	1,310	3,930	57,132	171,806
1886	28,082	84,249	33,125	99,375	1,397	4,191	62,905	189,915
1887	23,196	69,588	36,448	109,344	1,716	5,148	61,360	187,580
1888	16,384	49,152	35,861	107,588	1,589	4,767	55,034	163,907
1889	17,760	53,280	41,257	123,771	2,532	7,596	63,049	189,897
1890	16,710	50,130	35,203	105,609	3,013	9,039	7,000	21,778
1891	14,934	44,802	41,030	123,090	4,318	12,954	56,676	171,778
1892	17,840	53,520	32,937	98,811	3,776	11,328	61,032	183,846
1893	16,365	49,095	29,627	88,881	3,488	10,464	55,353	167,659
1894	16,960	67,840	24,055	96,220	2,512	10,048	51,080	156,440
1895	18,070	72,280	25,463	101,852	2,540	10,160	45,127	182,108
1896	14,700	58,800	30,214	120,856	2,460	9,840	47,673	192,292
1897	19,835	79,340	20,915	83,660	2,372	9,488	48,574	194,296
Total.....	383,264	1,069,357	644,465	2,034,047	45,842	147,410	14,570	66,550	1,038,141	3,317,364

ANNEXE A.

RAPPORT DE L'EXPERT DU MINISTÈRE SUR L'OSTRÉICULTURE, 1898.

OTTAWA, 31 décembre 1898.

L'honorable sir LOUIS DAVIES, C.C.M.G.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'ostréiculture pour l'année 1898. Ayant reçu instructions de me rendre à l'île du Prince-Edouard, je m'empressai de faire les préparatifs nécessaires pour les opérations qui suivirent.

J'affrétai un petit steamer, à bord duquel je me dirigeai vers le havre de Murray, dans le but de voir au nettoisement d'un certain fond qui avait déjà été signalé comme étant parfaitement adapté à l'ostréiculture. Le fond en question est situé au nord de l'île Ouest de Reynold et se compose de sable et de vase fermes; les herbes à anguilles qui le couvraient d'un bout à l'autre ont été presque entièrement enlevées. Une fois que le nettoisement sera complété il faudra, avant de déposer les huîtres pour la ponte ou l'élevage, étendre une couche de gravier ou de pierres fines et d'écailles qui servira de fondation. J'ai confiance qu'il sera possible d'établir à cet endroit un bon banc d'huîtres. Il n'y a pas d'huîtres dans ce district, mais l'on rencontre par-ci par-là sur les bas-fonds des huîtres qui sont de belle qualité et en excellente condition, de sorte que si du naissain était planté là, il y a toute raison de croire qu'il viendrait bien. Les habitants de la localité diffèrent d'opinion sur la question de savoir d'où viennent ces huîtres. Quelques-uns sont d'avis qu'il y a des bancs qui n'ont pas été localisés, tandis que d'autres semblent croire que les quelques huîtres qui se rencontrent ne sont que les rebuts jetés par-dessus bord par les pêcheurs. Il existait autrefois des huîtres dans ces eaux, comme le démontrent les dépôts d'écailles qui sont dragués tous les ans par les cultivateurs, et quelques-uns se trouvent tout près du fond que j'ai préparé. Il faudra prohiber le dragage ici, autrement l'on finira par empiéter sur la réserve qui a été mise de côté pour l'ostréiculture. Les cultivateurs draguent aussi la vase coquillière dans les rivières aux Renards, des Grecs et Murray. Les bancs de vase que renferment ces rivières se trouvent en eaux peu profondes, et comme ils ont été dragués depuis des années par les cultivateurs, ils ne sont plus aujourd'hui d'aucune utilité pour l'ostréiculture.

BAIE DE RICHMOND, I. P.-E.

Après l'ouverture de la saison de pêche, je visitai la Baie de Richmond et les eaux adjacentes, faisant une inspection générale de toutes les huîtres.

Dans la baie de Malpèque les huîtres étaient rares, la pêche moyenne n'atteignant pas un baril par homme par jour. Il n'y avait pas plus d'une douzaine de bateaux qui pêchaient dans ces parages, et à l'exception de quelques sauvages qui opérèrent près des îles des Sauvages et Curtain, la plupart des pêcheurs étaient occupés à ramasser les huîtres sur la rive, marchant dans l'eau jusqu'à la ceinture à marée basse.

Dans la partie nord-ouest de la baie, près de Bideford, Narrows, la rivière à la Truite et l'île de Lennex, les huîtres se font aussi plus rares, bien qu'il y ait un plus grand nombre de bateaux qui font la pêche. Les huîtres apportées sur le rivage pour être mises sur le marché sont bonnes et assez grosses; les marchands ou les acheteurs d'ici ne veulent pas accepter de petites huîtres, et d'un autre côté les pêcheurs commencent à comprendre l'avantage qu'il y a de laisser les jeunes mollusques sur les bancs. Lorsque les pêcheurs s'aperçoivent que les huîtres se font rares à l'endroit où leurs bateaux sont amarrés, ils

s'assoient et se mettent à trier leurs huîtres ; celles qui sont vendables sont placées d'un côté, et les petites sont séparées des grosses au moyen d'une hachette, puis remises dans l'eau. L'on choisit ensuite un autre endroit, où l'on recommence à pêcher. Les pêcheurs poursuivent ainsi leurs opérations jusqu'à ce qu'ils soient satisfaits de leur journée de travail ou qu'ils soient forcés par le mauvais temps de retourner à terre. De cette façon, les jeunes huîtres ne sont pas exposées à périr et à pourrir, comme il arrive lorsqu'on trie les huîtres et qu'on les sépare au-dessus de la marque des hautes eaux. L'industrie huîtrière serait beaucoup plus prospère si les gardes-pêche appliquaient rigoureusement cette règle sur toute l'étendue de la côte où il existe des huîtres. Les petites huîtres étaient, paraît-il, abondantes, et c'est là un bon signe.

Les huîtres qui sont pêchées dans le bas de la Grande-Rivière sont d'excellente qualité et très grosses, mais dans le haut elles sont beaucoup plus petites. Un grand nombre de petites huîtres gisaient sur la rive, aux endroits où les bateaux avaient atterri, et paraissaient être les rebuts de leur pêche. Ces petites huîtres auraient dû être replacées sur les bancs, car il est évident qu'elles mourront une fois l'hiver arrivé.

Dans la partie nord de la baie de Richmond, à la hauteur de l'île Curtain, les huîtres sont de très bonne qualité et très grosses ; elles sont prises sur des bancs situés à une assez grande profondeur et ont beaucoup de valeur (elles se vendaient à l'époque de mon inspection \$4 le baril). De vastes bancs d'huîtres se rencontrent dans cette localité en eaux profondes (de 20 à 26 pieds), où il est presque impossible de se servir de pinces à cause de la profondeur de l'eau et du courant des marées. Je ne vois pas comment le draguage avec modération pourrait faire du tort à ces bancs ; je crois, au contraire, que ce serait le moyen de les améliorer, de les nettoyer et de les étendre. Les bancs d'huîtres qui ont été autrefois dragués dans cette localité sont aujourd'hui couverts de petites huîtres, les plus remarquables étant le banc Sableux ou Long et le banc de Townsend ou de 40 acres. Ces deux bancs sont maintenant couverts de jeunes huîtres—trop petites pour le marché—et plusieurs pêcheurs prétendent que c'est dû au draguage si du naissain s'est fixé là, vu que les écailles ont été raclées et nettoyées. Si l'usage de dragues était permis dans cette baie pendant une partie de chaque saison, disons depuis le 20 ou 30 d'octobre, alors que le temps devient variable, jusqu'à la clôture de la navigation, les pêcheurs parviendraient à faire une bonne pêche là où ils ne pourraient prendre une seule huître avec des pinces. Une ligne imaginaire pourrait être tirée de la Pointe aux Goélants, du côté ouest de la baie, à la Pointe aux Hêtres, du côté est, et l'on pourrait permettre aux pêcheurs de draguer au nord de cette ligne.

En visitant les bateaux, je constatai que les huîtres que l'on pêchait étaient assez grosses, mais si elles avaient été laissées en repos jusqu'à la saison suivante elles auraient fait de splendides huîtres et se seraient vendues à un haut prix sur le marché. Quelques-uns des pêcheurs n'avaient pas de permis, et lorsque je leur demandai pourquoi ils ne s'en étaient pas procuré un, ils me répondirent qu'aucun garde-pêche ne s'était présenté et qu'ils ne savaient à qui s'adresser.

Sur les bancs de sable et les bas-fonds entre les îles Curtain, d'innombrables petites huîtres se rencontrent, mais elles ne parviennent pas à maturité et périssent en grand nombre pendant l'hiver. Il devrait être permis de pêcher ces petites huîtres pour transplantation, vu qu'elles sont d'un accès facile, et je ne vois pas pourquoi l'on n'accorderait pas la permission aux concessionnaires d'huîtrières de repeupler leurs bancs avec de petites huîtres prises sur ces hauts-fonds et ces rives durant la saison régulière de pêche.

Les huîtres débarquées à Ste. Eléonore étaient passables ; quelques-unes avaient juste la limite de taille réglementaire et étaient à peine propres à être mises sur le marché. Les pêcheurs ne paraissent aucunement s'intéresser à leur bien-être futur : ils gardent tout ce qu'ils prennent—les petites comme les grosses huîtres—de manière à remplir un baril le plus vite possible. La quantité d'huîtres prises par chaque pêcheur variait entre $\frac{1}{2}$ et 1 baril.

Je suis d'opinion qu'il faudrait qu'il y eût constamment un bateau de patrouille près des huîtrières, avec un personnel suffisant pour inspecter les bancs, faire observer les règlements et voir à ce que ceux qui veulent pêcher se munissent d'un permis et n'emploient que des appareils légaux. Il faudrait aussi établir, à des endroits faciles d'accès, diverses stations d'atterrissage, où les huîtres seraient débarquées à l'exclusion de tout

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

autre endroit, et un officier devrait être nommé pour inspecter tous les bateaux lors du débarquement des huîtres. Si de petites huîtres étaient apportées à terre, cet officier verrait à ce qu'elles fussent replacées sur les bancs par la personne en la possession de qui elles auraient été trouvées au lieu d'être jetées sur la rive ou près de l'entrepôt du fabricant de conserves pour y mourir et pourrir ; cela n'entraînerait pas une forte dépense et serait d'un grand avantage pour l'industrie huîtrière.

TRACADIE, N.-E.

En visitant les huîtrières de cet endroit, je constatai qu'elles étaient nettes et que les huîtres étaient devenues plus épaisses et plus grosses. Je remarquai aussi quelques huîtres mortes ; j'attribue cela surtout au manque de soin dans le moment où elles furent prises jusqu'à ce qu'elles fussent transplantées, vu que dans presque chaque cas les écailles des huîtres mortes étaient écornées. La transplantation s'était faite alors que les huîtres étaient en voie de croissance, et les écailles étaient à ce moment-là très délicates. La chair des huîtres était très bonne et avait une saveur beaucoup plus salée que celle des huîtres prises dans le bras nord-ouest. Je n'ai pu trouver aucune trace du naissain de cette année ; c'est peut-être dû au temps pluvieux et humide qu'il a fait durant la saison de la ponte. Le temps ayant été très orageux pendant mon séjour ici, je n'ai pu faire un examen à fond pour voir si du naissain s'était fixé dans d'autres parties de la baie, mais tout considéré, les huîtrières étaient dans une condition satisfaisante.

Fermeture d'huîtrières publiques.

Mon attention a été attirée sur plusieurs huîtrières publiques dont le rendement dans ces dernières années a considérablement diminué ; j'attribue la chose principalement à la pêche outre mesure. La demande est aujourd'hui beaucoup plus forte que l'offre, et l'augmentation dans le nombre des pêcheurs est due surtout à la hausse dans les prix. Il s'ensuit que les bancs se dépeuplent graduellement ; avant que les huîtres aient atteint un développement suffisant elles sont prises et les bancs n'ont pas le temps de se repeupler. Les pêcheurs se rendent compte de cela, mais ne peuvent l'empêcher, et il serait à propos de fermer certaines huîtrières pendant une période limitée de temps, disons pendant un ou deux ans ; ce serait tout à l'avantage des pêcheurs, car lorsqu'ils recommenceraient à pêcher sur une huîtrière qui aurait été fermée, ils auraient quelque chose à prendre, attendu que les huîtres auraient atteint leur plein développement. La rivière Clyde et la Longue Crique pourraient être réservées alternativement chaque année ; ensuite la crique Mill, la rivière de Johnson et la baie Pownall. Le fait est que plusieurs huîtrières pourraient être fermées sur l'Île. Les huîtrières de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick pourraient aussi être aménagées de la même manière, et ce serait là le moyen, je crois, de donner une nouvelle impulsion à l'industrie et de maintenir les prix à un taux rémunérateur, vu qu'il y aurait quelque chose valant la peine d'être envoyé sur le marché ; autrement le développement naturel de l'huître sur les bancs publics ne sera pas assez rapide pour répondre à la demande, qui augmente chaque année, et les bancs finiront par être ruinés parce qu'on y aura trop pêché.

HUITRIÈRES PRIVÉES.

Le moyen le plus sûr et le plus efficace de préserver l'huître dans les provinces maritimes est d'encourager la culture privée. L'industrie ostréicole n'est encore que dans son enfance, mais elle promet de se développer rapidement. Déjà de 1,100 à 1,200 acres de fond ont été prises dans les eaux de l'Etat, et d'autres demandes de concessions ont aussi été faites. L'ostréiculture est indispensable pour la conservation de l'huître, et lorsqu'elle se fait dans les conditions voulues, elle ne tarde pas à devenir une industrie profitable. Les gens qui font le commerce des huîtres s'estiment très heureux lorsqu'ils ont une certaine étendue de fond pour y conserver leurs huîtres jusqu'à ce que le

marché soit ferme ; ces gens sont naturellement portés à être plus particuliers dans leur triage, vu qu'ils ont tout intérêt à replacer les petites huîtres sur leurs bancs pour qu'elles s'y développent et acquièrent ainsi de la valeur. Celui qui obtient une réserve peut la peupler avec de petites huîtres prises sur les bancs ordinaires ; on prétend que cela a pour effet de dépeupler les bancs naturels, mais il y a plusieurs endroits sur les rives et sur les hauts-fonds où des huîtres peuvent être recueillies ; si les huîtres qui gisent à ces endroits ne sont pas enlevées, elles sont détruites par la gelée. Il ne faut pas non plus oublier que la concession de réserve dans les provinces d'en bas pour la culture des huîtres est de date très récente et qu'il n'est concédé aucune réserve là où il existe des huîtres, et comme ceux qui obtiennent des concessions ne sont pas parfaitement au fait de l'ostréculture dans toutes ses branches, il n'est que juste que l'on prête un peu d'aide à ces pionniers en ostréculture afin de les encourager à persévérer une fois qu'il se seront mis à l'œuvre.

L'industrie huîtrière du Canada a jusqu'ici purement et simplement tiré avantage d'une ressource naturelle, et il y a eu plusieurs choses de nature à nuire à son succès. Par le passé, il a été détruit au-dessus de la marque des hautes eaux et aux portes des entrepôts des fabricants de conserves beaucoup plus d'huîtres qu'il n'en a été transplanté par les concessionnaires de réserves ; en outre le draguage de la vase coquillière a eu pour effet de détruire une grande quantité d'huîtres, beaucoup de naissain et une vaste étendue de fond de valeur ; la pêche durant le temps prohibé et à travers la glace a aussi fait beaucoup de tort aux huîtrières ; mais avec les efforts combinés des gardes-pêche, de sages règlements et la culture des réserves concédées, il y a lieu d'espérer que l'industrie huîtrière prospérera de plus en plus.

Il ne faut pas oublier que ceux à qui l'on concède des réserves pour qu'ils les peuplent d'huîtres n'ont aucun contrôle sur le naissain et peuvent par conséquent contribuer indirectement à repeupler plusieurs des bancs naturels situés dans le voisinage des huîtrières affermées ; pour cette raison je considère qu'il est de la plus haute importance d'accorder des concessions partout où cela peut se faire sans restreindre le champ d'opérations des pêcheurs.

La demande pour les huîtres est aujourd'hui plus que l'offre, et plus il y aura de ressources dans les différentes localités le mieux ce sera pour le public en général ; il est donc à propos d'encourager la culture privée, d'autant plus que ce sera avant longtemps le seul moyen d'assurer un approvisionnement suffisant d'huîtres.

HUITRIÈRES DES PROVINCES.

Les huîtrières des provinces maritimes sont nombreuses. Elles sont situées dans les baies et les rivières qui coupent la côte à partir de la baie des Chaleurs jusqu'aux îles du Prince-Edouard et du Cap-Breton, inclusivement. La plupart de ces huîtres ont été examinées et rapport a été fait à leur sujet, comme on pourra le voir en consultant les rapports annuels sur l'ostréculture. Il reste encore à examiner les bancs de Caraquette et d'autres huîtrières sur le littoral du Nouveaux-Brunswick ; sur les rives du Cap-Breton et du côté nord de l'Île du Prince-Edouard il y a aussi des bancs d'huîtres qui n'ont pas encore été inspectés. M. W. C. Hobkirk, garde-pêche pour l'Île, vient justement de me faire savoir qu'un banc d'huîtres d'environ un mille de longueur a été découvert au havre de Savage, et que les huîtres qui s'y trouvent sont bonnes et abondantes. Un autre banc aurait été découvert à Tracadie. Il est aussi question d'examiner les eaux sur les rives de la baie de Fundy pour voir s'il serait opportun d'y former des bancs d'huîtres.

Au ministère de la Marine et des Pêcheries, l'on ne s'est jamais occupé de constater s'il existait des huîtres au large des côtes. Du côté nord de l'Île du Prince-Edouard, lorsqu'il souffle un grand vent de nord, des écaillés d'huîtres sont, paraît-il, jetées par les vagues sur le rivage, ce qui tend à démontrer qu'il existe des bancs d'huîtres au large. Il en est de même à Bouctouche, N.B.

Des huîtres et des pétoncles se rencontrent dans la Manche et dans la mer du Nord, à des profondeurs variant entre 10 et 30 brasses d'eau, et il n'y a pas de raison pour qu'il n'y ait pas d'huîtres au large de nos propres côtes, où tant de rivières et de baies qui contiennent des huîtres déversent leurs eaux dans le golfe.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

PÊCHE DES HÛÎTRES—MÉTHODES EMPLOYÉES.

Les appareils employés pour pêcher les huîtres sont nombreux. Je vais en donner une description.

La drague est à peu près le seul appareil dont on se sert en Europe ; elle est aussi beaucoup en vogue aux Etats-Unis, mais elle est très peu en usage en Canada, bien que ce soit un appareil très économique et presque indispensable là où le fond a besoin d'être nettoyé. Les dragues sont faites de différentes dimensions, suivant les localités où elles sont destinées à être employées ; quelques-unes sont manœuvrées par la main, d'autres sont élevées au moyen d'un treuil à bras, et dans quelques cas on se sert d'un treuil à vapeur. Sur les fonds où l'eau a peu de profondeur, le treuil à bras est ordinairement employé.

Une description détaillée de cet appareil se trouve dans le rapport spécial sur l'ostréiculture.

La partie inférieure du filet de la drague, qui est continuellement traînée sur le fond et se trouve exposée, est formée d'anneaux de fer, tandis que la partie supérieure du filet est faite d'une substance plus légère, telle que la corde. L'action de l'eau à travers les mailles tient le filet ouvert.

On se sert de pinces en plusieurs endroits des Etats-Unis, mais surtout dans l'Île du Prince-Edouard. Les pinces se composent de deux râteaux, liés ensemble au moyen d'un boulon disposé de façon à ce que les deux manches puissent être facilement manœuvrés sur environ un tiers de la longueur du manche à partir du râteau. La grosseur et la longueur des manches varient suivant la profondeur de l'eau, leur longueur moyenne étant de 14 à 16 pieds. Chacun des râteaux a une largeur d'à peu près 30 pouces et est garni de dents de fer courbées d'environ 3 pouces de longueur et espacées de $1\frac{1}{2}$ pouce. Lorsqu'on opère avec des pinces, le bateau est tout d'abord amarré sur l'huîtrière où il s'agit de pêcher ; les pinces sont ensuite mises à l'eau et ramassent les huîtres et les plantes marines qu'elles rencontrent sur le fond au moment où elles se ferment ; une fois que les pinces ont été ramenées à la surface, tout leur contenu est éliminé, à l'exception des huîtres, et les écailles sont remises dans l'eau. Un homme peut pêcher avec des pinces à bord d'un petit bateau à rames, tandis que la drague exige un bateau plus grand, avec voiles, etc.

Le râteau à un seul manche, appareil grossier et destructeur, est employé sur les fonds mous et aussi à bord de bateaux ouverts, amarrés. Il varie en dimensions. Sa largeur est d'environ 30 pouces. Il est garni de dents courbées de 8 à 10 pouces de longueur et espacées d'environ $1\frac{1}{2}$ pouce, et est fixé à un manche de 15 à 25 pieds de longueur. Ce râteau ramasse les huîtres et les écailles inégalement, brise la croûte des bancs et fait beaucoup de tort aux huîtrières ; par cette méthode les bancs se rétrécissent continuellement. Il faut qu'une huîtrière soit aussi unie que possible, et partout où des dépressions sont faites sur les bancs d'huîtres il se dépose bientôt du sédiment et il se forme des trous de vase, où les herbes à anguilles ne tardent pas à pousser et à couvrir les bancs.

J'ai vu des sauvages se servir de tridents plats, recourbés à angles droits et formant une espèce d'hameçon. Les sauvages pêchent avec cet engin parmi les rochers et les récifs, et réussissent à prendre ainsi beaucoup d'huîtres.

Au Cap-Breton un appareil appelé pusette est employé. Cet appareil consiste en une bande de fer circulaire ou oblongue d'environ 8 pouces de diamètre et de 12 x 8 pouces de profondeur lorsqu'elle est d'une forme oblongue ; à cette bande est attaché un petit filet, fait de fil métallique ou de corde et fixé à un poteau de 10 à 12 pieds de longueur, qui sert de manche. Lorsqu'une huître est aperçue du bateau, elle est entraînée dans la pusette. L'eau est généralement claire et le fond est visible à une profondeur de 6 à 9 pieds à partir de la surface. Quelquefois, lorsqu'il vente et qu'il est difficile de distinguer le fond, les pêcheurs répandent de l'huile sur l'eau tout autour de leur bateau, ce qui leur permet de mieux voir le fond. Mais l'engin le plus grossier consiste en un bâton fendu à son extrémité inférieure en quatre parties et légèrement ouvert. Lorsqu'une huître est aperçue, le bâton est dirigé sur elle, et une fois qu'il y a une bonne prise, le bâton est sorti de l'eau et l'huître extraite. C'est là une méthode lente, mais les pêcheurs parviennent ainsi à prendre de très belles huîtres. Comme on le voit

toutes sortes de systèmes sont employés pour pêcher les huîtres. Nos huîtrières constituent une richesse inappréciable, et cependant l'on rencontrerait très peu de personnes disposées à y planter de petites huîtres afin de les développer et de les améliorer.

RÉSERVES DE VASE COQUILLIÈRE.

Plusieurs cultivateurs ont demandé que des changements fussent faits dans la délimitation des réserves de vase coquillière, et conformément aux instructions que j'avais reçues, je suis allé visiter les rivières de l'Est, de l'Ouest, du Nord et de Johnson; j'ai tiré de nouvelles lignes et établi d'autres réserves où les pêcheurs d'huîtres pourront opérer. Les arrangements actuels sont satisfaisants pour tous les intéressés. Une copie du plan des bornes et limites a été remis au garde-pêche de Charlottetown pour référence, l'original ayant été déposé aux archives du ministère.

LIMITE DE TAILLE.

Mon attention a été attirée sur la taille de quelques-unes des huîtres expédiées sur le marché. Les pêcheurs prennent souvent de petites huîtres, et lorsqu'on leur fait des représentations, ils répondent que leurs huîtres ont la limite de taille réglementaire fixée pour les huîtres rondes. La clause 6 des règlements concernant les huîtres se lit comme suit : " Personne ne devra pêcher, prendre, tuer, vendre ou avoir en sa possession des huîtres de moins de 2 pouces de diamètre de coquille ou des huîtres oblongues mesurant moins de 3 pouces d'écaille extérieure." Je recommande fortement que cette clause soit modifiée de manière à se lire comme suit :—" Personne ne devra pêcher, prendre, tuer, acheter ou vendre des huîtres mesurant moins de 3 pouces d'écaille extérieure, à l'exception de celles prises à Caraquette et dans les eaux du comté de Gloucester." Trois pouces d'écaille représentent une très petite huître, et l'on ne doit pas permettre la pêche d'huîtres au-dessous de cette taille si l'on veut protéger efficacement l'industrie huîtrière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ERNEST KEMP,
Expert en huîtres.

ANNEXE N^o 12.

PISCICULTURE.

1898.

RAPPORT DU PROFESSEUR EDWARD E. PRINCE, COMMISSAIRE ET
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PÊCHERIES DU CANADA, POUR
L'ANNÉE 1898.

OTTAWA, 31 décembre 1898.

A l'honorable

Sir LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G., etc., etc.,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le rapport suivant, que j'ai l'honneur de vous soumettre, comprend une revue des opérations faites dans les piscifacures des diverses provinces durant la dernière saison. Le succès obtenu dans ces établissements a été des plus satisfaisants, malgré les difficultés spéciales survenues dans cinq des piscifacures, à cause de l'impossibilité d'obtenir l'approvisionnement habituel de poissons reproducteurs des localités ordinaires. Ainsi, l'on n'a rien obtenu de l'étang à saumon de Carleton, Saint-Jean, N.-B., et les piscifacures de saumon de Grand-Falls et de Bedford se sont trouvées dans un sérieux embarras. Les grandes opérations de draguage se rattachant à l'approfondissement du port de Saint-Jean pour l'usage des steamers océaniques, et la construction de nouveaux quais et de voies de chemins de fer additionnelles, ouvrages qui se faisaient tous à proximité rapprochée de l'étang à saumon, ont tellement nui à cet étang qu'on n'a pu l'utiliser pour retenir le poisson reproducteur. Donc, il a fallu autoriser des mesures spéciales pour obtenir un approvisionnement d'œufs de la rivière Miramichi, et le rapport de l'an dernier sur la piscifacure d'Esk-Sud donne des détails sur les résultats de ces mesures. De plus, quant à l'obtention des œufs de truite de ruisseau pour les piscifacures de Newcastle, Ottawa, Magog et Grand-Falls, il y a longtemps qu'il paraît opportun de mettre à l'essai un autre plan devant alterner avec celui en usage depuis dix ans, savoir, l'emploi des rets de l'Etat dans une localité restreinte et l'exploitation de certains fonds de pêche dans la baie de Colpoy, Warton, Ont., avec les agrès qui appartiennent au ministère. Le fait que d'année en année les officiers des piscifacures des Etats-Unis peuvent obtenir d'abondants approvisionnements d'œufs de truite de ruisseau, du poisson pris par les pêcheurs canadiens dans le lac Supérieur, a fait penser à la possibilité de conclure des arrangements avec les pêcheurs des environs du Saut Sainte-Marie, Ont., en vertu desquels le poisson œuvé pris dans les filets pourrait être manipulé par des officiers expérimentés, et les œufs conservés et transportés de la manière ordinaire à Newcastle, Ont.

Comme on le sait, la saison prohibée actuelle pour la grosse truite des lacs commence coïncidemment avec celle du pois-on blanc des lacs, et est réellement trop tard. Une grande proportion de la truite des lacs fraie avant la fin d'octobre, et en conséquence les pêcheurs prennent un grand nombre de poissons remplis de frai qui sont expédiés aux marchés, et leur frai est détruit et perdu, excepté celui qui à la connaissance de ce

ministère et pendant beaucoup d'années avec l'assentiment officiel d'Ottawa, était pris par les officiers des Etats-Unis pour leurs piscifactories. L'expérience au Sault Sainte-Marie n'a pas réussi, parce que le poisson paraît être venu très tard sur les hauts-fonds, et il a encore fallu avoir recours aux fonds de pêche de Wiar-ton pour parer au danger d'un insuccès. La piscifactory de Sandwich a aussi éprouvé une difficulté particulière pour se procurer du frai, à cause de la tardive apparition du poisson blanc reproducteur, et lorsque les bancs se sont approchés des frayères ordinaires il n'a pas été possible de capturer une aussi grande quantité de poisson que d'habitude, M. Parker, le directeur de la piscifactory de Sandwich, fit cependant rapport qu'il n'est pas nécessaire d'avoir autant de poissons, attendu que ceux qu'on a capturés étaient dans le meilleur état possible pour les fins de la piscifactory et étaient sur le point de frayer. Il dit : " On ne se rappelle pas que le poisson soit venu si tard dans la rivière. Les premiers œufs ont été apportés à l'établissement le 22 novembre, environ trois semaines plus tard que les années antérieures."

Il est très satisfaisant de noter qu'il n'y a réellement eu aucune brèche dans les mesures prises pour obtenir des œufs à aucun des endroits mentionnés, malgré le fait que les circonstances aient été si extraordinairement défavorables, et les difficultés sur la voie du succès si sérieuses. Le manque d'obtenir des œufs pour les piscifactories du Nouveau-Brunswick ou l'insuccès à Sandwich ou à Wiar-ton auraient d'importants résultats parce que d'autres piscifactories éloignées comptent sur cet approvisionnement de l'ouest, et ne pourraient fonctionner si l'on obtenait une quantité insuffisante d'œufs. Dans le cas de la piscifactory de Bay-View, N.-E., la difficulté éprouvée l'an dernier s'est fait sentir de nouveau, et il n'a pas été possible de se procurer l'abondant approvisionnement qu'on se procurait facilement il y a quatre ou cinq ans. L'an dernier, le directeur a fait rapport que tandis que les homards étaient très abondants, les femelles portant des œufs étaient, pour quelque raison inconnue, très rares, et il fut nécessaire d'aller jusqu'à Canso et aux localités à l'est pour parfaire ce qui manquait. Cette année on attribue à deux causes l'insuccès d'obtenir des approvisionnements complets, savoir : le temps très tempétueux qui empêche de relever les pièges, et le règne d'une épidémie d'une nature si grave, dans la localité de la piscifactory, que plusieurs homarderies n'ont pu continuer leurs opérations, à cause du manque de mains. Les œufs de homard placés dans les incubateurs se chiffèrent par quatre-vingt-cinq millions, quantité légèrement inférieure à celle de l'année précédente, mais bien au-dessous de celle des quatre années précédentes, 1893-96, alors que l'on déposait dans les incubateurs une moyenne de 145,000,000 d'œufs de homard. La piscifactory a fonctionné depuis huit ans, et beaucoup de gens ont fait preuve d'impatience au sujet de l'incertitude des résultats. Tant que l'établissement a été à l'état expérimental, ni l'expert par éducation ni l'homme pratique ne pouvaient exprimer avec justice une opinion sur l'effet de la culture du homard. La lente naissance du homard, comparée à celle d'un grand nombre d'autres animaux marins, rend impossible l'expression d'un jugement sûr tant qu'un temps raisonnable ne se sera pas écoulé. Même aujourd'hui les opinions sont partagées, mais beaucoup de gens ayant des intérêts dans l'industrie de la mise en boîte du homard sont fortement en faveur de la propagation artificielle, en dépit de l'incertaine et maigre preuve que nous avons. " Je ne vois pas comment la piscifactory peut ne pas être avantageuse," a dit récemment un important fabricant de conserves de la Nouvelle-Ecosse.* J'ai vu des centaines de millions d'alevins, et je pouvais constater la naissance et la force du jeune homard en peu de jours. Ils étaient vifs, pleins de santé et grandissaient. A moins qu'ils ne meurent, la piscifactory devra être d'un très grand secours. Elle est conduite avec grand succès d'une manière admirable, mais, naturellement il est difficile de déterminer les résultats dans le détroit de Northumberland.

Le succès que je suis en état de constater, dans les circonstances très difficiles que nous avons subies, est une preuve de l'efficacité du système en vertu duquel se font les opérations de la pisciculture et son adaptabilité à des circonstances imprévues. C'est aussi une preuve évidente de l'énergie et de l'habileté des officiers du ministère auxquels sont confiées ces fonctions, et de leur promptitude à surmonter des obstacles exceptionnels, et éviter ainsi un insuccès complet dans les opérations de l'année.

* Témoignage donné devant la commission relative au homard, 1898-99.

Il est inutile de parler des avantages en général pour les eaux du Canada des opérations de la pisciculture, lorsqu'elles sont conduites d'une manière capable par des officiers expérimentés. Dans les années antérieures les rapports sur la pisciculture contenaient de longs extraits, provenant de sources diverses, témoignant en faveur des piscifacures. Il est intéressant de noter, cependant, que récemment il a été publié une expression d'opinion sur la côte du Pacifique et sur la côte de l'Atlantique qui a une force particulière, parce qu'elle émane d'un côté d'un conseil d'importants commerçants, et de l'autre d'un homme pratique de grande expérience dans une rivière qui est reconnue, peut-être, comme la première rivière à saumon sur la côte de l'Atlantique. Le *Board of trade* de la Colombie-Britannique, dans son rapport de 1898 [qui vient de paraître, dit :

“ On s'attendait que la mise en conserve du saumon en 1897 serait forte, mais la mise totale en conserve de 1,015,577 boîtes, soit une augmentation de 58 pour 100 en sus du plus haut chiffre atteint jusque-là, a dépassé l'espoir des plus optimistes. L'augmentation provenait presque exclusivement de la rivière Fraser, et on l'explique principalement par la piscifacure établie ici en 1884.”

L'opinion récemment publiée de la part d'un résidant expérimenté des eaux supérieures de la Métapédia comporte la même chose, et est favorable à la piscifacure de saumon de Ristigouche, qui depuis vingt-cinq ans a fourni des alevins à la Métapédia et à la Ristigouche. Ecrivain de Glen Emma, par voie d'Assametquahan, P.Q., il dit :

“ Mon expérience couvre une période de douze saisons consécutives ; et j'ai étudié de près le saumon et ses habitudes, et je n'hésite nullement à dire que le saumon a augmenté dans les trois dernières années dans les rivières Métapédia et Causapsal. Il est probable que cela est dû à plusieurs causes différentes. Sans doute les alevins distribués dans la Métapédia ont été d'un grand avantage pour la rivière, et une autre raison encore c'est que la rivière Causapsal a été protégée, et il en résulte que le poisson reproducteur a donné en plus grand nombre dans cette rivière. La Métapédia est bien alimentée de jeune poisson, et je remarque aussi que le gros poisson est plus également réparti le long des étangs, ce qui prouve clairement que le poisson augmente. Je connais plusieurs endroits où, il y a quelques années, il était rare de voir plus d'un ou deux poissons, et maintenant il est facile d'en voir vingt et plus.”

Que l'incubation des œufs de poisson dans les piscifacures, et le dépôt convenable des alevins sous la surveillance d'hommes expérimentés et possédant les qualités voulues, aient pour résultat un gain réel pour les eaux approvisionnées, est établi sans contestation par ce qui se produit dans les rivières de la Nouvelle-Zélande. Cette colonie n'avait ni truite ni saumon d'aucune sorte il y a un peu plus d'un quart de siècle. Maintenant les eaux de l'intérieur et du littoral abondent en beau poisson. Il est vrai que l'expérience commencée il y a vingt-six ans d'introduire le saumon et diverses espèces de truites n'a pas eu précisément les résultats qu'on attendait. Pour des raisons d'un caractère technique et scientifique, le dépôt du saumon n'a pas eu un succès signalé, bien que le saumon des lacs a grandi jusqu'à une grosseur de trois ou quatre livres et produise des œufs pendant cinq ou six ans, cependant l'expérience en ce qui concerne le saumon de mer a eu virtuellement des résultats négatifs. Il n'en est pas ainsi de la truite. Ce poisson qui dans des conditions normales dans les eaux anglaises et écossaises, ne dépasse pas de trois à cinq livres, bien qu'on ait pêché de grosses truites de douze à quatorze livres, atteint dans les eaux de la Nouvelle-Zélande le poids anormal de vingt-cinq à trente-six livres, et acquiert l'habitude d'émigrer vers la mer. La belle truite y abonde aujourd'hui, bien qu'avant leur propagation et leur introduction artificielle il n'y avait pas de truite du tout dans ces eaux. M. W. H. Spackman, de Christchurch, N.-Z., dit :

“ Leur introduction dans l'île du sud a eu un succès signalé, la plupart des rivières de cette île étant assez bien empoissonnées pour offrir de magnifiques pêches à la truite. Dans l'île du nord, on les a introduit avec succès dans la plupart des rivières aussi au nord que Taranaki, sur la côte ouest, et les parties intérieures de la baie Hawke, sur la côte est. A mesure que l'acclimatation progresse d'année en année, on empoissonne les rivières situées plus au nord, et sans doute le réseau contral des rivières coulant vers le nord sera empoissonné à de grandes hauteurs, là où ce sera convenable.”

L'opinion d'une autorité aussi connue que celle de M. Henry Ffennell sur cette question, est intéressante à publier ici :

“Comme nous le savons tous, le dépôt de truites dans beaucoup d’eaux des antipodes (qui autrefois ne contenaient absolument aucune variété de ce poisson), s’est opéré avec succès. Plusieurs rivières de l’autre côté de l’univers sont aujourd’hui abondamment empoissonnées et donnent du poisson en abondance et d’une taille remarquable. Il y a un grand nombre de personnes qui croient fermement que l’on trouve du vrai saumon (*Salmo salar*) en quantité dans ces eaux si éloignées, provenant des œufs originellement envoyés d’Angleterre. Je crois cependant qu’il est très douteux que tel soit le cas, et je ne sache pas qu’on puisse appuyer cette croyance sur des preuves dignes de foi. Il nous arrive de temps à autre des rumeurs que certaines eaux des antipodes produisent du saumon en plus ou moins grande abondance, et l’on en a envoyé des spécimens en Angleterre pour en faire constater l’identité. Le D^r Gunther et autres ont examiné plusieurs spécimens de ce prétendu saumon, mais je crois avoir raison de dire que dans aucun cas il n’a été convaincu, non plus que les autres autorités compétentes, que les spécimens expédiés aient été des rejetons de saumons élevés en Angleterre.”

Un des principaux facteurs pour s’assurer des résultats satisfaisants est la convection des eaux à empoissonner. L’expert doit aussi tenir compte d’un grand nombre d’autres considérations, et la nécessité d’avoir des aides expérimentés est évidente.

Comme d’habitude dans ce rapport, il est donné plus loin un état indiquant les quantités totales de chaque espèce de poisson sorti des piscifactories dans leur ensemble, suivi d’un tableau détaillé indiquant les quantités, la description et les espèces d’alevins distribués par chaque piscifactory respectivement, avec un état du nombre d’œufs embryonnaires envoyés aux autres piscifactories et reçus d’elles.

On a aussi préparé un tableau statistique général indiquant le nombre brut d’alevins de toutes sortes élevés et sortis des piscifactories et déposés dans les diverses eaux du Canada, couvrant virtuellement une période d’un quart de siècle, car antérieurement à cette époque il n’y avait qu’une seule piscifactory en opération. De 1868 à 1873 la piscifactory de Newcastle paraît avoir produit un peu plus d’un million d’alevins. En 1874, la piscifactory de saumon de Ristigouche, et l’établissement similaire sur la rivière Miramichi, N.-B., ont produit respectivement 100,000 et 60,000 alevins.

L’année suivante (1875) deux nouveaux établissements à Tadoussac et à Gaspé furent mis en opération, et il en résulta le dépôt de 60,000 et de 110,000 alevins de saumon dans chaque cas. En 1876, le poisson blanc fut incubé pour la première fois dans la piscifactory de Sandwich, sur la rivière Détroit. Les cinq piscifactories en opération au Canada en 1875 n’étaient qu’à la phase initiale dans l’œuvre de la culture du poisson, et le nombre des piscifactories avait triplé vingt ans plus tard, bien qu’une petite piscifactory fut en opération quelques années seulement, cessant en 1887, et ayant été détruite par un incendie plus tard ; mais la piscifactory (homard) de Bay-View, dans la Nouvelle-Ecosse, fut ouverte en 1891, et le nombre total des établissements en opération se trouva ainsi maintenu.

À l’exclusion du homard, le grand total de la quantité d’alevins de poisson déposés dans les eaux du Canada par les différentes piscifactories, depuis le commencement de leurs opérations, atteint le chiffre de 1,600,818,200. Durant la dernière saison (1898) on a déposé, à l’exclusion des alevins de homard, en chiffres ronds, un montant total de cent sept millions et demi d’alevins. Y compris le homard, le grand total d’alevins se chiffre par 2,428,118,200 pour la période des vingt-six années. Le grand total pour l’année 1898 est de 192,477,000.

QUANTITÉ D’ALEVINS DISTRIBUÉS.

Le tableau suivant indique le nombre d’alevins des diverses espèces, distribués :—

Saumon (<i>Salmon salar</i>).....	5,152,000
Saumon <i>sockeye</i> (Pacifique) (<i>Oncorhynchus nerka</i>).....	5,850,000
Truite saumonée (<i>Salvelinus namaycush</i>).....	3,185,000
Poisson blanc des lacs (<i>Coregonus clupeiformis</i>).....	93,290,000
Homard (<i>Homarus americanus</i>).....	85,000,000

192,477,000

Marine et Pêcherie—Division des Pêcherie.

Pour faciliter les recherches, le tableau suivant indique les noms et la situation de chaque piscifacure, ainsi que la quantité d'alevins et d'œufs assez avancés fournis par chaque établissement, respectivement, et l'espèce d'alevins ou l'espèce d'œufs ainsi distribués durant la saison.

Numéro.	Nom de la piscifacure.	Nombre d'alevins sortis de la piscifacure.	Nombre d'œufs incubés envoyés à d'autres piscifacures	Nombre d'œufs incubés reçus d'autres piscifacures.	Espèces de poissons.
1	Sydney, N.-E.	Pas en opération.			
2	Bedford, N.-E.	3,000,000		3,000,000	Poisson blanc.
3	Bay-View, N.-E.	85,000,000			Homard.
4	Riv. Dunk, I.P.-E.	Pas en opération.			
5	Riv. St.-Jean, N.-B.	260,000		600,000	Saumon de l'Atlantique
	" "	470,000		500,000	Truite des grands lacs.
	" "	2,560,000		3,000,000	Poisson blanc.
6	Miramichi, N.-B.	1,557,000	*600,000	250,000	Saumon de l'Atlantique
7	Ristigouche, Qué.	1,135,000	250,000		"
8	Gaspé, Qué.	Pas en opération.			
9	Tadoussac, Qué.	2,200,000			"
10	Magog, Qué.	2,950,000		3,000,000	Poisson blanc.
	"	150,000		150,000	Truite des grands lacs.
11	Newcastle, Ont.	1,525,000	1,750,000		"
	"	2,800,000		3,000,000	Poisson blanc.
12	Sandwich, Ont.	71,000,000	14,000,000		"
13	Ottawa, Ont.	1,980,000		2,000,000	"
	"	1,040,000		1,100,000	Truite des grands lacs.
14	Selkirk, Man.	9,000,000			Poisson blanc.
15	Riv. Fraser, C.-B.	5,850,000			Saumon <i>Sockeye</i> .
	Total	192,477,000	16,600,000	16,600,000	

* Reçus en très mauvais état.

Le tableau suivant indique le nombre total d'alevins de toutes sortes qui ont été distribués des piscifacures du Canada depuis le commencement des opérations de chacune d'elles jusqu'à ce jour, y compris l'année 1898.

TABLEAU indiquant les endroits et les années où les diverses piscifacures ont y compris

ANNÉE.	ONTARIO.			QUÉBEC.			
	Newcastle.	Sandwich.	Ottawa.	Magog.	Tadoussac.	Gaspé.	Ristigouche.
	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.
1 1868-73.	1,070,000						
2 1874.	350,000						100,000
3 1875.	650,000				60,000	110,000	600,000
4 1876.	700,000	8,000,000			150,000	50,000	300,000
5 1877.	1,300,000	8,000,000			1,180,000	1,051,000	600,000
6 1878.	2,605,000	20,000,000			707,000	650,000	1,015,000
7 1879.	2,402,700	12,000,000			1,250,000	1,597,000	1,470,000
8 1880.	1,923,000	13,500,000			1,155,000	730,000	1,500,000
9 1881.	3,300,000	16,000,000		200,000	334,000	500,000	740,000
10 1882.	4,841,000	44,000,000		975,000	660,000	530,000	1,400,000
11 1883.	6,053,000	72,000,000		250,000	995,000	520,000	300,000
12 1884.	8,800,000	37,000,000		100,000	985,000	859,000	940,000
13 1885.	5,700,000	68,000,000		300,000	720,000	290,000	660,000
14 1886.	6,451,000	57,000,000		1,400,000	1,627,000	576,000	1,380,000
15 1887.	5,130,000	56,500,000		675,000	900,000	630,000	1,500,000
16 1888.	8,076,000	56,000,000		3,475,000	850,000	800,000	1,720,000
17 1889.	5,846,500	21,000,000		2,800,000	1,600,000	450,000	1,280,000
18 1890.	7,736,000	52,000,000	5,732,000	2,875,000	1,700,000	806,000	2,396,000
19 1891.	7,807,500	75,000,000	7,043,000	3,050,000	1,300,000	1,000,000	1,750,000
20 1892.	4,823,500	44,500,000	4,909,000	2,400,000	624,000	965,000	1,240,000
21 1893.	9,835,000	68,000,000	6,208,000	3,600,000	2,060,000	910,000	883,000
22 1892.	6,000,000	47,000,000	4,480,000	2,035,000	1,975,000	850,000	1,080,000
23 1895.	6,000,000	73,000,000	3,210,000	3,350,000	2,060,000	675,000	2,885,000
24 1896.	5,200,000	61,000,000	3,950,000	3,400,000	2,500,000	300,000	1,250,000
25 1897.	4,200,000	72,000,000	4,100,000	4,500,000	3,272,000	1,100,000	2,100,000
26 1898.	4,325,000	71,000,000	3,020,000	3,100,000	2,300,000		1,135,000
Totaux.	121,325,200	1,052,500,000	42,653,000	38,845,000	30,864,000	15,949,000	30,224,000

été établies, ainsi que le nombre d'alevins sortis de chacune d'elles, tous les ans, l'année 1898.

NOUVEAU-BRUNSWICK		NOUVELLE-ÉCOSSE.			ILE DU P.-E.	COLOMBIE-BRITANNIQUE.	MANITOBA	TOTAUX.
Mira. michi.	Rivière St-Jean.	Bedford.	Sydney.	Homarderie de Bay-View.	Rivière Dunk.	Rivière Fraser.	Selkirk.	
Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.
								1,070,000 1
60,000								510,000 2
150,000								1,570,000 3
60,000		395,000						9,655,000 4
320,000		1,000,000						13,451,000 5
665,000		1,400,000						27,042,000 6
1,025,000		1,740,000						21,684,700 7
805,000	170,600	730,000			500,000			21,013,000 8
770,000	50,000	680,000			375,000			22,949,000 9
640,000	588,000	850,000	315,000		1,060,000			55,859,000 10
925,000	72,600	800,000	659,000		1,210,000			83,784,600 11
795,000	811,000	1,000,000	853,000		1,000,000			53,143,600 12
909,000	155,000	670,000	772,000		1,100,000	1,800,000		81,067,000 13
945,000	2,181,000	966,000	1,179,000		400,000	2,625,000		76,724,000 14
900,000	2,479,000	4,230,000	1,415,000		500,000	4,414,000		79,273,000 15
1,290,000	4,142,000	4,390,000	1,559,000			5,807,000		88,109,000 16
850,000	3,570,000	3,850,000	2,034,000			4,419,000		47,700,000 17
1,022,000	3,492,000	3,860,000	1,953,000			6,640,000		90,213,000 18
1,503,000	3,165,000	2,550,000	1,000,000	7,000,000		3,603,800		115,772,300 19
1,310,000	2,378,000	2,620,000	630,000			6,000,000		135,959,500 20
975,000	3,299,000	3,180,000		153,600,000		5,764,000		258,314,000 21
1,010,000	4,096,000	3,805,000	288,000	160,000,000		7,800,000	14,500,000	254,919,000 22
1,200,000	4,060,000	3,815,000	195,000	168,200,000		6,390,000	19,000,000	294,040,000 23
1,430,000	4,068,000	4,225,000	243,500	100,000,000		10,393,000	4,500,000	202,459,500 24
1,558,000	4,155,000	5,450,000	496,000	90,000,000		5,928,000		198,859,000 25
1,557,000	3,290,000	3,000,000		85,000,000		5,850,000	9,000,000	192,477,000 26
22,665,000	46,222,200	55,200,000	13,652,000	827,300,000	6,145,000	77,433,800	47,000,000	2,428,118,200

Outre l'ouvrage régulier d'incubation, d'éclosion et de distribution des diverses espèces, spécifié dans les tableaux qui précèdent, le ministère a sanctionné ou activement participé à d'autres travaux de pisciculture ne tombant pas proprement dit dans les opérations fédérales de pisciculture.

Ainsi, en 1896, un projet très important a été mené à bonne fin, savoir, la transplantation de certaines espèces de poissons, crustacés, etc., de la côte de l'Atlantique à celle du Pacifique. Le projet comprenait le transport à travers le continent, de homard, huîtres et achigans noirs vivants. L'année antérieure (1895) une quantité d'achigan noir à grande bouche fut déposée dans certaines eaux de l'ouest de l'Ontario, avec la cordiale coopération du gouvernement de l'Ontario. Les gouvernements fédéral et provincial défrayèrent mutuellement les frais de l'expérience. Ces essais furent couronnés de succès, et firent le sujet de rapports détaillés dans les rapports administratifs pour les années respectives mentionnées. En 1897, M. D. G. Smith, commissaire provincial des pêcheries du Nouveau-Brunswick, se mit à correspondre avec le ministère en vue de l'incubation projetée de la truite de mer. Le ministère, dans les cinq ou six dernières années, a strictement restreint les opérations piscicoles dans les différentes piscifactories aux espèces de poissons qui ont surtout une importance commerciale. Le poisson blanc et la truite des grands lacs ou truite saumonée n'ont aucune qualités sportives, mais à un point de vue économique, et à celui des pêcheurs aux filets, ils ont une valeur suprême; le saumon de même. Un grand nombre de pêcheurs de saumon comptent sur ces poissons pour gagner leur vie. Comme il y a amplement de la place pour quelques milliers d'alevins de truite dans la piscifactorie d'Esk-Sud, M. Isaac Sheasgreen reçut instruction de se préparer à recevoir des œufs de truite, et de coopérer avec le commissaire provincial afin de réussir dans les opérations d'incubation.

M. D. G. Smith se procura environ 30,000 œufs de truite de mer, qui furent régulièrement incubés dans la piscifactorie fédérale et déposés par le commissaire dans des affluents des rivières Miramichi et Saint-Jean.

Une seconde expérience, savoir, placer des jeunes achigans dans certains lacs du comté d'Haliburton, Ont. Les opérations commencèrent tard en automne, dans des circonstances particulièrement difficiles. Les résultats, bien que moindres que ceux qu'on attendaient, furent parfaitement heureux, et un lot de trente très beaux achigans fut transporté des lacs Otter et du Saumon, dans le district de Parry-Sound, au lac Gordon, près de Rock Lake, sur le chemin de fer Ottawa, Arnprior et Parry Sound. Comme ce beau pays sportif n'a été que récemment ouvert, le dépôt de poisson de sport comme l'achigan, dans les magnifiques eaux voisines du chemin de fer, est une mesure importante, et ajoutera aux attraits de ce territoire qui devient rapidement un rendez-vous pour les résidents d'été et les pêcheurs à la ligne. M. Andrew Fleck, d'Ottawa, a montré beaucoup d'activité pour la réussite de cette entreprise, et autorisa M. Ross, un officier expérimenté du chemin de fer, d'y donner toute l'aide possible. M. Andrew Halkett, d'Ottawa, un des fonctionnaires du ministère, a très efficacement surveillé l'ouvrage qui commença le 13 octobre, alors qu'il captura vingt magnifiques poissons. Le lendemain (le 14) le temps était très inclement et orageux et dix poissons furent pris. Le samedi, 15 octobre, ces trente achigans, dont plusieurs étaient d'une taille extraordinaire, ont été expédiés en bel état, dans de grands bidons à poissons appartenant au ministère. La plupart d'entre eux étaient de l'espèce à grande bouche (*Micropterus salmoides*), et étant de jeunes poissons à leur maturité, et sains, on aura un abondant approvisionnement d'alevins dans le lac Gordon et les eaux adjacentes durant l'été de 1899.

Parmi ceux qui ont pris un vif intérêt à cette expérience se trouve M. Bartlett, le surintendant du Parc Algonquin. M. Andrew Halkett avait déjà quelque expérience des eaux du lac Gordon, et cela fut d'un grand secours pour la réussite de ce projet. Cet officier fit rapport: "Au printemps de l'année, lorsque je déposai des alevins de truite des lacs dans Rock Lake, accompagné de M. Ross, je visitai le lac Gordon et examinai sa nature.* * * Durant les quelques jours que je passai à Otter Lake, je vis clairement la nécessité d'examiner complètement nos lacs sous le rapport des conditions naturelles de la vie des poissons dans ces lacs." Les lacs de cette région sont, en général, empoisonnés de truite mouchetée et de truite grise, et l'introduction de l'achigan dans certaines eaux restreintes sera suivie avec intérêt. La pisciculture est, de fait, de nature très variée, parce qu'elle comprend non seulement le repeuplement des eaux avec le poisson

qui leur est naturel, et qui peut avoir souffert d'épuisement, mais elle comprend aussi l'empoisonnement de ces eaux avec de nouvelles espèces, l'extension ainsi que l'amélioration des ressources des pêcheries. Peu de sujets exigent un plus grand soin et une connaissance plus intime de la vie et des habitudes du poisson que la pisciculture. L'ignorance d'hommes prétendus expérimentés a rendu ineffectif des projets de pisciculture qui étaient bien conçus et promettaient beaucoup, et a jeté du discrédit sur toute l'affaire aux yeux de beaucoup. Si la pisciculture ne repose pas sur des connaissances scientifiques, elle pourra faire tout autant de mal que de bien. Comme le disait M. A. D. Berington dans le rapport sur les pêcheries de l'Angleterre en 1887 : " La propagation artificielle et l'acclimatation du poisson est la marotte du jour ; et les résultats qu'elle produit sont d'une grande valeur. * * * * Il ne faut cependant pas trop attendre de la propagation artificielle. Le temps pourra venir, et il viendra probablement, où les piscifactoreries pourront être un moyen profitable d'alimenter nos marchés avec de meilleures espèces de poissons d'eau douce ; mais pour augmenter le peuplement de nos rivières il n'y a rien à la fois d'aussi efficace et d'aussi économique que d'aider à la puissance productrice du poisson, par la purification de l'eau, par l'enlèvement des obstacles, et par une protection légitime."

La politique du Canada a été sage, savoir, mener de pair la pisciculture et la protection des pêcheries, et l'on ne pouvait donner cours à une plus grave erreur que celle que certaines autorités ont prétendu être sûre et satisfaisante, savoir, l'abolition de toutes les restrictions protectives et conservatrices, les saisons réservées et autres choses semblables ; et l'extension de la pisciculture artificielle. L'expérience dans divers pays a démontré la vérité de l'opinion adverse, et a prouvé que la pisciculture doit être considérée comme un adjuvant des lois de pêche, il n'y a pas d'aide plus précieuse ou plus avantageuse qu'un système bien conduit de propagation artificielle.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EDWARD E. PRINCE

Commissaire des pêcheries pour le Canada.

ANNEXES.

1.—PISCIFACTURE DE LA RIVIERE FRASER, COLOMBIE-BRITANNIQUE.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 1^{er} décembre 1898.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries pour le Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur ce qui s'est fait à la piscifacure de la rivière Fraser durant l'année 1898.

Durant les mois de mars et avril, je sortis de la piscifacure 5,850,000 alevins de saumon *sockeye* (*Oncorhynchus nerka*). Sur ce nombre 400,000 furent libérés dans la rivière Harrison, et le reste, 1,850,000, dans le lac Pitt. Le jeune poisson était fort et vif et en bel état à l'époque de sa mise en liberté.

Durant l'été, des réparations considérables ont été faites à la piscifacure à "Bon Accord", consistant en seuils neufs, solives et plancher, et le toit recouvert à neuf en bardeaux; on a posé de nouveaux réservoirs et des auges d'incubation, le tout comportant une dépense de plus de \$1,000. Les nouveaux réservoirs sont construits de telle manière que si c'est nécessaire, on peut les enlever en aucun temps et les reconstruire sans endommager l'outillage.

Le 27 septembre, j'envoyai M. Roxburgh, contremaître, et John Newman, à Morris-Creek, Harrison, avec les matériaux nécessaires pour construire des pièges et faire les préparatifs voulus pour se procurer des œufs pour alimenter la piscifacure. Cette entreprise fut beaucoup plus longue et plus difficile que je ne le prévoyais, parce que par suite de barrages (*Jams*) de bois et de broussailles, le creek avait été détourné de son cours ordinaire, et s'était frayé un nouveau débouché dans le lac, ce qui rendait plus difficile la prise au piège du saumon reproducteur. Après l'achèvement des préparatifs et la première expédition d'œufs, au montant de 750,000 envoyés à la piscifacure, une crue soudaine de la rivière enleva les trappes et permit à un grand nombre de saumon œuvé de s'échapper. Je terminai les opérations à Morris-Creek le 7 novembre; le saumon était plus rare durant le mois d'octobre que depuis un certain nombre d'années à la même époque; 5,500,000 œufs furent cueillis et déposés dans la piscifacure en bonne condition, soit 500,000 de moins que j'aurais voulu avoir. La plupart du saumon manipulé était plus petit que d'ordinaire et a donné un moins grand nombre d'œufs. Les conditions défavorables qui ont existé au creek, ainsi que la nécessité de remplacer un certain nombre d'articles que j'avais transportés de la piscifacure à mon bureau pour les garder en sûreté, pendant qu'on réparait le bâtiment, mais qui furent perdus dans l'incendie du 10 septembre, ont causé au service des dépenses une somme un peu plus forte que par les années antérieures, en proportion du nombre d'œufs obtenus. Les bateaux et l'outillage employés durant la dernière saison ont été bien entretenus et mis en sûreté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN McNAB.

Inspecteur des pêcheries et directeur de la piscifacure de la rivière Fraser.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

2. PISCIFACTURE DE BEDFORD, NOUVELLE-ECOSSE.

BEDFORD, N.-E., 26 novembre 1898.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des Pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport des opérations de la piscifactory de Bedford, pour l'année 1898.

Depuis 1894, cette piscifactory reçoit son approvisionnement d'œufs de saumon de poissons pris dans la rivière Saint-Jean, à Saint-Jean, N.-B., mais l'an dernier, à cause des ouvrages considérables aux docks à Carleton, on ne put se servir de l'étang avec sûreté pour retenir le poisson reproducteur jusqu'à la saison du frai, et n'ayant pas les engins nécessaires pour la pêche en eau profonde ailleurs, je fus incapable de m'approvisionner d'œufs, comme jusqu'à présent.

J'ai reçu de la piscifactory de Sandwich ma part ordinaire d'œufs de poisson blanc, les alevins sont éclos sans pertes, et furent déposés dans les lacs ci-après nommés.

Poisson blanc.

Lac Ainsley, comté d'Inverness..	700,000
Lac à Law, comté d'Inverness..	700,000
Lac Brazil, comté de Yarmouth.,	700,000
Lac Williams, comté d'Halifax	200,000
Lac du Paradis et de Round-Hill, comté d'Annapolis...	700,000
Total	3,000,000

Les 1er et 5 du courant, je reçus de l'étang de Carleton, Saint-Jean, 900,000 œufs de saumon qui sont déposés dans les auges et qui sont, d'après les apparences, forts et sains.

Je vous transmets ci-jointe une lettre de M. Gerald B. Ternan, avocat, d'Halifax, qui a fait la pêche dans ce lac et dans d'autres où l'on a déposé des alevins de saumon.

HALIFAX, N.-E., 18 août 1898.

M. ALFRED OGDEN,
Piscifactory de Bedford.

CHEZ MONSIEUR,—Pour faire suite à votre conversation d'hier au sujet du poisson dans le lac Cocket-Hat, je trouve en revoyant quelques notes que j'ai prises dans le temps, que le D^r Ternan et moi avons passé une après-midi sur ce lac, et avons pris en tout cinq poissons, dont le poids exact est comme suit : un de 2¼ livres, deux de 2 livres, un de 1½ livre et un d'une ½ livre. En plusieurs occasions cette année j'ai pris du poisson pesant d'½ à 2 livres. Les alevins, je crois, furent déposés dans le lac la dernière année que M. Wilmot a passé à la piscifactory (1893), ainsi que me l'ont dit ceux qui les y avaient déposés. Je peux dire aussi, pour prouver que le saumon augmente dans les lacs où il n'y a pas de débouchés, qu'il y a environ cinq ou sept ans quelques alevins furent déposés dans le lac Spectacle. Il y a deux étés passés, avec une couple d'amis j'y passai trois jours et pris vingt poissons—deux truites, dix-huit saumons—ces derniers pesant de ½ livre à 3 livres. Et un poisson pris à l'hameçon (mais perdu) aurait mesuré, j'en suis certain, 30 pouces de longueur. Un de nous se fit enlever sa ligne par ce qui paraissait être un achigan ou un gros saumon, et comme il n'y a pas d'achigan dans le lac, que l'on sache, je suis porté à croire que c'était un saumon.

Ces poissons sont, en général, aussi pleins de vie qu'aucun de ceux que j'aie pris dans des eaux courantes, et donnent tout le plaisir qu'on pourrait désirer. (Ils sont aussi bons à manger.) Il y a des anguilles dans ces deux lacs, ce qui montre que l'anguille ne détruit pas les alevins autant qu'on le suppose.

Le poisson dans ces lacs est hâtif—ne peut être pris à l'hameçon après le 1er juin environ—bien que j'aie vu l'eau en être remplie durant ce mois.

Si, d'après ce qui précède, le département pouvait se laisser gagner à tenter régulièrement l'empoissonnement des lacs avec des alevins de saumon, je crois que le résultat ne serait pas désappointant.

Bien sincèrement à vous,

GERALD B. TERNAN.

En juin 1893, environ 500 alevins de saumon de cette piscifaculture furent déposés dans le lac Cocked-Hat, une petite nappe d'eau (intérieure) contenant environ quatre acres, à un mille et demi au nord-ouest de la piscifaculture.

Ils semblent avoir été oubliés jusqu'en mai dernier, lorsque quelques pêcheurs à la ligne qui visitèrent ce lac trouvèrent que l'eau fourmillait de saumons de lacs, mesurant de 7 à 22 pouces de longueur, et pesant jusqu'à trois livres.

Comme ils ont été pris à l'époque où j'étais à Pictou, je n'ai vu qu'un spécimen qui avait vingt pouces de long et pesait deux livres et demie et portait des œufs.

Lorsque je pourrai prendre quelques-uns de ces poissons j'en enverrai au ministère pour inspection.

Durant le dernier été, j'ai complètement examiné et rapiécé les auges d'incubation, qui se détériorent rapidement ; il a fallu employer 100 pieds carrés de ferblanc pour cet ouvrage. Ces réparations ne sont pas permanentes, et il faudra de nouveaux auges.

La véranda en avant du bâtiment est tellement détériorée par la vétusté qu'il sera nécessaire d'en construire une neuve.

Le bâtiment principal a besoin d'être peinturé ; il ne correspond pas avec les autres bâtiments et les terrains qui, à mon avis, sont jolis et attrayants.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

ALFRED OGDEN.

3. PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK.

GRAND-FALLS, N.-B., 25 novembre 1898.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport sur les opérations faites dans la piscifaculture de la rivière Saint-Jean durant l'année courante.

A cause de la construction et des réparations du quai dans la rivière Saint-Jean, tout près de l'étang de Carleton, dans lequel on retient ordinairement le saumon reproducteur jusqu'à ce qu'il soit prêt à frayer, on n'a pas jugé cet étang propre à cette fin la saison dernière. En conséquence il devint nécessaire d'adopter quelques autres moyens de nous procurer des œufs de saumon pour approvisionner cette piscifaculture l'an dernier.

Dans la dernière partie de juin 1897, me trouvant à Saint-Jean, je me fis un devoir de visiter l'étang, et après consultation avec le garde-pêche, M. Joseph O'Brien, j'arrivai à la conclusion qu'on ne pourrait pas se procurer d'œufs de cette source la saison dernière ; je commençai donc à chercher un moyen d'obtenir des œufs pour alimenter la piscifaculture. L'an dernier, connaissant bien quelques membres du club de pêche de la Tobique, et étant estimé d'eux, je me décidai à demander le privilège de capturer du saumon reproducteur pour me procurer assez d'œufs pour la piscifaculture cet automne-là, privilège qui me fut librement et généreusement accordé. Je fis rapport de cette offre bienveillante au ministère, mais pour des motifs, d'une nature officielle sans doute, il n'accepta pas l'offre. On m'informa ensuite que la piscifaculture de Miramichi me fournirait sept cent mille œufs de saumon. Au temps voulu, je reçus, approximativement, six cent mille œufs, en très pauvre condition lorsqu'ils arrivèrent, et malgré tous nos efforts ils ont continué à dépérir pendant toute la saison. Le 3 mars je reçus par M. William Parker un nouvel approvisionnement consistant en 3,000,000 d'œufs de poisson

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

blanc de Sandwich, et 500,000 œufs de truite saumonée de Newcastle, Ontario; ils arrivèrent tous en bon état, et continuèrent ainsi durant toute la période d'incubation. La piscifaculture était en très bon état pour l'incubation des œufs, et avait de la bonne eau en abondance.

Nous commençâmes la distribution des alevins le 26 avril, et continuâmes ces opérations jusqu'à ce que les derniers alevins eussent été déposés dans les eaux qu'on avait demandées; la balance étant mise dans des eaux qui étaient les plus convenables et les plus commodes.

Distribution d'alevins de poisson blanc.

Lac Harvey, comté de York.....	320,000
Lac George, comté de York.....	640,000
Lac Yohoe, comté de York.....	320,000
Lac Oromocto, comté de York.....	320,000
Lac Foster, comté de Charlotte.....	640,000
Lac Chauve, comté de York.....	320,000
	2,560,000

Distribution d'alevins de truite saumonée.

Lac Harvey comté de York.....	30,000
Lac Shogamoc, comté de York.....	30,000
Lac Albert, comté de McFadden.....	40,000
Rivière Saint-Jean, en haut du village des sauvages.....	40,000
Lac Pleasant, comté de King.....	80,000
Lac Butler, comté de King.....	40,000
Lac Connors, comté de King.....	40,000
Lac Dunn, comté de King.....	40,000
Lac Roleston, comté de Victoria.....	30,000
Lac du Portage, comté de Victoria.....	30,000
Lac Long.....	30,000
Ecluse à la piscifaculture, comté de Victoria.....	40,000
	470,000

Distribution d'alevins de saumon de mer.

Rivière Sainte-Croix, comté de Charlotte.....	96,000
Rivière Tobique, comté de Victoria.....	96,000
Rivière au Saumon, comté de Victoria.....	24,000
Lac Skiff, comté de Carleton.....	24,000
Ecluse à la piscifaculture, rivière Saint-Jean.....	20,000
	260,000

RÉCAPITULATION.

Alevins de saumon.....	260,000
Alevins de truite saumonée.....	470,000
Alevins de poisson-blanc.....	2,560,000
	2,560,000

Nombre total d'alevins distribués dans la présente année..... 3,290,000

Si les œufs de saumon de mer avaient progressé comme ils auraient dû, j'aurais été en état de distribuer trois millions cinq cent mille alevins. Malgré les longues distances qu'il a fallu parcourir pour distribuer quelques-uns de ces alevins nous avons bien réussi. A une seule exception près, nos pertes ont été simplement nominales. Après avoir terminé la distribution des alevins, je portai mon attention vers l'intérieur de la piscifaculture, mettant la salle d'incubation en bon ordre pour les opérations de la saison prochaine, peignant et vernissant les auges, les claies, etc. La salle d'incubation paraît très bien, et je prévois une bonne incubation cet hiver.

Dépouillement du poisson de ses œufs.

Le 26 octobre, je partis de Grand-Falls pour Carleton, Saint Jean, dans le but de dépouiller de ses œufs le saumon qui était enfermé dans l'étang de Carleton. Le soir même de mon arrivée à Saint-Jean, M. Alexander Mowat, mon collègue de la pisciculture de Ristigouche, arriva aussi. Le 28, nous commençâmes à dépouiller le poisson de ses œufs, ayant été retardés d'un jour parce que les appareils de frai n'étaient pas arrivés par le train.

Le 21, j'expédiai mon fils à la pisciculture avec 600,000 œufs. Le 1er novembre, il revint avec les bidons vides pour prendre la balance des œufs dont j'avais besoin pour mon établissement. Le 4 novembre je partis de Carleton pour retourner chez moi avec 600,000 œufs de plus, formant un total de 1,200,000 œufs pour la pisciculture de la rivière Saint-Jean. Je laissai le reste aux soins de M. Mowat pour les apporter à la pisciculture de Bedford. Nous avons manipulé en tout, à l'étang, 440 saumons, 333 mâles et 107 femelles. Nous avons fini de dépouiller le poisson dans un court espace de temps sans précédent cette année, ce qui est dû en grande partie aux efforts de M. O'Brien, qui avait tout prêt pour nous mettre à l'ouvrage dès notre arrivée à l'étang; il y a maintenant une jolie maison d'emballage, avec assez d'espace pour emmagasiner les appareils nécessaires aux opérations. L'escalier qu'on a construit pour monter et descendre de la chambre du frai est aussi une grande commodité pour nous et nos aides, et une protection contre les accidents lorsque nous transportons les œufs de l'étang à la maison d'emballage. Le saumon était de première qualité, sain et fort.

Il paraît que le saumon a été passablement abondant dans la rivière Saint-Jean l'été dernier, et les pêcheurs à la ligne et les autres en concluent généralement que ce sont de jeunes alevins qui ont été déposés dans nos eaux par la pisciculture. Nous avons eu plusieurs grils parmi le gros poisson dans l'étang cet automne.

Je sou mets respectueusement le bref rapport ci-dessus.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

CHAS. McCLUSKEY, *directeur.*

4. PISCIFACTURE DE MIRAMICHI, NOUVEAU-BRUNSWICK.

SOUTH-ESK, N.-B., 25 novembre 1898.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel des opérations de la pisciculture confiée à mes soins.

Durant la dernière année l'ouvrage s'est fait avec un succès continu, les différentes opérations ayant été faites d'une manière satisfaisante sous ma surveillance personnelle et celle de mon aide. Durant l'année la pisciculture a reçu la visite d'un grand nombre de personnes qui voulaient obtenir des renseignements sur notre ouvrage, et qui désiraient exprimer leur appréciation des services avantageux rendus aux eaux de nos rivières par le ministère en établissant cette pisciculture.

En consultant mon dernier rapport officiel, vous verrez que le nombre d'œufs recueillis et placés dans cette pisciculture dans l'automne de 1897, a été de 2,020,000. Sur ce nombre 603,000 ont été transférés à la pisciculture de la rivière Saint-Jean, laissant une balance de 1,417,000. Sur ce nombre il y a eu approximativement depuis le temps de la cueillette des œufs jusqu'à la distribution des alevins, une perte de 110,000, ce qui nous laisse 1,307,000. Outre ce nombre d'alevins indigènes de la Miramichi, 250,000 œufs ont été reçus de la pisciculture de Ristigouche, juste avant l'éclosion, pour répondre à une demande de feu le sénateur Adams—formant un total de 1,557,000 alevins à distribuer dans les rivières désignées par le ministère, comme suit :—

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Nom de rivière.	Alevins de saumon de la Miramichi.	Alevins de saumon de la Ristigouche.
Rivière Miramichi, nord-ouest.....	450,000	200,000
Grande rivière Miramichi, sud-ouest.....	200,000	
Petite " " " ".....	385,000	50,000
Rivière Sevogle.....	175,000	
Rivière Renous.....	75,000	
Ruisseau de Stewart.....	22,000	
Totaux.....	1,307,000	250,000

Les alevins ont été invariablement déposés en saine condition et aux endroits choisis dans les années antérieures, et dans les parties de rivières que nos observations nous ont démontré être les plus propices au dépôt de jeunes alevins.

Tard en 1897, je reçus instruction d'aider à M. D. G. Smith, commissaire des pêcheries provinciales, à se procurer un nombre restreint d'œufs de truite. Ainsi que je l'ai dit dans un rapport antérieur, nous avons réussi à placer 30,000 œufs dans cette piscifacure. Ils ont éclos avec succès et très peu de perte. M. Smith a fait lui-même la distribution de ces alevins et a très bien réussi dans son entreprise. Il en a déposé de petits lots dans les eaux qui se jettent dans les rivières Saint-Jean et Miramichi. Ce gentleman a accompli une véritable amélioration dans la manière de transporter le poisson par chemin de fer, en inventant un bidon auquel est attachée une invention pour la ventilation, ce qui est bien avantageux lorsque ces alevins sont susceptibles d'être retardés pendant une certaine longueur de temps.

Autrefois, lorsque les alevins étaient retardés à quelqu'une des stations, il était nécessaire de garder les bidons en mouvement pour maintenir l'aération de l'eau, mais cela ce fait maintenant à l'aide d'un tube et d'une petite pompe à air. J'ai été tellement frappé de cette amélioration que j'en ai fait fabriquer plusieurs nouveaux et je les ai trouvés bien commodes durant la distribution de cette année.

Réparations.

Après que la distribution des alevins eût été terminée, la piscifacure fut nettoyée et tout l'outillage fut mis en bon état. Les conduites d'alimentation et les réserves furent examinées et réparées où c'était nécessaire. Les auges d'incubation furent aussi complètement vernis. Plus tard, un bâtiment de 14 pieds sur 40 fut construit pour servir de soute à charbon et de magasin, l'ancien était complètement pourri. On a aussi réparé les clôtures autour de la propriété et les chemins conduisant à la maison. Le barrage et l'étang, qui avaient été endommagés par les glaces du printemps, ont été remis en bon état pour la prochaine saison, mais il faudra faire d'autres réparations aux vannes et aux portes du barrage avant qu'on puisse s'en servir une autre année, parce que les ouvrages en bois commencent à se détériorer beaucoup, et ne pourront soutenir la pression d'une grande quantité d'eau. La somme requise pour cela n'excédera pas \$75. Sous tous les autres rapports l'outillage de cette piscifacure est en bon état. Le total des dépenses pour les réparations cette année a été d'environ \$165.

Capture du poisson reproducteur.

Lorsque toutes les réparations nécessaires eurent été terminées et les arrangements faits, on commença la pêche du saumon reproducteur pour cette année. Les rets furent tendus dans les mêmes rivières et de la même manière que l'an dernier, savoir, un rets dans la Petite Miramichi sud-ouest, et un autre dans la Miramichi nord-ouest. Une seine fut aussi tendue dans les étangs de cette dernière rivière, et c'est de cette manière qu'on prend le plus grand nombre des poissons reproducteurs. L'eau a été très basse pendant toute la saison, et le poisson n'est pas entré du tout dans les rets

tendus. Le rets de la Petite-Miramichi sud-ouest, où l'on faisait toujours une bonne pêche auparavant, n'a presque rien pris cette année. Cependant, on a capturé un bon nombre de poissons. Les premiers furent pris le 14 septembre, et depuis cette date jusqu'à la fin des opérations, le 21 octobre, on a pris 404 poissons. Sur ce nombre 367 furent pris sur la Miramichi, nord-ouest, et les 37 autres furent pris dans la Petite Miramichi sud-ouest. Le nombre total se composait de 265 femelles et 139 mâles. Le coût de l'obtention de ce nombre de poisson a été d'environ \$500, y compris les frais de garder et les dépenses diverses, indiquent une somme moyenne pour chaque poisson d'un peu moins de \$1.25. Avant le temps du frai, 20 des femelles et 7 des mâles furent libérés parce qu'ils commençaient à donner des signes d'excroissances fongoides. On a considéré qu'il valait mieux les libérer aussitôt qu'on se fût aperçu qu'ils commençaient à donner des signes de maladie, parce qu'ils auraient pu communiquer la maladie aux autres poissons renfermés dans l'étang. Après avoir libéré le nombre de poissons ci-dessus nommé, il restait encore 245 femelles et 132 mâles pour en retirer notre approvisionnement d'œufs.

Durant l'année quelques pêcheurs et autres personnes qui visitèrent la pisciculture ont exprimé l'opinion que bien qu'ils fussent satisfaits de la manière dont la pisciculture était conduite, ce serait une amélioration si nous obtenions l'approvisionnement de poissons reproducteurs de la migration d'été, au lieu de le prendre dans les migrations d'août et de septembre. Cette question a été discutée à fond et il en a été fait rapport déjà, et il y a très peu à ajouter à ce qui a déjà été écrit. Un grand nombre prétendent qu'il n'y a aucune différence dans les différentes migrations du saumon qui entre dans nos rivières, tandis que d'autres sont fortement d'opinion qu'il y a une différence remarquable. Cependant, il est de fait que tout le saumon, quel que soit le temps où il entre dans nos rivières en venant de la mer, est tout pareil, en apparence générale du moins, à l'époque du frai.

Par égard aux opinions et aux arguments exprimés par un nombre considérable de pêcheurs et autres qui désirent vivement voir faire une expérience en été, il serait peut-être opportun que le ministère étudiât la question. On pourrait préparer et exploiter une suite de filets sur un des fonds de pêche licenciés près de la pisciculture, ou à la tête de la marée, pour obtenir du saumon reproducteur durant la prochaine saison. Et alors, s'il y avait un déficit dans le nombre nécessaire à la pisciculture, on pourrait en obtenir un nombre supplémentaire de la même manière que cette année. Il serait mieux de n'exploiter qu'un jeu de filets pour la première saison, jusqu'à ce que nous connaissions parfaitement la manière de prendre du saumon vivant des rets en eau profonde. Le principal objet à considérer avant qu'on puisse mettre ce projet convenablement et sûrement à exécution, serait le choix et l'arrangement d'un endroit convenable pour garder le poisson depuis le moment de sa capture jusqu'au temps du frai.

Je peux dire ici que je suis d'opinion qu'un grand nombre du poisson qu'on obtient maintenant entrent dans les rivières de bonne heure en été et restent dans les étangs jusqu'à ce qu'ils soient pris par la seine qu'on emploie pour nous procurer le saumon reproducteur, c'est-à-dire, si c'est une saison pendant laquelle il n'y a pas de crue d'été qui permette au poisson de s'en aller hors de notre atteinte. Mais quelques-uns des pêcheurs disent que les migrations de saumons en août, septembre et octobre deviennent plus abondantes chaque année, tandis que les migrations de juin et juillet n'ont pas augmenté dans ces dernières saisons, et ces opinions méritent peut-être considération. Les poissons provenant des œufs de la Ristigouche, qui sont d'une variété plus grosse que nos saumons indigènes, accusent une augmentation remarquable dans ces rivières.

Cueillette des œufs.

Lorsque commença le temps du frai on trouva que le poisson enfermé dans l'étang était en splendide condition. Le premier poisson a été déposé le 2 octobre, et l'ouvrage se termina le 8 novembre. Le nombre total d'œufs obtenus a été de 1,730,000, indiquant pour chaque poisson une moyenne d'un peu plus de 7,000. S'il y a quelques-unes des autres piscicultures qui ne sont pas complètement approvisionnées, on peut transférer de celle-ci trois ou quatre cent mille œufs, et le reste sera suffisant pour nous

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

à l'époque de l'éclosion, car très probablement le nombre sera augmenté par le transfert ordinaire de Ristigouche.

Conformément aux instructions reçues du ministère, j'ai aidé encore cette année au commissaire provincial à se procurer un petit approvisionnement d'œufs de truite. Le commissaire se procura la truite reproductrice dans la rivière Bartibogue. Il se procura 22 femelles et 15 mâles. Nous en retirâmes 28,000 œufs. Ces œufs, aussi bien que le grand approvisionnement d'œufs de saumon actuellement dans la piscifaculture, sont en très belle condition, et nous avons toute raison de croire que l'opération de cette saison se fera aussi avec succès.

Le tout soumis à votre considération.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

ISAAC SHEASGREEN, *directeur.*

5. PISCIFACTURE DE RISTIGOUCHE, QUÉBEC.

PISCIFACTURE DE RISTIGOUCHE, 1^{er} décembre 1898.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les opérations de la piscifaculture de Ristigouche, durant la dernière année.

Les œufs cueillis et déposés dans la piscifaculture dans l'automne de 1897 ont donné les résultats les plus satisfaisants, au moins 95 pour 100, ont éclos et les alevins ont été distribués dans un état de santé parfait dans les eaux suivantes, savoir :—

Rivière Kedgwick, à 60 milles en amont de la piscifaculture	300,000
Rivière Principale, entre la piscifaculture et Kedgwick ..	345,000
Rivière Upsalquitch.....	190,000
Rivière Métapédia.....	300,000
Œufs embryonnaires, expédiés en mai, à la piscifaculture de Miramichi.....	250,000
Total.....	1,385,000

De grandes quantités d'alevins ont été transportés à cinquante et soixante milles dans le haut de la rivière dans des caisses à claire-voie flottantes, et libérés en parfait état.

Les opérations au vivier de l'Etat commencèrent de bonne heure en mai, comme d'habitude ; le vivier fut reconstruit et les filets installés pour la pêche, avec célérité et aussitôt que la crue des eaux le permit. Le poisson a donné pour la première fois dans la rivière très à bonne heure, pendant la crue des eaux et a évité les pêcheurs aux filets et à la ligne. Les deux filets de l'Etat réussirent cependant à capturer 321 des plus gros et des plus beaux poissons que j'aie vus jusqu'à présent. Le poisson a bien progressé dans la rivière ; très peu furent perdus à cause du fungus, et tous les grils et les jeunes poissons blessés furent remis en liberté. Lorsque arriva la saison de réunir le poisson et de séparer les mâles des femelles et de recueillir les œufs, on trouva qu'il y avait 344 poissons dans le vivier, 205 femelles et 139 mâles. La cueillette des œufs commença le 19 octobre, et 2,500,000 œufs furent recueillis et déposés dans la piscifaculture, et les embryons sont maintenant assez gros. Le nombre de poissons pris dans l'étang à l'automne dépassa de 23 le nombre complété par nos propres hommes et celui du gardien assermenté du club ; parfois, 25 ou 30 poissons sont pris en une marée, et il est très difficile de les compter d'une manière exacte à mesure que le poisson passe du vivier dans l'étang. Il y aura beaucoup trop d'alevins pour la piscifaculture, lorsque les œufs seront éclos, et je recommanderais d'expédier au printemps au moins 500,000 œufs embryonnaires à quelques-uns des autres établissements qui pourraient en avoir besoin.

RÉPARATIONS À LA PISCIFACTURE.

Le remblai autour du bâtiment a été enlevé de bonne heure au printemps, et toutes les fondations ont été reprises en sous-œuvre et remplies de pierre sous les seuils, les auges et réservoirs ont été réparés et vernis, et tout l'outillage a été préparé pour la réception des œufs cet automne. La piscifacure est en bon état de fonctionnement, et avec de légères réparations chaque année elle durera maintenant encore longtemps. Il faudra très peu d'outillage neuf pour les opérations à l'étang de la tête de marée l'an prochain.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Je suis heureux d'avoir l'occasion d'attacher à ce rapport les lettres ci-jointes des gardes-pêche et autres qui connaissent parfaitement tout ce qui a rapport à la rivière et qui parlent de ce qu'ils ont réellement vu et connu. Pour ma part je n'ai entendu que des paroles d'encouragement et d'éloge au sujet de la rivière et de la piscifacure. Il n'y a eu aucune plainte de la part des pêcheurs à la ligne, le poisson était extraordinairement gros et très abondant, et les rivières étaient bien gardées. Les pêcheurs à la ligne sont une bénédiction pour le pays et y dépensent beaucoup d'argent. La valeur des rivières augmente chaque année, et tant qu'on pourra y déposer annuellement une couple de millions d'alevins vigoureux il n'y aura aucune raison de craindre un excès de pêche. Les pêcheurs aux filets dans l'estuaire et les baies craignaient beaucoup qu'un si grand nombre de pêcheurs à la ligne n'épuisât la rivière, mais la piscifacure, jointe à la parfaite protection, a plus que compensé le grand nombre de poissons pris à la mouche. Conformément aux instructions officielles, je me rendis à l'étang Carleton, à Saint-Jean, et j'y commençai les opérations le 26 octobre, le poisson était en parfait état, rapportant plus de 2,000,000 œufs qui ont été distribués aux piscifacures de Bedford et du Rapide-des-Femmes. L'étang de Carleton est certainement le plus bel endroit du monde pour retenir et conserver le saumon reproducteur. On pourrait facilement augmenter le nombre des poissons reproducteurs et obtenir une quantité d'œufs suffisante pour alimenter plusieurs piscifacures. C'est certainement le meilleur plan à suivre et celui qui donnera indubitablement les meilleurs résultats.

Espérant que le rapport ci-dessus ainsi que les remarques que je me suis cru obligé de faire recevront votre approbation.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

ALEX. MOWAT, *directeur.*

M. Robert D. Gerard écrit ce qui suit :

“ J'ai été employé cette année, comme d'habitude, à garder la rivière. Un très grand nombre de saumons ont remonté la rivière avant que les rets fussent tendus, l'eau était si haute et la rivière charriait tant de débris que les pêcheurs n'ont pu tendre leurs filets. Comme le saumon donne ordinairement presque tout le temps la nuit, je pouvais très souvent voir l'eau agitée aux endroits peu profonds par les grandes masses de poissons qui passaient. La loi a été bien observée. Je considère que le nombre de poissons augmente constamment. J'ai vu des bancs de jeunes saumons tard en octobre descendre vers la mer, chose que je n'avais jamais remarquée auparavant aussi tard dans la saison. Je ne peux m'empêcher de penser que cela est dû à la piscifacure, qui a sauvé la vie à notre pêche au saumon.”

M. Daniel Lawlor dit :

“ J'ai vécu sur la rivière Métapédia toute ma vie, et j'ai été garde-pêche à sa partie d'aval pendant un grand nombre d'années, et je n'ai jamais vu le saumon plus abondant qu'il l'a été cette année. Le saumoneau était aussi nombreux que l'éperlan, et j'ai vu le long de la rivière des milliers et des milliers d'alevins qui sont, j'en suis convaincu, ceux que vous avez déposés et qui venaient de la piscifacure. Je crois qu'on devrait établir une piscifacure sur la Métapédia.”

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

M. Steven Ferguson écrit :

“ Je suis garde-pêche sur la rivière Métapédia depuis quatre ans, un autre homme et moi avons la garde des premiers trente milles de cette rivière. Parfois, nous allons aux lacs. La rivière était bien remplie de saumon cette année. J'en ai vu des centaines frayer dans les hauts-fonds cet automne. Il y a eu beaucoup de saumon dans la Ristigouche cette année. Les pêcheurs à la ligne ont bien réussi, et étaient très satisfaits. Le poisson augmente et la valeur des rivières s'accroît ; les gens ne font que commencer à comprendre que la pisciculture rend de grands services.”

M. Alex. J. Adams dit aussi :

“ J'ai vécu sur la Ristigouche en amont de la Métapédia depuis trente ans, à côté d'un des étangs à saumon, et je porte un intérêt particulier aux pêcheries ; je circule beaucoup sur les lacs de la rivière, ce qui me donne une connaissance parfaite de ce que je dis. Or, en 1896, je n'ai jamais vu le saumon aussi abondant. Cent pêcheurs à la ligne sur la rivière prenaient en moyenne six et sept saumons par jour. Il y a dix ans, ils n'en auraient pas pris autant en un mois ; 1897 n'a pas été aussi bonne, mais comparée à quelques années plus tôt, nous la considérons comme une bonne année. Cette année, 1898, a été presque aussi bonne que 1896, et je crois que le saumon a frayé cet automne dans les étangs en plus grand nombre qu'en 1896. Mes fils transportent la malle tous les jours du club de saumon de Ristigouche, et l'on serait ébahi de voir les charges de canots de saumon que les pêcheurs à la ligne expédient par la rivière tous les cinq jours. La valeur des fonds de pêche sur la Ristigouche a augmenté de 500 pour 100 en quelques années ; il y a beaucoup plus de filets et de pêcheurs à la ligne qu'il y en avait ; par conséquent plus de saumon de pris, de sorte que nous devons attribuer cela à la pisciculture. Si les colons sur la rivière avaient su, il y quinze ou vingt ans, ce qu'est notre rivière aujourd'hui, ils auraient maintenant des milliers de dollars dans leurs bourses.”

6 PISCIFACTURE DE TADOUSSAC, QUÉBEC.

TADOUSSAC, 18 novembre 1898.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les opérations de la pisciculture de Tadoussac pour l'année 1898. Comme je l'ai dit dans mon dernier rapport annuel, j'ai placé 2,413,000 œufs de saumon dans la pisciculture dans l'automne de 1897. Sur ce nombre, 2,200,000 alevins de saumon ont été distribués dans les rivières et les lacs ci-dessous :—

Pisciculture de Roberval, M. H. J. Beemer.....	100,000
Rivière Jacques-Cartier, M. J. M. McIntyre.....	100,000
Rivière Murray, M. Chas. Angers, M.P.....	50,000
Rivière à Mars, Baie des Ha! Ha!.....	200,000
Rivière Saint-Jean, comté du Saguenay.....	200,000
Rivière du Petit-Saguenay, comté du Saguenay.....	100,000
Rivière Sainte-Marguerite, comté du Saguenay.....	500,000
Rivière Baude, comté du Saguenay.....	300,000
Rivière Chisholm, comté du Saguenay.....	200,000
Lac Mowat, comté du Saguenay.....	400,000
Lac de la Pisciculture, comté du Saguenay.....	50,000
	2,200,000

La distribution dans le haut du Saguenay s'est faite par le yacht à vapeur *Forrest*, et les alevins ont été déposés dans les différentes rivières en très bonne condition. Le

premier lot de 100,000 alevins de saumon a été délivré à la pisciculture de Roberval pour être déposé plus tard dans les rivières du lac Saint-Jean. La pisciculture de Roberval est principalement destinée à l'élevage de la truite mouchetée et du winnonish ; cette pisciculture appartient à M. H. J. Beemer.

La capture du saumon reproducteur a été faite comme d'ordinaire avec les deux rets de l'Etat. Il y avait dans l'étang aux saumons à l'époque du frai 235 femelles et 160 mâles : les femelles ont donné 2,367,000 œufs, actuellement dans les auges et paraissant bien. Dans les derniers jours du frai, M. Richard E. Follett, le directeur de la pisciculture de Roberval, descendit à Tadoussac avec quelques winnonish mâles transportés vivants dans un réservoir en ferblanc. Les œufs de trois saumons femelles ont été imprégnés avec de la laite de winnonish. A la demande de M. Follett, au nom de M. H. G. Beemer, je me charge de ces œufs jusqu'au printemps prochain, alors qu'ils seront transportés à Roberval. Jusqu'à présent ces œufs paraissent aussi bien que des œufs de saumon pur. Le temps du frai commença le 20 octobre et se termina le 12 novembre, et tout le saumon reproducteur a été libéré après avoir été enfermé pendant cinq mois et demi. On n'a pas perdu un seul poisson durant ce temps-là, on prend toujours le plus grand soin de ne mettre dans l'étang que de beaux saumons vigoureux. Je suis heureux de dire que les alevins de saumon déposés dans le lac Mowat vont très bien ; on pouvait en prendre des grands nombres mesurant de 18 à 24 pouces, du beau poisson. Comme il est bien connu partout que ces lacs sont bien empoissonnés de jeunes saumons, il sera nécessaire à l'avenir de laisser un gardien de mai à novembre, jusqu'à ce que la glace soit bien prise sur les lacs. Je recommanderais comme une nécessité de bien approvisionner ces lacs d'éperlans, pour la nourriture des jeunes saumons, l'éperlan étant reconnu comme la meilleure sorte de nourriture pour le saumon. Je ne serais pas surpris, si ces lacs sont bien approvisionnés d'éperlan, de voir nos jeunes saumons atteindre une grande taille avant d'aller à la mer. Il serait facile à l'automne de se procurer une grande quantité d'éperlans pour les transporter dans ces lacs dans les grands bidons dont nous nous servons pour distribuer les alevins de saumon. Ils frayeront dans ces lacs, et dans quelques années le jeune saumon s'en nourrira très bien. Durant l'été nous avons reçu la visite de l'honorable Ministre des Travaux publics. L'honorable monsieur semble prendre un très vif intérêt dans l'élevage du saumon. Un bienveillant résultat de sa visite a été l'ordre donné à l'un de ses ingénieurs, M. Blais, de faire démolir l'ancienne pisciculture et de la remplacer par une belle plateforme au-dessus de l'étang à saumon. Comme j'en ai déjà fait rapport, les dommages causés au plancher de la pisciculture par la rupture des pièces transversale de la cave, par suite du poids de l'eau dans les réservoirs et les auges, n'ont été que provisoirement réparés pour l'hiver.

Le printemps dernier vingt-cinq vieux bidons ont été réparés, mais il nous faudra vingt-cinq grands bidons de plus pour le printemps prochain, afin de faire la distribution des alevins dans le temps le plus court possible par eau et par terre en même temps, parce que l'eau du lac de la pisciculture devient parfois très chaude à la fin de juin.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

L. N. GATELLIER.

7. PISCIFACTURE DE MAGOG, QUÉBEC.

MAGOG, Qué., 12 novembre 1898.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—D'accord avec les règlements du ministère et conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les opérations faites à la pisciculture fédérale confiée à mes soins pour l'année 1898.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Le 3 mars il a été reçu 3,000,000 d'œufs de poisson blanc de la piscifactory de Sandwich, Ont., et le même jour, 150,000 œufs de truite saumonée de celle de Newcastle, Ontario.

Les œufs venant de ces deux piscifactories étaient en excellente condition. Les alevins éclosent forts et sains dans les mois d'avril et mai, et furent distribués dans les eaux ci-dessus nommées entre le 27 avril et le premier juin.

Poisson blanc.

Lac Magog, comtés de Brome et Stanstead.....	1,400,000
Lac Missawipi, comté de Stanstead.....	400,000
Lac Orford, comtés de Brome et Sherbrooke.....	500,000
Lac Mégantic, comté de Mégantic.....	200,000
Lac Brome, comté de Brome.....	250,000
Etang de Key, comté de Sherbrooke.....	290,000
Total.....	2,950,000

Truite saumonée.

Lac de l'Araignée, comté de Beauce.....	60,000
Lac Fortin, comté de Beauce.....	20,000
Lac Memphremagog, comtés de Brome et Stanstead....	25,000
Lac Massawipi, comté de Stanstead.....	10,000
Lac Nick, comté de Brome.....	10,000
Lac Trouser, comté de Brome.....	10,000
Etang de la montagne Orford, comté de Brome.....	5,000
Etang Seed, comté de Brome.....	10,000
Total.....	150,000

Il m'est très agréable, et pour vous sans doute aussi, de savoir que le nombre ci-dessus de très jeunes alevins ont été déposés dans les eaux susnommées sans pertes appréciables.

Lorsque l'on considère à quelles longues distances il a fallu les transporter, vous pourrez facilement concevoir quel soin et quelle attention il a fallu donner pour faire rapport de résultats aussi satisfaisants pour les opérations de l'année.

L'intérieur de la piscifactory a été peinturé et le plafond blanchi à la chaux, des réparations ont été faites aux ponts et aux égouts, et le tout a été réparé aux endroits où le vent avait enlevé quelques bardeaux, mais comme le toit est très vieux, il faudra renouveler à neuf les bardeaux une autre année.

J'ai trouvé nécessaire de faire six nouveaux auges d'incubation, et j'ai aussi rapiécé ceux qui coulaient, de sorte qu'avec une couche de vernis ils peuvent servir quelques temps encore.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEY. FINLAYSON,

Directeur de la piscifactory.

8. PISCIFACTURE DE NEWCASTLE, ONTARIO.

PISCIFACTURE DE NEWCASTLE, 5 décembre 1898.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur ce qui s'est fait à cette piscifaculture durant l'année 1897.

Le tableau suivant fait voir le nombre d'alevins qui ont été déposés à chaque endroit :—

Poisson blanc.

Lac Ontario—Cobourg	300,000
Lac Ontario—Toronto	300,000
Lac Ontario—Hamilton	300,000
Lac Ontario—Newcastle	300,000
Lac Ontario—Bowmanville	100,000
Baie de Quinté—Picton	300,000
Baie de Quinté—Belleville	300,000
Baie Georgienne—Collingwood	300,000
Baie Georgienne—Meaford	300,000
Lac Huron—Southampton	300,000
Distribution totale du poisson blanc	2,800,000

Truite saumonée.

Lacs dans le district de Hastings-nord	75,000
Lac Ontario—Newcastle	225,000
Lacs du comté d'Haliburton	50,000
Lac Ontario—Toronto	200,000
Lac Ontario—Cobourg	75,000
Lac Ontario—Bowmanville	100,000
Lac Ontario—Hamilton	100,000
Lac Ontario—Kingston	100,000
Baie Georgienne—Collingwood	100,000
Ile Manitouline, Petit courant	150,000
Baie de Quinté—Belleville	100,000
Baie de Colpoj—Warton	200,000
Lac Gillis, comté de Lanark	50,000
Total	1,525,000
Ceufs expédiés à Ottawa	1,100,000
Ceufs embryonnaires expédiés à Grand-Falls, N.-B.	500,000
Ceufs embryonnaires expédiés à Magog, P.Q.	150,000
	1,750,000
	1,525,000
Distribution totale de Newcastle	3,285,000

Je dois vous informer que les alevins ont été déposés dans les différentes eaux dans les meilleures conditions.

En septembre, je reçus instruction du ministère de me rendre à Warton pour me procurer l'approvisionnement de frai. En conséquence je partis de Newcastle le 3

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

octobre avec deux aides. Le mois d'octobre a été le plus orageux sur les lacs dont on se rappelle depuis de longues années, et nous avons eu beaucoup de difficultés à poser nos rets, et le dernier n'a été installé que le 1er novembre. La plus grande partie de novembre a été très orageuse, ce qui soulevait les rets parfois, ce qui nous força à prendre des aides supplémentaires et nous causa beaucoup de difficultés. Cependant, avant le 1er décembre nous avions réussi à recueillir notre approvisionnement complet d'œufs, environ 4,750,000, dont 1,250,000 furent expédiés à M. John Walker, de la piscifacure d'Ottawa, laissant ici la balance de 3,500,000, qui sont maintenant déposés dans les auges et sont apparemment en très bonne condition.

Nous devons nous féliciter, parce que j'ai compris que les piscifacures du Michigan n'avaient pas réussi à obtenir leur approvisionnement complet; elles comptent sur les pêcheurs du lac Supérieur pour leur approvisionnement, et ces derniers se servent de rets à mailler pour cela, mais à cause du gros temps un bon nombre des pêcheurs ont perdu leurs rets cette année.

L'outillage que nous avons aujourd'hui à Wiarton est en bon état, et avec une dépense de \$40 à \$50 pour réparer la sonnette et notre bateau-frayère, nous mettrons le tout en bon état pour les opérations de l'an prochain. J'ai placé nos deux rets et nos lignes dans un endroit où il n'y a guère de chance de les faire détruire par l'incendie ou les inondations, parce que le bâtiment où ils sont emmagasinés est presque isolé.

Notre piscifacure est en très bon état, et n'exigera que quelques menues dépenses, telles que le peinturage des auges, des planches, etc., qui peut se faire durant l'été prochain après la distribution des alevins.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Notre obéissant serviteur,

WM. ARMSTRONG,

Directeur.

9. PISCIFACURE DE SANDWICH, ONTARIO.

SANDWICH, 12 décembre 1898.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les opérations de la piscifacure de Sandwich durant la dernière année.

Comme je l'ai dit dans mon dernier rapport, cette piscifacure contenait 95,000,000 d'œufs de poisson blanc, dont 85,000,000 sont devenus des alevins et des œufs embryonnaires qui ont été distribués comme suit :—

Œufs embryonnaires.

Ottawa, Ont.....	2,000,000
Newcastle, Ont.....	3,000,000
Magog, Qué.....	3,000,000
Bedford, N.-E.....	3,000,000
Saint-Jean, N.-B.....	3,000,000
Total.....	14,000,000

Alevins.

Pointe Edouard, lac Huron.....	3,000,000
Baie de Mitchell, lac Saint-Clair.....	3,000,000
Ile des Pêches ".....	3,000,000
Belle Isle, rivière Détroit.....	3,000,000
Ile de la Bataille, rivière Détroit.....	5,000,000
Dans la baie en aval de l'île de la Bataille.....	4,000,000
Ile de Pierre, rivière Détroit.....	6,000,000
Ile du Bois-Blanc, rivière Détroit.....	6,000,000
Dans le lac en aval de l'île du Bois-Blanc.....	4,000,000
Baie des Pigeons, lac Erié.....	3,000,000
Pointe de la Barre, ".....	3,000,000
Colchester, ".....	3,000,000
Kingsville, ".....	1,000,000
Leamington, ".....	1,000,000
Rondeau, ".....	1,000,000
Port-Stanley ".....	1,000,000
Hamilton, lac Ontario.....	1,000,000
Niagara, ".....	1,000,000
Toronto, ".....	1,000,000
Dans la rivière près de la pisciculture.....	20,000,000
Total.....	71,000,000

Ces alevins étaient tous en bon état lorsqu'ils ont été déposés aux endroits ci-haut mentionnés.

Cet automne, nous avons dans la pisciculture 100,000,000 d'œufs de poisson blanc, qui sont en excellente condition.

Voici comment on a disposé de la capture de cet automne :—

Remis en liberté.....	14,000
Vendus.....	4,000
Salés.....	2,000
Perdus.....	2,000
Employés.....	60
Hôtel-Dieu (hôpital).....	40
Total.....	18,500

Je vous soumetts ici quelques-unes des nombreuses lettres qui m'ont été remises et envoyées par des pêcheurs expérimentés, louant le bien que fait la pisciculture dans cette partie du Canada. Les lettres n'ont pas besoin de commentaires :

M. James Antaya, des Ojibbewas, dit :—

“ En ma qualité de pêcheur de quinze années d'expérience dans la rivière Détroit, il me fait plaisir de dire que jamais auparavant durant tout ce temps je n'ai vu le poisson blanc aussi abondant qu'il l'a été cette année dans la rivière. La grande augmentation, au meilleur de ma croyance, est le produit de la pisciculture.”

M. Donus Réaume, du même endroit, dit :—

“ La grande augmentation dans la capture du poisson blanc dans la rivière du Détroit cette année est la preuve de l'avantage que l'on peut retirer de la pisciculture. Le poisson blanc est le seul poisson que les piscicultures font éclore, et le seul que l'on voit en quantité dans la rivière Détroit.”

M. Hilaire Gignac, de la Petite Côte, écrit :—

“ Comme un vieux pêcheur qui depuis vingt-cinq ans s'est occupé de pêche dans la rivière Détroit, je suis heureux de dire que, grâce à la pisciculture, la capture du

Marine et Pêcherie—Division des Pêcheries.

poisson blanc a augmenté chaque année, et cette année il a été plus gros et plus abondant que dans aucune autre saison de mes vingt-cinq années d'expérience.

“ Il est indéniable que nous devons cette augmentation à la pisciculture, l'augmentation devenant de plus grande et plus grande chaque année, selon la plus grande quantité d'œufs pris. Le hareng et la perche, dont on ne prend pas les œufs, accusent une forte diminution chaque année. Je ne peux m'empêcher de reconnaître que votre pisciculture est un grand avantage, et j'ai confiance que dans très peu d'années le poisson blanc sera aussi abondant dans notre rivière Détroit que dans les années depuis longtemps, s'il faut en croire les histoires racontées par les vieux pêcheurs d'alors.”

M. Rémi Laframboise, de la Rivière-aux-Canards, écrit :—

“ Comme j'ai eu beaucoup d'expérience au sujet de mes pêcheries dans la rivière Détroit et le lac Saint-Clair et les eaux voisines, depuis environ vingt-cinq ans, j'aimerais à certifier de l'étonnante augmentation de poisson blanc dans ces eaux dans ces quelques dernières années. Cette augmentation est plus généralement sensible cette année que pendant aucune année antérieure, et j'accorde à votre pisciculture tout le crédit de cette augmentation phénoménale. Il y a beaucoup de gens qui ont des préjugés contre les piscicultures, et qui disent qu'elles ne font pas le bien qu'on prétend, mais même, et je suis certain que les adversaires les plus sceptiques et les plus acharnés du système de propagation du poisson par l'entretien des piscicultures diront comme moi que les résultats et les observations de la pêche de cette saison prouvent au-delà de tout doute que les piscicultures accomplissent une œuvre étonnante en repeuplant nos eaux avec un abondant approvisionnement de poisson blanc.

“ J'ai rencontré un pêcheur du lac Saint-Clair qui m'a dit que le lac était plein de poisson blanc, mais qu'on ne voyait presque plus des autres variétés de poissons. Il n'y a presque plus d'esturgeon ou de hareng, et toutes les espèces de poissons sauvages sont rares aussi, ce qui prouve que les piscicultures accomplissent tout ce qu'on réclame pour elles.

“ Il y a environ douze ans, je faisais la pêche pour C. W. Gauthier, et nous avons pris jusqu'à 20,000 harengs en un coup de filet, mais maintenant on ne peut en prendre vingt dans toute une saison. La capture du poisson blanc cette année a été meilleure qu'elle ne l'a été depuis les vingt dernières années ou plus, et je suis convaincu que notre pisciculture a été la cause de cette étonnante augmentation.”

M. Richard Gignac, de Sandwich, écrit ce qui suit :

“ Nous entendons souvent poser cette question dans la localité : “ La pisciculture du gouvernement à Sandwich a-t-elle été avantageuse à la propagation du poisson blanc dans la rivière Détroit et le lac Érié ? ” En réponse à cette question, je puis dire que quiconque a fait des observations admettra que cette institution a été immensément avantageuse. Naturellement, il a fallu quelque temps pour que ces résultats fussent évidents, et de fait dix ans après l'établissement de la pisciculture on ne percevait aucune augmentation dans la quantité de poisson dans nos eaux. De là vint que les gens commencèrent à douter de l'opportunité de maintenir une telle institution. Il faut ne pas oublier que le poisson blanc est une créature de longue vie, et que la longueur du temps qu'il lui faut pour atteindre sa maturité est proportionnée à la longueur de sa vie. Il en est de même de tout animal. “ Mais”, nous demande-t-on souvent “ comment se fait-il que le jeune poisson blanc ne revient jamais dans la rivière Détroit ? ” Pour la simple raison qu'il n'y a rien à faire. Lorsque le poisson blanc remonte nos rivières à l'automne, il agit ainsi par obéissance aux lois de la nature, qui lui commandent d'aller déposer ses œufs dans un cours d'eau vif. Le frai de poisson blanc qui tombe dans des eaux stagnantes est perdu. Elles doivent être agitées par le courant. Mais autrement que pour frayer, jamais le poisson blanc n'entre dans un cours d'eau. De là vient que les jeunes alevins, avant d'atteindre leur maturité, ne sont jamais vus dans la rivière. Ils restent dans les eaux profondes du lac, et lorsqu'ils ont atteint leur maturité ils reviennent à leurs frayères naturelles, la rivière Détroit, mais pas avant le temps où la pisciculture commence ses opérations. Nos eaux étaient presque épuisées de poisson

blanc, de sorte que ce qui était autrefois une industrie florissante, dût être abandonné comme improductif. Là où un jour l'on prenait jusqu'à 500 poissons blancs en un coup de filet, on ne prenait guère plus de dix à douze poissons en un coup. Cet état de chose se continua jusqu'à environ il y a dix ans, lorsque la capture du poisson commença à augmenter lentement mais graduellement.

"J'ai visité par hasard une des stations de pêche de l'Etat l'autre jour sur l'île de la Bataille. C'était vers le milieu de la saison de pêche du poisson blanc. J'ai été très surpris en voyant les hommes tirer quarante-cinq poissons blancs de belle qualité en un seul coup.

Le contremaître M. J. Paré m'informa qu'ils avaient dans leurs viviers 5,000 poissons, dont ils retiraient les œufs pour la pisciculture. Sur les mêmes fonds, il y a dix ou douze ans, ils pouvaient à peine en prendre cinq cents pendant toute une saison. Or, prenant en considération le fait que la rivière Détroit est tenue dans un état d'agitation et de bouleversement continuels jour et nuit par les gros bateaux à vapeur qui fendent ses eaux presque jusqu'au fond, l'eau de la rivière est polluée par les détritiques et les égouts de Windsor, Détroit et Walkerville, et l'embouchure de la rivière est presque fermée par les ailes des rets à enclos tant du côté canadien que du côté américain.

Je crois avoir raison de dire que la quantité de poisson blanc augmente rapidement et l'on ne peut faire remonter cette augmentation à aucune autre source qu'aux jeunes alevins que la pisciculture dépose chaque année dans les eaux du lac Erié. Notre industrie de la pêche a été détruite non pas à cause de la grande quantité de poisson prise chaque année dans les lacs et les rivières, mais par le montant de frai qu'on laissait gaspiller, au lieu de le déposer là où il aurait pu éclore et combler les vides causés par les pêcheurs. Je dis donc, prenez soin du frai, voyez à ce qu'il soit déposé là où il pourra éclore d'une manière artificielle ou autrement, et j'ai confiance que notre industrie de la pêche reviendra graduellement à son ancien état. Je suis fermement convaincu que c'est le but que veut atteindre et que réalise graduellement la pisciculture de Sandwich."

M. J. D. Meloche, aussi de Sandwich, écrit :

"Je crois de mon devoir, en ma qualité de vieux pêcheur ayant plus de trente ans d'expérience dans la pêche depuis le lac Erié jusqu'au lac Huron de toute espèce de poisson d'eau douce, de dire formellement au sujet de la pêche de cet automne, que je n'ai jamais vu de pêche de poisson blanc comme celle-ci depuis au moins vingt-cinq ans."

"Le doré, le hareng, la perche et les autres poissons sont presque finis dans ce district, mais le poisson blanc abonde, et la seule chose à laquelle je puisse attribuer cette bonne pêche est à la culture artificielle. Je crois que ce serait une bonne chose pour le pays si l'on pouvait traiter le doré et l'esturgeon de la même manière que le poisson blanc, parce que ce sont de précieux poissons. Mais j'espère que le ministère des pêcheries vous permettra de faire des expériences avec ce poisson et que vous empoisonnez de nouveau les rivières Détroit et Saint-Clair, comme autrefois."

On remarquera par les lettres qui précèdent que les piscicultures reçoivent toute la louange pour cette augmentation de poisson blanc dans nos eaux. Or, bien que je partage en tous points l'opinion exprimée dans ces lettres, je maintiens qu'une grande partie de ces louanges est due au gouvernement fédéral, qui a fait des lois réservant certaines saisons, et en aidant de beaucoup d'autres manières cette œuvre louable.

Comme l'esturgeon est devenu un poisson si commercial, je crois qu'il serait très sage de la part du gouvernement de commencer à le propager.

Le jeudi, 24 novembre, j'eus le plaisir de recevoir la visite de M. L. T. Ayson, commissaire des pêcheries du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, accompagné de M. A. McNee, rédacteur du *Record* de New-York, et de M. F. H. Cunningham, du ministère des Pêcheries, et après leur avoir fait visiter la pisciculture je leur fis faire une excursion sur la rivière plus bas à bord du yacht *Ranger*. Nous visitâmes les pêcheries du gouvernement à l'île de la Bataille et je leur en expliquai le fonctionnement, et leur dis, d'une manière pratique, les progrès de la propagation du poisson blanc dans ses différentes phases.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Ces messieurs exprimèrent hautement leur plaisir de la réception qu'on leur avait faite. M. McNee publia subséquemment dans le *Record* un compte rendu bien détaillé de leur visite et de l'œuvre magnifique que faisait ici la pisciculture de l'Etat. Nous commençâmes à pêcher le 25 octobre et terminâmes le 23 novembre. La capture du poisson fut bonne au début, et était également aussi bonne lorsque nous avons cessé de pêcher. On m'informe aussi que l'on prend du poisson en grande quantité dans le lac Saint-Clair.

L'été dernier, nous recouvrîmes de bardeau le toit de la pisciculture et peignîmes le bâtiment à l'intérieur et à l'extérieur, et nous réparâmes l'outillage. Le bâtiment est maintenant en très bon état.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. PARKER,

Directeur.

10. PISCIFACTURE D'OTTAWA, ONTARIO.

PISCIFACTURE D'OTTAWA, 11 novembre 1898.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les opérations de la pisciculture d'Ottawa, pour l'année 1898.

Le 4 janvier 1898, je reçus de la pisciculture de Newcastle, Ontario, 1,100,000 œufs de truite saumonée, que j'ai déposés dans les auges d'incubation, et de plus en février je reçus 2,000,000 d'œufs de poisson blanc de la pisciculture de Sandwich, Ontario. Les œufs ont été reçus de ces deux piscicultures en excellente condition.

Les alevins après l'éclosion étaient sains et vigoureux durant les mois d'avril et mai.

L'ouvrage de la distribution des alevins fut confié à M. Andrew Halkett et à M. Sutherland, deux fonctionnaires du ministère des Pêcheries. Ces fonctionnaires, ayant eu plusieurs années d'expérience dans la distribution des alevins, je suis heureux de dire que l'ouvrage a été fait avec beaucoup de succès, et je recommande que l'on confie de nouveau cet ouvrage à ces deux fonctionnaires le printemps prochain.

Les alevins ont été déposés dans les eaux ci-après nommées :—

Truite saumonée.

Lac Charleston.....	100,000
Lac Sharbot.....	100,000
Lac aux Roches.....	100,000
Labelle, Québec.....	100,000
Lac n° 7, Joliette, Québec.....	80,000
Lac Meache.....	70,000
Lac Clair, township de Sébastapol, Ontario.....	60,000
Lac Colton.....	60,000
Lac à la Loutre, comté de Leeds, Ontario.....	50,000
Lac Patterson, Saint-Maurice, Québec.....	50,000
Lac à l'Aigle, comté de Frontenac, Ontario.....	40,000
Lac Moulinette, Cornwall.....	40,000
Lac au Vison, Eganville, Ontario.....	40,000
Lac du Cotonnier, Algoma.....	40,000
Baie Missisquoi.....	40,000
Lac au Rat-Musqué, comté de Renfrew, Ontario.....	40,000
Lac Green, comté de Renfrew, Ontario.....	30,000
Total.....	1,040,000

Poisson blanc.

Lac Meache	360,000
Lac Sharbot	300,000
Lac à l'Aigle, comté de Frontenac, Ontario	180,000
Lac du Cotonnier, Algoma	180,000
Lac du Rat-Musqué, comté de Renfrew, Otario	180,000
Baie Missisquoi	180,000
Lac à la Loutre, comté de Leeds, Ontario	150,000
Lac de l'Achigan, comté de Leeds, Ontario	150,000
Lac Patterson, Saint-Maurice, Québec	90,000
Lac Greene, Renfrew, Ontario	90,000
Lac Moulinette, Cornwall, Ontario	120,000
Total	1,980,000

La pisciculture est en bon état de réparations pour l'ouvrage de la prochaine saison. J'ai aussi ajouté à ceux déjà en mains dix nouveaux bidons pour transporter les alevins. Cela facilitera beaucoup l'ouvrage de la distribution le printemps prochain.

L'exposition des pêcheries du Canada à la pisciculture continue toujours à être une source d'un vif intérêt pour un grand nombre de visiteurs. Le nombre de visiteurs qui ont inscrit leur nom pendant l'année a été de plus de 24,000, une augmentation de 2,000 sur l'année précédente.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN WALKER,

Directeur de la pisciculture d'Ottawa.

11. PISCICULTURE DE SELKIRK, MANITOBA.

SELKIRK, 22 décembre 1898.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel des opérations de la pisciculture d'ici pour 1898.

En faisant ce rapport je dois compter nécessairement sur les renseignements que j'ai pu obtenir, parce que je ne devins responsable des opérations de la pisciculture que lors de ma nomination comme directeur le 1^{er} octobre dernier.

M. Charles E. Page, qui avait soin des œufs sous l'ancien directeur de cette pisciculture, et qui remplit les mêmes fonctions maintenant, m'informe que dans l'automne de 1897 on avait cueilli et mis dans les incubateurs environ trente millions d'œufs de poisson blanc. Ces œufs ont passé par les différentes phases d'incubation, et il en est résulté qu'environ 9 millions d'alevins ont éclos avec succès. L'année précédente la pisciculture n'a pas fait d'opérations, et en 1896 environ quatre millions et demi d'œufs seulement ont été obtenus et furent expédiés à la Colombie-Britannique. En 1895 le directeur d'alors fit rapport que vingt-cinq millions d'œufs avaient été placés dans les incubateurs, et il a dit que pas plus de dix-neuf millions d'alevins avaient éclos. On a laissé passer les neuf millions d'alevins résultant des opérations de l'an dernier par le tuyau de trop-plein dans la rivière Rouge, et lorsque l'on considère le nombre d'angles de ce tuyau de trop-plein et la rapidité de l'écoulement de l'eau qui descend, il est évident qu'un grand nombre de ces délicats alevins ont dû se blesser plus ou moins, et l'eau dans laquelle ils passent est trop peu profonde pour qu'ils puissent progresser. Les instructions qui m'ont été envoyées d'Ottawa après ma nomination sont arrivées, naturellement, bien tard, et aucuns préparatifs n'avaient été faits à la pisciculture jusqu'à cette époque. La saison a été extraordinairement hâtive, et le temps le plus tempétueux et le plus défavorable qu'on ait eu dans ce district depuis plusieurs années, et il n'eût pas été étonnant que je n'eusse pas réussi, comme me le prédisaient plusieurs personnes expérimentées, à

obtenir une ample provision d'œufs. Je réussis, cependant, à cueillir une aussi grande quantité d'œufs qu'il en soit entré dans cette piscifaculture dans aucune année antérieure, mais non sans souffrir beaucoup de privations et à la suite d'efforts les plus vigoureux et les plus marqués.

Je fis des arrangements avec MM. Coffey et Norton pour me procurer des poissons reproducteurs avec des rets à enclos dans le lac Winnipegosis, à condition qu'ils gardassent comme paiement le poisson commun qu'ils prendraient.

Ce fut un arrangement des plus désastreux pour eux, et ils ont perdu considérablement. C'était le seul arrangement qu'il me paraissait possible de faire, à cause de la date tardive à laquelle les instructions me sont parvenues, pour obtenir des œufs au moyen de rets à enclos. J'ai trouvé que le rets du ministère n'était pas en état propice pour l'usage, parce que certaines parties étaient tout à fait pourries, et comme la maison commerciale dont je viens de parler était la seule qui avait de ces sortes de rets, non en usage, et le lac Winnipegosis le seul lac de la province dans lequel les hommes avaient un peu d'expérience dans ce genre de pêche, ou dans lequel ceux qui se livrent à l'industrie de la pêche consentissent à entreprendre la chose.

Le 15 octobre, j'avais les bateaux, les rets, etc., prêts pour le départ, mais à raison de grosses chutes de neige, de fortes gelées et de tempêtes de vent, les opérations se firent avec grande difficulté. Nous cueillîmes environ trente millions d'œufs, tous pris entre le 20 octobre et le 1er novembre, mais notre remorqueur s'étant échoué sur une batture de sable à l'embouchure de la rivière Mossy, et ayant perdu un de nos coilets, nous manquâmes le train à Winnipegosis dans la matinée du 1er novembre, et nous avons dû attendre jusqu'au samedi matin suivant, le 5, (seulement deux trains par semaine) lorsque j'arrivai à Portage-la-Prairie, puis à Winnipeg, arrivant tard le samedi soir à Winnipeg, et comme il n'y avait pas de train pour Selkirk avant le lundi soir suivant, il était tard le soir du 7 lorsque nous déposâmes les œufs dans les incubateurs à la piscifaculture. Les hommes avaient préparé tout ce qu'il fallait pour recevoir les œufs, mais l'eau était très mauvaise, à cause des récentes tempêtes. Elle était si vaseuse qu'on avait peine à discerner les œufs dans les incubateurs, et cela se continua pendant quelques jours, lorsqu'elle finit par s'éclaircir, et elle est restée en bon état depuis cela.

En surveillant attentivement la chaleur, de la chaudière et du poêle, nous avons pu économiser du combustible et maintenir la température de l'eau à 36° et au-dessous, et conséquemment moins de trouble ordinaire avec le fungus, et s'il ne nous arrive aucun accident entre maintenant et la fin de la saison d'éclosion, nous prévoyons naturellement de bons résultats, mais j'imagine que lorsque la glace de la rivière se brisera et lorsque nous serons forcés, à cause de la vase, de tirer notre approvisionnement d'eau du puits, dont la température a huit ou dix degrés de plus, nous pourrons nous attendre à avoir beaucoup d'alevins prématurés. Cette difficulté, que nous avons à combattre chaque année, pourrait être amoindrie en construisant un autre réservoir à une plus grande altitude que le présente et en filtrant l'eau de l'un dans l'autre, permettant ainsi à l'opérateur de maintenir la température pendant toute la période d'incubation, et les alevins seraient bien plus forts et plus sains que par le présent arrangement.

Je pourrais ajouter que les murs de la piscifaculture sont retenus par des traverses, à environ vingt pieds les unes des autres; elles sont en trois morceaux, se réunissant sur des corbeaux reposant sur deux rangs de poteaux dans l'intérieur du bâtiment, mais elles ne sont pas boulonnées, ou attachées d'aucune manière quelconque, soit aux corbeaux soit aux poteaux, par conséquent très peu de chose empêche le poids du toit, pendant un gros vent, de faire écarter les murs, et faire tomber toute la bâtisse. Déjà le mur de l'ouest est passablement en dehors de la perpendiculaire, et penche d'une manière marquée en dehors vers la rive. En posant des tiges en fer en travers du bâtiment le long de chacune des traverses, le danger pourrait être conjuré.

Le réservoir a été une source d'ennui cette année, à cause des fuites d'eau, et on me dit qu'il en a été ainsi depuis qu'il est bâti. Il est construit carré et est fait en planche de deux pouces et jointes par un menuisier, de sorte qu'il n'est pas possible de le calfater pour l'empêcher de couler, en conséquence il coule et continuera à couler tant qu'on s'en

servira. Le tassement continuel des fondations du bâtiment fait que les solives du réservoir continuent à s'écartier à divers endroits.

Attaché à la pisciculture, il devrait y avoir un remorqueur pour transporter les œufs à l'automne, et je suggérerais au ministère de posséder ou d'obtenir le contrôle d'un petit bateau de faible tirant d'eau, aménagé de manière que les hommes puissent vivre à bord. Les bateaux que possèdent les compagnies de pêche sont tous trop grands, tirent trop d'eau, et coûtent trop cher d'entretien. Cet automne, les hommes et moi, avons souffert considérablement du froid et du manque de place pour manger et dormir. Un bateau convenable à cette fin ne coûterait pas cher et pourrait être exploité à bon marché, parce que le bois sur le lac ne coûte pas plus de \$1 à \$1.50 la corde, selon la qualité. Un bateau ou remorqueur de cette sorte pourrait servir avec avantage pour le service des pêcheries, durant les mois d'été, et si l'on veut rendre ce service efficace et indépendant des faveurs des compagnies de pêche, il est indispensable d'avoir quelque chose de ce genre.

Il arrive de nombreuses demandes d'alevins de différentes parties de la province et des Territoires du Nord-Ouest, et le peuplement de ces eaux de l'ouest est important.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. W. COLCLEUGH,

Directeur.

12. HOMARDERIE DE BAY-VIEW.

BEDFORD, N.-E., 25 novembre 1898.

Au professeur E. E. PRINCE,
Commissaire des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel des opérations de la homarderie de Bay-View pour la saison de 1898.

Le 4 mai, j'arrivai à Bay-View, et je commençai de suite à préparer la homarderie et à faire les préparatifs pour les opérations de la saison.

Le premier lot d'œufs a été reçu le 12, de deux fabriques près de la homarderie, et durant la saison on a recueilli 25,000,000 d'œufs de ces fabriques avec un petit bateau, et par les employés de la pisciculture.

Le steamer *Diamond* a été employé pendant vingt-six jours à recueillir des œufs et à distribuer les alevins. Durant la saison, il a apporté 40,000,000 d'œufs des six fabriques autour de l'île Pictou en y faisant des voyages journaliers, et 2,000,000 d'œufs de Canso en un voyage, qui prit quatre jours, ayant été retardé deux jours par une tempête.

Les premiers alevins éclosent dans les incubateurs le 16 juin, et le 25 la distribution commença, et se continua jusqu'au 5 juillet, comme suit :

25 juin.....	10,000,000	par <i>Diamond</i> .
27 juin.....	20,000,000	par <i>Diamond</i> .
28 juin.....	10,000,000	par <i>Diamond</i> .
29 juin.....	10,000,000	par <i>Diamond</i> .
30 juin.....	10,000,000	par <i>Diamond</i> .
2 juillet.....	20,000,000	par <i>Diamond</i> .
5 juillet.....	5,000,000	par un petit bateau.
Totol.....	85,000,000	

La saison dernière n'a été favorable ni au fabricant ni au pêcheur. Le temps était orageux, et plusieurs jours on ne pouvait relever les casiers.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Sur l'île Pictou, deux ou plusieurs fabriques ont dû fermer leurs portes de bonne heure dans la saison, vu la maladie parmi les pêcheurs et parmi les employés des fabriques, causée par une mauvaise espèce de rougeole qui se répandit dans toute l'île.

Il se fait généralement très peu de pêche après le 1^{er} juillet, et presque tout le monde s'accorde à dire que pour la protection du homard ainsi que dans l'intérêt du fabricant et du pêcheur les opérations devraient se terminer à cette date.

Je suis d'opinion que l'on voit maintenant les bons résultats de la pisciculture, et sans doute il sera donné quelques témoignages devant la commission sur le homard, qui fait maintenant une enquête sur la pêche du homard, indiquant que la pisciculture fait beaucoup de bien et renvoie à la mer plusieurs millions de jeunes homards qui autrement tomberaient dans les chaudières à bouillir.

J'ose inclure dans ce rapport une lettre de M.M. Hogg, Craig & Co., fabricants de l'île Pictou, qui croient que la pisciculture fait du bien :

PICTOU, N.-E., 5 octobre 1898.

M. ALFRED OGDEN,
Bedford, N.-E.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre demande de renseignements de date récente, nous avons l'honneur de dire que nos pêcheurs ont fait rapport d'une grande augmentation dans le nombre de petits homards sur les fonds de pêche.

Cette augmentation a été plus marquée chaque année depuis deux ou trois années. On remarque des petits homards dans les casiers même dans les temps où le poisson propre aux conserves est rare. Il n'est que raisonnable d'admettre que cette forte augmentation en petits homards est due aux succès de la pisciculture de Bay-View.

Nous espérons que la bonne œuvre de la propagation artificielle du homard se continuera et augmentera.

Nous pourrions dire aussi que la grosseur moyenne des homards pris à notre fabrique de l'île Pictou cette année constitue une amélioration sur les quatre années antérieures.

Nous sommes respectueusement à vous,

HOGG, CRAIG & CO.

Comme il a été dit dans des rapports antérieurs, la glace l'hiver dernier a considérablement endommagé la partie intérieure du quai, et je crois que la glace pendant l'hiver qui approche l'endommagera encore davantage, de manière à empêcher d'y poser le tuyau aspirateur ; dans ce cas, il faudra construire un nouveau quai avant qu'on puisse commencer les opérations au printemps.

Sous tous les autres rapports la pisciculture est en bon état de fonctionnement.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALFRED OGDEN.

ANNEXE N^o 13.RAPPORT DU COMMANDANT O. G. V. SPAIN SUR LE SERVICE DE
PROTECTION DES PÊCHERIES DU CANADA, 1898.

OTTAWA, 31 décembre 1898.

A l'honorable sir LOUIS H. DAVIES,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur le service de protection des pêcheries pour l'année 1897.

La flotte comprenait les navires suivants :—

Acadia, commandant O. G. V. Spain.

Curlew, capitaine J. H. Pratt.

Constance, capitaine Geo. May.

La Canadienne, commandant W. Wakeham.

Petrel, capitaine E. Dunn.

Dolphin, capitaine G. Pearson.

Kingfisher, capitaine W. Kent.

Osprey, capitaine C. T. Knowlton.

Quadra, sur la côte du Pacifique, en plusieurs occasions, cap. Walbran.

La patrouille de ces navires a été en général comme suit :—

L'*Acadia*, surveillance générale de la flotte employée à croiser tout le long des côtes des provinces maritimes, depuis l'île du Cap-Sable jusqu'à Gaspé, dans la province de Québec, avec deux voyages en remontant le fleuve Saint-Laurent et la côte nord à la recherche de contrebandiers.

Curlew—Le service de ce navire se fait dans la baie de Fundy proprement dit, mais a été principalement occupé à arrêter la pêche illégale du homard dans la Nouvelle-Ecosse et le Cap-Breton. Le capitaine Pratt a porté beaucoup d'attention à ce navire.

Constance.—Ce navire a été entièrement employé pour le service du revenu, faisant des voyages dans différentes parties des provinces. Il a été sous la direction de M. F. Jones, officier en chef du service préventif, qui avait aussi à sa disposition le croiseur *Stanley* et le remorqueur *Gladiator*.

La Canadienne.—Ce navire travaille indépendamment du reste de la flotte. Il fait le service sous le contrôle de l'officier chargé de la division des pêcheries du golfe, et voyage surtout sur la côte de Québec et du Labrador canadien, pour voir aux intérêts de nos pêcheurs. On trouvera parmi les rapports des inspecteurs, un rapport sur le service de ce navire.

Petrel.—Employé sur les grands lacs avec port d'attache à Port-Stanley ou Amherstburg ; principalement, son service consiste à faire la patrouille sur la ligne de frontière, bien qu'il rende aussi d'excellents services dans l'intérêt de nos propres pêcheurs.

Dolphin.—Un petit remorqueur extrêmement vieux et lent, et pas particulièrement capable de tenir la mer, employé parmi nos propres pêcheurs dans la baie Georgienne.

Kingfisher.—Faisant la patrouille au Cap-Breton et à l'Île du Prince-Edouard, avec port d'attache à Souris ou Sydney-nord, employé en grande partie à empêcher la pêche illégale du homard, ce en quoi il a eu beaucoup de succès.

Osprey.—Employé sur la côte sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse et au Cap-Breton, avec port d'attache à Canso et Sydney, à empêcher la pêche illégale, service pénible que le capitaine du navire a rempli à ma satisfaction.

Quadra.—Employé sur la côte du Pacifique pour les affaires des pêcheries, en certaines occasions.

On trouvera ci-join un rapport de l'ouvrage particulier de chacun de ces capitaines.

En outre des navires ci-dessus, j'avais trois remorqueurs dont les équipages et les officiers ont été tirés de la flotte, et qui servaient entièrement à la suppression de la pêche illégale, leurs noms étant comme suit :

Davies, 1^{er} officier Milne, de *Acadia*.

Active, 1^{er} officier Burns, du *Curlew*.

Batt, gardien Hobkink, de Charlottetown.

Le montant d'agrès, etc., détruits par ces bateaux, a été, je suis peiné de le dire, très considérable vraiment, mais c'est le seul moyen d'empêcher la pêche illégale, et je suis convaincu qu'il s'est moins fait de ces opérations l'an dernier que jamais auparavant. Pour donner une idée des tristes conséquences de la pêche illégale parmi nos pêcheurs qui persistent malgré tous les avertissements imprimés et autres, de ne pas faire ces ruineuses opérations pour eux-mêmes (ruineuses de deux manières, l'une à cause du homard et l'autre à cause de la destruction des agrès) : le nombre d'agrès détruits par le *Davies* seul a été de 2,500 casiers et câbles d'attache, quatre homarderies, 77 bateaux fouillés et 3 saisis ; l'autre remorqueur a trouvé nécessaire de faire à peu près la même chose ou peut-être un peu plus. Ce genre de service est bien pénible et désagréable pour moi et mes officiers, mais absolument nécessaire.

La flotte a parcouru environ 9,000 milles de côtes durant la dernière saison, et je dois le dire, a bien fait la patrouille, mais en attendant la ratification du traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, on a fait diverses concessions aux goélettes de pêche des Etats-Unis. Je dois faire rapport, cependant, que dans plusieurs occasions ces pêcheurs ont pris avantage de la générosité du gouvernement.

Les goélettes de pêche canadienne sont censées porter au haut du mât principal un pavillon diagonal rouge et blanc. J'ai beaucoup de difficulté à leur persuader de porter ce pavillon, cependant, et dans plusieurs occasions on nous rapporte qu'une goélette fait la pêche sur la côte, et en approchant d'elle on trouve que c'est une des nôtres ; si le pavillon avait flotté ce voyage eût été inutile.

Je dois des remerciements aux capitaines, aux officiers et aux hommes de service pour l'appui cordial qu'ils m'ont donné en toutes choses.

J'ai fortement fait comprendre aux capitaines et aux officiers qui font les abordages l'absolue nécessité de toujours agir avec la plus grande courtoisie, surtout dans toutes les communications ou affaires qu'ils pourraient avoir avec les navires d'une puissance étrangère. Ces officiers, les capitaines surtout, ont une grande responsabilité sur les épaules, parce que la plus légère indiscretion ou irréflexion pourrait conduire à de graves complications internationales. On comprendra donc qu'il est très essentiel d'avoir des hommes de première éducation et possédant de bons certificats pour remplir ces charges de haute responsabilité. Je suggérerais de nouveau qu'avant de nommer un officier à ce service il se présentât devant l'officier commandant pour subir un examen sur ses capacités, etc., pour cette branche particulière, car on peut être un très bon marin, mais être totalement impropre à remplir les délicates fonctions qu'il peut parfois être appelé à remplir pendant qu'il fait son devoir dans le service de protection des pêcheries.

PERMIS OCTROYÉS AUX NAVIRES DE PÊCHE ÉTRANGERS.

L'arrêté du conseil autorisant l'octroi de permis aux pêcheurs des Etats-Unis sous le régime du *modus vivendi* ayant été réitéré, des permis ont été accordés comme l'année précédente (1898).

La forme du permis est comme suit :—

Permis à des navires de pêche des Etats-Unis.

(Nom) *capitaine ou propriétaire du navire de pêche des Etats-Unis*
 tonneaux de registre, de ayant payé au soussigné, receveur des
 douanes au port de , la somme de , étant un dollar et cinquante cen-
 tins par tonneau de registre, le privilège est par le présent accordé au dit navire de
 pêche, d'entrer dans les baies et havres des côtes atlantiques du Canada, pour l'achat de
 boîte, glace, seines, lignes et tous autres approvisionnementnements et gréements, et le trans-
 bordement de capture et l'embarquement d'équipages.

Le présent permis sera en vigueur pendant l'année 1896, et est émis conformément à la loi du parlement du Canada de 1892, intitulé "Acte concernant les navires de pêche des Etats-Unis", 55-56 Victoria, chapitre 3.

Le présent certificat, tout en conférant les privilèges plus haut mentionnés, ne dispense pas de l'observation par le détenteur, ou toute autre personne, des lois du Canada, et deviendra nul et de nul effet et sera immédiatement annulé, et le navire ne pourra obtenir un permis à l'avenir, si des marchandises ou fournitures ou autres avantages obtenus en vertu du présent certificat sont vendues ou transférées à des navires de pêche des Etats-Unis qui n'ont pas obtenu un permis.

Daté ce

jour de

A.D., 189

Bureau des douanes au port de

pour le Ministre de la Marine et des Pêcheries.

TABLEAU indiquant les navires de pêche américains auxquels des permis ont été octroyés, durant l'année 1897, en vertu de l'acte intitulé "Acte concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique"—*Suite.*

Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Port où le permis a été octroyé.	Droit.
				\$ cts.
Gladstone.....	Gloucester, Mass.....	75	Canso, N.-E.....	112 50
Electer.....	".....	84	Tusket, N.-E.....	126 00
W. H. Moody.....	".....	48	Yarmouth, N.-E.....	72 00
Blue Jacket.....	".....	86	".....	129 00
Hattie L. Trask.....	".....	71	Shelburne, N.-E.....	106 50
Emma E. Witherell.....	".....	81	Tusket, N.-E.....	121 50
Alice R. Lawson.....	".....	85	Pubnico, N.-E.....	127 50
Madonna.....	".....	79	Yarmouth, N.-E.....	118 50
Parthia.....	".....	77	".....	115 50
Mabel D. Hines.....	Beverly, Mass.....	92	Tusket, N.-E.....	138 00
W. E. Morrissey.....	Gloucester, Mass.....	93	".....	139 50
Meteor.....	".....	96	Pubnico, N.-E.....	144 00
Mystery.....	".....	89	".....	133 50
Thetis.....	".....	67	Tusket, N.-E.....	100 50
Margaret.....	Beverly, Mass.....	107	".....	160 50
Shenandoah.....	Gloucester, Mass.....	77	Pubnico, N.-E.....	115 50
Senator Saulsbury.....	".....	77	".....	115 50
Virginia.....	".....	82	Lockeport, N.-E.....	123 00
Landseer.....	".....	71	Pubnico, N.-E.....	106 50
Joseph Rowe.....	".....	98	".....	147 00
Helen F. Whittier.....	".....	92	Yarmouth, N.-E.....	138 00
Columbia.....	".....	89	Barrington, N.-E.....	133 50
Stranger.....	".....	59	Shelburne, N.-E.....	88 50
Essex.....	".....	84	Pubnico, N.-E.....	126 00
Nannie C. Bohlin.....	".....	97	Halifax, N.-E.....	145 50
Annie Wesley.....	".....	65	Tusket, N.-E.....	97 50
Marguerite.....	".....	81	Barrington, N.-E.....	121 50
S. R. Lane.....	".....	48	Lockeport, N.-E.....	72 00
Pinta.....	".....	68	Canso, N.-E.....	102 00
Arbitrator.....	".....	73	".....	109 50
Eliza H. Parkhurst.....	".....	84	Arichat, N.-E.....	126 00
Bessie M. Devine.....	".....	91	Port-Hawkesbury N.-E.....	136 50
Senator.....	".....	75	Port-Mulgrave N.-E.....	112 50
Judique.....	".....	89	Canso, N.-E.....	133 50
Gertie Evelyn.....	".....	61	Arichat, N.-E.....	91 50
Conductor.....	".....	50	Canso, N.-E.....	75 00
Margaret Mathers.....	".....	66	Pubnico, N.-E.....	99 00
Ralph F. Hodgdon.....	".....	60	Port-Mulgrave, N.-E.....	90 00
Viking.....	".....	40	Canso, N.S.....	60 00
Lizzie Griffin.....	".....	71	".....	106 50
F. W. Homans.....	".....	44	Port-Mulgrave, N.-E.....	66 00
Wm. Matheson.....	Provincetown, Mass.....	72	St-Peters, N.-E.....	108 00
Golden Hope.....	Gloucester, Mass.....	75	Arichat, N.-E.....	112 50
George E. Campbell.....	".....	78	".....	117 00
Masconoma.....	".....	67	".....	100 50
Gladiator.....	".....	75	Port-Hawkesbury, N.-E.....	112 50
George S. Bontwell.....	".....	43	Port-Mulgrave, N.-E.....	64 50
Edgar S. Foster.....	Bucksport, Mass.....	79	St-Peters, N.-E.....	118 50
Willie L. Swift.....	Provincetown ".....	70	".....	105 00

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

TABLEAU indiquant les navires de pêche américains auxquels des permis ont été octroyés—*Fin.*

Nom du navire.	Port d'attache.	Tonnage.	Port où le permis a été octroyé.	Droit.
Oliver Eldridge.....	Gloucester ".....	48	Yarmouth, N.-E.....	72 00
Annie G. Quiner.....	Bucksport ".....	79	St.-Peters, N.-E.....	118 50
Orpheus.....	Gloucester ".....	74	Lockeport, N.-E.....	111 00
Levanter.....	Salem, Mass.....	28	Yarmouth, N.-E.....	42 00
Winona.....	Gloucester, Mass.....	78	Amberst, I.M., Qué.....	117 00
Howard Holbrook.....	".....	68	Port-Hawkesbury, N.-E.....	102 00
John Smith.....	".....	44	".....	66 00
Martha Jane.....	".....	16	Alberton, I.P.-E.....	24 00
Epes Tarr.....	".....	48	Souris, I.P.-E.....	72 00
Elenora.....	".....	62	Canso, N.-E.....	93 00
Lizzie M. Stanwood.....	".....	76	".....	114 00
Emma M. Dyr.....	".....	54	Arichat, N.-E.....	81 00
Reporter.....	".....	60	Souris, N.-E.....	90 00
Richard Lester.....	".....	47	Port-Hastings, N.-E.....	70 50
Mariner.....	".....	78	Canso, N.-E.....	117 00
Ralph E. Eaton.....	Gloucester, Mass.....	47	Port-Mulgrave, N.-E.....	70 50
Florence.....	".....	63	Canso, N.-E.....	94 50
Oresa.....	".....	58	".....	87 00
M. H. Perkins.....	".....	50	Port-Hawkesbury, N.-E.....	75 00
Ellen F. Gleason.....	".....	42	Canso, N.-E.....	63 00
Edward A. Rich.....	".....	58	".....	87 00
Loring B. Haskell.....	".....	67	Souris, I.P.-E.....	100 50
Nereid.....	".....	70	Canso, N.-E.....	105 00
Procyon.....	".....	85	".....	127 50
Boyd et Leeds.....	Beverly, Mass.....	37	Barrington, N.-E.....	55 50
E. C. Hussey.....	".....	42	".....	63 00
S. L. Foster.....	S. W. Harbour, Me.....	44	Liverpool, N.-E.....	66 00
Norman Fisher.....	Gloucester, Mass.....	51	Canso, N.-E.....	76 50
Oliver F. Kilham.....	Salem, Mass.....	44	Liverpool, N.-E.....	66 00
Anna L. Sunborn.....	".....	17	Yarmouth, N.-E.....	25 50
Total, 79 navires.....		5,316	Total.....	\$7,974 00

On remarquera que le nombre de permis est presque du double de ceux de 1897. J'attribue cela à la rareté de la boîte sur les côtes des États-Unis ; il n'y a aucun doute dans mon esprit que l'obtention de la boîte et l'embarquement des marins sont de beaucoup les plus importants items compris dans le permis, après celui du transbordement des cargaisons. Quant à l'achat des provisions, agrès, etc., je crois que cela aiderait beaucoup nos marchands et autres dans les petites villes de la côte si on le permettait. Il n'y a pas de doute cependant que les hauts commissaires conjoints étudieront ces très importants détails.

Voici un relevé du nombre de permis octroyés depuis 1888.

1888.....	36
1889.....	78
1890.....	119
1891.....	98
1892.....	108
1893.....	71
1894.....	53
1895.....	47
1896.....	77
1897.....	40
1898.....	79

La liste suivante des vaisseaux de pêche des Etats-Unis qui sont entrés dans des ports canadiens depuis le 1er janvier jusqu'au 31 octobre 1878, indiquant le nombre de fois que chaque vaisseau est entré aux divers ports,—fera voir jusqu'à quel point nos ports sont fréquentés par des pêcheurs étrangers. Presque toutes ces goélettes ont été visitées par nos croiseurs, et la plupart l'ont été plusieurs fois :

Numéro.	Nom du navire.	Ariehat.	Barrington.	Canso.	Georgetown, I. P.-E.	Halifax.	Liscombe.	Louisbourg.	Lockeport.	Lunenburg.	Port-Hawkesbury.	Port-Hood.	Port-Mulgrave.	Shelburne.	Souris, I. P.-E.	Whitehead.	Yarmouth.	Sydney-N.	Liverpool.
1	Arbutus																		2
2	Atlanta																		1
3	Alice R. Lawson			1				1									2		
4	Arbitrator			3		1									1		2		
5	Annie C. Hall			1				1						4		1		1	
6	Admiral Dewey			1				1		1							2	1	1
7	Annie Wesley			1				1	1					1		1		1	1
8	Alice C. Jordan							1								1			
9	Alva							1						1					1
10	Addie Davidson							1											
11	Alice S. Hawkes							1										1	
12	Agnes E. Downs							1											
13	Alice M. Parsons													2					
14	A. S. Caswell													2					
15	A. R. Cutherton													1					2
16	Argo														1				
17	Arthur Story															1			
18	Amy Wixon																4		
19	A. L. Sanburn																3		
20	Addie M. Story					1													
21	Arthur Binney																		2
22	Boyd & Leeds	2		1												1			
23	Blue Jacket			3													3	2	1
24	Bessie M. Devine			3							1						1		
25	Bertha May			2															
26	*Broganza							1						1					1
27	Belle Franklin									1				2					
28	Belle V. Neal																1		
29	Bertha Miller																1		
30	Bertha D. Nickerson																		1
31	Columbia	2		2													1	1	2
32	Conductor			4		2	2				1			1			3		
33	Carl W. Baxter			1		1												1	
34	Carleton Belle			1				1											
35	Carrie W. Babson			1				1											
36	Cecil H. Lowe							1						1					
37	Centennial																		1
38	Canopus							1											
39	Clara P. Sewell							1	2										1
40	Carrie E. Phillips													1				1	1
41	Carrie H. Lane																	2	
42	Carrier Dove													2					
43	Commonwealth													6					1
44	Caroline Vought																2		
45	Dora A. Lawson					2		1											
46	D. A. Wilson							1											
47	David Sherman							1									1		
48	Davy Crockett													2					
49	Dawson City													1					
50	Dido																		3
51	Emma and Helen																		2
52	Eliza H. Parkhurst	5				1								1					
53	Emma M. Dyer	4		1			1							1					
54	E. C. Hussey		1	1													2		6
55	Elsie F. Rowe			2				1											
56	Effie M. Morrissey			1	2								1		3	1			8
57	Elnora			4							1								1

* Port extérieur—Chester.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

LISTE des navires de pêche des Etats-Unis qui sont entrés dans des ports canadiens, du
31 octobre au 1er janvier 1898—*Suite.*

Numéro.	Nom du navire.	Aitchat.	Barrington.	Canso.	Georgetown, I. P. E.	Halifax.	Liscombe.	Louisbourg.	Lockeport.	Lunenbourg.	Port-Hawkesbury.	Port-Hood.	Port-Mulgrave.	Shelburne.	Souris, I. P. E.	Whitehead.	Yarmouth.	Sydney-Nord.	Liverpool.
58	Ellen F. Gleeson			5								1							
59	Edward Trevo			1										1			2		2
60	Edward. A. Rich			2		1	1							2					
61	Epas Tarr			1	2								1		6		1		
62	Edith McInnes					1	2		1					1					7
63	Elsie M. Smith							1		1								1	
64	Ethel B. Jacobs							1						1	1			3	
65	Ellis S. Hawkes																		1
66	Essex							1									2		
67	Edith M. Jacobs																		1
68	Emma E. Wetherall							1									3		
69	Elector													1			2		1
70	Edith M. Prior												4						
71	Edith S. Whalen												1						
72	Ester Anita					1							1			1			1
73	Elector P. Wedge																1		
74	E. B. Holmes																1		
75	Electra					1								1					
76	Eliza B. Campbell					2													
77	F. H. Smith			1															
78	Florence			5										2					1
79	F. W. Homans				2						1	2	1		4				1
80	Firmwood							1									3		1
81	Frances S. Orne							1									1		2
82	F. B. Haskins																		1
83	Flora Nicholson													1					1
84	Fanny W. Freeman																		1
85	Florence E. Stream													4					
86	F. R. Walker													2					1
87	Gertie Evelyn	2		1		1					1								
88	Golden Hope	2									1								
89	George E. Campbell	3		1							1			1					3
90	Gladiator	4									1								
91	Gladstone			1				1	1										1
92	Grace L. Hadley			1	3								2		5				
93	George S. Boutwell				2	1							3		4				
94	Geneva Mertis							1											
95	Grayling							1		4							1		
96	Grace Darling							1											
97	George F. Edmunds											2			5	1			8
98	Gen. Martin																		1
99	Grace Otis									1							1		
100	Gloria													1					
101	Grace Choate													1					
102	Governor Butler													1					
103	Hattie L. Trask	1		2	1									1					
104	H. L. Whittier			1													3		1
105	Hattie Evelyn			2															
106	Howard Holbrook			4	2						1				7				
107	Henry M. Stanley						1	1			1			1					1
108	Harvard							1											
109	Hellen F. Whitten							1											1
110	Hellen H. Giles							1											
111	Harry G. French					1		1											3
112	Herald of the Morning							1											
113	Hiram Lowell							1						2					1
114	Hattie E. Worcester																		1
115	*Hattie E. Heckman									2									1
116	Harry L. Belden																		1
117	H. W. Longfellow																		1
118	Hazel Oneita																		1

* Port extérieur—Chester.

LISTE des navires de pêche des Etats-Unis qui sont entrés dans des ports canadiens, du 1er janvier 1898 au 1er octobre 1898, etc.—*Suite.*

Numéro.	Nom du navire.	Arichat.	Barrington.	Canso.	Georgetown, I. P.-E.	Halifax.	Liscombe.	Louisbourg.	Lookeport.	Lunenburg.	Port-Hawkesbury.	Port-Hood.	Port-Mulgrave.	Shelburne.	Souris, I. P.-E.	Whitehead.	Yarmouth.	Sydney-Nord.	Liverpool.
119	H. B. Parker										1								
120	Harvester													2					1
121	Hattie and Lottie													1					
122	Indiana			1				1											
123	Tolantne			1															
124	James A. Garfield		1											1					
125	Judique			4							1								1
126	John Smith			1	2						1								
127	Joseph Rowe			1													1		
128	Joseph B. McGuire							1											
129	Jennie B. Hodgdon							1											2
130	John S. Presson							1											
131	J. E. Garland													1					1
132	John L. Nicholson												1			4			9 1
133	Jonathan																		1
134	J. F. Edwards													3					
135	James R. Clarke													2					
136	James S. Steele													1			1		
137	J. W. Collins						1							1					1
138	James Rowe																1		
139	J. R. Walker																		
140	James G. Blain																		1
141	*Kearsage			2				1		1									1
142	Lizzie Griffin	2		3							1								
143	Laurence A. Munro		2	1					2										
144	Loring B. Haskell				2	1							1			4			4 6
145	Lizzie M. Stanwood			2								1		1		1			
146	Lucille			1			1	1								1			1
147	Lizzie Maud							1											
148	Lizzie B. Adams							1	2								1		1
149	Lillia E. Norwood							1									1		
150	Lottie Gardener							1											
151	Lizzie M. Center							1						1					1
152	Louis H. Giles							1											
153	Lena & Maud																		1 1
154	Lizzie W. Custer																		1 1
155	Latona						1							5					1 1
156	Landseer													1			3		1
157	Lottie S. Howard																		
158	Levanter								1									4 9	
159	Laurena Murdoch						1												
160	Masonomo	4		1												1			1
161	M. H. Perkins	1		2															
162	Mary Story		1																
163	Marguerite		4	1															
164	Miranda	2		1			1	1											1
165	Mertie & Delmar			1				1											
166	Meteor			1															
167	Mabel D. Hines			1														2 2	
168	Mariner			2				1						1					1
169	Mattie Winship			1				1											
170	Margaret Mathers			1				1	1					1			1 3 2		
171	Madonna			2														2	
172	Marinda						1												
173	Mertes H. Perry							1						1					1
174	Marshall L. Adams							1	1					2					1
175	M. S. Ayer							1											3
176	Mandego							1											1
177	Mabel Kenniston							1						3					2
178	Margaret Haskins						1			1							1		6
179	Maggie Smith							1											

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

LISTE des navires de pêche des Etats-Unis qui sont entrés dans des ports canadiens, du
1er janvier 1898 au 1er octobre 1898, etc.—*Suite.*

Numéro.	Nom du navire.	Aricat.	Barrington.	Causo.	Georgetown, I. P.-E.	Halifax.	Liscombe.	Louisbourg.	Lockeport.	Lunenburg.	Port-Hawkesbury.	Port-Hood.	Port-Mulgrave.	Shelburne.	Souris, I. P.-E.	Whitehead.	Yarmouth.	Sydney-Nord.	Liverpool.
180	Margaretta																1	1	
181	Maggie May																	1	
182	Mystery																2		
183	Martha Jane										1		2						1
184	Mizpah													1					
185	Mary F. Chisholm													2					
186	Mabel Leighton													1					
187	M. B. Stetson													1					
188	Marsala																3		
189	Maud Miller																1		
190	Minerva																1		
191	Margaret					1		1											
192	Nereid	1						1											4
193	Nelson Y. McFarland		1	1															
194	Norman Fisher			1															
195	Norumbega				2						1		1		3			4	
196	Nellie Dixon													3			4		
197	Nourmahal													1					1
198	Nannie C. Bohlin					3													
199	Noonday																		1
200	Otis P. Lord	1	1	1				1										1	
201	Oliver Eldridge	1				1											2	2	
202	Oresa	1		2				1	1					4			1	2	3
203	Oliver W. Holmes		1					1						2				2	
204	Orpheus			3					7									2	1
205	O. L. Killam																1		4
206	Pinta			4	1									1					
207	Parthia			1				1									2	1	1
208	Puritan			1													1		1
209	Patriot			1										2					
210	Procyon			3					1					1		1			2
211	Pythian						1	1										2	
212	Polar Wave							1											
213	Pendrogon							1									1		
214	Quick Step													1					3
215	Ralph F. Hodgdon			4		1	1						2	1					1
216	Ralph E. Eaton			1				1			1		1		4			3	2
217	Ramona			1										1					
218	Richard Lester				2						1		1					3	1
219	Ruth M. Mather							1						1					
220	* Reporter									1	1		1						
221	Regie														4				
222	Republic																		1
223	Robin Hood													1					
224	Rigel													1					
225	Ruth and Martin																2		2
226	R. H. Hodgdon																		1
227	Senator	3		1							1	1	1	1					
228	Senator Salisbury	2						1									2	1	
229	Sarah H. Prior	1					1												
230	Sigfred	1		1				1											
231	Senator Swansburg		1																
232	S. R. Lane			1				1	4								1		1
233	Shenandoah			1				1									2		
234	S. P. Williard			1		1		1											1
235	S. F. Maker			1												1			
236	Sarah E. Lee							1											1
237	Susie Hooper							1											1
238	Samuel R. Crane							1											
239	Stranger							1	3										1
240	Speculator							1						2					1

* Sorti—Port La Have.

Liste des navires de pêche des Etats-Unis qui sont entrés dans des ports canadiens, du 1er janvier 1898 au 31 octobre 1898, etc.—*Suite*.

Numéro.	Nom du navire.	Arichat.	Barrington.	Canso.	Georgetown, I. P.-E.	Halifax.	Liscombe.	Louisbourg.	Lockeport.	Lunenburg.	Port-Hawkesbury.	Port-Hood.	Port-Mulgrave.	Shelburne.	Souris, I. P.-E.	Whitehead.	Yarmouth.	Sydney-Nord.	Liverpool.
241	Sea Fox.....								1					1		1		1	2
242	Sarah M. Jacobs.....																		1
243	S. H. Smith.....																		
244	S. E. Nightingale.....																1		
245	S. L. Foster.....																		
246	Sarah.....																		1
247	Thetis.....	1				2		1						1			2	2	
248	Triton.....		1																
249	Talisman.....							1						2					1
250	Thomas Brundage.....																		
251	Viking.....			3		1	1							1		1			1
252	Vigilant.....			1										3					2
253	Vesta.....			1													1		
254	Virginia.....							1	2									1	2
255	Volunteer.....													1					
256	William H. Cross.....													1					1
257	Wide Awake.....	1		1				1										1	
258	William E. Morrisey.....			1															
259	William Matheson.....							1											
260	W. H. Moody.....					1				1							7		
261	Winona.....					1											3	1	
262	W. H. Ridel.....					1													
	Total des entrées....	42	17	132	24	35	13	86	37	9	20	5	23	140	66	17	125	108	138

MEMO.—Nombre total des entrées à 13 ports canadiens, 1,037.

RÉSUMÉ.

ENTRÉES de navires de pêche des Etats-Unis dans des ports canadiens, du 1er janvier au 31 octobre 1898, indiquant le nombre d'entrées aux différents ports.

Arichat.....	42
Barrington.....	17
Canso.....	132
Georgetown.....	24
Halifax.....	35
Liscombe.....	13
Louisbourg.....	86
Lockeport.....	37
Lunenburg.....	9
Port-Hawkesbury.....	20
Port-Hood.....	5
Port-Mulgrave.....	23
Shelburne.....	140
Souris.....	66
Whitehead.....	17
Yarmouth.....	125
Sydney-Nord.....	108
Liverpool.....	138

Nombre total des entrées à 18 ports canadiens..... 1,037

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

LISTE des navires de pêche des Etats-Unis se servant du chemin de fer maritime dans les ports canadiens pour des fins de réparations, etc.

Numéro	Nom du navire.	Année.	Lieu de réparations, etc.,
1	Lizzie M. Center	1893	Halifax, N.E.
2	Herbert E.		"
3	Hattie H. Graham	1894	"
4	Norumbega		"
5	Puritan		"
6	Ralph E. Eaton	1895	"
7	Rush Light		"
8	Epes Tarr		"
9	George F. Edmunds		"
10	Ella Frances		"
11	H. A. Parkhurst		"
12	Carrier Dove		"
13	H. A. Parkhurst	1896	"
14	Volunteer		"
15	Lizzie J. Greeleaf		"
16	O. W. Holmes		"
17	J. E. Garland		"
18	Notice (9th July)	1897	"
19	Notice (28th July)		"
20	Ralph E. Eaton	1898	"
21	George S. Boutwell		"

Ci-joint est une liste des navires de pêche et de leurs produits de la baie de Mahone et de La Have :

PÊCHEURS SUR LES BANCS DE LA HÈVE.

	Liv.		Liv.
Grace	277,000	Talmouth	285,000
Jennie Myrtle	360,000	Beluga	240,000
Mischief	200,000	Millie Mace	370,000
Torridon	290,000	Liljian	490,000
Entreprise	240,000	Gallant	300,000
Klondyke	370,000	Algonia	310,000
Lerane C.	300,000	Cayuga	400,000
Ashton	300,000	Alaska	290,000
F. B. Wade	340,000	Loreana Maud	470,000
Minnie J. Heckman	320,000	Eureka	270,000
Puritan	260,000	Mafestic	355,000
Comrade	450,000	Uruguay	465,000
Manal M. Parks	240,000	Citizen	470,000
Barcelona	240,000	Minnie Maud	230,000
Joseph McGill	860,000	Léopold	395,000
Cariaraine	390,000	Avis	260,000
M. J. Crosby	200,000	L. B. Currie	220,000
Bessie A.	185,000	Curfew	180,000
Carrie	265,000	Glyndon	340,000
Volunteer	360,000		

PÊCHEURS SUR LES BANCS DE LA BAIE DE LA HÈVE-NORD.

Fern	280,000	Roana	215,000
Britannia	220,000	Cambrian	300,000
Georgenia	80,000	Melbourne	250,000
Puma	220,000	Mystic Tie	260,000

PÊCHEURS DU LABRADOR DANS LA HÈVE.

	Liv.		Liv.
Magie.....	40,000	G. A. Smith.....	50,000
Gernada.....	90,000	Abana.....	100,000
Melutas.....	60,000	Nightingale.....	40,000
Valiant.....	50,000	Garnet.....	40,000
Onado.....	60,000	Gindale.....	55,000
Mayflower.....	11,200	Garland.....	50,000
Elnora.....	70,000		

PÊCHEURS DU LABRADOR DANS LA BAIE DE MAHONE.

Nova Zembler.....	40,000	Lenora.....	35,000
Irène M. B.....	40,000	C. A. Ernst.....	40,000
D. A. Maker.....	60,000	C. A. Chisholm.....	35,000
Marzella.....	45,000		

PÊCHEURS SUR LES BANCs DE LA BAIE DE MAHONE.

Laura C. Zwisker.....	260,000	Venim.....	300,000
Unique.....	320,000	C. U. Maker.....	160,000
Elva M.....	340,000	Flo Maker.....	280,000
Jennie V.....	345,000	Blanch Camp.....	400,000
Snow Queen.....	200,000	Lawrance.....	320,000
Daisy & Linton.....	300,000	Enezey.....	40 0,000

L'on ne connaît pas le résultat exact des opérations de la flotte de La Hève, mais l'on calcule que la pêche totale a été d'environ 25 pour 100 moindre qu'en 1897.

PÊCHE DU MAQUEREAU.

La pêche du maquereau de 1898 a encore manqué, je pourrais dire, partout. Quelques navires des Etats-Unis ont obtenu d'assez bons résultats au sud, mais à part cela, la pêche a été à peu près nulle. Il est très difficile de donner la raison de cela, mais je crois que la cause principale à laquelle il faut attribuer la chose, est l'usage de cet abominable engin, la seine à bourse. J'ai à maintes reprises insisté pour que l'on conclût un arrangement international par lequel l'usage de la seine à bourse serait défendu jusqu'au 1^{er} juillet; c'est à cette date-là que les maquereaux cessent de frayer, et pendant le temps du frai ils ne mordent pas à l'hameçon, mais ils se prennent dans les seines à bourses et se trouvent ainsi absolument sans protection. Il y a des gens qui sont sous l'impression que les maquereaux sont chassés de la côte par la grande quantité d'appât gâté de homard, les trappes à homard brisées et pourries, etc., qui se rencontrent le long du rivage. Mais je ne puis accepter cette théorie, car le maquereau est rare non seulement sur la côte mais encore au large, et il est impossible de croire que cet appât gâté, etc., puisse affecter les eaux profondes. A l'heure qu'il est, l'on sale peu de maquereau, le poisson étant presque tout vendu à l'état frais. Le 20 mai, il y avait environ 65 goélettes de pêche des Etats-Unis sur nos côtes et au large de celles-ci. L'année dernière, il y en avait à peu près 100. Presque tous ces navires viennent de Gloucester. D'assez bonnes prises ont été faites au large de Yarmouth, et les poissons valaient 25 sous la pièce. Le 25 de mai, des coups de filets ont été faits au large de Prospect, N.-E., mais les poissons étaient en petits bancs et très farouches. Le 28, l'on a opéré au large de Canso. Les croiseurs *Osprey*, *Kingfisher*, *Curlew* et *Acadia*, qui étaient stationnés à différents points le long de la côte, ont tenu compagnie tout le temps aux pêcheurs des Etats-Unis. Le 1^{er} juin, la goélette américaine *O'Resa* avait environ 250 barils de poisson, et les autres navires avaient assez bien réussi, mais, à mon avis, la grande masse des poissons avait devancé les seineurs. Vers le milieu de juin, la plupart des seineurs américains se sont mis en route pour les Etats-Unis, avec de petites prises. Ils ont mieux réussi ensuite au large de leurs côtes: le *Jacobs* ayant pris 350 barils de poisson au large de "No Man's Land". Lorsqu'ils sont revenus dans nos parages, ils n'ont obtenu que de piètres résultats, le mois d'août ayant certainement été le plus

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

pauvre que l'on ait jamais vu en fait de pêche au maquereau ; et la situation ne s'est pas améliorée, le mauvais temps ayant nui aux opérations durant l'automne.

HOMARD.

La pêche du homard de 1898 sera encore faible, probablement inférieure à celle de ces dernières années ; c'est dû en partie au mauvais temps qu'il a fait durant la saison du homard. La saison de pêche n'a pas été prolongée, et j'ai déjà fait remarquer dans une autre partie de mon rapport combien de trouble nous donnaient les pêcheurs qui persistaient à pêcher illégalement. La pêche, à mon avis, se fait sur une trop grande échelle, et les pêcheries ne tarderont pas à être complètement épuisées. La commission qui a été nommée pour examiner la condition des pêcheries du homard, et qui siège actuellement, trouvera sans doute un moyen de remédier à cet état de choses. Il y a trop de petites homarderies ; le commerce du homard vivant, qui était autrefois limité presque entièrement à la partie occidentale de la province, s'étend graduellement vers l'est, et aujourd'hui des homards vivants sont expédiés de Louisbourg.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES CAPITAINES DES CROISEURS.

MONSIEUR,—Conformément à vos ordres, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur le service fait par le croiseur *Osprey*, sous mon commandement, pendant la saison de 1898.

Par votre ordre, je me suis rendu à Shelburne, et j'ai mis le croiseur *Osprey* en commission, le 26 d'avril. Je suis parti pour Halifax le 28, mais j'ai été détenu par les vents contraires. Je suis arrivé à Halifax le 1er de mai ; le temps était brumeux et désagréable. Le 6 de mai, par votre ordre, nous avons pris la mer, naviguant le long de la côte méridionale de la Nouvelle-Ecosse et faisant escale à plusieurs ports ; le 13, nous avons franchi le passage de Mainadieu, et à minuit nous étions arrivés à Sydney-Nord. Puis nous avons croisé au nord, autour du Cap-Breton, et près de Charlottetown et des îles de la Madeleine ; nous sommes restés à ce dernier endroit jusqu'à ce que la saison de pêche du hareng fût expirée. Nous avons trouvé, comme les années précédentes, un grand nombre de bateaux pêcheurs canadiens achetant du hareng ; nous n'avons rencontré que très peu de navires de pêche américains.

Nous nous sommes ensuite dirigés vers la côte de la Nouvelle-Ecosse par voie de Charlottetown et de Pictou. Nous sommes arrivés à Canso, notre quartier général, le 7 de juin, et nous avons croisé à l'est et à l'ouest, lorsque le temps le permettait. Le temps était excessivement brumeux et humide. Nous avons aussi fait de temps à autre des croisières à l'île du Prince-Edouard et à Pictou jusqu'au 24 d'octobre, alors que par votre ordre nous sommes partis pour Sydney ; nous sommes arrivés à ce dernier endroit le 25 et nous avons trouvé huit seigneurs américains, qui nous ont annoncé que le maquereau était très rare. Nous avons continué à croiser jusqu'au 5 de novembre, alors que, par votre ordre, nous nous sommes dirigés vers Shelburne, faisant escale à Whitehaven, Liscomb et Spry-Bay. Le 11 de novembre, le navire a été conduit dans ses quartiers d'hiver, à Shelburne.

C. T. KNOWLTON,
Commandant de l' "Osprey".

CROISEUR "CURLÉW",
SAINT-JEAN, N.-B., 31 décembre 1898.

Commandant O. G. V. SPAIN, M. R.,
Commandant du service de protection des pêcheries,
Ministère de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur le service fait par ce croiseur durant la saison de 1898.

Pendant l'hiver de 1897 et 1898, le navire fut désarmé comme d'habitude dans le dock de Magee, à ce port-ci, et les réparations nécessaires y furent faites. Le 15 d'avril, l'équipage fut engagé et le navire fut mis en commission. Le mauvais temps nous força de remettre notre départ de Saint-Jean au lendemain. Une fois arrivé sur les pêcheries, je fus très occupé jusqu'au 14 mai à délivrer des permis pour la pêche à la nasse, à décider plusieurs différends relatifs aux pêcheries, et à régler une foule de questions d'administration. Le petit hareng-sardine commença à faire son apparition sur les côtes du comté de Charlotte vers le 1er mai, mais aucune des nombreuses sardineries d'Eastport et de Lubec ne commença les opérations avant le 1er de juin, alors que les prises dans les nasses n'égalèrent pas plus de 25 pour 100 des demandes des sardineries. Cependant, les prix par baril de hareng ont été très élevés en plusieurs occasions. Le cours du marché a atteint une hausse que l'on n'avait pas vue depuis un très grand nombre d'années, et il est à espérer que l'augmentation projetée dans la production des sardineries assurera à l'avenir de meilleurs prix à nos pêcheurs à la nasse.

Le 17 de mai, alors que croisant autour du Cap Sable, je rencontrai la flotte des navires américains, qui faisaient la pêche du maquereau entre Lockeport et Lunenburg. Le premier banc de maquereaux, consistant en 50 barils, fut pris le 19 de mai, au large de Liverpool, par un des navires de cette flotte. Nous croisâmes avec cette flotte entre Lockeport et Halifax jusqu'au 25 courant, date où je reçus ordre de vous de croiser jusqu'à Canso. Nous nous rendîmes à Halifax, où nous débarquâmes notre canon de 6 et nos carabines Winchester, et reçûmes un Gatling et un complet de Sniders.

Croisant à l'est de Canso et de la côte du Cap-Breton, je rencontrai à divers intervalles des navires de la flotte des Etats-Unis qui n'avaient pris que très peu de maquereaux, ce que l'on attribuait au mauvais temps et aux brumes.

Sydney-nord fut atteint le 7 de juin ; à cet endroit nous prîmes une provision de charbon et l'inspecteur Bertram nous rejoignit. Avec cet officier à bord, nous fîmes une croisière le long de la côte, visitant un grand nombre de homarderies ; nous croisâmes aussi sur le Grand lac Bras-d'Or, où M. Bertram quitta le navire.

Après avoir franchi le canal Saint-Pierre, nous nous dirigeâmes vers Lunenburg, où nous arrivâmes le 11 de juin, et l'inspecteur Hockin embarqua à bord. En entrant dans la baie de Sainte-Marguerite nous constatâmes que les pêcheurs de la localité, en gagnant l'est jusqu'à Dover, avaient tendu leurs trappes à maquereau sans s'être procuré au préalable un permis du garde-pêche. Nous eûmes beaucoup de difficulté à faire payer les droits de permis par les propriétaires des trappes.

Je reçus ensuite ordre de vous de faire route vers la baie de Fundy. Nous arrivâmes à Passamoquody le 20 juin ; la pêche y était en pleine opération. Les pêcheurs avaient fait de bonnes prises et obtenu de hauts prix.

Durant mon court séjour dans mon district, je réglai plusieurs différends relatifs aux pêcheries, je visitai les gardes-pêche, je délivrai des permis, et je donnai des ordres concernant diverses affaires exigeant mon attention immédiate. Le 29 de juin je me rendis à Halifax dans le but de commencer la patrouille sur la côte entre cet endroit et Canso et d'empêcher la pêche illégale du homard dans ces parages. Nous croisâmes le long de la côte vers l'est, visitant tous les havres, et plusieurs centaines de trappes furent détruites. Des milliers de homards furent relâchés, les homarderies furent visitées, et les personnes suspectes furent averties du sort qui les attendait si elles étaient surprises à violer quelque'un des règlements concernant le homard.

Le 12 et le 13 de juillet, nous détruisîmes un grand nombre de trappes entre Dover et Canso. Tous les ans il y a des pêcheurs qui se permettent de poursuivre les opérations dans ces parages jusqu'au 15 de juillet. Il est très facile de violer la loi à cet endroit, à cause de sa proximité à la ligne, où le temps prohibé ne commence que le 15. Les ravages que nous avons faits parmi les engins de pêche auront, je crois, pour effet d'engager les pêcheurs à enlever dorénavant leurs trappes à l'expiration de la saison de pêche du homard. Le 15 de juillet, à Canso, je reçus, conformément à vos instructions, de M. Whitman, le remorqueur *Active*, et le plaçai sous le commandement du premier officier Burns, du *Curlaw*. Deux matelots de ce dernier croiseur et deux de l'*Osprey* furent aussi transférés à bord du remorqueur, et le 22 son équipement était complété. Nous quittâmes Canso en compagnie l'un de l'autre et commençâmes à croiser vers l'ouest afin d'empêcher la pêche illégale du homard.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Les croisières entre Canso et Halifax furent continuées jusqu'au 16 d'août, alors que l'inspecteur Bertram fut pris à bord, à Port-Hawkesbury. Nous commençâmes alors à croiser autour du Cap-Breton dans le but de protéger les diverses pêcheries, celles du homard particulièrement. De nombreuses homarderies furent visitées et des avertissements donnés à plusieurs personnes suspectes. M. Bertram nous quitta le 29 d'août, et nous retournâmes à notre station entre Canso et Halifax. Le 18 septembre, nous nous dirigeâmes de nouveau vers la baie de Fundy pour y faire une courte croisière, rencontrant sur notre passage le steamer *Express*, qui s'était échoué à Shag-Harbour. Nous constatâmes que la pêche se faisait avec une activité inaccoutumée et que les prises étaient dans la moyenne.

Le 26 septembre, l'emplacement de la nouvelle station de bateaux de sauvetage, à Grand-Manan, fut choisi par le capitaine Douglas, R.M.R., qui avait rejoint le *Curlew* à Eastport, à cette date-là. Le 1^{er} d'octobre nous étions encore à croiser à l'est de Halifax pour voir à ce que les règlements concernant la pêche du homard fussent observés, et le 11 et le 12 du même mois, de compagnie avec les autres croiseurs, nous prîmes part, à Georgetown, I.P.E., aux jeux du service de protection des pêcheries. Il n'y a pas de doute que ces jeux, qui sont toujours attendus avec impatience, sont d'un grand avantage pour le service.

La coupe pour tir à la carabine fut gagnée par les marins du *Kingfisher*.

Nous quittâmes Georgetown dans la nuit du 15, et nous nous rendîmes à Pictou pour prendre une provision de charbon. A l'Île aux Basques, trois hommes qui avaient été surpris à pêcher illégalement le homard, furent arrêtés sur des mandats lancés par l'inspecteur Bertram. Ils furent traduits devant cet officier à Arichat, et à défaut du paiement des amendes furent envoyés en prison.

Après une croisière à Sydney, nous partîmes pour Halifax, où nous arrivâmes le 25 d'octobre. Le commissaire des pêcheries, le professeur Prince, et les commissaires nommés pour examiner la condition des pêcheries de homard, MM. Levatte, Whitman et Nickerson, rejoignirent le navire à cet endroit dans le but de se procurer des renseignements au sujet des pêcheurs de homard dans les principaux ports de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton. Ils entendirent des témoins à divers endroits, et quittèrent le navire à Sydney-Nord, le 5 de novembre. Une dernière visite fut ensuite faite par nous aux ports situés entre Canso et Halifax. Quelques pots à homard furent détruits dans le port de Halifax, et le Gatling fut laissé au magasin de la Marine et des Pêcheries à Halifax. Nous nous dirigeâmes ensuite vers la baie de Fundy; nous arrivâmes à Grand-Manan le 23, et commençâmes à recevoir les réclamations de permis aux différents villages de pêche dans le comté de Charlotte. Cela, avec d'autres affaires se rattachant aux pêcheries, nous tint occupés jusqu'au 9 décembre, date où nous partîmes pour Saint-Jean; le navire fut désarmé et l'équipage congédié le même jour.

Le lendemain, les mécaniciens et les chauffeurs commencèrent à réparer les machines, et sont encore actuellement occupés aux travaux de réparation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN H. PRATT,
Commandant du "*Curlew*".

NORTH-HEAD, GRAND-MANAN, 30 décembre 1898.

Commandant O. G. V. SPAIN, M.R.,
Chef du service de protection des pêcheries du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur le service fait par le *Kingfisher* sous mon commandement, pendant la saison qui vient d'expirer. Au mois de mars, je reçus ordre de vous de mettre le *Kingfisher* en armement, le 1^{er} mai, à Halifax. Je me rendis là le 27 d'avril pour surveiller quelques réparations, etc. Le 2 de mai, l'équipage fut engagé et le navire mis en commission. Le 4 du même mois

je fis voile pour ma station, au large de Shelburne, et nous croisâmes au large du Cap-Sable jusqu'au 28 de mai.

Le premier seigneur américain arriva le 11 de mai, et fut bientôt suivi des autres navires de la flotte de pêche. Comme le poisson était peu abondant à l'ouest, la flotte se porta vers l'est, mais obtint peu de succès. Les brumes qui ont enveloppé la côte dans ces deux dernières années, surtout pendant le printemps, ont beaucoup nui aux pêcheurs, en les empêchant de voir les bancs de maquereaux.

Je me dirigeai à travers la brume vers l'est, et n'aperçus rien jusqu'à ce que j'atteignisse le Cap-Canso, alors que la brume se dissipa. Je rencontrai là quelques seigneurs qui avaient opéré sur la côte du Cap-Breton et qui, par suite de l'absence de bancs de poissons dans ces parages, regagnaient l'ouest. Je croisai pendant quelques jours dans les environs du Cap-Canso ainsi que dans la baie Saint-Pierre et la baie Chedabouctou. Tous les jours, des navires américains passaient en petit nombre en route pour les Etats-Unis; leur pêche était très peu considérable. J'appris que la pêche était en moyenne de 25 barils par navire pour toute la flotte qui avait opéré sur les côtes du Cap.

Le 5 de juin, je reçus ordre de vous de me rendre à Charlottetown pour faire prendre la mesure des membres de l'équipage pour leurs uniformes. Nous arrivâmes là le lendemain, rencontrant le croiseur *Acadia* au large du port, où je reçus de vous d'autres instructions.

De Charlottetown nous sommes retournés à Pictou pour faire réparer le croiseur. Le 9 de juin, le croiseur fut halé sur la cale de radoub; on le calfata de la quille au plat-bord et on lui donna deux couches de peinture à l'extérieur. Une fois les réparations terminées, je partis, conformément à vos instructions, pour l'Île du Prince-Edouard, afin de faire prêter serment à tous les gardiens de phares comme gardes-pêche. Je commençai par les phares à l'ouest, dans le détroit de Northumberland, puis je descendis le long du côté nord de l'Île, arrivant à ma station, au large de Souris, le 26 du même mois.

Le premier navire américain arriva le 8 juillet. La flotte a été très peu considérable cette année, et la pêche du maquereau a manqué dans toutes les parties de l'Île du Prince-Edouard. Les navires américains ont constamment circulé entre le Cap-Breton et le Cap-Gaspé, mais comme il n'y avait de maquereaux que près des Îles de la Madeleine et de la Pointe de l'Est, il n'a été fait de gros coups de filets en aucun temps—4 ou 5 barils étant la pêche la plus forte qui ait été faite en une journée.

Pendant le temps prohibé pour la pêche du homard, j'ai saisi quelques trappes; j'ai aussi saisi une petite homarderie à North-Side, Île du Prince-Edouard.

Le 4 d'octobre, je confisquai 20 barriques de rhum venant de Saint-Pierre, qui avaient été débarqués à la Baie-Rouleau.

Le 18 d'octobre, tous les navires américains avaient quitté le golfe pour se rendre à Sydney pour la pêche d'automne. Conformément à vos ordres, je suivis. Le 20, je ne trouvais que 7 navires à Sydney. Ces navires restèrent là jusqu'au 16 novembre, date où le dernier se mit en route pour son port d'attache. La pêche a été nulle, le navire qui a obtenu le plus de succès n'ayant pris qu'environ 4 barils de poisson. Le *John L. Nicholson* a été le dernier à partir. Ce navire, qui avait fait la pêche pendant 4 mois, est retourné avec 16 barils de poisson.

Je quittai Sydney pour l'ouest le 21 novembre. Le temps fut excessivement mauvais. J'eus à subir les assauts de la terrible tempête du 27 novembre à Whitehaven. Je croisai le long de la côte pour voir si les règlements concernant la pêche du homard étaient observés, mais la mer était si grosse qu'à peu près tout ce que nous pouvions faire était de nous occuper de nous-mêmes. Je dois dire ici que les règlements ont été mieux observés cet automne qu'ils ne l'ont jamais été depuis que le service a été établi.

Je me rendis à Halifax, en passant par Lunenburg, puis à Shelburne, où le navire fut désarmé, le 15 décembre, et délivré à M. McLean, le gardien.

Mon équipage m'a donné entière satisfaction. Je n'ai aucun cas de désobéissance à signaler, et je me permettrai de recommander que ces robustes jeunes gens soient retenus dans le service, si possible.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Nos jeux annuels du service de protection des pêcheries ont eu lieu à Georgetown, I.P.E., le 4 et le 5 d'octobre. Il a régné beaucoup d'entrain, et l'équipage de mon navire a eu l'honneur de gagner la coupe dans les concours de tir à la carabine. L'année prochaine, nous espérons pouvoir rendre ces jeux encore plus intéressants.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. KENT,
Commandant du "Kingfisher".

OWEN-SOUND, 30 décembre 1898.

Capitaine O. G. V. SPAIN, M. R.,

Chef du service de protection des pêcheries du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur le service fait par le croiseur *Petrel* pendant l'année 1898.

Conformément à vos instructions, le croiseur fut équipé et mis en commission le 13 d'avril, et l'on se mit en route pour le lac Érié. J'arrivai à Amherstburg le 14. Le 15, je fis une croisière dans le bas du lac, me tenant à environ 75 milles de la rive canadienne, afin d'arrêter des braconniers qui, d'après ce qui m'avait été dit, étaient à pêcher à cette distance de notre rive. Malgré une surveillance attentive, l'on ne put apercevoir ni bateaux, ni bouées sur un parcours de 190 milles, ce qui me porta à conclure que les rapports qui m'avait été faits étaient beaucoup exagérés. Le 18, je retournai à Amherstburg dans le but de mettre en place les bouées à gaz, mais par suite du mauvais temps je ne pus le faire avant le 22. Le 23, je saisis 100 rets à mailler appartenant à des Américains et contenant au-delà d'un tonneau de poisson. Le 24, le poisson fut vendu, et les rets furent séchés et emmagasinés à Port-Stanley. Le 30, je confisqué 22 rets à mailler appartenant à des pêcheurs canadiens qui pêchaient sans permis au large de Leamington, et le 2 mai je condamnai un pêcheur surpris en flagrant délit à une amende de \$20, qui fut payée au garde-pêche Lamarche et transmise par lui au ministère. Le même jour, je plaçai des bouées-espars sur le haut-fond Grec et le récif du Havre-du-Nord. Le 17, je réglai une dispute qui s'était élevée entre des pêcheurs à l'extrémité sud de l'île Pelée. Le 24, conformément aux instructions que j'avais reçues, je me rendis à Port-Stanley pour célébrer la fête de la Reine. Le navire fut pavoisé et un salut royal fut tiré. Le 26, je saisis 195 rets à mailler appartenant à des pêcheurs américains. Ces rets avaient été tendus sans bouées, et furent pris avec des grappins. Ils contenaient une grande quantité de poisson,—principalement du hareng et de la perche. Le 27 et le 28, le poisson fut vendu et les rets furent mis en lieu sûr. Le 2 de juin, 14 rets, tendus par des Américains et contenant une petite quantité de poisson, furent saisis par moi.

Le 17, à la demande du percepteur Gott, d'Amherstburg, j'examinai de nouveau avec soin l'endroit où le vapeur *Grand Traverse* avait fait naufrage, et je constatai que le minimum de profondeur de l'eau à cet endroit était de 23 pieds, ce dont je fis rapport au percepteur. Le 18, je plaçai une bouée à l'extrémité sud du banc du milieu pour guider les ouvriers du gouvernement occupés à poser un câble entre l'île et la terre ferme. Le 28 et le 29, je tins une enquête au sujet des accusations portées contre le gardien du phare de la Pointe-Pelée et d'autres à l'effet qu'ils avaient pêché illégalement ; je constatai que ces accusations n'étaient pas fondées. Le 30, au large de la Longue-Pointe, je rencontraï le remorqueur de pêche *Hazard*, avec ses machines brisées ; je le touai jusqu'à Port-Dover. Le 1^{er} juillet, conformément aux instructions que j'avais reçues, je célébraï la fête de la Confédération à Port-Dover ; le navire fut pavoisé et un salut royal fut tiré. Ensuite, l'on permit au public de visiter le croiseur. Le 14 et les jours subséquents, je tins une enquête sur les plaintes qui avaient été faites à l'effet que les petits poissons étaient détruits par suite de l'emploi d'engins de pêche prohibés, et je

fis un rapport élaboré à ce sujet. Le 23, je saisis 10 rets à mailler qui avaient été tendus par des pêcheurs américains au large de la Longue-Pointe, et j'attachai aussi des avis à d'autres bouées de rets qui se trouvaient un peu au nord de la frontière. Le 2 d'août, je vendis les rets confisqués à J. Ellison pour la somme de \$392.15. Le 22, au large de la Longue-Pointe, je saisis 23 rets à mailler appartenant à des Américains et contenant au delà de 800 livres de poisson blanc; je vendis ce poisson à Port-Dover. Le 19 septembre, je m'arrangeai avec le capitaine Gavin, du dragueur du gouvernement *Ontario*, pour qu'il se tint sous le vent de mon navire, de façon à ce que, si le vent devenait trop violent, je pusse l'intercepter et prendre le dragueur à la remorque, ce que je fis pendant deux heures, en attendant qu'un remorqueur fut venu à son secours. Le 29, le juge Horn, William McGregor, député, M. C. Cowan, député, et d'autres personnes s'embarquèrent à Windsor, en route pour l'Île Pelée, où la cour de révision devait siéger. Le 30, je retournai à Windsor avec le juge et ses compagnons de voyage. Le 14 d'octobre, le capitaine Bloomfield Douglas vint à bord à Port-Stanley, et je le conduisis à l'Île Pelée pour lui permettre d'inspecter la station de sauvetage, ce qu'il fit le 15, puis nous repartîmes pour Amherstburg. Le 16, le capitaine Douglas quitta le navire pour se rendre à sa station, à Goderich. Le 28, je vendis 23 rets à McKee, de Port-Maitland, le plus haut soumissionnaire, pour la somme de \$33.35.

Le 6 de novembre, l'on prit avec des grappins 4 rets, qui avaient évidemment été emportés à la dérive durant la récente tempête. Le 12, je vendis au capitaine Henning ces 4 rets, pour la somme de \$4; ils étaient tout déchirés. Le 14, je conduisis au phare du récif de Colchester le fils du gardien du phare, avec des approvisionnements. Le 16, 13 rets à mailler pour le poisson blanc, appartenant à des pêcheurs américains, furent pris avec des grappins entre les îles aux Achigans et la Poule et les Poulets. Le 17, trois autres rets à mailler pour le poisson blanc, qui avaient été aussi tendus par des Américains, furent saisis près du même endroit.

Le 18, le temps étant favorable et calme, je me suis mis en frais d'enlever les bouées à gaz. L'opération se fit avec succès, les bouées-espars ayant été en même temps attachées à leurs ancres. Les bouées à gaz furent touées jusqu'à Amherstburg et remises à A. Hackett, gardien du phare de l'île du Bois-Blanc.

Le 21, j'enlevai la bouée-espar noire au large du récif du Havre-du-Nord. Le 25, j'enlevai la bouée-espar sur le haut-fond Grec; le 29, j'enlevai la bouée-espar au large du haut-fond situé au nord-est du phare de la rivière Détroit, ce que le gardien du phare Hackett n'avait pu faire à cause du mauvais temps.

Le 3 décembre, le croiseur fut inspecté par vous, et je dois vous dire ici que nous avons été très sensibles aux bonnes paroles que vous nous avez adressées en cette circonstance. Le même jour, je partis pour Owen-Sound. Goderich fut atteint le 4 à 6.05 heures de l'après-midi, au milieu d'une tempête de neige aveuglante, qui continua presque sans interruption pendant les 10 ou 11 jours suivants, et comme il était impossible de sortir du havre à cause de la glace, je mis le navire en hivernage dans ce port. Le steamer *St. Andrew*, qui était en route pour Owen-Sound ou Midland, fut aussi forcé de rester là.

Le 15, le second officier Jarvis et 5 matelots furent congédiés. Le 21, le reste des officiers et des matelots reçurent leur congé.

OBSERVATIONS.

Le même mode de patrouille que celui que j'avais trouvé si efficace les années précédentes a été suivi, nos mouvements ayant été erratiques et ayant été opérés aussi vite que possible. Cela est nécessaire à cause de la longueur du lac et du peu de distance à laquelle les partis de pêche américains se trouvent de la frontière, où les pêcheurs reçoivent des renseignements sur les évolutions du *Petrel*. Naturellement ces mouvements continuels et relativement rapides nécessitent la consommation d'une grande quantité de combustible, Mais dans ces eaux, cela est inévitable. La patrouille a été continuellement faite d'un bout à l'autre du lac, sauf lorsque le temps ne le permettait pas; le *Petrel* a parcouru près de 17,000 milles durant la dernière saison, et si les mois d'automne n'avaient pas été si orageux, un bien plus grand nombre de milles auraient été parcourus.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

La pêche sur ce lac (Erié) a été très variable : à certains endroits elle a été très bonne, et ailleurs elle a été très médiocre. Au large de Port-Maitland, ceux qui ont pêché avec des rets à mailles ont obtenu beaucoup de succès. Au cours d'une entrevue que j'ai eue avec les Martin Frères, ceux-ci m'ont dit : " Nous sommes tombés sur un Klondike."

A l'extrémité ouest du lac, au large de l'île Pelée, le capitaine Henning, avec un nombre limité de rets à mailles a pris, durant le mois de novembre, de 4 à 6 tonneaux de hareng à chaque coup de filet. La pêche au rets à enclos a été très bonne à partir de la Pointe-Pelée en gagnant l'est sur une distance de 30 ou 40 milles. La pêche n'a pas été aussi bonne dans les autres parties du lac, à cause, je crois, du mauvais temps, la dernière saison ayant été la plus tempétueuse que j'aie jamais vue.

La pêche aurait, j'en suis sûr, atteint et même dépassé la moyenne, n'eussent été les tempêtes de septembre et d'octobre, qui ont emporté un grand nombre de rets à enclos, lesquels n'ont pu être retenus, ce qui a causé une grande perte aux pêcheurs.

Durant la saison, j'ai visité la plupart des phares sur le lac Erié, et je les ai tous trouvés bien tenus et en assez bonne condition.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. DUNN,

Commandant du "Petrel".

S. G. C. "QUADRA",

VICTORIA, C.-B., janvier 1899.

Rapport sur le service fait par le *Quadra* durant l'année 1898, pour l'information du commandant du service de protection des pêcheries.

Par suite du grand nombre de phares, etc., qu'il m'a fallu visiter et inspecter durant la saison de 1898, le temps que j'ai pu consacrer à d'autres devoirs importants a été nécessairement court.

Au commencement de l'année, j'ai fait deux croisières le long de la côte de la Colombie-Britannique et jusqu'à Wrangel, dans l'Alaska,—la première en compagnie de M. Louis Coste, du ministère des Travaux publics, et la seconde en compagnie du colonel Anderson, du ministère de la Marine et des Pêcheries. L'objet du voyage que j'ai fait avec M. Coste était surtout d'inspecter quelques-unes des anses du nord pour voir laquelle offrait les meilleures conditions comme terminus pour une route entièrement canadienne jusqu'au Yukon. Quand au voyage que j'ai fait avec le colonel Anderson, il s'agissait de choisir les emplacements pour plusieurs nouveaux phares que l'on se proposait de construire,—ces phares ont été érigés dans le cours de l'année 1898.

Le 27 de juin, le *Quadra* quitta Victoria pour une croisière sur la côte ouest de l'île de Vancouver dans l'intérêt des propriétaires de navires de pêche au phoque, qui, à cette époque de l'année, alors qu'ils sont à la veille de faire voile pour la mer de Behring, ont souvent de la difficulté à décider les chasseurs sauvages à rejoindre leurs navires. La présence du croiseur aux différents villages qui sont disséminés le long de la côte ouest de l'île et où les propriétaires de goélettes de pêche obtiennent leurs chasseurs, est un puissant stimulant pour porter les sauvages à tenir leurs engagements, et, à l'exception de deux endroits, à tous les villages où le *Quadra* a fait escale, les sauvages sont allés tranquillement à bord de leurs vaisseaux. A Nootka et à Clayoquot, plusieurs sauvages ont été convaincus d'avoir refusé de rejoindre leurs navires ; à Nootka, après conviction, j'accordai aux sauvages un délai pour réfléchir sur la question de savoir s'ils rejoindraient leurs vaisseaux ou iraient en prison, et ils choisirent sagement la première de ces alternatives. A Clayoquot, par suite d'une informalité dans le contrat d'engagement, je refusai de prononcer une condamnation, et les hommes furent quelque temps après engagés sur le même navire à un salaire plus élevé.

Cette croisière annuelle du *Quadra* sur la côte ouest de l'île de Vancouver est beaucoup appréciée par ceux qui sont intéressés dans l'industrie de la pêche du phoque.

Durant la croisière que j'ai faite dans ces parages, l'année dernière, je me suis fais remettre les débris d'un navire qui avait fait naufrage, le *Jane Grey*, à chaque endroit où ils avaient été recueillis, et je les ai vendus moi-même, comme receveur suppléant des épaves, à l'encan public, sur les lieux, le produit de la vente ayant été remis au receveur des épaves lors du retour du *Quadra* à Victoria.

Cette prise de possession d'épaves par les autorités a eu un effet très salubre sur les sauvages, qui s'imaginaient que tous les débris de naufrage recueillis sur la côte appartenaient à la tribu dont le village était le plus près de l'endroit où les épaves avaient été trouvées.

Le 2 de septembre, je visitai le village de Claoose et remontai la rivière en bateau sur une distance de quelques milles; un obstacle qui empêchait les saumons de remonter la rivière et d'atteindre les lacs fut enlevé et un passage libre laissé aux poissons. La raison pour laquelle il était nécessaire de faire disparaître cet obstacle ayant été expliquée aux sauvages, ils promirent de ne plus obstruer la rivière.

Le reste de la saison fut consacré au service des phares. Le 31 décembre, le navire fut désarmé pour être réparé et peinturé.

JOHN T. WALBRAN,
Commandant du "*Quadra*".

QUÉBEC, 31 décembre 1898.

Au commandant O. G. V. SPAIN, M. R.,
Service de protection des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur le service fait par le croiseur de l'Etat, *Constance*, sous mon commandement, pendant l'année 1898.

Conformément aux instructions reçues, le *Constance* fut placé dans le bassin Princesse-Louise, à Québec, le 29 novembre 1897, pour l'hiver. Le 20 janvier 1898, mon mécanicien et mon équipage se mirent en devoir de faire les réparations nécessaires à la chaudière, aux machines, etc. Le 24 janvier, la construction d'une cabine au-dessus de la chaudière et des machines fut commencée par M. Marchand, et sous ma surveillance; les travaux furent poursuivis sans interruption, à l'exception de 7 ou 8 jours, et furent achevés le 14 d'avril.

Dimanche, le 10 d'avril, le pont de glace vis-à-vis de la ville s'en alla subitement avec la marée descendante.

Entre le 11 et le 14 d'avril, les officiers et les matelots rejoignirent le navire, et l'on se prépara de suite à prendre la mer. Des provisions et des munitions furent embarquées à bord, et dans la matinée du 21 nous partîmes pour le golfe.

Le 24 d'avril, nous étions au large de Miscou, N.-B., mais nous ne pûmes aller plus loin à cause des grandes quantités de glace débouchant de la baie des Chaleurs, et nous fûmes forcés de revenir sur nos pas et de nous diriger vers Gaspé, jetant l'ancre dans la nuit du même jour au large de Douglastown, où nous essayâmes une forte tempête de neige du sud-est.

Le 7 et le 8 de mai, nous restâmes à l'ancre au Cap de la Madeleine, à cause d'une violente tempête du nord-ouest, avec le thermomètre à 20 degrés, la neige tombant en rafales et le vaisseau étant couvert de glace.

Le 18 de mai, nous retournâmes à Québec pour renouveler notre approvisionnement de charbon, et nous repartîmes pour le golfe le 21. A partir de cette dernière date jusqu'au 21 de juin, nous croisâmes principalement le long de la côte de Gaspé et à travers la baie des Chaleurs jusqu'à Miscou et Shippegan. Du 22 au 26, nous fîmes la croisière au large de l'extrémité orientale d'Anticosti et dans les environs.

Conformément aux instructions reçues, nous quittâmes Gaspé, le 30 de juin, pour nous rendre à Port-Hawkesbury, N.-E., arrivant là le 3 de juillet. A cet endroit, M. Fred L. Jones et M. Power, officier du service des gardes-côtes, nous rejoignirent à notre arrivée, et nous nous mîmes de suite en devoir de longer la côte de la Nouvelle-Ecosse à l'ouest. Le 4, le 5 et le 6 de juillet, nous croisâmes parmi les îles et les havres entre la

rivière au Saumon et Canso, pour tâcher de découvrir une petite goélette française qui, paraît-il, était à faire le commerce de spiritueux de contrebande le long de la partie de la côte ci-dessus mentionnée.

Nous ne rencontrâmes pas la goélette en question, mais d'après ce que l'on nous apprit, un petit navire venant de Saint-Pierre Miquelon avait été vu dans ces parages quelques jours avant, mais il était reparti avant notre arrivée.

Le 7 de juillet, nous quittâmes Port-Hawkesbury pour reprendre notre croisière le long des rives nord et sud du golfe et du fleuve Saint-Laurent.

Le 18 et le 19, le *Constance* fut échoué sur la grève, le long du quai de Rimouski, afin de permettre de gratter les anatifes et les herbes adhérents au fond du navire et en même temps d'appliquer à celui-ci une légère couche de peinture rouge.

Du 20 juillet au 9 d'août, nous croisâmes le long des rives nord et sud, autour d'Anticosti et dans la baie des Chaleurs.

Le 10 d'août, nous vous rencontrâmes au Bassin de Gaspé, où eut lieu l'inspection générale du navire et de l'équipage.

A partir de cette date jusqu'à la fin du mois, nous continuâmes à croiser dans les parages en dernier lieu indiqués.

Du 3 au 17 septembre, des réparations furent faites au *Constance* sur la cale de radoub de MM. Davis et Fils, à Lévis. Le fond du navire fut gratté et peinturé d'un bout à l'autre; le gouvernail fut démonté et réparé; une semelle en fer fut rivée à la poupe; la semelle en fer le long de la quille fut réassujettie en certains endroits; l'appareil pour la manœuvre du gouvernail fut mis en bon ordre, etc., etc.

Le 20 septembre, nous quittâmes Québec pour nous rendre dans le golfe; le 27, je reçus un télégramme de M. Fred L. Jones, me donnant instruction de partir pour Yarmouth, N.E., pour croiser le long de la côte de la Nouvelle-Ecosse, dans la baie de Fundy et dans la baie Sainte-Marie, et d'exercer une surveillance attentive pour tâcher de découvrir la goélette *F. Richards*, qui était partie, paraît-il, de Saint-Pierre Miquelon avec des spiritueux de contrebande. Nous abordâmes un grand nombre de navires, et le 13 d'octobre nous réussîmes à intercepter la goélette en question.

Après une recherche minutieuse, nous constatâmes, à notre grand désappointement, que la goélette était sur son lest seulement. En supposant que le *Richards* fût parti de Saint-Pierre Miquelon avec des marchandises de contrebande à bord, il y a tout lieu de croire qu'il a trouvé le moyen de nous éluder en déchargeant sa cargaison avant d'atteindre les îles Tusket ou la baie Sainte-Marie.

Jeudi, le 18 d'octobre, nous quittâmes Yarmouth pour nous rendre dans le détroit de Canso, avec instructions de faire le guet dans le but d'intercepter la goélette *Petite Jeanne*, qui était en route pour Georgetown, I.P.-E., avec une cargaison de spiritueux de contrebande. De bonne heure, dans la matinée du 20, nous arrivâmes à Port-Hawkesbury, où je reçus un télégramme de M. Jones m'ordonnant de me rendre de suite à Sydney-Nord. A 11 heures du soir, le même jour, nous jetâmes l'ancre à ce dernier endroit. Le lendemain matin (le 21 octobre), nous trouvâmes la *Petite Jeanne* amarrée au quai et saisie, avec sa cargaison déchargée; elle avait été surprise par l'un des croiseurs sur la côte du Cap-Breton quelque temps avant notre arrivée.

Après avoir croisé dans les environs de Sydney et de Scattari pendant une couple de jours, nous fîmes voile, le 24, pour la partie occidentale du golfe et du fleuve Saint-Laurent, afin de reprendre notre croisière dans ces eaux.

A partir de cette dernière date jusqu'à la fin de la saison, nous croisâmes principalement le long de la côte de Gaspé et de la rive nord.

Le 25 novembre, le *Constance* fut mis en hivernage dans l'anse des Sauvages, à Lévis, et tout l'équipage fut congédié le 30 du même mois.

J'ai l'honneur de faire en outre rapport que le 25 mai j'abordai 2 bateaux au large de Miscou, N.-B., et y trouvai environ 500 homards variant entre 4 et 8 pouces de longueur. Je saisis de suite ces homards et les jetai par-dessus bord. Je transmis immédiatement un rapport complet à ce sujet au professeur Prince, commissaire des pêcheries.

Durant la dernière saison le temps a été très mauvais, et les brumes qui ont enveloppé les côtes jusqu'en automne ainsi que les grands vents et les tempêtes de neige d'octobre et de novembre ont été très défavorables à nos croisières le long des côtes.

Lundi, le 14 novembre, nous essayâmes une violente tempête de neige du N.E., qui fut suivie, le lendemain, d'un froid intense, le mercure tombant à 5 degrés à bord, à 6 degrés au-dessous de zéro à Godbout, et à 10 degrés au-de-sous de zéro aux Sept-Iles.

Durant la saison, nous avons abordé 133 navires et parcouru 19,200 milles nautiques.

Ce parcours est de près de 3,000 milles moindre qu'en 1897, mais il ne faut pas oublier que nous sommes partis beaucoup plus tard dans le printemps, et que trois semaines environ ont été perdues pour l'exécution des réparations à Lévis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEO. M. MAY,

Commandant le "Constance"

OWEN-SOUND, 28 décembre 1898.

Capitaine O. G. V. SPAIN, M.R.,

Chef du service de protection des pêcheries du Canada,

Ottawa,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur le service fait par le *Dolphin* pendant la saison de 1898.

Conformément aux instructions reçues, le *Dolphin* fut mis en commission le 23 d'avril. Je croisai d'abord dans la direction des îles des Chrétiens, puis le long de la rive nord à travers le chenal de Shawanaga, et le 28 d'avril je saisis une seine qui avait été tendue dans la baie de Shawanaga. Après avoir fait des recherches minutieuses dans ces parages, je continuai à faire la patrouille jusqu'à la rivière des Français, où je vendis les deux bateaux saisis par l'officier Boran.

Le 6 de mai, je saisis une seine près de la pointe Grandine.

Le 7 de mai, je saisis une autre seine à l'entrée du chenal de l'anse de Collin. Le 10 de mai, je jetai l'ancre à la tête de la baie de McGregor, et m'embarquai dans un petit bateau avec le garde-pêche Elliott. Après avoir parcouru environ 15 milles parmi les îles, nous visitâmes la crique aux Dorés et trouvâmes un grand nombre de dorés qui se trouvaient pris dans une trappe; les poissons furent remis en liberté et deux hommes qui campaient près de là furent arrêtés sous soupçon d'avoir tendu cette trappe. A notre retour au steamer, l'accusation ayant été lue aux prisonniers, ils s'avouèrent coupables et furent condamnés à une amende de \$20 chacun.

On leva l'ancre et l'on se rendit à l'île aux Bouleaux. Dans la cave d'une maison située sur la péninsule de La Cloche furent trouvés une grande quantité de dorés qui avaient été mis dans la glace, et que l'on confisqua.

Je continuai à faire la patrouille dans ces parages pendant quelque temps. Je repris la direction de la rivière des Français le 13 de mai, et le 14, en faisant la patrouille entre cet endroit et la rivière Key, je saisis un bateau et une seine, et j'arrêtai trois hommes, que je fis conduire à la Rivière-des-Français. L'on continua les recherches; 5 rets à trappes, qui avaient été tendus dans le bras occidental de la rivière aux Dorés, furent levés et détruits, et les poissons relâchés. Puis, l'on retourna à la Rivière-Français.

Le 16 de mai, les hommes qui avaient été arrêtés le 14, subirent leurs procès, et furent condamnés à une amende de \$20 chacun.

Le 17 de mai, je détruisis un rets à trappe qui avait été saisi par le gardien du phare de l'île Jones. Le 18 de mai, je levai et détruisis deux rets à trappe qui avaient été tendus entre le Rocher de Campbell et l'île Rosa. Le 20 de mai, je levai et détruisis un autre rets à trappe qui avait été tendu près de la Pointe-aux-Esturgeons. Je levai et détruisis 6 grands rets à trappe à Giant's-Tomb. Je retournai à Owen-Sound le 25 et j'expédiai à Ottawa les seines qui avaient été saisies.

Conformément aux ordres que j'avais reçus, je me rendis, le 27 de mai, à l'île aux Pots-de-Fleurs pour aider le gardien du phare à faire les réparations nécessaires au

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

signal de brume qui se trouve sur cete île. Je visitai ensuite les postes de pêche du côté ouest de la baie Georgienne, recevant des demandes de permis d'un grand nombre de sauvages et autres.

Le 3 de juin, je remis au garde-pêche Elliott une chaloupe, que j'avais reçue du steamer *Bayfield*, avec instructions de la lui délivrer. Le 10 de juin, pendant que nous étions à faire la patrouille dans le chenal de Badgeley, nous aperçûmes un bateau à bord duquel l'on pêchait à la seine ; à notre approche les pêcheurs s'enfuirent dans le bois, abandonnant leur bateau et leur seine, que je confisquai. J'essayai de découvrir la retraite des contravenants, mais je ne pus y réussir.

Le 13 de juin, je rencontrai le garde-pêche Elliott et me redis à la Rivière-des-Espagnols pour tenir une enquête sur certaines plaintes qui avaient été faites par des pêcheurs et que le ministère m'avait communiquées. Nous visitâmes les différents rets à enclos de Lapointe et Glanville, puis nous partîmes pour le Saut-Sainte-Marie, inspectant chemin faisant le chenal du Nord. Nous arrivâmes au Saut le 15 juin et repartîmes le 17. Le 20, à Little-Current, je pris à bord une seine qui avait été saisie par les hommes du garde-pêche Elliott. Je continuai à croiser le long de la rive nord, et le 22 juin je réussis à prendre au grappin, dans les environs de Giant's-Tomb, 8 grands rets à trappe, que je détruisis. Le 23, nous levâmes un autre rets à trappe qui avait été tendu sur les hauts-fonds au nord de l'île.

Le 24, j'eus une entrevue avec l'inspecteur Sheppard, à Midland. En arrivant à Owen-Sound, le 25, je mis en lieu sûr les seines qui avaient été saisies.

Le 28, M. W. H. Noble, du ministère de la Marine, s'embarqua à bord afin de visiter les phares de Cabot's-Head et des îles aux Pots-de-Fleurs et de l'Anse, et nous retournâmes à Owen-Sound le 29. Après avoir fait du charbon, je me dirigeai vers Meaford ; chemin faisant j'eus des entrevues avec les pêcheurs et je vérifiai les permis. Je me rendis ensuite à l'île des Chrétiens, où je levai une trappe et une nasse, que je brûlai.

Le 7 de juillet, alors que nous étions à croiser dans les environs de l'Île de Sable, nous levâmes 5 rets à trappe, que je détruisis. Je continuai à croiser sur la rive nord, visitant les pêcheries. Dans le havre des Serpents-à-Sonnettes je trouvai un grand nombre de sauvages qui pêchaient sans permis. Je leur permis de continuer à pêcher sur paiement des droits de permis.

Je croisai ensuite vers les baies du Sud et Thomas, du côté sud de l'île Manitouline, retournant le 16 juillet. Au large du cap Smith je trouvai un rets à trappe, que je levai et brûlai.

Le 22, alors que je faisais la patrouille près des îles de la Pierre-à-Chaux, j'aperçus un voilier, auquel je fis un signal avec le sifflet du steamer, signal auquel l'on ne prête aucune attention. Je tirai alors un coup de carabine, ce qui eut l'effet voulu. Malgré des recherches minutieuses, je ne pus trouver rien de compromettant dans le voilier, bien que celui-ci fût couvert de goudron. Après avoir relâché le voilier, je fis mettre les grappins à l'eau, et l'on trouva 2 grands rets à trappe, qui furent levés et détruits. Je continuai ensuite à croiser vers l'est dans la direction de Midland. Le 26 juillet, je trouvai à l'aide des grappins 2 rets à trappe tendus du côté sud de l'île des Chrétiens.

Le 27, j'aperçus un voilier approchant de l'endroit où j'avais levé les rets le jour précédent. Je m'embarquai dans une chaloupe et me dirigeai vers le voilier en question, mais, à mon approche, ceux qui le montaient s'enfuirent vers la rive, abandonnant leur bateau. Je confisquai le voilier et retournai au steamer, où les propriétaires du voilier saisi vinrent quelque temps après et s'avouèrent coupables. Je les condamnai à une amende de \$10 chacun et relâchai leur bateau.

Je me rendis ensuite à Owen-Sound pour prendre des provisions et du charbon. A cet endroit je reçus un manche de marteau, avec instructions de le remettre au gardien du phare de l'île aux Pots-de-Fleurs. Après avoir délivré le manche de marteau, je partis pour le Saut-Sainte-Marie. En compagnie du garde-pêche Elliott, je fis une tournée dans la division du lac Supérieur, vérifiant les permis, inspectant les rets à enclos, et visitant les rivières importantes, à la recherche des Américains qui étaient supposés pêcher sans permis.

Au cours de la patrouille que je fis dans cette division je constatai que les règlements étaient observés et que les pêcheurs réussissaient assez bien. Nous repartîmes le 17 d'août. Après avoir pris du charbon, je retournai par le chenal du Nord à la baie Georgienne, où je continuai à faire la patrouille. Le 29 d'août, je surpris deux hommes qui étaient à réparer des rets à trappe sur l'île des Chrétiens et qui se préparaient à les tendre. Je les arrêtai et les condamnai à une amende de \$20 chacun.

Le 5 de septembre, je trouvai un rets à trappe tendu dans l'eau dans les environs de Cap-Hurd. Le 10 de septembre, je trouvai, au moyen des grappins, deux rets à trappe près de l'île aux Perdrix; le même jour, j'en trouvai un autre dans la baie de Smith.

Le 13 de septembre, je trouvai 5 rets à trappe dans la rivière Mauvaise (*Bad River*); quelques-uns de ces rets étaient très grands. Retournant à la rivière Mauvaise, le 1er octobre, je réussis à trouver 5 autres rets, que je détruisis. Le 6 d'octobre, alors que j'étais à Tobermory, je constatai que quelques-uns des pêcheurs avaient quitté d'autres divisions pour aller opérer dans ces parages; les pêcheurs en question demandèrent des permis, qui leur furent octroyés, avec l'autorisation du ministère. Si le ministère exigeait que les bateaux fussent numérotés, cela nous aiderait beaucoup à découvrir les bateaux étrangers dans les diverses divisions.

Le 13 d'octobre, je surpris un esquif à bord duquel l'un était à pêcher sans permis. J'arrêtai le propriétaire de l'esquif et le condamnai à une amende de \$10; je lui remis son bateau quelque temps après, avec l'autorisation du ministère, et lui donnai un permis.

Le 20 d'octobre, alors que je croisais dans la baie aux Esturgeons, je levai et détruisis 3 rets à trappe, et je confisquai 2 verveux pour lesquels aucun permis n'avait été accordé.

Le 18 de novembre, je trouvai au large de l'île aux Serpents un rets à trappe, que je fis brûler. Le 24 novembre, pendant que je croisais dans la baie Borrow, je levai une section de rets à truite et saisis quelques poissons qui avaient été pris en temps prohibé.

Le 25 novembre, je levai 3 sections de rets à truite, qui avaient été tendus près de l'île du Nuage-Blanc et qui contenaient quelques truites; à mon arrivée à Owen-Sound, je distribuai ces poissons aux pauvres. Le 29 novembre, je reçus du gardien du phare de l'île Hope, un rets à trappe qui avait été saisi par l'ex-gardien de phare durant la saison de 1898, et à mon arrivée à Owen-Sound j'emmagasinaï ce rets.

Durant le mois d'octobre le poisson a été beaucoup plus abondant que par le passé, et quelques-uns des pêcheurs m'ont prié de dire que, d'après eux, cela doit être attribué à la stricte patrouille qui est faite sur les eaux.

Les pêcheurs ont perdu beaucoup de rets par suite du temps orageux qu'il a fait pendant l'automne.

Durant le mois de novembre, j'ai fait plusieurs voyages dans la baie Georgienne et le lac Huron, et j'ai remarqué que les pêcheurs faisaient très peu de tentatives pour pêcher en temps prohibé, et qu'ils étaient plutôt disposés à seconder l'action des autorités qu'à l'entraver.

J'ai constaté que le poisson blanc était plus abondant que par le passé, surtout sur la rive nord, entre Killarney et les îles de l'Ouest.

Pendant tout le temps que j'ai fait la patrouille, les divers gardes-pêche ont été conduits dans leurs divisions chaque fois qu'ils ont désiré s'y rendre.

Je suis arrivé à Owen-Sound le 3 décembre, et conformément à vos instructions j'ai congédié l'équipage, le 5 décembre, et placé le bateau dans ses quartiers d'hiver.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEO. W. PEARSON,

Commandant du "Dolphin".

Le tout très respectueusement soumis.

O. G. V. SPAIN,

Chef du service de protection des pêcheries du Canada.

ANNEXE A.

RAPPORT DÉTAILLÉ DU BUREAU DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PÊCHERIES.

HALIFAX, 31 décembre 1898.

Commandant O. G. V. SPAIN, M.R.

Chef du service de protection des pêcheries du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Bureau de renseignements concernant les pêcheries pour la saison de 1898.

L'année dernière, le nombre des stations était comme suit : 53 stations de dépêches et 24 stations de bulletins. Les deux stations de Bayfield, N.-E., et du Havre-au-Castor, N.-B., ont été abolies, comme il n'y avait aucune communication télégraphique. Deux nouvelles stations de pêche ont été établies, une au Havre-de-Clarke, sous la direction de Lewis Nickerson, et l'autre au Havre-de-Wood, sous la direction de W. Luther Crowell.

Les habitants de la Baie-aux-Renards, comté de Gaspé, P. Q., ont demandé qu'une station de dépêches fût établie dans leur localité, mais pour diverses raisons vous n'avez pas cru devoir vous rendre à cette demande.

Voici un résumé des rapports reçus des diverses stations et indiquant les résultats des opérations de pêche pour la saison de 1898 :—

NOUVELLE-ECOSSE.

HAVRE DE CLARK.

Morue.—Cette station a été établie le 11 de juin, et le premier rapport (le 14) indiquait que la pêche de la morue était assez bonne. Après cela, ce poisson est devenu plus abondant, mais comme la boîte était rare, les prises ont été peu considérables pendant tout le cours de ce mois.

Vers le 15 d'août, l'on s'est mis à se servir de peignes pour amorcer les lignes, ce qui a permis aux pêcheurs d'obtenir de bons résultats. Durant le reste de la saison, toutes les fois que de la boîte a pu être obtenue, de bonnes prises ont été signalées. La pêche totale pour la saison est estimée à 1,800 qtx.

Egrefin.—L'égrefin a été signalé pour la première fois le 16 juin, en assez grande quantité, mais durant le reste de la saison les prises ont été faibles et quelque peu irrégulières. Il n'a pas été pris d'égrefin du tout avec les lignes traînantes. La pêche totale est estimée à 300 qtx.

Le *flétan* a été signalé pour la première fois le 30 de juin, mais les prises pendant tout le cours de la saison ont été peu considérables et très irrégulières.

Le *hareng* a été pêché pour la première fois le 2 juillet, en petite quantité, mais au bout de quelques jours il est disparu et n'a pas été de nouveau signalé avant le 4 d'août, date à partir de laquelle de faibles prises ont été faites tous les jours jusqu'au 15. Pendant la dernière partie du mois d'août et durant le mois de septembre les prises ont été peu considérables mais régulières, et à partir du 1er d'octobre ce poisson diminua graduellement, avec le résultat que l'on n'en prit qu'une faible quantité.

Le *homard* a été pêché pour la première fois le 1er janvier, et les prises ont été bonnes jusqu'au 1er de mars, alors qu'une amélioration s'est produite, et la pêche a été bonne jusqu'au temps prohibé. Le nombre de caisses de homards vivants expédiés de l'Île du Cap-Sable durant la saison a été de 6 000. La production totale des 3 homarderies de la Compagnie de Conserves du Cap-Sable est estimée à 4,800 caisses.

Le *maquereau* a été pêché pour la première fois le 17 de mai, mais les prises ont été minimes. Durant la saison, il a été pris avec des trappes environ 180 barils de ce poisson.

DIGBY.

Morue.—Pendant tout le cours du mois d'avril le temps a été très mauvais et a beaucoup nui à la pêche. La plupart des bateaux ont pêché le flétan au large de Yar-

mouth et l'ont vendu là. A partir du 4 de mai jusqu'à la fin de la saison, la pêche de la morue a été faible, et les prises ont été irrégulières après le mois de mai. Au commencement de la saison, la boîte a été très rare dans ce district, et des provisions d'appât pour la pêche avec de gros hameçons ont dû être achetées à Saint-Jean et sur la côte nord. La pêche totale de la saison dans ce district, qui comprend toute la section s'étendant entre Digby et l'île aux Eglantiers, est estimée à 320,000 livres, et évaluée à \$11,200.

Egrefin.—La pêche de l'égrefin a commencé le 4 de mai, et les prises ont été faibles mais régulières jusqu'au 6 de juin, date à partir de laquelle les prises ont été assez bonnes jusqu'à la clôture de la saison, bien qu'un peu irrégulières durant les deux derniers mois. La pêche totale pour tout le district est estimée à 1,135,000 livres, et évaluée à \$22,700.

Merluche.—La merluche n'a fait son apparition que vers le 28 mai, alors que de légères prises ont été faites tous les jours jusqu'au 6 de juin. Le 7 de juin la pêche a commencé à s'améliorer, et d'assez bonnes prises ont été signalées jusqu'au 7 d'août; à partir de cette date de bonnes prises ont été régulièrement faites jusqu'à la clôture de la saison. La pêche totale de la saison est estimée à 2,148,000 livres, et évaluée à \$37,590.

Flétan.—Le flétan a été pêché en petite quantité très régulièrement du 11 au 27 mai, et à l'exception de quelques faibles prises durant la dernière partie de juin ce poisson n'a pas été ensuite signalé. La pêche totale est estimée à 7,200 livres et évaluée à \$360.

Hareng.—Le hareng a été pour la première fois signalé le 18 de mai, alors que l'on en a pris 25 barils de grosseur moyenné dans les enclos établis à Little-Joggin, havre de Digby. A partir de cette date jusqu'au 29 juillet, les prises ont été alternativement assez bonnes et pauvres, mais elles ont été très passables ensuite, jusque vers le 22 d'août, alors que ce poisson a encore été signalé comme étant rare. Durant tout le cours de la saison, les harengs ont été très irréguliers, mais ils ont, paraît-il, visité le Bassin de Digby en plus grand nombre que l'année dernière. Cela est attribuable, croit-on, à ce qu'un nombre moindre de trappes à homards avaient été tendues près du goulet. Les poissons étaient cependant très petits. Pêche estimée à 45 barils, évalués à \$180.

Homard.—Le homard a été pour la première fois signalé le 3 de mai, et les prises pendant tout le cours de la saison ont été faibles. La seule raison pour laquelle une pêche normale est faite aujourd'hui, c'est qu'un nombre énorme de trappes sont tendues dans tout le district et que 20 hommes font l'ouvrage qu'un seul faisait autrefois. Il est évident que ce crustacé disparaît graduellement d'année en année, particulièrement à ce port-ci, car tandis qu'en 1890 la pêche totale dans cette localité seulement était de 1,642 barils évalués à \$5,555, cette année la pêche n'excédera pas 333 barils, évalués à \$3,966. La pêche totale pour tout ce district est estimée à 1,076 barils, évalués à \$10,226.

Maquereau.—Le maquereau a été pris pour la première fois dans l'enclos de Joggin, le 21 de mai, mais il en a été pêché très peu durant la saison. La première prise dans la baie Sainte-Marie a été signalée le 4 d'août, et le 8 d'octobre une quantité considérable de maquereaux a été signalée dans la baie.

Somme toute, la dernière saison a été assez profitable pour les pêcheurs, si l'on tient compte des contre-temps qu'ils ont essayés. Le commerce du poisson frais se développe rapidement. La rareté de la boîte a été le principal obstacle au succès des opérations.

PUBNICO-EST.

La morue a été signalée pour la première fois le 14 de mai, mais les prises ont été faibles jusqu'au 29, alors que ce poisson est devenu plus abondant, et la pêche a été bonne et régulière jusque vers le 3 de juillet. A partir de cette date jusque vers le 22 d'août, les prises ont été alternativement bonnes et passables, mais la boîte était très rare, ce qui a beaucoup nui au succès des opérations. Durant le reste de la saison, l'on n'a obtenu que de piètres résultats, à cause surtout du manque de boîte. Dans la dernière partie de juillet, des prises alternativement bonnes et passables ont été faites à l'île de la Vase.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

La pêche de l'égréfin a été faible durant tout le cours de mai, mais à partir du 1er juin jusqu'à la fin de juillet les prises ont été alternativement bonnes et passables, après quoi elles ont été pauvres, par suite surtout de la rareté de la boîte.

Le hareng a été pour la première fois signalé le 23 de juillet, mais la pêche en a été faible, bien que d'assez bons coups de filets aient été signalés à l'Île à la Vase. Très peu de hareng a été pris pendant le mois d'août, la pêche la plus abondante ayant été faite le 17, alors que les bateaux ont pris de 1 à 3 barils de poisson. Des prises assez bonnes mais irrégulières ont été faites durant les deux premières semaines de septembre, mais ensuite la pêche est devenue faible bien que plus régulière jusque vers le 6 d'octobre, alors que le hareng est devenu plus abondant. La pêche totale est estimée à peu de chose.

Le homard a été pour la première fois signalé le 4 de mai, en assez forte quantité. A partir du 14 jusqu'au 25 de mai, ce crustacé a été peu abondant; à partir de cette dernière date la pêche a été assez bonne jusqu'à la fin du mois. Pendant tout le cours du mois de juin, les prises ont été régulières mais faibles, et il n'en a pas été signalé ensuite. La pêche totale de la saison est estimée à un peu au-dessous de la moyenne.

Maquereau.—La première pêche de la saison a été signalée à l'Île de Jean, le 14 de mai, alors qu'un baril de ce poisson a été pris. Les prises ont continué à être faibles jusque vers le 23, alors qu'une amélioration s'est produite, 60 barils de maquereau ayant été pris dans les trappes et la pêche des bateaux ayant été en moyenne de 150 à 200 pièces. Cela a continué jusque vers le 31 mai, date à partir de laquelle ce poisson a été rare jusqu'au 18 juin. A l'exception de la capture, au moyen d'une trappe, de 5 barils de petit maquereau le 10 septembre, au Havre d'Abbott, aucune prise n'a été signalée à ce poste durant le reste de la saison.

HAVRE D'ISAAC.

La morue a été pour la première fois signalée le 7 de juin, les prises ayant été alternativement assez bonnes et pauvres durant le reste de ce mois. Aucune prise n'a été signalée durant les mois d'été, et la pêche à partir du 1er de septembre a été très faible, surtout à cause de la rareté du hareng et de la seiche. Les pêcheurs ont été forcés de se servir de peignes pour amorcer leurs lignes.

L'égréfin a été pêché en petite quantité jusqu'au 1er de novembre, date à partir de laquelle les pêcheurs de Drum-Head (poste de pêche situé à environ 3 milles à l'est d'ici) ont, paraît-il, très bien réussi, ayant pêché ce poisson avec des peignes pour la fabrique de conserves *Finnan Haddie*, qui appartient à MM. Giffin et Fils et qui est exploitée par eux. On s'attend que la pêche de l'égréfin sera continuée jusque vers le 1er de décembre.

Le flétan a été rare. La pêche n'a pas excédé 100 pièces, lesquelles ont été vendues aux fabricants de conserves.

Le hareng a été rare toute la saison, et la pêche de juillet n'a pas dépassé 50 barils. Pendant tout le cours des mois d'août et de septembre, environ 500 barils de ce poisson ont été pris dans chacun de ces mois, y compris la pêche faite dans la section entre New-Harbour et Beckerton, à 9 milles à l'ouest d'ici. Le déclin de ce poisson ainsi que du maquereau est attribué aux ordures dont les eaux sont remplies durant la saison de pêche du homard. Une si grande quantité d'appât décomposé est placée dans les trappes à homard que quelquefois les eaux dans un rayon de plusieurs milles sont couvertes, paraît-il, de matières putrides. Il y a 10 ou 15 ans, c'est-à-dire dans le temps où la pêche du homard n'était pas faite sur une aussi grande échelle qu'aujourd'hui, les pêcheurs prenaient toujours avec leurs rets beaucoup de hareng et de maquereau pendant le printemps, tandis que maintenant ils en obtiennent à peine assez pour amorcer leurs lignes.

Le homard, bien qu'il n'ait pas été signalé au Bureau avant le 7 mai, a été, paraît-il, assez abondant durant les mois d'avril et de mai. Les prises pendant le mois de juin ont été faibles, et vers la fin du mois plusieurs trappes ont été endommagées par les tempêtes.

Le maquereau a commencé à être pêché vers la même époque que l'année dernière, le 7 de juin, et la pêche totale est estimée à 15 barils.

Le saumon a été rare, quelques pièces seulement ayant été prises.
La seiche a été très rare, paraît-il, pendant tout le cours de la saison.

LIVERPOOL.

La pêche du *gasparot* a été faible et irrégulière du 12 au 31 mai inclusivement, et le résultat des opérations de la saison est considéré comme presque nul.

La morue, bien qu'elle ait été signalée le 13 de mai comme étant assez abondante à 15 milles au large de la côte, n'a pas été pêchée sur la côte avant le 17, à partir de cette date les prises ont été alternativement assez bonnes et pauvres, jusqu'à la fin du mois, tandis que la pêche au large a continué être bonne. A partir du 1er juin jusqu'au 19 d'août la pêche moyenne a été bonne, bien que la boitte ait été très rare et que les chiens de mer aient fait beaucoup de ravages. De bons résultats ont été obtenus par ceux qui ont opéré sur les bancs de pêche du large et sur le Grand Banc. Durant la dernière partie du mois d'août les prises ont été faibles par suite de la rareté de la boitte, mais pendant tout le cours du mois de septembre et au commencement d'octobre de très bonnes prises ont été signalées, quoique la morue et la boitte aient été rares à l'extrémité ouest du banc de la Have et sur le banc de Quero.

Au commencement de la saison les pêcheurs ont consacré tout leur temps à la pêche du homard, de sorte qu'à la clôture de la saison la morue était assez abondante, mais d'un autre côté il était impossible de se procurer de la boitte. Cependant, la pêche côtière est considérée comme ayant atteint la moyenne, tandis que la pêche au large a été au-dessous de la moyenne. Un seul navire, paraît-il, est parti de ce port pour aller pêcher sur les bancs, et il n'a débarqué que 1,150 quintaux de poisson dans deux voyages, ce qui est considéré comme moins de la moitié d'une pêche ordinaire. Comme le temps a été mauvais, on dit qu'il restera beaucoup de poisson dans les poissonneries jusqu'au printemps, vu que l'on n'a pas pu le sécher pour le marché.

Les chiens de mer ont été nombreux à certains moments; ils ont détruit un grand nombre de rets et ont beaucoup nui aux pêcheurs.

L'égréfin a été signalé pour la première fois le 26 mai, et les prises ont été alternativement assez bonnes et pauvres jusqu'à la fin d'août. Au commencement de septembre de bonnes prises ont été signalées, mais durant le reste de la saison la pêche a encore été plus ou moins faible. Le résultat des opérations de la saison est considéré comme peu de chose.

Flétan.—Quelques pièces seulement ont été prises durant la saison.

Hareng.—Le hareng, bien qu'il ait été signalé en bancs considérables à 6 milles au large, le 17 de mai, n'a pas été pêché avant le 7 juin, alors que quelques faibles prises ont été faites. Le petit hareng a été signalé le 29 de juin: le lendemain de faibles prises ont été signalées, et il en a été ainsi jusqu'au 12 de juillet. Le 14 d'août, le hareng a encore fait son apparition, et il y a des bateaux qui ont pris 100 pièces. De faibles coups de filets ont été faits de temps à autre durant le reste du mois, mais le 1^{er} septembre quelques bateaux ont pris 2 barils de hareng, et la pêche moyenne pendant tout le cours de ce mois a été assez bonne. On croit que la pêche totale n'excédera pas 250 barils, ce qui représente la pêche la plus faible que l'on ait vue depuis nombre d'années.

Le homard a été pour la première fois signalé le 12 de mai, et les prises durant le reste de ce mois ont été alternativement bonnes et passables. Dans la première semaine de juin, le mauvais temps a nui aux opérations, et le 4 de juin un grand nombre de trappes ont été endommagées; durant le reste du mois l'on a obtenu d'assez bons résultats. On rapporte que la pêche de la saison a atteint la moyenne, la production des conserves ayant été pour le moins aussi forte que par le passé. En outre, on rapporte que 135,000 gros homards ont été vendus vivants à des semailles américains et transportés sur les marchés de Boston et Portland.

Maquereau.—Le 19 de mai, on rapporta que 12 barils de maquereau avaient été pris au large d'ici par des seigneurs américains. Le 26, ce poisson a fait son apparition dans le havre, mais aucune prise n'a été faite par les bateaux côtiers avant le 7 de juin; à partir de cette date de faibles coups de filets ont été faits pendant quelques jours, de

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

grosses pièces ayant été prises. Le maquereau a fait sa réapparition le 8 et le 27 de juin, mais seulement quelques pièces de grosseur moyenne ont été prises. Durant la première semaine de juillet, les bateaux ont pris avec des rets de 20 à 50 gros poissons, mais rien n'a été signalé pendant le reste du mois. Le 13 d'août, 6 grosses pièces ont été capturées. Le 17, 9 barils de maquereau ont été pris avec une trappe.

Le 19, un bateau a pris 60 pièces dans un rets. Très peu de prises ont été signalées ensuite.

Le *saumon* a été signalé en petite quantité le 13 de mai, puis une amélioration s'est produite, et des prises assez bonnes mais intermittentes ont été faites.

La *seiche* a fait son apparition le 14 de juillet, mais on rapporte qu'elle a été très rare cette saison.

LOCKEPORT.

Le *gasparot* a été pêché en petite quantité durant la seconde semaine de mai.

La *morue* a été signalée en assez grande abondance le 3 de mai sur les pêcheries du large, mais une partie seulement de la flotte était sur les lieux. Vers le 7, de faibles prises ont été faites sur la côte, et cela a continué jusqu'au 13, alors qu'une amélioration a commencé à se produire. Vers ce temps-là, les prises au large sont devenues plus faibles, mais les pièces étaient grosses. Durant le reste du mois, la pêche a été, dans l'ensemble, bonne, le bateau qui a le mieux réussi ayant pris 84 barils de poisson. Au commencement de juin, le temps a été orageux, mais les banquiers ont assez bien réussi, celui qui a obtenu le plus de succès ayant pris 125 quintaux de poisson, résultat d'un voyage de trois semaines. Le 13, d'assez bonnes prises ont été signalées au large, mais les chiens de mer ont fait leur apparition et ont chassé tous les poissons à boitte, et bien que la morue ait continué à être assez abondante, les prises ont été faibles, à cause de la rareté de la boitte, jusque vers le 13 d'août. A cette date-là, le hareng a été signalé à Western-Head, et les banquiers ont pu s'approvisionner d'appât, ce qui leur a permis de faire une bonne pêche. A partir du 13 septembre jusqu'à la clôture de la saison, de la morue de bonne qualité a été signalée; mais les prises ont été faibles, par suite du manque de boitte. D'après les rapports transmis jusqu'ici, la pêche totale de la saison est d'environ 1,201,835 livres moindre que celle de 1897. En sus de cela, on rapporte que 274 barriques (ou 12,330 gallons) d'huile de morue ont été extraites, ce qui représente aussi une production moindre que celle de la saison précédente.

Peignes.—Durant la dernière saison, 1,353 barils de peignes ont été pris pour servir de boitte, soit 223 barils de plus qu'en 1897.

Le *égrefin* n'a pas été régulièrement signalé, mais de bonnes prises ont été faites vers le 22 septembre, et des prises régulières, mais faibles, ont été faites au commencement d'octobre. La pêche totale de la saison accuse une diminution de 18,457 livres comparativement au résultat obtenu en 1897.

La *merluche* n'a pas été signalée, mais la pêche totale de ce poisson accuse une diminution de 7,978 livres comparativement à 1897.

Le *flétan* a été pour la première fois signalé le 1er de mai, et de bonnes prises ont été faites tous les jours jusque vers le 27, alors que ce poisson a commencé à se faire rare. La pêche totale de la saison est estimée à 3,000 livres.

Le *hareng* a été signalé pour la première fois, en petite quantité, le 16 mai, et bien qu'il ait abondé après cette date, il n'a pas fait son apparition sur la côte avant le 30. Un très petit nombre de pièces seulement paraissent avoir été prises. Le hareng n'a pas été ensuite signalé avant le 13 d'août, alors qu'il en a été pris 8 barils à Western-Head, et bien que des bancs considérables aient été signalés au large le 16, les prises ont continué à être faibles durant le reste du mois. A la fin de septembre, de faibles prises ont été signalées à Western-Head et à Green-Harbour, mais le hareng abondait à ce dernier endroit le 1er d'octobre, et d'excellents coups de filets ont été faits. La pêche de la saison, cependant, n'est estimée qu'à 200 barils, ou 40,000 livres. C'est là une forte diminution comparativement aux résultats obtenus en 1897 et les années précédentes.

Le *homard* a été signalé pour la première fois le 3 de mai, alors que 4,000 pièces ont été prises, et il a continué à être abondant jusqu'au 7, alors qu'il a commencé à
11a—27½

décliner. A partir du 13, de bonnes prises, représentant en moyenne à peu près 6,000 homards par homarderie, par jour, ont été signalées jusqu'à la fin du mois. Durant la première semaine de juin le mauvais temps a empêché la pêche, mais les prises ont été ensuite assez bonnes jusqu'au 16 ; à partir de cette date la pêche a été faible jusqu'à la clôture de la saison.

Nombre de homards vivants exportés..... 61,500
 Nombre de homards mis en conserves..... 1,300 caisses ou 62,400 liv.

Comparativement à la dernière saison, il y a une forte diminution dans le nombre de homards exportés, mais il en a été mis en conserves une plus grande quantité, ce qui tend à démontrer que les homards étaient en général petit.

Le maquereau a été pour la première fois signalé le 31 de mai, alors que 28 pièces ont été prises à Western-Head. De faibles prises ont été faites à des intervalles irréguliers pendant tout le cours de la saison à cet endroit, mais rien n'a été signalé après le 1er septembre. La pêche totale est estimée à 12 barils, ou 2,400 livres, ce qui est une augmentation sur la pêche de 1897.

Pêche faite à la station de Lockeport pendant l'année 1898

Pêche totale de 5 banquiers.....	2,433,500 liv.
Pêche totale de 14 bateaux au large.....	470,900 liv.
Bateaux ayant opéré entre Port Hébert et l'Île Bleue...	260,000 liv.
Total	3,164,400 liv.
Proportion de morue.....	3,090,037 liv.
Proportion d'égrefin.....	47,466 liv.
Proportion de merluche.....	23,733 liv.
Proportion de merlan.....	3,164 liv.
Total.....	3,164,400 liv.

LUNENBURG.

La morue, bien qu'en assez grande abondance sur la côte, le 4 de mai, n'a pas été pêchée avant le 23 de mai, et les prises jusqu'au 31 ont été bonnes. Aucune prise n'a été signalée durant les neuf premiers jours de juin, mais du 10 juin au 4 juillet la morue a été assez abondante, et pendant une semaine de bonnes prises ont été signalées. Après cela, ce poisson a commencé à décliner graduellement, et à partir du 30 juillet les pêcheurs ont pris peu de chose, par suite de la rareté de la boitte et de la présence des chiens de mer ; la pêche côtière a été, paraît-il, la plus pauvre que l'on ait vue depuis des années. La pêche pendant la saison sur les bancs de l'Ouest, l'Île de Sable, le banc du Milieu, le banc de Quero et la baie du Nord a été très bonne ; la pêche côtière a été bonne pendant les mois de mai et de juin. La pêche sur les Grands Bancs a été passable si l'on tient compte du manque de boitte à Terre-neuve, tandis que la pêche sur la côte du Labrador a été nulle.

Somme toute, la pêche banquière a atteint la moyenne. Ci-annexée se trouve une liste des flottes banquières de ce district, avec leurs pêches respectives.

Les chiens de mer sont de plus en plus abondants chaque année, et c'est l'opinion des pêcheurs qu'à moins que le gouvernement n'accorde une prime pour les prendre, ils finiront par ruiner l'industrie de la pêche.

L'égrefin a été pêché en bonne quantité du 10 au 21 juin, mais durant les 10 jours suivants il a été rare. Du 2 au 17 juillet, les prises ont été alternativement bonnes et passables, mais le poisson était rare durant le reste de ce mois. Le manque de boitte a beaucoup nui aux opérations, et la pêche de la saison est considérée la plus pauvre que l'on ait vue depuis longtemps.

Le hareng a été signalé au large de l'Île de la Croix, le 20 de mai, et les bateaux en ont pris en moyenne environ 2 barils. Durant le reste de ce mois, les prises ont été

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

alternativement passables et pauvres. Ce poisson n'a pas été ensuite pêché avant le 19 d'août, alors que les bateaux en ont pris en moyenne un baril, mais la pêche totale est considérée comme la plus pauvre que l'on ait jamais vue.

La pêche du homard a commencé le 1^{er} janvier, et les prises jusqu'au 14 de mai ont été pauvres, par suite du mauvais temps et de la rareté de l'appât. Pendant cette période de temps presque tous les homards ont été exportés vivants aux Etats-Unis. La pêche à partir du 15 de mai jusqu'à la fin de juin, alors que la saison a été close, a été assez bonne.

La pêche totale a atteint la moyenne. Comme de bons prix ont été payés par les expéditeurs et les fabricants de conserves, les pêcheurs ont été mieux rémunérés qu'en 1897.

Le maquereau a été signalé pour la première fois le 18 de mai, alors qu'un bateau a pris 12 grosses pièces. Vers le 31, un bateau a pris 6 barils de ce poisson, mais la pêche a été très faible pendant tout le cours du mois de juin, bien que des maquereaux aient fait leur apparition en bancs au large de l'île de la Croix le 8, puis du 24 au 28, alors qu'il en a été pris 22 barils, avec des seines. Très peu de maquereau a été pris durant le reste de la saison, et la pêche totale est considérée comme très pauvre.

La seiche a été rare sur la côte, et et il en a été pris très peu sur les bancs. Les banquiers se sont approvisionnés à Canso, où ce poisson a été, paraît-il, abondant.

FLOTTE BANQUIÈRE—LUNENBURG.

	Livres.		Livres.
Gladys B. Smith.....	460,000	Bona Fider.....	300,000
Yonatan.....	335,000	Melrose.....	275,000
Laura M. Ernst.....	180,000	Blenheim.....	320,000
Viking.....	330,000	Bonanza.....	300,000
Luetta.....	460,000	J. C. Schwartz.....	300,000
Minnie J. Smith.....	400,000	Areuna.....	340,000
Secret.....	345,000	La France.....	395,000
Samoa.....	325,000	Westeria.....	300,000
Atlanta.....	320,000	Harry Smith.....	200,000
Werra.....	270,000	Malabar.....	240,000
J. H. Ernst.....	340,000	Erminie.....	245,000
Maggie M. W.....	300,000	Basil M. Gilbert.....	360,000
Urania.....	315,000	Ashton.....	370,000
Milo.....	300,000	Galatea.....	400,000
B. C. Anderson.....	285,000	Mussid.....	300,000
Arrostock.....	150,000	Pertona.....	310,000
Gladys May.....	360,000	J. W. Young.....	310,000
Howard Young.....	440,000	Moliza.....	415,000
Elbro.....	380,000	St. Clair.....	345,000
Alalia.....	100,000	Dora.....	320,000
T. W. Langille.....	140,000	Ontario.....	350,000
Clara E. Mason.....	340,000	Robert F. Mason.....	285,000
Tyler.....	220,000	Britannia.....	315,000
Dictator.....	360,000	O. P. Silver.....	340,000
Clarence Smith.....	480,000	Crescent.....	320,000
St. Helena.....	410,000	Glad Tidings.....	400,000
J. A. Silver.....	290,000	Columbia.....	320,000
Leader.....	200,000	Panama.....	410,000
Nonpareil.....	220,000	Gleaner.....	315,000
Argosy.....	365,000		

FLOTTE DU LABRADOR—LUNENBURG.

Jonnie May.....	95,000	Nicanor.....	100,000
Sadie.....	60,000	Monark.....	40,000

FLOTTE DE LA BAIE DU NORD—LUNENBURG.

Pandora.....	290,000	Rapture.....	160,000
Maggie E. Z.....	240,000		

HAVRE DE MUSQUODOBOIT.

Le gasparot a été signalé pour la première fois le 23 de mai, mais la pêche de la saison a été presque complètement nulle. Ce poisson ne semble avoir fait son apparition

à aucun endroit entre Dartmouth et Tangier. Il n'y a aucune raison pour expliquer la faible pêche qui a été faite, vu que la rivière Chezzetcook, la rivière Porter, la rivière Petpeswick et les autres cours d'eau sont libres de barrages de scieries et qu'il n'y a ni sciure de bois ni braconnage pour chasser le poisson.

La morue a été signalée pour la première fois le 27 de mai, mais les prises ont été très faibles jusque vers le 9 de juin, alors que le temps a commencé à être mauvais, et très peu de pièces ont été capturées durant le reste de ce mois. Le 15 de juillet, la morue a été signalée en plus grande abondance, et d'assez bonnes prises ont été faites tous les jours jusqu'à la fin du mois. Pendant tout le cours du mois d'août les prises ont encore été peu considérables, et comme le temps était mauvais et brumeux les bateaux n'ont pu prendre la mer pendant la première semaine. Du 1^{er} au 10 août, la morue a été signalée en assez grande abondance au large. Du 1^{er} au 17 septembre inclusivement, les prises ont été passables et régulières, malgré la rareté de la boitte, mais les grands vents ont empêché de poursuivre les opérations durant le reste de ce mois. En octobre, très peu de prises ont été signalées.

Somme toute, la pêche de la saison est un peu au-dessus de celle de l'année dernière ; mais les pêcheurs ont dû se rendre à une grande distance au large, où le poisson a paru être assez abondant pendant tout le cours de la saison. La pêche côtière a été à peu près nulle. Les navires qui sont allés opérer dans la baie du Nord ont bien réussi, tous retournant chargés.

L'égrefin a fait son apparition, cette saison, le 8 de juillet, et les prises, comme par le passé, ont été assez bonnes. La pêche de ce poisson accuse aussi une légère augmentation.

Le flétan a été pêché en petite quantité mais régulièrement à partir du 1^{er} d'août jusqu'au 17 de septembre, inclusivement.

Le hareng a fait son apparition le 26 de mai, et à partir de cette date jusqu'à la clôture de la saison les prises ont été très faibles. Durant la dernière partie de juillet, quelques bateaux n'ont pris qu'une douzaine de pièces, et on rapporte que la pêche totale ne dépassera pas quelques barils.

La pêche du homard a été assez bonne pendant les mois d'avril et de mai et durant la première partie de juin, bien que le mauvais temps ait beaucoup nui aux opérations. Dans la seconde semaine de juin, un grand nombre de trappes ont été détruites par les tempêtes ; cependant, la pêche totale est considérée comme excédant celle de l'année dernière. On calcule qu'il a été expédié à Boston à peu près deux fois plus de homards vivants que dans ces dernières années, et les pêcheurs ont réalisé de bons prix. Cette année, beaucoup de satisfaction est exprimée par les pêcheurs à cause de la protection dont cette branche de l'industrie ichthyologique est entourée, et comme résultat, on rapporte qu'il ne se fait pas de pêche illégale.

Le maquereau a été signalé en abondance, le 24 de mai, à trois ou quatre milles de la côte, et le lendemain il faisait son apparition à Jeddore. Le 26, il est devenu très rare, et a continué à être peu abondant durant tout le cours de la saison. La pêche de ce poisson est considérée comme presque nulle.

Le saumon et la truite ont été pêchés en petites quantités pendant les mois de juin et de juillet, bien qu'ils aient été un peu plus abondants que l'année dernière. On dit que la pêche de ces poissons dans ces dernières années n'a pas été ce qu'elle était autrefois.

PORT LA TOUR.

Le gasparot a été signalé très tard, la saison dernière, et les prises pendant tout le cours du mois de mai ont été très faibles, n'ayant pas excédé en moyenne 20 pièces par rets, par semaine.

La morue a été pêchée plus tôt qu'en 1897, et les prises à partir du 5 de mai jusqu'au 12 de juin ont été en moyenne d'environ un quintal de gros poissons, par homme. Le 13 de juin, la morue est devenue plus abondante, et les bateaux auraient bien réussi si l'on avait pu obtenir de la boitte. Vers le 17, la pêche moyenne par homme a été de 3 quintaux, et les perspectives étaient meilleures que précédemment, mais les pêcheurs ont perdu beaucoup de temps à se procurer de la boitte. Le 25, les prises ont encore

été faibles, variant entre un demi et un quintal par homme, jusqu'à la fin d'août. Si l'on en croit les vieux pêcheurs, le poisson abondait sur les pêcheries, mais la rareté de la boîte et la présence des chiens de mer ont beaucoup nuï aux opérations. Le 9 de juillet, un banc de seiche a fait son apparition, mais il n'en a pas été pris, et la pêche a été en conséquence si faible que les pêcheurs ont décidé de faire eux-mêmes leur foin, au lieu d'engager des hommes comme par le passé. Vers le 24 de juillet, un banc de seiche a apparu, ce qui a permis à 2 hommes de prendre 8 quintaux de morue ; cela prouve clairement que le poisson abondait. Les prises pendant tout le cours du mois de septembre ont été passables, le hareng ayant fait son apparition. Le 5 de septembre, la morue et la boîte ont été signalées en abondance à Blanche Ridges, et le 8, il y en avait aussi abondamment à 2 milles à l'est du Rocher du Brésil, mais c'était trop loin pour les petits bateaux. Au commencement d'octobre, les vents de l'est ont chassé le poisson au large, et les prises jusqu'au 15 ont été faibles. La pêche totale de la saison, jusqu'au 15 d'octobre, est estimée à 1,300 quintaux, soit 300 quintaux de moins qu'en 1897. Un fait qui a été observé, cette saison, c'est l'absence de gros poissons, ce qui tend à indiquer que le banc ordinaire de morue qui suit le hareng ne s'est pas porté vers la côte.

L'égrefin a été pour la première fois signalé le 23 de juin, et, à l'exception de quelques prises passables durant la troisième semaine d'août, la pêche de la saison a été faible, et n'excédera pas probablement 250 quintaux.

Le *hareng*, bien qu'il n'ait pas été pêché sur la côte avant le 2 d'août, a été signalé en assez forte quantité au Cap du Nègre, le 10 de juin, puis le 3 de juillet, mais aucune prise n'a été faite. Du 2 d'août au 21 de septembre, les prises ont été faibles, et pendant le mois de septembre la pêche a été très irrégulière. Le 22, la pêche moyenne par homme a été de un demi-baril, moyenne qui a augmenté, le 24, à 2 barils, tandis que le 27 le poisson a paru s'éloigner, et la pêche a encore été d'un demi-baril par homme jusqu'à la fin du mois. A partir du 1er jusqu'au 12 d'octobre, les prises ont varié entre 30 et 50 pièces par rets, mais une amélioration s'est produite le 13, alors que la meilleure prise a été de 1 baril. Comme les déboursés faits, la dernière saison, pour achat de rets, de sel, de barils, etc., ont été considérables, le résultat des opérations jusqu'au 15 d'octobre a été très désappointant, étant donné que la quantité pour l'exportation n'excédera pas 100 barils.

Le *homard*, lorsqu'il a été pour la première fois signalé à l'ouverture du Bureau, était assez rare, la moyenne étant d'environ 1 homard plus ou moins petit par trappe. Cela a continué à peu près toute la saison, et la pêche totale est considérée comme étant d'environ 20 pour 100 moindre que celle de 1897. Mais comme des prix plus hauts que d'ordinaire ont été payés pour les petits homards, durant le dernier mois de la saison, les résultats ont été aussi bons, sinon meilleurs, que l'année précédente.

La pêche du *merlan* a été à peu près nulle, pas plus de 100 barils de ce poisson ayant été pris.

La *seiche* a paru être très rare pendant tout le cours de la saison. Dans la dernière semaine de juillet, ce poisson a fait son apparition, et comme résultat, de bonnes prises d'autres poissons ont été faites.

Somme toute, la pêche totale est un peu au-dessous de la moyenne. La saison, jusqu'au 15 d'octobre, a été une des plus pauvres que les pêcheurs aient vues depuis nombre d'années. Il reste encore assez de temps, cependant, pour augmenter dans une forte mesure la pêche de la saison, si la morue et le hareng viennent dans ces parages.

PORT-MEDWAY.

Le *gasparot* a été signalé pour la première fois le 7 de mai, mais on rapporte que la pêche de ce poisson a été beaucoup plus faible qu'en 1897, alors que la moyenne n'avait pas été atteinte. Aucune prise importante n'a été faite, et les bancs ont été peu considérables et erratiques dans leurs mouvements.

La *morue* a fait son apparition en assez forte quantité au commencement du printemps, mais comme l'on ne s'est occupé de la pêcher qu'après la clôture des pêches du homard et du saumon, on rapporte qu'elle avait apparemment déserté ses parages habituels. Cela, joint à l'absence de tout poisson à boîte, a eu pour résultat que la pêche

de ce poisson, pour la dernière saison, est la plus faible qui ait jamais été faite dans ce port.

L'égrefin a été pour la première fois signalé le 7 de juin, et la pêche en a été à peu près identique à celle de la morue.

Le hareng a fait son apparition le 2 de septembre, alors que quelques bateaux en ont pris 2 barils. Pendant le cours de ce mois les pêcheurs ont pris juste assez de hareng pour l'amorcement de leurs lignes; aussi, rapporte-t-on que la pêche de ce poisson a été nulle.

Le homard a été signalé en petite quantité le 1er de mai, et d'assez bonnes prises ont été faites pendant tout le cours de ce mois. Très peu de prises ont été signalées durant le reste de la saison. On rapporte que cette industrie a été très rémunératrice, la dernière saison, par suite des hauts prix qui ont régné. La pêche, cependant, n'a pas été aussi forte que l'année précédente, à cause surtout du mauvais temps et de la perte de trappes.

La maquereau n'a pas fait son apparition dans ces parages la dernière saison.

Le saumon, bien qu'assez abondant durant le mois de mai, n'a été pêché qu'en petite quantité. Les exportateurs rapportent qu'il a été expédié à peu près la moitié moins de saumon que l'année dernière, alors que la moyenne n'avait pas été atteinte.

On dit que la cause du déclin de ce poisson ainsi que de celui du gasparot est difficile à expliquer. Parmi les causes possibles, les obstructions causées par la sciure de bois doivent être éliminées, attendu qu'il n'y a aucune scierie sur la rivière Medway; mais la contamination des eaux à l'entrée du port par les appâts de homard, qui, croit-on, empêchent le poisson de retourner à ses habitats habituels, est la seule et vraie cause à laquelle l'on doit attribuer la chose.

Alose.—La pêche de ce poisson a été en proportion de celle du gasparot et du saumon, et n'a pas figuré comme étant d'une grande valeur commerciale.

PORT MULGRAVE.

La dernière saison a été des plus défavorables aux pêcheurs, les poissons de toutes espèces ayant été très rares et la pêche ayant complètement manqué. Des pêcheurs qui ont opéré avec 30 rets ont à peine une quantité suffisante de poisson pour leur propre usage. Des deux navires qui ont pêché le maquereau dans la baie du Nord, un est retourné avec 7 barils, et l'autre sans un seul poisson. Durant la première semaine de mai et pendant tout le cours du mois de juin, les homards ont été signalés en assez grande abondance, mais ils étaient petits.

La pêche de la morue a été très faible, mais aucune prise de gasparot ou d'égrefin n'a été signalée. Vers le 27 de juin, le capitaine McFarlane, de la goëlette *Soudan*, de Boston, a rapporté qu'il avait rencontré plusieurs grands bancs de maquereau entre le Banc de Brown et le Cap de Sable, mais qu'aucun navire n'était en vue.

RIVIÈRE AU SAUMON.

Le gasparot a été pêché en petite quantité durant la troisième semaine de mai, mais il n'en a pas été pris ensuite. La morue n'a pas été signalée avant le 20 de mai, alors que de bonnes prises ont été faites, et ce poisson paraît avoir été assez abondant jusque vers le 4 d'août, alors que les chiens de mer ont fait leur apparition en grand nombre, détruisant la boîte et endommageant les rets. Durant ce temps-là, la boîte a été très rare et le temps a été mauvais, mais pendant tout le cours du mois de septembre la pêche a été bien meilleure. Le matériel actuellement en usage est insuffisant, paraît-il, pour faire la pêche de ce poisson avec succès. On rapporte que les navires qui ont pêché à partir du 1er juillet ont pris en moyenne environ 25 quintaux de morue.

L'égrefin a été pour la première fois signalé le 8 de juin, et la pêche de ce poisson, d'après les rapports reçus jusqu'ici, a été la même que celle de la morue.

Hareng.—Le premier rapport reçu au sujet de ce poisson, le 5 de juillet, indiquait la présence de grands bancs au large du phare Beaver, mais aucune prise n'a été faite avant le 8, et durant les jours suivants de faibles prises ont été signalées. Rien n'a été

Marine et Pêcherie—Division des Pêcherie.

ensuite signalé jusqu'au mois de septembre, et pendant tout le cours de ce mois les pêcheurs ont pris jusqu'à 12 barils de poisson par rets. La pêche moyenne de la saison est estimée à 20 barils par bateau.

Le *homard* a été pêché en petite quantité depuis le 7 jusqu'au 27 de mai, puis les prises ont été alternativement passables et pauvres jusqu'à la fin de juin. On rapporte que la quantité de homard mis en conserves, la dernière saison, a été moindre que les années précédentes, mais qu'il en a été exporté un plus grand nombre sur les marchés américains ; et on dit que les pièces étaient beaucoup plus grosses et de bien meilleure qualité.

Le *maquereau* a été signalé au large de Beaver le 28 de mai, mais aucune prise n'a été faite avant le 8 de juin ; à partir de cette date, quelques pièces ont été prises dans des rets pendant quelques jours. Aucune prise n'a été ensuite signalée durant la saison.

La *seiche* a été pêchée pour la première fois le 13 de juillet, et d'après les rapports reçus jusqu'ici, il n'a été pris qu'un petit nombre de pièces. Ce poisson n'a pas fréquenté la baie la dernière saison, et on dit qu'aucun navire n'a pu s'approvisionner de boitte.

POINTE DE SABLE.

Le *gasparot* a été pêché en petite quantité, tous les jours, du 1^{er} mai au 11 juin, inclusivement, et a été employé à l'état frais, comme boitte, par les chaloupes opérant au large.

La *morue* a été assez abondante durant la première semaine de mai, mais les bateaux n'ont pu prendre la mer par suite du mauvais temps. Vers le 28 de mai, un banc de morue a été signalé à 7 milles au large. Au commencement de juin, de grands vents d'est ont régné, et les prises ont été faibles, mais vers le 10 une amélioration s'est produite, et la pêche a été assez bonne pendant 10 jours. La boitte s'étant ensuite fait rare et les chiens de mer ayant fait leur apparition en grand nombre, il en est résulté que la pêche a été pauvre jusque vers le 7 d'octobre. Le lendemain, un banc assez considérable de morue a été signalé sur la côte, et les bateaux ont pris environ 1½ quintal de poisson chaque jour jusqu'au 15. Dans l'ensemble, la pêche des petits bateaux a été très faible, et n'excédera pas 7 quintaux par homme. La morue a été assez abondante sur les récifs de l'est, au large de Lockeport, et sur la côte pendant tout le cours de la saison ; mais les prises ont été faibles, par suite surtout de la rareté de la boitte de hareng, la morue refusant de mordre à la boitte de peigne. La pêche totale des chaloupes ayant opéré au large est d'environ 900 quintaux. La flotte qui a pêché sur le banc de Quero a réussi excessivement bien avec la ligne à main et la boitte de peigne salé. La pêche totale est de 10,000 quintaux, avec 84 hommes.

L'*égrefin* a été signalé pour la première fois en assez forte quantité le 10 de juin, et la pêche a été assez bonne jusqu'au 20 ; à partir de cette date jusqu'à la fin de la saison, les prises ont été faibles, à cause sans doute de la rareté de la boitte. Vers la fin de septembre, des bancs assez considérables d'égrefins ont été signalés sur la côte, mais la situation ne s'est pas améliorée, vu que l'on n'a pu obtenir de boitte en quantité suffisante pour la pêche à la ligne traînante, qui est une amélioration sur la pêche à la ligne à main. La pêche de la saison a presque complètement manqué, et n'excédera pas en moyenne 3 quintaux par homme.

Merluche et flétan.—Il n'a pas été pris de merluche, la saison dernière, et un petit nombre seulement de flétans ont été pêchés.

Le *hareng* a fait son apparition le 22 mai, mais la pêche en a été faible durant ce mois. Pendant tout le cours des mois de juin et juillet, ce poisson a été très rare, et son absence s'est fait beaucoup sentir, vu que l'on ne pouvait obtenir de boitte. Au commencement de la troisième semaine d'août, le hareng a fait sa réapparition, et le bateau qui a le mieux réussi a pris 80 pièces par rets, tandis que le lendemain le bateau qui a obtenu le plus de succès a pris un baril de poisson dans 6 rets. Jusque vers le 20 septembre, les prises ont été faibles, mais le 21, le bateau qui a le mieux réussi a pris 8 barils de hareng au phare de Shelburne. Autant qu'on a pu le constater, 300 bateaux ont pris environ 200 barils de hareng. Les pièces prises au commencement de septembre étaient petites, mais celles pêchées à la fin de ce mois étaient très grosses et très grasses.

On calcule que la pêche totale de 600 rets n'excédera pas 250 barils. Comme il n'y avait pas de bateaux à la recherche de boitte, la dernière pêche a été salée. On dit qu'à moins que d'autres harengs ne fassent leur apparition, les pêcheurs n'auront pas suffisamment de poisson pour leur approvisionnement d'hiver.

La pêche du *homard* a commencé vers le 1er de février, mais les prises ont été faibles pendant tout le cours de ce mois. Durant le mois de mars, une amélioration s'est produite, mais au mois d'avril la pêche a encore été pauvre, à cause du mauvais temps. Les pièces prises durant ces mois étaient de grosseur moyenne et ont toutes été exportées, les homards les plus petits ayant été expédiés dans des barils à New-York, où il n'y a aucune limitation quant à la taille, et ceux de 10½ pouces et plus ayant été envoyés sur le marché de Boston. Vers le 1er de mai, la pêche a été assez bonne et a continué à l'être jusque vers le 19 de juin, alors que le homard a commencé à décliner. A partir du milieu d'avril, les pièces qui étaient au-dessous de 10½ pouces ont été envoyées à la homarderie de Lockeport. La pêche moyenne est considérée comme inférieure à celle de 1897, mais comme les prix ont été d'environ 60 pour 100 plus hauts que l'année dernière, les pêcheurs ont fait d'assez beaux profits.

Le maquereau n'a pas été pêché cette saison, d'après les rapports reçus jusqu'ici.

Le saumon a été signalé pour la première fois le 17 de mai, et les prises ont été faibles durant le reste de ce mois. Dans la première semaine de juin, de très bonnes prises ont été faites, mais du 8 au 25, ce poisson a encore été rare, et rien n'a été signalé après cette dernière date.

La seiche n'a fait son apparition ni sur la côte ni au large durant la saison.

Somme toute, la dernière saison est considérée comme la plus mauvaise pour les pêcheurs côtiers de cette localité que l'on ait vue depuis 40 ans.

BAIE DE SPRY.

La morue a été signalée pour la première fois le 26 de mai, mais les prises, à peu d'exceptions près, ont été faibles, à cause surtout du mauvais temps, jusqu'à la fin d'août. Pendant tout le cours du mois de septembre, la pêche a été passable, mais du 1er au 12 d'octobre, les prises ont encore été faibles, Le 13 et le 14 d'octobre, de très bonnes prises ont été signalées. La pêche totale de la saison, jusqu'au 21 d'octobre, est estimée à 400 quintaux.

L'égréfin a été très rare pendant toute la saison, et la pêche totale de ce poisson n'excédera pas probablement 50 quintaux.

Le hareng n'a pas été signalé, la dernière saison, avant le 28 de mai ; à partir de cette date les prises ont été alternativement passables et pauvres pendant environ 10 jours. Pendant tout le cours du mois de septembre, la pêche moyenne a été passable, mais très peu de hareng a été pris en octobre. La pêche totale est faible et n'excédera pas 250 barils. Les chiens de mer ont considérablement endommagé les rets, ce qui a beaucoup retardé les opérations.

Le homard a été signalé pour la première fois le 2 mai, et sauf quelques prises passables entre le 20 et le 27 de mai, la pêche de ce crustacé a été faible. On dit que la production des conserves sera bien moins forte que l'année précédente.

Le maquereau a fait son apparition le 28 de mai en petite quantité, mais rien n'a été pris avec des rets durant la saison. Environ 25 barils de ce poisson ont été pris en septembre au havre de Pope.

WHITEHEAD.

Le gasparot a été pêché en petite quantité et irrégulièrement.

La morue n'a pas été signalée avant le 9 de juin, à cause sans doute du mauvais temps et de la rareté de la boitte. A l'exception de quelques prises passables du 29 août au 2 septembre, inclusivement, la pêche a continué à être pauvre toute la saison. La pêche totale de la saison est estimée à 750 quintaux, ce qui représente une quantité moindre que celle obtenue l'année précédente.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

L'égréfin a été signalé, la dernière saison, dès le 11 de mai, et les prises pendant le reste de ce mois ont été alternativement passables et pauvres. Durant le reste de la saison, les prises ont été faibles. La pêche totale est estimée à 850 quintaux.

La merluche n'a été pêchée qu'en petite quantité pendant la première semaine d'août et la première semaine de septembre.

Le hareng a fait son apparition le 11 de mai, mais la pêche en a été très faible jusqu'au mois suivant. Le 15 de juin, les bateaux en ont pris en moyenne de 1 à 3 barils, et il en a été pêché avec une trappe 30 barils. Pendant tout le cours du mois d'août, on n'a obtenu que de piètres résultats, mais le 29 d'août le hareng a fait son apparition en assez forte quantité, et les prises, jusqu'à la fin de septembre, ont été alternativement passables et pauvres. Pendant tout le mois d'octobre ce poisson a été rare. La pêche totale est estimée à 450 barils, ce qui est une augmentation sur la pêche de l'année dernière.

Le homard a été signalé pour la première fois le 3 de mai, mais les prises jusqu'au 30 de juin ont été faibles. La production totale des conserves est estimée à 2,400 caisses. Tout indique que ce crustacé décline graduellement d'année en année.

Le maquereau a été pêché pour la première fois le 23 mai, alors que les bateaux ont pris en moyenne de 5 à 10 pièces. Le lendemain, 700 pièces ont été prises avec une trappe, mais la situation ne s'est pas améliorée, et la pêche a été faible et irrégulière jusqu'à la fin de juillet. Rien n'a été signalé ensuite. La pêche totale est estimée à 75 barils, ce qui représente une diminution comparativement au résultat obtenu en 1897.

Le merlan n'a pas été signalé, mais la pêche de la saison est estimée à 100 quintaux.

La seiche n'a été pêchée qu'en petite quantité du 16 au 27 août.

YARMOUTH.

Le gasparot, lorsqu'il a été signalé pour la première fois, le 2 de mai, était assez abondant, mais les prises jusqu'au 21 ont été faibles. Rien n'a été signalé ensuite.

Morue.—Le 2 de mai, on rapporta que la pêche locale était arrêtée par le mauvais temps, mais le 4 les bateaux ont pris en moyenne de 10 à 50 morues et égrébins, et les prises ont été en général assez bonnes jusqu'au 27 de juin, bien que quelque peu irrégulières. Durant la seconde semaine de juillet des prises faibles quoique régulières, ont été signalées ; mais, par suite de la rareté de la boitte, il a été fait très peu de pêche sur la côte durant le reste de la saison. Pendant la dernière partie d'août, d'assez bonnes prises ont été faites par les bateaux opérant au large, mais comme les pêcheurs paraissent peu disposés à donner des renseignements exacts sur leurs pêches et que très peu de poisson est apporté dans ce port-ci, il est difficile de donner une idée juste du résultat des opérations. On rapporte que la plus grande partie du poisson pris par les navires de ce port est transportée aux ports avoisinants, où les pêcheurs demeurent, pour y être salée.

Egréfin.—La pêche de ce poisson a été, comme d'habitude, à peu près identique à celle de la morue, sauf au commencement de mai, alors que les prises ont été un peu plus fortes.

Le flétan a été signalé pour la première fois le 5 de mai, et les prises ont été faibles durant la semaine suivante, mais ensuite la pêche a été assez bonne, quoique très irrégulière. On rapporte que la pêche du printemps a été faite en grande partie par les navires de Digby, le poisson ayant été apporté ici et exporté aux Etats-Unis. Les bateaux du havre de Yarmouth ont pris, paraît-il, à peine assez de flétan pour approvisionner le marché local.

Le hareng n'a pas été signalé avant le 1er d'août ; à partir de cette date, de faibles prises ont été faites pendant quelques jours. Vers le 6 de septembre, les rapports reçus de la région nord du comté indiquaient que les meilleures prises avaient été de 3 barils. Les pièces étaient grosses.

Le homard a été signalé pour la première fois le 3 de mai, et à l'exception de quelques faibles prises durant la première semaine, la pêche de ce crustacé a été assez bonne dans l'ensemble jusqu'au 27 de juin, bien qu'elle ait été très irrégulière, à partir du 15 de mai. On calcule qu'il y aura une diminution d'environ 10 pour 100 par homme, en

moyenne,—bien que la pêche totale ait été probablement plus forte,—par suite de l'augmentation dans le nombre des pêcheurs et des engins de pêche. Durant la dernière saison, les quantités suivantes de homards vivants ont été expédiées de ce port-ci aux Etats-Unis :—

Nombre de caisses de homards vivants :

1898.	Caisses.	Valeur.
Janvier.....	1,988	\$ 22,749
Février.....	1,191	16,117
Mars.....	3,666	43,336
Avril.....	2,992	25,260
Mai.....	2,181	17,601
Juin.....	1,352	12,932
Juillet.....	91	974
	<hr/>	<hr/>
	13,461	\$138,969

Comme par le passé, les navires des Etats-Unis et de la localité ont pris une quantité additionnelle de homards dans les comtés de Shelburne et de Digby.

Le tableau suivant indique les expéditions de homard en conserves,—production de 1898 :—

1898.	Livres.	Valeur.
Janvier.....	5,760	\$ 1,085
Février.....	33,824	6,410
Mars.....	24,000	4,590
Avril.....	204,889	28,647
Mai.....	227,620	34,180
Juin.....	207,748	35,644
Juillet.....	114,470	20,759
Septembre.....	750	135
	<hr/>	<hr/>
	819,061	\$131,450

Le *maquereau* a été pêché pour la première fois le 7 de mai, alors que 25 grosses pièces ont été prises dans la trappe d'Iron Mine. Durant les trois jours suivants, les prises ont été très faibles. Le 10 de mai, la moyenne de 6 trappes n'a été que de 15 pièces, à cause des vents d'est qui régnaient, mais pendant la semaine suivante les prises ont varié entre 1,000 et 40,000 pièces. Du 18 au 25 mai, les prises avec 6 trappes ont varié entre 50 barils de petits poissons et 1,500 barils de poissons assez gros.

Le 26, la moyenne est tombée à 3 barils, et le temps étant devenu mauvais, on rapporte que le poisson pris pendant le printemps a été expédié à l'état frais, et que les bancs de maquereau qui viennent habituellement dans ces parages en été et à l'automne n'ont pas fait leur apparition.

Le *saumon* et l'*alose* ont été signalés pour la première fois le 6 de mai, mais les prises ont été faibles durant ce mois-là. Du 11 au 29 de juin, la pêche du saumon a été alternativement assez bonne et pauvre, mais aucune prise d'alose n'a été signalée après le 21 de mai.

La *truite* a été signalée pour la première fois le 6 de mai, et la pêche en a été faible jusqu'au 21. Les vents d'est et la brume ont nui aux opérations. Le temps a été mauvais jusque vers le 5 de juin, après quoi la moyenne pour les quatre jours suivants a varié entre 3 et 250 barils. Ensuite, la truite a commencé à se faire rare, et la pêche avec les trappes, durant le reste de la saison, n'a pas excédé 3 barils par jour. On prétend que si l'exportation de ce poisson était strictement prohibée, l'on ne tarderait pas à obtenir de meilleurs résultats.

Le tableau suivant indique le rendement approximatif des pêcheries de la rivière Tusket, de la rivière au Saumon et de la rivière du Ruisseau-aux-Anguilles :—

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Pêcheries de la rivière Tusket :—

Saumon à l'état frais,	9,000 livres,	en majeure partie exporté à l'état frais.
Truite	6,000 "	" " "
Eperlan	10,000 "	" " "
Petite morue	10,000 "	employée de diverses manières.
Alose	50 barils,	" " "
Anguille	30 "	en majeure partie exportée à l'état frais.
Gasparot	2,000 "	à peu près la moitié salée, le reste employé à l'état frais comme boîte.

Pêcheries de la rivière au Saumon :—

Saumon à l'état frais,	1,000 livres,	en majeure partie exporté.
Truite	400 "	moitié exportée.
Eperlan	1,200 "	" " "
Petite morue	12,000 "	distribuée aux pauvres.
Anguille	25 barils,	exportée.
Gasparot	350 "	en majeure partie employé à l'état frais comme boîte.

Pêcheries de la rivière du Ruisseau-aux-Anguilles —

Gasparot à l'état frais,	200 barils,	employé à l'état frais comme boîte.
Anguille	125 "	la moitié employée pour la consommation locale.
Truite	300 livres,	employée de diverses manières.
Eperlan	1,200 "	exporté.
Merluche	2,000 "	consommation locale.

CAP-BRETON.

ARICHAT.

Le gasparot n'a pas été pêché ici cette année, et le fait est qu'il n'a pas fait son apparition dans ces parages depuis plusieurs années. Le poisson était autrefois abondant et constituait un important article de commerce ; mais les rivières et les lacs ont été si négligés par ceux dont le devoir est de les surveiller, que le gasparot, par suite des obstructions qui existent, ne peut atteindre les lacs pour frayer. Lorsque les ruisseaux conduisant aux lacs et aux rivières étaient attentivement surveillés, non seulement le gasparot, mais encore le saumon, étaient beaucoup plus abondants qu'aujourd'hui. Une légère dépense additionnelle et plus de vigilance de la part des officiers salariés remédieraient à l'état de chose actuellement existant, et il est tout probable qu'avant longtemps le gasparot et le saumon se rencontreraient en abondance sur ces côtes.

La morue a fait son apparition vers le 14 de mai, et toutes les fois que les pêcheurs ont pu obtenir de la boîte ils ont fait d'assez bonnes prises ; mais par suite du temps humide qu'il a fait ils ont eu beaucoup de difficulté à sécher leur poisson.

L'égréfin a fait son apparition vers le 10 de mai, et un grand nombre de pièces ont été prises dans les rets à égréfin dont se servent aujourd'hui plusieurs des pêcheurs. La pêche de ce poisson, qui a été beaucoup plus forte que l'année dernière, aurait été encore plus considérable si la boîte n'avait pas manqué.

Le hareng a été pêché pour la première fois le 9 de juin, et d'assez bonnes prises ont été faites jusqu'au 10 de juillet. Ce poisson a fait sa réapparition durant la dernière semaine d'août, et de bonnes prises ont été faites. De faibles prises ont été faites en septembre, mais la pêche n'a pas été générale.

La pêche du *homard* a commencé à la fin d'avril, mais par suite de la rareté de ce crustacé, l'unique homarderie qu'il y ait ici ferma le 15 de juin. On remarque que les homards diminuent graduellement en nombre et qu'ils sont beaucoup plus petits.

Lorsque l'on considère que les pêcheurs détruisent tous les ans d'énormes quantités de homards œuvés, il n'est pas surprenant que ce crustacé se fasse de plus en plus rare chaque année. Si la saison de pêche actuelle, jusqu'au 15 de juillet, est continuée, malgré toutes les restrictions ou sauvegardes, il est tout probable que dans 8 ou 10 ans d'ici le homard aura complètement disparu.

Le maquereau a fait son apparition vers le 25 de mai, mais la pêche en a été très faible, à cause, sans doute, de l'usage de seines à bourse, qui effrayent le poisson et le chassent de la côte. Jusqu'au 9 novembre, il n'avait pas été pris de maquereau d'automne.

CHÉTICAMP.

La morue a été signalée pour la première fois le 5 de mai, alors que deux bateaux sont arrivés avec chacun 1,000 livres de beau poisson. A partir de cette date jusque vers le 7 de juillet, les prises ont été faibles, à cause surtout du mauvais temps, mais durant le reste du mois la pêche a été très bonne, les bateaux ayant pris en moyenne en certaines occasions 1,000 livres de poisson. Pendant tout le cours du mois de juillet la pêche moyenne a été très passable, bien que le temps ait été très incertain. Du 1er au 21 d'août, la pêche a été bonne, mais vers cette dernière date, par suite de la qualité inférieure de la boitte et du fait que l'on donnait plus d'attention à la pêche du maquereau, les prises ont commencé à diminuer. Durant le reste de la saison, à l'exception de la première semaine d'octobre, où les bateaux ont pris 1,000 livres de morue, la pêche de ce poisson a été faible.

Le nombre total des bateaux pêcheurs en opération à cette station, qui comprend les districts avoisinants,—le Cap-Rouge, la Baïe-de-Plaisance, le Grand-Etang et Friar's-Head,—est d'environ 200. Sur ce nombre, 19 sont de plus de 10 tonneaux, sont enregistrés et sont stationnés à Chéticamp; ceux des autres stations sont petits, mais malgré cela ils sont d'une capacité extraordinaire et s'aventurent quelquefois sur les fonds de pêche fréquentés par les grands bateaux. On rapporte que la pêche de la morue a beaucoup excédé celle de tout autre poisson. Un fait très important qui a été observé, la saison dernière, c'est que les poissons alimentaires ont fait leur apparition sur la côte en plus grand nombre que par le passé. Des bateaux ancrés à moins d'un quart de mille de la côte ont fait quelquefois une bonne journée de pêche. La chose est assez difficile à expliquer, mais l'on croit généralement que les petits poissons qui se tiennent dans les eaux peu profondes, et que l'on appelle poissons à boitte, attirent les gros dans leurs parages.

Les chiens de mer ont fait leur apparition le 1er d'août comme d'habitude, ils ont jeté la confusion parmi les bancs des autres poissons. Il en a été pris un grand nombre, et on rapporte qu'ils sont devenus si abondants qu'avant longtemps ils régneront en rois et maîtres sur toutes les autres espèces.

L'égréfin a été signalé pour la première fois le 25 de mai, mais les prises ont été faibles jusque vers le 27 de juin; à partir de cette date la pêche a été bonne jusque vers le 22 d'août; ensuite ce poisson a été rare.

La merluche a fait son apparition le 25 de mai, mais elle a été très rare pendant tout le cours de la saison, bien que les pièces fussent en général très grosses.

Le flétan a été signalé en très forte quantité le 26 de mai, et de très bonnes prises ont été faites, bien que l'on soit généralement d'opinion que ce poisson se fait de plus en plus rare chaque année.

Le hareng, qui n'avait pas été vu dans ces parages depuis 8 ou 10 ans, a fait son apparition le 5 de mai en petite quantité. On dit que les harengs étaient très abondants et d'une qualité exceptionnellement bonne, pendant le mois de mai, et que les pêcheurs en ont pris une quantité assez considérable; mais il est probable que si le temps avait été plus beau l'on aurait obtenu de meilleurs résultats encore, les violentes tempêtes qui ont régné ayant empêché la levée des rets. Très peu de harengs ont été signalés pendant le reste de la saison.

On prétend que l'absence exceptionnellement longue de ce poisson de nos côtes est due surtout aux glaces. Dans ces dernières années, par suite des vents et des courants océaniques, les glaces arrivaient du nord de très bonne heure, enveloppant la côte pendant près de 3 mois de l'année et empêchant les mouvements des poissons. Cette année, un grand changement s'est produit. La glace est restée sur cette côte à peine un mois, et durant ce temps-là elle s'est détachée en plusieurs endroits, laissant aux poissons le champ libre pour atteindre leurs habitats.

Le homard a été signalé pour la première fois le 5 de mai, et à partir de cette date de faibles prises ont été faites pendant environ une semaine. Pendant le reste du mois, les prises ont été alternativement bonnes et passables, la rareté de l'appât et le mauvais temps ayant beaucoup nui aux opérations. Le mauvais temps a continué pendant les trois premières semaines de juin, causant beaucoup de dommages aux engins de pêche, et les prises ont été faibles. Du 21 juin au 9 juillet, d'assez bonnes prises ont été faites, mais la pêche a ensuite été faible jusqu'à la clôture de la saison.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

On dit que le *maquereau* a fait son apparition à l'île, quinze jours avant le 30 de juillet, alors qu'il a été signalé pour la première fois, mais la pêche en a été très faible. Ce poisson a fait sa réapparition à l'île et dans la baie de Plaisance durant la première semaine d'août, et ensuite la pêche a été bonne, un bateau ayant pris 90 pièces. De faibles prises ont continué à être faites pendant tout le cours du mois, d'assez bons coups de filets ayant été signalés au Cap-Rouge. Le hareng a été peu abondant durant le reste de la saison, et le 14 d'octobre il paraissait avoir quitté la côte. La pêche de la saison est considérée comme pauvre, et on prétend que l'insuccès des opérations est dû en grande partie à l'appât inférieur qui a été employé. On rapporte, cependant, que le déficit dans la pêche a été contre-balancé par la grosseur extraordinaire des pièces, plusieurs mesurant jusqu'à 16 pouces de largeur une fois ouvertes.

Le *saumon* a été signalé pour la première fois en petite quantité le 30 de mai ; du 4 au 11 de juin les prises ici ont été très passables, et les pièces étaient d'une qualité remarquable, tandis que ce poisson a été assez abondant à la Petite-Rivière et très abondant à Friar's-Head. Durant le reste du mois, la pêche a été bonne mais irrégulière à Friar's-Head, et passable à la Petite-Rivière et au Grand-Etang.

La *seiche* a été pêchée pour la première fois le 12 de juillet, et la pêche moyenne a été bonne jusqu'à la fin d'août. Durant le reste de la saison, ce poisson a été rare, bien que pendant la dernière semaine de septembre d'excellentes prises aient été signalées. La seiche, qui est indispensable à l'industrie de la pêche, est d'une grande utilité pour les pêcheurs comme boîtte, vu qu'elle remplace les peignes, qui, si l'on s'en servait pendant tout l'été, entraîneraient de fortes dépenses.

On calcule que les quantités suivantes de poisson ont été prises à la Baie-de-Plaisance, au Cap-Rouge et à cette station :—

Morue.....	4,900 quintaux.
Maquereau.....	460 barils.
Hareng.....	650 “
Saumon.....	5,000 livres.

La pêche faite au Grand-Etang et à Friar's-Head représente à peu près le tiers des quantités ci-dessus mentionnées.

La note suivante relative à la pêche du homard a été reçue de notre expéditeur de dépêches à Cheticamp, C.-B. :—

“ Si l'on continue à permettre la pêche du homard, ce crustacé ne tardera pas à disparaître complètement. A mon avis, il est grandement temps que notre gouvernement adopte des règlements pour faire cesser entièrement la pêche pendant au moins trois ans. Vu le nombre assez considérable de homards qui ont été mis en conserves jusqu'ici, malgré l'insuccès des opérations et les dommages causés aux trappes, je suis convaincu qu'il s'est fait de la pêche illégale, et que des homards du minimum de grosseur ont été apportés aux homarderies pour être mis en conserves pour l'exportation.”

GABARUS.

La *morue* a été signalée pour la première fois le 27 de mai, et à peu d'exceptions près les prises ont été faibles jusque vers le 23 de juin, alors qu'une amélioration s'est produite, et les prises des bateaux ont varié entre 1 quintal et 3½ quintaux jusqu'au 2 juillet. Vers ce temps-là la boîtte est devenue rare, et les chiens de mer ayant fait leur apparition le 13, les pêcheurs ont pris peu de chose pendant le reste de ce mois. La seiche étant apparue le 1er d'août, les prises se sont améliorées, et bien que les poissons de mer, la rareté de la boîtte et le mauvais temps aient nui aux opérations, la pêche moyenne a été assez bonne jusque vers le 17 septembre. Durant le reste de la saison, le temps a été très orageux et a beaucoup entravé la pêche. Lorsque le temps a été assez beau pour permettre aux bateaux de prendre la mer, des prises de 200 à 600 livres ont été faites ; le 10 d'octobre, ce poisson était assez abondant, mais il était impossible de le pêcher. La pêche totale est estimée à 1,400 quintaux.

L'*égrefin*, qui accompagne ordinairement la morue, a été, paraît-il, rare à partir du mois de mai jusqu'au 15 de juin, alors que la situation s'est quelque peu améliorée, et la pêche a été assez bonne jusqu'au 15 juillet. La pêche totale est estimée à 300 quintaux.

Le *hareng* a fait son apparition le 2 de juin, mais les prises ont été faibles jusqu'au 1er d'août, alors qu'un grand banc de gros hareng est apparu et que les bateaux ont pris de 300 à 4,000 pièces. Le 12, ce banc est parti, et les prises ont été ensuite pauvres. La pêche de la saison est estimée à 400 barils, ce qui représente une forte diminution comparativement au résultat obtenu en 1897.

Homard.—La première prise n'a pas été signalée avant le 9 de mai. La pêche a été faible jusqu'au 19, vu que la mer était très grosse, mais durant le reste du mois elle a été assez bonne. Le 20 de mai, on rapporta qu'il se prenait plus de homards ici que sur toute autre partie de la côte. Du 1er de juin au 15 de juillet, les prises ont été faibles, bien que d'assez bonnes pêches aient été signalées par-ci par-là. Somme toute, la saison est considérée comme très passable, et il n'est pas survenu aucune tempête assez violente pour endommager les trappes.

Le *maquereau* a été signalé pour la première fois le 25 de mai, alors qu'une prise de 50 pièces a été faite en eaux profondes. Le lendemain, le bateau qui a obtenu le plus de succès a pris 17 barils de maquereau ; mais du 27 de mai au 2 de juillet, la pêche a été faible. Aucune prise pour la peine d'en parler n'a été ensuite signalée, et, chose curieuse, aucuns maquereaux n'ont fait leur apparition dans la baie durant la dernière saison. La pêche totale de la saison est estimée à 80 barils, soit une diminution de 130 barils comparativement à la pêche de 1897.

La *seiche* a paru être abondante durant la première semaine d'août.

HAWKESBURY.

Hareng.—Au printemps, un grand nombre de banquiers se sont approvisionnés de boitte au Havre au Bouche, où le hareng a fait son apparition en grande quantité. La pêche au rets à Port-Malcolm et au Bassin de la Rivière des Habitants a été assez bonne à la fin de juillet. La flotte des Iles de la Madeleine, à son retour de son second voyage, avait de grandes quantités de hareng qui ont été vendues à des prix variant entre \$1 et \$5 le baril. La pêche de la saison est considérée par les pêcheurs comme ayant été bien au-dessous de la moyenne.

Homard.—Les pêcheurs de homard du Détroit de Canso ont assez bien réussi, cette saison, et ont obtenu de bons prix. A Port-Malcolm et à Creignish, la pêche a été pauvre, et par conséquent très décourageante pour les pêcheurs de ces localités. On rapporte que quelques milliers de caisses de homards vivants ont été expédiées, la saison dernière, de ce port-ci à Boston, par le steamer *Halifax*. Cette branche de l'industrie de la pêche prend de plus en plus d'importance chaque année.

Maquereau.—La flotte des Iles de la Madeleine, qui était partie d'ici dans le mois de mai, est revenue avec des pêches variant entre 40 et 150 barils de maquereau du printemps. La pêche côtière a complètement manqué.

INGONISH.

La *morue* a été pour la première fois signalée le 12 de mai, alors que les bateaux en ont pris en moyenne 2 quintaux, mais les prises pendant tout le cours de la saison ont été faibles. On rapporte que pas plus que le quart des pêcheurs ont pêché ce poisson, la saison dernière, avant la clôture de la saison de pêche du homard. Les prix qui ont régné ont été bas au commencement de la saison, mais une amélioration s'est produite après le mois d'août.

L'*égrefin* a été pêché pour la première fois, en petite quantité, avec des lignes traînantes, en eaux profondes, le 25 de mai, et la pêche a continuée à être bonne jusque vers le 6 de juin, alors que ce poisson a commencé à décliner, et aucune prise n'a été signalée après le 26 de juin. Ceux qui se sont livrés à la pêche de l'égrefin ont bien réussi.

Le *hareng* a fait son apparition le 16 de mai en petite quantité, et les prises ont été faibles durant la saison.

Le *homard*.—Dans cette section, les pêcheurs, par suite de la rareté et du bas prix de la morue, ont donné une attention particulière à ce crustacé, dont la pêche a com-

mencé vers le 14 de mai. Le homard a paru être assez abondant durant le premier mois, mais il s'est fait de plus en plus rare vers la fin de juin ; cependant, une semaine avant la clôture de la saison il est devenu plus abondant. Somme toute, la saison a été assez bonne, et le temps ayant été beau pendant l'été, les fabricants de conserves ont pu sauver tout leur attirail de pêche. L'on prétend que la pêche se fait à outrance sur la côte, et que les pêcheurs individuellement gagnent moins à cause de la vive concurrence qui existe.

Le maquereau a fait son apparition pour la première fois le 27 de mai, mais en si petite quantité que la pêche du printemps a été nulle. La pêche d'été au rets a été meilleure et ceux qui s'y sont livrés ont été assez bien rémunérés. Rien n'a été signalé après le 3 septembre.

Le saumon a été pêché pour la première fois le 3 de juin, et les prises pendant tout le cours du mois ont été assez bonnes. Du 1^{er} au 15 juillet les prises, quoique régulières, ont été faibles, et la pêche a été close à cette dernière date. On rapporte que la pêche de la saison a été au-dessus de la moyenne, et que d'assez bons prix ont été obtenus.

La seiche a fait son apparition en petite quantité le 14 de juillet, mais du 18 de ce mois au 15 d'août elle a été assez abondante. Le 16, elle était encore rare, et a continué à être peu abondante jusqu'à la clôture de la saison.

Somme toute, le résultat des opérations de la saison a été meilleur que l'année dernière, mais comparativement à la pêche faite il y a trois ans et avant cela, il est bien au-dessous de la moyenne.

L'ARDOISE.

La morue a été signalée pour la première fois le 25 de mai, mais les prises ont été faibles à cause du mauvais temps et de la rareté de la boitte jusqu'au 14 de juillet. Vers ce temps-là les bateaux sont partis pour Scattarie et Lingan afin de pêcher la morue et le hareng. Du 12 au 18 de juillet, ceux qui ont pu obtenir de la boitte ont fait d'assez bonnes prises, mais le mauvais temps et la rareté de la boitte ont nui aux opérations des petits bateaux jusqu'à la fin de septembre, alors que la morue a été signalée sur la côte et que les petits bateaux ont fait d'assez bonnes prises. Les grands bateaux qui ont opéré à l'est ont bien réussi. Comme par le passé, la pêche locale aurait été très minime n'eussent été les pêcheries au large de Scattarie et de Lingan, qui ont donné un rendement très considérable. Chaque année, les pêcheurs réalisent de plus en plus la nécessité de plus grands bateaux. Déjà il y a 2 ou 3 petits navires de complétés et quelques grands bateaux en voie de construction.

L'égrefin a fait son apparition en petite quantité le 19 de mai, mais vers le 26 une amélioration sensible s'est produite, et chaque fois que l'on a pu obtenir de la boitte les prises ont été bonnes. Du 1^{er} de juin au 22 de septembre, les prises, à peu d'exceptions près, ont été faibles.

Le hareng a fait son apparition le 14 de juin, en faible quantité, mais il a été assez abondant du 21 au 29 ; à partir de cette dernière date les prises ont été faibles et quelque peu irrégulières. Dans la première semaine d'août, ce poisson a été signalé en assez grande abondance dans les environs de Sydney et de l'île Scattarie. Dans la seconde semaine de septembre, le hareng était trop au large pour permettre de tendre les rets en sûreté, et bien que les pièces fussent grosses et assez grasses, les prises ont été faibles. On rapporte que la pêche totale de la saison a été faible, très peu de hareng ayant été exportés, et à peine si l'on en a pris assez pour la consommation locale.

La pêche du *homard* a commencé en avril, mais les prises ont été faibles jusque vers le 10 de mai ; à partir de cette date, la pêche a été assez bonne pendant environ 8 jours. Durant la semaine suivante, les prises ont encore été faibles, mais du 27 au 31 elles ont été assez bonnes. Ensuite, ce crustacé a été rare jusqu'à la clôture de la saison. Somme toute, la pêche de la saison a atteint la moyenne et soutient favorablement la comparaison avec celle de 1897. On rapporte que le homard gagne graduellement les eaux profondes, et comme le nombre des pêcheurs augmente tous les ans et que les engins requis sont plus dispendieux, les prises sont par conséquent plus faibles et les dépenses plus fortes par homme.

Le *maquereau* a fait son apparition dès le 20 de mai, mais les prises ont été faibles jusqu'au 26 ; à partir de cette date d'assez bons coups de filets ont été faits pendant quelques jours. Vers le 28, de très bonnes prises ont été aussi signalées à la Pointe Michaud et à Black-Head. Le 30, de petits bancs de maquereaux ont été signalés près de la côte, et de faibles prises ont été faites. Il n'a été salé qu'une petite quantité de maquereau. On estime que la pêche de la saison pour quelques bateaux ne sera que de 5 barils, tandis que les autres atteindront probablement 15 barils.

LOUISBOURG.

Le successeur de feu M. P. O'Toole, comme expéditeur de dépêches, n'ayant été nommé que le 11 de juillet, les dates des premières apparitions des poissons n'ont pu être obtenues.

Morue.—Bien que ce poisson ait été signalé en très grande abondance dans la seconde semaine de juillet, les prises ont été faibles en conséquence du grand nombre de chiens de mer sur la côte et de la rareté de la boîte. Durant la dernière partie du mois de juillet et jusque vers le 21 d'août, le temps a été mauvais, ce qui a nui aux opérations. A partir de cette dernière date jusqu'au 20 de septembre, la morue et la boîte ont été rares, et du 20 de septembre au 2 d'octobre il n'y a pas eu de pêche. Le 3 et le 4 d'octobre, les bateaux ont pris en moyenne de 1 à 4 quintaux de morue, mais la pêche a été ensuite très faible. On rapporte que la pêche dans l'ensemble a été meilleure que dans ces dernières années, la moyenne des prises des bateaux se chiffrant par environ 75 quintaux. On prétend que si la boîte avait été plus abondante, de bien meilleurs résultats auraient été obtenus.

L'égrefin n'a pas été signalé durant la saison, bien qu'il ait été très abondant en juin, et la pêche en a été faible par suite de la rareté de la boîte.

Le *hareng*, lorsqu'il a été signalé le 11 de juillet, accusait une pêche moyenne de 100 pièces par rets, et de faibles prises ont été faites jusqu'au 26. Durant la 3^{ème} semaine de juillet, des rapports favorables ont été reçus, mais par suite de la présence des chiens de mer il a fallu enlever les rets. Dans la dernière semaine, le hareng a été signalé en abondance et de bonnes prises ont été faites jusqu'au 1^{er} d'août ; à partir de cette date ce poisson a commencé à disparaître graduellement et n'a pas été signalé après le 16 d'août. On rapporte que les bateaux n'ont pris en moyenne que 10 barils de poisson, ce qui représente une pêche au-dessous de la moyenne ordinaire.

Homard.—La pêche de la saison est considérée comme ayant atteint celle des années précédentes, les bateaux ayant pris en moyenne 5,000 pièces. Les tempêtes n'ont pas été si fréquentes qu'en 1897, et partant il a été détruit moins de trappes.

Maquereau.—La seule pêche qui ait été signalée durant la saison l'a été le 9 de septembre, alors que de faibles coups de filets ont été faits au large de Grande-Lorraine. On rapporte que les bateaux n'ont pris en moyenne qu'environ 4 barils de maquereau durant la dernière saison.

La *seiche*, d'après les rapports reçus jusqu'ici, n'a été pêchée qu'en petite quantité durant la seconde semaine d'août.

MABOU.

Le *gasparot* a été signalé pour la première fois le 19 de mai, et de faibles prises ont été faites jusque vers la fin de juin.

La *morue* a été pêchée pour la première fois le 16 de mai, et bien qu'elle fût assez abondante, les pêcheurs y ont donné peu d'attention, préférant pêcher le homard. Le temps a été mauvais durant les trois premières semaines de juin, et les prises ont été très faibles. Pendant le reste de la saison, ou jusqu'au 10 de septembre, la morue a été assez abondante, mais la boîte a été très rare la plupart du temps. Du 10 de septembre au 10 d'octobre, le temps a été très orageux, et toutes les opérations ont été suspendues.

Les *chiens de mer* ont fait leur apparition au commencement de septembre en grandes quantités ; aussi très peu de poissons ont-ils été pris à la ligne durant le reste

de la saison. Par suite du bas prix de l'huile, les chiens de mer n'ont pas une grande valeur commerciale ; par conséquent les pêcheurs y donnent peu d'attention.

Egréfin et merluche.—L'égréfin a fait son apparition le 22 de juin, et la merluche le 27, et les prises jusqu'au 4 d'août ont été alternativement assez bonnes et pauvres. Durant le reste de la saison ces poissons ont été rares.

Le *hareng* a fait son apparition en assez grande abondance le 5 de mai, et on rapporte que la pêche du printemps a été assez bonne. Les pêches de l'été et de l'automne ont été très pauvres, et on rapporte que tout ce qui a été pris en fait de hareng a été employé comme boitte.

Le *homard* a été signalé pour la première fois le 5 de mai, et les prises ont été alternativement passables et pauvres pendant tout le cours du mois. En juin, le mauvais temps a nui aux opérations, et le 18 un grand nombre de trappes ont été endommagées. En juillet, l'appât est devenu rare et les prises ont été en conséquence faibles. La pêche totale est considérée comme un peu inférieure à celle de 1897.

Le *maquereau* a fait son apparition le 11 de juillet, mais la pêche en a été très faible pendant tout le cours de la saison, et il est douteux qu'il en ait été pris plus de 3 barils entre cette station et Port-Hood. Durant la première et la seconde semaine d'août, des bancs de maquereaux ont été signalés, mais les poissons ne voulaient pas mordre à l'hameçon, et les pièces prises dans des rets le 11 d'août étaient, paraît-il, extraordinairement grosses.

Le *saumon* a fait son apparition le 21 de juin, mais la pêche de ce poisson dans cette division a manqué. On suppose généralement que les trappes à homard et les matières putrides qu'on y met chassent le saumon de cette côte. Dans tous les cas, la pêche du saumon va en déclinant, et la chose ne peut s'expliquer que par le fait qu'un grand nombre de trappes à homard sont tendues tous les ans sur les pêcheries de saumon.

Somme toute, la pêche des diverses espèces de poissons est un peu au-dessous de celle de 1897, et par conséquent au-dessous de la moyenne. Durant le printemps la pêche a été pauvre, mais durant la dernière partie de juillet, le mois d'août et la première semaine de septembre, d'assez bons résultats ont été obtenus.

MARGAREE.

Le *gasparot* a été pêché en petite quantité du 14 de mai au 1er de juin inclusive-ment.

La *morue* a été signalée pour la première fois vers le 1er de juin, et à partir de cette date jusqu'au 15 les prises ont été très faibles. A partir du 15 jusqu'au 1er d'août elle a abondé sur la côte, mais par suite de la rareté de la boitte les prises ont été faibles. Pendant tout le cours du mois d'août, la morue a été signalée sur les fonds de pêche, mais la présence des chiens de mer a nui aux opérations. La pêche a été bonne pendant tout le mois de septembre, mais lorsque le temps était beau les pêcheurs ont consacré la plus grande partie de leur temps à la pêche du maquereau, de sorte que la pêche de la morue a été faible. Ce poisson a été signalé sur la côte jusqu'après le 15 d'octobre, mais le temps n'a pas été favorable. On calcule que la pêche totale pour la saison a été d'environ 75 pour 100 de la moyenne ordinaire.

Les *chiens de mer* ont fait leur apparition à la fin de juillet, et sont restés dans ces parages pendant tout le cours du mois d'août et une partie du mois de septembre.

Egréfin.—Les mouvements de ce poisson ont été semblables à ceux de la morue, mais la pêche en a été beaucoup plus faible.

La *merluche* a été rare pendant tout le cours de la saison, à l'exception de quelques jours en août et septembre, alors que d'assez bonnes prises ont été signalées.

Le *homard* a fait son apparition au commencement de mai et a été assez abondant jusqu'au 10 de juin, alors qu'une tempête a éclaté, endommageant considérablement les engins de pêche. Ensuite les prises ont été très faibles jusqu'à la fin de la saison.

Le *maquereau* a fait son apparition vers le 8 juillet en petite quantité. Pendant tout le cours du mois d'août ce poisson a été signalé sur la côte, mais il ne voulait pas mordre à l'hameçon. D'assez bonnes prises ont été faites seulement le 26 et le 29 d'août. Le

maquereau a été signalé sur la côte jusqu'au 27 septembre, alors qu'une tempête a éclaté, et il est ensuite disparu.

Quelques pêcheurs prétendent que de bonnes prises auraient probablement été faites n'eût été la présence des chiens de mer.

Le saumon a fait son apparition sur la côte vers le 4 de juin, et la pêche en a été faible jusqu'au 12. A partir de cette date jusqu'au 8 juillet les prises ont été alternativement passables et bonnes, mais elles ont diminué graduellement jusqu'au 1er d'août. On calcule que la pêche totale de la saison est un peu au-dessus de la moyenne. Des pêcheurs se sont plaints que les trappes à homard nuisaient à la pêche du saumon.

La seiche a fait son apparition vers le 25 de juillet, et est restée sur la côte pendant la plus grande partie des mois d'août et de septembre.

MEAT-COVE.

La morue a été en abondance au large d'ici, le 14 de mai, mais la pêche n'en a pas été faite avant le 26, et quelques faibles prises seulement ont été signalées durant la saison. Comme il n'y a pas de marché pour ce poisson, les pêcheurs n'en prennent que juste ce qu'il faut pour la consommation locale.

Le hareng a fait son apparition en assez forte quantité le 10 de mai, et les prises ont été alternativement passables et pauvres pendant le reste du mois. Peu de harengs ont ensuite été pris à cause du mauvais temps. La pêche de la saison est considérée comme nulle.

Homard.—Comme l'on ne pouvait obtenir d'appât, il n'a pas été tendu de trappes avant le 4 de mai. A cette date-là, de faibles prises ont été faites avec les quelques trappes qui étaient alors tendues, mais une amélioration s'est produite vers le 10, et la pêche a été bonne jusqu'au 10 de juin, alors qu'il a fallu suspendre les opérations à cause du mauvais temps. Durant cette période de temps la mer a été très orageuse et un grand nombre de trappes ont été détruites. Durant le reste de la saison les prises ont été alternativement passables et pauvres. La pêche de la saison est considérée comme ayant atteint la moyenne.

Le maquereau, qui est le poisson le plus important de ce district, a fait son apparition le 6 de juillet en assez grande quantité, et des prises alternativement passables et pauvres ont été faites durant la saison. A Dingwall et au Ruisseau de Sparling (dans la baie d'Aspy), à Money-Point, à la Baie St-Laurent, à l'Anse à Poulet et à la Baie de Plaisance, de très bonnes prises ont été faites.

Le saumon a été signalé pour la première fois le 31 de mai, et les prises ont été alternativement passables et pauvres jusqu'à la clôture de la saison, le 9 juillet

PETIT-DE-GRAT.

Gasparot.—La pêche de la dernière saison a été la plus pauvre que l'on ait jamais vue, et on rapporte que ce poisson disparaît rapidement.

La morue a été signalée pour la première fois le 30 de mai, mais les prises ont été faibles jusque vers le 1er juillet, alors que ce poisson a fait son apparition en eaux profondes, où de bonnes prises ont été occasionnellement faites. Les meilleures prises auraient été faites pendant le mois d'août. Pendant tout le cours des mois de septembre et d'octobre, il a été fait très peu de pêche, vu que l'on ne pouvait obtenir de boitte, et les pêcheurs ont dû se servir de peignes, ce qui leur a fait perdre beaucoup de temps. Durant la dernière partie de juin et la première partie de juillet, de bonnes prises ont été signalées sur le banc de Quero. On rapporte que dans la dernière partie de septembre les chiens de mer étaient si abondants que les lignes ont été emportées. La pêche totale de la saison accuse une diminution d'environ 450 qtx comparativement à la pêche de 1897. En sus de la pêche totale, on rapporte que 1,500 gallons d'huile ont été extraits de la morue et de l'égréfin et exportés.

Chien de mer.—Ce poisson destructeur a fait son apparition vers le 1er d'août et a causé une perte d'environ \$2,000 en mangeant et en brisant les rets. Les pêcheurs

redoutaient tellement les chiens de mer qu'ils n'ont pas voulu tendre leurs rets, ce qui explique jusqu'à un certain point la diminution dans la pêche du hareng.

L'égréfin a fait son apparition le 10 de mai, et de bonnes prises ont été faites tous les jours pendant tout le cours du mois. Durant le reste de la saison les prises ont été alternativement passables et pauvres, bien qu'intermittentes. Quelques bateaux ont pris jusqu'à 50 qtx. d'égréfin. La pêche totale de la saison accuse une augmentation, comparativement à 1897, d'environ 1,900 qtx, et le prix obtenu a été de \$2.25 le quintal.

Le hareng a fait son apparition bien plus tôt que d'habitude, et durant la dernière partie d'avril de faibles prises de petites pièces ont été faites. Cela a permis aux pêcheurs de s'approvisionner de boitte pour leurs lignes traînantes et d'augmenter leurs prises d'égréfin. A partir du 15 de juin jusque vers le 10 d'août, le hareng a été rare, mais vers cette dernière date il a fait sa réapparition, et de bonnes prises ont été faites de temps à autre. On calcule que la pêche totale a été d'environ 1,400 barils, y compris la boitte employée par 23 banquiers, dont 4 étaient des navires américains auxquels le gouvernement canadien avait accordé des permis.

La pêche du homard a commencé vers le 20 de mars et a été assez bonne jusque vers la fin de mai, alors que ce crustacé a commencé à se faire rare. Quelques-uns des pêcheurs ont alors levé leurs trappes, et donné leur attention à la pêche de la morue, tandis que les autres ont continué à pêcher le homard, qui a paru décliner de jour en jour. On calcule que la pêche de la saison a été de 1,400 caisses et 60,000 homards frais (exportés aux Etats-Unis). Bien que la pêche ait été un peu au-dessous de celle de 1897, les pêcheurs ont été aussi bien rémunérés, vu que les prix obtenus ont été plus hauts que l'année précédente, savoir : de 6 sous à 7 sous pour des homards de 10½ pouces et plus, pour l'exportation, tandis que les plus petits pour les conserves ont rapporté \$2.25 le quintal.

Le maquereau a fait son apparition en assez forte quantité le 25 de mai, et d'assez bonnes prises ont été faites jusque vers le 8 de juin ; à partir de cette date ce poisson a été rare. La seule raison que l'on donne pour expliquer pourquoi les maquereaux n'apparaissent pas en grand nombre, c'est qu'ils sont trop constamment poursuivis par les seineurs, ce qui les force de prendre une route différente et de passer en eaux très profondes. La pêche totale de la saison est estimée à 30 barils et 550 poissons frais, ceux-ci ayant été vendus pour la consommation locale à 5 sous. Cela, comparativement à 1897, représente une diminution d'environ 60 pour 100. En sus de la flotte locale, 3 navires se sont rendus aux Iles de la Madeleine et ont assez bien réussi. Leur pêche totale est estimée à 180 barils, dont il a été disposé à un prix moyen de \$10 le baril.

Le saumon a été signalé pour la première fois le 25 de mai, soit un peu plus tôt que d'habitude. Bien que ce poisson n'ait pas été aussi abondant que l'année précédente, la pêche en a été bonne jusqu'au 23 de juin, alors qu'il a commencé à disparaître. Le saumon se vend à l'état frais, et non pas salé, vu qu'il rapporte un meilleur prix lorsqu'il est frais.

La seiche a fait son apparition vers le 7 de juillet, mais comme elle était rare, les pêcheurs en bateaux ont été forcés de se servir de peignes pour amorcer leurs lignes. Il y a un déclin sensible dans le rendement de cet important poisson à boitte.

Nouvelle industrie.

Une nouvelle industrie a récemment été établie, savoir, la mise en boîtes de l'égréfin fumé. L'égréfin frais est placé dans une faible saumure, où on le laisse pendant 24 heures, puis il est fumé de la même manière que le homard et mis en boîtes. Environ 200 caisses de ces conserves ont été préparées la saison dernière, comme essai, et expédiées dans les villes du Haut-Canada, où, paraît-il, elles se vendent rapidement. On dit que c'est un excellent aliment.

SAINTE-ANNE.

La morue a fait son apparition le 19 de mai, et les prises jusqu'au 20 de septembre ont été faibles, à l'exception de la seconde et de la troisième semaine de juillet et de la seconde semaine d'août, alors que la pêche a été assez bonne. Ce qui vient d'être dit

s'applique à la pêche côtière ; quant à la pêche en eaux profondes, on rapporte que les grands bateaux ont fait d'assez bonnes prises pendant tout le cours de la saison.

Egrefin.—Dans la seconde semaine de juin, de bonnes prises ont été faites avec des trappes, et dans la seconde semaine d'août d'assez bonnes prises ont été signalées, mais la pêche n'a pas été régulière avant le 26 d'août, date à partir de laquelle de faibles prises ont été faites tous les jours jusqu'au 20 septembre.

La *merluche* a été pêchée en petite quantité mais régulièrement à partir du 26 d'août jusqu'au 1er d'octobre, alors que les chiens de mer ont apparu et que les opérations ont cessé.

Hareng.—Le 19 d'avril le havre était libre de glace, et de faibles prises ont été faites jusque vers le 5 de mai, alors que ce poisson a fait son apparition en plus grande quantité. Vers le 13 de mai, deux trappes ont été tendues, et le lendemain l'une d'elles contenait 30 barils de poisson. Le hareng a continué à abonder jusque vers le 23, alors qu'il a commencé à décliner, et les prises ont été très faibles durant le reste de la saison, bien que de gros harengs aient été signalés dans la baie dans la première semaine de juillet.

La *maquereau* a été signalé pour la première fois le 2 de juin, alors qu'il en a été pris 2 barils avec une trappe. Quelques faibles prises ont été faites cette semaine-là, mais rien n'a été ensuite signalé jusque vers le 8 d'août ; à partir de cette date de faibles prises ont été régulièrement faites avec des trappes jusqu'à la fin de ce mois.

Le *saumon* a fait son apparition en assez forte quantité le 11 de juin, mais le 16 il est devenu plus rare et a continué à être peu abondant jusque vers le 9 de juillet, alors que les opérations ont cessé. On dit que la pêche excédera celle de 1897.

La *seiche* a fait son apparition le 6 de juillet en assez forte quantité, mais du 16 au 20 de septembre, bien que ce poisson fût abondant, les prises ont été faibles.

SAINT-PIERRE.

Le *gasparot* a été pêché en petite quantité durant les deux premières semaines de juin.

La *morue* a été signalée en assez grande abondance dans le lac Bras d'Or le 3 de mai, et la pêche en a été assez bonne pendant tout le cours de ce mois. Ce poisson n'a pas été pêché à ce port-ci avant le 11 de mai, mais d'assez bonnes prises ont été faites jusqu'au 23, alors qu'il y a eu un léger déclin. Le 20, des banquiers sont arrivés avec de bonnes pêches, mais le temps était mauvais. Du 1er au 23 de juin, la pêche a continué à être faible, bien que, le 18, de bonnes prises aient été signalées en eaux profondes, lorsqu'on pouvait obtenir de la boîte et que le temps était favorable. D'assez bonnes prises ont été signalées tous les jours du 23 au 30, mais pendant tout le cours du mois de juillet la pêche a été faible. Durant le reste de la saison le temps a été mauvais et la boîte très rare : aussi les prises ont-elles été alternativement passables et pauvres. On rapporte que la pêche faite par les navires de ce port et des districts adjacents sur les bancs de l'Est et dans la baie du Nord excède celle de 1897. Ceux qui ont opéré sur le Grand Banc ont tous bien réussi, ayant pris des pièces de grosse taille et de bonne qualité, et comme les prix sont hauts, les pêcheurs seront bien rémunérés.

L'*égrefin* a été signalé pour la première fois le 13 de mai, mais la pêche en a été faible jusqu'au 23 de juin ; à partir de cette date d'assez bonnes prises ont été faites pendant à peu près une semaine. Pendant les mois de juillet et de septembre la pêche a été pauvre, et aucunes prises n'ont été signalées en août ou octobre. La pêche totale est considérée comme au-dessus de celle de 1897.

Le *hareng* a été signalé pour la première fois vers le 9 de juin, et de faibles coups de filets ont été faits tous les jours pendant environ deux semaines. Vers le 24, une amélioration sensible s'est produite, et les prises des bateaux ont varié entre 10 et 20 barils. Vers le 4 de septembre, un banc a fait son apparition, et quelques-uns des pêcheurs ont fait d'assez bonnes prises. A partir de la dernière semaine d'avril jusqu'au 12 de mai, il a été pris de grandes quantités de harengs dans le lac Bras d'Or.

La pêche du *homard* a commencé vers le 26 d'avril, et de faibles prises ont été faites régulièrement jusque vers le 4 de mai. A partir de cette dernière date jusqu'au 30 de juin, la pêche a été alternativement passables et bonne. Au commencement de la saison, une forte proportion des homards pris dans le lac Bras d'Or ont été apportés à cette

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

station. On calcule que la pêche de la saison s'est chiffrée par environ 748 caisses de conserves et 1,500 homards vivants (exportés aux Etats-Unis).

Le *maquereau* a fait son apparition vers le 30 mai, et de faibles prises ont été faites sur la côte pendant quelques jours. Les prises de ceux qui ont opéré en eaux profondes ont varié entre 10 et 20 barils. Les pièces étaient grosses et grasses. Pendant le reste de la saison l'on n'a obtenu que de piètres résultats.

Le *saumon* a été pêché en petite quantité du 27 mai au 9 juillet, et tout ce qui a été pris a été réservé pour la consommation locale. Ce poisson n'est pas pêché sur une grande échelle.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

ALBERTON.

La *morue* a été signalée pour la première fois le 23 de mai, mais les prises ont été faibles jusque vers le 5 de juin, date à partir de laquelle ce poisson a été assez abondant jusqu'au 21, alors qu'il a été encore rare. A partir de cette dernière date jusque vers le 12 d'août, les prises ici et au Cap Nord ont été généralement pauvres, mais le 13 d'août les morues ont fait leur apparition en plus grand nombre, et la pêche moyenne jusqu'au 26 septembre a été très passable dans ce district. Il a été pris très peu de chose ensuite particulièrement en octobre, mois pendant lequel la morue a été rare et le temps très mauvais.

La *merluche* a fait son apparition en petite quantité le 4 de juillet, mais une amélioration s'est produite vers le 25, et à partir de cette date jusqu'à la fin de septembre les prises ont été très passables. On rapporte que ce poisson a été abondant pendant toute la saison dans ce district, mais que par suite de la rareté de la boitte les prises ont été peu considérables.

Le *hareng* a fait son apparition dès le 25 d'avril, mais la pêche en a été faible jusque vers le 5 de mai. A partir de cette date jusqu'au 7 de juin, ce poisson a été assez abondant. Il a été pris très peu de chose pendant le reste de la saison. On rapporte que les pêcheurs ont pris tout le hareng dont ils avaient besoin pour amorcer leurs lignes, et qu'ils auraient pu en prendre des milliers de barils de plus si le sel avait été abondant et si ce poisson avait été en demande.

Le *homard* a été signalé en assez forte quantité à l'Étang des Grenouilles le 9 de mai, mais les prises à cette station ont été faibles. A partir de cette date jusqu'au 1er de juin la pêche a été en général passable, mais durant le reste de la saison les prises ont été pauvres.

On rapporte que les opérations de la dernière saison ont été désastreuses pour les pêcheurs qui ont pêché dans ce district. Plusieurs hommes sont venus ici de différentes sections de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et après avoir pêché pendant deux mois ils avaient à peine assez d'argent pour payer leur passage de retour. On calcule que la pêche de la saison sera d'environ 50 pour 100 au-dessous de celle de 1897.

Le *maquereau* a été pêché pour la première fois le 11 de juin, alors que 2 navires de la Nouvelle-Ecosse en ont pris 40 barils chacun avec des rets. A partir du 4 de juin jusque vers le 18 de juillet, de faibles prises ont été régulièrement faites, et à cette dernière date des bancs de maquereaux ont été signalés à l'Étang des Vaches Marines, mais aucune prise n'a été faite. Le maquereau a continué de circuler en bancs pendant environ une semaine, et le 22 on rapporta qu'il mordait à l'hameçon au Cap Nord. La pêche a été faible cependant jusque vers le 3 d'août; à partir de cette date d'assez bonnes prises de grosses pièces ont été faites tous les jours pendant environ une semaine. Pendant le reste de la saison, les prises ont été très faibles. On rapporte que la plus grande partie du maquereau pris par les pêcheurs de ce district l'a été dans la baie des Chaleurs ou en d'autres sections, et que les prises des bateaux côtiers n'ont pas atteint en moyenne $\frac{1}{2}$ baril par homme.

Suit un extrait du rapport spécial de M. John P. Brennan, l'expéditeur de dépêches pour le Bureau de renseignements concernant les pêcheries, à Alberton, I. P.-E. :—

“ Je recommande fortement que nos pêcheurs se pourvoient de bateaux qui leur permettent d'aller à une distance de 10 milles de terre pour pêcher, vu que la pêche côtière est une chose du passé. Je recommande en outre qu'à moins que nos pêcheurs ne se munissent de bateaux d'au moins 25 pieds de quille, le gouvernement donne avis

qu'il ne sera payé de primes de pêche à l'avenir qu'à ceux qui auront des bateaux avec lesquels ils pourront prendre la mer par les mauvais temps, des bateaux du genre de ceux employés à Caraque et à Shippegan, N. B., et qu'une double prime sera accordée aux pêcheurs qui auront des bateaux de cette classe. C'est le seul moyen de secouer l'apathie de nos pêcheurs. A l'heure qu'il est, on ne fait la pêche que par simple amusement ou pour obtenir du crédit de l'amateur, qui tôt ou tard finira par se ruiner."

MIMINEGASH.

La morue a été signalée pour la première fois le 31 de mai, et les prises ont été assez bonnes jusqu'au 14 de juin ; à partir de cette date la morue a été rare jusqu'au 6 de juillet. Durant la semaine suivante, d'assez bonnes prises ont été signalées, mais du 12 juillet au 28 août la pêche a été faible. Le mauvais temps a à maintes reprises forcé les pêcheurs de suspendre les opérations, mais toutes les fois que les bateaux ont pu prendre la mer, ils ont trouvé la morue en abondance.

La merluche a été signalée le 26 juillet, et la pêche en a été faible jusque vers le 28 d'août, alors que ce poisson est devenu plus abondant, et les prises ont été alternativement passables et bonnes jusqu'à la fin de septembre. La pêche a été très faible durant le mois d'octobre.

On rapporte que très peu d'attention est donnée à la pêche de la morue et de la merluche, et que les pêcheurs, au lieu de se mettre à la poursuite de ces poissons, préfèrent attendre sur la côte que la maquereau fasse son apparition. Dans ces dernières années le maquereau a été très rare, de sorte que les pêcheurs n'ont fait que des pêches peu considérables. On s'accorde à dire que de plus grands bateaux sont nécessaires, et à moins que les pêcheurs ne se pourvoient de bâtiments qui leur permettent de pêcher la morue et la merluche sur une plus grande échelle et de suppléer à la pêche du maquereau, ils continueront à avoir peu de succès.

Le hareng a fait son apparition le 12 de mai, et d'assez bonnes prises ont été faites jusqu'au 26, alors que ce poisson a commencé à décliner, et les prises ont été pauvres jusqu'à la fin du mois. Le hareng n'a pas été ensuite signalé avant le 27 de septembre, alors qu'il a apparu en assez grande abondance, et des prises passables ont été faites toutes les fois que le temps l'a permis.

Le homard, bien qu'il ait été signalé en assez forte quantité du 5 au 20 de mai, n'a été pêché qu'en petite quantité à cause du mauvais temps. A partir de la date en dernier lieu mentionnée jusqu'à la clôture de la saison, ce crustacé a été rare. On calcule que la production des conserves a été bien moindre qu'en 1897, année où la moyenne n'a pas été atteinte.

Le maquereau a été signalé pour la première fois le 14 de juin, alors qu'une bonne pêche a été faite avec des rets. Ensuite ce poisson a été rare jusqu'au 3 de juillet ; à partir de cette date il a été rare jusqu'à la clôture de la saison. La pêche de la saison a été pauvre, et on rapporte qu'aucuns maquereaux n'ont été pris à la ligne et qu'aucuns bancs n'ont été vus sur la côte durant la saison.

GEORGETOWN.

La morue a fait son apparition sur la côte vers le 14 de mai, et d'assez bonnes prises ont été faites pendant tout le temps que le hareng a été sur la côte. Peu d'attention est donnée à la pêche de ce poisson important par les pêcheurs en bateaux durant la saison du homard. Quelques petits bâtiments ont été employés à pêcher la morue et la merluche, cette saison, principalement avec la ligne à main. La pêche a été assez bonne toutes les fois que l'on a pu se procurer un approvisionnement de boitte fraîche. La seiche était difficile à prendre et le hareng était rare sur les bancs. La morue a abondé dans le golfe jusqu'au 1er de novembre.

La merluche a fait son apparition sur cette côte vers le 23 juillet, alors que de bonnes prises ont été faites au large de la Grande-Rivière, près de l'île Panmure, à Roolo-Bay-Head et en d'autres parties de cette section du golfe. Ensuite, le hareng s'est fait rare et les pêcheurs ont dû se servir de perche et d'éperlan pour amorcer leurs lignes. On rapporte que la merluche a été abondante dans la partie sud-est du golfe jusqu'au 15 de novembre de cette année.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Le *hareng* pris dans ces parages est principalement employé comme boitte, et il n'en est pas exporté du tout. Ce poisson a fait sa première apparition le ou vers le 8 d'avril, alors que quelques pièces ont été prises, et la pêche a été pauvre jusqu'au 12 de mai. A partir de cette date jusqu'au 31, le hareng a été plus abondant, et pendant, tout le temps qu'il est resté sur la côte nombre de banquiers ont pu s'approvisionner de boitte. Les bancs se sont portés au large de l'île de Pictou. La troupe de harengs qui a fréquenté les baies et les rivières, cette année, n'était pas aussi considérable que par le passé.

La pêche du *homard* a commencé vers le 1er de mai, et à partir de cette date d'assez bonnes prises ont été faites jusqu'au 23. A partir de cette dernière date jusqu'à la fin de la saison, la pêche par trappe a été pauvre. Un certain nombre de pêcheurs qui avaient des trappes tendues à plusieurs milles du rivage les transférèrent en eaux moins profondes et firent une assez bonne pêche pendant quelques jours.

Le *maquereau* a fait son apparition le ou vers le 5 de juillet, et quelques pièces ont été prises au filet tous les jours et vendues à l'état frais. La pêche pendant tout le cours de la saison a été pauvre. Trois bancs seulement ont été signalés : un au large de l'île de Broughton le 13 de juillet, un autre au large de l'île de Pictou le 25 de juillet, et un autre au large de l'île de Panmure le 16 d'août. La pêche de maquereau a été nulle, quelques barils seulement de ce poisson ayant été salés pour l'exportation.

La *seiche* a été pêchée en petite quantité à partir du 10 août jusqu'au 1er septembre, inclusivement.

MALPÈQUE.

La *morue* a été pêchée en faible quantité le 27 de mai, mais le 30 ce poisson est devenu plus abondant et des prises très passables ont été signalées régulièrement jusqu'en septembre, alors qu'une légère amélioration s'est produite. Pendant tout le cours du mois d'octobre les vents ont beaucoup nui aux opérations.

La *merluche* a été signalée en abondance le 11 d'août, mais le 14 elle a commencé à se faire rare et a continué à être peu abondante jusqu'au 20, après quoi rien n'a été signalé.

Le *hareng* a fait son apparition le 4 de mai, et d'assez bonnes prises ont été faites durant le mois. Vers le 15 de mai ce poisson abondait, mais la pêche a été entravée par les grandes quantités de glace qui se trouvaient alors dans le havre. Il a été pris suffisamment de hareng, cependant, pour permettre aux pêcheurs de s'approvisionner de boitte et pour la consommation locale.

Le *homard* a été signalé pour la première fois le 17 de mai, mais par suite d'une violente tempête du nord-est qui eut lieu vers ce temps-là et qui détruisit un grand nombre de trappes, il a été fait très peu de chose jusqu'au commencement de juin, alors que d'assez bonnes prises ont été faites et que les homards ont été signalés comme étant plus gros que par le passé. On rapporte que la pêche de la saison a été bien moindre que les années précédentes, mais que les prix ont été plus hauts.

Le *maquereau* n'a pas été pêché, la dernière saison, avant le 7 de juillet ; à partir de cette date d'assez bons coups de filet ont été faits pendant quelques jours. Après cela, ce poisson est devenu rare et a continué à être peu abondant durant le reste de la saison. Vers la fin de juillet, on rapporta que 230 maquereaux remplissaient un baril. Dans la dernière partie d'août, tout ce qui a été pris en fait de maquereau a été exporté à Philadelphie, les pêcheurs obtenant \$12 le baril, et les expéditeurs fournissant les barils et le sel. Dans la dernière partie du mois de septembre, le prix est monté à \$17, et tout le poisson qui a pu être pêché a été exporté aux États-Unis. On rapporte qu'au moins 100 barils de maquereau ont été pris dans cette localité durant la dernière saison.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

CARAQUETTE.

La *morue* a été signalée pour la première fois le 30 de mai en assez forte quantité, et la pêche totale de la saison est considérée comme très satisfaisante et à peu près égale à celle de 1897. Durant la saison, les banquiers ont pu obtenir un bon approvisionnement de boitte de hareng et de peigne.

Le *hareng* a fait son apparition dans la dernière semaine d'avril, et la pêche en a été bonne jusqu'à la fin de mai. Rien n'a été ensuite signalé jusqu'au mois de septembre, alors que le *hareng* d'automne a fait son apparition en abondance et que de très bonnes prises ont été faites.

La pêche du *homard* a commencé le 11 de mai, et les prises ont été en général assez bonnes. La pêche de la saison est considérée comme à peu près égale à celle de la dernière saison.

Maquereau—La seule prise qui ait été signalée, la saison dernière, l'a été le 16 de septembre, alors qu'un faible coup de filet a été fait.

Le *saumon* a été très rare, cette saison, et la pêche totale de ce poisson sera d'environ 50 pour 100 moindre que l'année précédente.

ESCUMINAC.

La *morue* a fait son apparition en assez forte quantité le 20 de juin, et a été abondante jusqu'au 18 de juillet, alors que la pêche s'est améliorée, et de bonnes prises ont été faites jusqu'au 4 d'août. A partir de cette dernière date jusqu'à la fin du mois la pêche a été passable, et durant les deux premières semaines de septembre la morue a été de nouveau signalée en assez forte quantité. Le temps étant alors devenu mauvais, les prises ont été ensuite faibles jusqu'à la clôture de la saison.

Le *hareng* a fait son apparition en petite quantité le 10 de mai, et bien qu'il n'ait pas été signalé régulièrement, on dit que la pêche de la saison a été très bonne.

Le *homard* a été signalé pour la première fois le 10 de mai, mais les prises pendant tout le cours de la saison ont été faibles. La production totale des 4 homarderies de ce district est estimée à 1,100 ou 1,200 caisses. Il a été employé environ 7,500 trappes, divisées entre 31 bateaux.

Le *maquereau* a été signalé pour la première fois le 7 de juillet, et les prises jusqu'au 19 d'août ont été très faibles. Très peu de maquereaux ont ensuite été pris.

Le *saumon* a été signalé pour la première fois le 26 de mai, date à partir de laquelle de faibles prises ont été régulièrement faites jusqu'au 13 de juillet. Aucune raison ne peut être donnée pour expliquer la rareté de ce poisson.

L'*alose* a aussi fait son apparition le 26 de mai, et toutes les fois que le temps l'a permis de faibles prises ont été faites.

SHIPPEGAN.

La *morue* a fait son apparition en abondance le 30 de mai, mais le 1er juin les prises ont été faibles à cause du mauvais temps et par suite du fait que la pêche n'était pas en pleine opération. Vers le 7 il y a eu une légère augmentation, qui a continué jusque vers le 13, alors que les banquiers ont fait de bonnes prises, mais rien n'a été fait sur la côte. Pendant le reste du mois, de très grands vents ont régné et la pêche de toutes les espèces de poissons a été faible. La morue a été très abondante dans la première semaine de juillet, les banquiers ayant fait des prises considérables, et elle paraît avoir abondé pendant tout le cours du mois, bien que les prises n'aient pas toujours été uniformément fortes à cause de la grande rareté de la boîte. Toutes les fois que de la boîte a pu être obtenue dans la dernière partie de la saison l'on a invariablement rencontré du poisson sur les pêcheries. On rapporte que durant la saison dernière de 90 à 100 navires et bateaux ont été employés à la pêche de la morue, qui est le poisson le plus important de ce district. La pêche totale a été bonne et a excédé celle de l'année dernière. On calcule qu'environ 10,000 quintaux de morue sèche ont été exportés en barils dans les ports de la Méditerranée, en sus de quantités considérables expédiées sur les marchés locaux de ce côté-ci de la frontière.

Le *hareng* a été signalé pour la première fois le 14 de mai, et les prises pendant le reste du mois paraissent avoir été bonnes. Rien n'a été ensuite signalé, mais on rapporte que la pêche totale a été peu considérable.

Homard.—Les grands vents du nord-est qui ont régné au commencement de mai ont retardé la mise en place des trappes. Vers le 14, ce crustacé a été signalé en assez grande abondance. Dans la dernière partie de mai un déclin sensible s'est produit, et les pièces étaient de petite taille. Vers le milieu de juin le homard a été signalé comme

étant très rare sur les pêcheries du large, mais assez abondant sur la côte. Les prises ont été très faibles pendant le reste de la saison, et on dit que la pêche totale a été d'au moins 25 % moindre que l'année dernière. Les 20 homarderies situées sur les îles de Miscou et de Shippegan ont produit environ 6,000 caisses de conserves. Ces homarderies employent 400 hommes et 160 bateaux, en sus de 12 à 15 personnes occupées à préparer les conserves. Sur la terre ferme de Shippegan, 4 homarderies, avec à peu près la même moyenne de pêche, d'hommes et de bateaux, ont produit 1,000 caisses de conserves. Il est évident que ce crustacé disparaît graduellement d'année en année; l'on tend maintenant un bien plus grand nombre de trappes que par le passé, et la production est relativement moindre.

La pêche du *maquereau* a été nulle, la saison dernière, quelques barils seulement de ce poisson ayant été pris.

Des *saumons* de grosse taille ont été signalés en assez grande quantité le 31 de mai, mais le lendemain il y a eu un déclin, qui s'est continué jusqu'au 13 de juin, date du dernier rapport.

Eperlan.—La pêche de l'éperlan se fait sur une grande échelle, et il y a un bon marché pour ce poisson à New-York et à Boston. Les opérations se poursuivent en hiver, les pêcheurs se construisant des cabanes sur la glace. L'on pratique de grandes ouvertures dans la glace et l'on érige des poteaux auxquels sont fixés les rets; de grandes quantités d'éperlans sont ainsi prises.

GRAND-MANAN.

La *morue* a été signalée pour la première fois, cette saison, le 6 de mai, à Bulk-Head, mais les prises ont été faibles jusque vers le 13, alors qu'une amélioration s'est produite, et durant les semaines suivantes les bateaux ont pris de 3 à 5 quintaux de poisson. A partir du 26 jusqu'à la fin du mois de bonnes prises ont été signalées sur les fonds de gravier. Pendant la première semaine de juin la pêche a été très bonne à Bulk-Head, et les prises des bateaux ont été en moyenne de 8 quintaux. Du 9 au 18 de juin les prises ont été très passables. Le 9 de juillet on rapporta que la morue poursuivait les crangons et ne voulait pas mordre à l'hameçon; par conséquent la pêche côtière a été faible. Pendant la semaine finissant le 23 de juillet les prises ont été de 18 quintaux par bateau d'une moyenne de 3 hommes. Très peu de morues ont été pêchées pendant les trois premières semaines d'août, mais du 22 à la fin de septembre les prises ont été alternativement passables et pauvres sur les sondes, à Rippling et à Bulk-Head. La pêche durant les huit premiers jours d'octobre a été très faible. On calcule que la pêche totale de la saison n'excédera pas 700 quintaux, ce qui représente une diminution comparativement au résultat obtenu en 1897.

L'égréfin a été pêché pour la première fois le 6 de mai, et bien que les prises aient été alternativement passables et pauvres, elles ont été irrégulières, et la pêche de la saison n'excédera pas 500 quintaux.

La *merluche* a fait son apparition dès le 16 de mai, la saison dernière, et les prises ont été en général passables jusqu'à la fin de ce mois, bien que ce poisson ait été signalé en grande abondance à Bulk-Head le 21, et en assez grande abondance sur les fonds de gravier le 26. Durant les trois premières semaines de juin de très bonnes prises ont été faites. Du 21 de juin au 8 d'août la pêche a été faible, et à partir de cette dernière date jusqu'au 13 de septembre les prises ont été alternativement bonnes et passables, puis il y a eu déclin. On calcule que la quantité totale de merluche salée et séchée pour le marché a été de 5,000 quintaux. En sus de cela, 400 barils d'huile ont été extraits ici.

Le *flétan* n'a été signalé que du 11 au 31 de mai, et pendant cette période de temps les prises ont été faibles.

Le *hareng* a été signalé pour la première fois le 17 de mai, alors que, paraît-il, il était abondant, mais à l'exception de petits harengs pris dans des nasses à l'Anse des Phoques et employés comme boitte le 8 juillet, aucune prise n'a été signalée avant le 20 de juillet, alors que de faibles prises représentant en moyenne environ 2 barils de grosses pièces par rets, ont été faites du côté nord de Grand-Manan. Vers le 30 juin on rapporta que les pêcheurs avaient pris environ 4 barils de gros harengs par rets.

Les prises ont varié entre 1 et 5 barils pendant tout le cours du mois d'août. Pendant le reste de la saison la pêche en général a été bonne, particulièrement vers le 17 d'octobre, alors que les pêcheurs ont pris un assez grand nombre de pièces de bonne qualité dans la baie du Long-Etang. La pêche du hareng accuse une diminution comparativement à l'année dernière, la production des conserves ne s'étant élevée qu'à 800,000 boîtes de poisson de très petite taille. La pêche du gros hareng pour le fumage a été, paraît-il, complètement nulle, et on croit que c'est dû à ce qu'un très grand nombre de petits poissons sont pêchés pour les sardineries. Il a été pris et exporté aux États-Unis 7,500 barils de hareng de cette catégorie. C'est là, relativement parlant, une nouvelle branche dans l'industrie de la pêche en ce qui concerne Grand-Manan. Il a été salé 5,000 demi-barils de hareng, ce qui représente une augmentation sur 1897, mais on rapporte que les poissons étaient très petits.

L'opinion générale dans ce district paraît être qu'à moins que des mesures ne soient adoptées pour empêcher le massacre en masse des petits harengs, cette industrie sera bientôt une chose du passé.

Homard.—Le premier rapport reçu le 11 de mai indiquait que la pêche du homard était assez bonne, et bien que ce crustacé ait été peu abondant le reste de la saison, on rapporta que la homarderie du Grand-Havre en faisait bouillir 5 tonneaux tous les deux jours.

La quantité totale de homards prise du 16 avril au 4 de juin est estimée à 171,391 livres, soit une moyenne d'environ 21,424 livres par semaine. La production des conserves s'est chiffrée par 848 caisses, et 112 tonneaux ou 224,000 livres de homards vivants ont été exportés aux États-Unis. Ce crustacé disparaît graduellement d'année en année, et on croit que c'est dû à ce qu'un trop grand nombre de petits homards sont pêchés.

Le *merlan*, bien qu'il n'ait pas été signalé, accuse une forte augmentation, 3,500 quintaux de ce poisson ayant été pris.

QUÉBEC.

GASPÉ.

La *morue*, bien que signalée en quantité considérable sur la côte le 24 de mai, n'a pas été pêchée avant le 28, après quoi les prises ont été pauvres. On prétend que la rareté de la botte pendant les mois de juin et de juillet a beaucoup nui au succès des opérations, et que la pêche de la saison atteindra à peine la moyenne.

Le *hareng* a été signalé pour la première fois le 11 de mai en assez forte quantité, mais il a été ensuite rare. On rapporte, cependant, que la pêche d'automne a été assez bonne.

Le *maquereau* n'a pas fait son apparition dans ces parages.

Le *saumon* a été pêché pour la première fois avec des rets le 11 de mai, et les prises pendant tout le cours de la saison ont été alternativement passables et pauvres.

GRANDE-RIVIÈRE.

Le *capelan* n'a fait son apparition qu'un seul jour dans la première semaine de juillet. Tout ce qui a été pris a été légèrement salé et séché pour la consommation locale.

La *morue* a été signalée pour la première fois le 23 de mai, et les prises sur la côte ont été assez bonnes jusqu'à la fin de juin; après cela elles ont été très pauvres. La pêche sur les bancs a été presque nulle pendant les mois de juin, juillet et août. D'assez bonnes prises ont été signalées au commencement de septembre, mais le mauvais temps a mis fin aux opérations. Les chiens de mer ont encore été incommodes, cette saison, particulièrement pendant le mois d'août. La pêche totale accuse une diminution d'environ 3,000 pièces comparativement au résultat obtenu l'année dernière.

Le *hareng* a fait son apparition en assez grande abondance le 2 mai, et la pêche moyenne en a été assez bonne pendant tout le cours de la saison. Dans la troisième semaine de juillet ce poisson a été rencontré en abondance sur les bancs, mais comme le temps était mauvais les prises ont été très faibles. L'on n'a pris que de petites pièces pendant toute la saison.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Le homard a fait son apparition au commencement d'avril, et a été assez abondant jusque vers le 14 de juin, alors que de grands vents se sont élevés et ont nui aux opérations. Il y a une homarderie située ici et une autre établie à la Petite-Rivière, à deux milles de distance. Les gérants de ces établissements rapportent qu'il ne s'est rencontré que de petits homards pendant toute la saison.

Le maquereau a été très rare tant sur la côte que sur les bancs pendant tout le cours de la saison.

Le saumon a été pêché pour la première fois le 23 de mai, mais les prises ont été faibles. Des saumons d'excellente qualité ont été signalés en abondance au mois de juillet, dans la rivière appartenant à M. Louis Cabot, de Boston.

La seiche a fait son apparition le 14 de juillet, mais la pêche en a été faible jusqu'à la fin de septembre; ensuite ce poisson a été abondant pendant quelques jours seulement.

PASPÉBIAC.

Le capelan a été signalé pour la première fois le 30 mai, en faible quantité, mais durant les deux jours suivants il a abondé. Ensuite les prises ont été très faibles.

La morue a été pêchée pour la première fois le 26 mai, mais les prises ont été faibles jusqu'au 7 de juin; de bonnes prises ont ensuite été faites toutes les fois que le temps l'a permis, jusqu'au 30. Comme la boîte était alors très rare, la pêche a été faible jusqu'au 12 de juillet, mais à partir de cette date les prises ont été alternativement passables et pauvres (suivant que la boîte était plus ou moins abondante) jusqu'à la fin de la saison.

Le hareng a fait son apparition le 4 de mai, mais il a été rare pendant ce mois-là, sauf du 10 au 17 inclusivement, alors que la pêche dans l'ensemble a été bonne. Des prises alternativement passables et pauvres ont été régulièrement signalées pendant les mois de juin et juillet. De très bonnes prises ont été faites dans la dernière semaine de septembre.

PERCÉ.

La morue a fait son apparition en assez forte quantité le 30 de mai, et a été assez abondante jusqu'à la fin de juin. Par suite du mauvais temps l'on a eu beaucoup de difficulté à obtenir de la boîte, et les prises n'ont pas été par conséquent aussi bonnes qu'elles l'auraient été dans des circonstances plus favorables. Le temps a été mauvais et la boîte rare pendant le reste de la saison, mais de bonnes prises ont été signalées de temps à autre. Somme toute, la pêche d'été a été bonne, mais la pêche d'automne n'a pas atteint la moyenne.

Hareng.—Quelques harengs ont fait leur apparition le 7 de mai, mais vers le 10 leur nombre a augmenté, et la pêche dans l'ensemble a été assez bonne pendant tout le cours de la saison, à l'exception du mois d'août.

Le homard a été signalé pour la première fois le 3 de mai en assez forte quantité, et les prises pendant tout le cours de la saison, ou du moins jusqu'au 24 de juin, date de la cessation des opérations, ont été alternativement assez bonnes et pauvres. La pêche totale a été au-dessous de la moyenne.

Saumon.—Quelques faibles prises ont été faites pendant les deux premières semaines de juin.

La seiche a fait son apparition le 9 d'août, et durant le reste de ce mois de très bonnes prises ont été faites. En septembre ce poisson a été rare, et n'a pas été signalé après le 14.

LONGUE-POINTE DE MINGAN.

La morue n'a pas été signalée, cette saison, avant le 18 de juin, alors qu'une faible prise a été faite. A partir de cette date jusqu'au 13 de juin le mauvais temps a entravé les opérations, mais à cette dernière date la morue a fait son apparition en assez forte quantité, et de bonnes prises ont été faites tous les jours pendant environ une semaine. Le temps a encore repris mauvais, et il ne s'est pas fait de pêche avant le 11 d'août, alors que de très bonnes prises ont été signalées. Pendant la semaine suivante, de faibles

prises ont été signalées à la Baie de Piashtre et à Aguanus. Du 20 au 31 de bonnes pêches ont été faites à cette station, et d'assez bonnes prises ont été signalées à la Baie de Piashtre et à Aguanus. Durant le reste de la saison le temps a été orageux et aucune prise n'a été signalée.

Le *hareng* n'a pas été signalé durant la saison.

Le *lançon* a été signalé pour la première fois le 18 de juin, en assez forte quantité, mais il n'a pas été ensuite signalé avant le 13 de juillet, date à partir de laquelle de très bonnes prises ont été faites pendant environ une semaine.

Le 11 d'août une très bonne pêche a été faite, et du 20 au 31 d'assez bonnes prises ont été régulièrement faites. Ce poisson a été signalé en faible quantité à la Baie de Piashtre et à Aguanus du 20 au 24 d'août.

MAGPIE.

Le *capelan* a fait son apparition en forte quantité le 4 de juin, et a été abondant jusqu'à ce que le mauvais temps ait empêché de poursuivre les opérations, c'est-à-dire jusqu'au 10.

La *morue* a été signalée pour la première fois le 31 de mai, et les prises jusqu'à la fin d'août ont été alternativement bonnes et passables.

Hareng.—Les seules prises de ce poisson qui aient été signalées, cette saison, l'ont été le 19 juillet, le 20 et le 26 septembre, alors que d'assez bons coups de filet ont été faits.

Le *lançon* a fait son apparition en assez forte quantité le 31 de mai, et a continué à être assez abondant jusque vers le 7 de juin, alors qu'il a été signalé en plus grand nombre. Bien que les prises n'aient pas été régulières, elles ont été bonnes jusqu'au 18. De très bonnes prises ont été faites du 13 au 18 juillet, mais la pêche a été pauvre du 20 au 31 d'août.

Le *saumon* a fait son apparition pour la première fois le 31 de mai, et la pêche en a été assez bonne jusqu'au 7 de juin, alors que ce poisson a augmenté en nombre, et toutes les fois que le temps l'a permis de bonnes prises ont été faites jusqu'au 11 de juillet.

RIVIÈRE MOISIE.

Le *capelan* a été signalé en abondance du 21 au 29 de juin, mais il n'a pas été vu ensuite.

La *morue* a été signalée pour la première fois le 8 de juin, mais les prises ont été faibles jusqu'au 15 de juillet, date à partir de laquelle la pêche a été assez bonne pendant environ 5 jours. Le temps a été ensuite orageux, et rien n'a été fait jusqu'au 2 août; à partir de cette date des prises faibles et intermittentes ont été faites jusqu'au 16 de septembre. A partir de cette dernière date jusqu'au 5 d'octobre, la pêche a été assez bonne.

Le *lançon* a été signalé pour la première fois le 8 de juin, et les prises, bien qu'apparemment très irrégulières, auraient été alternativement très bonnes et bonnes pendant tout le cours de la saison.

Le *saumon* a été pêché en petite quantité, mais régulièrement, tous les jours, à partir du 17 jusqu'au 31 de mai. Du 1er au 8 de juin ce poisson a abondé. Ensuite, le mauvais temps a entravé les opérations, mais du 17 au 29 de faibles prises ont été faites.

SEPT ÎLES.

La *morue* a été signalée pour la première fois le 8 de juin, mais la pêche en a été faible pendant tout le cours du mois. Vers le 15 de juillet la morue est devenue plus abondante, et d'assez bonnes prises ont été signalées jusqu'à la clôture de la saison. La pêche totale est estimée à 80 pour 100 au-dessous de celle de 1897.

Hareng.—Bien que le hareng ait été signalé à la Pointe-aux-Anglais le 11 de mai, il n'a pas été pêché ici avant le 26, alors qu'il était abondant. Durant la première semaine de juin il y a eu un léger déclin, et ce poisson n'a pas été ensuite signalé.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Le lançon a fait son apparition le 8 de juin, et d'excellentes prises ont été faites jusqu'à la fin de juillet, alors qu'il a commencé à disparaître, et les prises ont été ensuite très irrégulières. Dans la première semaine d'octobre ce poisson a été encore abondant, mais il n'a pas été signalé après le 5.

Le saumon a été pêché en assez forte quantité durant la première semaine de juin, mais il a été rare pendant le reste du mois.

SHELDRAKE.

Le capelan a été signalé pour la première fois le 4 juin, et la pêche en a été très bonne jusqu'au 7, alors qu'il a commencé à décliner, et d'assez bonnes prises ont été faites ensuite jusqu'au 25.

La morue a été pêchée en assez forte quantité du 31 de mai au 18 de juin. A partir de cette date ce poisson a été rare jusqu'au 8 de juillet. D'assez bonnes prises ont été faites ensuite jusque vers le 21, alors que le mauvais temps a empêché de poursuivre les opérations, et rien n'a été signalé jusqu'au 11 d'août. A partir de cette date de faibles prises ont été régulièrement faites jusqu'au 26 de septembre, après quoi il n'a rien été signalé.

Le lançon a aussi fait son apparition le 31 de mai en assez grande quantité, et a continué à être assez abondant jusqu'au 3 de juin. De bonnes prises ont été signalées dans les secondes semaines de juin et de juillet; la pêche a été assez bonne du 11 au 16 d'août, mais ce poisson a été rare pendant le reste de la saison.

Le saumon a été signalé pour la première fois en assez forte quantité le 1er de juin, et a continué à être passablement abondant jusqu'au 6; à partir de cette date de bonnes prises ont été faites jusqu'au 10, alors que le temps est devenu orageux et qu'il a fallu suspendre les opérations.

ANTICOSTI.

BAIE DES ANGLAIS ET ANSES AUX FRAISES.

Le capelan a été signalé en assez grande abondance, le 14 de juin, mais ensuite il a été rare et irrégulier jusqu'à la fin du mois.

La morue a été signalée pour la première fois le 1er de juin, et les prises ont été alternativement passables et pauvres pendant tout le cours de ce mois. Les bateaux de la Baie des Anglais se sont ensuite dirigés vers la terre ferme et les ports de la rive nord pour y pêcher. Ils ont fait là une assez bonne pêche, mais après la première semaine de juillet les prises ont été faibles jusqu'à la clôture de la saison. Les bateaux de la Baie des Anglais ont fait plusieurs voyages à la rive nord. La pêche totale des 4 bateaux de la Baie des Anglais est estimée à 148 quintaux. La pêche totale des 17 bateaux de l'Anse aux Fraises est estimée à 450 quintaux.

Le hareng a fait son apparition vers le 25 de mai, et la pêche en a été alternativement passable et bonne jusqu'à la fin de juin. Il n'a été pris que peu de chose ensuite.

La seiche a été pêchée en très grande quantité le 5 d'août et le 3 de septembre, mais ensuite la pêche a été en général pauvre.

BAIE AUX RENARDS.

La morue a été signalée pour la première fois, en petite quantité, le 7 de juin, mais dans la troisième semaine de ce mois elle a été très abondante; ensuite le temps a été mauvais et la boitte rare, de sorte que la pêche a été presque nulle. On s'accorde généralement à dire que la saison a été la plus pauvre que l'on ait jamais vue.

Le hareng a fait son apparition vers le 24 de mai, et les prises ont été alternativement bonnes et passables jusqu'à la fin de juin. Rien n'a été ensuite signalé, sauf à la Pointe aux Bruyères, où, vers le milieu de juillet, d'assez bons coups de filet ont été faits pendant quelques jours.

Le homard a été, paraît-il, très abondant, mais aucun rapport n'a été reçu des prises faites.

Seiche—N'a pas été signalée.

POINTE DU SUD-OUEST.

Capelan, morue et hareng.—La pêche de ces poissons a été très pauvre la saison dernière. Il n'a pas été employé de bateaux pêcheurs proprement dits, et les gens demeurant près du phare ont essayé en vain de s'assurer un approvisionnement de poisson suffisant pour la consommation locale.

La *seiche* a été signalée en assez grande abondance pendant les mois d'août et de septembre.

Durant les mois d'août et de septembre et pendant une partie du mois d'octobre un grand banc de baleines a été vu tous les jours dans les environs de cette station, s'approchant quelquefois très près de la côte. D'immenses troupeaux de goëlands ont aussi été aperçus le long du rivage et dans la baie. Ces goëlands paraissaient attraper de petits poissons,—probablement de ces petits poissons blancs dont je parle dans mes rapports antérieurs.

ILES DE LA MADELEINE.

La *morue* a fait son apparition sur la côte au milieu de mai, et a été abondante tout l'été jusque vers la fin de septembre, alors que la boitte a commencé à se faire rare et que le temps est devenu orageux. Peu de bateaux ont pêché ce poisson durant la dernière saison, et partant la pêche totale a été faible, bien que des bateaux aient fait de bonnes prises pendant la plus grande partie de l'été, lorsque le temps était beau.

Le *hareng* a fait son apparition en abondance le 1er de mai dans plusieurs localités, mais principalement dans le port d'Amherst et la Baie de Plaisance, et il a continué à être abondant jusqu'à la fin du mois, alors qu'il a commencé à s'éloigner des îles. Durant cette période de temps de grandes quantités de harengs ont été prises pour la consommation locale, sans parler de tout ce qui a été pêché et employé comme boitte et comme appât pour la pêche du homard. Ce poisson a été aussi abondant que l'année précédente, et il en a été pris de plus fortes quantités que dans ces dernières années.

Le *homard* a été pêché pour la première fois le 11 de mai, et la pêche de ce crustacé promettait d'être bonne; cependant les prises ont été faibles dans tous les districts, sauf à l'Île Bryon, où de bonnes prises ont été signalées pendant une partie du mois de juin. Le 10 de juin, une forte tempête du N.O. a beaucoup endommagé toutes les trappes sur la partie nord de l'Île, et ensuite le homard est devenu si rare qu'il a fallu fermer les homarderies dès le 27 de juin. La pêche dans l'ensemble a été pauvre la saison dernière, par suite de l'augmentation dans le nombre des homarderies, mais la production des conserves a été à peu près la même que les années précédentes.

Le *maquereau* a fait son apparition dans la seconde semaine de juin, et les prises faites par les pêcheurs à rets ont été bonnes, surtout le 5. Les perspectives étaient des plus encourageantes, mais de faibles prises seulement ont été signalées jusque vers le milieu de juillet, alors que les maquereaux ont commencé à mordre à l'hameçon. Dans la première semaine d'août, des maquereaux ont été signalés en abondance, mais ils ne voulaient pas mordre à l'hameçon, à cause, suppose-t-on, du temps chaud qu'il faisait. Les prises ont été partout pauvres la saison dernière; cependant on rapporte que la pêche a été deux fois plus considérable que l'année précédente. Les prises dans quelques baies ont été passables, mais dans les autres un bateau ou deux ont bien réussi, tandis que les autres n'ont obtenu que de piètres résultats. Le temps a été assez beau jusqu'au commencement d'octobre, après quoi il a beaucoup venté.

La plupart des expéditeurs de dépêches ont été prompts à transmettre au bureau des rapports complets concernant les mouvements des poissons dans leurs districts respectifs. Quant à ceux qui ont fait preuve de négligence, je me propose de présenter au ministère un rapport spécial à leur sujet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. M. HUTCHINS,

Préposé du Bureau.

ANNEXE N° 14.

INDUSTRIE DE LA PÊCHE DU PHOQUE SUR L'OcéAN PACIFIQUE
NORD, TELLE QU'AFFECTÉE PAR LA SENTENCE ARBITRALE
ET LA LÉGISLATION QUI L'A SUIVIE.

QUESTION DE LA MER DE BEHRING.

L'honorable sir LOUIS H. DAVIES, C.C.M.G.
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—Cette question a été traitée dans les rapports du ministère publiés tous les ans, la dernière étude à ce sujet formant l'Annexe n° 13 du rapport pour l'année 1897.

DÉPART DE LA FLOTTE DE PÊCHE AU PHOQUE.

La flotte de pêche du printemps, pour 1898, comprenait 32 navires, dont 15 sont partis dans le cours du mois de décembre 1897. Le dernier navire est parti le 1er février, tandis que, l'année précédente, plus de la moitié des vaisseaux avaient mis à la voile en février et mars.

Par le passé, la flotte côtière se divisait en deux branches, l'une faisant la pêche sur la côte américaine nord de l'océan Pacifique, et l'autre du côté asiatique, poursuivant les opérations sur la côte du Japon jusque dans les environs des îles Komandorski, au large de la côte de Kamtschatka. Cette année (1898), cependant, un navire seulement parmi toute la flotte de pêche canadienne,—le *Director*,—s'est rendu sur la côte asiatique.

Voici la liste des navires qui sont partis de la Colombie-Britannique pour pêcher le phoque pendant le printemps de 1898 :—

FLOTTE DU PRINTEMPS 1898 DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

N ^o du permis.	Goélettes.	Ton- neaux	Capitaines.	Départ.	Arrivée.	ÉQUIPAGES.		BATIMENTS.	
						Blancs.	Sau- vages.	Bateaux	Canots.
				1897.	1898.				
1	Geneva.....	93	W. O'Leary.....	6 déc.....	11 mai	24	8
2	Libbie.....	93	F. Hackett.....	15 "	29 avril	29	7
3	Doris.....	60	D. McPhee.....	22 "	5 mai	6	20	2	10
4	Mary Taylor.....	43	A. Nelson.....	24 "	30 avril	20	5
5	Mary Eilen.....	63	J. G. Searle	27 "	14 mai	8	22	2	11
6	Teresa.....	63	G. Meyer.....	28 "	5 "	7	20	2	10
7	Penelope.....	70	Dan. J. Macauley.	28 "	18 "	6	18	2	9
8	Beatrice.....	66	Wm. Heater.....	28 "	5 "	5	16	2	8
9	Ainoko.....	75	Geo. Heater.....	28 "	27 "	6	18	2	9
10	Arietis.....	86	F. Cole.....	28 "	2 "	8	30	2	15
11	City of San Diego	46	M. Keefe.....	28 "	10 "	6	20	1	10
12	Ada.....	97	J. H. Noel.....	29 "	7 "	9	20	2	10
13	Otto.....	86	J. F. Gosse.....	29 "	23 "	7	22	2	11
14	Allie I. Algar.....	75	R. W. Lavender..	31 "	10 "	23	7
15	C. D. Rand.....	51	N. Blakstad.....	15 "	6 "	8	22	2	11
				1898.					
16	Saucy Lass.....	38	H. D. McDougall .	4 jan.....	5 "	6	16	1	8
18	Victoria.....	63	J. Haan.....	6 "	5 "	7	20	2	10
19	Mermaid.....	76	J. W. Anderson ..	13 "	4 "	7	20	2	10
20	Umbrina.....	99	J. W. Peppitt.....	14 "	14 "	8	23	2	11
21	Enterprise.....	69	J. W. Todd.....	14 "	5 "	7	25	2	12
22	Dora Steward.....	93	H. F. Siewerd.....	15 "	14 "	10	30	2	15
23	Carrie C. W.....	92	M. Foley.....	17 "	5 "	7	22	2	9
24	Hatzic.....	72	John Daley.....	19 "	30 "	7	24	2	12
25	Favourite.....	80	R. McLean.....	20 "	1er juin.....	6	28	2	14
26	Minnie.....	46	V. Jacobsen.....	22 "	30 avril.....	6	24	3	11
28	Ida Etna.....	69	H. V. Hughes.....	26 "	6 mai	6	25	2	12
29	Ocean Rover.....	55	O. Buckholz.....	26 "	4 "	6	12	2	6
30	Zillah May.....	66	S. Balcom.....	29 "	5 "	6	24	2	12
31	Ocean Belle.....	85	A. McDougall.....	31 "	5 "	7	18	2	9
32	Walter L. Rich.....	76	J. Anderson.....	1er fév.....	14 "	6	14	2	6
17	*Director.....	87	Fred. Gilbet.....	— jan.....
27	+Venture.....	48	Alex. Reppen.....
	Total.....	2,281							

* Parti pour le Japon. † Est retourné à son port d'attache.

Tandis que ces navires ont fait la pêche côtière pendant le printemps, retournant à leur port d'attache aux dates mentionnées dans la liste, tous à l'exception de 7 d'entre eux sont subséquemment partis pour pêcher le phoque, pendant l'été, dans la mer de Behring, où la pêche commence à l'expiration du temps prohibé, le 1^{er} d'août, et se poursuit généralement durant ce mois-là et pendant une partie du mois de septembre.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

Le tableau suivant indique les navires qui sont partis pour aller faire la pêche sur la mer de Behring durant l'année 1898 :—

NAVIRES PARTIS POUR LA MER DE BEHRING, SAISON DE 1898.

Navires.	Date.	Distribution.	N° du permis.
	1898.		
Mary Taylor.....	28 mai	Mer de Behring.....	4
Pioneer.....	28 "	"	35
Teresa.....	9 juin	"	6
Walter L. Rich.....	15 "	"	32
Carrie C. W.....	15 "	"	23
Ocean Rover.....	15 "	"	29
Saucy Lass.....	16 "	"	16
Diana.....	16 "	"	36
Victoria.....	17 "	"	18
Ocean Belle.....	17 "	"	31
Ainoko.....	18 "	"	9
Beatrice.....	18 "	"	8
Penelope.....	18 "	"	7
Umbrina.....	18 "	"	20
Arietis.....	20 "	"	10
Orto.....	20 "	"	13
City of San Diego.....	20 "	"	11
Enterprise.....	21 "	"	21
Zillah May.....	22 "	"	30
Dora Siewerd.....	23 "	"	22
Ida Etta.....	23 "	"	28
Mermaid.....	23 "	"	19
Libbie.....	24 "	"	2
Minnie.....	27 "	"	26
Hatzic.....	27 "	"	24
Viva.....	28 "	"	37
Favourite.....	28 "	"	25
Abbie M. Deering.....	18 juil.	"	38

PARTI POUR LA COTE DU JAPON, SAISON DE 1898.

Director.....	Janvier.....		17
---------------	--------------	--	----

A la seule exception de la goélette *Director*, on voit que la flotte de pêche au phoque canadien a restreint ses opérations à la partie américaine nord de l'océan Pacifique Nord ; or comme les Etats-Unis ont prohibé la pêche pélagique et que les Russes n'y ont jamais participé, il s'ensuit que la pêche au phoque pélagique a été faite exclusivement par les navires japonais, britanniques et autres qui ont pu être mis en armement à Yokohama ou à Hakodate.

PÊCHE DE LA SAISON.

Le tableau suivant, préparé par le percepteur de la douane à Victoria, C.-B., indique en détail les opérations des navires canadiens qui ont fait la pêche du phoque pendant l'année 1898 :—

LISTE des navires qui sont partis de la Colombie-Britannique

N° du permis.	Navires.	Capitaine.	Ton- neaux	ÉQUIPAGE.		BATIMENTS.		PARTICULARITÉ	
				Blancs.	Savages.	Bateaux.	Canots.	Côte de la Col.- Britannique.	
								Mâles.	Femelles.
38	Abbie M. Deering	M. White	96	22		6			
12	Ada	J. F. Noel	97	9	20	2	10	54	131
9	Ainoko	G. Heater	75	6	18	2	9	80	343
14	Allie I. Alger	R. W. Lavender	75	23		7		402	304
10	Arietis	F. Cole et W. D. Byers	86	8	30	2	15	70	159
8	Beatrice	W. Heater	66	5	16	1	8	167	163
24	Carrie C. W.	M. Foley	92	6	26	2	13	105	83
15	C. D. Rand	H. Blakstad	51	8	22	2	11	151	91
11	City of San Diego	M. Keefe	49	6	20	1	10	97	240
36	Diana	J. G. Searle	50						
17	Director	F. W. Gilbert	87	23		6		16	14
22	Dora Siewerd	H. F. Siewerd	93	10	34	2	17	89	220
3	Doris	D. McPhee	60	6	20	2	10	84	257
21	Enterprise	J. W. Todd	69	6	28	2	13	89	220
25	Favourite	L. McLean	80	6	31	2	15	179	152
1	Geneva	Wm. O'Leary	93	24		8		390	502
24	Hatzic	J. Daley	72	7	24	2	12	179	85
28	Ida Etta	H. V. Hughes	69	6	25	2	12	117	90
2	Libbie	F. Hackett	93	8	14	2	7	204	57
5	Mary Ellen	J. G. Searle	63	8	22	2	11	129	147
4	Mary Taylor	A. Nelson	43	6	16	2	8	200	338
19	Mermaid	J. W. Anderson	76	10	22	3	11	52	165
26	Minnie	Vict. Jacobsen	46	6	19	2	10	123	148
31	Ocean Belle	A. McDougall	83	7	22	2	11	66	61
29	Ocean Rover	O. Buckholtz	55	6	16	2	8	79	69
13	Otto	J. F. Gosse	86	8	28	2	14	217	242
7	Penelope	D. G. Macaulay	70	6	24	2	12	102	430
35	Pioneer	C. E. Locke	73	6	20	2	10		
16	Saucy Lass	W. D. McDougall	38	6	14	2	7	85	77
6	Teresa	G. Meyer	63	8	23	1	13	42	256
20	Umbrina	J. W. Peppitt et C. Campbell	99	8	30	2	15	117	169
18	Victoria	J. Haan	63	7	20	2	10	169	168
37	Viva	D. McPhee	92	7	21	2	10		
32	Walter L. Rich	J. Anderson	84	6	26	2	13	144	86
30	Zillah May	S. Balcarn	66	7	22	2	11	95	86
....	Pêche des sauvages en canots								
35	Total		2,553	330	673	92	336	4,093	5,553

PORT DE VICTORIA, C.-B.,
1^{er} décembre 1898.

pour faire la pêche du phoque pendant l'année 1898.

DE LA PRISE.						Totaux.	Observations.
Côte du Japon.		Environs de l'île Copper.		Mer de Behring.			
Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.		
				59	319	378	
						185	
				274	420	1,117	
						706	
				203	211	643	
				126	125	581	
				302	167	657	
						242	
				186	438	961	1 peau marquée. Abordé le 8 sept. par le lieutenant H. G. Smith, du navire de Sa Majesté <i>Pheasant</i>
				126	201	327	Abordé le 12 d'août par les officiers du navire de Sa Majesté <i>Pheasant</i> .
201	159	20	30			440	Abordé le 26 sept. par le lieutenant R. D. Scott, du navire de Sa Majesté <i>Pheasant</i> .
				444	361	1,114	
						341	
				275	317	901	Abordé le 12 d'août par le lieutenant E. K. Arbuthurst, du navire de Sa Majesté <i>Pheasant</i> .
				250	188	769	Abordé le 13 d'août par le lieutenant R. D. Scott, du navire de Sa Majesté <i>Pheasant</i> .
						892	
				338	422	1,024	2 peaux marquées.
				236	198	641	Abordé le 13 d'août par le lieutenant E. K. Arbuthurst, du navire de Sa Majesté <i>Pheasant</i> .
				116	114	491	
						276	
				251	468	1,257	
				396	860	1,473	
				233	160	664	
				304	271	702	
				193	144	485	1 peau marquée.
				376	414	1,249	1 " " Abordé le 26 d'août par le lieutenant R. D. Scott, du navire de Sa Majesté <i>Pheasant</i> .
				210	295	1,037	Abordé le 13 août par le lieutenant R. D. Scott, du navire de Sa Majesté <i>Pheasant</i> .
						453	Rapport avait été fait que ces peaux se trouvaient à bord, à Oumalaska; navire introuvable.
				109	145	416	
				155	173	626	Abordé le 13 sept. par le lieutenant E. K. Arbuthurst, du navire de Sa Majesté <i>Pheasant</i> .
				654	1,028	1,968	Abordé le 17 d'août par un officier du navire de Sa Majesté <i>Icarus</i> ; le 24 d'août par un officier du <i>Pheasant</i> .
				1,004	764	2,105	1 peau marquée.
				191	459	650	
				143	263	636	
				441	423	1,045	
						1,100	
201	159	20	30	7,595	9,348	28,552	

A. R. MILNE,
Percepteur des douanes.

Cette année, 35 navires ont pris 27,452 peaux de phoques, contre 29,392 peaux prises, en 1897, par 41 navires, ce qui représente une augmentation pour cette saison de 67 peaux par navire, en chiffres ronds. La pêche côtière des sauvages en canots est naturellement éliminée, dans les deux cas, mais pour compléter la pêche des navires canadiens pour les deux années, nous n'avons qu'à ajouter la pêche cotière des sauvages pour 1897, 1,018 peaux, et celle pour 1898, 1,100 peaux, ce qui porte le total, pour 1897, à 30,410 peaux, et pour 1898, à 28,552.

On remarquera que tandis que 31 navires, opérant sur la côte américaine nord en 1897, ont obtenu 5,082 peaux de phoques, un nombre égal de navires, opérant sur les mêmes eaux en 1898, ont obtenu 9,646 peaux. Il a été pris, cependant, en 1897, dans les eaux asiatiques 8,703 peaux de phoques, tandis qu'en 1898, le seul navire qui ait exploité ces eaux n'a obtenu que 410 peaux.

En 1897, le résultat des opérations de 25 navires sur la mer de Behring s'est chiffré par 15,607 peaux, tandis qu'en 1898 les 27 navires qui ont pêché sur les eaux de cette mer ont pris en tout 16,943 peaux.

Somme toute, on peut dire qu'en ce qui concerne les deux dernières saisons, il n'y a virtuellement aucun changement dans cette industrie.

On rapporte que les navires se sont rendus, au printemps, plus au sud que par le passé, et que par conséquent ils ont obtenu plus de succès, ce qui explique jusqu'à un certain point la forte augmentation qu'accuse la pêche de 1898.

Fait intéressant à noter, les capitaines de 5 goélettes de pêche ont déclaré que parmi les phoques qu'ils avaient pris il y en avait qui selon toute apparence portaient les marques qui, dans ces trois dernières années, ont été placées sur les phoques par les autorités des îles Pribylov. Ces goélettes sont : *City of San Diego*, 1 phoque marqué ; *Hatzie*, 2 phoques marqués ; *Ocean Rover*, 1 phoque marqué ; *Otto*, 1 phoque marqué ; *Victoria*, 1 phoque marqué.

Le succès de cet expédient n'est pas très apparent, lorsque l'on considère que durant les deux dernières saisons il a été capturé 6 phoques marqués sur une pêche totale d'environ 30,000 de ces animaux en haute mer, mais il ne serait pas juste de tirer des conclusions de ces faits avant que le nombre, l'âge et le sexe des phoques marqués sur les îles Pribylov, chaque saison, soient connus.

Comme les années précédentes les pêcheurs rapportent que les phoques sont abondants, mais qu'ils deviennent de plus en plus farouches et difficiles à prendre. Cela n'est pas étonnant, étant données la poursuite continuelle dont ils sont l'objet et la confusion causée par les croiseurs.

Le temps a été, paraît-il, mauvais sur la mer de Behring ; au commencement de la saison il y a eu beaucoup de brume et d'abondantes pluies, et plus tard, de grands vents ont régné.

En examinant le tableau ci-dessus, l'on verra qu'il a été employé sur les 35 navires de pêche au phoque 330 blancs et 673 sauvages. En 1897, sur 41 navires, le nombre des blancs était de 495 et celui des sauvages de 587. L'on emploie les sauvages de préférence aux blancs parce qu'ils exigent moins pour leurs services.

PATROUILLE.

Le gouvernement des Etats-Unis paraît n'avoir pris aucune part quelconque, durant l'année 1898, à la patrouille sur la mer de Behring et l'océan Pacifique Nord, en ce qui concerne la pêche pélagique, laissant ce service entièrement à la charge du gouvernement de Sa Majesté Britannique, qui a chargé les navires de Sa Majesté *Arnprior*, *Icarus* et *Pheasant* de croiser dans ces parages, avec le résultat qu'une goélette de pêche au phoque a été saisie dans les circonstances ci-après relatées.

SAISIE.

La goélette de pêche canadienne *Otto*, capitaine Gosse, fut saisie par le capitaine Finnis, du navire de Sa Majesté *Arnprior*, sur la mer de Behring, le 10 septembre

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

1898, pour une infraction à l'article 1 des règlements de la Conférence de Paris, c'est-à-dire, pour avoir pris des phoques en dedans la zone de 60 milles. Le capitaine s'avoua coupable, mais invoqua des circonstances atténuantes. Le procès eut lieu devant la cour de vice-amirauté de la Colombie-Britannique, le 28 novembre, le juge en chef président.

Il fut prouvé que le navire avait été rencontré à environ 10 milles en dedans de la zone prohibée, avec ses canots sortis et pêchant le phoque. Le temps était clair, et le capitaine essaya d'expliquer la présence de son navire en dedans de la zone en disant qu'il n'avait pu, la veille, faire des observations à cause de la brume, et qu'en outre il avait été induit en erreur par une carte indiquant les courants. Il ajoute que le 8 septembre, il croyait que son navire se trouvait à 8 milles en dehors de la zone, par l'estime, et que tandis qu'il était sous l'impression qu'il s'éloignait graduellement de la ligne, le courant l'entraînait en sens contraire, et il avoua qu'il n'avait pas fait d'observations avant le départ des bateaux dans la matinée.

Bien que la poursuite eût été intentée pour confiscation, l'on ne demanda que l'infliction d'une amende.

Le texte du jugement est comme suit :—

“ Le simple fait,—qui est admis,—que le navire pêchait dans des eaux prohibées constitue une offense en vertu de l'acte. Le navire *Minnie*, 23, C. S., à p. 484. M. Pooley a déclaré qu'il ne pouvait demander que l'infliction d'une amende. Le capitaine Finnis, l'officier saisissant, accuse le maître d'équipage de négligence. Lorsque le propriétaire d'un navire emploie un capitaine compétent et lui fournit les instruments voulus, et lorsque le capitaine fait preuve de diligence, mais que par suite d'une cause imprévue et incontrôlable il est surpris à pêcher le phoque dans des parages où la pêche de cet amphibie est prohibée, la cour est justifiable d'imposer seulement une amende nominale.

“ Mais dans ce cas-ci, le capitaine, pendant les 8 jours précédant immédiatement le jour de la saisie, savait parfaitement qu'il pêchait tout près de la zone prohibée, et bien que je sois disposé à tenir compte du fait qu'il a été induit en erreur quant au courant par la carte sur laquelle il se fait, ainsi que des difficultés qu'il a rencontrées par suite du mauvais temps, il n'en est pas moins vrai qu'il a fait preuve d'une grande négligence en ne faisant pas d'observations, ce jour-là, avant de permettre à ses hommes de quitter le navire.

“ Etant donné que le maximum de l'amende est de £500, je crois que les fins de la justice seront atteintes par l'infliction d'une amende de £200, sur paiement de laquelle, sous un mois, le navire, l'équipage et la cargaison seront relâchés.”

L'amende a été payée par les propriétaires.

DÉSASTRE.

La goélette de pêche au phoque *Pioneer*, de Victoria, C.-B., est signalée comme manquant, son dernier port d'escale ayant été Ounalaska, et l'on ne doute plus maintenant qu'elle se soit perdue.

Le *Pioneer* était un navire de 73 tonneaux, et portait un équipage de 6 blancs et 20 sauvages, recrutés sur la côte occidentale de l'île de Vancouver. A son départ d'Ounalaska il avait à bord 453 peaux de phoques, pris sur la mer de Behring.

C'est là le seul désastre parmi la flotte qui ait été signalé cette saison.

NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES.

Le rapport pour 1897 traite au long des négociations diplomatiques et des investigations faites par des experts au sujet de phoques.

La principale correspondance entre le premier ministre du Canada et le négociateur des Etats-Unis, M. Foster, concernant la nomination d'une haute commission internationale pour le règlement des questions pendantes entre le Canada et les Etats-Unis, a été aussi publiée.

Le Ministre de la Marine et des Pêcheries ayant, au nom du gouvernement de Sa Majesté, consenti, en mai dernier, à Washington, à un protocole pour soumettre à une haute commission mixte les différends existant entre le Canada et les Etats-Unis, la

question de la pêche des phoques sur la mer de Behring a été référée à ce tribunal par le protocole en question, comme suit :—

“PREMIÈREMENT.—Les questions se rattachant aux phoques à fourrure dans la mer de Behring et aux eaux de l’océan Pacifique Nord.”

La haute commission mixte commença ses travaux à Québec, le 23 d’août 1898, et après avoir tenu plusieurs séances là et à Washington, s’ajourna le 20 février 1899, pour se réunir de nouveau à Québec le 2 d’août suivant.

Comme la question de la mer de Behring est une de celles qui ont été soumises à la haute commission mixte, il n’y a eu, l’année dernière, aucune correspondance entre les différents gouvernements au sujet de la pêche du phoque.

D’après la sentence arbitrale de Paris, les règlements relatifs à la pêche du phoque sur la mer de Behring et l’océan Pacifique Nord devaient être soumis à un nouvel examen tous les 5 ans, afin de permettre aux deux gouvernements intéressés de considérer si, à la lumière de l’expérience du passé, il y avait lieu de les modifier. Les représentations faites au gouvernement canadien par les personnes intéressées dans l’industrie de la pêche du phoque, dans la Colombie-Britannique, étaient à l’effet que l’on ne devait consentir à aucune modification des règlements en vue de restreindre davantage les opérations, mais qu’au contraire il était à propos, dans l’intérêt de ceux qui exerçaient cette industrie, d’imposer moins de restrictions quant au temps prohibé et à la zone protégée autour des îles Pribylov.

Comme le gouvernement des Etats-Unis n’a pas voulu agréer de propositions dans ce sens, et que le gouvernement canadien n’a pas jugé à propos de consentir à de nouvelles restrictions sur les opérations des pêcheurs de phoques, il a été impossible de s’entendre sur les changements à faire aux règlements établis par la commission d’arbitrage de Paris.

COMMISSION CHARGÉE D’ADJUGER SUR LES RÉCLAMATIONS AUXQUELLES ONT DONNÉ LIEU
LES SAISIES OPÉRÉES SUR LA MER DE BEHRING.

La sentence rendue par cette commission a été publiée dans le rapport de l’année dernière.

Le montant total alloué, \$473,151.26, a été payé au Canada, et, après une longue investigation, a été divisé sur une base équitable entre les personnes y ayant droit comme propriétaires, capitaines, chasseurs, etc., dans le cas de quelque 23 navires, et entre les 14 individus qui avaient réclamé des dommages-intérêts pour détention et emprisonnement. Cent-seize chèques ont déjà été émis et placés entre les mains du percepteur des douanes à Victoria pour être remis à qui de droit.

Vu le long espace de temps qui s’est écoulé entre les saisies, qui ont commencé en 1886, et le règlement final des réclamations, en 1898, des difficultés se sont naturellement présentées lorsqu’il s’est agi de constater quels étaient ceux qui devaient être indemnisés. Quelques-uns des réclamants ont été perdus de vue ; d’autres sont décédés, et leurs héritiers n’ont pas encore été trouvés. Il y a par conséquent quelques cas isolés dans lesquels les chèques n’ont pas encore été émis, tandis que dans un ou deux autres cas des renseignements supplémentaires doivent être obtenus avant que l’indemnité soit payé aux réclamants.

Une somme de \$14,000 à \$15,000, décernée aux chasseurs sauvages qui étaient à bord des goélettes de pêche saisies n’a pas encore été distribuée, vu que la majeure partie de cette somme est payable aux sauvages de la côte ouest employés comme chasseurs à bord des navires saisis à une époque aussi lointaine que 1886, 1887 et 1889. L’on est à recueillir tous les renseignements possibles à ce sujet, et tout indique que le ministère sera sous peu en position de distribuer cette partie de l’indemnité.

L’on s’est assuré la coopération du département des Affaires des Sauvages afin de faciliter les recherches.

Marine et Pêcheries—Division des Pêcheries.

SAISIE DU "WILLIE M'GOWAN" ET DU "ARIEL" PAR LES AUTORITÉS RUSSES.

Dans le rapport pour 1897, page 359, il est dit que le gouvernement russe avait offert \$40,078.75 comme indemnité pour la saisie, en 1892, des deux goélettes de pêche ci-dessus mentionnées sur l'océan Pacifique Nord.

Cette offre fut acceptée par le gouvernement de Sa Majesté et celui du Canada, et l'argent fut remis pour être distribué.

En examinant les détails de l'offre faite par la Russie, l'on constata que le montant avait été réparti entre les deux navires comme suit :—

<i>Willie McGowan</i>	\$20,642 16
<i>Ariel</i>	19,436 59

Après que toutes les précautions voulues eurent été prises pour identifier les personnes à qui cet argent était payable, des chèques furent transmis aux propriétaires des navires pour les montants qui leur étaient respectivement dus, et c'est ainsi que fut réglée à la satisfaction de tous cette réclamation contre le gouvernement russe.

ARBITRAGE AU SUJET DES SAISIÉS OPÉRÉES PAR LA RUSSIE EN 1892.

La saisie de goélettes de pêche canadiennes par le gouvernement russe, en 1892, est relatée en détail dans le rapport départemental pour cette année-là, et la question est traitée au long dans le rapport pour l'année suivante (1893).

A la suite du protêt de la Grande-Bretagne, le gouvernement russe soumit la question des saisies à une commission spéciale de son choix. Cette commission décida qu'à l'exception du *Willie McGowan* et de l'*Ariel*, pour lesquels une indemnité a été payée, comme je viens de le dire, les saisies étaient régulières et pouvaient être maintenues.

Vu certaines déclarations contradictoires, surtout relativement à la position des navires lorsqu'ils furent saisis, une longue correspondance diplomatique fut échangée, et finalement le gouvernement russe consentit à soumettre à l'arbitrage les cas des autres navires. Ces navires sont : *Rosie Olsen*, *Carmolite*, *Maria*, *Vancouver*, *Belle*, *Walter P. Hall*, *C. H. Tupper*, bateau du *E. B. Marvin*, bateaux du *W. P. Sayward*.

Tous les renseignements possibles ont été recueillis, et tous les moyens ont été pris pour soumettre régulièrement et formellement ces réclamations à l'arbitrage.

L'arbitre choisi par les trois gouvernements intéressés a été M. Alphonse Rivier, président de l'Institut de droit international et consul général de la Suisse à Bruxelles. On était prêt à procéder, lorsqu'en septembre 1898 la mort de M. Rivier a été annoncée, et il a fallu recourir de nouveau à la correspondance diplomatique pour le choix de son successeur, sur lequel le gouvernement du Canada et celui de Sa Majesté se sont entendus, dans la personne de M. Henning Matzen, professeur de droit à l'université de Copenhague.

Il n'y a aucun doute que le moins de retard possible sera apporté dans l'adjudication sur ces réclamations.

Respectueusement soumis.

R. N. VENNING.

Ottawa.